Archives diocésaines de Quimper et Léon

5e Année. Vendredi 3 Janvier 1890. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

Sommaire. — *I. Chronique du diocèse :* Mandement de Mgr l'Evêque concernant la recherche des écrits du Vénérable Père Maunoir ; Apostolat de la Prière ; Nominations et décès ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Les Frères à la caserne ; Les soldats à l'église ; La loi militaire ; Le Dimanche ; L'impôt sur les Congrégations ; Un Evêque de la Patagonie ; Questions liturgiques ; Un bedeau ; La Tour Eiffel ; Paris, Rome.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 janvier. — Vigile de l'Epiphanie, semi-double, blanc. A la messe, mémoire 1° de s. Télesphore, pape et martyr, 2° oraison *Deus qui...* Vêpres de l'Epiphanie.

Lundi 6 — Epiphanie de N.-S., double de 1re classe blanc.

Mardi 7. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mercredi 8. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Jeudi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Vendredi 10. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Samedi 11. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Châteauneuf..... 6 janvier.
Landerneau..... 7, 8, 9, 10, 11 et 12 janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

5e Année. Vendredi 3 Janvier 1890. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Mandement de Mgr l'Evêque concernant la recherche des écrits du Vénérable Père Maunoir ; Apostolat de la Prière ; Nominations et décès ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Les Frères à la caserne ; Les soldats à l'église ; La loi militaire ; Le Dimanche ; L'impôt sur les Congrégations ; Un Evêque de la Patagonie ; Questions liturgiques ; Un bedeau ; La Tour Eiffel ; Paris ; Rome.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 janvier. — Vigile de l'Epiphanie, semi-double, blanc. A la messe, mémoire 1° de s. Télesphore, pape et martyr, 2e oraison *Deus qui...* Vêpres de l'Epiphanie.

Lundi 6 — Epiphanie de N.-S., double de 1re classe blanc.

Mardi 7. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mercredi 8. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Jeudi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Vendredi 10. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Samedi 11. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Châteauneuf..... 6 janvier.
Landerneau..... 7, 8, 9, 10, 11 et 12 janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Dimanche 5, Chapelle de la Retraite, réunion de la Congrégation à 7 heures, messe, instruction, bénédiction.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

CONCERNANT LA RECHERCHE

Des Écrits du Vénérable Serviteur de Dieu, Julien MAUNOIR,

PRÊTRE PROFÈS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

NOUS, JACQUES-THÉODORE LAMARCHE,

Par la Miséricorde Divine et l'Autorité du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Souverain-Pontife, Léon XIII heureusement régnant, vient, par une lettre que Nous a adressée l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, le 8 juillet 1889, de Nous charger spécialement de rechercher dans Notre diocèse et d'y recueillir les écrits du Vénérable Serviteur de Dieu, Julien Maunoir, prêtre profès de la Compagnie de Jésus, missionnaire de la Basse-Bretagne pendant plus de 40 ans.

Par *écrits*, il faut entendre les traités, opuscules, méditations, sermons, lettres, notes, mémoires, ouvrages de controverse et autres œuvres, de quelque nature qu'elles soient, écrits de la main, ou sous la dictée, ou composés par l'ordre du Vénérable Serviteur de Dieu, que ce soient des autographes ou des copies, qu'ils soient imprimés ou manuscrits.

Pour vous conformer aux prescriptions du Saint-Siège et pour hâter le succès d'une cause qui est intimement liée avec celle de Dom Michel Le Nobletz, vous vous ferez un devoir de Nous remettre, dans l'espace de vingt jours, à Nous-même, ou aux personnes désignées plus bas, tous les écrits du Vénérable Serviteur de Dieu, que vous pourriez avoir en votre possession.

Ces précieux écrits, Nous en donnons l'assurance, seront fidèlement rendus, dès que sera terminé l'examen qu'en doit faire le tribunal ecclésiastique.

A CES CAUSES :

Le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Tous les fidèles de Notre diocèse qui auraient entre leurs mains des écrits attribués au Vénérable Serviteur de Dieu, Julien Maunoir, sont obligés, sous peine des censures de l'Église, de Nous faire connaître et de Nous remettre ces mêmes écrits. Ceux qui, sans conserver eux-mêmes les écrits dont il s'agit, connaîtraient les personnes qui les ont en leur possession, doivent également, sous peine de censures, Nous en donner avis.

ARTICLE 2. — Ces écrits pourront être remis par les fidèles soit à Notre Chancelier, au Secrétariat de l'Évêché, soit à MM. les Curés de leurs paroisses respectives, soit même à leurs confesseurs,

ARTICLE 3. — Si quelques fidèles, par dévotion ou d'autres motifs graves, ne consentaient pas à se dessaisir des pièces originales, ils ne pourront les garder qu'après Nous avoir permis d'en tirer une copie authentique.

ARTICLE 4. — La présente ordonnance, avec son *dispositif*, sera publiée par trois dimanches consécutifs, au prône, dans toutes les églises paroissiales de Notre diocèse, à partir du dimanche qui en suivra la réception. Elle sera lue pareillement, trois dimanches consécutifs, à la messe principale, dans toutes les chapelles publiques ou communautés religieuses.

ARTICLE 5. — Les écrits, remis entre les mains de MM. les Curés ou Confesseurs et ceux qui Nous seront adressés directement, devront être déposés à Notre Secrétariat dans la semaine qui suivra la troisième publication.

ARTICLE 6. — Et sera la présente ordonnance affichée à la porte principale et extérieure de Notre Eglise Cathédrale.

Donné à Quimper, le 21 décembre 1889.

† JACQUES-THÉODORE,

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Par Mandement de Mgr l'Evêque :

PEYRON, CH. HON.

Secrétaire de l'Evêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Janvier 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : La canonisation de la B. Marguerite-Marie.

Le 18 septembre 1864, à Rome, au frontispice de la somptueuse façade de Saint-Pierre, au milieu des bannières flottantes, on lisait cette épigraphe :

Au Christ DIEU, *Fils du Père éternel, unanimes louanges et actions de grâces, pour avoir inspiré de son souffle divin, au Souverain-Pontife, d'élever aux honneurs des Bienheureux une vierge de l'ordre de saint François de Sales,* MARGUERITE-MARIE, *qui a découvert aux hommes les trésors du Sacré-Cœur !*

De fait, comme on l'avait annoncé d'avance, « la châsse de Marguerite-Marie a servi de piédestal au trône du Cœur de Jésus. »

Et toutefois, la béatification n'est qu'un préliminaire et une permission qui, de sa nature même, est restreinte. Si donc, en déclarant seulement bienheureuse l'angélique vierge de Paray, le Saint-Siège a fait faire un si grand pas à la dévotion qui nous est chère et qui, aux termes des promesses divines, doit réchauffer le monde engourdi, quels ne seront pas, pour l'Eglise et pour la France, les effets de cette canonisation solennelle, l'un des principaux exercices de l'infaillibilité pontificale, qui étendra jusqu'aux extrémités de la terre le culte de l'amante du Sacré-Cœur ?

Combien notre Saint-Père le Pape est désireux d'accomplir lui-même ce grand acte, il a daigné s'en ouvrir à Mgr l'évêque d'Autun, en l'assurant qu'il invoque, personnellement, chaque jour la Bienheureuse, et, parmi nos intentions générales, lui-même encore a daigné désigner, cette année, la canonisation que nous avons tant à cœur.

Mais que faudra-t-il pour que nous l'obtenions enfin cette année de la bonté divine ? Il faut — c'est la condition préalable — obtenir quelques-uns de ces éclatants prodiges que le Cœur de notre Dieu accorde toujours à la foi et à la confiance des peuples.

Or, pour déterminer ce courant de foi et de prières victorieuses, une opportunité incomparable nous est offerte : c'est le deuxième centenaire de la mort de la servante de Dieu, le 17 octobre 1690. On prépare, à Paray, à cette intention de magnifiques solennités. Ce centenaire glorieux couronnera et complètera celui qui s'achève; le premier a jeté la semence, le second en recueillera les gerbes pressées. Faisons donc pour cela, de cette année, une croisade ardente de prières, de pénitences, de saintes œuvres, et préparons notamment *la consécration de tous les enfants chrétiens au divin Cœur de Jésus.*

Nominations. — M. Roué, recteur de Saint-Sève, est nommé recteur de La Feuillée.

M. Kerjean, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, est nommé recteur à Sainte-Sève.

M. Le Bihan, vicaire à N.-D. de l'Assomption de Quimperlé, est nommé vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon.

M. Robineau, vicaire à Saint-Martin de Morlaix, est nommé vicaire à N.-D. de l'Assomption de Quimperlé.

M. Corre, jeune prêtre de Landivisiau, est nommé vicaire à Saint-Martin de Morlaix.

***

Sont décédés : M. Laot, prêtre habitué à Kernilis ;

M. Poupon, ancien vicaire de Commana, curé de Nailly (diocèse de Sens).

QUIMPER. — L'année qui vient de finir nous a apporté de grandes joies chrétiennes et de grandes tristesses. Les nombreuses béatifications, le mouvement de toutes les classes vers Rome plus accentué que jamais, le sentiment chrétien se relevant de plus en plus, persévérant et poussant à tous les sacrifices ; tout cela nous a réjoui ; mais à côté de ces choses consolantes, que de tristesses : La loi militaire votée et promulguée contre l'Eglise ; les droits d'accroissement tendant à la ruine des communautés ; les persécutions de toutes sortes contre le clergé ; un abaissement marqué et encouragé de la morale publique dans les productions littéraires de tous genres et les infamies de la *Rue du Caire.*

Et cette année, qui commence au milieu de la désorganisation de plusieurs services et de l'effroi causé par une épidémie qui peut devenir plus grave et en présager une autre plus effrayante, cette année que sera-t-elle ? Dieu veuille que nos appréhensions ne soient jamais justifiées, que la santé publique redevienne excellente, que la France, gardant ses traditions de générosité, de bon sens et d'honneur, soit vraiment la fille aînée de l'Eglise, le secours des belles et nobles causes, la Providence de toutes les grandes œuvres dans le monde entier.

Elle sera tout cela en restant chrétienne, sinon elle est perdue.

***

QUIMPER. — Le *Bulletin mensuel de la Société de St-Vincent-de-Paul* dans son numéro de décembre courant, renferme un document qui, sous l'aridité du chiffre, laisse apparaître l'effort que la foi, s'appliquant à une idée grande et généreuse, peut produire au milieu de nos générations modernes. Il y a 56 ans, quelques jeunes étudiants voulant placer leur foi et l'honnêteté de leur vie sous l'égide de la charité, se sont réunis sans autre ambition que de s'édifier entr'eux en secourant leurs frères en Jésus-Christ. Aujourd'hui le grain de sénevé est devenu un arbre dont les rameaux s'étendent sur le monde.

Les recettes de la Société, dont *les membres ont reçu l'affiliation du Conseil Général de Paris,* se sont élevés pour 1888, à 10.428.438 francs et les dépenses pendant la même période à 8.517.184 francs, se répartissant comme suit :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

	Recettes.	*Dépenses.*
Pour l'Europe	7.652.255	6.331.680
— l'Asie	82.395	87.924
— l'Afrique	18.809	15.397
— l'Amérique	2.630.434	2.027.540
— l'Océanie	54.540	54.643
Somme égale	10.428.433	8.517.184

Dans les *recettes* de l'Europe, la France est comprise pour 2.537.447 francs, et dans ce dernier chiffre, le diocèse de Quimper et Léon figure en bon rang pour 27,300 francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les Frères à la caserne. — On lit dans l'*Echo de Fourvières :*

« Nous commençons à être témoins des premières et funestes applications aux congrégations religieuses du nouveau régime militaire qui résulte, tant de la loi du 16 juillet 1889, que de celle sur l'instruction primaire votée au cours de la dernière législature.

« Il y a quelques jours, une cinquantaine de jeunes religieux appartenant à la congrégation enseignante des Petits Frères de Marie, tous brevetés et ayant fait leur noviciat dans la maison provinciale de l'Hermitage, située près de Saint-Chamond, viennent de partir au régiment pour trois ans, avec les conscrits de la classe 1888. »

Un certain nombre de Frères de Saint-Gabriel, de Ploërmel et de la Salle partiront bientôt pour la caserne.

Les soldats à l'église. — Les séminaristes seront bientôt incorporés. Avant leur arrivée au corps, M. de Freycinet, ministre de la guerre, a pris ses précautions pour qu'ils ne puissent avoir la consolation même de servir la messe.

Un jeune soldat s'étant permis, il y a quelques jours, dans certaine église, de servir la messe d'un humble prêtre, l'affaire a été déférée au ministère. M. de Freycinet, a ordonné une enquête, et sur les injonctions de celui-ci, le colonel a fait aussitôt porter à l'ordre du jour que « dorénavant, défense est faite aux hommes « qui iront à l'église de s'employer comme bedeau, sacristain, « marguillier, sonneur, chantre, etc., non moins que de prendre place au chœur. Il ne serait loisible à chacun que d'occuper les seules places réservées au public. »

La loi militaire. — Les élèves de l'Ecole normale ont

obtenu, au sujet de l'application de la loi militaire, les tempéraments qu'ils sollicitaient.

La *Gazette de Cologne*, qui, paraît-il, a des renseignements sérieux sur ce qui se passe dans les ministères, a annoncé, il y a quinze jours, et tous les journaux ont répété sans être démentis, que les élèves des séminaires israélites ont obtenu les mêmes dispenses. Tout aux Juifs, bien entendu !

Le dimanche. — Après entente, MM. les pharmaciens d'Aix-les-Bains viennent de décider qu'une seule pharmacie serait ouverte le *dimanche* après-midi.

Un avis placé à la porte des magasins fermés fera connaître au public la pharmacie qui sera ouverte.

L'impôt sur les congrégations. — Nous avons signalé dernièrement la décision de la cour de cassation, qui soumettait au droit d'accroissement les congrégations autorisées. Le tribunal de Beaune vient de trancher un autre point non moins important.

Les religieux de Saint-Joseph de la maison de Citaux avaient fait la déclaration de leurs biens, meubles et immeubles, prescrite par la loi. L'administration de l'enregistrement, estimant cette déclaration inexacte, a exigé une enquête. La congrégation a refusé, la loi de frimaire an VII n'autorisant que l'expertise des biens immobiliers. D'où procès. Le tribunal a donné droit à la congrégation de Saint-Joseph, et déclaré que l'expertise *ne pouvait* porter que sur les immeubles.

Sans places. — Le *Bulletin officiel* de la Préfecture de la Seine publie le nombre des demandes inscrites pour les emplois devenus vacants rien qu'à Paris.

Pour 299 emplois vacants, il y a 22,845 demandes.

Voici les détails, ils sont navrants :

Pour 12 emplois de commis auxiliaires, on compte 2,821 candidats inscrits.

Pour 8 places de garçons de bureau, 3,193 candidats.

Pour 1 emploi d'ordonnateur des pompes funèbres, 2,378 candidats.

Pour 8 places, de gardes dans les cimetières ou les entrepôts, 2,379 demandes.

Enfin, pour 8 débits de tabac de deuxième classe, il y a eu 2,622 postulants.

Ajoutez à ce total environ 500 demandes pour une place de facteur et 100,000 demandes pour les chemins de fer.

N'est-ce pas effrayant ? Et encore il ne s'agit là que d'une administration départementale. Que serait-ce si on publiait le chiffre des candidatures posées pour n'importe quoi dans toutes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les administrations et dans toutes les compagnies de chemins de fer ?

Les campagnes se dépeuplent et les villes regorgent de gens qui meurent de faim.

Un évêque de la Patagonie. — Le vicaire apostolique de la Patagonie septentrionale. Mgr Cagliero, prêchant dans l'oratoire Saint-Léon de Marseille, a raconté ce touchant épisode :

« Il y a bien des années, un des premiers enfants reçus dans la maison de dom Bosco, à Turin, fut atteint d'une maladie mortelle, à l'âge de 14 ans. Les médecins avaient déclaré à dom Bosco que le malade verrait difficilement le lendemain ; il fallait l'administrer sans retard. Dom Bosco entre dans la chambre et s'approche du lit. Or, voici qu'une colombe portant à son bec un rameau d'olivier voltige au-dessus et laisse tomber son rameau sur la tête du malade. Ce n'est pas tout. Dom Bosco eut à ce moment comme une révélation que l'enfant ne mourrait pas, et il lui semblait voir le visage du petit malade entouré de figures étranges. Ce n'étaient pas des européens, mais des peuplades inconnues.

« Et dom Bosco, interrogeant l'enfant, lui dit :

« — Veux-tu mourir, ou être guéri ?

« — Comme Dieu voudra.

« — Mais le ciel, il ne faut pas le voler ; il faut le gagner. Tu seras guéri. Un jour tu seras prêtre et tu iras bien loin ; tu iras, je ne sais pas où, mais dans un pays éloigné, et un jour tu seras... »

« Dom Bosco n'acheva pas sa phrase.

« Cet enfant fut guéri en effet ; il reçut les ordres, il est devenu évêque, c'est celui qui vous parle. »

Questions liturgiques. — I. Dans le Rituel comme dans le Missel, on ne trouve qu'une formule de bénédiction pour tous les ornements sacrés en général. Un prêtre qui aurait, par exemple, à bénir un cordon seulement, devrait-il se servir de cette formule générale, en mettant le singulier au lieu du pluriel ? Ou bien pourrait-il se servir de la formule spéciale qui se trouve dans le Pontifical romain ? Dans ce cas, la bénédiction qu'il ferait du cordon serait-elle valide ? — Réponse : *La bénédiction serait valide, néanmoins on doit toujours se servir de la formule prescrite dans le Missel.* 4 septembre 1880.

II. Les auteurs enseignent que la palle ne peut être bénite qu'avec le corporal. Est-il permis de déroger à cette règle quand on a une ou plusieurs palles neuves à bénir sans corporal, ou que ce dernier a déjà été béni ? — Réponse : *Oui.* 4 septembre 1880.

III. Quand on ne bénit qu'une palle et un corporal ensemble, doit-on employer le singulier dans la récitation des oraisons prescrites, comme si l'on avait à bénir un corporal seulement ?

Au contraire, pour bénir plusieurs palles avec un seul corporal, ou plusieurs corporaux sans palle, ou ces mêmes corporaux avec une ou plusieurs palles, doit-on mettre les oraisons au pluriel ? — A cette double question, la Sacrée-Congrégation des Rites a répondu qu'*il faut s'en tenir à la formule de bénédiction telle qu'elle se trouve dans le Rituel.*

IV. Après une première oraison pour la bénédiction d'une nouvelle croix, le Rituel en ajoute une seconde sous cette rubrique *alia oratio ad idem.* Un prêtre, bénissant sans solennité une ou plusieurs petites croix, peut-il omettre cette seconde oraison ? — *Non.* 4 septembre 1880.

Quand une croix, surtout si elle est petite, porte l'image du crucifix, doit-on prendre, pour la bénir, la formule consacrée aux bénédictions des images de Notre-Seigneur, et non la formule ordinaire pour la bénédiction des nouvelles croix ? — Réponse : *Il faut se servir de la formule relative à la bénédiction des images de Notre-Seigneur.* 4 septembre 1880.

Un bedeau qui ne plaisantait pas tous les jours. — Dernièrement, avaient lieu, à Notre-Dame de Roubaix (Nord), les funérailles de François Agache, l'ex-bedeau de la paroisse.

François Agache, dans sa jeunesse, avait pour voisin et ami le fils d'un ancien maître d'armes, M. Languille, qui inculquait sa science à son fils François, comme passe-temps, ferraillait avec son ami, et était devenu d'une belle force ; mais, placide par nature, jamais il n'avait songé à dégainer avec personne, quand il lui arriva l'histoire que voici :

C'était en 1849, un dimanche après vêpres. Un vicaire de Notre-Dame conduisait un mort au cimetière, et Agache, comme bedeau, l'accompagnait. Les porteurs — libres-penseurs, sans doute, — trouvèrent bon, pendant le parcours, d'adresser au jeune vicaire des propos inconvenants et de lui faire des avanies.

En sortant du cimetière, le bedeau, rencontrant les porteurs, leur reprocha leur conduite. Ceux-ci prirent mal la chose et répondirent par des injures ; tout pacifique que fut Agache, il riposta : la querelle s'aggrava à tel point qu'un des porteurs arriva à lui dire que s'il était autre chose qu'un *rat d'église* et un *mangeur de chandelles*, il viendrait sur le terrain avec lui, mais qu'il était trop lâche pour cela.

« — Le mangeur de chandelles ne fera de vous qu'une bou-
« chée, répond Agache piqué au vif ; il accepte non seulement
« avec vous, mais avec vous quatre, chacun son tour. »

Heure est prise pour le lendemain matin. On fut fidèle au rendez-vous. Les quatre insulteurs se promettaient d'avoir facilement raison du *rat d'église*, dont l'air bonhomme n'avait absolument rien de redoutable.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

En garde ! — Une ! deux ! trois ! et le bedeau fait sauter l'arme de la main du premier adversaire Le deuxième a le même sort. A la deuxième passe, le troisième attrape une bonne piqûre à l'avant-bras. Le quatrième, voyant cela, s'esquive prudemment.

« Et il a joliment bien fait, disait Agache, en racontant le fait: « je ne voulais que leur donner une leçon, mais je commençais à « m'échauffer, et s'il s'était présenté, je crois que je l'aurais tué. »

Le lendemain, le doyen de Notre-Dame — c'était alors M. Desprez, aujourd'hui cardinal-archevêque de Toulouse, — fit venir le bedeau et lui adressa quelques reproches.

« — Dieu et l'Eglise défendent le duel, » lui fit-il observer.

« — Mais, monsieur le doyen, c'était justement pour Dieu et « pour l'Eglise que je me battais, riposta l'honnête bedeau, en se « redressant ; et c'est tellement vrai, monsieur le doyen, qu'à « chaque botte que je portais à l'un de ces mécréants, j'avais soin « de lui dire : Pour Notre Mère la sainte Eglise ! une ! Pour Notre « Saint-Père le Pape ! deux ! Pour monsieur le doyen ! trois ! »

« Et comme le troisième avait dit surtout du mal de la Sainte « Vierge, quand je l'ai touché au bras je le lui avais bien dit en « me fendant : Pour Notre-Dame du perpétuel secours ! »

Le futur cardinal ne put, comme bien l'on pense, réprimer un sourire, mais il n'en fit pas moins promettre à Agache qu'il ne se battrait plus en duel ; même pour la Sainte Vierge.

Le brave François Agache vient de s'éteindre à l'âge de 86 ans. Il a tenu la promesse faite à son doyen et il n'a jamais versé d'autre sang que celui de la saignée pratiquée au troisième insulteur des prêtres et de la Sainte Vierge.

La Tour Eiffel.

« Bâtissons une tour et faisons-nous
« un nom immortel. » *(Genèse.)*

Pleins de corbeaux et d'*Angelus*,
Les clochers, qui d'un doigt de pierre,
Montraient la route à la prière.
N'avaient que cent mètres au plus.

Des hommes hardis sont venus,
Qui, forgeant la dure matière,
Ont construit une tour altière
Menaçant les cieux inconnus.

O miracle ! Jusqu'où va-t-elle ?
La foule pousse devant elle
Un hurrah d'admiration ;

Son sommet se perd dans l'espace.
Mais, tout là-haut un aigle passe,
Il n'y fait pas attention.

F. Coppée.

Paris. — M. Thévenet, ministre des cultes, avait ni plus ni moins demandé à Messieurs les vicaires-capitulaires de Bayonne 56 changements d'ecclésiastiques accusés du bon prétexte de faire de la politique. Ces changements n'étant point justifiés ont été refusés : de là dans ce seul diocèse 26 privations de traitement.

Le même jour 2 prêtres du diocèse d'Avignon étaient frappés de la même peine.

La *Croix* assure que le nombre des traitements supprimés est de 300.

Rome. — Le 30 décembre, le Saint-Père a remis le chapeau de cardinal à Nos Seigneurs les Archevêques de Paris, de Lyon et de Prague.

Sa Sainteté a préconisé un très grand nombre d'Evêques, parmi lesquels les Evêques français dont les noms suivent :

Mgr J.-B. Théodore Duval, nommé évêque de Soissons ; Mgr François Lagrange, nommé évêque de Chartres ; Mgr Pierre-Frédéric Fallières, nommé évêque de Saint-Brieuc ; Mgr Jules Cléret, nommé évêque de Laval : Mgr Etienne-Marie-Alphonse Sonnois, nommé évêque de Saint-Dié ; Mgr François Jauffret, nommé évêque de Bayonne.

Léon XIII a assigné le titre de Sainte-Marie *in via* au cardinal Richard, le titre de Saint-Eusèbe au cardinal Foulon, et le titre des Saints Jean-et-Paul au cardinal Schœnborn.

***

Dans le consistoire secret, le Pape, dont la mine était florissante, a prononcé une grave allocution.

Après avoir exprimé sa haute satisfaction pour la fondation des universités de Washington, d'Ottawa et de Fribourg, il a dit que cela rendait plus amer ce qui se passe en Italie, où les ennemis de l'Eglise ne cessent de l'attaquer, avouant audacieusement leurs desseins pervers, dont même ils se font gloire, comme le prouve le discours de Palerme où ont été exposés les projets contre l'Eglise et le Pontifical Romain.

Le Pape, rappelant les fêtes en l'honneur de Giordano Bruno, a dit qu'elles faisaient apparaître manifestement le but commun des ennemis de l'Eglise, qui est de faire la guerre à la religion sous les auspices et la conduite des sectes, en vue de détacher de l'Eglise les populations italiennes.

Le Pape a protesté aussi contre les attaques qui visent le pouvoir temporel, nécessaire pour la conservation de la foi chrétienne. Il a renouvelé les protestations faites l'année dernière contre les articles du Code pénal portés en violation des droits et de la dignité du clergé.

Parlant ensuite de la loi des Œuvres pies, approuvée par le vote hâtif du Parlement italien, il a stigmatisé tous les articles de cette loi impie, qui viole ouvertement le droit de propriété et la volonté des défunts, qui est opposée à la charité chrétienne et même à la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bienfaisance laïque, et cela quand l'enquête officielle elle-même a prouvé que les œuvres pies étaient bien administrées.

Finalement, le Pape a protesté contre l'audacieux décret qui enlève à Mgr Pellegrini l'administration des églises d'Altamura et d'Acquani, décret contraire aux lois de l'Eglise et à la primauté du Pontificat suprême.

En terminant, le Pape a créé deux cardinaux *in petto*. L'un serait Mgr Boccali et l'autre, probablement, Mgr Satolli.

***

ROME. — La Chambre des députés vient de voter la sécularisation des biens des *Œuvres pies*, évalués à 600 milions de rentes au moins. Il n'est pas douteux que le Sénat accepte cette loi, et l'histoire aura à enregistrer un vol monstrueux de plus. Des misérables s'empareront pour presque rien de ces immenses propriétés, les pauvres mourront de faim, et les volontés des généreux donateurs seront violées !

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite)

« Messieurs, les précautions les plus sages, la surveillance la plus active des Administrateurs du Morbihan, la présence des gardes nationaux et des troupes de ligne, rien n'a pu préserver ce département des fureurs d'une guerre civile et religieuse. La France entière gémit sur le sort de ces hommes simples, de ces cultivateurs malheureux, égarés et excités à la rébellion par des prêtres fanatiques et sanguinaires. Mais, oh ! comble d'horreur, le combat engagé, ces prêtres scélérats et leurs nobles complices se sont enfuis lâchement après avoir livré leurs victimes. C'est ainsi que le ci-devant Evêque de Léon et ses prêtres factieux brûlent de signaler leur fuite et son départ. C'est pour faire avorter ces funestes desseins, que la Société des Amis de la Constitution de Brest, considérant, d'après les scènes sanglantes arrivées à Vannes, que si le fanatisme a soulevé les paisibles habitants des campagnes, c'est l'aristocratie seule qui leur a donné des armes pour le faire, demande qu'il vous plaise ordonner à toutes les Municipalités du Département de faire transférer dans les arsenaux que vous désignerez tous les canons, pierriers et autres munitions qui pourraient se trouver dans les châteaux des ci-devant nobles, et notamment ceux (les canons) que l'on voit aujourd'hui à l'entrée et dans l'intérieur de l'église de

Ploudaniel. Ces canons étaient autrefois à Kerno, manoir du sieur Barbier, autrement dit du Lescoet. D'après les représentations justement fondées des Amis de la Constitution de Lesneven, le District les fit enlever, le 11 du mois de février, et déposer dans l'arsenal de la garde nationale de cette ville. Par des motifs qu'on ne peut concevoir, mais qui ne peuvent qu'alarmer, le 19 du même mois, le District les fit délivrer à la Municipalité de Ploudaniel. Est-ce pour la sûreté publique ou pour favoriser de coupables complots, que l'on a fait transporter ces canons dans une campagne isolée ? Est-ce pour inspirer aux cultivateurs des idées pacifiques, ou pour les porter à la révolte que, dans le temple d'un Dieu de paix, l'on a fait rouler ces instruments de guerre ? La prudence exige-t-elle qu'on laisse entre les mains d'un furieux, d'un fanatique, le poignard dont il pourrait se servir pour égorger ses frères, sous prétexte que ce poignard fait une partie de sa propriété ? Non, sans doute ; une mère prudente arrache à son enfant le fer brillant, mais dangereux, qu'agitent ses innocentes mains. Votre sollicitude paternelle, Messieurs, s'empressera d'imiter son exemple, d'enlever au laboureur inexpérimenté ces armes dangereuses que le fanatisme et l'aristocratie ne semblent avoir mises entre ses mains que pour favoriser leurs projets de contre-révolution...

« BOISSIER, *président*, DESBOUILLON, BABY,
PHILIPPE, DE LA GOUBLAYE,
prêtre, *secrétaires*. »

Je ne sais si cette réclamation eut pour effet d'enlever à la commune de Ploudaniel ces terribles canons qui occasionnaient une telle émotion aux patriotes de Lesneven et de Brest ; mais il est certain que les bons paroissiens de Ploudaniel continuèrent encore longtemps la pratique de leurs devoirs religieux, sous la direction de leurs prêtres, fidèles comme si la Constitution n'existait pas pour eux.

C'est ainsi que, plus d'un an après, le 14 juillet 1792, un lettré du village de Trébodanic, dont je n'ai pu lire la signature, mais qui se qualifie de « *citoyen actif du canton de Ploudaniel* », se fait un devoir de signaler aux autorités la manière d'agir absolument inconstitutionnelle des paroissiens de Ploudaniel (1) :

« 14 juillet 1792.

« Tout citoyen français doit se faire un devoir de dénoncer les complots, les actes publics et particuliers qui sont contraires à la Constitution. En conséquence, je dénonce par cet écrit les faits inconstitutionnels, incendiaires et contre-révolutionnaires, dont j'ai été malgré moi le témoin.

« Le 14 juillet au matin, me rendant à Ploudaniel, j'ai

(1) L. 71.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rencontré les deux prêtres non assermentés Morvan, vicaire de Ploudaniel, et Le Cuef, habitué. Interrogé par eux si je me rendais à Lesneven pour la Fédération ou assister à leur grand'messe à Ploudaniel; je leur répondis que j'allais prendre les ordres de la Municipalité à Ploudaniel. Rendu près d'elle, j'ai été informé qu'elle allait en corps à la grand'messe qu'elle faisait chanter, depuis le décret de l'Assemblée Nationale, pour la commémoration du 14 juillet, jour où la liberté fut conquise. Rendu à l'église, j'ai été aussi surpris qu'indigné d'entendre célébrer la messe en commémoration des confesseurs et martyrs, de trouver un ancien mausolée, qui renferme les cendres des ci-devant, décoré de quatre cierges allumés, d'une croix et d'un bénitier mortuaire, tandis que la chapelle où le Curé réfractaire célébrait la messe, revêtu d'une chasuble blanche et rouge, symbole des martyrs, et sans assistants, n'avait que deux cierges. La messe finie, les prêtres Morvan, Cueff, Le Duff, et Cochart, sacristain, ont entonné les litanies; le Curé, ayant quitté sa chasuble, est venu dire l'*oremus*, dans lequel on recommande et prie pour tous ceux qui ont souffert et souffrent pour la religion. Au milieu de cet *oremus*, il est resté interdit et troublé, comme s'il eût senti des remords du sacrilège qu'il allait commettre; les larmes ont coulé de ses yeux, il les a essuyées et a prononcé ensuite les noms *Franciscum episcopum, regem et omnes* qui souffrent pour la religion. Le cortège impie s'est porté ensuite au mausolée, y a chanté un *Requiem* et jeté l'eau bénite. Dans cette cérémonie, le Curé s'est encore troublé et n'a pu prononcer les mots *libera nos, Domine*, que lorsque le vicaire Morvan les lui a eu soufflés. Il n'y a eu ni *Te Deum*, ni *Domine salvum fac regem*. Lorsque j'en ai fait la représentation aux dits prêtres en présence de la Municipalité, le vicaire Morvan m'a répondu que je ne devais pas dicter des lois au pied des autels, et que j'étais un insolent.

« Tels sont les faits que je dénonce, pour lesquels je demande justice, comme étant attentatoires à la liberté publique, incendiaires, portant l'empreinte et le fanal de la contre-révolution. J'ajoute que les Officiers municipaux de Ploudaniel, aiment la Constitution ; mais, cultivateurs peu instruits, ils sont séduits par ces prêtres impies et contre-révolutionnaires; que n'entendant point le latin, ils ont, ainsi que le peuple dans sa bonne foi, participé involontairement à l'attentat et au sacrilège de ces fanatiques, en se joignant à leurs prières. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournisr du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

PLUS de FROID aux PIEDS NI D'HUMIDITÉ par les SEMELLES **LACROIX**

Maison de Vente : UNION des INDES, 1, Rue Auber, Paris (Notice fco). Spécialité de Foulards, Lainages, etc.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire, à Preignac (Gironde).

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES *Guérison par l'EMULSION* CRÉOSOTÉE MARCHAIS Phie à LA ROCHELLE. 3 fr.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarium*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE

recommandées pour leurs Spécialités et Objets de piété et d'articles religieux

PARIS Aîné & Cie, Fabts, Fournisseurs de N. S. P. le Pape. Broderie, Chasublerie, Chapes, Bannières, Ornements d'Eglise de tous styles, Bronze et Orfèvrerie religieuse, Ameublement, Lingerie, Tentures. — Maison fondée en 1788. 74 r. Bonaparte, Paris

J. DANIEL Fabrique de Statues religieuses, Chemins de Croix, Ameublements d'Eglise, etc. 76 r. Bonaparte

BEER Fabt, 34 et 36 r. St-Sulpice, Paris, Nos de N. S. P. le Pape. Fabt d'ornts d'Eglise et Fourns spés de chasublerie, broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.

BOUASSE (En ile). Estampes, Imagerie Religieuse, chromo-lithographies, Pts de Christ, bénitiers, médailles, chapelets, chemin de Croix. 7 & 9, rue Mabillon (A partir d'Avril Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

ENCRE POUDRE-EWIG
pour faire l'encre soi-même.
Noire, ne tachant pas le linge, n'oxidant pas les plumes. — 1 fr. le litre *franco*.
92, Rue Richelieu. PARIS

HUBERT-MENAGE, Bronze, Broderie, Chasublerie, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, Regnier, Succes, 40 Rue St-Sulpice. Paroissiens pour mariage et 1res communions. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VETEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur, de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue), Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1, Place Clichy.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie en 1854, à Paris, 30, Rue de Provence.
Actif : 100 Millions
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — **RENTES VIAGÈRES** payables sans frais aux taux de 14, 15, 17 % suivant l'âge.
Prospectus et renseignements gratis et franco, en écrivant à Paris ou à MM. les Agents des Départements.



GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LEMURMAND, Mre Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MÉDAILLE D'OR — **Les Meilleures Montres** sont les — Paris 1889
MARQUES ÉTOILE, CROISSANT et EXTRA
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

5e Année. Vendredi 10 Janvier 1890. N° 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Lettre épiscopale concernant les écoles chrétiennes ; Mutations dans le Clergé ; Triduum du B. Perboyre à Morlaix ; Nécrologie : M. de L'Escluse et M. l'abbé Cathelin.

II Nouvelles du Monde catholique : Verdun ; Mende ; Rome ; La morale dans les écoles laïques.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. v, St Tenenan.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 janvier. — Dimanche dans l'octave de l'Épiphanie : office du jour, semi-double, blanc. Mémoire de l'octave à la messe. — Vêpres de l'Epiphanie.

Lundi 13. — Octave de l'Épiphanie, double, blanc.

Mardi 14. — Saint Hilaire, évêque docteur, double blanc.

Mercredi 15. — Saint Paul, 1er ermite, double, blanc.

Jeudi 16. — Saint Marcel, pape-martyr, semi-double, rouge.

Vendredi 17. — Saint Antoine, abbé, double, blanc.

Samedi 18. — Chaire de saint Pierre à Rome, double-maj., blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Landerneau..... 12, 13 et 14 janvier.
Sainte-Croix de Quimperlé..... 15, 16, 17 et 18 janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

CONCERNANT L'ŒUVRE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

DANS SON DIOCÈSE.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Nous avons le devoir de faire un appel pressant à votre sollicitude, en faveur de nos écoles et de la Confrérie de la Doctrine chrétienne instituée dans le but de leur venir en aide. Déjà de sérieux et consolants résultats ont été obtenus, et c'est avec bonheur que Nous voyons les centres les plus importants du diocèse pourvus d'écoles chrétiennes. Ce qui est établi ne peut se maintenir et prospérer qu'avec le renouvellement, la continuation des mêmes sacrifices. Nous souhaitons sans doute que le nombre de nos écoles libres s'accroisse, et suivant les circonstances et dans la mesure de Nos ressources, Notre appui et Notre concours effectifs vous sont d'avance assurés pour de nouvelles fondations ; mais, avant tout, les situations acquises doivent être consolidées. Sachant nous élever audessus de considérations de clocher, faciles à comprendre, nous verrons le bien général de la foi dans notre cher pays, et de toutes parts nous unirons nos forces avec un ensemble qui assure seul le succès.

Monseigneur du Marhallac'h, dès le début de nos épreuves, et pendant plusieurs années, vous a dirigés et soutenus dans ces affaires compliquées et toujours laborieuses, avec une compétence et un dévouement auxquels vous aimerez aujourd'hui tout particulièrement à rendre hommage, en lui exprimant avec Nous toute votre reconnaissance. M. Fleiter, vicaire-général, veut bien accepter de présider désormais le Comité diocésain des écoles.

Pour que la direction de l'Œuvre ne soit pas réduite au rôle de constater des besoins toujours plus nombreux, de recevoir la confidence de tristesses et d'appréhensions trop justifiées, sans pouvoir donner le secours ni offrir le remède suffisants, il est indispensable que tous, prêtres et fidèles, comprennent et remplissent avec ardeur et générosité leur devoir. La Confrérie de la Doctrine chrétienne a-t-elle donné tous les fruits qu'il y avait lieu d'en attendre ? L'organisation locale, dans toutes les paroisses, ne laisse-t-elle rien à désirer ? La Propagation de la Foi est là devant nous comme un modèle et en même temps comme une espérance. Si nous avons le droit d'être fiers du rang si honorable que nous occupons sur le tableau des zélateurs et des bienfaiteurs des missions lointaines, n'aurons-nous pas surtout à cœur de conserver nos croyances chrétiennes qui ont fait jusqu'à ce jour notre plus beau titre de gloire, et qui sont pour l'avenir la seule garantie de notre bonheur ? Chaque paroisse aura donc sa Confrérie de la Doctrine chrétienne organisée et prospère. Les cotisations, à leurs divers degrés, régulièrement recueillies, seront transmises à l'Evêché, aux premiers jours du mois de janvier, avec les recettes diocésaines. Un compte-rendu annuel des recettes et des dépenses, comme cela se pratique pour la Propagation de la Foi, mettra sous vos yeux l'état exact de l'Œuvre des écoles et de la Confrérie de la Doctrine chrétienne dans le diocèse. C'est une satisfaction qui vous est bien due, et ce sera aussi un stimulant d'émulation et d'honneur pour tous. Nous connaissons trop bien le zèle qui vous anime, et les intérêts sur lesquels Nous appelons votre attention sont trop graves et trop sacrés, pour que Nous ne puissions pas compter, avec une entière confiance, sur un redoublement de prières et d'efforts de votre part.

Croyez, Messieurs et chers Coopérateurs, à Nos sentiments d'affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

Quimper, en la fête des Saints Innocents, 28 décembre 1889.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Nécrologie. — M. Roudaut, recteur de Kerlouan, est décédé.

***

Nominations. — M. Gourvel, vicaire à Lambézellec, est nommé vicaire à Plouguerneau ;

M. Uguen, vicaire à Landeleau, vicaire à Lambézellec ;

M. Paugam, jeune prêtre, vicaire à Landeleau.

PONT-CROIX. — Le grand service pour le repos de l'âme de

Archives diocésai.. es de Quimper et Léon

M. le chanoine Yvenat, curé-doyen, sera chanté mardi prochain, 14 janvier, à 10 heures.

Morlaix. — Le *triduum* en l'honneur du Bienheureux Perboyre sera célébré dans la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les 15, 16 et 17 de ce mois, sous la présidence de Monseigneur.

Le matin à 8 heures, messe avec chants des enfants et instruction, et le soir à 4 heures 1/2, vêpres, sermon et bénédiction.

M. le Recteur de Saint-Martin dira la messe, prêchera et officiera avec son clergé, le 15 ; M. le 1er Vicaire de Saint-Melaine, le 16 ; M. le Curé de Saint-Mathieu, le 17. Le *triduum* se terminera par le chant du *Te Deum*.

***

A l'occasion de ce *triduum*, nous donnons une courte notice de la vie du Bienheureux.

Né en 1802, le jour de l'Epiphanie, au village de Puech, diocèse de Cahors, de parents exerçant l'humble profession d'agriculteurs, mais distingués par une piété digne des anciens jours, orné dès son enfance des plus rares qualités, Jean-Gabriel Perboyre prit rang, jeune encore, parmi les membres de la Congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul. Bientôt il y brilla comme un modèle accompli de vertu, si bien qu'on le nomma dès lors le *petit saint* et qu'il mérita d'être appelé aux fonctions de maitre des novices.

Mais l'ardeur de son zèle le portait à gagner à Jésus-Christ des âmes qui ne le connaissaient pas encore, il demanda et obtint, malgré sa santé débile, par une protection spéciale de la T. S. Vierge, d'être envoyé, en 1835, comme missionnaire en Chine. Là, il évangélisa pendant quatre ans et parcourut, au prix des plus patients labeurs, les dix-neuf chrétientés dont se composait alors la province de Kiaien-kiou. Un des témoins cités dans les dépositions du procès apostolique dit : « Si grande que fût l'appréhension générale pour la persécution dirigée contre les chrétiens, le Père Perboyre visitait toutes les familles des chrétientés de sa juridiction, donnant partout des missions, écoutant les confessions, voyageant toujours à pied. » — « D'un cœur joyeux, dit un autre témoin, il recevait tous ceux qui venaient le visiter, lui demander des conseils et solliciter l'explication du catéchisme, sans jamais les faire attendre, alors même que c'était l'heure des repas, qu'il interrompait aussitôt. »

Aussi ne sera-t-on pas surpris d'entendre d'autres témoins déclarer qu'ils le considéraient comme un saint, indépendamment même du martyre. Qu'il suffise de citer à l'appui la déposition suivante du Vicaire apostolique de Hu-pé : « J'ai ouï dire de tous ceux qui ont connu le serviteur de Dieu, qu'il était constamment absorbé dans la méditation, qu'il ne proférait jamais de paroles inutiles. Au reste, il était voué aux pénitences corporelles, surtout au jeûne

et aux macérations volontaires de son corps, à tel point que très souvent ceux qui lavaient ses vêtements les trouvaient tout baignés de son sang. Lorsqu'il montait à l'autel, il semblait plutôt un ange qu'un homme, et tous s'accordent à dire qu'on n'avait jamais vu un aussi excellent prêtre. J'ai appris moi-même de feu l'évêque Rizzolati que, lorsqu'il le vit pour la première fois dans l'église de Kiaien-kiou, c'est-à-dire en l'année 1839, il comprit à l'aspect de son visage, à ses manières et à ses paroles, que le serviteur de Dieu était un saint missionnaire dont il eut à dire plusieurs fois : « En dehors même du mérite de son martyre, le Père Perboyre « est digne par ses vertus de l'honneur des autels. »

Ce fut au mois de septembre 1839, que la persécution déjà décrétée en Chine depuis le règne de l'empereur Kien-lung, éclata avec une violence extrême dans la province de Hu-kan où, jusque-là, les chrétiens avaient joui d'une tranquillité relative. A l'arrivée des satellites, le serviteur de Dieu s'enfuit avec quelques chrétiens dans une forêt voisine ; mais pendant qu'il y était en prière, comme Jésus au jardin des Oliviers, un néophyte, nouveau Judas, le trahit pour quelques pièces d'argent et le livra à ses ennemis. En vain, un des fidèles, qui l'avaient suivi dans la forêt, voulut tirer l'épée pour le défendre contre les premiers soldats qui arrivaient, le serviteur de Dieu s'y opposa, lui ordonnant de remettre l'épée dans le fourreau, à l'exemple du Sauveur qui commanda à Pierre de ne pas se servir de l'épée. — Ce trait et celui de la trahison dont il fut victime ne sont pas les seuls par lesquels il était appelé à imiter le divin Maitre.

Des liens étreignent ses membres ; il est violemment frappé et entraîné, les mains liées derrière le dos. Enfermé ensuite dans une horrible prison, il en est parfois extrait pour être traîné devant les tribunaux, où il subit non pas un jugement, mais les plus atroces tourments, des opprobres, des injures et des interrogatoires impies. Toujours chargé de chaines cruelles, souvent il est torturé par la flagellation et d'horribles supplices, jusqu'à ce que sa chair tombant en lambeaux, on ait peine à reconnaître en lui la forme humaine. A ses simples et courageuses réponses, on oppose des soufflets et les plus dures humiliations ; il est marqué au front d'un stigmate d'infamie, et, dans une pensée superstitieuse, on lui fait boire le sang d'un chien. Au milieu de tous ces supplices, la seule plainte qui lui échappe, c'est d'avoir entendu un mandarin outrager le Crucifix. Quant à ses souffrances, il ne s'en plaint pas, mais, comme absorbé dans une douce extase, il les supporte d'un visage tranquille et souriant, s'oubliant lui-même pour ne songer qu'à animer au bon combat plusieurs chrétiens avec lesquels il se rencontre devant les tribunaux.

Pendant une année, au milieu des plus cruelles tortures, unissant une admirable mansuétude à une force héroïque, il subit sans faiblir ce long combat pour sa foi, jusqu'à ce qu'enfin condamné à mort par le mandarin d'Ou-tang-fou, il mérite jusqu'au bout d'imi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ter le divin Sauveur et d'être conduit au supplice au milieu des malfaiteurs publics.

Sur le gibet où il meurt, le 11 septembre 1840, une inscription proclame, quoique en des termes impies, le glorieux motif du martyre, à savoir qu'il est condamné à mort *à cause de la fausse, mauvaise et immorale religion qu'il avait prêchée.*

Aussitôt, sur le lieu même du martyre, il plut à Dieu de glorifier son serviteur par l'apparition d'une croix lumineuse et tellement brillante qu'on la voyait de loin à la ronde. Ce signe surnaturel, dûment constaté par de nombreux témoins, a été reproduit sur l'une des bannières qui ornaient la salle de la Béatification. L'autre bannière représente le miracle de la guérison et de la conversion du lettré chinois auquel le Bienheureux apparut après son martyre pour le récompenser ainsi du témoignage de compassion qu'il en avait reçu, alors que le serviteur de Dieu, déjà tout meurtri, était traîné devant les tribunaux, et que ce lettré compatissant, nouveau Nicodème, s'offrit à le faire transporter à ses frais dans une litière.

Nécrologie. — Les œuvres établies à Brest viennent de faire une grande perte dans la personne de M. de Lescluse. Doué d'une grande affabilité et d'un dévouement à toute épreuve, il mettait au service de tout le monde sa rare compétence des affaires et rendait volontiers les services qu'on lui demandait.

Le jour même de la laïcisation des écoles, il réunit quelques personnes dévouées et décida avec elles la formation d'un comité, dont il fut l'âme. De nouvelles écoles chrétiennes furent créées par ses soins et bientôt remplies d'élèves. Dans cette œuvre, la plus belle, la plus nécessaire, la plus urgente de toutes, M. de Lescluse déploya une activité et un zèle au-dessus de tous éloges ; il y consuma sa vie.

Il aura trouvé devant Dieu, au tribunal de Celui qui a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants* » la récompense des grandes âmes, des cœurs généreux et des chrétiens actifs, qui vivent dans le souci de leur salut et de celui de leurs frères.

***

— L'Eglise de Paris est en deuil par la mort de M. le chanoine Cathelin, curé de Saint-Philippe-du-Roule.

M. Cathelin entra tard dans les ordres : il avait trente ans quand il fut ordonné prêtre. Ses supérieurs reconnurent en lui de grandes qualités d'esprit et de cœur, et le placèrent comme professeur au Petit-Séminaire de Paris. Il était prêt pour l'enseignement, ayant suivi avec succès et remporté sans peine tous ses grades universitaires. Les élèves s'attachèrent beaucoup à lui et lui vouèrent une estime et une reconnaissance qui ne se sont jamais démenties. M. l'abbé Dupanloup, alors supérieur du Petit-Séminaire, fit imprimer ses *cahiers de seconde* et les proposa comme modèles aux autres établissements laïques de Paris, qui s'empressèrent d'en profiter :

la situation entre Universitaires et Catholiques n'était point encore arrivée à cet état aigu où nous la voyons aujourd'hui, et les rapports étaient fréquents et empreints de bonne cordialité.

A la création de la paroisse de la Trinité, M. Cathelin fut nommé premier vicaire : dans ce poste de confiance, il réussit à se concilier l'affection de tout le monde comme au Petit-Séminaire, et donna comme orateur des preuves d'un rare talent.

Nommé à la cure d'Auteuil, puis à celle de Saint-Philippe-du-Roule, il a passé en faisant le bien et laissant partout l'impression et le souvenir du vrai prêtre, attentif à tous ses devoirs, bon pour tout le monde, sévère pour lui seul et uniquement préoccupé des intérêts de Dieu et des âmes confiées à ses soins.

Sa générosité était connue : il suffisait de lui avouer les détresses d'une Œuvre et de faire appel à son cœur pour obtenir d'importants secours. Les curés des paroisses besogneuses de Paris le savaient bien, et que de fois n'ont-ils pas recouru à lui !

Il s'intéressait beaucoup aussi à un orphelinat d'enfants de marins établi à Dieppe, et on peut dire que cette lourde charge reposait presqu'entièrement sur lui.

Depuis près de deux ans, M. l'abbé Cathelin gardait la chambre, et sentant sa fin venir s'y préparait avec le calme et la sérénité d'esprit qui ne le quittaient jamais.

Monseigneur l'avait nommé chanoine honoraire de la cathédrale ; c'était un témoignage du bon souvenir et de la vénération qu'il avait gardés pour son ancien professeur et directeur. La maladie ne lui avait pas permis de venir se faire installer.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

VERDUN. — Monseigneur de Verdun, encouragé par le Saint-Père, annonce qu'il va entreprendre une *croisade* de quêtes pour élever à Vaucouleurs un monument national à Jeanne d'Arc.

***

MENDE. — M. l'abbé Bessière a été poursuivi pour s'être rendu coupable d'avoir dit en chaire : « Mes amis, le vote est un acte « qui relève de la conscience. Avant de déposer vos suffrages, ins- « pirez-vous de vos convictions et votez comme vous voudriez « avoir voté à l'heure de la mort. »

Le tribunal de Mende l'a acquitté.

Les honnêtes gens trouveront que l'abbé Bessière a tenu le vrai langage du prêtre à ses paroissiens.

Les journaux de toutes nuances de Paris ont fait cette remarque que l'abbé Bessière avait seul été déféré aux tribunaux, pendant que 300 autres prêtres ne l'avaient point été ; mais ils ont été privés de leur traitement, par conséquent condamnés sans avoir été entendus.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

***

ROME. — Le 26 janvier aura lieu la béatification du Vénérable Perotti *des Ecoles pies*, et le 9 février celle de Mgr Ancina, évêque de Saluces, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri.

La morale dans les écoles laïques.

Voici le rapport de M. le duc de Broglie à la réunion annuelle de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle, présidée par Mgr Richard.

ÉMINENCE,
MESSIEURS,

L'Œuvre du Bienheureux de la Salle a bien voulu me charger de vous présenter le rapport sur sa situation et ses travaux, qui doit vous être annuellement soumis.

J'ai accepté cet honneur avec d'autant plus de reconnaissance que le but de cette association, la préparation de maîtres chrétiens pour l'éducation de la jeunesse, se recommande plus que jamais à tous ceux qui ont souci de l'honneur et de l'avenir de notre patrie.

Comment, en effet, n'en pas reconnaître l'importance, en présence des révélations douloureuses que chaque jour nous apporte sur l'état moral d'une trop grande partie de la jeunesse française ?

« Vingt-trois mille enfants mineurs, disait avec une sorte d'effroi Mgr l'évêque d'Autun, dans son dernier discours à l'Académie française, ont été traduits, dans la seule année 1886, devant les tribunaux ! »

Où l'éloquent prélat avait craint de trop assombrir lui-même les couleurs de son tableau, où il faut croire que le mal depuis lors n'a pas cessé de s'aggraver.

Car, dans la statistique de la justice criminelle de 1887, ce n'est plus au nombre de vingt-trois, mais de vingt-huit mille et plus que la police correctionnelle a vu comparaître devant elle des prévenus âgés de moins de 21 ans, et il faut ajouter 580 accusés de crime devant la cour d'assises, sur lesquels 150 ont été condamnés, dont 16 n'avaient pas achevé leur seizième année (1).

Cette précocité du crime, constatée de toutes parts avec surprise, est un phénomène moral dont le triste privilège a été réservé à notre génération. Les affreux détails de procès récents nous ont fait voir des assassins imberbes qui, jouant avec le meurtre, semblaient joindre dans leurs sanglantes exécutions la légèreté de l'enfance au sang-froid d'une personne endurcie. « La sève vigoureuse de la jeunesse », dit, avec une expression d'horreur bien naturelle, un magistrat qui a eu le triste devoir d'interroger ces petits monstres, « ne semble profiter qu'à leurs mauvais instincts. On remarque dans leurs « actes une exagération de férocité, une recherche de lubricité, une forfanterie de vice qui ne se rencontrent pas dans l'âge avancé : ils ne se contentent pas de tuer, ils aiment à torturer ; ils ont, vis-à-vis de leurs semblables, le raffinement de cruauté de l'enfance qui se plaît à faire souffrir les « pauvres bêtes (2). » Le grave écrivain a raison. Le vers de La Fontaine, *cet âge est sans pitié*, qui jusqu'ici nous avait fait sourire, a reçu sous nos yeux d'effroyables applications.

Ce sont là des prodiges d'une dépravation exceptionnelle, je le sais, et Dieu merci, quel qu'en soit le nombre, c'est déjà trop qu'elles se soient produites ! Malheureusement, ce n'est pas un état exceptionnel que signale un autre document également authentique et dont l'origine seule atteste la sincérité. De la bouche dont il sort, l'aveu ne peut être arraché que par la nécessité et par l'évidence : •

(1) *Compte-rendu de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie, pendant l'année 1887.* Tableaux XIII et XXX. Pages 27 et 67. — (2) *Paris qui souffre*, par Adolphe Guillot, p. 250.

« Ce que nous avons remarqué avec peine, » disent, dans le *Bulletin municipal officiel de Paris* du 9 octobre dernier, les inspecteurs chargés de visiter les usines des environs de la capitale, pour s'assurer de l'exécution de la loi sur le travail des enfants, « c'est le manque d'instruction morale chez « les enfants. Bien qu'ils aient été au cours d'instruction morale aux écoles « dont ils sortent, ils ne semblent pas s'en douter. Aux questions faites sur « les devoirs envers la famille, envers la société, envers la patrie, quelques-« uns ont un peu, mais faiblement, répondu. Il est pénible de dire, Monsieur « le préfet, que cette absence d'instruction morale fait que les enfants perdent « la notion du respect et du devoir, qui sont les bases de la morale : de là « les gros mots, les injures, les paroles obscènes. A cette mauvaise éducation « il faut joindre les mauvaises lectures, la facilité avec laquelle les enfants se « font servir à boire et à fumer comme s'ils étaient des hommes, une odieuse « imagerie et la caricature... où le ridicule le dispute à l'odieux. Tous ces faits « ignobles, déshonorants pour les mœurs républicaines et si pernicieuses « pour la société française, font que les enfants deviennent désagréables, puis « détestables, et souvent leur conduite est scandaleuse sur la voie publique. « Tout le monde s'en plaint, ce qui fait qu'une grande partie des patrons ne « veulent plus prendre d'apprentis à cause des désagréments qu'ils ont à « subir des enfants mal élevés, dont ils ont la responsabilité (3). »

Vous me dispenserez d'ajouter que MM. les inspecteurs ne craignent pas en même temps d'affirmer que ces *désastres moraux*, comme ils les appellent avec raison, *font les délices* des partis hostiles au gouvernement actuel. Je ne reproduirai pas cette calomnie, même pour la repousser. Il n'est, Dieu merci, pas de parti en France assez dépourvu, non-seulement de patriotisme, mais de bon sens, pour se réjouir de voir corrompre et souiller les sources de la vie nationale.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la nature des causes diverses que MM. les officiers municipaux assignent à cette corruption prématurée de la jeunesse et de chercher sur qui en repose la responsabilité. Bornons-nous à constater avec eux que si le mal se développe avec une effrayante rapidité, le remède que nos nouvelles lois scolaires essayent d'y appliquer est aussi impuissant à l'atténuer qu'à le prévenir.

C'est ce qui résulte, avec non moins d'évidence, d'une étude solennellement faite par une autorité plus haute encore, mais tout aussi peu suspecte de partialité. On est heureux, dans une matière si controversée, de ne s'appuyer que sur des documents officiels. Voici bientôt la huitième année, vous le savez, qu'après des débats dont personne n'a perdu le souvenir, la loi a, pour la première fois, séparé dans nos écoles l'instruction morale de toute instruction religieuse. Après ce temps d'épreuve qui correspond presque à celui qu'une génération d'enfants passe sur les bancs de l'école primaire, le ministère de l'instruction publique a eu la pensée, dont il faut le remercier, de vérifier et de faire connaître quel avait été le résultat de cette innovation tant débattue. Il a été procédé, en conséquence, à une sorte d'enquête sur l'état de l'éducation morale dans les écoles primaires et on a demandé aux Inspecteurs d'Académie, aux Inspecteurs primaires, aux Directeurs et Directrices d'école normale d'envoyer leurs rapports sous forme de réponse à des questions qui leur ont été posées. Puis, ces rapports une fois réunis (et il y en a jusqu'à cent cinquante-huit), le soin de les analyser et de les résumer a été confié à un haut fonctionnaire de l'enseignement public, M. Lichtenberger, doyen de la faculté protestante de Paris.

Le choix ne pouvait être mieux placé ; car il serait impossible de porter, dans l'accomplissement d'une tâche délicate, plus de sincérité et de véritable désir de s'éclairer que ne l'a fait M. Lichtenberger. Pour se préserver de toute tentation de faire tort à la vérité dans un sens quelconque, il a eu soin de laisser le plus souvent la parole aux fonctionnaires interrogés eux-mêmes et de reproduire, sans les altérer, les passages les plus importants de leurs réponses Ce n'est donc pas en laissant lire la pensée à travers les lignes, c'est par une confession franche et publique que le mémoire de M. Lichtenberger nous met en mesure d'établir la nullité complète du nouvel enseigne-

(3) *Bulletin officiel municipal de la Ville de Paris.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ment moral, et par là, la confirmation éclatante des prévisions qu'avaient formées, dans la discussion de la loi de 1882, ceux qui l'ont combattue avec toute l'énergie de leur conviction. Une courte analyse de ce consciencieux travail ne laissera, je crois, aucun doute à cet égard et montrera en même temps combien il est nécessaire de tourner ses regards ailleurs que vers l'école neutre, pour ne pas désespérer de l'avenir de la génération qui s'élève. Rien ne peut montrer mieux l'importance des écoles chrétiennes que l'impuissance dont se reconnaissent convaincues celles qui ne le sont pas.

« La note qui domine, dit le rapporteur général, dans la plupart des ré-
« ponses faites au questionnaire officiel, est celle non pas certes du découra-
« gement, mais de l'insuffisance des forces, en présence de la grandeur de la
« tâche (4) ». Puis il procède à des citations dont on peut juger le ton uniforme par quelques exemples, car la plupart des réponses sont faites dans le même sens et presque dans les mêmes termes

« Cette partie de nos programmes (l'enseignement moral), dit un des
« premiers rapports cités, ne plaît beaucoup ni aux maîtres, ni aux élèves.
« Nos instituteurs ne sont pas en état de leur donner une forme attrayante et
« se renferment dans des abstractions qui ne sont pas du goût des enfants (5). »

« Dans soixante écoles pour cent de ma circonscription, dit le rapport
« d'Angoulême, cette instruction morale est presque nulle. La leçon dure
« généralement de 3 à 5 minutes (6). »

« Sur 160 écoles de ma circonscription, dit le rapport de Clamecy, il y en
« a une quinzaine où l'instituteur fait la leçon lui-même, une soixantaine où
« la leçon consiste en récits assez convenablement expliqués. Dans tout le
« reste, l'instruction morale est médiocre et presque nulle (7). »

« L'enseignement moral n'est ni compris ni donné dans ma circonscription,
« dit le rapport de Cosne. La capacité et surtout la conviction manquent au
« plus grand nombre des maîtres. Dans les trois-quarts des écoles, les pres-
« criptions et les conseils de tout genre relativement à l'enseignement de la
« morale sont lettre morte (8). »

« Dans l'ensemble, cet enseignement est assez mal donné et les résultats
« sont à peu près insignifiants, dit le rapport de Guéret (9). »

« Les leçons sont généralement de pâles contrefaçons des prônes du curé,
« dit le rapporteur de Lons-le-Saunier, c'est ou grotesque, déclamatoire et
« creux, ou banal, vague et embarrassé (10). »

« Entre tant d'influences bonnes et mauvaises qui agissent sur le jeune
« âge, l'œil le plus pénétrant ne réussira pas à démêler jusqu'à quel point
« l'enseignement moral aide aux uns et affaiblit les autres. Profitable, il doit
« l'être assurément; mais on n'en démêle pas de preuves bien positives. »
Ainsi s'exprime le rapport d'Orléans (11). (*La suite au prochain numero.*)

(4) *L'éducation morale dans les écoles primaires*, par M. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. Imprimerie Nationale, p. 23. — (5) P. 24. — (6) *Ibid.* — (7) P. 25. — (8) *Ibid.* — (9) P. 26. — (10) *Ibid.* — (11) P. 24.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGE ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

A la fin de cette année 1792, l'ancien Recteur de Plouzévédé ayant dû quitter sa paroisse ou s'y tenir caché, le nouveau curé, Guillaume Charlès, y fut fort mal accueilli, et, par

arrêté du Département du 19 octobre 1792, le Maire de Plouzévédé et Mme Suzanne de Legge, épouse de M. Charles-Marie du Plessis, étaient sommés de se présenter devant le District de Lesneven pour rendre compte de leur conduite « à l'occasion des troubles survenus en cette paroisse et aux rassemblements fréquents et nocturnes au ci-devant château de Kerham. »

Mme du Plessis, répondant à l'interrogatoire qu'on lui fit subir le 3 novembre 1792 (1), affirma que ce château appartenait à Mme veuve de Guernisac.

« Interrogée sur les faits qui ont porté la Municipalité de Plouzévédé à refuser au curé Guillaume Charlès et à ses compagnons la protection et assistance qu'ils ont demandées, a répondu qu'arrivée depuis quinze jours, elle ne connaît pas l'aristocratie de sa paroisse, ni la retraite de son ancien Recteur, ni les maltraitements qui pourraient avoir été exercés vis-à-vis du nouveau Curé, mais avoir ouï dire que ce dernier voulait faire manger de l'herbe à ses paroissiens, et qu'il avait refusé de revenir dans la paroisse sur l'invitation du Maire.

« Etant représenté à l'interrogée qu'il s'en faut bien que la paroisse de Plouzévédé soit au niveau de la Révolution, qu'au contraire le flambeau de l'insurrection y est toujours allumé, a répondu n'avoir en sa maison que quatre religieuses, dont une sa belle-sœur, et trois autres sorties du couvent de Lesneven. »

Le Maire de Plouzévédé, interrogé à son tour, répondit :

« Qu'il ignorait l'arrivée du sieur Charlès à Plouzévédé, jusqu'à ce que venant de Coat-ar-Moal, passant par le bourg, vers les sept heures du soir, le 8 octobre, il vit un rassemblement d'hommes et de femmes, les hommes séparés des femmes et ne prenant point part à l'émeute des dites femmes qui s'étaient attroupées vis-à-vis l'auberge d'André Corre, près le bourg, et qui voulaient maltraiter trois particuliers qu'elles appelaient trois diables, dont un prêtre qu'elles soupçonnaient être le Curé constitutionnel, et qui s'était réfugié dans la dite auberge; qu'il se mit en devoir d'apaiser cette émeute, mais que les dites femmes l'entourèrent et lui imposèrent silence, menaçant de le maltraiter et même de le tuer, s'il ne se retirait. En conséquence, il se retira en effet chez lui.

« Interpellé le dit Moal si les femmes n'étaient pas conseillées par leurs maris, répond qu'il n'en a pas eu connaissance, et même qu'il entendit dire qu'un homme qui voulait forcer sa femme à se retirer, fut par elle terrassé, et qu'il n'en a reconnu aucune ; c'étaient en majeure partie des jeunes filles; qu'il a seulement entendu dire qu'une fille nommée

(1) L. 71.

Archives diocésa. es de Quimper et Léon

Hémery, de Kermoguer, et Marie Loudous, de Gorréper, femme mariée, étaient les principales actrices. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

Les premiers Successeurs.

1° Saint Ténénan.

La victoire que le comte Even-le-Grand avait remportée sur les Danois par les prières de saint Goulven n'avait pas entièrement découragé les hommes du Nord ; le pieux solitaire avait quitté son ermitage, comme nous l'avons vu, et il édifiait tout le Léon par ses vertus épiscopales quand les barbares recommencèrent leurs ravages. Les échecs qu'ils avaient subis avaient encore excité leur fureur, tellement que leurs cruautés étaient plus redoutables que jamais. Ce n'étaient pas seulement les paysans qui se cachaient pour les éviter, mais les plus nobles chefs n'osaient affronter de nouveaux combats, et ils ne pouvaient songer à se défendre dans leurs propres demeures ; des siècles devaient se passer avant que chaque habitation seigneuriale, étant entourée de remparts et de fossés, prendraient le nom de château. A l'époque où nous sommes, on n'appelait ainsi que les enceintes fortifiées occupées par une garnison ; il y en avait alors plusieurs en Bretagne, toutefois pas en assez grand nombre pour abriter tous ceux qui fuyaient devant un terrible ennemi ; les bois devaient aussi servir de refuges, si non aux nobles habitués au métier des armes, du moins aux paisibles laboureurs.

« En cet endroit de Léon où aborda saint Tenenan, il y avoit une grande forest qui aboutissoit à ce bras de mer qui va à Landerneau, dans lequel s'estoit retiré grand nombre de paysans de divers cantons pour éviter la fureur des barbares, et, y ayans amené leurs tropeaux et le plus beau et le meilleur de leurs biens, et, pour n'estre forcez, s'estoient remparez legerement et tenoient une sentinelle en garnison dans ledit chasteau de Joyeuze-Garde, pour défendre la rivière et le grand chemin droit, entre lesquels il est situé. Quand la sentinelle du chasteau apperceut le vaisseau de saint Tenenan, il cria à pleine voix : « Que le servi-« teur de Dieu, qui devoit garantir des Barbares et délivrer de la « peur et apprehension qui continuellement glaçoit leur sang, « arrivait. » A ce cri, le capitaine du chasteau et toute la garnison se jetèrent sur les creneaux et guerites du donjeon, et, voyans le navire venir à toutes voiles donner debout à terre au pied du

chasteau, firent retentir l'air, les rivages et toute la forest d'un cry de joye. A ce cry, ceux qui estoient dans la forest s'enquirent du sujet de cette réjouissance, disans l'un à l'autre : *Meurbed à joa a zeus er Goard*, c'est-à-dire, « ils mènent grande réjouissance en la garnison, » et de là ce chasteau fut nommé *Kastell joa eus er Goard*, que les Français (accoutumez à tordre le nez à nostre Breton pour l'accommoder à leur idiome), appellent chasteau de *Joyeuse-Garde* et le chasteau de *Goy-la-Forest* au lieu de nostre Breton *Kastell goüelet Forest*, qui signifie : *Chasteau situé en une Forest.* »

Avant de poursuivre notre récit, disons que le château de Joyeuse-Garde dont il est ici question, n'est pas sans avoir eu quelque célébrité : le roi Arthur y aurait tenu sa cour et y aurait fait exécuter joutes et tournois : on voit encore quelques débris de ses antiques murailles sur les bords de l'Elorn. Il était, comme l'a dit Albert-le-Grand, placé entre cette rivière et le grand chemin, et sur la lisière d'une forêt dont il ne reste plus que le nom s'appliquant à un endroit charmant, minime partie de ce qui constituait autrefois la grande forêt de Talamon, fameuse dans les souvenirs de la chevalerie.

« Saint Tenenan descendit du vaisseau et fut receu en grande rejoüissance du capitaine et de tous les soldats du chasteau, aussi des chrétiens qui estoient cachés dans cette forest, lesquels le vindrent salüer comme leur père et protecteur, envoyé de Dieu pour les delivrer de leurs miseres. Le Saint se retira avec eux dans la forest, et, voyant l'exercice de la religion catholique negligé parmy eux, d'autant qu'ils mettoient tout leur soin à se garantir, eux et leurs biens, des incursions des barbares, il leur fit bastir deux églises pour leur commodité, l'une vers le bas de la forest, non loin du chasteau laquelle fut nommée *Ilis goüelet Forest*, à cause de sa situation qui estoit au fond de la dite forest, et porte maintenant le titre et nom de saint Tenenan ; l'autre eglise fut édifiée à l'autre extrémité de la mesme forest et fut appelée Ploabennec, dédiée en l'honneur de Dieu et de saint Pierre apostre. Saint Tenenan avec ses prestres et clercs, faisoit le divin service en ces églises et preschoit le peuple avec grand fruit et édification, et, non content de cela, veillant aussi bien à la conservation de leurs personnes et commoditez qu'à leur instruction au fait de la relijion. Outres les barricades qu'ils avaitent faites aux avenües de la Forest, il fit, à force de bras, élever un grand monceau ou tas de terre ample et spacieux, cerné tout à l'entour de larges et profonds fossez, et, dessus, bastit un petit oratoire où il se tenoit avec ses prêtres, y retiroit leurs meubles et commoditez, et, au cas d'exigence, s'ils se fussent trouvez pressez de l'ennemy, les recueilloit comme dans une forte ville : là, se disoit le service divin, se faisoient les exhortations, et se tenoient les assemblées ; on y administroit la justice, et le Saint luy-mesme faisoit la leçon et instruisoit la jeunesse, rendant cette place autant fameuse et celebre, comme une ville bien policée, et fut nommée *Les-Quelen*,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à cause des deux principales fonctions qui se faisoient en ce lieu, qui estoient d'instruire les enfans et d'administrer la justice. »

En effet, *Les-Quelen* est composé de deux mots bretons : *Lez*, siège ou cours de justice, et *Quelen*, enseignes. De ce nom français qui signifiait d'abord tableau servant à l'instruction sont venus les mots enseignes, enseignement.

La reconnaissance populaire donne aussi à *Les-Quelen*, le nom de *Castel Sant-Tenenan*. D'après ce que M. de Kerdanet dit de ce fort, il était assis sur la crête d'une butte factice, de forme conique, entourée d'un fossé assez profond. M. de Fréminville donne à cette butte 500 pieds de circonférence à la base, et une hauteur de 35 pieds. Elle offre avec toutes les buttes du même genre, si nombreuses dans le pays, une diff[illegible] frappante : elle est revêtue dans tout son pour[illegible] d'[illegible] maçonnerie sèche composée de larges [illegible] devait donc être très diffic[illegible]

AVIS. — Messie[illegible] prévenus qu'ils trouv[illegible] médailles pour récon[illegible] seron, et à Quimper

VÊTEMI[illegible] Coreni[illegible]

[illegible]TS

[illegible]É

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraîchissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant *aucune Colique.*

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boite contenant 18 Purgations : **1 fr. 50**

dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

à

[illegible]énehould (Marne)

[illegible]ie Gratis et Franco

[illegible]ABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.

PURGATIF GÉRAUDEL

Dimension de la Tablette

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à cause des deux principales fonctions qui se faisoient en ce lieu, qui estoient d'instruire les enfans et d'administrer la justice. »

En effet, *Les-Quelen* est composé de deux mots bretons : *Lez*, siège ou cours de justice, et *Quelen*, enseignes. De ce nom français qui signifiait d'abord tableau servant à l'instruction sont venus les mots enseignes, enseignement.

La reconnaissance populaire donne aussi à *Les-Quelen*, le nom de *Castel Sant-Tenenan*. D'après ce que M. de Kerdanet dit de ce fort, il était assis sur la crête d'une butte factice, de forme conique, entourée d'un fossé assez profond. M. de Fréminville donne à cette butte 500 pieds de circonférence à la base, et une hauteur de 35 pieds. Elle offre avec toutes les buttes du même genre, si nombreuses dans le pays, une différence très-frappante : elle est revêtue dans tout son pourtour d'une épaisse maçonnerie sèche composée de larges pierres bien assemblées ; l'escalade devait donc être très difficile sur cette surface glissante. *(A suivre.)*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraîchissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant *aucune Colique.*

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1 fr. 50**
dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien
à
Ste-Ménehould (Marne)
envoie Gratis et Franco
DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON
à toute Personne
qui lui en fait la demande affranchie.

Dimension de la Tablette — PURGATIF GÉRAUDEL — Dimension de la Tablette

Archives diocésaines de Quimper et Léo

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les douleurs de la convalescence.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies* **DEFRESNE** est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, Défiez-vous des imitations.

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

PLUS de FROID aux PIEDS NI D'HUMIDITÉ par les SEMELLES colhydrofuges **LACROIX**

Maison de Vente : UNION des INDES, 1, Rue Auber, Paris (*Notice fco*). Spécialité de Foulards, Lainages, etc.

PHTHISIE

BRONCHITES, CATARRHES

*Guérison par l'*EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS

Phie à LA ROCHELLE. 3 fr.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Medin Spin, Anc Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MÉDAILLE D'OR — Les Meilleures Montres sont les MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA — Paris 1889

OR, ARGENT & NICKEL

Se trouvent ch. tous les bons horlogers

Causeries du Docteur

Sous ce titre, le **DOCTEUR CHOFFÉ**, ex-médecin de la marine, vient de publier la 27e édition de ses **Causeries médicales**. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la **Hernie** et des **Maladies de la Femme** ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres Causeries ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres : *Hémorrhoïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices*, Maladies du *Cœur*, de la *Vessie*, de l'*Estomac*, du *Foie*, de la *Peau*, du *Cerveau*, *Névralgies*, *Obésité*, etc.

C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de **Maladies chroniques**; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé *gratuitement* et sous *enveloppe* à toute personne qui joindra à sa demande 60 cent. en timbres-poste pour frais d'envoi. Adresser les lettres au Dr CHOFFÉ, *quai Saint-Michel, 27, Paris.*

Docteur MAUCLAIR.

5e ANNÉE. Vendredi 17 Janvier 1890. N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis aux abonnés. — *I. Chronique du diocèse* : Kerlouan ; Nécrologie.

II. Nouvelles du Monde catholique : La loi militaire et l'Episcopat ; Lettre au Souverain-Pontife, de S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes : Réponse du Saint-Père ; Réflexions du *Journal des Débats* ; La Basilique de Montmartre ; Une bibliothèque cantonale.

III. La morale dans les écoles laïques *(suite)*.

IV. Documents historiques (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 janvier. — 2e Dimanche après l'Epiphanie. Fête du saint Nom de Jésus, double de 2e classe, blanc. — A la grand'messe, mémoire du dimanche. — Vêpres du saint Nom de Jésus : mémoires 1° de s. Fabien et s. Sébastien, 2e du dimanche.

Lundi 20. — S. Fabien et s. Sébastien, martyrs, double, rouge.

Mardi 21. — Ste Agnès, vierge-martyre double, rouge.

Mercredi 22. — S. Vincent et s. Stanislas, martyrs, semi-double, rouge.

Jeudi 23. — Les Epousailles de la ste Vierge, double-majeur, blanc.

Vendredi 24. — S. Timothée, évêque-martyr, double, rouge.

Samedi 25. — Conversion de s. Paul, apôtre, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Quimperlé : Sainte-Croix, toute la semaine.

[redacted]

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS AUX ABONNÉS.

A dater de la réception du présent numéro de la *Semaine*, les Abonnés dont l'abonnement en cours ne serait pas encore payé, sont priés de s'abstenir d'en faire parvenir le montant directement, attendu que cet envoi ferait double emploi avec la quittance de recouvrement qui leur sera présentée par la poste ces jours-ci.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Le *Courrier du Finistère* et le *Petit Supplément de la Croix*, paraissant à Brest, ayant à plusieurs reprises, de bonne foi sans doute, mais sans contrôle suffisant, accueilli et annoncé des nouvelles ecclésiastiques qui n'avaient pas de vérité ou de caractère officiel, l'administration diocésaine, pour éviter à l'avenir toute méprise fâcheuse, demande que ses actes ne reçoivent pas la publicité de la presse, avant qu'ils aient paru dans la *Semaine Religieuse*, ou qu'ils aient été communiqués directement par qui de droit.

Kerlouan. — Mardi a eu lieu le service d'octave de M. Roudaut, recteur de Kerlouan. Né en 1833, ordonné prêtre en 1858, il fut seize ans vicaire à l'Ile-d'Ouessant, où il édifiait tout le monde par sa piété active et son esprit d'étude. Il fut nommé recteur de Landunvez, puis en 1878, recteur de Kerlouan, où il laisse de bien sincères regrets.

C'était un prêtre d'une grande humilité, excellent prédicateur, ne comptant pas avec la peine, un vrai type d'apôtre de nos missions bretonnes. Quand ses excellents vicaires l'encourageaient au moment suprême, les dernières paroles recueillies par eux sur ses lèvres expirantes étaient celles-ci : « Prions pour la propagation de la foi ! »

C'est le résumé de sa vie : prier et travailler pour la propagation de la foi.

Nécrologie. — M. Sévézen, recteur de Saint-Melaine de Morlaix, a été enterré lundi au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles réunis pour prier pour le repos de son âme et rendre à ses vertus de prêtre et de pasteur l'hommage qu'elles méritaient.

M. Boucharé, vicaire à Plomeur, est décédé mardi matin.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La loi militaire et l'épiscopat.

La lettre suivante a été adressée par S. Em. le cardinal Desprez à M. le président de la République :

Archevêché de Toulouse.

« Toulouse, le 5 janvier 1890.

« Monsieur le Président,

« Le délai fixé pour l'application de la loi qui impose aux jeunes clercs le service militaire expirera le 15 janvier courant. Permettez au doyen d'âge des cardinaux français de vous exprimer la profonde tristesse et la cruelle déception qu'il éprouve au moment où l'Eglise de France va recevoir le coup le plus désastreux qui lui ait été porté depuis que les pouvoirs publics semblent la traiter en suspecte, pour ne pas dire en ennemie. J'espérais, pour l'honneur et la sécurité de mon pays, que cette innovation regrettable à tant de titres ne serait jamais inscrite dans notre code.

Je l'espérais d'autant plus que je me disais, avec les orateurs qui ont défendu au Sénat et à la Chambre les droits de l'Eglise, avec les organes de la presse catholique et avec mes vénérés collègues dans l'épiscopat : le nouveau projet de loi sur le recrutement de l'armée ne peut obtenir la sanction du Parlement. Il porte atteinte au principe de l'immunité ecclésiastique ; il méconnaît l'esprit et il viole la lettre du Concordat ; il se trouve en désaccord avec la tradition de la France chrétienne, et avec le droit public de la plupart des nations civilisées ; il ne procure aucun gain à l'armée, pour la force de laquelle le nombre importe moins que la qualité ; et il cause des pertes irréparables à la religion par suite des entraves qu'il met au recrutement et à la formation du clergé. Poursuivant la justification de ma religieuse et patriotique espérance, je me disais encore : « Le nouveau projet de loi militaire doit être repoussé par les principes mêmes au nom desquels on cherche à le faire revêtir de la sanction législative. La liberté religieuse, qui est la base de toutes les autres, y contredit parce qu'il blesse les droits de l'Eglise et de la conscience chrétienne. La fraternité y contredit, parce qu'il diminue, en attendant qu'il la détruise tout à fait, l'action du clergé, la seule qui pousse efficacement les hommes à s'aimer et à s'entr'aider comme les membres d'une même famille. L'égalité y contredit enfin parce que, sous prétexte de ramener au droit commun les élèves ecclésiastiques, on leur fait une condition pire que celle des autres citoyens. Le service militaire des laïques ne durera que trois ans, après lesquels ils recouvront leur liberté. En

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« obligeant les jeunes clercs à servir quelque temps la patrie à la « caserne, on paraîtrait oublier qu'ils auront à la servir toute « leur vie dans le sanctuaire. La France elle-même, si le projet « était voté, ne tarderait pas à ressentir les tristes effets de cette « innovation législative. Les familles hésiteraient à s'imposer des « sacrifices pour soutenir des vocations qu'un moment de vertige « pourrait faire sombrer au milieu des licences de la caserne ; il « y aurait dès lors moins d'aspirants au sacerdoce et, par suite, « moins d'élus ; la pénurie de prêtres dont souffrent la plupart de « nos diocèses s'accentuerait de plus en plus ; bien des services « paroissiaux demeureraient vacants ; pendant le veuvage des « Eglises, le sentiment religieux, qui réclame des soins si atten- « tifs pour ne pas languir, perdrait toute son énergie, et alors « que deviendrait la société française ? Elle serait comme nos « pères la virent, il y a un siècle, après qu'elle eut fermé ses « temples et proscrit ses prêtres. Battue par les passions que l'on « aurait imprudemment déchaînées, elle s'écoulerait dans le sang « et dans la boue. Quoi qu'en disent les théoriciens de la morale « indépendante et les partisans de l'Etat laïque, il devient tôt ou « tard impossible, même à la force publique, de faire respecter les « droits de l'homme là où l'on foule aux pieds les droits de « Dieu. »

« Ces graves considérations, que l'on a développées avec tant d'énergie et d'éloquence à la tribune française, n'ont pu toucher la majorité des membres du Parlement. La loi a été votée, et naguère, quand je parcourais le décret qui en règlemente les dispositions, j'ai eu la douleur de voir que l'article relatif aux séminaristes allait être appliqué dans les conditions les plus défavorables pour leur avenir.

« Leurs études souffriront comme partout ailleurs d'avoir été interrompues par des exercices qui sont loin de favoriser le travail de l'intelligence. Du reste, on fait plus que s'instruire dans nos maisons ecclésiastiques, on se forme à la pratique des vertus sacerdotales, et cette formation, qui se perd vite quand elle n'est pas complète, exige des habitudes de piété et de recueillement que les jeunes lévites auront à peine le temps de retrouver, en rentrant au séminaire, l'esprit et peut-être le cœur rempli des souvenirs du monde.

« Les inconvénients que je signale regardent les aspirants au sacerdoce, qui voudront, à la sortie de la caserne, poursuivre la carrière ecclésiastique. Il en existe d'autres pour les étudiants en théologie dont la vie militaire aura changé les aspirations. Il faudra qu'ils songent à un autre avenir, et en présence des retards qu'entraîne fatalement le choix d'un nouvel état de vie, il leur sera difficile de ne pas trouver rigoureuse une loi qui les aura obligés à passer par le séminaire avant d'entrer à la caserne, et à consacrer à des travaux devenus inutiles deux ou trois des meilleures années de leur jeunesse.

« Aussi, monsieur le président, je vous prie de vouloir bien

user de votre haute influence pour que l'on n'inaugure pas un régime si contraire aux franchises des uns, aux promesses des autres et aux intérêts de tous. Sans crainte de paraître téméraire, puisque je m'adresse à votre patriotisme et à votre loyauté, je demande qu'il soit sursis à l'application de la loi militaire jusqu'à ce que les pouvoirs compétents la revisent, après s'être convaincus, l'histoire de la France chrétienne à la main, qu'on ne sert jamais mieux le pays que lorsqu'on tâche d'y faire prévaloir l'influence toujours si nécessaire de la religion.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

† Fl. card. Desprez,
archevêque de Toulouse.

La *Semaine Religieuse* du diocèse de Rennes publie une lettre adressée au Souverain Pontife par S. Em. le cardinal Place, à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an.

De cette lettre, que son étendue ne nous permet pas de reproduire *in extenso*, nous détachons les passages suivants :

« Chacune des années de votre glorieux règne a été marquée par de grandes tristesses et aussi par de grandes consolations ; celle qui va entrer dans l'histoire n'y portera pas moins que les précédentes ce double signe.

« Parmi ces tristesses, je ne puis oublier, pas plus, je le sais, que Votre Sainteté ne l'oublie elle-même, le scandale inouï qui a rempli votre âme d'amertume et tous les cœurs chrétiens et honnêtes d'indignation, je veux dire la monstrueuse et sacrilège glorification de l'apostasie et de l'athéisme par l'érection, bruyamment et impunément provocante, d'une statue, à Rome, au méprisable renégat Bruno, homme dont la volonté était aussi perverse que ses mœurs étaient corrompues et les doctrines aussi malfaisantes dans leur extravagance que toute sa conduite était coupable et indigne. Je me fais un devoir de protester une fois de plus contre cette inqualifiable apothéose de l'impiété par l'odieuse exaltation de cet impie. Voilà quelle protection assure à la liberté et à la dignité du Pape la prétendue loi des garanties !

« C'est également, Très Saint-Père, un besoin pour moi de vous dire de quels douloureux sentiments je suis pénétré, en union avec vous, en lisant les détails de la discussion actuellement en cours, devant le Parlement italien, de la loi sur les œuvres pies. C'est un nouvel attentat, un nouveau coup qu'a voulu porter à la Papauté et au catholicisme la haine d'une secte inspirée par l'enfer. Sous des prétextes hypocrites, mais dans le but réel de préjudicier gravement à la religion, et aussi dans des vues de cupidité, on ne va à rien moins qu'à mettre la main sur des biens que rendaient deux fois sacrés et la volonté des donateurs et leur destination. Antireligieuse dans son inspiration, cette loi sera antisociale dans ses effets, et le pays tout entier en ressentira le contre-coup ; spolier l'Eglise, c'est déposséder les pauvres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Les autres sujets de peine et d'angoisse ne manquent pas à Votre Sainteté. Il vous en vient, hélas ! de notre France, du chef principalement de la loi scolaire qui exclut Dieu de l'école imposée à l'enfance, et de la loi militaire qui, sans profit pour la défense nationale et au grand dommage de la religion, apporte au recrutement du clergé un obstacle dont ne peut aucunement bénéficier le recrutement de notre armée.

« Vous n'aimez pas moins d'un amour de prédilection cette *très noble nation*, ainsi que vous-même l'avez dénommée, et qui, même à l'heure où nous avons la douleur de voir la religion, ses droits, ses libertés, ses institutions, ses ministres en butte à de si injustes et si passionnées attaques, demeure quand même attachée par le fond de son âme à l'Eglise, sa mère, et au Pape.

« Elle vous donnait naguère de ce fidèle attachement un témoignage dont Votre Béatitude a proclamé elle-même le prix à ses yeux. Le pèlerinage du travail, qui a conduit à vos pieds des milliers d'ouvriers français, est un événement mémorable. J'avais, pour mon humble part, encouragé de tout mon pouvoir une si heureuse pensée, et j'ai tenu, en mettant à la tête des pèlerins ouvriers de mon diocèse un de mes vicaires généraux, à montrer l'importance que j'attachais à cette manifestation. Jusqu'ici ce n'était guère qu'aux catholiques des classes aisées qu'il avait pu être donné d'aller s'éclairer et se réchauffer à l'inextinguible foyer de lumière et d'amour allumé au Vatican. L'entrée du peuple dans ce grand courant vers Rome et le Saint-Siége est un fait considérable. Tous ces travailleurs, accueillis par Votre Sainteté avec une si tendre paternité, bénis par vous avec tant d'effusion, ont rapporté dans leurs familles, dans leurs cités ou leurs villages, dans leurs usines et leurs ateliers, une impression qui se communiquera autour d'eux, et qui fera pénétrer peu à peu au sein des couches profondes du monde du travail la connaissance et l'amour du Pape et de la Papauté.

« Le discours que vous leur avez adressé, et qui a eu un juste retentissement, a indiqué les vrais et seuls principes dont l'application conduira à la solution, vainement cherchée ailleurs et pourtant nécessaire, du problème de la *question sociale*, par l'équitable organisation du travail. Il est infiniment doux à mon cœur de Français que ce soient nos chers ouvriers de France qui soient allés porter l'hommage du travail au Vicaire du Dieu-Ouvrier. »

Le Saint-Père a daigné répondre :

« *A Notre cher Fils Charles-Philippe Place, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle et de Sainte-Françoise-Romaine au Forum Romain, archevêque de Rennes, à Rennes.*

« LEON XIII, PAPE,

« Notre cher fils,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Votre lettre, en date du jour consacré à fêter l'expectation de

l'enfantement de la très sainte Vierge, Nous a apporté de votre dévouement à Notre personne et de tous vos sentiments d'affection à Notre égard un témoignage qui Nous, a été vivement et particulièrement agréable. En Nous l'écrivant, en effet, vous ne vous êtes pas seulement acquitté excellemment de ce que vous avez considéré comme un devoir envers Nous à l'approche de la solennité de la naissance du Seigneur, mais, bien inspiré par votre cœur, vous vous êtes attaché à Nous faire jouir, dans l'amertume de ces temps calamiteux, de toutes les consolations qu'il était au pouvoir de votre piété filiale de nous procurer.

« C'est ce que — montrant par là votre étroite union de volonté et de pensée avec Nous — vous avez très heureusement fait en déplorant et en réprouvant les attentats commis dans cette ville de Rome par les fils de ténèbres contre l'honneur de la foi et en haine de l'Eglise, — et aussi en rappelant très à propos les sujets de joie qui nous sont arrivés, soit par les progrès de la religion dans les pays d'outre-mer, soit par le dévouement des catholiques français venus pieusement ici en pèlerinage, soit par les congrès que, conformément à nos vœux, des chefs d'Etats ont assemblés en vue d'abolir définitivement le commerce des esclaves.

« Nous nous sommes plu à lire tout cela, et la délicatesse industrieuse avec laquelle votre piété s'est appliquée à réunir pour Nous les représenter les motifs de consolation Nous a ému et contenté au plus haut point, et d'autant plus que vous y avez joint les vœux que vous formez pour que, arraché enfin à la captivité dans laquelle on Nous tient opprimé, il Nous soit donné de jouir avec dignité de la liberté qui Nous est nécessaire. C'est pourquoi Nous vous avons, comme il est juste, une grande reconnaissance, et invoquant sur vous l'abondance des dons célestes, Nous vous accordons à vous, Notre cher fils, avec un grand amour, à Notre vénérable frère votre coadjuteur, et en même temps au clergé et au peuple confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXVI[e] jour de décembre de l'année MDCCCLXXXIX, la douzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

M. Thévenet, qui s'acharne à retrancher aux curés et aux vicaires le traitement auquel ils ont un droit strict, a fait approuver ces odieuses mesures par sa majorité du Sénat. A cette occasion, le *Journal des Débats*, organe républicain pourtant, mais ennemi de la persécution à outrance, fait les réflexions suivantes :

« A quoi bon ces moyens exceptionnels et ces voies extraordinaires pour assurer la liberté du vote des catholiques ? Ne sont-ils pas suffisamment défendus, au même titre que les autres citoyens, par la loi pénale ordinaire et par la loi électorale, contre les manœuvres frauduleuses, les tentatives d'intimidation dont ils peuvent être l'objet ? Les membres du clergé, s'ils viennent à commettre des délits de ce genre, sont-ils exempts de l'application

Archives diocésain[illegible] Quimper et Léon

de la loi? Pourquoi imagine-t-on [illegible] aux une répression extra-légale? Et si, enfin, le gouvernement, comptant d'ailleurs une irréductible adhésion pour la liberté électorale des catholiques, ne songe qu'à se protéger lui-même et à protéger la république — ce qui est légitime — contre les attaques malhonnêtes que des membres du clergé peuvent se permettre dans l'exercice de leur ministère, ne trouve-t-il pas dans les articles organiques du Concordat, et surtout dans le Code pénal, des armes légales contre les abus de cette nature? Seulement, il faudrait pour cela ouvrir des poursuites régulières, observer les formes et les garanties essentielles de la justice; il faudrait les prouver, il faudrait apporter des faits précis, il faudrait obtenir un jugement motivé et qui serait susceptible d'appel. La répression discrétionnaire est évidemment plus commode.

« Si les adversaires de la République trouvent encore tant de crédit dans les masses qui ne demanderaient pas mieux que de vivre en paix à l'abri des institutions républicaines, pourvu que leurs croyances et leurs habitudes fussent respectées, à qui la faute, sinon à ceux qui semblent prendre à tâche de perpétuer l'agitation religieuse? On a multiplié les vexations contre le clergé; on a prononcé beaucoup de suspensions de traitement. Qu'en est-il résulté? Qui a recueilli le bénéfice de cette admirable politique? Est-ce la République, sont-ce les républicains? On sait bien que non. L'expérience avait été décisive et déplorable.

« Bon des gens, qui n'avaient pas toujours compté parmi les plus sages, semblaient l'avoir comprise. Il fallait, disaient-ils, s'y prendre autrement et mieux, renoncer au système de la politique de combat, s'appliquer à apaiser, à éteindre toutes ces querelles. La période électorale n'a retenti que de paroles de tolérance et de modération. Trouve-t-on ces promesses, suit-on différ à ce programme? La lettre de M. le préfet de l'Aisne, la discussion qui a eu lieu hier au Sénat, le langage de M. le garde des sceaux et l'ordre du jour qui a clos le débat, nous inspirent à cet égard quelques inquiétudes. »

Voilà des conseils très sages; mais on ne paraît nullement disposé à les écouter. On continuera à agiter le pays par la persécution, et l'on dira en propres termes aux prêtres qui seront punis : « C'est vous qui êtes cause de l'agitation religieuse. » La fable du loup et de l'agneau ne sera jamais assez vieille.

La Basilique du Sacré-Cœur. — Des progrès sensibles ont été réalisés dans la construction de la basilique de Montmartre.

Le pourtour du chœur de l'église [illegible] vert et les murs de côté seront élevés [illegible] l'intérieur, pendant ces derniers mois, a porté sur le [illegible] Il a été dépensé là près de [illegible] francs, et, sous peu, on a promis à Jeanne d'Arc cette partie si importante [illegible] construction de la future basilique.

Depuis quelque temps, on peut voir cette façade entièrement dégagée de tout échafaudage, ses quatre clochetons se détachant de l'ensemble de la maçonnerie. Au milieu, s'élève la niche monumentale dans laquelle sera placée, plus tard, la statue du Sacré-Cœur.

Vue de loin, même du boulevard des Italiens, dans l'axe de la rue Laffite, la façade dont nous parlons et qui, jusqu'à ces derniers jours, était masquée par l'énorme échafaudage aujourd'hui démoli, se détache d'une façon très apparente de l'ensemble du panorama qu'on a devant soi.

Selon les prévisions du moment, l'église du Sacré-Cœur sera entièrement couverte vers la fin du mois de juin 1890.

Ajoutons, en terminant, que les souscriptions continuent à marcher à souhait. On va atteindre le vingt-deuxième million.

Une bibliothèque cantonale. — Les prêtres du canton de Beaulieu (Corrèze), viennent de fonder au chef-lieu une bibliothèque cantonale à l'usage et au profit exclusif des membres ecclésiastiques présents et à venir de ce canton. Voilà une excellente idée, ou mieux une parfaite action, car elle est réalisée. Déjà plus de 500 volumes composent cette bibliothèque.

Par un règlement sagement motivé, tout a été prévu pour ne pas laisser péricliter l'œuvre et même pour la rendre plus prospère dans l'avenir. Une commission de trois membres est préposée à la surveillance, à l'entretien et à l'augmentation des livres composant cette bibliothèque. Cette commission a son président, son secrétaire, son trésorier. L'inventaire est dressé sur un registre spécial et le récolement en est fait, chaque année, par la commission, à la première conférence.

Les ouvrages admis concernent surtout la science ecclésiastique et sont destinés à aider aux recherches que nécessitent les travaux de s conférences.

Le résultat pratique de cette fondation fraternelle sera de fournir aux jeunes prêtres un moyen de consulter des ouvrages qu'ils ne peuvent acheter et de développer leurs connaissances acquises, et surtout un moyen de conserver des livres souvent précieux et d'empêcher des héritiers parfois inconscients de les vendre à l'épicier.

La morale dans les écoles laïques.

(Suite.)

Le ton est le même dans plus de vingt rapports différents. Il en est même qui affirment que le sens et même le mot d'enseignement moral ne sont pas compris par ceux qui sont chargés de le donner. Comme la loi a joint dans le même paragraphe l'instruction civique à l'instruction morale, ils s'y méprennent et confondent volontiers l'une avec l'autre. « Quelles leçons de morale avez-vous faites pendant ce mois? » demande l'Inspecteur de Céret. « Monsieur l'Inspecteur, nous avons parlé des différents ministeres... » Il

Archives diocésain[illegible] de [illegible]imper et Léon

« arrive à certains instituteurs, » dit le rapport de Bar-sur-Aube, « de croire « qu'ils donnent une leçon de morale quand ils font connaître aux enfants les « attributions du conseil municipal. »

Sans doute toutes les réponses n'avouent pas avec tant de franchise leur impuissance. Il en est qui constatent, avec une satisfaction dont le ton est un peu officiel, quelques progrès dans la bonne tenue des élèves, et dans la bonne volonté des maîtres, qui font même espérer de l'avenir. Mais je n'en ai trouvé aucun qui se montre satisfait du présent.

« Voilà, » dit en concluant M. le rapporteur général, avec un optimisme que nous ne saurions partager, « la note générale : nous avouons qu'elle n'est « pas pour nous déplaire. En telle matière, ce qu'il faut redouter, c'est la « complaisance satisfaite, l'admiration niaise ; le mécontentement est la source « du progrès. On sait la difficulté de la tâche ; l'insuffisance des efforts, la « maigreur des résultats. C'est déjà beaucoup, c'est presque tout, quand on « a la volonté de chercher le remède. »

Si cette réflexion est aussi vraie qu'elle serait encourageante, jamais progrès ne serait mieux assuré, car jamais mécontentement ne fut plus général.

Reste, comme dit M. le rapporteur général, le remède à chercher : sur ce point la conclusion du mémoire est plus difficile à dégager. Il y a, en effet, deux manières d'enseigner la morale, entre lesquelles la préférence des rapporteurs particuliers, comme la pensée du rapporteur général, paraît hésiter. On peut faire de la morale un enseignement spécial et dogmatique, résumé en un certain nombre de préceptes, suivant des formules rédigées d'avance, et sur lesquelles l'élève interrogé doit être prêt à répondre. On peut au contraire, mêler l'enseignement moral à toutes les leçons, en faisant ressortir la moralité des faits de l'histoire qu'on raconte, des exemples d'écriture ou d'orthographe qu'on dicte, et les incidents du jour, qui appellent ou distraient l'attention des élèves ; en un mot il y a l'enseignement doctrinal, ou l'enseignement par l'exemple ou l'influence. Ni l'un ni l'autre ne paraît avoir répondu à l'espérance de ceux qui l'emploient ; tous les deux sont assez malmenés dans le mémoire :

« L'enseignement par manuel paraît sec et monotone et fait plus appel à « la mémoire qu'au sentiment et au jugement ; des leçons théoriques sur- « chargent la mémoire sans l'enrichir, n'en relèvent pas suffisamment l'intel- « ligence, ne fortifient pas assez le jugement, ne disent rien au cœur. »

« Des manuels, excellents d'ailleurs, ont été publiés, « dit le rapport de « Mende ; les instituteurs les ont lus et ils ont bien fait. Mais par là ils ont « pris trop vite l'opinion que la morale n'est pas plus difficile à enseigner « que la géographie ou l'arithmétique). »

« Et puis, comment faire un choix ? Beaucoup d'instituteurs, « dit le rapport de Chambéry, » prennent un manuel au hasard, dans le tas. »

« Les éditeurs, « dit le rapport de Dié, » ont cru faire une œuvre utile en « nous mondant d'excellents manuels et ils n'ont fait qu'une bonne opération « commerciale. Les instituteurs se sont dit, en voyant ces ouvrages, que leur « plus beau discours ne vaudrait pas une page de M. Compayré. »

Voilà pour l'enseignement didactique. Mais s'agit-il de l'autre mode d'enseignement, vivant, pratique, personnel, de cette morale qui s'inspire plutôt qu'on ne l'enseigne, et qui passe par une chaleur insensible et continue du cœur du maître au cœur de l'enfant ? Alors c'est le caractère du maître lui-même dont l'honnêteté, toujours un peu vulgaire, n'est pas douée de cette vertu communicative :

« La conviction chaleureuse, cette foi qui transporte les âmes plus sûre- « ment que l'autre ne transporte les montagnes, fait défaut au maître... On « ne trouve pas dans le personnel l'ardeur, l'enthousiasme qu'il faudrait... la « foi paraît leur manquer. »

« Leur morale est une morale utilitaire, bien rarement une morale élevée. « Il faudrait pourtant leur enlever l'étoffe grossière qui les empêche de sen- « tir... Leur enseignement porté sur les vertus secondaires, aucune place n'y « est donnée aux grandes vertus : il tombe volontiers dans les côtés mes- « quins, et confine parfois à la civilité puérile et honnête. »

« Les instituteurs, » dit plaisamment le rapport de Pontoise, « ne prêchent

« pas toujours d'exemple. L'un d'eux qui dictait en ma présence cette phrase « à ses élèves : L'instituteur représente la patrie, ne pouvait leur donner, « par le désordre de sa toilette et la négligence de sa personne, qu'une con- « ception peu idéale de notre cher pays ; quelque chose comme le reflet « peut-être de la patrie primitive sous les rois chevelus. »

Cette insuffisance des maîtres, même les plus honnêtes, à donner l'enseignement moral par leur exemple avec une hauteur et une autorité suffisan[illegible]re à plusieurs inspecteurs un moyen d'y pourvoir, que M. le rapporteur général ne mentionne pas sans un peu de surprise.

« On s'étonnera peut-être, » est-il dit, de voir figurer, parmi les moyens « propres à rendre plus efficace l'enseignement moral, l'amélioration de la « situation matérielle des instituteurs et le relèvement de leur traitement. « Mais cet étonnement disparaîtra devant de brèves réflexions. Pour morali- « ser devant des enfants, il convient d'être dans une situation d'esprit opti- « miste. Le pédagogue convaincu est un peu candide et imaginatif, il voit « l'esprit humain en beau et la vie en rose. La plupart de nos instituteurs, « au contraire, se considèrent comme des déshérités, tournent à l'aigreur, et « sont de moins en moins disposés à croire que tout est pour le mieux dans « le meilleur des mondes possible... Les instituteurs sont mécontents, pour- « quoi ne pas le dire? On leur a donné des espérances qui ne se sont pas « réalisées. Dans cette disposition d'esprit, il leur est difficile de donner une « leçon de morale. »

« Le moyen d'avoir un personnel choisi, dit le rapport de Dunkerque, « c'est d'améliorer sa condition, pour relever son prestige moral. » Aussi le rapport de Chaumont conclut sans hésiter : « Il nous faudrait des maîtres de « vocation ayant le savoir et la vertu, connaissant bien l'enfant, la nature « humaine, en état de développer une qualité, de combattre un défaut, de « redresser une idée fausse, de juger un principe. Pour les avoir ou les for- « mer, il faut y mettre le prix. »

Je ne sais si c'est par crainte de ne pouvoir trouver, à un prix convenable, des maîtres réunissant des qualités si précieuses, même en ouvrant l'enchère sur le marché des intelligences et des âmes, que les inspecteurs de la Ville de Paris, dont j'ai raconté tout à l'heure les alarmes, donnent décidément la préférence au système de l'enseignement par la voie des manuels. Seulement aucun des manuels actuellement publiés n'est à leur convenance. Il faudrait, disent-ils, que le Gouvernement nommât une « commission de « philosophes républicains, fondant en un seul tous les manuels de morale « actuellement dans les écoles, afin qu'il y ait unité dans l'enseignement de « la morale. Ce manuel serait établi par demandes et par réponses et appris « par cœur par les élèves. Un manuel commentateur, fait par les mêmes « commissaires, sera imposé à l'instituteur, il devra le suivre... Les livres « de morale seront donnés contre argent aux parents aisés, et pour rien aux « pauvres. »

A cette idée d'un manuel officiel, suggérée aussi par certains inspecteurs, M. le rapporteur général oppose cette objection sans réplique : « Quel ministre « infaillible aura le droit de rédiger et d'imposer un tel manuel ? »

Cette raison est assurément décisive contre la rédaction d'un catéchisme laïque servant de régulateur à l'enseignement moral. On en pourrait peut-être joindre une autre, de plus de valeur encore : c'est qu'il est plus que douteux qu'une commission de philosophes (républicains ou autres) parvînt à s'entendre sur le fondement et le principe même de la morale dont elle aurait à dicter les principes et à développer la conséquence. Le fondement de la morale a été en effet (qui ne le sait ?) de tout temps et surtout de nos jours, l'objet de discussions très vives entre les philosophes, sur lesquelles on se mettrait difficilement d'accord, même en leur faisant tenir séance dans une antichambre ministérielle.

A la vérité, si on s'en rapporte à l'auteur du rapport général, la difficulté serait aisément tranchée. A ses yeux, il le dit sans détour, la morale de nos écoles publiques ne peut être qu'une morale ouvertement spiritualiste, reconnaissant l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, appuyant ses préceptes sur la volonté divine, mettant au premier rang les devoirs envers le suprême législateur et attendant de lui sa récompense. La neutralité de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'école publique ne doit pas être, suivant lui, une neutralité religieuse, mais une neutralité confessionnelle qui la tient en dehors des croyances particulières aux divers cultes, mais la rattache aux grandes vérités de la religion naturelle commune à tous, et partant de là, il affirme avec l'accent d'une véritable émotion « que le sentiment religieux est inséparable de la morale, « doit la pénétrer, la vivifier, pour en rendre efficaces les maximes et assurer la sanction de ses préceptes. Nous ne concevons pas, s'écrie-t-il, ce que « serait l'enseignement moral privé de l'appui du sentiment religieux. »

Mais il est forcé d'ajouter que cette union féconde et nécessaire du sentiment moral et du sentiment religieux (dépouillé de tout caractère confessionnel) ne semble pas bien comprise du personnel enseignant. « Nous aimerions à trouver chez eux, dit-il, l'expression plus fréquente, plus franche, « plus convaincue du secours que le sentiment religieux apporte à l'enseignement moral. Il y a chez eux, quand ils se risquent à effleurer ce sujet, « beaucoup de timidité, et je ne sais quelle crainte bien inutile de déplaire. »

Nous sera-t-il permis de prendre ici un peu la défense des instituteurs ? D'abord, sont-ils donc inexcusables de ne pas bien comprendre ce que c'est que le sentiment religieux et surtout quelles peuvent être son efficacité et son ardeur, quand il ne s'attache qu'à des idées abstraites et peut s'appliquer indifféremment à des croyances qui sur plus d'un point se contredisent ? Puis est-il bien sûr que leurs craintes de déplaire sont ici sans fondement ? Peuvent-ils oublier que la proposition de faire figurer les devoirs envers Dieu dans le texte même de la loi de 1882 avait été faite par un des plus éloquents défenseurs de la philosophie spiritualiste et que le sort de cette tentative n'a pas été très-heureux ? Adoptés une première fois par le Sénat et rejetés par la Chambre des députés, les devoirs envers Dieu ont perdu leur cause dans une seconde délibération. Il est vrai que, par inconséquence ou par inadvertance, on a laissé figurer les devoirs envers Dieu dans le programme adopté par le conseil supérieur de l'instruction publique, sans doute parce qu'on a jugé qu'un programme étant plus aisé à modifier qu'une loi, l'engagement ainsi pris envers la Divinité était moins solennel et plus aisément révocable. Mais est-il bien surprenant que, déclaré indigne dans une loi et réduit à se contenter d'une tolérance administrative et provisoire dans le post-scriptum d'un règlement, Dieu ne reçoive d'humbles fonctionnaires que des hommages timides et peu compromettants ?

(La fin au prochain numéro.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Le moment allait bientôt arriver où, ne trouvant plus de prêtres à dénoncer, les patriotes allaient s'en prendre aux personnes pieuses qui, dans toutes les paroisses, réunissaient les fidèles pour les instruire et les entretenir dans l'esprit de foi et de prière. C'est ainsi que, le 27 mars 1793 (1), un sieur Le Fèvre, emprisonné plus tard à Lesneven, comme terroriste, écrivait de Pontuzval, paroisse de Plounéour-Trez, au District :

(1) L. 18.

« J'ai appris les noms des gens qui fanatisent les bons habitants du pays.

« La demoiselle Hardy demeure près l'église et ne cesse de prêcher la contre-Révolution ; elle a une grande influence, car elle donne des remèdes, panse les blessures. Il serait nécessaire de l'appeler à Lesneven.

« La sœur du Tiers-Ordre fait l'office du rosaire après que le Curé a chanté les vêpres, et il y a plus de monde à son office qu'à celui du Curé ; elle se nomme Anne Falhen, et demeure au Stricat-Meur, près la maison du ci-devant curé Corfa. Elle est bonne à être renfermée pour sa dévotion à saint Dominique.

« Un autre chanteur de vêpres, c'est l'ancien bedeau Patoc, qui demeure au bourg ; il fait l'office à la chapelle Pol. Il y a longtemps qu'on aurait dû enlever ce fanatique, il a fait des enterrements et s'est fait payer et pervertit les habitants. »

Comme nous l'avons dit, à Plouguerneau, se manifesta la plus vive opposition à l'installation du sieur Le Gall. M. l'abbé Téphany, chanoine, M. Le Guillou de Pénanros, juge à Brest, nous ont donné des détails intéressants sur ce fait, que le District de Lesneven résumait ainsi, le 18 mai 1791, dans son rapport au Procureur-général à Quimper (1) :

« La Municipalité de Plouguerneau, avertie par un arrêté du District, du 12 mai, de la conduite à tenir envers le sieur Le Gall, nouveau curé élu, a refusé, par délibération du même jour, de recevoir ce curé. Par autre délibération du 15 mai, jour fixé pour l'installation, elle a persisté dans son refus ; le peuple de Plouguerneau s'est ameuté, a insulté le nouveau Curé, a craché sur lui ; les particuliers qui l'avaient accompagné ont reçu des coups de pierre, et ont tous été obligés de se sauver... »

Grâce à la force armée venue de Brest, qui ne rencontra, du reste, aucune résistance, l'intrus fut installé et la Municipalité dissoute ; mais la position du sieur Le Gall n'en était guère meilleure, et c'est lui-même, dans sa correspondance, qui va, par ses plaintes continuelles au District et au Département, faire l'éloge de cette vaillante paroisse.

La Municipalité ayant été dissoute, il fallait procéder à de nouvelles élections ; elles eurent lieu le 13 novembre 1791, et voici comment le sieur Le Gall en annonce le résultat aux Administrateurs du District (2) :

« Plouguerneau, le 15 novembre 1791.

« Tout est allé au plus mal ici pour notre assemblée. Nous nous assemblâmes dimanche dernier 13, à une heure après

(1) L. 71.
(2) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

midi. Tout alla bien jusqu'à cinq heures du soir ; la nomination des président et scrutateurs d'âge et tout ce qui s'en est suivi jusqu'à la levée de la séance, occasionnée par le trouble qu'ont causé les chicanes de Poulpiquet et des prêtres, a été le lendemain déclaré nul par le vœu même de l'assemblée. Ils ont consenti à se démettre des charges qui leur avaient été conférées la veille, croyant que dans la nouvelle élection, qu'on préparait de faire, on eût observé les formes de manière à ne mécontenter personne. Il n'en a pas été ainsi ; on a commencé une nouvelle assemblée qui est nulle de plein droit:

« 1° Sans parler de l'obsession continuelle des prêtres non assermentés, dont l'effet était si sensible qu'un d'entre eux a osé m'interdire la parole lorsque j'étais en chaire pour expliquer le sujet et la forme du scrutin ;

« 2° Le président a été René Le Jeune, de Coatguénan, le secrétaire Poulpiquet, dont aucun n'a prêté, d'une manière au moins sensible, le serment requis ;

« 3° Les sieurs Roudaut, Bleunven et Le Goff, prêtres depuis longtemps réfractaires et par conséquent privés de la qualité de citoyen actif, ont été nommés scrutateurs et ont pris place, en cette qualité, à la grande exultation de l'assemblée. Le bureau était plein de gens sans charge. On n'avait point de place pour écrire son billet sur ce bureau, et ceux mêmes qui savaient écrire faisaient faire, ne pouvant mieux, leur billet, en riant, par les prêtres qui, au lieu du serment requis par les décrets, n'ont donné à voix basse qu'une simple promesse ainsi conçue: « Je promets de bien remplir la charge « qu'on m'a donnée », sans lever la main ni dire un mot de plus.

« Jean-René Abjean a été réélu maire. Interpellé par moi de prêter le serment, il m'a répondu qu'il ne le prêterait jamais dans les termes énoncés dans le décret, mais simplement celui qu'il avait déjà prêté lors de sa première entrée à la mairie.

« Il n'y a rien de plus clair, que la Constitution est f.... à Plouguerneau si les choses ne changent pas de face. »

Les mois s'écoulaient et l'état de choses ne s'améliorait pas à Plouguerneau pour l'intrus ; il s'en plaignit dans une lettre fort longue adressée, le 1er mars 1792, aux Amis de la Constitution de Brest. Nous croyons devoir donner ce document, malgré sa longueur, car il donne des détails intéressants sur l'attitude des habitants vis-à-vis du faux pasteur. La lettre porte cette suscription :

« *Le Gall, curé de Plouguerneau, membre de la Société des Amis de la Constitution de Lesneven, aux Amis de la Constitution de Brest* (1).

« Il y a dix mois que je suis à Plouguerneau. Vous savez

(1) L. 71.

combien il m'a fallu surmonter d'obstacles pour m'y rendre et pour m'y établir, ou plutôt vous n'en connaissez qu'une petite partie. J'ai trouvé, en y arrivant, un peuple presque cannibale, absolument révolté contre la Constitution plus encore que contre moi. J'y ai trouvé seize ecclésiastiques non assermentés, presque tous originaires du lieu, dominant absolument l'esprit du peuple. J'y ai trouvé des commissaires provisoirement exerçant les fonctions de la Municipalité destituée, mais ne jouissant pas de l'estime du public, tant à cause de leur peu de fortune qu'à cause de leurs défauts personnels. Je ne puis, cependant, nier qu'ils n'ont poussé leur autorité en faveur de la Constitution au delà même des bornes que leur peu de crédit dans la paroisse semblait leur marquer. J'y ai trouvé un juge de paix patriote incomparable par la fermeté et le conseil, mais dont le crédit dans les affaires du temps est réduit à presque rien par l'ascendant des ecclésiastiques sur l'esprit public, quoiqu'il soit généralement estimé.

« Réduit à si peu de forces, je n'ai osé d'abord attaquer de front toute une paroisse si bien soutenue. J'ai pris le parti de me tenir sur la défensive pour un temps, n'osant prévoir que les administrations de mon ressort me seconderaient dans un moment critique, aussi vivement que je le souhaiterais. J'ai mis ce temps à profit, j'ai tâché de me faire aimer et estimer par une douceur et une tranquillité à toute épreuve, quelquefois outrée aux yeux de gens accoutumés à la tyrannie des anciens Recteurs, mais cependant démentie par des moments de fermeté que des attaques trop vives me forçaient de faire paraître.

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PLUS de FROID aux PIEDS NI D'HUMIDITÉ par les SEMELLES colhydrofuges **LACROIX**
Maison de Vente : UNION des INDES, 1, Rue Auber, Paris (*Notre-Dame*). Spécialité de Foulards, Lainages, etc.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUL CHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Medin Sp.x, Anc.n Aide-Major des Hôpitaux M.x, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MÉDAILLE D'OR Les Meilleures Montres sont les MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA EXTRA OR, ARGENT & NICKEL Se trouvent ch. tous les bons horlogers Paris 1889

ASTHME & CATARRHE guéris p.r les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848. — Succursale établie *en 1864*, à Paris, 30, Rue de Provence.
Actif : 100 Millions
Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe. — **RENTES VIAGÈRES** Payables sans frais aux Taux de 10, 15, 17 %, suiv. l'Age.
Prospectus et renseignements gratis et franco, en écrivant à Paris ou à MM. les Agents des Départements.



Spécialité de Vins blancs
POUR LA SAINTE MESSE
Depuis 100 fr. la Barrique.
Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
*Guérison par l'*EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Phie à *LA ROCHELLE*. 3 fr.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 24 Janvier 1890. N° 4.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Triduum du bienheureux Perboyre, à Morlaix ; Mutations dans le clergé ; La Mission de Treffiagat ; La loi militaire et le clergé.

II Nouvelles du Monde catholique : La béatification de Jeanne d'Arc ; Un cadeau aux Petites Sœurs des pauvres ; Les francs-maçons de Grenoble.

III. La morale dans les écoles laïques *(fin)*.

IV. Documents historiques (suite).

V. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. v, St Ténénan.

VI. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 janvier. — 3e Dimanche après l'Epiphanie. Fête de saint Polycarpe, évêque-martyr, double, rouge. Mémoire du dimanche.

Vêpres à capitule de saint Jean Chrysostome, évêque-docteur. Mémoire du précédent et du dimanche.

Lundi 27. — S. Jean Chrysostome, évêque-docteur, double, blanc.

Mardi 28. — S. Julien, évêque du Mans, semi-double, blanc.

Mercredi 29. — S. François de Sales, évêque-docteur, double, blanc

Jeudi 30. — Ste Martine, vierge-martyre, semi-double, rouge.

Vendredi 31. — S. Pierre-Nolasque, confesseur, double, blanc.

Samedi 1er février. — S. Ignace d'Antioche, évêque-martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Pont-l'Abbé..... 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier.
Ursulines de Saint-Pol. 1er février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Église paroissiale de Saint-Mathieu. — Triduum en l'honneur de Saint-François de Sales, les 27, 28 et 29 janvier. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée ; le soir, à 7 heures 1/4, chant des Complies, sermon par M. l'abbé Duclos, recteur de Brasparts, bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Triduum du bienheureux Perboyre, à Morlaix. — La semaine dernière a eu lieu, à la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Morlaix, un *triduum* solennel en l'honneur du bienheureux Perboyre. Monseigneur l'Evêque a présidé lui-même ce *triduum*.

Au milieu de nos tristesses et de nos douleurs, cette figure d'un martyr de notre siècle élevé sur les autels resplendit d'un éclat particulier. La Chine, où il a été martyrisé, le Tonkin, où dorment les soldats martyrs de la patrie et du devoir, sont des questions trop vivantes. La béatification de ce missionnaire est un enseignement de l'Eglise donné à la France dans son œuvre de conquête et de civilisation dans l'Extrême-Orient.

Les trois paroisses de Morlaix ont officié à tour de rôle à la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Le premier jour, M. le Recteur de Saint-Martin a montré, dans un discours bien apprécié, l'humilité du bienheureux Perboyre le conduisant au triomphe et mettant le monde catholique à ses genoux ; le second jour, M. le Chanoine Dulong de Rosnay étalait les gloires du martyre, et de sa parole enflammée montrait la part de mérite et de réparation que chacun peut trouver dans les souffrances de la vie, qui ne sont qu'un martyre amoindri par la miséricordieuse bonté de Dieu ; le troisième jour, M. le Curé de Saint-Mathieu a traité, avec sa profonde science théologique, l'esprit de charité qui éclaire et vivifie l'homme en ce monde et demeure après tout le reste, pour être la joie et la gloire de l'éternité.

Pendant les messes du matin, des chants admirablement réussis ont montré les talents des enfants de l'orphelinat, en même temps que les bons soins et enseignements qu'elles reçoivent.

Le soir après les Vêpres, nous avons eu le bonheur d'entendre parler du bienheureux Perboyre un de ses successeurs dans cette vie de missionnaire de la Chine. Le Père Glou, supérieur des Lazaristes de Rennes, a parcouru les mêmes provinces de Chine qu'avait évangelisées le bienheureux Perboyre.

Connaissant les lieux, les usages et les coutumes des Chinois, il a vivement intéressé son auditoire par le récit de la vie du martyr. Bienheureux ceux qui ont suivi la trace des saints!

On gardera longtemps, à Morlaix, le souvenir de ces belles fêtes et c'est un devoir de remercier Sa Grandeur de nous les avoir données. En le retrouvant, pour ces fêtes, au milieu des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, nous n'avons pu nous empêcher de songer à d'autres champs de bataille où l'on s'était rencontré et apprécié.

Mutations dans le clergé. — M. Billant, recteur de Ploaré, est nommé recteur de Saint-Melaine de Morlaix.

M. Jossin, aumônier du pensionnat Sainte-Marie à Quimper, recteur de Ploaré.

M. Miorcec, vicaire à Plouarzel, recteur de La Forest-Landerneau.

M. Fily, recteur de Trémaouézan, recteur de Tréguennec.

M. Courtois, vicaire à Ploujean, recteur de Trémaouézan.

M. Roudaut, recteur de Loctudy, recteur de Kerlouan.

M. Ridou, aumônier de la Retraite de Quimper, recteur de Loctudy.

M. Bernard, vicaire à Kerfeunteun, aumônier du pensionnat Sainte-Marie, à Quimper.

M. Le Gall, vicaire à Notre-Dame du Carmel, à Brest, aumônier de la Retraite de Quimper.

M. Pennec, vicaire à Lennon, est nommé vicaire à Kerfeunteun.

M. Picard, vicaire à Plounéour-Trez, vicaire à Plouarzel.

M. Quéinnec, vicaire à Lanhouarneau, vicaire à Plounéour-Trez.

M. Nihouarn, vicaire à Saint-Thois, vicaire à Ploujean.

M. Bozec, vicaire à Guilvinec, vicaire à Plomeur.

M. Manac'h, vicaire à Plonévez-Porzay, vicaire à Notre-Dame du Mont-Carmel, Brest.

M. Mocaër, jeune prêtre, vicaire à Lennon.

M. Joseph Picart, jeune prêtre, vicaire à Lanhouarneau.

M. Bleunven, jeune prêtre, vicaire à Saint-Thois.

M. Jaïn, jeune prêtre, vicaire à Guilvinec.

M. Fortin, jeune prêtre, vicaire à Plonévez-Porzay.

***

M. Guillerm, recteur de La Forest-Landerneau, se retire à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol.

Treffiagat. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs la mission qui doit s'ouvrir le 2 février, à Treffiagat, sous la présidence du R. P. Dom Corentin, de l'ordre de Saint-Benoit.

Le dimanche suivant, aura lieu dans la même paroisse la bénédiction de la nouvelle école confiée aux Frères de l'Instruction chrétienne.

La loi militaire et le clergé. — On a plusieurs fois adressé les questions suivantes :

La nouvelle loi militaire concerne-t-elle les ecclésiastiques qui ont déjà tiré au sort, de telle sorte que ceux-ci soient obligés, à l'âge de 26 ans, de produire un certificat constatant qu'ils appar-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tiennent au clergé séculier et qu'ils sont rétribués, à ce titre, s par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissemen public ou d'utilité publique légalement reconnu auquel ils sor régulièrement attachés ? Les religieux, les professeurs des éta blissements non reconnus comme étant d'utilité publique, q déjà ont été dispensés, sont-ils atteints par la loi nouvelle ?

La réponse à ces questions ne nous paraît pas douteuse. Tou les ecclésiastiques qui ont tiré au sort avant 1890 échappent tout à-fait à la loi militaire. C'est ce que déclare l'article 92 de dite loi :

Art. 92. — Les jeunes gens dispensés conditionnellement d service actif en temps de paix avant la mise en vigueur de la pr sente loi, conformément à l'article 20 de la loi du 27 juillet 187 conserveront la situation qui leur est faite par la dite loi au poin de vue des obligations du service militaire, sous la réserve de dispositions contenues dans l'article 93 ci-ap ès.

L'article 93, dont il est ici question, déclare la loi applicable aux hommes *appelés en vertu des lois antérieures*. Il ne concern donc pas les ecclésiastiques.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La béatification de Jeanne d'Arc. — Les *Annales* d diocèse d'Orléans publient la communication suivante :

« Des lettres reçues de Rome nous annoncent que la cause de Jeanne d'Arc entre dans une phase nouvelle. Nous réclamons donc plus instamment que jamais les prières de tous les fidèles pour l succès d'une cause si chère.

« Mais, au moment où elle se présente devant la Sacrée-Congrégation des Rites et où nous attendons le jugement du Saint-Siège, il importe de garder une réserve plus grande encore qu par le passé dans les manifestations qui pourraient paraître pré juger en quelque manière la question soumise à la Sacrée-Con grégation, afin de ne porter aucun préjudice à la cause en pen sant la servir.

« En cette circonstance, comme toujours, l'autorité diocésaine doit donner l'exemple.

« C'est pourquoi, jusqu'à ce que le Saint-Siège se soit prononc sur les vertus et les miracles de Jeanne d'Arc, nous nous tien drons dans le plus complet silence.

« Nous retirons même aujourd'hui, toute concession d'indul gences qui semblerait impliquer un jugement prématuré, notam ment celle qui était attachée à la récitation de la prière qui suit les litanies de Jeanne d'Arc.

« Orléans, 1er janvier 1890. » « † Pierre, évêque d'Orléans.

Un cadeau aux Petites Sœurs des Pauvres. — Au nouvel an, Mme Carnot a fait aux Petites Sœurs des Pauvres un don de 3,000 fr. C'est un très joli cadeau, et nous félicitons Mme Carnot de sa générosité. Mais que deviendront ces 3,000 fr. ? Seront-ils employés à soulager les pauvres vieillards dont se chargent ces admirables Sœurs ? Point du tout, et le *Figaro* remarque très justement que le Trésor public les réclame. Ils sont pour le fisc, puisque le fisc exige des Petites Sœurs le modeste impôt de 100,000 fr. ajouté aux autres impôts qui sont communs à tous les français ; et cela sans aucun fondement.

100,000 fr., pour des biens qui sont absolument au service des pauvres ; 100,000 fr. retranchés au budget de la charité : n'est-ce pas une énormité ?

Voici comment le *Figaro* met en évidence cette révoltante iniquité :

« Il s'agit : 1° d'un impôt de 3 0/0 sur un revenu fictif à 5 0/0 de la valeur des biens mobiliers et immobiliers possédés ou occupés par les Petites Sœurs des Pauvres, alors que ces biens sont improductifs de revenus ; 2° d'un impôt d'accroissement fictif de 9 0/0 plus les décimes, soit 11 fr. 25 0/0 à payer au décès de chaque Petite Sœur, sur la part des biens de la congrégation réputée lui appartenir, alors que rien ne lui appartient réellement, et que rien n'apporte le moindre accroissement aux membres restants.

« Il est instructif de supputer ce que les Petites Sœurs des Pauvres paient ainsi chaque année au fisc, pour satisfaire aux deux impôts précités. Nous établissons le calcul, en ce qui concerne la valeur des immeubles, sur une base certaine, c'est-à-dire sur l'évaluation officielle de 1880, publiée dans l'annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 27 décembre 1880.

« On y voit que les Petites Sœurs possédaient, en 1880, dans 61 départements, des asiles pour vieillards des deux sexes, et d'une valeur de 16,015,900 fr. Les meubles garnissant ces asiles (et quels meubles !) étant ajoutés au prix des immeubles, l'estimation totale des biens détenus par les Petites Sœurs des Pauvres paraît devoir s'élever à environ 20 millions de francs.

« Par suite, elles ont chaque année à payer, outre l'impôt de main-morte et les impôts ordinaires grevant les propriétés :

« 1° L'impôt sur le revenu, 3 0/0 de chaque 1,000 fr. des biens : ou 1 fr. 50 par 1,000 fr., soit pour 20 millions, la somme de 30,000

« 2° Le droit d'accroissement. Ici, une donnée certaine nous fait défaut : le nombre des membres de la Congrégation et celui des décès annuels. Mais, en basant le calcul sur 3,000 membres et le nombre des décès sur 60 par année, on est très près de la vérité. Dans tous les cas, si le nombre des membres est plus ou moins élevé, la valeur des parts étant inversement

Archives diocésaine[redacted]per et Léon

proportionnelle, il en résulte que, pour un même patrimoine, la totalité de l'impôt demeure sensiblement la même.

« Au cas de 3,000 membres, la part délaissée par une sœur décédée serait de 20 millions: 3,000 ou de 6,666 fr. 66, donnant lieu à un droit de 9 0/0, plus les décimes2 fr. 25, soit 11 fr. 25 sur 6,666 fr. 66, c'est-à-dire 750 fr. pour un décès, et pour 60 décès. . Fr. 45,000

« Ensemble pour les deux impôts 75,000

« On remarquera que la somme énorme de 75,000 fr, doit être très inférieure à la somme à payer aujourd'hui par les Petites Sœurs, attendu que nous avons négligé les augmentations survenues dans les immeubles depuis 1880, et que nous n'avons pas tenu compte, dans le calcul, de la majoration des quotes-parts pratiquée par la régie, qui perçoit le droit sur des parts arrondies à un multiple de 20 fr.: une quote-part de 21 fr. est portée à 40 fr.; 41 fr. à 69 fr.; 61 fr. à 80 fr., etc.

« Le chiffre annuel de 100,000 fr. serait donc plus près de la vérité, pensons-nous, que celui de 75,000 fr. »

Mme Carnot a encore bien des cadeaux à donner si elle veut faire oublier tout le mal causé aux Petites Sœurs par des mesures qu'approuve M. son mari.

Et vous, Petites Sœurs, humbles et pauvres, qui vivez uniquement de charité, puisque vous ne pouvez accepter pour vos pauvres vieillards ni pensions complètes, ni fondations, mendiez, mendiez toujours. Mendiez pour vos pauvres; ce sera aussi mendier pour l'Etat. L'Etat vous charge de trouver pour lui, chaque année, la somme de 100,000 francs. Et il n'est point dit qu'un beau jour ses policiers, vous voyant frapper à la porte des riches pour implorer leur charité, ne vous feront pas conduire en prison: vous en savez quelque chose.

Nous sommes gouvernés par des gens qui veulent faire périr les congrégations religieuses, qui veulent tuer la charité chrétienne, qui veulent anéantir toutes les œuvres inspirées par l'amour de Jésus-Christ, Dieu de la charité. Honte à ces ennemis de l'humanité!

Les Francs-Maçons de Grenoble. — M. Delatte, préfet de l'Isère, étant mort récemment, ses funérailles ont donné lieu à un incident dont toute la presse s'est occupée.

Le conseil général de la préfecture, en publiant lui-même la liste des différents corps constitués qui devaient figurer dans le cortège funèbre, y attribuait à l'Evêque et au clergé non la place qui appartient à l'officiant et à ses ministres, mais celle que leur assignent les décrets de *messidor* relatifs aux préséances.

C'était déjà un fait bien grave, puisqu'en acceptant un semblable cérémonial les représentants officiels de l'Eglise catholique cessaient d'être les hommes de la prière pour devenir de simples figurants.

Mais là ne se sont pas arrêtées les prétentions de M. le Secrétaire de la Préfecture: les représentants des deux loges maçonniques de Grenoble se sont vu octroyer par lui un rang officiel dans le défilé.

M. Delatte n'avait pas appartenu à la franc-maçonnerie, sa famille n'avait exprimé aucun désir de voir les frères maçons intervenir en la circonstance, mais dès lors que la secte avait pris cette initiative, que ses intentions avaient été publiées, et qu'on les maintenait même après avoir su que le clergé ne pouvait prendre part à une cérémonie où la maçonnerie tenait à paraître, le rôle de l'évêque était tout tracé. Mgr Fava fit toutes les démarches qui étaient de nature à écarter un conflit, mais ni le secrétaire général ni les francs-maçons ne voulurent comprendre que leur conduite offrait un mélange d'odieux et de ridicule, et ils persévérèrent dans leurs exigences. C'est donc à eux qu'incombe le scandale de l'enterrement civil du préfet de l'Isère.

Il paraît qu'ils triomphent, car ils viennent de renouveler le 18 ce qu'ils avaient déjà fait huit jours auparavant. Un M. Picollet, entrepreneur a eu aussi des funérailles maçonniques; au moins celui-ci appartenait-il à la loge; mais ce qu'on ne saurait comprendre c'est que les ennemis de l'Eglise fassent un crime à l'évêque de Grenoble, de ne vouloir pas admettre l'alliance des cérémonies religieuses et des pratiques maçonniques.

Il y avait autrefois du bon sens sur le sol de notre vieille France; qu'est-il donc devenu?

La morale dans les écoles laïques.

(Fin.)

Ainsi, pour conclure: de l'aveu même de ceux qui sont chargés d'appliquer la loi de 1881, un enseignement moral qui, après huit ans, cherche encore sa voie et n'a pas trouvé sa méthode, — un enseignement moral qu'aucune grande idée ne relève et qu'aucun sentiment religieux ne vivifie: voilà tout ce que l'école neutre offre, dans un temps comme le nôtre, à l'intelligence des enfants comme à la sollicitude des parents. Voilà la force de résistance dont elle arme de jeunes âmes contre les tentations de toutes sortes, l'appel brutal à toutes les passions, les provocations à la violence ou à la débauche, qu'une presse sans frein leur fait trouver dans la rue, à la sortie même de la classe. Voilà la digue que cette école oppose au flot montant de la corruption qui nous déborde. C'en est assez: la preuve est faite, la cause est entendue. *Habemus confitentes reos.*

Heureusement pour notre patrie, grâce à la généreuse impulsion donnée par le Bienheureux de la Salle et à la voie ouverte par lui, où tant d'autres le suivent, nous avons, pour entretenir dans la jeunesse populaire la sève de la vie morale, d'autre ressource que cet enseignement inerte, incolore, récité ou bégayé par des bouches qui parlent si rarement de l'abondance du cœur. Dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, dont cette réunion a pour but de favoriser le recrutement, aucune des questions qui embarrassent les directeurs de l'enseignement moral dans les écoles neutres n'a même besoin d'être posée.

L'Institut n'a pas besoin qu'on lui rappelle que l'enseignement moral est inséparable des sentiments religieux. Cette union indissoluble est le principe même sur lequel il est fondé. Il n'y a pas lieu de demander non plus si la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

morale doit être enseignée par la doctrine ou par l'exemple. Exemple et doctrine procèdent de même source et agissent de concert.

La doctrine est celle qui a été gravée dans le cœur de l'homme par la main de son Créateur, promulguée ensuite au pied du Sinaï, puis commentée avec une suavité incomparable sur la montagne de la Judée. Descendue de ces hauteurs sacrées, cette doctrine ancienne et toujours nouvelle, immuable et toujours vivante, est devenue depuis des siècles la règle des plus humbles consciences en même temps que la base de la législation de tous les pays civilisés. L'exemple donné d'abord par le plus divin des modèles est renouvelé chaque jour par le spectacle du dévouement et du sacrifice devenus le devoir professionnel. Pour trouver, comme nous l'entendions dire tout à l'heure, des maîtres de vocation sachant connaître l'enfant afin de le conduire et de le corriger, on n'a pas besoin de songer à relever leur prestige moral par l'amélioration de leur situation matérielle; on n'a pas besoin, en un mot, d'y mettre le prix.

Vous apprendrez donc avec satisfaction que l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est aujourd'hui autant et même mieux que jamais en mesure de rendre à notre société le service dont elle sent si vivement le besoin. L'œuvre des petits novices, qui est le gage de son avenir, compte cette année un nombre d'élèves supérieur à celui des années précédentes. Le chiffre total de 2,075 se décompose ainsi : France : 2,282, dont 262 à Paris ; étranger : 423.

Et pour faire bien apprécier ce progrès constant, il faut se reporter à quelques années en arrière. En 1884, le chiffre total n'était que de 1,360. Ce jeune personnel a donc presque doublé en moins de cinq ans.

Les districts de France où le recrutement s'est le plus développé, sont, avec Paris, Moulins, Avignon, Marseille, Toulouse, Bayonne et Le Mans. Paris, qui s'était laissé un instant devancer, a repris aujourd'hui presque la tête.

Sans suivre une progression aussi rapide, le chiffre des souscriptions non seulement se maintient, mais augmente chaque année. Il n'était que de 326,570 fr. 20 cent. l'an dernier ; il est de 349,937 fr. 65 cent. cette année. Ce n'est malheureusement encore que le quart de la somme qui serait nécessaire (en supposant une dépense de 400 fr. par élève) pour que le petit noviciat se suffit à lui-même. Le reste doit donc être pris sur les ressources générales de l'Institut.

C'est une charge très lourde, qui le devient chaque jour davantage et serait impossible à supporter, si le nombre des sujets croissait toujours plus rapidement que les ressources destinées à pourvoir à leur éducation et à leur subsistance. C'est le développement moral de l'Œuvre qui se trouverait menacer ainsi son existence matérielle. Ce fait est le plus pressant appel qui puisse être adressé au zèle de ceux qui m'entendent. Ils comprendront que le petit noviciat est la pépinière de l'Institut, la garantie de sa durée, et par là même, en réalité, la condition de son existence, et ne voudront pas le laisser décroître.

C'est grâce à ce recrutement, toujours assuré, que l'Institut a pu, malgré les difficultés de tout genre que vous connaissez, continuer son développement.

Il y a eu, pendant l'année écoulée, comparativement à la précédente, trente-six maisons de plus pour une augmentation de 276 sujets. Le grand noviciat seul s'est accru de 27. Mais le résultat le plus curieux et le plus encourageant est celui qui permet d'apprécier l'effet de la réduction des écoles publiques confiées aux Frères, qui a dû être opérée par suite de l'application graduelle de la loi de 1882 : cinquante-six écoles publiques leur ont été retirées, mais cette perte a été compensée, dans la même année, par une augmentation de cent onze écoles privées, de sorte que les Frères ont compté dans leurs diverses écoles 4,577 élèves de plus.

L'Institut des Frères n'est pas seul, hâtons-nous de le dire, à tenir ainsi tête à l'hostilité infatigable et tracassière des pouvoirs publics. Le fait est général, et la lutte partout engagée est partout soutenue avec succès. On pouvait supposer, par exemple, que la multiplicité des brevets de capacité, exigée à tous les degrés de l'enseignement, la suppression, pour les congrégations de femmes, de la valeur reconnue aux lettres d'obédience, devaient amener une réduction sensible sur tout le personnel religieux des deux sexes, voué à l'enseignement. C'est l'effet contraire qui a eu lieu. Voici ce

que constate la dernière statistique de l'enseignement primaire présentée par le ministère de l'instruction publique.

Dans l'année 1876-1877, le total général des maîtres et des maîtresses congréganistes était de 51,731.

Dans l'année 1886-1887, après la période décennale, qui a vu produire toutes ces exigences, le nombre est de 52,766.

Différence en plus, 935.

Il est bon de constater ces effets imprévus du zèle chrétien, quand ce ne serait que pour ne pas trop s'attrister des épreuves du temps présent, et ne pas s'effrayer des épreuves qui restent suspendues sur nos têtes. J'en ai besoin en particulier, laissez-moi le dire en terminant, pour dominer l'impression pénible que me causait dans la rédaction même de ce rapport une douloureuse comparaison.

En même temps que le mémoire de notre ministère de l'instruction publique (que j'ai pris à tâche de vous faire connaître), un autre document de nature semblable, mais d'origine étrangère, m'était remis. C'était le rapport d'une grande commission instituée par la reine d'Angleterre pour étudier l'état de l'instruction primaire dans le Royaume-Uni. Là, comme en France, il s'agissait de rechercher quel était sur l'éducation de la jeunesse l'effet d'une législation nouvellement appliquée. Je n'essayerai pas d'exposer (ce qui me mènerait trop loin et me ferait descendre dans des détails trop compliqués), les conclusions de ce rapport. Je dirai seulement qu'il n'y a pas une ligne de ce volumineux document où ne respire le sentiment de l'importance de l'instruction religieuse et où on ne se plaise à reconnaître l'impossibilité d'en séparer l'instruction religieuse et le devoir de rassurer à cet égard les alarmes de la conscience des familles.

Mais je n'ai pas eu besoin d'aller au delà de la première page pour m'apercevoir, hélas ! que je n'étais plus en France. Qu'ai-je vu, en effet, au nombre et presque en tête des commissaires désignés pour ce grave et délicat examen ? L'archevêque catholique de Westminster, l'illustre cardinal Manning, et avec lui, le plus ancien des pairs catholiques d'Angleterre, le duc de Norfolk, un des fils dévoués de l'Eglise, siégeant l'un et l'autre au milieu des principaux personnages de l'Etat, à côté des dignitaires de la religion dominante. Ainsi dans cette contrée, où naguère le fanatisme anglican fermait aux catholiques l'accès de toutes les fonctions publiques, où il suffisait d'une clameur d'antipapisme pour soulever une multitude égarée, aujourd'hui quand il s'agit de veiller à la formation des générations nouvelles, non seulement on ne repousse pas, mais on appelle dans les conseils supérieurs de la Couronne les représentants de la foi catholique. Et quand il s'agit de répartir les fonds que l'Etat consacre à l'instruction populaire, on croirait faire tort aux parents et aux maîtres catholiques en ne leur assignant pas une part proportionnée à leur nombre. Voilà le progrès qu'en peu d'années le respect sincère de la liberté a fait faire au sentiment de la justice.

Et dans notre France, qui a dû principalement à l'Eglise son merveilleux développement intellectuel et moral, cette vieille institutrice du monde est bannie de tous les conseils de l'Instruction. Elle y est traitée en étrangère et en ennemie. On se flatte orgueilleusement de se passer d'elle, et nous voyons comment on y réussit. Et votre institut, mes Très Chers Frères, qui devait être une de nos gloires nationales, puisque dans tous les coins du monde on appelle les maîtres que vous formez, et que vos écoles sont ouvertes dans les contrées les plus reculées, c'est en France qu'on le proscrit ! Non seulement on vous refuse la part modeste qui vous était attribuée sur le budget de l'Etat, mais encore on dispute celle que vous tenez des libéralités privées. A vous seuls de tous les Français, on ferme l'entrée des écoles publiques, et ces odieuses rigueurs sont exercées par des apôtres du progrès, au nom de la liberté de la conscience !

Il y a là un degré d'iniquité et d'absurdité qui ne peut durer.

En attendant la justice de l'avenir, continuez à servir la France malgré elle. On a pu vous enlever la qualité de fonctionnaires de l'Etat, il en est une plus précieuse qu'on ne peut vous retirer : c'est celle de serviteurs de la patrie !

Archives diocésaine[redacted]per et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

« J'ai donc souffert jusqu'aujourd'hui avec patience toutes les injures dont on m'a chargé moi et mes parents, en public et en particulier, pour ne point m'attirer d'ennemis personnels; mon père, âgé de 75 ans, et ma sœur ont reçu des coups, mes domestiques ont été attaqués, on a jeté des pierres jusqu'à l'autel pendant le service, quelques-uns de mes assistants ont été frappés, on m'a interrompu dans mes fonctions de la manière la plus indigne, j'ai tout souffert sans me plaindre aux administrations. A force de patience et d'insensibilité, je suis venu à bout de détruire dans l'esprit du peuple le principal motif de leur insolence à mon égard, l'intention d'exciter ma vivacité naturelle, au point de me faire commettre quelque faute grossière capable de me faire mépriser et de me perdre.

« Cependant, cette *mollesse*, comme il a plu à quelques-uns de mes fameux Administrateurs de l'appeler, a eu des inconvénients presque inévitables. Les prêtres, entreprenants par caractère et par esprit de corps, en ont profité pour exercer les fonctions publiques sans ma permission, et plusieurs fois contre ma défense consignée sur les registres de mariage de la paroisse. Voyant qu'on leur laissait le champ libre, ils n'ont cessé de prêcher la Contre-Révolution, tant au tribunal de la confession que dans les sociétés particulières, et même quelquefois en chaire. Ils ne s'en sont pas tenus là ; ils ont invité tous les fugitifs de votre District à chercher ici un asile. On a vu ici pendant longtemps une procession continuelle de prêtres de votre arrondissement, qui n'ont pas peu contribué, sans doute, à endurcir le peuple dans ses idées d'insubordination. Actuellement, il y en a encore qui y disent la messe tous les jours sans mon aveu.

« J'aurais bien désiré, Messieurs, pouvoir arrêter dès le principe des abus si préjudiciables au bon ordre ; mais que faire sans Municipalité, sans garde, sans District, un seul homme ! Il y a bien une espèce de Municipalité forgée contre toutes les règles par la cabale de messire Brescanvel de Poulpiquet, père de mon prédécesseur, et des prêtres réfractaires de cette paroisse qui ont figuré à l'assemblée primaire en qualité de secrétaire et scrutateurs, sans avoir prêté le moindre serment, composée pour la plupart des mêmes qui

ont occasionné la descente des troupes à Plouguerneau lors de ma prise de possession. Nous nous étions réunis, quelques patriotes et moi, pour rédiger un procès-verbal contradictoire au leur, le tout envoyé à Lesneven et de là au Département. Ordre à la commune de Plouguerneau de choisir de nouveaux Officiers. L'arrêté publié au prône, jour fixé et arrivé, arrive contr'ordre de Lesneven, et nous en sommes encore là. Nous sommes si peu de hardis patriotes ici, que nous voyant abandonnés si cruellement par ceux de qui nous attendions justice, nous ne savons où donner de la tête.

« J'ai donc enfin résolu, Messieurs, de m'adresser à vous.

« J'ai eu le temps d'étudier le caractère du peuple avec lequel je vis. Voici donc la position actuelle des choses.

« Je viens de me déclarer publiquement, comme vous le verrez par l'écrit cy-inclus (1), tous les prêtres ont été absolument déconcertés dès ce moment. Les deux tiers de la paroisse même blâment hautement leur conduite à mon égard. Le jour de la publication de ce papier, je fis sans difficulté deux baptêmes de suite à la vue de tout le peuple assemblé. Deux des parties intéressées pour les noces qui n'avaient point été faites le mardi précédent, jour fixé *ad hoc*, vinrent chez moi me dire qu'ils se rendraient à l'église le lendemain pour être mariés. Tout allait bien ; voilà les prêtres à la traverse et tout est arrêté. Depuis ce, je n'ai fait ni noces ni baptêmes, il y a eu deux enfants de ma paroisse baptisés à Guissény ; les femmes se font transporter à Trémenech, au risque de leur vie et de celle de leur fruit, pour avoir un prétexte d'y faire baptiser leurs enfants. Cette petite paroisse, où il n'y a que le Recteur, est réunie à la mienne par la nouvelle circonscription. Le District publie, le mois d'octobre dernier, cette suppression, ferme les yeux et s'endort. Quel désordre ! quelle confusion ! *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

Les premiers Successeurs.

2° Saint Ténénan. (*Suite.*)

Et maintenant, apprécions le rôle de saint Ténénan. Ce n'est pas le même que celui de saint Pol à son arrivée sur la terre

(1) Cette pièce devait être la déclaration publiée au prône de la grand'-messe du 19 février 1792 (série L., liasse 71). Elle était conçue en ces termes et inscrite sur les registres :

« Je soussigné, Curé constitutionnel de Plouguerneau, déclare me réserver à moi seul la célébration des fiançailles, mariages, l'administration du presby-

Archives diocésaines de Quimperlé

désolée de Léon. Le pays n'est plus un désert, mais il va le redevenir, si quelqu'un ne dirige la résistance en face d'ennemis particulièrement redoutables ; en attendant, les pauvres Bretons, dispersés, n'ont plus qu'une préoccupation : sauver leurs vies, préserver leurs troupeaux et leurs biens ; il en résulte un oubli presque complet de leurs intérêts spirituels, du devoir qui leur incombe de faire instruire leurs enfants, et de continuer à être eux-mêmes non des sauvages errant dans les forêts, mais des hommes grandis par la civilisation chrétienne.

N'est-il pas beau de voir ce jeune prêtre aussitôt son débarquement sur la côte armoricaine, user de l'ascendant que lui donnent son caractère sacerdotal, l'éclat de son intelligence, la supériorité de son origine et jusqu'à l'éminente distinction qui brille dans tout son extérieur, pour faire de ces fuyards des soldats : par ses constructions stratégiques il leur rend la résistance non seulement possible, mais facile, et comme ils auront affaire à des adversaires qui laissent de longs intervalles entre leurs agressions, *Les-Qurlen* ne sera pas une demeure fermée où les laboureurs oublieront le soin de la culture ; ils n'y viendront que pour assister aux saints mystères et y participer, recevoir le pain de la parole divine, se faire rendre justice et conduire leurs enfants à Ténénan, aux prêtres ou aux clercs qui se chargeront de les intruire. C'est ainsi que le jeune Saint avait compris la belle parole des psaumes que l'Eglise applique si justement aux saints Apôtres : « *In patientia vestra possidebitis animas vestras.* — En étant patients vous serez vraiment maîtres de vos âmes. » Mais c'est en se possédant ainsi lui-même au milieu des épreuves et des difficultés qu'il exerçait aussi son empire sur les âmes de ses frères.

« Les Barbares, continuans leurs courses et ravages, pillerent et brusterent plusieurs églises aux Leonnois : ce que voyant, saint Ténénan redoubla ses prières, exhorta le peuple à penitence et amendement de vie, et, pourvoyant à leur deffense et conservation, institua un seigneur de leur troupe pour leur capitaine, benit ses armes et les bailla, luy conseillant d'édifier une petite tour ronde près l'église de Ploa-bennec, pour y retirer l'argenterie et thrésor d'icelle et les garantir des mains sacrileges de Barbares, en cas qu'ils voulussent piller ladite église. Ce seigneur, obéissant au conseil du Saint, entreprit cet édifice et y fit travailler en telle diligence, qu'en peu de jours il le conduisit en perfection. »

Cette tour exista jusqu'en 1618, (et peut-être plus longtemps encore) ; elle s'appelait la tour du Damanny, dépendait de la seugneurie de Lesquelen, et à ce titre appartenait alors au sire de Carman. (1)

---

tère, à l'avenir, jusqu'à ce que j'aie un vicaire assermenté ; déclare au sieur Roudaut et à ses confrères non-assermentés que je suis décidé à poursuivre en toute rigueur celui d'entr'eux qui s'avisera, contre ma défense, de faire aucune des susdites fonctions, soit en public soit en cachette.

« LE GALL, *curé*. »

(1) *Aveu* de la terre de Maillé cité par M. de Kerdanet.

Sur ces entretiens, l'alarme se donne partout ; les Barbares approchent ; saint Tenenan porte vistement les vases sacrez dans cette tour, dans laquelle ce Seigneur entra courageusement tout seul, armé de ses armes ordinaires, resolu de la garder au prix de son sang ; et n'ayant eu le loisir, pour la subite et inopinée irruption des Barbares, de faire lever la porte sur ses gonds, il la boucha par dedans, d'une demie rouë de charette qu'il trouva auprés et s'y barricada du mieux qu'il luy fut possible. A peine eut-il bouché la porte, que l'armée des Barbares investit l'église de Ploabennec et cette tour. Saint-Tenenan, avec ses prestres Kénan, Armen et Senan, le clerc Glanmeus et tout le peuple, s'estoit renfermé dans le fort de Lesquelen, prians incessamment Dieu et invoquans sa misericorde, et avaient jetté quelques sentinelles perduës par cy, par là, hors de l'enclos du fort, aux barricades et dans la forest, pour leur donner avis de ce qui se passoit. Les prières de saint Tenenan ne furent infructueuses : car les Barbares, quelques efforts qu'ils pussent faire, ne pûrent entrer dans l'église, ny par les portes, ny par les vitres, quoy qu'ils taschassent, par plusieurs fois de les briser (1) : ce que voyans tous, hors de sens et furieux, vinrent investir de toutes parts, ladite tour, armez de haches et de fagots pour mettre la barriere et le feu dedans ; mais (ô prodige !), comme ils venoient ainsi fondre de furie sur cette place, ils virent, tout-à-coup, la plaine couverte d'une grosse armée preste à les aborder pour combastre, et, sur le sommet de la tour, apercevant un brave cavalier armé de blanc, monté avantageusement sur un beau coursier blanc, tenant une épée flamboyante à la main, lequel, d'une voix effroyable, encourageant ses gens, découragea et épouvanta tellement les Barbares, qu'ils se prirent à fuïr, ne pensant seulement qu'à qui courroit le mieux, sans oser, depuis, approcher de ces quartiers ; et ainsi Dieu, par les prières et mérites de son fidèle serviteur saint Tenenan, délivra tout ce pays de la cruauté de ces infidèles : ce que bien reconneurent les princes et seigneurs bretons, après la retraite des Danois, et vinrent remercier saint Tenenan, donnans plusieurs privileges, heritages et rentes à son église de Ploa-bennec. »

Qu'était donc ce cavalier à la blanche armure dont l'épée flamboyait et dont la voix encourageait les Bretons en terrifiant les Danois ?

Etait-ce un envoyé du ciel comme plus tard saint Jacques lorsqu'il poursuivait les Maures d'Espagne ; ou bien encore comme notre bonne et puissante protectrice sainte Anne guidant au combat les petits chouans ?

Non ! c'était un personnage appartenant encore au monde terrestre mais à qui Dieu prêtait cet appareil terrifiant ; à ce qu'il a dit précédemment, Albert-le-Grand ajoute en marge : « J'ai trouvé

---

(1) A ceci il n'y avait peut-être pas grand miracle, car les fenêtres des églises étaient presque toutes, en ce temps-là, d'étroites meurtrières qui ne pouvaient donner passage à un homme.

Archives diocésaines de Quimper

que de ce seigneur sont issus les seigneurs de Kermavan (Carman), qui portent pour leurs armes d'azur, à une tour d'argent, portée d'une demie roue de charette sous la porte. »

Ici notre bon légendaire raconte la mort de saint Goulven et dit comment le clergé et le peuple de Léon procédèrent dans la cathédrale de Saint-Pol à l'élection de son successeur.

« Le Saint-Esprit invoqué, et toutes les cérémonies accoustumées ayant esté faites, tous, unanimément nommerent saint Tenenan absent, et députerent aucuns d'entr'eux, pour luy aller porter leur élection et l'amener en la ville. Ces députez l'allerent trouver à Ploabennec, luy annoncerent la cause de leur arrivee, le saluans evesque de Léon, le conjurans d'accepter l'élection de luy faite par une conspiration unanime, et universel consentement du clergé et du peuple. Le Saint, à qui son humilité faisoit penser qu'il estoit indigne de cette charge, se troubla un peu à ces nouvelles..... »

Albert raconte ensuite comment saint Ténénan se laissa convaincre par les instances et les arguments des députés, comment il se rendit dans sa ville épiscopale, puis à Dol où il fut sacré par saint Gennou ou Genenvée, et après avoir parlé de ses vertus épiscopales et surtout du zèle qu'il déploya pour guérir les maux qu'avaient faits les Danois, il termine par le récit de deux prodiges dont nous ne raconterons que le dernier.

« Un prestre de Ploa-bennec portant le saint Sacrement à un malade, passant un mauvais chemin, laissa choir, par mégarde, la sainte Hostie, laquelle, quelque diligence qu'il mist à la chercher ce jour là et le lendemain, il ne put jamais la trouver : de quoy bien étonné et attristé, s'en vint à Saint-Pol se jetter aux pieds de son Evesque saint Tenenan, luy confessa, avec larmes, sa faute et negligence, luy en demanda absolution et penitence : le saint Prélat, fort attristé de cet accident, se mit en prières, supliant la divine Majesté de luy reveler qu'estoit devenuë cette Hostie. Sa priere fut exaucée ; car comme il assistoit à l'office divin en sa cathédrale, voilà descendre dans le chœur un beau pigeon blanc, reluisant et brillant comme le soleil, portant en son bec une branche de chêne verdoyant, qu'il déposa sur l'accoudoir de la chaire épiscopale, devant le saint Prélat, qui la prit en sa main, et la considérant, la vid bordée d'un essein de mouches à miel, lesquelles ayant chassé, il trouva que ces petites bestes avoient fabriqué un petit dome de cire en forme de tabernacle, gros comme un œuf de poule, proprement doré et lissé de miel, lequel ayant ouvert, il trouva la sainte Hostie, qu'il posa reverenment dans le Ciboire, loüant et remerciant Dieu de ce miracle. »

Saint Ténénan fut enseveli dans sa cathédrale, au dire d'Albert-le-Grand ; dans son église de Plabennec d'après dom Lobineau. Ce qui est certain c'est que l'on y a gardé longtemps une partie de ses reliques, mais nous n'insistons pas puisque c'est ici un point sur lequel il nous faudra revenir. *(A suivre).*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser a Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

MÉDAILLE D'OR — Les Meilleures Montres sorties de Paris 1889 — MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA — OR, ARGENT & NICKEL — *Se trouvent ch. tous les bons horlogers*

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue France — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue France

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les Maladies* : **Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle** *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A Quimper : chez Ménez-Hémery, épicier ; à Brest : chez Chabrol et Carrive, épiciers, rue de la Rampe, 18.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES — Guérison par l'EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS — Phie à LA ROCHELLE, 3 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il pourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies* DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE. Méfiez-vous des imitations.

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

PLUS de FROID aux PIEDS NI D'HUMIDITE par les SEMELLES colhydrofuges **LACROIX**

Maison de Vente : UNION des INDES, 1, Rue Auber, Paris *Notice (co)*. Spécialité de Foulards, Lainages, etc.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

Causeries du Docteur

Sous ce titre, le **DOCTEUR CHOFFÉ**, ex-médecin de la marine, vient de publier la 27e édition de ses **Causeries médicales**. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la **Hernie** et des **Maladies de la Femme** ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres Causeries ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres : *Hémorrhoïdes, Goutte, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices*, Maladies du *Cœur*, de la *Vessie*, de l'*Estomac*, du *Foie*, de la *Peau*, du *Cerveau*, *Névralgies*, *Obésité*, etc.

C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de **Maladies chroniques** ; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé *gratuitement* et sous *enveloppe* à toute personne qui joindra à sa demande 60 cent. en timbres-poste pour frais d'envoi.

Adresser les lettres au Dr CHOFFÉ, *quai Saint-Michel, 27, Paris.*

Docteur MAUCLAIR.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 31 Janvier 1890. N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Nominations de chanoines honoraires ; Ecoles publiques et congréganistes.

II. Nouvelles du Monde catholique : A propos de la loi militaire ; Béatification du B. Perroti ; L'enterrement des francs-maçons.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs : ch. v, St Gouesnou.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 février. — Dimanche de la Septuagésime, seconde classe, semi-double, violet.

Vêpres de la Purification, mémoire 1° de ste Geneviève, 2° du dimanche.

Lundi 3. — Purification de la Sainte-Vierge, double de seconde classe, blanc.

Mardi 4. — Oraison de Notre-Seigneur au Jardin des Olives, double-majeur, rouge.

Mercredi 5. — Ste Agathe, vierge-martyre, double, rouge.

Jeudi 6. — S. Gildas, abbé, semi-double, blanc.

Vendredi 7. — S. Romuald, abbé, double, blanc.

Samedi 8. — S. Jean de Matha, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ursulines de Saint-Pol. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 février.

Mission recommandée. — *Treffiagat*, du 2 au 16 février. Supérieur, le R. P. Corentin, bénédictin de l'abbaye de Kerbeneat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Février 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par Sa Sainteté Léon XIII : **l'Extension du culte de saint Joseph.**

Dieu se plaît « à vaincre le mal par le bien. » N'est-ce pas de nos jours, en plein siècle de naturalisme officiel et brutal, que le triple culte du Sacré-Cœur de Jésus, de la Vierge immaculée et de saint Joseph commence à jeter dans tout l'univers ses rayons les plus doux et les plus vifs ? Et voici que, dans une encyclique toute récente, S. S. le Pape Léon XIII presse les fidèles de donner désormais à la dévotion du glorieux Patriarche un éclat plus grand.

A vrai dire, les privilèges de saint Joseph sont si hauts et si divins, son crédit si exceptionnel, sa dévotion si sympathique à tous, qu'il y a, dans l'obscurité relative où ce culte est demeuré jusqu'à nos jours, un véritable miracle. Miracle — hâtons-nous de le reconnaître — de miséricorde et de tendresse pour nous. Si ce trésor est resté comme enfoui durant tant de siècles, c'est que la bonté divine le réservait à l'extrême disette des jours présents. Prions donc avec ferveur pour l'extension de ce culte béni, et l'Eglise ressentira de plus en plus les effets d'un si puissant patronage.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour l'extension du culte de saint Joseph, afin que l'Eglise militante, dont il a été constitué le protecteur, ressente de plus en plus les effets d'un si glorieux patronage.

Chanoines honoraires. — Ont été nommés :

M. Fleury, curé-doyen de Landerneau.

M. Le Sann, recteur de Milizac.

M. Coquereau, curé de Saint-Laurent, chanoine honoraire de Paris.

M. Mayeux, ancien curé de Grenelle, chanoine honoraire de Paris.

***

TREFFIAGAT. — Dimanche 9 février, M. l'abbé **Madec**, curé de Pont-l'Abbé, bénira la nouvelle école libre de garçons de Treffiagat. Cette école sera tenue par les Frères de Ploërmel.

***

Le Grand-Séminaire a été licencié pour quelques semaines à cause de la maladie de l'*influenza*.

Le rapport de M. le duc de Broglie a produit une certaine sensation jusque dans la presse la plus indifférente ou la plus hostile aux idées religieuses. Nous reproduisons ici un article du *Temps*, peu suspect de sympathie pour nos réclamations légitimes ; nous y ajouterons quelques extraits du *Figaro* et du *Moniteur Universel* qui répondent à ses critiques et compléteront suffisamment le dossier de l'éducation laïque au début de l'année 1890. Nos lecteurs, habitués à réfléchir sur la gravité des intérêts en jeu, nous pardonneront de faire un dernier appel à leur patience pour suivre le débat jusqu'au bout.

Écoles publiques et écoles congréganistes.

Les journaux catholiques publient le texte complet du discours que M. le duc de Broglie a prononcé récemment à la réunion annuelle de l'Œuvre des Frères de la doctrine chrétienne, c'est-à-dire des écoles congréganistes.

Écrit avec une élégance tout académique, mais intérieurement animé d'une passion profonde, ce morceau est intéressant à lire, et les adversaires mêmes que l'orateur combat sans ménagement peuvent en tirer profit. Il se divise en deux parties inégales. La première est une vive critique de l'école publique telle que l'a faite la loi de 1882 ; la seconde est l'éloge de l'école congréganiste. Ce double thème était imposé par la circonstance. Toutefois, la seconde partie est beaucoup moins développée, beaucoup moins bien venue, littérairement parlant, que la première. M. le duc de Broglie semble mieux réussir dans la satire que dans la louange. N'y avait-il à mettre aucune ombre dans la peinture des vertus et des succès des congréganistes? Leur éducation ne laisse-t-elle absolument rien à désirer ? Leurs méthodes d'enseignement sont-elles irréprochables ? Font-ils aimer et pratiquer la liberté autant que M. de Broglie le pourrait désirer ? De tout cela pas un mot ; rien que des compliments et des formules d'entière satisfaction. L'orateur avait dépensé toutes ses critiques et toutes ses ironies pour l'école publique. Il y a déjà dans ce simple contraste, aux yeux de ceux qui se sont un peu occupés de pédagogie et en connaissent les difficultés, une forte raison de douter de l'impartialité du peintre et des deux tableaux qu'il a tracés et mis en regard.

Malheureusement, il y en a d'autres encore. M. le duc de Broglie a tout de suite mis sous les yeux de ses auditeurs les statistiques criminelles de ces dernières années. En 1886, vingt-trois mille prévenus mineurs ont été traduits devant les tribunaux ; vingt-huit mille en 1887. Il n'a pas hésité un instant à mettre ces gros chiffres, bien propres à effrayer l'esprit, en relation directe avec la loi scolaire de 1882 et les programmes d'éducation publique en vigueur depuis cette époque. L'orateur lui-même ne l'a pas dit ; mais beaucoup de ses lecteurs, d'un esprit moins cultivé et moins pondéré, ne manqueront pas de le dire : « L'école publique fait des criminels. »

Et cependant il n'y a ici qu'un paralogisme. On rapproche deux faits concomitants et l'on donne l'un comme la cause de l'autre. C'est le

Archives diocésaines [redacted]lper et Léo

sophisme qui consiste à dire *post hoc, propter hoc*. Ce chiffre de vingt-huit mille prévenus âgés de moins de vingt et un ans est déplorable, et nous en concevons, nous aussi, une juste inquiétude ; mais de quel droit l'imputer à la réforme scolaire ? Vous êtes-vous informé, dirons-nous à l'orateur, quel genre d'école ces jeunes accusés avaient fréquenté ? Combien sortaient des écoles laïques et combien des écoles congréganistes ? Jusque-là avez-vous raison d'en rendre responsable une éducation plutôt qu'une autre ?

Qu'on nous permette de rappeler en passant un petit fait d'une authenticité officielle et qui prouve combien on peut s'égarer en ces sortes d'inductions. A la dernière session, le Conseil académique de Paris a eu à juger neuf candidats au baccalauréat pour fraudes graves aux examens. Sur les neuf, huit sortaient des établissements congréganistes. Allons-nous en conclure que ceux-ci élèvent des tripons ? Ce serait tout aussi juste que le raisonnement oratoire contre lequel nous protestons. Que d'autres causes que l'école, si l'on y veut réfléchir, interviennent ici : le relâchement de la discipline familiale, l'incurie morale des parents, la propagation effroyable des malsaines lectures, le mouvement général des mœurs sociales ! Ne pas tenir compte de cette complexité du problème, c'est manquer de gravité ou de justice.

Nous pourrions relever d'autres preuves de partialité passionnée. M. le duc de Broglie a beaucoup mis à contribution le rapport de M. Lichtenberger sur l'enseignement de la morale dans l'école primaire, que nous avons, dans le temps, analysé ici même. C'était son droit de profiter des aveux qu'on y trouve enregistrés avec la plus virile franchise. Mais c'eût été aussi son devoir que de reconnaître les efforts tentés, les progrès accomplis, et tout au moins le haut sentiment de l'importance de l'éducation morale que révèlent tous les rapports particuliers des représentants de l'éducation publique, et la manière généreuse dont ils la comprennent et voudraient la voir pratiquer.

On voit que nous aurions beaucoup à dire des appréciations de M. de Broglie ; mais, toutes ces réserves faites, il faut ajouter qu'il y a aussi pour les partisans de l'école publique non confessionnelle quelques enseignements à en retirer.

Le premier, d'ordre général et en quelque sorte philosophique, c'est combien il est vain, dans nos temps modernes et dans les pays de liberté, d'espérer changer les mœurs et les croyances du peuple par des lois ou des décrets. C'est un point que les radicaux devraient bien méditer. Ils se sont violemment associés à la réforme scolaire et l'ont même poussée à l'extrême, non par amour de la liberté, comme il aurait fallu, mais uniquement dans le dessein de ruiner l'éducation catholique et par là d'arriver à détruire l'Église elle-même. Ces esprits violents et naïfs tout ensemble croient avoir remporté un triomphe toutes les fois qu'ils ont fait faire une laïcisation d'école ou d'hôpital. Eh bien, qu'ils méditent les chiffres officiels donnés par M. le duc de Broglie ! Ils verront que, depuis 1875, la puissance de l'éducation catholique dans ce pays, au lieu de diminuer, a très sérieusement grandi. Voici ces chiffres : le petit noviciat, c'est-à-dire la pépinière où se recrutent les maîtres congréganistes, en 1884 comptait 1,360 élèves. En 1889, il y en avait 2,282, c'est-à-dire que le nombre a presque doublé en moins de cinq ans. Et savez-vous quelle ville vient à la tête de toutes les autres par le nombre des recrues qu'elle fournit ? C'est Paris. Ce qui veut dire que l'Institut des Frères de l'école chrétienne a obtenu ses plus grands succès dans le milieu précisément où la direction donnée aux écoles a été la plus anti-

religieuse. *Et nunc erudimini*, dirons-nous aux seigneurs de notre démocratie qui siègent à l'Hôtel-de-Ville !

Mais il faut citer d'autres chiffres plus probants encore. On s'est imaginé qu'en supprimant les lettres d'obédience, en multipliant les brevets de capacité à tous les degrés, on diminuerait sensiblement le nombre des maîtres congréganistes. On calculait mal l'élasticité et la puissance du sentiment religieux. En 1875, le nombre total des maîtres congréganistes en France était de 51,731 : en 1887, il est de 52,766. Augmentation de plus d'un millier. Mais voici qui est curieux ou plus significatif encore. Dans l'année écoulée, par suite de l'application graduelle de la loi de 1882, 56 écoles publiques ont été laïcisées, c'est-à-dire retirées aux Frères ; or, dans la même année, ils ont ouvert 111 écoles privées de plus, en sorte que non seulement la perte a été compensée, mais qu'ils ont gagné en tout 4,577 élèves. Il nous paraît que les avocats du parti ont tort de se plaindre, comme d'une situation intolérable, d'un état de choses qui est si favorable à leur cause. Pourquoi tant attaquer ces diplômes exigés par l'Université, qui, sans diminuer le nombre des Frères, ont certainement contribué à augmenter le niveau de leurs connaissances, et, par conséquent, celui de leurs écoles ? Mais, s'ils ont tort de crier à la persécution, nous aurions tort encore davantage de ne pas recueillir ces expériences et de n'en pas tenir compte. On a fait la loi de laïcisation pour affermir, disait-on, l'unité de la patrie française, pour que la jeunesse ne reçut pas deux éducations différentes. Non seulement le but est manqué, mais, par la précipitation qu'on a mise en cette affaire, sans tenir compte de la différence des lieux et des dispositions des populations, on arrive au résultat contraire. Presque partout, une école congréganiste privée se dresse aujourd'hui contre l'école publique. Il n'y a pas seulement hostilité dans le corps enseignant ; il y a inimitié entre les élèves, et si l'on n'y prend garde, on réussira à parquer en deux camps ouvertement ennemis, les enfants de la France, dont on voulait faire une seule famille.

Si nous étions bien avisés, nous tirerions des indications de M. de Broglie un autre enseignement. Ce qui en ressort, en effet, c'est la nécessité, dans l'intérêt même de la réforme scolaire que nous avons faite et que nous avons eu raison de faire, de mettre fin le plus tôt possible à l'antagonisme et au conflit entre cette réforme et le sentiment religieux des populations. C'est tout à fait gratuitement que l'on donne à l'école publique un caractère officiel d'irreligion. Rien ne lui fait plus de tort auprès des familles. Tout le succès des écoles congréganistes dans certaines régions vient de là. L'interdit qui pèse, au contraire, sur les écoles publiques n'a pas d'autre cause. Les familles se défient d'un enseignement sans principes de morale ou de religion. On a parlé de supprimer les aumôniers dans les lycées ; le jour où cette sotte mesure serait prise, les pertes d'élèves se chiffreraient par milliers pour les établissements de l'Etat, au profit des institutions religieuses. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. Il n'en va pas autrement des écoles primaires.

D'autre part, il n'est pas moins certain que, séparé des principes religieux, l'enseignement de la morale est bien difficile, pour ne pas dire impossible, à donner pour des maîtres d'école. Non seulement ils ne savent pas comment exposer ou justifier la vie morale sans Dieu, mais encore, manquant d'élévation et de chaleur, leurs dissertations ou leurs conseils restent froids et inefficaces. On se souvient que le conseil municipal de Paris a émis le vœu que l'enseignement de la morale fût supprimé dans ses écoles parce que la morale n'allait jamais sans quelques semences de religion. C'est absurde, mais c'est logique. Il suit de là que

Archives diocésaines [redacted] lper et Léon

le seul moyen de vivifier l'éducation morale à l'école serait de développer le sentiment religieux dans l'âme des maîtres et des enfants.

Mais le temps est bien loin encore où les maîtres auront assez de religion personnelle, indépendante de tout caractère confessionnel, pour donner à leurs leçons de morale la sève et la vigueur qu'elles devraient avoir. En attendant, il serait sage et politique de fortifier leur enseignement moral par l'enseignement religieux des ministres du culte. Il ne s'agit point, bien entendu, d'enlever à l'école publique son caractère de neutralité confessionnelle ; quoi qu'en dise M. de Broglie, l'école publique ne saurait plus devenir confessionnelle. Il s'agirait d'une mesure que beaucoup de bons esprits réclament avec nous et qui ferait plus pour la pacification de la question scolaire que tous les discours. Ce serait, en dehors des heures réglementaires de classe, d'ouvrir l'école, soit au curé, soit au pasteur, soit au rabin, pour qu'ils vinssent y donner aux élèves que les familles leur enverraient librement, l'enseignement moral et religieux qui ne peut manquer dans l'éducation publique. C'est une criante injustice, avons-nous dit, que de rendre l'école publique responsable de l'augmentation de la criminalité parmi les jeunes gens. Mais enfin, cette augmentation est un fait, un fait inquiétant et désolant à la fois. Pourquoi ne pas coaliser dans la paix toutes les forces morales qui peuvent nous aider à le combattre ?

(*Temps*, 17 janv. 1890.)

Indépendamment des réponses adressées au *Temps* par les autres journaux — réponses dont nous allons citer de courts extraits — nous nous permettrons quelques réflexions sur l'article que l'on vient de lire. *(La fin au prochain numéro.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La *Semaine religieuse* du diocèse de Paris a écrit à l'adresse du *Siècle* :

« A propos de la loi militaire, le *Siècle* nous apprend que l'épiscopat français est absolument divisé.

« Les « prélats libéraux et avisés » ont trouvé de suite le moyen de prévenir les désastreux effets de la loi, au point de vue du recrutement du clergé : « c'est d'« ordonner prêtre » le séminariste avant qu'il ne parte pour le régiment, c'est-à-dire à 21 ans.

« Mais les prélats fanatiques n'ont pas cédé sur cette question de discipline intérieure », et ils ont craint de « compromettre le ministère sacerdotique *(sic)* » en laissant le prêtre porter le sabre et le pantalon rouge.

« Le *Siècle* tient pour les « prélats libéraux », et il rappelle que la république a déjà fait beaucoup pour le recrutement du clergé paroissial, « puisqu'on fera de nouvelles recrues pour le sacerdoce parmi les religieux dont les communautés ont dû renoncer à l'enseignement ».

« Les « prélats libéraux » du *Siècle* ne paraissent pas très au courant des règlements ecclésiastiques, qui ne permettent pas l'ordination sacerdotale à vingt et un ans. Et que dites-vous de l'interprétation donnée à la persécution dirigée contre les religieux ? Si le *Siècle* plaisante, sa plaisanterie est de fort mauvais goût. »

Rome. — Dimanche dernier a eu lieu, avec le cérémonial ordinaire, la béatification de l'abbé Perrotti, prêtre napolitain.

Le Saint-Père est allé, à trois heures, vénérer ses reliques. La santé du Pape paraissait excellente.

L'enterrement des francs-maçons.

Un ecclésiastique du diocèse de Grenoble a demandé à Monseigneur Sallua, commissaire du Saint-Office à Rome, son avis sur les trois questions suivantes :

« 1. — Le clergé d'une paroisse peut-il présider les funérailles d'un homme non franc-maçon, mais dont le convoi sera suivi par les membres des loges maçonniques revêtus de leurs insignes, convoqués officiellement par leurs vénérables et acceptés officiellement par les organisateurs des funérailles, pour occuper une place désignée dans le cortège, convocation et acceptation rendues publiques par la voie des journaux.

« 2. — Le pourrait-il avec cette seule différence que les francs-maçons ne seront pas revêtus de leurs insignes, les autres circonstances restant les mêmes ?

« 3. — Si le clergé ne peut les présider, les funérailles alors seront purement civiles. Dans ce cas, les catholiques peuvent-ils y assister ou doivent-ils s'abstenir d'y paraître ? Pourraient-ils être excusés, si par simple curiosité ils allaient voir passer le convoi funèbre ?

Voici les réponses de Mgr Sallua (18 janvier 1890) :

« I. — A la première question. *Négativement*. Le clergé ne peut pas présider ces funérailles.

« II. — A la seconde question. Si les francs-maçons sont *en corps comme société maçonnique : négativement*. S'ils vont comme *individus quelconques :* le clergé pourrait présider les funérailles.

« III. — A la troisième question. Les catholiques doivent s'abstenir dans les mêmes cas que le clergé. Voir passer le convoi sans y prendre une part directe n'est rien. »

Les catholiques sont maintenant bien avertis.

***

La *Revue du diocèse* d'Annecy publie la note suivante, sous le titre de *Communication de l'administration diocésaine :*

« Il s'est produit, à plusieurs reprises, depuis trois semaines, dans des diocèses de France, des faits sur lesquels il importe d'appeler l'attention de MM. les curés.

« Les parents d'un défunt avaient réglé avec le curé de la paroisse les détails d'une sépulture religieuse qu'il n'y avait d'ailleurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

aucun motif de refuser. Des francs-maçons habitant la paroisse ou des paroisses voisines étaient alors invités par lettres de convocation rendues publiques à prendre rang dans le cortège, en corps et revêtus des insignes que leur société s'est donnés.

« Si un cas de ce genre venait à se présenter dans notre diocèse, le curé de la paroisse en donnerait immédiatement avis à l'autorité diocésaine. En même temps, il préviendrait les parents du défunt que, dans ces conditions, il lui est impossible de présider à aucun des actes de la sépulture: levée du corps, accompagnement au cimetière. Il tiendrait la même conduite, si des insignes maçonniques étaient placés sur le cercueil.

« Les instructions données ici par l'administration diocésaine sont dictées par les actes si nombreux du Saint-Siège qui ont condamné la franc-maçonnerie et toutes les sociétés secrètes, et, en dernier lieu, par les lettres de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, en date du 20 avril 1884. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

PAROISSE DE PLOUGUERNEAU *(suite)*.

« Plouguerneau a de tout temps donné le branle à tout le quartier et le donne encore. Ses fautes accumulées, surtout le pillage affreux du vaisseau anglais *Le Neptune*, commencent à l'inquiéter beaucoup. Joignez-vous à moi pour obtenir de M. l'Evêque un ou deux vicaires à Plouguerneau avant Pâques et me délivrez enfin de ces seize enragés qui ne manqueront pas de tout perdre si on les tolère jusqu'alors ; réunion effective de Trémenech ; une loi obligeant le baptême des enfants dans le domicile réel des parents.

« C'est la première fois que je me plains, et probablement la dernière ; il m'en coûte trop d'être forcé de dénoncer mes anciens camarades.

« On m'accusera peut-être de vouloir grever de frais ces mêmes paroissiens que je devrais excuser et défendre ; mais la plupart désirent d'être libres ; ils n'osent l'être, il faut les y forcer aux dépens de leur bourse, c'est la moindre chose ; moins riches, ils seront plus soumis et ils écouteront peut-être avec plus d'intérêt l'offre que je leur ferai, tous les jours, des

biens éternels pour remplacer ceux que leur obstination leur aura fait perdre en ce monde.

« Je suppose que la Constitution française est dans toute sa force ; mais si on ne nous rend pas justice à mes confrères constitutionnels et à moi, j'aurai lieu d'en douter, et alors, voyant que je ne pourrai plus la soutenir dans la place que j'occupe, il me sera permis de suivre l'exemple du métropolitain de la Seine-Inférieure, et de chercher une autre place, ou peut-être choisir un autre état, où je puisse mieux observer mon serment.... »

L'effet de ces plaintes fut un redoublement d'activité à la recherche des prêtres réfractaires pour les conduire au château de Brest. Le sieur Appamon, prêtre de Plouguerneau, avait déjà été capturé, puis relâché, mais poursuivi de nouveau, il adressait, le 12 janvier 1792, la pétition suivante au Roi (1) :

« Sire,

« Goulven Appamon, non-assermenté, de la paroisse de Plouguerneau, se jette à vos pieds pour vous supplier de lui assurer une liberté que ses ennemis lui ont ravie parce qu'il n'a pas voulu faire un serment que sa conscience lui a fait envisager comme destructif de la religion catholique, apostolique et romaine, et d'autant plus suspect qu'il n'a été prêté que par des hommes ambitieux, inhumains, dérangés ou ignorants, de notoriété publique. Le suppliant a été saisi de nuit et traîné à Brest, puis reconnu innocent, et le Département vient, par un arrêté sanguinaire, de le faire poursuivre encore. Il y a longtemps, Sire, que le suppliant couche avec les lapins et les bêtes fauves, tantôt dans un bois tantôt dans une garenne. Daignez donc, Sire, vous faire rendre compte de cet arrêté inhumain qui a jeté tant de victimes au château de Brest et en fait poursuivre tant d'autres... »

La paroisse de Plouguerneau comptait trop d'amis des prêtres pour qu'il fût facile de saisir ceux-ci ; aussi les Commissaires du Département, Belval et Daniel, essayèrent-ils d'un autre moyen pour s'emparer des prêtres fidèles de cette paroisse. Le 30 avril 1792 (2), ils écrivaient à la Municipalité :

« Nous requérons le Maire et les Officiers municipaux de Plouguerneau de remettre, dès aujourd'hui, aux mains des gendarmes, à la Croix-Rouge, près du Folgoët, les sieurs Roudaut et Bleunven. Si la Municipalité ne remplit pas cet engagement, nous la prévenons que demain la garnison se rendra en la paroisse de Plouguerneau et y restera jusqu'à ce que les hommes ci-dessus désignés soient rendus en la ville de Brest ; défendons en outre à tout prêtre non-confor-

---

(1) L. 42.
(2) L. 79.

Archives diocésaines d[illegible]impé

miste de remplir aucune fonction ecclésiastique dans l'étendue de la dite paroisse, sauf à la dite Municipalité de répondre des infractions aux ordres qui lui seront adressés. »

Il est probable que, sur l'avis de cette réquisition, pour éviter un plus grand mal à cette courageuse paroisse, MM. Roudaut et Bleunven s'entendirent avec le Maire pour se laisser prendre. C'est ce qui semble résulter de la lettre suivante écrite, le 19 juin 1792, par le sieur Le Gall au Département (1). Cette lettre nous fera voir, en même temps, que l'incarcération de ces Messieurs au château de Brest n'avait pas rendu l'intrus plus populaire.

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.

Les premiers Successeurs.

3° Saint Gouesnou.

Il est impossible de consacrer une notice à saint Hoardon, qui succéda immédiatement à saint Ténénan. Tout ce que l'on sait de ce saint évêque se réduit à quelques rapports avec saint Gouesnou, rapports dont nous aurons naturellement à nous occuper.

Une tradition populaire dit que saint Hoardon, pour venir d'Irlande en Armorique, s'embarqua dans une auge de pierre que les anges poussèrent jusqu'à la côte de Léon. On a supposé la même chose pour plusieurs autres Saints émigrés. Quelques auteurs pensent que les sarcophages de ces Saints ayant été conservés, et le public ignorant que ce fussent là des tombeaux, finit par y voir des navires d'un nouveau genre. La légende du voyage de saint Hoardon dans son auge a fourni à M. Yan Dargent le sujet d'un tableau remarquable, qui décore l'église de Landerneau.

Avant de raconter la vie de saint Gouesnou, je dois déterminer, autant qu'il est possible, à quelle époque il a vécu. Seul, Albert-le-Grand a fourni des indications sur la durée de l'épiscopat des successeurs de saint Pol. J'ai déjà dit que les assertions de notre auteur sur la chronologie sont quelque peu hasardées, on ne doit donc ici les accepter que comme des *à-peu-près*.

Saint Pol étant mort vers 600, Cétomérin siégea encore 8 ans; l'épiscopat de saint Goulven fut de 14 ans ; celui de saint Ténénan dura 19 ans, et celui de saint Hoardon 15 ans. Ceci nous conduirait donc au milieu du septième siècle, et nous pourrions croire que saint Gouesnou, élu et sacré entre 650 et 660, serait venu au monde sous l'épiscopat de saint Goulven.

« Il nasquit en l'Isle de Bretagne, de parens de fortune médiocre, mais vertueux et bons catholiques, qui furent soigneux de l'élever en la crainte de Dieu et de le faire instruire ès bonnes lettres. »

Dom Lobineau, d'accord avec les bréviaires de Dol et de Léon, contredit ici Albert-le-Grand, en établissant que le père et la mère du saint enfant étaient « distingués par leur noblesse, et non pas de fortune médiocre ». Il semble que la contradiction aurait pu être plus judicieuse : la noblesse et la fortune sont choses différentes, et les plus nobles insulaires, fuyant devant les Saxons, devaient bien quelquefois n'apporter en Armorique que de bien tristes débris de leur première opulence.

« Estant encore enfant, saint Goeznou perdit sa mère, et, estant âgé de 18 ans, il sortit de son pays avec son père Tugdonius, son frère aisné Majan, et sa sœur Tugdona, qui ayans passé la mer, arriverent au port de Brest. »

Dire que Majan était « l'aisné » c'est donner à croire qu'ils avaient un autre frère, ce qui est vrai ; ce troisième fils de Tugdonius s'appelait Tugdon.

« Ayant distribué leurs biens aux pauvres, ils se retirerent en divers hermitages pour y passer le reste de leur vie au service de Dieu. Saint Majan se retira au lieu qui, de son nom, s'appelle *Loc-Majan* (1) ; sa sœur se renferma en un monastère de vierges, qui estoit, pour lors, en la ville de *Loc-Renan-ar-Fanq* (2), fondé jadis par saint Paul evesque de Léon, et saint Goeznou s'habitua en un lieu, qui s'appelloit *Land* (1), distant d'une lieue et demie de la ville de Brest, où ayant édifié une petite chambre, il vaquoit à prières, jeusnes et oraisons. »

Saint Tugdon établit son ermitage sur le territoire actuel de Guipavas, et plus tard, à l'endroit sanctifié par sa présence, on construisit une chapelle en son honneur.

A l'époque où toute cette pieuse famille s'établissait ainsi sur le sol armoricain et commençait à édifier le Léon, un seigneur riche et puissant exerçait son autorité sur cette contrée. Albert-le-Grand dit que c'était « Comorre fils d'autre Comorre, que Judwal, roy de Bretagne Domnonée, avoit vaincu et tué en la montagne d'Aré. » La chronique briochine parle au contraire ici de Comorre, le père, cet horrible tyran qui fut excommunié par les évêques bretons réunis sur le *Menez-Bré*.

Sans nous prononcer sur les différentes hypothèses que l'on a faites à ce sujet, rappelons que si Judual vivait encore en 590, époque présumée du sacre de Cétomérin, il devait être mort depuis plusieurs années lorsque saint Gouesnou arriva dans la Petite-Bretagne. Nous ne pouvons pas assurer davantage qu'il s'agit ici

(1) C'est une jolie chapelle, sur le bord de la mer, dans la paroisse de Plouguin.
(Note de M. de Kerdanet.)

(2) Saint-Renan.

(3) *Land* n'est usité que comme préfixe dans la composition des noms propres bretons ; il n'y a pas d'exemple qu'il ait été employé seul.

Archives diocésain Quimper et Léon

de son fils. Le nom de Comorre n'est nullement un nom propre, comme nous l'avons déjà dit ; beaucoup de princes bretons se firent désigner par le titre de *Con-Maur* ou Grand-Comte, qui flattait leur orgueil sans porter ombrage aux rois francs. Quoiqu'il en soit, ce « Comorre chassant dans la forest de Land, se trouva près l'hermitage de saint Goeznou, et, curieux de sçavoir qui demeurait en cette hutte, frappa à sa porte, entra dedans, salua gracieusement le saint et l'interrogea qui et d'où il estoit, et ce qu'il faisoit en ce lieu desert et solitaire, et ayant entendu de luy un ample recit de sa vie passée, et que le desir de servir Dieu éloigné du bruit et tracas du monde l'avoit conduit en ce lieu, il le prit en affection, et inspiré de Dieu luy fit offre d'autant de terre, pour bastir un monastere, qu'il en pourroit clorre de fossez en un jour. Le Saint accepta le don, et, ayant mandé à son frère saint Majan qu'il vinst, il prit une fourche, et la traisnant par terre, il marcha environ deux lieuës de Bretagne, en quarré ; et, à mesure qu'il traisnoit ce baston fourché, la terre, chose étrange, se levoit de part et d'autre, et forma un gros fossé, qui servoit pour separer les terres qui luy avoient ésté données, de celles de son fondateur. »

Dom Lobineau insinue qu'il doit y avoir de l'exagération dans ce récit, et que ce miracle du fossé se formant ainsi lui-même n'offre qu'une faible certitude ; mais il est obligé de reconnaître que les faits sont ainsi exposés dans les Actes de saint Gouesnou.

M. de Kerdanet dit que l'enclos de saint Gouesnou présente un pourtour non de deux lieues, mais d'une lieue et demie seulement, d'après l'opinion commune du pays. Il arriva pour ce territoire ce qui était arrivé pour la forêt donnée par le comte Even à saint Goulven, la vénération publique s'y attacha. « Cet enclos, dit Albert-le-Grand, a esté toujours tenu en telle reverence qu'autrefois il servoit d'azile et de lieu de refuge aux mal-faiteurs, et n'y eust-on osé rien semer, ny labourer les terres comprises dans ce pourpris, pour les punitions arrivées à plusieurs, qui, ayans attenté de prophaner ce lieu, avoient esté chastiez de mort subite. »

Ce qu'il y avait de superstitieux dans ce respect a disparu aujourd'hui : l'enclos de saint Gouesnou n'est nullement un terrain en friche, mais les fidèles en font encore dévotement le tour chaque année, le jour de l'Ascension ; cette procession est pour le Léon ce qu'est la Tromènie pour la Cornouaille ; mais elle est loin d'avoir la même importance et surtout le même charme poétique que le grand pèlerinage en l'honneur de saint Ronan. Le bon Albert dit cependant qu'elle attirait autrefois jusqu'aux princes et ducs de Bretagne, et qu'ils se sont fait honneur de porter en cette circonstance les reliques de saint Gouesnou.

« Le comte Comorre ayant veu de ses yeux ce grand miracle (le fossé qui se formait de lui-même), outre le don du fond du monastere, le fit bastir à ses frais, ayant convoqué des ouvriers de toutes parts à cette fin, auxquels saint Majan donna le plan et dessein du bastiment. Tandis qu'on édifiait le monastere materiel,

saint Goeznou disposoit les pierres vives pour le bastiment spirituel d'une sainte communauté, instruisant grand nombre de jeunes hommes, qui, desireux de la perfection, s'estoient rendus ses disciples. Une seule chose incommodoit saint Goeznou en ce lieu, c'estoit la disette d'eau, tant pour l'usage de son monastere, que pour la commodité des ouvriers qui l'alloient querir bien loin de là ; mais Dieu y pourveut, et luy revela un certain endroit, où ayant foüi deux pieds en terre, il trouva une bonne source d'eau vive, laquelle saint Majan nettoya et dressa, ayant cavé (1) un bassin de pierre grise pour recevoir l'eau, qui de là alloit, par un petit ruisseau, arroser un ebène que saint Goeznou avoit planté de sa propre main. »

Il n'est plus trace du bassin de pierre grise creusé par saint Majan, mais la belle fontaine donne toujours son eau abondante et pure, et toujours aussi on la vénère comme rappelant la sainteté et la puissance miraculeuse du serviteur de Dieu.

A propos de la construction du monastère, M. de Kerdanet remarque très judicieusement que c'est autour des bâtiments claustraux et non autour du grand enclos ou *minihi*, que saint Gouesnou aurait creusé son fameux sillon ; en effet, au midi de l'église on distinguerait quelques restes de douves ou de fossés, tandis que rien de semblable n'existe sur le parcours de la procession traditionnelle.

« Le monastere estant achevé, l'église fut dédiée par saint Hoüardon, evesque de Leon, l'an 642 (2). Lequel, admirant la sainteté de saint Goeznou, trois ans après, l'appella près de soy, et, pour l'arrester, luy donna un canonicat en son église. »

Cet étrange moyen employé par saint Hoardon pour « arrester » saint Gouesnou ne nous est pas révélé par Albert seulement, mais aussi par le *propre* de Léon : « *In canonicorum suæ cathedralis numerum cooptavit, ejus ut consilio uteretur* : afin de pouvoir user de ses conseils, il le mit au nombre des chanoines de sa cathédrale. »

J'ai déjà eu occasion de dire que l'institution des chanoines n'était pas encore créée ; il est certain toutefois que chaque église cathédrale voyait se ranger autour de l'évêque un certain nombre de prêtres et de clercs plus spécialement chargés de célébrer l'office divin et d'assister le pontife dans les cérémonies solennelles ; il n'est pas moins évident que l'archidiacre et les prêtres les plus anciens et les plus vénérables étaient parfois appelés à donner leur avis à l'évêque. Pour un moine, pour un abbé surtout, accepter un canonicat (à supposer que la chose eut été possible), n'était pas conforme aux vœux de religion ; sans doute, la règle des premiers chanoines était presque calquée sur celle des moines, mais encore en différait-elle sur quelques points qui créaient de réelles obligations ; donc, tout ce que saint Hoardon put faire, ce fut d'appeler

(1) C'est-à-dire : creusé.
(2) Ou plutôt : l'an 648.

Archives diocésa s de Quimper et Léon

près de lui saint Gouesnou pour un temps limité, soit qu'il se trouvât en face de difficultés particulières et qu'il eut plus besoin d'aide, soit pour tout autre motif.

Dans tous les temps l'on a vu ainsi des religieux vivre momentanément loin de leurs monastères et même exercer certaines fonctions canoniales: au temps de Michel le Nobletz, le théologal du chapitre de Quimper est Frère Yves Pinsart, de l'ordre de saint Dominique, et à ce titre, il résidait souvent à Quimper où cependant les Frères Prêcheurs n'avaient point de communauté. On pourrait citer d'autres exemples de faits semblables, mais encore une fois, un moine ne reçoit point de canonicat ; et quant à saint Gouesnou, le séjour de la ville épiscopale lui pesait lourdement : « Le saint abbé, ne pouvant oublier sa chère solitude, obtint par importunité, permission de retourner en son monastère, à l'extrême contentement de ses religieux. »

(A suivre).

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE

Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1°	Hauteur	1m00.	depuis	37 fr.	emballage	3 fr.
2°	—	1m10.	—	46 fr.	—	4 fr.
3°	—	1m20.	—	55 fr.	—	5 fr.
4°	—	1m30.	—	70 fr.	—	5 fr.
5°	—	1m50.	—	100 fr.	—	5 fr.
6°	—	1m60.	—	125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1m 70c — 45 fr.

Voir aux annonces le détail des principaux articles mis en vente, à partir du lundi 3 février, par les grands magasins : A la Place de la Bastille.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

A vendre ORGUE D'ÉGLISE, 2 claviers à mains, pédalier, 14 jeux, ayant obtenu à l'Exposition de 1889 la plus haute récompense. Pour les renseignements s'adresser à MM. MERKLIN ET Cie, rue Delambre, 22, Paris, rue Vendôme, 11, Lyon.

UN CADEAU A NOS LECTEURS

On est souvent embarrassé pour trouver un cadeau pouvant être *offert et convenir à tout le monde*, grandes personnes ou enfants des deux sexes. L'on voudrait naturellement joindre l'utile à l'agréable... et au bon marché. C'est dans ces conditions que nous signalons et recommandons à nos lecteurs le superbe album intitulé *Pages d'autrefois*, retrouvées par Henri Pille, le dessinateur bien connu, et racontées par Roger-Milès. Préface de François Coppée, de l'Académie française.

Cet album, véritable chef-d'œuvre d'élégance typographique, tiré sur fort papier imitation japon avec une couverture artistique en plusieurs couleurs, comprend quarante-quatre grands dessins tirés en couleur et cinquante-six autres dessins plus petits, en tout *cent dessins*. C'est un véritable service que nous rendons à nos lecteurs en leur signalant cet album que nous avons feuilleté et admiré en détail. Grâce à l'entente intervenue entre l'éditeur et nous, cet album sera envoyé franco à nos lecteurs contre 6 francs timbres ou mandat-poste. S'adresser à M. Roques, 14, rue Séguier, à Paris, adresse en laquelle on peut aller voir et apprécier la valeur de l'album en question.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Med. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Meaux. Consult. gratuites par corresp.

MÉDAILLE D'OR — **Les Meilleures Montres sont les** MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA — Paris 1889

OR, ARGENT & NICKEL

Se trouvent ch. tous les bons horlogers

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES

*Guérison par l'*EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS

Phie à *LA ROCHELLE*, 3 fr.

Archives diocésa s de

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A LA

PLACE DE LA BASTILLE

PARIS, 5 et 7, FAUBOURG Saint-Antoine, 5 et 7

BRISSET FRÈRES, *Fournisseurs* de nombreuses PENSIONS, HOTELS, HOSPICES, Hôpitaux, Communautés, Crèches, Ouvroirs, Sociétés de Bienfaisance, etc.

A PARTIR DU **LUNDI 3 FÉVRIER** et jours suivants

Grande Mise en Vente extraordinaire de

TOILE, BLANC, RIDEAUX, LINGE CONFECTIONNÉ

Linge d'Églises, Lingerie, Bonneterie, Literie, Couvertures, etc.

à des bas Prix surprenants. — EXEMPLES :

55c TOILE pour chemises, bonne qual., larg. 0m80. Le m. » **55**

TOILE crémée pr draps de pensions, bonne qual., larg. 0m 90. Le m. » **65**

TOILE crémée pr grands draps, bonne qualité, largeur 1m. Le mètre. » **75**

TOILE crémée lessivée, pur fil, pr draps, largeur 1 m. 10..... Le mètre » **85**

Pour ŒUVRES de BIENFAISANCE

TOILE blanche pur fil, larg. 70c, *d'une valeur de* 1f10, Vendue le mèt. » **55**

NOTA. — Cette toile très souple s'emploie pour Couches, Linge de toilette, Hôpitaux, Serviettes et Layettes.

SERVIETTES toile pur fil, demi-blanc. 70c×90c pr table. La douz. **8 90**

SERVIETTES damassées écrues pur fil, ourlées à la main, bonne qual., larg. 55×60..... La serviette » **15**

NAPPES damassées pur fil écru, dimensions : 1m30×1m35. La nappe. **1 15**

TORCHONS pur fil, très bonne qualité, beaux liteaux roug. Le m. » **20**

TORCHONS pur fil, très bne qual., larg. 0m55, beaux lit. roug. Le m. » **40**

TORCHONS pur fil, bne qual., beaux lit., dim. 45×80. Le torchon ourlé » **25**

MOUCHOIRS coton couleur b. teint, tres nuance., 60e carr. La douz. **2 25**

MOUCHOIRS fil blanc, gr. taille belle qual. 65e carrés. La douz. **5 90**

DRAPS coton écru bonne qual. dimensions : 1m80×3m..... Le drap **2 90**

DRAPS coton écru bonne qual. dimensions : 3 m.×2 m.... Le drap. **3 75**

DRAPS toile écrue pur fil, avec surjet, dim. : 3 m.× 2 m.... Le drap. **5 50**

DRAPS toile blanche pur fil, av. ourlets à jours, 3m50×2m40.. Le drap. **8 90**

TAIES d'oreillers en toile blanche pur fil, 70 c. carr, 5 boutons. La taie » **95**

TABLIERS de jardiniers en très belle toile bleue, avec poches, longueur : 1m20, largeur : 1m06. Prix.. **1 45**

TABLIERS de cuisine, toile bleue, bonne qualité, larg. 1m05... Prix **1 10**

AUBES guipure haut. 1 mètre, long. 3m 30. Prix 9 », 7 », 6 » et **4 50**

AUBES taille brod. et surplis, haut. 1m, long. 3m 30. Prix 30, 20, 15 et **9 50**

AUBES taille applic., haut. 1 m., long. 3 m. 30. Prix 21, 17, 15, 12 et **9** »

ROCHETS guipure, tr. bon. qual. haut. 0m55, larg. 3 m. Prix 2 50 et **1 95**

LINON batiste fil souple et fin, larg. 0m80. Le mètre 2 50, 1 90 et **1 45**

Nous adressons *Franco* à toutes personnes qui nous en feront la demande une collection complète de nos **Aubes et Rochets** afin d'en faciliter le choix.

GUIPURE blanche et écrue pr vitrages, largeur 0m60..... Le mètre » **20**

GUIPURE blanche et écrue festonnée pr vit., larg. 0m 65. Le mèt. » **45**

MOUSSELINE brodée av. festons déc. largeur 0m75. Le mètre » **85**

CRETONNE écrue pour chemises, larg. 0m 75×0m 80... Le mètre » **35**

CRETONNE écrue qualité extra, larg. 0m80..... Le mètre » **55**

Pour ŒUVRES de BIENFAISANCE

5 25 **Bonne Cretonne** écrue, larg. 0 m. 75. La pièce de 15 mètres..... **5 25**

7 50 **SHIRTING** b. qual., larg. 0m80 la pièce de 15 mèt. **7 50**

COUVRE-LITS TRICOT BLANCS Belle qualité

1m60×2m	1m75×2m20	1m90×2m30	2m10×2m50
4 50	**5 50**	**6 50**	**8 50**

BAS coton noir 5 et 6 fils, entier. finis, gr. teint, pr dam. La paire 2 45, 1 95 et **1 45**

MERINOS noir, chaine double, pour soutanes et manteaux, largeur 1 m. 20. Prix..... **3 50**

ANACOSTE pure laine mérinos, larg. 1 m. 20..... Le mètre **2 90**

LIT COMPLET, avec gulerie, très bien confectionné pour 2 person, 62 ». Pour 1 personne..... **39** »

ENVOI FRANCO : *CATALOGUES, ECHANTILLONS et tout achat à partir de* **25 fr.**, Literie exceptée.

5e ANNÉE. Vendredi 7 Février 1890. N° 6.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Nécrologie : L'abbé Le Guillou, chanoine de Paris ; Le Frère Corebe (neveu) de la Doctrine chrétienne.

II Nouvelles du Monde catholique : Les sacres de Mgr Fallières et de Mgr Cleret ; Célébration du 19me anniversaire, à Pontmain ; Nouvelles diverses ; IXe Pélerinage à Jérusalem ; Ecoles publiques et congréganistes *(fin)*.

III. Documents historiques (suite).

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 9 Février. — Dimanche de la Sexagésime, 2e classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire 1° de s. Tite, 2e de ste Apollonie.

Vêpres de ste Scholastique, mémoires 1° du dimanche, 2e de s. Tite.

Lundi 10. — Ste Scholastique, vierge, double, blanc.

Mardi 11. — Commémoraison de la Passion de N.-S. Jésus-Christ double-majeur, rouge.

Mercredi 12. — Ste Jeanne de Valois, veuve, double, blanc.

A la Cathédrale : fête des 3 Gouttes de Sang.

Jeudi 13. — St Cyrille d'Alexandrie, évêque, docteur, double, blanc.

Vendredi 14. — Office simple ou votif.

Samedi 15. — Office simple ou votif.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ursulines de Quimper... 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nécrologie. — M. l'abbé Le Guillou, chanoine de Paris, vient de mourir à l'âge de 87 ans. Originaire de Quimperlé, il avait passé toute sa vie à Paris, et occupé différents postes très honorables, notamment la cure de Levallois-Perret, avant d'être appelé à une stalle à Notre-Dame.

Excellent musicien, liturgiste parfait, botaniste très-entendu, il a laissé dans chacune de ces parties des travaux considérables qui dénotaient chez ce bon vieillard un grand savoir et une immense activité.

M. l'abbé Le Guillou était chanoine de Quimper, depuis 1840.

Quimper. — Lundi dernier, une nombreuse assistance de prêtres et de fidèles a assisté au convoi d'un tout jeune Frère, appelé depuis un mois seulement à faire une des classes de l'École libre de la rue de Brest.

Ce cher Frère, neveu du dévoué et si vénéré Frère Corèbe, ancien directeur de l'école communale de Saint-Corentin pendant 28 ans et jusqu'à l'heure néfaste de la laïcisation, avait désiré porter en religion le nom de son oncle, comme pour bien marquer qu'il voulait reproduire, avec les mêmes vertus d'abnégation et de dévouement, la même douceur et la même affabilité.

Il avait dû cependant lui en coûter beaucoup de se séparer de ses parents dont il était le fils unique ; près d'eux il trouvait toute faite une belle position, il n'avait qu'à la maintenir. Son père, vaillant chrétien, aux premières ouvertures qu'il lui avait faites de sa vocation, lui avait dit : « Mon enfant, je ne veux pas te disputer à Dieu ; si dans six mois tu restes dans les mêmes sentiments, je te donne mon consentement plein et entier. »

Six mois plus tard, ce cher enfant, — il n'avait que 19 ans, — s'agenouilla devant ses parents, reçut leur bénédiction, serra dans ses bras ceux qu'il ne devait plus revoir, jeta un dernier regard sur les biens de sa famille, qui auraient pu devenir les siens, et vint à Quimper s'enfermer au Noviciat.

Ses supérieurs comprirent vite tout ce qu'il y avait de délicatesse et d'élévation dans cette jeune âme, et bénirent Dieu qui la leur avaient confiée.

Pendant ses 4 ans de vie religieuse, il justifia pleinement toutes les espérances, et nous nous réjouissions de le savoir attaché à notre Ecole libre de la rue de Brest.

Mais les espérances des hommes et leurs projets sont souvent arrêtés et déjoués par Celui qui est le Maître de la vie et de la mort. Le cher petit Frère tomba malade de l'influenza ; personne ne soupçonna le danger ; des complications graves, mortelles, surgirent tout d'un coup. 24 heures plus tard, après avoir reçu les

sacrements en pleine connaissance, il entra en agonie, et dans son délire, son dernier souvenir fut pour son père, sa mère et sa sœur, comme sa dernière parole a été un remerciement à Dieu de l'avoir appelé à la vie religieuse, et son dernier mouvement un baiser à son crucifix, comme le donnent ceux-là seuls qui, en santé, ont su le baiser et y trouver la force des suprêmes sacrifices.

Ses parents arrivèrent trop tard. Leur douleur fut immense, leur foi et leur résignation furent plus grandes encore. Ne savent-ils pas mieux que jamais la brièveté de la vie ? Ils se réjouissent de voir assuré le salut éternel de leur enfant, et ils comptent sur lui pour les aider à le rejoindre bientôt.

Ils ont tenu à reconduire en Anjou les restes de leur cher enfant, mais ses exemples de dévouement, d'obéissance et d'abnégation à toute épreuve, resteront présents à la mémoire et au cœur de sa famille religieuse de Quimper.

Quant à nous, nous bénissons Dieu qu'il ait passé ses derniers jours au milieu de nos enfants pauvres : il a ainsi goûté la plénitude des joies de la vocation religieuse ; il a terminé sa vie comme son digne oncle avait consumé la sienne tout entière, et son passage si court aura été pour notre Œuvre et nos enfants une vraie bénédiction : partout où les saints passent, la bénédiction de Dieu demeure.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Saint-Brieuc. — Le sacre de Mgr Fallières, évêque élu de Saint-Brieuc, dans la chapelle de l'Institution diocésaine de Pons, est fixé au dimanche 23 février.

Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, sera le prélat consécrateur, assisté de NN. SS. d'Agen et de Limoges, représentant, le premier le diocèse d'origine de Mgr Fallières, le second, le diocèse d'Amiens, où il a connu et apprécié le nouveau prélat.

Coutances. — Mgr Cléret, évêque de Laval, sera sacré à Saint-Lô, le dimanche 16 février.

Laval. — Le 17 janvier, le 19e anniversaire de l'apparition de la Sainte-Vierge a été célébré avec le plus grand éclat, à Pontmain.

La fête était présidée par M. l'abbé Chartier, vicaire capitulaire de Laval, qui a fait un très beau discours sur la miséricordieuse médiation de la Vierge, en particulier dans l'événement de Pontmain.

Plus de quatre mille pèlerins, malgré les difficultés de la saison et les épreuves de la maladie, se sont succédé sans interruption à tous les offices de la journée, dans le sanctuaire de Marie. Les communions ont été plus nombreuses que jamais à toutes les messes, depuis 5 heures jusqu'à midi.

Archives diocésaines de Q[illegible] et Léon

Une grande procession aux flambeaux a terminé brillamment cette pieuse et sanctifiante journée.

Insultes à une Croix. — Le 22 novembre dernier, vers la tombée de la nuit, l'instituteur communal de Veix et le fils Vergne, du même bourg, tiraient chacun un coup de fusil sur une croix de pierre, érigée à 200 mètres environ de l'église.

Cet attentat sacrilège fut dénoncé au parquet par Monseigneur l'évêque de Tulle ; mais l'autorité judiciaire a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre.

La *Semaine Religieuse* de Tulle signale donc le fait à l'indignation publique, et elle ajoute :

« Si vraiment la croix n'était protégée par aucune loi, ce serait aux catholiques de la défendre. Du reste plus elle est aujourd'hui exposée aux insultes, plus nous avons besoin de l'arborer, de la porter et de lui rendre tout honneur. »

Parisiens et républicains. — Voici un joli spécimen des enquêtes de M. Thévenet, relevé par la *Croix :*

Dans l'Ardèche, un pauvre curé vient de subir la suppression de son traitement sur la dénonciation de son maire. Le curé, dans son prône, avait commenté le passage de l'Evangile relatif aux *Pharisiens* et aux *Publicains*. — Le maire aussitôt le dénonce comme ayant médit des *Parisiens* et des *républicains*. Trois jours après, le curé était privé de son traitement !

A la Chartreuse. — D'après le *Grenoblois*, M. Félix Faure, ancien auditeur au Conseil d'Etat, âgé d'environ 68 ans, vient d'entrer à la Grande-Chartreuse.

M. Félix Faure est un écrivain distingué, auteur d'une remarquable *Histoire de saint Louis* et d'un ouvrage très apprécié sur les *Assemblées de Vizille et de Romans*.

Les Évêques d'Italie viennent d'adresser une lettre collective aux fidèles au sujet de la nouvelle loi italienne qui supprime le patrimoine des Œuvres pies. Les 236 évêques d'Italie, et à leur tête le Cardinal Monaco La Valetta, évêque d'Ostie et Vellétri, ont signé d'un commun accord cette protestation.

Au lit de mort du duc d'Aoste.

A propos des derniers moments du duc d'Aoste, frère d'Humbert, roi d'Italie, l'*Osservatore romano* a raconté l'incident que voici :

Les aides-de-camp du prince, le personnel de la maison ducale, appelés par le mourant, qui voulait leur donner le dernier adieu, se tenaient groupés dans la pénombre de la chambre mortuaire. Le prêtre qui assistait le prince à ses derniers moments se retirait,

sur l'invitation du duc lui-même, pour prendre un moment de repos.

Au moment où il allait franchir le seuil, un personnage se détacha du groupe et lui serra les mains avec effusion en lui disant : « *Merci.* » Le prêtre murmura quelques paroles affectueuses à l'adresse du duc, et ce même personnage lui renouvella alors en sanglotant ses remerciements.

Le prêtre très ému demanda à son interlocuteur à qui il avait l'honneur de parler, car l'obscurité ne lui permettait point de distinguer ses traits.

Le personnage prit de nouveau la main du ministre de Dieu, éclata en sanglots et, désignant le lit du moribond : — « *Je suis son frère !* »

Angleterre. — Une conversion qui émotionne au plus haut point le monde protestant en Angleterre est celle de M. W. Vane Packman, rédacteur en chef du journal *Church Review*, l'organe le plus estimé du protestantisme anglican. Ce nouveau converti vient de recevoir le sacrement de Confirmation des mains du cardinal Manning.

Nous avons également à enregistrer la conversion de Mlle Plingle, supérieure de la communauté d'infirmières protestantes desservant l'hôpital Saint-Thomas de Londres. C'est la troisième supérieure de cet Ordre qui s'est convertie en 1889.

Le nombre des ministres anglicans convertis, en la même année, s'est élevé à neuf.

Russie. — Dans un rescrit adressé au gouverneur général de Moscou, en réponse à des félicitations qui lui avaient été envoyées à l'occasion du premier janvier, l'Empereur de Russie dit :

« Sur le seuil de cette nouvelle année, je prie le Seigneur que les forces intérieures de notre chère patrie continuent à se développer sans arrêt et sans obstacle, au milieu de la paix désirée par tout le monde et salutaire pour tous. »

Voilà un langage que nos gouvernants ne connaissent plus !

L'Université catholique de Fribourg. — M. Decurtius, le vaillant catholique belge, et Mgr Mermillod ont obtenu ce qu'ils demandaient de Rome, l'érection d'une faculté de théologie à Fribourg. Léon XIII a fait envoyer par le cardinal Rampolla une lettre très élogieuse à M. Decurtius.

Bavière. — Mort de Dollinger. — Nous devons enregistrer la mort dans l'impénitence du chanoine Dollinger, de Munich. Dollinger se faisait connaître, dès 1826, par la publication d'une savante dissertation établissant les preuves de la doctrine catholique de l'Eucharistie, d'après les témoignages des premiers siècles. Pendant plusieurs années encore, Dollinger fut regardé

Archives diocésaine de Quimper et Léon

comme une des lumières de l'Eglise, en Allemagne. Il commença à faire fausse route en se jetant dans toutes les exagérations de ce libéralisme que Pie IX, après Grégoire XVI, a si souvent et si hautement condamné. A l'époque des discussions passionnées qui précédèrent et accompagnèrent le Concile du Vatican, Dollinger, regardé comme porte-drapeau de l'opposition, se signala par ses attaques violentes contre le dogme de l'infaillibilité pontificale. Dominé par l'orgueil et par l'entêtement propre aux sectaires, le vieux professeur refusa de suivre dans leur obéissance ses amis qui durent se séparer de lui, comme quarante ans auparavant, ils s'étaient déjà séparés de Lamennais. Dollinger, le libéral d'autrefois, fit alors appel au bras séculier contre l'autorité de l'Eglise, et contribua pour une large part à l'établissement de la secte dite des Vieux-Catholiques qui, après avoir fait quelque bruit, pendant plusieurs années, en Allemagne, en Suisse et à Paris, est en train d'expirer sous le mépris public.

L'échec piteux de sa tentative schismatique n'a pas ouvert les yeux au vieux sectaire. Dieu lui a pourtant laissé largement le temps de la pénitence, puisqu'il avait atteint sa quatre-vingt-dixième année. Il ne paraît pas qu'il se soit rétracté avant de mourir : terrible exemple qui fait songer à la chute et à l'impénitence de Lamennais et qui nous apprend à tous que, quelles que soient les facultés dont Dieu nous a doués, quelques services que nous ayons rendus, nous devons nous estimer heureux de n'être à l'égard de Pierre, le pasteur suprême, que d'humbles et dociles brebis.

IX^e^ Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem, à bord du *Poitou*. — Départ de Marseille le jeudi 17 avril 1890, arrêt à Rome, retour le 3 juin.

Le Comité des Pèlerinages annonce le IX^e^ Pèlerinage populaire de Pénitence à Jérusalem.

Cette œuvre a pour but la prière, la pénitence, le triomphe de l'Eglise et l'indépendance du Pape, la conversion de la France et des pécheurs, la délivrance des âmes du Purgatoire.

N'oublions pas non plus que c'est la grande œuvre pour relever le prestige et l'honneur de la France en Orient.

PRIX DES PLACES, TOUS LES FRAIS COMPRIS (le voyage et l'arrêt à Rome exceptés). — *Premier groupe :* Marseille, Caïffa, Nazareth, Mont-Thabor, Cana, Jérusalem, Bethléem, logement, nourriture, voyages : 1^re^ classe, *760 fr.*; 2^e^ classe, *610 fr.*; 3 classe, *460 fr.* En Terre-Sainte, la nourriture est la même pour toutes les classes.

Second groupe : Marseille, Caïffa, Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Jérusalem, Bethléem, 55 fr. de plus que le premier groupe.

Troisième groupe : Marseille, Caïffa, Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Samarie, Jérusalem, Bethléem, 60 fr. de plus que le second groupe.

Le programme complet est envoyé franco. Le demander au Secrétariat, 8, rue François I^er^, Paris.

Écoles publiques et écoles congréganistes.

(Fin.)

N'est-il pas étrange que *Le Temps*, toujours prêt à morigéner la tiédeur de ses concitoyens pour les grands intérêts publics, se scandalise à l'idée d'un peu de passion chez nos amis pour ceux de ces intérêts qui nous tiennent particulièrement à cœur ? Outre que cette passion n'apparaît guère dans le rapport de M. le duc de Broglie, ne deviendrait-elle à la fois obligatoire et permise que pour la défense des idées chères à nos ennemis ?

On remarquera, de plus, l'aveu significatif que la loi scolaire a, dans l'intention de la plupart de ses auteurs, pour but principal, sinon unique, de détruire la Religion. Que signifient, d'ailleurs, les prétextes invoqués pour cette guerre scandaleuse, entre autres le reproche adressé aux écoles des Frères de ne pas préparer à l'amour de la Liberté ? De quelle Liberté veut-on parler ici ? Voit-on que, depuis l'extension de la scolarité laïque, le goût et le respect des libertés privées se soient beaucoup étendus en France ? Ce sont pourtant les seules nécessaires, et les libertés politiques n'ont, ce nous semble, d'autre raison d'être que de leur servir de garantie (1).

La progression de la criminalité juvénile n'a malheureusement rien d'accidentel. Les procureurs du roi, en Italie (2), les inspecteurs des quartiers pauvres à Londres et en Amérique se plaignent également du désastreux effet d'une instruction disséminée à tort et à travers, sans garanties suffisantes.

« M. de Broglie », ajoute M Francis Magnard, démontrant dans *le Figaro* « l'inanité de la campagne entreprise contre l'éducation cléricale », et soutenant que « la persécution, cette fois encore a été vaine », ce « qu'eussent prévu des députés moins sectaires et plus sincèrement philosophes » :

M. de Broglie ne pouvait pas ne point insister sur la corrélation, ou, si vous aimez mieux, la coïncidence entre l'augmentation de la statistique criminelle et les progrès de la laïcisation :

Vingt-trois mille prévenus mineurs en 1886 ; *vingt-huit mille* en 1887.

---

(1) L'un des meilleurs rédacteurs du *Temps*, feu Schérer, avait déjà signalé cette confusion de mots dans une page aussi sensée que mélancolique (*Etudes sur la Litterature contemporaine*, t. IX, p. 265). Mais il nous a paru souvent, du vivant même de Schérer, que ses collaborateurs se souciaient peu de le lire, et moins encore de le comprendre.

(2) Voir notamment ici le livre d'un positiviste, professeur à l'Université de Naples, le B^on^ Garofalo, sur la *Criminologie* (Paris, Alcan, 1888, pp. 135 et suiv.).

Archives diocésaines de Q[illegible]eon

Je sais bien que dans les villes surtout, les ateliers sont de terribles écoles de démoralisation auxquelles les enseignements moraux donnés par l'école résistent d'autant moins qu'ils laissent en somme peu de trace et que l'instruction joue forcément un plus grand rôle que l'éducation dans l'enseignement primaire : toutefois la coïncidence existe. Elle n'atteint pas seulement la laïcisation, mais l'instruction même où, décidément, l'on n'a pas trouvé le palladium qui devait rendre le monde meilleur et nous rendre l'âge d'or. Victor Hugo a fait de très beaux vers sur cette chimère. Qu'en reste-t-il ? Une constatation assez effrayante.

A mesure que le savoir marche, le doute et la négation montent en croupe avec lui ; à mesure que la masse s'instruit, la force de résignation diminue chez elle : les progrès de la civilisation rendent le vice plus accessible, le devoir plus monotone, la hiérarchie plus lourde, les appétits plus exigeants.

Une Règle humaine fait sourire ceux qui ne croient plus à la Règle divine et à qui la chaleur du sang, la folie de la jeunesse, les tentations et les occasions des grandes villes ne laissent pas le loisir de se faire une Règle philosophique comme aux dilettantes de la pensée et de la politique.

Il n'y aurait donc pas trop de toutes les forces morales réunies pour essayer de lutter contre cette influenza plus tenace, plus fatale, que l'autre, et c'est ce moment-là qu'on a choisi pour couper le câble entre l'enseignement laïque et l'enseignement religieux, pour déclarer qu'on ne le ratiachera jamais. Pauvres politiciens ! Quels enfants malfaisants vous êtes ! (1).

Quant à l'objection tirée des fraudes tentées au baccalauréat par des élèves d'écoles congréganistes, elle nous touche médiocrement. Nous n'avons pas les pièces du procès sous les yeux, et nous nous méfions un peu des juridictions académiques d'aujourd'hui. Mais s'il était prouvé, — et nous ne craignons pas d'enquête sur ce point, — que ces fraudes fussent fréquentes, régulières et surtout le fait de nos élèves, nous n'hésiterions pas à en conclure que notre enseignement pèche par quelque lacune essentielle.

La satire la plus vive, la plus poignante, conclut le *Moniteur*, ce n'est pas M. le duc de Broglie qui l'a écrite. Elle était dans les rapports de Messieurs les inspecteurs, rapports que M. le duc de Broglie a si bien mis en lumière. Peut-être ces Messieurs ont-ils fait de la satire sans le savoir, et le résultat n'en serait que plus piquant. Quant à la louange de l'école congréganiste, elle n'avait besoin d'aucun développement. Les chiffres cités, ces chiffres que le *Temps* rappelait lui-même tout à l'heure, étaient le plus éloquent et le plus décisif de tous les éloges.

Mais lorsqu'il « soumet ces chiffres aux méditations des *radicaux* », *Le Temps* se moque agréablement de ses lecteurs.

Ne dirait-on pas vraiment que l'école laïque, l'école sans morale religieuse, l'école sans Dieu, fût l'œuvre exclusive du parti radical ? Et quels sont les hommes qui les premiers ont attaché leur nom à cette œuvre néfaste ? Ceux-là, ils étaient parmi les meilleurs amis du *Temps*, parmi les chefs les plus écoutés du parti opportuniste. « *On* a fait la loi « de laïcisation, s'écrie le *Temps*, pour affermir, disait-on, l'unité de « la patrie française, pour que la jeunesse ne reçût pas deux éducations « différentes. » Et voilà que plus que jamais les deux éducations se dressent l'une contre l'autre. *On* a fait la loi de laïcisation ! Ne trouvez-vous pas que sur certaines lèvres et dans certains journaux cet *on* est bien venu ?

Puis, quel merveilleux remède aux maux dont on souffre et que l'on avoue !

« Il faut mettre fin le plus tôt possible à l'antagonisme et au conflit « entre la réforme scolaire et le sentiment religieux des populations...
« Les familles se défient d'un enseignement sans principes de morale...
« Il faut être aveugle pour ne pas le voir. »

Donc, en attendant l'heureux moment où les instituteurs auront « assez de religion personnelle, indépendante de tout caractère confessionnel » — chaque instituteur ayant sa petite religion *personnelle*. (1) — il faut rouvrir l'école publique au curé et au pasteur, pour qu'en dehors des heures de classe, ils viennent y donner l'enseignement religieux. Eh bien ! pourquoi M. le directeur du *Temps*, qui siège au Sénat, ne monte-t-il pas à la tribune pour en faire la proposition ? Si cette proposition émanait de M. Buffet, de M. Chesnelong, voire même d'un sénateur du centre-gauche comme M. Bardoux, M. le directeur du *Temps* se croirait sans nul doute obligé de la repousser ; mais si la proposition venait de sa propre initiative, il ne pourrait cependant pas voter contre lui-même. Et pourtant, qui sait ?

Quant à nous, après avoir lu l'article du *Temps*, où il y a plusieurs excellentes choses, nous en revenons encore une fois à demander des actes après les paroles. On nous dit qu'il ne faut pas décourager les bonnes intentions quand elles se montrent, qu'il faut, au contraire, les appuyer d'où qu'elles viennent. Serait-ce par hasard les décourager que de les inviter à se produire ailleurs que dans les colonnes des journaux ?

Blasphème puni. — Nous allons relater un fait authentique et qui pourra donner à réfléchir aux blasphémateurs du Christ et aux profanateurs des saintes images. C'est à Toulouse qu'il est arrivé, il n'y a pas encore trois mois.

On se préparait à célébrer une inhumation dans une de nos

---

(1) *Figaro*, 17 janvier 1890. — Un nouvel ouvrage d'un juge d'instruction bien connu à Paris, M. Guillot, — ouvrage que *Le Temps* analyse dans son n° du 20 janvier, — confirme toutes nos appréhensions ; l'auteur attribue la recrudescence de criminalité aux mêmes causes que nous. Est-ce que, d'aventure, « le relâchement de la discipline familiale, les mauvaises lectures, etc. » dépendraient moins de l'instruction que de l'extension du commerce, de la consommation du sucre, ou du progrès de l'électricité ?

(1) L'invention serait d'autant plus singulière qu'elle contredirait les aveux du *Temps*. Si l'enseignement moral dépend de la religion, comment avec une petite religion de poche, *personnelle*, l'instituteur pourra-t-il expliquer et justifier un programme de morale *uniforme* pour toutes les écoles ?

Une autre prétention bizarre n'est-elle pas de nous reprocher nos critiques contre cette législation bienfaisante, « si favorable à notre cause », et « qui a certainement contribué à augmenter le niveau de nos connaissances ? » — Imaginez le prince de Bismarck félicitant la France d'avoir été vaincue en 1870. « — Vous êtes écrasés d'impôts militaires ; la situation politique est plus instable que jamais ; la vie de milliers de citoyens ne tient plus qu'à un fil. Mais vos troupes sont plus nombreuses et vos officiers plus instruits qu'avant la crise. C'est tout bénéfice ! »

Archives diocésaine de Quimper et Léon

paroisses de faubourg. En attendant l'arrivée du clergé, deux invités se promenaient devant la maison mortuaire. La grande croix qu'on a coutume de placer au chevet du mort avait été déjà descendue et se trouvait appuyée à la muraille extérieure de la maison, tout près de la porte d'entrée. Le crucifix, il faut le dire, n'était pas en bon état ; un de ses bras était un peu disloqué.

Tout-à-coup, l'un de ces deux hommes, que nous désignerons par X..., se tourne vers l'image du Sauveur et ose l'apostropher en des termes d'une telle grossièreté que notre plume se refuse à les écrire. L'adjuration se terminait par ces mots : « Tu es bien mal f... et tu as bien besoin de te faire raccommoder les bras ! » Nos lecteurs verront bientôt qu'il était nécessaire de reproduire ce dernier blasphème : ils voudront bien nous le pardonner.

Le second des promeneurs, que nous appellerons Z..., fut atterré par ce langage. Lui, il était animé de sentiments très différents, mais il fut tellement saisi qu'il ne lui vint aux lèvres aucune parole de protestation. Il se le reproche aujourd'hui. L'heure étant venue, la cérémonie s'accomplit sans autre incident que certaines railleries relativement légères, proférées à voix basse par X... à l'égard des prêtres. Après la sépulture, chacun rentra chez soi.

Le lendemain, d'assez grand matin, la femme de Z... étant allée acheter le pain de la journée, la boulangère lui dit : « Ne savez-vous pas ce qui est arrivé ? X... est mort cette nuit.

— « Mais ce n'est pas possible, il assistait hier avec mon mari à l'enterrement d'un ami commun.

— « Ma chère, reprit la boulangère qui ne savait rien de ce qui s'était passé la veille, c'est comme je vous le dis ; il est mort cette nuit.

— « Quel est donc le mal qu'il a eu, continua la femme de Z..., à laquelle son mari sans doute n'avait encore rien raconté ?

— « Il a été pris subitement *d'une douleur au bras* et il est mort. »

La femme de Z... courut tout dire à son mari, qui fut saisi d'épouvante en se rappelant ce qui s'était passé. C'est de lui-même, fort honnête homme et absolument digne de foi, que nous tenons ce récit. Quoiqu'il ne nous laissât aucun doute, nous avons voulu le contrôler par une enquête. Elle a établi point par point toutes les circonstances déroulées plus haut. A neuf heures du soir, X... soupait gaiement en famille ; à dix heures il était saisi d'une forte douleur au bras ; à une heure après minuit, il expirait, sans aucun secours. Il n'avait pas 40 ans !

Z... nous a dit : « J'ai négligé quelque temps certains de mes devoirs de chrétien, mais à la suite de cette leçon, j'ai résolu d'y être fidèle à l'avenir. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

PAROISSE DE PLOUGUERNEAU *(fin)*.

« Plouguerneau, le 19 juin 1792.

« M. Belval, de Brest, m'a fait passer un décret de votre Directoire, du 7 mai dernier, qui rend un témoignage des plus flatteurs à la conduite du Maire de Plouguerneau lors du dernier soulèvement des habitants égarés à l'occasion de l'arrestation de deux prêtres perturbateurs, en me priant d'être auprès de lui l'interprète de vos sentiments, et de lui présenter le tribut d'éloges de l'Administration supérieure. Comme je ne désire que la paix, j'ai saisi l'occasion qui se présentait de gagner l'amitié d'un homme qui jusqu'alors m'avait paru absolument contraire aux intérêts de la Constitution et aux miens. Quoique je fusse intimement persuadé que cet homme ne méritait pas un témoignage d'estime si glorieux pour lui, et que son patriotisme loin d'être *désormais incontestable*, selon les termes de l'arrêté, pouvait, au contraire, être fort contesté, je l'ai prié de se rendre chez moi, l'ai invité à dîner, j'ai enchéri sur les éloges que vous lui donniez, j'ai fini par lui demander cordialement son amitié et proposer la mienne. Je vous avoue que je n'attendais pas beaucoup de succès de cette démarche qui, d'ailleurs, était dure et humiliante pour moi.

« Je n'entre pas ici dans le détail des griefs que j'avais contre lui, sa famille et toute la Municipalité. Je passe sous silence l'entêtement de cette famille, la plus considérable de la paroisse, et de toute la Municipalité à refuser de me reconnaître pour légitime Curé, leur obstination à me procurer toutes sortes de mortifications et à me témoigner du mépris ainsi qu'à mes parents; leur orgueil, leur prépondérance dans la paroisse, leurs liaisons d'amitié et de parenté avec les prêtres réfractaires, toutes ces choses ne me laissaient que peu d'espérance de réussir.

« En effet, ce que je prévoyais est arrivé : cet homme hautain a paru insensible à ma démarche. La Municipalité se contente, pour éviter les troubles, de défendre d'en exciter. Ce n'est pas la première fois qu'elle a fait de pareilles défen-

Archives diocésain de Qu

ses, toutes jusqu'ici infructueuses ; elle s'avise de faire des lois qui existent depuis longtemps de la part d'une puissance supérieure à la sienne, elle me les donne à publier au prône devant trente ou quarante patriotes au plus qui y assistent, et desquels je n'ai rien à craindre ; pas un Officier municipal ni notable n'est présent à ces publications ; ils vont tous en bande, en sortant de leur chambre, à la grand'messe à Trémenech, ou bien ceux qui n'y vont pas restent dans le cimetière ou à l'auberge pendant celle de leur paroisse. Quel effet, quel poids peuvent avoir des arrêtés semblables, d'après une telle conduite ?

« Sans me plaindre nommément d'aucun particulier, je me borne à vous mettre sous les yeux la conduite des Officiers publics pendant l'octave de la Fête-Dieu dernière.

« D'après le refus du Maire et de la Municipalité d'assister à la procession solennelle le jour de la fête, je déclarai au prône, à mes assistants, que je ne sortirais désormais de mon église pour aucune cérémonie solennelle, jusqu'à ce que nous la puissions faire en sûreté... L'événement a démontré que j'avais raison.

« Aux Rogations, on m'avait jeté des pierres, on avait lâché des chiens sur nous.

« Le jour de la Fête-Dieu, nous nous hasardâmes à faire la cérémonie autour du cimetière. Tout le monde sortit des maisons pour nous regarder, les uns sans daigner s'agenouiller, les autres riant, causant et commettant beaucoup d'autres indécences, de sorte qu'il a été aisé de voir qu'ils ne paraissaient là que pour tourner en dérision le Dieu que je portais, notre cérémonie et le petit nombre de citoyens qui aidaient à la faire. Tandis qu'à Tréménec'h, petite paroisse enclavée dans la mienne, et non encore fermée, malgré vos ordres réitérés, le peuple était alors réuni au nombre de cinq mille âmes, qu'on y avait affecté de construire des reposoirs superbes et de planter des pavillons, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors, enfin de donner à la cérémonie le plus de splendeur possible, ce qui faisait un contraste frappant avec la triste procession que nous osâmes faire autour de notre église autrefois si brillante, mais actuellement remplie de décombres, étant en réparations depuis deux ans. Figurez-vous que cette Municipalité presqu'entière ne manque pas d'aller adorer le Dieu de Tréménec'h, après avoir tourné le dos à celui de Plouguerneau.

« Pendant tout l'octave, nous avons vu les mêmes indécences, les mêmes atrocités. Le sieur de Poulpiquet Brescanvel, seul ci-devant noble de la paroisse et père de mon prédécesseur, quand M. Cariou, vicaire, lui a reproché son indécence, le dimanche 10 courant, il a répondu par des injures et des menaces, disant : « Ne faites pas tant de bruit, vous n'êtes pas

« pour longtemps ici. » Enfin, nous avons été réduits à désirer ardemment la fin de l'octave, outrés des insultes que recevait entre nos mains, tous les jours, le Créateur de l'univers.

« Vous devez entrevoir qu'à peine sommes-nous en sûreté de la vie ; on nous insulte, on nous attaque tous les jours ; nous voyons tomber auprès de nous, jusque dans l'église, dans notre cour, dans notre jardin, et pour peu que nous sortions, les pierres, sans savoir d'où elles nous viennent. Plus de baptêmes, plus de sacrements, plus de respect pour les lois divines et humaines, tout est dans le désordre et l'anarchie. Les coupables ne sont pas punis, on devrait agir comme à Plabennec, Plouguin, Plouvorn, et faire payer les frais de l'envoi des troupes. »

Le sieur Le Gall ne devait pas tarder à se lasser d'une telle résistance ; nous le voyons, l'année suivante, 12 août 1793, curé de Plounéour-Trez, écrivant au District de Lesneven pour lui demander l'impression d'une traduction, en breton, de la Constitution, qu'il venait de faire pour l'instruction de ses paroissiens qui n'assistaient pas, sans doute, plus nombreux à ses prônes à Plounéour qu'à Plougonven.

(1) « Plounéour, 12 août 1793.

« Vous savez que dans nos campagnes un grand nombre ne déblatère contre la Constitution que parce qu'ils ne l'entendent pas. Le meilleur moyen de ramener ces critiques de bonne foi, qui blasphèment ce qu'ils ignorent, c'est de mettre la Constitution à leur portée. J'ai voulu le faire en la traduisant en breton. Ma traduction fait fortune ici, je ne puis pas suffire à en donner des copies à tous ceux qui m'en demandent. Je voudrais que vous fassiez examiner cette traduction et que vous la livriez à l'impression, si elle en était digne. Prodiguer la lumière et la prodiguer de manière qu'il suffise d'ouvrir les yeux pour voir clair, c'est déjouer les projets des aristocrates et des insermentés, qui ne peuvent rien sur l'esprit du peuple qu'en le trompant sur ses vrais intérêts. »

(1) L. 19.

HISTOIRE D'UN HÉROS

OU

VIE DE MONSEIGNEUR GALIBERT

ÉVÊQUE D'ÉNO

VICAIRE APOSTOLIQUE DE LA COCHINCHINE ORIENTALE

PAR

L'ABBÉ E. TEYSSEYRE

DU DIOCÈSE D'ALBI

1 volume in-12 de 400 pages, illustré. Prix 3 francs, franco, chez M. Téqui, libraire-éditeur, 85, rue de Rennes, Paris.

A Quimper, chez M. SALAUN, *libraire, rue Kéréon.*

Archives diocésaines de Quimper et Le

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1°	Hauteur 1m00.	depuis	37 fr.	emballage	3 fr.
2°	— 1m10.	—	46 fr.	—	4 fr.
3°	— 1m20.	—	55 fr.	—	5 fr.
4°	— 1m30.	—	70 fr.	—	5 fr.
5°	— 1m50.	—	100 fr.	—	7 fr.
6°	— 1m60.	—	125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1m 70c — 45 fr.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques charges des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et de médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Mas seron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraîchissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant aucune *Colique.*

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1 fr. 50**
dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien
à
Ste-Ménehould (Marne)
envoie Gratis et Franco
DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON
à toute Personne
qui lui en fait la demande affranchie.

Dimension de la Tablette — PURGATIF GÉRAUDEL — Dimension de la Tablette

Archives diocésaine de Quimper et

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale. Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies* DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, Défiez-vous des imitations.

A. Quai du Marché-Neuf. PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

A vendre **ORGUE D'ÉGLISE,** 2 claviers à mains, pédalier, 14 jeux, ayant obtenu à l'Exposition de 1889 la plus haute récompense. Pour les renseignements s'adresser à MM. MERKLIN ET Cie, rue Delambre, 22, Paris, rue Vendôme, 11, Lyon.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 35, *Rue Bonaparte*, 38, *PARIS* — Catalogue Franco

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion,** expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOUCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*sans médicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUGOL. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain: les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, 6e Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES

*Guérison par l'***EMULSION** CRÉOSOTÉE MARCHAIS

Phie à *LA ROCHELLE*, **3** fr.

5e ANNÉE. Vendredi 14 Février 1890. N° 7.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO: QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires à Saint-Corentin; Dispositif du Carême; Tableau de la Visite pastorale; Mutations dans le Clergé; Les droits politiques du prêtre; Hymne à Léon XIII.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris; Rome; Un Jésuite astronome.

III. Documents officiels (suite).

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 16 Février. — Dimanche de la Quinquagésime, 2e classe, semi-double, violet. — Vêpres du jour; mémoire de saint Guévroc.

Lundi 17. — Saint Guévroc, abbé, semi-double, blanc.

Mardi 18. — Office simple ou votif.

Mercredi 19. — Les Cendres, violet.

Jeudi 20. — Office du jour ou office du Saint-Sacrement.

Vendredi 21. — La Sainte-Couronne d'épines, double-majeur, rouge.

Samedi 22. — La Chaire de saint Pierre d'Antioche, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ursulines de Quimper	16 février.
Ursulines de Carhaix	17, 18, 19 et 20 février.
Hôpital de Lesneven	21 et 22 février.

Dimanche, lundi et mardi, le Saint-Sacrement sera exposé : c'est ce qu'on appelle les 40 Heures.

Les fidèles, confessés et communiés, peuvent gagner une indulgence plénière en visitant le Saint-Sacrement, ou un des trois jours, ou mieux et plus sûrement chacun des trois jours de l'Exposition.

Archives diocésaines de Quimper et

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Saint-Corentin. — *Prières des Quarante-Heures, dimanche, lundi et mardi.* — Le Très-Saint-Sacrement est exposé depuis la 1re messe jusqu'aux vêpres, qui se chantent le dimanche à 3 heures, les autres jours à 4 heures.

Le lundi et le mardi, la grand'messe est à 9 heures.

On compte particulièrement, pour assurer la perpétuité de l'adoration, sur les membres de l'Adoration réparatrice. Les adorateurs se grouperont dans le haut de la nef.

***

Mercredi, un quart d'heure avant la 1re messe, bénédiction et distribution des cendres. A 10 heures, bénédiction des cendres et grand'messe.

De 2 heures à 4 heures, M. le Curé recevra au presbytère les personnes qui ont besoin de dispenses plus étendues que celles accordées par le Mandement.

***

La station de Carême s'ouvre le dimanche 23 février, à 2 heures 1/2. Elle sera prêchée par le R. P Lallemand, de la Compagnie de Jésus.

Dispositif pour le Carême de 1890 (1).

ARTICLE 1er. — Nous recommandons aux fidèles de Notre Diocèse l'observation des saintes lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence. Cependant, en vertu de l'autorisation du Saint-Siège, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi et jeudi : le dimanche à tous les repas et les autres jours à un repas. On ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne, ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. 2 — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. 3. — MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abtinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

D'ailleurs, le Saint-Père dans une lettre récente adressée à tous les Evêques, permet d'une manière générale d'élargir la mesure des dispenses à l'occasion de l'épidémie régnante.

(1) Nous insérerons le Mandement dans notre prochain numéro.

ART. 4. — En vertu d'un indult du Saint-Siège, nous accordons d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. 5. — En vertu d'un autre indult, nous dispensons de l'abstinence le jour de Saint-Marc et les trois jours de Rogations.

ART. 6. — Conformément aux prescriptions du Souverain-Pontife, les fidèles auront soin de compenser ces adoucissements de la loi de l'Eglise, par des aumônes et des bonnes œuvres. L'Eglise peut modifier pour des nécessités dont elle est juge, les formes de la pénitence, mais elle ne peut pas supprimer la pénitence elle-même.

ART. 7. — Les fidèles pourront remettre à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers et Confesseurs, ou déposer dans un tronc placé à cet effet dans les églises et chapelles, les aumônes faites pour compenser la dispense du jeûne et de l'abstinence, et qui devront nous être envoyées.

ART. 8. — Si MM. les Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. 9. — Une quête pour les Lieux-Saints sera faite le Vendredi-Saint.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1890 (1).

Avril.

Lundi . . .	14	. . . . .	Kernével.
Mardi . . .	15	Melgven	Nizon.
Mercredi. .	16	Névez	Pont-Aven.
Jeudi. . . .	17	Bannalec.	Le Trévoux.
Vendredi. .	18	Riec	Baye.
Samedi. . .	19	Moëlan.	Clohars-Carnoët.
Dimanche .	20	Sainte-Croix	Ursulines.
Lundi . . .	21	Mellac	Tréméven.
Mardi . . .	22	N.-D. de l'Assomption.	Rédéné.
Mercredi. .	23	Arzano.	Guilligomarc'h, Locunolé.
Jeudi. . . .	24	Kerrien	Saint-Thurien.
Vendredi. .	25	Scaër.	Leuhan.
Samedi. . .	26	Coray	Trégourez.
Dimanche .	27	Laz.	Saint-Thois.
Lundi . . .	28	Gouézec	Lothey.
Mardi . . .	29	Pleyben	Saint-Coulitz.
Mercredi. .	30	Édern.	

(1) La confirmation sera donnée le matin dans les paroisses portées à la première colonne, et le soir dans celles portées à la seconde.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mai.

Vendredi. .	9	. . . . .	Lopérec.
Samedi. . .	10	Quimerc'h	Logonna - Quimerc'h.
Dimanche .	11	Le Faou	Rosnoën.
Lundi . . .	12	Landévennec.	Argol. — Telgruc.
Mardi . . .	13	Lanvéoc	Roscanvel.
Mercredi. .	14	Camaret.	
Jeudi. . . .	15	Crozon.	
Vendredi. .	16	Brest, Communautés.	
Samedi. . .	17	Saint-Martin.	
Dimanche .	18	Lambézellec.	
Lundi . . .	19	St-Pierre-Quilbignon.	
Mardi . . .	20	Saint-Sauveur.	
Mercredi. .	21	N.-D.du Mont-Carmel.	
Jeudi. . . .	22	Saint-Louis	Lycée.
Vendredi. .	23	Port-Launay.	Saint-Ségal.
Samedi. . .	24	Cast	Frères de Châteaulin.
Dimanche .	25	Châteaulin	Trégarvan.
Lundi . . .	26	Dinéault	Saint-Nic.
Mardi . . .	27	Plomodiern.	Ploéven.
Mercredi . .	28	Plonévez-Porzay. . .	Kerlaz, Locronan.
Jeudi. . . .	29	Quéménéven.	

Juin.

Lundi . . .	16	. . . . .	Lennon.
Mardi . . .	17	Châteauneuf	Saint-Goazec.
Mercredi. .	18	Spézet	Landeleau.
Jeudi. . . .	19	Cléden-Poher.	Kergloff.
Vendredi. .	20	Plouguer.	Ursulines.
Samedi. . .	21	Saint-Hernin	Motreff.
Dimanche .	22	Carhaix	Plounévézel.
Lundi . . .	23	Poullaouen.	Loc-Maria.
Mardi . . .	24	Plouyé.	Collorec.
Mercredi. .	25	Plonévez-du-Faou. .	Le Cloitre, Lannédern.
Jeudi. . . .	26	Loqueffret	Brennilis.
Vendredi. .	27	Huëlgoat.	Berrien.
Samedi. . .	28	La Feuillée	Botmeur, Saint-Rivoal.
Dimanche .	29	Brasparts.	

Nominations dans le clergé. — M. Manchec, jeune prêtre, est nommé vicaire à Locmaria-Plouzané.

M. Héliès, vicaire à Locmaria-Plouzané, est nommé vicaire à Pont-l'Abbé.

M. Balcon, vicaire à Pont-l'Abbé, se retire, sur sa demande, provisoirement à la maison Saint-Joseph de Saint-Pôl-de-Léon, pour cause de santé.

Væ victis. — A l'occasion de la discussion soulevée à la Chambre sur l'élection de M. Salouraud, élection à laquelle le

clergé est accusé d'avoir pris une part qui ne serait point dans son rôle, Mgr Freppel, élargissant le débat, a défendu avec une logique admirable les droits du clergé, que les républicains, même les prétendus modérés, s'obstinent à ne pas reconnaître.

Ces droits sont certains. On les nie, et on les niera. Raison de plus pour les affirmer. Nos déclarations ne convaincront pas nos adversaires, assurément; mais même quand il n'y a aucun espoir de faire accepter la vérité, il faut encore la proclamer pour empêcher l'erreur de s'accréditer.

Et cette proclamation est d'autant plus nécessaire qu'à notre époque de défaillance les esprits qui ne sont pas solidement ancrés aux principes se laissent facilement emporter au courant des idées régnantes. Ne lisions-nous pas, ces jours derniers, certaines lignes du *Figaro*, où ce journal, d'un catholicisme, il est vrai, très éclectique, fait bon marché des droits de la défense religieuse ? Et tous ces modérés libres-penseurs, qui se targuaient naguère encore d'un sincère respect pour la religion, quelle confiance peuvent-ils nous inspirer, quand nous entendons un des leurs, M. Ribot, se jeter avec empressement entre le clergé et les persécuteurs de la religion, dès qu'il s'aperçoit que ceux-ci sont en mauvaise posture ?

Donc Mgr Freppel a établi, et très bien établi : 1° que le prêtre, *en dehors de son ministère*, possède en matière électorale les mêmes droits que les autres citoyens ; 2° que, dans l'exercice de son ministère, le prêtre, tout en ayant le devoir d'éviter les personnalités, a le droit de rappeler aux fidèles l'obligation de voter et l'obligation de ne jamais voter pour des hommes hostiles aux droits de l'Eglise et aux intérêts de la religion.

Ses arguments sont irréfutables. Aussi n'ont-ils point été réfutés. M. Ribot, qui a pris la parole après l'éminent évêque, s'est bien gardé de revenir aux raisonnements de Mgr Freppel pour essayer d'en atténuer la force. Qu'a-t-il dit ? « La thèse de Mgr Freppel est une thèse dangereuse pour l'Eglise elle-même... C'est une déclaration de guerre... Nous voulons l'apaisement, mais pour cela il faut que les catholiques se laissent faire... Il faut respecter le Concordat... Je veux le curé hors de la politique... »

Mais prouvez donc, M. Ribot, et par de bonnes raisons, que le rôle vrai du clergé ne doit pas être tel que l'entend Mgr Freppel : c'est là la question. Prouvez donc que le clergé doit laisser passer, sans mot dire, toutes les mesures dirigées contre lui et contre l'Eglise. Prouvez donc qu'il ne doit pas faire connaître aux catholiques leur devoir dans la guerre que la religion soutient aujourd'hui contre ses ennemis (1).

---

(1) Nos lecteurs pourront constater, en lisant l'Encyclique *Sapientiæ christianæ*, dont nous publierons le texte, que les idées développées à la Chambre des députés par Mgr Freppel correspondent exactement à l'enseignement donné par Léon XIII. Voici, en effet, comment s'exprime le Saint-Père sur cette question :

« *L'Eglise ne saurait être indifférente* à ce que telles ou telles lois régis-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. Ribot n'a point donné ces preuves ; il n'a fait entendre que des affirmations fort semblables à des menaces. Aussi a-t-il été très applaudi par la gauche, qui a voulu prouver une fois de plus son parti-pris de poursuivre la guerre commencée.

Eh bien ! soit, la guerre continuera. Nous n'en serons ni surpris ni découragés. M. Ribot adjure l'Eglise de n'être point une Eglise *militante* ; or, c'est là justement le nom qui lui convient, le nom que lui donne la tradition tout entière. Elle est et sera nécessairement militante tant qu'elle sera l'Eglise de la terre, en attendant qu'elle deviennne l'Eglise triomphante. C'est par un vrai combat qu'elle doit étendre le règne de Dieu dans les âmes, dissiper l'erreur, refouler le péché, vaincre le démon ; il est dans ses destinées d'être militante. Nous entendons toujours retentir à notre oreille cette parole de saint Paul : « *Certa bonum certamen fidei* : Combattez le bon combat de la foi » ; et le Souverain Pontife Léon XIII, faisant écho à ce cri du vaillant apôtre, s'exprimait ainsi il y a quelques jours, dans sa dernière encyclique : « *Sunt christiani ad dimicationem nati ; cujus quo major est vis, eo certior, Deo opitulante, victoria* : Les chrétiens sont nés pour le combat : plus ils luttent ardemment, plus, avec l'aide de Dieu, ils doivent compter sur la victoire. »

Les *sages* de la politique nous supplient de ne pas combattre ; mais nos chefs, au contraire, nous poussent au combat. Nous ne pouvons pas ne pas être militants. *(Semaine catholique de Luçon.)*

Hymne à Léon XIII.

Qu'elle brille radieuse
La cité trois fois heureuse
De garder dans ses murs le Vicaire de Dieu !
O Rome victorieuse
Du glaive, des lions, des Nérons et du feu,
Entends-tu gronder les haines,
Et les vois-tu déjà se hâtant d'applaudir
Aux massacres des arènes ?
Mais ces menaces sont vaines...
Pour toi combat le Dieu qui ne saurait mentir.

---

sent les Etats, non pas en tant que ces lois appartiennent à l'ordre civil et politique, mais en tant qu'elles sortiraient de la sphère de cet ordre et empiéteraient sur ses droits. Ce n'est pas tout. L'Eglise a encore reçu de Dieu *le mandat de s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion*, et de faire de continuels efforts pour pénétrer de la vertu de l'Evangile les lois et les institutions des peuples.... L'Eglise ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles... Au contraire SON DEVOIR *est de favoriser* ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat et s'efforcent de la faire servir par leur accord, au bien général... »

Ainsi parle Léon XIII. On le voit, M. Ribot a été très mal avisé de vouloir mettre Mgr Freppel en contradiction avec certains de ses collègues dans l'Episcopat. Mgr Freppel n'a fait que commenter le langage du Pape.

Dans la sainte ardeur qui nous presse,
Chantons, chantons, pleins d'allégresse,
Le Pontife doux et vaillant !
Chantons le Roi, chantons le Père
Qui nous sourit de son calvaire !
A lui nos cœurs et notre sang...

Oui, tous nous voulons prendre une part dans tes peines...
Prosternés à tes pieds, Captif du Vatican,
Nous mouillons de nos pleurs chaque anneau de ces chaines
Dont le bruit va parfois troubler plus d'un tyran.

Si tu ne jouis point des splendeurs de ta Rome
Que remplissaient jadis d'éclatants hosannas,
S'ils t'abreuvent de fiel, en criant : Voilà l'homme !
Nous, tes fils, nous baisons l'empreinte de tes pas.

Jamais tu n'as paru plus beau, plus magnanime,
Attendant ce que Dieu décidera demain...
Tu parles... et ta voix épouvante le crime
Qui s'agite et frémit sous ton regard serein.

Tu parles... A l'instant déployant leur bannière,
Bravant et les frimas et la chaleur du jour,
Les pèlerins du Christ à la prison de Pierre
Courent sans peur monter la garde de l'amour.

Et quand tu les bénis sous la main adorée,
Quels généreux élans dans les milliers de cœurs
Fiers de se dévouer à la cause sacrée
Que l'enfer conjuré poursuit de ses fureurs !

C'est en vain.... Il faudra que le monde s'incline
Devant le sceau qui brille à ton front couronné...
Oui, tu le disais bien, pâtre de la Sabine,
Le Pape, c'est le Christ, c'est le Christ incarné.

Peuples, à deux genoux ! C'est l'honneur de l'Église,
Le dernier défenseur de notre liberté...
Envoyez un salut à sa noble devise !
Priez pour le martyre au courage indompté !

Mais il triomphera... Déjà gronde la foudre
Dont l'éclair va frapper les puissants et les forts...
Ils tombent... Les voilà renversés dans la poudre,
Exhalant à ses pieds leur rage et leurs remords.

Jadis les Juifs aussi, dans un jour de colère,
Avaient jeté le Christ dans la nuit d'un tombeau...
Et le Christ est vivant, et commande à la terre....
Rome, encore une fois tu vaincras le bourreau.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans la sainte ardeur qui nous presse,
Chantons, chantons, pleins d'allégresse,
Le Pontife doux et vaillant !
Chantons le Roi, chantons le Père
Qui nous sourit de son Calvaire !
A lui nos cœurs et notre sang...

Notre vie est-à toi... nous te l'avons promise,
Et comme nos aînés de Castelfidardo,
Pour défendre tes droits et les droits de l'Église,
Nous jurons de mourir en tenant ton drapeau.

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Mgr Pagis, évêque de Verdun, muni d'un bref du Saint-Père qui lui a donné pour son œuvre du monument de Jeanne d'Arc à élever à Vaucouleurs, une belle souscription, est venu à Paris et a tout d'abord prié M. le Président de la République de s'inscrire en tête de la souscription nationale.

On ignore quelle sera la réponse de M. Carnot.

***

ROME. — Le cœur du Saint-Père vient d'être frappé d'un deuil des plus cruels ; son frère, Mgr le cardinal Joseph Pecci, vient de mourir.

Il était né à Carpineto, le 15 février 1807 : il fit ses études à Rome, entra au Noviciat des RR. PP. Jésuites, et fut ordonné prêtre en 1837. Après la révolution de 1848, il rentra dans le clergé séculier et occupa, sur le désir de Pie IX, à la Sapience une chaire de théologie jusqu'à l'avènement de son frère, le pape Léon XIII. Il fut nommé vice-bibliothécaire du Vatican, et bientôt après, le 12 mai 1879, créé cardinal-diacre du titre de Sainte-Agathe.

Le cardinal Pecci menait au Palais Barberini une existence très retirée, consacrant tout son temps à l'étude et à la prière.

A la fin de 1888, il rentra dans la Compagnie de Jésus, et n'eut plus qu'une pensée, se préparer à la mort, qu'il a vu venir avec la grande confiance de l'ouvrier de la première heure, qui n'a eu au cœur que l'amour de Dieu et de l'Eglise, et dont la vie a été pleine d'œuvres et de mérites.

Sa Sainteté n'a plus qu'un frère, plus âgé qu'Elle, don Jean-Baptiste Pecci, né le 20 octobre 1802.

— Dimanche dernier, a eu lieu dans la salle placée au-dessus du portique de Saint-Pierre, la cérémonie de la Béatification du Vénérable Jean-Juvenal Ancina, évêque de Saluces et religieux de la Congrégation de l'Oratoire.

A 4 heures, le Saint-Père est venu vénérer les reliques du Bienheureux.

— Le Saint-Père a manifesté depuis longtemps le désir d'être enterré à Saint-Jean de Latran, où il a continué et terminé les immenses travaux du chœur commencés par Pie IX.

Différentes maquettes ont été présentées à Sa Sainteté, qui a fixé son choix sur un projet très simple mais d'un grand effet.

Un Jésuite astronome.

Nous trouvons dans la *Revue des questions scientifiques*, publiée par les professeurs de l'Université de Louvain et par les membres d'une société savante de Bruxelles, d'intéressants détails sur le R.P. Perry, mort, il y a quelques semaines, au cours d'une mission astronomique, confiée par le gouvernement anglais.

Stephen-Joseph Perry appartenait à une vieille famille catholique et industrielle d'Angleterre. Né le 26 août 1833, il fit ses premières études à Douai (1845-1851) ; puis, il se rendit à Rome pour y suivre les cours du collège anglais et du séminaire romain. En 1853, il entrait dans la Compagnie de Jésus.

Après de brillantes études littéraires et philosophiques, terminées ensuite à Saint-Acheul et à Stonyhurst, il compléta son éducation scientifique à Londres et à Paris. En 1861, il fut chargé du cours de mathématiques supérieures au collège de Stonyhurst, et continua de le professer jusqu'à sa mort, sans autre interruption que le temps nécessaire pour se préparer à la prêtrise, et pour remplir les missions officielles du gouvernement.

Le collège de Stonyhurst, le plus beau des établissements anglais que possèdent les Jésuites en Angleterre, — car le collège de Cantorbéry serait plutôt un collège français, — est situé dans le comté de Lancastre. Fondé par la générosité d'une famille catholique, la famille Weld, en 1793, il n'a cessé de s'accroître jusqu'à prendre un développement splendide. Depuis 1838, il s'est augmenté d'un observatoire où le P. Secchi, l'illustre astronome italien, sentit se révéler, dit-on, sa vocation astronomique. En 1866, le gouvernement anglais choisit l'observatoire des PP. Jésuites pour faire partie des sept observatoires qui devaient dépendre du ministère du commerce, en vue des recherches météorologiques si utiles à la marine marchande. Il fournit même un assortiment complet d'instruments enrégistreurs, auxquels les Pères s'empressèrent d'ajouter un nouvel équipement astronomique, au courant des progrès et des besoins de la science. A ce moment (1867), le P. Perry reçut la direction de l'établissement, et ses travaux ne tardèrent pas à le mettre en évidence.

La Société Royale de Londres, qui répond à notre Institut de France, lui ouvrit ses portes en 1874, et le désigna spécialement au ministère, chaque fois que, par la suite, l'occasion se présenta

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'observer à l'étranger quelque phénomène céleste. « En vérité », disait dans une réunion savante le docteur Lefebvre, professeur à l'Université catholique de Louvain, à propos d'une mission remplie par le savant Jésuite, — « on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de ces hommes qui appelés à la vocation la plus austère et la plus élevée, le ministère des âmes, s'adonnent comme par surcroît à la culture de la science avec un désintéressement et une ardeur incomparables, ou de cette grande et protestante Angleterre qui abjurant des préjugés auxquels des pays catholiques ne rougissent pas de sacrifier, nomme des Jésuites pour diriger ces grands travaux astronomiques. »

Six fois, le P. Perry fut appelé à l'honneur de ces missions officielles. En 1874, il dut aller à l'île Kerguélen observer le passage de Vénus, — voyage qui dura plus d'une année ; en 1882, nouvelle observation du passage de Vénus à Madagascar ; puis, successivement, les observations d'éclipses de soleil le conduisirent en Espagne, aux Antilles, en Russie.

Le 14 novembre dernier, le P. Perry se réembarquait avec un aide sur un paquebot des messageries royales à destination des Barbades. Il devait se rendre aux îles du Salut, qui font partie de la Guyane française, pour observer l'éclipse du soleil du 22 décembre. Un de ses collègues de la Société royale de Londres était déjà en route vers le Sud de l'Afrique, où il devait effectuer des observations concordantes. De part et d'autre, les compagnies de paquebots rivalisèrent de gracieuseté dans l'accueil fait aux savants astronomes. Aux Barbades, comme à Saint-Paul de Loanda pour son collègue, deux navires de guerre anglais attendaient le P. Perry, sur l'ordre du conseil de l'amirauté, pour se mettre à sa disposition et le conduire à son poste. Il ne manquait vraiment aux singularités de l'année du centenaire, que de nous montrer un jésuite faisant son entrée officielle sur le territoire français avec une escorte détachée de la flotte britannique. Malheureusement le succès n'a pas couronné tant d'efforts. En Afrique, les nuages empêchèrent toute observation. A la Guyane, une dépêche laconique laisse entendre que le P. Perry aurait eu le temps de prendre quelques photographies de l'éclipse ; mais, quelques heures après, la dyssenterie l'emportait dans la force de l'âge et dans la pleine maturité du savoir.

« Le P. Perry », dit le *Times*, « aura été l'une des victimes les plus constantes et les plus gaiement résignées de la science. Le mal de mer était un martyre incessant pour lui. Néanmoins, il a pris part à plus d'expéditions qu'aucun astronome vivant. Son dévouement à la science s'est élevé jusqu'au sacrifice de sa vie ; mais la mort aurait bien dû l'épargner. Ses travaux sur le soleil, à l'observatoire de Stonyhurst, ont une valeur de premier ordre ; et l'on a pas oublié avec quelle modestie il en parlait encore naguère à la Société royale. Il allait entreprendre des recherches spectroscopiques sur les taches du soleil, dont on devait attendre

d'importants résultats. Ses élèves les exécuteront sans doute ; mais l'absence de sa direction se fera cruellement sentir. »

« L'astronome », conclut *la Revue des questions scientifiques*, « n'oubliait pas qu'il était religieux et prêtre ; il savait trouver le temps de vaquer au saint ministère. Pendant de longues années, il interrompit chaque soir son travail pour exposer aux frères coadjuteurs de Stonyhurst, la matière de leur méditation du lendemain. Et, au cours de ses missions scientifiques, dans ses moments de loisir, il se faisait apôtre après s'être fait conférencier, en mer, pour charmer les ennuis de la route. Une vie si saintement et si abondamment remplie, laisse après elle d'impérissables souvenirs et de bien douces consolations. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Morlaix.

Ce District et celui de Lesneven furent, des neuf Districts composant le département du Finistère, ceux qui comptèrent le plus de membres modérés dans le Directoire, du moins durant l'année 1791.

Le Président du District de Morlaix était un prêtre non assermenté, M. Kerneau, recteur de Plougonven ; mais il ne présida le Directoire qu'une seule fois, le 16 novembre 1790, alors que le District de Morlaix encourut le blâme du Département pour s'être refusé à l'exécution de l'arrêté supprimant l'Evêché de Léon.

Dans toutes les autres séances, le Directoire est présidé par M. Beaumont, qui prend le titre de vice-président, et les délibérations, jusqu'à l'expiration du mandat des Administrateurs, le 17 septembre 1791, portent un cachet de modération dont nous avons entendu souvent gémir le sieur Le Disez, procureur-syndic.

La Municipalité de la ville de Morlaix était animée du même esprit de modération, comme l'on peut s'en convaincre par la lettre suivante qu'elle adressait, le 1er mars 1791, au Département (1) :

« Nous vous envoyons copie de notre délibération du

(1) L. 89.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

27 février. Vous y verrez la conduite que nous avons tenue pour tâcher de concilier l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé, avec la nécessité d'avoir ici un prédicateur de carême comme au passé. L'Evêque de Tréguier avait désigné d'abord pour cette mission l'abbé Drillet, puis le père Saillart, dominicain.

« Le prédicateur qui a accepté de nous cette station, et nous a rendu le mandement de l'Evêque de Tréguier, doit éprouver des tracasseries non pas de la part de la multitude, mais de quelques hommes exaltés (1) dont la conduite annonce qu'ils ne veulent de la liberté qu'autant qu'elle sera pour eux un moyen de persécution ; ils prétendent, malgré les efforts inutiles que nous avons fait pour trouver un prédicateur qui ait prêté le serment, que nous ne pouvions pas en nommer un autre ; de manière que nous pouvions être aussi enveloppés dans cette tracasserie qu'on ne manquera pas de présenter comme une affaire importante.

« De fait, un Augustin (2), aumônier du château du Taureau, est venu nous demander cette station. Mais s'il était à désirer que nous eussions pu trouver un prédicateur assermenté, il était important aussi d'en trouver un qui fût en même temps considéré par ses vertus et ses mœurs, et eût la vénération publique ; or, l'aumônier du château n'a pas ce dernier avantage.

« La station a été offerte à trois assermentés, de mœurs et de vertu : MM. Le Febvre, Lucas et Costy ; mais ils ont refusé comme hors d'état de remplir cette mission. Nous aurons donc le père Saillard, qui a promis d'être prudent. »

Un mois plus tard, le 9 avril (3), le District de Morlaix essayait, lui aussi, de réagir contre l'audace des *Amis de la Constitution*, qui prétendaient commander et donner des leçons de patriotisme aux Administrateurs.

« Vu la lettre et l'arrêté du 10 février, de la Société des Amis de la Constitution de Morlaix, l'arrêté du Département, du 22 février, au pied des dites deux pièces, et la délibération en conséquence de la Municipalité de Morlaix, du 31 mars ;

« Ouï le Procureur-Syndic : le Directoire, considérant que c'est injustement et à tort qu'on accuse les Dominicains de cette ville de tenir des discours séditieux et de propager une morale criminelle, les propos qu'on leur attribue n'étant jamais venus à la connaissance de ce District ; que leur doctrine et leurs principes ne peuvent avoir une influence dangereuse sur l'esprit et le cœur de leurs élèves, puisqu'il est notoire que depuis longtemps ils n'ont point dans leur maison de

(1) Allusion, sans doute, à la Société des Amis de la Constitution.
(2) Augustin de Carhaix, le père Jean Toublanc.
(3) Registre de correspondance.

logique et de théologie ; que si ces religieux ont refusé de prêter le serment, on ne doit pas leur en faire un crime, puisqu'aucune loi ne les y obligeait, n'étant point fonctionnaires publics ; que l'on pourrait à plus juste titre qualifier de *représentations partiales, intéressées et suspectes* l'arrêté de cette association sur l'expulsion des pères Dominicains et Recollets de Cuburien, puisque les communes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs ont clairement et légalement manifesté leur vœu sur la conservation de ces deux maisons ;

« Que c'est avec autant d'injustice que de légèreté que cette Société s'est permis d'inculper le Directoire et d'avancer que *les circonstances ne lui permettaient pas de se reposer sur la lenteur des opérations de ce District*, relativement aux armes demandées pour la garde nationale ;

« Le Directoire est d'avis :

« 1° Que, conformément au vœu de la commune de Morlaix, les pères Dominicains soient conservés dans cette ville, et, attendu que la paroisse a été fixée dans leur église, qu'ils soient transférés dans la communauté des Capucins, ou qu'on y laisse subsister ces derniers ;

« 2° Qu'il serait utile de conserver les Recollets de Cuburien, conformément au vœu de la commune de Saint-Martin ;

« 3° Qu'il n'y a lieu à donner avis sur la dénonciation de la Société des Amis de la Constitution, relativement au serment des sieurs Mével, Lagadec et Morvan, aumôniers des Calvairiennes, Ursulines et Carmélites, attendu qu'ils ne sont pas fonctionnaires publics, sauf au Département à décider si on doit l'exiger du sieur Martel, directeur de l'hôpital ;

« 3° Qu'il soit enjoint à cette association de ne point se constituer en assemblée délibérante, de ne plus se permettre de prendre des arrêtés et de se borner à présenter des pétitions... »

Ce n'est donc ni au District ni à la Municipalité de Morlaix qu'on doit la liste suivante de dénonciation, adressée sans signature au Département, dans le courant de juillet 1791. Cette pièce (1) a pour titre : *faits constatés contre divers prêtres réputés réfractaires*, puis suivent des renseignements sur quelques prêtres du District de Morlaix :

« *Lannurien.* Il est constaté par un citoyen honnête qu'ayant été avec lui à confesse, le 25 mars, il lui fit maintes questions déplacées qui l'ont porté à le quitter. Après la messe, l'ayant tiré au bas de la chapelle, il ne cessa de déclamer contre les Evêques constitutionnels qu'il disait être faux. Un autre citoyen de Saint-Martin est prêt d'affirmer que, l'ayant consulté sur son mariage, il lui avait dit qu'il pouvait se marier dans les églises de Morlaix par un conformiste,

(1) L. 219.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mais que son mariage serait nul, s'il ne se mariait ailleurs, qu'il pouvait aller à Sainte-Sève, dont le curé était non-conformiste.

« *Sannier* est plus que suspect; son irrévérence envers la religion, appuyée sur un jugement de police, son affectation à abandonner les églises de la ville, son entretien journalier avec toutes les dévotes qui portent dans le public sa doctrine, tout oblige à l'éloigner.

« *Saout*, de Carantec. Deux citoyens de cette paroisse sont prêts à déposer que, le 13 juin, lundi de la Pentecôte, il prêcha inconstitutionnellement dans l'église, et qu'il ne cesse d'endoctriner le peuple des environs.

« *Nigeou*, de Ploujean, a abusé de la crédulité du peuple en donnant, en maison particulière, une bénédiction prétendue nuptiale aux nommés Efflam Follézou et Barbe Le Dacher, le 21 juin, qui sortaient d'être mariés par le curé constitutionnel. On ne leur avait donné l'absolution qu'à condition qu'ils se seraient fait remarier par des prêtres réfractaires.

« *Houérou*, de Saint-Eutrope, dénoncé au tribunal du District pour avoir osé injurier les citoyens de Plouigneau faisant la procession, et pour avoir jeté les saintes huiles au feu, parce qu'elles étaient sacrées par l'Evêque du Finistère; faisant de sa maison un refuge continuel de réfractaires; qu'il soit déplacé et renvoyé.

« *Derrien*, de Garlan. Les Officiers municipaux ont déposé contre ce réfractaire, pour avoir prêché formellement contre la constitution en termes scandaleux.

« *Le Forestier*, de Morlaix, *Croguennec*, de Pleyben, *Le Cras* et *Drolac'h*, de Saint-Egonnec, *Penguilly*, de Taulé, et *Louis Keryen*, jeune, de la même paroisse, et tant d'autres, dont l'énumération serait trop longue, sèment le désordre. Il faut y porter un prompt remède. » *(A suivre.)*

LE CHATIMENT

Par le R. P. FÉLIX, S. J.

4e retraite de Notre-Dame, 1 vol. in-12, *franco*, 3 fr., chez M. Téqui, editeur de l'Œuvre Saint-Michel, 85, rue de Rennes, Paris.

SALAUN, libraire, à Quimper.

Une DAME veuve, sans enfants, désire une place de *gouvernante* ou d'*ouvrière à l'année*. — S'adresser au bureau de la *Semaine*.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin
QUIMPER

C. LÉON

Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT DE 360,000,000 fr. 4 °/₀ en or

Affranchi, à tout jamais, de tout impôt russe

Ayant pour but le remboursement des Emprunts 5 °/₀ 1864 et 1866 et la conversion facultative de l'Emprunt 5 °/₀ 1885.

Intérêt de **20** fr. payable trimestᵗ les 1ᵉʳˢ mars, juin, sept. et déc.

Remboursement au pair en 80 ans, par tirages semestriels, à partir du 1ᵉʳ décembre 1890.

Prix d'émission : **93** °/₀ ou **465** francs

pour une obligation de **500** fr., jouissance 1ᵉʳ mars 1890.

On paie	En souscrivant..... Fr.	5	» 0/0 ou	25ᶠ	»
	A la répartition.....	20	» 0/0	100	»
	Du 1ᵉʳ au 5 avril 1890.....	20	» 0/0	100	»
	Du 1ᵉʳ au 6 mai.....	20	» 0/0	100	»
	Du 1ᵉʳ au 6 juin.....	28	» 0/0	140	»

Le versᵗ de **140** fr. de juin sera réduit à **135** fr. par déduct. du 1ᵉʳ coupon

L'obligation entièrement libérée, à la répartition, ressort à **463** *fr.* **25** *et assure un revenu de* **4.30** 0/0 *environ, sans compter la prime de remboursement.*

On souscrit : **Jeudi 20 Février 1890**

et dès à présent par correspondance à partir de **5** obligations :

A la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin, Paris ;
Au *Comptoir National d'Escompte* de Paris, 14, rue Bergère, Paris ;
Au *Crédit Lyonnais*, boulevard des Italiens, Paris ;
A la *Société Générale*, 54, rue de Provence ;
Au *Crédit Industriel et Commercial*, 72, rue de la Victoire, Paris ;
A la *Banque d'Escompte de Paris*, place Ventadour, Paris ;
A la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, pl. de l'Opéra, Paris ;
Chez *MM. E. Hoskier et Cⁱᵉ*, 39, boulevard Haussmann, Paris ;
Dans les Succursales et agences de ces Sociétés, ainsi qu'à
Londres, Amsterdam et Saint-Pétersbourg.

Privilège de souscription et d'irréductibilité au prix d'émission de 463 fr. 25 pour les porteurs des Emprunts 5 °/₀ 1864 et 1866, appelés au remboursement pour le 1ᵉʳ juin 1890 et de celui de 1855.

Les titres de 1864 et 1866, munis des coupons au 1ᵉʳ avril 1890 et suivants seront reçus aux prix de 2,580 fr. 66 par titre de L. 100 et de 2,187 fr. 10 par titre de 1,000 florins hollandais.

Les titres de l'Emprunt de 1855, munis du coupon au 13 avril, seront reçus pour 1,938 fr. 33 par titre de 500 roubles argent.

Déclaration faite au Timbre le 8 février 1890.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2ᵐᵉ jour. **M. LENORMAND**, Médᵉ Spᵗᵉ, Anᵉ Aide-Major des Hôpitaux Mᵉˢ, à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOURCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Caques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Pouffan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES Guérison par l'EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS Phie à LA ROCHELLE. 3 fr.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM



Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie fondée en 1848.
Actif : 106 MILLIONS 578,628 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

ASTHME & CATARRHE guéris p. les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 21 Février 1890. N° 8.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 20 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre pastorale et Mandement du Carême ; Le cardinal Lavigerie et la loi militaire ; Mutations dans le Clergé ; Prédicateurs du Carême ; Nouvelles diverses ; Bénédiction d'une école à Treffiagat.

II. Nouvelles du Monde catholique : Faits divers ; Solution chr[illegible]ne de la question jui

III. Anno[illegible]t avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 23 Février. — 1er dimanche du Carême, 1re classe, semi-double, violet. — Vêpres de saint Mathias, mémoire du dimanche.

Lundi 24. — Saint Mathias, apôtre, double de 2e classe, rouge.

Mardi 25. — Saint Pierre Damien, évêque-docteur, double blanc.

Mercredi 26. — Quatre-Temps. — Sainte Marie de Cortone, semi-double, blanc.

Jeudi 27. — Office du jour ou votif.

Vendredi 28. — Quatre-Temps — La fête de la Lance et des Clous de N.-S. double majeur, rouge.

Samedi 1er mars. — Saint Albin, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de Lesneven	23, 24 et 25 février.
Hôpital civil de Brest	26, 27 et 28 février.
Crozon	1er mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Saint-Corentin :* Le premier sermon de la station du carême aura lieu dimanche, à l'issue des vêpres, qui se chantent à 2 heures 1/2.

***

— *Saint-Mathieu :* Sermons de la station, les dimanches, mercredis et vendredis, à 7 heures 1/2 du soir.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE CARÊME DE 1890

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans Notre dernier Mandement de Carême, Nous vous avons exposé la nature, la constitution et la mission divines de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Sans quitter ce sujet, Nous appelons aujourd'hui votre attention sur un objet qui, dans le domaine immense qui lui a été ouvert, attire les maternelles préférences de la Sainte Eglise. Nous voulons parler de la société domestique et de l'action que l'Eglise exerce sur elle.

Vous écouterez Notre parole avec la docilité qui vous est familière, et surtout avec l'intérêt tout spécial qui s'attache à un sujet dont vous saisissez d'avance la grandeur et surtout l'opportunité. Car, dans la crise formidable qui agite le monde, c'est la famille, avec ses droits et ses devoirs, qui sont particulièrement visés; et si l'ennemi pénétrait jusqu'au cœur de l'arche sainte, c'en serait fait hélas ! et pour longtemps de notre foi et de nos mœurs chrétiennes.

Mais, Dieu soit béni ! Contre les progrès du mal, il nous a donné le remède infaillible. L'Eglise catholique veille avec un soin jaloux à la garde de la famille, armée d'admirables moyens de salut, qui pour être souverainement efficaces ne demandent que le concours de votre fidèle correspondance. Ce concours Nous vous le demandons aujourd'hui au nom de vos intérêts les plus sacrés.

I. — L'Eglise, avec l'autorité de ses divins enseignements, nous éclaire sur la nature et la mission de la famille. Voici ses enseignements.

En associant l'homme au partage de sa paternité, l'Auteur de la vie ne pouvait lui communiquer ce don magnifique que sous la réserve des conditions nécessaires pour en prévenir les abus.

Vous connaissez, Nos très chers Frères, la scène qui, dans nos livres saints, dont l'Eglise est la dépositaire et l'interprète infaillible, ouvre l'histoire de l'humanité. Après avoir fait l'homme à son image et ressemblance, le Créateur regarda le chef-d'œuvre de ses mains, et il trouva qu'il restait inachevé : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide semblable à lui-même.* (Genèse, ch. II, 18.) Et pendant qu'Adam était plongé dans un mystérieux sommeil, Dieu le toucha..... Ce ne fut point au front ni aux extrémités inférieures de son corps qu'il le toucha, mais dans la région du cœur, à ce centre d'où part et où revient le mouvement de la vie : et du côté d'Adam il détacha une partie vivante pour en façonner la créature nouvelle, qui selon les intentions visibles du Créateur sans être ni la rivale de l'homme en autorité, ni son inférieure en dignité, était destinée, par suite de la communauté d'origine et le caractère propre de ses qualités naturelles, à l'honneur de devenir et la compagne et le complément de sa vie. Quand Adam se réveilla, le mystère accompli, il se reconnut dans un autre lui-même et avec sa pleine vision de la vérité, avec sa pleine autorité de chef de l'espèce humaine, sous le regard de Dieu, il s'écria ravi de reconnaissance et d'amour : *Voici l'os de mes os et la chair de ma chair ; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux en une seule chair.* Restait à compléter l'œuvre dernière de la création des six jours, en y ajoutant la bénédiction d'une inépuisable fécondité. Ceci était le droit exclusif de Dieu : il s'en dessaisit donc en faveur de l'homme en disant : *Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre, et soumettez-la à votre empire.* (Génèse, ch. I, 28).

Par ces paroles qui ont retenti au-dessus du berceau de l'humanité, limpides comme le pur rayon de la lumière, profondes comme le mystère de nos destinées, le Créateur instituait la famille comme base de l'ordre social, et pour employer une image exquise, consacrée par l'usage commun, il fondait le foyer domestique, la chose douce et vénérable entre toutes que l'homme associe dans son cœur au culte dont il entoure l'autel de son Dieu ; si bien qu'il a toujours un sang généreux à répandre pour la défense de ses autels et de ses foyers : *Pro aris focisque.*

Or, le foyer domestique et les intérêts sacrés dont il a la garde, reposent sur l'union conjugale telle que Dieu l'a établie aux premiers chapitres de la Bible : *L'homme quittera son père et sa mère.* Pourquoi l'homme renoncera-t-il à cette douce intimité avec son père et sa mère ? Le doute n'est pas possible sur le motif : ce sera pour trouver dans l'aide que Dieu lui a

Archives diocésa[illegible]s de [illegible]uimper et Léon

donnée, la compagne de ses joies et de ses épreuves, mais, par dessus tout, le complément de sa vie en vue de la perpétuité de son espèce et des devoirs qui se rattachent à cette fonction providentielle. Voilà les fins naturelles de l'union conjugale : en voici le double caractère : *et il s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une seule chair*. Elle est de sa nature, l'union entre deux exclusivement, car elle épuise le don complet que chacun des époux fait de lui-même dans la réciprocité des droits et des devoirs communs. Et comme l'union conjugale n'admet pas de partage avec un tiers, elle n'admet pas non plus de restriction dans sa durée, si ce n'est la fatale séparation de la mort. Telle est l'institution primitive du mariage, d'après le texte sacré : il est un, indissoluble et saint, et c'est à lui seul que le Créateur a conféré le privilège de la paternité légitime et les bénédictions qui assurent à l'humanité sa domination sur la terre.

Mais, le péché ne tarda pas à jeter son ombre sur le ravissant tableau de la famille primitive. Les trois grandes lois qui président au mariage : la sainteté, l'unité, l'indissolubilité, furent obscurcies par suite de la faute originelle. Sans les abolir, Dieu permit aux patriarches d'y déroger, car il n'a pas refusé sa bénédiction à la polygamie restreinte, sous les tentes d'Abraham et de Jacob ; et en proclamant la loi qui impose à l'homme le respect de sa propre chair et celui du foyer conjugal, Moyse, par une condescendance encore nécessaire à la grossièreté des mœurs, toléra le divorce, mais seulement de la part du mari.

La connaissance du vrai Dieu et surtout les fréquentes leçons de sa terrible justice, firent un rempart efficace aux mœurs privées et aux mœurs publiques dans la postérité d'Abraham. Mais, hors de là, chez les peuples payens, l'atteinte portée à la sainteté du mariage par la polygamie et le divorce déposa un germe de mort là où la Providence avait ouvert la source de la vie physique et morale qui coule dans les veines de l'humanité.

Le droit du plus fort devint la loi du foyer domestique, et le plus fort en usa dans toute sa rigueur contre les deux faiblesses que Dieu avaient confiées à la protection de son amour : la femme et l'enfant. La femme, devenue le vil jouet des caprices du maître, descendit au rang d'une esclave ; l'enfant, victime du despotisme de son père et de l'avilissement de sa mère, privé d'amour et de respect, dut croître sans apprendre ni l'amour ni le respect, dans un intérieur qui n'était plus hélas ! que l'école des instincts dépravés de la nature déchue. De là cette dissolution profonde dans les mœurs, et ce mépris du droit des faibles, qui sont les deux caractères des sociétés payennes. Sans remonter à l'antiquité, nous en avons sous les yeux l'affligeant spectacle partout où la famille n'a pas été

régénérée dans la loi et dans la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il fallait que l'Homme-Dieu descendit sur la terre pour restaurer la législation primitive de la famille, pour y ajouter la grâce d'un sacrement et faire de l'union des époux dans une même chair, la vivante image de son union avec l'Eglise.

Ecoutez sa réponse aux Pharisiens qui veulent le surprendre par leurs questions captieuses : *Est-il permis à l'homme de renvoyer sa femme pour quelque raison que ce soit ? — N'avez-vous pas lu*, répond Jésus, *que Dieu créa l'humanité homme et femme, et qu'il dit ensuite : L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une même chair ? Donc, ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare plus...* Et comme les Pharisiens demandaient : *Pourquoi Moyse a-t-il permis à l'homme de donner un acte de répudiation à sa femme ? — C'est à cause de la dureté de vos cœurs ; mais il n'en a pas été ainsi à l'origine.* (Matth. XIX, 3 et suiv.)

Ainsi a parlé l'Homme-Dieu : *or, le ciel et la terre passeront mais ses paroles ne passeront pas.* (Matth. XXIV, 35.) Par cette déclaration, il a rappelé la perfection primitive du mariage, abrogé toutes les dispenses exceptionnelles motivées par les circonstances, condamné la puralité des femmes, le divorce et tous les attentats publics qui violent la sainteté du mariage.

Cette doctrine, l'Eglise catholique, depuis dix-huit siècles, la proclame à la face du monde et la défend avec une fermeté inflexible, bravant pour elle la colère des peuples et les menaces des princes. Au XVI^e^ siècle, quand Henri VIII d'Angleterre osa lui dire en face : Consens au divorce ou je romps l'unité avec Rome, l'Eglise a répondu. comme elle le fera toujours en pareil cas : Plutôt le malheur du schisme que la consécration du divorce ; car il est écrit : *Quod Deus conjunxit homo non separet.* (Matth. XIX.) Or, comme l'enseigne l'Eglise catholique par la voix auguste du Concile œcuménique de Trente : *Le même Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de tous les vénérables sacrements, nous a mérité par sa passion la grâce qui perfectionne cet amour naturel affermit cette union indissoluble, et sanctifie les conjoints, ce que nous a marqué l'apôtre saint Paul en disant : Maris aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle* (Eph. V, 25) ; ajoutant, quelques versets plus bas : *Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et son Eglise : Sacramentum hoc magnum est, Ego dico in Christo et in Ecclesia.* (Eph. V, 32,- Sess. XXIV.) Et voici la sanction de cette doctrine portée par le même Concile : *Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Eglise par les hommes, et qu'il ne confère pas la grâce, qu'il soit anathème.*

Voyez s'accomplir les desseins de la miséricordieuse Provi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dence ! Le mystère de la formation de la première femme, de l'union du premier couple humain, nous est révélé dans sa majestueuse beauté. Eve sortie du côté d'Adam pour former avec lui l'union sainte et indissoluble dans l'unité d'une même chair, figurait la sainte Eglise, qui dans le lointain des âges sortirait du côté ouvert de l'Homme-Dieu, au jour de son immolation sanglante du Calvaire, pour devenir, à travers l'espace et le temps, la plénitude du corps de Jésus-Christ, l'épouse sans tache de sa dilection éternelle, destinée à peupler le ciel des fruits de son inépuisable fécondité... L'union ineffable de Jésus-Christ avec son Eglise est le type sacré du mariage entre chrétiens, et c'est là ce qui lui donne son caractère et ses effets sacramentels.

(La suite au prochain numéro.)

Le cardinal Lavigerie et la loi militaire. — *Conseils aux élèves des séminaires.* — Le cardinal Lavigerie envoie à son clergé des conseils propres à atténuer, dans la mesure du possible, les effets de la loi militaire.

Il commence par cette remarque :

« Cette loi, réclamée au nom de l'égalité de tous les citoyens, *mais destinée, dans la pensée de ses vrais promoteurs, à porter un coup grave à la religion*, au clergé, à l'enseignement chrétien en France, continue, pour l'Algérie, les procédés relativement plus durs, dont nous sommes depuis lontemps les victimes.

» En France, en effet, les élèves des Séminaires, qui se destinent au ministère des paroisses, ne doivent consacrer au service actif sous les drapeaux, que le tiers du temps qu'y resteront les autres citoyens : sur trois ans, ils n'y passeront qu'une seule année. En Algérie, ils doivent y donner absolument le même temps que tous les colons ; on n'a pas diminué ce temps d'un seul jour.

» Pour les Missionnaires, la mesure est encore, proportionnellement, plus rigoureuse. Ils ont, lorsqu'ils viennent de France, non plus un an seulement, mais trois ans de caserne à faire, sans qu'il leur soit tenu aucun compte des souffrances, des périls qui les attendent et des services qu'ils vont rendre à la civilisation et à l'influence nationale elle-même. »

Après des considérations générales, le cardinal donne des conseils aux séminaristes appelés sous les drapeaux.

Les séminaristes sont invités à écrire chaque dimanche à leur directeur spirituel et à se mettre en relations avec le curé de la paroisse où ils tiendront garnison.

Le cardinal leur demande de continuer, sinon la messe et la communion quotidiennes, impossibles à l'armée, au moins le plus d'exercices de piété possibles, la confession et la messe chaque dimanche.

Enfin, des conseils pleins de sagesse sur la vie apostolique du

soldat chrétien terminent cette belle lettre. En voici la conclusion :

» Oh ! si ma voix était assez puissante pour se faire entendre des jeunes clercs qui vont quitter, dans quelques mois, afin de se rendre dans les régiments où la force les incorpore, tous les séminaires de France, que je voudrais leur montrer, au milieu de leurs tristesses, le mérite et la grandeur du ministère auquel, s'ils le veulent, ils vont pouvoir se consacrer !

» Mes enfants, leur dirais-je avec une tendresse paternelle, comme je le leur dis, ici, de loin, en ce moment, remerciez Dieu de ce que vous allez pouvoir évangéliser ces soldats, vos frères, à qui on a voulu enlever toute pensée, toute pratique de foi. Ils n'ont plus de prêtres parmi eux ; mais vous allez pouvoir, comme saint François, leur prêcher de près par vos exemples. Vous êtes, comme lui, les ministres de Dieu. Prêchez, comme lui, par l'accomplissement de tous vos devoirs, et, en particulier, par celui des devoirs nouveaux que la loi vous impose. Soyez des soldats modèles, par le courage, par l'exactitude, par la discipline, par le respect et l'attachement pour vos chefs qui seront eux-mêmes les premiers à vous estimer et à vous plaindre, par l'amour de votre pays. Prêchez par la pureté, par l'honneur, par la probité de la vie. Ne cherchez à vous ériger bruyamment, ni en prédicateurs, ni en docteurs, ni en redresseurs de torts, surtout vis-à-vis des soldats plus anciens ou de ceux qui ont le droit de vous commander, à quelque degré que ce soit. Contentez-vous de l'exemple simple et ferme. Exercez la charité vis-à-vis de tous. Rendez à tous les services que vous pouvez leur rendre. Vous ferez peut-être ainsi plus de bien réel et vous atteindrez plus d'âmes que les aumôniers mêmes n'en pouvaient atteindre. L'exemple d'une vertu courageuse reproduira, pour vous, le miracle de Daniel. Après avoir été jeté dans la fosse aux lions, il en est sorti triomphant, aux yeux du persécuteur. Avec le secours de Dieu, vous en sortirez ainsi vous-mêmes. Rappelez-vous encore le miracle de Jean, l'apôtre bien-aimé du Sauveur, et ce qui est dit, par notre Tertullien lui-même, du fruit qu'il retira de son martyre, lorsqu'il eût passé par l'huile bouillante.

» *Purior et vegetior inde exiit quam intravit !* »

» Que la même grâce vous soit accordée ! Revenez-nous, avec la protection de Dieu, plus purs encore et plus fermes dans le devoir. » *(Semaine religieuse de Rennes.)*

Nominations dans le clergé. — M. l'abbé Téphany, recteur de Tréboul, est nommé curé de Pont-Croix.

M. l'abbé Le Jacq, recteur de Laz, est nommé recteur de Tréboul.

M. l'abbé Jourdren, recteur de Botmeur, est nommé recteur de Laz.

M. l'abbé Rolland, vicaire à Milizac, est nommé recteur de Botmeur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. l'abbé Kerlidou, vicaire à Quéménéven, est nommé vicaire à Milizac.

M. l'abbé Martin, vicaire à Plouguerneau, est nommé vicaire à Quéménéven.

QUIMPER. — La rentrée du Grand-Séminaire aura lieu le samedi 1er mars.

Église du Sacré-Cœur de Montmartre. — *État de la caisse au 31 janvier 1890* : Recettes au 31 décembre 1889 : 21.864.288 fr. 48 ; recettes du mois de janvier 1890 : 87.333 fr. 25 : Total : 21.951.621 fr. 73. — Dépenses au 31 décembre 1889 : 21.292.416 fr. 81 ; Dépenses du mois de janvier 1890 : 76.377 fr. 37 : Total : 21.368.790 fr. 18. — BALANCE : Recettes, 21.951.621 fr. 73 ; Dépenses, 21.368.790 fr. 18 ; en caisse, 582.831 fr. 55.

Prédicateurs du Carême.

QUIMPER : *Saint-Corentin.* — Le Père Lallemand, S. J. de la résidence de Laval.

QUIMPER : *Saint-Mathieu.* — Le Révérend Père Trophime, dominicain du couvent d'Angers.

CONCARNEAU. — Le Révérend Père Le Cain, S. J., supérieur de la résidence de Quimper.

DOUARNENEZ. — M. l'abbé Millour, aumônier de la marine en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur.

PONT-L'ABBÉ. — Le Révérend Père Bertholon, oblat de Marie, supérieur de Pontmain.

ILE-TUDY. — Le R. P. Corentin, prieur du couvent des Bénédictins de Kerbénéat.

CHATEAULIN. — Le Révérend Père Thomas, jésuite de la résidence de Laval.

QUIMPERLÉ. — Le Révérend Père Orain, missionnaire de l'Immaculée-Conception, de Rennes.

BREST ; *Saint-Louis.* — Le Révérend Père Alphonse, capucin du couvent de Paris.

BREST : *Les Carmes.* — Le Révérend Père Léveillé, de la Compagnie de Jésus, de la résidence d'Angers.

BREST : *Saint-Martin.* — Le Révérend Père Etienne, capucin, du couvent de Paris.

BREST : *Saint-Sauveur.* — Le Révérend Père Le Fort, missionnaire de l'Immaculée-Conception, de Rennes.

LANDERNEAU. — Le Révérend Père Marie-Alain David, dominicain de la maison de Poitiers.

SAINT-PÔL-DE-LÉON. — Le Révérend Père Bleuzen, de la résidence de Quimper.

Monseigneur se propose d'assister au sacre de Mgr Fallières, qui aura lieu à Pons (Charente-Inférieure), dimanche prochain 23 février.

Monseigneur sera accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

SAINT-BRIEUC. — Les armes du nouvel évêque de Saint-Brieuc, Mgr Fallières, sont *d'azur à un calice d'or*, avec la légende : *Tu es sacerdos in æternum.*

TREFFIAGAT. — *Mission et bénédiction d'une école libre.* — Nous sommes heureux d'insérer la gracieuse relation que l'on veut bien nous communiquer :

« Une mission de quinze jours s'est terminée, dimanche dernier, dans cette excellente paroisse, après avoir obtenu un complet succès.

« Les fidèles, nombreux et recueillis, se sont pressés au pied de la chaire et autour des confessionnaux, montrant le plus grand empressement à profiter de cette grande grâce et gardant jusqu'à la fin une tenue chrétienne pleine d'édification : les missionnaires eux-mêmes en ont fait la remarque et ont été touchés de ce consolant spectacle.

« A la fin de la première semaine on a évalué le nombre des communions à cinq cents au moins ; pour la seconde semaine on en comptait près de huit cents. En portant à 300 le contingent fourni par les paroisses voisines, on voit qu'il y a eu très peu d'abstentions.

« C'est un résultat de nature à nous rendre heureux et fiers. Oui, heureux et fiers ! Loin de diminuer, la foi semble toujours augmenter parmi nous : malgré les attaques acharnées, incessantes, et le triomphe apparent de l'impiété, toutes nos paroisses pourraient prendre, en toute vérité, comme devise ces paroles du cantique : *Doue ar mestr*, Dieu est notre maître, notre seul maître, notre maître toujours, notre maître à la vie à la mort.

« Le Père Corentin, prieur de l'abbaye de Kerbenéat, et un de ses religieux, le Père Félix, ont prêché presque tous les exercices. Ils ont été aidés par les prêtres du canton dans le ministère de la confession.

« Les uns et les autres ont fait preuve d'un zèle tout apostolique. Le bon recteur de Treffiagat et ses paroissiens leur en sont bien reconnaissants. Dieu les en récompensera là-haut.

« Mais c'est surtout le dimanche entre les deux semaines de la mission qui sera, désormais, pour cette paroisse, une date à jamais mémorable. Elle avait déjà le bonheur de posséder une belle école chrétienne de filles, grâce à la générosité de la famille Le Gouvello ; la même famille vient de compléter son œuvre en construisant entièrement à ses frais une seconde école plus magnifique encore, pour les garçons. Ce jour-là on la bénissait.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« La bénédiction d'une école libre n'est plus un fait ordinaire dans une paroisse, mais un événement d'une souveraine importance. Toute école chez nous est bâtie, présentement, avec le but déterminé de communiquer ou d'enlever à l'enfance la sève catholique. Quoi qu'en disent nos adversaires, l'école, à l'heure actuelle, est une école avec Dieu ou une école contre Dieu : *Qui non spargit mecum contra me est.* Aussi quelle grâce pour une paroisse que d'être absolument rassurée du côté de ses écoles !

« La fête de Treffiagat a été charmante et de tout point réussie. Elle était présidée par Monseigneur du Marhallac'h, vicaire-général, dont tout le diocèse connaît et apprécie le dévoûment à l'œuvre des écoles. Malgré des instances réitérées, il a voulu laisser les honneurs de la bénédiction au jeune curé-doyen de Pont-l'Abbé, nouvellement arrivé parmi nous, et qui a su déjà gagner toutes nos sympathies.

« Rien ne manquait à l'éclat extérieur. L'église était richement décorée ; tous les paroissiens étaient là, accourus à l'appel de leur pasteur, remplissant l'enceinte sacrée et couvrant une grande partie du cimetière. Une joie vive et franche brillait dans les yeux et épanouissait tous les cœurs. Le Frère assistant de Ploërmel, entouré de beaucoup de ses religieux, et un grand nombre de prêtres, venus des paroisses voisines, rehaussaient la cérémonie de leur présence.

« A deux heures et quart, on récite le chapelet avec une grande piété pour prier l'auguste Reine du ciel d'abaisser sur la paroisse ses regards les plus tendres et les plus miséricordieux ; à deux heures et demie, M. le Curé-doyen procède à la bénédiction du crucifix et des statues de saint Joseph, de la Sainte-Vierge et du Sacré-Cœur, qui orneront désormais la grande classe de la nouvelle école ; puis on entonne les vêpres de la Sainte-Vierge, qui sont chantées avec un entrain et un ensemble admirables ; pendant ce temps, la procession se forme, quitte l'église paroissiale et se dirige vers la maison à bénir.

« Un panorama des plus beaux et des plus variés se déroule en ce moment à nos regards : à droite, le Guilvinec qui commence à prendre les proportions d'une grande ville, gracieusement étagée sur les bords de l'Océan ; à gauche, les beaux bois du château ; autour de nous, une immense plaine couverte de blé sortant encore de terre, mais qui promet pour bientôt une riche moisson ; au loin, le regard s'étend sur la vaste mer dont les eaux miroitent et scintillent sous les feux d'un soleil que ne couvre aucun nuage. Ce paysage, ces chants sacrés, cette foule immense qui se presse derrière nous, tout cela nous saisit : on a peine à se défendre contre une émotion puissante et douce à la fois.

« La nouvelle école est située à environ 100 mètres du bourg ; une grande cour la précède avec un beau préau et des plantations. La maison est vaste ; au milieu de la façade une gracieuse niche renferme la statue de la Mère de Dieu ; des deux côtés, faisant saillie sur le mur, apparaissent les Sacrés Cœurs de Jésus et de

Marie ; derrière, s'étend un beau jardin avec d'autres dépendances. Au point de vue hygiénique, on ne pouvait rien désirer de mieux.

« Quand toute l'assistance s'est trouvée réunie dans la cour de l'école, M. le Curé-doyen monte sur une estrade dressée à cet effet et nous adresse un discours plein de cœur ; il commence par remercier tous ceux qui ont préparé ce beau jour : la famille Le Gouvello pour le don princier qu'elle vient de faire à la paroisse, Mgr du Marhallac'h, dont le grand âge ne peut ralentir le dévouement aux œuvres catholiques, le Recteur si zélé, enfin tous ceux qui s'intéressent à l'école chrétienne.

« Pour mieux faire ressortir la signification de cette grande journée, il s'est attaché surtout à nous montrer l'excellence de l'instruction chrétienne : de nos jours elle doit être encore plus soignée, plus sérieuse, plus solide : nous vivons en effet au milieu d'une foule d'impies et de libertins qui s'efforcent, par toutes sortes de blasphèmes et d'objections, de renverser la religion que nous avons la gloire et le bonheur de professer, et qui mettent tout en œuvre pour ébranler nos croyances religieuses. Si nous ne sommes pas suffisamment instruits, comment pourrions-nous déjouer leurs ruses et échapper à tous leurs pièges !

« L'immense auditoire qui remplissait presque toute la cour de l'école écoutait ces graves enseignements avec une édifiante attention : il était aisé de voir que les paroissiens de Treffiagat veulent transmettre intact à leurs enfants le dépôt sacré de la foi qui a fait jusqu'à maintenant et qui fera toujours notre force, notre bonheur, notre gloire.

« L'instruction est suivie de la bénédiction de l'établissement et des classes. Au retour retentit le chant triomphal du *Te Deum*, puis la bénédiction du Saint-Sacrement a clos cette belle cérémonie, qui laissera dans tous les cœurs un fortifiant souvenir.

« Je me reprocherais de ne pas faire mention des quelques paroles adressées aux prêtres présents au presbytère par le Recteur de la paroisse. Avec un tact exquis et une grande distinction de langage, il a dit sa gratitude pour la famille Le Gouvello, remercié Mgr du Marhallac'h de sa présence, les deux enfants de saint Benoît qui dirigeaient avec un si complet succès les travaux de la mission, le Frère assistant, désormais tout disposé à envoyer un aide à l'unique Frère que possède encore la paroisse, enfin tous les ecclésiastiques présents pour leur concours et leurs sympathies.

« Mgr du Marhallac'h se faisant l'interprète de tous, lui a répondu : « M. le recteur, vous n'avez oublié qu'un seul, c'est vous-« même ! » En effet, si quelqu'un devait être heureux et fier, en ce jour, n'est-ce pas lui ? »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

CHARTRES. — Mgr Lagrange sera sacré à Chartres, le 19

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mars, par Mgr l'Archevêque de Paris, assisté de Mgr d'Orléans et de Mgr de Sinope, coadjuteur de Bourges.

PARIS. — Mgr Pagis, évêque de Verdun, a fait dimanche dernier à la Madeleine, son premier discours sur l'œuvre d'un monument à ériger à Jeanne d'Arc à Vaucouleurs.

Le succès a été considérable, et la quête magnifique.

PARIS. — Le docteur Ozanam, frère de l'illustre professeur de littérature à la Sorbonne et l'un des fondateurs de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, vient de mourir subitement.

C'était un chrétien solide et un savant éminent. Il avait tout quitté pour suivre les zouaves du Pape à la bataille de Mentana.

Il laisse des ouvrages de médecine très estimés, en particulier sur la circulation du sang.

PARIS. — Mgr Labelle, ministre d'agriculture au Canada, vient de traverser Paris se rendant à Rome, où il va remercier le Saint-Père de la prélature dont il l'a honoré.

Ce vaillant curé Labelle — c'est ainsi qu'on le connaîtra toujours au Canada, — a fondé dans le nord des agglomérations très importantes, défriché des pays entiers, et puissamment aidé à la conservation de la langue et des coutumes françaises.

Il a fait, samedi dernier, à la *Société de Géographie*, une conférence des plus intéressantes, comme les apôtres et les savants seuls peuvent en faire.

PARIS. — Mgr le duc d'Orléans a demandé deux dimanches de suite dans sa prison à assister à la messe.

TOULOUSE. — Le bureau de bienfaisance vient de retirer à dix écoles, tenues par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, un modeste secours qu'il leur allouait. Les catholiques de Toulouse devront ou trouver 15,000 fr. pour assurer leur maintien ou se résigner à les voir se fermer et les sœurs partir pour l'étranger. Leur choix sera bientôt fait, mais combien de temps pourront-elles soutenir la lutte ?

Du moins, elles auront fait leur devoir.

BERLIN. — La loi qui exempte les sous-diacres de tout service militaire vient d'être promulguée. Le Saint-Père a écrit à l'empereur pour l'en remercier et lui en témoigner toute sa satisfaction.

L'empereur dans un récent discours prononcé à l'*Ecole des Cadets* a dit qu'il fallait élever les jeunes gens « dans la crainte de Dieu et les joies de la foi. »

METZ. — Les 5 nouveaux candidats au Reistag sont 5 prêtres.

Des prêtres seuls peuvent dans les circonstances actuelles lutter contre l'oppression prussienne et défendre les intérêts des Alsaciens-Lorrains.

Quel honneur pour le sacerdoce catholique !

Solution chrétienne de la question juive. — La question juive occupe de plus en plus tous les esprits. Les livres qui en traitent se multiplient et les journaux ont à en parler presque tous les jours. A cette question, l'Eglise a une solution toute de charité et de paix. Elle fut présentée par cinq cent-seize évêques au Concile du Vatican, en ces termes :

« Les Pères soussignés demandent au saint Concile œcuménique du Vatican, dans une humble et pressante prière, qu'il daigne prévenir par une invitation toute paternelle la très infortunée nation d'Israël ; c'est-à-dire qu'il exprime le vœu que, fatigués enfin d'une attente non moins vaine que longue, les Israélites s'empressent de reconnaître le Messie, notre Sauveur Jésus-Christ, véritablement promis à Abraham et annoncé par Moïse, achevant et couronnant ainsi la religion mosaïque sans la changer.

« D'autre part, les Pères soussignés ont la très ferme confiance que le saint Concile aura compassion des Israélites, parce qu'ils sont toujours très chers à Dieu à cause de leurs pères, et parce que *c'est d'eux qu'est né le Christ selon la chair*.

« D'autre part, les mêmes Pères partagent la douce et intime espérance que ce vœu de tendresse et d'honneur sera, avec l'aide de l'Esprit-Saint, bien accueilli par plusieurs des fils d'Abraham, parce que les obstacles qui les arrêtaient jusqu'à ce jour, semblent de plus en plus disparaître depuis qu'est tombé l'antique mur de séparation.

« Fasse donc le ciel qu'au plus tôt ils acclament le Christ, lui disant : « Hosanna au fils de David ! Béni soit Celui qui vient au « nom du Seigneur ! »

« Fasse le Ciel qu'ils accourent se jeter entre les bras de l'Immaculée Vierge Marie, qui, déjà leur sœur selon la chair, peut être encore leur mère selon la grâce, comme elle est la nôtre ! »

Voilà le désir et l'espoir de la sainte Eglise qui ne veut pas arracher le roseau à demi-brisé, ni éteindre la mèche qui fume encore, mais n'aspire qu'à sauver avec les nations les restes de la maison d'Israël.

Quelques jours avant la présentation de cette supplique, le Pape Pie IX recevant en audience les abbés Lémann, apôtres infatigables de la conversion d'Israël, s'écriait : « Voilà les deux frères israélites, les deux prêtres qui ont beaucoup de zèle pour le salut de leur peuple. Ah ! pour recueillir toutes ces signatures, vous avez dû bien marcher, bien vous fatiguer. » Les deux frères répondirent : « Oui, Très-Saint Père, nous avons bien marché ; personnifiant en nous tout notre peuple, nous étions le Juif errant, et le Juif errant a terminé ses courses, en montant les escaliers de tous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les Evêques du monde réunis à Rome. A Rome, nous avons fait une dernière fois le tour du monde. » Et Pie IX reprit avec tendresse : « Mes enfants, j'accepte votre *postulatum*, je le remettrai moi-même au secrétaire du Concile. Oui, il convient, oui, il est bon d'adresser aux Israélites quelques paroles d'exhortation et d'encouragement. Votre nation a dans les Ecritures des promesses certaines du retour. Si la vendange ne peut se faire tout entière, que le Ciel nous accorde au moins quelques grappes. » Puis, bénissant avec amour ces deux bons prêtres : « Vous travaillez pour votre peuple, c'est votre vocation, continuez votre sillon ; vous devez faire pour lui ce qu'a fait Moïse, le délivrer. »

Un autre jour encore, le Pape Pie IX disait aux mêmes abbés Lémann qu'il affectionnait grandement : « Prions pour les Israélites afin qu'ils aient part au triomphe de l'Eglise. »

Telle est la solution : triompher du judaïsme par sa conversion au catholicisme qui n'est autre chose que son perfectionnement, car ainsi que l'écrivait fort bien un jeune néophyte : « En devenant chrétien je veux devenir un israélite parfait. »

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

A vendre ORGUE D'ÉGLISE, 2 claviers à mains, pédalier, 14 jeux, ayant obtenu à l'Exposition de 1889 la plus haute récompense. Pour les renseignements s'adresser à MM. MERKLIN ET Cie, rue Delambre, 22, Paris. rue Vendôme, 11, Lyon.

PRINCIPALES MAISONS DE FRANCE
renommées pour leurs Spécialités d'Objets de pièce et d'Articles religieux

BIAIS Aîné & Cie, Fabts, *Fournisseurs de N.S.P. le Pape.* Broderie, Chasublerie, Chapes, Bannières, Ornements d'Église de tous styles, Bronze et Orfèvrerie religieuse, Ameublement, Lingerie, Tentures. Maison fondée en 1782. 74 r. Bonaparte, Paris

J. DANIEL Fabrique de Statues religieuses, Chemins de Croix, Ameublements d'Eglise, etc. 76, r. Bonaparte

BEER Fabt, 34 et 36, r. St-Sulpice, Paris, Méd^le de N. S. P. le Pape. fabt d'ornts d'Eglise et fourns spés de chasublerie, broderies riches. Bronze et orfèvrerie, modèles exclusifs entièrement nouveaux. Ameublements d'Eglise, etc.

BOUASSE (Émile). Estampes, Lingerie Religieuse, chromo-lithographies, fr de Christ, bénitiers, médailles, chapelets, chemin de croix. 7 & 9, rue Mabillon (*à partir d'Avril* Place St-Sulpice et Rue Bonaparte).

ENCRE POUDRE-EWIG
Pour faire l'encre soi-même.
Noire, ne tachant pas le linge, n'oxidant pas les plumes. — 1 fr. le litre *franco*.
92, Rue Richelieu. PARIS

HUBERT-MENAGE, *Bronze, Broderie, Chasublerie*, 23, r. St-Sulpice.

LIBRAIRIE PERCEPIED, REGNIER, Succrs, 40, Rue St-Sulpice Paroissiens pour mariage et 1re communion. Livres et objets de piété en tous genres.

BELLE JARDINIÈRE 2, Rue du Pont-Neuf, 2
VÊTEMENTS tout faits et sur mesure. — RAYON spécial pour MM. les Ecclésiastiques
COSTUMES de Cardinal, d'Archevêque, d'Evêque, de Chanoine, d'Abbé, d'Enfant de chœur, de Bedeau, de Suisse (grande et petite tenue). Chapellerie, Chaussures, Bas et Lingerie relig.
MÊMES PRIX DANS NOS SEULES SUCCURSALES :
ANGERS, LYON, MARSEILLE, NANTES et PARIS, 1, Place Clichy.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd^e Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
*Guérison par l'*EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Phie à *LA ROCHELLE*. 3 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomation, colore le sang épuisé par l'anemie, et previent les déviations de la colonne vertebrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les viellards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies* **DEFRESNE** est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, **Méfiez-vous des imitations.**

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion,** expédié franco de port et de logement par le propriétaire, **M. G. Foucher,** à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser a Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1** FR. **50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

5e ANNÉE. Vendredi 28 Février 1890. N° 9.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Lettre pastorale et Mandement du Carême *(fin) ;* Des oiseaux maigres ; Anniversaire du couronnement du Pape.

II. Documents historiques (suite).

III. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. v, S^t Gouesnou.

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 Mars. — 2e dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de saint Joévin. — Vêpres de saint Guénolé ; mémoires 1° du dimanche, 2° de saint Joévin.

Lundi 3. — Saint Guénolé, abbé, double-majeur, blanc.

Mardi 4. — Saint Casimir, roi, semi-double, blanc.

Mercredi 5. — Office du jour ou votif.

Jeudi 6. — Office du jour ou votif.

Vendredi 7. — La fête du saint Linceul de N.-S., double-majeur, rouge.

Samedi 8. — Saint Jean de Dieu, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Crozon ..... 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE CARÊME DE 1890

(Suite)

Ici, Nos très chers Frères, Nous avons le devoir de mettre en pleine lumière une vérité qui tend à s'obscurcir dans l'affaiblissement général de la foi. C'est que le mariage ayant été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité d'un sacrement, il est devenu dans la société chrétienne, une institution absolument sacrée, et à ce titre soustraite au pouvoir de l'Etat, si ce n'est pour les seuls effets civils. Pour tout le reste, il relève de la juridiction de l'Eglise. Telle est la doctrine catholique.

Il résulte de là, Nos très chers Frères, que tout mariage qui serait contracté en opposition, soit secrète, soit publique, avec la discipline de l'Eglise, de bonne ou de mauvaise foi, peu importe, est frappé de nullité, et ses fruits illégitimes dans tous les cas exprimés par la loi. Il y a une circonstance aggravante à signaler: c'est que la mauvaise foi des conjoints ajoute à la nullité du contrat la malice d'un attentat contre les droits de Dieu. Il n'y a rien à opposer à la rigueur de cette conclusion, pas même le reproche de son apparente sévérité. Prenons, en effet, le cas le plus fréquent : l'empêchement de consanguinité, en vertu duquel le mariage est interdit entre tous les membres d'une souche commune jusqu'au quatrième degré inclusivement. La mesure semble cruelle et même attentatoire aux intérêts des familles ; elle a, cependant, pour but de les garantir... Préoccupée du soin de garder les âmes pures dans la facilité et l'intimité des relations que la parenté autorise, l'Eglise a voulu placer cette douce familiarité sous la sauvegarde d'un inviolable respect ; et dans sa sagesse, elle a élevé autour du foyer domestique la barrière qui en détourne le malheur des entraînements irréfléchis du cœur, cette cause trop fréquente des unions mal assorties, qui n'étant fondées que sur le caprice en ont la triste fragilité. Et puis, toute famille a son sang à transmettre avec l'honneur de son nom. Or, quelque généreux qu'il soit, il faut qu'il se rajeunisse sans cesse en se mêlant à un sang étranger, sous peine de s'appauvrir rapidement et d'aboutir à la triste hérédité des infirmités physiques et morales qui sont l'apanage des races dégénérées. Ajoutons une dernière considération : le mariage est visiblement le moyen le plus efficace d'étendre le lien d'affection, d'intérêt, de solidarité commune, entre les individus et les groupes sociaux. Un mariage est un trait d'union entre familles jusque-là étrangères, indifférentes les unes aux autres, et souvent hostiles : il les rapproche pour plusieurs générations; de sorte que, en élargissant sa base, l'union des familles devient la force et la sécurité de l'ordre social.

Vous respecterez donc, Nos très chers Frères, les barrières élevées par la discipline de l'Eglise pour sauvegarder vos plus précieux intérêts. Vous le savez, d'ailleurs, la sévérité de l'Église fléchit aussi souvent que le bien des individus peut s'accorder avec l'intérêt général. Tout ce que Nous avons le droit de vous demander, c'est de peser mûrement les raisons que vous croyez avoir de solliciter la dispense de la loi ; d'exposer avec une parfaite droiture la nature de l'empêchement, le motif que vous alléguez en votre faveur, et d'attendre, avec un respect filial, la décision de notre mère la Sainte Eglise.

Quant à la communauté chrétienne, qui est intéressée tout entière dans la grande question de la validité et de la sainteté des mariages, Nous lui rappelons l'obligation sévère faite à tous les fidèles de révéler aux pasteurs des paroisses les empêchements dont ils ont connaissance.

II. — L'Eglise maintient la famille chrétienne à la hauteur de sa mission, en l'inspirant de son esprit et en l'assistant de tous les moyens divins dont elle est dépositaire.

L'acte constitutif de la famille chrétienne, c'est le sacrement qui consacre l'union des époux en face de la Sainte Eglise. A ce moment là, il se passe un mystère, dont la foi nous révèle et la grandeur et les merveilleux effets. Du Cœur de Jésus descend dans le cœur des contractants, une effusion de grâce qui transforme l'amour naturel des époux en l'élevant à un ordre supérieur et divin. Sous cette influence de la grâce, leur amour est affermi contre ses défaillances naturelles, purifié de ses instincts égoïstes, élargi à la mesure de tous les sacrifices, sanctifié dans son action et béni dans ses fruits. Jésus-Christ devient le principe de vie dans la famille et lui imprime son empreinte divine. Ecoutez sur ce point l'admirable doctrine du grand apôtre : le mari est investi dans la majesté et de l'autorité du commandement de Jésus : *Le mari est le chef de la femme comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise.* (Eph. v. 23.) Dans sa soumission au chef de la famille, soumission faite d'amour aussi bien que de respect, la femme reprend sa place naturelle à côté du cœur de son mari, reine incontestée de ce cœur par le charme dont la grâce de Jésus-Christ l'a revêtue; car, comme l'enseigne le même apôtre (I Cor. xi. 7) : *La femme est la gloire de l'homme*, depuis qu'elle porte dans sa faiblesse le reflet de cette beauté surnaturelle que l'Homme-Dieu, par

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le mérite de son immolation sanglante a mise au front de l'épouse mystique, l'objet de son éternelle dilection. *Maris, aimez vos femmes*, continue saint Paul, *comme le Christ a aimé son Eglise et s'est livré pour elle, pour la sanctifier dans le baptême de l'eau, dans la parole de vie, afin qu'elle apparaisse sous son regard glorieuse et sans tache dans l'éclat de sa beauté immaculée* (Eph. v. 25). Et puis, entre l'époux et l'épouse, les objets bénis de leur chaste union, accueillis dès leur entrée dans la vie par un amour dont l'intensité n'aura d'égale que celle du respect témoigné par le père et la mère à ces frêles créatures que Dieu nomme ses fils, et l'ange, ses frères. Tels sont dans la famille chrétienne les effets merveilleux de la grâce du sacrement du mariage, qui se perpétue et se multiplie avec tous les besoins de la famille et dans la mesure de ses besoins..., à moins toutefois que la volonté perverse de la créature ne mette obstacle à l'effusion de la grâce de Dieu, et même n'en tarisse la source. Selon l'énergique expression de la doctrine catholique, le mariage est un *sacrement des vivants*. Quel affreux malheur, si quelqu'un mettait une profanation sacrilége sur l'acte qui doit consacrer et garantir tant d'intérêts sacrés !

Pères et mères de famille, Nous vous parlerons avec les ménagements de la charité de l'apôtre saint Paul, mais aussi avec sa sainte liberté. Si Nous signalons des abus dont l'Eglise a trop souvent à gémir, ce n'est pas pour étaler vos misères intimes, c'est pour remplir Notre devoir vis-à-vis de Nos frères bien aimés en Jésus-Christ : *Non ut confundam vos hæc scribo, sed ut filios meos moneo in Christo Jesu Domino nostro* (I Cor. IV.)

Dans la balance où vous pesez les chances d'un mariage avantageux pour vos fils et vos filles, de quel poids, Nous vous le demandons, pèsent les considérations suivantes : la noblesse des sentiments, la foi sincère, les habitudes chrétiennes, l'honneur d'une réputation sans tache ? C'est de ces grandes choses qu'il faut tenir compte avant tout, car à défaut de ces garanties, tous les autres avantages sont de nulle valeur. La sécurité d'un jeune ménage est mal assise sur de vulgaires calculs d'intérêt ou de vanité, et l'Esprit-Saint vous a appris que tout foyer dont Dieu n'a pas posé les fondements est condamné à une ruine prochaine : *Nisi Dominus ædificaverit domum in vanum laboraverunt qui ædificant eam* (Ps. CXXVI). Or, de ces unions dans lesquelles Jésus-Christ ne reçoit qu'un hommage dérisoire, à qui revient la principale responsabilité, si ce n'est à vous ? Avec le devoir d'éclairer l'inexpérience de la jeunesse, vous avez le droit d'arrêter ses entraînements. Quand vous aurez épuisé tout votre droit et tout votre devoir, alors seulement vous serez sans reproche devant Dieu et devant vos enfants.

Et pourtant, Nous le dirons pour votre consolation, femmes et filles chrétiennes qui vous trouvez engagées dans ces situations douloureuses : elles ne sont pas sans issue du côté du

ciel. Sainte Monique, le modèle proposé aux femmes et aux mères chrétiennes, a conquis à Jésus-Christ l'âme de son mari et lui a donné par surcroît le fils de ses larmes, celui qui dans l'admiration des hommes et la vénération de l'Eglise, porte le nom immortel d'Augustin. La femme a trop souffert des hontes du paganisme pour oublier si vite le bienfait de sa rédemption en Jésus-Christ ; elle ne se contente pas de lui rester fidèle, elle s'est faite son apôtre, et beaucoup, après avoir résisté aux assauts violents de la grâce, se laissent gagner insensiblement par le charme exquis de la pureté, de la douceur et de la charité, qui sont les armes de la femme chrétienne.

Vous êtes témoins, Nos très chers Frères, si l'Eglise sait se dépenser avec zèle pour entretenir le feu sacré que Jésus-Christ nous a apporté sur la terre dans la grâce du sacrement du mariage. L'Église ne cesse de rappeler aux époux l'inviolable sainteté de leur union, aux pères et aux mères la loi du dévouement, poussé jusqu'à l'oubli d'eux-mêmes, au profit de leurs enfants, que pour leur inculquer les solides vertus qui garantissent la sécurité du petit monde domestique dont ils sont la providence visible, à savoir : le saint amour du travail qui fait fructifier les sueurs de l'homme pour les biens de l'éternité et ceux de la vie présente, l'esprit d'ordre et d'économie qui retranche les superfluités nuisibles pour créer l'épargne de l'avenir, enfin, la vigilance sévère qui écarte du foyer domestique tout ce qui pourrait troubler sa paix, ternir son honneur, violer sa virginale pureté. Les résultats de cette intervention de l'Eglise dans le gouvernement de la famille sont visibles à tous les yeux. Il suffit de franchir le seuil d'un intérieur vraiment chrétien, pour constater, à voir la douce intimité qui y règne avec le respect et le soutien réciproques, que s'il y a au monde des joies capables de mettre les âmes en fête, c'est là qu'il faut les chercher. Quatre lignes inspirées par le Saint-Esprit, nous apportent comme une vision céleste : « Père de famille, tu vivras du travail de tes mains ; ce pain si chèrement gagné te sera doux : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es et bene tibi erit ;* car, tu le partages avec ta femme et tes enfants : l'une qui fait la joie de ton cœur, est comme la vigne féconde qui couvre de son feuillage et de ses fruits les murs de ta demeure : *Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ ;* les autres qui sont l'espérance de tes vieux jours, entourent la table commune, robustes et sains comme les rejetons de l'olivier : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* Telle est la bénédiction du Ciel sur celui qui a la crainte de Dieu : *Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum* (Ps. XXVII). Nous ne voulons pas fortifier notre démonstration en évoquant le contraste affligeant de la famille sans Dieu, et du foyer sans la sainte intimité des cœurs.

Mais, l'action salutaire de l'Eglise se signale principalement dans les soins dont elle entoure l'enfant. Elle le réclame, dès

Archives diocésaines de Quimper et Léon

son entrée en ce monde, pour le régénérer dans les eaux du baptême. Nous respectons trop votre foi, Nos très chers Frères, pour vous rappeler la sévérité de ses menaces contre les parents assez dénaturés pour compromettre, par leur négligence, le salut éternel de leurs enfants. Mais, à moins d'une évidente nécessité, le devoir que vous avez à remplir dans cette circonstance, ne doit pas se réduire à un acte furtif sans éclat ni solennité. Nous nous élevons donc, et pour de justes motifs, contre l'abus des ondoiements, qui par une déplorable facilité tend à se substituer à la loi générale et aux usages des siècles chrétiens.

Le baptême est un acte si important et si auguste qu'il doit s'accomplir sans délai et avec le concours de toutes les solennités qui relèvent aux yeux des fidèles, son haut caractère et garantissent les obligations qui en découlent ; mais, ce serait un étrange oubli, pour ne pas dire autre chose, que de confier la charge de présenter l'enfant sur les fonts baptismaux, à des mains qui ne seraient ni assez pures pour l'honneur de cette fonction sainte, ni assez fortes pour en soutenir le poids. Ce n'est pas comme de simples témoins que les parrains et marraines interviennent dans la cérémonie du baptême : ils parlent, ils s'engagent au nom de l'enfant en face de la Sainte Eglise, si bien qu'entr'eux et leur filleul, aussi bien qu'entre son père et sa mère, il se forme une parenté de l'ordre surnaturel, dont l'Eglise a fait un de ses empêchements au mariage. De là, les exclusions formelles prévues par la discipline ecclésiastique, pour cause d'indignité notoire ou d'incapacité manifeste, et ces exclusions, Nous devons les maintenir dans toute leur rigueur.

La nature parle assez haut au cœur des parents pour qu'il soit nécessaire de leur prêcher l'amour de leurs enfants. L'Eglise songe plutôt à prévenir les abus trop faciles de cet amour. Elle met l'amour des parents pour leurs enfants sous la garde du respect sacré dont elle entoure l'âme de l'enfant.

N'oubliez pas que le bien et le mal se disputent dès le berceau le cœur de votre enfant ; qu'il ne sera pur, généreux et fort qu'au prix d'une lutte sans trêve contre les instincts de la nature déchue. Soyez donc toujours armés de vigilance et de fermeté pour dompter ses caprices et corriger ses défauts, en un mot, traitez l'enfant avec le respect qui est dû à son origine divine et à ses immortelles destinées. Quel secours puissant vous offre le ministère de l'Eglise pour vous aider dans cette œuvre si longue et si délicate de la première éducation ! Le prêtre pénètre jusqu'au plus intime de l'âme de l'enfant, il en épie tous les mouvements pour les diriger vers le bien ; dans cette conscience d'enfant incertaine et vacillante, il dépose peu à peu, avec la crainte de Dieu et la suavité de son amour, le germe fécond de toutes les vertus qui, en se développant, feront plus tard la grâce ingénue de l'adolescent et la force de l'homme mûr.

L'école est appelée à continuer et à affermir cette œuvre sainte. Nous ne Nous arrêterons pas à pousser des gémissements inutiles. Le mal est fait ! L'école sans Dieu vous est ouverte par la loi. Eh bien, au prix de tous les sacrifices, — et Nous vous bénissons de vos sacrifices, généreux chrétiens de Cornouaille et de Léon, — au prix de tous les sacrifices, il faut opposer à l'école sans Dieu celle où Jésus-Christ est adoré, connu, servi, proposé comme le divin modèle et l'auxiliaire nécessaire de toutes les vertus qui préparent le chrétien fidèle à l'Eglise et le citoyen dévoué à la France, la grande patrie qui est la fille aînée de l'Eglise. Et si par le malheur des circonstances, vous êtes réduits à subir la triste nécessité des choses, rappelez-vous qu'en face d'un attentat osé contre la foi héréditaire de vos foyers, vous avez le droit imprescriptible de vous lever et de dire avec l'autorité du père chrétien et du citoyen français : Je veux qu'on respecte l'âme de mes enfants !

Nous voudrions, Nos très chers Frères, Nous étendre sur un sujet qui offre tant d'intérêt et préoccupe à un si haut degré Nos sollitudes ; Nous ne pouvons pas, cependant, Nous résigner à ne pas toucher, en passant, une question qui se rattache étroitement à notre sujet : le respect et la sanctification du dimanche. Dieu n'a voulu bénir le travail de l'homme qu'à la condition que l'homme respecte le repos du septième jour. Voyez ce qui passe sous nos yeux : grâce aux merveilleux progrès de la science et de l'industrie, l'homme semble tenir aujourd'hui dans sa main tous les secrets de la prospérité matérielle, et pourtant, la misère s'étend dans des proportions effrayantes ; la sécurité disparaît ; des menaces s'échangent d'une frontière à l'autre, sans parler de ces fléaux qui s'abattent sur la terre, et que la science ne sait ni expliquer ni détourner. Ce sont les représailles de la justice de Dieu contre la violation audacieuse, publique, générale, de la loi du repos dominical. Il n'y a pas d'autre explication que celle-là.

Pour vous, Nos très chers Frères, le dimanche restera, comme pour vos pères, le jour consacré au service du Seigneur et aux seuls intérêts de l'âme, dans la maison de Dieu, ce centre commun de la vie surnaturelle d'où elle rayonne sur tous les foyers de la paroisse, et où elle vient se retremper chaque semaine, autour de l'autel et de la chaire de vérité, dans un même sentiment de foi, d'espérance, d'amour et de charité fraternelle. La fréquentation des offices liturgiques et leur solennité sont le symptôme certain de la piété d'une paroisse et de la prospérité de ses familles.

Si c'est à l'assistance maternelle de l'Eglise que le foyer domestique est redevable de sa force, de ses joies, de son avenir, c'est à elle aussi qu'il doit la consolation de ses épreuves. Seule, l'Eglise a le baume divin qui guérit toutes les douleurs. Vous l'appellerez donc à votre secours dans toutes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les occasions, et surtout à l'heure des cruelles séparations de la mort; vous l'appellerez en temps opportun, avant que la maladie ait épuisé les dernières forces du moribond; vous devez à votre amour pour Dieu, aussi bien qu'à l'être qui vous est si cher, d'entourer son lit de douleur de tous les moyens de salut qui font que la mort est douce et précieuse devant Dieu.

Si la famille est fondée sur cette base divine, si elle est animée de cet esprit, elle préparera infailliblement ces générations saines et fortes qui sauront allier avec honneur et succès, les devoirs de la vie domestique aux devoirs de la vie sociale : *Elles rendront à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César* (Luc. xx. 25); elles comprendront les magnifiques enseignements que Notre Saint-Père le Pape adresse au monde, au milieu des incertitudes et des menaces de la situation actuelle, dans Sa Lettre Encyclique, que Nous vous adressons avec Notre Mandement pastoral, pour être lue dans toutes les églises des paroisses et communautés, le premier dimanche du Carême.

Méditez-les pendant les exercices du saint temps où nous entrons; vous y trouverez, Nos très chers Frères, avec la lumière qui éclaire la route à suivre, la force qui triomphe de tous les obstacles et fait arriver au but que Dieu a marqué aux individus et aux sociétés : les intérêts de sa gloire et ceux de notre bonheur.

Saint-Brieuc. — Mgr Fallières fera son entrée solennelle le lundi 10 mars. Sa Grandeur a pris pour vicaires-généraux MM. les chanoines Dubourg et Provost, vicaires capitulaires et anciens vicaires-généraux de Mgr Bouché.

Des oiseaux maigres. — La question des oiseaux réputés comme aliments maigres, et pouvant être mangés comme tels les vendredis et les jours d'abstinence, est fort délicate. Elle repose sur des *usages* plusieurs fois séculaires et qui varient d'un diocèse à l'autre.

Les oiseaux pouvant être mangés comme poisson sont tous plus ou moins aquatiques; les uns complètement (le Cravant, la Bernache), les autres vivant sur les rivages et faisant leur nourriture de vers et de mollusques d'eau (les Courlis, les Bécasseaux.)

On dit les reconnaître à la *couleur noire* ou *verdâtre de leurs pattes*; mais ce signe n'est pas constant et les Bécassines qui le possèdent ne sont pas, en général, considérées comme aliment maigre, étant des oiseaux de luxe. Le Souchet ou Moreton à pattes rouges ne peut guère, au contraire, être séparé des autres Moretons dont il a la chair et les habitudes aquatiques.

En général, la *graisse* des oiseaux maigres *ne fige pas et tourne en huile*, mais il y a toutefois bien des nuances dans la manière dont se conduit la graisse des oiseaux mangés les jours d'abstinence, depuis la graisse entièrement huileuse de la Macreuse.

Nous croyons être utile aux lecteurs de la *Semaine* en publiant, d'après un ornithologiste distingué et bon chrétien, et qui désire garder l'anonyme, la liste des oiseaux *mangés comme maigres* dans les diocèses de Luçon et de Nantes. Le premier nom de cette liste est le nom français scientifique de l'oiseau; le second, le nom latin; le troisième, le nom vulgaire.

Par le fait même qu'un oiseau est un oiseau de luxe, recherché d'une façon spéciale pour son goût, il ne saurait être considéré comme un mets des jours d'abstinence.

Le Vanneau huppé, *Vanellus megalogaster*; Vanneau. — Le Héron cendré, *Ardea cinerea*, Héron gris. — Le Héron butor, *Ardea tellaris*, Butor. — Le Courlis cendré, *Numenius arquata*, Courbejeau. — Le Courlis corlien, *Numenius phæopus*, Avrilleau. — Le Bécasseau variable, *Tringa variabilis*, Alouette de mer. — Le Bécasseau maubèche, *Tringa canutus*, Maubèche. — Le Chevalier gambette, *Totanus calidris*, Tiranson. — Le Chevalier guignette, *Totanus hypoleucos*, Tiranson. — Le Chevalier aboyeur, *Totanus glottis*, Tiranson. — La Barge à queue noire, *Limosa melanura*, Barge. — La Barge rousse, *Limosa rusa*, Barge. — Le Râle d'eau, *Rallus aquaticus*, Râle d'eau. — La Poule d'eau marouette, *Gallinula porzana*, Marouette. — La Poule d'eau ordinaire, *Gallinula chloropus*, Poule d'eau. — Le Foulque macroule, *Fulica atra*, Jozelle. — Les Grèbes et les Harles, mais ces animaux ont la chair tellement musquée qu'ils ne sont guère mangeables. — Les Hirondelles de mer, les Goëlands, les Mouettes sont aussi à peine mangeables. — Oie cravant, *Anas bernicla*, Cravant. Le Cravant qui est tué en assez grande abondance sur les vases du Gois, et de la baie de Bourgneuf. — Tous les Canards à l'exception du Canard ordinaire, *Anas borchas*, sauvage ou domestique, sont maigres (1). Ils sont, en général, confondus sous le nom de Moretons. Voici les espèces les plus communes: le Canard ridenne, *Anas stupera*; le Canard pilet, *Acuta*; le Canard siffleur, *Penelope*; le Canard souchet, *Clypeata* (2); Moretons. — Le Canard macreuse, *Nigra*, Bernache. — Le Canard nuloun, *Serina*; le Canard morillon, *Suligala*; le Canard garrot (3) *Clandula*; Moretons. — Sarcelle d'été, *Anas quinquedala*; Sarcelle d'hiver, *Anas crecca*, Sarcelles.

Doivent, au contraire, être considérés comme gras : tous les Passereaux; Moineaux, Pinsons, Alouettes, Merles, Grives, etc.; les Pigeons et les Tourterelles; les Faisans, Perdrix, Cailles, Outardes; le Pluvier doré, *Charadrius pluvialis*, quoique voisin du Vanneau, mais très estimé à cause de sa chair; les Bécasses et les Bécassines; le Râle de genet; le Canard sauvage et toutes autres oies, sauf le Cravant, qui est maigre.

(Semaine catholique de Luçon.)

---

(1) Le Canard sauvage qui est considéré comme maigre dans les diocèses de la province de Rennes, ne l'est certainement pas dans celui de Luçon ni dans celui de Nantes. — (2) A les pattes rouges. — (3) Pattes noires avec membrane interdigitale jaune.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ROME. — L'anniversaire du Couronnement du Pape est lundi prochain, 3 mars. Nous demandons à nos lecteurs de prier ce jour-là d'une manière toute particulière aux intentions de Léon XIII.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

Un des moyens employés par les prêtres fidèles pour déconsidérer la constitution civile du clergé, fut de composer, ou de *lever sur elle*, selon l'expression bretonne, des chansons, soit en français, soit en breton.

Le 16 janvier 1794 (1), le Comité de surveillance découvrait dans les papiers du sieur Capitaine, demeurant rue Haute, section des halles, les pièces de vers que nous allons citer ici, comme se rapportant aux débuts de la Révolution.

C'est d'abord une pièce portant ce titre : *Réponse d'un prêtre bénéficier à cette proposition vraiment urgente : le serment ou la faim.*

« Sur l'air : *Avec les jeux dans le village.*

« Ou le serment ou l'indigence !
Mon cœur, pourrais-tu balancer ?
Adieu ! pour toujours, opulence,
De toi je saurai me passer.
La barque, sans être dorée,
Ne peut-elle pas gagner le port ?
Par les revers, l'âme épurée
Vole au ciel avec moins d'effort.

« Autour de moi l'onde écumante
Fait mugir les flots menaçants ;
Calme, je ris de la tourmente
Et de ses assauts impuissants.
O mer, fonds sur moi tout entière,
Tu ne pourras pas m'engloutir,
Je suis sur la barque de Pierre,
Elle ne peut jamais périr. »

Suivent « des actes de foi, d'espérance et de charité contre-révolutionnaires, » comme s'exprime le procès-verbal de saisie.

(1) L. 205.

« ACTE DE FOI.

« Je crois fermement que l'Eglise
Quoi que la nation en dise,
Du Saint-Père relèvera,
Tant que le monde durera ;
Que les évêques que l'on nomme,
N'étant point reconnus de Rome,
Sont des intrus, des apostats,
Et les curés des scélérats,
Qui devraient craindre davantage
Un Dieu que leur serment outrage.

« ACTE D'ESPÉRANCE.

« J'espère qu'avant que soit peu,
Les apostats verront beau jeu,
Que nous reverrons dans nos chaires
Nos vrais curés, nos vrais vicaires,
Que les intrus disparaîtront,
Que nos Evêques reviendront,
Que la divine Providence,
Qui veille toujours sur la France,
En dépit de la nation,
Nous rendra notre religion.

« ACTE DE CHARITÉ.

« J'aime les aristocrates,
Je prie Dieu pour les démocrates,
Du moins pour leur conversion
A l'ancienne religion.
Je le prie d'apaiser leur rage,
De délivrer de l'esclavage
Le Roi, la Reine et son fils
Qui sont en prison à Paris ;
De ramener à l'Evangile
La nation indocile.
Mais prions bas ; s'ils m'entendaient,
Les coquins me lanterneraient. »

La troisième pièce est une parodie du *Ça ira.*

« Sur l'air : *Chantons Solamini.*

« Tandis que chacun chante :
Ça ira, ça ira !
Que la France, contente,
Croit à ce refrain-là,
Moi je dis, au rebours :
Ça n'ira pas toujours. (ter)

« Vous qui croyez durables
De sinistres décrets,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ainsi qu'inviolables
Des serments indiscrets,
Vous verrez, au rebours,
Que çà ne dure pas toujours.

« *Les bourgeois sont en armes*
Et toujours enchantés,
On les voit, sans alarmes,
Courir de tous côtés.
Ces transports seront courts,
Çà ne durera pas toujours.

« *Nous avons vu le zèle*
Des dames de Paris
Pour empoigner la pelle,
Laisser là de bons lits.
Ces transports seront courts,
Çà ne durera pas toujours.

« *Dans un trou large et vaste,*
Sur un très vaste autel,
On a fait avec faste
Le serment solennel :
Serment fait à rebours.
Çà ne durera pas toujours.

« *Enfin, de sa folie*
Ce peuple guérira
Et de sa maladie
Les auteurs punira.
Je crois qu'après cela,
Tout se rétablira,
Je crois qu'après cela,
Çà ira, çà ira. » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE V.
Les premiers successeurs.

3° Saint Gouesnou (*Suite*).

Ce ne fut pas seulement à ses moines que le Saint donna l'exemple de ses vertus : les populations du voisinage se ressentirent de sa charité, et en voyant les miracles dont Dieu le favorisait, elles se sentaient grandement édifiées. Cependant c'étaient ces vertus mêmes et ces prodiges qui allaient les priver bientôt de la consolation de sa présence. L'évêque qui lui avait donné la bénédiction abbatiale, qui avait consacré son église et qui enfin avait voulu

s'aider de ses conseils dans l'administration de son diocèse, fut atteint par une grave maladie. Quand il sentit que sa fin était prochaine, saint Hoardon voulut avoir près de lui le moine auquel il avait témoigné tant d'affection et de confiance, et dès qu'il eut reçu l'invitation qui lui en était faite, saint Gouesnou partit pour la ville épiscopale. Non seulement le pieux prélat voulut recevoir de lui le viatique et l'extrême-onction, mais il exprima à son clergé le désir qu'il éprouvait d'avoir Gouesnou pour successeur. Venant d'un Saint que ses prêtres aimaient et vénéraient, un tel vœu devait être et fut favorablement accueilli. Elu évêque de Léon, il fut bientôt sacré, prit possession de son siège et l'occupa pendant vingt-quatre ans, d'après Albert-le-Grand ; l'ancien bréviaire de Léon moins explicite dit seulement que l'épiscopat de saint Gouesnou dura bien des années. Aucun événement particulier ne nous est connu comme ayant signalé cette période. Ce que nous allons raconter sur sa mort est révoqué en doute par dom Lobineau, comme ne se trouvant pas dans les actes anciens de saint Gouesnou ; évidemment Albert-le-Grand fait son récit d'après les documents qu'il signale lui-même en grand détail.

« Saint Goeznou estant allé, avec son frère saint Majan visiter saint Corbasius, qui faisoit bastir un monastere, au lieu où, à present, est la ville de Kemperlé, Dieu le retira de ce monde par un étrange accident. Considerant la structure de l'édifice, en la compagnie de saint Corbasius, de propos en autre, on vint à parler du monastere de saint Goeznou, lequel commença à en faire une ample description et loüer l'ouvrage, specialement du chœur de l'église, pour l'embellissement duquel saint Majan avait employé toute son industrie, car il estoit excellent architecte. Ces discours déplaisoient extremément au maistre architecte de saint Corbasius, lequel, pensant que, loüant autre de sa profession en sa presence, et préferant l'ouvrage d'autruy au sien, on luy faisoit tort, conceut une estrange haine contre saint Goeznou ; et, estant monté sur les échaffaux dressez pour lembrisser l'église, se promenoit d'un bout à l'autre, et passant par dessus le Saint, il laissa, comme par mégarde, tomber son marteau, droit sur sa teste, qui luy brisa le crane, et penetra jusques dans le cerveau.

« Le saint prelat tomba à terre de la violence du coup, et s'estant fait porter dans l'infirmerie, se disposa à la mort, ayant très expressement deffendu qu'on ne s'enquist de l'auteur de sa mort. Il receut ses sacremens avec une extraordinaire devotion, et ayant recommandé son eglise au souverain Pasteur, rendit son ame entre ses mains, le 25 octobre, et fut solennellement enterré par saint Corbasius et ses religieux, crainte que les députez du chapitre de Leon ne leur enlevassent son corps, lequel ne fut guere sous terre, que Dieu commença à manifester, par miracles, la gloire dont son âme jouissait dans le ciel : ce qui fit qu'on leva ses ossemens de terre et les mit-on en la sacristie parmy les autres reliques. Saint Majan se trouva à cette translation, et demanda instamment quelques portions des reliques de saint Goez-

Archives diocé nes de Quimper et Léon

nou, pour emporter en Leon, mais il en fut éconduit : neanmoins, il fut si importun, que l'abbé saint Corbasius luy promit, que, s'il les ponvoit reconnoistre parmy les autres reliques qui estoient dans le thresor dudit monastere, on les luy donneroit. Il accepta la condition, et passa la nuit suivante en oraison, et, environ la my-nuit, saint Goeznou luy apparut, environné d'une admirable clarté, ayant la mitre en teste et la crosse en main, le remerciant du soin qu'il avoit de transporter ses reliques en son diocese, l'asseura que tout réussiroit à son contentement. Saint Majan remercia Dieu de cette faveur, et, le matin, ayant celebré la messe, il fut conduit en la sacristie, où on avoit exposé à nud toutes les reliques, qui estoient en grand nombre en cette abbaye ; lesquelles ayant devotement baisées, il posa les genoux en terre, et pria Dieu de luy daigner reveler lesquelles estoient celles de son frère saint Goeznou : sa priere faite, il se leva ; et comme il eut déployé le linge dans lequel il les vouloit envelopper, tous les ossements du corps de saint Goeznou s'osterent d'avec les autres, et se poserent sur ledit linge, mesme son chef, qui avoit esté séparé du corps, s'y trouva aussi, dans lequel paroissoit la marque du coup de marteau qu'il avoit receu. Saint Majan, extrémement réjoüy de ce succès, prit congé de saint Corbasius et des religieux, et apporta ce thresor en Leon, mettant une portion desdites reliques au thresor de l'église cathedrale, et le reste en l'église de Land-Goeznou, où elles sont révérées du peuple en grande devotion. »

Quelques lecteurs, sachant que l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé dut sa fondation au comte de Cornouailles, Alain Canihart, et ne remonte pas par conséquent au-delà du onzième siècle, s'étonneront sans doute devant la mention d'un monastère de Quimperlé où saint Gouesnou serait venu dans le VII^e^ siècle. Rien cependant n'est plus certain que l'existence de cette première abbaye au lieu sanctifié jadis par la pénitence de saint Gurthiern. M. de la Villemarqué l'a ainsi décrit : « C'était un ilot encadré entre deux montagnes couronnées de chênes et de hêtres touffus, à l'abri des vents de l'Est et du Nord et s'ouvrant au soleil, vrai bouquet de verdure et de fleurs, noué d'un ruban d'argent. L'harmonie des noms du lieu répondait à l'harmonie du paysage ; le fleuve s'appelait Ellé, la rivière Izol, et leur union Léta ; l'îlot se nommait Anaurot (*Ann daou rod*, dans le langage moderne), à cause des « deux gués » qui permettaient d'y arriver à pied, un peu au-dessus du confluent des eaux. » Le monastère d'Anaurot subsista trois siècles ; l'église que construisait saint Corbasius et où saint Gouesnou trouva la mort, retentissait des louanges de Dieu depuis plus de deux cents ans quand les pirates normands remontèrent la Léta et ruinèrent avec l'abbaye la ville qui s'était formée autour de ses murs.

Le saint abbé, dont notre saint Gouesnou était l'ami, n'est connu que par la mention qui est faite de son nom dans cette légende, et il ne reçoit pas de culte public.

Maintenant, la première et la plus importante partie de notre tâche est accomplie. Nous avons essayé de réunir les documents historiques et les traditions populaires qui pouvaient nous faire connaître saint Pol Aurélien et ses premiers successeurs, c'est-à-dire les hommes qui, après Dieu, ont donné aux populations de Léon cette foi robuste, ces habitudes chrétiennes dont les luttes de l'heure présente n'ont pu amener la défaillance. N'est-il pas vrai qu'ici le passé et le présent nous donnent le droit de bien augurer de l'avenir ?

Nous ne revenons pas sur ce que nous avons dit de chacun de nos Saints en particulier. Que le lecteur reporte lui-même son souvenir sur ces hommes, si semblables par la sainteté et l'ardeur apostolique, si différents quant au caractère propre et au choix des moyens employés par leur zèle : Pol, Joévin, Cétomérin, Goulven, Ténénan, Gouesnou, et à côté d'eux leurs collaborateurs dans les rangs inégaux de la hiérarchie : Tanguy, Hervé, Guévroc, Majan, ou dans le siècle, les rois comme Childebert, les comtes comme Withur et Even-le-Grand, les soldats comme Kergournadec'h ou comme le premier des Carman. Ces hommes n'étaient, il est vrai, que les instruments de la Providence, mais des instruments intelligents et dociles, et c'est pour cela que leur souvenir doit nous être si cher !

Il nous reste à voir précisément comment leur mémoire s'est maintenue dans le culte que l'Eglise rend aux Saints, dans la reconnaissance que les peuples conservent pour leurs bienfaiteurs.

Nous comptons pour nous aider dans cette courte partie de notre travail, sur les communications que pourraient nous faire les prêtres ou les fidèles mieux au courant des traditions locales, ou mieux familiarisés avec les monuments religieux du Léon.

(A suivre.)

Une DAME veuve, sans enfants, désire une place de *gouvernante* ou d'*ouvrière à l'année*. — S'adresser au bureau de la *Semaine*.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^ie^ anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

Archives diocé. nes é Quimper et Léon

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50

92, Rue de Richelieu, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Spécialité de Vins blancs

POUR LA SAINTE MESSE

Depuis 100 fr. la Barrique.

Louis HUILLET, propriétaire,
à Preignac (Gironde).

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la vie
fondée en 1848.



Actif: 106 MILLIONS 578,528 fr.

Assurances sur la Vie entière, **mixtes**, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les Immeubles de la Compagnie :

30, Rue de Provence

ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
Guérison par **l'EMULSION**
CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Phie à *LA ROCHELLE*. 3 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 7 Mars 1890. N° 10.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerèon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Nominations dans le Clergé ; Retraite des Dames ; Indulgences accordées à la prière à saint Joseph ; Nomination de M. l'abbé Janvier pour les examens de Pont-Croix.

II. Nouvelles du Monde catholique : Réception du Sacré-Collège par le Saint-Père ; L'autel privilégié ; La crémation ; Faits divers.

III. Documents historiques (suite).

IV. S. Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 9 Mars. — 3e dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de sainte Françoise Romaine. — Vêpres du jour ; mémoires 1° des 40 Martyrs et 2° de sainte Françoise.

Lundi 10. — Les 40 Martyrs, semi-double, rouge.

Mardi 11. — Saint Thomas d'Aquin, docteur, double, blanc.

Mercredi 12. — Saint Paul de Léon, évêque, double de 2e classe, blanc.

Jeudi 13. — Saint Grégoire, pape, docteur, double, blanc.

Vendredi 14. — Les cinq Plaies de N.-S., double-majeur, rouge.

Samedi 15. — Office du jour ou votif.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Crozon	9 et 10 mars.
Plougasnou	11, 12, 13, 14 et 15 mars.

Archives diocé. nes de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Mars 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
le souvenir des fins dernières à raviver.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que, pendant ce Carême, les hommes « que vous avez tant aimés » se souviennent davantage de leurs fins dernières, et qu'ils assurent ainsi leur éternel bonheur.

Nominations dans le Clergé. — M. Henry, jeune prêtre, est nommé deuxième vicaire à Penmarc'h.

M. Balanant, vicaire à Argol, est nommé percepteur à Landévennec.

M. Laurent, jeune prêtre, est nommé vicaire à Argol.

QUIMPER. — La retraite des Dames aura lieu dans la Chapelle des Religieuses de la Retraite de Quimper, du *lundi soir 10 mars* (4 heures), au *samedi matin*.

Elle sera donnée par le Révérend Père Lallemand, prédicateur de la station du carême à la cathédrale.

EXERCICES DE LA RETRAITE. — *Lundi soir :* A 4 heures, instruction et salut du Très-Saint Sacrement. — *Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :* 8 heures, sainte messe, suivie de l'instruction ; 3 heures, instruction et salut du Très-Saint Sacrement. *Samedi 15 mars :* 8 heures, sainte messe, instruction et salut du Très-Saint Sacrement, pour la clôture.

S'adresser, pour les cartes d'admission, à la porterie de la Retraite, du 3 au 10 mars.

Indulgences accordées à la récitation de la prière à saint Joseph. — Un décret de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 21 septembre 1889, précise les faveurs spirituelles accordées à la récitation de la prière à saint Joseph et en concède une nouvelle. De ce décret il résulte que l'indulgence de *sept ans et de sept quarantaines* accordée précédemment n'est concédée que pour la récitation de la prière à saint Joseph à la suite des exercices publics du mois du saint Rosaire. Une indulgence de trois cents jours applicable aux défunts est accordée, une fois par jour, pendant toute l'année, à la récitation privée de la même prière. (1)

QUIMPER. — M. l'abbé Janvier, aumônier des religieuses Augustines Hospitalières de Pont-l'Abbé, est nommé membre de la commission des examens de Pont-Croix, en remplacement de M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé, dont la démission a été agréée.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — *L'Univers* a reçu la dépêche suivante :

Le Pape recevant le Sacré-Collège avait une mine excellente.

D'une voix claire et puissante, il a parlé debout.

Après avoir remercié les cardinaux de leurs vœux, il a dit que le double anniversaire de sa naissance et de son couronnement l'avertissait de son grand âge et des années déjà nombreuses passées sur la Chaire de Pierre.

La vie du Pape est entre les mains de Dieu. Son vœu le plus ardent est que chaque jour ce qui lui reste de vie contribue à l'exaltation de la sainte Eglise, à l'accroissement de la foi et au salut des âmes.

Puisque la guerre faite à l'Eglise est si rude, il demande, et les fidèles doivent demander des prières pour qu'il ait toujours la vigueur nécessaire afin de soutenir la lutte, et la force qui le rende capable de suffire aux soins immenses du ministère apostolique.

Le Pape dit ensuite que dès le commencement de son Pontificat il crut avoir la mission spéciale de montrer au monde les trésors de la doctrine catholique, qui contient la solution la plus heureuse et la plus complète des problèmes qui agitent la société, et le remède efficace aux maux qui la troublent.

Il est déplorable que la raison humaine soit rebelle à la lumière de la vérité et y oppose les conquêtes modernes.

L'expérience d'un siècle a démontré ce que nous pouvons attendre de ces conquêtes pour la prospérité des nations, la tranquillité des peuples et la félicité des familles.

C'est une grande aberration de croire que l'enseignement catholique est incompatible avec les progrès de l'état présent de la société, c'est le contraire.

Tout le mal vient des erreurs que l'ignorance et la méchanceté des hommes y mêlent.

Que la société prenne garde que le soleil de la vérité catholique vienne à ne plus l'illuminer et la réchauffer.

---

(1) **Prière à saint Joseph.** — On peut se la procurer en texte *français et latin* ou *breton et latin*, à l'Imprimerie de l'Evêché à Quimper, au prix de *1 fr.* le cent, *franco-poste*.

Archives diocé. nes d Quimper et Léon

Quoi qu'il advienne, nous ne cesserons jamais d'annoncer au monde la doctrine dont Jésus-Christ a fait l'Eglise dépositaire et maîtresse. Nous ne manquerons jamais au ministère de la parole apostolique, quoique les impies veuillent y voir une rébellion contre les puissances terrestres au lieu de la soumission à Dieu.

Plût au ciel que les chefs des peuples travaillassent à mettre un frein à la guerre atroce qui est faite dans les écoles, l'enseignement et la presse, à la doctrine catholique.

Plût au ciel qu'ils comprissent la nécessité de mettre l'Eglise et principalement son chef dans de telles conditions de liberté et de vraie indépendance qu'il put exercer sans conteste la mission qu'il a reçue de Dieu pour le salut du peuple chrétien.

Autel privilégié. — On nous pose plusieurs questions au sujet de l'autel privilégié. Nous sommes heureux d'y répondre par les décisions suivantes : l'indulgence de l'autel privilégié ne peut être appliquée qu'à un défunt. (*S. C. Ind. 10 février 1864*). Sabathier (*Traité pratique, t. 2. page 644*) dit que, par exception, on peut, le 2 novembre, appliquer l'indulgence de l'autel privilégié à plusieurs défunts, même à tous les défunts en général.

Pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, il n'est pas nécessaire d'appliquer la messe à l'âme que l'on veut soulager (*S. R. C. 21 janvier 1848*). Pour avoir droit à l'indulgence de l'autel privilégié, il faut mettre l'ornement noir, quand c'est permis par la rubrique. (*S. C. Ind. 11 avril 1840*). L'autel privilégié doit être fixe, non pas en ce sens qu'il soit nécessaire que toute la table de l'autel soit consacrée, mais en ce sens que l'autel ne doit pas pouvoir être transporté à volonté d'un endroit de l'église dans un autre. (*S. C. Ind. 27 novembre 1764*).

L'autel privilégié garde son privilège quand même on le démolirait pour le rebâtir dans une autre partie de l'église. (*S. C. Ind. 13 septembre 1723*). Quand une église est détruite, si elle est reconstruite à la même place et sous le même vocable, l'autel privilégié garde son privilège. (*S. C. Ind. 30 août 1847*).

Saint-Brieuc. — Mgr Fallières fera son entrée solennelle non le 10 mars, ainsi qu'il avait été précédemment décidé, mais le dimanche 9, à 1 heure 1/2.

Les fêtes du sacre ont été très belles, et parfaitement ordonnées.

Le diocèse de Saint-Brieuc y étaient représenté par deux prêtres : M. le chanoine Provost, vicaire-général, et M. le Curé de la cathédrale.

***

A l'occasion de son sacre, Monseigneur Fallières a nommé, en date du 23 février 1890 :

Vicaires généraux honoraires. — M. Pailhès, Gabriel, Promoteur du diocèse de Bordeaux ;

M. Berthelot, Supérieur de l'Institution diocésaine de Pons ;

M. Morelle, Jules, Secrétaire particulier de Monseigneur.

M. Morelle, originaire du diocèse d'Amiens, est un ancien vicaire de Saint-Ambroise, à Paris.

Chanoines honoraires. — M. Desclaux, Antoine-Eliacin, Secrétaire de l'archidiocèse de Bordeaux ;

M. Cluzan, Curé de Mézin. Mézin est le lieu de la naissance de Monseigneur.

M. Morelle, Jules, Secrétaire particulier de Monseigneur ;

M. Faillofais, Alphonse, Curé de Saint-Vivier, à Saintes ;

M. Boyer, Eugène, Aumônier des Sœurs de l'Espérance, à Saintes.

Paris. — C'est avec une peine profonde, que nous lisons à l'*Officiel*, la création à Brest d'un lycée de filles. Assurément, à aucun point de vue, le besoin ne s'en faisait sentir.

***

Paris. — Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Paris adresse aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sur la crémation, et la décision du Saint-Office. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Le Souverain Pontife a fait examiner la question par la Congrégation suprême du Saint-Office et nous a transmis la décision par une note officielle, dont vous trouverez le texte à la fin de cette lettre.

« Le Saint-Office, par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, a déclaré « qu'il n'est pas permis d'inscrire son nom dans les sociétés qui « ont pour but de propager l'usage d'incinérer les corps humains » ; et « que, s'il s'agit de sociétés affiliées à la franc-maçonnerie, « leurs membres encourent les peines portées contre les francs-« maçons. »

« En second lieu, le Saint-Office a déclaré « qu'il n'est pas « permis d'ordonner l'incinération de son corps ou des corps d'au-« tres personnes après la mort. »

« Le Saint-Père a recommandé enfin, aux évêques de faire instruire les fidèles, quand les circonstances l'exigeront, sur la réprobation donnée par l'Eglise à la pratique de la crémation, et de prendre tous les moyens pour les en détourner.

« C'est, monsieur le curé, pour obéir aux recommandations du Souverain-Pontife et accomplir le devoir de notre charge pastorale que nous vous adressons cette lettre. En présence des décisions formelles du Saint-Siège que nous vous faisons connaître, et par vous à vos paroissiens, nous ne pourrions pas permettre à l'avenir que l'on célébrât une cérémonie religieuse pour les personnes qui demanderaient que leur corps fût incinéré après la mort. Elles se mettraient par là même en contradiction avec les lois de l'Eglise et se placeraient volontairement parmi les personnes auxquelles on est obligé de refuser la sépulture ecclésiastique. »

Archives diocé nes e Quimper et Léon

***

PARIS. — M. l'abbé Rossignol, chanoine de Quimper, quitte la cure de Saint-Jean de Belleville, où il a passé 17 ans dans un ministère des plus actifs et des plus pénibles. Il y laisse prospères et nombreuses des œuvres fondées et entretenues par lui, grâce à une énergie et à un dévouement qui ne reculent devant rien.

Son départ est un vrai malheur pour sa paroisse. Mais sa santé réclame un peu de repos, et Son Éminence le Cardinal de Paris vient de nommer cet excellent prêtre chanoine titulaire de Notre-Dame.

***

PARIS. — Le Congrès Eucharistique aura lieu cette année à Anvers au mois d'août, et le Congrès des Œuvres sociales, à Liège au mois de septembre.

D'après une étude très sérieuse sur Luther faite par Mgr Majunke, le misérable moine augustin aurait mis fin à ses jours en se pendant près de son lit, le soir d'une orgie faite chez le comte Mantfeld.

La mort de cet apostat avait toujours été entourée de mystères par les protestants qui avaient intérêt à cacher la vérité.

ROME. — Le Saint-Père, sur la demande des évêques d'Espagne et d'un très grand nombre de fidèles, a décidé que la fête de saint Joseph serait désormais une fête gardée.

***

ROME. — Par rescrit en date du 22 janvier, et sur l'avis de la Sacrée-Congrégation des Rites, Notre Saint-Père le Pape autorise à poursuivre le procès de la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, béatifié en 1888.

Le service religieux et les prisons. — Le jeune duc d'Orléans, interné à la Conciergerie, avait demandé à entendre la messe le dimanche; une première fois il lui fut répondu que la chose n'était pas possible; après de nouvelles instances, le duc d'Orléans reçut l'autorisation d'assister à la messe qui est célébrée tous les dimanches, à la Conciergerie, pour les filles détenues.

A Clairvaux, il n'a pas pu entendre la messe dimanche dernier.

Nous voyons dans un livre que vient de publier M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine : *Les prisons de Paris et les prisonniers*, qu'il y a bien une chapelle à la Conciergerie, mais que les accusés n'y sont plus jamais conduits, la Chambre ayant décidé, le 25 octobre 1887, qu'un catholique n'a nullement besoin d'assister à la messe tous les dimanches, et qu'il y avait lieu de supprimer les aumôniers et les offices dans les prisons où on subit des peines de moins d'un an.

C'est en suite de ce vote que le nouveau dépôt de mendicité bâti à Nanterre, en cette même année, a été privé de chapelle. Le plan primitif comportait une chapelle qui devait s'élever au centre de ce somptueux palais; au dernier moment, on a décidé de remplacer la chapelle par un vaste atelier. Par suite, aucune des personnes internées dans cet établissement, et dont le nombre atteignait trois mille en février 1889, n'a le moyen de remplir ses devoirs religieux et de trouver, dans les enseignements et les consolations de la religion, un peu d'adoucissement à sa situation, et la force de se relever.

Mais, — et voici qui devient absolument odieux, — la maison de Nanterre a son cimetière spécial, grand de cinq hectares, où l'on conduit *directement* tout individu décédé dans l'établissement quand il n'est pas « emporté dans le fourgon des amphithéâtres, pour servir de sujet d'étude aux élèves de l'École de médecine et du Val-de-Grâce. » Ainsi, pour les détenus de Nanterre, l'*enterrement civil est obligatoire*.

Il est douloureux de voir que l'administration des prisons, dans une grande partie de la France, abandonnant toutes ses traditions antérieures, en vienne ainsi à se faire l'exécuteur des volontés de la franc-maçonnerie. *(Semaine religieuse de Reims.)*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

La ville de Morlaix comptait trois communautés importantes de femmes : les Bénédictines du Calvaire, les Ursulines et les Carmélites, qui semblent s'être entendues dans les mesures à prendre pour résister aux décrets contraires à leurs convictions religieuses. Elles possédaient toutes trois des directeurs non assermentés qui, grâce à la modération des membres du Directoire du District, purent continuer à les diriger pendant toute l'année 1791.

Les Bénédictines du Calvaire, établies depuis l'année 1626 au haut de la rue de Ploujean, comptaient, en 1791 (1), douze religieuses de chœur et sept converses, dont voici les noms :

Religieuses de chœur.

Marie Urbaine,	55 ans, du Cœur-de-Jésus, *prieure.*
Eulalie-Jeanne Beauvais,	66 ans, de Sainte-Scholastique.

(1) L. 48.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de la loi ? Pourquoi imagine-t-on contre eux une répression extra-légale ? Et si, enfin, le gouvernement, cessant d'affecter une invraisemblable sollicitude pour la liberté électorale des catholiques, ne songe qu'à se protéger lui-même et à protéger la république — ce qui est légitime — contre les attaques indiscrètes que des membres du clergé peuvent se permettre dans l'exercice de leur ministère, ne trouve-t-il pas dans les articles organiques du Concordat, et surtout dans le Code pénal, des armes légales contre les abus de cette nature ? Seulement, il faudrait pour cela exercer des poursuites régulières, observer les formes et les garanties essentielles de la justice ; il faudrait les prouver, il faudrait apporter des faits précis, il faudrait obtenir un jugement motivé et qui serait susceptible d'appel. La répression discrétionnaire est évidemment plus commode.

« Si les adversaires de la République trouvent encore tant de crédit dans les masses qui ne demanderaient pas mieux que de vivre en paix à l'abri des institutions républicaines, pourvu que leurs croyances et leurs habitudes fussent respectées, à qui la faute, sinon à ceux qui semblent prendre à tâche de perpétuer l'agitation religieuse ? On a multiplié les tracasseries contre le clergé ; on a prononcé beaucoup de suspensions de traitements. Qu'en est-il résulté ? Qui a recueilli le bénéfice de cette admirable politique ? Est-ce la République, sont-ce les républicains ? On sait bien que non. L'expérience avait été décisive et déplorable.

« Bien des gens, qui n'avaient pas toujours compté parmi les plus sages, semblaient l'avoir compris. Il fallait, disaient-ils, s'y prendre autrement et mieux, renoncer au système de la politique de combat, s'appliquer à apaiser, à éteindre toutes ces querelles. La période électorale n'a retenti que de paroles de tolérance et de modération. Tiendra-t-on ces promesses, sera-t-on fidèle à ce programme ? La lettre de M. le préfet de l'Ariége, la discussion qui a eu lieu hier au Sénat, le langage de M. le garde des sceaux et l'ordre du jour qui a clos le débat, nous inspirent à cet égard quelques inquiétudes. »

Voilà des conseils très sages ; mais on ne paraît nullement disposé à les écouter. On continuera à agiter le pays par la persécution, et l'on dira en propres termes aux prêtres qui seront punis : « C'est vous qui êtes cause de l'agitation religieuse. » La fable du loup et de l'agneau ne s'est jamais mieux vérifiée.

La Basilique du Sacré-Cœur. — Des progrès sensibles ont été réalisés dans la construction de la basilique de Montmartre.

Le pourtour du chœur de l'église haute terminé, le chœur couvert et les murs de côté ayant atteint la hauteur prévue, toute l'activité, pendant ces derniers mois, a porté sur les travaux de façade. Il a été dépensé là près de 350,000 francs, et, sans désemparer, on a mené à bonne fin cette partie si importante de la construction de la future basilique.

Depuis quelque temps, on peut voir cette façade entièrement dégagée de tout échafaudage, ses quatre clochetons se détachant de l'ensemble de la maçonnerie. Au milieu, s'élève la niche monumentale dans laquelle sera placée, plus tard, la statue du Sacré-Cœur.

Vue de loin, même du boulevard des Italiens, dans l'axe de la rue Laffite, la façade dont nous parlons et qui, jusqu'à ces derniers jours, était masquée par l'énorme échafaudage aujourd'hui démoli, se détache d'une façon très apparente de l'ensemble du panorama qu'on a devant soi.

Selon les prévisions du moment, l'église du Sacré-Cœur sera entièrement couverte vers la fin du mois de juin 1890.

Ajoutons, en terminant, que les souscriptions continuent à marcher à souhait. On va atteindre le vingt-deuxième million.

Une bibliothèque cantonale. — Les prêtres du canton de Beaulieu (Corrèze), viennent de fonder au chef-lieu une bibliothèque cantonale à l'usage et au profit exclusif des membres ecclésiastiques présents et à venir de ce canton. Voilà une excellente idée, ou mieux une parfaite action, car elle est réalisée. Déjà plus de 500 volumes composent cette bibliothèque.

Par un règlement sagement motivé, tout a été prévu pour ne pas laisser péricliter l'œuvre et même pour la rendre plus prospère dans l'avenir. Une commission de trois membres est préposée à la surveillance, à l'entretien et à l'augmentation des livres composant cette bibliothèque. Cette commission a son président, son secrétaire, son trésorier. L'inventaire est dressé sur un registre spécial et le récolement en est fait, chaque année, par la commission, à la première conférence.

Les ouvrages admis concernent surtout la science ecclésiastique et sont destinés à aider aux recherches que nécessitent les travaux des conférences.

Le résultat pratique de cette fondation fraternelle sera de fournir aux jeunes prêtres un moyen de consulter des ouvrages qu'ils ne peuvent acheter et de développer leurs connaissances acquises, et surtout un moyen de conserver des livres souvent précieux et d'empêcher des héritiers parfois inconscients de les vendre à l'épicier.

La morale dans les écoles laïques.

(Suite.)

Le ton est le même dans plus de vingt rapports différents. Il en est même qui affirment que le sens et même le mot d'enseignement moral ne sont pas compris par ceux qui sont chargés de le donner. Comme la loi a joint dans le même paragraphe l'instruction civique à l'instruction morale, ils s'y méprennent et confondent volontiers l'une avec l'autre. « Quelles leçons de morale avez-vous faites pendant ce mois ? » demande l'Inspecteur de Céret. « Monsieur l'Inspecteur, nous avons parlé des différents ministeres... » Il

Archives diocésa es d Quimper et Léon

Barbe-Madeleine Le Page,	87 ans, de Saint-René, *doyenne*.
Marie-Anne Creach,	78 ans.
Julienne-Olive-Marg^te Bies,	49 ans, de Saint-Jean-Baptiste.
Marie-Françoise Samson,	43 ans, de Saint-Bernard.
Marguerite Keraudy,	51 ans, de Saint-Benoit.
Jeanne Clec'h,	41 ans, du Cœur-de-Marie.
Jeanne Kergourlé,	32 ans, de Saint-René.
Rosalie-Etiennette Densard du Rumain,	26 ans, du Cœur-de-Jésus.
Françoise-Florianne Belet,	29 ans, de N.-D.-du-Refuge.
Marguerite-Aug^ne Carluer,	27 ans, de Sainte-Agathe.

Sœurs converses.

Marie Jamet,	79 ans, de Saint-Melaine.
Françoise Queinnec,	74 ans,
Claudine Madec,	64 ans, de Sainte-Anne.
Marie Gallouédec,	61 ans, de Marthe.
Jeanne Messager,	44 ans, de Saint-Joseph.
Marie Morjou,	29 ans, de Saint-Joachim.
Marie-Louise Le Corre,	35 ans, de Saint-Mathias.

La communauté des Ursulines, fondée en 1640, au haut de la rue des Vignes, comptait trente-deux religieuses au mois d'avril 1792 (1). C'étaient :

Anne-Marie Beau,	56 ans, *supérieure*.
Marie-Nicolle Tanguy,	65 ans, *préfète*.
Anne Tanguy,	70 ans.
Marie-Anne Chateaufur,	63 ans.
Marguerite Broustail,	52 ans.
Françoise-Gen^ve Trémigou,	54 ans.
Marie-Josèphe Barbançon,	60 ans.
Louise-Françoise Fustec,	41 ans.
Jeanne Le Bras,	35 ans.
Marie Cadoret,	41 ans.
Marie Samson Congar,	37 ans.
Marie-Jacquette Beuscher,	31 ans.
Marie-Anne Cam,	26 ans, *dépositaire*.
Françoise-Alexand^ne Passart,	27 ans.
Guillemette Le Nuil,	40 ans.
Marie-Agnès Le Guen,	26 ans.
Marie-Jeanne Carn,	26 ans.
Marie Grall,	38 ans.
Julie-Louise Guénec,	24 ans.
Marie Camus,	65 ans.
Marguerite Elary,	68 ans.
Anne Pécart,	64 ans.
Françoise Moesse,	68 ans.

(1) L. 78.

Marie-Rose Kerangal,	58 ans.
Françoise Le Blanc,	43 ans.
Marie Lancien,	48 ans.
Marie-Olive Derrien,	42 ans.
Françoise Ferou,	40 ans.
Jeanne Quéau,	52 ans.
Catherine Mer,	36 ans.
Françoise Coupil,	31 ans.
Marie Elary,	29 ans.

Cette communauté, à laquelle était confiée depuis longtemps l'éducation des enfants de Morlaix, s'était acquis dans les familles une légitime influence, dont elle usa, nécessairement, pour combattre dans le peuple les doctrines schismatiques de la Constitution. L'emblème du Sacré-Cœur avait été choisi comme signe de fidélité à la foi catholique. A Morlaix, les femmes le portaient, même ostensiblement, et les dames Ursulines étaient accusées d'en faire une distribution considérable. La pièce ci-jointe nous fait connaître à quelle occasion défense fut faite par la Municipalité de Morlaix de porter ces emblèmes.

Le 16 août 1791 (1), le Conseil de discipline de la garde nationale de Morlaix écrivait au Département :

« Vous n'ignorez pas les manœuvres de toute espèce, peut-être un peu trop tolérées, que les ennemis de la Révolution emploient pour séduire le peuple. Depuis quelques semaines, on s'apercevait à Morlaix qu'une quantité de personnes du peuple, notamment les femmes, portaient sur la manche un morceau d'étoffe, sur lequel est brodé un cœur entouré d'une couronne d'épines. Cette marque d'une coalition, masquée d'un verni de piété, en exaltant les têtes faisait déjà fermenter la division entre les citoyens, au point qu'une femme, portant cette marque (2), avait, hier matin, tenu des propos menaçants et séditieux, dans le cimetière de Saint-Melaine, à la mère d'Antoine Laisné, garde national.

« Le dit Laisné vit, vers six heures et demie du matin, cette femme passer près le corps de garde. Il l'aborda, et lui ayant aperçu sur la manche un cœur, il l'accosta et le lui enleva sans aucune violence. Cette femme, furieuse, lui dit beaucoup d'invectives et s'en fut se plaindre à la Municipalité, accompagnée du sieur Penhoadic, avocat. »

La Municipalité vit plus de gravité que ne voulait bien en voir le Conseil de discipline dans le fait d'un soldat abandonnant son poste de faction pour se porter à un pareil acte de violence, et tout en défendant « à toute personne de porter d'autres marques apparentes que les couleurs nationales, »

(1) L. 68.
(2) C'était Charlotte Quérou, domestique chez la veuve Basser.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

elle improuva la conduite du sieur Laisné, et pria le commandant de « priver le dit Laisné de l'honneur de monter la garde pendant quinze jours. » C'est pour en appeler de ce blâme de la Municipalité que le Conseil de discipline en référait au Département.

Le 20 août 1791 (1), M. Le Dissez, procureur-syndic signalait le même fait au Département, avec ce préambule :

« Une affaire, qui à peine méritait d'être aperçue, vient d'appeler une nouvelle brouillerie entre la garde nationale et les deux corps administratifs de Morlaix.

« Depuis quelques jours, il circule dans la ville un écrit rédigé en faveur des prêtres non conformistes, que des émissaires connus vont faire signer de maison en maison, ce qui donne de l'humeur à plusieurs.

« On distribue aux partisans de cet écrit, dont je ne connais pas la teneur, une marque qui consiste dans un morceau d'étoffe sur lequel est brodé un cœur enflammé, et cette distribution se fait, à ce qu'on assure, dans la communauté des Ursulines... » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

1° Reliques de saint Pol.

Je n'ai pas à revenir sur la lutte pacifique mais si touchante des moines de l'île de Batz et du clergé de l'église cathédrale de Léon relativement à la possession des restes de leur Evêque et de leur Père. Qu'on se rappelle comment Dieu lui-même daigna intervenir pour donner raison à la prophétie et à la prescription formelle du Saint mourant.

Pol-Aurélien avait donc été enseveli dans l'église qu'il avait construite en l'honneur de saint Martin ; c'est là qu'il reposa au milieu du chœur à l'endroit même qu'indique encore aujourd'hui une plaque de marbre dont l'inscription a été effacée pendant la Révolution. Si nous en croyons Albert-le-Grand : « Ce saint thrésor ne fust pas long-temps caché sous terre, que Dieu ne le manifesta par grands miracles si frequens, que saint Goulven le leva de terre et colloqua ces saints ossemens, richement enchassez, parmy les autres reliques de son eglise de Leon, où ils ont esté reverемment gardez et religieusement visitez par les Bretons et etrangers jusques à l'an de grace 878, que les Danois, estans descendus en Bretagne-Armorique, ravagerent le pays, renversans

(1) L. 217.

les églises, brûlans les saintes reliques et mettans tout à feu et sang par tout où ils passoient. Liberal, pour lors evesque de Leon, enleva les reliques de Saint Paul et les porta au monastère de Saint-Florent, là où elles ont demeuré jusques à l'an 1567, que les Huguenots, s'estans rendus maistres de ce celebre monastere, brûlerent ou jetterent les saintes reliques et butinerent les riches chasses où elles estoient encloses. » Ces quelques lignes renferment plusieurs erreurs. Rien ne rend probable l'ouverture du tombeau de saint Pol par saint Goulven, et ceci est même contraire au dire formel de Wormonoc. De plus, Libéral était un des évêques bretons qui furent déposés par Nominoé pour cause de simonie, déposition absolument contraire au droit, car un prince temporel ne saurait user d'un autorité appartenant au Souverain-Pontife et à lui seulement, mais nous devons reconnaître que si la déposition était illégale, elle se trouvait motivée par des abus déplorables. C'est dire qu'un évêque comme Libéral n'était pas de ceux qui se donnent tant de mal pour sauver les reliques des Saints. Albert-le-Grand se trompe encore quand il indique l'an 878 comme date de la translation de saint Pol, et le monastère de Saint-Florent comme le lieu où fut déposé la principale partie des reliques. Un ou plusieurs fragments en furent détachés pour Saint-Florent de Saumur (1), comme pour saint Germain-des-Prés et saint Magloire de Paris, mais c'est à Fleury, au monastère aussi appelé Saint-Benoit-sur-Loire que fut déposée la presque totalité des reliques de saint Pol. Enfin, Albert commet un oubli regrettable quand il omet de dire que la cathédrale de Léon conserva la tête de son saint patron, un os du bras et un doigt entier.

L'abbé Tresvaux, dans son volume sur l'Eglise de Bretagne, dit que Mabbon, évêque de Léon, transporta le corps de saint Pol à l'abbaye de Fleury-sur-Loire pour le soustraire à la fureur des Normands. Il y fut reçu par Vulfade, célèbre abbé de cette maison, qui lui donna l'habit monastique et l'admit à la profession religieuse. Cette translation fut faite sous le règne de Lothaire, qui monta sur le trône en 954. Mabbon ne revint point à son église. Il souscrivit, vers l'an 954, à la charte de Ragenfroi, évêque de Chartres, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, et mourut dans l'abbaye de Fleury.

C'est tout ce que nous savons sur cet évêque et sur la translation opérée par lui.

Les moines qui devenaient les dépositaires du trésor apporté par cet émigré d'Armorique, l'apprécièrent à sa juste valeur. « La châsse de saint Paul, nous dit dom Lobineau, fut mise auprès de celle de saint Benoit, et toutes les deux furent couvertes d'une caisse revêtuë d'argent. »

Ainsi donc, c'est auprès des restes vénérés du Patriarche des

(1) La ressemblance du nom de Saint-Florent avec le nom latin de Fleury-sur-Loire, *monasterium floriacense*, aura sans doute induit Albert-le-Grand en cette erreur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

moines d'Occident qu'allait reposer pendant près de six siècles ce Pol-Aurélien qui avait été lui-même un religieux parfait : moine dès l'enfance quand il grandissait près de son maître Hiltut, comme avaient grandi Maur et Placide près de leur père Benoit ; moine dans la jeunesse quand il attirait à lui ses premiers compagnons ; moine jusque dans ses affections fraternelles quand il s'entretenait avec la sainte Moniale, sa sœur, comme Benoit avec sa sœur Scolastique ; moine quand il faisait naître les communautés sur son passage, quand il prêtait son concours aux fondations de saint Tanguy, de saint Hervé ; moine enfin, quand il résignait ses fonctions épiscopales pour venir vivre ses dernières années dans son abbaye de l'île de Batz !

On dit que quand les reliques du protomartyr saint Etienne furent transférées à Rome et déposées sous l'autel de saint Laurent dans sa basilique hors les murs, le Saint qui, depuis des siècles, reposait en ce lieu, s'écarta pour faire place à son frère dans le martyre et dans le diaconat. La même Providence qui réunit ainsi saint Etienne et saint Laurent n'a-t-elle pas présidé aussi à la réunion de saint Benoit et de saint Pol-Aurélien ?

Ce qui est certain c'est que la translation de saint Pol des rivages de la mer aux bords de la Loire, et dans un sanctuaire connu et vénéré comme l'église de Fleury, contribua à la diffusion du culte du saint évêque jusque-là localisé dans les églises de Bretagne, ou du moins peu s'en faut. Ce furent surtout les moines de Fleury qui s'appliquèrent à l'honorer « presque à l'égal de saint Benoit », à ce que dit dom Plaine ; mais ce que ces religieux ne purent point, ce fut empêcher les profanations d'atteindre les reliques de saint Pol et de les anéantir.

On ne sait pas d'une manière certaine ce qu'elles devinrent depuis le pillage du monastère par les calvinistes, mais il est bien probable qu'elles furent livrées aux flammes après avoir été l'objet des moqueries et des blasphèmes de ces apôtres de la tolérance, de ces précurseurs des modernes amis de la liberté !

Il ne reste donc plus aujourd'hui de relique notable de saint Pol que celles qui ont été déjà signalées comme appartenant à la cathédrale de Léon, ainsi que la cloche précédemment décrite et l'étole conservée à l'île de Batz. La tunique du Saint, qui se conservait partie à Saint-Magloire de Paris, partie à Saint-Germain-des-Prés, n'est plus connue actuellement, ainsi que nous l'apprend encore dom Plaine.

Comment la cathédrale de Saint-Pol a pu sauver les reliques de son patron, c'est ce que nous ne saurions dire pour encore.

Les perquisitions que nous avons faites de différents côtés n'ont pu nous fournir aucun renseignement sur les personnes qui auraient sauvé ces précieux débris et sur la manière dont on s'y serait pris pour les soustraire aux fureurs des terroristes. Nous n'avons pu davantage nous renseigner sur la beauté artistique ou la valeur intrinsèque des reliquaires où ils étaient jadis enchâssés. Le procès-verbal par lequel Mgr Dombideau de Crouseilhes a reconnu l'authenticité des reliques conservées par la cathédrale de Saint-Pol ne nous fournit non plus aucune lumière sur ce point. Voici cet acte dont on pourra constater l'importance, tout en regrettant que son vénérable auteur n'ait pas cru devoir y intercaler des détails inutiles peut-être en 1809, mais qui, en 1890, auraient eu un grand intérêt pour l'histoire :

« PIERRE VINCENT DOMBIDAU DE CROUSEILHES,

« PAR LA MISERICORDE DIVINE ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE « ÉVÊQUE DE QUIMPER.

« Un ecclésiastique du diocèse, nous ayant apporté deux boëtes « qu'il nous a assuré contenir les Reliques enlevées de la ci-devant « Eglise cathédrale de Léon, nous avons pris les informations « les plus détaillées pour en suivre la trace dans le cours de la « Révolution. Ces informations, tant verbales que par écrit, nous « ayant pleinement convaincus que la divine Providence avait « veillé d'une manière toute particulière à la conservation des « dites Reliques, nous avons procédé à l'ouverture des dites boëtes « en présence de MM. de Tromelin et de Poulpiquet, nos Grands-« Vicaires, anciens Vicaires généraux du diocèse de Léon et cha-« noines du dit Léon, lesquels nous ont dit être dans le cas de les « reconnoitre comme les ayant souvent vues et portées en proces-« sion.

« Ouverture faite des dites boëtes, nous avons trouvé :

« 1° Le doigt de saint Paul, intact, conservé dans sa châsse « d'argent avec l'inscription : *Doet de Mo*ns. *S*t *Paul, Evesque et « Patron de Leon ;*

« 2° Le chef de saint Paul et un os de son bras ;

« 3° L'omoplate du côté gauche et une vertèbre du col de saint « Hervé, accompagnés de deux authentiques, l'un de Mgr Mauclerc « de la Muzanchère, évêque de Nantes, en date du 17 septembre « 1750, et l'autre de Mgr Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, évêque « de Léon, en date du 24 mars 1751. Dans ces deux authentiques « se trouve la description la plus exacte des dites Reliques et de « leurs dimensions, faites d'après le rapport des chirurgiens, « appelés pour cet effet par les dits Seigneurs Evêques, et d'après « notre examen, nous les avons trouvées parfaitement conformes « aux dits rapports et procès verbaux.

« 4° Un tube de christal dont la partie supérieure se trouvant « séparée de la base, renferme une Relique que nos dits Grands-« Vicaires ont aussi reconnue être identiquement la sainte Epine « qu'ils ont souvent portée en procession ainsi que ledit tube de « christal.

« 5° Un os de saint Laurent martyr reconnu par un chirugien « que nous avons appelé, pour être la partie inférieure du femur.

« En conséquence de notre examen et de la connoissance exacte « que nous avons prise des dites Reliques, des dits procès-ver-« baux et de la déclaration à nous faite par nos Grands-Vicaires « cy-dessus dénommés de l'identité des Reliques enlevées de

Archives diocésa es d Quimper et Léon

« l'Eglise de Léon, nous avons déclaré et déclarons les sdites Reli-
« ques authentiques, et les avons fait enfermer dans deux Boëtes
« de fer blanc duement ficelées et scellées du sceau de nos armes,
« que nous nous proposons de transporter et de déposer nous
« même dans l'Eglise de Léon, pour être exposées à la vénération
« des fidèles, lorsqu'elles auront été enchassées d'une manière
« convenable.

« A Quimper, le six juillet mil huit cent neuf,

« DE POULPIQUET, *vic. gén.*,

« LE DALL DE TROMELIN, *vic. gén.*

« † P. V., *Evêque de Quimper.* »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Une DAME veuve, sans enfants, désire une place de *gouvernante* ou d'*ouvrière à l'année.* — S'adresser au bureau de la *Semaine.*

UNE JEUNE FILLE instruite, bien élevée, désire une place : demoiselle de compagnie ou institutrice de jeunes enfants.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

SOCIETÉ ANONYME au CAPITAL DE 10.000 000 DE FRANCS (en Formation)

Siège Social à Paris : 8, Rue de la Michodière. Siège administratif à Tunis.

EMISSION PUBLIQUE
de 20,000 Actions de 500 Francs

Le Crédit Foncier de Tunisie *a pour objet principal :*

1° De prêter, avec hypothèques ou garanties, au gouvernement tunisien et aux villes et communes de la Régence, sous forme d'obligations garanties ;

2° De prêter sur hypothèques sous sa garantie, aux propriétaires d'immeubles situés en Tunisie.

Le taux normal des prêts sur première hypothèque en Tunisie est de 10 0/0 et atteint souvent 12 00.

Il n'existe encore en Tunisie aucun établissement spécial de prêts fonciers ; aussi l'agriculture et le commerce en demandent-ils vivement la création.

Le Crédit Foncier de Tunisie, en ramenant à 8 00 le taux moyen des prêts fonciers, se créera un vaste champ d'opérations, et tout en rendant à la colonie d'immenses services, trouvera encore dans ce taux de 8 0 0 une source de bénéfices considérables.

Les plus sérieuses garanties entoureront les prêts qui, d'ailleurs, se font sous le régime d'une législation spéciale et sur dépôt des titres de propriétés.

Dès sa création, le Crédit Foncier de Tunisie va pouvoir, en dehors de la conclusion d'importants prêts fonciers, apporter sa participation à de grandes opérations de travaux publics, entreprises avec la garantie de la ville de Tunis et de la Régence, telles que la construction de docks, d'abattoirs, d'égouts, de monuments publics, de routes et de chemins de fer.

Un Comité consultatif composé de hautes personnalités habitant la Tunisie, apportera au Crédit foncier le concours de son expérience dans les affaires du pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION A PARIS :

MM. CHAVOIX (Henri), ancien Député, *Président.*
LE BEUF (Eugène), ✻.
Le Cte Claude de BEAUSIRE de SEYSSEL, ✻.
GAILLARD (Ferdinand).
LE FRANÇOIS, Lieutenant-Colonel d'artillerie en retraite, O. ✻.

COMITÉ CONSULTATIF A TUNIS :

MM. VALENSI (Raymond), Ingénieur civil, Administrateur-Délégué des Carrières de marbre de Schemtou.
VENTRE (Auguste), Membre de la Chambre de Commerce de Tunis.
DUMERGUE (Césaire), Entrepreneur.
TAHAR-EL-KTATNI, Conseiller municipal de la ville de Tunis.
Directeur général à Tunis : M. A. HOMBERGER.
Avocat-Conseil : Me GUEYDAN, Avocat-Conseil du Gouvernement Tunisien.

PRIX D'ÉMISSION : 500 FRANCS

Payables { 50 francs en souscrivant. / 75 francs à la répartition ; / 125 francs dans le mois qui suivra la répartition.

TOTAL . . 250 francs.

Les 250 francs restants ne seront appelés qu'en cas de besoin.

NOTA. — Les Souscripteurs aux 20,000 actions actuellement émises recevront, par chaque action souscrite, un titre leur assurant, même en cas de vente de ces actions, un privilège de souscription pour les augmentations ultérieures du capital. Ce titre sera transmissible.

L'Admission à la Cote Officielle sera demandée.

La Souscription sera close le 12 Mars 1890.

ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT :

A PARIS : Au Siège du CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE, *8, rue de la Michodière.*
EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers et dans les Succursales des Etablissements de Crédit.

Archives d és de Quimper et Léon

VINS de FRONTIGNAN. A. TICHY, propre de vignobles. Vins de table et vins fins garantis naturels pour clients bourgeois. Expéditions directes de la propriété. Spécialité de Muscats, Saint-Georges, Langlade. — Prix modérés. — Envoi franco d'échantillons sur demande. Accepte représentants sérieux.
Adresse : TICHY FRONTIGNAN (Hérault).

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de 130 fr. récolte 1886 ; 145 fr. récolte 1885 et 180 fr. récolte 1882.

A vendre ORGUE D'ÉGLISE, 2 claviers à mains, pédalier, 14 jeux, ayant obtenu à l'Exposition de 1889 la plus haute récompense. Pour les renseignements s'adresser à MM. MERKLIN ET Cie, rue Delambre, 22, Paris, rue Vendôme, 11, Lyon.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*sans médicaments irritants*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LOUIS. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
Guérison par l'EMULSION
CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Phie à LA ROCHELLE. 3 fr.

5e ANNÉE. Vendredi 14 Mars 1890. N° 11.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Nominations dans le Clergé ; Nécrologie : Le prêtre est-il un fonctionnaire ; Cas soumis aux Congrégations romaines.

II. Nouvelles du Monde catholique : La hiérarchie catholique ; Le denier de Saint-Pierre ; Une dispense de Carême ; La croix suisse; Le catholicisme en Afrique; Une réunion de canonistes; L'équipage de *L'Auréole-des-Elus*.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 16 Mars. — 4e dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet. — Vêpres de saint Patrice, mémoire du dimanche.

Lundi 17. — Saint Patrice, double, blanc.

Mardi 18. — Saint Gabriel, archange, double-majeur, blanc.

Mercredi 19. — Saint Joseph, double de 1re classe, blanc.

Jeudi 20. — Saint Cyrille de Jérusalem, double, blanc.

Vendredi 21. — La fête du Précieux Sang, double-majeur, rouge.

Samedi 22. — Saint Benoit, abbé, double majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plougasnou	16 et 17 mars.
Fouesnant	18, 19, 20, 21, 22 mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations dans le clergé. — M. Le Gall, vicaire à Landrévarzec, est nommé vicaire à Plouhinec.

M. Laouënan, vicaire à Spézet, est nommé vicaire à Landrévarzec.

M. Le Pape, jeune prêtre, est nommé vicaire à Spézet.

Nécrologie. — M. Bardouil, vicaire à Plouhinec, est décédé.

QUIMPER. — La loterie des Dames de Charité de Saint-Vincent-de-Paul sera exposée, les samedi et dimanche 15 et 16 mars, et tirée le lundi 17, dans le magasin de la maison Mailliu, rue Astor.

Le prêtre est-il un fonctionnaire ? — Dernièrement, à l'occasion de la validation d'une élection, Mgr Freppel a prononcé un magnifique discours sur les droits et les devoirs du clergé en matière électorale.

Ce discours doit être lu en entier et répond à toutes les objections.

Au cours de son argumentation, Mgr Freppel a réfuté de nouveau cette fausse notion du prêtre fonctionnaire, que la malveillance persiste à vouloir accréditer pour enchaîner la liberté du ministère sacerdotal.

Mgr Freppel. — Reste la question des droits et des devoirs du clergé, en matière électorale, dans l'exercice de son ministère.

J'avoue qu'elle est plus délicate et qu'il y a là des réserves à garder et des ménagements à prendre, non pas à cause de cette faible indemnité que reçoit le clergé... (Interruptions à gauche.)

900 francs par an pour un desservant, tandis que Mirabeau et la Constituante après lui assignaient 1,200 livres à chacun, c'est vraiment peu de chose. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.)

Eh bien, mettons que ce soit beaucoup, si vous le voulez. En tout cas, cette indemnité que le clergé reçoit en retour, et comme compensation des biens dont il a été dépossédé à la fin du siècle dernier... (Vives dénégations à gauche.)

Un membre à gauche. — C'étaient les biens de la nation !

Mgr Freppel... cette indemnité ne fait rien à la question qui nous occupe. Elle ne suffit pas pour transformer le prêtre en fonctionnaire de l'Etat.

Car ce qui fait, ce qui constitue, ce qui caractérise le fonctionnaire de l'Etat, c'est qu'il détient une portion de la puissance publique. (Très bien ! très bien ! à droite.) Or, depuis l'évêque jusqu'au plus modeste desservant, pas un prêtre, dans l'état de choses actuel, ne détient la moindre parcelle de la puissance civile, soit judiciaire, soit administrative, soit militaire, soit d'aucune sorte.

Le prêtre est un fonctionnaire de l'Eglise, et non pas un fonctionnaire de l'Etat. Vouloir soutenir le contraire, c'est vouloir brouiller toutes les notions. Ainsi l'a reconnu la Cour de cassation dans son mémorable arrêt de 1831.

Ce n'est pas du Président de la République ou de ses ministres que les évêques et les prêtres tiennent leur mission d'enseigner l'Evangile, d'administrer les sacrements, de diriger les fidèles dans leurs diocèses ou dans leurs paroisses.

Mais je n'insiste pas, tant une pareille prétention de la part du pouvoir civil serait peu sérieuse, serait ridicule même... (Bruit à gauche.)

M. Camille Pelletan. — Qui donc nomme les évêques ? N'est-ce pas le président de la République ?

Mgr Freppel... et si l'on insistait, elle deviendrait grotesque. (Marques d'approbation à droite. — Exclamations à gauche.)

Nommer les évêques, pour l'Etat, M. Pelletan, c'est présenter, c'est désigner, ce n'est pas conférer la juridiction, vous le savez bien. *(Semaine religieuse de Reims.)*

Congrégations romaines. — Les cas suivants ont été soumis à la S. Congrégation des Rites :

I. — Un missionnaire, désireux d'exciter dans les cœurs la dévotion envers le Très-Saint Sacrement, faisait célébrer une messe basse au moment où il montait en chaire pour y prêcher sur l'Eucharistie. La sainte messe commencée, le prédicateur en interrompait la célébration jusqu'à huit ou dix fois, même durant le Canon, pour expliquer au peuple les mystères d'amour divin qui s'opéraient à l'autel.

La S. Congrégation a répondu qu'une pareille méthode, si contraire aux règles de la liturgie, ne peut être admise. Les sermons de ce genre ne doivent être donnés qu'avant la messe et une fois seulement, quand il y a lieu, avant la communion des fidèles. — 23 mars 1881.

II. — On trouve des pierres sacrées dans lesquelles le sépulcre des Reliques n'est pas recouvert d'une pierre, mais seulement d'une lame de laiton ou de fer blanc, scellée avec de la chaux ou du plomb, ou bien retenue au moyen d'une autre lame de métal, moins large mais plus longue, dont les deux extrémités sont fixées à la pierre sacrée elle-même. De plus, le sépulcre des Reliques est placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la partie inférieure de la pierre sacrée.

La S. Congrégation, interrogée pour savoir si ces pierres sacrées pouvaient être tolérées, a répondu négativement. — 16 septembre 1881.

Archives dio sa es de Quimper et Léon

III. — Dans le Rituel récemment édité à Rome, on trouve plusieurs formules de bénédictions propres à divers Ordres religieux. D'après une réponse de la S. Congrégation, en date du 2 décembre 1881, un évêque et les prêtres délégués par lui doivent demander un Indult apostolique pour pouvoir se servir de ces formules, surtout s'ils sont d'un autre diocèse que ces Ordres religieux.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Nous trouvons les renseignements suivants dans le volume la *Hiérarchie catholique*, année 1890, qui vient de paraître à Rome.

Il y a 16 cardinaux dont la création remonte au pontificat de Pie IX et 47 qui ont été créés par Léon XIII, plus 2 réservés *in petto* au dernier consistoire. Cela fait en tout 65 cardinaux, de sorte qu'il reste 5 chapeaux vacants pour le *plenum* du Sacré-Collège, qui est de 70 membres.

« Il y a maintenant dans le Sacré-Collège 5 cardinaux romains et 28 italiens, ce qui fait 33 chapeaux conférés en Italie. Or, comme il y a en ce moment 63 cardinaux créés et publiés, il reste 30 chapeaux pour les princes de l'Eglise des différentes nations. »

Voici le détail des titres épiscopaux existant dans le monde entier :

« Archevêques et évêques du rite latin avec résidence, 825 ; archevêques et évêques du rite oriental, 57 ; archevêques et évêques titulaires, 313 ; archevêques et évêques n'ayant plus de titre, 21 ; prélats *nullius diœceseos*, 7 ; soit un total de 1,223 titres actuellement conférés.

« Depuis son pontificat, Léon XIII a érigé un patriarcat, 22 archevêchés, 62 évêchés, 40 vicariats, 1 délégation et 14 préfectures apostoliques : en tout 140 nouveaux titres, qui marquent l'heureux développement de la hiérarchie sous le pontificat actuel. »

***

Le denier de Saint-Pierre a rapporté, pendant l'année 1889, environ trois millions de francs.

L'Autriche a fourni 400,000 ; la France, 350,000 ; l'Espagne, 200,000 ; l'Allemagne, 180,650 ; l'Irlande, 130,000 ; l'Angleterre, 95,000 ; la Belgique, 105.000 ; la Suisse, 55,000 ; la Pologne, 85,000 ; l'Amérique du Nord, 285.000 ; l'Amérique du Sud, 310,000; l'Afrique, 95,000; l'Asie, 100,000; la Roumanie, 100,000; l'Italie, 355,000 ; le Portugal, 150,000.

En Afrique, en Océanie, en Russie et dans les pays scandinaves on a recueilli 100,000 fr.

Une dispense pour le Carême en 1669. — La dispense dont nous jouissons en ce Carême, à la suite de l'épidémie d'influenza, n'est pas sans précédent.

Après la peste qui avait fait tant de ravages à Reims, pendant la seconde moitié de l'année 1668, la santé publique était restée ébranlée ; aussi au carême de l'année suivante, le cardinal Barberin, archevêque de Reims, fit publier l'ordonnance suivante :

Par ordre de Son Éminence Monseigneur le Cardinal Antoine Barberin, Archevêque-Duc de Reims, etc.

Donné à Paris, le 18 mars 1669.

Pour tesmoigner le soin paternel que prend Son Éminence de toutes les nécessités spirituelles et temporelles de son Diocèse, en suitte de l'avis qu'elle a reçeu du besoin qu'il y a d'obvier aux inconvéniens des maladies que la chaleur de la saison avancée et la rigueur du Carême pourraient causer par l'affaiblissement des corps,

Il est permis à toutes personnes de ce Diocèse d'user d'œufs, et se dispenser du jeusne pendant le reste du présent Caresme, à l'exception des quatre derniers jours ; avec deffense à toutes personnes dudit Diocèse, à peine de péché et charge de conscience, de se servir d'autre permission et dispense à cet effet que de la présente, qui sera affichée en tous les endroits nécessaires, et envoyée par tous les lieux de ce Diocèse.

Par Son Éminence,
Du Puy.

Il est curieux de voir la chaleur au mois de mars être la cause d'une importante dispense accordée en Carême.

Suisse. — *La croix suisse.* — La croix qui figure dans les armes de la Confédération helvétique et qui, dit la *Liberté de Fribourg*, affectait la forme maçonnique de cinq petits carreaux égaux, va redevenir la croix du Christ, plus allongée par en bas.

Le message du Conseil fédéral portait : « Notre projet d'arrêté, qui a pour but de déterminer les armoiries de la Confédération de façon qu'il n'existe plus aucun doute à cet égard, est basé sur leur origine primitive, d'après laquelle la croix de nos armoiries représente non pas une figure mathématique, mais bien le symbole chrétien de la croix et en même temps l'insigne des anciens confédérés. »

Grande discussion. — Les députés ont vu dans l'insistance des francs-maçons l'assurance que les cinq carrés étaient maçonniques.

Enfin, la croix du Christ, plus longue que large, a été adoptée par 57 voix contre 49.

Afrique. — On compte actuellement en Afrique 17 préfectures apostoliques, 21 vicariats apostoliques, 12 évêchés et 12 archevêchés. Au nord du continent, il y a 497,000 catholiques ; à l'ouest,

Archives dio sa es de Quimper et Léon

1,026,000 ; au snd et à l'est, 39,000. Les îles de l'océan indien comptent 296,000 habitants catholiques ; celles de l'océan Atlantique, 796,000 ; soit en tout, 3,000,000, chiffre admirable en apparence, mais en réalité attristant, quand on songe que la population du continent noir est évaluée à 206 millions !

Il s'est formé à Paris, il y a un an, une réunion de canonistes qui ont pris le nom d'Académie de Saint-Raymond-de-Pennafort. Ils se proposent de travailler à la restauration du droit canon en France.

Cette Académie, qui compte parmi ses membres les spécialistes les plus distingués, a tenu sa séance d'ouverture pour sa seconde année à l'archevêché, sous la présidence de Son Éminence, Mgr Richard. On y a lu de très intéressants travaux, qui montrent combien on revient à cette science ecclésiastique si nécessaire, et si oubliée pendant tant d'années. Mgr Richard a annoncé qu'il rapportait de Rome le ferme espoir que le Saint-Père établirait sans tarder à l'Institut catholique une Faculté de droit canonique.

L'équipage de l' « Auréole-des-Élus ». — Le 3 février dernier, des marins de Groix — un équipage au complet — sont venus remercier sainte Anne d'Auray de la protection qu'elle leur a accordée. Voici comment ils racontent devant un chapelain ce qu'ils appellent un miracle de sainte Anne.

« Notre chaloupe l'*Auréole-des-Élus*, de Groix, patron Joseph Calloch, se trouvait, le 18 janvier dernier, vers 9 heures du soir, dans les environs de l'île de Ré, par un temps très brumeux qui ne nous permettait de voir aucun feu, en sorte que nous ne pouvions guère savoir dans quels parages nous étions.

» Vers 9 heures, nous donnâmes sur une roche ; le dessous du bateau se détacha et fut emporté par la mer ; nous nous réfugiâmes tous sur le pont et essayâmes de nous y tenir.

» Vers 10 heures 1/2, le grand mât, qui avait tenu jusque-là, tomba à son tour. Il n'y avait plus d'espoir. Ce fut alors que le plus ancien de l'équipage, Joseph Calloch, nous dit :

» Nous ne pouvons plus compter que sur sainte Anne ; faisons vœu, si nous sommes sauvés, d'aller en pèlerinage à son sanctuaire avant de reprendre la mer.

» Le vœu fut fait aussitôt. Dès ce moment, le pont du bateau qui nous servait de refuge semble moins agité et quelque espoir commença à luire dans nos âmes.

» Nous étions d'ailleurs portés vers la côte sans nous en apercevoir.

» Vers 11 heures 1/2, les personnes habitant le bord de la mer crurent entendre des cris provenant du large, et cependant nous affirmons n'avoir pas crié et n'avoir entendu aucun cri autour de nous ; ils coururent à la côte avec un fanal que nous aperçûmes

vers minuit. Une heure après, nous pûmes enfin nous faire entendre et demander où nous étions. On nous répondit que nous étions à l'île de Ré-Sainte-Marie. Notre bateau venait d'échouer. On nous dit de ne pas nous inquiéter et de rester à bord jusqu'à ce que la mer se fût retirée. A 4 heures 1/2, nous pûmes enfin débarquer.

» Aujourd'hui, 3 février 1890, nous venons avec nos familles remercier sainte Anne, qui seule a pu nous protéger, et nous avons tenu, en témoignage de reconnaissance, à nous confesser et à communier dans la Basilique. »

Ont signé ce récit :

Joseph Calloch, patron ; Joseph Calloch, second ; Even, Paillon, Yvon, Adam, Calloch. *(Annales de Ste-Anne-d'Auray.)*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Morlaix.

Un fait plus grave allait leur être reproché, et nous verrons les Administrateurs l'alléguer pour motiver leur expulsion. Le 14 février 1792 (1), le Procureur-Syndic de la commune de Morlaix dressait le procès-verbal qui suit :

« En vertu d'une commission des Officiers municipaux, me suis transporté ce jour à la maison du sieur Coquil, place au Lait, section Saint-Melaine, où étant j'ai, sur l'indication des enfants, monté au second étage dans une chambre sur le devant, où j'ai trouvé l'épouse du dit sieur Coquil, absent, laquelle m'a déclaré que sa fille cadette étant sortie du *pensionnaire* des Ursulines de Morlaix, elle avait prescrit à cette enfant d'aller dimanche à la grand'messe paroissiale ; qu'elle lui répondit *affirmativement (sic)* qu'elle n'irait pas ; que la religieuse qui avait pris soin de son éducation le lui avait défendu ; que ne pouvant se persuader que cette dame eût prescrit à sa fille de lui désobéir, se transporta au couvent accompagnée de sa fille et de Mme veuve Le Roux. Là, une religieuse, qui avait eu soin de l'enfant, mais dont elle ignore le nom, ne répondit à Mme Coquil qu'en lui disant qu'elle n'avait pu conseiller à sa fille d'aller à la messe des prêtres sermentés, qu'ils avaient renoncé au Pape, que cette renon-

(1) L. 71.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ciation les mettait hors l'Eglise, et que hors de l'Eglise il n'y avait pas de salut, que telle était son opinion et celle de ses compagnes ; dont procès-verbal... »

Déjà les trois communautés de Morlaix avaient été soumises à l'exécution de la loi du 14 octobre 1790, exigeant l'élection d'une supérieure et d'une économe. Ces communautés, dont la ligne de conduite fut la même dans la circonstance, crurent pouvoir se constituer, mais en faisant les réserves les plus expresses pour que cet acte ne semblat pas un acquiescement aux décrets de la Constitution contraires aux lois de l'Eglise.

Les procès-verbaux de ces élections eurent lieu pour les Bénédictines du Calvaire et les Ursulines, les 7 juin et 7 juillet 1791 ; pour les Carmélites, ces élections eurent lieu le 9 juillet 1791. Voici le procès-verbal de l'élection faite au Carmel ; il nous permettra de juger de quelle manière procédèrent les Administrateurs dans les deux autres communautés :.

« Nous, Claude-Gabriel-Alexandre Guillaume et André Hénaff, officiers municipaux de la commune de Morlaix, nous sommes, ce jour 9 juillet 1791, environ cinq heures de l'après-midi, transportés en la maison conventuelle des dames Carmélites de Morlaix, et ayant sonné au tour, avons demandé à parler à Madame la Supérieure, laquelle étant venue, nous lui avons dit que nous désirions entrer dans la maison pour mettre à exécution la loi du 14 octobre 1790, et pour faire autres opérations dont nous étions chargés ; à quoy la dite dame a répondu qu'elle reconnaissait en tout point l'autorité civile, et, nous ayant fait ouverture de la maison, elle nous a conduits au parloir de l'intérieur de la maison, où elle a fait assembler toute la communauté. Nous avons donné lecture de la dite loi du 14 octobre, et nous avons annoncé à toutes les dites dames religieuses que nous venions pour mettre à exécution les articles 14, 15 et 26 du titre II de la dite loi, à quoi les dites religieuses ont répondu, par l'organe de dame Guillemette-Renée Fouquet, leur supérieure; laquelle réponse toutes les autres religieuses ont déclaré formellement approuver, qu'elles n'avaient su ce que c'était que résister à l'autorité civile pour le temporel, protestant, néanmoins, contre tous actes contraires aux lois de l'Eglise, de l'Etat et de leurs règles et constitutions, et ne déférant à l'interpellation que par obéissance seulement à l'autorité ; au surplus, ne voulant suivre d'autres règlements que celui que contiennent les règles et constitutions de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, selon la réforme de sainte Thérèse en France. Au-dessus de laquelle réponse, sans approbation, toutefois, d'icelle de notre part, la dite dame supérieure nous a donné l'état des religieuses composant la dite communauté.

Religieuses de chœur.

Guillem^lle-Renée Fouquet,	Marie-Renée de St-François, 63 ans, *prieure.*
Marie-Augustine Clec'h,	Augustine de St-François de Sales, 41 ans, *sous-prieure.*
Marie Le Cloarec,	Marie de Sainte-Thérèse, 85 ans.
Barbe Le Corre,	Marie-Barbe de la Croix, 74 ans.
Catherine Le Corre,	Catherine de Saint-Joseph, 71 ans.
Françoise Le Minor,	Marie-Anne du Saint-Esprit, 60 ans.
Louise-Marie de Troérin,	Marie-Anne de Saint-Xavier, 56 ans.
Urbane-Claude de la Grandière,	Marie-Magd^ne, 54 ans, *1re dépositaire.*
Suzanne Le Moine,	Ste-Thérèse, 2me *dépositaire*, 37 ans.
Marie-Raymonne La Caze,	Marie de Saint-Joseph, 33 ans.
Marie-Perrine Le Roux,	du Mont-Carmel, 26 ans.
Marie-Modeste Le Blanc,	Sainte-Reine, 33 ans.

Sœurs converses.

Françoise Flutter,	Saint-Alexis, 82 ans.
Louise Touboulic,	Saint-Michel, 79 ans.
Françoise Bozellec,	Saint-Ignace, 52 ans.
Marie-Yvonne Quéré,	Marie-Rose, 38 ans.

« Après, nous avons prié ces dames de se retirer pour revenir, l'une après l'autre, faire séparément leur déclaration conformément à l'article 15 du titre II de la loi.

« Se sont présentées :

« 1° Dame Guillemette-Renée Fouquet, dite Marie-Renée de Saint-François, laquelle nous a déclaré vouloir vivre et mourir dans l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et remplir le vœu qu'elle a fait à cet égard ; et ensuite toutes les dénommées ont séparément fait la même réponse.

« Au-dessus de quoi, lecture donnée aux dites religieuses de l'article 26 de la dite loi, et leur ayant demandé de passer aux nominations y prescrites, elles nous ont priés d'observer que ces nominations jusqu'ici se sont réglées par d'autres lois, dont l'autorité civile n'était dans le cas de juger l'exécution que dans des cas extraordinaires, et ne la surveillait jamais immédiatement ; que l'autorité ecclésiastique, seule, avait fait ces lois et en dirigeait les effets ; que, cependant, persuadées d'après les déclarations de l'Assemblée nationale, qu'elle n'a voulu toucher en rien au spirituel, n'entendant, en tout cas, reconnaître des lois qui auraient cet objet, et uniquement pour déférer à l'autorité, elles procéderont aux nominations exigées, quoique, d'un autre côté, le terme des fonctions des supérieures et économes actuelles ne soit pas expiré.

« En conséquence, les dites dames se sont occupées d'abord de la nomination d'une supérieure, et la pluralité plus que absolue des suffrages s'est réunie sur la dame Guillemette-

Archives dio sa es de Quimper et Léon

Renée Fouquet, laquelle, en conséquence, a été déclarée et sera reconnue pour supérieure jusqu'à nouvelle élection au mois de janvier 1793.

« Pour le choix de l'économe, la pluralité absolue des suffrages s'est manifestée en faveur de dame Urbane-Claude de la Grandière, laquelle sera reconnue comme telle jusqu'à la même époque.

« Aussitôt, nous avons donné aux dites dames lecture de l'arrêté du Département du 2 de ce mois, et d'une déclaration de M. Morvan, leur aumônier, de ce jour, de ne vouloir remplir les conditions exigées par le dit arrêté, pour que l'office fait par lui dans la chapelle de la maison pût rester public (1). En conséquence, avons interpellé les dites dames de nous déclarer si elles voulaient se pourvoir d'un autre aumônier qui prît l'attache exigée pour que les offices soient publics. Et les dites dames nous ayant universellement déclaré que l'Assemblée nationale n'ayant et ne pouvant avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et opinions même religieuses, n'étant, d'ailleurs, aux yeux de la loi que de simples citoyennes qui préfèrent la vie commune, elles croient pouvoir user de la liberté générale et de se servir de tel directeur qu'elles jugeront à propos, consentant, au surplus, à ce que l'entrée de l'église soit interdite aux personnes qui ne sont pas de leur maison, et que le son des cloches n'ait plus lieu. Et ont toutes les dites dames de nouveau déclaré persister dans leurs précédentes protestations. L'opération s'est terminée à sept heures. Et elles ont signé. » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

1° Reliques de saint Pol (suite).

On l'a vu, par le procès-verbal qui précède, que Mgr Dombideau se proposait de présider lui-même à la translation solennelle des reliques de saint Pol et des autres reliques appartenant à la cathédrale de Léon. Il avait avisé au plus pressé en reconnaissant les précieuses épaves recueillies après la tempête révolutionnaire ; il aurait été heureux d'achever son œuvre en les rendant à la vénération des fidèles ; pour cela, comme il le dit lui-même, il n'attendait qu'une chose : « que les reliques fussent enchâssées d'une manière convenable. » Non seulement il attendit toujours,

(1) Pour avoir la faculté d'officier publiquement, il fallait qu'un ecclésiastique eut prêté serment à la Constitution.

mais son successeur lui-même comptait déjà six ans d'épiscopat lorsque furent faits les reliquaires dont il va nous falloir parler. Mgr de Poulpiquet ne présida point par lui-même à la déposition des reliques dans les nouvelles châsses, ainsi qu'on le verra par la teneur du procès-verbal suivant :

« Le douze octobre mil huit cent trente neuf, nous Guillaume « Le Toux, Aumônier des Ursulines de S^t^-Pol-de-Léon, requis par « Monsieur François Le Goff, curé de S^t^-Pol-de-Léon, en vertu d'une « commission spéciale donnée à nous par Monseigneur l'Evêque de « Quimper, en date du vingt-cinq mars mil huit cent trente neuf, « nous sommes transporté à la sacristie de l'ancienne Cathédrale de « cette ville, et là, assisté de Messieurs Le Goff, curé, et Montfort, « principal du collège, en présence de MM. de K/tanguy, de « K/minguy, du Penhoat, chevalier de S^t^ Louis, de Rodellec, de « Jean-Marie Le Roux, Bohic, et de MM. les Vicaires de S^t^-Pol, « nous avons procédé à l'ouverture de deux boîtes en bois ordi- « naire dont l'une contenait 1° le chef de S^t^ Paul, 2° le doigt de « S^t^ Paul intact, conservé dans sa châsse d'argent, avec l'inscrip- « tion : *Doigt de M^r^ S^t^ Paul, Evesque et Patron de Leon,* 3° l'omo- « plate du côté gauche et une vertèbre du cou de S^t^ Hervé.

« L'autre, 1° un os du bras de S^t^ Paul, 2° un os de S^t^ Lau- « rent martyr, reconnu pour être la partie inférieure du fémur, « 3° dans une boîte en fer blanc, un tube de cristal dont la partie « supérieure de sa base renferme une épine de la S^te^ Couronne, « 4° quatre paquets contenant des cendres sans authentiques, et, « portant les inscriptions *Santi Cyrii Martyris, S^ti^ Vitalis Martyris,* « *S^ti^ Felicis Martyris, S^ti^ Jurenalis.* 5° deux authentiques, l'un « de Monseigneur Mauclerc de la Muzanchère, Evêque de Nantes, « en date du dix-sept septembre mil sept cent cinquante, et l'autre « de Monseigneur Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, évêque de « Léon, en date du 24 mars 1751 ; un certificat de M. Antoine « Villeneuve, maître chirurgien, en date du 23 mars 1751. La « confirmation de l'authenticité des susdites reliques accordée par « Mgr Pierre Vincent Dombideau de Crouseilhes, évêque de Quim- « per.

« Ces deux boîtes, ayant paru dans un état de vétusté, de mal- « propreté, peu conforme à leur destination, et des boîtes en bois « d'ébène, soutenues par des socles, à quatre frontons funéraires, « le tout avec astragales de citronnier, revêtues d'ornements argen- « tés, et surmontées du buste de S^t^ Paul, ayant été présentées, nous « en avons fait la bénédiction, et avons déposé dans l'une — 1° le « chef de S^t^ Paul, — 2° un os du bras de S^t^ Paul, — 3° le doigt de « S^t^ Paul, — 4° l'épine de la Couronne, laquelle avec son tube est « renfermée dans une fiole.

« Dans l'autre — 1° l'os de S^t^ Laurent, — 2° l'omoplate du côté « gauche et la vertèbre du cou de S^t^ Hervé, — 3° les quatre « paquets de cendre, — 4° les authentiques sus mentionnés, après « quoi nous avons déposé dans chacune des boîtes, une expédition « du présent procès-verbal, fermées les deux boîtes aux deux bouts

Archives dioc ésa es de Quimper et Léon

« par des pointes scellées de rubans violets, avec le sceau de la « paroisse, le dit jour et an que dessus.

« Fre Le Goff, curé, chan. hon.,
« Monfort, chane hore pal du collège,
« Le cher Salaun de K/tanguy,
« de Kermenguy,
« du Penhoat,
« J Mie Le Roux,
« Bohic, f. p.,
« Le Trohadec, Vre de St-Pol,
« Boizar, Vre de St-Pol,
« Brénéol, Vre de St Paul,
« G. Toux, aum. des Ursulines. »

Loin de nous l'idée d'infliger un blâme aux prêtres vénérables qui relevèrent tant de ruines dans l'Église de France pendant la première moitié de ce siècle, mais nous n'étonnerons personne en disant que précisément à cette période le goût général étant déplorable. Le clergé n'était nullement coupable en restant étranger à l'esthétique, et il faut bien reconnaître qu'il avait ce malheur. Les deux bustes décrites en si grand détail par le vénérable aumônier des Ursulines subsistent toujours et ont continué depuis 1839 à renfermer les reliques de saint Pol.

Ce sont des bois précieux que le citronnier et l'ébène, mais rarement ils ont servi à faire quelque chose d'aussi laid. Des ornements argentés sont souvent d'un effet heureux sur le bois noir, mais ici ce n'est certes point le cas. Les deux bustes de saint Pol placés sur les couvercles des deux châsses sont loin d'être l'œuvre d'un sculpteur habile ; enfin l'idée de donner à des reliquaires des frontons funéraires et même dans l'ensemble une forme qui rappelle les tombeaux, n'indique-t-elle pas chez le malheureux qui a dessiné ces châsses, une complète oblitération du sens catholique. Rien autour des reliques des Saints ne doit rappeler la mort ; c'est là un principe liturgique tout-à-fait élémentaire ; il est vrai qu'en 1839 le diocèse de Quimper et de Léon avait depuis quatre ans divorcé avec la liturgie.

Si nous insistons sur ces reliquaires, c'est que leur aspect lamentable a dû contribuer selon nous à faire trop négliger les reliques de saint Pol. Sans doute on les expose à la vénération le jour du pardon, et devant ces restes précieux beaucoup de bonnes âmes répandent leurs prières ; mais pour ceux qui ont vu comment les reliques de saint Corentin sont vénérées à Quimper surtout depuis la grande fête du 12 décembre 1886, il y a lieu de se demander si les fidèles du Léon honorent ces restes précieux autant qu'on peut et qu'on doit le désirer. N'ayant jamais assisté au pardon de saint Pol, nous ne disons point ceci de nous-même, nous exprimons simplement l'avis de témoins dignes de foi, et c'est encore leur opinion que nous émettons en disant que le culte de saint Pol reprendra son ancien éclat seulement le jour où le chef et le bras du saint patron ayant été convenablement et même

richement enchâssés seront l'objet d'une translation solennelle. Nous l'appelons de tous nos vœux.

Nous savons que les vieux reliquaires dont nous avons tant médit sont chers à quelques amis du passé, dont nous respectons le sentiment ; mais puisque la cathédrale de Quimper garde avec si grand soin les deux boîtes où a été enserré le bras de saint Corentin, rien n'empêchera la cathédrale de Léon de conserver aussi les reliquaires si bien décrits par M. Le Toux ; il est même à désirer qu'on ne laisse rien perdre de ce qui pendant bien des années a été en contact avec les restes des Saints. Même séparées de leur précieux contenu ces châsses rappellent d'une manière touchante la pauvreté de l'Église de France dans les années qui ont suivi la Révolution ; de plus, quand on les comparera aux œuvres de l'orfèvrerie ou de la sculpture à notre époque, elles montreront les progrès accomplis par l'art catholique dans la seconde moitié du siècle.

Le lecteur aura remarqué que le doigt de saint Pol est enfermé dans ce que le procès-verbal de Mgr Dombideau appelle une châsse d'argent. C'est une petite boîte très simple fermée par un cristal biseauté qui permet de lire l'inscription gravée à l'intérieur, et aussi de voir la relique.

Si cette partie des restes du Saint avait reçu un reliquaire spécial, c'est sans doute qu'elle était destinée à être offerte aux baisers des fidèles, et l'on pourrait désirer qu'elle soit rendue à cette destination.

On ne sait à quelle époque fut brisé le sceau de la paroisse appliqué sur les deux chasses par M. Le Toux ; mais pendant bien des années elles restèrent ouvertes l'une et l'autre ; plus tard les rubans des couvercles furent de nouveau fixés aux boîtes par de la cire, mais sans empreintes de sceaux. Il y a quelques années, M. Messager, actuellement archiprêtre de Saint-Pol, pria Mgr Nouvel de visiter les reliquaires et de les sceller de ses armes, ce qui fut fait, mais sans que l'évêque rédigeât de nouveau procès-verbal. Quant aux procès-verbaux anciens ils étaient depuis longtemps et restèrent sous scellés dans les reliquaires, tant ceux qui ont été cités que ceux qui restent à transcrire lorsque nous en serons aux reliques de saint Hervé. Pour en avoir communication, afin de leur donner place dans cette étude, nous avons donc sollicité et obtenu de Mgr Lamarche l'autorisation de rompre les sceaux de Mgr Nouvel.

Le 18 juillet dernier, nous avons donc pris ou fait prendre copie de tous ces actes, puis nous avons remis les originaux dans les deux châsses que nous avons scellées du sceau de Mgr Lamarche.

Les reliques tant de saint Pol que de saint Laurent et de saint Hervé reposaient sur de la ouate disposée un peu pêle-mêle ; cette ouate ainsi que de vieux linges longtemps en contact avec ces vénérables ossements fut cousue dans des pièces de soie également trouvées dans les reliquaires et l'on forma ainsi des coussins

Archives dio és es de Quimper et Léon

qui furent placés sous les mêmes reliques. Nous signalons ce détail, parce que si un jour ces coussins étaient remplacés et mis hors d'usage, ils seraient aussi à conserver. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

SŒUR ROSE. — Sa Vie et son Œuvre. — La Messe Réparatrice, par M. Arthur Loth, rédacteur de l'*Univers*. — Un beau volume in-8 écu d'environ 500 pages. — Prix 4 fr. ; *franco* 4 fr. 50. — Paris, **Bloud et Barral**, 4, rue Madame ; Quimper, **Salaun**, libraire.

Beaucoup de personnes connaissent déjà « **la Messe réparatrice** » érigée en archiconfrérie par Bref de N. S. P. le Pape, du 24 août 1886. Cette dévotion consiste à entendre une seconde Messe les dimanches et fêtes d'obligation, à l'intention de réparer le tort fait à la gloire de Dieu par ceux qui refusent de lui rendre le culte qui lui est dû en n'assistant pas, les jours de précepte, au Saint-Sacrifice.

Il n'est pas de plus grande et de plus sainte pratique de piété puisqu'elle a pour objet la gloire de Dieu, qui est le **tout** du monde, et pour moyen, le Saint-Sacrifice de la Messe, l'acte de piété par excellence.

Cette haute dévotion, si propre à ranimer dans les âmes le zèle de Dieu et l'amour de l'Eucharistie, fut inspirée à une pauvre femme par Notre-Seigneur en 1864. Dieu voulut une fois de plus se servir d'un petit instrument pour l'accomplissement d'une grande œuvre de piété et de grâce.

Celle qu'il choisit pour communiquer aux chrétiens le moyen le plus efficace de réparer l'indifférence de l'outrage de tant de pécheurs envers lui, était une humble veuve de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. Destinée à une si haute fin, elle y fut préparée par une vie d'épreuves et de sacrifices héroïques. Toute petite enfant elle apprit à souffrir. Elevée en dehors de la religion, elle fut miséricordieusement attirée du péché à la grâce. Jeune fille, elle mena une dure existence de travail sanctifiée par un grand esprit de piété. Mariée, elle connut toutes les tribulations de la vie conjugale, toutes les rigueurs de la mort.

Tant d'épreuves accrues encore par des pénitences extraordinaires lui servirent à s'élever dans l'amour de Dieu et la pratique des plus hautes vertus. C'est alors que Dieu se manifesta à elle, en lui inspirant l'idée de la **Messe réparatrice**. Chargée d'une si sainte mission, elle finit, après diverses vicissitudes où elle grandit encore en piété, par se retirer au monastère des religieuses Norbertines de Boulieu (Drôme). Elle y vécut douze ans comme sœur converse, dans toute la ferveur de la vie religieuse et dans des souffrances admirablement supportées. Après sa mort, sa réputation de vertu n'a fait que s'accroître à mesure que se développait l'œuvre de la **Messe réparatrice**, devenue l'héritage des filles de Saint-Norbert.

C'est la vie de cette humble femme, connue aujourd'hui sous le nom de sœur Rose, que raconte M. Arthur Loth. Toute simple et ordinaire qu'elle soit, elle est marquée de grâces si merveilleuses et d'un tel caractère de sainteté, qu'il a paru que ce serait répondre au dessein de Dieu sur cette âme privilégiée que de la faire connaître. En même temps qu'on y admirera l'œuvre de la grâce, on y trouvera les exemples des plus hautes vertus dans les diverses conditions d'une vie toute de pauvreté, de souffrances et de sacrifices. On y trouvera surtout des raisons d'embrasser cette pieuse et salutaire dévotion de la **Messe réparatrice** dans laquelle se résume toute la vie de sœur Rose.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Une DAME veuve, sans enfants, désire une place de *gouvernante* ou d'*ouvrière à l'année*. — S'adresser au bureau de la *Semaine*.

UNE JEUNE FILLE instruite, bien élevée, désire une place : demoiselle de compagnie ou institutrice de jeunes enfants.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les Maladies* : **Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle** *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE

de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A Quimper : chez Ménez-Hemery, épicier ; à Brest : chez Chabrol et Carrive, épiciers, rue de la Rampe, 18.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Archives d és es de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anemie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, **Défiez-vous des Imitations.**

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion,** expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie

fondée en 1848.



Actif: **106 MILLIONS 578,628 fr.**

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

payables sans frais aux taux de **8, 10, 12, 15, 17 %**, suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la Compagnie:

30, Rue de Provence

ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

PHTHISIE

BRONCHITES, CATARRHES

Guérison par l'EMULSION

CRÉOSOTÉE MARCHAIS

Phᵉⁿ à *LA ROCHELLE*. 3 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 21 Mars 1890. N° 12.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.



SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Nominations dans le Clergé ; Nécrologie ; Les Pâques des soldats ; Châtiment terrible.

II. Nouvelles du Monde catholique: Le catholicisme aux Etats-Unis ; L'orgue du chœur de N.-D. de Paris, sa restauration et sa transformation.

III. Documents historiques (suite).

IV. S^t Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 23 mars. — Dimanche de la Passion, 1re classe, semi-double, violet. — Vêpres du jour.

Lundi 24. — Office du jour, violet.

Mardi 25. — Annonciation de la Sainte-Vierge, double de 2me classe, blanc.

Mercredi 26. — Office du jour, violet.

Jeudi 27. — Office du jour, violet.

Vendredi 28. — Notre-Dame des 7 Douleurs, double-majeur, blanc.

Samedi 29. — Office du jour, violet.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Fouesnant	23 mars.
Huelgoat.....	24, 25 et 26 mars.
Baye et Trébabu	27 et 28 mars.
Gouézec.....	29 mars.

Archives dio és es de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Chapelle de la Retraite. — *Congrégation des Dames.* — Lundi 24, 4 heures, vêpres de l'Annonciation, bénédiction. Mardi 25, 7 heures, messe, bénédiction ; 4 heures, sermon par M. le chanoine Salaun, et bénédiction.

Nominations dans le Clergé. — M. Faujour, recteur de Plonéour-Lanvern, est nommé recteur de Saint-Pabu.

M. Le Coz, vicaire à Saint-Corentin, est nommé recteur de Plonéour-Lanvern.

***

Nécrologie. — M. Madec, recteur de Saint-Pabu, est décédé.

Les Pâques des Soldats. — I. — A l'approche du temps consacré à l'accomplissement du devoir pascal, il est bon de rappeler que presque tous les jeunes Français, de 21 à 25, ans, sont retenus sous les drapeaux ; comment feront-ils leurs Pâques ? C'est là une grave question qu'il est urgent de poser. Quelle sera la réponse ? La suppression de l'aumônerie régulière, la difficulté pour le jeune militaire de se trouver au milieu des nombreux pénitents et pénitentes, d'aborder un prêtre inconnu de lui, de lui faire sa confession en français, habitué qu'il est souvent au dialecte natal, le préjugé trop répandu que la loi de l'Eglise n'oblige pas aussi strictement à la caserne qu'au pays, trop souvent aussi une négligence prolongée, l'impossibilité pour plusieurs de quitter de bon matin la caserne, deux ou trois dimanches exceptés, la crainte plus ou moins vague d'être raillé et persécuté par de mauvais camarades, tout conspire à faire abandonner le devoir pascal pendant les années de service. Mais au moins, dira-t-on, les permissions nombreuses, accordées au temps de Pâques, donnent au soldat la facilité de recevoir les sacrements dans sa paroisse. Sans doute, mais le très petit nombre en profitera : si l'on excepte quelques régions restées profondément chrétiennes, c'est un fait d'expérience que presque partout les permissionnaires revenus au pays pour quelques jours seulement, sont absorbés par les devoirs et les joies de la famille, et pour diverses causes, ne vont pas régler les affaires de leur conscience. — On peut donc affirmer qu'en dehors des hôpitaux militaires et des réunions paroissiales organisées par les aumôniers volontaires, très peu de soldats s'approchent de la sainte Table ; c'est là un mal immense auquel tous les chrétiens doivent travailler à porter remède.

II. — A cet effet, dans toutes les villes de garnison, il est indispensable que des exercices particuliers soient consacrés aux

soldats pendant le carême. Si l'œuvre militaire existe déjà, elle ne peut se passer de sa retraite annuelle, objet de toutes les sollicitudes de l'aumônier. Pendant huit jours au moins, le soldat pourra entendre une parole spéciale, brève, fortifiante, adaptée à ses besoins personnels et qui le déterminera facilement à accomplir son devoir. — Nous disons *pendant huit jours au moins*, car les nécessités du service pouvant retenir un grand nombre de soldats à la caserne une semaine entière, on ne saurait trop louer les aumôniers qui ont prolongé les exercices durant toute une quinzaine. Sur huit instructions, les soldats pour la plupart ne pourront en entendre que trois ou quatre. — Il sera bon de ne pas attendre la fin du carême pour commencer les réunions. Dans les dernières semaines, bon nombre de soldats s'en vont en permission ; ceux qui demeurent, sont retenus à la caserne pour remplacer les absents, et les retraites sont peu suivies. D'ailleurs, NN. SS. les Evêques ayant généralement étendu la période de la communion pascale pour les soldats, et tous se montrant très favorables à l'évangélisation de l'armée, il est très facile d'avancer l'époque de ces exercices.

III. — Dans les villes dépourvues d'une œuvre militaire, la retraite pascale est toujours possible. N'oublions pas que la loi garantit aux soldats la liberté de conscience : puisqu'elle les assimile aux paroissiens ordinaires, c'est bien le moins que le pasteur puisse les convoquer à des exercices particuliers, et leur faciliter par tous les moyens l'accomplissement d'un devoir primordial. Donc, partout le prêtre peut faire appel aux soldats qui fréquentent l'église, et les engager à conduire des camarades aux réunions annoncées. Une chapelle de catéchisme ou une autre dépendance de la paroisse sera le local le plus favorable. Si l'on se borne à inviter les soldats aux exercices ordinaires du carême, ils n'y viendront guère : en leur donnant une retraite spéciale, le chiffre des pâques pourra être décuplé. D'ailleurs, il ne s'agit pas de viser au nombre : l'essentiel est de commencer même avec un très modeste auditoire, le chiffre des assistants grandira bientôt.

IV. — Nous l'avons dit, beaucoup de soldats reviennent de permission sans avoir fait leurs pâques : ils peuvent quitter la caserne avec la résolution sincère d'accomplir leur devoir, mais le temps passe bien vite au pays, et d'autre part, bien des jeunes gens ne tiennent pas à ouvrir leur conscience à des prêtres qui les connaissent depuis longtemps et auxquels il faudra peut-être avouer des faiblesses inaccoutumées. Aussi le plus sûr sera-t-il que l'aumônier volontaire de la garnison amène le soldat à la sainte Table : s'il n'a pu y réussir, le curé ou le vicaire en faisant au jeune permissionnaire l'accueil le plus paternel ne manquera pas de lui faciliter dès les premiers jours l'accomplissement de son devoir. Au fond, le jeune soldat a grande envie de se mettre en règle, mais souvent il n'ose pas faire le premier pas. Il faut donc le prévenir, prendre jour avec lui et se mettre entièrement à sa disposition.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

V. — La désertion de la Table sainte est l'un des plus grands malheurs de la France. C'est parce que la jeunesse abandonne Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'elle devient si facilement la proie de tous les vices. Ce n'est donc pas seulement aux prêtres, mais à tous les chrétiens qu'il incombe de remettre les Pâques en honneur. La famille tout entière doit employer son influence à décider le jeune soldat à accomplir le devoir pascal. Comment un père et une mère pourraient-ils prendre leur parti d'une abstention qui ressemble si fort à une apostasie ? En conséquence jamais ils ne doivent négliger de rappeler énergiquement au jeune militaire l'obligation de sa conscience et de l'encourager à s'en acquitter fidèlement : à cette époque surtout, le prêtre et les parents doivent écrire à l'aumônier volontaire afin de lui recommander le pauvre enfant qui peut-être, depuis son arrivée sous les drapeaux, a complètement oublié son âme. Que tous les chrétiens tournent vers cette intention capitale l'effort de leurs prières, que tous tendent la main au soldat pour lui faciliter l'accomplissement du devoir pascal. Nul ne saurait y trouver à redire ; car le soldat, comme tout autre est libre de demeurer fidèle à Dieu, à la foi de son enfance et de sa patrie.

Châtiment terrible. — On lit dans l'*Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne*, le récit suivant d'un fait arrivé dans la ville de Tréguier, pendant la Terreur :

Les révolutionnaires, comme s'ils avaient eu dans le cœur le feu de l'enfer, ne pouvaient supporter qu'il restât dans aucune église le moindre emblème religieux. Ils s'emparaient, lorsqu'ils les trouvaient, des calices et de tous les objets sacrés en or ou en argent. Leur rage s'en prenait même aux choses qui n'avaient aucune valeur pour eux ; ils n'avaient évidemment qu'un but : détruire tout ce qui était de nature à leur rappeler qu'il y a au ciel un Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres.

Or, dans l'église cathédrale de Tréguier, se trouvait un riche tombeau qui renfermait les reliques de saint Yves. La vue de ce monument, ciselé avec tant d'art par nos ancêtres, le renom de sainteté et le bruit des miracles de saint Yves les mirent en fureur.

Il importait, disaient-ils, de ne plus laisser sous les yeux du peuple des objets qui ne pouvaient rappeler à son esprit que le souvenir de ses vieilles superstitions.

Aussi, sans plus tarder, chercha-t-on des outils, et le tombeau de saint Yves fut bientôt brisé et réduit en poussière.

Mais ce n'était pas encore assez. Comme si le vieux Satan, en personne, était venu insuffler le vent de l'enfer au cœur de ces hommes, ils imaginèrent, pour faire plus de mal aux gens de bien, de célébrer la sainte messe. Dans ce but, ils se rendirent tout droit à la sacristie. Là, en cherchant les ornements sacrés, ils trouvèrent un cercueil, destiné, sans doute, à la première personne qui décéderait en la ville. (Au pays de Tréguier, on fait souvent les cercueils avant qu'on ait besoin de s'en servir.) La vue de cette châsse leur suggéra une autre idée.

— « Au lieu de célébrer la messe, dit l'un d'eux, faisons un enterrement ; cela nous sera beaucoup plus facile, nous saurions mieux nous en tirer : et puis, avec notre enterrement, nous parcourrons les rues de la ville en chantant de toutes nos forces : *Requiem æternam dona eis, Domine..... Requiescant in pace.....* Et en nous voyant, ces imbéciles de Bretons sécheront sur pied.

— « Oui, tu as raison, dirent les autres, mieux vaut faire un enterrement. »

On découvrit le cercueil où l'on étendit l'un d'eux. Six ou huit autres revêtirent les ornements de messe et les chapes du clergé, et aussitôt le cercueil sortit de l'église, porté par quatre.

Je ne saurais vous dire combien ce spectacle était douloureux, écœurant même. Ils se moquaient des larmes du fils ou du bon époux qui accompagne à sa dernière demeure un père, une mère ou une épouse... Les portes et les fenêtres se fermaient sur leur passage. Au bout de quelque temps, ils se sentirent las et déposèrent le cercueil à terre.

— « Lève-toi, crièrent-ils à celui qui s'y trouvait, et viens boire avec nous ; l'enterrement est terminé, nous avons suffisamment vexé les Trégorois. »

Mais, hélas ! ils avaient beau l'appeler, l'autre ne se levait pas... On avait pourtant pas cloué le dessus du cercueil, comme on le fait pour les morts. Voyant cela, un des soldats s'approcha et enleva le couvercle : l'homme qui était dans la bière ne bougeait pas. Alors, un second, croyant qu'il faisait une farce, le prit par la main pour l'aider à se dresser... Mais hélas ! il était mort pour tout de bon... Et le cercueil qu'ils avaient pris d'abord pour s'en faire un amusement, devint, cette fois-ci, un vrai cercueil, car le lendemain on y mit le sans-culotte pour le porter en terre.

On ne se rit pas en vain des saints et des choses sacrées !

La renommée de ces événements est encore vivante, aujourd'hui dans la ville de Tréguier, et les vieillards du pays vous les rediront, si vous le voulez, mieux que je ne fais.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le catholicisme aux Etats-Unis. — L'expansion de l'Eglise aux Etats-Unis, pendant les cent dernières années, est manifeste, et c'est un des faits les plus étonnants de l'histoire. Nos frères protestants ressentent pleinement l'importance de ce fait. « C'est, dit un organe puritain, l'*Indépendant de New-York*, un phénomène de l'histoire d'Amérique qu'il faut étudier avec beaucoup de soin et d'intérêt. » En 1789, il n'y avait que 40,000 catholiques aux Etats-Unis, aujourd'hui il y en a 10,000,000. La

Archives dio[illegible]saines de Quimper et Léon

population du pays est seize fois plus nombreuse qu'il y a cent ans, mais notre population catholique est devenue deux cent cinquante fois plus nombreuse pendant le même laps de temps. Nous avons 8,000 prêtres, 10,500 églises, 27 séminaires, 650 collèges et académies, et plus de 3,000 écoles libres de paroisses. Un tel progrès est prodigieux dans un pays où les catholiques ont toujours été en minorité, et où, à cause des préjugés que les immigrants apportaient d'Angleterre, l'Eglise catholique a été longtemps regardée d'un œil hostile. Nos hôpitaux, nos orphelinats, nos refuges, nos nos couvents, nos monastères, nos bibliothèques sont répandus dans tout le pays. Nulle part cette expansion de l'Eglise n'a été plus remarquable que dans la Nouvelle-Angleterre, le foyer du puritanisme. Il y a soixante ans, la Nouvelle-Angleterre ne possédait qu'un évêque, deux prêtres et deux églises. Aujourd'hui, les catholiques sont desservis par un archevêque, six évêques, neuf cent quarante-deux prêtres, et possèdent six cent dix-neuf églises. L'organe puritain a raison de dire que « l'Eglise catholique romaine est un phénomène de l'histoire d'Amérique qu'il faut étudier avec beaucoup d'intérêt. »

La ville de New-York peut justement être considérée comme une ville catholique : elle possède, en effet, 80 églises catholiques, où il se dit chaque dimanche 392 messes. Ces églises peuvent contenir 411,700 personnes assises et 146,470 debout ; ce qui fait un total de 558,110 catholiques qui, à une même heure, peuvent remplir leurs devoirs religieux. Dans le cours de l'année dernière, cinq nouvelles églises ont été construites.

L'Orgue du chœur de Notre-Dame de Paris, sa restauration et sa transformation. — Son Eminence le cardinal archevêque, d'après une décision prise par le Conseil de Fabrique de la Métropole, vient de confier à la maison Merklin et Cie la restauration de l'orgue de chœur de Notre-Dame, avec applications du système électro-pneumatique dont elle a seule le privilège.

Construit en 1863, par la même maison, l'orgue du chœur de Notre-Dame est un seize pieds complet reparti sur deux claviers manuels (récit et grand orgue) et sur un clavier de pédales, avec pédales d'accouplement et de combinaison. Déclaré de facture supérieure par la Commission d'expertise, cet orgue a toujours attiré l'attention des nombreux visiteurs, en même temps que son harmonie à la fois douce et puissante, l'ampleur et le moelleux de ses jeux de fond, excitaient chez tous la plus grande et la plus légitime admiration.

A la beauté harmonique de l'instrument va se joindre bientôt un élément nouveau et souverainement précieux, et qui, tout en abrégeant considérablement le mécanisme, en assure le rapide et parfait fonctionnement. L'application du système électro-pneumatique sera d'autant plus heureux que la distance qui sépare les claviers

de la partie mécanique et instrumentale est relativement considérable. Avec lui, et quelle que soit d'ailleurs la distance, toute communication devient facile, sûre et spontanée. Je ne parle pas des ressources nombreuses et variées qui, tout en facilitant le rôle de l'organiste, assurent à l'auditoire une exécution des mieux rendue.

Cette décision, qui honore la maison Merklin, donne à son système, déjà hautement récompensé à l'Exposition universelle de 1889 une nouvelle et plus solennelle consécration. Notre-Dame est le monument français par excellence ; le souvenir de nos gloires nationales y est tout entier. Le pays s'y retrouve avec ses traditions et son histoire ; et, tant que le nom de la France aura le privilège de charmer le monde, on ne séparera jamais de sa gloire et de sa célébrité le grand, le saint et le cher nom de Notre-Dame de Paris.

X.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX. — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Cette manière de se soumettre à la loi avec des réserves si expresses qui ne pouvaient laisser aucun doute sur leurs sentiments anticonstitutionnels, n'aurait pas été acceptée par des Administrateurs autres que ceux du District et de la Municipalité de Morlaix, en 1791, qui se contentèrent de la soumission des communautés religieuses à la lettre de la loi, et n'inquiétèrent aucunement leurs directeurs, qui purent continuer leurs fonctions dans leurs chapelles, pendant qu'un si grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse étaient incarcérés aux Carmes de Brest. Mais cette sécurité relative des prêtres de Morlaix devait bientôt disparaître avec le changement d'administration. Au mois d'octobre, comme nous l'avons dit, presque tous les membres du Directoire du District, dégoûtés des mesures violentes et injustes dont on voulait les rendre complices, donnèrent leur démission et furent remplacés par un nouveau Directoire plus en rapport avec les progrès de l'esprit révolutionnaire. La Municipalité qui, jusqu'à cette époque, pouvait passer aux yeux du Directoire comme un parti avancé, ne tarda pas à être soupçonnée d'incivisme par les nouveaux membres du District, et nous allons la voir essayer de lutter contre le District pour conserver leurs directeurs insermentés aux Religieuses de Morlaix.

L'exécution de l'arrêté du Département, du 29 novembre

Archives dio sa es de Quimper et Léon

1791, fut pour le nouveau Directoire une bonne occasion de faire preuve de civisme. Le 3 décembre, le District écrivait à la Municipalité de Morlaix (1) :

« Nous recevons un extrait de la séance du Conseil du Département, du 29 novembre, qui nous charge de former, aussitôt sa réception et d'après nos connaissances locales, une liste des ecclésiastiques susceptibles d'être détenus. Nous ne doutons pas de votre empressement à concourir avec nous à l'arrestation de ces ecclésiastiques, dont nous vous remettons le tableau. Faites, de votre côté, arrêter à bas bruit, par la force publique déguisée, tous ceux qui y sont compris, et les faire conduire à la maison d'arrêt provisoire à la maison commune. Mettez tout en mouvement et surtout recommandez le silence pour que nous puissions remplir le but que se propose le Département. »

La liste des prêtres à incarcérer portait les noms de MM. Lannurien, Le Noanez, Pitot, Le Balch, Le Moine, Forestier, Sannier et Ellez. Quelques heures après, le même jour, MM. Le Noanez, Boustouler, Breton et Lannurien étaient arrêtés, et le District écrivait de nouveau à la Municipalité :

« Nous vous prévenons que nous avons fait disposer le logement et le souper de ces quatre ecclésiastiques à l'hôtel de la Nation, sur la place Viarme ; veuillez les y faire conduire sous bonne et sûre garde et y faire tenir toute la nuit et jusqu'à leur départ deux ou trois factionnaires. Vous y ferez également conduire les autres prêtres qui pourraient vous être envoyés à la maison commune. »

Le 6 décembre, le District annonçait au Département que, malgré son activité, « la plus grande quantité des rebelles à la loi » avaient échappé à leurs recherches, grâce aux avis particuliers qu'ils avaient reçu de l'arrêté porté contre eux. Trois autres arrestations avaient porté à sept le nombre des ecclésiastiques envoyés à Brest, et c'est sans doute de ces trois prêtres qu'il est parlé dans la lettre suivante du District à la Municipalité (2) :

« Morlaix, 4 décembre 1791.

« Nous venons d'être informés que trois prêtres non assermentés, sous le coup de l'arrêté du Département du 29, se sont retirés au couvent des Ursulines pour se mettre à l'abri des poursuites que nous sommes chargés d'exercer vers eux ; ne voulant en aucun cas troubler l'asile de personnes vouées aux règles de cette communauté, nous vous prions, Messieurs, d'agir pour faire par vous-mêmes les perquisitions que la force armée exercerait dans toute autre maison. Il est des

(1) Registre de Correspondance du District de Morlaix.
(2) Registre de Correspondance, District de Morlaix à Officiers municipaux.

cas où il est prudent de donner asile dans un cloître ; nous avons une trop bonne opinion de la fidélité de ces dames à observer la loi pour croire qu'elles fussent capables de recéler chez elles des personnes que la loi réclame par votre ministère. En vain voudrait-on éluder, nous ferons cerner l'enceinte par la force et nul ne lui échappera. Vous voudrez bien nous faire part du succès de vos recherches. »

Mais un conflit assez sérieux ne tarda pas à s'élever entre le District et la Municipalité de Morlaix, au sujet des aumôniers des communautés, que celle-ci avait pris sous sa protection. A l'annonce du décret du Département du 26 novembre, les aumôniers, quoique ne tombant pas directement sous le coup de l'arrêté, avaient cru prudent de se cacher ; mais sur l'assurance donnée par la Municipalité aux religieuses que leurs aumôniers ne seraient pas inquiétés si les offices se célébraient dans leur chapelle les portes fermées, ils revinrent prendre leurs fonctions le 21 janvier. Or, le 23 mars, le District faisait enlever M. Mével et M. Lagadic, et, le 24, les conduisait au château de Brest. On comprend la désolation des communautés qui se fiaient à la parole de la Municipalité, et l'indignation de celle-ci en voyant le District tenir peu compte des engagements qu'elle avait pris. Les lettres échangées à cette occasion entre le District et la Municipalité, et mises sous les yeux du Département, vont nous renseigner sur cet incident.

« District de Morlaix à Département.

« 24 mars 1790.

« Une démarche, peut-être trop peu réfléchie, qui a provoqué hier l'assemblée de la Commune, a pu inquiéter les citoyens sur les griefs que l'on a pu imputer aux corps constitués. Il n'en est rien, Messieurs, et comme membre du Directoire, je dois à l'un et l'autre de ces corps la justification qui est due à leur zèle.

« Deux misérables prêtres, que chacun de vous sait apprécier, donneraient-ils bien lieu à une scène scandaleuse dans cette ville ? Non, Messieurs, nous devons au public l'analyse de notre conduite dans cette affaire.

« L'arrêté du Département du 26 novembre 1791, que le Directoire fit passer à la Municipalité, le 22 décembre, pour y tenir la main, mit l'alarme dans les couvents de cette ville.

« Le 29 décembre, il fut répondu au Directoire : « Messieurs, « nous avons reçu expédition de l'arrêté du 26 novembre, « relatif aux religieux et religieuses. Nous en avons consulté « les dispositions, et nous trouvons que l'objet en a été géné- « ralement rempli par nos prédécesseurs. Vous êtes à même « de juger s'il en reste ultérieurement quelque chose à faire « et, en ce cas, vous voudrez bien nous transmettre vos

Archives dio sa es de Quimper et Léon

« instructions et vos ordres. — Le Bureau municipal : DIOT, « *maire*, ANDRIEUX, *procureur*. »

« Voici la réponse qui fut faite, le 4 janvier 1792, à cette lettre: « Nous avons reçu, avec votre lettre, les procès-verbaux « de descente dans les différentes maisons religieuses de cette « ville, les 7 juin, 7 et 9 juillet dernier. Nous désirerions, « Messieurs, que ces procès-verbaux *remplissassent (sic)* les « dispositions de l'arrêté du 26 novembre, dont nous recom- « mandons à vos soins la pleine et entière exécution. Nous y « voyons que ces dames, éloignées du monde, n'ont pu se « faire une idée de la Révolution qui s'opère dans l'empire, « et que, guidées par des individus qui ont pu oublier un « moment l'un des devoirs sacrés du chrétien, ont puisé dans « leurs principes des réponses qui attaquent la loi constitu- « tionnelle du royaume. Nous n'attribuons pas d'incivisme, « aux rédacteurs de ces procès-verbaux, nous aimons à croire « que, naturellement portés à éviter tous troubles dans les « consciences de ces âmes chastes, vouées à chanter les louan- « ges du Seigneur et à une vie sédentaire et dure pour « laquelle Dieu ne les fit jamais naître ; ils ont pu céder à « l'impulsion de leur cœur en adhérant à de petites forma- « lités qui semblaient tranquilliser ces dames. Il est doux de « saisir les occasions d'obliger qui le mérite ; mais quand un « corps administratif est chargé de l'exécution de la loi, nulle « considération que son devoir ne doit le conduire. Nous vous « invitons donc, Messieurs, à vous présenter de nouveau chez « les dames religieuses, non pour y troubler leur asile, mais « pour y porter cette tranquillité, cette douceur dont vous « nous avez donné tant d'exemples ; vos remontrances pater- « nelles auront tout l'effet que nous avons lieu d'en attendre. « Les nominations des supérieures et des économes peuvent « être continuées, mais il est nécessaire qu'elles soient renou- « velées aux termes de la loi, qui ne demande qu'obéissance « sans réserve. »

« Le 4 janvier 1792, le Directoire crut devoir annoncer à ces dames les dispositions que renfermait leur lettre à la Municipalité et leur dit : « Mesdames, nous chargeâmes, il y « a quelques jours, la Municipalité de tenir la main à l'exé- « cution de l'arrêté du 26 novembre. Elle nous a fait part « que, le 9 juillet, vous aviez, en conformité à la loi, nommé « une supérieure et une économe. Nous nous sommes fait « représenter le procès-verbal, où nous avons vu avec peine « les mots de *protestation contre tous actes contraires aux* « *droits de l'Eglise, de l'Etat, de la règle et de la constitution.* « C'est s'éloigner du principe de l'ordre et de l'obéissance à « la loi que de se permettre de pareilles expressions. Nous « chargeons les Officiers municipaux de vous faire connaître « combien il est instant de se soumettre sans réserve à la loi, « qui a tout fait et pour vous et pour nous, et qui s'est formel-

« lement expliquée qu'elle n'entendait aucunement attaquer « la religion, qu'elle respecte, les opinions qu'elle a décrétées « libres, les règles et les constitutions de votre ordre sur les- « quels elle ne veut porter la moindre atteinte. »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

LES RELIQUES DES APÔTRES DU LÉON.

1° RELIQUES DE SAINT POL (suite).

19 Mars 1890.

Il y a huit jours la liturgie ramenait pour notre diocèse la fête de saint Pol Aurélien, et mettait sur les lèvres des prêtres l'éloge de cet homme apostolique. La pensée de toutes les splendeurs dont se serait autrefois revêtue la cathédrale de Léon à la date du 12 mars ajoutait encore aux regrets que nous ressentions en constatant l'oubli relatif dans lequel sont tombées les reliques du glorieux patron de cette église.

Or, à l'heure même où l'expression de ces sentiments se faisait jour, ces regrets allaient perdre leur raison d'être, car les reliques de saint Pol recevaient des hommages comme elles n'en avaient pas reçu depuis longtemps.

Dieu a ses heures. Nous avons eu occasion de le dire déjà pour ce qui concerne le nouvel éclat qui s'est attaché au culte de saint Corentin et de saint Ronan, mais surtout pour la recrudescence de dévotion amenée par le couronnement de Notre-Dame du Folgoat. Nous espérons le prouver encore à l'avenir en entretenant nos lecteurs de la translation de saint Maurice, à Notre-Dame de Langonnet en 1880 ; nous serions bien heureux s'il nous était donné de le montrer une fois de plus en disant quels honneurs recevra dans l'avenir le crâne de saint Guennolé dont après un sérieux examen l'autorité épiscopale a reconnu l'authenticité, l'année dernière.

Ces heures choisies de la Providence nous les avons reconnues encore à l'ouverture des procès diocésains pour la glorification de saint Jean Discalcéat et de Michel Le Nobletz ; et maintenant vient d'apparaître l'aurore du jour où saint Pol Aurélien, sous les voûtes de sa vieille cathédrale et dans les rues de sa cité fidèle verra se presser ses enfants. Nous pouvons déjà lui dire en empruntant les paroles du prophète Isaïe : « Autour de toi lève les yeux et vois : cette assemblée toute entière est accourue pour toi. Tes fils viendront de loin et tes filles se lèveront à tes côtés ; telle

Archives dio sa es de Quimper et Léon

en ce jour sera ta richesse ; à cette vue tu seras dans l'admiration et ton cœur se dilatera quand tu auras ainsi attiré la multitude des bords de la mer, la race forte... elle viendra portant l'or et l'encens et chantant les louanges du Seigneur (1). » Quand cela se réalisera-t-il ? C'est le secret de Dieu. Nous espérons cependant que l'heure ne tardera guère, mais surtout nous croyons qu'elle sera l'heure opportune et l'heure choisie du Seigneur.

« Les étoiles ont été appelées et elles ont dit : « Nous voici, » et elles ont pris plaisir à briller pour obéir à Celui qui les a faites (2). »

Ces astres qui brillent non au firmament visible sur notre terre mais des profondeurs du paradis sur le champ de bataille de l'Eglise militante peuvent subir pour nous des éclipses partielles ; toutefois quand le souverain Maître juge leur splendeur d'une particulière utilité, il les appelle, les nuages de l'oubli disparaissent et nos regards ravis contemplent ces douces lumières qui brillent pour obéir à Celui qui les a faites. Elles nous conduisent alors dans la voie de la fidélité, comme la colonne dirigeait les Hébreux dans leur marche au désert. Il y a plus encore : les Saints ne sont pas seulement nos bons et puissants amis ; à l'heure de la lutte ils se font nos défenseurs ; enfants de la lumière, ils combattent pour nous les enfants des ténèbres : « *Stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.* Les étoiles demeurant dans leur ordre, immobiles dans leur cours, combattirent contre Sisara. » Qu'il apparaisse donc l'ancien vainqueur du dragon, et que les ennemis de Jésus-Christ soient encore enchaînés par sa main victorieuse !

Mais pourquoi ces espérances de glorification pour saint Pol Aurélien, et d'une protection plus efficace de sa part ?

Le mercredi 12 mars, Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon, se trouvait à Saint-Pol. Sa Grandeur voulait satisfaire sa dévotion personnelle, pour le fondateur d'une des deux églises réunies sous son autorité.

Monseigneur voulait que cet acte de piété qu'il accomplissait pour le bien de son diocèse, gardât un caractère absolument privé, et c'est pourquoi il avait choisi le douze mars, fête liturgique, au lieu du seize mars, pardon solennel de Saint-Pol. M. le curé archiprêtre, avait bien cru ne pas se mettre en opposition avec les désirs de Monseigneur, en faisant connaître à ses paroissiens, dès le dimanche précédent, que l'Evêque se proposait de dire la messe à la cathédrale, le mercredi. A neuf heures, Monseigneur célébrait donc une messe basse, mais non pas dans le demi isolement qu'il avait prévu ; la belle et vaste nef était remplie ; dans les bas côtés de la nef et dans le pourtour du sanctuaire, se pressaient de nombreux fidèles profondément recueillis. C'était une manifestation de foi et de dévotion, silencieuse, mais bien éloquente, et bien

(1) Isaïe, ch. LX.
(2) Baruch, ch. III.

douce à contempler pour le Pasteur de la paroisse comme pour le Pasteur du diocèse. Devant un tel spectacle, Monseigneur sentit un vif désir de féliciter ce bon peuple et il le fit brièvement, mais avec une émotion profonde. Puis, pour satisfaire cette piété, Sa Grandeur voulut qu'une relique de saint Pol fût proposée à la vénération des fidèles ; mais la châsse est grande, fort lourde et d'une conformation qui la rend peu portative ; on l'ouvrit donc, pour en extraire l'étui d'argent renfermant le doigt de saint Pol. Conformément au désir que nous exprimions, il y a quelques jours à peine, le petit reliquaire a donc été rendu à sa première destination. Pendant une demi-heure, Monseigneur donna lui-même la relique à baiser, mais après ce temps il lui fallut se faire remplacer dans ce pieux office par un des prêtres attachés au service de la Cathédrale.

La foule ne diminuait pas dans l'église, car les premiers sortis faisaient savoir en ville, qu'on offrait à la vénération publique les reliques de saint Pol, si bien que cette cérémonie dura encore plus d'une heure ; ouvriers et ouvrières quittaient leur travail, les enfants de toutes les écoles accouraient pour se joindre à leurs parents, et comme il n'y a pas de fête sans musique, l'orgue qui était resté silencieux d'abord, trouvait une voix à laquelle répondaient les milliers de voix de la foule pour chanter d'abord le *Magnificat*, puis les strophes d'un cantique français entre lesquelles on avait eu la pieuse pensée d'intercaler le refrain :

Saint Pol, ô notre Père,
Toi que nous invoquons,
Entends notre prière
Et bénis les Bretons.

C'était très-bien pour cette année ; cet emprunt fait à sainte Anne n'aura certainement pas porté ombrage à notre bien-aimée patronne ; mais si l'emprunt se renouvelait, il deviendrait un vol ; ce serait de nature à porter préjudice à la réputation des braves habitants du Léon, et, d'autre part, saint Pol ne pourrait s'attribuer légitimement le bien dérobé à la sainte aïeule du Sauveur. Ceci soit dit pour exciter la verve d'un poète dont notre *Semaine Religieuse* a plus d'une fois reproduit les œuvres, et que la ville de Saint-Pol compte parmi ses enfants. A lui donc de prendre la plume ; saint Pol lui inspirera certainement un beau cantique français, poétique et pieux comme nos vieux *gwerz* bretons, et c'est avec bonheur qu'on l'entendra chaque année, quand se renouvellera, avec une solennité plus grande encore, l'ostension et la vénération des saintes reliques, mais surtout au jour ardemment désiré où la générosité du Léon ayant abrité dans de nouvelles châsses les ossements vénérés de l'Apôtre du pays, une translation solennelle viendra réveiller les indifférents et renouveler l'enthousiasme des plus fervents. Ce jour-là, d'ailleurs, le Léon ne sera pas seul, et l'alliance fraternelle consommée entre les deux diocèses d'autrefois s'affirmera une fois de plus quand les descendants des Bretons évangélisés par saint Pol lui diront de tout cœur :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vicinæ sobolis nunc quoque suscipe
Curam, ferque preces votaque Numini :
Imo jam domus una est,
Cujus tu decus alterum.

« Veille aussi désormais sur le peuple qui confine au nôtre. Porte à Dieu ses vœux et ses prières. Avec lui nous ne formons plus qu'une seule famille dont tu es la seconde gloire. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. Foulcher, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antin, 7, Rennes. Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. Le Paul, son représentant.

MÉDAILLE D'OR — **Les Meilleures Montres** sont les MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA — Paris 1889
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

ORGUES
d'ALEXANDRE, Père et Fils
106, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855.
1re Médaille d'or 1889.
ORGUES à MAINS DOUBLÉES, Modèles nouveaux
ORGUES & HARMONIUMS
depuis 100 francs jusqu'à 8,000 francs
VENTE AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT
Envoi franco sur demande du Catalogue illustré
PIANOS, VENTE & LOCATION

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites **incurables**. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Spe, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie
fondée en 1848.
Actif : **106 MILLIONS 578,528 fr.**
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de
8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis
et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

PHTHISIE BRONCHITES, CATARRHES
*Guérison par l'***EMULSION**
CRÉOSOTÉE MARCHAIS
Phie à *LA ROCHELLE*, **3 fr.**

Archives dio sa es de Quimper et Léon

Conseils aux Ecclésiastiques

aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que : aloës, scammonée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

sous forme de tablettes laxatives et rafraichissantes, exquises au goût, agréables à sucer et ne procurant *aucune Colique.*

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraicheur du teint.

La Boite contenant 18 Purgations : **1 fr. 50**

dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boite de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur M. GÉRAUDEL, Pharmacien

à

***Ste-Ménehould** (Marne)*

envoie Gratis et Franco

DEUX TABLETTES ÉCHANTILLON

à toute Personne

qui lui en fait la demande affranchie.

Dimension de la Tablette du PURGATIF GÉRAUDEL

5e Année. Vendredi 28 Mars 1890. N° 13.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires : Paroisses de Saint-Corentin et de Saint-Mathieu ; Landerneau ; Mort de Mme la Supérieure générale de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit ; Mort de Mgr Hillion, archevêque de Port-au-Prince ; Cantique à saint Pol.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Léon XIII et le cardinal **Pecchi**, son frère.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 30 mars. — Les Rameaux, 1re classe, semi-double, violet.
Lundi 31. — Office du jour, violet.
Mardi 1er Avril. — Office du jour, violet.
Mercredi 2. — Office du jour, violet.
Jeudi 3. — Fête de l'Institution de la Sainte-Eucharistie, double de 1re classe, blanc.
Vendredi 4. — Office du Vendredi-Saint.
Samedi 5. — Office du Samedi-Saint.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon..	29, 30 et 31 mars.
Hôpital de Quimper	1er et 2 mars.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Saint-Corentin. — SEMAINE-SAINTE. — *Dimanche des Rameaux :* La dernière messe basse se dit à 8 heures 1/2. La bénédiction des Rameaux commence à 9 heures 1/2.

A 2 heures 1/2, vêpres, instruction française et bénédiction.

Le soir, à 7 heures 1/2, sermon de la Passion en breton.

Lundi, Mardi et Mercredi : A 7 heures 1/2 du soir, Conférence pour les hommes seuls.

Mercredi, Jeudi et Vendredi : office des ténèbres, à 4 heures.

Jeudi-Saint : Messe de communion au grand chœur, à 7 heures 1/2. A 9 heures, Grand'messe et Office par Monseigneur. Quête pour les Lieux Saints toute la journée et pendant l'office du Vendredi.

A 2 heures 1/2, lavement des pieds.

Le soir, à 7 heures 3/4, visite au Très-Saint Sacrement.

Vendredi-Saint : L'office commence à 9 heures 1/2.

A 3 heures, exercice du chemin de la Croix.

Le soir, à 7 heures 1/2, sermon de la Passion.

Samedi-Saint, l'office commence à 8 heures 1/2.

***

Dimanche de Pâques : Monseigneur officie toute la journée. A l'issue de la grand'messe, bénédiction papale.

Les vêpres sont à 2 heures 1/2. Clôture de la station et bénédiction solennelle.

Le soir, à 7 heures 1/2, clôture de la station bretonne.

***

Lundi 14, à 7 heures du matin, réunion de la Congrégation des demoiselles à la chapelle des Ursulines. Instruction par le prédicateur de la station.

***

Paroisse de Saint-Mathieu. — Cette semaine, sermon français par le R. P. Trophime, prédicateur de la station, *Dimanche, Mardi, Mercredi et Vendredi,* à 7 heures 1/2 du soir.

Jeudi, Vendredi et Samedi, l'office du jour à 8 heures.

Vendredi matin, à 5 heures 1/2, sermon de la Passion, en breton.

A 3 heures, exercice, en commun, du chemin de Croix, suivi de la bénédiction de la vraie Croix.

LANDERNEAU. — Vendredi dernier, fête de saint Benoît, Monseigneur a chanté la messe pontificale, assisté d'un nombreux clergé de chanoines et de prêtres, dans la chapelle des religieuses Bénédictines du Calvaire de Landerneau, à l'occasion de quatre professions. Ces jeunes sœurs, dont deux sont de Quimper et deux de Landerneau, ont eu la grande consolation d'avoir pour témoins de leur sacrifice, leurs familles, en proie sans doute à une désolation bien naturelle, mais pleines de résignation et soumises en tout à la volonté de Dieu.

Pendant la cérémonie, Monseigneur, surmontant la fatigue, a bien voulu adresser aux jeunes sœurs et aux parents une délicieuse allocution. Il a développé ce texte de Notre-Seigneur : *Si*

scires donum Dei. Il a montré aux Sœurs les joies, les gloires et les mérites de la profession religieuse, et, se tournant du côté des parents, il les a félicités d'avoir été de dignes instruments de Dieu dans la conservation et le développement de cette grâce dans le cœur de leurs enfants.

La cérémonie s'est continuée selon le rite propre à cette Congrégation. Un frisson a parcouru toutes les personnes présentes, quand, les quatre victimes de Notre-Seigneur étendues sous le drap mortuaire, des voix qui tiennent plus du ciel que de la terre chantaient les *Litanies.* Elles ont lu d'une voix claire et ferme la formule des vœux, qui les lient pour jamais. Pendant cette lecture on ne pouvait assez bénir Dieu, qui donne à des cœurs purs cet attrait irrésistible pour suivre pas à pas Notre-Seigneur dans la voix douloureuse, alors que de tous côtés s'élève contre lui le *tolle* général de la haine.

O méchants, continuez vos œuvres de malices et de corruptions, nous n'avons rien à craindre tant qu'il plaira au divin Maître de susciter de pareils dévouements, d'aussi sublimes vocations ! Les prières de ces jeunes âmes, toutes perdues en Dieu, lutteront contre vos efforts destructeurs, paralyseront les effets de votre malice et, arrêtant le bras vengeur de Dieu, nous mériteront pardon et miséricorde avec des jours meilleurs.

Rien n'a été touchant comme de voir pendant le chant du *Te Deum* ces quatre jeunes Sœurs se donner le baiser de paix entre elles, puis le recevoir et le donner aux autres religieuses avec une figure rayonnante de joie et de calme. On sentait qu'elles étaient arrivées au port ; elles avaient fait de grands sacrifices, leurs cœurs avaient été souvent meurtris ; près d'elles et sur elles bien des larmes avaient coulé, mais aujourd'hui, jour de bonheur, c'est le sacrifice consommé, c'est le pied posé dans le vestibule du paradis.

Nécrologie. — La Congrégation des Filles du Saint-Esprit vient de faire une grande perte dans la personne de sa Supérieure générale, la Très Révérende Mère Marie-Arsène Bornet, décédée à la Maison principale, le 22 mars 1890. Elle comptait 75 ans d'âge, dont 46 de religion et 35 de généralat.

Nos lecteurs s'associeront à nous pour recommander à Notre-Seigneur cette chère et grande âme, si dévouée au bien, à l'éducation des enfants et à tout ce qui touche la Sainte Eglise. Ils voudront offrir leurs respectueuses condoléances à cette Congrégation que le bon Dieu a bénie pour ses rares vertus, et qui compte dans notre seul diocèse plus de cent maisons.

Monseigneur de Saint-Brieuc a bien voulu présider les funérailles de cette vénérée supérieure. La messe a été chantée par M. le chanoine Dubourg, vicaire-général, et supérieur des filles du Saint-Esprit. Avant l'absoute, donnée par sa Grandeur, Mgr Fallières est monté en chaire, et a prononcé la touchante oraison funèbre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de cette grande servante de Dieu. Il a rappelé qu'elle était de Brest par sa naissance, du Calvaire de Landerneau par son éducation, et du nombre des âmes d'élite par ses grandes vertus religieuses. Rappelant ce qu'il faut pour être une institutrice parfaite, il a démontré que nos Sœurs, l'emportaient de beaucoup sur toutes les autres institutrices, parce qu'elles étaient les plus dévouées et les plus chrétiennes.

Cette parole épiscopale a retenti pleine de charmes et de promesses dans les cœurs des personnes présentes. Presque toutes les supérieures des principales maisons de la Congrégation étaient accourues; 76 prêtres marquaient par leur présence leur reconnaissance a ces excellentes Sœurs Blanches, et la ville de Saint-Brieuc était représentée par l'élite de la société chrétienne, appartenant à toutes les conditions.

Haïti. — Mgr Hillion, archevêque de Port-au-Prince (Haïti) est mort le 21 février. Il était né à Mauron (diocèse de Vannes), et avait fait ses études chez les Pères Eudistes, à Redon et à Saint-Martin de Rennes. Avant de se dévouer à la mission lointaine d'Haïti, où il vient de trouver la mort, Mgr Hillion était supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Il avait été nommé évêque du Cap-Haïtien en 1873, et transféré à l'archevêché du Port-au-Prince en 1886.

Mgr Hillion, n'avait pas encore 60 ans. Il était né le 21 octobre 1830.

Cantique à saint Pol.

A M. l'abbé MESSAGER,
Curé-Archiprêtre de Saint-Pol.

Air : *Catholique et Breton toujours !*

REFRAIN.

En ce jour, remplis d'allégresse,
Fiers Bretons, fiers chrétiens du pays de Léon,
Redisons tous en chœur ce chant plein de tendresse :
A saint Pol, à notre patron !

Conduit par la divine grâce
Jadis il aborda chez nous,
Dieu, pour convertir notre race
L'avait formé pur, fort et doux !

Écoutez : une cloche sonne,
Est-ce un Ange qui vient là-bas !
Vers la plage où la mer moutonne,
Accourons tous, portons nos pas !

Un Saint vient dans notre Bretagne,
Béni soit l'élu du Seigneur !
Entre ses mains — tendre compagne —
Brille la Croix du Rédempteur !

Sur son front la douceur rayonne
Et son cœur tressaille d'amour !
Il n'a ni sceptre, ni couronne,
Ni seigneurs pour former sa cour !

Mais, comme autrefois les disciples,
Il vient sans arme, il ne craint pas !
Soudain des prodiges multiples
Germent sous chacun de ses pas !

Au bruit de sa petite cloche
De tous côtés la foule accourt,
Et tout ce peuple qui s'approche
Entend la parole d'amour !

On délaisse l'autel antique
Couvert de larmes et de sang;
Et sur les dolmens d'Armorique,
Le Fils de Dieu même descend !

Mais le démon sur nos rivages,
Soutien du culte des faux dieux,
Faisait partout d'affreux ravages,
Serpent ou dragon furieux !

Il ravageait la côte entière
Et l'on entendait, tous les soirs,
Rôder la bête meurtrière
Autour des champs et des manoirs !

Ni les vœux, ni la pénitence,
N'avaient pu dompter le dragon,
Et l'on n'avait plus d'espérance
Qu'en saint Pol, notre doux patron.

Il vint : le dragon en fuite,
Retourna dans les flots, battu !
Armé de l'étole bénie
Saint Pol enfin l'avait vaincu !

O saint Pol, dans nos jours de haine,
Le vieux dragon revient plus fort !
Pour que ta puissance l'enchaîne,
Saint Pol, nous te prions encor !

Nous venons, comme nos ancêtres,
Nous réfugier près de toi,
Sous la houlette de nos prêtres,
Sous l'étendard de notre foi !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Garde-nous, garde-nous, ô père !
A nos portes gronde le mal ;
Il voudrait souiller cette terre
Et ce peuple, ton fier vassal !

Mais, comme le flot sur la plage,
Se brise au pied du fort granit,
Ainsi, contre notre courage,
Se brise son effort maudit !

O toujours nous serons fidèles
A saint Pol, à tous nos patrons !
Et Dieu sous l'ombre de leurs ailes,
Au ciel mettra les Bas-Bretons !

L.-M. LEROUX, *prêtre.*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Vatican a reçu, le 11 mars, une dépêche par laquelle S. E. le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, annonce officiellement que le roi d'Uganda, autrefois persécuteur des chrétiens et des intrépides Pères Blancs, s'est converti au christianisme et a pu reprendre possession de ses Etats, dont les traîtres musulmans l'avaient expulsé. Cette nouvelle est considérée comme un événement des plus heureux et donne les meilleures espérances pour le succès de l'abolition de l'esclavage africain. En effet, le royaume de ce souverain chrétien servira de premier terrain d'opération pour empêcher d'une manière efficace la chasse aux esclaves.

Une autre nouvelle non moins consolante est celle qui a trait au Japon, où le Saint-Père vient de décider d'ériger la hiérarchie catholique. Par suite de cette décision, le Souverain Pontife instituera un archevêché métropolitain à Tokio, avec quatre évêchés suffragants qui seront créés dans les autres provinces. Cette organisation est faite d'accord avec S. M. l'Empereur du Japon.

Actuellement, le catholicisme compte dans le Japon du Sud 25,000 fidèles ; il y a soixante églises et chapelles. Le Séminaire, qui compte soixante élèves, a déjà donné à l'Église huit prêtres, et l'année prochaine, huit autres recevront le sacrement de l'Ordre.

En Europe également, le Souverain-Pontife trouve quelques sujets de joie. Les négociations de la Grande-Bretagne avec le Saint-Siège, par l'entremise de S. Exc. le général Simmons, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine Victoria, viennent d'être couronnées d'un plein succès. L'entente la plus complète a pu s'établir sur les divers points qui faisaient l'objet de ces négociations et il n'y manque plus que la ratification officielle, qui est attendue incessamment. Il se confirme que l'accord établi concerne aussi bien les affaires locales de Malte que les évêchés et vicariats apostoliques déjà existants ou à instituer dans les possessions anglaises sur la côte africaine et à rattacher à la juridiction de l'ordinaire de Malte.

La mission du général Simmons et l'accord qui vient d'être conclu auront pour la suite des effets bienfaisants, soit que l'Angleterre se décide à accréditer d'une manière stable un nouveau ministre auprès du Pape, soit qu'elle continue pendant quelque temps encore à envoyer des représentants extraordinaires chaque fois qu'il y aura des questions spéciales à traiter.

***

— Sa Sainteté Léon XIII vient de consacrer à la mémoire de son frère, le cardinal Joseph Pecci, une poésie latine pleine d'une suave tristesse ; c'est un dialogue entre les deux frères, dont l'un est déjà en possession du bonheur céleste, l'autre accablé des charges et des peines de cette vie :

« JOSEPH. — J'ai satisfait à la justice, expié mes fautes, et les temples brillants du ciel m'ont ouvert leurs portes. Mais toi, mon frère, qui as à supporter de si nombreux, de si immenses devoirs, tu dois d'autant plus à Dieu qu'il t'a donné davantage. Prends courage ; conduis avec confiance ta barque en haute mer. Que Dieu te soit propice et rende féconds les heureux travaux entrepris par toi pour la religion ! Cependant, pour arriver un jour aux sommets du ciel et éviter les flammes vengeresses, ô Joachim, pendant que tu respires encore l'air de cette vie mortelle, applique-toi à effacer par tes larmes toutes tes fautes.

« JOACHIM. — Tant que je vivrai, tant qu'un souffle de vie animera mes membres fatigués, je m'efforcerai par mes gémissements et mes larmes d'effacer mes fautes. Mais toi, qui jouis en paix de la lumière des bienheureux, relève ton frère accablé par les peines, chancelant sous le poids des ans ; et gardant son souvenir, regarde ton frère du haut du ciel, lui que le tourbillon horrible, hélas ! enveloppe de toutes parts et que la tempête affreuse ballotte au milieu de ses flots. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX. — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

« Les Carmélites, au reçu de cette lettre, s'adressèrent au Département, le 7 janvier 1792 :

Archives dio sai es de Quimper et Léon

« En vous envoyant le procès-verbal du 9 juillet 1791 et la « lettre du District du 4 janvier 1792, nous prenons la liberté, « Messieurs, de vous prier de décider si nous n'avons pas « rempli les dispositions de la loi du 14 octobre 1790, et si le « District de Morlaix est fondé à opposer à la demande de « notre traitement du premier quartier, que nous devons préa- « lablement nous conformer à l'article 10 de votre arrêté du « 29 novembre.

« Cet article ne concerne que les religieuses à l'égard des- « quelles les articles 14, 15 et 26 de la loi du 14 octobre n'au- « raient pas été exécutés; nous ne sommes pas dans ce cas-là.

« Nous avons protesté, il est vrai, contre tous actes con- « traires aux lois de l'Eglise, aux règles et constitutions de « notre état; mais ces lois et règles forment nos opinions reli- « gieuses, ces opinions sont notre propriété la plus chère.

« Notre protestation au procès-verbal du 9 juillet n'a pas « d'autre motif; il était bien naturel qu'il nous vint dans l'es- « prit de le faire au moment où l'on nous forçait à un mode « d'élection tout différent de celui qu'établissent les constitu- « tions de notre ordre.

« Nous nous rappelons que pour nous détourner de cette « réserve l'on nous objecta qu'elle était parfaitement stérile, « que notre conduite en détruisait tout l'effet. Comment cette « réserve avait-elle l'effet de rendre le procès-verbal du « 9 juillet tellement inutile qu'il faudrait en souffrir une au- « tre, nous conformer de nouveau aux articles 14, 15 et 26 de « la loi du 14 octobre 1790, ouvrir encore nos portes, nous « détourner des travaux de notre état, et introduire, pour la « quinzième fois au moins depuis dix-huit mois, dans notre « solitude des personnes que nos constitutions nous défendent « d'y admettre. Il n'est pas possible, Messieurs, que vous punis- « siez aussi rigoureusement une réserve qui ne nuit à per- « sonne, qui est dans notre conscience et dans nos opinions « religieuses.

« A la grâce de nous soustraire à cette nouvelle tracas- « serie, nous oserons vous prier d'en joindre une autre.

« Notre directeur n'est pas sous le coup de votre arrêté du « 26 novembre; on nous a, du moins, assuré qu'il ne regardait « que les ecclésiastiques qui avaient été détenus à Brest ou « qui avaient été désignés pour l'être. Cependant, l'exécution « de l'arrêté du 26 novembre a jeté ici une telle épouvante, « que M. Morvan, notre directeur, s'en est fui et que, depuis, « nous sommes sans messe et dénuées de tout secours spiri- « tuel. Messieurs les Officiers municipaux ont eu la bonté de « nous écrire que nous pouvions rappeler M. Morvan.

« Cette lettre ne l'a pas rassuré. Nous avons sollicité du « District une assurance positive que notre directeur ne serait « point arrêté; nous n'avons pu l'obtenir.

« Interrogez tout Morlaix, et vous vous convaincrez que

« jamais ecclésiastique ne fut plus paisible et plus soumis « aux autorités, plus retiré et plus circonspect que lui. Veuillez « donc, Messieurs, nous procurer son retour par une assu- « rance positive qu'en reprenant ses fonctions il ne court « aucun risque de perdre sa liberté. Ce bienfait que nous vous « devrons ne restera pas sans récompense si nos prières sont « exaucées. »

Cette réclamation ayant été transmise au District de Morlaix, celui-ci répondait au Département, le 20 janvier 1792 : « ... que leurs observations sur les réserves faites par ces dames n'impliquaient pas le refus de solder le traitement avant qu'elles les aient rétractées. »

Le Directoire n'est pas responsable du défaut de secours spirituels dans lequel elles se sont trouvées par la fuite de leur directeur ; « il a eu la plus grande attention de procurer à ces dames des prêtres d'une opinion conforme à la leur, et qui remplissent les fonctions de leur aumônier fuyard.

« Mais il ne serait pas sage de donner en faveur de cet ecclésiastique une assurance qui contredirait l'opinion géné- rale qui n'est pas en sa faveur. Il a de tout temps fait de sa maison le repaire des ecclésiastiques non conformistes qui ont donné lieu à la rigueur de votre arrêté, et depuis cette épou- vante que chacun d'eux a eue de son exécution, la tranquil- lité renaît. Il existe à Morlaix plusieurs ecclésiastiques non conformistes qui vivent tranquilles, sont respectés et se ren- dent utiles ; tous sont accueillis et nul n'a pris la fuite que ceux qui sont suspects au public. Nous avons écrit à ces dames que nous attendons leur demande pour leur remettre leur traitement.

« La Municipalité ayant obtempéré à notre prière, nous écrivait le 14 janvier : « Nous avons reçu votre lettre. Ci- « incluses les copies des procès-verbaux rapportés par nos « prédécesseurs chez les Religieuses Ursulines, Calvairiennes « et Carmélites, lesquels vous nous avez retournés pour cause « d'informité, avec injonction de les rétablir en conséquence « de l'arrêté du 26 novembre 1791.

« Nous avons exécuté cette nouvelle commission, et nous « vous remettons les nouveaux procès-verbaux rapportés par « nous, les 9, 11 et 12 de ce mois, chez les dites Religieuses « Carmélites, Bénédictines du Calvaire et Ursulines.

« Ces dames nous ont représenté que depuis six semaines « elles sont privées de tout secours spirituel, et, sur leurs « instantes prières, nous avons cru pouvoir prendre sur nous « d'écrire à leurs aumôniers de venir reprendre leurs fonc- « tions dans ces communautés, avec d'autant plus de raison « que, n'étant pas fonctionnaires publics, nous avons cru et « nous croyons qu'ils ne sont pas sous le coup de l'arrêté du « 29 octobre relatif aux ecclésiastiques suspectés de fomenter « des troubles. — DIOT, *maire.* »

Archives dio sa es de Quimper et Léon

« Le 5 mars 1792, nous reçumes une nouvelle lettre :

« Vous n'ignorez pas, puisque nous vous en avons instruits, « que les aumôniers des trois communautés religieuses de « cette ville ne sont venus reprendre leurs fonctions auprès « d'elles que sur l'assurance que nous leur avons donnée « qu'ils y seraient sous la protection de la loi, tandis qu'ils s'y « conformeraient strictement. Jusqu'à présent, nous n'avons « pas découvert qu'ils s'en soient écartés, et nous verrions « avec peine que la sauvegarde que nous leur avons donnée « fût violée. — DIOT, *maire*, ANDRIEUX, *procureur de la Com-* « *mune.* »

« Le 6, le Directoire répondit :

« ... Quand vous avez cru devoir permettre aux aumô- « niers de reprendre leurs fonctions, sur l'assurance qu'ils « n'étaient pas sous le coup de l'arrêté, vous ne vous êtes « sûrement pas aperçus que vous attaquiez la hiérarchie des « pouvoirs que vous désirez, avec raison, ne voir jamais trou- « blée, puisque vous ne nous en avez prévenus qu'après avoir « prononcé.

« Nous nous persuadons que les faits concernant l'enfant « du sieur Coquil vous sont connus. Que peut-on attendre de « ces dames quand, jalouses de conserver des ecclésiastiques « dont les principes sont contraires à ceux de la Constitution. « Elles sèment dans l'éducation de la jeunesse le germe du « fanatisme auquel elles sont enclins par de faux principes « qu'elles reçoivent d'un directeur. »

« D'après ces faits, le Directoire se porta vendredi matin à faire prier ces trois prêtres de se rendre au bureau. M. Morvan fut le seul qui crut devoir le faire ; des représentations amicales lui furent faites sur ce qu'il attaquait la Constitution en sa qualité de professeur. Il promit de cesser toutes fonctions et se rendit paisiblement chez lui. Les deux autres, soit par crainte soit par mépris pour notre invitation se portèrent à la Municipalité, en laquelle ils avaient confiance. Instruits qu'ils s'y étaient rendus, on chargea un gendarme de les prier de passer un moment au Directoire. Un citoyen crut devoir les accompagner ; cette marque de méfiance n'eut pas lieu de flatter le Directoire. Nous passons sous silence les élans qui conduisirent ce citoyen à nous tracer nos devoirs... Nous suspendîmes toute décision jusqu'à savoir si le conducteur de ces prêtres était ou non envoyé de la Municipalité. Quelle fut notre sur prise lorsqu'un *héros*, à huit heures, nous porta cette lettre :

« Morlaix, 23 mars 1792.

« Nous vous avions demandé les sujets de plaintes que « vous pouviez avoir contre ces trois prêtres. Par votre lettre « du 6 mars, vous n'en alléguez aucune, et nous avons auguré, « par le renvoi de M. Morvan, qu'il n'y avait rien à la charge

« de ces individus, et cependant aujourd'hui on se permet des « visites domiciliaires même dans l'église, sans la concur- « rence d'un Officier municipal ou d'un Commissaire de police. « Pour éviter le scandale de l'exécution, nous avons mandé « à notre bureau les sieurs Lagadic et Mével, avec le projet « de les conduire devant vous. Ils y sont venus sans délai, « et nous avions chargé M. le Procureur de la Commune « (Andrieux) de vous les présenter.

« Par la lettre que vous venez de nous adresser, il paraît, « Messieurs, que ce n'était pas votre but, puisqu'un de vos « émissaires a assez peu respecté l'inviolabilité de notre « bureau pour oser venir à la porte même, dans l'intention « d'arrêter, à sa sortie, le sieur Lagadic qui, assurément, « devait s'y croire sous, notre égide, à l'abri de pareilles « mesures. M. le Procureur de la Commune a été *comme tel* « à votre bureau et comme envoyé de nous, et, sous ces « rapports, il ne devait pas être éconduit comme il l'a été. « Nous nous plaignons à vous-mêmes de ce manque d'égard « envers notre député... »

« A dix heures, une deuxième lettre fut adressée au Président pour demander l'assemblée du Directoire dès le soir même.

« L'instant d'après, survint une troisième qui annonçait la Municipalité assemblée en attente, avec prière au Président de motiver son refus. Le Directoire s'assembla ; on annonça la Municipalité ; elle fut entendue.

« Voici notre réponse : « Que veut dire cette convocation « nocturne? A onze heures du soir, la Municipalité, en écharpe, « descend au Directoire ; est-ce une visite de décence ou « d'honnêteté ? l'heure n'en est point propice ; est-ce une « visite domiciliaire ? il n'en peut être fait au Directoire ; est- « ce pour exciter l'attention publique ? sous tous les rapports « elle est indiscrète.

« Vous avez vu, dans la réunion des citoyens à la maison « commune, la satisfaction peinte sur la figure des ennemis « de l'ordre, vous les avez vu accourir à l'envi pour être « témoins du succès de leur entreprise. Ils ont surpris la « bonne foi de quelques membres du corps municipal et les « ont induits en erreur. Qu'ils sachent ces factieux que leurs « tentatives seront vaines, que les membres du Directoire ne « sont pas citoyens à demi, et que, sachant apprécier les « vertus qui caractérisent chaque membre de la Municipa- « lité, ils sauront maintenir l'union, cette union qui depuis « cinq mois fait leur martyre, et qui ne sera que plus cimen- « tée parce qu'on cherche à la détruire. »

Les communautés réclamèrent en vain l'élargissement de leurs aumôniers, les Ursulines par lettre du 27 mars (1), les

(1) L. 59.

Archives dio sa es de Quimper et Léon

dames du Calvaire par lettre du 30 du même mois, MM. Lagadic et Mével demeurèrent au château de Brest et n'en sortirent qu'au mois d'août 1792, le premier pour être déporté en Espagne, le second pour être transféré aux Capucins d'Audierne.

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

2° Reliques de saint Hervé (suite).

Après avoir parlé des reliques de saint Pol, j'aurais été heureux de faire l'historique de celles de saint Joévin, mais rien n'indique comment elles ont disparu de la cathédrale de Léon, où elles n'étaient déjà plus du temps de Dom Lobineau. Je n'ai pas à revenir sur le tombeau conservé dans la chapelle de Plouvien ; j'en ai déjà reproduit la description fournie par M. de Kerdanet.

On ne sait rien sur les sépultures et sur les restes des autres successeurs que se donna saint Pol encore vivant, ni sur les tombeaux de saint Tanguy et de sainte Haude, non plus que de saint Guévroc, pieux personnages dont la vie se lie à celle du premier évêque de Léon. Pour le dernier, nous dirons cependant que son corps ayant été transporté à son monastère de Locquirec, au pays de Tréguier, y reposa jusqu'à l'époque des invasions normandes.

Venons en donc aux reliques de saint Hervé.

« Incontinent qu'il eut rendu l'esprit, l'Evesque Pol-Aurélien (il avait été mandé par le saint aveugle mourant) et les autres moynes entendirent une musique mélodieuse raisonnant en l'air. Le saint Prélat, avec les saints Abbez Guenegan, Majan et Mormedus, accompagnez de leur clergé et moynes, celebrerent son enterrement, le déposant devant l'autel de son oratoire, dans un coffret de pierre, qu'ils lierent bien et fermement de lames de fer et de plomb. Du depuis, par dessus ce petit oratoire, fut bastie l'église parochiale qui, de son nom, s'appelle Land-Hoüarné (1), où se voit son sépulchre, auquel se font encore plusieurs miracles par les mérites de ce Saint.

« Son corps saint demeura en son église de Land-Hoüarné jusques à l'an 878, que, pour éviter la rage des Normands, il fut porté en la chapelle priorale du chasteau royal de Brest, où il fût jusques à l'an 1002, que le duc Geoffroy I du nom, le fit mettre en une grande chasse d'argent, historiée des principales actions de sa

(1) Aujourd'hui Lanhouarneau, entre Landivisiau et saint Pol, et sur la route de Saint-Pol à Lesneven.

vie, enrichie de pierreries, et en fit présent à son confesseur et aumosnier Hervé, Evesque de Nantes, lequel le mit au thresor de sa cathedrale, parmy les autres Reliques, où il est honorablement conservé, en une chappelle en la mesme eglise, qui est la première de la nef a costé droit, bastie par Guillaume Guéguen, jadis Evesque de Nantes, qui y gist en un sepulche de marbre blanc. Ce Saint est ennemy juré des parjures, lesquels jurans à faux sur sa chasse estoient severement punis ; et anciennement les serments solennels, par ordonnance de justice, se faisoient sur la chasse de saint Hervé, comme l'a remarqué l'ancien rituel manuscrit sur vellin de l'Office propre de l'Eglise de Nantes, dressé dès l'an 1225. »

Ces intéressants détails nous sont transmis par Albert-le-Grand, dont le lecteur aura d'ailleurs reconnu le style. A ce qui précède nous pouvons ajouter encore cette particularité : c'est sur les mêmes reliques de saint Hervé que François II, duc de Bretagne promit en 1475 « d'entretenir la paix, amitié, union, alliance et confederation d'entre lui et Monseigneur le roi de France, sans jamais aller ni venir à l'encontre. » C'est à ce dernier fait historique que fait allusion M. de la Villemarqué dans une page que je ne puis omettre de citer ; on y verra d'ailleurs ce qu'il advint de la presque totalité des reliques du saint aveugle :

« On conservait avant la Révolution, dans le trésor de la cathédrale de Nantes, une châsse d'argent enrichie de pierreries, présent d'un ancien chef breton. Dans les grandes causes judiciaires, elle était portée processionnellement devant les juges pour recevoir les serments solennels que l'on prêtait ailleurs sur le livre des Evangiles. Un roi de France et un duc de Bretagne, après de longues guerres, unirent sur cette châsse leurs mains reconciliées.

« A la même époque se voyait, au fond de la Basse-Bretagne, dans la sacristie d'une petite église de campagne, un berceau de chêne sans rien de remarquable que sa vétusté. Les habitants de la paroisse le vénéraient cependant à l'égal de la châsse d'argent ; les chanteurs mendiants surtout avaient pour lui un culte particulier. Ils aimaient à y faire toucher leurs grossiers instruments de musique, leurs coquilles de pèlerins, leur chapelet, leur bâton de voyage, tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Agenouillés devant ce berceau, ils le baisaient avec respect, et, arrivés tristes, ils repartaient joyeux.

« Or, la châsse d'argent contenait, enveloppées dans la pourpre et la soie, les reliques de saint Hervé. Le berceau de chêne était celui-là même où l'endormirent de leurs chansons le barde et la femme poëte que Dieu lui donna pour père et pour mère.

« Aujourd'hui, le reliquaire ducal n'existe plus. Le métal trois fois consacré par la sainteté, la justice et la royauté, a été volé et fondu à l'époque de triste mémoire où ces trois choses, foulées aux pieds, valurent moins qu'un lingot d'argent. Mais le berceau de bois de l'humble patron des chanteurs de Bretagne, ce pauvre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

berceau, si conforme à sa destinée sur la terre, n'a tenté la cupidité de personne, et plus d'un mendiant, après y avoir collé dévotement ses lèvres, comme ses pères autrefois, s'en va chantant d'une voix plus pure, et le cœur consolé. »

Oui, c'est bien vraiment là une relique de gracieux souvenir; et cependant la conservation du berceau ne pourrait dédommager l'église de Léon d'avoir perdu les ossements de son saint le plus populaire, si la Providence ne lui avait donné d'en conserver ou d'en recouvrer quelques fragments. A Lanhouarneau même, de temps immémorial une partie de ces restes sacrés demeure en possession de la vénération. Il est possible que au moment de la translation au château de Brest on ait déjà gardé ou dans le tombeau primitif, ou dans une châsse, quelques fragments de ce corps dont on ne se séparait qu'à grand peine, et dans le désir de le conserver plus sûrement. Ces fragments renfermés dans un bras en bois recouvert d'une légère feuille d'argent ont échappé aux profanations révolutionnaires.

Reconnues par Mgr de Poulpiquet, elles ont été, par son ordre, placées dans une châsse en 1828. Le but de cette ordonnance épiscopale était de faire cesser un usage assez étrange : chaque année, le lundi de la Pentecôte, le reliquaire en forme de bras, était plongé dans la fontaine du Saint pendant la procession solennelle ; depuis l'interdiction de cette coutume, on se contente d'exposer la châsse au-dessus de la même fontaine pendant que la procession s'arrête pour chanter l'antienne *Similabo*.

Un autre fragment, ou pour mieux dire, une parcelle des reliques de saint Hervé, se voit dans le beau reliquaire d'argent donné par la princesse Blanche de Bretagne aux Frères prêcheurs de Quimperlé, et possédé aujourd'hui par les religieuses de la Retraite qui occupent en cette ville l'ancien couvent des fils de saint Dominique.

Mais nos lecteurs n'ont pas oublié que la cathédrale de Léon, elle aussi, possède des reliques notables du même Saint ; car il en a été question dans les procès-verbaux relatifs aux reliques de saint Pol. Les procès-verbaux suivants montreront comment au milieu du XVIII^e^ siècle, l'église de Saint-Pol obtint de l'église de Nantes une partie des ornements sacrés qui depuis plus de sept cents ans avaient quitté la terre de Breiz-Izel. *(A suivre.)*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^me^ v^e^ Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VIN ROUGE du domaine de **Carros-Haut-Brion**, expédié franco de port et de logement par le propriétaire, M. G. FOULCHER, à TALENCE (Gironde), au prix de **130** fr. récolte 1886 ; **145** fr. récolte 1885 et **180** fr. récolte 1882.

MEDAILLE D'OR Les **Meilleures Montres** sont les MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA EXTRA Paris 1889
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me^ jour. **M. LENORMAND**, Méd^e Sp^te^, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res^, à **Melun**. Consult. gratuites par retour.

ORGUES
d'ALEXANDRE, Père et Fils
106, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855.
1^re^ Médaille d'or 1889.
ORGUES à MAINS DOUBLÉES, Modèles nouveaux
ORGUES & HARMONIUMS
depuis 100 francs jusqu'à 8,000 francs
VENTE AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT
Envoi franco sur demande du Catalogue illustré
PIANOS, VENTE & LOCATION

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les Maladies* : Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle *(etc.)*.
GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE
de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS
A Quimper : chez Ménez-Hémery, épicier ; à Brest : chez Chabrol et Carrive, épiciers rue de la Rampe. 18.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; **il est le seul reconstituant** naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN D: PEPTONE, **Défiez-vous des imitations.**

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antin, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

ASTHME & CATARRHE

guéris p'les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt : la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

PHTHISIE

BRONCHITES, CATARRHES

*Guérison par l'*EMULSION CRÉOSOTÉE MARCHAIS

Phie à LA ROCHELLE. 3 fr.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 4 Avril 1890. N° 14.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Apostolat de la prière. — *I. Chronique du diocèse :* Nomination dans le clergé ; Les stations du Carême ; Consécration de la paroisse de Pont-l'Abbé à Notre-Dame du Carmel.

II. La loi militaire et l'épiscopat.

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

IV. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 Avril. — Saint jour de Pâques, double de 1re classe, blanc.

Lundi 7. — Office de l'Octave, double de 1re classe, blanc.

Mardi 8. — Office de l'Octave, double de 1re classe, blanc.

Mercredi 9. — De l'Octave, semi-double, blanc.

Jeudi 10. — De l'Octave, semi-double, blanc.

Vendredi 11. — De l'Octave, semi-double, blanc.

Samedi 12 — De l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sacré-Cœur de Quimper	6, 7 et 8 avril.
Hôpital de Plougastel-Daoulas	9 et 10 avril.
Hôpital de Quimperlé.....	11 et 12 avril.

Offices extraordinaires. — *Quimper :* Lundi et Mardi de Pâques, messes et offices aux heures des Dimanches ordinaires.

Lundi de Pâques. — Chapelle de la Retraite : 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames, messe, bénédiction.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Avril 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII: le souvenir de l'Incarnation à entretenir par les bonnes œuvres.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que le souvenir de votre Incarnation, ô Jésus, étant ravivé et entretenu dans le cœur de vos fidèles, ils mettent constamment leur conduite en rapport avec cette foi qui les élève si haut.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nomination dans le clergé. — M. Henry, économe du Petit-Séminaire de Pont-Croix, est nommé vicaire à Saint-Corentin.

Les stations du Carême. — De tous les côtés les meilleures et les plus consolantes nouvelles nous parviennent des prédications du carême : partout elles sont suivies avec une assiduité et une bonne volonté parfaites. Il est vrai que les prédicateurs se montrent tous hommes de grand savoir, de zèle et d'admirable dévouement. Ils se multiplient, et font entendre dans toutes les réunions leur parole apostolique ; c'est celle qui éclaire les esprits, touche le cœur et ramène à Dieu.

A Brest, les retraites font le plus grand bien, et réunissent un grand nombre d'hommes ; à Morlaix, M. le chanoine Dulong et M. l'abbé Leroy, se sont partagé les fatigues d'une station improvisée, et le bon Dieu a largement béni leur ministère ; à Quimperlé, à Concarneau..., partout enfin, la cause de Dieu a gagné du terrain, grâce aux efforts des orateurs, dont le seul souci est de convertir les âmes et de les conduire à Dieu, sans aborder aucune des questions qui passionnent sans convertir, irritent et éloignent du but sacré que l'on se propose.

A Quimper, les deux prédicateurs, de Saint-Mathieu et de Saint-Corentin, ont su grouper et maintenir autour de leur chaire des foules considérables. Le R. P. Trophime, dominicain, (nous ne saurions trop le signaler à la bienveillante attention de Messieurs les curés), a donné une série d'instructions pleines de doctrine très élevée, mise cependant à la portée de tous, par une phrase claire, simple, toujours élégante et une diction vraiment éloquente.

Nous avons eu à Saint-Corentin le R. P. Lallemand, jésuite ; c'est le type de l'apôtre zélé, infatigable ; rien ne l'arrête, il a toutes les saintes audaces de l'amour de Dieu et des âmes ; pour lui on a rien fait, tant qu'on a pas épuisé tous les moyens de conversion.

Le bon Père, que tout le monde trouve si simple, si abordable, et dont Quimper avait conservé depuis la dernière Mission un si bon souvenir, a voulu avoir des conférences dialoguées pour les hommes seuls. Il les a eues. Elles ont dépassé notre attente : chaque jeudi, de bonne heure, une foule énorme d'hommes de toute condition envahissait la cathédrale ; la grande nef était comble, et la nef latérale qui fait face à la chaire était pleine. Le P. Lallemand commençait ordinairement par quelque avis, et le R. P. Rot faisait les objections. Ce rôle « du diable » est gros de difficultés : le R. P. Rot s'en est tiré à merveille par la netteté et le bon choix de ses objections mises en style simple et courant. Les réponses étaient péremptoires, topiques : elles entraient comme des coins dans la tête des auditeurs, y portant la lumière et avec elle le désir de bien faire.

Après un tel succès, un *triduum* spécial aux hommes s'imposait ; le bon Père l'a commencé lundi : Dieu veuille le bénir jusqu'à la fin ! Espérons que ces précieuses semences vont germer et donner des fruits de salut par de nombreux retours à Dieu, et des Pâques plus nombreuses que jamais cette année même.

Consécration de la paroisse de Pont-l'Abbé à Notre-Dame du Carmel. — « Une bien touchante manifestation en l'honneur de Marie a réjoui, la semaine dernière, la bonne ville de Pont-l'Abbé. Tous ceux qui y ont pris part, tous les heureux témoins en conserveront longtemps le précieux et salutaire souvenir.

« Ces scènes si émouvantes, il est difficile de les représenter, il faut les avoir vues soi-même.

« La pensée en était venue au R. P. Berthelon, heureux d'assurer ainsi, de plus en plus, le complet succès de la station quadragésimale, par un si auguste et si puissant patronage, et M. le Curé l'avait accueillie aussitôt avec la plus grande joie, non moins heureux lui-même, de rendre encore plus étroits les liens sacrés et inviolables qui unissaient déjà son nouveau troupeau à la bonne Mère du ciel.

« Ils ont donc voulu renouveler la consécration de la paroisse à sa vénérée et bien aimée Patronne. Le jour choisi était la fête de l'Annonciation ; la consécration serait faite au nom de tous par de toutes jeunes filles vêtues de blanc et parées aussi de couronnes blanches qu'elles déposeraient ensuite sur l'autel de la douce Madone en la priant de conserver toujours intact dans leur cœur et le cœur de leurs parents le précieux trésor confié par Dieu lui-même à leur garde et à leur vigilance.

« Les enfants ne sont-ils pas, en effet, les préférés du cœur divin.

Archives dio sai es de Quimper et Léon

Dame que leurs cœurs sont purs et leurs mains innocentes, ils sont dignes de monter sur la montagne sainte pour nous servir d'intermédiaires auprès de Jésus et de Marie.

« Cette heureuse inspiration a pour cause de la population : aux années l'accroissement universel. Toute la semaine précédente on ne s'occupait que du grand jour. On se préparait à l'heure pour l'époque désirée.

« L'autel de Notre-Dame du Carmel était paré avec un goût parfait de belles fleurs, un riche luminaire, des orfrois variés. Tout autour de sa chapelle rayonnaient gracieusement l'image chérie dont la vue épouvantait tous les cœurs. Devant, sur le plancher, deux magnifiques corbeilles étaient disposées pour recevoir les couronnes des enfants.

« Enfin le jour vient de cette belle journée quel magnifique spectacle aux : Une heure, au moins, avant la cérémonie, les cloches commençaient à annoncer pour la nombreuse assistance accourue de tous les coins de la ville, pour témoigner à la bienheureuse Mère sa vénération et son amour.

« Au moment où la cérémonie commence, l'autique église de Combrit est entièrement comble, une centaine de jeunes filles sont rangées en cercle autour du chœur avec leurs vêtements blancs, heureux emblème de leur innocence.

« Aussitôt des chants de louanges se font entendre :

Ste Marie
qu'on prône
Et la gloire et les grandeurs,
qu'on l'honore, qu'on l'implore,
qu'elle règne sur nos cœurs.

« Après ces chants de louange, le R. P. Barbedor est monté en chaire pour célébrer la gloire et les bontés de la sainte Patronne. Il s'est attaché surtout à nous montrer comment Marie s'occupe encore ses enfants de la terre de ses fonctions maternelles ; puis s'adressant à son auditoire enfantin, il nous a démontré en termes dignes remplis d'une éloquence tout apostolique, la nous voulons à l'avenir nous montrer plus dociles à la voix de notre Mère, par la pratique d'une vie hautement chrétienne. A cette onction sublime, Marie reconnaissait en nous ses vrais enfants.

« Pendant qu'il parlait toute la famille paroissiale écoutait rangée autour de la chaire avec une attention filiale et religieuse et recueillait avidement ces graves enseignements :

« Le chœur des enfants répond aux questions du Père en répétant ses chants :

Bonne Marie,
Mère chérie,
Je veux que je sois un enfant.
Bonne Marie,
Je le sais, j'en fais le serment.

« A son tour, le Pasteur lui-même monte en chaire pour faire l'acte de consécration.

« Depuis longtemps, la paroisse de Pont-l'Abbé appartient

Marie, mais elle veut, en cette circonstance solennelle, resserrer les liens si doux qui l'unissent déjà à sa céleste Patronne ; elle veut rendre encore ses droits plus étendus à l'affection de Marie. De tels vœux, Marie pouvait-elle les rejeter ? Non assurément. Hâtez-vous donc, ô bonne Mère, d'abaisser encore sur nous tous, des regards plus tendres et plus miséricordieux. Bénissez les petits enfants ; sauvez-les par votre scapulaire de tous les ennemis qui veillent à leur perte ; sous votre égide maternelle qu'on les voie croître chaque jour en grâce et en sagesse et embellir de l'âme des plus aimables vertus. Bénissez les pécheurs, en leur faisant comprendre la douce lumière de votre regard maternel. Bénissez les pauvres malades. Il y en a parmi eux, qui depuis longtemps vivent sans foi, sans vertu ; faites-les se souvenir à votre nom, du Dieu qui a réjoui leur enfance et apparaissez à leurs derniers regards comme un signe de paix et de sécurité pour la vie éternelle. Bénissez-nous tous, ô bonne Mère : Combien nous avons besoin de vos bénédictions ! Sauvez-nous, nous périssons !

« Puis les chants recommencent :

Bonne Marie,
Je te confie,
Mon cœur, ici bas,
Tiens ma couronne
Je te la donne
Au ciel, n'est-ce pas ?
Tu me la rendras.

« Toute l'assistance répond avec transport.

« Il n'y a vraiment dans cette magnifique assemblée qu'un cœur et une voix pour faire monter vers Marie un cantique d'amour et de reconnaissance.

« C'est le moment le plus touchant et le plus solennel. Pendant le chant de ce beau cantique, les enfants défilent deux à deux sous la conduite d'un des vicaires de la paroisse et viennent déposer leurs couronnes dans les corbeilles préparées pour les recevoir sur l'autel de la Vierge du Carmel. Elles y mettent tant de grâce, de simplicité, de naturel qu'on ne peut se défendre d'une religieuse extase. Une vive émotion fait tressaillir tous les cœurs et sans doute bien des yeux ont été baignés de larmes involontaires.

« Ah ! puissent-elles se rappeler toujours ce jour de grâces et de bénédictions pour la ville de Pont-l'Abbé, et aussi le doux message qu'elles ont eu le bonheur de remplir auprès de Marie, en leur nom et au nom de toute la paroisse. Ces couronnes déposées dans les corbeilles de Marie, c'étaient leurs cœurs, les cœurs de tous les paroissiens présentés à l'auguste Reine du ciel par leurs mains pures et innocentes. Hélas ! combien y en a-t-il parmi ces cœurs qui depuis longtemps ne sont ouverts qu'à l'amour des biens terrestres ? Chères enfants, il faut continuer maintenant au sein de vos familles, l'œuvre que vous avez si gracieusement inaugurée au pied des autels.

« Vous le pourrez à force d'aimables vertus : à votre âge, la vertu

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

quand elle est douce, simple, ingénue, modeste, triomphe de tout. Peu à peu vos chers parents s'attendriront, ils ne pourront s'empêcher de bénir une religion qui leur donne de telles enfants ; la persuasion coulera de vos lèvres, le charme de vos paroles éclairera les cœurs, bientôt tous les obstacles seront vaincus, la religion aura repris son aimable empire sur ces cœurs qui étaient faits pour elle, et ce sera votre ouvrage, heureuses enfants c'est vous qui aurez accompli cette merveille.

« Ainsi a été couronnée cette belle journée. Après le salut donné par M. l'abbé Rolland, recteur de Plobannalec, tous se sont retirés attendris et joyeux en chantant de tout cœur.

O Notre-Dame du Carmel,
Pour toi mon âme
D'amour s'enflamme,
Ton scapulaire
O bonne Mère,
Ferme l'enfer,
Ouvre le ciel.

« C'est désormais le chant populaire de Pont-l'Abbé ; il a remplacé tous les chants patriotiques, on n'entend plus d'autres cris dans les rues. Beau résultat dont le Révérend Père doit être vraiment fier et heureux !

« Le succès de la station s'accentue chaque jour d'avantage. Le Père Berthelon n'est point un inconnu pour nous ; c'est un enfant du diocèse qui a pu apprécier depuis longtemps son mérite, son zèle et ses beaux talents.

« Ses instructions se font remarquer par une grande élégance de diction, n'excluant jamais la simplicité voulue et en même temps l'énergie d'une âme d'apôtre habituée depuis longtemps à se dépenser pour le bien.

« Il a principalement insisté sur les principaux devoirs du chrétien, l'importance du salut et les grandes vérités de notre religion. Jamais de ces thèses qui charment plus qu'elles n'instruisent, mais des considérations pratiques, claires, des comparaisons à la portée de tous, souvent de touchantes histoires de nature à graver encore plus profondément dans tous les cœurs les saintes vérités.

« Pendant ces dernières semaines, l'excellent prédicateur, ne tenant aucun compte de la fatigue multiplie ses réunions et chaque fois, on peut voir autour de la chaire de vérité, une foule de jour en jour plus nombreuse, attentive, recueillie, appartenant à tous les rangs de la société. Les hommes sont accourus en grand nombre aux sermons qui leur étaient réservés, on compte déjà beaucoup de retours et nous ne sommes encore qu'au début du temps pascal. Tout cela est bien consolant et bien encourageant pour le bon Père et aussi pour le nouveau pasteur. »

NANTES. — Nous avons la joie d'annoncer que la mission générale, donnée par les Révérends Pères Rédemptoristes réussit au delà de toute espérance. Nantes est une excellente ville, bien chrétienne et très dévouée aux bonnes Œuvres.

Au mois de novembre, il doit s'y tenir un congrès catholique qui sera des plus florissants, et qui réussira comme tout ce que l'on tente à Nantes. Nous aurons occasion d'en parler bientôt à nos lecteurs et de les y intéresser.

AVIS. — Les anciens Élèves du Collège Notre-Dame de Guingamp, qui veulent participer au Monument à élever à la mémoire de M. l'abbé COTENTIN, le regretté Supérieur du Collège, sont priés d'envoyer le plustôt possible leur souscription à M. Louis NEUMAGER, *16, rue des Cantons, à Guingamp.*

La loi militaire et l'épiscopat.

Sous ce titre : « *Les séminaristes à la caserne* », Mgr Perraud, évêque d'Autun, vient d'adresser à un Général, qui n'est pas nommé, une importante lettre dont voici le début :

« Parmi les documents épiscopaux qui ont été récemment publiés sur cette question, il en est deux qui me paraissent mériter de votre part une attention particulière. Le premier est la lettre écrite au commencement de cette année, à M. le président de la République, par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. Combien nous avons de reconnaissance envers le vénérable doyen des cardinaux français d'avoir exprimé avec tant d'élévation, de fermeté, de patriotisme, et en même temps dans un langage si digne et si mesuré, nos doléances trop légitimes en présence d'une loi, qui menace de désorganiser à brève échéance un service public de première nécessité pour une nation catholique, et formellement garanti par les stipulations du Concordat !

« Un autre évêque qu'on est toujours assuré de rencontrer partout où il y a une injustice à redresser, un droit à défendre, une noble cause à soutenir, le cardinal Lavigerie, vient aussi d'écrire sur ce sujet, des pages d'une exceptionnelle importance.

« Dans les conseils qu'il a cru devoir donner à son clergé, au sujet de la prochaine application de la loi, le cardinal a tenu le langage d'un grand évêque et d'un bon Français. En quelques mots d'ailleurs, et dès sa première page, il a rédigé d'avance le verdict de la postérité sur cette loi lorsqu'il dit que, « réclamée au nom de « l'égalité de tous les citoyens, elle a été, dans la pensée de ses « vrais promoteurs, destinée à porter un coup grave à la religion « et au clergé. »

« Je m'approprie donc d'abord, je le répète, ces déclarations émanées d'une si haute et compétente autorité. Cependant, je ne me crois pas pour cela, mon cher Général, dégagé de la promesse que je vous ai faite de vous communiquer mes propres appréciations.

« Les séminaristes à la caserne : telle est, en effet, la première étape dans les diverses applications de la loi. Bientôt il nous faudra

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

Parce que leurs cœurs sont purs et leurs mains innocentes, ils sont dignes de monter sur la montagne sainte pour nous servir d'intermédiaires auprès de Jésus et de Marie.

« Cette heureuse inspiration à peine connue de la population a reçu aussitôt l'assentiment universel. Toute la semaine précédente on ne s'occupait que du grand jour. On se préparait à l'avance pour l'époque désirée.

« L'autel de Notre-Dame du Carmel était paré avec un goût parfait de belles fleurs, un riche luminaire, des arbustes verdoyants tout autour de sa chapelle encadraient gracieusement l'image chérie dont la vue épanouissait tous les cœurs. Devant, sur la plateforme, deux magnifiques corbeilles étaient disposées pour recevoir les couronnes des enfants.

« Enfin le soir venu de cette belle journée, quel magnifique concours ! Une heure, au moins, avant la cérémonie, les chaises commençaient à manquer pour la nombreuse assistance accourue de tous les coins de la ville, pour témoigner à la bienheureuse Mère, sa vénération et son amour.

« Au moment où la cérémonie commence, l'antique église des Carmes est entièrement comble, une soixantaine de jeunes filles sont rangées en cercle autour du chœur avec leurs vêtements blancs, heureux emblème de leur innocence.

« Aussitôt des chants de louanges se font entendre :

De Marie
Qu'on publie
Et la gloire et les grandeurs,
Qu'on l'honore, qu'on l'implore,
Qu'elle règne sur nos cœurs.

« Après ces chants de louange, le R. P. Berthelon est monté en chaire pour célébrer la gloire et les bontés de la sainte Patronne. Il s'est attaché surtout à nous montrer comment Marie s'acquitte envers ses enfants de la terre de ses fonctions maternelles ; puis s'adressant à son immense auditoire, il nous a demandé en termes émus remplis d'une éloquence tout apostolique, si nous voulions, à l'avenir nous montrer plus dociles à la voix de notre Mère, pour la pratique d'une vie foncièrement chrétienne. A cette condition seulement, Marie reconnaîtrait en nous ses vrais enfants.

« Pendant qu'il parlait toute la famille paroissiale écoutait, rangée autour de la chaire avec une attention filiale et religieuse et recueillait avidement ces graves enseignements :

« Le chœur des enfants répond aux questions du Père en reprenant ses chants :

Bonne Marie,
Mère chérie,
Tu veux que je sois ton enfant.
Bonne Marie,
Je le suis, j'en fais le serment.

« A son tour, le Pasteur lui-même monte en chaire pour lire l'acte de consécration.

« Depuis longtemps, la paroisse de Pont-l'Abbé appartient à

Marie, mais elle veut, en cette circonstance solennelle, resserrer les liens si doux qui l'unissent déjà à sa céleste Patronne ; elle veut rendre encore ses droits plus étendus à l'affection de Marie. De tels vœux, Marie pouvait-elle les rejeter ? Non assurément. Hâtez-vous donc, ô bonne Mère, d'abaisser encore sur nous tous, des regards plus tendres et plus miséricordieux. Bénissez les petits enfants ; sauvez-les par votre scapulaire de tous les ennemis qui veillent à leur perte ; sous votre égide maternelle qu'on les voie croître chaque jour en grâce et en sagesse et embellir leur âme des plus aimables vertus. Bénissez les pécheurs, en leur faisant comprendre la douce lumière de votre regard maternel. Bénissez les pauvres malades. Il y en a parmi eux, qui depuis longtemps vivent sans foi, sans vertu ; faites-les se souvenir à votre nom, du Dieu qui a réjoui leur enfance et apparaissez à leurs derniers regards comme un signe de paix et de sécurité pour la vie éternelle. Bénissez-nous tous, ô bonne Mère ! Combien nous avons besoin de vos bénédictions ! Sauvez-nous, nous périssons !

« Puis les chants recommencent :

Bonne Marie,
Je te confie,
Mon cœur, ici bas,
Tiens ma couronne
Je te la donne
Au ciel, n'est-ce pas ?
Tu me la rendras.

« Toute l'assistance répond avec transport.

« Il n'y a vraiment dans cette magnifique assemblée qu'un cœur et une voix pour faire monter vers Marie un cantique d'amour et de reconnaissance.

« C'est le moment le plus touchant et le plus solennel. Pendant le chant de ce beau cantique, les enfants défilent deux à deux sous la conduite d'un des vicaires de la paroisse et viennent déposer leurs couronnes dans les corbeilles préparées pour les recevoir sur l'autel de la Vierge du Carmel. Elles y mettent tant de grâce, de simplicité, de naturel qu'on ne peut se défendre d'une religieuse extase. Une vive émotion fait tressaillir tous les cœurs et sans doute bien des yeux ont été baignés de larmes involontaires.

« Ah ! puissent-elles se rappeler toujours ce jour de grâces et de bénédictions pour la ville de Pont-l'Abbé, et aussi le doux message qu'elles ont eu le bonheur de remplir auprès de Marie, en leur nom et au nom de toute la paroisse. Ces couronnes déposées dans les corbeilles de Marie, c'étaient leurs cœurs, les cœurs de tous les paroissiens présentés à l'auguste Reine du ciel par leurs mains pures et innocentes. Hélas ! combien y en a-t-il parmi ces cœurs qui depuis longtemps ne sont ouverts qu'à l'amour des biens terrestres ? Chères enfants, il faut continuer maintenant au sein de vos familles, l'œuvre que vous avez si gracieusement inaugurée au pied des autels.

« Vous le pourrez à force d'aimables vertus ; à votre âge, la vertu

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

voir les vicaires et jeunes curés astreints, comme réservistes, aux vingt-huit jours de manœuvres ; puis, un peu plus tard, des curés de paroisses importantes, des supérieurs de séminaires, des chanoines, peut-être même quelques évêques, convoqués pour les treize jours d'exercices de l'armée territoriale.

« Quand nous en serons là, le système sera complet, et les fidèles qui, en leur qualité de chrétiens baptisés et catholiques, croient avoir droit, de par le Concordat, à la célébration régulière de la messe le dimanche, à l'instruction catéchétique de leurs enfants, à la visite de leurs malades par un ministre de leur religion qui soit à leur portée, sauront à quoi s'en tenir sur l'esprit et les conséquences d'une loi dans laquelle on prétend leur faire admirer le triomphe du principe de l'égalité...

« Ce n'est pas au tribunal de la morale ou de la pudeur, que je défère en ce moment cette disposition législative, c'est simplement au tribunal du sens commun.

« A la caserne, les soldats de profession, aux écoles navales les futurs marins, au séminaire, ceux qui veulent embrasser la carrière ecclésiastique et se vouer au service des autels : voilà ce que j'appelle l'ordre du bon sens. C'est l'offenser grièvement que d'obliger nos séminaristes à laisser de côté pendant un an, leurs études de théologie, leurs exercices de piété, en un mot, les conditions raisonnables et nécessaires de leur préparation d'état, pour apprendre à se servir du fusil Lebel et se former à des disciplines stratégiques dont ils ne trouveront jamais l'emploi tout le reste de leur vie.

« Pourquoi donc ne pas se décider à respecter, au sein d'une nation, des différences d'aptitudes, de vocations, de services publics dont chacune a sa raison d'être et qui, toutes réunies, constituent l'harmonie et la force de l'ensemble ?

« Certes, ce n'est nullement parce que nous n'étions pas tous soldats, y compris les membres du clergé, que nous avons subi nos douloureux revers d'il y a vingt ans ; et, du temps du prince de Condé et de Napoléon, nos aïeux qui n'enrôlaient pas de force dans les rangs de l'armée, les futurs ministres du sanctuaire, faisaient assez bonne figure à Rocroi, à Austerlitz et à Wagram.

Au sujet de l'argument égalitaire, Mgr Perraud dit ensuite :

« Rien n'est plus en faveur de nos jours que la méthode expérimentale Voici de quelle façon, si cela dépendait de moi, je voudrais pouvoir appliquer cette méthode au problème dont il s'agit de trouver la solution. Il va de soi, du reste, que l'enquête hypothétique dont je parle, devrait être contradictoire et que, si j'avais mission de la faire, je tiendrais absolument à être accompagné de quelques-uns des partisans les plus décidés de l'obligation du service militaire imposée, à titre de justice et d'égalité, aux futurs ministres du sanctuaire.

« Or, je suppose qu'il fût en mon pouvoir d'offrir à ces nouveaux soldats d'échanger leur sort contre celui de nos séminaristes ;

à la condition cependant de contracter les engagements par lesquels ceux-ci se lient, non pour trois ou cinq ans, mais pour tout le reste de leur vie, dût-elle les conduire jusqu'à la vieillesse la plus avancée.

« Je ne crois pas exagérer, en affirmant que, sur cent jeunes gens auxquels je tiendrais ce langage, quatre-vingt-dix-neuf me répondraient sans hésitation : Merci, Monseigneur, de vos offres obligeantes, mais nous savons à quoi nous en tenir ; et, sacrifice pour sacrifice, nous préférons de beaucoup rester à la caserne et, s'il le faut, payer un jour l'impôt du sang, que d'entrer au séminaire pour y prendre des engagements et nous vouer à des sacrifices pour lesqvels nous ne nous sentons ni goût ni aptitude.

« Ce qui serait contraire à l'égalité, telle que la réclame la justice, ce serait, par exemple, que tous les fils de sénateurs ou de députés, fussent exempts du service militaire, à cause de la situation politique de leurs pères. Voilà ce qui constituerait un réel et scandaleux privilège, contre lequel auraient droit de protester tous les autres Français. Pourquoi ? Parce qu'une telle exemption, uniquement fondée sur le hasard de la naissance, n'aurait rien de commun avec le principe si sage de l'équivalence des services qui est l'unique manière d'appliquer, d'une façon intelligente et vraiment juste, la loi de l'égalité.

« Tout au contraire, la vocation ecclésiastique, qui a, si on le veut, ses avantages et même, pour parler officiellement le langage de l'Eglise, ses immunités et ses privilèges, fondés sur la nature exceptionnelle de son mandat et de ses devoirs, mais qui entraîne après elle des renoncements très effectifs et perpétuels, est ouverte à quiconque se croit légitimement appelé à en porter l'honneur et le fardeau.

« L'Eglise n'a jamais dit, et elle de dira jamais : Devenez les ministres de mes autels, pour échapper à la glorieuse et périlleuse obligation de défendre le drapeau de la patrie. Mais elle dit à celle-ci : En compensation des services temporaires qui vous sont rendus par ceux de vos fils à qui vous donnez l'uniforme du soldat, recevez les sacrifices auxquels se vouent pour toute leur existence quelques-uns de vos enfants, que Jésus-Christ choisit pour être ses apôtres, et au courage desquels, à l'entrée d'une carrière toute d'abnégation et de renoncement, il propose ce que saint Paul appelait dans son énergique langage « la mort de tous les jours. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.
Les Reliques des Apôtres du Léon.

2° Reliques de saint Hervé (suite).

Pierre Mauclerc de La Muzanchere,

« par la misericorde de Dieu et la grace du Saint Siege Apostolique, « Evesque de Nantes, Conseiller du Roi en tous ses conseils, etc...

« Scavoir faisons que ce jour dix septieme décembre mille « sept cent cinquante, ont comparu devant nous en notre palais « Episcopal nobles et discrets Augustin de Langle et Hervé René « Boureau de Maisonneuve, prestres chanoines de notre Eglise « Cathedrale, lesquels nous ont exposés que noble et discret « Hervé Prigent Prestre Licencié en Théologie et Chanoine théo- « logal de l'Eglise de Léon en cette province s'étant presanté le « seize de ce mois au Chapitre de notre dite Eglise Cathedrale, y « auroit temoigné que tout le clergé du diocese de Lëon, et « entrautres le Chapitre de l'Eglise Cathedrale du dit lieu, desi- « roit avec empressement de posseder quelques Reliques de Saint « Hervé Confesseur, originaire du dt Diocese de Leon, et qu'il « etoit chargé d'engager le Chapitre de notre ditte Eglise Cathe- « drale de luy en delivrer quelque portion, attendù que les osse- « ments du dt Saint sont conservés dans le tresor de notre dite « Eglise depuis l'année mille deux ou environ, auquel temps « Geoffroy premier, Duc de Bretagne luy en fist present du temps « de l'Evesque Hervé l'un de nos predecesseurs, suivant les « Chronologies deposees aux archives de notre ditte Eglise, a « quoy le Chapitre ayant acquiescé, les dts Sieurs de Langle et « Boureau de Maisonneuve auroient été deputés pour nous sup- « plier de vouloir bien faire l'ouverture du Reliquaire ou sont « renfermes les dts Ossements, l'Examen et la Visite de ces osse- « ments et la Delivrance de la Portion qui en sera accordée au « dt sieur Prigent suivant sa demande. Ce que ayant agréé ainsy « que la demande faitte par le dt sieur Prigent, et étant accom- « pagnés des dts Sieurs Deputez et du dt Sieur Prigent nous nous « sommes transportez au cœur de notre ditte Eglise, ou etant « arrivez à l'yssue des vespres, nous nous sommes revestus d'un « rochet et d'une etolle, et aprez avoir fait allumer plusieurs « cierges et flambeaux, et avoir fait quelques prieres a genoux « au pied du Grand autel, les dts Sieurs deputes nous ont pre- « sentes une chasse d'argent qui a été tirée du trésor de notre « ditte eglise et posée sur la table du Grand autel du costé des « stalles, laquelle chasse est enrichie de pierreries, et autour de

« laquelle sont représentés en relief les principaux traits de « l'histoire de la vie de saint Hervé, nous avons à l'instant fait « ouverture de la dte chasse dans laquelle nous avons trouvés « plusieurs ossements des differentes parties du corps sans aucune « corruption ni poussiere, decemment enveloppes dans un dou- « ble sac, le premier ou celuy de dessus, de damas blanc, l'autre « de satin pareillement blanc, sur lequel est cette inscription, « Ossements de Saint Hervé : parmi lesquels nous avons avec les « dts sieurs deputes choisis deux ossements, que nous avons fait « remarquer, pour en avoir la denomination, aux Sieurs François « Bournave et Julien Minée maitres en chirurgie de cette ville « appellés pour assister à notre present procez-verbal, et nous « donner tels eclaircissements que de besoin, lesquels nous ont « dit et declaré aprés l'examen qu'ils en ont fait que l'un des « dts ossements qui a environ six pouces de longueur est l'omo- « plate du costé gauche, et l'autre qui est beaucoup moindre est « une vertebre du col, lesquels deux ossements, nous avons mis « sur un vase d'argent, aprez quoy nous avons renfermés touts « les autres ossements dans les mesmes sacs que nous avons remis « dans la dte chasse, laquelle aprez avoir été fermée a été aussy « tost replacée au tresor de notre ditte Eglise, et ensuitte aprez « avoir fait mettre sur chacun des deux susdits ossements une « etiquette ou inscription en ces termes, S: Hervæus Conf: nous « les avons enveloppés dans un taffetas blanc que nous avons liés « d'un ruban blanc et cachetés de nos armes, et les avons ainsy « enfermés dans une boëtte de fer blanc remplie de cotton laquelle « nous avons fermés de son couvercle et l'avons aussy liée d'un « ruban de soye blanche et cachetée en dessous et aux deux bouts « du cachet de nos armes laquelle boette nous avons mise entre « les mains du dt Sieur Prigent pour etre par luy transportée « dans la ditte ville de Léon et les deux ossements qui y sont « renfermés être déposés dans l'Eglise Cathedrale de la mesme « ville et exposés a la veneration des fidelles, observant les for- « malités requises.

« De Tout quoy nous avons rapportez notre present Procez « Verbal par double pour l'un etre delivré au dt Sieur Prigent et « l'autre déposé aux archives du Chapitre de notre ditte Eglise « pour y avoir recours au bezoin. Fait à Nantes les dits jours et « an sous notre seing et le scëau de nos armes et de celles de « notre dit Chapitre comme aussy sous les seings des dits sieurs « deputés, du dt sieur Prigent et des dits sieurs Bournave et Minée « et autres presents et de maitre Jean Gabriel Texier pretre secre- « taire de notre dit chapitre que nous avons pris pour notre « adjoint en cette partie.

« † Pierre, Evêque de Nantes,
« A. de Langle cha: de l'Eglise de Nantes,
« H. Boureau de Maisonneuve, chanoine « de Nantes,
« Paris chanoine de l'Eglise de Nantes,

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

« H. Prigent ch^ne th^gal de Léon,
« du Dresnay,
« R. Charette de la Contrie chanoine
« de l'Eglise de Nantes,
« Minée M. en chirurgie à Nantes,
« Bournave chirurgien juré,
« Texier Secret^re du chapitre de l'eglise
« de Nantes. »

Quelques lecteurs auront sans doute remarqué dans la pièce qui précède le nom du maître en chirurgie appelé comme expert par l'Evêque de Nantes. Ce Minée n'a pas de commun que le nom avec Julien Minée. Le misérable prêtre qui, en 1791, acceptait le triste honneur d'être l'évêque intrus et schismatique de la Loire-Inférieure, qui prétendit, plus tard, rejeter son sacerdoce et apostasier la foi chrétienne, était le fils du chirurgien qui avait reconnu les reliques de saint Hervé. L'apostasie du prélat constitutionnel est du 18 novembre 1793 ; quelques jours après, le 24 du même mois, ce même homme présidait à la violation des sépultures et à la profanation des restes des évêques de Nantes. Non seulement il laissa déchirer le corps de Mgr de la Muzanchère, embaumé par les propres mains de son père, mais il fut assez lâche pour ne pas arrêter les misérables qui se disputaient les restes du corps et du cercueil du vénérable chirurgien « aimé et respecté du chapitre, et qui avait été inhumé sous les dalles de la cathédrale ». Ce que devint ce répugnant spécimen de l'église révolutionnaire n'a pas de rapport avec notre sujet.

Les reliques de saint Hervé apportées de Nantes à Saint-Pol par le chanoine Prigent furent reçues avec grand respect par l'évêque qui occupait alors le siège de Léon ; l'on verra dans le procès-verbal suivant, de quels honneurs elles furent l'objet dès leur arrivée. Les deux évêques que cette circonstance avaient mis en rapports fixaient alors l'attention de l'Eglise de Bretagne ; on était à l'époque des malheureuses querelles du Jansénisme ; Pierre Mauclerc de la Muzanchère combattait vigoureusement l'erreur, non sans avoir beaucoup à souffrir en défendant ainsi les droits de la vérité ! Au contraire, Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, homme de naturel bon et doux, usa surtout de cette mansuétude à l'égard de ceux qui professaient les doctrines de Jansénius ; sans les favoriser absolument, il les laissait faire ; aussi publièrent-ils que ce prélat était le plus pacifique de tous ceux de la province ecclésiastique de Tours. C'est peut-être en raison des difficultés que lui créèrent ses faiblesses pour des Jansénistes obstinés de son diocèse, qu'il se démit de l'épiscopat en 1763, treize ans après avoir reçu les reliques de saint Hervé ; il mourut en 1780.

Voici donc l'acte par lequel il reconnut et offrit à la vénération publique les deux ossements donnés par l'Evêque et le chapitre dNantes :

Jean Louis Gouyon de Vaudurand,

« par la misericorde de Dieu et la grace du Saint Siège Apostolique,
« Evêque Comte de Léon, Conseiller du Roy en ses conseils.

« Nous avons procédé à l'ouverture d'une Boette de Reliques à
« la Requête du S^r Prigent chanoine théologal et fabrique de notre
« Eglise cathédrale qui nous à aussi presenté Le procez verbal fait
« par Illustrissime et Reverendissime Pierre Mauclerc de la Muzan-
« chère Evêque de Nantes le dix sept décembre dernier, signé
« dudit seigneur Evêque et de plusieurs Chanoines de sa cathé-
« drale, et autres, et scellé du sceau de ses armes et de celles du
« chapitre de la dite Eglise cathédrale de Nantes ; contenant que
« d'une chasse d'argent du Trésor de ladite Eglise ont été tirées
« les Reliques de saint Hervé que l'on a enveloppées dans un
« taffetas Blanc qui a ete lié d'un Ruban Blanc cachetté des armes
« dudit Seigneur Evêque, et enfermées dans une Boette de fer
« blanc remplie de cotton, laquelle a été fermée de son couvercle
« et aussi liée d'un ruban de soye blanche, et cachettées du cachet
« des mêmes armes, et avant de proceder à l'ouverture de la même
« boëtte, nous avons appellé maître Antoine Villeneufve chirurgien
« juré de nôtre ville de Leon, et Joseph Villeneufve aussi chirur-
« gien de nôtre diteville, pour reconnoitre et verifier les Reliques
« contenues en la dite boette, garnie de cotton, et ayant levé une
« partie de ce cotton, nous avons trouvé dans l'enveloppe de taffe-
« tas, telle qu'elle est marquée dans le susdit procez verbal, deux
« ossemens, dont l'un est l'omoplate de l'épaule gauche et l'autre
« une des vertèbres du col que les dits chirurgiens nous ont dit
« être véritablement d'un homme, et chacun des deux susdits
« ossemens, nous avons trouvé une inscription en ces termes : *S:*
« *Hervæus Conf:* le tout bien examiné et trouvé conforme au procez
« verbal dudit Seigneur Evêque de Nantes, nous avons permis et
« permettons d'exposer les dites Reliques à la vénération des fidèles
« et de les porter en procession et après en avoir conféré avec nos
« vénérables confrères les Chanoines de notre Eglise cathédrale,
« avons fixé que nous ferons la translation des dites Reliques à
« l'Eglise de S^t-Pierre près notre dite ville à nôtre Eglise cathé-
« drale le mardy trente du présent mois, avons permis de faire
« l'office double dudit saint Hervé, en notre Eglise cathédrale, et
« tous les ans à pareil jour commémoration simple de ladite trans-
« lation, tous les Ecclésiastiques de cette ville et ceux qui sont
« actuellement en notre séminaire, et les corps des communautés
« régulières et confréries séculières ; accordons quarante jours
« d'indulgences, lesquelles dites Reliques liées d'un Ruban blanc
« cachetté de nos armes, nous avons fait surément renfermer dans
« ladite Boette enveloppée d'un taffetas Bleu, et couvert d'un vere
« et liée d'un ruban blanc que nous avons fait aussi cacheter du
« cachet de nos armes, dans laquelle elles seront exposées en
« attendant qu'on ait une chasse convenable pour les renfermer
« à demeure, de tout quoy nous avons rapporte le present procez

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« verbal signé de nous et de notre secrétaire, et scellé du sceau de « nos armes. A Leon dans nôtre palais épiscopal le vingt quatre « mars mil sept cent cinquante et un.

« † J. L. *evéque c. de Leon,*

« *Par Monseigneur :*
« F. Cazuc, *Secret.* »

(A suivre.)

LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

La magnifique publication, l'œuvre capitale, entreprise par Mgr Paul Guérin, avec le concours des hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts va atteindre son couronnement. Sur les six volumes dont elle se compose, cinq ont déjà paru et l'impression du dernier, retardée par le *supplément*, sera terminée en Avril. Avant très peu de temps, toutes les personnes qui ne séparent pas l'instruction de la religion posséderont cette bibliothèque complète, cette encyclopédie modèle qui, à la minute, fournit à l'écrivain, à l'homme politique, au professeur, au père de famille, à l'enfant, le renseignement désiré avec tous les détails nécessaires, utiles, complets ; mais sans tomber dans le fatras des compilations qui rendent les recherches si difficiles Sait-on la quantité de matières comprises dans ce vaste recueil ? *quatre-vingt millions* de lettres, la contenance de **80** volumes in-8° ordinaires.

Ajoutons qu'une ingénieuse combinaison et de longs délais de paiement rendent accessible à toutes les bourses l'acquisition de ce recueil par excellence, nous reproduisons à notre 4e page la circulaire explicative avec le bulletin de souscription, en exhortant nos lecteurs à envoyer leur adhésion, sans retard, avant la clôture, prochaine, de l'émission.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisr du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE
DES
DICTIONNAIRES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraitre, le tome V du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages ; l'impression du dernier volume, très avancée, touche à sa fin. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille d'acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage va être terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (c'est le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession gratuite de tous les volumes du Dictionnaire, et vous recevrez immédiatement les *cinq* premiers ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin juin, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — La somme de 180 francs pourrait être, pour les souscripteurs qui ne pourraient pas faire autrement sans se gêner, divisée en deux paiements par exemple 90 francs fin mai 1890 et 90 francs fin août 1890. En tout cas, afin qu'on n'ait pas la moindre inquiétude, la souscription de 180 francs n'est payable *qu'après la réception du DERNIER volume.*

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,
Auteur des PETITS BOLLANDISTES,
Directeur du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES.

P. S. — Aux souscriptions excédant deux mille, avant que l'émission soit close, je ferai aux souscriptions excédantes la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la Deuxième moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .....

demeurant .....

déclare souscrire .....

part de 180 francs, *pour la publication intitulée* LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr* P. GUÉRIN, *et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr* P. GUÉRIN, *fin juin 1890, après avoir reçu l'ouvrage complet.*

Fait à .....

Signature :

Prière d'indiquer le nombre d'exemplaires en toutes lettres, et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul GUÉRIN, *Avenue de Déols*, 56, à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

5e ANNÉE. Vendredi 11 Avril 1890. N° 15.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Tournée de Confirmation ; Nécrologie ; Quimper ; Le Pèlerinage de Pénitence ; Mort de Mgr Grolleau, évêque d'Evreux ; La station thermale de Cauterets ; Vannes.

II. Nouvelles du Monde catholique.

III. La loi militaire et l'épiscopat (fin).

IV. Documents historiques (suite).

V. St Pol - Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

VI. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Avril. — 1er Dimanche après Pâques, office du jour, double-majeur, blanc. A la messe, mémoire de saint Herménégilde.
Vêpres du dimanche : mémoires 1° de saint Justin ; 2° de saint Herménégilde ; 3° des saints martyrs Tiburce, Valerien et Maxime.
Lundi 14. — Saint Justin, martyr, double, rouge.
Mardi 15. — Saint Isidore, évêque-docteur, double, blanc (du 4 avril).
Mercredi 16. — Saint Paterne, évêque, semi-double, blanc.
Jeudi 17. — Saint Léon, double, blanc (du 11 avril).
Vendredi 18. — Office du jour, ou office votif.
Samedi 19. — Office du jour, ou office votif.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de Morlaix	13 et 14 avril.
Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, Morlaix	15 et 16 avril.
Maison de la Miséricorde à Kernisy, Quimper	17 et 18 avril.
Dames de la Retraite de Lézérazien	19 et 20 avril.

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Saint-Corentin. — Le dimanche 13 avril, outre les messes ordinaires, la cathédrale de Quimper aura une messe de midi, pour la commodité des délégués sénatoriaux qui peuvent arriver de Quimperlé, de Landerneau, de Douarnenez, de Pont-l'Abbé par les trains de 10 heures de 11 heures et de 11 heures 25.

Tournée de Confirmation.

		MATIN.	SOIR.
AVRIL.	— Lundi 14.		Kernével.
	Mardi 15	Melgven. . .	Nizon.
	Mercredi 16. . .	Névez	Pont-Aven.
	Jeudi 17	Bannalec . .	Le Trévoux.
	Vendredi 18 . .	Riec.	Baye.
	Samedi 19 . . .	Moëlan . . .	Clohars-Carnoët.

Monseigneur sera accompagné de M. le chanoine Serré, vicaire-général.

Nécrologie. — M. l'abbé Savin, recteur de Carantec, vient de mourir. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

QUIMPER. — Le Comité des pèlerinages a décidé qu'il n'y aura pas cette année de pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.

Il espère en organiser un l'année prochaine au mois de mai.

La *Semaine religieuse* donnera en temps utile toutes les indications nécessaires pour permettre, à ceux qui le désireraient, de s'adjoindre cet été aux pèlerinages des diocèses voisins.

***

— Mardi matin à huit heures, Monseigneur est venu célébrer la sainte messe à la cathédrale pour le repos de la vénérée mère Arsène, supérieure générale des filles du Saint-Esprit, décédée à Saint-Brieuc, il y a environ 15 jours. *La Semaine* a déjà parlé de cette digne supérieure, de ses grandes vertus et de l'extension si considérable qu'avait prise son excellente Congrégation pendant ses 35 ans de généralat. Elle compte actuellement plus de cent maisons dans le diocèse, où elle se recrute beaucoup et dans les meilleures conditions. Elle n'y rencontre que des sympathies et des respects. C'est pour donner à ces chères Sœurs un témoignage public de sa haute estime que Monseigneur a bien voulu les réunir en grand nombre et mêler ses prières aux leurs pour Celle qui n'est plus, et pour l'affermissement de son Œuvre.

***

— La station du R. P. Lallemand à la cathédrale, a été visiblement bénie jusqu'au bout; dimanche dernier plus de quatre cents hommes ont fait ensemble leurs Pâques à la messe de 7 heures. Si on avait eu le temps de s'organiser et de réunir les auditeurs du bon Père, ce nombre eût été facilement triplé.

Nous n'ajouterons pas un mot de plus; on a parlé de conversions, c'est le secret de la grâce et des âmes, mais nous ne pouvons point ne pas remercier Dieu et sa sainte Mère de tout ce qui a été fait, et bénir le Révérend Père, qui a été un missionnaire infatigable, un ouvrier incomparable à tous points de vue.

***

Le pèlerinage de Pénitence part de Marseille le 15 de ce mois. Cette année l'itinéraire a été modifié, les pèlerins iront d'abord en Egypte satisfaire quelque peu leur légitime curiosité, mais surtout leur dévotion pour les lieux que la Sainte-Famille a habités pendant un temps assez considérable. Après les pèlerinages précédents qui tous passaient par Rome, et les facilités si grandes de s'y rendre l'année dernière, cette modification s'imposait. Elle a été bien accueillie et le nombre de pèlerins suffisant a été très vite atteint.

Qu'ils sont heureux ceux qui peuvent ainsi vénérer les Saints-Lieux, baiser les traces des pas de Notre-Seigneur, et contempler dans l'expansion de leur foi l'endroit même où Il est mort pour nous !

Ce voyage est des plus pénibles : tous ceux qui ont eu l'inexprimable joie de l'accomplir sont unanimes là-dessus : c'est un vrai pèlerinage de pénitence.

Nos lecteurs voudront s'y associer par l'esprit et le cœur : nous suivrons nos pèlerins, nous unirons nos prières et nos mortifications à leurs prières et à leurs pénitences, et comme eux, nous voudrons fléchir la justice de Dieu, et obtenir à l'Eglise et à la France des jours meilleurs.

C'est donc l'*Œuvre du Salut* que nous proposons à nos lecteurs d'adopter : elle existe dans tous les autres diocèses : pourquoi ne s'établirait-elle pas parmi nous?

La semaine prochaine nous donnerons de plus amples explications sur son but et son organisation. Mais dès maintenant nous tenons à annoncer que Monseigneur a bien voulu la confier au zèle et à l'activité de M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire.

L'initiative de l'établissement de cette Œuvre à Quimper est due à la bonne volonté et à la générosité de Mme de la Rivaudière.

***

— Mgr Freppel, qui vient remplir dimanche son devoir de député du Finistère à l'occasion de l'élection sénatoriale, est attendu samedi à Quimper.

Archives dio és es de Quimper et Léon

Nous espérons que Sa Grandeur dira, comme dans ses précédents passages à Quimper, la messe de 8 heures à la cathédrale, dimanche.

Evreux. — Mgr Grolleau, vient de succomber, à l'âge de 64 ans, à la maladie qui le minait depuis longtemps. Ce vénéré Evêque, laisse les plus vifs et unanimes regrets. Il était né en Anjou, et avait occupé d'importantes positions avant d'être nommé curé de Saumur, où l'Empire le choisit pour l'évêché d'Evreux. Les journaux de toutes nuances ont reproduit dans le temps avec éloges son Mandement de prise en possession, au milieu des difficultés inouies de l'invasion allemande. Par la dignité de sa vie, il sut en imposer aux vainqueurs, et il se concilia tout de suite l'estime et l'affection de ses diocésains.

Il laisse de grandes œuvres établies par lui, prospères et nombreuses. L'éducation de la jeunesse fut à bon droit sa continuelle et plus chère préoccupation, et il est arrivé à ce résultat inouï d'ouvrir un collège, non seulement ecclésiastique, mais religieux, alors même qu'ailleurs ces sortes de maisons se fermaient, et ce collège est très florissant!

C'est dans ce département que Monseigneur, étant curé de Sainte-Marie des Batignolles, avait établi un hospice pour les vieillards hommes. Les débuts furent difficites ; on rencontra toutes les difficultés des Œuvres du bon Dieu, mais aucune ne fut insurmontable grâce au si précieux et dévoué concours que notre Evêque rencontra dans Mgr Grolleau.

Aussi nos lecteurs voudront-ils, par affection pour Monseigneur, s'unir à nous pour acquitter comme une dette de reconnaissance en priant pour le repos de cette grande et sainte âme.

AVIS. — M. le Directeur des Eaux de Cauterets nous prie d'informer MM. les Ecclésiastiques du diocèse, qui auraient besoin d'y passer une saison, des réductions considérables qu'il veut bien leur faire.

« Réduction de 50 0/0 sur les abonnements aux buvettes, du 15 juillet au 20 août, et même réduction de 50 0/0 sur tout le traitement thermal, avant le 15 juillet et après le 20 août. »

Nous ajouterons que, sur un certificat de médecin et une lettre de Monseigneur, quelques compagnies accordent des billets de demi-place (aller et retour), pour se rendre aux stations thermales.

Vannes. — Quelques jours avant la Semaine-Sainte, Mgr le cardinal de Rennes, Mgr de Quimper et Mgr de Saint-Brieuc se sont rencontrés à Vannes, où Mgr Bécel leur a adressé une gracieuse et éloquente allocution.

Nos Seigneurs les Evêques se sont transportés au collège Saint-François-Xavier, où le supérieur, le R. P. Marquet, leur avait préparé une charmante réception.

Mgr le cardinal de Rennes se prépare à partir incessamment pour Rome.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Le R. P. Monsabré, qui, depuis 20 ans, prêche à Notre-Dame les conférences des carêmes avec un succès toujours grandissant, grâce à son talent, à ses grandes vertus sacerdotales et religieuses et à la sûreté de sa science théologique si étendue, a fait ses adieux à son auditoire dans les termes les plus touchants.

Mgr le cardinal de Paris, au milieu de l'émotion générale, a pris la parole et lui a fait une gracieuse réponse pour le remercier de ses peines et de ses travaux, rendus si féconds par de nombreux retours à Dieu.

Mgr Laborde, évêque de Blois, diocèse d'origine du Révérend Père, l'a nommé chanoine d'honneur de sa cathédrale.

Le jour de Pâques, le Révérend Père a reçu de Rome une dépêche lui apportant une spéciale bénédiction du Pape, en récompense de ses travaux.

A l'issue des vêpres, Mgr le Cardinal a réuni le chapitre dans la salle capitulaire et a remis, à la grande joie de tout le monde, au Père Monsabré, les lettres de chanoine d'honneur de Notre-Dame ; puis, M. le Président de la Jeunesse Catholique, l'a prié d'agréer en souvenir de ses prédications, un magnifique crucifix en ivoire d'un très grand prix.

Toulon. — Un horrible sacrilège, contre la Sainte-Eucharistie, a été commis par deux hommes revêtus de l'habit de marin. L'enquête a établi que ces deux misérables n'appartenaient point à la marine.

Cette constatation qui nous parvient à l'instant causera une vraie satisfaction chez tous ceux qui aiment, respectent la marine, et rendent pleine justice à ses grandes, belles et nobles qualités.

De telles profanations sont impossibles à quiconque porte l'uniforme français.

Berlin. — A la conférence sur l'organisation et la réglementation du travail, tenue à Berlin, les délégués français ont accepté, comme les autres membres de la réunion, un jour de repos par semaine; mais contrairement à eux, ils n'ont pas voulu accepter le dimanche, ils ont eu peur, ils se sont abstenus et ont réservé la question. — Est-ce assez misérable ? L'empereur d'Allemagne avait demandé au Saint-Père, à l'occasion de ces conférences son appui moral. Léon XIII a répondu par une admirable lettre, dans laquelle il prouve surabondamment, qu'en dehors des principes chrétiens, toute question ouvrière était sans solution possible. Vouloir gouverner les hommes, régler les questions sociales et

Archives dio ésa es de Quimper et Léon

conduire le peuple sans les lumières et les pratiques de la foi, c'est une insanité, dont l'expérience tant de fois faite, se montre actuellement évidente, en attendant qu'elle apparaisse effrayante.

Un évêque catholique, Mgr Kopp, évêque de Korum, avait été appelé par Guillaume II à siéger dans cette conférence, où il a pris tout de suite une grande situation.

L'empereur vient de décorer un savant, un jésuite! le P. Bollig, le premier polyglotte du monde. — Il aurait mieux fait de lui ouvrir les portes de sa patrie. — Le P. Bollig travaille depuis longtemps à une grammaire des langues comparées, qui obtiendra un grand succès.

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Nous venons de recevoir, et nous nous empressons de mettre sous les yeux du clergé et des fidèles le tableau annuel des recettes de la Propagation de la Foi, dans les diocèses du monde catholique.

Lyon.	427,432 fr.
Paris.	194,700
Cambrai	172,731
Saint-Brieuc	160,000
Strasbourg.	154,019
Rennes.	146,043
Nantes.	130,750
Metz	125,789
Cologne	124,420
Quimper.	118,963
Malines.	101,125

Quoique le chiffre du diocèse de Quimper ait sensiblement baissé, nous gardons encore un beau rang. Cette baisse est due aux malheurs du temps et aux sacrifices que l'on fait partout pour soutenir les écoles libres.

Nous voyons avec bonheur que la Bretagne se signale toujours par sa générosité et sa foi.

La loi militaire et l'épiscopat *(Fin)*.

« La loi du 15 juillet 1889, n'améliorera pas notre organisation militaire ; mais elle causera un préjudice considérable aux intérêts supérieurs, dont les évêques sont les gardiens et les défenseurs, et ils n'auront pas la consolation de penser que ce préjudice sera compensé par de sérieux avantages pour le bien du pays. La force matérielle de la France n'en sera pas accrue et sa force morale y subira un fameux déchet.

« Or, mon cher Général, vous le savez : ce n'est pas seulement avec des fusils et des canons qu'on gagne les batailles, et qu'un peuple humilié et vaincu se rend digne et capable des revanches nécessaires. Il y a une âme des nations et des armées avec laquelle

ont compté tous les grands capitaines, tant les anciens que les modernes. César le savait bien quand, après une marche forcée durant laquelle ses troupes avaient supporté, sans proférer une plainte, les plus cruelles privations, il félicitait ses vieux légionnaires de « n'avoir pas dit une seule parole qui fût indigne de la « majesté du peuple romain et de leurs précédentes victoires. »

« Nous sommes, mon Général, vous et moi, de ceux qui aiment l'âme de notre chère France. Nous souffrons de tout ce qui l'abaisse, nous sommes fiers de tout ce qui contribue à la rendre plus grande, plus digne de son passé, plus apte à remplir sa vocation providentielle, laquelle consiste à être, au milieu des nations, un vivant et perpétuel exemplaire de sagesse, de justice et d'honneur. Puissent nos hommes d'État se convaincre un jour que la guerre, violente ou mesquine, faite à la religion, aux intérêts qu'elle représente, aux libertés supérieures dont elle est la sauvegarde, ne sera jamais pour un peuple un principe de prospérité politique et de progrès social ! »

Voici la conclusion de Mgr Perraud :

« Les « séminaristes à la caserne » s'y montreront dignes de leur baptême et de leur vocation. Tous, ils auront à cœur de suivre les conseils donnés, avec tant d'autorité, par le cardinal Lavigerie au clergé de l'Eglise d'Afrique. Ils accepteront « virilement et en esprit de foi l'épreuve qui leur est imposée. » Ils feront leur devoir de soldats et voudront être le modèle de leurs compagnons d'armes, par l'observation scrupuleuse de la discipline, l'obéissance aux règlements, le respect des chefs, l'application aux exercices de la vie militaire.

« Ils feront encore à la caserne leur devoirs de chrétiens et de futurs ministres de Jésus-Christ, non pas comme le dit encore très sagement l'éminent archevêque d'Alger, « par l'exercice d'un « apostolat public où ils se laisseraient aller aux inspirations d'un « zèle qui franchirait les bornes de la discrétion et de la prudence, « mais en donnant, toujours et partout, l'exemple de la pureté, de « l'honneur, de la probité de la vie. »

« De la sorte, et jusqu'à ce qu'une réaction du bon sens ait rendu à chacun la liberté de sa vocation spéciale et éliminé de notre législation une anomalie principalement inspirée par le désir de nuire à la religion, la présence des séminaristes à la caserne resserrera les liens de fraternelle et mutuelle sympathie qui ont toujours existé dans notre généreux pays de France, entre ces deux hommes si bien faits pour s'entendre et se comprendre : le prêtre et le soldat.

« J'en atteste, mon cher Général, nos si cordiales relations d'il y a vingt ans, commencées sur le bord de la Meuse, le soir du 30 août 1870.

« Le combat de Beaumont, prélude de la néfaste journée de Sedan, venait de se terminer. Avec ses mitrailleuses et sa formidable artillerie, l'armée du prince de Saxe avait fait de vrais massa-

Archives dio és es de Quimper et Léon

cres parmi nos cuirassiers, nos chasseurs, nos fantassins. Notre ambulance était à peine installée dans la ferme d'un petit hameau du village d'Autrecourt. Un des premiers Français qui nous furent amenés, était un officier supérieur, dont l'aumônier s'offrit à tenir le bras, tandis que les chirurgiens le fouillaient avec leurs pinces pour y chercher une balle. Le sang du blessé coulait abondamment sur la soutane du prêtre.

« J'ai gardé longtemps, comme une sorte de relique, ce vêtement glorieusement souillé. Le prêtre, c'était moi : quant au blessé qui reprenait du service quelques semaines après dans notre armée de la Loire, il est devenu le digne Général, auquel je suis heureux de renouveler ici l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus affectueusement dévoués. »

† Adolphe-Louis,
évêque d'Autun.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Morlaix. — Communautés religieuses.

La lettre suivante (1), écrite le 24 mars 1792 par le District de Morlaix au Département, rapporte deux faits bien propres à nous édifier sur le régime de la terreur que les Administrateurs venaient d'inaugurer à Morlaix, en chassant ou en incarcérant tous les prêtres fidèles.

« Le fanatisme, qui prend chaque jour de nouvelles forces, vient augmenter l'étendue de notre surveillance. Qui ne serait pas consterné à la vue des maux que causent chaque jour à la religion et à la patrie les leçons perfides de l'ignorance ? Vous avez vu sous vos yeux Mme Pic de la Mirandole obstinée à déserter l'église où l'enfant qu'elle portait devait être baptisé, vous l'avez vu quitter sa demeure pour chercher un prêtre hypocrite et trompeur, vous l'avez vue, victime de sa crédulité, donner le coup mortel au fruit qu'elle portait dans son sein et périr avec lui avant même de lui donner le jour.

« Saint-Pol est témoin d'un spectacle non moins cruel. La dame Coroller (2), mère de onze enfants en bas âge vivants,

(1) Correspondance du District de Morlaix.
(2) Belle-sœur de l'abbé Coroller, recteur de Saint-Mathieu de Quimper.

séduite sans doute par des prêtres ignorants (car il n'en existe point d'autre dans les environs), déserte l'église paroissiale et, n'attendant que le moment de mettre au jour l'enfant dont elle devait conserver le jour, s'embarque nuitamment dans une litière pour se rendre à Roscoff. A peine y est-elle entrée, que les peines de l'enfantement sont excitées par la rigueur de la saison. L'enfant naît, est baptisé, mais la mère meurt le troisième jour.

« Voilà le fruit des complaisances passées. De tous côtés, les femmes en pareil cas se réunissent dans les paroisses où les prêtres insermentés sont conservés ; on fuit de toute part les prêtres constitutionnels et leurs fonctions ; des baptêmes sans nombre se font sur des territoires étrangers à la naissance, et l'on compromet par là la sûreté et l'existence des races futures. »

Mais ce n'était pas assez d'avoir enlevé leurs directeurs aux communautés, il fallait les expulser elles-mêmes. C'est pour préparer cette mesure, que le District écrivait, le 10 juin 1792, à la Municipalité de Morlaix (1) :

« Le fanatisme chaque jour fait de nouveaux progrès, même dans cette commune nous en sentons les conséquences et nous devons chercher les moyens d'en arrêter le cours. Il a pu paraître à quelqu'un que la mise en arrestation de prêtres était contraire à la loi ; mais quand le salut du peuple peut dépendre de pareilles arrestations, le salut du peuple devient la loi suprême.

« Il en est d'autres, Messieurs, que nous avons promis de maintenir, et dont on éloigne l'exécution.

« La loi a voulu que tous les établissements qui ont pour objet l'éducation de la jeunesse ne soient pas admis à recevoir des enfants au-dessous de quatorze ans, tant que les instituteurs ne se conformeront pas à la loi du serment, et sous nos yeux il en existe que la loi condamne. Nous nous rendrions coupables de les tolérer plus longtemps. Il est donc temps, Messieurs, que nous remplissions les devoirs que la Constitution nous impose dans cette partie de notre administration ; et si les embarras inséparables de la vôtre lui ont fait perdre de vue la sortie de la jeunesse qui suce le poison du fanatisme dans les communautés de cette ville, nous ne pouvons tarder plus longtemps à vous enjoindre de mettre la loi à exécution dans les communautés de cette ville, sans en excepter celle de *Saint-Dominique*, donnant aux parents éloignés un temps suffisant pour faire prendre leurs enfants, ceux de la ville le doivent faire de jour à l'autre. »

La communauté de Saint-Dominique, dont il est question

(1) Registre de correspondance.

Archives dio és ines de Quimper et Léon

ici, n'est pas le couvent des Dominicains de Morlaix, mais la maison des Sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique. Une lettre adressée par la Municipalité de Morlaix au Département, le 15 septembre 1791, pour savoir quelles sont les personnes astreintes au serment, nous donne quelques renseignements sur cette institution (1) :

« Il existe dans notre ville un établissement qui, sans être bien légal, et n'ayant même passé jusqu'ici que pour une simple réunion de personnes dans une maison à l'une d'elles pour opérer plus facilement le bien qu'elles avaient en vue, se trouve cependant prêter à être rangée dans la classe de celles chargées d'une fonction publique dans l'enseignement.

« Ce sont des filles du ci-devant tiers-ordre de Saint-Dominique ; quelques-unes d'elles avaient avant 1760 commencé à réunir dans leur maison des filles qu'elles instruisaient à linger et dans le métier de tailleuse, et donnaient les premiers enseignements de la religion. A cette époque, des charités mirent à même d'acquérir une maison où elles se réunirent, avec quelques autres filles de leur ordre. Ne sont-elles pas dans le cas du serment ? Nous joignons à cette lettre une dénonciation non signée que la Société des Amis de la Constitution nous a fait parvenir contre ces filles. Les faits peuvent être exagérés, mais il n'est pas douteux que des filles, imbues des vieux préjugés du clergé, se rangent au nombre des improbateurs de la Constitution nouvelle. Cette considération peut influer sur votre décision. »

Le Département répondit qu'elles n'étaient pas astreintes au serment. Au mois d'avril 1790, leur maison, située au quartier de Creach-Joly, paroisse Saint-Melaine, avait cent onze pieds de longueur, quinze pieds de large, au premier étage une salle et trois chambres, au second étage deux chambres et huit cellules. La communauté était composée de dix personnes :

Françoise Guéguen,	Saint-Hyacinthe, *prieure*, 56 ans.
Marie-Catherine Biez,	Sainte-Marie, *sous-prieure*, 47 ans.
Catherine Picler,	Sainte-Catherine, *procureuse*, 57 ans.
Barbe Jagau,	Sainte-Rose, 47 ans.
Anne-Marie Le Corre,	Marie-Céleste, 47 ans.
Anne Guével,	Saint-Thomas, 40 ans.
Marie-Françoise Carluer,	Saint-Dominique, 27 ans.
Françoise Goguelin,	Emilie, 21 ans.
Angélique Coquard veuve des Forges Cadet,	Saint-Vincent, 30 ans.
Marguerite Galloudec,	Saint-Augustin, 30 ans.

Le 18 messidor II (juillet 1794) (2), le Comité de surveillance de Morlaix lança un mandat d'arrêt contre les religieuses « du ci-devant tiers-ordre dominicain ». Sur cette liste de proscription figurent tous les noms cités plus haut, sauf ceux des sœurs Jagau, Goguelin et Galloudec, mais on voit y de nouveaux noms :

Barbe Le Bail,	Sainte-Barbe,
Bazile Aubry,	Saint-Bazile,

toutes deux également du tiers-ordre de Saint-Dominique, et « Françoise-Marie Adec, dite Pélagie, du ci-devant tiers-ordre de Saint-François. »

Les communautés des Ursulines, des Carmélites et du Calvaire furent définitivement expulsées le 2 novembre 1792. Ces religieuses demeurèrent pour la plupart à Morlaix où, après la Terreur, elles ne tardèrent pas à se réunir ; c'est ce que nous apprend une dénonciation anonyme adressée, le 7 juillet 1795 (messidor an III), aux représentants du peuple (1) :

« Citoyens représentants, les Administrateurs de Morlaix contreviennent à la loi en souffrant les ci-devant religieuses se rassembler. Déjà deux communautés se sont remontées, les Calvairiennes et les Carmélites ; ces dernières ont même un aumônier. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'elles osent porter leur costume religieux. L'Administration n'en prend point connaissance, cependant deux décrets défendent le contraire : l'un qui ordonne que l'on enverra chaque religieux dans sa famille, et que l'on ne souffrira pas plus de deux ensemble, l'autre interdit absolument tout costume religieux. Ces filles ont fait jadis l'impossible pour ne point aller chez leurs parents, parce que la plupart sont très bons citoyens qui, peut-être à la suite, auraient détruit les préjugés de ces nonnes. Je vous demanderai, citoyen Président, qu'elles soient toutes dispersées dans leur famille. »

Une seconde dénonciation, signée d'un certain Julien *Trittangar* (?), et qui semble de la même main que celle de la dénonciation précédente, fut adressée au Département l'année suivante, le 20 mai 1796. Cette pièce nous prouve au moins que la première dénonciation n'avait pas eu de conséquences bien graves pour les communautés dénoncées (2) :

« Vous ignorez, sans doute, que depuis longtemps on enfreint l'une des lois les plus importantes dans cette commune. Nous voyons les communautés de filles supprimées se remonter, les Ursulines, les Carmélites et les Calvairiennes ; ces dernières ont commencé les premières à se réunir, sous le spécieux prétexte qu'elles y avaient beaucoup d'anciennes.

(1) L. 43.
(2) L. 153.

(1) L. 296.
(2) L. 307.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Chez les Carmélites, il y en a deux d'infirmes et neuf autres à les soigner.

« Les Ursulines sont aussi en grand nombre. Je vous donne pour certain que ce sont les supérieures de ces filles qui les ont obligées de se rendre auprès d'elles, pour y exercer vis-à-vis des subalternes le despotisme le plus grand.

« Il y en a quelques-unes, mais en petit nombre, que les parents ont retenues chez eux malgré les ordres de la Supérieure ; elles sont traitées d'apostat... » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

2° Reliques de saint Hervé (suite).

Afin de montrer aux fidèles de quelles précautions l'Eglise a soin d'user pour examiner et déclarer l'authenticité des reliques des Saints, nous donnerons le procès-verbal des deux chirurgiens qui reconnurent dans les ossements apportés à Saint-Pol-de-Léon, les mêmes restes humains qui avaient été précédemment donnés par Mgr de la Muzanchère et les chanoines de l'église de Nantes.

« Nous soussignés Antoine Villeneufve, m^tre chirurgien juré « de la ville de S^t Paul de Léon y demeurant et Joseph Ville- « neufve chirurgien demeurant en la mesme ville, paroisse du « Minihy certifions que ce jour vingt troisième mars mil sept « cent cinquante un nous aurions esté requis de nous randre au « palais Episcopal de Monseigneur l'Illustrisime et Reverandissime « Jean Loüis Gouyon de Vaudurant, Evesque et Comte de Léon « pour voir et visiter des Reliques. Et nous y estant randus envi- « ron les deux heures de l'après midy, on nous aurét fait voir « une boitte de fer blanc liée d'un ruban blanc et cachetée de cire « rouge, laquelle boitte estant ouverte par Sa Grandeur nous y « avons trouvé deux os dont l'un est lomoplate dans son entier « de l'épaule cotté gauche, le second est une des vertèbres du col « lesquels ossements estimons estre humains.

« Tel est notre raport que nous affirmons véritable. A S^t Paul « de Léon ce vingt troisième mars mil sept cent cinquante un.

« A. Villeneufve, *m^tre chirurgien.*
« Joseph Villeneufve, *chirurgien.* »

Nous pensons que les reliques de saint Hervé furent grandement honorées par les habitants de la cité et les populations du voisinage, jusqu'à la tourmente révolutionnaire ; après cette époque, leur histoire se lie étroitement à celle des reliques de saint

Pol lui-même, et nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à ce qui a été dit des unes et des autres dans le procès-verbal dressé par Mgr Dombideau de Crouseilhes. Les reliquaires des deux Saints sont absolument semblables et surmontés du même petit buste d'évêque.

Par ce que nous dirons tout à l'heure des reliques de saint Goulven, l'on verra que la tête de saint Hervé était conservée à Rennes. Comment était-elle venue dans la capitale de la Bretagne ? Peut-être le duc Geoffroy I^er l'y avait-il transportée au moment où il avait donné à Hervé, évêque de Nantes, les reliques de son saint patron. Nous ignorons si elle a échappé aux profanations du dernier siècle.

En ce qui concerne les honneurs que l'avenir verra rendre aux restes de saint Hervé, nous exprimons les mêmes vœux que pour les reliques de saint Pol.

A Lanhouarneau, l'avant-bras du Saint est toujours dans le bras revêtu d'argent dont nous avons parlé précédemment. La châsse dans laquelle il avait été déposé par ordre de Mgr de Poulpiquet a été remplacée depuis quelques années par un reliquaire de style ogival. Les sceaux épiscopaux apposés autrefois sur la relique n'existent plus ; on y voit bien encore quelques débris de cire d'Espagne, mais sans empreintes.

Avant de nous occuper des reliques de saint Goulven, faisons une importante addition à ce qui a été dit des reliques de saint Joévin ou Jaoua. Dans notre n° 13 (vendredi 28 mars, page 204), nous disions qu'il n'y avait pas à revenir sur le tombeau de saint Joévin, conservé dans la chapelle de Plouvien.

Il y a dans la paroisse de ce nom un prêtre érudit qui s'est beaucoup occupé des souvenirs historiques se rattachant au pays de Léon. Or, l'abbé J.-L. Le Guen a donné, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (4^e livraison de 1888, pages 143 et 146), quelques détails rectifiant et complétant la note de M. de Kerdanet que nous avons citée.

1° Dans l'inscription de ce tombeau, chef-d'œuvre du XIV^e siècle, il faudrait lire le nom du Saint : Sas Joeuin au lieu de D. Joeuoa.

2° M. l'abbé Le Guen reproche à M. de Kerdanet de n'avoir fait aucune mention du cordonnet qui pend à la crosse. Pour lui, « ce cordonnet est un symbolisme significatif et important, parce que, joint à l'emblème de la direction de la volûte à l'intérieur, il confirme d'une manière incontestable l'opinion qui ne fait de saint Joévin qu'un chorévêque. »

J'ai dit au chapitre IV ce que je pensais de la juridiction épiscopale des prélats consacrés par saint Pol. S'ils avaient été simplement des chorévêques, pourquoi Wormonoc ne l'aurait-il pas dit et la tradition ne l'aurait-elle pas conservé. J'aime mieux croire le témoignage formel d'un savant moine du IX^e siècle, que le cordonnet et la volûte sculptés par un artiste du XIV^e siècle et dont le témoignage pourrait me paraître simplement sérieux,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mais nullement « incontestable ». Il est, d'ailleurs, si peu de choses incontestables !

3° D'après Albert-le-Grand, j'avais avancé que les reliques de saint Joévin « furent levées et transportées en la cathédrale de Léon ». Mais il faut rejeter cette affirmation, au moins dans ce qu'elle a d'absolu. La cathédrale de saint Pol n'a pu recevoir qu'une partie de ce trésor, et les reliques de saint Joévin reposent encore, dans leur cercueil de pierre, sous le monument déjà décrit. Elles ont été vérifiées en 1856. C'est encore M. l'abbé Le Guen qui nous fournit ce précieux détail. *(A suivre.)*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER — QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue France — 39, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue France
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

ORNEMENTS D'ÉGLISE
BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antin, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.
Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.
Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. Le Paul, son représentant.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MÉDAILLE D'OR — Les Meilleures Montres sont les — Paris 1889
MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie
fondée en 1848.

Actif: 106 MILLIONS 578,528 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie:
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

Archives dio é ines de Quimper et Léon

TÉLÉPHONE **A LA** ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de

MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHÉRAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'État et les Hôpitaux de Paris.** — *Toutes les Pharmacies* **DEFRESNE** est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, Méfiez-vous des imitations.

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

5e Année. **Vendredi 18 Avril 1890.** N° 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis. *I. Chronique du diocèse :* Itinéraire de la visite pastorale ; Lettre de Mgr Lamarche à M. Gril, chanoine de Notre-Dame de Paris ; Nominations ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Laval ; Paris ; Le nouveau livre de M. Renan ; Rome ; Le prochain consistoire ; Le cardinal Capocelatro ; Irlande ; Amérique du Sud ; *Etudes religieuses.*

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 Avril. — 2e Dimanche après Pâques : office du jour.

Lundi 21. — Saint Anselme, évêque et docteur, double, blanc.

Mardi 22. — Saint Soter et saint Caius, martyrs, semi-double.

Mercredi 23. — Saint Georges, martyr, semi-double, rouge.

Jeudi 24. — Saint Fidèle de Sigmaringa, martyr, double, rouge.

Vendredi 25. — Saint Marc, évangéliste, double de 2e classe, rouge.

Samedi 26. — Saint Clet et saint Marcelin, papes-martyrs, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Dames de la Retraite de Lézérazien. 19 et 20 avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TÉLÉPHONE **A LA** ASCENSEUR

MÉNAGÈRE

20, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

On trouve réunis tous Articles de

MÉNAGE, CHAUFFAGE, JARDIN

Ameublement, Literie, Tapisserie

FOURNEAUX, MEUBLES et BATTERIE DE CUISINE

LESSIVEUSES, BAIGNOIRES, HYDROTHÉRAPIE

ÉCURIE, SELLERIE, VOYAGE, MAROQUINERIE, CHAUSSURES,

VOITURES D'ENFANTS, JOUETS, MUSIQUE, PARTITIONS

TOUTES MARCHANDISES DES MEILLEURES QUALITÉS

Vendues à des Prix Fixes qui défient toute Concurrence

ENVOI GRATIS ET FRANCO DES CATALOGUES.

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'État et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN D: PEPTONE, **Méfiez-vous des Imitations.**

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

5e Année. **Vendredi 18 Avril 1890.** N° 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie Salaun, rue Kerèon.

SOMMAIRE. — Avis. *I. Chronique du diocèse :* Itinéraire de la visite pastorale ; Lettre de Mgr Lamarche à M. Gril, chanoine de Notre-Dame de Paris ; Nominations ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Laval ; Paris ; Le nouveau livre de M. Renan ; Rome ; Le prochain consistoire ; Le cardinal Capocelatro ; Irlande ; Amérique du Sud ; *Études religieuses.*

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 *Avril.* — 2e Dimanche après Pâques : office du jour.

Lundi 21. — Saint Anselme, évêque et docteur, double, blanc.

Mardi 22. — Saint Sotère et saint Caius, martyrs, semi-double.

Mercredi 23. — Saint Georges, martyr, semi-double, rouge.

Jeudi 24. — Saint Fidèle de Sigmaringa, martyr, double, rouge.

Vendredi 25. — Saint Marc, évangéliste, double de 2e classe, rouge.

Samedi 26. — Saint Clet et saint Marcelin, papes-martyrs, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Dames de la Retraite de Lézérazien. 19 et 20 avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — M. Le Directeur des thermes d'Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), nous prie d'informer MM. les ecclésiastiques du diocèse, qui auraient besoin d'y passer une saison, des réductions considérables qu'il veut bien leur faire.

« Réduction de 50 % sur tout le traitement thermal, du 15 juillet au 20 août ; gratuité absolue en dehors de cette période.

« L'itinéraire le plus direct s'échelonne, viâ Redon, Nantes, Bordeaux, Pau. Les Compagnies accordent des réductions de prix assez sensibles. »

MISE EN VENTE LE MARDI 15 AVRIL 1890 (*)

MIZ MARI AN ITRON VARIA LOURD

Skrivet e gallek gant an aotrou Henry LASSERRE

ha lakeet e Brezonek dre he aotre gant ANNA DE JÉSUS, leanez ar Speret-Santel

Deuxième édition, 1 volume in-18, de 300 pages, 1/2 reliure basane. — Prix : 1 fr. 25. — Franco poste : 1 fr. 50.

Prix par 12 exemplaires : 1 fr. 10 l'exemplaire. (*Envoi franco*).

(*) *A Quimper :* Librairie J. SALAUN et Cie, *rue Kéréon. 46.* — *A Brest :* Librairie J. B. et A. LEFOURNIER, 85, *rue de Siam.*

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Itinéraire de la visite pastorale.

Avril.	MATIN.	SOIR.
Dimanche 20. .	Sainte-Croix	Ursulines.
Lundi 21. . . .	Mellac	Tréméven.
Mardi 22. . . .	N.-D. de l'Assomption.	Rédéné.
Mercredi 23 . .	Arzano	Guilligomarc'h, Locunolé.
Jeudi 24	Kerrien.	Saint-Thurien.
Vendredi 25 . .	Scaër.	Leuhan.
Samedi 26 . . .	Coray.	Trégourez.

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, accompagera Monseigneur, à partir du samedi 26.

Monseigneur a daigné adresser à M. l'abbé Gril, chanoine de Notre-Dame de Paris, la lettre suivante pour son livre : *Mois de Marie, prêché dans l'église de Saint-Eustache, à Paris* (1) :

Saint jour de Pâques, 6 Avril 1890.

BIEN CHER MONSIEUR LE CHANOINE,

Comment assez vous remercier de l'envoi de votre beau *Mois de Marie ?* Il a déjà réuni, je le sais, les hautes approbations de Nos

(1) René Haton, à Paris ; Salaun, Quimper.

Seigneurs les Evêques de Rodez, de Langres et de Beauvais. Laissez-moi vous dire en toute liberté, combien, moi aussi, j'en ai été charmé !

Les *Mois de Marie* ne manquent point ; quelques-uns sont bons, mais combien sont médiocres, sans valeur et sans mérite aucun ! Les uns révèlent trop les pauvres études de leur auteur : les notions de la théologie avec leurs déductions pratiques y sont rares, quand elles ne sont pas fausses : les autres, se copiant, suivent pas à pas, en quelques lignes incolores, la vie de la Sainte-Vierge, et donnent en exemples des histoires, ou trop connues, ou pas assez authentiques : de là des causes nombreuses de discrédit sur les *Mois de Marie.*

Vous avez évité ces redites et ces fautes dans cet ouvrage, qui est pleinement à vous : divisé en 31 chapitres, il a les proportions voulues pour une lecture quotidienne. Votre doctrine y est saine, claire, abondante. D'excellentes applications pratiques et des traits nouveaux et courts viennent naturellement corroborer le texte, sans le surcharger.

Ces prédications, on le sent, ont pris vie sur les lèvres d'un orateur de marque, et elles portent, à cause de cela, en elles une force de persuasion et une chaleur communicative que l'on ne rencontre jamais dans ce qui n'est qu'une œuvre de cabinet. Il y a là un grand charme de plus pour le lecteur.

Vous étudiez la Société, non telle qu'elle pourrait être, mais telle qu'elle est, avec ses défauts et ses qualités, indiquant les moyens de développer les unes et de se débarrasser des autres : chaque âge, chaque position y reçoit de précieux enseignements avec une grande mesure, mais non parfois sans quelque petite malice de bon aloi.

Recevez donc, je vous prie, avec mes meilleurs encouragements, mes plus sincères félicitations pour ce bon petit livre, auquel je souhaite tout le succès qu'il mérite. Je le crois appelé à faire beaucoup de bien, et je vous connais assez pour savoir que c'est bien là le seul désir de votre cœur, le seul but que vous vous êtes proposé.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur, l'assurance de mes plus affectueux et dévoués sentiments en Notre-Seigneur,

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Nominations. — M. l'abbé Soubigou, professeur à Pont-Croix, est nommé économe du Petit-Séminaire.

M. l'abbé Lazennec, professeur à Saint-Pol, est nommé recteur de Carantec.

QUIMPER. — *Saint-Corentin.* — Les fidèles du diocèse ne peuvent rester indifférents à tout ce qui concerne l'embellissement de la cathédrale. Aussi apprendront-ils avec satisfaction que M. Yan d'Argent se propose de retoucher ou même de refaire en partie les peintures murales de quatre chapelles. Ces fresques ont beaucoup souffert de l'humidité, et l'artiste veut qu'elles soient plus dignes de la cathédrale et de lui-même.

Déjà les chapelles de Sainte-Anne et de Saint-Joseph sont fermées et barricadées : les travaux vont commencer incessamment : les deux autres chapelles, Saint-Frédéric et les Trois-Gouttes-de-Sang seront entreprises les dernières.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

LAVAL. — Malgré toutes les protestations publiques de Mme Genesley, revendiquant un enterrement religieux pour son mari, mort en chrétien, repenti, confessé, communié et extrémisé, un certain M. Gérard, chef de la loge des francs-maçons, usant d'intimidation par une citation devant le juge de paix, s'empara du corps du défunt, sous prétexte qu'autrefois il avait, par écrit, demandé un enterrement civil.

Mme Genesley avertit le public de l'odieuse violence dont elle était l'objet, et la manifestation impie échoua.

A ce propos on lira avec profit la consultation qui suit :

Beaucoup de personnes croient que depuis la loi du 15 novembre 1887, les déclarations semblables à celle qui émanait de M. Genesley ne peuvent être rétractées que *par écrit*. C'est une erreur. Il est vrai que lors de la discussion de la loi une disposition dans ce sens avait été présentée ; mais elle conduisait à des solutions tellement inadmissibles qu'elle ne pouvait pas être adoptée.

Voilà un homme qui, dans sa jeunesse, écrit une déclaration par laquelle il demande à être enterré civilement. Puis ses sentiments changent : il devient chrétien fervent ; il se fait prêtre, et, après un sacerdoce long et méritoire, il meurt ayant négligé, par erreur ou par oubli, de rétracter par écrit sa déclaration d'autrefois. Et la loi prêterait la main à ceux qui veulent le faire enterrer civilement ! Cette conséquence logique, mais révoltante, condamnait le système. Une nouvelle rédaction fut adoptée qui renvoie au droit commun pour les conditions de la révocation (art. 3, § 3). Or, d'après le droit commun, les dispositions testamentaires admettent la révocation *expresse* et la révocation *tacite*. La révocation tacite doit s'induire dans notre matière « *d'un ensemble de faits précis et concordants démontrant que les dispositions testamentaires sont inconciliables avec les actes postérieurs du défunt.* » Cela fut reconnu formellement par le Gouvernement et les commissions dans la discussion devant les Chambres ; les expressions que nous venons de souligner sont celles du rapporteur au Sénat. On pourra consulter pour les développements une étude que nous avons publiée sur la loi du 15 novembre 1886 dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* (1). Les rédacteurs du recueil de « Sirey » admettent la même opinion dans une note, sous un arrêt d'Orléans du 22 mars 1887. (Sirey, 1889. II, 153.) Dans l'espèce soumise à la cour d'Orléans, la question n'était pas douteuse parce que l'écrit signé anciennement par le *cujus* n'était pas revêtu des formes testamentaires. Mais, ajoutent les annotateurs, « à supposer que la déclaration du défunt eût réuni les conditions nécessaires pour pouvoir être tenue comme l'expression de sa volonté, le fait qu'il avait demandé et reçu les secours de la religion catholique eût suffi pour mettre obstacle à ce que la déclaration reçut son exécution. La question ne pouvait faire doute avant la loi du 15 novembre 1887 et les explications échangées au cours de la discussion du § 2 de l'article 4 de cette loi, portant que la déclaration relative au règlement des obsèques aura la *même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens* et sera *soumise aux mêmes règles quant aux modes de révocation*, démontrent que l'on a entendu admettre la révocation tacite aussi bien que la révocation expresse, et notamment la révocation tacite résultant de l'administration des sacrements, pourvu, ainsi que l'a exprimé M. Labiche, rapporteur de la loi au Sénat, que le testateur ait été *en pleine possession de ses facultés* et ait accompli un acte libre et raisonné de sa volonté, un acte impliquant la révocation incontestable de ses volontés antérieures. (S., *Lois annotées* de 1888, p. 350, 3e colonne, note 15. — Adde, dans le même sens. — *M. Tissier*, Loi du 18 nov. 1887, sur la liberté des funérailles.)

Il est donc regrettable que Mme Genesley, appelée par M. Gérard devant le juge de paix, ne l'y est pas suivi pour défendre ses droits. Si contre toute attente le juge de paix l'avait condamnée, elle aurait pu relever appel devant le président du tribunal civil, et ce magistrat devait statuer dans les vingt-quatre heures. (Art. 4 de la loi.)

D'ailleurs, il est hors de doute que, quoique M. Gérard fût porteur de l'écrit en question, il n'avait aucun droit de le faire valoir s'il n'était légalement investi de la qualité d'*exécuteur testamentaire*.

On s'étonne que de pareils scandales puissent se produire lorsque les lois — mêmes celles qui sont votées par nos ennemis — fournissent encore le moyen de les empêcher. L'étude sérieuse des dispositions légales qui intéressent directement ou indirectement la liberté de conscience et l'exercice du culte devient un devoir impérieux pour les catholiques en général et pour les membres du clergé en particulier.

Albert PASSAMA,
Avocat à la Cour d'appel de Toulouse.

(1) Tome XXX, pp. 302 et suiv. Elle a été reproduite dans le *Journal des Conseils des Fabriques*, année 1888, pp. 85 et suiv., et dans le *Défenseur des Conseils de Fabriques*, année 1888, pp. 97 et suiv.

PARIS. — Mgr Strosmayer, évêque d'Agram, écrivant au Rév. Pierling, auteur des *Papes et Tzars*, exprime la pensée que les Russes tendent à une réconciliation prochaine avec Rome, par la conviction, qui s'établit de plus en plus que c'est pour eux le seul moyen d'arriver à une source de libertés, que leur religion d'Etat est incapable de leur donner.

***

— M. Renan vient de publier un nouveau livre : l'*Avenir de la Science*. Il y déclare que dans un siècle l'homme n'ignorera plus rien des choses qui l'intéressent le plus : *son histoire et son origine*. Pauvre homme ! Il a perdu la foi et oublié son catéchisme. S'il pouvait encore lire ce petit livre et le comprendre, il en saurait assez pour être fixé sur son origine et le but auquel il devrait tendre : la paix de Dieu lui rentrerait au cœur, et avec elle le bonheur qu'il ne connaît plus depuis sa défection.

ROME. — Mgr Lavigerie vient d'établir une Œuvre qui s'imposera de plus en plus, l'Œuvre des séminaristes obligés de servir sous les drapeaux. Le Saint-Père l'a bénie, et enrichie de faveurs spirituelles très importantes.

Nous y reviendrons plus tard, quand nous aurons, le 1er novembre, la douleur de voir nos chers séminaristes nous quitter, contraints de subir les rigueurs d'une loi désastreuse.

***

— Le prince Jean Doria est mort de la façon la plus édifiante : par testament il laisse quinze cent mille francs pour les pauvres.

***

— Huit cents Autrichiens viennent d'arriver à Rome en pèlerinage : ils seront reçus le 17 avril au Vatican.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

***

— Le prochain consistoire. — Le prochain consistoire aura lieu au mois de mai prochain.

Il est probable que dans ce consistoire plusieurs prélats recevront le chapeau cardinalice. Le gouvernement fait des démarches pour obtenir qu'un des évêques français soit élevé aux honneurs de la pourpre romaine. On parle de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et de Mgr Meignan, archevêque de Tours.

On annonce aussi la promotion au cardinalat de S. Exc. le nonce apostolique de Madrid, Mgr Vanutelli. On annonce que Mgr Boccali, secrétaire intime du Pape, et Mgr Satolli, le président de l'académie des Nobles, recevront le chapeau dans le même consistoire.

***

— Le cardinal Capocelatro. — S. Em. le cardinal Capocelatro, archevêque de Capoue, vient d'être nommé par Léon XIII bibliothécaire de la Sainte-Eglise, en remplacement du regretté Mgr Schiaffino.

***

— La Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers vient d'envoyer une circulaire à tous les évêques d'Italie pour leur recommander de se réunir tous les ans en congrès régionaux, pour tenir des conférences épiscopales, où seront discutées toutes les questions qui intéressent la religion et l'Eglise. La circulaire divise hiérarchiquement l'Italie en dix-sept régions.

***

— Voici un fait qui montre à quel point la misère est grande dans une certaine catégorie de la population de Rome. Un groupe de cinq ouvriers sans travail rencontrèrent, dans la rue des Préfets, un garçon boulanger qui portait sur ses épaules une corbeille de pain. Ils lui en demandèrent chacun un morceau: Le garçon refusa. Aussitôt les cinq ouvriers l'assaillirent et le dévalisèrent. Des gardes de police arrivèrent sur ces entrefaites et arrêtèrent deux de ces malheureux qui n'avaient pu fuir à temps. Interrogés, ils ont déclaré que la faim et les pleurs de leurs enfants étaient la cause de leur action.

Si de tels faits s'étaient passés à Rome sous le gouvernement pontifical, la presse libérale eût certainement accusé le Pape d'être « l'affameur du peuple! »

Irlande. — La grève des ouvriers du bâtiment qui avait éclaté à Dublin il y a quelques mois, avait pris fin sur un accord provisoire en vertu duquel le différend entre les patrons entrepreneurs et leurs ouvriers devait être soumis à un tribunal d'arbitrage, composé d'un représentant choisi par les patrons, d'un représentant choisi par les ouvriers et de deux assesseurs.

En outre, Mgr Walsh, archevêque de Dublin, dont l'intervention avait au premier chef amené cet accord, était choisi comme président du tribunal arbitral avec voix départageante.

Le tribunal vient de donner son avis, que publient les journaux d'Irlande, et qui est favorablement accueilli par l'opinion, car il tient compte de tous les intérêts en cause. Voilà donc une question irritante que Dublin considère comme heureusement réglée.

Jadis, dans la société du moyen-âge, l'Eglise, par ses Evêques et ses grands moines, intervenait entre les grands et les petits, les seigneurs et leurs vassaux, pour ramener la paix parmi les enfants de Dieu. N'est-ce pas la visible continuation de cette mission que l'intervention des Evêques dans les conflits aigus qui mettent aujourd'hui aux prises le travail et le capital?

Amérique du Sud. — On annonce la prochaine réunion d'un Concile national de l'Amérique du Sud. C'est là un événement très heureux et qui portera ses fruits.

On sait quels résultats bienfaisants le catholicisme retira, dans l'Amérique du Nord, des deux Conciles nationaux de Baltimore que Pie IX, de sainte mémoire, bénit si solennellement. C'est de ces augustes assemblées que date surtout la grande prospérité du catholicisme aux Etats-Unis.

Tous les peuples de l'Amérique du Sud qui parlent la langue de Castille et qui ont fait pendant longtemps partie intégrante de la nation espagnole, sont considérés par l'Eglise, par rapport au Concile, comme une seule nation, et leurs pasteurs se réuniront en une sainte assemblée, en une sainte unité de vues, à l'effet de prendre les résolutions qui conviennent le mieux au développement et à la défense du catholicisme dans ces vastes régions.

La franc-maçonnerie est le fléau de l'Amérique du Sud. La secte impie est, dans ces pays, le point d'appui de tous les ennemis de l'Eglise. C'est pour essayer de combattre les progrès de la franc-maçonnerie que ce Concile national sud-américain se réunira.

ÉTUDES RELIGIEUSES. PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire du numéro d'Avril 1890. — I. Les élections en Allemagne. Guillaume II et le Socialisme. P. H^te^ Martin. — II Réformes scolaires: Le Baccalauréat. Les Plans d'études de 1880 et 1890. P. A. de Gabriac. — III. Saint Anselme, docteur et défenseur de l'Eglise. P. Fr. Desjacques. — IV. Les Romans d'Octave Feuillet : Etude morale. P. Et. Cornut. — V. Les Droits de Dieu et nos Devoirs. P. M. de Boylesve. — VI. Mélanges. I. De l'Hymnologie latine. P. G.-M. Dreves. II Thomistes et Molinistes. P. Eug. Portalié. — III. La Canonisation de Marie Stuart. P. John Morris. — VII. Bibliographie : En Orient, *Raboisson*. — Notre Voyage aux pays bibliques, *Le Camus*. — L'Egypte : Souvenirs bibliques et chrétiens, *P. M. Julien, S. J.* — Etudes d'histoire religieuse, *P. Hochart*. — Le maréchal Randon, *A. Rastoul*. — M. Cognat, sa vie, ses écrits, *A. Moser*. — Mémoires de Talleyrand, *P. Bertrand*. — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois. P. Jos. Br. — IX. Table du Tome XLIX.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX. — COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Depuis 1681, l'hospice de Morlaix, dédié à Saint-Efflam, était confié aux bons soins des Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve. En 1792, l'abbé H. Martel, leur aumônier, fut mis en demeure de prêter le serment ; son refus l'exposait à rejoindre au château de Brest les aumôniers de Morlaix qui s'y trouvaient déjà incarcérés. Il préféra prendre la fuite, et nous ne saurions l'en blâmer. Voici comment le fait est raconté dans une délibération du 17 juillet 1792 de l'administration de l'hospice, réunie aux Officiers municipaux (1):

« A l'ouverture du bureau, MM. les Administrateurs ont trouvé Mme du Cosquer, supérieure de l'hôpital, qui a présenté une lettre du sieur Martel, directeur et trésorier de l'hôpital, en date de ce jour, dont la teneur suit : « Messieurs, vous trou-« verez sur le bureau le supplément de recettes et dépenses « depuis le premier du présent mois, et en caisse, dont je « laisse la clef sur le bureau, 520 livres 12 sols appartenant à « l'hôpital. Je vous avais promis une réponse par écrit sur le « serment que vous m'invitez à faire depuis longtemps. Ne « pouvant me déterminer par principes de conscience à le « prêter, j'ai pris le parti de me retirer. Je suis avec respect, « etc. — H. MARTEL. »

« Les Administrateurs ont demandé à Mme du Cosquer, supérieure, quand et à quelle heure le sieur Martel est sorti, si c'est à pied ou à cheval ? Cette dame a répondu qu'il était sorti hier au soir à dix heures, par la porte de derrière ; qu'elle était dans la cuisine d'où elle lui avait fait donner la clef de la porte ; qu'il était en surtout brun ; que la porte lui avait été ouverte par la dame Trobeau qui, aussitôt sa sortie, a refermé la porte et s'est retirée après avoir remis la clef à la supérieure. Interrogée pourquoi on avait ouvert la porte à une heure défendue, a répondu qu'elle n'a pu se refuser à procurer au sieur Martel le moyen de s'évader ; qu'aucune autre personne de la maison qu'elle et la sœur Françoise Trobeau n'ont eu connaissance du départ du sieur Martel.

« Mme Trobeau, appelée, a confirmé cette déposition et a

(1) L. 207.

même ajouté qu'elle l'avait fortement conseillé de partir plutôt que de se faire arrêter. »

Le 25 juillet, le District écrivait à la Municipalité (1) :

« Nous reçûmes, avec votre lettre du 21, l'extrait des délibérations de l'administration de l'hôpital prises les 17 et 18, relatives à la fuite du sieur Martel, prêtre qui a abusé de trop de confiance, et dont l'évasion a été protégée par les sœurs Ségalen et Trobeau, auxquelles la Municipalité a permis de se retirer provisoirement aux Ursulines, ayant perdu la confiance de l'administration de l'hôpital, elles pourraient, en étant peu éloignées de cette maison, y propager le fanatisme. »

Il est à présumer qu'à la suite de cette affaire, la sœur Trobeau fut éloignée de Morlaix ; mais la Supérieure dut être réintégrée dans sa charge, car nous la voyons figurer dans un état des religieuses desservant l'hôpital de Morlaix, le 25 octobre 1793 (2) : « Jeanne-Marie-Françoise Ségalen du Cosquer, ayant fait profession le 28 juillet 1750, à l'âge de vingt ans ;

« Blanche-Rose Dumon, professe du 21 mai 1771, à l'âge de vingt-neuf ans ;

« Thérèse-Jeanne Robert, professe du 20 décembre 1770, à l'âge de vingt-cinq ans ;

« Mathurine-Perrine Kerandrain, professe du 13 juillet 1787, à l'âge de vingt-deux ans ;

« Et Louise-Jeanne-Marguerite-Angélique de Blondelle, professe du 7 septembre 1789, à l'âge de vingt-six ans. »

A la suite de cet état, le District note qu'un traitement leur sera alloué « et qu'elles continueront leur service à l'hôpital, à la satisfaction de l'administration ».

Il est à présumer que les Administrateurs de Morlaix ne poussèrent pas le fanatisme antireligieux jusqu'à priver les malades des soins intelligents et dévoués de ces dames. En 1806, nous trouvons encore à la tête du service de l'hôpital, Mme du Cosquer ; le 2 juillet, son état de santé la forçait à prendre sa retraite après cinquante-six ans de profession.

***

La ville de Morlaix, comme le prouvent les documents cités plus haut, opposa une énergique résistance aux prétentions schismatiques de la Constitution civile du clergé. Cette résistance fut d'autant plus vigoureuse dans les autres parties du District, que les prêtres constitutionnels y étaient moins protégés par les autorités locales.

Un des curés constitutionnels qui eurent le plus à souffrir dans le District de Morlaix fut le sieur Touboulic, originaire

(1) Registre de correspondance.
(2) L. 230.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du Tréguier, et qui fut élu recteur de Plouënan, à la place de M. Le Gall, pasteur légitime, le 18 avril. On pourrait composer un volume de ses lettres et doléances au District et au Département. Les larges emprunts que nous allons faire à sa correspondance vont permettre de juger le personnage ; il sera facile d'en conclure que tout n'était pas rose dans le métier d'intrus, lorsque surtout un tel pasteur était imposé à une population aussi catholique que celle de Plouénan.

Le 26 juin 1791, le sieur Touboulic écrit au maire de Saint-Pol (1) :

« Ma Municipalité est si entêtée qu'elle ne veut rien entendre ni comprendre que le mot seul de liberté... J'ai été trouver la Municipalité ; je lui ai déclaré ma façon de penser au sujet des enfants qu'elle savait qu'on transportait hors la paroisse pour être baptisés ; je n'ai pu en tirer d'autres réponses que : cela ne les regardait pas. Lorsque je lui ai parlé de l'indiscrétion que les anciens prêtres (2) se permettaient en administrant mes malades et en portant le saint viatique dans leurs poches caché, soit à cause de l'irrévérence qu'ils commettaient, soit à cause d'une fonction qu'ils exercent sans juridiction ; elle dit qu'elle ne connaît rien en cela ; cependant, j'ai enterré hier une femme administrée par M. Mingant, prêtre de Plouënan.

« Hier, malgré mes offices, j'ai pris la peine d'aller au-delà de Pontéon chercher une morte ; en m'en retournant, trois heures sonnèrent, qui est l'heure des vêpres ; je fis entrer le corps à Kerélou, ce qui ne fut pas du goût du convoi, puisqu'il n'entre dans l'église que quatre personnes. Pendant mes vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement, chacun fut de son côté. Le tout fini, je repris le corps, et en le conduisant au cimetière, Yves Brézel, s'en retournant je ne sais d'où, vint m'arrêter et me menacer en disant que je lui avais promis de finir l'enterrement à deux heures, et me montrant le doigt, que j'eusse eu à m'en repentir... »

Sur cette plainte, Raoul, maire de Saint-Pol, écrivit au District de Morlaix, le 29 juin 1791 (3) :

« En vérité, je ne sais pas comme le curé de Plouénan peut tenir là ; tous les jours ce sont de nouvelles avanies qu'il reçoit et des menaces. Comme nous sommes chef-lieu de canton et que la Municipalité de Plouénan lui tourne le dos, il nous porte parfois ses doléances ; mais nous ne pouvons que lui donner nos avis.

« S'il n'est pas soutenu, il sera forcé de quitter ; alors le mal gagnera de proche en proche et occasionnera de plus en

(1) L. 209.
(2) M. Le Gall, recteur, M. Le Saint, vicaire, M. Mingant.
(3) L. 209.

plus des troubles dans les paroisses des assermentés pour les en chasser et replacer les réfractaires. Il est plus que temps de commencer à faire un exemple par Plouénan, tant que l'ancien Recteur et les autres prêtres résideront dans la paroisse, ce sera toujours le même désordre ; il faudrait les faire éloigner... »

(A suivre.)

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.
Les Reliques des Apôtres du Léon.

3° Reliques de saint Goulven.

Saint Goulven étant mort à Rennes, son corps est demeuré dans cette ville où il n'a cessé d'être honoré d'un culte public. Nous n'avons pas ici à présenter à nos lecteurs un travail qui nous soit personnel. M. l'abbé Guillotin de Corson, dont ont connaît la science archéologique, a publié dans la *Semaine Religieuse de Rennes* une étude très complète et fort intéressante sur la châsse de saint Goulven (ou Golven comme on l'appelle à Rennes, ainsi que nous l'avons déjà observé). Plus tard, cette même étude a été reproduite dans la deuxième série de *Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons*, et l'auteur nous a gracieusement autorisé à la transcrire dans notre histoire de saint Pol et de ses successeurs.

« Il est certain que le corps de saint Golven, conservé tout entier à Rennes, d'abord dans l'église abbatiale de Saint-Melaine, puis dans l'église cathédrale de Saint-Pierre, a toujours été durant le moyen-âge un objet de vénération particulière pour le peuple de Rennes ; on le portait dans toutes les processions générales des Rogations, et c'était aux neuf recteurs de Rennes qu'incombait la glorieuse charge de soutenir ces saintes reliques.

« La fête de saint Golven était célébrée avec solennité dans la cathédrale : « Elle est double de distribution et de sonnerie, et « l'on doit mettre la châsse du saint sur le grant autel ès quatre « heures principales, » chantées par le Chapitre, nous dit le *Livre des Usages, en 1415*, « on doit apparoir (c'est-à-dire exposer) « icelui jour les autres reliques de l'église : il y a procession après « Vespres devant l'image (du saint évêque) pour la devocion du « peuple, » de plus, « les enfants serviteurs du cueur y doivent « à matines chappeaulx d'osier blanc aux seigneurs (c'est-à-dire « aux chanoines) et aux gens du cueur. » Enfin, ce jour-là, en signe de réjouissance, le Chapitre de Rennes offrait une collation de cerises et de vin à tous ceux qui ont chanté l'office de saint Golven. « Et est à scavoir que, après les leczons de matines, l'on

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« fait potacion avec des cerises, et à chacun son plat de cerises, « son pot de vin, etc. (1). »

« Nous allons voir dans ce qui suit avec quel soin l'on conservait le corps du bienheureux prélat, mais nous verrons aussi que rien, dans les traditions rennaises ni dans le culte spécial qu'on lui rendait, ne prouve que nos ancêtres aient regardé ce saint comme ayant été l'un de nos évêques. Malgré l'autorité de d'Argentré, il n'est pas possible d'admettre son sentiment sur saint Golven, lorsque l'on retrouve tant d'honneurs décernés par Rennes à ce pontife vénéré comme évêque de Léon, sans qu'il soit fait mention de son épiscopat parmi nous.

« Il est difficile de savoir à quelle époque les bénédictins de Saint-Melaine consentirent à se dessaisir en faveur de la Cathédrale de Rennes, d'une partie du corps précieux de saint Golven déposé dans leur église abbatiale ; il semble que ce dut être avant 1244. Lorsque le Chapitre de Saint-Pierre fit faire une nouvelle châsse en 1743 pour renfermer ces reliques, on trouva dans l'ancienne châsse trois petits parchemins dont le plus ancien contenait ces mots : Ici est renfermé le corps entier *hic continetur totum corpus* de saint Golven, évêque de Léon, excepté la tête que vénérable père en Dieu, Jean, évêque de Rennes, a placée dans un vase d'argent artistement fabriqué, à ses propres dépens, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1244. Ce prélat était Jean Gicquel, qui gouverna l'église de Rennes de 1239 à 1258 ; Joinville nous apprend qu'il se croisa à l'exemple de quelques évêques, il fit le voyage de Terre-Sainte avec saint Louis et s'y distingua par sa vaillance et sa piété. Il n'est point dit dans ce titre à quelle église appartenait alors le corps du saint évêque Golven ; mais en signalant la division de ces reliques dont le chef recevait un honneur particulier de la part de Mgr Jean Gicquel, on semble indiquer qu'elles se trouvaient déjà à la Cathédrale, et si le corps était tout entier dès lors en la possession du Chapitre, il est croyable que les moines de Saint-Melaine ne tardèrent pas à recouvrer quelques parties de ce pieux trésor.

« Le deuxième parchemin nous apprend, en effet, que, moins de cent après, Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, transféra dans une nouvelle châsse les saintes reliques du très saint confesseur l'évêque de Léon Golven *iste sancte reliquie sanctissimi confessoris episcopi Leonensis Golvenni* ; il n'est plus ici question du corps entier de saint Golven. Cette translation se fit très solennellement, le 23 août 1336, par les mains de Pierre Frétault, archevêque de Tours et de notre évêque Guillaume Ouvrouin, en présence de Nicolas de Tréal, abbé de Saint-Melaine et de Constance de Pontblanc, abbesse de Saint-Georges. « A cette époque, l'abbaye de Saint-Melaine était probablement rentrée en possession d'une partie des reliques du bienheureux, reliques qu'elle honorait au XVII^e^ siècle au rapport du P. A. Le Grand et de Dom Lobineau.

(1) *Livre des usages de l'Eglise de Rennes (Archives du Chap.).*

Au XVI^e^ siècle, le bienheureux Yves Mahyeuc, natif du pays de Léon, étant évêque de Rennes, fut sollicité par ses compatriotes de leur accorder quelques portions du corps de saint Golven, l'apôtre avec saint Pol de leur pays commun. Le bon prélat ne put les refuser, et, en considération du culte que recevait saint Golven dans la paroisse qui portait alors son nom, mais qu'on appelle maintenant Goulven, le premier juillet 1533, il tira de la châsse que possédait la cathédrale de Rennes un ossement de la partie inférieure du bras, et il le remit aux paroissiens de Saint-Goulven. Cette translation se fit en présence des chanoines de Rennes, Hervé Mayeuc, scholastique, Hervé Colson, Georges du Tertre, Jean Jamois, Pierre de la Beude, Guillaume Agaice, etc. Tous ces détails nous sont donnés par le troisième des parchemins dont nous avons parlé en commençant (1).

« En 1743, le Chapitre de Rennes crut devoir changer la châsse en bois couverte de feuilles d'argent qui renfermait depuis 1336 les reliques de saint Golven ; il commanda une châsse nouvelle à un orfèvre nommé Gailleau, et lui remit pour la faire les débris de l'ancienne, trois croix pectorales d'or, le haut de la crosse de Mgr de Cornulier, une boîte d'argent en forme de ciboire, un vieux bâton de croix, deux bras de croix couverts de feuilles d'argent, deux boîtes d'argent dorées, l'une aux armes de Mgr Hennequin, l'autre à celles de M. de Francheville, etc., etc. A tous ces objets d'or ou d'argent le Chapitre joignit une somme de 600 livres formée par les offrandes de quelques pieux personnages, tels que M. Le Gault, chanoine théologal, qui donna 100 livres, M. de Guersans, vicaire-général, qui offrit 246 livres, M. Vivier, recteur d'Ossé, ci-devant sacriste de la Cathédrale, qui envoya 50 livres, etc. ; enfin les chanoines en corps prélevèrent sur leur manse capitulaire la somme de 204 l. 17 s. pour le même objet.

« Avec tout cela le sieur Cailleau fit mettre une châsse digne du précieux dépôt qu'elle devait renfermer, et le Chapitre fixa au jeudi 16 mai 1743 la translation des ossements de saint Golven et de saint Hervé dans ce nouveau reliquaire. Lorsqu'on ouvrit, en effet, la vieille châsse pour en extraire les corps saints et la livrer elle-même à l'orfèvre, l'on y trouva, outre « le chef en deux parties de saint Golven et parties très-considérables des ossements de son corps » accompagnés des parchemins dont nous avons parlé, le chef de saint Hervé. Cette dernière relique était très précieuse, car l'on sait avec quel respect était honorée dans la cathédrale de Nantes la châsse du saint poète, ermite du Léon, aveugle-né, et patron des chanteurs de Bretagne. Il ne semble pas toutefois que Rennes ait honoré saint Hervé avec autant de solennité que le faisait Nantes, où dans les grandes causes judiciaires la châsse de ce bienheureux était portée processionnellement devant les juges

(1) La teneur de ces parchemins est relatée dans les *registres de délibérations du Chapitre en 1743. (Archiv. Départ. d'Ille-et-Vilaine).*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pour recevoir les serments solennels que l'on prêtait ailleurs sur le livre des Evangiles.

Au jour fixé, Jean-François de Guersans, chanoine, archidiacre et vicaire-général de Rennes, bénit la nouvelle châsse et y déposa les reliques de saint Golven et de saint Hervé, et le dimanche suivant l'on célébra solennellement à la Cathédrale l'office de saint Golven : ce jour-là, et pendant les trois jours des Rogations qui suivirent, la châsse fut exposée à la vénération des fidèles et portée processionnellement le lundi à la chapelle de l'Hôpital-Général, le mardi à Saint-Melaine et le mercredi à Saint-Georges. A cette occasion, le Chapitre décida que la fête de saint Golven qui se célébrait jusqu'à ce jour au commencement de juillet, serait dorénavant solennisée, sous le rit double de seconde classe, le cinquième dimanche après Pâques, veille des processions solennelles où l'on portait la châsse du saint, et que dans le cas où la Saint-Yves arriverait ce jour-là, cette dernière fête serait avancée et célébrée le 17 mai (1).

C'est ainsi que le culte de saint Golven, honoré comme évêque de Léon, se perpétua à Rennes durant tout le moyen-âge et jusqu'à nos jours. Maintenant la châsse de ce bienheureux, que portaient sur leurs épaules les recteurs de Rennes avant la révolution, n'existe plus, mais les reliques qu'elle renfermait ont, en partie du moins, échappé à l'impiété des hommes de 93, et elles sont encore vénérées dans l'église métropolitaine de Rennes et dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Melaine. Nul corps saint ne reçoit plus légitime hommage, et il n'est pas besoin de ranger saint Golven parmi nos évêques pour lui rendre les honneurs qu'il mérite.

(A suivre.)

(1) *Délib. du Chap. (Archiv. départem.).*

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

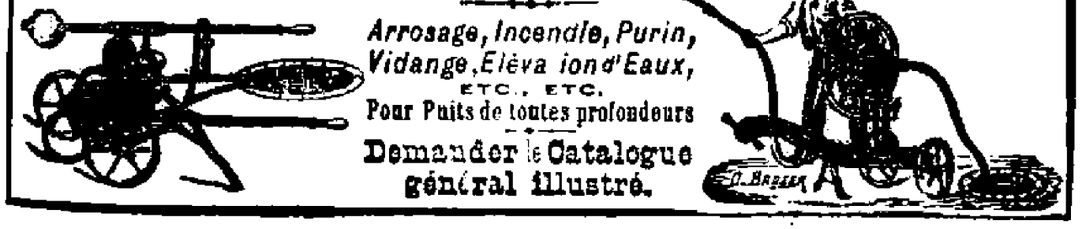
LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

MÉDAILLE D'OR — Les Meilleures Montres sont les MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA — Paris 1889
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Spte, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

REVUE UNIVERSELLE DES
INVENTIONS NOUVELLES
Publication illustrée de 64 pages, donnant renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. *Directeur :* Henri Farjas, ingénieur, ancien officier d'artillerie. *Abonnements :* 1 an, Paris, 5 fr.; départements, 6 fr.; étranger, 8 fr. — **Abonnements d'essai pour six mois** : Paris et départements, 2 fr.; Etranger, 3 fr. *Administration :* **25, rue Saint-Augustin, Paris.** — Sommaire du numéro du 5 avril 1890. — Le Frein rapide Lemoine et ses applications (Henri Farjas). Nouveau mode de Navigation aérienne (Projet américain). — **Propos du Docteur :** Les Eaux potables (Dr Foveau de Courmelles). — **Tribune des Inventeurs :** Le Pouls artériel, Sphymographe (Elie Reuille). Voiture mécanique à 4 places. Le Monographe. Poste téléphon. central portatif. Amidon raffiné (C. Damour). Moustiquaire électrique. — **Tour du Monde** : Procédés photographiques pour amateurs (Husson). L'Indispensable (voiture à impériale fermée). — Briquettes de pétrole (Aramis). Tire-flamme. — Manière de remédier aux inconvénients de l'éclairage au gaz. — La Jumelle. — L'aérienne. — Pile électrique Baron. — Oiseau mécanique. — **Causerie scientifique.** — **Supplement politique illustré du mois de Mars, etc.**

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

SPÉCIALITÉ DES POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS
Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Elévation d'Eaux, ETC., ETC.
Pour Puits de toutes profondeurs
Demander le Catalogue général illustré.


Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

ASTHME & CATARRHE

guéris p'les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL

(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

5e ANNÉE. Vendredi 25 Avril 1890. N° 17.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Indulgences à l'œuvre de la Propagation de la Foi ; Itinéraire de la visite pastorale (suite) ; Nécrologie ; Quimper ; Association de Notre-Dame de Salut ; Morlaix ; Beuzec-Conq.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; L'œuvre de Saint-François de Sales ; Assemblée des catholiques ; L'église du Sacré-Cœur à Montmartre, etc.

III. — Bibliographie.

IV. Documents historiques (suite).

V. Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

VI. Annonces et avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 Avril. — 3e Dimanche après Pâques, fête du Patronage de saint Joseph, double de 2e classe, blanc. A la messe, mémoire du dimanche.

Vêpres de saint Joseph, mémoires 1° de saint Paul de la Croix, 2° du dimanche, 3° de saint Vital.

Lundi 28. — Saint Paul de la Croix, confesseur, double, blanc.

Mardi 29. — Saint Pierre, martyr, double, rouge.

Mercredi 30. — Sainte Catherine de Sienne, double, blanc.

Jeudi 1er Mai. — Saint Philippe et saint Jacques, apôtres, double de 2e classe, rouge.

Vendredi 2. — Saint Athanase, évêque et docteur, double, blanc.

Samedi 3. — Invention de la Sainte-Croix, double de 2e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouider	.....	27, 28, 29 et 30 avril.
Plourin-Trégu[illegible]	.....	1er, 2 et 3 mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Les fidèles qui font partie de l'Œuvre de la Propagation de la Foi peuvent gagner une indulgence plénière le samedi 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, aux conditions ordinaires de confession et de communion.

Cette indulgence pourrait être gagnée dans un des jours de l'octave de la fête.

Itinéraire de la visite pastorale.

	Matin.	Soir.
Avril. — Dimanche 27.	Laz	Saint-Thois.
Lundi 28.	Gouézec. . . .	Lothey.
Mardi 29	Pleyben	Saint-Coulitz.
Mercredi 30	Edern.	

Monseigneur rentrera le soir à Quimper.

Nécrologie. — M. l'abbé Podeur, ancien curé de Riec, vient de mourir. C'était un prêtre pieux, bon et doux, qui a laissé partout où il a passé, à Quimperlé comme vicaire, à Rosnoën, comme recteur, et à Riec, comme curé les meilleurs souvenirs.

Monseigneur qui se trouvait présent à ses derniers moments a daigné lui-même lui donner l'extrême-onction.

QUIMPER. — Le jeudi 1er mai aura lieu une ordination de dix prêtres. Nos lecteurs voudront bien prier tout particulièrement à leur intention : jamais plus que maintenant, l'Eglise n'a eu besoin de prêtres accomplis, bien à la hauteur de leur sublime mission, et prêts à suivre Notre-Seigneur dans toutes les voies des sacrifices et des humiliations.

Association de Notre-Dame de Salut. (1)

Salus nostra in tempore tribulationis.

L'Association de Notre-Dame de Salut, fondée immédiatement après la Commune, fut bénie par N. T. S. Père le Pape, et enrichie de précieuses indulgences par un bref en date du 17 mai 1872. Elle a reçu depuis les plus précieux encouragements de la part de NN. SS. les Evêques; elle est accueillie aujourd'hui et régulièrement approuvée dans quatre-vingts diocèses de France. Le 8 avril 1886, S. S. Léon XIII a daigné lui donner pour protecteur Son Eminence le cardinal Parocchi.

BUT. — L'Association a pour but de travailler au Salut de la France *par la prière et la moralisation des ouvriers.*

LA PRIÈRE : 1° Elle demande à ses membres de réciter chaque jour aux

(1) Voir dans le numéro du 11 avril.

intentions de l'Œuvre un *Pater*, avec l'invocation : *Notre-Dame de Salut, priez pour nous.*

2° Elle s'efforce d'obtenir partout des messes et des communions pour le salut de la France.

3° Elle sollicite aussi les prières des enfants et s'adresse pour cela aux communautés, pensionnats, ouvroirs, orphelinats, écoles, et même aux asiles.

4° Elle a suscité le mouvement des pèlerinages, et le soutient encore, surtout par le pèlerinage annuel de Lourdes.

5° Elle provoque, avec l'autorisation de NN. SS. les Evêques et la bénédiction du Saint-Père, des prieres et des neuvaines générales dans les circonstances exceptionnelles, comme au mois de février 1876 et à l'occasion des prières publiques.

6° Elle s'applique enfin à opposer la prière sociale aux habitudes de respect humain, d'isolement et d'égoïsme dans la piété.

LA MORALISATION DES OUVRIERS : La grande difficulté pour faire du bien aux ouvriers, c'est de les atteindre. Les Œuvres ouvrières et les hommes d'Œuvres y réussissent seuls. L'Association se préoccupe d'aider et de multiplier ces œuvres, d'encourager et de soutenir ces hommes.

1° Elle secourt, dans la mesure de ses ressources, toutes les œuvres ouvrières d'hommes, comme patronages, cercles d'ouvriers, maisons de famille ou hôtelleries, réunions de patrons, œuvres rurales, etc.

2° Elle pousse à la fondation de ces œuvres par la promesse de secours aux hommes de zèle que l'isolement effraie et qui n'oseraient rien commencer sans cet encouragement.

3° Elle vient en aide au *Bureau central de l'Union*, et aux diverses *Unions diocésaines* qui forment une sorte de fédération entre les hommes d'œuvres.

4° Elle espère arriver à préserver les bons ouvriers dans leurs voyages, en leur délivrant un certificat ou feuille de route, qui leur assure l'appui et les conseils des Directeurs d'œuvres.

ORGANISATION. — L'Œuvre est à la fois une *Œuvre générale* et une *Œuvre diocésaine.*

ŒUVRE GÉNÉRALE : Elle est dirigée par un Conseil général, qui a son siège à Paris, rue François Ier, n° 8, par un Directeur et par un Secrétaire général.

Elle a une caisse générale, dans laquelle viennent se verser toutes les autres caisses, mais qui se considère comme la *Caisse servante* des œuvres et se hâte de distribuer tout ce qu'elle peut recevoir. Elle appelle incessamment, elle unit, elle dépense au jour le jour, par allocations de cent à cinq cents francs, les petites sommes qui dormiraient dans les caisses particulières, et empêche ainsi de demeurer improductif un capital qui a pour intérêts le salut des âmes.

Le Conseil général vote les allocutions, mais il ne fait rien sans avoir demandé l'avis du directeur diocésain. Pour répondre aux légitimes inquiétudes des provinces, il s'est interdit de ne donner aux œuvres de Paris qu'à raison d'une affectation spéciale des donateurs.

ŒUVRE DIOCÉSAINE : Elle dépend de l'Evêque qui veut bien l'accueillir et qui en confie la charge à un ecclésiastique de son choix. Celui-ci est le directeur diocésain de l'Œuvre; il se met en rapport avec le Conseil général, il institue et préside les comités diocésains, il établit, s'il y a lieu, des sous-comités, il est consulté sur toutes les œuvres, et sans son avis rien n'est donné dans le diocèse.

De même que la caisse centrale s'interdit de thésauriser, les caisses diocésaines doivent s'interdire de rien conserver ; elles doivent envoyer au plus tôt les sommes les plus modestes, afin que ces modestes aumônes, grossies d'autres petites sommes venues d'ailleurs, puissent aussitôt passer entre les mains des pauvres directeurs d'œuvres.

COTISATIONS. — Trois sortes de cotisations sont adoptées par l'Association : la cotisation à 5 centimes par mois (*un sou*) ou 50 centimes par an (*10 sous*) ; — 10 centimes par mois (*2 sous*) ou 1 franc par an ; — 10 centimes par semaine (*2 sous*) ou 5 francs par an. — En outre, les pauvres et les enfants peuvent faire partie de l'Œuvre moyennant l'humble somme de 5 centimes par an (*1 sou*).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ces cotisations sont recueillies par des chefs de dizaines, qui les remettent aux collecteurs ou collectrices. Ceux-ci versent leursfonds, en province, au siège du Comité . . . . . A Paris, au secrétariat général, rue François Ier, n° 8.

Les collecteurs et chefs de dizaines recueillent aussi des engagements ou promesses de messes, de communions, de prières. Ils cherchent surtout à établir partout, dans les écoles comme dans les familles, la prière si efficace des petits enfants : prière bien courte. NOTRE-DAME DE SALUT, CONVERTISSEZ ET SAUVEZ LA FRANCE.

Tout souscripteur reçoit, le jour de son inscription, l'image de Notre-Dame de Salut ou cachet d'agrégation.

Tout collecteur de 50 francs de cotisations annuelles a droit de recevoir gratis le *Pèlerin*, recueil hebdomadaire, organe de l'Œuvre.

OBLIGATIONS. — Les Associés ne contractent aucune obligation de conscience. Seulement, s'ils veulent avoir part aux indulgences et privilèges de l'Œuvre, ils doivent en suivre les règles en versant au moins la plus humble des cotisations et en récitant le *Pater* et l'invocation.

Ceux qui veulent entrer dans l'esprit de l'Association, iront plus loin ; ils s'occuperont avec zèle de répandre l'Œuvre ; ils établiront autant que possible dans leurs familles des habitudes chrétiennes, comme la prière en commun ;..... ils chercheront à exercer une influence salutaire sur les personnes qui les entourent ou dépendent d'eux, comme leurs ouvriers, employés, domestiques ; — ils pourraient aussi entrer dans l'Œuvre pour la conversion de Paris.

PATRONS ET FETES. — L'Association est placée sous le patronage et le vocable de Notre-Dame de Salut. Elle a aussi pour patron saint Joseph, le modèle des ouvriers et le patron de l'Eglise universelle.

Ses fêtes sont : 1° la fête de l'Immaculée-Conception, 8 décembre ; 2° la fête de saint Joseph, 19 mars.

Le lendemain de chacune de ces fêtes, une messe est dite pour les Associés défunts.

Une messe solennelle, aux intentions de l'Œuvre et pour le salut de la France est dite : à Paris, tous les premiers vendredis du mois, — à tous les du mois, à heures..... Tous les associés sont invités à y assister.

INDULGENCES. — INDULGENCE PLÉNIÈRE : Le jour de l'agrégation ; — à l'article de la mort ; — aux fêtes patronales de l'Œuvre : l'Immaculée-Conception, 8 décembre ; — la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre ; — la fête de saint Joseph, le 19 mars ; indulgences plénières quatre fois l'an, aux jours choisis par les Associés ; — indulgence particlle de 300 jours chaque fois que les Associés se réuniront dans une église dans l'intérêt de l'Œuvre ; — indulgence de 100 jours pour tout acte en faveur de l'Œuvre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION,
F. PICARD,
Des Augustins de l'Assomption.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
V. DE P. BAILLY,
des Augustins de l'Assomption.

La première réunion se tiendra à l'Evêché sous la présidence de Monseigneur, à une date qui n'est pas encore fixée.

MORLAIX. — Cette année, l'exposition des ornements de l'Œuvre des Tabernacles a été aussi brillante que par le passé. On ne saurait vraiment donner assez d'éloges au dévouement de ces admirables chrétiennes qui, à force de travail et d'habileté, parviennent, avec des ressources fort modestes, à de pareils résultats. Le service que cette Œuvre rend aux églises pauvres du diocèse sont des plus précieux, et méritent les bénédictions de Notre-Seigneur et de ses prêtres.

La distribution des ornements s'est faite le mardi de Pâques, et peut se détailler de la façon suivante :

6 chapes, 6 ornements complets, 8 étoles pastorales, 2 étoles doubles, 5 étoles pour confessionnal, 5 aubes, 4 garnitures d'autel, 3 bourses d'autel, 4 bourses pour le Saint-Viatique, 7 pavillons, 2 écharpes, 36 amicts, 38 manuterges, 14 purificatoires, 30 corporaux, 24 pales.

MM. les curés et recteurs sont priés de vouloir bien adresser leurs demandes, avant le mois d'octobre, à M. le chanoine Dulong de Rosnay, ou à Mlle Le Bozec, présidente de l'Œuvre, Grande Place, à Morlaix.

BEUZEC-CONQ. — L'école communale tenue par les Filles du Saint-Esprit est laïcisée par arrêté de M. le Préfet.

Cette mesure était prévue depuis longtemps, aussi la princesse Nariskine, épouse morganatique de feu M. le comte de Chauveau, avait-elle décidé de faire en faveur de cette paroisse une fondation d'école libre. Elle a donné un beau terrain tout près du bourg, fourni les moyens de bâtir, et constitué une rente pour l'entretien des Sœurs.

Déjà les constructions sont très avancées, elles seront certainement finies dans quelques semaines ; la rentrée aura lieu au mois de septembre.

En attendant la princesse russe, proche parente du Czar, hospitalise, dans son château de Keriolet, les sœurs laïcisées.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, fondée en 1878, a pour but de recueillir le soir les malheureux qui n'ont pas d'abri. Elle possède quatre maisons immenses, qui se trouvent de plus en plus insuffisantes.

A leur arrivée, ces pauvres gens reçoivent des soins de propreté, soupent et, la prière dite en commun, se couchent dans de bons lits, que la charité a fournis. Le matin, ils font la prière, déjeunent et sortent pour se chercher du travail en ville.

Nous avons sous les yeux le rapport de l'année dernière. Il est très intéressant : nous ne pouvons malheureusement en donner qu'une trop courte analyse.

L'Œuvre a recueilli en 1890 :

88,412 hommes,
2,059 femmes,

En tout. . . 90,471 pensionnaires,

qui ont couché pendant 235,561 nuits.

Depuis sa fondation, l'Œuvre a hospitalisé 564,623 personnes ayant passé 1,534,555 nuits.

L'année de l'Exposition a été marquée par une augmentation très sensible de misère : il est entré 939 femmes de plus dans ces

Archives diocésain de Quimper et Léon

asiles que l'année précédente ; le chiffre des femmes de service sans place est monté de 121 en 1888 à 395 ; les modistes et les couturières ont été reçues au nombre de 199, alors que précédemment elles n'avaient atteint que le chiffre de 80 : enfin les *femmes sans profession* a été de 87.

Quant aux hommes, la statistique de leur profession n'est pas moins désolante : il y a eu une augmentation de 5,000 cultivateurs sur les années précédentes, ils ont été de 26,794 ! le nombre des ouvriers imprimeurs a diminué de 500, sans doute grâce aux élections. Ils n'ont été que 2,460.

La lecture des tableaux des professions est navrante, on y voit artistes, 235 ; professions libérales, professeurs, instituteurs, 558 ; bâtiment, 6,883 ; métaux, 8,466 ; étoffes et vêtements, 5,085 ; alimentation, 11,196.... Nous ne pouvons les citer tous.

La statistique des professions des femmes est également bien triste : outre les chiffres cités plus haut, nous voyons : journalières, 548 ; domestiques, 395 ; cuisinières, 108 ; institutrices, 12 ; etc...

Cette belle Œuvre, qui ne se contente pas de donner l'abri et quelques secours matériels, cherche à relever ces malheureux tombés si bas, et souvent elle y réussit.

Ses ressources sont la charité. Les 252,417 rations données dans l'année ont été payées par des souscriptions, des dons et des legs importants. Des montagnes de vêtements ont été offerts et distribués aux plus nécessiteux. Les Directeurs de l'Œuvre sont pleins d'espoir dans l'avenir, car ils ne travaillent que pour le bon Dieu. Leur Œuvre n'est pas seulement philantropique, elle est avant tout chrétienne et par conséquent moralisatrice.

L'exemple de Paris a été imité en province dans plusieurs grandes villes, et même à l'étranger jusqu'en Australie.

Hélas ! la misère croissant, ces sortes d'Œuvres s'imposent un peu partout. Déjà, à Quimper, une dame d'un grand cœur et d'un esprit très cultivé, a eu la pensée de l'établir parmi nous. Nous ne doutons pas qu'elle ne reçoive, le cas échéant, le meilleur accueil près de ceux auxquels Notre-Seigneur a confié ses pauvres.

Ajoutons, pour être complet, que l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit a reçu à l'Exposition la grande médaille d'or et les encouragements de l'Etat.

L'Œuvre de Saint-François de Sales. — Le numéro du *Bulletin* de mars contient le compte-rendu financier de 1889. Il en résulte que les recettes se sont élevées à UN MILLION CENT SIX MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX FRANCS, dans lesquelles la France figure pour 836,876 fr., et les dépenses à 1,107,669 fr. Il y a eu dans ce dernier chiffre 3,663 allocations en espèces et 4,460 en ballots de livres pour bibliothèques et propagande religieuse ; le nombre des ouvrages de bibliothèque et des almanachs donnés a été de 712,908 ; celui des objets de piété (crucifix principalement) de 804,996.

Assemblée des catholiques. — La dix-neuvième assemblée annuelle des catholiques de France se réunira à Paris, sous la présidence de M. Chesnelong, sénateur, les 6, 7, 8, 9 et 10 mai prochain, dans les locaux de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184. Nos confrères connaissent l'intérêt et l'utilité de ces congrès qu'avec la plus louable persévérance le Comité catholique de Paris provoque chaque année depuis 1872.

La troisième commission, qui nous intéresse plus spécialement, est chargée de l'étude des œuvres de propagande populaire par la voie de la presse et des conférences dans les villes et campagnes ; elle s'occupera en outre de la diffusion de l'œuvre qui a pour but de défendre le clergé et les congrégations religieuses contre les attaques diffamatoires ou calomnieuses de la mauvaise presse, et de la répression des affiches et publications contraires aux mœurs, qui constituent à la fois le plus douloureux scandale public et le plus grave danger social.

PARIS. — Les propriétaires chrétiens réunis en congrès ont adressé une belle adresse au Saint-Père, qui leur a donné sa bénédiction.

***

L'Église du Sacré-Cœur à Montmartre. — *Le 3 mars 1890, 15e anniversaire de l'ouverture de la chapelle provisoire.* — Quel chemin parcouru du 3 mars 1876 au 3 mars 1890 !

Le premier vendredi de mars 1876, en présence d'environ six-cents personnes, le vénéré cardinal Guilbert, de douce et sainte mémoire, bénissait la chapelle provisoire à peine achevée et y célébrait une première messe.

Le 3 mars 1890, Mgr Pagis, évêque de Verdun, qui avait gracieusement accepté de présider cet anniversaire, était le 600e évêque venant visiter Montmartre depuis l'ouverture de la chapelle provisoire. Quel admirable défilé ! Dans ce laps de temps, 41,007 prêtres étrangers ont célébré la messe dans le sanctuaire ; 3,107 paroisses, communautés ou Œuvres, y sont venues en pèlerinage. Les murs de cette modeste chapelle, qui, en 1876, étaient sans aucun ornement, disparaissent maintenant sous les ex-voto ; et, depuis le 3 mars 1881, à part quelques rares interruptions imposées par les circonstances, le Saint-Sacrement n'a pas quitté le trône de l'exposition perpétuelle.

ÉTAT DE LA CAISSE AU 31 MARS 1890.

Recettes au 28 février 1890	22.038.676 63
Recettes du mois de mars 1890	98.362 15
Total.	22.137,038 78
Dépenses au 38 février 1890	21.479.303 47
Dépenses du mois de mars 1890.	50.081 19
Total.	21.529.384 66

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BALANCE.

Recettes.	22.137.038 78
Dépenses	21.529.384 66
En caisse.	607.654 12

Aujourd'hui que tout espoir humain d'un meilleur état de choses disparaît de plus en plus, notre confiance repose uniquement sur le Cœur sacré de Jésus. Lui seul peut nous sauver !

Cette magnifique démonstration de foi et de sacrifices, qui dure depuis 14 ans à Montmartre et élève cette admirable Basilique, vaudra à la France chrétienne des jours meilleurs.

***

Mgr d'Hulst est désigné pour succéder au R. P. Monsabré dans la chaire de Notre-Dame de Paris.

***

PARIS. — Il y a 147,000 enfants dans les écoles communales de Paris, 60,000 dans les écoles congréganistes, et 30,000 dans les écoles laïques libres. Le conseil municipal de Paris a refusé de voter un secours en faveur des 90,000 enfants qui ne fréquentent pas ses écoles.

CARMAUX (Tarn). — M. le Préfet a remplacé le Frère Directeur de l'école par un laïque ; mais l'immeuble appartenait à M. de Solages, qui ne l'avait loué qu'à la condition expresse que le bail cesserait de plein droit le jour, où l'école ne serait plus congréganiste. Malgré toutes les résistances et protestations du propriétaire, le commissaire de police a tenté de faire crocheter la porte, et n'y réussissant pas, il l'a fait enfoncer à coups de hache.

Alsace. — Les Révérends Pères Capucins viennent de s'établir à Sigolsheim : depuis le commencement du siècle, c'est la première maison de cet ordre qui s'ouvre en Allemagne.

TOULON. — M. le Président de la République a assisté au lancement du *Polynésien*, de la *Compagnie des Messageries Maritimes*, et du *Magenta*, qui appartient à l'Etat. Ces deux navires ont été bénis avec une grande solennité. Nous sommes heureux de le constater.

Tonkin. — Un prêtre indigène a été enlevé en plein jour par les pirates à 8 kilomètres d'une petite ville : on espère le racheter au prix d'une grande rançon. Les chrétiens ont résisté, mais mal armés, ils ont dû céder à la force : plusieurs parmi eux ont été tués.

ROME. — **Procès de canonisation du B. Pierre Fourier.** — Les deux miracles présentés en vue de la canonisation du

B. Pierre Fourier, fondateur de la congrégation de Notre-Dame, ont été approuvés par la Sacrée Congrégation des Rites dans la séance du 18 mars, et les procédures vont suivre régulièrement.

Ces deux miracles sont des guérisons obtenues par l'intercession du Bienheureux : l'une à Strasbourg, l'autre à Paris, au couvent de l'Abbaye-aux-Bois.

***

Le Saint-Père a reçu en audience solennelle plus de six mille pèlerins italiens ; il leur a adressé un discours plein de force et d'énergie sur la fidélité à garder au Saint-Siége. Le lendemain, il est descendu à Saint-Pierre dire la messe à l'autel de la Confession devant une foule compacte qui remplissait la Basilique.

La Messe perpétuelle. — Le soleil éclairant successivement les différentes parties du globe, et l'Eglise catholique ayant des prêtres et des autels dans le monde entier, la célébration du saint sacrifice n'est jamais interrompue.

Voici, rapporté au méridien de Paris, l'horaire des messes dans les cinq parties du monde :

A minuit (heure de Paris), on célèbre la sainte messe dans la Chine occidentale, avec ses vicariats apostoliques de Chen-Su, de Se-Tchen-Su et de Ju-Nan ; dans le royaume de Siam et la péninsule de Malacca.

A une heure du matin, en Asie, dans le Bengale, à Pondichéry ; dans les vicariats de Dacca et de Calcutta, dans l'île de Ceylan, à Madras et dans le Maduré.

A deux heures du matin, en Asie, sur les rives du Malabar avec ses trois vicariats de Maïsour, de Goa et de Bombay.

A trois heures du matin, dans l'archipel indien, à l'île Bourbon ou de la Réunion et dans l'île de Madagascar.

A quatre heures du matin, en Perse, à Aden, dans la Palestine, dans une partie de la Russie d'Europe.

A cinq heures du matin, en Pologne, en Autriche, en Egypte, etc., etc.

De six heures à midi, à Rome, capitale du monde, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Amérique du Sud, à Venezuela, etc.

A une heure après-midi, dans le Missouri, le Texas et dans une partie du Mexique.

A deux heures du soir, au Mexique et dans les Montagnes Rocheuses, où sont de célèbres missions apostoliques.

A trois heures du soir, dans la Californie et dans l'Orégon, qui compte déjà cinq diocèses.

A quatre heures du soir, dans l'Océanie, dans les archipels de Pomotou et de Taïti ; dans le grand archipel des Sandwich, qui contient 400,000 habitants, dont beaucoup sont déjà catholiques.

A six heures du soir, dans l'Océanie, dans un grand nombre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'îles où récemment a été prêché l'Evangile, comme Hama, Tonga, Wallis, Futan, etc.

A sept heures du soir, dans les vastes colonies anglaises, de l'Australie orientale, dans les diocèses de Sydney, de Brisbane et de Melbourne.

A huit heures du soir, dans l'Océanie, à l'île des Pins de la Nouvelle-Calédonie, dans les Nouvelles-Hébrides et dans les Carolines ou Nouvelles-Philippines.

A neuf heures du soir, dans l'Océanie, dans l'archipel Viti, dont les habitants, qui étaient des anthropophages, commencent à se convertir au catholicisme.

A dix heures du soir, dans l'Océanie, dans le diocèse d'Adélaïde de l'Australie méridionale, aux îles Moluques, en Asie, dans la Corée et dans les îles du Japon.

A onze heures du soir, dans l'Océanie, dans le diocèse de Perth, à l'occident de l'Australie et dans le diocèse de Batavia. En Asie, dans la Chine orientale (villes de Shangaï, Pékin, Nankin).

En prenant pour point de départ six heures du matin, à Rome, où le soleil se lève une demi-heure plus tôt qu'à Lyon et à Lyon une demi-heure plus tôt qu'à Madrid, on verra que si, dans chacune de ces villes, le prêtre monte à six heures, leurs trois messes se succèdent sans interruption.

Nos lecteurs ne liront pas sans plaisir, croyons-nous, cette statistique ingénieuse. (*L'Osservatore romano.*)

Hongrie. — Sur la demande instante des 3 médecins protestants de l'hôpital de Buda-Pesth, 76 religieuses ont été rappelées, et les infirmières laïques remerciées, à la grande joie des malades et pour le plus grand bien de la maison.

Dahomey. — On est toujours sans nouvelle aucune du missionnaire français et de ses compagnons emmenés dans l'intérieur du pays par le roi, dont la cruauté est inouïe.

Un bon aveu. — Extrait du discours de M. Delahaye à la conférence de Berlin. M. Delahaye est républicain libre-penseur.

« Pendant les quatorze cents ans du Moyen-Age, les moyens de transport et de communication étaient peu étendus, la production était restreinte et limitée aux besoins locaux. Chaque travailleur était propriétaire de son modeste outillage ; il recevait la valeur intégrale du produit de son travail. Le travail salarié était un cas exceptionnel et temporaire ; il y avait seulement un salarié pour dix patrons. (Aujourd'hui, la proportion est renversée : aux Etats-Unis d'Amérique, dans les Iles-Britanniques, en France, il y a en moyenne douze salariés pour un patron.) Dans toute l'Europe, ces petits patrons, vivant du produit de leur travail, étaient directement intéressés à ne pas prolonger d'une manière excessive la

journée de travail. Pour élever leur famille, se garantir contre les incertitudes du lendemain et les accidents de vieillesse, ils maintenaient le prix de la main-d'œuvre et les tarifs corporatifs dans un rapport correspondant aux prix des subsistances. Comme il n'y avait qu'un salarié pour dix patrons, chaque salarié avait la certitude de succéder à l'un d'eux.

« Dans ces conditions, les transactions, l'entente et les relations industrielles et sociales étaient faciles et durables ; les grèves, les coalitions libres, les mises à l'index, les « lockouts » et les « boycotts » étaient inconnus ou exceptionnels. Le travail était naturellement modéré ; les relations entre le travail et le capital, étant exceptionnellement dissociées, n'étaient pas et ne pouvaient pas être antagonistes. La certitude du lendemain et la dignité étaient assurées. Telles a été la situation des travailleurs et la manière d'envisager l'égalité économique pendant quatorze cents ans. »

Ces aveux en faveur de l'ancienne société chrétienne, telle que l'Eglise l'avait faite, sont à noter.

Une réforme urgente. — L'unanimité des doléances est rare dans notre pays livré à l'anarchisme des partis.

Or, la manifestation phénoménale d'une opinion d'ensemble se produit au sujet de la fiscalité de la procédure judiciaire. Le taux des frais imposé pour la moindre des affaires atteint un chiffre exorbitant.

Ce taux est d'autant plus lourd, que la créance est minime.

Voici, par exemple, un petit boutiquier. A peine peut-il « joindre les deux bouts ». Il lui faut fréquemment ajourner le règlement d'une échéance.

Supposons-la de 500 fr., moyenne du commerce de troisième classe. Le boutiquier, par suite d'une circonstance indépendante de sa volonté, ne peut solder au jour dit.

De là protêt, soit 5 fr. 95 ; — assignation, 8 fr. 05 ; — tribunal de commerce, 26 fr. 05 ; — signification, 9 fr. 05 ; — commandement, 7 fr. 55 ; — opposition, 7 fr. 55 ; — assignation, 7 fr. 50 ; — jugement, 25 fr. 05 ; — saisie, 17 fr. 50 ; — procès-verbal d'affiches, 26 fr. 05 ; — recolement au référé, 13 fr. 05, — soit un total de 170 fr. 90.

Mais en vertu d'un référé, admettons-le, ce commerçant obtient de ne payer que par moitié. Le terme expire : l'argent fait défaut. Toute la procédure ci-dessus est à recommencer.

Signification d'ordonnance et de vente, procès-verbal d'affiches, récolement, etc. produisent une facture égale à la première.

Soit ensemble 341 fr. 80.

Le débiteur parvient-il au dernier moment à désintéresser son créancier ? La carte à payer n'est pas moins telle que nous venons de la dresser.

Or, sur cette carte, l'Etat perçoit 183 francs représentant timbre, enregistrement, etc. L'huissier, touche 140 francs. Huissier

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et Etat ont réalisé ce joli bénéfice, l'un en fournissant du papier timbré, l'autre en le couvrant de ses grimoires.

N'est-ce pas là un monstrueux abus de fiscalité ?

Voilà quelque dix ans que des projets tendant à la réforme des frais de justice sont déposés à la Chambre des députés.

La nouvelle législature va-t-elle se contenter, comme les précédentes, d'accroître le stock de ces projets ?

(Semaine Religieuse d'Annecy.)

Librairie SALAUN, Quimper

MÉDITATIONS sur la Vie de la Très-Sainte-Vierge, par M. l'abbé Auguste MAILLES, second vicaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, 1 joli volume, grand in-32, 2 francs. — Paris, RETAUX-BRAY, éditeur, 82, rue Bonaparte.

Ce livre, est-il dit dans la Préface, *est seulement une prière ;* il se trouvera bientôt, nous n'en doutons pas, dans les mains des prêtres et des fidèles.

Chacune de ses méditations ruisselle de tendresse et de poésie ; la théologie des grands maîtres en est le fondement solide. Il a dans son genre plus d'un rapport avec l'*Eucharistie* de Mgr de la Bouillerie. Je ne sais quel charme se détache de toutes ces pages émues. Le cœur est saisi et jeté dans le Cœur de la Très-Sainte Vierge.

L'auteur est heureusement sorti de la voie ordinaire et fatigante de la plupart des *Mois de Marie*. Il fait connaître et aimer la Mère de Dieu en suivant pas à pas sa vie et en la proposant pour modèle.

La Prière qui termine toutes les *Méditations* est une poésie délicieuse qui console l'âme et qui semble lui donner des ailes.

Ce livre répondra aux désirs de l'auteur : il fera du bien.

LE SALUT ASSURÉ par la dévotion à Marie. Témoignages et exemples, par l'auteur d'*Auguste Marceau* et de *L'Ange de l'Eucharistie*. Un volume in-12 . . . . . 1 fr. 40.

Paris, RETAUX-BRAY, éditeur, 82, rue Bonaparte.

Ce livre est un suprême appel que l'auteur a voulu faire entendre par amour pour ses frères et pour la glorification de la Très-Sainte Vierge.

C'est une masse de témoignages, d'exemples empruntés aux Saints, aux auteurs les plus autorisés qui établissent d'une manière évidente, irréfragable que quiconque a de la dévotion pour Marie ne périra jamais. Ces pages nous paraissent bien propres à embraser les âmes d'amour pour Celle qu'on n'invoquera jamais en vain.

ÉTUDES SOCIALES sur la RÉVOLUTION, par M. Auguste NICOLAS. — *Deuxième Série :* Le Mal séculaire de la France. — L'État contre Dieu. — La Monarchie et la question du drapeau. — Rome et la Papauté. — Le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice. — La Tour et les enfants trouvés. — Un volume in-8°. — Prix : 6 fr. — Le même, un volume in-16 : Prix : 4 fr.

Paris, RETAUX-BRAY, *éditeur, 82, rue Bonaparte.*

L'APICULTURE ÉCLECTIQUE ou Essai d'une Ruche d'après tous les systèmes, par J.-B. VOIRNOT, curé de Villers-sous-Prény (Meurthe-et-Moselle), secrétaire général de la Société d'Apiculture de l'Est.

Ouvrage utile aux fixistes, aux mobilistes, et aux partisans du système mixte, *c'est-à-dire fixistes pour le nid à couvain et mobilistes pour le magasin à miel.*

L. NÉMOUR-GODRÉ

O' CONNEL — sa Vie — son Œuvre

Deuxième édition

Albert SAVINE, éditeur, 12, rue des Pyramides, Paris.

TÉQUI, éditeur, 85, rue de Rennes, PARIS

VIENT DE PARAITRE

LA FRANCE EXTÉRIEURE

COLONISATION POLITIQUE ET MORALE

Par AUGUSTE PROU-GAILLARD, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'académie. 1 vol. in-12, prix : 3 fr.

Ce livre est du plus grand intérêt : c'est une Œuvre de patriotisme; d'éloquence et de vérité.

CHEMIN DE CROIX des AMES du PURGATOIRE, par M. l'abbé FOUÉRÉ-MACÉ, recteur de Léon (Côtes-du-Nord), 2e édition, illustrée de 6 gravures sur bois, par Charles CARLES et Léon FLEURET, et 5 dessins à la plume par le Frère Ange GARNIER, à Léon (Côtes-du-Nord), chez l'auteur.

M. François BOURNAND vient de publier chez l'éditeur SAVINE, 12, rue des Pyramides, à Paris.

Le Clergé sous la troisième République.

Cet ouvrage, fruit de longues études, est mis en vente (envoi franco au reçu de 3 fr. 50 timbres ou mandat) au moment où la question religieuse prend en France un intérêt doublé par les luttes actuelles. Tous les catholiques français liront avec intérêt et profit cette véridique et intéressante étude d'histoire contemporaine. L'auteur a dépouillé avec compétence le dernier des événements qui depuis la Révolution de Septembre jusqu'à nos jours ont navré les consciences chrétiennes et vraiment patriotiques : laïcisations, expulsions, taquineries des lois scolaires et militaires, tyrannie électorale. Il s'élève avec énergie contre tant de crimes commis contre la foi de nos pères et dit aux catholiques quelle devrait être leur conduite.

LE LIVRE DES PSAUMES, suivi des Cantiques des Laudes et des Vêpres. — Traduction nouvelle sur la Vulgate avec sommaires et notes, par M. l'abbé CRAMPON, chanoine d'Amiens. Édition française approuvée par Mgr Jaquenet, évêque d'Amiens.

Édition latine française, in-32, de 780 pages, broché 2 fr. — Edition de luxe avec encadrements, 3 fr. 75.

Edition française, in-32 de 490 pages ; broché 1 fr. 50. — Edition de luxe avec encadrements, 2 fr. 75.

DESCLÉE, LEFEBVRE et Cie, éditeurs, Tournai (Belgique).

DON SARDA Y SALVANY

LE MAL SOCIAL, ses causes, ses remèdes. — Mélanges et controverses sur les principales questions religieuses et sociales du temps présent. Seule traduction française autorisée. Tome 2me. — 1° Le laïcisme catholique ; 2° L'esprit paroissial ; 3° Le sacerdoce domestique ; 4° L'apostolat séculier ; 5° Épilogue. — Ouvrage honoré d'un bref du Pape Léon XIII. — LETHIELLEUX, éditeur, rue Cassette, 10, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le R. P. FÉLIX, S. J.

LE CHATIMENT, quatrième Retraite de Notre-Dame de Paris. — 85, rue de Rennes, Paris. TÉQUI, libraire-éditeur de l'Œuvre Saint-Michel,

Notions générales SUR LA LITURGIE, par M. l'abbé MAUGÈRE, professeur de Liturgie au Grand-Séminaire de Langres, docteur en Théologie. — PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LE BRÉVIAIRE ROMAIN, commenté par l'abbé MAUGÈRE, professeur de Liturgie au Grand-Séminaire de Langres, docteur en Théologie. — PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LE MOIS DE MARIE DE TERRE SAINTE, par A. J. LAFARGUE, curé de Saint-Médard-en-Jalles. — Illustration de Marcel de FONRÉMIS. — Ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux. — 2me édition. — Bordeaux, BELLIER, éditeur, 16, rue Cabirol. 1889.

VIE DU CARDINAL CAVEROT, par l'abbé DÉCHELETTE, prélat de la Maison de Sa Sainteté, Vicaire général de Lyon. — 1. vol. in-8°, x-428 pages, orné d'un portrait de Son Éminence. — Prix, franco, 5 francs. — *Lyon*, E. VITTE, 3 place Bellecour.

Cette biographie, écrite avec infiniment de talent par un saint prêtre qui a vécu de la vie du cardinal, est extrêmement attachante Avant de s'engager dans les ordres sacrés, M. Caverot avait passé par toutes les difficultés et les hésitations d'une vocation non encore décidée. Les jeunes gens y trouveront de précieux enseignements pour raffermir la leur, et résister aux entraînements du monde.

Prêtre, vicaire, curé et vicaire-général tout jeune, l'abbé Caverot a été partout l'homme de Dieu, appliqué à ses devoirs et dévoué aux petits et aux pauvres.

Evêque de Saint-Dié et plus tard archevêque de Lyon, il a été mêlé aux événements de plus de 30 ans, et a connu tous les hommes publics, sur lesquels on aime à avoir des données sûres et complètes.

Nous engageons vivement les lecteurs de la *Semaine* à lire cette vie si pleine et si belle. Ils en retireront grand profit et plaisir.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX. — PLOUÉNAN.

Le 26 juillet (1), le sieur Touboulic renouvelle ses plaintes:

(1) L. 219.

« On porte encore mes enfants à Henvic et ailleurs. Au lieu de les enregistrer, on donne maintenant un billet au père, qu'on lui recommande de conserver jusqu'à la nouvelle contre-révolution qui, selon la prédiction de nos prêtres, doit arriver bientôt. Je ne sais que faire. »

Le 30 juillet (1), c'est à un membre des Amis de la Constitution de Morlaix que le malheureux intrus confie ses peines:

« Il est impossible de comprendre l'entêtement des paroissiens de Plouénan, ils ne font qu'empirer tous les jours.

« Guy Le Saint, procureur de la Commune, a autorisé ou presque forcé Jean Le Brun, de Lopreden, à porter son enfant pour être baptisé, ce 22 juillet, et lui a donné pour marraine sa femme, et Yves Marc pour parrain.

« Pas un membre de la Municipalité n'a assisté à aucun office divin depuis mon arrivée, et il s'en est même trouvé plusieurs aux enterrements, qui ont conduit les autres à se retirer dans les champs pendant l'inhumation. Ils refusent l'aumône aux pauvres qui me demandent, menacent ou refusent le travail à quiconque fait rien pour moi, et jettent la terreur parmi le peu d'âmes fidèles qui entendaient ma messe, de sorte que hier dernier *(sic)*, une famille composée de treize personnes, dont aucune ne manquait de venir à l'église, a été obligée d'aller à Mespaul, où s'est réfugié un prêtre de Saint-Egonnec. Je crois que ceux de Plouënan y vont aussi dire la messe. Je vous assure qu'ils sont à Plouénan et qu'on les garde de près, puisqu'il y a vingt hommes munis d'armes à feu et d'autres instruments, qui veillent jusqu'à minuit, et vingt autres qui les relèvent jusqu'au jour. Voilà le bruit que j'ai entendu, et malheur à quiconque voudrait les inquiéter. »

Quelques jours après (2) l'envoi de cette dénonciation, dans le courant d'août, c'est la nièce du sieur Touboulic qui éprouve d'une manière fort sensible, mais fort injuste, du reste, l'effet de l'animosité des paroissiens de Plouénan contre le pasteur intrus. Venue pour assister aux luttes et danses à l'occasion d'une aire neuve à Mengleuz-Paul, chez François Guéguen, elle fut publiquement fort maltraitée par Vincent Guiavarch, de Penamprat au Minihy, et François Pichon, domestique chez François Talabardon. Le Curé s'était plaint à la Municipalité de l'injure faite à sa nièce, mais les Officiers municipaux n'ayant vu dans le fait qu'une dispute sans importance, il fut réduit à poursuivre l'affaire près de l'administration supérieure.

Au 12 décembre 1791 (3), il plaide près du District de Morlaix pour son propre compte, et demande vengeance pour

(1) L. 219.
(2) L. 17.
(3) L. 43.

Archives diocésain s de Quimper et Léon

les avanies dont il vient d'être l'objet de la part de ses paroissiens et de sa Municipalité :

« Hier 11 décembre, à deux heures ayant fixé l'inhumation de feu Marzin, je me rendis à ma sacristie. A quatre heures arrive enfin le cadavre ; à l'annonce de la cloche, je sors de l'église pour faire la levée du corps ; m'étant présenté à la barrière du cimetière, lieu ordinaire de faire la levée du corps, je demandai à une populace que j'y trouvais, où était le cadavre ; on me dit qu'on le portait à l'église par l'autre côté ; je retourne sans perdre de temps et je l'y trouve ; je demande qui avait pu faire sans ma participation la levée du corps et l'introduire dans l'église d'une manière tout à fait nouvelle ; on me répondit, par des cris multipliés, que cela ne me regardait en rien, mais que j'avais à l'enterrer. Je demandai au préalable qu'on eût à le remettre au lieu accoutumé pour faire la levée des corps ; à cette demande que je croyais juste, commencent les murmures, menaces, jurements et blasphèmes ; le désordre fut si complet, que je fus obligé de me retirer et d'aller solliciter le secours des Municipaux assemblés, je les priais de venir mettre la paix ; mais au lieu de trouver en eux le remède au mal, j'essuyai l'affront le plus marqué, et nommément de la part d'Yves Guéguen qui, me traitant par f..., me demanda si j'avais fixé par écrit l'heure de l'enterrement, et que je devais être à l'espérer à l'entrée du cimetière. Celui-ci parlant encore, une troupe entre dans la chambrs commune où le désordre, malgré mes remontrances au Maire même, continua avec plus d'acharnement que jamais, chacun m'y menaçant impunément de la mort ; j'y étais si foulé, qu'à peine le frère du défunt put parvenir jusqu'à moi pour me prier d'aller faire l'enterrement, vu que la hauteur du soleil s'abaissait.

« A la sortie de ce tribunal, paralysé, je fus suivi de cette escorte affreuse qui m'accabla des injures les plus atroces, me traitant de j...-f..., de voleur, galérien et forestier, et d'autres à l'infini et, me menaçant, m'assurant en jurant que jamais elle ne me reconnaîtrait, non plus que la Constitution, malgré tous les j...-f... qui veulent la faire respecter.

« De là, Messieurs, jugez combien il est disgrâcieux et affligeant d'avoir affaire à des municipaux opposés à l'esprit des lois.

« C'est la lenteur qu'on met à les punir qui les enhardit. Que votre civisme vienne au secours du mien.

« Au bourg de Plouénan il y a des clercs tonsurés (1) et minorés qui s'ingèrent de faire des écoles publiques, au grand mépris de la loi, et autorisent même leurs disciples à insulter à tous ceux qui paraissent aux offices publics. Ils se font un

(1) Un de ces clercs était l'abbé Le Goff, qui a été après la Révolution curé de Saint-Pol.

métier de servir d'espions aux prêtres réfractaires et de colporter leurs écrits incendiaires. Tous les anciens prêtres de cette paroisse sont chez Vincent Le K., à Plouescat. »

Le District de Morlaix, ému enfin des malheurs du sieur Touboulic, prit l'arrêté suivant, le 31 janvier 1792 :

« Vu la lettre du curé de Plouënan, du 30, qui dénonce de nouveau voix *(sic)* de fait exercés contre lui et le sieur Coupé, son vicaire, en s'opposant à pratiquer des chemins de servitude que tout citoyen a droit de suivre ;

« Vu l'insulte faite à son garçon, en opposition de même nature, qui lui nécessite de porter les armes pour sa propre défense ;

« Le Directoire, considérant que les prêtres réfractaires sèment de plus en plus le désordre dans plusieurs paroisses du District ; que plusieurs Municipalités, guidées par ces rebelles, affectent de montrer de la résistance à l'administration, notamment celle de Plouënan ;

« Arrête qu'on expédiera au Département les plaintes du Curé de Plouënan, et qu'on sollicitera l'envoi d'une garnison dans cette commune. »

Le Département, à son tour, prenait, dans sa séance du 4 février 1792, un arrêté qui résume tous les griefs reprochés à la Municipalité de Plouënan vis-à-vis de son Curé constitutionnel :

« Vu les lettres du sieur Touboulic contre les Officiers municipaux de Plouënan en raison de leur incivisme, des insultes et outrages qu'il a éprouvés lui et les gens de sa maison, et de l'impunité qui s'en est suivie par la coalition de cette Municipalité avec les mauvais citoyens de cette paroisse ;

« Vu le procès-verbal rapporté les 9, 10 et 12 septembre 1791 par les Officiers municipaux de Saint-Pol, commis à cette fin par le District, constatant que le corps de Madeleine Gat, transporté dans le cimetière de Plouënan, a été furtivement déposé dans une fosse à l'insu du Curé ; que la demoiselle sa nièce a été insultée et maltraitée à coups de fouet par François Pichon, Guillaume Guivarc'h et autres, dans une assemblée ; que le sieur Touboulic et les gens de sa maison sont journellement insultés, au point de s'opposer à leur passage dans les chemins publics ;

« Arrête d'improuver la conduite de Hervé Menn, maire, et Le Saint, procureur, les rend responsables des troubles qui pourraient survenir ;

« Arrête qu'à la diligence du Procureur du District de Morlaix, le sieur Le Gall, ex-curé, et tous autres prêtres résidants seront arrêtés et conduits à Brest. »

Cet arrêté n'eut pas pour effet de rendre le sieur Touboulic plus populaire dans sa paroisse, et les pièces suivantes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous montrent la résistance à l'intrus se perpétuer jusqu'au plus fort de la Terreur :

« *Arrêté du Conseil général du District de Morlaix.*

« 27 décembre 1792.

« Vu la plainte du sieur Touboulic, curé de Plouënan, du 17 décembre,

« Considérant que depuis longtemps il est reconnu que le Officiers municipaux loin de prêter aide et assistance à ce Curé, semblent propager par leur conduite la haine et l'horreur que sa présence inspire aux habitants ;

« Qu'en renvoyant le dit Curé se pourvoir devant le Juge de Paix, sans une intervention spéciale de l'administration supérieure, il aurait encore la douleur de voir sa démarche sans succès puisque, dans un pays perdu par le fanatisme et l'idée de contre-révolution, ceux-là mêmes qui sont chargés d'administrer la justice ne se font pas de scrupule de laisser dans l'oubli tout ce qui pourrait être défavorable au parti qu'ils ont embrassé,

« Le Conseil arrête d'adresser au Département la plainte du citoyen Curé. »

Autre plainte du sieur Touboulic, curé constitutionnel de Plouënan :

« 6 mars 1793 (1)

« ... Les Municipaux sollicitent les paroissiens et les forcent même par leur exemple à souhaiter et à demander la contre-révolution. Vous n'en serez pas étonné quand vous apprendrez qu'ils sont tous parents des prêtres réfractaires, qu'ils logent chez eux les uns après les autres, travestis en paysans et parcourant, ainsi que les faux prophètes, les campagnes pour y distribuer les sacrements et y célébrer la sainte messe dans des maisons particulières, tandis que moi, Curé citoyen, j'ai le désagrément de me voir enlever les clefs de mon église paroissiale et sommé en personne par la prétendue Municipalité, décorée de l'écharpe, de sortir de mon église en présence du peuple, me disant qu'elle ne m'appartenait pas. Ce fait récent date du 17 février.

« La Municipalité a été réélue, elle est composée des mêmes membres, et le Maire a déclaré qu'il « se laisserait plutôt couper le poing que de rien signer pour la nation. »

« Je demande un autre sacriste, car celui-ci non content de ne pas faire son devoir m'a dit, en pleine assemblée, qu'il ne dépendait de moi en rien. Je vous demande ce qu'après un tel mépris vous feriez à ma place. »

Enfin, le 16 prairial an II, la Municipalité chargée de désigner un homme pour conduire des chevaux réquisitionnés,

(1) L. 97.

ne manque pas de faire tomber son choix sur le meilleur patriote de la paroisse, le bedeau tout dévoué au Curé constitutionnel. Voici en quels termes le Curé s'en plaint au citoyen Bazinerie, membre du District de Morlaix :

« 16 prairial an II (juin 1794).

« C'est un tour de la plus noire aristocratie qu'exerce aujourd'hui la Municipalité de Plouënan à l'égard du premier citoyen de la dite paroisse, et qui rejaillit tout à fait sur moi puisqu'elle me prive du seul secours que j'ai eu et que j'ai pu avoir pour faire mon office, du moins les dimanches et fêtes. Pourquoi choisir de préférence un homme qui a été de tout temps affecté de la poitrine, qui ne peut pour ainsi dire manger de pain, les dents lui manquant, et qui pis est n'a jamais su et n'a jamais conduit une voiture ?

« Pourquoi laisse-t-elle à la maison huit hommes tant ci-devant abbés qu'étudiants, bons corps, accoutumés pour la plupart à mener la charrue ? Je puis le dire avec vérité, c'est pour entretenir la correspondance sacerdotale réfractaire, pour publier et entretenir par leurs discours contre-révolutionnaires les gens de la paroisse. Je m'en suis plaint avant aujourd'hui sans succès... » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

3° Reliques de saint Goulven *(suite)*.

Nos lecteurs auront certainement remarqué dans les pages qui précèdent la mention de deux usages, particuliers au chapitre de Rennes.

L'ancienne société française aimait la fidélité aux vieilles traditions ; ecclésiastiques et gentilshommes, bourgeois, ouvriers et paysans trouvaient bien plus de charme aux réjouissances quand elles étaient consacrées par la coutume. Généralement toute fête avait alors une origine religieuse, et comme les jours fériés étaient nombreux, nombreuses aussi étaient les occasions de se récréer honnêtement et gaiement après l'assistance aux offices. Donc en la vieille capitale de la Bretagne, après matines de la fête de saint Goulven, tous ceux qui avaient pris part au chant faisaient « potation avec des cerises » ; et non-seulement chacun recevait son plat de cerises et son pot de vin, mais même un etc. auquel il ne faudrait pas donner un sens moderne en parfait désaccord avec les usages de 1415.

Archives diocésain[illegible]e Quimper et Léon

Ce repas commun pris par les chanoines, par les autres ecclésiastiques qui les aidaient dans le chant de l'office, par les chantres et les enfants de chœur, prouverait, s'il était besoin de le démontrer une fois de plus, que les distances sociales n'établissaient pas de si terribles barrières avant l'époque qu'on veut nous donner comme ayant inventé l'égalité et la fraternité ?

Le second usage que je voudrais faire remarquer, c'est *le devoir des chapeaux d'osier*. Les enfants de chœur de la cathédrale de Rennes avaient à renoveler quatre fois dans l'année cet hommage de déférence et de reconnaissance envers MM. du Chapitre. Comme il a été dit, c'est en 1415 que fut écrit le *livre des usages de l'église de Rennes* ; ce précieux manuscrit dû au chanoine Jean de Beaumont apprend que les enfants de chœur devaient offrir ces chapeaux quatre fois dans le courant de chaque été ; le 24 juin, fête de la nativité de saint Jean-Baptiste ; le 29 juin, fête de saint Pierre, patron de la cathédrale et du diocèse ; le 8 juillet, fête de notre saint Goulven, et le 15 août, fête de l'Assomption de Notre-Dame. Jean de Beaumont n'indique pas l'origine de cet usage.

Personne n'ignore qu'actuellement beaucoup de chapeaux appelés du nom de chapeaux de paille sont faits de petites lames d'osier ; ceux que les enfants de Rennes offraient aux dignitaires du clergé n'étaient probablement pas tressés avec une grande finesse : on peut croire que c'étaient là plutôt des coiffures assez grossières destinées à être distribuées aux pauvres pendant la saison des chaleurs ; la couleur blanche qu'on leur laissait semble indiquer qu'ils ne pouvaient convenir à MM. les chanoines.

Cette petite digression sur les chapeaux d'osier blanc ne doit pas détourner notre attention de la chasse de saint Goulven. Dans les pages précédentes un fait très important se trouve mentionné : au XVI^e^ siècle, le bienheureux Yves Mahyeuc concéda à la paroisse de Goulven, la partie inférieure du bras de son saint patron. Un procès-verbal de donation établissant l'authenticité de la relique fut alors écrit sur parchemin, et en double expédition.

Le premier exemplaire, trouvé en 1743, fut transcrit dans les *Registres de délibérations*, comme on l'a vu dans une note précédente. Le second exemplaire, destiné à l'église de Goulven, n'existe plus ; mais il a été remplacé, au commencement du XVIII^e^ siècle, par une copie reconnue conforme à l'original, comme on le verra ci-après.

« Yvo, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ, episcopus Rhedonensis, et humile « Capitulum indictæ Ecclesiæ Rhedonensis, videlicet Hervœus Colson, Georgius « du Tertre, Joannes Jamoys, Petrus de la Beude, Guillelmus Agaice, Oliva- « rius.... et canonici dictæ Rhedonensis Ecclesiæ..... « .... convocati et congregati, universis et singulis Christi fidelibus, ac illi, « vel illis, ad quem, seu quos nostræ præsentes litteræ pervenerint salutem « in Domino et præsentibus fidem indubiam adhibere harum serie notum faci- « mus, quod die, et anno infra scriptis, intellectâ et auditâ ferventi, et assi- « duâ devotione dilectorum nostrorum magistri Hervæi *Mayeuc* scholastici et « canonici Rhedonensis, et honorabilis viri Golvenni Abguillermi domini loci « temporalis De Champeaux sentiferi nostri Yvonis episcopi præfati humiliter « supplicantium, ad laudem et honorem Dei Omnipotentis, et beati Golvenni,

« et populi devotionis augmentum reliquiare nostræ Ecclesiæ Rhedonensis « aperuimus, et visitavimus, in quo invenimus unam capsam seu repositorium « sacrarum reliquiarum argento confectum, et in eodem repositorio compe- « rimus sacratissimas reliquias sancti Golvenni, dum in humanis agebat, « episcopi Leonensis, jamdudum uti scripto ibidem incluso nobis constitit, « repositas et in nostramet Ecclesia publice veneratas : ex illis reliquiis unam « portionem, videlicet unum os ex brachio de parte inferiori ad humilem, et « supplicem petitionem et devotionem eorumdem magistri Hervæi et Gol- « veni Abguillermi extraximus, ...ut venerabilius et ferventius populi « devotio accendatur et beatus Golvennus excolatur et veneretur a parochia- « nis parochiæ sancti Golvenni leonensis diœcesis, de qua diœcesi sanctus « præfatus, ut præmis.... fuit, ex quaque, nos Yvo Episcopus prædictus « Rhedonensis originem traximus, de prædictorum confratrum nostrorum « consilio et assensu venerandam transmisimus, et ita referimus, et attesta- « mur, et in fidem veritatis præmissorum præsentes litteras exinde fieri, et « per infra scriptum notarium publicum scribam nostrum capitularem sub- « scribi, et signari, nostrisque sigillis communiri fecimus.

« Datum et actum in loco capitulari sæpe dictæ nostræ Ecclesiæ Rhedo- « nensis die prima mensis Julii festo solemni dicti sancti Golvenni anno « Domini millesimo quingentesimo tertio.

« ....ibidem dominis Juliano Bourdinaye sacrista et Gu.....presbytero « chorista dictæ nostræ Rhedonensis Ecclesiæ, testibus ad præmissa vocatis « et rogatis, et.... G. Agaïce clericus Rhedonensis diœ publicus aucto apost « præmissis interfui et subscripsi.

« Collationné fidèlement à l'original sûr vellin apparu et « retenu avec le présent par vénérable, et discret missire René « Le Breton, prêtre, recteur de la paroisse de Goulven. »

Puis d'une écriture différente :

« Icelny le requérant aux soussignants nottaires royaux et « apostoliques au siège royal de Léon à Lesneven, la présente « copie trouvée conforme à l'original et le tout rendu au dit sieur « recteur à luy valloir et servir comme il appartiendra.

« Lesneven, ce dix neuvième juillet mil sept cent quatorze « avant midy.

« R. Breton, *recteur de Goulven.*

« Gellard. « *Signature illisible.*

« N° Royal. « N° Royal apostolique.

« Controlé à Lesneven, le 19 juillet 1714.

« Receu cinq sols six d : et pour nott^re^ sindic « trois sols six d du d^t^ S^r^ Recteur.

« La Briff. »

L'église de Goulven n'eut pas seule l'avantage d'entrer en possession d'une relique notable de notre Saint. La cathédrale de Léon reçut beaucoup plus tard un fragment des os de saint Goulven, et la translation devait se célébrer en grande pompe, vu le nombre considérable des paroisses convoquées. C'était l'époque où déjà la contrée si riche qui avoisine Saint-Pol possédait ses belles croix de processions et ses admirables bannières. Voici le billet de convocation des paroisses :

« Jeudi 24 mars 1668.

« Mgr de Léon ayant proposé de faire la translation des reliques de saint Goulven obtenues par Mgr et par MM. du Chapitre, de Mgr l'Evêque et du Chapitre de Rennes, après avoir pris l'avis

Archives diocésa s d Quimper et Léon

de MM. du Chapitre, etc., donne le dimanche 10 juin pour faire la dite translation de reliques, de l'église Saint-Pierre à la Cathédrale, et à cette fin les paroisses de Taulé, Pleyber, Saint-Thégonnec, Guiclan, Guicourvest, Plouzévédé, Saint-Vougay, Plouénan, Plougoulm, Cléder, Treflaouénan, Plouvorn, Sibiril et Plouescat sont averties de se trouver à la dite Cathédrale le dit jour pour assister en la procession générale du Minihy de Saint-Paul. » (1)

En cette année 1668, le siège de Rennes était occupé par Charles-François de la Vieuxville, et l'évêque de Léon qui reçut de lui la relique de saint Goulven, était François de Visdelou.

Il est probable que les circonstances empêchèrent la translation de se faire avec toute la solennité prévue, ou bien qu'elle fut remise à une autre époque, car trois semaines avant l'époque fixée pour cette fête, le bon prélat qui en avait conçu l'idée et ordonné la célébration mourait après trois ans d'un épiscopat qui avait déjà donné les plus heureuses espérances.

Quant à la relique obtenue par ses soins, elle a disparu de la cathédrale de Saint-Pol, très probablement pendant la Révolution.

(A suivre.)

(1) Cette pièce inédite a été recueillie par M. l'abbé Peyron, secrétaire de l'évêché.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER
C. LÉON
Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

MÉDAILLE D'OR — **Les Meilleures Montres sont les** — Paris 1889
MARQUES ÉTOILE CROISSANT et EXTRA — EXTRA
OR, ARGENT & NICKEL
Se trouvent ch. tous les bons horlogers

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ORGUES
d'ALEXANDRE, Père et Fils
106, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855.
1re Médaille d'or 1889.
ORGUES à MAINS DOUBLÉES, Modèles nouveaux
ORGUES & HARMONIUMS
depuis 100 francs jusqu'à 8,000 francs
VENTE AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT
Envoi franco sur demande du Catalogue illustré
PIANOS, VENTE & LOCATION

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie
fondée en 1848.
Actif : 106 MILLIONS 578,528 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

ASTHME & CATARRHE
guéris par les CIGARETTES ESPIC. 2 Cl la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 francs.
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, Méfiez-vous des imitations.

A. Quai du Marché-Neuf PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, *Rue Bonaparte*, 38, *PARIS* — Catalogue Franco

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'on a la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE. 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

5e ANNÉE. Vendredi 2 Mai 1890. N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Itinéraire de la visite pastorale (suite) ; Quimper ; Concarneau ; Ordination sacerdotale ; Nécrologie ; La Martyre ; La Retraite pascale des Bretons à Angers ; La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Quimper ; Pèlerinage de Rennes à Lourdes.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Belley ; Bayonne ; Toulouse ; Liverpool ; Berlin.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VI, Les Reliques des Apôtres du Léon.

V. Le Dictionnaire des Dictionnaires de Mgr Guérin.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 4 Mai. — 4e Dimanche après Pâques : Fête de la Translation des Reliques de saint Corentin et de saint Paul, double de 2e classe, blanc. — A la messe, mémoire du Dimanche.

Vêpres de la fête, mémoires : 1° de saint Pie V, 2e du Dimanche.

Lundi 5. — Saint Pie V, pape, double, blanc.

Mardi 6. — Saint Jean devant la Porte latine, double-majeur, rouge.

Mercredi 7. — Saint Stanislas, évêque, martyr, double, rouge.

Jeudi 8. — Apparition de saint Michel, archange, double-majeur, blanc.

Vendredi 9. — Saint Grégoire de Nazianze, évêque docteur, double, blanc.

Samedi 10. — Saint Antonin, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plourin-Tréguier	4, 5 et 6 mai.
Mahalon	7, 8 et 9 mai.
Le Conquet	10 mai.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Chapelle de la Retraite :* Dimanche 4 Mai, à 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation, messe, instruction, bénédiction.

***

— *Chapelle des Dames Ursulines :* Lundi 5 Mai, fête des Mères Chrétiennes ; 7 heures 1/2, messe, 4 heures, instruction et bénédiction.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Avril 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII :

Les hommes de mer.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour nos hommes de mer, afin qu'à l'exemple d'illustres devanciers, ils secondent efficacement les missionnaires de l'Evangile dans la propagation de votre culte et de votre règne.

Itinéraire de la visite pastorale.

	Matin.	Soir.
Mai. — Vendredi 9.		Lopérec.
Samedi 10	Quimerc'h. . .	Logonna-Quimerc'h.
Dimanche 11. . .	Le Faou. . . .	Rosnoën.

Quimper. — La première communion aura lieu jeudi prochain, 8 mai, dans les deux paroisses de Saint-Corentin et de Saint-Mathieu. M. le chanoine Queinec prêche la retraite des enfants dans la première, et le R. P. Arthur, franciscain, gardien du couvent de Saint-Brieuc, dans la seconde.

La confirmation aura lieu le même jour dans les deux églises : le matin, à 10 heures, à Saint-Corentin, et dans l'après-midi, à Saint-Mathieu.

***

— Monseigneur doit confirmer aujourd'hui, jeudi 1er mai, à trois heures, au pensionnat des Frères leurs nombreux élèves. Cette nouvelle fatigue, venant après celle de l'ordination du matin, et surtout après les longues et pénibles journées de la visite pastorale, montre que la santé de Monseigneur, désormais raffermie, suffit à tous les travaux de notre immense diocèse. Dieu en soit loué !

***

— Dimanche prochain, 4 mai, a lieu au Pensionnat Sainte-Marie *(les Likès)* la deuxième réunion de l'Association des Anciens Elèves de la maison.

L'année dernière, nous nous étions réunis dans une pensée d'affectueuse reconnaissance pour nos maîtres vénérés, et de fraternité chrétienne les uns pour les autres.

La journée avait été bonne et agréable pour tous. Ensemble on avait prié à la grand'messe, ensemble on avait dîné côte-à-côte comme de vieux amis, qui se retrouvent, ravis de se revoir, surpris de ne pas s'être rencontrés plus tôt.

Beaucoup, pour se reconnaître et reprendre cette bonne familiarité du pensionnat, revenaient de trente ans et plus en arrière, et les noms des vieux Frères qui ne sont plus depuis longtemps jaillissaient du bon coin de la mémoire du cœur.

Cette première fête a été gaie, heureuse. Les fondements de l'Œuvre ont été bien posés ; le vrai drapeau, celui qui peut abriter toutes les bonnes volontés et toutes les idées loyales, même les plus opposées, a été spontanément développé et acclamé : c'est celui de la *charité*.

Sous le drapeau de la *charité*, il n'y a pas de divergences politiques, ni de rivalités, ni d'ambitions, ni d'inégalités de positions ; il n'y a que de braves cœurs qui oublient les ennuis de tous les instants, sont tout à la joie de se retrouver, et reprennent ensuite leurs peines et leurs travaux, mais plus forts contre l'épreuve, plus unis pour le bien, en un mot rajeunis et plus chrétiens.

***

Monseigneur partira samedi soir pour Concarneau ; le lendemain, dimanche, fête patronale de l'église, Monseigneur donnera dans la matinée, la confirmation, et ira processionnellement, le soir après vêpres, bénir la mer près de la croix de mission.

De grands préparatifs sont faits pour orner le mieux possible l'église paroissiale, et nous savons que toutes les Dames de la ville s'y prêtent avec zèle et rivalisent de goût et de bonne volonté.

***

Cette année, la procession de la Fête-Dieu suivra un nouveau parcours : elle passera sur le boulevard de l'Odet et s'arrêtera au reposoir préparé près du Pont-Firmin, en dehors de la circulation.

***

— Le mois de Marie est prêché à Saint-Mathieu par le R. P. Arthur, franciscain, gardien du couvent de Saint-Brieuc, les dimanches, mercredis et vendredis, à 7 heures 1/2 du soir.

Le R. P. Arthur est originaire de Quimperlé, où il a encore sa vénérable mère et toute sa famille. Il a fait ses études au collège tenu par les RR. PP. Jésuites à Vannes.

Il est précédé parmi nous d'une grande réputation d'orateur ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

partout où il a parlé, à Brest, à Quimperlé, à Concarneau et dans les si nombreuses chaires de France dans lesquelles il est monté, sa parole toujours bénie du bon Dieu a été très goûtée et a produit les meilleurs et les plus consolants résultats.

A la cathédrale, il n'y a pas de prédicateur spécial, cette année; les sermons seront donnés, aux jours et aux heures ordinaires, par plusieurs Ecclésiastiques de la ville, dont la bonne volonté et le talent sont au-dessus de tout éloge.

***

— Au moment où la *Semaine* s'imprime, Monseigneur ordonne prêtres dans la chapelle du Grand-Séminaire :

MM. Daniélou, Olivier, de Saint-Pol-de-Léon.
Le Séac'h, Germain, de Pleyben.
Merrien, Arthur-Edmond, de Douarnenez.
Moal, Paul, de l'Ile-de-Batz.
Morgant, Ernest, de Saint-Pol-de-Léon.
Reymann, Joseph-Ernest, de Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle, Paris.
Rouallon, Yves-Marie, de Saint-Pol-de-Léon.
Roudot, Emmanuel, de Plouguerneau.
Tanguy, Louis, de Plouvorn.

Nécrologie. — M. le chanoine Le Guen, supérieur de la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol, est décédé vendredi dernier à l'âge de 58 ans, après une longue et douloureuse maladie, qu'il a supportée avec une patience et une résignation admirables.

M. Le Guen laisse de profonds regrets chez tous ceux qui l'ont connu et apprécié. Avant d'être nommé économe à Pont-Croix, il avait été pendant quelques années vicaire à Pleyben où le souvenir de sa bonté et de son zèle est resté. Mais c'est à Pont-Croix qu'il a passé la plus grande partie de sa vie sacerdotale dans les pénibles et parfois ingrates fonctions d'économe, qu'il remplissait avec un grand tact et une habileté consommée. Pendant 24 ans, il a vécu de cette vie laborieuse, bon, accueillant pour tous, malgré ses multiples occupations et entouré de l'estime et de l'affection de tout le monde.

Il avait accepté en 1886 la charge de Supérieur de la Maison Saint-Joseph, et on pouvait espérer qu'il resterait longtemps à la tête de cette œuvre, pour laquelle déjà il a beaucoup fait. Le bon Dieu ne l'a pas permis : bientôt sa vigoureuse constitution était minée par les progrès incessants du mal et il vit la mort venir sans trouble ni inquiétude. Il s'y prépara en digne prêtre, reçut les sacrements avec les sentiments de la foi la plus touchante, et prit des dispositions testamentaires qui témoignent de l'intérêt qu'il portait aux grandes Œuvres religieuses et diocésaines.

Samedi dernier, plus de soixante prêtres se sont trouvés réunis pour son enterrement. M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire-général a fait la levée du corps ; le

cortège s'est rendu à la cathédrale, où M. le curé de Saint-Pol a chanté la messe, et M. le chanoine Le Moign, ancien supérieur de M. Le Guen à Pont-Croix, a donné l'absoute. L'inhumation a eu lieu dans le cimetière même de la Maison Saint-Joseph.

Le Petit-Séminaire était représenté par M. le chanoine Belbéoc'h, supérieur, et MM. Durand et Soubigou.

Nous croyons savoir que le grand service sera chanté à Lanildut, par les soins de M. l'abbé Le Guen, frère du regretté supérieur : le jour n'est pas encore fixé.

La Martyre. — « Dimanche, 20 avril, une cérémonie bien touchante avait lieu à La Martyre. Le digne et zélé recteur de cette paroisse désirait vivement procurer à ses ouailles une protection et un refuge dans le divin Cœur de Jésus. Il avait fait appel à la bonne volonté de ses paroissiens : tous y ont répondu dans la mesure du possible. L'obole du pauvre est venue se joindre à l'offrande du riche, et aujourd'hui une grande et magnifique statue du Sacré-Cœur fait la gloire et la joie du Pasteur comme du troupeau. »

« La bénédiction de cette statue, l'une des plus belles du diocèse, a été une fête pour la population entière. Le Révérend Père Félix, bénédictin du monastère de Kerbénéat, a bien voulu y apporter le concours de sa parole douce et persuasive. En termes émus, il a fait comprendre que le culte du Sacré-Cœur n'est point une dévotion nouvelle : elle date du jour où le soldat Longin ouvrit de sa lance ce trésor inépuisable de grâces et de bénédictions, que cette dévotion est juste : le Cœur de Jésus étant la source de sang divin versé sur le Calvaire et le foyer de cet amour immense qui porte le Sauveur à demeurer nuit et jour sur nos autels ; que cette dévotion est bien précieuse par les promesses faites par Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie en faveur des personnes qui honoreront son divin Cœur. Enfin, l'orateur a terminé en indiquant les différents degrés de l'Apostolat de la prière établi ce jour-là même dans la paroisse de la Martyre.

« L'attitude pieuse et recueillie de l'auditoire est un sûr garant que tous s'empresseront de s'enrôler dans la Confrérie du divin Cœur. »

La retraite pascale des Bretons à Angers. — « M. l'abbé Favé, chanoine honoraire de Quimper, missionnaire apostolique et curé de l'importante paroisse de Plouguerneau, a bien voulu se charger de la prédication de la Retraite. Jamais, croyons-nous, aussi nombreux auditeurs ne s'étaient pressés autour de chaire de la Madeleine. Chaque soir, une assistance de plus de huit cents personnes est venue écouter la parole à la fois éloquente et pleine de doctrine de M. le chanoine Favé.

« C'était vraiment touchant de voir toute cette population ou-

Archives diocésaine de Quimper et Léon

vrière, venant à peine d'achever son travail, se rendre à l'appel de M. Briand.

« La journée de dimanche 27, a été le véritable couronnement de la Retraite. A neuf heures, l'église était entièrement remplie de fidèles venant accomplir le devoir pascal. Grande consolation pour M. Briant et juste récompense des travaux de M. le chanoine Favé. Avant la communion, M. le prédicateur a, en quelques mots, commenté ces paroles du Sauveur : *Venite ad me omnes.* Oui, venez tous à Lui, sans distinction de fortune ou de rang: Dieu est pour tous et à tous.

« L'après-midi, à quatre heures, avait lieu la réunion solennelle de clôture de la Retraite. M. le chanoine Favé, dans une dernière instruction, engagea les Bretons à persévérer dans les bonnes résolutions prises pendant la Retraite. Le salut du Saint-Sacrement est ensuite donné par M. l'abbé Marais, curé de Trélazé, qui est venu apporter un témoignage d'estime à M. Briand et l'encourager dans sa mission pénible et délicate. M. le curé de Trélazé était assisté du R. P. Clech, oblat de Marie, de la résidence d'Angers, du R. P. Le Page, religieux de Sainte-Croix, à Angers, et de M. l'abbé Collin, aumônier des Bretons de Trélazé, qui avaient secondé M. le chanoine Favé et M. Briand pour les confessions. »

Quimper. — La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui a pour président M. Guépin, si zélé et si dévoué aux Œuvres, publie son compte-rendu annuel. Nous en extrayons quelques renseignements qui sont de nature à intéresser.

La Conférence de Quimper, fondée la onzième de France et une des premières dans les départements, date de 1838.

Au dernier recensement, fait cinquante ans après la fondation de la Société, il y avait dans le monde entier 82,511 membres, formant 4,200 conférences, et répartissant entre une foule de malheureux plus de 10 millions d'aumônes.

La Conférence de Quimper compte actuellement 22 membres actifs : elle visite 45 familles se composant de 232 personnes, dont 182 enfants. Assurément, c'est beaucoup, mais ce n'est rien, car « nous tenons, en effet, d'une source autorisée, que le nombre « des familles de Quimper obligées de recourir plus ou moins à « l'assistance publique, dépasse 400 ; c'est donc, au plus, la dixième partie de nos pauvres concitoyens que nous essayons de « soulager. »

La situation matérielle est celle-ci :

Recettes.

Œuvre de la Visite des familles et annexes.	3.012 f. 56
d° des Apprentis.	671 26
Total des Recettes.	3.683 f. 82

Dépenses.

Œuvre de la Visite proprement dite	2.088 f. 00
d° du Vestiaire.	142 00
d° des Loyers.	129 30
d° des Apprentis :	783 10
Total des Dépenses.	3.142 f. 30
En établissant la balance :	
Recettes	3.683 f. 82
Dépenses	3.142 30
Il reste en caisse	541 f. 52
Mais si l'on déduit la subvention de 111 f. 84 à fournir pour solde de l'Œuvre des Apprentis.	111 f. 84
Il ne reste disponible pour 1890 que.	439 f. 68

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est une des Œuvres qui contribuent le plus à sauver les jeunes gens des dangers dont ils sont entourés, et à donner aux hommes plus âgés une vie vraiment chrétienne, en leur apprenant à aimer Notre-Seigneur dans les pauvres, et à se priver pour leur venir en aide.

Très-peu d'Œuvres ont fait plus de bien et sauvé autant d'âmes.

Pèlerinage de Rennes à Notre-Dame de Lourdes. — Départ de Rennes le 19 mai à 9 h. 10 du matin, arrivée à Lourdes le 20 mai à 1 heure du soir. — Départ de Lourdes le 23 mai à 11 heures du matin, arrivée à Rennes le 24 mai à 1 h. 29 du soir.

Aller par Chateaubriand, Angers, Niort, Bordeaux, Tarbes, *retour* par Pau et Dax.

Prix des places aller et retour : 1ère classe : 90 fr. ; 2e classe : 63 fr. ; 3e classe : 42 fr. Correspondances et réduction de 40 0/0 sur le réseau de l'Ouest assurées aux pèlerins qui viennent rejoindre le train de pèlerinage.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Son Altesse royale Madame la princesse d'Orléans a été reçue le 16 avril parmi les Dames de l'Institut de Sainte-Geneviève. La cérémonie a été présidée par Mgr d'Hulst. La princesse conduite au tombeau de la Sainte a lu d'une voix ferme son acte de consécration, ayant un cierge à la main et au cou le ruban aux couleurs du pape.

Belley. — Mgr le Cardinal de Paris a présidé les grandes fêtes du Bienheureux Chanel. Vendredi Son Eminence a donné une très belle et très pieuse instruction : les deux jours suivants, Mgr l'Evêque de Sinope et Mgr l'Archevêque de Besançon ont pris la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

parole devant des foules toujours croissantes, et pleines de piété.

Dimanche soir, toute la ville était illuminée, et il n'y a pas eu le moindre désordre.

BAYONNE. — Tous les prêtres du diocèse se sont engagés à verser chaque année, jusqu'à la fin de la persécution, 40 francs pour leurs confrères privés de traitement.

TOULOUSE. — L'*Univers* annonce que la Directrice de l'Ecole normale de Toulouse, Mme Janin, mariée civilement, ne fait point baptiser ses enfants.

LIVERPOOL. — Mgr Vaugham vient de faire partir pour le Canada 77 orphelins recueillis et élevés par ses soins.

BERLIN. — La loi pour le rapatriement des prêtres depuis longtemps votée, mais non promulguée, vient de recevoir son effet. Ces ecclésiastiques avaient été exilés pour avoir exercé le ministère malgré la défense des autorités civiles. M. de Bismarck tombé, la loi vient de recevoir son effet.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

Au lendemain de son sacre, qui eut lieu le 24 février 1791, Expilly adressait au clergé du Finistère une lettre pastorale en forme de mandement de carême. Les Recteurs le recevaient, dans le Léon, en même temps que le mandement de Carême publié par Mgr de la Marche au moment de son départ ; mais ils avaient bien soin de ne lire que ce dernier, et bien peu de municipalités furent assez patriotes pour s'en plaindre. Celle de l'île de Batz écrivait cependant, le 13 mars 1791, au District de Morlaix (1) :

« Nous vous adressons un procès-verbal et une requête, le tout dirigé contre le sieur Inisan, notre Recteur, pour avoir osé publier en chaire une lettre incendiaire soi-disant venant du Pape. Le 11 mars, il a lu au prône de la grand'messe le mandement de l'Evêque de Léon et non celui d'Expilly. Le

(1) L. 209.

dit Recteur n'a cessé depuis plusieurs mois de mettre tout en œuvre pour soulever le peuple, ayant même essayé de faire signer à plusieurs personnes une protestation contre la Constitution civile du Clergé. »

De Roscoff, même dénonciation le 14 mars 1791 (1) :

« Le sieur Boutin a refusé la lecture du mandement de M. Expilly, et y a substitué la lecture d'un mandement de l'Evêque de Léon.

« Nous avions cru avoir arrêté une innovation bien plus dangereuse, c'est l'exposition du ciboire les fêtes et dimanches, sur nos représentations à M. le Recteur, combien il était à craindre que le peuple ne s'alarmât d'une cérémonie qui n'avait jamais été d'usage ; l'exposition ne se faisant jamais que dans les grandes calamités, c'était annoncer que l'Etat ou même encore la religion étaient en péril. Nous avons été étonnés que, malgré nos représentations, cette exposition se soit faite samedi et dimanche. »

A Plourin, il y a conflit entre le clergé fidèle et les intrus. La Municipalité adresse, le 6 mars 1791, au Procureur-Syndic du District de Morlaix le procès-verbal suivant :

« Ce jour, avant la grand'messe, s'est présenté le sieur Briand, prêtre de la paroisse de Plourin, mettant son surplis pour assister au lutrin et par conséquent au chant de la dite messe. Le sieur Le Goff, recteur, est entré à la sacristie pour s'habiller et aller célébrer la dite messe avec les décrets de l'Assemblée Nationale en mains. Le dit Recteur a dit qu'il avait parmi les dits décrets le mandement de Mgr l'Evêque du Finistère, et qu'il l'aurait publié au prône de la grand'-messe. Sur ce, le dit Briand a changé de couleur et a tiré de sa poche un papier, disant que c'était aussi le mandement de l'Evêque de Tréguier, et qu'il comptait aussi le publier soit dans l'église ou dans le cimetière.

« Les dits sieurs Le Goff et Piton lui ont répondu que la Municipalité l'aurait empêché de le publier. Sur des propos qui ne méritent pas d'être récités, la dite messe a commencé ; mais l'on se tenait toujours sur ses gardes, de crainte qu'un prêtre séditieux tel que le sieur Briand aurait pu mettre les esprits en mouvement.

« Après la messe, les dits sieurs Le Goff et Piton ont chanté le *Te Deum* pour marque de réjouissance du sacre de Monseigneur du Finistère. Le sieur Briant est entré à la sacristie, a quitté son surplis et est sorti de l'église avec un air de mauvaise humeur. »

Le sieur Piton, vicaire de Plourin, ayant par son patriotisme mérité d'être élu à la cure de Guerlesquin, avait beaucoup de peine à s'y faire accepter, comme l'on peut en juger

(1) L. 209.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

par la plainte ci-jointe, portée au District de Morlaix par le sieur Benignos (?), officier municipal (1) :

« Guerlesquin, 19 avril 1791.

« Ma qualité d'Officier municipal m'oblige à vous dire ce qui se passe depuis l'installation de notre nouveau Recteur, dimanche dernier, 17.

« Les prêtres réfractaires sont actuellement chefs de parti, avec cinq ou six particuliers de ce pays; ils cherchent tous les moyens pour diviser les esprits. Ils y réussiront si le District de Morlaix ne vient pas à notre secours.

« Depuis Dimanche, ils n'approchent plus de l'église paroissiale, disent la messe, confessent et donnent la pâque dans une église un peu écartée quoique dans la ville. Ils ont si bien tramé, qu'ils ont entraîné la majeure partie de notre commune à un bourg voisin, Plougar, pour y entendre la Passion, qui a dû y être prêchée par un prêtre très réfractaire.

« Ils ont poussé l'audace jusqu'à annoncer dans cette église qu'eux célébreraient la grand'messe dimanche prochain, jour de Pâques, à une chapelle qu'on nomme Saint-Dener, à un quart de lieue de Guerlesquin. Pour peu qu'on les laisse encore quelque temps faire ce manège, je ne serai pas surpris de voir une insurrection dans notre pays.

« Il faut leur défendre de dire la messe ailleurs qu'à l'église paroissiale et de donner les sacrements, si ce n'est avec la permission de M. Piton, sous peine d'être poursuivis comme coupables du crime de lèse-nation. »

Le 24 juin 1791, à la séance du Conseil général de la commune de Plounéour-Ménez, « est intervenu M. Pacé (?), curé constitutionnel, qui a représenté qu'il serait convenable pour le bon ordre de faire défense de se servir des confessionaux et chapelles de la paroisse, sans la permission du Curé constitutionnel, à MM. Briant et Floch, prêtres réfractaires.

« Qu'ils continuent à semer dans le public que tout est nul de la part des constitutionnels, que tout est donné sortant de leurs mains. Il observe, de plus, qu'il ne peut librement exercer ses fonctions pour la partie du tribunal, puisqu'il est vrai qu'on lui enlève ses pénitents sous prétexte qu'ils courent à leur perdition ; il demande, en conséquence, qu'on exécute pour ces prêtres le décret du 21 avril. »

(1) L. 84.

Librairie SALAUN.

Le Mystère de la Passion, représenté à Oberammergo, par Mme Emile Paris, in-18, (260 pp.) avec gravures, carte, etc., broché, 2 fr. 50 ; relié, toile tr. peigne, 3 fr. 50. (Paris, P. LETHIELLEUX, éditeur, *10, rue Cassette*).

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.

Les Reliques des Apôtres du Léon.

3° Reliques de saint Goulven *(suite)*.

Si l'église épiscopale de Léon s'est vu dépouiller de ce que la piété de son évêque et de son Chapitre avait obtenu en 1668, l'église paroissiale de Goulven garde précieusement le bras de son patron, tel qu'il lui fut donné en 1533. Cette affirmation ne laissera pas que d'étonner les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* mais nous n'avançons pareil fait qu'avec preuve à l'appui.

Dans la 2e livraison de 1890 (tome XVII du *Bulletin)* commence, à la page 24, une publication intitulée : Vie inédite de saint Goulven, *évêque de Saint-Pol-de-Léon (550 ? 614 ?) Traduite du latin avec prolégomènes et éclaircissements par le R. P. Dom François Plaine, bénédictin de la Congrégation de France, du monastère de Saint-Martin-de-Ligugé.* A ces prolégomènes et éclaircissements nous aurons bientôt à faire quelques emprunts pour rectifier ce que nous aurions avancé d'inexact sur la vie du saint prélat, et surtout pour établir la certitude de quelques faits ou de quelques dates que nous avions proposés avec quelque hésitation ; mais pour le moment il nous faut nous arrêter uniquement à ce que les prolégomènes de Dom Plaine disent du bras de saint Goulven (page 32) : « On conserve à Goulven quelques petites reliques du saint ; mais *l'os du bras,* ou du *fémur,* selon d'autres, qui fut donné en 1533, a perdu son authenticité et n'est plus vénéré. »

Dom Plaine, dont le nom s'est si souvent trouvé sous notre plume, continue à s'intituler bénédictin du monastère de Saint-Martin-de-Ligugé ; nos lecteurs trouveront comme nous bien touchant ce patriotisme qui porte le moine exilé à faire suivre son nom du nom de cette abbaye, fille aînée de Solesmes (du moins dans sa seconde existence) et l'une des gloires de la France catholique ; mais si les crocheteurs ont exercé leur rage imbécile sur des communautés nombreuses, aucune n'a éprouvé les mêmes rigueurs que les deux grandes abbayes des Bénédictins de France, en sorte qu'après dix ans, l'abbé de Solesmes et ses moines sont encore plus ou moins dispersés dans le village où s'élève leur monastère, tandis que les moines de Ligugé occupent pour la plupart l'abbaye de Santo-Domingo de Silos qu'ils ont soustraite à une ruine imminente. Mais la province de Burgos, en Espagne, est loin de notre Armorique, et à de si grandes distances il est quelquefois difficile d'être renseigné d'une manière bien exacte.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ceci expliquera donc à nos lecteurs comment Dom Plaine, si bien au courant des documents anciens, s'est trompé sur l'état actuel des reliques du saint patron de Goulven.

1° On ne conserve pas à Goulven quelques petites reliques du Saint, et si elles ont existé elles n'ont pas même laissé de souvenir.

2° L'os du bras est bien un *avant-bras*, comme il est dit dans le procès-verbal que nous avons cité ; *unum os ex brachio de parte inferiori ad humilem*, et il ne saurait être pris pour un fémur, du moins par les gens experts dont on aurait à invoquer le témoignage.

3° Il n'a jamais perdu son authenticité et n'a jamais cessé d'être honoré. On ignore par qui et comment il a été soustrait à la profanation et à la destruction pendant la période révolutionnaire, mais actuellement il est porté en procession, exposé à la vénération et plongé dans la fontaine la veille du pardon qui se célèbre le premier jour de juillet. On l'expose encore pour les deux grandes foires qui ont lieu dans le bourg ; c'est à cette occasion qu'il était précisément exposé au moment même où ces renseignements m'étaient adressés (1).

4° Plusieurs historiens de saint Goulven auraient parlé d'un *fémur* conservé dans l'église de sa paroisse natale. Est-ce une simple confusion anatomique ? Y a-t-il eu possession d'une double relique ? On ne saurait le dire ; ce qui est certain c'est qu'assez récemment on a trouvé dans les ruines d'un pan de mur écroulé un os de grande dimension. Cet os que l'on a déposé à la sacristie n'était accompagné d'aucun document, il ne porte aucun cachet ni aucun autre signe qui puisse en indiquer la provenance, et par conséquent il ne reçoit aucun culte, mais par cela même il est impossible de le confondre avec le Bras toujours vénéré de saint Goulven.

Si les fidèles du pays de Léon continuent à vénérer le Bras de saint Goulven, à l'extrémité de la Cornouailles, la paroisse de Goulien dans le Cap-Sizun garde respectueusement la cloche qui, d'après une tradition constante, aurait appartenu à son saint Patron. Elle diffère des cloches de saint Ronan et de saint Pol, en ce qu'elle a un son fort et strident, ce qui tient sans doute à ce qu'elle n'est pas formée d'une feuille de métal contournée ; du moins ne porte-t-elle pas traces de rivets destinés à rejoindre les bords. La forme est à peu près la même que celle des autres cloches déjà indiquées, une pyramide quadrangulaire, mais les contours sont plus réguliers. La hauteur totale (y compris l'anse) est de 0m 19c; (non compris l'anse) 0m 14c 1/2 ; diamètre de l'ouverture dans un sens 0m 12c ; dans l'autre sens 0m 11c, diamètre du sommet dans un sens 0m 10c ; dans l'autre sens 0m 08c. L'anse a 0m 08c de largeur et 0m 04c 1/2 de hauteur (y compris l'épaisseur

(1) *Lettre du 21 avril*, je dois à M. le Recteur de Goulven les détails consignés ici, et ce qui sera dit plus tard du culte de saint Goulven à notre époque.

du métal). A la base d'un des petits côtés, il manque un fragment du métal, il serait difficile de dire si ce fragment a été brisé, ou si l'endroit a été simplement usé par le frottement. Le métal est jaune, et c'est encore une différence avec les cloches déjà signalées (1).

Le dernier dimanche de juillet et le jour de la fête de saint Etienne, les personnes souffrant de maux de têtes viennent se faire appliquer la cloche de saint Goulven qui demeure l'objet d'une grande vénération dans la paroisse et dans tout le voisinage.

La cathédrale de Quimper possède une parcelle des reliques de saint Goulven ; elle est toujours exposée à la chapelle des *Trois Gouttes de Sang*, où l'on honore également une relique de saint Pol-Aurélien.

4° Reliques de Saint Ténénan.

Au dire d'Albert-le-Grand « saint Ténénan décéda dans son chasteau ou manoir épiscopal de Léon, et fut honorablement enseveli dans sa cathédrale. Une partie de ses reliques fut portée à Ploa-bennec. » Dom Lobineau n'est pas du même avis sur le lieu de sépulture du saint évêque : « Les actes que nous avons suivis, dit-il, nous portent à croire que ce fut Plabennec, où ses reliques ont été gardées pendant quelque temps. Elles en furent ôtées pendant les guerres (on ne dit point quelles guerres), et cachées dans l'étang de Meloüet, avec une cloche. La cloche est restée dans l'étang, mais les reliques ont été retirées et portées dans l'église ; nous ne dirons point dans laquelle, puisque les actes ne s'expliquent pas davantage : il y a de l'apparence qu'ils entendent par là celle de Plabennec. »

Quoiqu'il en soit de la sépulture primitive, et du partage fait entre la cathédrale de Léon et l'église de Plabennec, ce qui est certain, c'est que la ville de Saint-Pol ne possède actuellement rien des reliques de saint Ténénan, et l'église de Plabennec n'a pu en sauver la moindre partie ; c'est donc que notre diocèse a perdu jusqu'à la dernière parcelle des restes de cet évêque au si grand et poétique souvenir. Cependant ces reliques vénérées ne furent pas emportées loin de Bretagne au IXe siècle, comme il arriva de tant d'autres ; elles ne furent pas non plus, du moins en totalité, détruites par les barbares envahisseurs. Le monastère d'Anaurot, à Quimperlé, en avait recueilli quelques fragments ; lors des invasions normandes, les religieux emportèrent les nombreuses reliques qu'ils possédaient et les cachèrent dans l'île de Groix. La tourmente ayant duré longtemps, les moines moururent sans avoir relevé leur couvent ni retiré les reliques enfouies dans l'île. Ce ne fut que vers 1070 que les religieux du nouveau monastère de Sainte-Croix de Quimperlé y firent des recherches sur les indications du moine Oédrius et y découvrirent « les reliques de saint Gunthiern, avec sa vie écrite sur un cahier fort gasté de vieillesse,

(1) C'est la première fois, croyons-nous, que la cloche de saint Goulven a été décrite. Nous devons ces indications à M. l'abbé Rogel, vicaire de Goulien.

Archives diocésa. es de Quimper et Léon

une partie du chef de saint Guénolé, des reliques des saints... Ténénan, Guenel, Idunet et autres Saints. » (1) Mais à l'exception du crâne de saint Guénolé, ces reliques ne subsistent plus (2).

L'église paroissiale de La Forest qui, comme Plabennec doit son existence à saint Ténénan, ainsi que nous l'avons vu, ne possède même pas une parcelle des restes de son patron. *(A suivre.)*

(1) *Histoire du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Le Mené, tom. I., p. 206 et 207.

(2) Le crâne de saint Guénolé, possédé jusqu'à la Révolution, par l'abbaye de Sainte-Croix, a été pieusement recueilli, donné à la communauté des religieuses Ursulines de Quimperlé, et reconnu juridiquement à une époque récente.

LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

La magnifique publication, l'œuvre capitale, entreprise par Mgr Paul Guérin, avec le concours des hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts va atteindre son couronnement. Sur les six volumes dont elle se compose, cinq ont déjà paru et l'impression du dernier, retardée par le *supplément*, sera terminée en Avril. Avant très peu de temps, toutes les personnes qui ne séparent pas l'instruction de la religion posséderont cette bibliothèque complète, cette encyclopédie modèle qui, à la minute, fournit à l'écrivain, à l'homme politique, au professeur, au père de famille, à l'enfant, le renseignement désiré avec tous les détails nécessaires, utiles, complets ; mais sans tomber dans le fatras des compilations qui rendent les recherches si difficiles. Sait-on la quantité de matières comprises dans ce vaste recueil ? *quatre-ving millions* de lettres, la contenance de 80 volumes in-8° ordinaires.

Ajoutons qu'une ingénieuse combinaison et de longs délais de paiement rendent accessible à toutes les bourses l'acquisition de ce recueil par excellence, nous reproduisons à notre 4e page la circulaire explicative avec le bulletin de souscription, en exhortant nos lecteurs à envoyer leur adhésion, sans retard, avant la clôture, prochaine, de l'émission.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE
DES DICTIONNAIRES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les *Congrès catholiques*. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le tome V du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, *encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts*, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages : l'impression du dernier volume, très avancée, touche à sa fin. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée. . . . »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la *bonne œuvre* devient en même temps une *bonne affaire*. Les *Imprimeries Réunies*, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente *ordinaire* de *tous* les dictionnaires qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille d'acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage va être *terminé*. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-après le bulletin de 180 francs (c'est le prix de faveur du Dictionnaire pour les abonnés).

Vous aurez droit : 1° à la possession gratuite de tous les volumes du DICTIONNAIRE, et vous recevrez immédiatement les *cinq* premiers ; 2° à la reconstitution du capital et vous aurez souscrit 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront

Archives diocésa es e Quimper et Léon

constatés par les inventaires semestriels de la Société des *Imprimeries Réunies*. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous doublerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, *pour rien*, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin juillet et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — La somme de 180 francs pourrait être, pour les souscripteurs qui ne pourraient pas faire autrement sans se gêner, divisée en deux payements, par exemple 90 francs fin juin 1890 et 90 francs fin octobre 1890. Ceux qui auraient la moindre inquiétude pourraient mettre leur souscription de 180 francs payable un mois *après la réception du DERNIER volume.*

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN, *Camérier de Sa Sainteté Léon XIII,*
Auteur des *Petits Bollandistes,*
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

P. S. — Nous voici bien au delà de 1,800 souscriptions ; si le nombre de 2,000 est dépassé, avant que l'émission soit close, je ferai aux souscriptions excédantes la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la deuxième moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné , *demeurant*
déclare souscrire *part*
de 180 francs *pour la publication intitulée* le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr P. GUÉRIN, fin juillet 1890, après avoir reçu l'ouvrage complet.*

Fait à Signature :

Le

Prière d'indiquer le nombre d'exemplaires en toutes lettres et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul GUERIN, *avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).*

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

5e Année. Vendredi 9 Mai 1890. N° 19.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

Sommaire. — *I. Chronique du diocèse :* Itinéraire de la visite pastorale (suite) ; Nominations ; Nécrologie ; Pensionnat Ste-Marie de Quimper ; La cause du vénérable Père Maunoir ; Saint-Brieuc.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Statistique des Frères de la Salle ; Jeanne d'Arc ; Tournai ; Irlande ; Pèlerinage de Rennes à Notre-Dame de Lourdes.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 11 Mai. — 5e Dimanche après Pâques : office du jour. — A la messe, mémoire de s. Tudy. Vêpres du jour ; mémoires de s. Nérée et de ses compagnons.

Lundi 12 (1re jour des Rogations). — Saint Nérée et ses compagnons, martyrs, double, rouge.

Mardi 13 (2e jour des Rogations). — Saint Brieuc, évêque, double, blanc.

Mercredi 14 (3e jour des Rogations). — Office de la vigile de l'Ascension, ou office double.

Jeudi 15. — Fête de l'Ascension, double de 1re classe, blanc.

Vendredi 16. — Saint Jean Népomucène, double, rouge.

Samedi 17. — Saint Pascal Baylon, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Le Conquet ..... 11, 12, 13 et 14 mai.
Guimiliau ..... 15, 16 et 17 mai.

Le jour de l'Ascension, les messes et offices ont lieu aux heures des dimanches ordinaires.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Itinéraire de la visite pastorale.

	Matin.	Soir.
Mai. — Dimanche 11.	Le Faou.	Rosnoën.
Lundi 12.	Landévennec . .	Argol-Telgruc.
Mardi 13.	Lanvéoc	Roscanvel.
Mercredi 14	Camaret .	
Jeudi 15.	Crozon.	
Vendredi 16.	Brest, communautés.	
Samedi 17	Saint-Martin.	

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, accompagne Mgr.

Nominations. — M. l'abbé Toulemont a remis spontanément à Monseigneur, sa démission de curé de Saint-Renan. Depuis quelque temps sa santé était ébranlée et un repos complet lui devenait nécessaire.

Monseigneur l'a nommé chanoine honoraire, voulant par là lui donner un témoignage de sa haute estime pour sa personne et ses travaux. Il aurait pu — c'était son droit — rester et mourir plus tard au milieu de son excellente population qui le vénérait, mais il a compris, non sans un grand déchirement de cœur, que l'âge ou les infirmités précoces sont un indice certain de la volonté de la Providence, qui veut relever un pasteur de ses fonctions. Cette décision prise de se retirer, fait le plus grand honneur à la délicatesse de sa conscience, et M. le chanoine Toulemont vient de donner un grand exemple.

M. l'abbé Toulemont, qui se fixe à Quimper, a été installé chanoine mercredi soir.

M. l'abbé Janvier, aumônier des Dames Hospitalières du Pont-l'Abbé est nommé curé de Saint-Renan.

M. l'abbé Pengam, vicaire à Landerneau, est nommé aumônier du Pont-l'Abbé.

M. l'abbé Le Roux, curé-doyen d'Ouessant, a été nommé supérieur de la Maison Saint-Joseph à Saint-Pol. M. le chanoine Serré, vicaire-général, a bien voulu aller lui-même conduire et installer le Supérieur dans ses nouvelles fonctions.

Le grand service pour le repos de l'âme de M. Le Guen, supérieur de la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, sera chanté à Lanildut, mardi prochain 13 mai, à dix heures.

Nécrologie. — On nous apprend la mort de M. l'abbé Le Berre, ancien recteur, prêtre habitué à Plogonnec et de M. l'abbé Le Guen, ancien aumônier, prêtre habitué à Loc-Brévalaire.

Quimper. — La fête de la Société amicale des anciens élèves des Frères du pensionnat Sainte-Marie a été fort belle et pleine de joies pour tous ceux qui ont pu y prendre part. Plus de 146 membres sur un nombre d'inscrits plus considérable se sont réunis, comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, pour prier ensemble pendant la grand'messe chantée par le 1er aumônier de l'établissement, M. l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat, recevoir ensemble les graves enseignements que leur a donnés si éloquemment le R. P. Arthur, et s'asseoir fraternellement à la même table où la bonne gaîté, — hélas! si rare de nos jours dans de nombreuses réunions, n'a pas cessé de régner.

Le président (tous les membres sortants ont été réélus par acclamation) a porté en termes excellents un toast aux sociétaires présents, à leurs anciens maîtres et à l'avenir de l'Œuvre. Plusieurs autres improvisations ont été écoutées avec plaisir.

Enfin on s'est séparé après une charmante pièce parfaitement rendue par les élèves du Pensionnat, et on s'est donné rendez-vous à l'année prochaine.

La Cause du Vénérable P. Maunoir. — Pendant que s'instruit le procès de Dom Michel Le Nobletz, la cause du Vénérable Père Maunoir ne reste pas en arrière. Nous apprenons que le tribunal constitué par Mgr l'Evêque de Quimper au mois de décembre dernier a dû, lundi 5 et jeudi 8 mai, se réunir au Grand-Séminaire.

Le procès qui se poursuit en ce moment est celui que l'Eglise appelle *Processiculus diligentiarum*. Il a pour but de recueillir les ouvrages imprimés ou manuscrits du Vénérable pour permettre à la Sacrée Congrégation des Rites de les examiner à loisir.

L'appel fait à tout le diocèse de Quimper par le décret épiscopal du 21 décembre 1889 n'a pas été sans résultat. Quelques opuscules ont été retrouvés.

Mais, il faut l'avouer avec regret, l'une des pièces les plus importantes du Procès fait encore défaut. Malgré toutes les recherches, on n'est pas arrivé à découvrir la *Vie manuscrite du P. Pierre Bernard*, composée par le Vénérable Père Maunoir. Elle serait cependant décisive non seulement pour la cause du Vénérable Père Maunoir, mais aussi pour celle de Dom Michel Le Nobletz.

Espérons que, grâce aux prières des fidèles et à des recherches qui se continuent sans découragement, le précieux manuscrit de 4 ou 500 pages finira par apparaître au grand jour.

Saint-Brieuc. — Samedi dernier, la Congrégation des Filles du Saint-Esprit a élu pour Supérieure générale la Sœur Ildephonse. Cette Révérende Mère est née dans le Finistère, où elle a occupé avec une grande distinction des postes importants. Elle est âgée de 71 ans.

Elle a pris pour assistantes les Révérendes mères Odite et Saint-Georges.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Les élections municipales ont été faites sur la question du rétablissement des Sœurs dans les hôpitaux. Elles n'ont pas donné les résultats attendus ; cependant vingt conseillers municipaux favorables à leur réintégration ont été nommés. Espérons que la cause des pauvres malades abandonnés aux mains des laïques gagnera du terrain. Les deux tiers des médecins se sont prononcés pour les sœurs ; de 12 millions les dépenses ont monté à plus de 24 millions, et le chiffre de la mortalité d'après les statistiques officielles, lui aussi, a subi une progression désolante. Il s'agit donc des plus hautes questions d'économie et d'humanité ; nous ajouterons — et c'est ce que nos adversaires ne veulent pas surtout, — les Sœurs remises auprès des malades, les consolations spirituelles leur sont assurées, les retours à Dieu deviennent fréquents, les morts sont presque toutes consolantes, sans pression aucune, mais par la force de la vertu aimable et dévouée.

***

PARIS. — Nous donnons avec une grande joie quelques chiffres pris dans la statistique établie pour les chers Frères de la Salle.

En 1888, ils étaient dans le monde entier 12,245 : en 1889, ils sont 12,554, donc 309 de plus.

En 1888, ils avaient 1688 écoles, en 1890, ils en ont 1713, donc 25 de plus.

En 1888, ils enseignaient à 310,068 élèves ; en 1890, ils enseignent à 315,332 donc à 5,264 de plus.

Voilà la statistique générale : voyons celle qui concerne spécialement la France.

En 1888, il y avait 9,116 Frères ; en 1889, il y en a 9,181, donc 65 en plus.

En 1888, ils avaient 211 écoles communales ; en 1890, il y en a eu 15 laïcisées, il en reste donc 196.

Mais des écoles privées se sont ouvertes : en 1888, il y en avait 990 ; en 1890 il y en a eu 1,016, donc 26 de plus.

En 1888, ils enseignaient à 216,315 élèves, en 1890, ils enseignent à 217,536, différence en plus : 1221.

Le district de Quimper comprend les trois départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Dans ce district il y a 32 écoles, dont 4 communales, 154 classes, 294 Frères et 9,037 élèves.

Nous n'ignorons pas que les Frères de Lamennais tiennent aussi un bon nombre d'écoles ; cependant soyons franc, et disons que ces chiffres ne sont pas à l'honneur de notre population si chrétienne. Ne nous décourageons pas, mais il y a beaucoup à faire pour distribuer aux enfants du district un enseignement sain et chrétien.

Jeanne d'Arc. — A l'imitation de Mgr Pagis, évêque de Verdun, dans le diocèse duquel se trouve Vaucouleurs (lieu où Jeanne alla trouver le sire de Beaudricourt et l'informer de ses projets), Mgr Sonnois, évêque de Saint-Dié, dans le diocèse duquel se trouve Domrémy (lieu de naissance de Jeanne) vient de s'adresser à la France entière pour demander des secours indispensables à l'achèvement de l'église commencée dans son petit village.

Jamais cette grande et belle cause n'avait autant préoccupé les esprits que dans ce moment. Nous aimons à y voir un commencement de relèvement. Quand une nation reprend souci de ses plus belles et plus anciennes gloires, il se fait en elle un travail lent peut-être, mais certain et constant de retour au bien.

TOURNAI. — Au concours entre les écoles primaires des Frères et celles des laïques, sur 71 élèves présentés par les Frères *ignorantins*, 70 ont été reçus.

Irlande. — Mgr Walsh pour la seconde fois depuis un mois vient de s'interposer avec succès, et de terminer une grève qui donnait les plus grandes inquiétudes. Il s'agissait cette fois de la grève des ouvriers du chemin de fer ; grâce à la sagesse et à l'autorité de sa parole le conflit n'a pas duré, et de grands malheurs ont été écartés.

Pèlerinage de Rennes à Notre-Dame de Lourdes. — Départ de Rennes le 19 mai à 9 h. 10 du matin, arrivée à Lourdes, le 20 mai à 1 heure du soir. — Départ de Lourdes le 23 mai à 11 heures du matin, arrivée à Rennes le 24 mai à 1 h. 29 du soir.

Aller par Chateaubriand, Angers, Niort, Bordeaux, Tarbes, *retour* par Pau et Dax.

Prix des places aller et retour : 1re classe : 90 fr. ; 2e classe : 63 fr. : 3e classe : 42 fr. Correspondances et réduction de 40 0/0 sur le réseau de l'Ouest assurées aux pèlerins qui viennent rejoindre le train de pèlerinage.

S'adresser à M. Fougeray, libraire à Rennes.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

Le 2 décembre 1791 (1), le District de Morlaix constatait d'une manière générale l'état des esprits dans son arrondissement :

« Les dispositions des esprits pour tout ce qui est relatif à la Constitution civile du Clergé ne souffriraient aucune secousse si des prêtres non conformistes n'agissaient pour les bouleverser et les conduire au désordre.

« Le libre exercice du culte est généralement respecté dans ce District et ne trouve d'opposition qu'au tribunal clandestin de la pénitence et dans l'entretien que se permettent ces réfractaires qui courent de ville en ville, de hameau en hameau ; ils font un crime au peuple de suivre des Curés constitutionnels.

« Une lettre pastorale du ci-devant Évêque du Léon, du mois d'août (2), semée en profusion et remise aux Curés constitutionnels par les Officiers municipaux, gagnés par les ennemis de la chose publique, pour en faire lecture au prône, augmente le nombre des malveillants. Il nous est revenu même que des prêtres rebelles ont promulgué cette production incendiaire dans la chaire de vérité, dont ils ne sont point encore, à notre grand regret, expulsés ; la rareté seule des prêtres conformistes nous force à les y maintenir. »

Avec le mandement de Mgr de la Marche, était expédiée de Londres une brochure intitulée : *Instructions aux fidèles dans les conjonctures présentes*. Tous les exemplaires de cette brochure n'arrivèrent pas à bon port, la barque chargée de les débarquer à l'île de Batz craignant d'être trouvée nantie d'écrits aussi inconstitutionnels, les jeta à la mer dans des barils, espérant les repêcher plus tard. C'est ce que nous apprend la lettre suivante du District de Morlaix au Département (3) :

« 13 décembre 1791.

« La Municipalité de l'île de Batz, d'après de nouvelles

(1) L. 68.
(2) Donnée à Londres le 20 août.
(3) L. 91.

recherches qu'elle a fait faire des barils d'imprimés incendiaires que l'on avait tenté de cacher à sa surveillance en les faisant couler à fond dans le canal, on est parvenu à en faire draguer deux barils qui peuvent contenir environ douze milliers. Elle les a fait transporter au Directoire qui, après les avoir fait sécher, se dispose à les faire passer aux flammes.

« Sans doute, que le zèle, les peines et les veilles qu'ont donnés des citoyens à éviter la circulation d'un poison de cette espèce mérite une récompense. Nous demandons une gratification de 72 livres pour les sept hommes de l'équipage. »

Tout ne fut pas bénéfice pour le District dans la capture de ces brochures ; il fut sur le point d'en être littéralement empesté, par suite du dépôt qui en fut fait au Directoire. Nous lisons, en effet, dans la délibération du District, du 7 janvier 1792 :

« Vu le dépôt fait au Directoire de dix à douze mille exemplaires d'un écrit incendiaire portant pour titre : *Instructions aux fidèles dans les conjonctures présentes ;*

« Vu l'odeur désagréable causée par la fermentation de leur humidité et le danger qu'il y aurait de tarder plus longtemps à livrer ces écrits aux flammes, arrête qu'ils seront sur le champ brûlés par le concierge. »

***

Le port de Roscoff, à raison de ses relations commerciales, était le rendez-vous de tous les ecclésiastiques qui désiraient chercher à l'étranger le libre exercice du culte qui leur était interdit dans la patrie. Au mois d'octobre 1791, c'est une partie des séminaristes de Léon qui se rendaient près de leur Évêque pour recevoir les saints ordres. Le sieur Aubert, de Roscoff, écrivait en effet au District de Morlaix, le 28 octobre 1791 (1) :

« Je vous adresse ci-joint la liste de quatorze émigrés d'une nouvelle espèce qui se sont embarqués hier au soir, après s'être présentés à mon bureau, à bord du bateau *La Providence*, appartenant au sieur Piquerel Kerandré. Vous verrez par les qualités de ces individus, clercs pour la plupart, qu'il est probable qu'ils vont rejoindre le ci-devant Evêque de Léon qui, ne voulant rien changer aux époques de ses ordinations, a mandé ces candidats pour les admettre à la prêtrise. Ainsi se perpétuera cette engeance inconstitutionnelle. En voici la liste :

Alain Faujour, de Plouzévédé, clerc, 29 ans.
Alain Le Roy, de Plounéventer, prêtre, 28 ans.
Jean Kerjean, de Guipavas, clerc, 26 ans.
Jean Bléas, de Landivisiau, clerc, 27 ans.

(1) L. 207.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jacques Mallégol, de Saint-Egonnec, clerc, 25 ans.
Yves Lostis, de Plouénan, clerc, 30 ans.
Jean Le Lez, de Plouvorn, prêtre, 25 ans.
Michel Cren, de Sizun, clerc, 27 ans.
Jean Menguy, de Lanrivoaré, clerc, 30 ans.
Joseph Le Roux, de Taulé, prêtre, 31 ans.
Etienne-Olivier Tabon, de Lesneven, clerc, 25 ans.
René Arzel, de Brest, clerc, 27 ans.
François Pellé, de Brest, prêtre.
Yves Héliez, de Landunvez, prêtre, 40 ans.

« Ainsi donc, un Evêque fugitif, expatrié et contre-révolutionnaire a le droit d'apposer ses mains profanes sur des têtes trop crédules, sans doute, mais qui n'en seront pas moins les instigateurs des troubles. »

Le port de Roscoff était d'autant plus favorable pour échapper à la persécution, que la grande majorité des habitants était demeurée attachée aux prêtres fidèles. La preuve nous en est fournie par la lettre suivante adressée au District de Morlaix, le 17 février 1792 (1):

« Les citoyens de Roscoff, c'est-à-dire les Amis de la Constitution qui, malheureusement, forment le plus petit nombre de ses habitants, ont l'honneur de vous représenter qu'il est indispensable de faire passer à Roscoff cent hommes de troupes avant la première huitaine de mars, époque à laquelle notre Evêque nous annonce un prêtre citoyen. A ce défaut, nous serions dans le même cas que les paroisses de Plouënan, Sainte-Catherine et autres, peut-être même dans une position plus alarmante. Le nombre des aristocrates est considérable, puisqu'il s'en trouve même dans la Municipalité. Rien de plus facile à concevoir : les cultivateurs forment le plus grand nombre et ne donnent leurs voix qu'aux personnes indiquées par les prêtres réfractaires.

« Il serait nécessaire, Messieurs, à l'arrivée du Vicaire citoyen, d'éloigner nos trois prêtres réfractaires ainsi qu'un moine récollet qui habite l'endroit. Nous ne verrons plus l'affluence d'étrangers, tant de Saint-Pol que d'ailleurs, qui, sous prétexte de dévotion, viennent les dimanches et fêtes entendre la messe à Roscoff. Vous ignorez, peut-être, que de Taulé, Plouënan et Saint-Pol des pères de famille, malgré la distance des lieux et la rigueur de la saison, transportent leurs enfants à Roscoff pour y être baptisés. Ces jours derniers, une femme compatissante représentait à un de ces pères le danger auquel était exposé son enfant, qui pouvait mourir dans ce trajet ; il répondit avec indifférence que cela lui était égal, qu'il avait son passe-port. Tel est le fanatisme. »

Ces plaintes n'étant pas écoutées du District de Morlaix au

(1) L. 207.

gré des Amis de la Constitution, ceux-ci, de leur propre autorité, essayèrent de s'emparer des prêtres demeurés fidèles. C'est ce qui semble résulter de la délibération de la Municipalité de Roscoff, du 11 mars 1792 (1), qui tient à protester contre les violences commises à l'occasion de ces perquisitions illégales :

« Sur la requête présentée par Mlle Marie-Louise Prigent, épouse de Guillaume Greunen, et Marguerite Dreppe, directrice de la poste, en réparation des dégradations commises la nuit dernière, par des particuliers armés, à la maison de la poste, appartenant aux demoiselles Greunen : Jacques Kerenfort, procureur de la Commune, considérant que la dite requête contient des faits attentatoires aux droits de la propriété et de la tranquillité publique, commis dans un lieu public, sacré tel que le bureau de la poste, demande que la Municipalité nomme MM. Yves Heurtin et Villancourt pour descendre à la poste et vérifier les faits de la requête.

« Il résulte du rapport fait par ces Messieurs, qu'environ minuit plusieurs particuliers armés, après avoir enfondré la porte de la rue, ont visité la maison et se sont emparés de la personne du sieur Decourt, prêtre à Roscoff. Ils ont su que les mêmes particuliers avaient été faire perquisition des personnes du sieur Boutin, curé, Bourgonnière, prêtre, et du père Jacques, ci-devant récollet, dans le dessein de les enlever comme le sieur Decourt, ce qui a, sans doute, forcé ces derniers à s'évader, et ce qui, ce jour, a privé le peuple du service divin.

« Sur quoi délibérant, la Municipalité sachant combien le peuple du pays est affecté et alarmé tant par les dites voies de fait que par la privation de l'exercice du culte ; considérant que le clergé de cette paroisse a toujours édifié le peuple par sa bonne conduite ; que cette perquisition de leur personne ne peut émaner d'un tribunal légitime, est d'avis d'adresser cette délibération aux Ministres, au Département et au District, en manifestant le vœu général de ce pays de conserver son clergé, et sollicitant les ordres nécessaires pour la sûreté de leurs personnes. »

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VI.
Les Reliques des Apôtres du Léon.

5° Reliques de saint Gouesnou.

Entre saint Ténénan et saint Gouesnou se placerait saint Hoardon, mais nous ne savons rien de ses reliques.

(1) L. 207.

Archives diocésaines de Quimper et Léon.

Nous avons déjà dit que saint Majan étant allé à Quimperlé pour demander à saint Corbasius les reliques de son frère saint Gouesnou, les reconnut par miracle au milieu de beaucoup d'autres, les apporta en Léon et en déposa une partie à la cathédrale de saint Pol, une autre partie à l'église de son abbaye de Gouesnou « où, dit Albert-le-Grand, elles sont vénérées du peuple en grande dévotion. » Mais ce qui était vrai du temps du bon dominicain, ne l'est plus absolument aujourd'hui.

Le chef de saint Gouesnou renfermé dans une boîte en argent, et le bras du saint contenu dans un autre reliquaire furent apportés à Brest au commencement de la Révolution, probablement à l'époque où fut confisquée l'argenterie des églises, et où disparurent tant de chefs-d'œuvre d'orfévrerie. Les reliquaires furent fondus et la tête de saint Gouesnou fut déposée à l'amphithéatre de Brest.

A l'époque où M. de Kerdanet donnait sa nouvelle édition d'Albert-le-Grand (1837) vivaient encore plusieurs personnes qui affirmaient avoir vu cette tête vénérable, et y avoir remarqué la lésion dont parle la légende.

L'église de Gouesnou ne conserve aujourd'hui de son saint Patron qu'un doigt enfermé dans un étui d'argent. Nous avons déjà parlé, et nous parlerons encore de la procession qui se fait à Gouesnou le jour de l'Ascension ; décrivant la manière dont elle se célébrait autrefois, Albert-le-Grand disait :

« Deux grands seigneurs, teste nüe, revestus de surplis, portent, sur un riche branquart, les reliques de saint Goeznou, à l'entour de son enclos miraculeux qui contient, pour le moins, deux bonnes lieues de chemin, ces seigneurs, autrefois nos anciens ducs et princes de Bretagne, se trouvans bien honorez de rendre cet officieux et devot service à ce grand Saint, à la gloire de Celuy qui l'a conduit à la béatitude dont il jouït ès cieux. » Le Père Albert cite en marge : « Charles de Blois, l'an 1342 ; Jean V, l'an 1417, et le prince Pierre, l'an 1455, avec son oncle Arthur, connestable de France. »

M. de Kerdanet remarque avec raison que c'est à Saint-Gouéno, au diocèse de Saint-Brieuc, et non à Gouesnou en Léon, qu'ils donnèrent ces exemples de piété, d'autant plus que, suivant le Propre de Dol, dans ces deux paroisses qui honoraient le même patron, l'on exécutait le même cérémonial ; ce même propre, dit aussi que l'église de Saint-Gouéno (a deux lieues de Moncontour), possédait également des reliques du Saint.

Nous avons dit tout ce qu'il nous a été possible de recueillir sur les reliques de saint Pol, des collaborateurs de son œuvre, et de ses premiers successeurs. S'il y a ici quelques lacunes, qu'on veuille bien nous aider à les combler ! Que nos confrères qui nous ont aidé dans cette tâche veuillent bien agréer nos remercîments, et à l'occasion nous prêter le même concours.

Nous n'avons transcrit jusqu'ici dans leurs lettres que ce qui a rapport aux reliques des Saints, mais nous utiliserons prochainement ce qui nous a été communiqué sur les formes de la dévotion envers les mêmes Saints.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon.

En réalité, le chapitre que nous venons de terminer avait déjà rapport au sujet indiqué par le titre qui précède ; mais, nous nous sommes borné jusqu'ici à donner l'histoire des reliques de nos Saints, et nous avons passé légèrement sur les honneurs qui leur sont rendus. Il nous reste une tâche à remplir, tâche particulièrement douce : montrer les témoignages de la reconnaissance envers les Saints dans les temps passés, voir ce qui demeure aujourd'hui de la gratitude d'autrefois, nous réjouir là où ce sentiment est vivant et fort, et, si Dieu bénit nos efforts, le réveiller là où il est endormi. En effet, la situation n'est pas la même partout ; il y a telle paroisse où un vieil usage pieusement conservé a maintenu à travers les siècles la dévotion populaire ; il en est d'autres où les circonstances ont fait disparaître une ancienne coutume, et avec elle jusqu'au souvenir des saints les plus aimés. Mais, partout, il ne servirait à rien de le dissimuler, les dévotions particulières et locales n'indiquent plus la même ferveur et ne donnent plus lieu aux mêmes manifestations qu'autrefois. Faut-il désespérer ? — Non, certes ; l'espérance de voir revivre l'antique dévotion aux Saints de Bretagne n'est nullement illusoire, car c'est précisément parce que tout semble annoncer sur ce point une rénovation complète, que nous avons le devoir d'y aider dans la mesure où la chose est possible. Pour atteindre ce but, il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer les causes auxquelles il faudrait attribuer une notable diminution de la dévotion qui nous occupe.

La première fut l'influence du protestantisme.

L'un des plus dignes successeurs de saint Pol-Aurélien, Rolland de Neufville, mourant après un épiscopat d'un demi siècle, se félicitait, le 5 février 1643 de ce qu'il laissait son évêché sans aucun hérétique. Et c'était vrai. Là où les seigneurs de la famille de Rohan, la race la plus illustre de Bretagne, exerçaient leur influence autrefois si heureuse et féconde et devenue néfaste depuis qu'ils avaient abandonné la foi catholique pour suivre les erreurs de Calvin, pas un de leurs vassaux n'adhérait au protestantisme. Et cependant si la prétendue réforme n'avait séduit personne au pays de Léon, tandis que les huguenots n'étaient que trop nombreux dans plusieurs diocèses voisins, le poison des nouvelles doctrines se glissait bien un peu dans les masses. De même qu'une épidémie tue les uns, en rend d'autres plus ou moins malades, et incommode ceux-là même qui se félicitent d'avoir échappé au fléau, de même une hérésie altère bien souvent la foi de ceux à qui l'apostasie ferait horreur. Ceux qui eurent à combattre les fanatiques adversaires du culte de la Vierge et des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saints, de leurs reliques et de leurs images ne s'aperçurent peut-être pas au moment de la lutte, du changement qui s'opéra dès lors, mais il est certain que le culte d'intercession et d'hommage envers les habitants du ciel ne respira plus l'enthousiasme et la confiance ; c'est ce qui donna à la piété des meilleures âmes dans le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle quelque chose de froid et de compassé. On n'aurait pas voulu être protestant, et cependant on rougissait de pratiques jusque là en honneur, qu'on était tenté de regarder comme puériles, et qui néanmoins manifestaient bien la vraie dévotion catholique.

Mais ce qui en Léon fit plus de mal encore que le protestantisme, ce fut le jansénisme. Cette hérésie maussade fut ouvertement professée et avec obstination par plusieurs ecclésiastiques du diocèse. On cite en particulier le Père Pacifique de Saint-Jean-Baptiste, prieur des Carmes déchaussés de Brest, qui mourut le 4 avril 1766 ; la secte l'estimait tellement, qu'elle fit écrire et publier sa vie dans le recueil intitulé : *Nécrologe des défenseurs de la vérité*. Nous avons déjà dit que l'évêque Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, sans adhérer formellement au jansénisme, usait d'une regrettable indulgence vis-à-vis de ceux qui en professaient les doctrines. Nul n'ignore que sous l'influence du jansénisme la liturgie fut bouleversée, les usages anciens les plus respectables abandonnés ou du moins modifiés, la tradition comptée pour rien ; il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si, dans des conditions particulièrement défavorables, le diocèse de Léon vit alors tomber dans une sorte d'oubli ce qui jusque là était l'objet de sa plus légitime fierté ! En ce même moment, la Cornouailles, au contraire, avait pour évêque Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé dont l'orthodoxie parfaite et le courage invincible s'opposaient énergiquement à toute tentative de l'hérésie, tandis que son ardente piété était le meilleur stimulant pour la piété de ses diocésains ; les tendances si différentes de ces deux prélats, la direction qu'ils donnèrent à leur clergé expliqueraient suffisamment comment les dévotions locales sont restées sensiblement plus populaires en Cornouailles qu'elles ne le sont en Léon.

A la suite du protestantisme et du jansénisme, vint la Révolution française dont une des conséquences fut pendant un temps la cessation de tout culte public. Quand les églises et les chapelles furent rendues, d'abord au clergé schismatique, plus tard aux prêtres fidèles, les images et les reliques des Saints demeuraient encore sous la garde des vaillants chrétiens qui les avaient sauvées ; craignant de voir revenir la *Terreur*, ils attendaient des circonstances plus favorables pour les restituer à qui de droit ; d'ailleurs les statues vénérées étaient endommagées ; les reliques avaient perdu leurs chasses précieuses et trop souvent leurs attestations d'authenticité ; les processions traditionnelles devenaient donc impossibles. Une autre difficulté se présentait encore qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui : avant le *Concordat*, les fêtes patronales des diocèses et des paroisses étaient fêtes d'obligation

au jour même de leur occurrence ; depuis le *Concordat* elles ne sont plus fériées ou chômées, et l'office solennel du patron est remis au dimanche suivant. Nous en avons pris notre parti, mais en 1801 et dans les années qui suivaient, la concession faite sur ce point par le Saint-Siège au premier Consul fut très mal accueillie, et au moins à Lampaul-Guimiliau il y eut protestation énergique contre la translation de la fête de saint Pol-Aurélien du 12 mars au dimanche suivant. Il faut bien reconnaître que cette translation faisant perdre à une fête liturgique son caractère d'anniversaire, lui enlève ce qui fait son charme principal. Les *pardons* étaient un peu, dès lors, des dimanches comme les autres ; une fête vue de mauvais œil pouvait-elle être l'objet de la même dévotion que la fête si populaire du vieux temps ?

Enfin après l'influence des faits matériels signalons encore l'influence de l'esprit dominant pendant la première moitié de ce siècle. Nous reprochons souvent à nos adversaires, et avec raison, de tout faire remonter dans notre histoire à une date récente.

Mais, nous-mêmes catholiques, sommes-nous bien sans reproches ? — Peut-être ; cependant, si nous pouvons nous rendre ce témoignage, avouons que la génération qui nous a précédés a souvent témoigné d'un dédain réel pour le passé. La Révolution avait dépouillé et profané les églises, elle les avait fermées, mais, quoi qu'on ait dit, rarement elle les a détruites. Elle demeure bien responsable de la disparition de tous ces sanctuaires, parce que l'abandon dans lequel ils sont tombés a bien été son œuvre ; mais ni la collégiale de Notre-Dame du Mur à Morlaix, ni l'église des Sept-Saints à Brest, ni l'église abbatiale de Landévennec, ni Saint-François, Saint-Nicolas, le Guéodet et le Pénity de Quimper n'ont été démolis par les terroristes. Ceux qui ont laissé disparaître tant de merveilles manquaient de goût et manquaient de respect ; ils ne manquaient pas de zèle, et ils l'ont prouvé. Ce manque de respect pour de grands souvenirs est un malheur réel et, à certains égards, irréparable. Quand il était facile de relever les tombeaux déplacés, renversés, mais non détruits, on en a fait des dalles de pavés ; quand on devait conserver des statues, objets d'une vénération bien des fois séculaire, on les a remplacées par des morceaux de sculpture sortis des ateliers du port de Brest et que taillaient, non sans art, d'ailleurs, les ouvriers chargés de faire des Terpsichore et des Méduse pour décorer les vaisseaux de la flotte ; quand on devait soumettre les reliques au visa de Mgr André ou de Mgr Dombideau, qui ont témoigné d'un grand zèle pour reconnaître ce qui avait échappé au vandalisme, on a trop souvent jugé commode de se dire : « Il n'y a plus rien à faire, les cachets et les authentiques ont disparu. » Mais la tradition n'avait pas encore disparu, et quelques années après, il n'était plus temps !

Enfin, jusqu'aux usages particuliers, qu'il eut été si facile de maintenir : le chant de telle ou telle hymne, d'un vieux *gwerz* breton, les stations aux fontaines ou à d'autres endroits consacrés,

Archives diocésa es e Quimper et Léon

tout cela a été trop souvent modifié pour faire place à un usage uniforme, beaucoup trop uniforme : le chant des litanies de la Très-Sainte-Vierge, chant bien pieux et touchant, à coup sûr, mais qui devait garder sa place.

Soyons franc jusqu'au bout ; une œuvre bien désirable et dont on ne saurait trop louer Mgr Graveran, le retour à la liturgie romaine, contribua peut être à la rupture avec la tradition ; aux époques de réaction il est rare qu'on ne dépasse pas la mesure dans le sens où l'on réagit. En revenant aux règles de la Sainte-Eglise, quelques-uns exagérèrent le désir du Souverain-Pontife en ce qui concerne l'unité ; et sous prétexte de plus grande union avec Rome on abandonna plusieurs usages qui constituaient ce que le droit regarde comme *coutumes légitimes*, et qui par conséquent auraient pu et dû être scrupuleusement conservés.

(A suivre.)

VÊTEMENTS Ecclésiastiques | JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, nº 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1° Hauteur	1m00.	depuis 37 fr.	emballage	3 fr.
2° —	1m10.	— 46 fr.	—	4 fr.
3° —	1m20.	— 55 fr.	—	5 fr.
4° —	1m30.	— 70 fr.	—	5 fr.
5° —	1m50.	— 100 fr.	—	7 fr.
6° —	1m60.	— 125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1m 70c — 45 fr.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p'les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

LE GRESHAM
1re Anglaise d'Assurances sur la vie
fondée en 1848.
Actif : 106 MILLIONS 578,528 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Spe, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

SPÉCIALITÉ DES POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS
Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Élévation d'Eaux,
ETC., ETC.
Pour Puits de toutes profondeurs
Demander le Catalogue général illustré.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, **Méfiez-vous des imitations.**

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — **Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.**

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

REVUE UNIVERSELLE DES

INVENTIONS NOUVELLES

Publication illustrée de 64 pages, donnant renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. *Directeur :* HENRI FARJAS, ingénieur, ancien officier d'artillerie. *Abonnements :* 1 an, Paris, **5** fr.; départements, **6** fr.; étranger, **8** fr. — **Abonnements d'essai pour six mois** : Paris et départements, **2** fr.; Etranger, **3** fr. *Administration :* **25, rue Saint-Augustin, Paris.** — SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 5 AVRIL 1890. — Le Frein rapide Lemoine et ses applications (Henri Farjas). Nouveau mode de Navigation aérienne (Projet américain). — **Propos du Docteur :** Les Eaux potables (Dr Foveau de Courmelles). — **Tribune des Inventeurs :** Le Pouls artériel, Sphymographe (Elie Reuille). Voiture mécanique à 4 places. Le Monographe. Poste téléphon. central portatif. Amidon raffiné (C. Damour). Moustiquaire électrique. — **Tour du Monde** : Procédés photographiques pour amateurs (Husson). L'Indispensable (voiture à impériale fermée). — Briquettes de pétrole (Aramis). Tire-flamme. — **Manière de remédier aux inconvénients de l'éclairage au gaz.** — La Jumelle. — L'aérienne. — Pile électrique Baron. — **Oiseau mécanique.** — **Causerie scientifique.** — **Supplément politique illustré du mois de Mars, etc.**

5e ANNÉE. **Vendredi 16 Mai 1890.** N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO **10 CENTIMES** — PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an** — LA LIGNE D'ANNONCE **40 CENTIMES**

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à **M.** l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à **M.** DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Itinéraire de la visite pastorale (suite) ; Nécrologie ; Nomination ; Les Retraites à Quimper et à Lannion ; Pelerinage à N.-D. de Pontmain.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Troyes ; Jurisprudence et Liturgie ; Lorraine ; Le repos du dimanche ; Agriculture.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 18 Mai. — Dimanche dans l'Octave de l'Ascension : saint Venant, martyr, double, rouge. — Vêpres de saint Venant, à capitule de saint Yves ; mémoires 1° de saint Venant, 2° du dimanche, 3° de l'Octave, 4° de sainte Pudentienne.

Lundi 19. — Saint Yves, confesseur, double, blanc.

Mardi 20. — Saint Bernardin de Sienne, confesseur, semi-double, blanc.

Mercredi 21. — Saint Pierre Célestin, pape, double, blanc.

Jeudi 22. — Octave de l'Ascension, double-majeur, blanc.

Vendredi 23. — Saint Donatien et saint Rogatien, martyrs, semi-double, rouge.

Samedi 24. — Vigile de la Pentecôte : il n'y pas de jeûne.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guimiliau.....	18 mai.
Le Bourg-Blanc.....	19, 20, 21 et 22 mai.
Loqueffret	23, 24 mai.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Itinéraire de la visite pastorale.

AVRIL.	Matin.	Soir.
Dimanche 18. .	Lambézellec.	
Lundi 19. . . .	S.-P.-Quilbignon.	
Mardi 20. . . .	Saint-Sauveur.	
Mercredi 21 . .	N.-D. du Mont-Carmel.	
Jeudi 22	Saint-Louis	Lycée.
Vendredi 23 . .	Port-Launay.	Saint-Ségal.
Samedi 24. . .	Cast	Frères de Châteaulin.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort à Brest, de M. l'abbé Laouénan, vicaire de Saint-Goazec.

Nomination. — M. l'abbé Tanguy, prêtre auxiliaire à Saint-Goazec, est nommé vicaire de cette paroisse.

Quimper. — Une retraite pour les Dames Patronnesses des Cercles catholiques d'ouvriers et pour toutes les personnes pieuses qui s'intéressent à cette Œuvre sera donnée cette année au Couvent des Dames de la Retraite de Quimper.

L'ouverture aura lieu le dimanche soir 22 juin, et la clôture, le jeudi matin 26.

Cette retraite sera prêchée par le R. P. Larousse de la Compagnie de Jésus, bien connu pour son dévouement à toutes les Œuvres ouvrières.

Les personnes qui désireraient y prendre part, sont invitées à donner leur nom, avant le 15 juin, à Madame la Supérieure de la Retraite de Quimper.

— La Retraite de femmes qui devait se donner le 31 mai, dans la Maison de Retraite de Quimper, est avancée de huit jours. Elle commencera le 24 mai, veille de la Pentecôte, pour se terminer le 31, veille de la Trinité. Prière de modifier ces deux dates sur l'*Ordo* et sur le Tableau des Retraites, et d'annoncer ce changement à vos paroissiens.

Le Duc,
Curé de Douarnenez, supérieur des Retraites.

Lannion. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Une *Retraite pour les hommes du monde*, s'ouvrira cette année, à Lannion, le dimanche 8 juin, à 6 h. 1/4 du soir, et se terminera le vendredi 13, par la fête du Saint-Cœur.

« Elle sera prêchée par le R. P. Fristot, jésuite, le confrère, l'ami et le confident du P. Marquigny, dont la grande et noble figure ne sortira jamais du souvenir de ceux qui l'ont vue une fois.

« L'Œuvre des Retraites des hommes du monde a pris naissance à Lannion, il y a dix ans, dans des conditions particulières de solitude et de recueillement qui en assure les fruits de sanctification.

« Les hommes qui auraient l'intention de suivre la retraite cette année, sont instamment priés d'en donner avis, le plus tôt possible, à M. l'Aumônier de la Retraite, à Lannion (Côtes-du-Nord).

Pèlerinage de Notre-Dame-de-Pontmain. — *Correspondance de Fougères à Pontmain.* — A partir du 1er mai jusqu'au 1er octobre, une correspondance régulière se fait entre *Fougères et Pontmain.*

La voiture part chaque jour de la gare de Fougères, à 7 h. 1/2 du matin.

Elle repart le soir de Pontmain à 4 h. 1/4.

Le prix des places est de 1 fr. 50 aller et 1 fr. 50 retour, par personne.

M. Brouillard, voiturier-correspondant, s'engage à fournir des voitures particulières aux pèlerins arrivant par le train de 5 h. 25 du matin et les autres trains de la journée. — pour 2 et 3 personnes, aller et retour : 8 fr. ; pour un plus grand nombre, aller et retour : 3 fr. par personne.

Si l'on veut une voiture particulière, prière d'écrire d'avance à M. Brouillard, voiturier à Fougères.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Pour être autorisé à recevoir par testament un don de mille francs à distribuer en aumônes, M. le Curé de Saint-Médard a été prévenu par M. Vernier, secrétaire général de l'Assistance publique, qu'il lui serait fait une retenue de 102 fr. 37 centimes : plus de dix pour cent !

Troyes. — Mgr Cortet, évêque de Troyes, tombé si gravement malade à Paris, est un peu mieux ; on espère le sauver.

Jurisprudence et Liturgie. — I. *Peut-on inhumer dans une sépulture de famille un parent ou un allié qui n'appartient pas à la religion catholique ?*

Le saint-office a fait, en 1888, à un évêque d'Amérique la réponse suivante, contenue déjà dans un décret antérieur :

« Les évêques doivent faire tout leur possible pour que les prescriptions canoniques soient observées ; mais s'ils ne peuvent

Archives diocésa es e Quimper et Léon

l'obtenir sans scandale et sans péril, l'inhumation doit être tolérée.

II. *Pour gagner les nombreuses indulgences attachées au scapulaire de Notre-Dame du Carmel, on sait qu'il faut porter habituellement ce saint habit. Si on le quitte un jour, par exemple, on cesse, ce jour-là, d'avoir part aux indulgences. Mais si on a négligé de le porter pendant longtemps, plusieurs mois, ou même plusieurs années, peut-on le reprendre de soi-même ou bien est-il nécessaire de se le faire imposer de nouveau ?*

La Sacrée Congrégation des Indulgences, consultée à ce sujet par un prêtre du diocèse de Marseille, répondit, le 27 mai 1857, « qu'il suffisait de le reprendre soi-même, pour avoir part de nouveau aux indulgences. »

Toutefois, si on l'avait quitté par irréligion ou par mépris, il faudrait le recevoir de nouveau, parce que l'on serait censé avoir renoncé à la confrérie. Cette décision peut s'appliquer aux différents scapulaires.

III. 1° *Où placer, dans les litanies de Lorette, la dernière invocation ajoutée par Léon XIII : « Regina sacratissimi Rosarii ?*

Il y a en effet, divergence. Les uns la mettent la dernière, d'autres avant *Regina sine labe*, etc.

2° *Peut-on ajouter cette autre invocation : « Regina cleri ? »*

R. — Ad I. Elle doit être placée la dernière, avant *l'Agnus Dei*. Voici, du reste, les trois dernières invocations : *Regina sanctorum omnium, ora. Regina sine labe originali concepta, ora. Regina sacratissimi Rosarii, ora. Agnus Dei*, etc.

Ce texte est extrait d'une édition de 1888, qui nous a été envoyée de la Propagande.

Ad. II. On ne peut ajouter aucune invocation aux litanies sans un indult apostolique. Ce cas a déjà été décidé plusieurs fois par la Sacrée-Congrégation des Rites, savoir en 1631, en 1683, en 1821, en 1839 et en 1865.

D'après ce dernier décret, porté pour le diocèse de Mileto, on n'a pas même le droit d'ajouter le patron du lieu ni le titulaire de l'église.

Indulgences du mois de Marie. — Les exercices du mois de Marie sont commencés dans toutes les paroisses du diocèse. Les Souverains Pontifes ont attaché de précieuses faveurs spirituelles à cette dévotion salutaire :

1° Tous les fidèles qui feront chaque jour, pendant ce mois, quelque prière ou quelque acte de piété, soit en particulier, soit en public, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, obtiendront une indulgence de trois cents jours à chaque fois (Pie VII, rescrit du 21 mars 1815) ;

2° De plus, une indulgence plénière peut être gagnée, un jour du mois, au choix, par ceux qui remplissent les conditions ordinaires de la confession, de la communion et des prières aux intentions du Souverain-Pontife (Pie VII, rescrit du 21 mars 1815).

Ces indulgences qui ont été confirmées à perpétuité par Pie VII, le 18 juin 1822, sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Lorraine. — Boulay, petite localité aux environs de Metz, est dirigée, comme paroisse, par un digne et saint prêtre, qui vient de subir, à son honneur, un très curieux procès ; voici les faits :

A l'occasion d'une fête foraine, M. le curé de Boulay, invita les enfants chrétiens à s'abstenir des dissipations de la foire. Là-dessus un propriétaire de carrousel s'imagina que le curé avait porté préjudice à son industrie et lui intenta un procès.

Condamné en première instance à payer une indemnité au propriétaire du carrousel, M. le curé a fait appel devant le tribunal régional de Metz, qui l'a acquitté par des considérants fort importants. Voici comment ils sont résumés par l'officielle *Gazette de Lorraine :*

« En qualité de pasteur des âmes, un curé a déjà le droit et le devoir d'adresser à ses paroissiens des conseils et des exhortations dans des questions de morale, sans qu'un tiers, dont les intérêts commerciaux ont à souffrir par le fait, puissent en demander raison au curé. Un ecclésiastique qui combattra le luxe des habits, la jouissance des plaisirs, l'ivrognerie, ne saurait être actionné par les tailleurs, les chefs d'établissements publics, les aubergistes, etc. Des droits plus étendus doivent être concédés à l'ecclésiastique vis-à-vis d'enfants astreints à fréquenter l'école lorsqu'il leur enseigne la religion.

« Dans ce dernier cas, il exerce, comme l'instituteur en général, d'après les principes généraux et dans les limites de son activité enseignante, qui est aussi une activité éducatrice, une partie de l'activité éducatrice des parents, de sorte qu'il faut lui reconnaître, — en tant que le demande sa mission enseignante sur le terrain de l'enseignement de la religion et de la morale, dans le cas présent — non seulement le droit d'ordonner et de défendre des actions, mais encore le droit d'annoncer qu'il fera usage des moyens de correction et d'employer ces moyens.

« Le défendeur a donc fait usage d'un droit qui lui revenait en défendant à la jeunesse, sous menace de punition, de monter sur les chevaux de bois du carrousel, quoi qu'on puisse penser de la convenance du procédé. »

Qu'on compare cet arrêt avec ce qui se passe en France, où l'on annule systématiquement des élections par cet unique motif que, sans désigner d'ailleurs personne nommément, le curé aura recommandé à ses paroissiens de s'inspirer, dans leurs votes, de la considération des intérêts religieux !

Le repos du dimanche. — En ce qui concerne le repos du dimanche, voici quelques exemples encourageants :

— Le général baron Berge, gouverneur militaire de Lyon, qui a laissé à Reims de si bons souvenirs, a prescrit aux chefs de corps de faire observer par les troupes placées sous leurs ordres le repos du dimanche. Le général rappelle qu'il ne doit y avoir ni revues ni inspections le dimanche matin, et que les hommes non punis

Archives diocésa es e Quimper et Léon

ne doivent être retenus au quartier sous aucun prétexte, afin qu'ils puissent jouir complètement du repos du dimanche.

— Le maire de Burgos (Espagne) vient d'adresser une circulaire à tous les marchands de la ville pour les inviter à fermer leurs magasins ou boutiques les dimanches et jours de fête, et à donner aux étrangers cette marque de soumission publique à la loi de Dieu.

— La Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée s'est adressée au gouvernement en vue d'obtenir l'autorisation de fermer totalement ses gares de petite vitesse les jours de fêtes. Son initiative est suivie à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Orléans, et comme M. Heurteau, directeur de la Compagnie, assurait que celle-ci était disposée à fermer ses gares de petite vitesse dès 9 ou 10 heures du matin, suivant les saisons, au lieu de midi, l'actionnaire M. Dutey-Harispe a déclaré qu'il ne pouvait ni ne voulait s'arrêter aux objections techniques formulées par M. Heurteau, et qui n'ont rien d'insurmontable, puisque la suspension totale du service de petite vitesse le dimanche est pratiquée depuis de longues années par tous nos voisins et dans les pays les plus industriels, les plus commerçants. On ne saurait admettre que ce qui se fait en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Suisse, en Angleterre, aux Etats-Unis, ne puisse se faire en France, et que ce que la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée propose sur son réseau soit impraticable sur celui d'Orléans.

Ajoutons que M. Lacroix, président du Conseil d'administration, a fait connaître que le Conseil mettrait toujours la plus grande bonne volonté à faire ce qu'il pourrait à l'effet d'assurer la liberté de leur dimanche à tous ses employés.

La même question a été abordée, dans l'assemblée de la Compagnie de l'Ouest, par M. Genouvrier, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Rennes. La réunion s'est montrée des plus favorables au vœu qu'il a émis pour la fermeture des gares de petite vitesse pendant toute la journée du dimanche, et M. Blount, président du Conseil d'administration, a affirmé que celui-ci était tout disposé à assurer, dans la mesure du possible, le repos du dimanche aux employés de l'exploitation.

La question marche donc vers une solution favorable, et le ministre des travaux publics ne pourra plus hésiter longtemps.

Agriculture. — UN NOUVEAU LÉGUME. — Depuis quelques temps, on a beaucoup écrit au sujet d'une plante nouvellement introduite du Japon en Europe, le *Stachys tuberifera*. L'administration du Jardin botanique de Berlin a fait des essais de culture, l'année passée, avec ce tubercule, et les résultats en ont été très satisfaisants. En France et en Angleterre, où on a appelé le nouveau légume « crosne », la cuisine s'en est déjà emparée. A en juger par les apparences, il sera bientôt introduit dans l'usage

général en Allemagne, et son emploi sera aussi commun que celui de la pomme de terre. Le goût de ces tubercules est plus fin que celui de cette dernière. On peut les manger cuits ou frits ; le goût est excellent si on les mange cuits dans du bouillon et servis avec du persil et du beurre.

La culture est des plus simples. On plante les fruits à partir du 15 février jusqu'au commencement d'avril, deux ou trois ensemble, dans de petites fosses de dix centimètres de profondeur, éloignées l'une de l'autre de trente à quarante centimètres. La plante se contente du sol le plus maigre, supporte parfaitement le froid et atteint une hauteur de trente-cinq à quarante centimètres. Les tubercules ont une hauteur de quatre à dix centimètres et une largeur de deux à cinq centimètres ; la récolte varie entre cent et trois cents tubercules par plante.

Les tubercules du *Stachys* sont particulièrement riches en sucre.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

Le 30 mai 1792 (1), c'est un patriote de Roscoff, le sieur Aubert, qui prend la peine d'écrire au District de Morlaix pour se plaindre du bruit des clochettes agitées dans les rues de Roscoff à l'occasion d'un décès. C'est un attentat à la loi de l'égalité, et, du reste, ce bruit lui porte sur les nerfs. Voici ce monument curieux de l'intolérance révolutionnaire :

« Il est probable qu'on ne connaît point ici la loi de l'égalité, les distinctions sont toujours en honneur. La dame Pain, veuve Lesné, dont le fils est émigré, vient aussi de s'émigrer non outre-Rhin, mais au-delà du Stix. Cette dame avait des prétentions à la noblesse. Je suis instruit de son décès par la musique d'une douzaine de clochettes qui parcourent les rues, invitant ceux qui le voudraient à prier pour la défunte. Je vous avoue que ce tintamarre m'a singulièrement affecté. Eh bien ! voilà, malgré la loi, des gens qui veulent des distinctions jusque dans l'autre monde. Dieu les bénisse ! Ils verront si le roi de la voûte azurée, qui a fait tout au mieux possible, aura de la considération pour de vieux parchemins. »

Mais les patriotes étaient rares à Roscoff, et les timides

(1) L. 207.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

étaient obligés de compter avec les sentiments chrétiens de la grande majorité de la population. C'est ainsi que le sieur Mat, fils, forgeron, écrivait au District, le 20 août 1792 (1):

« Dans le dénuement de prêtres où est Roscoff, je me trouve très embarassé pour faire baptiser l'enfant que ma femme vient de me donner aujourd'hui.

« Si j'eusse été dans l'aisance et que mes facultés me permissent de me passer du public relativement à mon état de forgeron, je n'aurai pas balancé à m'adresser à un prêtre conformiste pour faire baptiser mon enfant. Vous connaissez la bizarrerie et opinion du peuple de ce canton, et tout bon patriote que je suis, si je faisais cette démarche, elle ferait déserter les habitants pour lesquels je travaille, et me verrai réduit à la dernière misère. Je vous demande donc pour moi la permission de faire baptiser mon enfant par un père capucin. »

Mais, quelques jours après, le 26 août 1792, une nouvelle loi allait être portée contre les prêtres fidèles. Tous les prêtres astreints au serment et qui ne l'avaient pas prêté, étaient obligés de sortir dans quinze jours du royaume. Cette loi, publiée dans le département au mois de septembre, donna lieu à des demandes multipliées de passe-ports pour l'Angleterre. Nous allons donner le relevé (2) des déclarations faites à cette occasion, à la Municipalité de Roscoff, par les religieux et prêtres des diocèses voisins, Saint-Pol, Tréguier et Quimper.

« 17 septembre 1792.

Gervais Georgelin, curé de Saint-Mayeux.

« 19 septembre.

Père Alexandre, capucin, dit Félix-Marie Laroque.
Frère Etienne Matignon, dit Vincent Chalguiol.

« 20 septembre.

Mathurin Denis, vicaire à Merléac.
Kerlonan Galerne, vicaire à Bodéo.
Mathurin-Michel Le Meauté, curé de Merléac.
Jean Cadiou, recteur de Lanneuffret.
Frère Casimir Perrot, ex-carme.

} Placés sous la surveillance de la Municipalité de Roscoff.

« 21 septembre.

Saliou, vicaire à Plounéventer.
Jean Le Denmat, du Vieux-Marché.
Le Roy, prêtre, de Plounéventer.

« 24 septembre.

Olivier Bonnemetz, recteur de Plounévez-Lochrist.

(1) L. 207.
(2) L. 335.

Guillaume Floch, curé de Guiclan.
François Floch, prêtre, id.

« 25 septembre.

Robert Tanguy, prêtre, de Saint-Thégonnec.
Hervé Drolac'h, prêtre, id.
Olivier-François Nouvel, ci-devant curé de Plounévez.

« 28 septembre.

Guillaume-Derrien Le Gall, prêtre, de Lambaul.
Maurice Breton, prêtre, de Lambaul.
Pierre-Marie Messager, prêtre, de Saint-Sauveur.
Yves Rolland, prêtre, de Saint-Thégonnec.
Jacques Mallégol, prêtre, id.

« 29 septembre.

Jean-Etienne Berthou, ci-devant vicaire à Plougar.
Germain-Charles Le Mat, prêtre, de Plouzévédé.
Henri-Alexandre Le Floch, prêtre, id.
Louis Saillour, prêtre, de Saint-Vougay.
Tanguy-Julien Tabou, prêtre, de Trézilidé.
Etienne-Olivier Tabou, prêtre, id.
François Branellec, recteur de Plougar.
Jacques-Marie Bleuven, prêtre, de Paul-Léon.
Nicolas Scouarnec, prêtre, de Saint-Thégonnec.
Bernard, Laurent, ex-recteur de Cléder.
René Le Goff, curé de Cléder.
Jean-Marie Perrot, curé de Plounévez.
R. Cadiou, curé de Plouënan.
François Le Borg, curé de Cléder.
Pierre Kermarrec, prêtre, de Brest.
Pierre Postic, prêtre, de Cléder.
François Kergadelin, vicaire à Plouescat.
Jean-Marie Bodros, prêtre, à Landerneau.

« 30 septembre.

Joseph-Marie Bourellec, curé de Plouédern.

« 2 octobre.

Le Fur, prêtre, de Guicourvest.
François Pouliquen, curé de Guicourvest.
Corcuff, prêtre, id.
Jean Bléas, prêtre, id.
René Arzel, prêtre, id.
François Poncin, clerc tonsuré, id.
Joseph-Marie Rogues, id. id.

« 3 octobre.

Jean Grall, ex-recteur de Pleyber-Christ.
Louis-François Rolland, de Languengar.

« 4 octobre.

Hervé Riou, prêtre, de Plouzévédé.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

Boulic, prêtre, de Guipavas.
Bernicot, prêtre, id.
Jézéquel, prêtre, id.
Kerjean,sous-diacre, id.
Pastézeur, prêtre, id.
Yves Person, prêtre, de Saint-Vougay.

« *22 novembre.*

Père Félix de Rostrenen, capucin.
François-Marie Le Bihan, prêtre.

« *27 novembre.*

Jean Croguennec, prêtre, de Pleyber-Christ.

« *29 novembre.*

Jean-Marie Pallier, clerc tonsuré. » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon.

Depuis bientôt un siècle, il y a en France nombre de villes qui ont perdu leur ancien caractère et pris par suite une physionomie qui ne manque pas de poésie, c'est bien vrai, mais dont la vue fait naître la tristesse. Ce sont les anciennes cités épiscopales.

Parmi ces villes françaises il en est quatre qui sont des villes bretonnes : Dol, Saint-Malo, Tréguier et Saint-Pol.

Oui, en dépit de la richesse du pays qui l'entoure, de sa baie si riante et du splendide horizon que lui forme la côte de Plougasnou, malgré le caractère spécial que donne à la plaine l'incomparable clocher du Kreïsker regardant de bien haut les flèches de la cathédrale, malgré le charme des vieilles demeures, aux façades si originales et si élégantes, malgré le plaisir qu'on trouve à errer librement en ce siècle d'agitation, par des rues paisibles et presque silencieuses, il faut bien reconnaître que la vue de Saint-Pol produit une impression de tristesse : de son évêque, de son chapitre, de ses grandes solennités d'autrefois, cette ville ne garde que le souvenir, ou plutôt, le regret.

Le poète qui a si bien senti et si bien exprimé le caractère de tout ce qui est breton a dit en parlant de Quimper :

« Tous les esprits et les saints d'Armorique
M'apparaissaient dans la cité celtique,
Et Corentin, et le roi Grâlon-Maur
Sur les deux tours semblaient régner encor. » (1)

Dans les murs de Saint-Pol, Brizeux ne parait sensible qu'aux destructions sacrilèges et au veuvage de la noble église.

(1) Brizeux. *La fleur d'or* : « En passant à Kemper. »

« Mais Conan (lui, le chef de la tribu guerrière),
Ils ne l'ont plus trouvé dans sa couche de pierre!
On a brisé son trône et vidé son cercueil,
Et Pol n'a plus de fils siégeant sur son fauteuil!
O ville de Léon, ton langage sonore,
Ton langage de miel seul te console encore ;
Ou bien tu vas prier sous ton clocher à jour,
Orgueil de tes enfants et du passant l'amour! » (1)

Et cependant il est une chose que le poète n'a point vue : si les habitants de Saint-Pol ont mis leur orgueil dans leur clocher à jour, ce qu'ils aiment par dessus tout c'est leur cathédrale. Comme ils l'ont faite belle depuis quelques années, rien qu'avec leurs propres ressources ! C'est tout ce qui leur reste d'un glorieux passé. Mais lors même que saint Pol-Aurélien n'aurait eu qu'un titre à la vénération, celui d'être maître après Dieu d'une église aussi belle et aussi vénérable, de lui avoir donné son nom, c'était assez pour qu'il y eut à se demander quel fut l'homme dont le seul souvenir a suffi à faire entreprendre une création semblable, à provoquer les innombrables sacrifices par le moyen desquels elle s'est élevée, maintenue et embellie à travers les siècles.

Ozanam a dit que : « si un ange descendait du ciel, il poserait le pied sur le clocher de Creizker avant de l'arrêter sur la terre d'Armorique, » mais cet ange voyageur ne reprendrait pas son vol avant d'avoir reposé ses regards sur le merveilleux intérieur de la cathédrale ; et si ce n'est pas Ozanam qui a ajouté ceci, il ne le démentirait pas, lui qui ne pouvait croire qu'à la fin des temps, au jour de l'universelle destruction par le feu, Dieu consentirait à laisser s'écrouler les grandes églises chefs d'œuvre de l'art chrétien au moyen âge.

Bien que cela rentre dans mon sujet, je ne décrirai point la cathédrale de Saint-Pol. Je me contenterai de donner un résumé de son histoire, en l'empruntant à M. Pol de Courcy, auquel je renvoie d'ailleurs ceux qui n'ayant pas vu l'ancienne église épiscopale de Léon voudraient la connaître en détail (2). Si je ne fais pas ici de description, c'est parceque, même en évitant les expressions techniques je ne pourrais me faire comprendre que des lecteurs ayant des notions d'archéologie ; d'autre part les photographies très répandues qui reproduisent l'ensemble de cette église à l'extérieur, le chœur et la nef à l'intérieur, valent mieux que toutes les descriptions écrites.

L'an 875 les Normands assiégèrent et prirent Saint-Pol, et dévastèrent sa cathédrale. L'évêque Hamon, mort en 1171, fut le fondateur d'une église romane qui remplaça la première ; cette église du XII^e^ siècle était plus courte que l'édifice actuel.

La cathédrale que l'on admire aujourd'hui remonte en grande partie au XIII^e^ siècle. La plus grande partie de la façade occidentale

(1) Brizeux. *Les Bretons*. Chant XI^e^.
(2) Voir dans la collection des Guides-Joanne : *De Rennes à Brest, à Saint-Malo, itinéraire descriptif et historique*, par Pol de Courcy.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

peut être attribuée à l'évêque Derrien, qui contribuait à la fondation des Dominicains de Morlaix, l'an 1237.

La nef et le porche latéral durent être élevés par l'évêque Yves et par son successeur Guillaume de Kersauzon, qui assistait à la fondation de Notre-Dame du Mur à Morlaix, en 1295. On attribue particulièrement à ce dernier prélat la tour nord-ouest avec sa flèche, et l'adjonction, au commencement du XIVe siècle, le long du collatéral sud, de la chapelle Saint-Martin, où il fut inhumé en 1327.

Les voûtes de la nef et celles des collatéraux furent construites sous l'épiscopat de Guillaume de Rochefort, sacré en 1349.

La chapelle Saint-André, aujourd'hui divisée en deux, avait été élevée à l'est du transept méridional, par l'évêque Guy le Barbu, qui y fut inhumé en 1410.

L'évêque Jean Validire construisit le chœur en 1431, et obtint du duc Jean V la somme de 12,000 livres pour l'aider dans cette entreprise. A la même époque les deux transepts subirent une transformation analogue à celle de la chapelle absidale dans la cathédrale de Quimper : la construction de l'évêque Hamon ne fut pas rasée, mais son aspect général devint tout autre. Un revêtement dissimula une partie des murs primitifs ; les fenêtres romanes disparurent et des fenêtres ogivales furent ouvertes dans les murs latéraux ; les lambris à poutres ou entraits sculptés furent remplacés par des voûtes ; enfin la magnifique rosace du transept Sud fit entrer à flots la lumière dans l'église ; au-dessus de cette dentelle de pierres apparaissait extérieusement la fenêtre de l'*excommunication*, construction originale qui ajoute à la beauté du grand pignon méridional. Ce fut encore Jean Validire qui établit les portes géminées dans le porche latéral.

Les chapelles des déambulatoires furent successivement élevées dans le courant du XVe siècle et au commencement du siècle suivant, aux frais des seigneurs qui y possédaient des enfeux. C'est vers cette même époque que se terminait le *triforium* ou galerie dont les arcades du bas de la nef accusent le commencement de la période ogivale, tandis que les autres arcades offrent les caractères du gothique dit *flamboyant*.

Les stalles du chœur, remarquable chef-d'œuvre de la sculpture sur bois, servirent de modèle pour celles de la cathédrale de Tréguier, en 1512. A cette date elles devaient être terminées depuis peu de temps.

Lorsque M. Pol de Courcy livrait au public, en 1864, les indications que je viens de reproduire en les abrégeant, il ajoutait quelques réflexions pleines de tristesse, voire même d'une légitime indignation, sur l'état où se trouvait la cathédrale de Saint-Pol : dans le présent, c'était le badigeon à l'intérieur, la malpropreté et la dégradation à l'extérieur ; dans l'avenir, c'était une ruine imminente.

Aujourd'hui, l'ignoble badigeon a disparu ; les détails si délicats de la colonnade de la nef apparaissent dans toute leur élégance

et leur correction ; la belle teinte du tuffeau, de ce tuffeau dont on dit trop de mal, est maintenant dorée par les siècles ; dans le chœur, le granit lavé avec soin offre des nuances adoucies ; les sépultures épiscopales ont, pour la plupart, repris leurs places, et à ces tombeaux est venu se joindre un monument devant lequel on ne saurait passer avec indifférence, non seulement à cause de sa valeur artistique, mais encore et surtout à cause de la grande mémoire qu'il rappelle.

Parmi les évêques qui émigrèrent nécessairement pendant la période révolutionnaire, nul sur le sol de la Grande-Bretagne, si hospitalière au clergé français, ne s'attacha la vénération, comme Jean-François de la Marche, dernier évêque de Léon. Le roi Georges, qui lui voua une particulière estime, le chargea d'organiser la répartition des secours aux ecclésiastiques ses compatriotes ; dans l'assistance de ces vénérables confesseurs de la foi, il se montra doué d'un merveilleux esprit d'organisation. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise de France, il aurait pu rendre d'immenses services dans l'administration d'un des nouveaux diocèses ; mais il éprouvait pour les exigences du premier Consul, et pour les concessions qu'avait dû faire le Saint-Siège, d'invincibles répugnances. Trop attaché à l'unité pour s'engager dans la *Petite-Eglise*, trop consciencieux pour gêner l'administration du prélat qui unissait désormais la juridiction sur le Léon à son autorité sur la Cornouailles, il continua de vivre dans l'exil jusqu'au 25 novembre 1806. Cet évêque, qui avait eu la libre disposition de ressources si importantes, laissait à peine de quoi fournir aux frais de ses funérailles, faites cependant sans pompe, et sans que rien rappelât sa dignité épiscopale. Telle avait été sa dernière volonté, et il indiquait bien par là qu'il était soumis de cœur et d'esprit à l'autorité du Souverain-Pontife, qui avait supprimé son siège.

Dans une histoire de saint Pol, il convenait de s'arrêter un instant au souvenir de celui qui fut le dernier à succéder au premier évêque de Léon, sans occuper en même temps l'héritage de saint Corentin, Jean-François de la Marche est doublement la gloire de notre diocèse. La Cornouailles l'a vu naître, et le Léon l'a eu pour pasteur.

Mgr Sergent, l'homme de toutes les pieuses initiatives, voulut donner à la ville de Saint-Pol la joie de posséder les restes du prélat qui, à une époque terrible avait été si noble dans son attitude, si ferme contre les oppresseurs, si charitable pour tous. M. l'abbé Mahé qui avait exercé pendant plusieurs années son ministère auprès des soldats catholiques dans l'armée de Sa Majesté, la Reine Victoria, se rendit à Londres, présida à l'exhumation des restes de Mgr de La Marche au cimetière Saint Pancrace, lieu de sépulture des émigrés français, transporta ce précieux dépôt à Saint-Pol, et c'est là, près du sanctuaire qu'il attend la résurrection glorieuse. Son monument funéraire se compose d'un beau soubassement supportant une statue en marbre qui représente l'évêque

Archives diocésaines de Quimper et Léon

agenouillé et présentant au roi Georges sa supplique pour les prêtres émigrés. Cette belle œuvre est dûe au ciseau du sculpteur Léon Cugnot. *(A suivre.)*

RETAUX-BRAY, Libraire-éditeur, 82, rue BONAPARTE, PARIS.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

OU

L'AMOUR, LES VERTUS, L'IMITATION DU CŒUR DE JÉSUS

Par le R. P. Godfroy de la Compagnie de Jésus.

1 volume in-32, 1 fr. — Librairie J. SALAUN *à Quimper*.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,

fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins DIX MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques



aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, et à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que aloès, scammonnée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la Santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

SOUS FORME DE TABLETTES LAXATIVES ET RAFRAICHISSANTES
EXQUISES AU GOUT, AGRÉABLES A SUCER, ET NE PROCURANT AUCUNE COLIQUE

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'Appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1 fr. 50** dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur, M. GÉRAUDEL
pharmacien à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

envoie Gratis et Franco deux TABLETTES ÉCHANTILLON à toute personne qui en fait la demande affranchie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

REVUE UNIVERSELLE DES

INVENTIONS NOUVELLES

Publication illustrée de 64 pages donnant des renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. Directeur H. Farjas, ing., anc. off. d'artill. Abon.: 1 an Paris, 5 fr.; dép. 6 fr.; étr. 8 fr. *Abonn. d'essai pour 6 mois* : Paris et départ., 2 fr.; étr., 3 fr. Adm.: 25, rue St-Augustin, Paris. — SOMM. DU NUMÉRO DU 5 MAI 1890. Voiture à vapeur. Cerf-volant à musique au Tonkin. **Propos du Docteur :** La manœuvre de la rame (Dr Foveau de Courmelles). **Tribune des Inventeurs :** Moteur à pétrole Daimler et ses applications. Poste central de tubes acoustiques. Home téléphone. Téléphone artistique. Lampes à arc Pilsen. Pile Renault. Armoire-cuisine. Moyeu métallique. Glacière de famille. **Tour du monde :** Photomagie (E. Husson). Enregistreur de la vitesse des trains (H. de Parville). Harpon aérostatique. L'Hippopède. Bec à gaz régulateur. Chaufferette-Tabouret. Ceinture porte-parapluie. Epingle à cheveux la perlée. Ciseaux-étui. Voiture électrique. Chariot porte-livre. Nouveau tamis pour la cendre. Conservation du beurre par l'acide carbonique sous pression. Peinture à base de pommes de terre. Crapaud à cornes, etc. Causerie scientifique. Commerce. Renseignements commerciaux. Index politique illustré du mois d'avril. Théâtres : premières représentations d'avril. Programme des prix offerts par la Société d'Encouragement pour 1891, etc.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

DAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me^ jour. **H. LENORMAND**, Méd^e Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

SURDITÉ Le Véritable **Papier Anticatarrhal**, celui qui a guéri **1034** cas en 1889, dont beaucoup par une seule boîte à **5** fr., est celui du **Docteur DROUET**, de la Faculté de Médecine de Paris. *Demander prospectus et les nombreuses attestations au* Dr DROUET, **Boul^d Rochechouart, 112, Paris.** *Se méfier des Contrefaçons.*

5^e^ ANNÉE. Vendredi 23 Mai 1890. N^o^ 21.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

I. Chronique du diocèse : Itinéraire de la visite pastorale (suite) ; Nomination ; Nécrologie ; Pèlerinages à Sainte-Anne d'Auray et à Notre-Dame de Rumengol ; Lettre du R. P. Le [illegible]ane, missionnaire.

II. Nouvelles du Monde catholique : Profession de M^lle^ de Blois, au Carmel d'Alençon ; Angers ; Luçon ; Orléans ; Carthage ; Le prix du temps.

III. Documents historiques (suite).

IV. S^t^ Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 25 Mai. — Fête de la Pentecôte, double de 1^re^ classe, rouge. — Vêpres de la fête.

Lundi 26. — Office de l'Octave, double de 1^re^ classe, rouge.

Mardi 27. — Office de l'Octave, double de 1^re^ classe, rouge.

Mercredi 28. — Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Jeudi 29. — Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Vendredi 30. — Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Samedi 31. — Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Loqueffret	25 mai.
Argol	26, 27 et 28 mai.
Peumerit	29, 30 et 31 mai.

Quimper. — SAINT-CORENTIN. — *Lundi et Mardi*, les heures des messes et des offices sont celles des dimanches ordinaires.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Itinéraire de la visite pastorale.

AVRIL.	Matin.	Soir.
Dimanche 25. . . .	Châteaulin.	Trégarvan.
Lundi 26	Dinéault.	Saint-Nic.
Mardi 27	Plomodiern	Ploéven.
Mercredi 28.	Plonévez-Porzay. . .	Kerlaz-Locronan.
Jeudi 29	Quéménéven.	

A partir du vendredi 23, M. le chanoine Serré, vicaire-général, accompagne Monseigneur.

Nomination. — M. Guillerm, vicaire à Ploumoguer, est nommé vicaire à Landerneau.

Nécrologie. — M. Guéguen, ancien recteur de Tréflévénez, est décédé à la maison de Saint-Joseph (Saint-Pol), à l'âge de 81 ans.

QUIMPER. — Depuis un temps immémorial, comme le dit la *Semaine Religieuse de Nantes*, en Bretagne il est d'usage d'user d'aliments gras lundi prochain, veille de la Pentecôte.

Le diocèse de Quimper à Sainte-Anne d'Auray. — Monseigneur a bien voulu accepter de présider, le premier dimanche de juillet, un grand pèlerinage du diocèse au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray.

Nous dirons la semaine prochaine ce qui aura été réglé par Nos Seigneurs les Evêques de Quimper et de Vannes pour rendre belle et touchante cette manifestation de notre foi et de notre confiance dans la vieille Patronne des Bretons, et nous indiquerons les détails de l'organisation que la Cie d'Orléans nous aura transmis.

Nous demandons instamment à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, d'annoncer plusieurs fois, du haut de la chaire ce pèlerinage, afin de grouper le plus grand nombre de fidèles, et de faire un pèlerinage qui marque dans l'histoire du diocèse, et surtout nous obtienne de nombreuses grâces, parmi lesquelles nous plaçons en première ligne, la conservation de la foi dans nos paroisses, et la persévérance dans la vocation de nos séminaristes et de nos religieux sous les drapeaux.

Notre-Dame de Rumengol. — *Grand pardon de la Trinité, le samedi 31 mai et le dimanche 1er juin.* — ORDRE DES

OFFICES. — *Le vendredi 30 mai :* Premières vêpres, à 5 heures.

Le samedi 31 mai : La première messe, à 4 heures. Les autres messes se succèdent jusqu'à la grand messe. — A 10 heures, messe solennelle, chantée par M. Cariou, curé de Landivisiau. Sermon par M. Léon, recteur de Cléder. — A 3 heures, vêpres solennelles. — A 6 heures, procession dite des miracles, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le dimanche 1er juin, (la solennité sera présidée, par M. Ollivier, vicaire général, supérieur du grand Séminaire) : A 3 heures du matin, première messe à la chapelle du-Champ. La première messe à l'église, à 5 heures, les autres messes se disent à l'église d'heure en heure. — A 10 heures, messe solennelle à la chapelle du Champ; sermon par M. le curé de Landivisiau. — A 3 heures, vêpres suivies de la procession et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

La Compagnie d'Orléans mettra comme par le passé, à la disposition des pèlerins le dimanche 1er juin, un train spécial qui partira de Quimper vers 7 heures du matin pour Quimerc'h, et repartira de Quimerc'h pour Quimper vers 4 heures du soir.

Nous savons que cette année encore le pardon s'annonce très beau ; la foule des pèlerins y sera très considérable. On en attend un grand nombre du Léon. La Cornouaille y sera représentée par des masses de vaillants chrétiens, qui aiment la Sainte-Vierge et son vieux et si intéressant sanctuaire de Rumengol ; de la seule paroisse de Pluguffan, il doit venir 250 pèlerins conduits par leur excellent et si zélé Recteur.

L. J. C. et M. J. « Kamloop, le 18 mars 1890.

« *Monseigneur Lamarche, évêque de Quimper.*

« MONSEIGNEUR,

« Je suis un de vos enfants puisque j'appartiens au diocèse à la tête duquel vous êtes placé. J'aimais bien notre belle Bretagne avec sa belle langue bretonne dans laquelle je me serais fait gloire de prêcher, si le bon Dieu n'avait voulu que je m'arrache de mon pays natal pour aller porter l'Evangile aux infidèles. Maintenant, je prêche non en breton mais en langue sauvage.

« Voilà 10 ans que je travaille au milieu d'une tribu des plus infortunées de toute l'Amérique, puisqu'elle a eu le malheur de se laisser gagner par les ministres protestants. Ils y étaient déjà depuis quinze ans quand j'y fus appelé par la Providence. Ils comptaient comme des leurs tous les sauvages de la tribu au nombre d'environ 2,500. A mon arrivée il n'y avait guère que 25 environ qui se disaient catholiques, et sur le nombre une douzaine à peine pouvaient dire les prières les plus essentielles.

« J'ai dû depuis passer par bien des misères, essuyer bien des insultes et quelquefois verser des larmes amères. Mais je n'ai pas le droit de me plaindre, car le bon Dieu a béni mon ministère, au delà de mes espérances, et malgré mon indignité. A l'heure qu'il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

est, je compte déjà près de 800 catholiques. Cinq chapelles ont été bâties, et quatre ou cinq autres seront entreprises sous peu. Parmi les sauvages qui sont encore protestants ou idolâtres, je trouve beaucoup de sympathies. Les préjugés dont on les avait remplis contre la religion catholique tombent peu à peu. J'ai grand espoir que presque toute la tribu finira par se convertir complètement.

« Ces sauvages sont éparpillés sur un pays de plus de soixante lieues d'étendue ; on les trouve çà et là par groupes de 30 à 50. Ma mission est de parcourir ce territoire, un circuit de 200 lieues environ, pour les voir les uns après les autres ; c'est à peine si je puis tous les visiter trois fois dans l'année.

« Quand le prêtre vient, surtout dans les centres où il y a des églises, ils doivent tout quitter, pour passer ensemble 8 à 10 jours à apprendre leurs prières et leur catéchisme, pour se préparer à la confession et à la communion.

« Quand le prêtre est parti, il faut qu'ils soient fidèles à leurs devoirs de chrétiens. Ils disent régulièrement ensemble, en famille ou à l'église leurs prières du matin et du soir, et le chapelet en entier tous les jours. Ils ne mangeront pas une bouchée et ne boiront pas une tasse d'eau sans faire auparavant le signe de croix.

« Voici leur règlement de dimanche : le matin, prières du matin, prières de la messe, prières pour la communion, avec communion spirituelle. Ces prières sont traduites des prières françaises de la *Journée du Chrétien*.

« Après le déjeûner, chapelet à l'église, puis répétition de tout ce qu'ils savent du catéchisme, de chants, etc.

« Après midi, chemin de croix. Vous seriez surpris de les voir faire le chemin de croix en grand, comme dans nos meilleures paroisses, et d'entendre un de la bande, homme ou femme, faire les considérations sur les différentes stations. Ils doivent ensuite passer quelque temps à s'apprendre les uns aux autres leurs prières et leur catéchisme.

« Le soir, prières pour la confession, prières du soir. Ils font ces exercices seuls, présidés par leurs chefs et ses assistants, en l'absence du prêtre tout aussi bien.

« Je pourrais en dire bien plus pour montrer quel merveilleux changement s'opère si promptement dans ces âmes naguère encore assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. C'est vraiment le miracle de la grâce de Dieu.

« Malheureusement je suis seul devant tout un peuple. Un tiers du travail à faire me prendrait tout mon temps. Je pourrais faire trois fois plus de bien si j'avais trois fois plus de temps. Oui priez le Maître de la moisson pour qu'il envoie des ouvriers dans sa vigne.

« Je suis aussi accablé par la construction de mes chapelles. J'ai dû me mettre en dette pour les mettre en état de recevoir la visite Episcopale qui a eu lieu l'année dernière. Je suis maintenant à court d'une somme de 5,000 francs. Cela me donne quelques

inquiétudes. J'avais espéré quelque temps que mes compatriotes se seraient intéressés à mes missions. J'ai écrit, il y a six mois, à plusieurs amis, mais je n'ai reçu aucune réponse.

« Je suis né à Pleyber-Christ, le 12 avril 1855. A l'âge de cinq ans, je lisais les annales de la Propagation de la foi en breton et mon cœur brûlait déjà du désir des missions sauvages. Ça été mon rêve au collège de Saint-Pol-de-Léon où j'ai étudié depuis 1867 jusqu'en 1873. Je passai deux mois au Grand-Séminaire de Quimper ; mais l'impulsion qui m'entraînait vers ma vocation m'en arracha et je fis mon noviciat à Nancy et mes études théologiques à Autun de 1875 à 1879 ; j'arrivai dans ce pays, le 15 octobre 1879.

« Si Votre Grandeur pouvait, d'une manière ou d'une autre alléger le fardeau matériel qui pèse sur moi, et obtenir aussi de la divine Providence que d'autres âmes d'élite viennent à mon secours pour continuer cette œuvre, je vous en aurai certainement une reconnaissance éternelle.

« Vous me donnerez toujours votre bénédiction et me reconnaîtrez pour votre fils tout dévoué.

« J.-M.-R. Le Jeune, O. M. I.
« *Kamloop*, B. C. »

Si quelques-uns de nos lecteurs croyaient devoir adresser une aumône au R. P. Le Jeune, nous nous chargerions de la lui faire parvenir (N. D. R.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Alençon. — Le dimanche 4 mai, les grilles du Carmel d'Alençon s'ouvraient devant une nouvelle victime du sacrifice librement et joyeusement accepté.

Mademoiselle de Blois, de Quimper, appartenant à l'une des meilleures et des plus chrétiennes familles de la Bretagne, revêtait les livrées de sainte Thérèse. Elle prenait rang parmi ces vaillantes légions de saintes femmes qui depuis des siècles ont jeté sur la vie de l'Eglise l'éclat de leurs vertus et restent, par l'austère et pure beauté de leur dévouement, comme la démonstration tangible et glorieuse de la divinité de notre sainte religion.

Sa Grandeur Mgr Trégaro avait bien voulu présider la cérémonie, inaugurant ainsi la nouvelle chapelle malheureusement inachevée mais déjà d'un aspect pieux et saisissant.

Monseigneur célébra la sainte messe, assisté de M. l'abbé Lebouc, chanoine titulaire, et de M. l'abbé Anglade, son secrétaire particulier.

Après la messe, Monseigneur prit la parole, et dans un magnifique langage, traça le tableau des luttes, des triomphes et des joies qui attendaient la novice dans la carrière qui s'ouvrait devant elle.

Vous avez franchi le seuil de cette maison, mon enfant, dit le

Archives diocésa es e Quimper et Léon

vénéré Prélat, non seulement pour y chercher votre sanctification personnelle, mais pour travailler au salut des autres. Votre vie est un apostolat, et, comme celui de saint Paul, c'est au sein de la souffrance que deviendra fécond cet apostolat. Oui, vous aurez à souffrir, à souffrir beaucoup peut-être. C'est la part que fait toujours Notre-Seigneur à ses meilleurs amis. Mais, sans compter les consolations qui viendront à temps relever votre courage, sans compter le bonheur de gagner des âmes à Jésus-Christ par vos exemples, vos prières et vos immolations, que doivent peser ces épreuves d'un jour devant les éternelles délices qui couronneront votre persévérance ?

Ce discours, aussi pieux que doctrinal, et que nous craindrions de déflorer en essayant de l'analyser, avait été religieusement écouté par l'assistance recueillie et sympathique qui se pressait dans l'enceinte devenue trop étroite de la nouvelle chapelle. Sur tous les visages on pouvait lire combien était comprise la grandeur des choses qui s'accomplissaient. La jeune novice surtout, dont Monseigneur venait d'interpréter si heureusement et avec tant d'éloquence les pensées intimes, semblait avoir hâte de briser les derniers liens qui l'enchaînaient au monde. Aussi, quand après avoir dépouillé les parures et les ornements du siècle, elle revint de l'autre côté de la grille, comme elle s'avançait radieuse sous la pauvre bure des Carmélites ! Au sourire dont s'illuminait sa physionomie et qui semblait n'être plus de la terre, il était facile de deviner son bonheur et la source sublime où elle le puisait. Cette jeune fille, transfigurée par le sacrifice, apparaissait comme le vivant et gracieux commentaire de la parole du divin maître : Pour qui sait aimer, « mon fardeau est doux, mon joug est léger. »

Le salut du Saint-Sacrement termina la cérémonie, et chacun se retira convaincu qu'un des beaux spectacles qu'il soit donné à la terre de contempler, c'est celui d'une âme se livrant à son Dieu.

(Semaine catholique de Séez.)

Nous avons tenu à reproduire cet extrait qui édifiera nos lecteurs, ceux surtout auxquels Dieu a fait la grâce de voir de près les rares et belles vertus de cette victime volontaire de la croix. Puissent sa vénérable mère et sa si chrétienne famille se consoler de ce cruel départ, nous voulons dire de cette douloureuse séparation ! Elle sera courte, comme toutes choses ici-bas ; au ciel, on se retrouve bientôt, pour ne se quitter plus jamais.

Angers. — Le syndicat commercial et industriel espère arriver dans très peu de temps à la fermeture volontaire des magasins, le dimanche.

Déjà l'accord est fait pour les industries suivantes : 1° librairie, droguerie, draperie, machines à coudre ; 2° bourrellerie, passementerie, papiers peints, modes, spécialités de blanc, quincaillerie.

C'est un vrai succès : pourquoi n'en serait-il pas de même ailleurs ?

Luçon. — Le diocèse de Luçon vient de faire à Notre-Dame de Lourdes son 20e pèlerinage. 1,240 pèlerins et 60 prêtres conduits par leur saint Evêque sont allés prier pour l'Eglise et pour la France, comme on sait prier en Vendée et en Bretagne. Le pèlerinage comme toujours a été très beau et très touchant.

Orléans. — Les fêtes de Jeanne d'Arc présidées par Mgr le cardinal de Paris ont été fort belles. Six évêques y assistaient, et l'abbé Mouchard a prononcé un panégyrique des plus remarquables.

Carthage. — Mgr Lavigerie a consacré la nouvelle cathédrale, assisté des évêques d'Algérie, et le soir même Son Eminence a ouvert un concile provincial.

Saint-Albert. — Le gouvernement Canadien a chargé Monseigneur Grandin de faire faire un pont dont la dépense montera à 5,000 dollars. C'est une idée bien américaine, mais elle montre la confiance qu'inspire ce bon Evêque, que nous avons vu à Quimper il y a 3 ans.

Le prix du temps. — On ne se rend pas toujours bien compte de l'exactitude du proverbe anglais : *times is money* ; voici quelques exemples de ce que l'on peut produire avec beaucoup de minutes sagement utilisées.

Le docteur Masin Good, le traducteur du poëte latin Lucrèce, fit sa traduction en voiture en allant visiter ses malades.

Un philosophe anglais bien connu, Burrit, apprit dix-huit langues anciennes et vingt-deux idiomes européens, tout en gagnant sa vie comme forgeron.

Stuart-Mill composa sa logique en se promenant dans son cabinet entre d'autres travaux.

Madame de Genlis écrivit plusieurs ouvrages d'éducation en attendant la princesse à laquelle elle donnait des leçons quotidiennes.

Le chancelier d'Aguesseau avait une habitude singulière. Il s'écoule généralement quelques minutes entre le moment où on annonce le dîner et celui où on le sert : au lieu de pester contre ces petits retards, l'illustre savant mettait à profit ces instants, et, au bout d'une année, il avait, sur le coin du dressoir de la salle à manger, un important ouvrage.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTÉRAIRES revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Mai 1890. — I. Gabriel de Belcastel : P. E. Régnault. — II. Le Bref *Demissas preces* de Benoît XIII et le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monilisme : P. J. Brucker. — III. De la Religion au théâtre. Lettre à un poète du Rouergue : P. V. Delaporte. — IV. Les Associations ouvrières : P. J. Forbes. — V. Réformes scolaires. II. Baccalauréat. La loi belge du 25 avril 1890 : P. A. de Gabriac — VI. Coup d'œil sur l'histoire des mathématiques : P. A. Poulain. — VII. Mélanges. A propos d'un article récent des *études* : La Rédaction : VIII. Bibliographie. Le Pape et le Concile du Vatican, *Mgr Sauve;* Charles X et Louis XIX en exil, *marquise de Villeneuve* ; Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, t. II ; mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville, t. II ; La comtesse d'Egmont, *comtesse d'Armaille ;* toute une jeunesse, *F. Coppée.* — IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois ; P. J. B.

Librairie SALAUN, rue Kéréon, à Quimper.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

En terminant ce qui concerne le District de Morlaix, nous rapporterons l'éclatante rétractation d'un religieux de cette ville, qui, après avoir embrassé le schisme et oublié ses devoirs d'état, fit une réparation publique du scandale donné. Le frère Laviec, prêtre récollet du couvent de Cuburien, après s'être sécularisé au début de la Révolution, s'était fait choisir comme vicaire par le curé constitutionnel de Garlan ; mais, revenu à de meilleurs sentiments, dans les premiers jours de mai 1792 (1), il quitta cette paroisse en laissant par écrit les deux déclarations suivantes, dont l'une était déposée à la Municipalité, l'autre à la sacristie.

La première était ainsi conçue :

« Messieurs, une chose vous est tout à fait nécessaire, c'est le salut ; pour vous le procurer donc, il faut chercher, prier, solliciter et sommer même votre légitime pasteur, M. Derrien, à venir vous conduire et vous instruire de la sainte doctrine, car lui seul peut vous être un bon guide. Je ne puis vous être utile en aucune façon, ne pouvant administrer les sacrements ni exercer les fonctions du saint ministère, n'ayant pas les pouvoirs à ce nécessaires. Adieu, Messieurs.

« Votre très humble serviteur, Fr. Laviec, *p. R.* »

La déclaration remise à la sacristie était une vraie confession publique :

« Moi, frère Zacharie Laviec, originaire de Plouigneau,

(1) L. 17.

paroisse de Tréguier, indigne prêtre et récollet de Cuburien, près Morlaix je m'accuse publiquement et à ma honte :

« 1° D'avoir, en sortant du cloître suivi l'exemple des plus grands scélérats, tels qu'ont été Luther, Odin et Buker ;

« 2° D'avoir, en changeant d'habit, donné le plus grand scandale dont on puisse parler ;

« 3° Après le crime d'apostasie, d'avoir, par un serment fait en l'église de Lannéanou, coopéré à abolir la religion catholique ;

« 4° D'avoir, par un second serment, fait au club de Morlaix, approuvé la nouvelle inquisition de la religion nationale ;

« 5° D'avoir reconnu Expilly pour mon évêque légitime ;

« 6° D'avoir dressé un procès-verbal en l'église de Plouigneau contre MM. Pen et Nigeou, prêtres, à cause qu'ils m'avaient empêché de faire le malheureux serment.

« En conséquence de ce, je signe.

« Frère Zacharie Laviec, *prêtre récollet.* »

Cet acte, si grand dans sa touchante simplicité, était d'autant plus méritoire que le frère Laviec n'ignorait pas à quoi il s'exposait en le posant. De fait, à peine ces deux déclarations furent-elles connues, que la gendarmerie fut lancée à sa poursuite et parvint à l'atteindre à Pontivy, d'où il fut amené prisonnier au château de Brest, comme nous l'apprend le District de Morlaix, dans sa lettre du 11 mai 1792 :

« Nous avons reçu votre lettre par la gendarmerie qui accompagnait le frère Laviec. Cet ecclésiastique, en qui l'un de nos curés avait placé sa confiance, n'a pas rougi de recevoir le traitement de vicaire de Garlan, et de fuir aussitôt les devoirs qu'il s'était imposés. Gagné par des prêtres fanatiques, il laissa en partant, tant à la Municipalité qu'à la sacristie, des signes caractéristiques qui annoncent des mauvaises prétentions. Instruit de son arrestation à Pontivy, le Directoire l'a réclamé et fait conduire au château de Brest. »

DISTRICT DE PONT-CROIX.

Les Administrateurs du District de Pont-Croix furent, avec ceux du District de Landerneau, ceux qui montrèrent le plus de zèle pour appliquer dans toute leur rigueur les décrets de la Constitution civile du clergé. C'est ainsi que nous voyons le District de Pont-Croix, sur une simple invitation du Département, empêcher la circulation de la protestation du clergé contre la Constitution civile, entreprendre une enquête en règle et demander compte à chacun des Recteurs du District de la signature apposée par lui à la protestation de Mgr de Saint-Luc mourant. Le Curé de Ploaré était tout spécialement accusé d'avoir provoqué cette opposition dans le District de Pont-Croix, comme l'on peut s'en convaincre par la lettre suivante :

Archives diocésa es e Quimper et Léon

« *M. Guiller au District de Pont-Croix.* (1)

« 11 octobre 1790.

« Il est sans doute affligeant pour une ouaille d'inculper son pasteur ; mais il est du devoir de tout patriote, et surtout d'un Administrateur, de veiller les ennemis de la Révolution et d'en prévenir les manœuvres.

« Je ne vous dénonce pas précisément M. Le Clerc, notre recteur ; mais je vous donne pour certain qu'il porte le plus grand zèle à multiplier les sectateurs de la protestation dénoncée à la Municipalité de Quimper. Les prêtres sont sollicités, tracassés, menacés, pour y donner leur signature, quelques-uns sont déterminés à ne point signer, d'autres balancent, d'autres signeront ou ont signé.

« Il paraît que notre Recteur a été des moteurs de cette pièce criminelle, et qu'elle a été conçue dans une retraite qu'il a donnée aux ecclésiastiques, il y a bien un mois, au Séminaire, laquelle finie, au lieu de se rendre dans sa paroisse avec son empressement ordinaire, il a passé quinze jours ou trois semaines à courir de paroisse en paroisse, d'ami en ami.

« Il s'est encore tenu dernièrement une conférence ecclésiastique chez le Recteur de Meilard, où était le clergé de cinq ou six paroisses, et où les prêtres ont signé, à force de sollicitations et de menaces, une déclaration de ne jamais souffrir la désunion papale. Quelques prêtres s'obstinèrent à ne vouloir point signer, et on les menaça de l'animadversion de l'Évêque lors existant et des Grands-Vicaires.

« Quelques dévotes, pénitentes de notre Recteur, semblent avoir déjà reçu quelques atteintes de cette épidémie curiale ; elles gémissent, elles craignent pour la religion et sèment adroitement dans les sociétés l'esprit de vertige que leur ont charitablement insinué leurs bénits directeurs.

« Enfin, le mal fait des progrès, et je crois urgent de prendre un parti. »

Le jour même où cette lettre était adressée, une enquête était ouverte à Pont-Croix sur cette protestation du clergé. Cette enquête est consignée sur les registres du District, à la date des 11 et 14 octobre. En voici le résumé :

« Pont-Croix, le 11 octobre 1790.

« Vu l'arrêté du Département qui donne connaissance d'une protestation formée par plusieurs Recteurs et Curés du diocèse contre les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par Sa Majesté, et enjoint aux membres du District d'aviser aux moyens les plus expéditifs pour empêcher sa publication et circulation, et d'informer contre les personnes qui pourraient communiquer ou faire circuler la susdite protestation...

(1) L. 65.

« Sur la dénonciation faite par plusieurs membres du District des menées qu'ils avaient aperçues de la part de certains prêtres, qui couraient dans les paroisses pour extorquer la souscription des différents membres du clergé ;

« Ouï le Procureur-Syndic, a arrêté que MM. Billon, recteur, Plouhinec, curé, Duverger et Quillivic, prêtres de cette ville, seraient mandés cet après-midi, à deux heures, pour être interrogés sur la signature que l'on présume qu'ils ont donnée dans cette protestation.

« A deux heures, les susdits appelés ont dit n'avoir entendu souscrire la dite protestation, à eux présentée par le Recteur de Mahalon, que comme une déclaration portant le vœu de l'institution canonique pour l'Évêque qui va être nommé à Quimper, et ont signé.

« Le District arrête que tous les ecclésiastiques du ressort seront invités à se rendre, jeudi 14 de ce mois, au Directoire, afin de donner à ce sujet les renseignements demandés par le Département. » *(A suivre).*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon.

Une cathédrale est l'œuvre de tous ; cela est surtout vrai de celles qui ont été construites au moyen-âge, et en aucune circonstance si ce n'est pour les croisades, l'union de toutes les classes dans la conception et l'exécution d'un même dessin ne s'est plus éloquemment affirmée. L'évêque donnait ordinairement l'impulsion, le prince s'inscrivait comme fondateur, et de concert avec les membres de sa famille, donnait de l'or ou cédait quelque part de ses revenus ; les gentilshommes et les nobles dames rivalisaient de générosité, les chapitres s'imposaient extraordinairement ; ceux de leurs membres qui étaient riches y ajoutaient leurs largesses personnelles ; les corporations ouvrières érigeaient chacune leur chapelle ou du moins la dotaient de verrières, de statues, et d'orfévrerie, enfin les bourgeois quelquefois plus opulents que les gentilshommes et supportant, quoiqu'on en dise, de moins lourdes charges donnaient l'argent à pleines mains.

C'est exactement ainsi que les choses se sont passées à Quimper ainsi que le prouve la savante monographie faite par M. Le Men. La cathédrale de Saint-Pol n'ayant pas sa monographie, nous sommes réduits aux conjectures, mais nous ne sortirons pas de la vraisemblance en supposant que les choses se sont passées en Léon absolument comme en Cornouailles. Il était donc juste en parlant du culte de saint Pol, de montrer d'abord dans la cons-

Archives diocé ne e Quimper et Léon

truction de la cathédrale la manifestation la plus générale de la reconnaissance envers l'apôtre du pays.

Avec les monuments taillés dans la pierre, ce qu'il y a de plus durable comme témoignage de la dévotion, ce sont les monuments liturgiques ; mais ici ce n'est plus l'œuvre commune. Si tous les membres de l'Église sont invités à se familiariser avec les différentes formules de la prière publique, il n'appartient qu'au Souverain-Pontife, et dans une certaine mesure aux évêques, d'en déterminer le choix. Sans doute, rien n'interdit aux simples prêtres et même aux simples fidèles de consacrer leur talent littéraire ou leur génie à des compositions liturgiques, mais fussent-elles des chefs-d'œuvre, celles-ci n'ont droit de cité qu'au jour où l'autorité légitime veut bien elle-même les intercaler dans le missel ou le bréviaire. Sans parler des œuvres des prêtres comme saint Bernard et saint Thomas d'Aquin, parmi les laïques, citons Charlemagne comme auteur du *Veni Creator*, Robert-le-Pieux comme auteur de l'hymne des martyrs, *Sanctorum meritis*, et disons que les femmes n'ont pas été exclues de l'honneur d'apporter leur concours à la prière officielle de l'Eglise : c'est ainsi que l'épouse du philosophe Boëce, « l'illustre et charmante Elpis » (comme la qualifie Louis Veuillot), mit toute son âme de catholique et de Romaine, dans l'hymne admirable des saints apôtres Pierre et Paul.

Aurea luce et decore roseo...

Nous comparions tout-à-l'heure la durée des monuments liturgiques à la solidité des vieilles cathédrales ; hélas, même ici rien n'est impérissable. L'Église, en mère pleine de bonté, ne se contente pas d'ajouter au livre de la prière les formules exigées par l'inscription de nouveaux élus à son martyrologe, elle veut bien tenir compte des changements qui se font dans le goût général, et c'est pour cela qu'à une époque où la poésie de la Rome ancienne était devenue familière au grand nombre et l'objet d'un engouement sans exemple, elle consentit à modifier les hymnes si poétiques et si pieuses que lui avaient légué les siècles et dont chacune avait son histoire. Une faute de métrique dans les œuvres de saint Ambroise, de saint Anselme, d'Innocent III, d'Adam de Saint-Victor n'aurait pas manqué de donner une crise de nerfs aux prêtres érudits du XVI^e^ siècle ; l'Église avait d'ailleurs d'autres motifs d'opérer une réforme dans la liturgie ; elle n'y procéda qu'avec une grande sagesse et l'ensemble de la réforme donna les meilleurs résultats, mais nous ne pensons pas être téméraires en exprimant un regret sur les changements apportés aux hymnes. Pourquoi d'ailleurs, en constatant que l'Église tient compte des tendances d'une époque, n'espérerions-nous pas un retour au passé ? Si les prêtres, les moines et les clercs réguliers du XVI^e^ siècle voulaient prier dans le style de Virgile et d'Horace, tous aujourd'hui, bénédictins, franciscains, jésuites ou séculiers nous faisons profession de connaître une autre poésie pleine de saveur,

la vraie poésie catholique, et s'il faut tout dire nous n'avons aucun enthousiasme pour les froids pastiches de la renaissance païenne, tandis que nous apprécions à leur valeur les œuvres originales des premiers siècles ou du Moyen-Age.

La réforme commencée par Paul IV, mais sans succès, reprise par Pie IV et le saint Concile de Trente, achevée par saint Pie V qui publia le *Bréviaire romain* en 1570 et le *Missel* deux ans plus tard, fut admise dans presque tout le monde catholique. Elle laissait aux diocèses en possession d'une liturgie vieille de plus de deux cents ans, la faculté de la conserver. Quelle était la situation du diocèse de Léon sur ce point ? Je ne saurais le dire d'une façon complète : il n'existe probablement aucun manuscrit ancien qui puisse nous faire connaître la liturgie léonaise dont le plus ancien monument, d'ailleurs fort remarquable, est un missel imprimé, dont un exemplaire, parfaitement conservé, appartient au grand séminaire de Quimper.

En reproduisant textuellement la dernière page de ce missel nous renseignerons à peu près le lecteur sur sa teneur et sur son histoire, et pour faire connaître complètement le livre, il nous restera bien peu à ajouter (1).

Ad laudem Dei omnipotentis, eiusque intemerate genitricis et virginis Marie, ac sancti Pauli patroni ecclesie Leonensis in cuius honorem fundata est ecclesia dicti Pauli, totiusque curie celestis, actum et completum extat arte impressoria presens hoc missale, seu misse ordinarium hucusque nunc impressum : in preclara urbe Parisiensi : prefateque ecclesie ritui adaptatum : in quo diligenter adiunctis ipsius ecclesie constitutionibus, atque consuetudinibus : singulisque festivitatibus cum prosis orationibusque cuilibet festo propriis adiunctis, suum ad locum appositis, cumque pluribus missis votivis in fine additis : atque insuper quorumvis sacramentorum, quorum a baptismo usque ad extremam unctionem quisque animarum rector (non pontifex) accepit ministerium administrationis tenor : et ea que circa eam contingere possunt dubia, exarata sunt. Impressum per Nicolum Prevost, impensis Yvonis Quillevere. Anno Domini MCCCCCXXVI.

Die vero XIIII Julii.

Vient ensuite une petite gravure sur bois représentant à droite saint Pol, tenant son dragon en laisse, à gauche saint Yves, faisant du doigt le geste d'un argumentateur, il est coiffé de la barette et porte une sorte de dalmatique semée d'hermines, probablement le costume d'official ou d'avocat ; le patron du Léon et le patron d'Yves Quillévéré sont séparés par un arbre chargé de fruits ; au pied de cet arbre est un blason à l'hermine barbelée accostée des initiales Y. Q. Deux aigles servent de supports à ce blason. Au dessous de la petite gravure on lit :

Cum nichil absque Deo fit proficui vel honoris
Primum regnum Dei queras : et in omnibus horis.
Et sic omne bonum tibi plenius adicietur.
Quisque Deo seruit, regnare Deo perhibetur.

(1) Nous supprimons les abréviations, mais nous laissons subsister l'orthographe latine du XVI^e^ siècle.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ceci semble indiquer que Messire Yves Quillévéré attendait sa récompense de Dieu et n'espérait pas gagner grand argent en publiant son édition.

C'était cependant une belle œuvre typographique, imprimée sur beau papier, en caractères rouges et noirs d'une rare netteté dont la lecture est aujourd'hui encore relativement facile.

Quant au texte, les formules liturgiques sont surtout romaines par le choix et l'agencement ; le calendrier, au contraire, est surtout parisien. La part faite aux Saints du Léon est plus large que dans les *propres* modernes. Ainsi nous trouvons là saint Sané, saint Carantec, saint Suliau, saint Armel, saint Thégonec, saint Sezni (1), saint Ternoc (2), mais il subsiste aussi d'étranges lacunes dans ce missel, car on y cherche en vain les noms de saint Ténénan, de saint Tanguy et de sainte Haude, etc. Il en est de même en ce qui concerne la mention des principaux saints appartenant aux autres diocèses bretons, ou des saints étrangers spécialement honorés en Bretagne : des mentions très heureuses à côté d'oublis inexplicables ; c'est ainsi que nous trouvons des messes de saint Clair, de saint Budoc, de saint Maudet, de saint Brandan, de sainte Brigitte d'Irlande, de saint Mathurin, de sainte Barbe, etc.

Le missel de Quillévéré mériterait d'être l'objet d'une sérieuse étude ; mais comme elle n'intéresserait que les liturgistes, bornons ici nos indications générales, et restreignons-nous à ce qui concerne le culte de saint Pol et des premiers Saints du Léon.

(A suivre.)

(1) Ne pas confondre avec saint Sané.
(2) Patron primitif de Landerneau ou *Land-Ternoc.*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

HOTEL MASSILLON, 9, Rue du Vieux-Colombier
Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension
HOTEL BONAPARTE, 61, Rue Bonaparte, — Paris
Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Étudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

SURDITÉ Le Véritable **Papier Anticatarrhal,** celui qui a guéri 1034 cas en 1889, dont beaucoup par une seule boîte à 5 fr., est celui du **Docteur DROUET,** de la Faculté de Médecine de Paris. *Demander prospectus et les nombreuses attestations au* Dr DROUET, Boul[d] Rochechouart, 112, Paris. *Se méfier des Contrefaçons.*

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, *Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la vie
fondée en 1848.
Actif : **106 MILLIONS 578,526 fr.**
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 °/₀, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS



GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau,** même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2[me] jour. M. LENORMAND, Méd[e] Sp[te], Anc[n] Aide-Major des Hôpitaux M[res], à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p[r] les **CIGARETTES ESPIC.** 2 f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est au moyenne de 60 jours, on n emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0.0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le *Vin de Peptone Defresne* est le plus précieux des toniques ; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf ; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce *Vin délicieux* réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'*Elément* plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition ; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le *Vin de Peptone Defresne* assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis ; il nourrit les vieillards ; il supprime les dangers de la croissance.

La *Peptone Defresne* **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies* **DEFRESNE** est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, **Défiez-vous des imitations.**

A. Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL

(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

5e ANNÉE. Vendredi 30 Mai 1890. N° 22.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Pèlerinage de Ste-Anne d'Auray ; Apostolat de la Prière ; Le Pardon de Rumengol ; Le Pardon de N.-D.-des-Armées ; *II. Nouvelles du Monde catholique :* Les Protestants et la Sainte-Vierge ; Nouvelles diverses des diocèses de France, des diocèses étrangers ; Insulteur des Frères. *III. Documents historiques* (suite). *IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs,* ch. VII ; Le culte des Apôtres du Léon. *V. Annonces et Avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er Juin. — Fête de la Sainte-Trinité, double de 2me classe, blanc. A la messe, mémoires 1° de saint Ronan, 2° du premier dimanche après la Pentecôte.

Vêpres de la Sainte-Trinité, mémoires 1° de N.-D. Auxiliatrice (fête transférée du 24 mai), 2° de saint Ronan, 3° des saints martyrs Marcellin, Pierre et Erasme.

Lundi 2. — N.-D. Auxiliatrice, double-majeur, blanc.

Mardi 3. — Sainte Clotilde, reine de France, semi-double, blanc.

Mercredi 4. — Saint François Caracciolo, double, blanc.

Jeudi 5. — Fête-Dieu, double de 1re classe, blanc.

Vendredi 6. — Saint Norbert, évêque, double, blanc.

Samedi 7. — Office de l'Octave de la Fête-Dieu, semi-double.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

La Martyre ..... 1er, 2 et 3 juin.
Trégunc ..... 4, 5, 6, 7 juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Le diocèse de Quimper à Sainte-Anne. — Nos Seigneurs les Evêques de Quimper et de Vannes ont décidé que le pèlerinage, annoncé pour le dimanche 6 juillet, serait remis au dimanche 27 juillet, le lendemain même de la fête de sainte Anne.

La *Semaine* donnera bientôt l'ordre des cérémonies, avec toutes les indications utiles pour le voyage.

Nous prenons de nouveau la respectueuse confiance de prier Messieurs les Curés, Recteurs et Aumôniers, de vouloir bien donner, par leurs annonces répétées aux prônes, toute la publicité possible à ce pèlerinage, près des fidèles de leurs paroisses.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Juin 1890, désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
LA MESSE QUOTIDIENNE A PROMOUVOIR.

Déjà, en 1872, un zélé missionnaire de Syrie écrivait au *Messager* : « Je voudrais faire pousser, partout à la fois, un immense cri d'amour pour la messe quotidienne ! » (T. XXII, p. 336).

Prière quotidienne pendant ce mois.

« Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

« Je vous les offre, en particulier, pour que les âmes chrétiennes s'efforcent d'acquitter envers vous, par l'assistance habituelle au saint sacrifice, le tribut quotidien de leur amour reconnaissant. »

Le Pardon de Rumengol.

Regardez, pèlerins, dans la nue azurée
La flèche étincelante au soleil du matin !
Baisons avec ferveur cette terre sacrée...
Et maintenant, debout ! Nous arrivons enfin...

Oui, je revois encor le joyau de Bretagne
Qu'à la Vierge du Ciel offrit le roi Grallon,
Le béni sanctuaire où la grâce accompagne
Les chrétiens accourus pour invoquer son nom.

« Pèlerins, mes enfants, qui venez dans mon temple,
Au retour du printemps, m'implorer à genoux,

Mes enfants désirés, mon amour vous contemple,
Et le jour et la nuit je veillerai sur vous.

« De mes pieux Bretons la Patronne et la Reine,
Au seuil du Paradis j'ai reçu vos aïeux,
Grallon et Guénolé, Tugdual et Melaine,
Dont les noms parmi vous sont restés glorieux.

« C'est qu'ils étaient chrétiens, vos généreux ancêtres...
Vous, leurs fils, de Jésus accomplissez la loi !
Restez aussi, restez fidèles à vos prêtres,
Et vous serez heureux en gardant votre foi ! »

***

UN MALADE.

Étendu sur mon lit, consumé par la fièvre,
Je sentais que bientôt il me faudrait mourir...,
Mais votre nom si doux reposait sur ma lèvre,
Et vous avez contraint le trépas de s'enfuir.

UN AVEUGLE.

Mes yeux depuis longtemps fermés à la lumière
Ne pouvaient contempler votre front radieux ;
Honneur et gloire à vous, ma bonne et tendre Mère,
Maintenant, je vais seul sous le soleil joyeux.

LA PETITE FILLE.

Tous mes parents hélas ! dorment au cimetière....
Chaque printemps, je viens à Rumengol, pieds nus...
Je m'appelle Marie... Ecoutez ma prière,
Et donnez à mon cœur la force qu'il n'a plus !

UN PÉCHEUR CONVERTI.

Oublieux des leçons que reçut ma jeunesse,
Dans les plaisirs mondains j'avais perdu la paix...
Mais vous avez daigné secourir ma détresse,
Et je veux ici-bas, vous louer à jamais.

LA MÈRE D'UN SOLDAT.

Au pied de vos autels que j'ai versé de larmes,
Quand mon fils affrontait la mort dans les combats !
Mais pour moi désormais ont cessé les alarmes,
Car j'ai mon fils, mon fils que je n'attendais pas.

UN MARIN.

Bien souvent ballotté sur la vague en furie,
Le marin vous priait, ô Vierge, avec ferveur...
Etoile de la mer, qui protégiez ma vie,
Me voici devant vous avec la croix d'honneur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LES PÈLERINS ENSEMBLE.

Oui, oui, nous le disons, Marie, avec notre âme,
— Et nul ne sait mentir dans le pays d'Arvor, —
Vous serez en tous temps, vous serez notre Dame,
Et Jésus, notre Dieu, nous le jurons encor.
Terre de Rumengol, adieu, terre bénie,
Humide à chaque pas des larmes des Bretons !
Adieu pour une année, adieu, Vierge Marie,
O vous qui nous aimez, ô vous que nous aimons !

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

Notre-Dame de Rumengol. — *Grand pardon de la Trinité, le samedi 31 mai et le dimanche 1er juin.* — ORDRES DES OFFICES. — *Le vendredi 30 mai* : Premières vêpres, à 5 heures.

Le samedi 31 mai : La première messe, à 4 heures. Les autres messes se succèdent jusqu'à la grand'messe. — A 10 heures, messe solennelle, chantée par M. Cariou, curé de Landivisiau. Sermon par M. Léon, recteur de Cléder. — A 3 heures, vêpres solennelles. — A 6 heures, procession dite des miracles, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le dimanche 1er juin, (la solennité sera présidée, par M. Ollivier, vicaire général, supérieur du grand Séminaire) : à 3 heures du matin, première messe à la chapelle du Champ. La première messe à l'église, à 5 heures, les autres messes se disent à l'église d'heure en heure. — A 10 heures, messe solennelle à la chapelle du Champ, sermon par M. le curé de Landivisiau. — A 3 heures, vêpres suivies de la procession et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Plounévez-Lochrist. — « Lundi dernier a eu lieu le pardon de Notre-Dame-des-Armées : il a été, comme toujours, magnifique. A cette occasion, on a béni deux belles statues (saint Michel et saint Roch) : toutes deux ont été portées par des soldats, jeunes et vieux ; plusieurs de ces derniers étaient médaillés.

« Les hommes seuls avaient été invités à suivre la procession, et les femmes priées de rester à la maison — ce dont elles se sont bien gardées : de fait, le déroulement de la procession était superbe. Rien de beau comme de voir les soldats si nombreux porter les deux nouvelles statues avec celle de N.-D. des Armées, et les marins groupés ensemble porter un navire, pendant que tous les hommes de la paroisse, massés ensemble, suivaient en chantant les cantiques d'*Hor mam santez Anna*, et *Soudardet*.

« La grand'messe a été chantée par M. l'abbé Roull, principal du collège de Lesneven, et les deux sermons donnés avec une rare éloquence par M. l'abbé Le Bail, curé de Plouzévédé. Il a surtout profondément remué son auditoire, quand il a traité, avec autant de sagesse que de fermeté, la grande question de l'éducation chrétienne. Dans cette excellente paroisse de Plounévez-Lochrist, ces

enseignements si bien donnés ne passeront pas inutiles et improductifs ; quelque jour on y verra sortir de terre des écoles privées, dans lesquelles du moins on pourra parler de Dieu et de ses droits, sans contrôle comme sans crainte. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les protestants et la sainte Vierge. — Une publication imprimée à Londres et intitulée l'*Ave Maria* remarque qu'un des signes encourageants du temps est l'extension du respect et de la dévotion à la Sainte Vierge, même parmi ceux qui ne sont pas catholiques. A l'appui de ceci, le journal reproduit un passage qu'il extrait d'un sermon tout récent du Révérend Robert Court, un des ministres presbytériens les mieux connus. Le texte du discours était le *Magnificat*. « Tous les bons protestants, dit le Dr Court, devraient vénérer et honorer la Sainte Vierge, non-seulement à cause de son caractère personnel, mais parce qu'elle est la sainte mère de Dieu. Je dirai que, pour mon compte, il y a longtemps que j'ai appris à aimer et honorer Marie. Jusqu'à ce que l'horloge du temps frappe la dernière heure, les générations après les générations l'appelleront spécialement bénie et bienheureuse. Et pourquoi ? A cause de son fils. L'incarnation est le dogme central du christianisme. Niez la maternité divine, ou refusez-lui la place d'honneur qu'elle mérite, la théologie devient une simple philosophie et vos églises de simples clubs de dilettanti. »

RENNES. — Mgr le Cardinal est de retour de Rome : Son Eminence dimanche dernier a célébré la messe pontificale.

ANGERS. — Le diocèse d'Angers vient de faire son 22e pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes avec une piété et un entrain admirables.

LYON. — Le 5 mai, le Conseil municipal de Lyon, cédant à l'inspiration du bon sens et aux leçons de l'expérience, a voté la suppression des bataillons scolaires.

Cette ridicule institution a pour principal but d'écarter des offices du dimanche les enfants qui en font partie. Heureusement le bon sens public, et aussi les légitimes méfiances des parents inquiets à bon droit de l'esprit licencieux qui y régnait, en avaient déjà fait justice. Les exercices étaient de moins en moins fréquentés.

CHALONS. — *Couronnement de Notre-Dame de l'Épine.* — Mgr Sourrieu vient de publier une ordonnance qui règle les détails de la cérémonie pour le couronnement de Notre-Dame de l'Épine :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« La cérémonie, y est-il dit, sera accomplie au nom de Sa Sainteté Léon XIII, le mardi 3 juin 1890, sous la présidence de Son Éminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, notre métropolitain, délégué du Saint-Siège apostolique, en présence de NN. SS. les archevêques de Bagdad et de Tours, de NN. SS. les Évêques d'Angers, de Troyes, de Nevers, de Meaux, d'Amiens, de Verdun, de Beauvais, de Langres, de Dijon, de Soissons.

Mgr Freppel prononcera le sermon.

Dans une paroisse éloignée d'Orléans, il s'est passé un fait digne d'être proposé comme modèle :

Un mariage va se contracter. Tout est convenu, tout est prêt ; les démarches légales et la cérémonie religieuse vont être fixées. La jeune fiancée a posé certaines conditions que le futur a semblé accepter. Mais voilà que dans une conversation inattendue, son impiété se fait jour. La jeune fille a tout entendu ; elle apparaît, ferme et calme, et déclare que tout est rompu. Le parti était brillant, les instances des parents sont pressantes, le fiancé cherche à adoucir ses propos : il est trop tard, la fiancée ne cèdera plus : elle a compris que le bonheur n'est pas dans une union de ce genre et que son salut vaut mieux que la richesse.

(Extrait d'une lettre de Mgr d'Orléans à son clergé.)

Rome. — Le Saint-Père a donné lui-même la sainte communion au jeune fils du général de Charrette, qui pour la première fois s'approchait de la Sainte-Table. Sa Sainteté avait tenu elle-même à accorder cette grande joie et ce grand honneur au général, et surtout à Mme de Charrette, qu'il avait convertie du protestantisme au catholicisme, avant son élévation au trône pontifical.

***

— La cause de béatification du vénérable curé d'Ars vient de faire un grand pas, et l'authenticité de ses vertus a été reconnue et approuvée. La Sacrée Congrégation des Rites doit s'occuper maintenant de la véracité des miracles opérés par son intercession.

Fribourg. — Mgr Mermillod a été avisé par le *billet* d'usage de la Secrétairerie d'Etat de sa prochaine promotion au Cardinalat.

Le nom de cet illustre prélat est trop connu, même à Quimper, où Sa Grandeur a prêché au Sacré-Cœur, il y a 12 ans, une retraite aux Dames, pour que nous rappelions tous les titres qui ont fixé le choix du Saint-Père sur ce grand et saint Evêque.

Insulteur des Frères. — Le Visiteur provincial des Frères des Ecoles chrétiennes pour la province de Belgique, vénérable vieillard à cheveux blancs, prenait, en compagnie de ses religieux, le train de Bruxelles à Anvers.

« Dans le compartiment (c'est le Frère qui parle), nous nous trouvions en face de deux messieurs fort bien mis. L'habit religieux que nous portions les offusquait étrangement, car les insultes tombèrent bientôt comme grêle contre l'Eglise catholique et les moines en particulier.

Je restais impassible, pendant que mon confrère récitait pieusement son chapelet ; je regardais par la portière en faisant tourner mes pouces l'un sur l'autre.

Mon silence exaspéra le voyageur placé en face de moi. « Mon Père, me dit-il, vous êtes un homme d'esprit et vous faites une noble exception parmi les porteurs de froc. »

— « Comment cela ? » lui demandai-je en le regardant fixement ; puis je me remis tranquillement dans mon petit coin, tout en pensant que cette figure ne m'était pas inconnue.

— « Voyez, » me dit-il, « il y a un moment que je vous observe, et j'ai constaté que vous saviez admirablement faire tourner vos pouces l'un sur l'autre, le pouce droit toujours le premier. »

On applaudit dans tout le compartiment à ce que l'on considérait comme un spirituel trait de moquerie lancé contre moi.

— « C'est vrai, répondis-je, mais dans le temps je savais faire autre chose. »

— « Vraiment ! Quoi donc ? »

— « Il y a une trentaine d'années, lui dis-je en le fixant, dans ce même pays que nous traversons, un crime horrible était commis. Le misérable, qui alors était jeune, fut pris et condamné à dix ans de travaux forcés. A cette époque j'étais gouverneur de la province d'Anvers et, en cette qualité, je signai le décret infamant contre l'auteur du crime... et ce misérable forçat... c'était vous! »

Un silence de mort régna dans le compartiment ; personne ne riait plus ; le beau parleur devint blême, et à la station suivante il disparut.

(Semaine de Ratisbonne.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX. ? Ste Croix /

« *Séance du 14 octobre 1790.*

« Le sieur Le Clerc, recteur de Ploaré, entré... sur ce qu'il lui a été demandé s'il avait signé la déclaration attribuée au défunt Evêque de Quimper, et s'il y adhérait, a répondu qu'il

Archives diocésa es e Quimper et Léon

l'avait signée après l'avoir lue en partie et entendu lire en entier; qu'il soutient qu'elle contient les vrais sentiments de feu M. l'Evêque, parce que le sieur Recteur a très souvent entendu le prélat lui déclarer tous les sentiments contenus dans cette pièce, notamment dans le mois d'août et le 10 septembre dernier; que le dit Recteur ayant représenté au prélat qu'il lui serait bon de mettre ses sentiments par écrit pour fixer l'incertitude de plusieurs de ses recteurs, l'Evêque lui répondit: « J'ai déjà écrit quelque chose, et si Dieu me prête des jours, « cela ne tardera pas à paraître. »

« Le sieur de Perrien, recteur de Plouhinec, a déclaré avoir adhéré à la dite déclaration.

« Dieuleveut, recteur de Pouldreuzic, ne réclame que ce qui a rapport à la religion et à l'institution canonique pour l'Evêque qui sera nommé.

« Le Pape, recteur de Goulien, a déclaré avoir signé la pièce présentée par le Recteur de Mahalon comme testament de l'Evêque; qu'au surplus, il ne proteste contre aucun décret, et réclame seulement pour l'institution canonique.

« Sohier, recteur de Mahalon, déclare avoir reçu copie de la susdite déclaration au Séminaire et s'être chargé avec plaisir de la faire signer à ceux de MM. du clergé qui voudraient la souscrire librement; déclare, en outre, n'être plus saisi de la pièce, ne vouloir dire à qui il l'a remise, et continuer à adhérer à cette déclaration en son entier.

« Jeannou, curé de Plozévet, l'a signée à Saint-Corentin et y adhère pleinement.

« Morvan, recteur de Plonéour, n'adhère qu'aux articles qui ont rapport à l'institution canonique et qui deviendraient contraires à la religion, déclarant ne tenir à ce qui regarde le temporel dans cette déclaration.

« Lozéach, recteur de Tréogat, a déclaré n'avoir pas eu connaissance de cette pièce.

« Calvez, recteur de Tréguennec, n'a adhéré qu'au spirituel et non au temporel, réclame seulement l'institution canonique comme au passé, et que la religion catholique soit celle de l'Etat.

« Michel-Ange de Rostrenen, gardien d'Audierne, déclare que le Recteur de Mahalon lui a présenté une pièce qu'il a cru une supplique en faveur de la religion, adhère à ce qui y regarde la foi et les saints canons, mais ne se mêle en rien du temporel.

« Dagorn, curé de la ville d'Audierne, n'a adhéré qu'aux articles de foi.

« Grascœur, recteur d'Esquibien, a fait la même déclaration.

« Andro, recteur de Landudec, déclare avoir signé cette pièce, et continue à y adhérer dans toutes ses dispositions.

« Guéguen, recteur de Plonéis, adhère à tous les points qui concernent la religion et la conscience.

« Herviant, recteur de Primelin, y donne son adhésion.

« Penanec'h, recteur de Meylars, adhère à tous les points qui regardent le spirituel et la conscience.

« Coatpont, recteur de Poullan, déclare n'avoir pas cru devoir signer cette pièce pour cause de la tranquillité publique.

« Ansquer, recteur de Beuzec-Cap-Sizun, adhère à tout ce qui regarde le spirituel.

« Est rentré le sieur Bescond (Coatpont), recteur de Poullan, qui a dit adhérer à sa précédente déclaration, néanmoins n'improuver en aucune manière la pièce mentionnée.

« Gloaguen, recteur de Cléden, a dit; « J'ai souscrit la dite « pièce très librement, pour tous et les seuls articles où la « religion m'a paru intéressée. Le principal motif de ma sous- « cription a été d'éviter les embarras de conscience où se « trouveraient les prêtres et les fidèles de se voir peut-être « dans l'impossibilité de communiquer *in divinis* avec un « Evêque élu contre les décrets de l'Eglise, puissance non « moins respectable dans son genre que la puissance civile « dans le sien, je répète le serment d'être fidèle à l'une et à « l'autre de ces puissances dans leur genre respectif. »

« Le Gall, recteur de Plogoff, adhère à ce qui regarde le spirituel, et notamment l'institution canonique.

« Guellec, recteur de l'île de Seins, n'a pas eu connaissance de la déclaration de l'Evêque; il réclame, néanmoins, l'institution canonique. »

Quelques-uns de ces ecclésiastiques qui réclamaient l'institution canonique pour l'Evêque qu'on allait nommer à Quimper, devaient, peu après, prêter le serment et reconnaître Expilly sans institution canonique. Nous avons donné ailleurs le nom de ces malheureux prêtres, qui ne pouvaient même pas prétexter la bonne foi. De ce nombre ne fut pas du moins le sieur Rochedreux, vicaire de Guilers, qui ne figure pas dans l'enquête, les recteurs seuls ayant été appelés à s'expliquer.

Le 24 février 1791, le District de Pont-Croix le citait devant les tribunaux pour prédication incendiaire.

« Ouï les rapports des sieurs Jean Tallidec, Allain Le Guellec, de Kermerben, et Guillaume Cannévet, du moulin de Brennel en Mahalon, contre les prônes antipatriotiques que se permet, à ses grand'messes, le sieur Rochedreux, vicaire de la trève de Guilers, disant « que ceux qui avaient acquis des « biens nationaux n'avaient nul besoin de se présenter à lui, « qu'il ne les entendrait point en confession, » arrête qu'il « sera dénoncé et poursuivi devant le tribunal. »

Ce fut surtout après l'installation des intrus que le District dut dépenser toute son activité pour les faire respecter. Le 11 avril 1791, il décida que toutes les installations auraient lieu le même jour, le 17 avril :

Archives diocésa es e Quimper et Léon

« Occupé de l'exécution de la loi du 27 novembre sur les remplacements, voulant les effectuer avec la plus grande sécurité et même toute la décence possible ;

« Considérant qu'il est intéressant que les cures aujourd'hui sans chef spirituel fussent pourvues pour le saint temps de la Pâque, arrête : 1° qu'il sera écrit à tous les Recteurs réfractaires pour les prévenir que leur remplacement aura lieu dimanche prochain, jour des Rameaux, et qu'ils aient, en conséquence, à vider leur presbytère ; 2° qu'il sera écrit aux Conseils généraux des Communes de vouloir bien installer ce même jour les nouveaux pourvus, ainsi que recevoir leur serment. »

Pour plus de sûreté, le District envoya des commissaires pour procéder à l'installation des intrus ; mais le résultat de leur mission ne fut guère satisfaisant, comme le constate une délibération du District (1) du 18 avril 1791 :

« Vu les rapports des divers commissaires envoyés pour installer les nouveaux Curés ;

« Considérant que tous les réfractaires ont unanimement renouvelé leurs anciennes protestations ; qu'ils ont tous déclaré ne céder qu'à la force et ne pas se démettre de leur paroisse, dont ils continueront à se regarder comme les seuls pasteurs légitimes, et qu'ils en ont donné le témoignage le plus authentique en y choisissant des domiciles pour troubler, sans doute, leurs successeurs dans l'exercice de leurs fonctions ;

« Considérant qu'il n'est que l'éloignement de ces prêtres séditieux qui puisse accréditer l'exécution des lois ;

« Arrête : que Messieurs du Département seront invités à solliciter, s'il est possible par le courrier de samedi, 20 de ce mois, un décret de l'Assemblée nationale qui ordonne à tous les réfractaires remplacés de s'éloigner de leur ci-devant bénéfice à la distance d'au moins quatre lieues. »

Nous verrons que le Département, sans s'adresser à l'Assemblée, prit, le 21 avril, un arrêté conforme au vœu des Administrateurs du District de Pont-Croix. *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.
Le culte des Apôtres du Léon.

A la fête principale de saint Pol, le 12 mars, nous trouvons comme titre : *In obitu sancti Pauli epi Leon.* La messe est la pre-

(1) Registre, fol. 101.

mière du commun des confesseurs pontifes : *Statuit ei Dominus*, comme dans le missel romain, mais avec les différences que nous allons indiquer.

A l'*Introït*, le verset du psaume est remplacé par l'invocation.

Ora pro nobis beate Paule :
Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

COLLECTE.

Deus qui hunc præclarum diem per obitum sancti confessoris et episcopi tui Pauli consecrasti : da quæsumus : ut ejus intercedentibus meritis, a peccatorum nexibus te miserante mereamur clementer absolvi.

L'épître est tirée du livre de l'Ecclésiastique, ch. L du verset VI au verset XXII, mais avec suppression de quelques courts passages. Cette magnifique page de la Sainte Écriture est celle où Jésus, fils de Sirach, fait l'éloge du grand prêtre Simon, fils d'Onias, et elle s'applique très heureusement à saint Pol-Aurélien. Après l'épître se trouve un *responsoire* précédant le *trait* ; cette particularité est aujourd'hui exclue de la liturgie romaine.

Le verset *Domine prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis* et les versets suivants ont fourni le texte de ce *responsoire*.

OFFERTOIRE.

Veritas mea et misericordia mea cum ipso : et in nomine meo exaltabitur cornu ejus.

SECRÈTE.

Munera quæsumus, Domine, per manus meas humiliter tibi oblata, per invocationem sancti nominis tui intercedente sancto Paulo confessore tuo, ab omni pollutione tu digneris sanctificare : ut ad medelam nostræ animæ proficiant sempiternam.

COMMUNION.

Beatus servus quem cum venerit.... etc.

POSTCOMMUNION.

Repleti cibo potu benedictioneque cœlesti, te Domine, supplices exoramus : ut quæ fragili celebramus officio, beati confessoris tui Pauli prodesse nobis sentiamus auxilio.

Au 10 octobre, nous trouvons la fête de la Translation de saint Pol. C'est encore la messe *Statuit* avec les modifications précédemment indiquées, et en outre les suivantes.

VERSET DU PSAUME A L'*Introït*.

Misericordias Domini : in æternum cantabo.

COLLECTE.

Da nobis Domine quæsumus beati Pauli pontificis attolli suffragiis : ut qui pontificalem sanctis meritis suscepit dignitatem, impetret apud te nobis supernam protectionem.

Alleluia : *Pie Pater Leoniæ*	Alleluia : *Paule præsul Leonie*
Sidus in cœlo præsulum	*Precatu semper sedulo*
Paule lumen Britanie	*Sta coram rege glorie*
Tuum defende populum.	*Pro naufragante sæculo.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PROSE.

Lætabundus
Pastori dei grex jocundus
Alleluya.

Ut ignaves
Pennatas concludit aves
Res miranda.

Post palmam ingreditur
Et tipice nascitur (1)
Sol de stella.

Exemplar se præbuit
Gregem voce monuit :
Semper clara.

Sicut Christum docuit
Vite viam tenuit
Pari forma.

Exul esse voluit,
Possidere respuit
Hec corrupta.

Jam in cœlis jubilat
Multis signis rutilat
Valle nostra.

Per hunc benedicitur
Qui pro nobis moritur
Carne sumpta.

Os mutorum solvitur
Cecis lumen redditur
Plebs errans non sinitur
Esse ceca.

Mare fugit, saliunt
Claudi : surdi audiunt
Multe terre sentiunt.
Hec predicta.

Plebs Christi propera
Depone vetera :
Hec sequens
Ne sis gens
Misera.

Sequi nos opera
Ejusque munera :
Da quem genuit puerpera
Amen.

SECRÈTE :

Beatissimi pontificis tui Pauli nos quesumus muniat ibique oratio : et munera que tibi offerimus : placitis deferantur angelicis manibus.

POSTCOMMUNION :

Preces nostras quesumus Domine clementer exaudi : et intercedente beato Paulo confessore tuo atque pontifice, supplicationes nostras placatus impende.

Les trois oraisons précédentes reviennent à chaque jour de l'octave, mais par ailleurs les messes changent. Le premier jour, c'est *Sacerdotes tui Domine ;* le second, *Os justi ;* le troisième, *Sacerdotes Dei benedicite ;* le quatrième, *Sacerdotes ejus induam salutari ;* le cinquième jour et les suivants on devait dire la messe de la fête ; mais le dimanche dans l'octave on chantait une prose particulière.

Leonensis terra plaude,
Celebrata festa gaude
Sancti Pauli presulis.

Cujus sensu gubernata,
Cujus es tam illustrata
Fide quam miraculis.

Is a pueritia,
Regna linquens patria,
Sub Illuto studuit.

Tribus junctis sociis,
Sacris se non studiis
In parem exhibuit.

Quasi gregem ovium,
Paulus turbam avium
Noxiam incarcerat.

Doctor fit attonitus,
Filii dum tacitus
Meritum considerat.

(1) *Tipice* pour *typice ;* c'est-à-dire : d'une manière figurative ou symbolique.

Tandem patri pandit votum,
Et ad heremum remotum
Recedit secretius.

Ibi carne macerata,
Ut non satagat cum Martha
Fit Maria potius.

Instruit ad fidem Marcum,
Sed ostendit rex se parcum
Negans tintinnabulum.

Quod a Marco denegatur
A superno Rege datur
Piscis per miraculum.

Mirum est quod dicitur,
Alveo concluditur
Maris Pauli precibus.

Fratris beneficio
Major seruit natio
Monialis usibus.

Bubalum hic fugat sontem
Et propinat novum fontem
Sitibundis sociis.

Per hunc fera sus paccatur (1)
Ursus preceps sponte datur
Illius imperii.

Serpens ferox miro modo
Se centeno plicans nodo
Junus mari gurgitat.

Videt comes et miratur,
Universa gens letatur
Quod hostis periclitat.

Postquam virgo sublimatur,
Et invitus consecratur
Cessat idolatria.

Fides una predicatur
Et Trinitas veneratur
In Ima Britannia.

Fit propheta servus Dei
Tandem vite finis ei
Ab angelo panditur.

Discipulis hic vocatis
Fidem sancte Trinitatis
Predicans, assumitur.

Paralitici curantur,
Cecis visus instauratur,
Mutis lingue gratia.

Ergo sanctus revelatur,
Quia per hunc operatur
Deus mirabilia.

Qui nos sua gratia
Trahat ad celestia,
Ubi summa premia
Sunt et vera gaudia.

Amen.

Nous aurons encore un emprunt à faire au missel de Quillévéré quand nous en viendrons au culte de saint Goulven, mais disons dès maintenant ce qui nous reste à ajouter sur cette belle œuvre typographique.

L'ouvrage imprimé était-il la reproduction d'un ancien missel manuscrit en usage dans le diocèse de Léon ? — La dédicace que nous avons reproduite l'affirme catégoriquement, et cependant nous ne pouvons écarter ici un doute. En 1526, la Bretagne n'était réunie à la France que depuis trente-quatre ans, et douze années seulement s'étaient écoulées depuis la mort d'Anne la Bonne Duchesse ; comment la liturgie bretonne aurait-elle été assez française avant le pacte d'union pour célébrer sous le rite double ou semi-double la mémoire de près de trente saints appartenant à la vieille Gaule, mais dont l'office ne s'est jamais trouvé au calendrier romain ? Comment surtout la part aurait-elle été faite si large aux Saints du diocèse de Paris ? Ces nombreux emprunts faits aux *propres* d'églises étrangères donnaient au missel de Quillévéré un caractère de jeunesse qui a dû lui être funeste.

La bulle de saint Pie V l'atteignit donc en 1570, quarante-

(1) Le texte porte *feras ;* c'est une des rares fautes que je trouve dans le missel.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

quatre ans après sa publication, et il n'aura certainement pas tardé à disparaître de l'usage général, mais nous lui devrons toujours de nous avoir conservé certaines compositions liturgiques d'un réel intérêt, en particulier les deux proses que nous avons citées et celle de saint Goulven que nous donnerons bientôt. Les messes de saint Ténénan (1), de saint Gouesnou, de saint Hoardon, de saint Hervé, n'ont point de séquences propres ; elles en empruntent une au Commun des Confesseurs. Saint Joévin n'a même pas cette séquence commune, parce que sa fête tombe ordinairement en carême ; c'est pour ce même motif que nous ne trouvons pas de prose pour la principale fête de saint Pol, tandis que le missel en donne deux pour la translation de ses reliques et pour le dimanche dans l'octave. Cependant la liturgie du XVI[e] siècle n'excluait pas absolument les séquences pendant la sainte quarantaine, car dans notre missel même nous en trouvons une pour le jour de l'Annonciation. En terminant, faisons remarquer le titre même de la fête de saint Pol au 12 mars : *In obitu sancti Pauli epi leon*. Depuis fort longtemps le mot *obitus* (mort), n'est plus employé pour indiquer la mort des Saints ; l'Église regarde au contraire comme une véritable naissance leur bienheureux trépas.

Après la messe de saint Pol nous avons à étudier maintenant son office. La plus ancienne édition qui s'en puisse encore trouver est de 1705. Elle fut faite par ordre de l'évêque Jean-Louis de La Bourdonnaye, et par lui reconnue conforme à l'édition primitive. L'évêque Henry de Laval de Boisdauphin (1651-1661) avait pris l'initiative de la rédaction d'un *propre* en harmonie avec les exigences de la liturgie romaine. Jean-Louis de La Bourdonnaye le réédita deux fois, d'abord à Morlaix chez l'imprimeur D. P. de Ploësquellec, à l'enseigne de la Croix-d'Or, près du pont de Bourret, puis en 1736 à Saint-Pol, chez Jean-Joseph Le Sieur, imprimeur et libraire de l'évêque, du clergé et du collége.

(A suivre.)

(1) J'ai commis une erreur dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse*, en disant que saint Ténénan n'avait pas trouvé sa place dans le missel de Quillévéré.

UN PRÊTRE, étranger au diocèse, demande une place de Précepteur.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques



aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, et à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, drains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que aloes, scammonnée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la Santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

SOUS FORME DE TABLETTES LAXATIVES ET RAFRAICHISSANTES
EXQUISES AU GOUT, AGRÉABLES A SUCER, ET NE PROCURANT AUCUNE COLIQUE

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'Appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Mauvaise de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1** fr. **50** dans toutes les Pharmacies

Impression de la Tablette du PURGATIF GÉRAUDEL

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur, M. GÉRAUDEL
pharmacien à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

envoie Gratis et Franco
deux TABLETTES ÉCHANTILLON à toute personne qui en fait la demande affranchie.

PURGATIF GÉRAUDEL

Archives diocésaines de Quimper et Léon

REVUE UNIVERSELLE DES

INVENTIONS NOUVELLES

Publication illustrée de 64 pages donnant des renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. Directeur H. Farjas, ing., anc. off. d'artill. Abon.: 1 an Paris, 5 fr.; dép. 6 fr.; étr. 8 fr. *Abonn. d'essai pour 6 mois* : Paris et départ., 2 fr.; étr., 3 fr. Adm.: 25, rue St-Augustin, Paris. — SOMM. DU NUMÉRO DU 5 MAI 1890 Voiture à vapeur. Cerf-volant à musique au Tonkin. **Propos du Docteur :** La manœuvre de la raie (Dr Foveau de Courmelles). **Tribune des Inventeurs :** Moteur à pétrole Daimler et ses applications. Poste central de tubes acoustiques. Home téléphone. Téléphone artistique. Lampes à arc Pilsen. Pile Renault. Armoire-cuisine. Moyeu métallique. Glacière de famille. **Tour du monde:** Photomagie (E. Husson). Enregistreur de la vitesse des trains (H. de Parville). Harpon aérostatique. L'Hippopède. Bec à gaz régulateur. Chauffe-rette-Tabouret. Ceinture porte-parapluie Epingle à cheveux la perlée. Ciseaux-étui. Voiture électrique. Chariot porte-livre. Nouveau tamis pour la cendre. Conservation du beurre par l'acide carbonique sous pression. Peinture à base de pommes de terre. Crapaud à cornes, etc. Causerie scientifique. Commerce. Renseignements commerciaux. Index politique illustré du mois d'avril. Théâtres : premières représentations d'avril. Programme des prix offerts par la Société d'Encouragement pour 1891, etc.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

SURDITÉ Le Véritable **Papier Anticatarrhal**, celui qui a guéri 1034 cas en 1889, dont beaucoup par une seule boîte à **5** fr., est celui du **Docteur DROUET**, de la Faculté de Médecine de Paris. *Demander prospectus et les nombreuses attestations au* Dr **DROUET**, Boul. **Rochechouart, 112, Paris.** *Se méfier des Contrefaçons.*

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue France — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue France

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*Codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules [illegible] sent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, en

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

5e ANNÉE. Vendredi 6 Juin 1890. N° 23.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires : Quimper : cathédrale de Saint-Corentin, paroisse de Saint-Mathieu ; Nécrologie ; Nomination ; Cause de Béatification de Mgr Le Nobletz ; Rumengol ; Lettre du Père Abgrall, de la Congrégation des Missions Étrangères.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rennes ; Inauguration du tombeau de saint Yves ; Belgique ; Laissez passer la justice de Dieu.

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Juin. — 2e dimanche après la Pentecôte. Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Vêpres de l'Octave : mémoire des saints martyrs Prime et Félicien.

Lundi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mardi 10. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Mercredi 11. — Saint Barnabé, apôtre, double-majeur, rouge.

Jeudi 12. — Octave de la fête du Saint-Sacrement.

Vendredi 13. — Fête du saint Cœur de Jésus, double de 2e classe, blanc.

Samedi 14. — Saint Basile-le-Grand, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Trégunc	8 et 9 juin.
Kernouez	10 et 11 juin.
Cléden-Cap-Sizun	12, 13 et 14 juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Tous les jours du mois de juin*, une messe de réparation en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, se dit à la cathédrale à 5 h. 1/2, autel du Sacré-Cœur. Elle est suivie de la récitation des litanies du Sacré-Cœur.

De plus, tous les vendredis soirs, on a, à 7 h. 3/4, une cérémonie réparatrice. Elle consiste en la récitation du chapelet, cantiques, prières et bénédiction.

Dimanche 8 juin, solennité de la fête du Très-Saint-Sacrement : La dernière messe basse se dit à 8 h. 1/2. La grand' messe est à 9 heures.

A l'issue de la grand' messe, procession du Très-Saint-Sacrement, présidée par Monseigneur.

Voici son itinéraire : Rue de l'Evêché, Boulevard de l'Odet, station au Pont-Firmin, rue du Pont-Firmin, rue des Reguaires, station à la chapelle de la Retraite, place Toul-al-Laër, rue de la Mairie, place Saint-Corentin, rentrée à la Cathédrale. Bénédiction solennelle.

On prie les hommes de se joindre au cortège qui suit le dais. Une chaise leur sera réservée dans le grand chœur.

Pendant la semaine, le Très-Saint-Sacrement est exposé tous les jours après la 1re messe. Il reste exposé jusqu'aux vêpres, qui se chantent à 4 h. et sont suivies de la bénédiction. La grand' messe se chante tous les jours à 9 h.

Vendredi 13 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus : à 7 h. 3/4, cérémonie réparatrice ; chapelet, procession du Très-Saint-Sacrement, station à l'autel du Sacré-Cœur, quête et bénédiction.

Dimanche 15 juin, solennité de la fête du Sacré-Cœur : à l'issue des vêpres qui se chantent à 3 h., procession du Très-Saint-Sacrement dans l'intérieur de la cathédrale, station à l'autel du Sacré Cœur, consécration de la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus, bénédiction solennelle.

***

Eglise paroissiale de Saint-Mathieu. — *Dimanche prochain*, les messes basses à 5 h. 1/2, 7 h. et 8 h. ; la grand' messe à 9 h., les vêpres à 3 h. suivies de la procession du Saint-Sacrement à l'intérieur de l'église et de la bénédiction.

Tous les jours de la semaine, le Saint-Sacrement sera exposé depuis la 1re messe jusqu'à l'office du soir, qui commencera à 7 h. 3/4 : Complies, quête et bénédiction.

Vendredi, fête du Sacré-Cœur, procession à l'exercice du soir, amende honorable et bénédiction.

Dimanche 15 juin, solennité du Sacré-Cœur de Jésus, la procession de la Fête-Dieu sortira de l'église à l'issue des vêpres qui seront chantées à 3 h., et suivra le parcours indiqué.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, M. Le Roux, recteur de Plozévet, décédé le 31 mai 1890, à l'âge de 68 ans.

Nomination. — M. l'abbé d'Amphernet, ancien aumônier militaire en Tunisie, chevalier de l'ordre du Nicham, est nommé aumônier du cimetière de Kerfautras, à Brest.

Cause de béatification de M. le Nobletz. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs et à tout le diocèse que le procès informatif de la cause de Béatification de M. le Nobletz, entrepris par ordre de Mgr l'Evêque, après autorisation de Notre Saint-Père le Pape, est terminé vendredi 30 mai ; la dernière session a eu lieu dans la chapelle du palais épiscopal de Quimper. Le procès a été publié à la fin de la séance, et on annonce par cette note aux divers témoins non encore prévenus qu'ils sont, à partir de ce jour, déliés du serment fait par eux, de garder le secret sur leurs dépositions. On peut ajouter que les procès-verbaux d'enquêtes ont été rédigés avec beaucoup de soin, et suivant les derniers décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, relatifs aux causes de Béatification et de Canonisation.

Le tribunal ecclésiastique a recueilli aussi dans les diverses localités où il a siégé, à Quimper, à Plouguerneau, à Douarnenez et au Conquet beaucoup d'informations sûres, très intéressantes et prouvant clairement la réputation de sainteté dont jouit encore dans son pays, après 250 ans écoulés, le grand missionnaire breton, *le parfait modèle du prêtre séculier*, comme dit l'auteur de sa vie.

Les actes du procès sont déjà entre les mains de deux prêtres, aumôniers à Quimper, qui ont prêté serment de la copier fidèlement. Cette copie sera envoyée à Rome dans trois ou quatre mois.

Espérons que cette cause si chère à tout le diocèse, aux fidèles comme aux prêtres, sera bien accueillie à la curie romaine.

Puissions-nous avoir, sans trop tarder le bonheur de louer dans nos églises ce grand serviteur de Dieu, canonisé déjà de son vivant par la voix populaire !

Il convient d'ajouter que les prières et les aumônes faites pour cette belle œuvre, peuvent en hâter beaucoup le succès.

Rumengol. — Un temps splendide a favorisé les fêtes du samedi et du dimanche à Rumengol : au dire des gens du pays, la foule depuis 1870 n'avait jamais été aussi nombreuse.

Le samedi, dès l'aurore, les pèlerins s'approchaient en masse de la sainte Table, jusqu'à l'heure de la grand'messe chantée par M. le Curé de Landivisiau. M. Léon, recteur de Cléder, dans une bonne et solide instruction, a parlé de Marie, salut des infirmes et refuge des pécheurs.

Dans l'après-midi, les vêpres ont été suivies de la procession dite des miracles. Ce qui distingue cette procession, c'est le grand nombre de personnes qui y assistent portant des cierges en souvenir de quelque promesse ou vœu faits à Notre-Dame de Rumengol.

Le soir, l'église ne suffisait plus à contenir les fidèles accourus

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de tous les points du Finistère, des confins des Côtes-du-Nord et du Morbihan, et dont le bonheur est de passer cette nuit aux pieds de Notre-Dame.

Le lendemain cette foule, après avoir entendu une première messe dite au champ de couronnement, et, après s'être approchée de la Sainte-Table, a fait place à une foule encore plus nombreuse venant assister à la solennité du dimanche.

A 10 heures, le champ du couronnement présentait un coup d'œil vraiment admirable. Douze mille assistants au moins y entendaient la messe chantée par M. Ollivier, vicaire-général, supérieur du grand séminaire. C'est M. Cariou, curé de Landivisiau qui a fait le sermon. Dans un breton pur, élégant, imagé, il a vivement intéressé, et quelquefois touché jusqu'aux larmes tous ceux qui pouvaient l'entendre, en leur rappelant les origines de la dévotion à Notre-Dame de Rumengol et les devoirs de l'heure présente.

Les vêpres chantées à la chapelle du champ, la procession et la bénédiction ont clôturé ce pardon vraiment unique dans notre pays, et chacun est retourné emportant les faveurs et les grâces de Notre-Dame de Rumengol.

Lettre du P. Abgrall, de la Congrégation des Missions étrangères. — Le P. Abgrall, ancien vicaire de Sainte-Croix de Quimperlé, se trouve au Tonkin depuis trois ans, et a été chargé, il y a deux ans de la mission de *Vinh*. En prenant possession de ce poste, il trouva une église misérable, une sorte de hangar composé d'un toit en bambous monté sur de mauvais poteaux de bois, abri trop pauvre et trop pitoyable pour qu'on pût y conserver le Saint-Sacrement.

Dans l'espace de deux ans, il a fait construire une belle et vaste église, avec murs en pierres, et briques enduits de stucs très fins, colonnes en cœur de bois de fer, voûtes élégantes, autels sculptés recouverts de laques et de belles dorures. Le jour du Jeudi-Saint a eu lieu la bénédiction de cette nouvelle église, et voici la lettre que le missionnaire écrit à ses parents pour donner la relation de ces fêtes.

« Vinh, le 11 avril 1890.

« Voici les fêtes terminées. Depuis la dédicace du temple de Salomon, on n'avait rien vu de si magnifique. Mes chrétiens vont plus loin, et prétendent que depuis la création du monde, il n'y a pas eu fête pareille ; les vieillards se contentent de dire que, malgré le nombre de leurs années, leurs yeux n'avaient encore vu rien de comparable. Véritablement la fête a été splendide. Le soir du dimanche des Rameaux, ouverture de la retraite des confirmands au nombre de 125. Quatre exercices par jour. Le mercredi, entrée vraiment triomphale de Monseigneur. On est allé au devant de Sa Grandeur à 3 heures d'ici, — 20 barques. C'est par le canal

que Monseigneur est venu. En tête, une barque découverte avec musique, tambours, cymbales ; puis les autres barques montées par mes chrétiens dans leurs plus beaux habits ; enfin la barque de Monseigneur, belle barque toute neuve qui allait à l'eau pour la première fois. Sur chaque barque, des drapeaux portés par des hommes en habits multicolores rappelant la procession de Saint-Michel à Plouguerneau. Ce cortège vu de loin dans les méandres continuels du fleuve était d'un effet splendide. Quand on a été en vue de la Mission, de chaque barque sont partis des pétards. Quand Monseigneur a abordé ç'a été un vrai tonnerre : tambours, cloches, cymbales, pétards ; quel bruit, mais quelle joie ! On a conduit processionnellement Monseigneur à l'église : à sa sortie tout le monde s'est précipité pour baiser son anneau. Monseigneur n'avait pas vu l'église depuis longtemps ; il l'a beaucoup louée ; tout le monde s'accorde d'ailleurs à dire que c'est un petit bijou.

« Le Jeudi-Saint : bénédiction de l'église, messe pontificale ; bénédiction des Saintes Huiles, confirmation : 9 missionnaires, 5 prêtres indigènes, 20 théologiens, 30 à 40 catéchistes et collégiens ; foule à remplir une église quatre fois plus grande. Après midi, lavement des pieds. Ici où les distances de supérieur à inférieur sont si bien gardées, cette cérémonie est des plus émouvantes, tout le monde pleurait à chaudes larmes ; il a véritablement fallu faire violence aux treize chrétiens qui ont été choisis à cet effet, et à l'exemple de saint Pierre, ils disaient : « Moi me laisser laver les pieds par le Maître, jamais ! » Le reposoir était très simple, mais de bon goût. Le P. Tessier a prêché à la messe.

« Vendredi-Saint : Office. Le soir : bénédiction du chemin de la croix, procession aux flambeaux autour de l'église, sermon du P. Pelletreau. Le chemin de croix est très joli.

« Samedi-Saint : Office. La lampe du sanctuaire a été allumée pour la première fois, au feu nouveau. Après la communion, la sainte réserve a été mise pour la première fois dans le tabernacle du Maître-Autel, pour ne plus quitter mon église, je l'espère. Depuis, il me semble que tout est transformé chez moi ; l'atmosphère n'est plus la même. J'espère que de son tabernacle, Notre-Seigneur opérera de grands miracles. Les chrétiens comprennent déjà ce bienfait, et il est bien rare que l'église soit déserte.

« Dimanche de Pâques : Messe pontificale, très beau chant ; l'après-midi, Vêpres pontificales, puis la procession : j'ai vu rarement procession plus belle, et jamais aucune si pittoresque. Des deux côtés, deux longues files de grands drapeaux, une centaine portés par des hommes en habits multicolores ; au milieu, en tête, la croix portée par le diacre, puis, les cinq belles bannières, dont les porteurs avaient de beaux habits rouges ; les rubans étaient portés par des enfants habillés de longues aubes blanches avec de petites bandes rouges pendant à leurs ceintures également rouges ; puis, la statue de la sainte Vierge sur son magnifique brancard, précédée de six « anges » pittoresques au possible, exécutant de temps en temps devant la sainte Vierge des danses plus pittoresques

Archives diocésaines de Quimper et Léon

encore : Rien ne plaît davantage aux annamites ; enfin, les séminaristes, les prêtres et Monseigneur sous un dais, suivi de la foule.

« La procession a fait le tour de la propriété, en dehors, puis le tour de l'église. Autour de l'église, les deux extrémités de la procession se touchaient. On a photographié les « anges », le brancard et la bannière du Saint-Sacrement ; l'église était splendidement illuminée, jamais très certainement à l'église de Lampaul, il n'y a eu aussi beau salut ; j'avais emprunté pour la circonstance tous les candélabres de la Communauté. Les plus beaux saluts à la chapelle des missions étrangères de Paris ne sont pas plus splendides... Au salut, *Te Deum*. Il y avait vraiment lieu.

« Lundi matin : Bénédiction du cimetière, messe pour les défunts de la paroisse ; le soir : Salut.

« Le Mardi, départ de Monseigneur et des Missionnaires. Le lundi, mardi, mercredi, toute la ville, on peut dire, mandarins, fonctionnaires, chinois ou païens, sont venus me saluer et me féliciter, c'est l'usage du pays ; puis, des députations de toutes les chrétientés à cinq lieues à la ronde, chacun apportait un petit présent, et chacun était invité à s'asseoir à la table, on ne peut pas faire autrement ; mais ce n'est une grande dépense pour personne, chacun y contribuant pour sa petite part. Le jeudi, c'était le tour de mes chrétiens : hommes, femmes, enfants, tous ont pris part au festin. Le présent de la paroisse était : une vache, une genisse, 2 cochons et assez de riz pour les manger. Une famille apportait en outre deux cochons. Dans ces circonstances les annamites sont larges. J'ai traité au moins mille convives pendant les 7 jours de fête. Ce n'est pas de l'argent perdu. Ce peuple a besoin d'être ébloui. D'ailleurs, on ne peut faire autrement : on vient vous féliciter, vous saluer ; si vous n'invitez pas, vous êtes un mal appris, et ici je suis en relation avec tant de monde que la foule des *félicitateurs* a été vraiment extraordinaire.

« Conclusion : La croix de N. S. est déjà lumineuse au ciel de l'annamite, plaise à Dieu que le pays tout entier marche à sa lumière.

« Pendant les 7 jours de fête, la propriété et toute la chrétienté étaient pavoisées de drapeaux de toutes couleurs ; la nuit les drapeaux étaient remplacés par des lumières ; c'était d'un effet très beau. Toutes les barques chrétiennes étaient pendant les fêtes à côté de la mission ; chacune avait son drapeau pendant le jour et sa lumière pendant la nuit.

« Mes chrétiens sont heureux et fiers. Je suis convaincu qu'ils deviendront plus fervents et que j'aurai des conversions autour de moi. En ce moment, je ne pense qu'à une chose, à dormir et c'est presqu'en dormant que je vous écris. Je suis cependant assez éveillé pour savoir que je vous aime tous plus que jamais, et, plus le bon Dieu me comble de ses faveurs, plus je sens de tendresse pour ceux qui m'ont appris ou aidé à l'aimer. En foi de quoi je vous embrasse tous mille fois. Si j'ai dit des bêtises ou fait des fautes d'orthographe, mettez le tout sur le compte des huit jours de sommeil perdu qui accablent les yeux du pauvre missionnaire.

« J. F. ABGRALL. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

RENNES. — Monseigneur le Cardinal est rentré à Rennes, samedi soir, en parfaite santé.

Le lendemain, saint jour de la Pentecôte, Son Eminence a officié pontificalement à la Grand'Messe et aux Vêpres.

Après l'évangile, Elle a, du trône, adressé quelques paroles à l'immense assistance qui remplissait l'église Métropolitaine.

Elle a dit, après un séjour à Rome prolongé au-delà de ses prévisions par la bonté du Saint-Père, sa joie de se retrouver au milieu de son peuple a qui Elle apportait les bénédictions du Pape.

Rome, où Son Eminence est née à la vie sacerdotale dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, « mère et maîtresse de toutes les églises, » où Elle a reçu des mains augustes de Pie IX la consécration épiscopale, est vraiment pour Elle une seconde patrie.

C'est son 21e pèlerinage à la Ville Eternelle ; il lui laissera d'impérissables souvenirs.

Les Diocésains de Son Eminence seront heureux d'apprendre qu'ils ont été pour Léon XIII, au milieu de tant d'amertumes et d'angoisses, le sujet d'une grande consolation. C'est avec un contentement traduit par les expressions les plus vives, que le Saint-Père écoutait ce que Son Eminence a pu lui raconter du Diocèse, de la fidélité de nos populations aux traditions et pratiques chrétiennes, du zèle du clergé, de la ferveur des communautés religieuses, de l'apostolique activité de Monseigneur le Coadjuteur ; du respectueux et filial dévouement de tous : fidèles, prêtres et évêques à sa personne sacrée.

Le Pape eût voulu qu'il lui fût possible de donner lui-même à chacun en particulier la Bénédiction qu'il a chargé Son Eminence d'accorder en son nom.

En terminant, Son Eminence a fait justice en quelques mots de l'agitation soulevée à Rennes pendant son absence.

A l'issue de la Grand'Messe, Son Eminence a donné solennellement, par privilège spécial, la Bénédiction Papale avec indulgence plénière.

Inauguration du tombeau de saint Yves. — Nous croyons savoir que les fêtes d'inauguration du tombeau de saint Yves, dans la cathédrale de Tréguier, auront lieu les 7, 8 et 9 septembre. Elles seront présidées par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Rennes, notre vénéré métropolitain.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Belgique. — On lit dans la *Semaine Religieuse* d'Anvers :

« Au mois d'août prochain, se tiendra à Anvers le septième Congrès Eucharistique. Il sera, nous osons l'espérer, non moins brillant que ses devanciers de Toulouse, Avignon, Lille, Liège. La présidence effective du Congrès est dévolue à S. G. Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève. »

Laissez passer la justice de Dieu. — Que d'autres prodiguent leur encens au grand ennemi de l'Eglise et de la France, au prince de Bismarck ; pour nous, il nous plaît — et nous ne croyons pas en cela nous tromper — de voir la main de Dieu s'appesantir sur la tête d'un persécuteur.

Cet homme était tout, il était plus puissant que les empereurs soumis à ses caprices ; aujourd'hui il n'est plus rien. Tous les titres dont on dore son blason ne sauraient le consoler du pouvoir qu'on vient de lui arracher :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre ;
Pareil au cèdre il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus :
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

L'homme de fer est brisé. Les délégués des puissances européennes semblaient convoqués pour être témoins de sa chute. Ils l'ont vu partir acclamé par le peuple, c'est vrai, le sourire aux lèvres, mais le ressentiment et la mort dans l'âme. Il bravait son souverain avec plus de hardiesse que de dignité.

Nous n'oublions pas que le Centre catholique trouva toujours dans M. de Bismarck un ennemi implacable ; que ce chancelier de fer conçut le dessein d'exterminer les catholiques allemands, qu'il traîna de prison en prison les prêtres et les évêques, que beaucoup d'enfants de l'Eglise furent martyrs, et lui leur bourreau.

Nous n'oublions pas que les ordres religieux, bannis de la patrie, sont encore victimes de ses colères sur la terre d'exil. S'il a mis un frein au Kulturkampf, ce n'est ni par amour de l'Eglise qu'il redoute, ni par compassion pour les victimes qu'il déteste, ni par la crainte de Dieu qu'il brave ; mais par la violence des évènements qu'il essaie de suivre, quand il se sent impuissant à les maîtriser.

Nous n'oublions pas qu'il prépara la chute du pouvoir temporel des Papes, et qu'il faisait applaudir par ses sbires les régiments italiens entrant dans Rome par la *Porta Pia*. Lui sort de Berlin, à son tour, et sur ce char qui l'emporte, nous lisons la sentence de l'histoire : Laissez passer la justice de Dieu !

C'est ainsi que « *Celui par qui règnent les rois et de qui dépendent les empires* » sait déjouer les trames les plus audacieusement

ourdies, et tirer, à son heure le bien du mal qui paraissait le plus irréparable et le plus invétéré.

C'est ainsi que le souverain Maître des évènements se montre fidèle en toutes ses promesses, et que se vérifie, par un éclatant et mémorable exemple, cette grande loi de la politique et de l'économie chrétienne : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice; le reste vous sera donné par surcroît.* »

(Le Messager du Sacré-Cœur de Jésus.)

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon.

Il y a lieu de s'étonner de ce qu'en rédigeant le *Propre* actuellement en usage dans le diocèse de Quimper et de Léon, la commission nommée par Mgr Graveran n'ait presque rien gardé des monuments liturgiques de nos deux anciens diocèses. L'office de saint Pol-Aurélien a été encore plus complètement transformé que celui de saint Corentin ; mais cependant on peut reconnaître que si notre *propre* est par ailleurs d'une remarquable pauvreté, les deux nouveaux offices des patrons du diocèse valent les offices anciens comme rédaction, et leur sont même supérieurs dans certaines parties, sauf pour les leçons. Les psaumes sont, comme actuellement, du commun des confesseurs pontifes.

On remarquera que les antiennes sont rythmées de telle sorte qu'elles semblent empruntées à des hymnes aujourd'hui hors d'usage. Cette particularité se rencontre dans d'autres créations liturgiques adoptées par l'Eglise romaine, par exemple à l'office de la Très-Sainte Trinité.

PREMIÈRES VÊPRES.

1re *Ant.* — Generosa Paulus Anglici proles patris, generosiorem mentis Angelicæ facem, a Patre summo luminum nascens capit.
2e *Ant.* — Studet magistro dignus Ilduto.
3e *Ant.* — Cœlo quod hausit, prodigo fundit.
4e *Ant.* — Regi salutis indicat Marco viam.
5e *Ant.* — Ne quasset impar infulæ pondus caput, fugit : jubentem, quo vocat, sectans Deum.

Hymne.

Cœlitus missum resonare munus,
Præsulem gestit lyra nostra Paulum :
Ut tuo laudes operi, Redemptor,
Christe rependat.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pectori mentem tenero virilem
Inferens : mores puer Angelisans
Haurit Ilduti, sophiamque prona
Ebibit aure.

Alitum turbam sata sublegentem,
Ut gregem cogit caveaque claudit :
Cum jubet, nunquam reditura sanctis
Exulat agris.

Ut voluptates fugiat fugacis
Sæculi : solo sale, pane, lympha,
Pastus, æternum meditatur arcta
Numen eremo.

At Leonensem mare per Britannum
Vectus ad ripam, domuit cruentum
Victor invictus : domitumque mersit
Æquore monstrum.

Laus Deo Patri, decus, atque virtus,
Laus Dei Nato, parilisque Sancto
Pneumati, cujus viget universus
Numine mundus. Amen.

Ant. de Magnificat. — Ad æternæ civitatis gaudia, in qua Deus omnibus est omnia, Paulum perduxerunt fides, spes, et charitas : quas ut nobis, atque suo populo, impetret a Domino, supplices postulamus.

L'*oraison* est la même que la *collecte* du missel de Quillévéré, mais *Episcopi* est remplacé par *Pontificis* ; à l'expression *per obitum*, que nous avons déjà signalée comme en contradiction avec les régles de l'Eglise, est substitué le mot *natalitiis*. Dans la finale: *mereamur clementer absolvi*, le mot *clementer* a été judicieusement supprimé. Ces réformes, qui paraitront minutieuses à quelques-uns, m'ont paru très intéressantes à signaler. Elles prouvent chez le vénérable évêque Henry de Laval de Boisdauphin un grand respect pour le passé, mais un respect intelligent. Il ne modifie que le moins possible, et il le fait avec une profonde connaissance des traditions romaines.

Oremus. — Deus, qui hunc præclarum diem, Sancti Pauli Confessoris tui atque Pontificis Natalitiis consecrasti : da quæsumus, ut ejus intercedentibus meritis, a peccatorum nostrorum nexibus, te miserante, mereamur absolvi.

MATINES.

Invitatoire : Collaudemus conditorem sæculorum*, Quem collaudat multitudo Confessorum.

Hymne.

Præsulum princeps, opifexque mundi,
Christe : fac gestis celebrem coruscis,
Quem tuo clemens populo dedisti,
Clangere mystam.

Hoc reviviscit novus orbe Moses,
Qui fugans jussu mare retroactum,
Refluis metas silices adauctos
Objicit undis.

Ille de gleba sitiente dives
Profluos fontes aquilex perennat,
Deque prædulci saliente falsas
Rorat arenas.

Hoc frequens æger medicante vires,
Cepit amissas, oculosque cæcus,
Clinicus robur, religata vocem
Lingua disertam.

Præsuli nolam vehit Anglicana
Cetus ex aula ; famulo fideli
Numinis totus famulatur æther
Pontus et orbis.

Sponte qui nobis pius exulasti
Præsul, æterna statione gaudens,
Exules cura patrio, præcamur,
Reddere cœlo. Amen.

1er Nocturne.

1re *Ant.* — Deo probatos exigit vitæ dies.
2e *Ant.* — Nulli secundus ; vix habet Doctor pares.
3e *Ant.* — Portenta mirus artifex nutu patrat.

Les trois leçons du commun : *Fidelis sermo.*

1er *Responsoire.* — Inclytus Christi Confessor Paulus in ipsis teneræ infantiæ diebus, * Spiritus-Sancti gratia fuit perfusus. ℣ Cujus sacra unctione edoctus, Deo placebat et hominibus. * Spiritus-Sancti.

2e *Responsoire.* — Ex numerosa fratrum progenie, Paulum Deus sibi servum elegit : * Quem donis exornavit innumeris. ℣ Divina virtus pecorum lactentem implevit. * Quem donis.

3e *Responsoire.* — Ætate prima, dum litteris vacaret inter sodales, miraculis clarebat Paulus : * Et ideo admirabilis vocabatur. ℣ Faciebat signa magna et prodigia a cunabulis : * Et ideo. * Gloria Patri. * Et ideo.

2e Nocturne.

1re *Ant.* — Ocyus eremum grandior factus petit.
2e *Ant.* — Quasvis ab ore sobrio pellit dapes.
3e *Ant.* — Fameque panem trutinat, et lympham siti.

Les leçons de ce nocturne donnent la *légende* de saint Pol ; ici la forme est loin d'être prétentieuse et déclamatoire comme celle de la *légende* actuelle, et l'auteur s'est bien gardé de donner au peuple évangélisé par saint Pol ce nom d'Occismiens qu'on peut lui contester. Forcé de nous restreindre, nous ne donnons pas ces trois leçons.

4e *Responsoire.* — Dum Paulus, jussu Doctoris, segetes puer custo-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

diret, aves perdomuit, quæ fruges carpserant : * Quas velut oves in claustrum Monasterii compegit. ℣ Facta cum lachrymis oratione aves advertit, quæ damnum frugibus intulerant. * Quas velut oves.

5e *Responsoire.* — Audiens Ildutus claustro conclusas aves, quæ fruges carpserant, accurrit et Pauli miratur virtutem. * Aves illœsas jubet avolare. ℣ Discipuli ad beneplacitum Ildutus temperat imperium. * Aves illœsas.

6e *Responsoire.* — Postquam Paulus tam stupenda patravit miracula, ut vanas hominum laudes evitaret. * Lustris tribus adimpletis eremum penetravit. ℣ Derelinquens condiscipulos, et simul honorandum præceptorem. * Lustris tribus. Gloria Patri. * Lustris tribus.

3e Nocturne.

1re *Ant.* — Ubi fuit æquor, multa nunc ridet seges : salumque vertunt in solum Pauli preces.

2e *Ant.* — Ut Christianam doceat Armoricos fidem impavidus animam perfido fidit mari.

3e *Ant.* — Beata tellus, quæ Pauli manu sata ; cœleste laxo semen excepit sinu.

7e *Responsoire.* — Anguis terribilis, qui homines et jumenta devorabat, collum sua stola cingens Paulus, * In mare ipsum præcipitavit. ℣ Quem plebs horrebat, ad quem miles accedere non audebat. * In mare.

8e *Responsoire.* — Provectus meritis et ætate Paulus, pia Guithuri Comitis fraude circumventus. * Suscepit Cathedram Leoniæ Pontificalem. ℣ Regis imperio et populi desiderio non præsumens refragari. * Suscepit Cathedram. * Gloria Patri. * Suscepit Cathedram.

Nous n'attirons pas l'attention du lecteur sur les versets et sur l'homélie, qui n'offrent rien de bien particulier.

LAUDES.

1re *Ant.* — Trino perennis gloriæ pensum Deo date : date sacrum Præsuli Paulo decus.

2e *Ant.* — Multis salutem prodigus vitæ parat.

3e *Ant.* — Mutis loquelam reddit, et cœcis diem.

4e *Ant.* — Artus superna firmat enerves ope.

5e *Ant.* — Et pecus, et homines, belluans passim draco, domitore Paulo, mersus e saxo perit.

Hymne.

Quæ Leonensis pietas, beate,
Præsul, exolvit tibi Paule vota,
Et tuis laudes meritis, amico
Suscipe vultu.

O nimis felix gregis hujus actor !
Cui salutaris fidei magistro
Pressit invitum caput ambiente
Infula gyro.

Corporis cum mens spolio soluta
Summa pernici petit astra penna,
Continens raptat spolium, parique
Insula nisu.

Conficit litem docilis quadriga,
Corpus in curru gemino libratum
Advehens ulmam jubilante clero
Urbis in ædem.

Hinc tuos noster Chorus hac in æde
Conditos supplex cineres adorat,
Nos ut æternum redivivus orci
Non voret ardor. Amen.

Ant. de Benedictus. — Pater inclytus Paulus, mundano de carcere, ad æthera transiit liber : ubi perenni voluptatis fonte potatus, continuo pro nostra salute interpellat.

Comme si l'inspiration s'était épuisée chez le poète qui a composé cet office, il n'a pu trouver pour les *Petites-Heures* autre chose que les *répons* et les *versets* du *commun*. A *Sexte :* le *capitule* est *Obedite præpositis vestris ;* à *None : Mementote Præpositorum vestrorum.* Sauf pour le choix des *capitules*, nous trouvons la même absence d'originalité dans les deux offices de saint Corentin, celui de 1642 et celui de 1851 ; mais l'office actuel de saint Pol a des répons et des versets propres, et le choix en est très heureux. Nous ne les donnons pas ici ; ce chapitre ne s'adresse guère qu'à nos lecteurs ecclésiastiques, qui ont tous en mains le *propre* du diocèse.

DEUXIÈMES VÊPRES.

Ant. de Magnificat. — O gloriose Confessor Christi Paule, lux et decus Leoniæ, qui cœlestia eligens, mundi vanitates conculcasti : intercede pro nobis ad Deum, qui te nobis providit Doctorem.

A la fin de l'office est une *note* indiquant que pour la fête de saint Pol on dit la messe *Statuit* avec l'épître *Mementote præpositorum.* Une indication semblable termine chaque office dans les deux éditions du *propre* de Léon.

A NOS LECTEURS

A PROPOS
Du Dictionnaire des Dictionnaires

D'après le vœu exprimé dans de très nombreuses lettres, l'éminent directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, avant de clore la liste des *souscriptions privilégiées*, se propose d'en rendre l'accès facile à tous les budgets ; à cet effet, il accorde de plus longs délais de paiement. Ceux des lecteurs qui n'ont pu le faire encore profiteront de cette excellente occasion. On n'a plus à faire l'éloge de cette œuvre magistrale, unique en son genre. (Les autres, inspirées par l'esprit de LAÏCISATION, contiennent plus ou moins des infiltrations anticatholiques.) C'est pourquoi cette publication est accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme. Toutes les personnes qui ne séparent pas l'instruction de la religion, qui ont pour devise : *Foi* et *Science*, *Dieu*, *Patrie*, veulent posséder ce recueil indispensable, d'une utilité quotidienne, qui est toute une bibliothèque *(quatre-vingt millions* de lettres, la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

matière de 80 volumes in-8°). Une ingénieuse combinaison en facilite l'acquisition à ceux qui souscriront sans retard. On trouvera aux annonces la circulaire explicative et le bulletin de souscription.

UN PRÊTRE, étranger au diocèse, demande une place de **Précepteur.**

LE FINISTÈRE **Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,**
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : **QUIMPER**, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques { **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

EUGÈNE PIACENTINI, STATUAIRE
Rue du Salé, n° 4, à QUIMPER

STATUES POLYCHROMÉES, DÉCOR SIMPLE MAIS SOIGNÉ

1°	Hauteur	1m00.	depuis	37 fr.	emballage	3 fr.
2°	—	1m10.	—	46 fr.	—	4 fr.
3°	—	1m20.	—	55 fr.	—	5 fr.
4°	—	1m30.	—	70 fr.	—	5 fr.
5°	—	1m50.	—	100 fr.	—	7 fr.
6°	—	1m60.	—	125 fr.	—	9 fr.

Beau Christ décoré, croix comprise — 1m 70c — 45 fr.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

DICTIONNAIRE LEXICOGRAPHIQUE & ENCYCLOPÉDIQUE
Le plus complet, le plus exact, le seul chrétien

6 *volumes de* **1,300** *pages*

AVANTAGES EXCEPTIONNELS
RÉCEPTION DE TOUT L'OUVRAGE AVANT LES VERSEMENTS
LONGS DÉLAIS DE PAIEMENT
RECONSTITUTION COMPLÈTE DU CAPITAL SOUSCRIT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le tome V du DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages, le dernier est sur le point d'être livré aux souscripteurs. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celle que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication) a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de trois à cinq mille exemplaires par an.

Or, l'ouvrage va être terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire, ci-dessous, le bulletin de 180 francs (c'est le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession gratuite de tous les volumes du Dictionnaire, et vous recevrez immédiatement les *cinq* premiers et le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dernier vers le 30 juin ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez de la sorte, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que fin août, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — La somme de 180 francs pourrait être pour les souscripteurs qui ne pourraient pas faire autrement sans se gêner, divisée en deux paiements : par exemple 90 francs fin juillet 1890 et 90 francs fin décembre 1890. En tout cas, la souscription de 180 francs n'est payable *qu'après la réception du DERNIER volume.*

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
Camérier de Sa Sainteté Léon XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

P.-S. — Aux souscriptions excédant deux mille, avant que l'émission soit close, je ferai la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la *deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné,
demeurant
déclare souscrire
de 180 francs, *pour la publication intitulée* le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. Guérin, *et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de* Mgr P. Guérin, *fin août 1890, après avoir reçu l'ouvrage complet.*
Fait à
le Signature,

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts (ou d'exemplaires de l'ouvrage), et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul GUERIN, avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la Gare qui dessert la localité.

5e Année. Vendredi 13 Juin 1890. N° 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

Sommaire. — *I. Chronique du diocèse :* Missions recommandées ; Itinéraire de la visite pastorale ; Nominations : Nécrologie ; Quimper ; Bénédiction de l'école chrétienne des filles à Pont-Croix.

II. Nouvelles du Monde catholique : Nominations épiscopales ; Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc ; Pèlerinages à Lourdes ; Toulon ; Discours de Mgr Freppel à Angers et à Soissons ; Rome ; Mgr Mermillod ; Bavière ; Tunis ; Canada ; L'œuvre nécessaire.

III. — Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 15 Juin. — 3e dimanche après la Pentecôte : Office du jour, semi-double, vert. A la messe, mémoire des saints martyrs Vite, Modeste, etc.
Au chœur, solennité du Sacré-Cœur de Jésus. — Vêpres de saint Jean-François-Régis, mémoire du Dim.
Lundi 16. — Saint Jean-François-Régis, double, blanc.
Mardi 17. — Saint Hervé, semi-double, blanc.
Mercredi 18. — Office simple ou office votif.
Jeudi 19. — Sainte Julienne de Falconiéri, double, blanc.
Vendredi 20. — Office simple ou office votif.
Samedi 21. — Saint Louis de Gonzague, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Cléden-Cap-Sizun	15 et 16 juin.
Bolazec	17 et 18 juin.
Guipavas	19, 20 et 21 juin.

Archives diocé es de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Missions recommandées. — Nous recommandons très instamment aux prières de nos lecteurs les deux missions de Guipavas et de Fouesnant, qui commencent le dimanche 15 juin pour finir le 28.

Le supérieur de la mission de Guipavas, est M. le chanoine Cloarec, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

Le supérieur de la mission de Fouesnant, est M. le chanoine Le Duc, curé-doyen de Douarnenez.

Itinéraire de la visite pastorale.

JUIN.	Matin.	Soir.
Lundi 16		Lennon.
Mardi 17	Châteauneuf	Saint-Goazec.
Mercredi 18	Spézet	Landeleau.
Jeudi 19	Cléden-Poher	Kergloff.
Vendredi 20	Plouguer	Ursulines.
Samedi 21	Saint-Hernin	Motreff.

M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, accompagnera Monseigneur.

Nominations. — Ont été nommés :

M. Salaun, recteur de Brélès, curé d'Ouessant.

M. Henry, recteur de Saint-Sauveur, recteur de Plozévet.

M. Guillou, aumônier de la Retraite à Lesneven, recteur à Saint-Sauveur.

M. Miniou, vicaire à Kerlouan, recteur à Brélès.

M. Guyonvarc'h, vicaire à Trégunc, recteur à Meilars.

M. Camper, vicaire à Plouvorn, aumônier de la Retraite à Lesneven.

M. Olu, vicaire à Quimperlé, vicaire à Plogastel-Saint-Germain.

M. Joncour, vicaire à Plogastel-Saint-Germain, vicaire à Quimperlé.

M. Ollivier, vicaire à Loctudy, vicaire à Kerlouan.

M. Chavet, vicaire à Locquénolé, vicaire à Loctudy.

M. Tanguy, jeune prêtre, vicaire à Locquénolé.

M. Guédès, vicaire à Motreff, vicaire à Plouvorn.

M. Le Gall, vicaire à Mespaul, vicaire à Trégunc.

M. Le Fur, vicaire à Bannalec, vicaire à Mespaul.

M. Loaëc, jeune prêtre, vicaire à Bannalec.

Nécrologie. — M. L'ABBÉ GOARNISSON. — Le Petit-Séminaire de Pont-Croix vient de faire une perte douloureuse qui sera vivement ressentie par le clergé du diocèse. Le vénérable chanoine Goarnisson, si universellement aimé, si justement populaire, a rendu sa belle âme à Dieu, vendredi dernier, vers midi.

Deux ans après la fondation du Petit-Séminaire, en 1824, il y était venu achever ses études littéraires qu'il avait commencées au collège de Saint-Pol-de-Léon. L'année suivante il entrait au Grand-Séminaire de Quimper.

Lorsque ses études théologiques furent terminées, ses Supérieurs, qui l'avaient bien jugé, qui avaient discerné en lui de rares aptitudes d'esprit et de cœur pour la formation de la jeunesse cléricale, l'envoyèrent à Pont-Croix, dans cette chère maison qu'il ne devait plus quitter que pour le ciel.

Nous nous trompons. En 1847, Mgr Graveran, n'ignorant pas la grandeur du sacrifice qu'il exigeait, fit appel à la générosité de l'abbé Goarnisson. Il lui demanda de quitter le Petit-Séminaire et d'accepter l'importante paroisse de Plounéour-Ménez.

L'abbé Goarnisson eut un moment d'angoisse nous allions dire d'hésitation. Sacrifier ses goûts qui le retenaient à Pont-Croix, il en sentait bien le courage ; mais se charger les épaules des lourdes responsabilités du saint ministère, c'était pour lui une perspective effrayante. Scrupule des plus honorables que connaissent bien les âmes délicates ; scrupule qui arrêta autrefois saint François d'Assise au seuil du sacerdoce.

Cependant, quoi qu'il lui en coûtat, M. Goarnisson obéit : il se rendit au poste désigné. A sa grande joie, l'évêque ne l'y laissa pas longtemps ; après quatre mois d'épreuve, il put rentrer à Pont-Croix et prit possession de la chaire d'histoire qu'il garda pendant trente années.

A l'âge de 71 ans, il consentit enfin à prendre un repos bien mérité. Tout son temps fut désormais consacré à Dieu. Son tempérament vigoureux lui promettait encore certainement de longues années de vie ; néanmoins il attendait la mort, il s'y préparait et c'est d'un œil tranquille qu'il la voyait venir.

Elle est venue la mort, et elle a reçu bon accueil. Quelques heures seulement avant d'expirer, le bon chanoine disait : « Je voudrais mourir en prononçant le nom de la Très-Sainte Vierge. » Ce saint désir d'une âme sacerdotale a été exaucé : le nom de Marie est en effet le dernier mot qu'ont murmuré ses lèvres ; il est mort, le chapelet en main.

Nous n'avons pas besoin de recommander cette sainte âme aux prières des anciens élèves de Pont-Croix. Il n'est pas un seul parmi eux qui n'ait gardé du vénéré M. Goarnisson un respectueux et tendre souvenir ; il n'y en aura pas un seul non plus qui ne se fasse un devoir bien doux de prier pour lui.

***

M. Mazéas, recteur de Meilars, est décédé le 9 juin à l'âge de 66 ans.

***

M. Kernaléguen, vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, est décédé le 11 juin à l'âge de 36 ans.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper. — La procession du Saint-Sacrement, faite dimanche matin, a été très belle et suivie par une foule immense, recueillie et très pieuse. Le parcours ordinaire avait été changé cette année; pour la première fois, elle a suivi le boulevard de l'Odet et la rue des Reguaires, la place Toul-al-ler, la rue de la Mairie et le haut de la place Saint-Corentin.

Toutes les maisons particulières, et l'Ecole communale des Filles étaient décorées avec goût; rien n'était gracieux comme l'arrivée au reposoir du Pont-Firmin par ce grand boulevard, qui semblait avec ses beaux arbres fleuris une longue allée de parc. Le reposoir a été trouvé fort bien. M. l'abbé Abgrall en avait donné le plan, et les Dames du quartier l'ont exécuté avec un plein succès.

Monseigneur portait le Saint-Sacrement; il s'est arrêté un moment comme à un reposoir, dans la rue des Reguaires, à la chapelle de la Retraite, avant d'achever le parcours et de rentrer à la cathédrale, qui s'est trouvée bien des fois trop petite pour contenir la pieuse population de la ville.

De telles fêtes font du bien; elles montrent que la foi est restée vive parmi nous, et sans les misérables questions irritantes du jour, le bien se ferait au grand profit de la paix et de l'union.

Bénédiction de l'Ecole chrétienne des Filles, à Pont-Croix. — L'école libre de Pont-Croix, tenue par les Filles du Saint-Esprit, vient d'être dotée d'un nouveau bâtiment vaste et confortable, permettant l'établissement de quatre belles classes, d'un grand dortoir et de quelques autres services.

C'est le don magnifique et généreux d'une bienfaitrice dont les bonnes œuvres sont connues dans toute la contrée.

Lundi, 9 courant, a eu lieu la bénédiction de cette nouvelle école. Il est difficile de voir une cérémonie plus belle, mieux ordonnée et mieux conduite. M. le Curé-Doyen de Pont-Croix, dans un discours très ému, a exprimé combien était grand son bonheur de voir pour toujours établie, dans sa paroisse, cette œuvre si importante de l'éducation chrétienne qui doit former des mères de famille, en leur apprenant l'amour et la crainte de Dieu.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Nominations épiscopales. — Mgr Lécot, évêque de Dijon depuis 1886, est nommé archevêque de Bordeaux. Précédemment, il était curé de la paroisse Saint-Antoine, à Compiègne.

Né à Montescourt (Aisne), le 8 janvier 1831, Mgr Lécot est âgé de cinquante-neuf ans.

Mgr Oury, est nommé évêque de Dijon; il occupait également le siège de Fréjus depuis 1886. Précédemment il avait été nommé

(1885) évêque de la Guadeloupe; mais il n'a jamais occupé ce siège.

Né à Vendôme (Loir-et-Cher), le 3 mai 1842, Mgr Oury est âgé de quarante-huit ans.

M. l'abbé Mignot, est nommé à l'évêché de Fréjus; il est vicaire général de Soissons depuis 1887.

Né en 1842, il est âgé de quarante-huit ans.

M. l'abbé Hautin, est nommé à l'évêché d'Evreux; il est vicaire général d'Orléans depuis 1887.

Né en 1831, il est âgé de cinquante-neuf ans.

Précédemment, il appartenait, croyons-nous, au clergé du diocèse de Paris.

Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc. — Résumé d'un discours :

L'orateur nous l'a montré, manifestant dès le plus bas âge les dispositions les plus heureuses et procurant à sa vénérable mère les plus douces consolations ; — enfant, vivant de la vie commune avec les « petits gars de la Rue » et s'en allant avec eux faire à travers champs, pieds nus, la cueillette de bois mort ; — écolier, promenant de ferme en ferme, pendant les vacances, son petit bagage de connaissances et donnant des leçons aux jeunes gens de son âge pour rapporter à sa mère quelques modiques ressources ; — évêque, aimant à se rappeler l'obscurité de sa naissance, et évoquant volontiers, à l'occasion, le souvenir des occupations et privations de sa jeunesse. Un trait seulement : Un jour, il passait processionellement, crosse en main et mitre en tête, tout près de la chaumière où il était né. Ce n'était plus hélas ! qu'une masure en ruine ! Il s'en approcha, promena dans l'intérieur, par l'ouverture de la fenêtre, un regard ému, puis, se tournant vers la foule qui le suivait : « Voilà, dit-il, le palais où je suis né !... et voici, ajouta-t-il, mon premier métier » : ce disant, il appuya sa crosse sur son cœur, arracha quelques brins de paille à ce qui restait encore de la toiture de chaume et se mit à la tresser d'une main légère et habile. Mais une larme mouilla ses paupières, l'émotion allait le gagner..., il laissa tomber la tresse et se remit en marche.

Pèlerinage à Lourdes. — Monseigneur Fallières a bien voulu autoriser M. l'abbé Guillo-Lohan à organiser un pèlerinage à la grotte de Massabielle. Ce pèlerinage partira de Saint-Brieuc le lundi 1er septembre pour y rentrer le samedi suivant, vers 5 heures et demie du soir.

Lourdes. — *Le Pèlerinage Alsacien.* — A l'appel de M. l'abbé Fritsch, curé de Reischoffen, 520 Alsaciens se sont levés comme un seul homme, et le 18 mai, au matin, ils se trouvaient dans l'église du Rosaire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Toulon. — L'amiral Bergasse du Petit-Thouars est mort presque subitement, le 13 mai, à Toulon. Cet officier général avait de superbes états de service et il était appelé à un rôle prépondérant en cas de guerre. L'amiral était un grand marin ; il était plus encore : c'était un grand chrétien sachant imposer à tous le respect de sa foi et de toutes les manifestations de cette foi. L'amiral se confessait régulièrement tous les quinze jours. Il se rendait à l'église en grand costume, et après avoir fait sa préparation, il entrait à la sacristie où son confesseur l'entendait. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le lendemain, à la sainte table, il était également en grand costume.

Un jour, un personnage essaya timidement de dire que, pour accomplir ses pratiques religieuses, il n'était pas nécessaire de revêtir son costume d'amiral. « *Mais*, répondit ce bon chrétien, *c'est le costume que je prends toujours quand je me rends auprès de mes supérieurs.* » Le personnage comprit qu'il n'y avait pas lieu d'insister. Cet excellent chrétien était fort populaire dans l'escadre qu'il commandait. Il avait été fait chevalier de la Légion-d'honneur à 23 ans. Il est mort à 58 ans.

La veille au soir du jour où il a été frappé, il s'entretenait encore avec le prêtre qui était son confident et son ami ; et le lendemain matin, dès les premières atteintes du mal implacable qui le foudroyait, il appelait son confesseur qui avait à peine le temps d'accourir pour le préparer au suprême passage ; puis, ayant serré la main de son vieux frère d'armes, le vaillant et catholique amiral Rallier du Batty, et dit un dernier adieu à sa famille éplorée, le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars rendait son âme à Dieu.

Angers. — Mgr Freppel vient de prononcer une admirable allocution aux Sociétés ouvrières réunies à l'occasion de leur fête.

Nous en extrayons deux passages, que nos lecteurs liront avec le plus vif intérêt.

« ..... Et lorsqu'on songe qu'il est des hommes qui se flattent de pouvoir résoudre la question ouvrière, et qui, d'autre part, font tout ce qui est en eux pour tuer la foi dans les classes laborieuses et qui travaillent avec un acharnement incroyable à leur enlever toute espérance dans une vie future, on ne sait en vérité comment s'expliquer une pareille aberration. Mais, leur diront ces infortunées victimes du radicalisme matérialiste et athée, vous nous avez enseigné que le paradis est en ce monde, qu'il n'y a au-delà qu'illusion et chimère. Eh bien, nous vous avons pris au mot, et nous entendons tirer les conséquences de vos théories. Il ne nous suffit pas de quelques adoucissements apportés par telle ou telle loi à notre chétive condition. Si, comme vous ne cessez de le répéter dans vos journaux et dans vos livres, tout se borne à la vie présente, ce qu'il nous faut dès maintenant, c'est l'égalité dans le partage des biens, l'égalité dans la richesse, l'égalité dans la jouissance, l'égalité en tout et pour tout. Une liquidation sociale, ayant pour effet de tout niveler, voilà ce que nous demandons. Hors de là, il n'y a pour le grand nombre qu'oppression et tyrannie..... »

« ..... Ne nous lassons pas de le répéter, il n'y a ni lois, ni règlements qui puissent améliorer efficacement la condition de l'ouvrier, sans l'observation des préceptes de la religion. Je prends un exemple pour bien préciser ma pensée. Quelle est, pour le travailleur, l'une des garanties les plus sûres

contre la misère ? C'est évidemment l'épargne, cette habitude si excellente de prélever sur le salaire de chaque semaine, de chaque mois, des sommes légères, si l'on veut, mais qui venant à s'accumuler peu à peu finissent par constituer un capital de réserve pour l'avenir, de prévoyance contre les accidents de la vie. L'épargne, fidèlement pratiquée, est un élément de prospérité à nul autre pareil. Mais peut-il encore être question d'épargne, là où la religion, oubliée et méconnue, ne parvient plus à faire triompher les divines lois de la tempérance, de la sobriété et de la chasteté ? Les salaires seraient-ils deux fois plus élevés, l'Etat multiplierait-il à l'infini ses inspections dans les usines et les manufactures, que le désordre et l'inconduite n'en resteraient pas moins la ruine des familles. Il suffit de toucher à ces points pour montrer que tous les efforts de l'économie politique demeureraient stériles, si l'Evangile cessait d'être la règle des mœurs. Le progrès des vertus chrétiennes par la pratique du devoir religieux, telle est la condition première et indispensable de tout véritable progrès dans l'organisation des choses de ce monde..... »

Soissons. — Mgr d'Angers vient de prononcer un très beau discours au couronnement de Notre-Dame de l'Epine : nous avons le regret de ne pouvoir en citer que quelques trop courts extraits :

.... Le 24 mars de l'année 1400, dans un coin perdu de ces champs catalauniques où, plusieurs siècles auparavant, la civilisation et la barbarie s'étaient entrechoquées dans un duel gigantesque, des bergers conduisant leurs troupeaux, comme autrefois le pâtre de Madian, virent au déclin du jour, sur le penchant d'une colline, un buisson dont les branches, les feuilles et les épines brûlaient sans se consumer ; et, au milieu des flammes, une statue de Celle que l'Eglise invoque depuis dix-huit siècles sous le nom de « Mère de miséricorde. » Toute la nuit et tout le jour suivant, le prodige se continua sous les yeux de l'évêque de Châlons, de son clergé, d'une multitude de fidèles, pour ne laisser subsister aucun doute sur la réalité de cette intervention divine.

.... A l'instant même, et malgré les calamités qui les enveloppaient de toutes parts, ils se mirent à l'œuvre pour perpétuer le souvenir d'une si grande grâce par un monument digne d'elle. C'est le peuple qui, tout d'abord, jettera les fondements de l'édifice, ce peuple d'artisans et de laboureurs restés fidèles à la cause religieuse et nationale au milieu de tant de défections parties de si haut. Puis viendront les princes, les grands de la terre, Charles VII, Louis XI, pour reconnaître à leur tour les bienfaits de Marie, en joignant les témoignages de leur munificence aux offrandes de la piété populaire ; et de leurs efforts réunis sortira un chef-d'œuvre de l'art chrétien, ce magnifique temple qui, désormais, allait rester debout au milieu de la Champagne comme un boulevard contre tous les ennemis de la religion et de la patrie....

.... On put craindre un instant que la secte calviniste, favorisée par une politique dépourvue de franchise et d'honnêteté, ne parvint à s'y implanter à force de ruses et de violences. Mais Celle qui, dans le langage si profond de l'Eglise, a tué toutes les hérésies dans le monde entier, parce qu'elle nous a donné « l'auteur et le consommateur de la foi : *auctorem fidei et consummatorem* », Marie veillait sur son peuple fidèle. Ne lui avait-elle pas montré son image dans le buisson de l'Epine, comme un signe de délivrance et un gage de protection ? Aussi est-ce contre le temple, mémorial de ce miracle, que l'hérésie tournera ses fureurs. Un jour de l'année 1562, les deux Coligny, ces types accomplis du traître à l'Eglise et à la patrie, viendront menacer de leurs vengeances l'église de Notre-Dame de l'Epine. Mais, cette fois encore, les descendants des bergers et des laboureurs de Courtisols sauront défendre le monument élevé par leurs pères ; et, comme à l'époque de Jeanne d'Arc, c'est de la Champagne, d'un archidiaconé du diocèse de Châlons, du château de Joinville, berceau des trois Guise, fils de François de Lorraine, que sortira la Ligue, ce mouvement catholique et national qui arrêtera l'hérésie sur le chemin du trône, pour conserver à la France, avec ses traditions dix fois séculaires, l'honneur et le titre de Fille aînée de l'Eglise.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Est-ce là tout, Mes Frères ! Ai-je épuisé toute la série des marques de protection que Notre-Dame de l'Epine a fait éclater au milieu de vous ? Voyez-vous ce nouvel adversaire de l'Eglise, qui s'avance sous les dehors d'une orthodoxie rigide ; ce demi-calvinisme aux formules hypocrites, avec ses sécheresses et ses aridités, avec son Christ aux bras étroits et ses maximes désolantes pour les pauvres pécheurs, avec son symbole où le désespoir prend la place de la confiance et où Dieu cesse d'être un père pour devenir un tyran ? Non, jamais la foi de vos ancêtres n'avait couru un péril aussi grave, d'autant plus que ces nouveautés trouvaient un accueil trop complaisant auprès de ceux-là mêmes qui auraient dû être les premiers à les combattre, en prémunissant leur peuple contre les erreurs de Jansénius et de Quesnel. Est-ce trop s'avancer que d'attribuer à Notre-Dame de l'Epine et à son culte alors si répandu dans le diocèse de Châlons, les insuccès d'une hérésie la plus subtile et la plus dangereuse de toutes ?

.... Mais quoi, Mes Frères ! n'est-il pas une autre grâce que nous avons tout lieu d'espérer du couronnement de Notre-Dame de l'Epine ; une grâce qui se rattache à ce qu'il y a de plus spécial et de plus caractéristique dans le culte que vous rendez en ces lieux à la Reine des Anges ? Lorsque, le 24 mars de l'année 1400, les bergers de Courtisols et de Melette virent au milieu d'une clarté éblouissante la statue de la Vierge tenant son fils entre ses bras, la tradition rapporte que les brebis s'enfuirent tout effrayées vers la plaine, tandis que les agneaux seuls osèrent s'approcher du buisson lumineux. Est-ce pour répondre à ce gracieux détail, que Notre-Dame de l'Epine est devenue par excellence le pèlerinage des petits enfants ? Le fait est qu'il n'y a pas de spectacle plus touchant que de voir ici, aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité, des centaines d'enfants venir de toutes parts pour recevoir la bénédiction de Marie et se placer sous sa protection, afin d'échapper aux dangers qui menacent le jeune âge.

Or, y a-t-il jamais eu d'époque où l'enfance chrétienne ait eu plus besoin de la protection de Marie ? Et que de motifs n'avons-nous pas d'attendre une telle grâce du couronnement de Notre-Dame de l'Epine ? Le grand péril social de notre temps, celui qui nous fait trembler davantage pour l'avenir des générations, n'est-ce pas tout ce que l'on médite et ce que l'on a déjà fait contre les petits et les faibles, contre les agneaux du troupeau de Jésus-Christ ? Un système d'éducation d'où la religion est complétement bannie avec ses lumières et ses secours, avec ses influences et ses moyens d'action que rien ne peut remplacer ; des lois qui, sous prétexte de neutralité, livrent la jeunesse à des maîtres sans convictions ni principes, et qui, en eussent-ils, n'ont plus même le droit de parler à leurs élèves de Jésus-Christ, de l'Evangile et de l'Eglise, de tout ce qui devra inspirer et gouverner leur vie : l'athéisme, c'est-à-dire le néant, à l'origine et au point de départ de l'homme et du citoyen, à la base de la formation des intelligences, des caractères et des volontés ; la négligence des parents et le mauvais exemple venant s'ajouter trop souvent aux défaillances et aux attaques du dehors ; quelles perspectives, grand Dieu ! et pour les pasteurs des âmes quel sujet d'inquiétudes et d'alarmes ! Ah ! redoublez de sollicitude maternelle à l'égard de ces chers enfants, ô Mère de Jésus ! Permettez-nous d'espérer que le jour de votre couronnement sera pour eux un signe de délivrance et un gage de protection !

Je viens de toucher à l'avenir et aux destinées de la France, et c'est par là que je termine, car c'est une dernière grâce que nous attendons du couronnement de Notre-Dame de l'Epine. Vous voilà redevenus, Mes Très Chers Frères, le dernier rempart de la patrie, comme au temps où la deuxième Gaule Belgique s'arrêtait à vos frontières. Et, certes, l'honneur du pays ne saurait être en de plus vaillantes mains. Quatre-vingt-dix-neuf grenadiers de ma vieille garde et un champenois font cent braves, disait le plus grand capitaine des temps modernes. Il se souvenait sans doute de l'héroïque résistance de Châlons, le 5 février 1814. Et cependant laissez-moi exprimer le souhait que le fossé de la France soit reporté plus loin, là où la Providence l'a marqué de son doigt, là où un homme de génie, César, le traçait pour toute la suite des temps ; que vos immenses plaines cessent d'être le champ de bataille où les nations de l'Europe sont venues tant de fois vider leurs querelles, et que le fléau de la guerre s'éloigne à jamais de vous....

ROME. — *Future canonisation.* — La Congrégation des Rites, qui a statué affirmativement sur la validité du procès de canonisation des missionnaires français massacrés en 1833 au Tonkin avec leurs néophytes, prépare les décrets constatant les vertus héroïques de deux français, le vénérable Rivier et le vénérable Del Pas, de Perpignan.

— *Mgr Mermillod.* — On lit dans l'*Observateur français :*

Mgr Mermillod, redoutant les chaleurs de Rome, est allé s'établir à Sorrente, près de Naples, jusqu'à la veille du Consistoire. Le futur cardinal a été vivement touché de l'initiative personnelle du Saint-Père ; il a reçu des félicitations empressées de tout le Sacré-Collège et de toutes les parties du monde. La question de sa résidence se rattache à la nomination d'un coadjuteur pour Fribourg. Des pourparlers sont engagés sous ce rapport. Les candidats sont déjà discutés. Il est certain que le Vatican est résolu à lui adjoindre un évêque auxiliaire, de manière à permettre à Mgr Mermillod d'habiter Rome, au moins l'hiver. Cette solution est considérée comme la meilleure, le salon du futur cardinal devenant ainsi un centre pour les étrangers catholiques.

— Eu égard à la situation exceptionnellement grave du Brésil, le Saint-Siège a consenti à ce que l'épiscopat brésilien acceptât publiquement le système de liberté de l'Eglise et de son indépendance vis-à-vis de l'Etat, sans étroits rapports réciproques, tel que semble vouloir l'adopter le nouveau gouvernement du Brésil, à la condition cependant qu'il s'agisse d'une liberté vraie et complète, comme aux Etats-Unis.

ROME. — Son Eminence le Cardinal Parrochi vient d'adresser au R. P. Delaporte une lettre pleine d'encouragements pour son Œuvre « La Fédération internationale du Sacré-Cœur, » qui est l'*Union des catholiques militants sous la bannière du Sacré-Cœur.* Cette Œuvre est appelée à se répandre partout : nous en reparlerons bientôt.

La Sacrée Congrégation des Rites a tenu au Vatican une séance dite préparatoire, pour l'examen en première instance de l'héroïcité des vertus de la Vénérable sœur Antoine-Marie Belloni, morte en odeur de sainteté au monastère des Clarisses de Codogno, dans le diocèse de Lodi.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites vient de promulguer la sanction favorable donnée par le Souverain Pontife, en date du 14 mars dernier, à la décision prise par la Sacrée Congrégation, dans la séance du 27 février de cette année, concernant les écrits de la Vénérable Julie Billiart, fondatrice des sœurs de la Très-Sainte Vierge, au diocèse de Namur.

C'est le 17 courant que la Sacrée Congrégation des Rites tiendra, en présence du Souverain Pontife, une séance plénière dite générale, pour le vote définitif sur l'héroïcité des vertus de la

Archives diocésa es e Quimper et Léon

Vénérable Jeanne de Lestonnac, fondatrice de l'Ordre des Filles de Notre-Dame, au diocèse de Bordeaux.

Bavière. — La répétition générale du *Mystère de la Passion*, à Oberammergau, a commencé à huit heures du matin et n'a fini qu'à six heures du soir, coupée par un repos d'une heure et demie. Sept cents acteurs en tout y ont pris part. Le succès a été complet et l'impression très profonde.

On sait que ce drame célèbre se joue tous les dix ans, par suite d'un vœu. Il y aura cette année vingt-cinq représentations.

Tunis. — Le bey vient de publier un décret rappelant que l'esclavage est aboli en Tunisie, et édictant des pénalités contre ceux qui contreviendraient aux lois qui prohibent l'esclavage.

Canada. — Une ordonnance de l'évêque de Montréal prescrit de déposer tous les écrits ou copies authentiques des écrits du serviteur de Dieu, M. Olier.

L'œuvre nécessaire. — « Regardez tout le reste comme rien, l'argent comme rien, la considération ou le mépris comme rien. *La Presse, c'est tout.* Ayant la presse, nous aurons le reste. »

Il y a cinquante ans que le Juif Crémieux parlait ainsi à ses coreligionnaires. Et aujourd'hui, les Juifs ont la presse... *et tout le reste.*

Quand donc les catholiques comprendront-ils la *nécessité* de répandre la bonne presse ?...

Toutes les œuvres seront prospères, là où la presse sera catholique. Sans la presse catholique, toutes les œuvres périront.

(Revue du diocèse d'Annecy.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE MORLAIX.

Malgré toutes ces précautions, grâce à l'attachement des populations pour les prêtres fidèles, l'installation des intrus ne se fit pas sans une vive opposition. Nous pouvons nous en former une idée par les conclusions prises en Directoire du

Département par le Procureur-Général-Syndic, touchant la réception du Curé intrus à Pouldergat (1) :

« Préposés par la loi pour dénoncer les Curés réfractaires et recevoir le serment de ceux qui s'y conforment, et soutenir de tout leur pouvoir ces derniers, les Officiers municipaux de Pouldergat se sont, au contraire, refusés à reconnaître le sieur Ollivier pour leur curé constitutionnel, à l'accompagner à l'église lorsqu'il s'est présenté pour prêter son serment et prendre possession.

« Après la prise de possession, ils n'ont pas craint, en présence des Administrateurs du District de Pont-Croix, de déclarer qu'au péril de leur vie ils étaient décidés à ne reconnaître d'autre pasteur que le sieur Guenno. Peut-on pousser plus loin l'esprit de révolte et de cabale ? Qu'en est-il résulté ? Une lettre du sieur Dumarnay, l'un des administrateurs du Département, résidant à Douarnenez, nous l'apprend : « Les habitants de Pouldavid ont déserté leur église « paroissiale ; les dimanches et fêtes ils se portent dans les « paroisses voisines pour entendre les offices célébrés par « des prêtres non assermentés. Le sieur Ollivier est regardé « comme un intrus, on le fuit comme un voleur et un larron; « sa doctrine non seulement est suspecte, mais regardée « comme pernicieuse, personne ne se présente pour l'enten- « dre. Ces jours derniers, l'on a vu les enfants, tant de Poul- « dergat que des paroisses de Ploaré et autres de ce canton, « se porter en la paroisse de Poullan, où le Curé non asser- « menté n'a pas été encore remplacé, pour y recevoir la « communion pascale contre les usages et rites de l'Eglise.

« Le sieur Guenno, assuré d'être soutenu par la Municipa- « lité, conservant l'esprit de retour dans la paroisse, dont il « ne s'est éloigné que pour se mettre à l'abri des poursuites, « a laissé tous ses meubles dans son presbytère et se refuse « à les enlever, de sorte que le sieur Ollivier se voit sans gîte « ni logement.

« Tous ces résultats sont les suites de l'insubordination des « Officiers municipaux. »

« Le Procureur-général conclut, en conséquence, que tous, excepté Gabriel Le Bescond, seront suspendus de leurs fonctions, et qu'on procèdera à de nouvelles élections sous la présidence des Commissaires du District de Pont-Croix. »

Le 20 mai (2), le District de Pont-Croix écrivait à Quimper :

« Le sieur Ollivier, curé de Pouldergat, vint hier soir se plaindre au District. Son Vicaire (3) l'a abandonné et la Muni-

---

(1) L. 74. — Cette pièce est une minute des conclusions présentées par le Procureur-général dans une séance du Directoire du Département, du mois de mai 1791.

(2) L. 211.

(3) M. Massé, non assermenté, recteur de Pouldergat après la Révolution.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cipalité lui donne toujours du chagrin. Les Officiers municipaux s'appostent le dimanche auprès de l'église, c'est-à-dire dans quelques champs voisins, pour détourner tous ceux qui vont à la grand'messe. »

Une enquête fut commencée, et voici la déposition faite au District de Pont-Croix, le 30 mai 1791 :

« En l'endroit s'est présenté Vincent Raoul, meunier de Kerguesten en Pouldergat, invité de se rendre au Directoire pour donner des renseignements sur quelques particuliers de Pouldavid. Interrrogé pourquoi il avait été mis en prison par le sieur Desbois, maire honoraire, a répondu qu'il avait été emprisonné pour avoir demandé au sieur Ollivier, lors de son entrée à Pouldergat, si c'était lui le Recteur, et pour lui avoir témoigné sa joie.

« Interrogé s'il a eu connaissance de quelques autres faits relatifs aux troubles de Pouldergat, a répondu qu'assistant hier à la messe du sieur Massé, à six heures et demie du matin, il n'y fut pas plus surpris que d'y voir paraître le sieur Guenno, ci-devant recteur, qui fit un prône dans lequel il leur dit qu'ils eussent à ne pas oublier le prône qu'il leur avait fait il y avait trois semaines : laisser parler et faire ceux qui voudraient, et de tenir ferme ; que tous les sacrements administrés par les nouveaux Curés étaient autant de choses nulles et même sacrilèges ; que leur eau bénite n'avait nulle vertu ; que pourvu qu'ils ne se révoltassent pas ils n'auraient aucun mal. Que lors du passage de l'Evêque à Pouldavid il a entendu dire que Nicolas Renevot avait défendu d'ôter le chapeau à l'Evêque ni de sonner de cloche.

« Corentin Chochec, mandé pour rendre compte de sa conduite, interrogé sur les troubles de Pouldergat, et notamment sur ceux qui ont eu lieu lors de l'enterrement de sa femme, a répondu ne pas s'être opposé à son enterrement, mais que ses dernières volontés étaient de se faire enterrer par le sieur Massé, et qu'au surplus il ne pouvait empêcher le peuple de se retirer à la vue du nouveau Curé.

« A l'endroit s'est présenté le sieur Raguenès, ci-devant vicaire de Landudec, pour demander raison au Directoire de l'arrêté de déguerpissement à lui notifié. Le Directoire lui ayant répondu que c'était pour exécuter l'arrêté du Département du 21 avril, il a déclaré qu'il continuerait de résider à Landudec ; qu'enfin, s'il était forcé de sortir, il serait plus près qu'on ne pense.

« Le Directoire, ouï divers rapports qui constatent que plusieurs Curés et Vicaires réfractaires reviennent sans cesse, au mépris de l'arrêté du Département, dans leurs paroisses pour y nourrir les fanatiques répugnances du peuple pour les nouveaux pasteurs,

« Considérant que rien n'égale l'insolence et l'incivisme de ces réfractaires,

« Arrête de prier Messieurs du Département d'assurer l'exécution de son arrêté du 21 avril. »

Le sieur Ollivier n'en était pas plus populaire, comme l'atteste la dénonciation suivante adressée au District par le sieur Gabriel Le Bescond, le seul des officiers municipaux qui avait mérité de n'être pas suspendu par le Département :

« 4 août 1791 (1).

« *Gabriel Le Bescond, de Pouldergat, à District de Pont-Croix.*

« Jeu vou declar que le jour que vous a été che nou nou z avon retourne au presbyter Jolivet et mois et un autre nommé Jean Jolivet de Goulet quer se trouve la et jeu, croyoiois qu'il avait battu notre R^r^ il lui avait traité de toute sorte de vilenie il lui disait qu'il n'était qu'un ane qu'il n'était pas mème digne d'etre appelé un pretre, tu n'es qu'un j. f. dit il, meme il avait visè de coup de poignard je vous prie de vouloir bien faire prendre et punir ce perturbateur. »

Le 20 septembre 1791, c'est le sieur Olivier qui se plaint directement au Procureur du District (2) :

« Le sieur Rochedreux, vicaire de Guilers, m'a apostrophé et traité de scélérat pour avoir donné l'extrême-onction à un enfant du bourg de Pouldergat qu'il venait d'administrer sans mon agrément, qu'il eut été fâché de demander.

« Le même a, dit-on, annoncé dimanche au prône qu'il se proposait de confesser les personnes aristocrates de Pouldergat qui s'adresseraient à lui, malades et autres.

« Ne prenez point cependant ceci pour une dénonciation ; je ne veux pas que vous fassiez savoir que je vous ai donné connaissance de ces faits. »

Le 18 février 1792, en séance du Directoire, le Département s'occupait encore des vexations dont le Curé constitutionnel était l'objet (3) :

« Vu la lettre du District de Pont-Croix du 23 février, en forme d'avis, par laquelle est exposé que le sieur Guenno, ancien curé de Pouldergat, se présenta, le 2 du présent mois, à une heure après minuit, sur cette paroisse ; qu'il fit prévenir tous les habitants qu'il y était ; qu'après avoir voulu entrer à Saint-Guénal, et voyant qu'il n'y pouvait parvenir, il laissa aux environs deux hommes pour prévenir le peuple qu'il était allé à Saint-They, sur la paroisse de Poullan ; qu'à deux heures du matin il y confessa une quarantaine de personnes

(1) L. 246.
(2) L. 59.
(3) L. 91.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des deux sexes et y dit la messe, environ les sept heures, à laquelle assista Nicolas Renevot, maire de Pouldergat.

« Considérant que le sieur Renevot ne cesse, au mépris des réprimandes qui lui ont été faites, de manifester une coupable résistance à la loi,

« Arrête que le dit Renevot sera mandé à comparaître au Directoire lundi 27. Il y sera amené à ses frais par deux gendarmes. »

Une résistance aussi opiniâtre détermina le sieur Ollivier à se démettre de sa cure, et le District proposa au Département la suppression de Pouldergat comme cure et son annexion à Ploaré à titre de trève. Les deux pièces qui suivent nous donnent les motifs de ces deux mesures extrêmes (1) :

« *District de Pont-Croix.*

« 23 février 1792.

« Considérant que les citoyens de Pouldergat, loin de renoncer aux principes de malveillance et d'insubordination dont ils ont donné de scandaleux exemples, continuent d'y persister ; que loin de porter à leur pasteur les égards et l'amour qu'ils doivent à son zèle et à ses vertus, ils s'étudient à déchirer son cœur sensible par les procédés les plus cruels, et que le fanatisme, loin de se refroidir dans cette commune, fait tous les jours de nouveaux progrès, les Officiers municipaux et le Maire étant à la tête du parti qu'entretient l'ex-Curé, qu'ils bercent de l'espoir du prochain retour à sa place,

« Vu la lettre du sieur Ollivier, curé actuel, du 20 janvier, qui déclare se démettre de cette cure,

« Arrête de proposer la suppression de Pouldergat comme cure et son annexion à Ploaré comme trève. » *(A suivre.)*

(1) L. 42.

UN PRÊTRE, étranger au diocèse, demande une place de Précepteur.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques | **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques



aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, et à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que aloès, scammonnée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la Santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

SOUS FORME DE TABLETTES LAXATIVES ET RAFRAICHISSANTES
EXQUISES AU GOUT, AGRÉABLES A SUCER, ET NE PROCURANT AUCUNE COLIQUE.

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'Appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1 fr. 50** dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur, M. GÉRAUDEL
pharmacien à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

envoie Gratis et Franco deux TABLETTES ÉCHANTILLON à toute personne qui en fait la demande affranchie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

REVUE UNIVERSELLE DES
INVENTIONS NOUVELLES

Direct. H. Farjas, ing., anc. off. d'artill. — Sommaire du n° du 5 Juin : Machine rotative pour impression multicolore simultanée). — Poupée parlante d'Edison. — La science aux salons (Dr Foveau de Courmelles. **Tribune des Inventeurs :** Moteur Daimler appliqué aux dynamos, tramways, tricycles, canots. — Filtre dégrossisseur. — Avertisseur d'incendie. — Contrôleur de rondes. — Bascule Roche. — Appareil pour cuire les pommes de terre. — Appareil à refroidir le lait. — Moulin agricole suisse, etc. — **Tour du Monde :** Encres sympathiques. — Composteur pour billets à ordre. — Presse-papier, pelote à épingles. — Vélocipède marin. — Propulseur pour canots. — Trottoir mobile à gradins. — Système d'attelage et dételage instantané. — Nourrisseur d'abeilles. — Métronome lyre. — Tourne-pages électrique. — Tour mobile pour la traversée de la Manche. — Compteur pour voitures. — Tampons de locomotive. — Aquarium-volière, etc. — Chaque numéro a 64 pages, plus de 30 gravures et donne dans sa causerie et son catalogue systématique des renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. Abonnements un an : France, 6 fr. — Etranger, 8 fr. — *Essai pour 6 mois :* France, 2 fr. — Etr. 3 fr. — Administration : 25, Rue Saint-Augustin, Paris.

LA NEW-YORK
Compagnie d'Assurances sur la Vie
FONDÉE EN 1845
FONDS DE GARANTIE
544 MILLIONS
entièrement réalisés

RENTES VIAGÈRES
Aux taux de 10, 12, 14, 16, 18 pour cent, suivant l'âge
payables sans frais et au cours dans toute l'Europe.

ASSURANCES
Dotations d'Enfants
Combinaisons nouvelles
ASSURANCES — PLACEMENTS
Direction Générale pour l'Europe
16, Boul. des Italiens, PARIS et Agences dans toutes les villes.

VIN DEFRESNE
TONI-NUTRITIF
à la
PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques ; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de l'œuf ; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition ; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis ; il nourrit les vieillards ; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** — *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE. Défiez-vous des falsifications.
A. Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

5e ANNÉE. Vendredi 20 Juin 1890. N° 25.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse* : Offices extraordinaires ; Itinéraire de la visite pastorale ; Nominations ; Quimper ; La procession de Saint-Mathieu ; Landerneau.

II. Nouvelles du Monde catholique : Vicq ; Guérison de Mlle Marie-Louise Pirio ; Symptômes de démoralisation ; Les Procès de Jeanne-la-Pucelle ; Bibliographie.

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche **22** *Juin.* — 4e dimanche après la Pentecôte : Office du jour, semi-double, vert. Mémoire de saint Paulin.

Vêpres du Dimanche. Mémoire de l'office votif.

Lundi **23.** — Office du jour ou office votif.

Mardi **24.** — Nativité de Saint Jean-Baptiste, double de 1re classe, blanc.

Mercredi **25.** — Saint Guillaume, abbé, double, blanc.

Jeudi **26.** — Saints Jean et Paul, martyrs, double, rouge.

Vendredi **27.** — Saint Irénée, évêque, martyr, double, rouge.

Samedi **28.** — *Jeûne.* — Saint Léon II, pape, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guipavas ..... 22, 23, 24, 25 et 26 juin.
Landudec ..... 27 juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Dimanche 22, chapelle de la Retraite :* à 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation, instruction, bénédiction.

Itinéraire de la visite pastorale.

JUIN.	Matin.	Soir.
Dimanche 22 . .	Carhaix.	Plounévézel.
Lundi 23	Poullaouen.	Loc-Maria.
Mardi 24	Plouyé	Collorec.
Mercredi 25. . .	Plonévez-du-Faou. . .	Le Cloître, Lannédern.
Jeudi 26.	Loqueffret	Brennilis.
Vendredi 27 . .	Huelgoat	Berrien.
Samedi 28 . . .	La Feuillée.	Botmeur, Saint-Rivoal.
Dimanche 29 . .	Brasparts.	

A partir du mercredi 25 juin, M. le chanoine Serré, vicaire-général, accompagnera Monseigneur.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. le chanoine Peyron est nommé chancelier-archiviste de l'Evêché ;

M. le chanoine Quéinnec est nommé secrétaire-général de l'Evêché ;

M. l'abbé Pédel, vicaire à Douarnenez, est nommé pro-secrétaire de l'Evêché.

QUIMPER. — On nous prie de rappeler que la Retraite des Dames patronnesses des Cercles Catholiques, prêchée par le R. P. Larousse, de la Compagnie de Jésus, ouvrira dimanche prochain, à 6 heures du soir, dans la chapelle des Dames de la Retraite.

Heures des exercices : Dimanche, à 6 h. du soir, ouverture de la Retraite. — Lundi, mardi et mercredi, à 7 h. 1/2, méditation, sainte messe ; 9 h. 1/4, instruction ; 2 h., conférence ; 4 h., instruction, salut. — Jeudi, à 7 h. 1/2, sainte messe, communion générale, instruction.

QUIMPER. — Nous recommandons tout particulièrement aux prières de nos lecteurs les missions qui se donnent dans ce moment.

La procession de Saint-Mathieu. — La foi catholique n'est pas encore morte en France. Il semble que plus on s'efforce dans les régions officielles de manifester sinon de l'hostilité, du moins de l'indifférence à l'égard des institutions de l'Eglise, plus les fidèles se font un devoir d'affirmer avec éclat leurs sentiments religieux.

La procession de Saint-Mathieu nous en a fourni, dimanche dernier, la consolante démonstration. Jamais, croyons-nous, elle n'avait été aussi belle, aussi imposante ; partout les maisons étaient décorées avec un goût parfait. Nous signalerons particulièrement la rue du Palais, habitée, d'ailleurs, par des familles profondément chrétiennes qui sont toujours au premier rang quand il s'agit de manifester leurs croyances religieuses. Sur les quais, deux maisons se faisaient principalement remarquer par la splendeur et la richesse de leur ornementation. Dans le port, les navires brillamment pavoisés, produisaient un ravissant effet. Le patronage Saint-Joseph et plusieurs maisons de la rue Bourg-les-Bourgs, resplendissaient de verdure, de fleurs et d'oriflammes aux couleurs de Jésus et de Marie. Mais, que dire du Sacré-Cœur ? Nous renonçons à décrire la splendide ornementation qui décorait l'établissement de ces Dames, dont le bon goût, d'ailleurs, est depuis longtemps, justement apprécié. Qu'il nous suffise de dire que tout y respirait la distinction, la convenance et l'harmonie. Le magnifique reposoir qu'elles avaient érigé au fond de la cour, se détachait d'une façon ravissante au milieu de la sombre verdure qui lui servait de cadre.

Il y avait, toutefois, une ombre légère à ce tableau. Deux maisons seules, nous le disons avec regret, faisaient tache au milieu de cette touchante démonstration.

Ce que nous constatons surtout avec la plus vive satisfaction, — car c'est là le beau de cette imposante cérémonie — c'est l'affluence considérable des fidèles de toutes conditions qui faisaient cortège au Saint-Sacrement avec un ordre et un recueillement vraiment remarquables. Aucun pénible incident n'est venu troubler cette belle fête religieuse dont le souvenir restera gravé dans les cœurs.

Il y aura encore, nous l'espérons du moins, de beaux jours pour la France catholique.

M. R.

Landerneau. — Nous sommes heureux de publier cette gracieuse description de la procession du T.-S. Sacrement, au Calvaire:

« La cérémonie déjà si belle et si touchante de la première communion eut un beau lendemain.

« Monseigneur arriva, le jeudi 12 au soir, pour donner la confirmation, le jour du Sacré-Cœur. Les grâces allaient pleuvoir plus abondantes que jamais sur le Calvaire : c'était vraiment le jour du Seigneur, le jour de sa miséricorde éternelle.

« La procession du Saint-Sacrement devait avoir lieu dans

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'après-midi ; il pleuvait le matin, le ciel était gris, et cependant on continuait les préparatifs, on ornait les reposoirs ; comptait-on sur un miracle de la bonté de Notre-Seigneur ? Peut-être ! Le Seigneur est bon envers tous ceux qui espèrent en lui. Le matin, Monseigneur avait bien voulu rentrer pour se rendre compte du parcours que devait faire la procession.

« C'était tout le bois, le grand champ que domine l'apparition de la Salette, et le jardin que l'on devait traverser ; mais rien n'arrête Monseigneur qui promet de porter lui-même le T.-S. Sacrement à la procession.

« Les heures passaient rapides et lentes tout à la fois. Enfin, le premier son des Vêpres et le premier rayon de soleil semblèrent bientôt dire : « Il va venir », et quand le *Gloria Patri* du *Magnificat* eut retenti dans la chapelle, chacun sentit le besoin de se recueillir, de faire silence, de laisser toute occupation et de se dire : « Il vient ». Les élèves, vêtues de blanc et en très grand nombre, sortent de l'allée de lis formée dans la chapelle, et se rangent sur deux rangs dans le chœur des religieuses qui occupent les stalles du bas. L'autel est brillant de lumières, les bannières des associations se déploient, et pendant le chant du *Regem*, Notre-Seigneur entre dans sa communauté du Calvaire. On part ; Jésus va traverser les allées de l'enclos ! Les chants et les cloches forment une délicieuse harmonie.

« Les premières communiantes restent les dernières, tout près du dais ; elles portent la branche de lis si symbolique qu'elles ne quitteront pas jusqu'au soir, et en les voyant ainsi descendre lentement le chœur avec leurs blancs vêtements et leurs couronnes de roses blanches, si près de Notre-Seigneur, une prière bien ardente sort de tous les cœurs, pour demander que ces petites âmes privilégiées du bon Dieu restent fidèles aussi à la vertu, dont leur lis est l'emblème. On passe devant la statue de l'apparition du Sacré-Cœur ; il est tout entouré des plus belles fleurs, car, n'est-ce pas sa fête ? Tous les passages sont tendus de blanc jusqu'à la Grotte de Lourdes où se trouve le premier reposoir. Notre-Seigneur avait orné lui-même la grotte de la Vierge-Immaculée dont la blanche statue semblait plus belle que de coutume, entourée de l'églantier qui serpente sur le rocher. Jamais plus que dans ce moment le cantique *Dieu de paix et d'amour* ne fut si bien compris !

« La tête de la procession ressemble à un long ruban blanc qui se déroule dans les lacets du grand bois ; un grand nombre d'anciennes élèves, heureuses d'avoir obtenu de Monseigneur la faveur toute spéciale de suivre la procession à l'intérieur de la Communauté, semblent, par leur présence, faire un acte de réparation à Celui qu'on ne laisse plus traverser, en bénissant, les rues des grandes villes ; enfin, les religieuses, qui forment avec les blanches lignes du commencement, un beau et touchant contraste. Le *Lauda Sion*, alterné, est chanté en entier ; rien n'égale en beauté les chants de notre sainte liturgie.

« A une distance assez grande, on aperçoit un autre reposoir. Il est placé aux pieds de la statue de la Vierge de la Salette. Un grand cœur le surmonte, c'est l'image de Celui *qui a tant aimé les hommes ;* là encore, une protestation d'amour et de fidélité. La procession descend l'enclos, traverse les jardins et arrive devant le dernier reposoir ; ici tout est plus grand et plus beau que partout ailleurs. Une statue du Sacré-Cœur domine la façade principale du reposoir entouré d'énormes sapins ; la grande cour en est toute entourée ; de longs festons de guirlandes et de grandes croix de Saint-Benoît brillent et se détachent sur le feuillage sombre des grands arbres. Au fond du reposoir, sur un tapis de mousse se détachent ces mots : « *France, si tu savais le don de Dieu :* » Ces paroles, notre vénéré pasteur les avait prises pour texte, il y a quelques mois, quand lui-même, à la dernière fête du Calvaire, il voulut bien parler et dire à une nombreuse assistance que le don de Dieu c'était la foi, le sacrifice, l'immolation. Trois mots sur le tabernacle : *Venite ad me :* oui, nous allons aller à Lui, mais ce sera Jésus qui fera les premiers pas. *O charitas, Deus meus !* On est agenouillé en cercle tout autour du reposoir qui est très élevé. Ce moment fut vraiment beau !

« Le *Tantum* allait finir quand Monseigneur fait dire à la Communauté de se placer au bas de l'autel ; il posera le Saint-Sacrement sur la tête de chaque religieuse. On avance, et Monseigneur descend les degrés de l'autel portant l'ostensoir et Jésus, Celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir, Jésus, le Tout-Puissant, repose un instant, une seconde sur la tête de chaque religieuse, de chaque enfant, de celles mêmes qui depuis longtemps, bien longtemps avaient quitté le pensionnat. O moment indicible ! On se sentait écrasé et élevé tout à la fois : Dieu reposant sur notre tête, notre tête reposant sur le Cœur de Dieu !

« Pendant que Jésus passe dans les rangs, une voix, bien belle mais aussi bien connue, invite les anges du ciel à se rendre attentifs. C'est en même temps le chant d'adieu, le cantique du soir et un dernier serment d'amour :

Avant que de ce jour brille la dernière heure,
O cœur de mon Jésus, je viens à ton autel,
Oui tu seras toujours mon repos, ma demeure,
Et je veux te jurer un amour éternel.

« D'autres voix, des voix d'enfants, reprenant le chœur redisent :

Écoutez bien, anges du sanctuaire,
Soyez témoins de nos serments, etc.

« Rien n'eut tant ressemblé au ciel, nous le croyons, que ce moment, s'il n'eût fallu partir.

« On se rendit au chœur d'où l'on était parti, pour recevoir la dernière bénédiction ; puis Notre-Seigneur va reposer encore dans le tabernacle de la chapelle extérieure.

« Puisse Jésus avoir trouvé dans cette belle fête une petite com-

Archives diocésa es e Quimper et Léon

pensation à toutes ses douleurs, un peu d'adoucissement pour son Cœur divin abreuvé d'amertume !

« Si le monde qui ne veut pas de Jésus savait combien le Seigneur est bon pour celui qui l'aime et qui le cherche ! Partout il y aurait alors de ces jours du ciel, de ces jours dont le souvenir est encore au fond du cœur, fortifiant et consolant alors même que plusieurs années nous en ont séparés.

« Disons encore et toujours comme au 13 juin : *O quam suavis est Dominus !* »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Vicq. — En 1820, un curé de Vicq (Haute-Marne), avait laissé à la commune une maison d'école et fait une fondation, à la condition expresse que l'école serait tenue par les sœurs.

Elles viennent d'être expulsées, malgré les protestations absolument pacifiques de la population presque toute républicaine, massée devant l'école : les gendarmes ont chargé, le sang a coulé.

L'institutrice laïque a été installée.

Cette affaire est grave : les tribunaux en seront saisis.

Guérison de M^lle^ Marie-Louise Pirio. — Nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs cette touchante relation, que Monseigneur de Vannes a écrite pour les *Annales de Sainte-Anne d'Auray :*

« Petit-Séminaire de Sainte-Anne, le 27 mai 1890.

« Le 9 mai, vers cinq heures du soir, en administrant le sacrement de confirmation à douze petites filles, dans le chœur des religieuses, à la Trinité-Porhoët, j'aperçus une jeune fille assise ou plutôt couchée sur un fauteuil, en face de moi. J'appris ensuite que, paralysée depuis six mois des membres inférieurs, atteinte dans la moëlle épinière, et déclarée incurable, elle avait obtenu d'être transportée à cette chapelle, pour y recevoir la bénédiction de son évêque ; qu'elle avait beaucoup souffert dans le trajet, et que même elle s'était à peu près évanouie dans les bras des personnes qui la descendirent de voiture.

« La cérémonie terminée, je m'approchai d'elle, en présence des religieuses, des élèves et des prêtres qui m'accompagnaient. — « Vous êtes très-souffrante, lui dis-je, ma chère enfant ? » — « Oui, Monseigneur, répondit-elle. » — Sœur Saint-Vincent, qui « avait donné ses soins à la malade, me renseigna *tout bas* sur l'état de cette pauvre infirme, résignée, comme les siens, à la volonté de Dieu, mais qui avait demandé sa guérison par de ferventes prières. — Elle ne me dit pas que, après une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, on en avait commencé une autre, le

1^er^ mai, au P. de la Colombière. — « Acceptez, ajoutai-je, cette médaille de sainte Anne, portez-la dévotement ; mettez votre confiance en Dieu. S'il vous accorde votre guérison, vous viendrez, n'est-ce pas, faire un pèlerinage de reconnaissance à Sainte-Anne d'Auray ? » Ce qu'elle promit de grand cœur, en souriant et en levant les yeux au ciel.... Je lui donnai ma bénédiction. Le fauteuil sur lequel on l'avait placée fut poussé et disparut par une porte latérale, qui donnait sur la cour.. Je ne croyais plus revoir cette jeune fille, dont je demandai ensuite le nom et la condition sociale. J'appris qu'elle s'appelait Marie-Louise Pirio ; qu'elle était âgée de 19 ans ; que sa mère, veuve, pleine de foi et de charité, avait un fils, élève au Petit-Séminaire de Ploërmel ; que ce qu'elle gagnait dans le commerce était consacré à l'éducation de ses enfants et aux bonnes œuvres ; qu'elle avait fait dire beaucoup de messes pour solliciter la guérison de sa fille.

« Une demi-heure plus tard, je causais avec la supérieure et une autre religieuse ; nous entendîmes du bruit au dehors : on frappa vivement à la porte de la salle, qui fut aussitôt ouverte. Quelle ne fut pas ma surprise, en apercevant la jeune infirme venir à moi, entourée des religieuses, des pensionnaires et de ses cousines, émues, les unes et les autres, jusqu'aux larmes ! Marie-Louise était calme et souriante. — « C'est vous, lui dis-je, chère enfant ? » — « Oui, et je marche... » — « Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite. Il ne faut pas vous fatiguer. Envoyez chercher la voiture qui vous a conduite ici... » — « Oh ! non, pas de voiture. Je puis m'en aller en marchant. D'ailleurs, la voiture m'a trop fait souffrir... Je vais bien m'en aller. »

« On entra à la chapelle, où furent chantés l'*Ave maris Stella* et quelques couplets d'un cantique à la très sainte Vierge. Pourquoi ne l'avouerais-je pas ? par excès de prudence, j'insistai pour que l'heureuse jeune fille fût emmenée et qu'elle se reposât. Comme il fallait descendre quelques marches pour sortir du chœur, je lui dis de s'appuyer sur mon bras. Elle obéit.

« Sa bonne mère, prévenue de ce qui se passait, arriva tout en larmes, sur les entrefaites. Ce fut une scène d'attendrissement bien naturel... Inutile de la décrire. Je me permis encore d'intervenir pour mettre fin à ces émotions ; tout en les partageant, je redoutais de fâcheuses conséquences pour la santé de celle qui nous les avait occasionnées. J'invitai l'assistance à s'agenouiller et à réciter avec moi un *Ave Maria*. Marie-Louise, les regards fixés sur la statue de Notre-Dame de Lourdes, pria tout bas ; du moins, je n'entendis pas sa voix... Je m'éloignai, après l'avoir bénie.

« Vers huit heures, M. le Curé de la Trinité me conduisit à la demeure de Marie-Louise. Sa mère et quelques personnes prenaient leur repas du soir. Nous demandâmes des nouvelles. Il nous fut répondu : « Marie-Louise va bien ; elle est allée se coucher, comme on le lui avait dit. Elle est montée seule et s'est déshabillée, sans avoir besoin de secours. » Nous fûmes conduits dans sa chambre. Elle était, en effet, au lit. Ses deux fidèles cousines

Archives diocésa es e Quimper et Léon

ne l'avaient pas quittée: « Je n'ai jamais été mieux portante, dit-elle. » — « Viendrez-vous à la messe que je dirai demain, à sept heures, pour remercier Dieu de la faveur qu'il vous a faite ? » — « Je l'espère bien ! » Une nouvelle bénédiction fut donnée et reçue avec joie...

« Il me tardait d'arriver au lendemain de cette journée de grâces et de bénédictions extraordinaires. Je le confesse humblement, mon cœur était partagé entre la crainte et l'espérance.

« A la messe annoncée la veille au soir, les cousines de Marie-Louise s'approchèrent de la Sainte-Table. Elle ne les y suivit point... Le doute fut bien près d'envahir mon âme... L'action de grâce achevée, non sans une préoccupation que j'aurais tort de dissimuler, je me dirigeai vers les deux personnes qui pouvaient dissiper mes appréhensions. A cette question : « Et votre cousine?» Il fut répondu : « Me voici ! » Je vis aussitôt se lever celle dont le sort me préoccupait si vivement. Après l'avoir bénie, je sortis, content et rendant gloire à Dieu.

« Rentré à la cure, j'écrivis quelques lignes à Marie-Louise, pour l'exhorter à louer Dieu et pour lui demander de me faire connaître dans un mois l'état de sa santé. Elle me réservait aimablement une dernière surprise : une heure et demie plus tard, au moment de mon départ pour la paroisse voisine, elle apparut avec ses cousines auprès de ma voiture, ayant, me dit-elle, à cœur de me dire merci et au revoir. Elle voulait aussi une bénédiction, qui ne lui fut point refusée.

« Deux jours après, à Josselin, le médecin qui avait donné ses soins à Marie-Louise Pirio, déclara loyalement qu'il considérait cette guérison subite comme miraculeuse.

« Le 12, je recevais de M. le curé de la Trinité une lettre dans laquelle il était dit que Marie-Louise avait communié à la messe matine, qu'elle était retournée sans fatigue à la grand'messe, qu'elle se promenait, en attendant les vêpres, après avoir fait visite à son pasteur, à qui elle avait tenu ce langage avec la plus édifiante simplicité : « Je ne suis pas étonnée de ce qui arrive ; je n'aurais pas eu de déception, s'il en avait été autrement.

« Le 24, M. le Curé m'annonçait qu'il avait porté à la famille Pirio un écrit qu'il avait reçu de moi, que Marie-Louise l'avait lu avec une humble satisfaction et avait demandé à le copier, qu'elle se proposait de visiter, la semaine suivante, ses parents de Josselin, qu'elle se portait à ravir, était heureuse mais confuse des bienfaits de Dieu et des attentions de tous.

« Voici les derniers renseignements qui me sont parvenus ce matin, dix-neuf jours après l'événement : «... Le lundi de la Pentecôte, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer à Josselin Mademoiselle Marie-Louise Pirio et de m'entretenir un instant avec elle dans le salon de la cure, en présence de M. le Curé-archiprêtre de Ploërmel et de M. le Curé de Josselin. La station verticale ne la fatigue pas ; elle marche sans peine. La figure ne porte pas la trace de longues et cruelles souffrances. Elle se dit et paraît

parfaitement guérie. Dans ses réponses et son attitude, j'ai retrouvé le calme et la simplicité qui vous avaient frappé au premier jour... »

« † Jean-Marie, *Évêque de Vannes.* »

« A la date du 3 juin, M. le Curé de la Trinité-Porhoët m'annonce que Marie-Louise, sa mère et ses cousines ont lu la relation qui précède, qu'elles l'ont communiquée à Sœur Saint-Vincent, et que toutes en ont reconnu l'exactitude.

« Dans la même lettre, il est dit que Marie-Louise était partie à pied pour Coëtlogon, distant de six kilomètres de la Trinité-Porhoët.

« † Jean-Marie, *Évêque de Vannes.* »

Nous publierons, la semaine prochaine, le rapport adressé à Monseigneur, par Mlle Marie-Louise Pirio et la réponse de Sa Grandeur.

Symptômes de démoralisation. — Un fait inouï vient de se passer devant une des Chambres correctionnelles du tribunal de Berlin. Nous lisons à ce sujet dans le *Volk*, organe socialiste chrétien :

« Un fait inouï s'est passé mercredi, 21 courant, devant la police correctionnelle. Un jeune homme, appartenant aux classes élevées, venait d'être condamné pour abus de confiance et vol. Le président, après le prononcé du jugement, lui dit : « Le seul chemin convenable qui vous restait à suivre après votre premier délit, c'était de vous tirer une balle dans la tête. »

La *Gazette de la Croix*, journal protestant, relève aussi le fait et ajoute :

« C'est d'autant plus regrettable que ce scandale émane d'une personne dont la mission consiste à rendre justice au nom de S. M. le roi. »

Les Procès de Jehanne la Pucelle. — Sous ce titre, M. l'abbé de la Villerabel, secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc, vient de faire paraître un ouvrage qu'on pourra se procurer à la librairie Salaun. A cette occasion, il vient de recevoir de Monseigneur la lettre suivante, datée du 9 juin :

« Cher Monsieur l'abbé,

« J'applaudis de tout cœur à l'heureuse pensée que vous avez « eue de livrer à la publicité le manuscrit de « Bologne, » que la « confiance de l'éminent P. Berthier a mis entre vos mains.

« Cette publication ne manque point d'opportunité, au moment « où la France, faisant écho à la voix de deux de ses évêques, « s'apprête à élever à sa libératrice le tardif, mais digne monu« ment de sa reconnaissance, à la veille peut-être du jour où le

Archives diocésa es e Quimper et Léon

« Souverain Pontife mettra le sceau à la glorification de notre « héroïne par l'introduction de la cause de sa béatification.

« Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'expression de mes senti- « ments affectueux et dévoués.

« † PIERRE-MARIE,

« *Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.* »

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTÉRAIRES revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Juin 1890.

I. Jeanne d'Arc, P. ET. CORNUT. — II. Une excursion en Cœlésyrie, P. M. JULIEN. — III. Les Hypothèses physiques au point de vue philosophique, P. J. DE JOANNIS. — IV. Gabriel de Belcastel (Deuxième partie), P. E. RÉGNAULT. — V. Causeries sur le plain-chant. II. Saint Grégoire, P. E. SOULLIER. — VI. Études d'art chinois. Le dessin en Chine, P. L. GAILLARD. — VII. Mélanges I. Décisions récentes de la Cour pontificale ; II. La liturgie latine avant le neuvième siècle, P. E. RIVIÈRE ; III. « Futura », P. V. DELAPORTE. — VIII. Bibliographie. — IX. Tableau chronologique des principaux évènements du mois, P. F. D.

RETAUX-BRAY, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, et chez tous les Libraires catholiques.

VIENNE. — Tous les Archevêques et Évêques d'Autriche viennent d'adresser aux fidèles de leur diocèse une lettre collective pour protester contre les écoles actuelles, et revendiquer pour les enfants une éducation chrétienne et catholique conforme à leur religion.

Cette manifestation de l'Episcopat, toujours très belle quand elle est générale, a produit un grand effet.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

LE CULTE DES APÔTRES DU LÉON.

Naturellement, la fête de saint Pol, au 12 mars, n'a pas d'octave puisqu'elle tombe en carême. La liturgie locale y avait suppléé en composant des leçons pour toute l'octave de la translation. Il y en avait pour chaque jour de cette octave, sauf pour ceux où l'on célébrait les fêtes de saint Callixte et de sainte Thérèse. C'était une *légende* en dix-huit *leçons*, beaucoup plus étendue que ne le sont aujourd'hui les compositions de ce genre, et qui n'excèdent jamais trois *leçons* ; c'est donc toute une vie de saint Pol. Nous ne

reproduirons pas ici ce texte d'ailleurs très intéressant, mais qui répéterait ce que nous avons déjà raconté. Nous nous bornerons à signaler ce qui est dit à la fin de la dernière leçon, touchant les reliques de saint Pol :

« A l'abbaye de Fleury les reliques des Saints et les châsses qui les contenaient furent en partie jetées, en partie brûlées ; mais cependant l'église de Léon n'est pas absolument privée des restes de son patron, car elle possède tout son crâne et tout un os de son bras droit. Enfermées dans des châsses d'argent, elles ont donné aux *supplications solennelles* qu'on lui adresse, une célébrité qui s'étend au loin. »

Nous avons cru bon de signaler ici l'existence de ces châsses d'argent, parceque dans l'histoire des restes de saint Pol il nous est arrivé de nous exprimer comme il suit : « Nous n'avons pu nous renseigner sur la beauté artistique et la valeur intrinsèque des reliquaires où ils étaient jadis enchâssés. »

Sur la valeur artistique nous restons toujours dans l'ignorance, mais notre mémoire était en défaut quand nous ne disions rien des deux châsses d'argent ; en effet, ce n'est pas seulement l'ancien *propre* de Léon, c'est notre office actuel du premier dimanche de mai qui nous rappelle chaque année ce don de la générosité des ancêtres. Puisque nous en sommes aux *leçons* aujourd'hui en usage, constatons qu'elles renferment une erreur ; elles disent que Mgr Dombideau, accompagné de ses vicaires généraux, célébra solennellement la translation des reliques de saint Pol. D'après deux pièces que nous avons citées intégralement, il est facile de constater que s'il eut cette intention il ne la réalisa jamais. Saint Corentin a eu deux translations : celle de l'*ossiculum* et celle du *bras* ; saint Pol attend toujours la sienne.

Des feuillets échappés à un vieux bréviaire manuscrit, le bréviaire imprimé en 1516, les éditions de 1705 et de 1736 du *propre* de Léon donnant invariablement la légende partagée entre les jours de l'octave, nous sommes porté à conclure, d'après cet indice, que le propre de Léon a été peu modifié pendant les trois siècles qui ont précédé la Révolution.

La fête de la translation de saint Pol se célébrait le 10 octobre, et à partir de 1736 le dimanche qui suivait ce jour, à moins que le 10 ne fût lui-même un dimanche.

En dehors des leçons, l'office du 10 octobre diffère peu de celui du 12 mars. Voici les deux seules divergences.

OREMUS. — Concede nos, quæsumus Domine, Beati Pauli Confessoris tui atque Pontificis attolli suffragiis : ut qui, Pontificalem sanctis meritis suscepit dignitatem, impetret apud te nobis supernam protectionem.

1ro Ant. de Laudes. — Honor supremus, optimo sit laus Deo, Pauloque sit laus, præsuli, dono Dei.

Actuellement le premier dimanche de mai est consacré à honorer en même temps la translation des reliques de saint Corentin

Archives diocésa es e Quimper et Léon

et celle des reliques de saint Pol. Pour ma part, j'avoue que je ne vois guère la raison de cet esprit d'économie dans la célébration des fêtes de nos patrons.

J'aurais voulu, après les formules liturgiques en l'honneur de saint Pol, donner ici un *guerz* breton qui résumât sa vie, mais toutes mes recherches à ce sujet sont restées sans résultat. Cette lacune n'indique-t-elle pas que l'affaiblissement de la dévotion à saint Pol est déjà ancien ?

Un des faits les plus curieux manifestant cette regrettable décroissance, c'est l'absence, jusqu'à ces dernières années, de toute statue de saint Pol dans sa propre cathédrale. Dans la chapelle qui lui est consacrée se voyait un tableau de médiocre valeur, représentant le Saint au moment où il vient d'enchaîner le dragon. Cette peinture est aujourd'hui dans la chapelle des fonts-baptismaux ; elle a été avantageusement remplacée par une statue polychrome. Saint Pol figure encore dans deux verrières du fond du chœur : au fond du sanctuaire, du côté de l'Evangile est représenté la lutte de saint Pol contre le dragon, le jeune seigneur de Kergournadec'h y apparait dans son rôle. Dans le même vitrail figurent saint Hervé et saint Salomon. En face, du côté de l'Epître, saint Pol reçoit de Childebert et de Judual la crosse d'ivoire symbole de l'autorité épiscopale ; aux côtés se voient la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, et son patron saint François d'Assise. Ces deux verrières ainsi que celle du milieu (Notre-Seigneur remettant les clefs à saint Pierre) et presque toutes celles qui décorent la cathédrale de Saint-Pol, viennent des ateliers de M. Lobin à Tours ; ce sont des œuvres d'une grande valeur artistique.

Un autre vitrail qu'il nous faut signaler est celui où figure l'évêque Rolland de Neufville. Nous avons déjà parlé de ce grand prélat qui lutta si courageusement et si efficacement contre la diffusion du calvinisme protégé par les seigneurs de Rohan. Il est représenté agenouillé devant le Crucifix, et présenté par saint Pol Aurélien. La ville de saint Pol telle qu'elle existait en son temps et qu'on la voit figurer dans une ancienne peinture formant retable d'autel dans la cathédrale, forme ici le fond du tableau. Toute cette belle composition reproduit une miniature extraite d'un pontifical qui appartenait à Rolland de Neufville lui-même et qui se conserve actuellement à la bibliothèque de la ville de Lyon.

Comme dans toute cathédrale, on désirerait voir à l'entrée du chœur une belle statue du saint Patron.

La paroisse où saint Pol a continué d'être honoré d'un culte plus populaire est peut-être Lampaul-Guimiliau. Il y partage avec Notre-Dame l'honneur d'être patron local.

On se rappelle comment saint Pol conduisit du Faou à l'île de Batz un dragon qui avait exercé de grands ravages en Cornouailles, or « estant arrivé en un petit bois qui est entre les paroisses de Land-Paol et Guic-Miliau, deux hommes le vinrent trouver de la part des habitants du Faou et l'avertir que ce n'estoit rien fait,

s'il n'exterminoit aussi un petit faon que le serpent avoit laissé en sa tannière ; lequel, estant déjà grandelet, menaçoit le pays circonvoisin de pareilles misères. Lors saint Paul délia le dragon et luy commanda, de la part de Dieu, qu'il allast querir son faon et le luy amener en ce lieu, luy defendant très estroitement de faire mal à personne. Le serpent obéït, et ce lieu, en memoire de cecy, se nomme encore aujourd'huy *Coat-ar-Sarpant*. »

Cette dénomination employée au temps d'Albert-le-Grand est toujours en usage. L'endroit où les deux voyageurs venus du Faou rencontrèrent le saint évêque est marqué par une croix que l'on appelle *Croaz-Pol ;* elle s'élève à un demi kilomètre du bourg. Non loin de là se trouve la fontaine dite *Feunteun-Pol*. Dans la niche qui l'abrite, se trouve une statue du saint. Autrefois, la veille du douze mars, on recouvrait d'une mitre de satin la mitre sculptée faisant corps avec la statue ; maintenant encore chaque année à la même date, les deux femmes les plus honorables du village revêtent leurs habits de fête pour aller lui mettre sur la tête une couronne de fleurs. Pendant l'octave, les habitants des villages voisins viennent tous prier, boire et se laver à cette fontaine. Aussi la vénération qui s'attache à cette source a-t-elle trouvé satisfaction quand l'eau étant venu à manquer dans tout le voisinage pendant les grandes chaleurs de 1887, on vit le bassin de la fontaine de saint Pol toujours rempli, et le ruisseau versant non pas seulement son contingent habituel, mais beaucoup plus encore.

Ce fait très certain, constaté par beaucoup de personnes dignes de foi n'est pas le seul prodige attribué à l'eau de *Feunteun-Pol*. Croiriez-vous que dans la nuit du 11 au 12 mars, pendant que sonnent les douze coups de minuit, elle se convertit en vin... mais il ne s'est encore trouvé personne d'assez hardi pour aller faire la constatation à une pareille heure.

J'ai déjà dit qu'à Lampaul il y eut un vif mécontentement quand après le Concordat l'obligation de chômer le 12 mars fut supprimée. Le dimanche précédant la fête, le recteur ayant déclaré aux paroissiens qu'ils pourraient vaquer à leurs travaux ce jour là, ne ne cacha point la répugnance qu'inspirait cette mesure. Le 11 mars au soir il n'y avait pas un seul nuage au ciel et le temps s'annonçait très beau pour le lendemain ; or, le 12 au matin quand les portes s'ouvrirent, la terre était couverte d'une couche de neige épaisse de deux pieds, si bien que tout travail extérieur était impossible, ce qui fut regardé comme l'expression formelle de la volonté de Dieu et de saint Pol.

Après sa cathédrale, saint Pol n'a probablement pas d'église aussi belle que celle de Lampaul-Guimiliau. Elle est vraiment remarquable avec ses trois larges nefs, ses poutres sculptées si originales, les merveilleux retables de ses autels, etc. A l'extérieur, un abside qui est la perfection même, un portail élégant et correct dont la façade a pour principal ornement une statue de saint Pol, en kersanton. Ce portail date de 1533.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans l'église, une autre statue de saint Pol est adossée à une colonne près de l'entrée du chœur ; celle-ci est remarquable par la richesse des sculptures dans les orfrois de la chape.

En dépit de mes efforts je n'ai pu glaner rien d'intéressant sur le culte de saint Pol dans les autres paroisses où il est patron : à Lampaul-Ploudalmézeau il y avait une fontaine portant son nom, et attenant au pignon Est de l'église, mais elle était si peu vénérée qu'on n'a point cru amener du mécontentement en la faisant disparaître vers 1863. *(A suivre.)*

UN PRÊTRE, étranger au diocèse, demande une place de **Précepteur.**

LE FINISTÈRE **Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,**
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques
JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS
VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIÈRES

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL
DU MANS (Sarthe)
RUE DE LA MARIETTE, 116
Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.
F. HUCHER, fils, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr., les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations; de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

Travaux. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie
fondée en 1848.

Actif : 106 MILLIONS 578,528 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à *Paris*, dans les Immeubles de la Compagnie :
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les CIGARETTES ESPIC. Le Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

ORNEMENTS D'ÉGLISE
BAZIN & COUILLARD
Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.
Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.
Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. Le Paul, son représentant.

SURDITÉ Le Véritable **Papier Anticatarrhal,** celui qui a guéri 1034 cas en 1889, dont beaucoup par une seule boîte à 5 fr., est celui du **Docteur DROUET,** de la Faculté de Médecine de Paris. *Demander prospectus et les nombreuses attestations au* Dr DROUET, Boul. Rochechouart, 112, Paris. *Se méfier des Contrefaçons.*

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

Archives diocésa es e Quimper et Léon

VIN DEFRESNE

TONI-NUTRITIF

à la

PEPTONE



Le ***Vin de Peptone Defresne*** est le plus précieux des toniques; il contient la fibre musculaire, le fer hématique et le phosphate de chaux de la viande de bœuf; il est le seul reconstituant naturel et complet.

Ce ***Vin délicieux*** réveille l'appétit, relève les forces de l'estomac et améliore la digestion, c'est un reconstituant sans égal, car l'***Elément*** plastique des muscles et des nerfs entre dans sa composition; il arrête la consomption, colore le sang épuisé par l'anémie, et prévient les déviations de la colonne vertébrale.

Le ***Vin de Peptone Defresne*** assure la nutrition chez les personnes minées par la fatigue et les soucis; il nourrit les vieillards; il supprime les dangers de la croissance.

La ***Peptone Defresne*** **est adoptée officiellement par la Marine de l'Etat et les Hôpitaux de Paris.** *Toutes les Pharmacies*

DEFRESNE est le premier préparateur du VIN DE PEPTONE, Défiez-vous des imitations.

4, Quai du Marché-Neuf, PARIS

NOTA. — Le Clergé et les Communautés religieuses jouissent de conditions spéciales.

HOTEL MASSILLON, 9, RUE DU VIEUX-COLOMBIER

Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension

HOTEL BONAPARTE, 61, RUE BONAPARTE, — PARIS

Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Etudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

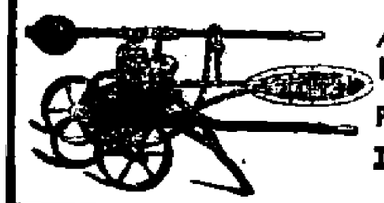
MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

SPÉCIALITÉ DES POMPES BROQUET

121, Rue Oberkampf, PARIS



Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Elévation d'Eaux,
ETC., ETC.
Pour Puits de toutes profondeurs

Demander le Catalogue général illustré.



5e ANNÉE. Vendredi 27 Juin 1890. N° 26.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Nominations ; Brest ; Concarneau ; Cléden-Cap-Sizun ; Morlaix.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Paray-le-Monial ; Le Puy ; Toulouse ; Limoges ; Figeac ; Boulogne-sur-Mer ; Londres.

III. Rapport adressé à Mgr l'Evêque de Vannes par Mlle Marie-Louise Pirio ; réponse de Monseigneur.

IV. — Documents historiques (suite).

V. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 Juin. — 5e dimanche après la Pentecôte : Fête de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, double de 1re classe, rouge.

A la Messe, mémoires : 1° de tous les Apôtres ; 2° du Dimanche.

Vêpres de saint Pierre et de saint Paul, mémoires comme à la Messe.

Lundi 30. — Commémoraison de saint Paul, apôtre, double-majeur, rouge.

Mardi 1er Juillet. — Octave de saint Jean-Baptiste, double, blanc.

Mercredi 2. — Visitation de la Sainte-Vierge, double de 2e classe, blanc.

Jeudi 3. — Office de l'Octave des saints apôtres Pierre et Paul, semi-double, rouge.

Vendredi 4. — Office de l'Octave des saints apôtres Pierre et Paul, semi-double, rouge.

Samedi 5. — Saint Cyrille et saint Méthode, évêques, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Eloy.....	29 et 30 juin.
Saint-Jean-du-Doigt.....	1, 2 et 3 juillet.
Logonna-Quimerc'h.....	4 et 5 juillet.

Archives diocésa es de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — M. Merrien, jeune prêtre de Douarnenez, est nommé vicaire à Motreff.

M. Souêtre, vicaire à Plouigneau, est nommé vicaire à Châteauneuf.

M. Moal, jeune prêtre, est nommé vicaire à Plouigneau.

M. Riouallon, jeune prêtre, est nommé vicaire à Saint-Thois.

***

M. Stourm, vicaire à Châteauneuf, est démissionnaire pour cause de santé.

M. Bleunven, vicaire à Saint-Thois, se retire malade.

Brest. — Dimanche, une quarantaine de jeunes gens appartenant au patronage des Carmes, étaient allés se promener à Saint-Marc, sous la conduite de deux vicaires de leur paroisse. Arrivés là, on se mit à l'eau. A ce moment, la marée était basse, et quelques-uns des baigneurs en profitèrent pour s'aventurer un peu loin. Là était le danger. En effet, pour revenir sur la plage, il fallait traverser un certain endroit où le terrain formait un creux assez prononcé. A l'aller, la mer était basse et l'on avait pied, au retour, il y avait plus de deux mètres d'eau.

Aussi en arrivant à cet endroit, deux enfants de 12 ans et 14 ans perdirent pied. De la plage on vit leurs appels désespérés. Mais l'abbé André sans la moindre hésitation s'élance au secours des deux imprudents. Il en saisit un et le ramène sain et sauf sur la rive.

Restait l'autre enfant encore en danger. De nouveau, le courageux prêtre s'élance. M. André arrive à l'enfant, dont une main seule émergeait hors de l'eau. Il le saisit. On pouvait les croire sauvés tous les deux. Mais à ce moment la victime se raccroche au sauveteur, le saisit par le cou, avec la force du désespoir, l'entoure de ses deux bras, paralysant ainsi tous ses mouvements.

Du rivage, on a assisté alors à une scène impossible à décrire. Non loin de là, heureusement, deux promeneurs, M. Tréguer et M. Marzin, aperçurent sur la plage un mouvement inusité. Ils se jettent à l'eau.

Il était temps : le vicaire et l'enfant coulaient. Tréguer arrive le premier. Il veut dégager le prêtre, mais l'enfant tient bon, et il lui a fallu donner un vigoureux coup pour lui faire lâcher prise. Il saisit alors M. André, Marzin s'empare du jeune homme et les voilà tous les quatre revenant doucement vers la terre.

Sur la plage, un immense soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines.

L'abbé André n'avait pas perdu connaissance, mais il n'en valait guère mieux. Pendant presque une demi-heure, il est resté étendu sans pouvoir dire un mot. Il a fallu le rhabiller et le conduire en le soutenant à une voiture qui l'a ramené à son domicile.

A peine âgé de 15 ans, l'abbé André risquait sa vie une première fois en se jetant dans le Scorff, pour sauver un homme en danger de se noyer.

Concarneau. — Le service du bout de l'an pour le repos de l'âme de M. l'abbé Corcuff aura lieu le mardi 8 juillet, à dix heures.

Cléden-Cap-Sizun. — « L'adoration du Très-Saint-Sacrement a eu lieu à Cléden, la semaine dernière, du 15 au 21 juin, en forme de mission. Elle était présidée par M. le Curé-Doyen de Pont-Croix. Huit prêtres des environs y travaillaient également. On a distribué le mercredi et le samedi la communion à plus de 1,800 fidèles. On peut dire que tous les habitants de cette bonne paroisse ont tenu à faire leur adoration. C'est une bien grande consolation pour le digne recteur de Cléden, et un encouragement pour les zélés vicaires. »

Morlaix. — Samedi 28 juin, aura lieu à la Salle du Patronage de Saint-Martin des Champs, la réunion des délégués des Syndicats agricoles paroissiaux de la Basse-Bretagne.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Dans le Consistoire du 25 juin, le Saint-Père a créé trois cardinaux, NN. SS. Vannutelli, nonce à Lisbonne, Galeati, archevêque de Ravenne, et Mermillod, évêque de Lausanne et Genève. Puis Sa Sainteté a préconisé 17 évêques.

Paray-le-Monial. — A l'occasion du deuxième centenaire de la mort de la B. Marguerite-Marie-Alacoque, le Saint-Père vient d'accorder, sur la demande de Mgr Perraud, évêque d'Autun, outre de nombreuses indulgences, un jubilé spécial à la ville de Paray, pour les mois de septembre et d'octobre prochains.

Le Puy. — Le Préfet de la Haute-Loire a cassé l'arrêté du maire du Puy, qui rétablissait les processions.

Toulouse. — La *Semaine religieuse* annonce que deux miracles, obtenus après des prières adressées à Dieu par Jeanne d'Arc, viennent d'être soumis avec avantage au premier examen canonique.

Archives diocésa es de Quimper et Léon

Limoges. — Les *ostensions* des reliques de saint Martial, qui se font tous les 7 ans, ont été l'occasion d'une belle manifestation religieuse.

Le maire ayant interdit toute procession, une foule immense sans insigne religieux, s'est rendue de la cathédrale à l'église Saint-Michel, où sont les reliques.

Figeac. — Un malheureux, sous prétexte qu'on ne lui payait pas assez vite le droit qu'il voulait percevoir pour la pose du reposoir sur une place, a retiré un des étais, et quand le cortége est arrivé, tout s'est effondré : il y a eu plusieurs personnes blessées.

Boulogne-sur-Mer. — A l'enterrement du docteur Libermann, médecin militaire, le général Saussier a terminé son discours par ces mots, qui lui font le plus grand honneur, et redonnent courage et confiance :

« Et maintenant, Messieurs, nous tous, qu'un sentiment pieux « a réunis autour de ce cadavre déjà froid, saluons-le d'un dernier « adieu, mais de cet adieu du chrétien qui tempère les regrets et « les larmes par la résignation et l'espoir. »

Londres. — A l'occasion de ses « noces d'argent », Mgr Manning a reçu les témoignages les plus touchants de respect de la part des catholiques et même des protestants de son archidiocèse. Une somme de plus de cent mille francs lui a été offerte pour l'achèvement des travaux de sa *cathédrale*.

Rapport adressé à Monseigneur l'Évêque de Vannes par Mlle Marie-Louise PIRIO.

Dès le commencement de l'année 1889, je me trouvais dans un état de souffrance et de faiblesse qui s'est aggravé surtout au mois de juillet. Avec de grands soins j'ai pu me soutenir jusqu'à l'hiver. Le 2 décembre, j'ai fait ma dernière sortie. Cependant le 6 décembre, après beaucoup d'instances, j'obtins de ma mère la permission d'aller à l'église, seulement quelques instants : je désirais communier. Deux jours après, j'étais tout à fait alitée. Le médecin, qui fut appelé aussitôt, déclara que j'étais perdue. Ma famille, tout en larmes, me voua à Notre-Dame de Lourdes. On m'engagea à le faire aussi, et on promit un pèlerinage si j'obtenais ma guérison. Je fus plusieurs jours très mal, pendant lesquels on jugea prudent de me donner le saint Viatique.

Je restai au lit plusieurs semaines, puis le mieux se fit sentir. Lorsque je voulus me lever, les jambes me refusaient tout service, ce qu'on attribua à la faiblesse. Je repris des forces et on me commanda de faire tous les jours quelques pas. J'obéis, pour faire plaisir à ma famille et à cause du grand désir que j'avais de reprendre à marcher. Je m'essayai même jusqu'à l'église, aidée de ma cousine : une première fois pendant l'Adoration qui précède la sainte Quarantaine, et une seconde fois pendant le triduum avant la fête de saint Joseph. Cette dernière sortie se fit plus péniblement, je fus obligée de me reposer en route plusieurs fois.

La religieuse qui me donnait ses soins, voyant mon état s'aggraver, conseilla à ma mère de rappeler le médecin.

Il vint le 31 mars 1890. Il déclara la carie de la colonne vertébrale et dit à la Sœur que j'avais la maladie de Pott, affection de la moëlle épinière ; par suite mes jambes étaient paralysées. Jusque-là, à part l'ennui de ma reclusion et de mon impuissance à tout faire, je ne m'affligeais pas trop de mon état ; mais, voyant toute la douleur de ma pauvre mère, je me décidai alors à demander au ciel ma guérison, ce à quoi je m'étais toujours refusée. Je m'adressai à Notre-Dame de Lourdes, lui demandant de m'obtenir la grâce de faire et de vouloir la volonté de Dieu, craignant qu'au moment où j'avais été si malade, on n'eût forcé le bon Dieu à me guérir.

La maladie faisait des progrès : les personnes qui m'entouraient s'apercevaient tous les jours du changement, et moi-même je me sentais décliner. Bientôt la maladie, remontant toujours, gagna les bras : je ne portais à mes lèvres que difficilement, et j'étais oppressée au moindre mouvement. Cependant j'espérais être guérie à Lourdes ; je comptais beaucoup aussi sur un grand mieux pendant le mois de Marie.

On parlait tout autour de moi des fêtes de la Confirmation. Je regrettais un peu de ne pouvoir y assister. Un jour, la Supérieure des religieuses me fit dire que si j'avais le désir de voir la Confirmation, on pourrait obtenir la permission de me faire entrer chez elles. Cette proposition me fit plaisir, d'autant plus que j'en avais eu la pensée à l'avance ; mais je l'avais chassée comme irréalisable.

Le 25 avril, je reçus la visite de M. Rémy, de Ploërmel ; il me parla beaucoup de la guérison de son fils, qu'on attribuait à l'intercession du Père de la Colombière ; il me conseilla de faire une neuvaine et m'offrit de m'envoyer la prière et les reliques qui avaient servi pour son fils. J'acceptai, mais sans empressement, n'attendant ma guérison que de la sainte Vierge ; nous commençâmes, en effet, ma cousine et moi, dès le soir, une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes.

C'était la veille du mois de mai ; la sœur Saint-Vincent me parla encore de la Confirmation et de ma visite à la Communauté, que je désirais si vivement, parce que, lui disais-je : « Si je pouvais aller aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, je crois que serais mieux, et en y allant ce jour-là, j'aurais la bénédiction de Monseigneur. » Mais, me sentant encore plus faible, je lui dis que je n'osais plus espérer cette consolation, car le trajet était bien long, et que, dans neuf jours, je serais encore plus malade ; mais que je me remettais entre les mains de la sainte Vierge, que je ne m'occuperais plus de rien et qu'elle saurait arranger tout. Je priai plusieurs fois dans la matinée à cette intention. A midi, je reçois de Ploërmel les reliques et la prière promises. Au grand étonnement de ma cousine, à qui j'avais dit mes impressions à ce sujet, me voilà complétement changée à l'égard du Père de la Colombière. Je répétais à ma famille qu'il fallait beaucoup espérer de la neuvaine que nous allions commencer, que moi-même j'avais confiance : je la croyais inspirée par Marie puisque je m'étais abandonnée entre ses mains, et qu'elle commençait avec son mois. J'ajoutai : « Elle finit le jour même de la Confirmation ; si je puis aller à la Communauté, je crois que je le devrai à cette neuvaine. »

Le soir, à six heures, nous commencions la neuvaine. Une demi-heure après, j'avais une crise très forte, qui me dura environ deux heures. Maman en était affligée, mais ma cousine et moi nous eûmes la pensée que c'était une preuve de ma guérison prochaine, et notre confiance s'en accrut. Rien d'extraordinaire ne se produisit pendant les neuf jours suivants, seulement la faiblesse s'augmentait tous les jours d'une manière sensible, ce qui me faisait appréhender le voyage, mais ne changeait pas mon dessein.

Enfin, le 9 mai arriva. Vers onze heures, un de mes cousins vint avec sa voiture pour me conduire au couvent. Ma grand'mère et ma mère m'embrassèrent en pleurant ; j'essayai de les consoler en leur disant que je marcherais seule le soir. Mon fauteuil fut placé dans la voiture et on m'y porta bien doucement. A peine en voiture, une crise semblable à la première me reprit, et lorsque j'arrivai à la Communauté, j'étais encore plus mal : les religieuses me croyaient agonisante. La crise se calma peu à peu et, vers une heure, je pus prendre quelque nourriture : mais je ne pouvais porter à mes lèvres : on fut obligé de me donner à manger. Une heure après, me sentant mieux, je me fis rouler aux pieds de Notre-Dame de Lourdes ; j'y demeurai jusqu'à

Archives diocésa es Quimper et Léon

quatre heures. Pendant ce temps, je suppliais notre Bonne Mère d'avoir pitié de moi et de soulager le cœur affligé de ma chère maman ; je m'efforçais aussi de faire des actes de résignation à la vo[illegible] de Dieu, et je fis au Cœur de Jésus le sacrifice de ma vie et de ma santé. Mais, malgré cela, j'avais, paraît-il, toujours espoir, car peu après ma cousine s'approchant de moi et me demandant si je ne pouvais encore marcher, je lui répondis : « Bientôt. »

A cinq heures, avait lieu la Confirmation ; on me plaça, pour y assister, dans le fond de la chapelle, au pied de l'autel du Sacré-Cœur. J'étais bien heureuse de voir cette belle cérémonie et surtout de recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

On devait recevoir Monseigneur aussitôt après dans une salle près du chœur : on m'y transporta. Lorsque Monseigneur eut béni les religieuses et les pensionnaires, il s'approcha de moi. Il me fit avec bonté plusieurs questions au sujet de ma maladie, m'engagea, en me donnant une médaille, à promettre un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray si je guérissais, et il me bénit. On me sortit sous le cloître en attendant la voiture qui devait m'emmener. Il était six heures et demie ; toutes les religieuses, moins la Mère supérieure et la Mère assistante, qui conféraient avec Monseigneur, étaient autour de moi. Quelques-unes cherchaient un moyen moins fatigant pour me transporter, lorsque sœur Marie-Louise me pria d'essayer à marcher. Je répondis qu'à quatre heures j'avais voulu essayer, mais que je ne pouvais me soutenir, que cependant, si cela lui faisait plaisir, moi aussi je le voulais bien. Toutes les Sœurs se récrièrent, ayant peur que je ne fusse trop fatiguée. Je fus obligée d'insister et elles cédèrent. A trois, elles me levèrent, et à peine debout, je sentis mes pieds se raffermir et fis trois pas sans oppression, au bout desquels on voulait me faire asseoir. Je refusai, disant que cette fois je me sentais marcher, que je désirais aller seule aux pieds de Notre-Dame de Lourdes.

J'avais fait deux pas dans la chapelle, on me rappela vers Monseigneur qui sortait de la salle et voulait savoir ce qui se passait. Sa Grandeur me demanda si j'étais fatiguée, je répondis que j'étais guérie. Elle me conseilla de m'en retourner en voiture ; je dis que je me sentais la force de m'en aller seule, et que je le préférais. Après une nouvelle bénédiction, je rentrai dans la chapelle, de plus en plus forte. Devant le Tabernacle je fis la génuflexion, aux yeux étonnés de toutes les Religieuses. J'aperçus une chaise près de la grille, je la pris et la portai au pied de l'autel de la sainte Vierge, où j'entonnai l'*Ave maris stella*, que je chantai en entier sans la moindre fatigue.

Monseigneur passait à ce moment ; je me rangeai pour lui faire place. Il me recommanda encore de ne pas me fatiguer, me dit qu'il aurait pour moi une large intention au saint Sacrifice qu'il offrirait le lendemain, et me demanda de lui envoyer de mes nouvelles avant son départ. Je sortis du chœur par la sacristie où maman, avertie de ce qui se passait, arrivait tout en larmes. Que j'étais heureuse pour elle ! elle ne l'était pas moins pour moi...

Après avoir prié quelques instants, on parla de rentrer à la maison, où ma bonne grand'mère était bien inquiète. Je revins seule au milieu de ma famille tout émue, de quelques religieuses et de plusieurs pensionnaires. Je rencontrai en route la voiture ; je n'en avais plus besoin : j'étais guérie. Le lendemain j'assistai à la messe de Monseigneur et me rendis à son départ pour lui témoigner ma reconnaissance et recevoir une dernière bénédiction. Depuis cet événement, je suis très bien : je puis dire que je n'ai jamais été mieux portante.

Après avoir reçu le rapport qui précède, Monseigneur a écrit la lettre suivante à Mlle Pirio :

Vannes, le 6 juin 1890.

MA CHÈRE ENFANT,

Bénissons Dieu de votre guérison. Il faut y voir une preuve éclatante de sa puissance et de sa bonté. Votre foi (sans parler de celle de votre bonne mère et de tous vos proches) nous a sauvée. Puisse votre piété filiale envers la Très-Sainte Vierge et sainte Anne s'accroître, s'il est possible, de jour en jour !

Votre confiance dans l'intercession de P. de la Colombière vous a sans doute aussi porté bonheur.

Ce dont je puis témoigner avec connaissance de cause, c'est que vous avez été délivrée de votre infirmité, subitement, environ une demi-heure après avoir reçu de mes mains une médaille de sainte Anne et m'avoir promis de faire un pèlerinage à son sanctuaire près Auray, si vous obteniez votre guérison.

Puisque vous me laissez libre d'en fixer la date, je vous propose le jeudi 12 de mois...

† JEAN-MARIE, évêque de Vannes.

VIE ADMIRABLE DE SAINT ALPHONSE RODRIGUEZ, coadjuteur de la Compagnie de Jésus, d'après les mémoires écrits de sa main, par ordre de ses supérieurs, traduite de l'espagnol par un Père de la même Compagnie. Un vol. in-18 jésus de 378 pages et orné d'un portrait. 1890. — *Paris, Retaux-Bray* : **3** *fr.* **50** — *Quimper, Librairie SALAUN.*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

« *District de Pont-Croix à Département.*

« 25 février 1792.

« Nous vous adressons, avec lettres du Conseil général de Pouldergat, notre arrêté du 23 relatif à la suppression de cette paroisse. Nous pensons que c'est le seul moyen d'y ramener le calme ; une suppression totale y eût causé quelque fermentation. Ces bonnes gens, qui ne sont que trompés, sont attachés à leur église et n'auraient pu sans beaucoup de peine abandonner les cendres de leurs ancêtres. Nous croyons concilier le tout en sollicitant son changement en succursale et sa réunion à Ploaré. Nous avons consulté à ce sujet plusieurs citoyens de cette commune qui avaient résisté aux insinuations de la perfidie et du fanatisme, ils nous ont dit, ainsi que le sieur Ollivier, leur curé, que c'était à Ploaré qu'il fallait les attacher. »

Le 14 mars, le Département, sur l'avis du District et d'Expilly déclarait que Pouldergat ne serait plus qu'une simple trève annexée à Ploaré, et le sieur Ollivier était nommé vicaire-directeur du séminaire de Quimper.

***

A Douarnenez, les constitutionnels n'étaient pas plus en faveur. Dans une lettre au Département, du 16 mai 1791 (1), le sieur Guiller donne un tableau assez complet de l'état des esprits dans cette ville et les bourgs voisins :

(1) L. 241.

Archives diocésa es Quimper et Léon

« Je crois devoir vous donner avis que les réfractaires ecclésiastiques, loin de renoncer à leurs manœuvres perfides, redoublent sourdement leurs efforts pour porter le trouble et l'insurrection dans les paroisses.

« Des lettres circulaires se répandent avec profusion, les assemblées se multiplient, les discours incendiaires se prêchent sans retenue, l'on court les villages pour s'y faire des partisans.

« Samedi dernier, M. Le Normand, vicaire de cette paroisse, reçut une lettre très étendue remplie d'invectives et d'atrocités contre M. Expilly (*ce loup cervier* qui se présente sous la peau d'un berger pour égorger le troupeau de Jésus-Christ) pleine d'horreurs, d'abominations contre la Constitution, d'anathèmes contre les assermentés, et de prières, de caresses, de promesses pour ceux qui auraient encore le courage de se rétracter ; on les conjure, au nom de l'amitié de la religion, au nom de tant d'âmes malheureuses que les jureurs précipitent avec eux dans les enfers, etc. Cette lettre est anonyme ; mais comme il y en a beaucoup de semblables, on y a reconnu le style de Cossoul et l'écriture de Silguy, petit docteur de Paris, vieille cohue au bout de laquelle est son nom.

« Ils n'écrivent plus en maîtres, ils *tutoient*, ils embrassent : *toi, le meilleur de nos amis..., le plus cher de mes condisciples..., toi, le plus sage, le plus pieux, le plus achevé des ecclésiastiques*, etc.

« Notre ci-devant recteur, M. Clec'h, parti mardi pour Quimper, est depuis mercredi avec son curé, Gloaguen, à Poullan. La pâque s'y est donnée hier aux enfants de cette paroisse. Notre Recteur avait préparé de loin ses batteries, il y a attiré quantité d'enfants de Ploaré et de Douarnenez. M. La Rufie n'était resté ici après les deux autres que pour courir les villages et exhorter les parents à mener leurs enfants à cette pâque ; aussi le nombre des communiants y fut-il considérable. L'office y fut des plus brillants par le nombre prodigieux de réfractaires qui y étaient et de nos Douarnenistes, qui n'approchent plus de nos églises et n'ont plus les offices qu'à Poullan et Tréboul, où on leur donna hier l'assurance qu'on retarderait la messe et les vêpres pour les attendre.

« Ce que je ne pardonne pas, c'est que des dames, des demoiselles pleines d'éducation et d'esprit sont à la tête des effrénés et engagent les imbéciles à les suivre.

« Au Juch, le curé Querneau prêcha hier affreusement contre les lois ; nous le tenons de quelques tréviens et nous cherchons des preuves complètes pour le traduire au tribunal.

« Comme nos pêcheurs ne demandent que l'instant de nous tomber sur le corps et de nous égorger, comment voulez-vous que quarante ou cinquante hommes de bonne volonté

que nous sommes ici résistent si la campagne se coalisait avec nos marins.

« Pouldergat est toujours dans le plus triste état. La Municipalité n'entend reconnaître en aucune façon son nouveau clergé. Le Curé fit hier l'office où il n'y avait personne, pas même de fabrique ni de sonneur de cloche ; on ne veut lui fournir ni eau ni vin ni pain à chant, pas même la moindre chose pour la subsistance. Ces manœuvres sont l'ouvrage du sieur Desbois, notaire à Pouldavid. On assure qu'un cadavre a été enterré de nuit à Pouldergat, la semaine dernière, par Massé, jeune prêtre fanatique resté après le ci-devant Recteur. »

Les anciens pasteurs n'ayant plus la libre disposition de leurs chaires pour instruire les fidèles, devaient s'ingénier pour les prémunir contre les fausses doctrines des intrus. Le moyen le plus naturel et le mieux approprié au caractère breton et à l'absence presque totale de publications périodiques, à cette époque, était de faire chanter, par des chanteurs ambulants, des chansons composées pour jeter de la déconsidération sur la Constitution et pour donner aux fidèles une règle de conduite à tenir vis-à-vis des prêtres schismatiques par rapport, tout spécialement, à la réception des sacrements.

A Douarnenez, une fille courageuse avait bien voulu accepter la mission de chanter dans la ville et aux environs des chansons composées dans ce but.

Les délibérations qui suivent, du District de Pont-Croix et de la Municipalité de Douarnenez, témoignent assez du dévouement de cette humble fille dans l'accomplissement de cette tâche périlleuse. Nous y joindrons de larges extraits des chansons prises sur elle à cette occasion et adressées au Département comme pièces de conviction.

« *District de Pont-Croix. — Séance du 5 septembre 1791.*

« Vu l'arrêté de la Municipalité de Douarnenez, du 27 août, et les copies des quatre chansons, trois en français, une en breton, qu'elle a saisies dans les mains de la fille Coublanc.

« Considérant qu'il n'est rien de plus important et de plus digne de fixer la vigilance de l'administration que toutes les manœuvres dirigées par les ennemis du bien public pour entretenir la fermentation et troubler même le bon ordre ;

« Considérant que cette chanson bretonne ne tend qu'à avilir les autorités constitutionnelles, et celle surtout dont le discrédit est à la fois le but et l'espérance de tous les mauvais citoyens,

« Arrête que les pièces saisies seront adressées au Département pour qu'il juge si on doit dénoncer les chansons à l'accusateur public ou au simple tribunal de correction. Les principes contenus dans la chanson bretonne ont paru au Directoire très criminels. »

Archives diocésa es Quimper et Léon

Voici l'extrait de la délibération du 27 août prise par la Municipalité de Douarnenez à cette occasion :

« ... S'est présenté Jacques Olivier, marin chez Mme Capelle et cordier, lequel dépose avoir entendu Marie-Jeanne Coublanc chanter une chanson incendiaire contre les ecclésiastiques assermentés, à Kerlosquet et dans la maison de Marie-Jeanne Guyader, samedi, vers les 10 heures du soir. Mandée à la Municipalité, Marie-Jeanne Coublanc, priée de livrer les chansons chantées, déclare ne les avoir pas ; mais, sur la menace d'être fouillée par des femmes, elle a laissé tomber à terre quatre chansons, qu'elle a déclaré avoir trouvées sur la rue. »

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon.

Aujourd'hui 24 juin, j'attends encore quelques documents sur les anciennes manifestations de la dévotion envers saint Pol ; je les publierai dès qu'ils me seront parvenus (1).

Dans la *Vie de saint Pol* qui paraîtra prochainement en volume, le lecteur trouvera pour ces derniers chapitres un ordre plus méthodique que celui qui a été observé dans les articles de la *Semaine Religieuse*.

Une fois de plus, j'offre l'expression d'une sincère et profonde gratitude aux confrères qui m'ont fourni les renseignements déjà utilisés, ou destinés à l'être prochainement. Je remercie également ceux qui moins heureux ont bien voulu m'écrire que leurs recherches n'avaient pas amené de résultats, et que le culte populaire des saints patrons était désormais à peu près nul dans leurs paroisses.

J'ai parlé de la sépulture de saint Joévin et de la chapelle qui l'abrite. Il me reste bien peu de choses à ajouter sur le culte du neveu de saint Pol : à Brasparts où il exerça les fonctions pastorales, il était autrefois spécialement honoré ; il existe au bas du bourg, sur l'ancienne route du Faou une fontaine qui s'appelle toujours la fontaine de saint Jaoua, mais elle n'est plus l'objet de la vénération.

Saint Hervé qui a gardé une si grande place dans les traditions populaires, dont tant d'enfants bretons portent le nom, n'est cependant pas suffisamment honoré. Il semble que Lanhouarneau

(1) Avant l'impression de cet article, mais trop tard pour les mettre en œuvre, j'ai reçu tous les documents que je pouvais attendre et désirer.

devrait être un centre de pèlerinage, mais ils ne viennent généralement ni de bien loin ni en grand nombre, ceux qui se rendent à son église pour vénérer les reliques du saint mendiant. Cependant son image se rencontre encore dans de trop rares églises. La plus curieuse, sans contredit, est celle qu'on remarque dans l'église de Kerlaz, non loin de Douarnenez. C'est un groupe sculpté assez grossièrement dans le granit, le saint aveugle est conduit par un jeune garçon et tient en laisse le loup qui a remplacé son chien blanc. C'est d'après une description de ce même groupe que saint Hervé a été représenté dans un panneau moderne complétant un des vieux vitraux dans la nef de la cathédrale de Quimper.

Dans l'église de Lanhouarneau l'ancienne image du saint Patron a été remplacée depuis quelques années par une grande et belle statue bien faite pour exciter la vénération.

A Lampaul-Guimiliau, dans le retable de l'autel de sainte Anne se trouvent plusieurs statuettes d'un travail exquis : la plus parfaite est celle de saint Hervé.

Mais un vrai chef-d'œuvre à signaler c'est la grande et belle statue du même saint dans l'église de Guimiliau. Elle est adossée à une colonne près de l'entrée du chœur, et elle n'a qu'un tort, c'est de ne pas attirer suffisamment l'attention, dans une église où les merveilles de la sculpture sont tellement prodiguées qu'il faut beaucoup de temps et beaucoup de soin pour tout voir.

2° Culte de saint Goulven.

Avant d'aborder directement le sujet même de cette étude, je crois devoir rappeler que dom Plaine vient de rendre un nouveau service à l'hagiographie bretonne, en publiant la traduction d'une ancienne vie de saint Goulven, avec prolégomènes et éclaircissements. J'ai déjà dit que j'emprunterai à ce travail les rectifications qui me sembleraient nécessaires, car je ne me suis appuyé pour la *Vie de saint Goulven* que sur des documents de seconde main, Albert-le-Grand et dom Lobineau ; or ces rectifications pour les faits et pour la chronologie trouvent ici leur place naturelle.

Le manuscrit publié par Dom Plaine ne porte ni nom d'auteur, ni date, mais le savant traducteur le regarde comme évidemment antérieur au xe siècle. Dom Plaine pense en outre que l'auteur de l'opuscule vivait au pays de Léon, à la source des renseignements les plus sûrs et qu'il a pris pour guide constant des relations antérieures regardées par lui comme authentiques. Enfin, son travail nous est arrivé exempt de toute interpolation.

Je me trouve parfaitement d'accord avec ce que dit Dom Plaine sur l'époque où vécut saint Goulven, et j'ai montré combien peu sérieuse est la théorie de Dom Lobineau faisant vivre le solitaire d'Odéna au Xe siècle, sous prétexte que dans son histoire il est question de l'invasion des Normands.

Dom Plaine pense que saint Goulven ne succéda point directement à l'évêque qui occupait le siège de Léon au moment où mourut saint Pol : son voyage de Rome qu'il entreprit pour se

Archives diocésa es de Quimper et Léon

soustraire à la charge épiscopale aurait donc effectivement réussi à l'en préserver pour un temps ; il aurait succédé probablement à saint Houardon « qui joue un rôle important dans la vie de saint Hervé, document encore inédit, et paraissant digne d'inspirer confiance. »

Ce n'est pas sans en remarquer toute l'importance que je viens de citer ces dernières paroles. Saint Houardon est tellement inconnu qu'on n'a même pu trouver pour lui la matière d'une *légende* dans les *propres* soit anciens, soit récents, des diocèses de Léon ou de Quimper. La publication de la vie inédite de saint Hervé que Dom Plaine nous donnera certainement, permettra donc de combler cette regrettable lacune quand sera venu pour nous le temps d'avoir un nouveau *propre* diocésain.

L'auteur de la vie latine de saint Goulven ne fixe pas lui-même la chronologie de son héros : il déclare ignorer combien de temps le Saint gouverna l'église de Léon, et dit qu'il mourut *plein de jours* vers l'an 600. Voici comment dom Plaine établit la chronologie de saint Goulven, en ne donnant les dates que comme des probabilités ou des à-peu-près.

Vers 540. Naissance du Saint.

540-560. Son éducation près de son bienfaiteur Gozian.

560-590. Sa vie érémitique. — Victoire du comte Even. — Construction d'un prieuré près de l'ermitage de saint Goulven.

590-600. Saint Pol Aurélien le désigne comme devant lui succéder. — Fuite de saint Goulven à Rome.

610. Il devient évêque de Léon.

620. Appelé à Rennes pour les affaires de son église il se sent inspiré d'y passer ses derniers jours dans une vie aussi solitaire que celle qu'il avait menée autrefois. (Dom Plaine constate que le biographe en dit seulement un mot.) La tradition et les *monuments locaux* conservés à Saint-Didier, près Rennes, porteraient à croire que le Saint dût habiter longtemps ce coin de terre à lui cédé par les moines de saint Melaine.

625. Saint Goulven meurt. — Les moines, ses bienfaiteurs, prennent son corps et l'ensevelissent avec honneur près de saint Melaine leur patron et leur fondateur.

Saint Goulven occupe dans l'ancienne liturgie léonaise la place la plus importante après saint Pol.

J'ai déjà dit que le missel de Quillévéré donnait pour le jour de sa fête une prose où la vie et les miracles posthumes du Saint sont racontés en détails. Voici ce curieux monument. Nous le publions avec ses fautes d'impression.

PROSE DE SAINT GOULVEN (MISSEL DE LÉON).

Gratulemur, Leonia,
De Golvini hystoria
Et ejus miraculis.

Presul sanctus, egregius,
Gloriosus, eximius,
In Odena nascitur.

Fontis vena aperitur
Unde puer renascitur
Et purgantur infirmi.

Domuncula construitur ;
Frigus intus non sentitur
Nec venti concussio.

Caseos tres mire mutat
In lapides, tres refutat
Mulier erogare.

Terram mutat hic in aurum,
Cumulans Dei thesaurum,
Cruces, clochas, calices.

Leoniam predantur ; ferentes
Victoriam tenuit per enses
Eveni exercitis.

Per Golvinum noxios percellit,
Bona rapta reddere compellit ;
Extirpantur pagani.

Quantum potest circuire
Uno die ac finire
Evenus contulerit.

Muri terræ eriguntur
Ubi pedes gradiuntur,
Extat apparentia.

Christianus confitetur
Se pecasse, obmeretur
Ferre penitentiam.

Golvino sic : « Retardavi
More hunc, cepit, defraudavi
Socium velle suo.

Ait sanctus : « Corpus porta,
Trahens humo id in sporta
Romam vere bajulans.

Leve pondus invenies
Cum occisis sepelies. »
Fama Rome notuit.

Paralysis naturalis
Pellitur universalis
A pedibus filie.

Mulier em fracto crure
Liberate fuit cure
De profundo marino.

Ter scinditur die festi
Pannus disponendus vesti,
Golvino remittitur.

Forfex hæret huic manui
Dissolvi nequeunt cultri ;
Intendit, liberatur.

Vir in foro equum emit,
Deviavit equus : fremit,
Vovit ipsum Presuli.

Domum venit, quâ non fuit,
Sancti virtus edomuit
Quod prius perierat.

Sed bulliens corrumpere
Quartam aqua nec delere
Litteras nec infringere
Signa cere potuit.

Aquam fontis vult bullire
Igne tenso homo mire,
Cor temperat mentis dire
Quod nequit sed tepuit.

Equus polans mox sanatur,
Omnis languens hinc curatur,
Cum mens sancto conformatur
Fundens preces Domino.

Quedam domus comburitur,
Puer intus non leditur,
Ipse sanus invenitur,
Golvino conservante.

Vir jumentum nequam rapit ;
Cecitatem fine capit,
In asili malum sapit,
Iram sancti mox obcapit,
Patitur ultionem.

Jesu, nostri miserere,
Pastor bone, nos tuere,
Et pacem nobis insere,
Cum angelis fac gaudere
Golvini suffragiis. Amen.

Le missel de Rennes de 1492 (1) donne aussi une prose en l'honneur de notre Saint. C'est à certains égards une imitation du *Lauda Sion* ; Dom Plaine remarque que l'auteur de ce petit poème paraît mieux informé sur certains points que le biographe même de saint Goulven, surtout en ce qui concerne les miracles posthumes.

(1) Conservé à la Bibliothèque nationale.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PROSE DE SAINT GOULVEN (MISSEL DE RENNES).

Creaturæ Creatorem
Venerantur, dum honorem
Ejus sanctis exhibent.

Laus et honor (sint) Golvino,
Quem dilectum Deo Trino
Ejus facta exhibent.

Quem in terris sublimavit,
Christus signis et ditavit
Multiformi gratiâ.

Cujus ortu, dono Dei,
Fons immensæ speciei
Prope portum oritur.

Quo decumbens recreatur
Mater, infans baptizatur,
Ægris salus refunditur.

A primævo, carnem arcet
Aquâ, pane, quod non marcet
Aspirans ad gaudium.

Christi cultor, verbo, vitâ
Virgo semper, heremita,
Triplex vicit prœlium.

Ventum, frigus, nullus, domo
Quâ latebat, sentit, domo
Quam non intrat femina.

Ejus prece debellavit
Dux Evenus, et prostravit
Barbarorum agmina.

Tres campanas et totidem
Auri cruces fecit idem
De transmisso pulvere.

Ejus jussu Romam latus
Se portantem, morti datus
Nullo pressit pondere.

A Letavis postulatus,
Contradicens est sacratus
Manu Papæ propriâ.

Multa signa subticentur
Auditorum ne graventur,
Aures propter tædia.

Laboranti Christi in vite
Dat in sero Christus vitæ
Perennis denarium.

Quem currentes sic sequamur
Ut per ipsum consequamur,
Facto cursu, bravium. Amen.

Nous donnons cette prose d'après le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, où Dom Plaine l'a publiée (tome XVII, page 92).

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune** — Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper — *Fournisseur du Grand-Séminaire*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques



aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, et à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus jeune âge jusqu'à la plus extrême vieillesse, à toutes les personnes énumérées plus haut, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que aloès, scammonnée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la Santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

SOUS FORME DE TABLETTES LAXATIVES ET RAFRAICHISSANTES
EXQUISES AU GOUT, AGRÉABLES A SUCER, ET NE PROCURANT AUCUNE COLIQUE

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'Appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1** fr. **50** dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur, M. GÉRAUDEL
pharmacien à SAINTE-MENEHOULD (Marne)

envoie Gratis et Franco deux **TABLETTES ÉCHANTILLON** à toute personne qui en fait la demande affranchie.

Archives diocésa es Quimper et Léon

REVUE UNIVERSELLE DES

INVENTIONS NOUVELLES

Direct. H. Farjas, ing., anc. off. d'artill. — Sommaire du n° du 5 Juin : Machine rotative pour impression multicolore simultanée). — Poupée parlante d'Edison. — La science aux salons (Dr Foveau de Courmelles. **Tribune des Inventeurs** : Moteur Daimler appliqué aux dynamos, tramways, tricycles, canots. — Filtre dégrossisseur. — Avertisseur d'incendie. — Contrôleur de rondes. — Bascule Roche. — Appareil pour cuire les pommes de terre. — Appareil à refroidir le lait. — Moulin agricole suisse, etc. — **Tour du Monde** : Encres sympathiques. — Composteur pour billets à ordre. — Presse-papier, pelote à épingles. — Vélocipède marin. — Propulseur pour canots. — Trottoir mobile à gradins. — Système d'attelage et dételage instantané. — Nourrisseur d'abeilles. — Métronome lyre. — Tourne-pages électrique. — Tour mobile pour la traversée de la Manche. — Compteur pour voitures. — Tampons de locomotive. — Aquarium-volière, etc. — Chaque numéro a 64 pages, plus de 30 gravures et donne dans sa causerie et son catalogue systématique des renseignements sur tous les faits scientifiques et industriels les plus récents. Abonnements un an : France, 6 fr. — Etranger, 8 fr. — *Essai pour 6 mois :* France, 2 fr. — Etr. 3 fr. — Administration : 25, Rue Saint-Augustin, Paris.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie

fondée en 1848.



Actif : **106 MILLIONS 578,528 fr.**

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :

30, Rue de Provence

ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LEMERCIER, Méd. Spé, Anc. Aide Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE

guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — *58, Rue Bonaparte, 29, PARIS* — Catalogue France

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie **FINANCE**, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte **5** francs, envoi franco.

REMISE DE 30 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

5e ANNÉE. **Vendredi 4 Juillet 1890.** **N° 27.**

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Mission recommandée ; Offices extraordinaires ; Apostolat de la Prière ; Nécrologie : Pelerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Ste-Anne-d'Auray ; Mission de Fouesnant ; Lettre d'approbation de Mgr Lamarche à M. Michel, vicaire général de Rennes ; Pardon de N.-D. de Bon-Secours, Guingamp.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Léon XIII et les Frères ; Mgr Freppel à la Chambre ; Le droit d'accroissement.

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 juillet. — 6e Dimanche après la Pentecôte, la fête du précieux Sang de Notre-Seigneur, double de 2e classe rouge : mémoires, à la messe, 1° des ss. Apôtres Pierre et Paul, 2° du dimanche. Vêpres du précieux Sang, mémoires 1° de ste Pulchérie, 2° des ss. Apôtres Pierre et Paul, 3e du dimanche.

Lundi 7. — Ste Pulchérie, vierge, double, blanc.

Mardi 8. — Ste Elisabeth de Portugal, semi-double, blanc.

Mercredi 9. — S. Goulven, évêque, double, blanc.

Jeudi 10. — Les 7 Frères martyrs, semi-double, rouge.

Vendredi 11. — S. Turiave, évêque, semi-double, blanc.

Samedi 12. — S. Jean Gualbert, abbé, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Divy	6 et 7 juillet.
Loc-Maria-Plouzané	8, 9 et 10 juillet.
Trémeven	11 et 12 juillet.

Archives diocésa es de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mission recommandée. — Nous recommandons aux plus ferventes prières de nos lecteurs la mission de Loc-Maria-Plouzané, qui commencera le 7 juillet pour finir le 20.

Offices extraordinaires.

Quimper. — Dimanche, chapelle de la Retraite, à 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames, messe, instruction, bénédiction.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Juillet 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII: LES EGLISES DE L'HINDOUSTAN.

Prière quotidienne pendant ce mois. — Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ces églises de l'Inde que fondèrent de si glorieux apôtres, afin que les héritiers de leur zèle y multiplient de jour en jour les conquêtes de la vraie foi.

Nécrologie. — M. Monfort (Maurice), ancien recteur de Telgruc, est décédé.

PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON A SAINTE-ANNE-D'AURAY

LE DIMANCHE 27 JUILLET 1890

MONSIEUR LE RECTEUR,

Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon se propose de présider le Pèlerinage de ses diocésains à Sainte-Anne d'Auray, fixé, de concert avec Monseigneur de Vannes, au dimanche 27 juillet.

Deux trains spéciaux partiront à 3 heures du matin de Landerneau, et à 5 heures de Quimper.

Le train de Landerneau prendra les voyageurs de Dirinon, Daoulas, Hanvec, Quimerc'h, Le Drenit, Châteaulin et Quéménéven, — celui de Quimper, ceux de Rosporden, Bannalec et Quimperlé.

Les pèlerins devront être à la gare un quart d'heure avant le départ.

ALLER — STATIONS	Train de Landerneau	Train de Quimper	PRIX DES PLACES (Aller et Retour) 1re Cl.	2e Cl.	3e Cl.
	matin.				
LANDERNEAU, *dép.*	3 »	» »	27 25	20 90	15 40
Dirinon	3 18	» »	26 25	19 65	14 45
Daoulas	3 29	» »	25 15	18 90	13 90
Hanvec	3 48	» »	23 45	17 70	12 95
Quimerc'h	3 58	» »	21 85	16 85	12 00
Le Drenit	4 9	» »	20 95	15 70	11 50
Châteaulin	4 23	» »	19 85	14 90	10 95
Quéménéven	4 43	matin.	18 00	13 50	9 80
QUIMPER, *départ.*	» »	5 »	15 35	11 50	8 35
Rosporden	» »	5 34	12 30	9 20	6 65
Bannalec	» »	5 56	10 85	8 10	5 80
Quimperlé	» »	6 20	8 55	6 95	4 70
SAINTE-ANNE, *arr.*	8 20	8 10	» »	» »	» »
Pont-l'Abbé	» »	» »	18 55	13 90	10 20
Combrit	» »	» »	17 90	13 25	9 65
Pluguffan	» »	» »	16 80	12 55	9 10
Douarnenez	» »	» »	20 90	14 15	10 40
Le Juch	» »	» »	17 90	13 35	9 70
Guengat	» »	» »	17 25	12 85	9 30
Concarneau	» »	» »	14 65	10 95	7 35
La Boissière	» »	» »	13 55	10 15	7 10

RETOUR	
Départ de Sainte-Anne :	
Train de Landerneau	soir. 2 »
Train de Quimper	3 »
Arrivée à Landerneau	6 30
Arrivée à Quimper	5 50

Les Pèlerins voyageront avec des billets *d'aller et retour* pris, par eux-mêmes, au guichet des gares. Il leur est accordé une réduction de 40 pour cent.

Soyez assez bon, Monsieur le Recteur, pour faire part de ce projet à vos paroissiens dimanche, au prône de la grand'messe, et par tous autres moyens à votre disposition.

De plus, ayez la bonté de m'informer, avant le **15 juillet** prochain, du nombre de pèlerins fourni par votre paroisse ; à cette date, nous devons assurer à l'administration du chemin de fer d'Orléans un minimum de 500 pèlerins par train, sous peine de n'avoir à notre disposition que les trains ordinaires, conduisant et ramenant à des heures impossibles.

Les trains spéciaux font rentrer assez à temps à Landerneau pour prendre la voie de Morlaix et de Brest ; à Quimper pour descendre sur Pont-l'Abbé et Douarnenez.

Les pèlerins trouveront des messes à la Basilique, à leur arrivée, et pourront y faire la sainte communion.

La messe pontificale sera chantée vers dix heures, probablement à la Scala-Sancta.

On y entendra une instruction bretonne.

Allons avec confiance à la Patronne de la Bretagne, unissons nos prières à celles de notre Evêque, demandons un temps favorable à nos moissons, prions pour obtenir que Dieu règne dans nos familles et dans nos écoles. Par l'entremise de Sainte-Anne nos supplications arriveront jusqu'au Ciel.

Agréez, Monsieur le Recteur, l'expression de mon respect.

A. DE PENFENTENYO,
Chanoine-Archiprêtre, Curé de Saint-Corentin.

Archives diocésa s d Quimper et Léon

Les Pèlerins feront bien de se munir de provisions, et d'avoir le Manuel des pèlerinages à N.-D. de Lourdes pour prendre part aux chants.

Mission de Fouesnant. — Samedi, 28 juin, s'est terminée à Fouesnant une mission dont les résultats ont été bien consolants : 974 communions, la première semaine ; 1,265, la seconde. Peu ou point d'abstentions, du moins dans la population vraie, stable de la paroisse.

On a souvent accusé nos paysans d'apathie : on a dit, en particulier, que, comme il arrive souvent hélas ! dans les pays les plus favorisés du ciel, les habitants de Fouesnant étaient indifférents en religion. Cette indifférence n'est qu'apparente, et nous n'en voulons pour preuve que l'empressement de ces braves chrétiens accourant à la mission, dès les premiers jours, suivant avec assiduité tous les exercices, malgré la saison un peu avancée et le temps si favorable aux travaux de la fenaison.

Au début, ils laissaient bien paraître un peu de froideur que l'on aurait pu prendre pour de la défiance ; mais à mesure que la mission avançait, à mesure que les sermons leur exposaient les vérités terribles des fins dernières, que l'explication des *tableaux* et les conférences les éclairaient sur leurs obligations et leurs manquements, à mesure que la grâce agissait, — pour ainsi dire, à vue d'œil, — on assistait à une véritable transformation. Nos Bretons, naturellement peu expansifs et concentrés, arrivaient à un enthousiasme dont on les aurait crus incapables. Oui, les Fouesnantais ont montré qu'ils sont encore « chrétiens jusqu'aux moëlles ! »

C'est le témoignage que leur rendait, dans une éloquente improvisation, M. le Supérieur de la mission, en rappelant le souvenir d'Alain Nédélec, dont on essayait dernièrement de faire un vulgaire « rebelle », mais dont le nom est resté en vénération parmi ses compatriotes. Puissent ceux-ci ne jamais rougir désormais de cette foi pour laquelle « le saint de Fouesnant », comme ils l'appellent, a, le premier dans notre pays, versé son sang en 1793 !

Nous ne pouvons citer tous les prêtres qui, par leur talent et surtout par leur zèle, ont contribué au succès de cette belle mission. M. Le Duc, chanoine honoraire, curé de Douarnenez, malgré les occupations d'un ministère aussi chargé, malgré les fatigues de ses nombreuses prédications au dehors, avait accepté la présidence durant les quinze jours, remplaçant, pour une semaine, un autre vaillant missionnaire momentanément condamné au repos. M. Cévaër, recteur de Kernével, dirigeait, dans la première huitaine, le chant que soutenait, pendant la seconde, la voix puissante de M. Le Dilasser, recteur de La Forêt.

Les enfants n'ont pas été oubliés. Ils ont été appelés, entre les deux séries de retraitants, à une cérémonie touchante, qui s'est

terminée par une distribution générale de médailles, et la consécration de tous au Sacré-Cœur.

Dimanche, jour de la fête patronale, M. le Curé de Fouesnant, rayonnant de bonheur, félicitait ses paroissiens. Ceux-ci, à leur tour, crient bien haut, avec raison, leur reconnaissance à leur digne curé pour tout ce qu'ils doivent à son goût éclairé, à sa générosité et à son zèle.

« Quimper, le 13 juin 1890.
En la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

« BIEN CHER MONSIEUR LE VICAIRE-GÉNÉRAL,

« Soyez grandement béni et remercié pour l'envoi, que vous avez bien voulu me faire, de votre beau livre des *Conférences apologétiques adressées aux jeunes gens de Rennes.* » Rien ne pouvait m'être plus agréable que la lecture de ces pages, toutes pleines de science théologique et d'arguments lumineux, irréfutables pour tout esprit droit et non prévenu.

« La première série de vos Conférences traite des rapports nécessaires et obligés de la Raison et de la Foi : elle est particulièrement intéressante. Vous avez sur le miracle, la Sainte-Ecriture, et Notre-Seigneur Jésus-Christ, des définitions, des preuves et des aperçus qui saisissent et sont de nature à fortifier la foi, et même, Dieu aidant, à la rendre. Avec quelle justesse de remarques, de citations et de fines railleries, que le ton de vos conférences autorise, vous battez en brèche — pour les réduire à rien — les théories de ces hommes qui n'ont que le mensonge sur les lèvres et la soif d'un gain malhonnête au cœur !

« Puis vous arrivez à cette union de la Raison et de la Foi, union qui n'est ni l'absorption de l'une ni la dégradation de l'autre ; union déjà si souvent proclamée, notamment au Concile de Latran sous Léon X et au Concile du Vatican sous Pie IX. Comme toutes deux — la Raison et la Foi — se soutiennent, s'entr'aident et, se rendant les plus précieux services, créent la théologie la plus haute, la plus sûre, la plus sublime des sciences !

« Dans la seconde série de vos conférences sur Dieu, vous constatez — avec quelle douleur ! l'urgence de la démonstration à refaire de l'existence de Dieu. Faut-il qu'à notre époque on soit réduit à venger Dieu des négations fausses et intéressées des athées !

« Ici, encore, les preuves métaphysiques et morales sont groupées avec une grande vigueur et une extrême netteté d'exposition. Mais vous vous gardez bien d'omettre les preuves d'ordre physique, les seules hélas ! ou presque les seules, qui frappent de nos jours les esprits rendus orgueilleux par les progrès des sciences. Les malheureux ! ils espèrent en savoir bientôt assez pour démontrer la non-existence de Dieu. Ils se trompent : Celui qui de rien a fait toutes choses, a placé sur ses œuvres une empreinte, une marque d'origine, et il leur a donné une perfec-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tion telle de continuité et d'ordre, qu'il faut s'incliner devant leur Seigneur et Maître, ou fermer les yeux à la vérité qui perce partout.

« En parcourant ces pages si instructives, d'une lecture facile et agréable, à cause même des questions sérieuses que vous y traitez, sous une forme charmante, je me suis bien des fois surpris à remercier Son Eminence le Cardinal de Rennes, notre vénéré Métropolitain, de vous avoir manifesté le désir de voir publier ces conférences, qui ne devaient pas rester cachées : Je les crois appelées, moi aussi, à faire un très grand bien.

« Votre modestie s'est effrayée à tort : à côté des illustres apologistes que vous citez, il y a encore de bonnes places à prendre, et celle que vous allez occuper me semble des plus honorables ; mais ce sera à la condition que vous continuiez votre œuvre et que ce premier volume soit suivi de plusieurs autres. Vous posez aujourd'hui une pierre d'attente solide, ornée et pleine de promesses. Poursuivez et vous éléverez, à la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes, un monument qui restera.

« Veuillez agréer, bien cher Monsieur le Vicaire-Général, l'assurance de mes plus dévoués et religieux sentiments d'affection en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« † THÉODORE,
« *Evêque de Quimper et de Léon.* »

Pardon de N.-D. de Bon-Secours à Guingamp. — Le pardon de Guingamp se célèbre, d'après un usage immémorial, le Samedi qui précède le premier Dimanche de Juillet : il aura donc lieu, cette année, le 5 du même mois.

Il sera présidé par sa Grandeur Monseigneur Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Deux trains de faveur sont accordés par la Compagnie de l'Ouest : nuit du 5 au 6 juillet ; départ du train extraordinaire allant à Saint-Brieuc, 2 h. 10 et allant à Morlaix, 2 h. 20.

LE SAUX,
Chanoine-Honoraire, Curé-Doyen.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Dans le consistoire du 26 juin, le Saint-Père a nommé archevêque de Bordeaux, Mgr Lécot, évêque de Dijon ; évêque de Dijon, Mgr Oury, transféré de Fréjus ; évêque d'Evreux, M. l'abbé Haulin, vicaire-général d'Orléans : évêque de Fréjus et Toulon, M. l'abbé Mignot, vicaire-général de Soissons.

Sa Sainteté a nommé encore plusieurs autres évêques parmi lesquels nous remarquons le R. P. Kléiner, qui devient, avec le

titre d'évêque de Lyrba, coadjuteur, avec future succession de Mgr Coadou, évêque de Mysore (Indes).

Léon XIII et les Frères. — S. S. le Pape Léon XIII a conféré au T. H. F. Joseph, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, la croix d'or de l'ordre « *Pro ecclesia et Pontifice,* » en reconnaissance des preuves de zèle et de dévouement que l'Institut a données lors du jubilé de Sa Sainteté.

Monseigneur Freppel à la Chambre. — Dans la séance du lundi 23, a eu lieu la discussion de l'interpellation de M. du Breuil de Saint-Germain sur l'attentat de Vicq. Nous racontons les faits plus loin, et le récit des témoins oculaires n'a rien perdu de son exactitude, malgré les dénégations apportées à la tribune par M. le Ministre de l'intérieur.

Monseigneur est intervenu dans le débat « avec une modération qui a résisté à de continuelles et folles clameurs, dit l'*Univers.* L'illustre prélat a présenté une thèse juridique qui est un modèle. Il a prouvé que le cas relatif à l'école de Vicq est précisément celui pour lequel une exception a été réservée dans la loi de 1886. On doit surseoir lorsque la laïcisation rend nécessaire l'acquisition ou la construction d'une maison d'école. Si ce n'est pas dans cette circonstance que le sursis s'impose, l'exception prévue est inutile. Hélas ! Mgr Freppel a été obligé d'expliquer aux législateurs le sens du mot « sursis. » Il a conduit jusqu'au bout de son argumentation puissante, au milieu des vociférations d'adversaires qui reconnaissent sa haute valeur. Que ferait donc cette majorité en face d'un évêque qui n'aurait pas reçu des dons si remarquables ? Pour en finir avec les contradictions scolaires dans l'ordre pratique, le grand orateur a déposé une proposition tendant à rendre obligatoire la consultation des conseils municipaux. »

(Semaine Religieuse d'Angers.)

On sait que cette proposition a été écartée.

Le Droit D'accroissement. — A propos de l'impôt exorbitant et inique dont se trouvent frappées les Congrégations sous le nom de « droit d'accroissement », le *Patriote de Tarn-et-Garonne* donne les détails suivants qui font toucher du doigt le ridicule des exigences du fisc :

Prenons un exemple : Une communauté, composée de 3000 membres, en perdra, sans exagération, 78 par an ; elle aura donc, chaque année, à payer soixante-dix fois l'impôt *du droit d'accroissement.*

Supposez maintenant que cette communauté possède, à Nègrepelisse, une maison de 7000 fr., et des meubles corporels d'une valeur de 500 fr. Celui de ses membres qui vient à mourir est censé laisser une part qui s'accroitra à ses confrères :

Archives diocésa s d Quimper et Léon

Pour les immeubles, à raison de	2 fr. 33
Pour les meubles, à raison de	0 fr. 16
Total de la part	2 fr. 49

Le droit se percevra sur 20 francs, qui est la plus petite fraction sur laquelle le fisc daigne calculer ; l'impôt s'élèvera à la somme de 2 fr. 25 qui, augmentée du timbre de 0 fr. 60, nécessaire pour la déclaration, portera la somme à payer à 2 fr. 85.

Comme cette opération se renouvellera soixante-dix fois dans l'année, les soixante-dix parts sont d'un capital de 174 fr. 30, pour lequel il faudra débourser un impôt de 199 fr. 50, soit 114 fr. 15 pour cent.

Il y a beaucoup mieux. Dans bien des endroits, les Congrégations ne sont pas propriétaires des immeubles qu'elles habitent, elles ont à elles seulement quelques meubles corporels et des hardes. Evaluons-les à 500 francs.

La part s'accroît, comme nous l'avons vu, de 0 fr. 16. L'impôt est le même que dans le cas précédent, c'est-à-dire de 2 fr. 85. Ce qui fait que, dans l'année, la Congrégation versera au Trésor 199 fr. 50 d'impôt pour un capital de 11 fr. 20, soit 1781 francs pour cent.

Il faut renoncer à toute pudeur pour appliquer une telle loi.

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

LE CULTE DES APÔTRES DU LÉON *(suite)*.

Toute la messe de saint Goulven, telle qu'on la trouve dans l'ancien missel de Léon mériterait de fixer l'attention ; il nous faut nous borner, mais c'est bien à regret que nous n'avons cité ici que la *prose*.

Avec les monuments liturgiques, on pourrait aussi mentionner le *gwerz* du Saint ; si nous ne le reproduisons pas ici, c'est qu'il se lit presque intégralement dans les notes de M. de Kerdanet à son édition d'Albert-le-Grand.

Des monuments écrits passons aux monuments taillés dans la pierre. Le lecteur se rappelle peut-être que différents endroits furent consacrés par la présence de saint Goulven avant son élévation à l'épiscopat.

Ni Odena lieu de sa naissance, ni la maison de son bienfaiteur Godian où il séjourna jusqu'à ce qu'il se fit ermite n'ont vu s'élever d'église pour rappeler ces pieux souvenirs, mais tout près cependant d'Odena, le *Peniti* de saint Goulven a été converti en chapelle. Rappelons en outre que la fontaine miraculeuse, où son père trouva l'eau pour le baptiser, continue à être l'objet d'une

grande vénération, et qu'on attribue en particulier à cette eau la vertu d'éteindre les ardeurs de la fièvre ; elle est, comme nous l'avons dit, à sept minutes de marche d'Odena.

La chapelle qui a remplacé le *Peniti* est toujours debout, mais elle réclamerait en ce moment quelque restauration. Au sujet de ce petit édifice, M. de Kerdanet s'exprime ainsi :

« Il existe encore, en cet endroit, une charmante chapelle de 37 pieds de long sur 20 de large, que Jean Trévian, recteur de Goulven en 1670, fit restaurer dans son temps. En 1836, on a renouvelé le mur d'enceinte de ce petit temple : il a 620 pieds de circonférence. Plus bas que la chapelle, est l'ancien désert de l'hermite, et, contre ce désert, le sillon béni, *an Erv-viniguet*, qui produisait le meilleur grain. »

Enfin l'église paroissiale, ancienne église prieurale, élève son beau clocher là même où le comte Even établit le monastère où devait retentir un perpétuel concert d'actions de grâces pour la victoire que saint Goulven lui avait obtenue sur les Barbares du Nord. Le prieuré a subsisté jusqu'en 1789, sous la protection des seigneurs de Penmarc'h de la race des anciens comtes de Léon.

Quelques auteurs ont avancé que l'église paroissiale occupe l'emplacement du *Peniti*, mais l'abbé Le Guen s'est inscrit en faux contre cette assertion. Il établit qu'il y a une distance de près de deux kilomètres entre la chapelle du *Peniti* et l'ancienne église monacale.

Chaque année, le dernier jour de juin, commence la fête de saint Goulven. Le peuple de l'excellente paroisse où son souvenir demeure toujours vivant, vient entourer les cinq confessionnaux disposés dans l'église. De deux heures après-midi jusque vers sept heures, l'administration du sacrement de pénitence continue ainsi. A sept heures on entonne les premières vêpres, et au chant des psaumes, la procession se met en marche vers la fontaine de saint Goulven. En face de la source bénie, on chante l'*Iste confessor* et le *Magnificat*, et pendant ce temps le prêtre célébrant plonge le bras de saint Goulven dans la fontaine qui jaillit autrefois à la prière de son père. Ailleurs encore ce rite est pratiqué, mais nulle part avec la belle signification qu'il possède ici, quand il remet sous les yeux des fidèles le baptême du petit enfant des exilés Glandan et Gologuenn. C'est ici même qu'en des temps bien reculés, il naissait à la vie chrétienne pour devenir plus tard le continuateur de l'œuvre commencée par saint Pol-Aurélien. Après cette cérémonie la procession se remet en marche vers l'église ; à mi-chemin, près d'un calvaire bordant la route, le célébrant allume un feu de joie ; ici encore on chante l'*Iste confessor*. La fête pour ce jour-là se termine à l'église par la bénédiction du Très-Saint Sacrement, et les pèlerins rentrent chez eux dans le calme et la dévotion.

Le lendemain, dès cinq heures du matin, les confessions commencent de nouveau et continuent jusque vers sept heures ou huit heures, ce qui joint aux confessions de la veille, amène un

Archives diocésaines de Quimper et Léon

très grand nombre de communions. Puis, le *pardon* prend le caractère de presque toutes les fêtes analogues : peu de pèlerins, beaucoup de promeneurs et de curieux ; les paroissiens de Goulven, sont à peu près les seuls qui profitent de la fête de leur patron pour approcher des sacrements et gagner l'indulgence plénière accordée par le Saint-Siège à ceux qui, ce jour-là, viennent prier dans leur église après avoir observé les conditions ordinaires. Il y a donc loin du spectacle, d'ailleurs très édifiant, donné par les braves gens du pays, aux grandes manifestations d'autrefois ; et cependant disons-le, saint Goulven est entre les Saints de Léon, celui dont le culte a le mieux résisté aux épreuves du passé.

Il nous faut maintenant parler d'un autre Saint qui lui aussi a des droits incontestables à la dévotion populaire, surtout dans les deux quartiers qu'il habita avant de s'asseoir sur le siège épiscopal de Léon. Nous avons vu comment saint Ténénan, ne se contentant pas d'être le bienfaiteur des populations bretonnes dans l'ordre religieux, fut encore leur défenseur contre les Barbares du Nord. Aussi chaque année, le jour du *pardon* de Plabennec, les fidèles accourent nombreux, pour prendre part à la grande procession qui commence vers huit heures du matin. Après les croix, les bannières, les reliques, (nous avons dit qu'il n'en reste plus de saint Ténénan), les images de la Vierge et d'autres Saints, s'avance la statue du saint Patron, derrière laquelle marche le clergé suivi de la foule. Les hommes et les femmes alternent pour chanter les strophes du *gwerz* que nous donnerons bientôt ; tout interminable qu'il paraisse, il n'est pas trop long pour une procession qui suit un parcours de sept kilomètres, à travers des chemins et des sentiers que le Saint a bien souvent foulés lui-même. On s'arrête aux croix du chemin ornées de fleurs, de verdure et d'images. Des hommes embusqués dans les champs font de loin en loin entendre les détonations des armes à feu. Vers neuf heures et demie ou un peu plus tard, la procession rentre au bourg. En dépit de la fatigue d'une marche ordinairement pénible dans la chaleur de l'été, cette procession, cette *troménie* si l'on veut, est très populaire à Plabennec et se fait avec une vraie piété. Elle a lieu vers l'époque même de la fête liturgique de saint Ténénan, fixée au 18 juillet dans les anciens *propres* de Léon, mais renvoyée au 21, dans le calendrier diocésain actuellement en usage.

C'est en l'honneur de l'apôtre saint Pierre que saint Ténénan avait dédié la première église construite en ce lieu, et où son nom s'associa plus tard à celui du Prince des Apôtres.

Plusieurs fois rebâtie, elle subit une dernière reconstruction en 1723, étant alors recteur Messire Noël Léon. C'est donc à tort que M. de Kerdanet a donné ici la date de 1761. En cette année le recteur Messire Cornec répara simplement les dégâts causés par la foudre en 1755. C'est alors que le clocher aurait été couronné d'une sorte de dôme.

Dans notre notice sur la vie de saint Ténénan, nous avons

beaucoup parlé de *Les-Quelen*, aussi appelé *Castel Saint-Ténénan*, lieu consacré, moitié église, moitié forteresse.

La butte artificielle subsiste toujours comme nous l'avons dit, mais qu'est devenue la chapelle ?

En 1823, elle était encore debout. La famille qui l'avait acquise comme bien national proposa à M. Le Loutre, curé de Plabennec, de la céder à la fabrique pour la somme de 600 francs. La proposition ayant été refusée, la chapelle fut peu à peu démolie et il n'en resta plus que le clocher. En 1856, la fabrique accepta pour une somme vraiment minime l'emplacement de la chapelle avec les ruines qui subsistaient et quelques dépendances tout autour. On se proposait alors de rebâtir la chapelle, mais le projet ne s'exécutant pas, le clocher très vieux et désormais privé d'appui, s'est écroulé il y a cinq ou six ans.

L'abbé Le Guen a ainsi exprimé les sentiments que lui avait inspirés la vue de ces débris vénérables : « Aujourd'hui, hélas ! ces lieux n'offrent au touriste qu'un spectacle des plus attristants. La chapelle, admirable chef-d'œuvre de la Renaissance, et son élégant minaret *(sic)*, gisent sous leurs ruines ! L'asile respectable, que Ténénan et ses compagnons ont sanctifié par leurs prières et leurs larmes, dépouillé de son revêtement par des vandales, et couvert sous les broussailles, sert de repaire aux hôtes du bois. Mais nous nous plaisons à espérer que la chapelle et le clocher ne sont pas ensevelis à jamais. »

Nous en sommes convaincu, ce souhait se réalisera ! Non seulement notre époque comprend la nécessité des restaurations, mais le prêtre à qui Dieu a confié la paroisse de Plabennec, est de ceux qui comprennent et vénèrent nos pieuses traditions, et si nous sommes bien informé saint Ténénan sera bientôt honoré de nouveau sur ce petit coin béni qu'il a aimé et que sans doute il aime encore du haut du ciel.

Il est encore un endroit où le culte du même Saint est demeuré populaire : c'est la paroisse de La Forêt près de Landerneau. C'est là qu'il débarqua à son arrivée en Armorique. Le plus bel ornement de la charmante église, récemment reconstruite en son honneur, est la vieille statue de chêne du saint évêque. Aux pieds de l'image toute dorée de celui qui demanda lui-même de devenir lépreux, mais qui fut guéri de cet horrible mal par son maître saint Carantec, on voit fréquemment en prières de pauvres gens atteints des maladies qui ont leur siége à l'extérieur et qui excitent le plus profond dégoût (1).

Autrefois on le priait surtout à sa fontaine près du cimtière, mais les malades y venaient si nombreux que les habitants du pays s'en trouvèrent incommodés et finirent par boucher la fontaine. Saint Ténénan est encore patron de la jolie petite ville de Guerlesquin, aux confins du diocèse de Quimper et de Saint-Brieuc.

---

(1) Si l'on prie saint Ténénan pour être délivré des maladies de la peau, lépre, eczéma etc., on lui demande aussi d'être guéri des tranchées.

Archives diocésa s Quimper et Léon

L'ancien missel et l'ancien bréviaire de Léon ne nous ont rien transmis d'intéressant sur saint Ténénan ; à défaut de composition liturgique nous donnons ici le *guerz* qui résume son histoire.

Guerz Sant Tenenan, Eskop Leon.

Tud devot, Christenien fidel,
Selaouit ur c'hantic santel
Inspiret gant ar Speret-Glan,
En enor da sant Tenenan.

Selaouit ive, Forestis,
Person eo bet en hoc'h Ilis ;
Selaouit oll, pobl a Leon,
Escop eo bet en ho canton.

Euz an Irland oa guinidic
A guerent nobl ha pinvidic.
Kentelliou hac exemplou mad
En devoe a-berz mam ha tad.

Kenta ma oue'n oat da ziski,
E voe lekeat var ar studi
Dindan eun den fur a velec,
A reat aneza Carantec.

N'en doa quet accomplisset c'hoaz
An oat eveuz a drizec vloaz,
Na doa parfet er skianchou
Ha parfetoc'h er vertuziou.

Casset oue, evit heul he stad,
Da Lez ar Roue gant he dad,
Ha ne oue guelet courtizan
Er palez par da Denenan.

Estimet oa gant ar Brincet,
Caret gant an itronezet,
Hag azveulet gant ar bed oll,
En danger, sioaz ! d'en em goll.

Mes a greiz kaloun da Zoue,
Bemdez en em recommande,
Hag e c'hounezaz eur victor
Din a veuleudi hac enor.

Eun Demezel, merc'h eur Gontes,
Plac'h a enor d'ar Rouanez,
N'alle ket en em gontanti
D'he velet ha d'he gontempli.

Eur bennerez oa, n'e doa manc,
Caer ha pinvidic, ha iaouanc,
Hag he sonch a lakeaz ennan
Ken a zeuaz folles anezan.

Ar Gontez, o klasq angaji
Hon dijentil d'he eureuji,
Offrou, gourdrouzou, kement zo,
A glascas evit he zeseo.

Mæs, palamour m'en doa gret le
Da viret ar virginite,
E kemeraz evit armou
An oræzon hag ar iunou.

Digant Doue e reketaz,
Evel eur c'hras ha faveur vraz,
Ma teuje da goll ar genet
A ioa caos m'az oa ker brudet.

Souden e obtenas he c'hras,
Lor e parissas var ar plas,
Hag an tan a vougas a grenn
E creiz calon ar femellen.

Neuze oue libr dezan kuitaat
Euz ar palæz da di he dad,
Ha gant poan oue anavezet
Gant he dud, kement oa chenchet.

Charmant oa clevet Tenenan
Ouz ho e'honsoli e-unan,
Ha guelet ker brao dijentil
Ker contant gant eur c'hlenvet vil.

Eun deiz, goude he oræson.
E couezas en eur c'housket don,
Hag oue inspiret gant eun Æl
Da vont da gaout he vestr santel.

Carantec a ioa kelennet
A-berz an Env euz he glenvet
Hag eur remed en devoa great
Evit e renta iac'h ha neat.

Evel ma sonjas touch ounta
D'he voalc'hi ha d'he barea.
He glenvet a zisparissas
Hag ho lezaz en eur joa vraz.

Neuz'en em strinkas dan daoulin
Dirag ar Vajeste divin,
Gant soursi da drugarecat
Eun Doue ker fidel ha ker mad.

Tenenan a reas adarre
Vœu da viret ar chastete ;
Hag evit renons crenn d'ar bed,
Belec en em rentas abret.

P'edo guir vella en he vro,
O prezeg ar feiz tro var dro.
Eun Æl a zigasas deza
Urz da guitaat, da guimiada :

(1) Ton : *Lochrist ann Izelved*, pe *Pa zaoulinomp evit kovez.*

Da vont da gundui an denvet
En doa bet sant Paol gouarnet,
En eur c'harter eveuz a Vreiz,
El leag'h na vank jamez ar Feiz.

Ar zant, kerkent, evit senti
Ouz urz an Eê, hep ken soursi,
Gant bennoz he vestr Carantec,
A ambarkas gant daou velec.

Setu hi o sevel goel
Da vont e-trezeg Breiz-izel ;
E costez Leon eo ez ijont,
Hac e rad Brest e antrejont.

Poulzet ouent gant eun avel gre,
Racial, e canol Landerné,
Ken a errujont gant ho lestr
Dirag Castel-Gouelet-Forest.

D'ar poent-se, an Danemarkis
A rea droug braz da Leonis ;
Mil grueldet dezho a reent
Ha den ganet ne espernent.

An dud o chom en ho ziez
Ne doant ket sur euz ho buez,
Tec'hel a rent a vandennou,
Darnerc'heriou, darnerc'hoajou.

Forz tud a ioa en em daolet
E coat ar Forest da guzet,
Hag er C'hastel e lekeant gued,
Gant aon ne vijent surprenet.

Pa velas 'ta ar santinel
Al lestr o tont eun d'ar C'hastel,
E c'havertissaz a boez-penn :
« Eur sant zo erru d'hon difenn. »

Ar c'habiten eveuz ar c'hard,
Gant he oll soudardet, hep tard,
A griaz : « Bennoz, en heur-ma,
« D'ar zant a deu d'hon delivra ! »

Pa oa diskennet Tenenan,
Ho c'honsolas holl ker buan,
O prometti abers Doue
Dious pep seurt droug ho difenje.

An dud keiz, gant soursi divoall
Ho c'horf, ho madou dious pep
O doa lezet en abandon [goall,]
Deveriou ar Religion.

Ar Zant evit commodite
An offis ha servich Doue
Diou illis a vatissas prest,
Unan e pep penn ar Forest.

Ilis ar Forest oue ar guenta
A gommansas da vatissa,
Goude larcoc'h, en douar braz,
Ilis Plabennec a fontaz.

En daou blas-ma e prezegue
D'ar bopl christen comsou Doue,
Hag e vague o eneou
Dre voien ar sacramanchou.

E creiz etre an diou ilis,
E savaz c'hoaz eun edifis,
Pe eur c'hre da ziguemeret
An dud paour ma rancjent tec'het.

E di a vatissas enna,
Gant chapel da oferenna,
Hac e etablissas ouspen
Eul lez da varn ha da guelen.

Ar Varbarel, leun a arrach,
A guendalc'he d'ober ravach ;
An oll ilizou a billent,
Ha neira sacr na respetent.

Ar Zant, kenta ma cleo ar brud
E tidosteont var zu he dud,
En em lacas prest e peden,
Hag he oll dud e pinijen.

Eun dijentil a nopla goad,
Gant armou cre, biniguet mad,
A roaz dezo da gabiten,
Evit ho difen hac ho ren.

Ar c'habiten-ma, gant prez braz,
E Plabennec e vatissas
Eun dourel rond, gant e avis,
'Vit recour madou an ilis.

N'oa ket gallet c'hoaz sevel dor
Evit serra var an tenzor,
Na ziredas ar Barbaret,
Goas evit bleizi arrajet.

Ar c'habiten, pa ho guelas,
En he dour en em renfermas,
Gant eur goz rod, e deffot guell,
E stankas cre dor he gastell.

Goude m'o devoa, e peb guis,
Clasquet e vean, pilla an ilis,
En em doljont da glasq antren
En he dour var ar c'habiten.

Mæs Doue, roue an Armeou
A selaouas ar pedennou
A rea e Lesquelen, dan heur,
Ar Zant gant e vrassa ferveur.

P'edont o clasq forsi an or,
Evit antren var an tenzor,
E parissas en ho c'hichen
Eun arme vras a Gristenien.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Var an tour e veljont ouspen
Eur c'havalier, var eur marc'h guen,
O rei courach d'he soudardet,
Hag eur spont braz d'ar Barbaret.

Souden e kemerjont an teac'h,
Hep ober arret e nep leac'h,
Ha pelloc'h, ar ras milliguet
Var douar Leon ne oue guelet.

An Autronez incontinant
A drugarekeas oll ar zant
Da veza delivret ar vro
Dious tud ker criz ha ker garo.

O rei da ilis Plabennec,
Gant eur galon anaoudec,
Douarou hag heritachou,
Guiriou caër ha privilejou.

Eur seurt flambos ne dlie ket
Chom dindan ar boezell cuzet ;
Lakeat voe var ar c'hantolor
A ilis Leon gant peb enor.

Dre ma zoa partout enoret,
Sant Tenenan a voe choazet,
A voues an ilis hag ar bopl,
Goude sant Goulc'hen, da Escop.

E guenta soursi oue sevel
An templou, ar plasou santel,
O devoa an Danemarkis
Pillet, ruinet e peb guis.

Da peb parres e roas timat
Pastoret ha beleien vad,
Da sicour cundui an denvet
En-doa dindan cont kemeret.

Cresquet ma oa he zignite
He vertus a greskas ive,
Beteg ober miraclou bras
Ha kent, ha goude ma varvas.

Ker patant voe anavezet
He santeles, m'e kemeret
Da Zant en Escopti Leon
Hag e Plabennec da Batron.

Ar c'huezecvet a c'houere
An deis ma zeas dirag Doue,
E rer e c'houel hag e offis
E calendrier Leonis.

P'eo bet hon tad hag hor pastor,
Celebromp he c'houel gant enor,
Hag imitomp he vertuziou
Ma veritimp he bedennou.

(A suivre.)

SOUVENIRS DES ZOUAVES PONTIFICAUX 1861-1862, Recueillis par François Le Chauff de Kerguenec, ancien Zouave pontifical. In-8 écu illustré, imprimé avec luxe, prix 3 fr. ; franco 3 fr. 50. — Paris, J. Leday et Cie, 10, rue de Mézières ; Quimper, Librairie Salaün.

A VENDRE un Tilbury presque neuf. S'adresser au bureau de la *Semaine*.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques { **JODELAIS, Jeune** Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper *Fournisseur du Grand-Séminaire*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

Conseils aux Ecclésiastiques



aux vieillards qui digèrent mal, aux personnes austères qui vivent sobrement, à ceux dont la vie sédentaire et calme exige par cela même une stimulation des fonctions digestives, et à tous ceux enfin qui désirent arriver à une longue et heureuse vieillesse en conservant la santé du corps, indispensable à la tranquillité de l'esprit.

Du plus **jeune âge** jusqu'à la plus extrême **vieillesse**, à toutes les personnes énumérées **plus haut**, nous affirmons que pour obtenir ces résultats désirés il est indispensable de se purger au moins une fois par semaine. Pour cela il ne faut employer ni pilules dures et indigestes, ni capsules à base d'huile de ricin nauséabonde, ni eaux minérales répugnantes, ni cachets, poudres, thés, grains, tisanes aussi étranges qu'étrangères, etc., à base de drastiques violents, tels que aloès, scammonnée, sels, etc. Tous ces purgatifs plus nuisibles qu'utiles à la Santé sont remplacés à tout jamais par le

PURGATIF GÉRAUDEL

SOUS FORME DE TABLETTES LAXATIVES ET RAFRAICHISSANTES
EXQUISES AU GOUT, AGRÉABLES A SUCER, ET NE PROCURANT AUCUNE COLIQUE

Les Glaires, la Bile, les Aigreurs, Manque d'Appétit, Humeurs du Sang, Constipation, Maux de Tête, Migraines, etc., disparaissent en très peu de temps. La peau du visage s'éclaircit et la gaîté revient avec la santé et la fraîcheur du teint.

La Boîte contenant 18 Purgations : **1 fr. 50** dans toutes les Pharmacies

Bien demander une Boîte de PURGATIF GÉRAUDEL et non pas un étui.

L'Inventeur, M. GÉRAUDEL
pharmacien à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

envoie Gratis et Franco deux TABLETTES ÉCHANTILLON à toute personne qui en fait la demande affranchie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE DU

CANAL DE CORINTHE

Capital versé : 5 millions

Émission de 46,667 obligations 6 %

de première hypothèque

DONT **34,400** OBLIGATIONS SEULEMENT SONT A SOUSCRIRE

Rapportant 30 fr. d'intérêt annuel et remboursables à 500 fr.

Service des obligations assuré pendant 3 années par la *Banque Nationale de Grèce* et la *Banque d'Epiro-Thessalie.*

Construction à forfait et intérêts jusqu'à l'ouverture du Canal garantis par la *Banque d'Epiro-Thessalie.*

Prix d'Émission : 470 francs.

PAYABLE	Fr. 50 en souscrivant	Fr. 50
	120 à la répartition (du 15 au 25 juillet)	120
	150 le 15 octobre 1890	150
	150 le 15 janvier 1891 (sous déduct. du coup. éch. à cette date)	135
	Fr. 470 — Net à verser....	455

Bonification de **Fr. 5,** *pour libération intégrale.*

CES OBLIGATIONS CONSTITUENT UN PLACEMENT HYPOTHÉCAIRE DE PLUS DE 6 %

Droit de préférence réservé aux porteurs d'actions, d'obligations et parts de fondateurs de l'ancienne Compagnie en liquidation.

On souscrit le **SAMEDI 5 JUILLET** et dès aujourd'hui par correspondance :

Au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère et à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, et dans leurs Agences.

Prospectus détaillé à la disposition des Souscripteurs.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie

fondée en 1848.

Actif : 106 MILLIONS 678,528 fr.

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie :

30, Rue de Provence

ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Moisan. Consult. gratuites par corresp.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BAZIN & COUILLARD

Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.

Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.

Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à **M. LE PAUL**, son représentant.

ASTHME & CATARRHE

guéris p. les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

5e ANNÉE. Vendredi 11 Juillet 1890. N° 28.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; Nominations ; Nécrologie ; L'Œuvre de Notre-Dame du Salut ; Lambézellec.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Alger ; Jubilé sacerdotal de Sa Grandeur Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington.

III. Documents historiques (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 juillet. — 7e Dimanche après la Pentecôte, office du jour, semi-double, vert. — Mémoire de s. Anaclet.
Vêpres de s. Bonaventure, mémoires : 1° du dimanche ; 2° de s. Anaclet.
Lundi 14. — S. Bonaventure, évêque, docteur, double, blanc.
Mardi 15. — S. Henri, empereur, confesseur, semi-double, blanc.
Mercredi 16. — N.-D. du Carmel double-majeur, blanc.
Jeudi 17. — S. Alexis, confesseur, semi-double, blanc.
Vendredi 18. — S. Camille de Lellis, confesseur, double, blanc.
Samedi 19. — S. Vincent de Paul, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Landudal	13, 14 et 15 juillet.
Le Folgoët	16, 17 et 18 juillet.
Plovan	19 juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — Étant donné le cas d'urgence, Monseigneur prend la voie de la *Semaine Religieuse* pour faire savoir à Messieurs les Curés, Recteurs et Aumôniers que des prières publiques doivent être faites aussitôt que possible afin de demander à Dieu la cessation du mauvais temps.

Pendant trois jours consécutifs, il y aura bénédiction du Saint-Sacrement dans toutes les églises paroissiales et les chapelles des communautés religieuses. On chantera au Salut le psaume *Miserere*, avec le verset *Parce, Domine*, trois fois répété et l'oraison, *Deus qui culpâ offenderis*.

La procession *Ad postulandam serenitatem* sera faite une ou plusieurs fois au gré de Messieurs les Curés et Recteurs. *(Communication de l'Évêché.)*

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Martin, recteur de Logonna-Quimerc'h, recteur de Saint-Goazec.

M. Abhervé-Guéguen, vicaire à Châteaulin, recteur de Coray.

M. Troadec, vicaire à Lampaul-Guimiliau, recteur de Logonna-Quimerc'h.

M. Kerbiriou (Ant.), aumônier à Landerneau, recteur de Lanildut.

M. Jézégou, vicaire à Guimaëc, vicaire à Châteaulin.

M. Méar, ancien aumônier militaire, vicaire à Lampaul-Guimiliau.

M. Baron, vicaire à Cléden-Poher, vicaire à Douarnenez.

M. Lormier, vicaire à Plouhinec, vicaire à Cléden-Poher.

M. Prigent, vicaire à Langolen, vicaire à Plouhinec.

M. Seac'h, jeune prêtre, vicaire à Langolen.

M. Gourvil, précepteur, vicaire à Guimaëc.

***

M. Le Berre, recteur de Saint-Goazec, et M. Conan, recteur de Coray, sont démissionnaires pour cause de santé.

Nous recevons, trop tard pour l'imprimer dans ce numéro, une charmante relation d'un pèlerinage de Saint-Sauveur de Recouvrance à Rumengol ; nous la donnerons la semaine prochaine.

Nécrologie. — Nous recommandons d'une manière toute particulière aux ferventes prières de nos lecteurs, le bon M. Le Guen, qui vient de mourir à Lanildut, sa paroisse, des suites d'une chute de voiture.

M. l'abbé Le Guen avait été longtemps vicaire à Beuzec-cap-Sizun, vicaire joyeux, aimable et dévoué à tous. Il y a laissé les meilleurs et les plus durables souvenirs.

Au départ de Mgr du Marhallac'h des îles Glénans, il accepta de s'y rendre comme recteur, et il y passa plusieurs années. Avec quels charmes plus tard il en parlait, et avec quelle bonne gaîté il entretenait ses confrères de ses industries, pour tromper la longueur des heures et résister à l'ennui de sa solitude! Ce fut là qu'il mérita, par son courage et ses sauvetages répétés sur des côtes horribles, les nombreuses médailles dont nous étions fiers pour lui.

Plus tard, nommé recteur de Penhars, il était très aimé, très entouré, et ses paroissiens lui témoignaient en toute rencontre leur vénération. Ce fut pendant l'une de ces bonnes années qu'il monta dans la chaire de la cathédrale, le jour de la grande fête des Sauveteurs Bretons, la poitrine constellée de médailles, et lut un discours bien fait, et admirablement pensé. Mais lui, qui n'avait jamais tremblé devant la mort, à laquelle il s'exposait avec entrain pour lui arracher des victimes, ce jour-là, pour la première fois, il eut peur, et son émotion, en s'entendant parler devant une aussi brillante et sympathique assistance, fut extrême. Plus tard, à Nantes, il obtint dans une circonstance semblable un grand succès ; tout le monde voulait voir *le petit curé bas-breton et ses médailles*.

En quittant Penhars et Quimper, où il ne laissait que des amis, M. Le Guen fut envoyé à Lanildut ; sa robuste santé, minée depuis longtemps, s'altéra tout à fait. Il y a quelques mois à peine, il eut la douleur de fermer les yeux à son digne frère, supérieur de Saint-Joseph de Saint-Pol, et il venait de régler avec un grand cœur toutes les délicates questions qu'entraînait ce décès, quand la mort est venue le chercher, mais non le surprendre.

M. l'abbé Le Guen, outre les belles qualités sacerdotales qui paraient son âme, avait à un degré rare celles qui réjouissent et gagnent les cœurs. Il était bon et doux. Il sera regretté, et on priera pour lui.

L'œuvre de Notre-Dame du Salut. — La première réunion de cette *Œuvre* si importante, s'est tenue à l'Évêché, le 2 juillet, sous la présidence de Monseigneur.

Après la prière, Mme de la Rivaudière a présenté à sa Grandeur les Dames, plus de soixante, qui ont bien voulu l'aider à fonder cette *Œuvre*, dont l'importance est ressortie si bien de l'excellent rapport, lu par Mme A. Creac'hcadic, secrétaire.

L'Association de N.-D. du Salut existe depuis 1872 : elle est établie dans presque tous les diocèses de France, et ses ressources, puisées un peu partout, sont considérables et reservées en entier pour les départements : elle a en effet, distribué depuis sa fondation 651,933 fr. 95, aux œuvres ouvrières, patronages, cercles, etc., et le diocèse de Quimper, quoique n'étant point encore entré dans

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette sainte ligue, a souvent reçu des secours considérables, en particulier pour ses écoles. Mais ces résultats matériels ne sont rien encore auprès de l'élan religieux que l'Association a imprimé aux œuvres, des prières qu'elle a provoquées, et de l'union persévérante entre les catholiques militants qu'elle a produite et cimentée.

La lecture du rapport terminée, Monseigneur a bien voulu prendre la parole, avec une extrême bonté et une parfaite connaissance des Œuvres et de leurs besoins.

Cette Association, féconde et déjà puissante par ses résultats, doit en donner de plus grands et de plus beaux encore, car elle est par excellence l'œuvre protectrice de toutes les autres œuvres par la prière et les secours qu'elle crée.

Sa Grandeur lui porte le plus grand intérêt, et Elle ne peut mieux le témoigner qu'en lui donnant pour directeur diocésain, un de ses vicaires généraux, M. l'abbé Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire. Par son zèle bien connu, sa légitime influence et son dévouement sans bornes, il donnera à cette Œuvre la plus rapide extension possible.

Jamais l'Eglise n'a eu à combattre autant de durs combats ; à l'heure présente d'aucuns estiment que la barque de Pierre est proche des récifs, où elle va se briser et sombrer : c'est une erreur ! Le passé est garant de l'avenir, et les promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ demeurent ! Mais si la barque de Pierre est infrangible, le devoir de ceux qui la montent est de lutter contre les tendances irréligieuses de l'époque, par le bon exemple en toutes circonstances et la prière fervente.

Parcourant rapidement les principaux devoirs des associés, Monseigneur a particulièrement insisté sur la sanctification du dimanche, que chacun doit promouvoir et faciliter aux autres de son mieux, et le rétablissement de l'usage antique et si chrétien de la prière en commun le soir, dans les familles, où Dieu veut être prié, béni, aimé.

Monseigneur se réserve enfin d'appeler, prochainement aux retraites, toute l'attention de ses prêtres sur cette œuvre, et de lui obtenir leur meilleur et plus sacerdotal concours. Il annonce qu'il réunira de nouveau les associés pour leur dire la messe à une date qu'il fera ultérieurement connaître, et leur souhaite de n'être pas alors deux cent cinquante membres, ce qui est un magnifique début plein de promesses, mais un bien plus grand nombre encore.

Enfin, Monseigneur dit la prière et bénit les personnes présentes, qui se retirent heureuses et bien pénétrées de leurs devoirs.

Nota. — Voir dans le numéro du 26 avril, les statuts de l'Association de N.-D. du Salut.

Lambézellec. — Une lettre de Brest nous apprend, pour le 10 juillet, la fête des noces d'or de la vénérée supérieure des Filles de la Croix de Lambézellec. La cérémonie s'annonce très belle et

nous nous associons aux joies de cette très touchante cérémonie, que doit présider Monseigneur.

La maison des Filles de la Croix a été fondée par M. le chanoine Lazou, curé de Lambézellec, dans des circonstances pénibles, et ses débuts ont été difficiles ; mais elle n'a pas tardé à faire un très grand bien, et les jeunes filles qui y sont élevées se font remarquer par une instruction soignée, une éducation simple mais achevée, et une piété parfaite.

Nous sommes heureux de trouver dans cette heureuse circonstance l'occasion de présenter à ces vénérées religieuses et à leur digne aumônier, M. le chanoine Marzin, l'hommage de notre admiration.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — La Chambre vient de voter la loi de confiscation sur *les Œuvres Pies*. L'*Osservatore romano*, qui est l'organe du Saint-Père, publie une vigoureuse protestation !

Alger. — Le 29 juin, 18 Pères Blancs ont quitté Alger pour l'intérieur de l'Afrique. Ils vont évangéliser les noirs au prix de toutes les privations, et au risque de tous les dangers. Leur départ a été l'occasion d'une fête touchante. Le Cardinal, redoutant sa propre émotion, a fait lire son discours en chaire, et le premier a tenu à leur baiser les pieds : toutes les personnes présentes ont imité cet exemple, au milieu des larmes provoquées par une scène aussi attendrissante.

Quelle preuve de la vitalité de l'Église ! Ils partent 18 pour la plus noble des missions, parce qu'elle offre le plus de dangers et de dégoûts : dans 5 ans, 7 ans au plus, d'après les calculs de l'expérience, il en restera quatre, où seront les autres ? Au ciel incontestablement, et les quatre survivants auront acquis pour toujours des infirmités cruelles : mais peu importe, d'autres braves cœurs iront les remplacer, ils seront la dixième caravane de prêtres qui pénétrera en Afrique.

Jubilé sacerdotal de Sa Grandeur Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington (1). — Le 2 février 1862, le grand évêque de Poitiers faisant le panégyrique de J. Théophane Vénard, mis à mort pour la foi un an auparavant, s'adressait ainsi au pays dont les missionnaires prodiguent au monde infidèle leurs héroïques travaux et au besoin leur sang : « France, tu seras toujours catholique, et pour cela tu te montreras toujours universelle dans ton apostolat. Continue, continue à envoyer tes fils à

1) État de Vermont (Etats-Unis).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tous les horizons du monde. Plus tu donneras aux autres, plus tu seras assurée de conserver pour toi-même. Non, ils ne s'enrichiront point à tes dépens. En cette matière, donner c'est acquérir; répandre, c'est amasser; s'étendre, c'est s'accroître et se fortifier. »

Puis fixant plus spécialement son regard sur sa chère et illustre église de Poitiers, il lui disait : « Garde toujours ce caractère d'universalité qui te distingue depuis ton berceau. Si noble et si fécond que soit ton propre sol, jamais tu ne t'es laissée emprisonner dans les étroites barrières d'un rationalisme rapetissé. Lève les yeux et vois : aujourd'hui encore, tes enfants sont partout. »

Ces paroles du successeur de saint Hilaire, ne pouvons-nous pas les appliquer à l'église de Quimper et de Léon dont tant de prêtres se sont fait apôtres et dont les fils les plus humbles donnent à l'évangélisation le secours de leurs prières et de leurs aumônes ? Oui nous aimons les missionnaires qui sont sortis de nos rangs, et leur nombre et leur vaillance nous inspirent une sainte fierté; mais quand nous jetons les yeux sur la longue liste de ces hérauts de la bonne nouvelle, il est trois noms que nous saluons avec une vénération plus profonde, les noms des trois évêques que notre diocèse a donnés à des églises lointaines : Mgr de Goësbriand, Mgr Jolivet, Mgr Coadou.

C'est donc avec une joie réelle que nous apprenons aujourd'hui comment dimanche prochain, 13 juillet le clergé et les fidèles du diocèse de Burlington vont s'unir dans une même allégresse pour remercier Dieu du bien que leur a fait Mgr de Goësbriand pendant ces cinquante années de sacerdoce presque toutes écoulées sur le territoire du Vermont. Nous ne croyons pouvoir mieux faire pour montrer à tous l'œuvre du vénérable jubilaire, que de citer l'article d'un journal catholique de l'Amérique du Nord. Les souvenirs rappelés dans ces courtes pages ne vivent pas seulement au-delà des mers. Les vétérans du sacerdoce qui ont connu l'abbé de Goësbriand, au début de ses aspirations vers l'apostolat; le vénérable chanoine, autrefois supérieur du Grand-Séminaire, et les prêtres qui étaient ses collaborateurs quand l'évêque de Burlington vint chez nous demander des ouvriers de bonne volonté, enfin les premiers maîtres et les amis de ceux qui furent gagnés par la parole épiscopale, touchés de la grâce de Dieu et appelés à exercer leur zèle dans le diocèse de Mgr de Goësbriand, tous s'unissent aujourd'hui pour saluer un passé long, glorieux et fécond, et pour appeler les bénédictions de Dieu sur les années que Dieu réserve encore à son fidèle serviteur.

AD MULTOS ANNOS !

« Un demi siècle ! Il y aura cinquante ans, le 13 juillet prochain, que l'abbé de Goësbriand fut promu au sacerdoce par Mgr Rosati, à la chapelle de Saint-Sulpice, à Paris. Issu d'une des familles les plus nobles de Bretagne, il fit le sacrifice volontaire des brillantes carrières civiles ou militaires qu'ouvraient devant lui sa naissance, ses talents, sa fortune. Il n'avait qu'une seule

ambition, celle de servir Dieu dans l'Œuvre de la propagation de la foi.

« Peu de jours après son ordination, prenant à peine le temps nécessaire pour faire ses adieux à son illustre et pieuse famille, le jeune missionnaire partit pour l'Amérique, pour s'y dévouer sans réserve au service de Dieu. Pour son Dieu, il quitta son pays, le château de ses ancêtres. Mais la divine Providence qui dirige les événements de ce monde *suaviter et fortiter*, le destinait, à son insu, à servir la patrie qu'il venait de quitter. Une nouvelle France s'était établie en Amérique. A cette colonie catholique, à cette France nouvelle, il venait sacrifier ses travaux, ses talents, sa vie. Digne descendant de ces braves soldats catholiques, comme ses ancêtres il devait à sa patrie une dette que ses frères ont depuis payée de leur sang sur les champs de bataille de France et d'Italie; conquérant pacifique, il paie son tribut à Dieu et à la France en vouant sa vie toute entière à l'apostolat des descendants des français émigrés en Amérique.

« Promu au siège de Burlington le 6 novembre 1853, le jeune évêque se vit dans les circonstances les plus uniques. Evêque d'un diocèse aussi étendu que l'Etat du Vermont, n'ayant que cinq prêtres, huit chapelles, une population catholique bien restreinte, dispersée sur toute l'étendue des Montagnes Vertes, encore inexplorées par les missionnaires, il était appelé à pourvoir aux besoins religieux de cette population si différente en langage, en mœurs, en sympathies.

« Sans autres moyens que son patrimoine, armé d'un courage invincible, Sa Grandeur choisit pour devise : *Deus providebit*. Ce fut son guide, l'étoile polaire vers laquelle il dirigea sa nacelle, surtout pendant les temps orageux et sombres qui ont signalé sa carrière épiscopale. Dès cette époque, pour rendre la situation encore plus complexe, l'immigration canadienne et irlandaise augmentait chaque jour les labeurs qu'il s'était imposés. Il lui fallait des aides. Cinq prêtres ne pouvaient suffire. Où en trouver d'autres ? Au Canada, me répondront les lecteurs canadiens. Hélas ! le Canada était ouvert, il est vrai, à l'émigration populaire, mais fermé à celle des missionnaires.

« L'émigration canadienne était ouvertement combattue, comme une calamité religieuse et nationale, par les évêques et les prêtres du Canada. Nul prêtre n'aurait voulu donner ce qu'il croyait être un scandale, en passant la ligne 45e, au delà de laquelle il publiait du haut de la chaire de vérité qu'il n'y avait ni Dieu, ni église, ni loi. Néanmoins, en dépit de cette croisade anti-américaine, plus zélée que discrète, les Canadiens catholiques continuaient à passer les lignes, à s'établir aux Etats-Unis, à aimer les oignons et les viandes de la nouvelle Egypte. Dans cette difficulté, Sa Grandeur se souvint qu'au pays de Bretagne il y avait encore de jeunes lévites qui, comme Elle-même, étaient disposés à sacrifier leur vie pour la gloire de Dieu, dans l'apostolat de ceux de leurs compatriotes qui avaient suivi les traces du marin breton Jacques Cartier, et de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Samuel de Champlain. Plusieurs voyages furent entrepris en France. Sa Grandeur fit appel aux jeunes séminaristes de venir en Amérique, où il leur donnerait beaucoup de travail, mais bien peu de ressources temporelles.

« Si ces lignes tombent sous les yeux de quelques prêtres du diocèse de Quimper, en Finistère, plusieurs se souviendront du séjour de Sa Grandeur dans leur séminaire en 1874. Je me souviendrai toute ma vie de l'effet magnétique produit sur des centaines de séminaristes et prêtres réunis pour être témoins d'une ordination de missionnaires, quand Monseigneur entonna, de sa voix forte et vibrante, ce couplet du cantique apostolique des Bretons :

C'houi pere so kristenien
Ha na glevit-hu ket
Eur c'hri zo leun a anken
Euz pevar c'horn ar bed :
Selaouit oll or peden,
Or c'hlemmou truezuz,
Selaouit petra c'houlenn
Ho preudeur maleuruz.

« Ses accents inspirés, ses ferventes prières furent entendus, pénétrèrent jusqu'au cœur, firent couler les larmes de tous, et ouvrirent les bourses de plusieurs.

« Il obtint le même succès en Irlande. Et les catholiques irlandais et canadiens eurent le bonheur de se voir dirigés dans le Vermont par des prêtres parlant leur langue. Au bout de quelques années, ce vaste désert fut parsemé çà et là d'églises et de chapelles catholiques, d'écoles dans lesquelles les vrais principes de la foi étaient enseignés à nos enfants.

« Mgr de Goësbriand peut à juste titre être appelé le père des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. L'immigration augmentait graduellement le chiffre de la population catholique. Les pionniers français et irlandais étaient écrasés sous la lourde tâche qui leur était imposée ; leur zèle n'avait pas de limites, mais leurs forces avaient des bornes. La nécessité la plus impérieuse réclamait la présence du missionnaire canadien. Fidèle à sa maxime, que les peuples devraient être évangélisés par des prêtres de leur nation, Sa Grandeur résolut d'attaquer l'ennemi dans son fort. Il fallait, et de toute nécessité, des missionnaires canadiens au Vermont, et aux autres états de la Nouvelle-Angleterre. Mgr entreprit plusieurs voyages dans les principaux diocèses du Canada, et expliqua partout l'état religieux et social des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Le succès accompagnait partout ses efforts. Les préjugés invétérés des autorités ecclésiastiques finirent par faire place au zèle apostolique. Les frontières avaient cessé de nous séparer, la barrière des préjugés était enfin brisée. Sans favoriser l'émigration, on l'avait acceptée comme un mal inévitable, qu'il fallait tourner au profit de l'église et de la patrie. Sa Grandeur plaida avec éloquence la cause religieuse des Canadiens aux palais des évêques du Canada, au Vatican même, et quelques années plus tard il mit la dernière main à l'œuvre. Grâce à ses représentations et à sa diplomatie apostolique, les évêques des autres diocèses des Etats de l'Est sollicitèrent, eux aussi, la venue du clergé canadien dans leur diocèse. En un mot, Sa Grandeur fut le général à qui l'histoire impartiale ne manquera pas d'attribuer la gloire d'avoir annexé la Nouvelle-Angleterre au Canada, de l'avoir conquise au catholicisme, aux idées françaises : *Gesta Dei per Francos !*

« Tel fut le résultat des efforts de ce jeune héros breton qui, en quittant le château de Lanurven, ne rêvait qu'à la gloire de servir Dieu dans l'obscurité des forêts d'Amérique. Jamais il n'avait soupçonné qu'un jour il serait l'évêque et le père d'un peuple de son sang, de cette nation qu'il aimait, et pour laquelle plusieurs de ses ancêtres avaient si généreusement versé leur sang. Tout Français doit une dette à sa patrie. Mgr de Goësbriand a noblement payé la sienne, en gagnant par ses œuvres le titre de père, de champion des Français catholiques de l'Amérique du Nord. *Deus providebit,* s'était-il dit au début de sa carrière épiscopale. Sa foi en la divine Providence a été réalisée. Son nom figurera un jour avec éclat à côté de ceux de Champlain, Jacques Cartier, Saint-Valier, Bourget et Tachereau, tous héros aussi Français que catholiques.

« Après cinquante ans de sacerdoce, dont trente-sept dans l'épiscopat, ses enfants de la Nouvelle-Angleterre contemplent avec orgueil sa carrière bénie du ciel. Pareil au grain de sénevé dont parle l'Evangile, ses labeurs ont produit un arbre immense, sur les branches duquel se repose la race prédestinée du ciel. Elle y chante avec délices les louanges du Créateur, qui a fait des choses si admirables par l'instrumentalité de son humble apôtre Mgr de Goësbriand. Le 13 juillet sera pour nous le jour prophétique dont il est écrit : *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea.*

« Ceux qui connaissent le Vermont et les nombreuses difficultés qui s'y trouvent sur la voie du missionnaire comprendront plus clairement la grandeur de ses œuvres, et la gloire d'un succès inespéré. Aucune difficulté, ni géographique ni financière, n'a pu arrêter l'ardeur de l'énergique conquérant breton. Il était nécessaire de maintenir la foi parmi les familles émigrées au Vermont, et le mot « impossible » ne put jamais obtenir admission dans son vocabulaire. Il fallait leur administrer les sacrements, baptiser et instruire les enfants, et comment s'y prendre ? que faire ? *Deus providebit.* Le Seigneur a fécondé ses travaux, béni ses efforts, exaucé ses prières.

« Aujourd'hui, Sa Grandeur voit autour de son trône cinquante prêtres, compagnons d'armes, serviteurs et soldats dévoués, échauffés aux ardeurs de ce feu dévorant qui consume le cœur de leur vénérable pontife, pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes.

« Quel bonheur pour l'auguste vieillard de voir autour de lui une foule si nombreuse, si dévouée, de ces enfants spirituels qu'il a enfantés au Seigneur au prix de cinquante ans de labeurs, de sacrifices de toute sorte ! Quelle joie, quel ravissement pour ses

Archives diocésaines de Quimper et Léon

enfants de la Nouvelle-Angleterre, surtout du Vermont ! Qu'ils sont fiers de leur évêque, de leur père ! Qu'ils vénèrent ces cheveux blanchis à leur service, ces mains consacrées qui les ont si souvent bénis, qui ont versé sur leur tête l'eau baptismale, ou oint leur front de l'onction sainte qui les a rendus parfaits chrétiens et soldats du Christ !

« La fête fera événement dans l'histoire de l'Eglise du Vermont. Outre les évêques ou les prêtres, les fidèles de son diocèse, représentés par deux délégués de chaque paroisse, s'uniront pour remercier Dieu d'avoir épargné la vie de son serviteur, et offrir à leur digne évêque les hommages de leur amour filial, de reconnaissance pour ses soins assidus, pour l'exemple continuel de piété et d'amour divin qu'il nous a si longtemps donné sans faiblir un seul instant. Sa Grandeur aura la consolation de constater que les fidèles de son diocèse ne lui sont pas moins dévoués que ses prêtres, que tous l'aiment, le respectent, le vénèrent.

« Nous sera-t-il aussi donné de contempler la reconnaissance des Canadiens des autres Etats ? de voir Sa Grandeur recevoir leurs hommages par l'entremise des guides de l'opinion publique, des journalistes canadiens-français et catholiques ? Ce serait une preuve de plus que ses œuvres sont reconnues, que les Canadiens immigrés, pour qui il a tant travaillé, conservent dans leur cœur les marques indélébiles des services rendus à la cause religieuse et nationale. Jamais occasion plus favorable ne pourrait se présenter pour manifester leur reconnaissance.

« A quoi bon ces faibles efforts de ma plume ? Ses œuvres ont parlé. Il a bâti des monuments à sa mémoire. Plusieurs ont été placés dans nos cœurs, d'autres s'élèvent pour témoigner de son zèle. Ici un orphelinat, là un collège, des couvents, et partout des églises. Les rares moments de loisirs laissés à Sa Grandeur sont employés à des travaux littéraires qui dénotent dans leur auteur le philosophe chrétien, le vaillant défenseur des vrais principes religieux. Si tous ces monuments matériels venaient à périr en un jour, nos cœurs conserveront pour toujours la mémoire des œuvres du pieux missionnaire breton, du fils favori de Saint-Urbain, du saint évêque de Burlington.

« Ceux qui le 13 juillet seront privés du bonheur de baiser l'anneau pastoral de Mgr de Goësbriand, de recevoir sa bénédiction épiscopale, qu'ils unissent leur humble prière aux nôtres, pour demander au ciel de nous conserver pendant de longues années encore notre vénérable évêque, notre père bien-aimé. »

L'article qu'on vient de lire est signé d'un pseudonyme ; mais ceux qui ont connu M. l'abbé Jean-Marie Gélot n'hésiteront guère à reconnaître ici son talent et son cœur. Si nous sommes indiscret, qu'on nous le pardonne !

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

La chanson bretonne n'a pas de titre ; elle compte trente et un couplets, dont nous donnons ici quelques-uns des plus caractéristiques.

Ma breudeur quer a Francisien,
Chetu c'hui oll da virviquen
Privet eus a hep avantaj
Evit beza en esclavaj.

Tud temerer hac impudant,
Servicherien d'an arraouant,
A vers hirio ann ilisou
Hac a sispen an auteriou.

Pevar Eskop touerien
A gante certen beleyen
Ep fee, nac enor, na raison,
A drahis ar relijion.

Ann darn vras eus ar veleyen,
Ferm en o relijion christen,
Eleac'h ober al le criminel,
A so bet d'an Ilis fidel.

Clevet o heus, ep mar ebet,
O deus tregont escop scrifet
Da consulti an Tad Santel
Ar Pab, eus a Jesus viquel.

Ar Pap, gant ar Salver laquet,
Ar henta eus a bastoret,
Eus an Ilis ar pen visibl,
D'or malheuriou a so sensibl.

E Rom uguent eus Cardinalet,
A vezo gantha assemblet,
O deuz examinet pis
Constitution an Ilis.

N'o deveuz remerquet enni
Nemet traou control d'ar fei,
Nemet peb sort erroliou
Capabl da gol an eneou.

Goudrous a ra sur punissa
Ar re refus en em renta
Da dislavaret ho sermant
Hac heb dale publicamant.

Daou-ugent de eo an termen
Accordet d'an ol touerien ;
Ha goudese, eb gras ebet,
O vezint ol excommuniet.

Chers frères et Français,
Vous voici tous à jamais
Privés de tout avantage
Et tombés en esclavage.

Des gens téméraires et impudents,
Suppôts du démon,
Mettent les églises à l'encan
Et renversent les autels.

Quatre Evêques assermentés,
Et avec eux certains prêtres
Sans foi, sans honneur, sans bon sens,
Ont trahi la religion.

La plupart des prêtres,
Fermes en leur religion,
Au lieu de faire le serment criminel
Sont demeurés fidèles à l'Eglise.

Vous avez sans doute appris
Que trente Evêques ont écrit
Pour consulter Notre St-Père le Pape,
Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape, chef visible de
L'Eglise, a été fort sensible
A nos malheurs.

A Rome, vingt cardinaux ont été
Par lui assemblés
Pour examiner la Constitution
Civile du Clergé.

Ils n'y ont noté qué des
Erreurs et des hérésies capables
De perdre les âmes.

Le Pape a menacé de punir
Ceux qui refusent de lui obéir
En rétractant publiquement
Et promptement leur serment.

40 jours sont accordés à tous les jureurs
Comme terme extrême,
Lequel expiré, ils seront tous
Excommuniés sans rémission.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Recevet o deus o fartach,
Collet o deus o heritaj ;
Guechal ministret Jesus-Christ,
Hirio ez int d'an Antechrist.

Ilis Doue no anav mui
Evit pastoret, mes bleisi,
Pere, dre ardou criminel,
A fel daonin ar bobl fidel.

Laquet eves, ma breudeur quer,
Mar querit o silvidiguez,
Diwalit eta pis oute
Pe e colit sur oc'h ene.

Malheur deoc'h m'ar heuliet
Ar veleyen-se milliguet,
M'ar assistet en o offisou,
A memes en o offerennou.

Chomet quentoc'h eb oferen,
Eb confessi gant touerien,
Rac convers gant tud criminel
A vet certen pehet marvel.

Ils auront, dès lors, reçu la part
Qui leur revient, leur héritage
Sera perdu; autrefois ministre de J.-C.,
Ils le seront maintenant de l'Antéchrist.

L'Église de Dieu ne les reconnaît plus
Pour pasteurs, mais pour des loups
Qui, dans leur ardeur criminelle,
Veulent damner le peuple fidèle.

Faites attention, mes chers frères,
Si vous voulez vous sauver
Soyez en garde contre eux
Ou vous perdrez votre âme.

Malheur à vous si vous suivez
Ces prêtres maudits, si vous
Assistez à leurs offices
Ou même à leurs messes.

Restez plutôt sans messe,
Sans vous confesser avec les jureurs,
Car converser avec cette gent criminelle
Est certainement un péché mortel.

Les deux chansons françaises sont d'un ton plus badin, mais n'expriment pas moins bien l'aversion des fidèles pour les intrus et la doctrine révolutionnaire.

Chanson nouvelle sur l'arrivée de M. Expilly.

Il nous vient instamment
Un nouvel apôtre,
Pieux, sublime, éloquent,
Meilleur que le nôtre

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean,
Jean va voir s'ils viennent.

Bel Évêque sermenteur,
D'un rare génie,
Doit ramener le bonheur
Dans notre patrie.

Il a trouvé, me dit-on,
La méthode exquise
De nous mettre sur le ton
De l'ancienne Eglise.

Ses bons coopérateurs,
Pleins du même zèle,
Doivent de ce saint pasteur
Être les modèles.

En eux l'on verra s'unir
Piété, science,
Ils nous feront convenir
De notre ignorance.

Un illustre mandement,
Dans le plus beau style,
Sera cru pieusement
Comme l'Evangile.

Guidés par notre prélat,
Nous croirons sans peine
Que l'Église dans l'État
N'eut aucun domaine,

Toute juridiction
Dans l'hiérarchie
Nous vient de la Nation,
Qui nous salarie.

En dépit des saints canons
Dressés à Nicée,
La crosse par les cantons
Doit être donnée.

Sans du métropolitain
Avoir la sentence,
On a le droit tout divin
D'être évêque en France.

De Pierre le successeur,
Tel sera l'usage,
Aura bien le pas d'honneur
Et pas davantage.

L'excommunication
Ne peut se permettre,
Car dans la communion
Nous prétendons être.

Par un District délégué,
La preuve en est claire,
Chaque prêtre est approuvé
Pour toute la terre.

Avons-nous donc rien changé
Dans la discipline,

Dans toute sa pureté
Est même doctrine.

C'est toujours, dans le vrai sens,
De Dieu la parole,
Sont mêmes sacrements
Et même symbole.

Ainsi pensait Augustin,
Ainsi saint Grégoire,
Les écrits de Thomassin,
La savante Histoire.

Calcédoine en donne aussi
Une preuve claire,
Et notre savant Fleury
N'a rien de contraire.

Vous verrez votre prélat
Lire nos annales,
Escortés par des soldats
Gardes nationales.

Gardez-vous de disputer,
C'est chose nuisible.
Oh ! vous croirez sans douter
Ce maître infaillible.

Il est plein de charité,
L'Esprit-Saint l'enflamme,
D'un quadruple comité
N'est-il pas l'âme ?

Vous surtout, sexe enchanteur,
Sexe très facile,
Aux leçons d'un tel docteur
Vous serez docile.

Dialogue entre un aristocrate et un démocrate.

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Messieurs qui réformez l'empire,
Çà n'ira pas !
En vain vous chantez *çà ira !*
Calmez vos esprits en délire,
Avec nous commencez à dire :
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Nous avons réformé l'empire,
Oui, çà ira !
Messieurs, plus de *çà n'ira pas !*
Calmez vos esprits en délire,
Avec nous commencez à dire :
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
La Constitution fatale,
Çà n'ira pas !
Le bon sens la réformera.
Pour vous le cri de la cabale
Est la volonté générale.
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Vive la loi nationale !
Oui, çà ira !
La raison la fit, l'adopta,
Taisez-vous, maudite cabale,
C'est la volonté générale.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Perfides, lâches mandataires,
Çà n'ira pas !
Qu'avez-vous fait de vos mandats ?
Vous voulez nous forcer à faire
Vos volontés particulières.
Çà n'ira pas.

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Grâces à nos dignes mandataires,
Oui, çà ira !
Le bien public est leur mandat,
Désormais rien ne force à faire
Les volontés particulières.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Prélats de la nouvelle fabrique,
Çà n'ira pas !
Expilly, Coz, *et cætera,*
Vous êtes de vrais schismatiques,
Et vous vous dites catholiques.
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Prélats de la vieille fabrique,
Oui, çà ira !
Vive Expilly, *et cætera !*
Voilà, messieurs les schismatiques,
Des pasteurs vraiment catholiques.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Vos finesses sont inutiles,
Çà n'ira pas !
Dieu se rit de vos attentats,
Vous croyez-vous donc plus habiles
Que l'Eglise et tous les conciles ?
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Vos finesses sont inutiles,
Oui, çà ira !
Dieu bornera vos attentats.
N'abusez pas, trompeurs habiles,
De l'Eglise et de ses conciles.
Oui, çà ira !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Curés intrus, race avare,
Çà n'ira pas !
Redoutez le sort de Judas !
Un jour, la honte sur la face,
Vous viendrez nous demander grâce.
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Ex-curés, fanatique race,
Oui, çà ira !
Redoutez le sort de Juda,
Venez, la honte sur la face,
Aussitôt vous obtiendrez grâce.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Désertours de vos monastères,
Çà n'ira pas !
Cachez-vous, moines apostats,
Vous infestez nos sanctuaires,
Et les changez en larronnières.
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Dans quelque vilain monastère,
Oui, çà ira !
Il faut bannir nos apostats,
Ils infestent nos sanctuaires,
Cachons-les dans les larronnières,
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Clubs factieux, maudite engeance,
Çà n'ira pas !
Vous protégez les scélérats,
Vous persécutez l'innocence,
Vous désolez toute la France.
Çà n'ira pas !

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Des clubs vive à jamais l'engeance !
Oui, çà ira !
Ils démasquent les scélérats ;
Remparts des lois de l'innocence,
Par leurs soins tout prospère en France.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Si cela va,
En dépit de ma prophétie,
Si cela va,
Ce beau royaume périra :
Adieu la foi, la monarchie,
Adieu le repos de la vie,
Si cela va.

Le démocrate.

Oui, çà ira !
Malgré ta sotte prophétie,
Oui, çà ira !
Ce beau royaume fleurira.
Au diable l'aristocratie !
Et nous jouirons de la vie.
Oui, çà ira !

L'aristocrate.

Çà n'ira pas !
Renonce au bonheur de la vie,
Çà n'ira pas !
Maudit méchant, tu périras,
Au diable la démocratie !
Alors nous crierons à l'envi :
Oh ! çà ira !

(A suivre.)

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisr du Grand-Séminaire

A VENDRE un Tilbury presque neuf. S'adresser au bureau de la *Semaine*.

LA NEW-YORK
Compagnie d'Assurances sur la Vie
FONDÉE EN 1845
FONDS DE GARANTIE
544 MILLIONS entièrement réalisés
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de 10, 12, 14, 16, 18 pour cent, suivant l'âge
payables sans frais et au cours dans toute l'Europe.
ASSURANCES
Dotations d'Enfants
Combinaisons nouvelles
ASSURANCES — PLACEMENTS
Direction Générale pour l'Europe
16, Boul. des Italiens, PARIS et Agences dans toutes les villes.

LA MALADIE DE POITRINE
ET SON TRAITEMENT CURATIF

Des hommes de science ont compris tout l'intérêt qu'il y aurait pour le public à être instruit, par des ouvrages écrits pour lui, des succès obtenus par la science sur le terrain de la maladie. Le premier de ces ouvrages est *Le Poumon et la Maladie de Poitrine.* La Phthisie faisant à elle seule autant de victimes que toutes les autres affections réunies, devait être traitée la première. L'auteur réduit à ses justes proportions la question si inquiétante de l'hérédité et de la contagion, il met en garde contre les médications dangereuses, décrit les moyens d'une efficacité certaine que possède la science moderne pour éviter l'invasion du bacille et en débarrasser les organismes déjà envahis : rien n'est plus réconfortant que sa démonstration lumineuse de la curabilité de la Phtisie. Ce livre de 500 pages in-18 avec figures est remis directement ou envoyé franco, sous enveloppe, au prix de 75 centimes en timbres-poste. Le prix du 2e volume de la même série, intitulé : *La Femme, ses fonctions et ses maladies*, est également de 75 centimes. S'adresser au bureau des Publications populaires de Médecine et d'Hygiène, 14, rue de Rivoli, Paris.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

SPÉCIALITÉ DES POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS
Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Elévation d'Eaux,
ETC., ETC.
Pour Puits de toutes profondeurs
Demander le Catalogue général illustré.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p'les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

ORNEMENTS D'ÉGLISE
BAZIN & COUILLARD
Alfred COUILLARD, successeur, rue d'Antrain, 7, Rennes, Maison de confiance, se recommande pour ses longs rapports avec le clergé, la perfection de ses travaux, la modicité de ses prix au-dessous de toutes les circulaires.
Elle fait également toutes les réargentures et dorures, en garantissant la durée et la solidité. Chemin de croix bas-relief, peint sur tôle ou sur toile.
Remerciant à l'avance son honorable clientèle des ordres qu'elle voudra bien lui confier, soit directement, ou à M. LE PAUL, son représentant.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 35, *Rue Bonaparte*, 35, *PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LEMORMAND, Méd. Spé., Ass. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Rouen. Conseil gratuits par corresp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 18 Juillet 1890. N° 29.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *Vie de saint Pol-Aurélien.*

I. Chronique du diocèse: Pèlerinage du diocèse de Quimper à Sainte-Anne d'Auray ; Le repos du dimanche ; Brest - Recouvrance ; Lambézellec ; La chapelle de Notre-Dame de Lorette (Plogonnec) ; Penmarc'h.

II. Nouvelles du Monde catholique : Vannes ; Rennes ; Triduum de Saint-Yves ; Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques, à Sainte-Anne d'Auray ; Bibliothèques circulantes.

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 juillet. — 8e Dimanche après la Pentecôte, s. Jérôme-Emilien, double, blanc. — Mémoires : 1° du dimanche, 2° de ste Marguerite.
Vêpres à capitule de s. Thénénan, mémoires : 1° de s. Jérôme, 2e du dimanche, 3e de ste Praxède.
Lundi 21. — S. Thénénan, évêque, double, blanc.
Mardi 22. — Ste Marie-Madeleine, double-majeur, blanc.
Mercredi 23. — S. Apollinaire, évêque-martyr, double, rouge.
Jeudi 24. — Office du jour ou office votif.
Vendredi 25. — S. Jacques-le-Majeur, apôtre, double de 2e classe, rouge.
Samedi 26. — Ste Anne, double de 1re classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plovan	20 et 21 juillet.
Laz	22, 23 et 24 juillet.
Irvillac	25, 26 juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vie de saint Pol-Aurélien. — L'histoire de *saint Pol-Aurélien* vient de paraître en volume. Nous rappelons à nos lecteurs que le prix de l'ouvrage est de *deux* francs pour les souscripteurs et pour les maisons d'éducation qui en demanderaient des exemplaires destinés aux prochaines distributions de prix.

Pour les volumes expédiés par la poste, les frais de port sont en plus (0 fr. 50 par exemplaire).

Les demandes doivent être adressées directement à M. l'abbé Thomas, aumônier du lycée de Quimper.

L'histoire de saint Pol a été imprimée sur un beau papier dont l'épaisseur donne plus de corps au volume.

Dans le commerce l'ouvrage se vendra 3 fr. 50 ; par la poste **4 fr.**

Les souscripteurs ne recevront les exemplaires demandés qu'après qu'il aura été fait droit aux commandes des maisons d'éducation.

Il reste encore à publier plusieurs articles de l'*histoire de saint Pol* dans la *Semaine Religieuse*.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

A SAINTE-ANNE D'AURAY

LE DIMANCHE 27 JUILLET 1890

Sous la présidence de Monseigneur LAMARCHE

MONSIEUR LE RECTEUR,

Le nombre considérable de pèlerins désirant se rendre à Sainte-Anne d'Auray, oblige à demander trois trains. L'administration a changé les heures de départ, ce qui donnera plus de temps à passer à Sainte-Anne.

Le premier quitte Landerneau, Dimanche 27, à minuit.

Le second quitte Quimper, à 3 heures du matin.

Le troisième, Rosporden, à 4 heures.

Au retour, les départs de Sainte-Anne seront à 3 heures 35 et 4 heures 20.

Nous n'avons pas reçu la marche officielle pour les gares intermédiaires. Celle que nous donnons n'étant qu'approximative on fera bien d'être en gare une demie heure avant l'heure indiquée.

Stations	1er Train	2e Train	3e Train
Landerneau	Minuit		
Dirinon	12 h 15		
Daoulas	12 25		
Hanvec	12 40		
Quimerc'h	12 50		
Le Drenit	1 »		
Chateaulin	1 15		
Quéménéven	1 30		
		matin	
Quimper		3 h »	matin
Rosporden		3 30	4 h »
Bannalec		3 50	4 20
Quimperlé		4 »	4 40

Les trains spéciaux étant au complet, ceux de vos paroissiens qui se décideraient, après la réception de cette circulaire, à faire le pèlerinage, devront prendre les voies ordinaires et partir dès le samedi.

Les pèlerins tiendront, autant que possible, à se grouper par paroisse dans les compartiments.

A la gare de Sainte-Anne, on se met en procession jusqu'à la Basilique.

Les prêtres pourront facilement y dire la messe et les fidèles faire la sainte communion.

Une messe pontificale sera chantée vers dix heures, probablement à la Scala-Sancta. On y entendra une instruction bretonne.

L'heure de l'exercice de l'après-midi sera indiquée à la grand'messe.

Sancta Anna, avia Christi, ora pro nobis.

Agréez, Monsieur le Recteur, l'expression de mon respect.

A. DE PENFENTENYO,
Chanoine-Archiprêtre, Curé de Saint-Corentin.

Quimper, 17 Juillet 1890.

Les pèlerins feront bien de se munir de provisions et d'avoir le Manuel des Pèlerinages à N.-D. de Lourdes pour prendre part aux chants.

QUIMPER. — La première retraite ecclésiastique qui se donnera à Quimper, à l'époque ordinaire, sera prêchée par Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise.

La seconde sera prêchée à Lesneven, du 14 au 20 septembre, par le R. P. Le Tallec, de la Compagnie de Jésus, en résidence à Paris.

Archives diocésaine d Quimper et Léon

***

— Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, accompagné de son secrétaire particulier, M. le chanoine Morelle, vicaire général, est venu passer quelques trop courtes heures à Quimper pour voir notre évêque.

Sa Grandeur a visité avec le plus grand intérêt la cathédrale, et a dit la messe au Sacré-Cœur, après avoir donné audience aux Chers Frères de la Salle et aux Supérieures de plusieurs maisons de Sœurs Blanches.

Le repos du dimanche. — La question de fixer au dimanche le jour du repos pour les ouvriers vient d'éprouver à la chambre un nouvel échec.

M. l'amiral Vallon est porté comme s'étant abstenu ; mais en ouvrant l'*Officiel* du lendemain, nous avons lu avec une peine profonde ce qui suit (séance du mardi 8 juillet, page 1369) :

Monsieur l'amiral Vallon.

« J'ai été porté au *Journal Officiel* comme m'étant abstenu hier, dans le scrutin sur l'amendement de M. de Mun, relatif au repos du dimanche. J'avais, en réalité, chargé un de mes amis de voter contre cet amendement ; car si je me crois libre d'observer le repos du dimanche, je ne me crois pas le droit de l'imposer aux autres ».

Cette rectification au procès-verbal nous semble inexplicable de la part de M. l'amiral Vallon. En effet, il y a très peu d'années, au collège de Lesneven, l'amiral, ancien élève de la maison, avait accepté de M. le principal, l'abbé Roull, de s'asseoir à la table autour de laquelle se trouvaient réunis les enfants de la première communion, leurs pères et leurs professeurs. Au dessert, il prit la parole et parla de Dieu et des devoirs de l'homme à son égard, en termes excellents : « Dieu ! Messieurs, on nie son existence, eh bien moi, je l'ai vu souvent dans ma longue carrière. Je l'ai vu au jour du danger, et je l'ai senti près de moi. Je l'ai vu quand je commandais aux marins d'aller à la mort, et je comptais sur lui. Je l'ai vu dans les revers qui ont frappé notre pays au cœur, et j'ai mis ma confiance en lui seul... »

Ces paroles produisirent sur tous ceux qui eurent la joie de les entendre une impression qui n'a pu s'effacer. Nous les rapprochons aujourd'hui, non sans une vive tristesse, de la déclaration faite à la Chambre. Eh ! quoi, un homme peut-il être chrétien dans la vie privée et ne l'être plus dans la vie publique ! Dieu est le père, le maître et le roi des nations, comme il l'est des individus. La Révolution, et c'est là son grand mal, a chassé Dieu de nos lois ; il appartient aux députés chrétiens de l'y faire rentrer. La prospérité d'un peuple, quelle que soit la forme du gouvernement qui le régit, est intimement liée à ses croyances. Nier les droits de Dieu par une fin de non-recevoir, équivaut à nier Dieu lui-même ; c'est en réalité l'athéisme qui s'insinue, en attendant qu'il lève

audacieusement la tête, et qu'il prépare des malheurs et des ruines inévitables. Le législateur chrétien ne saurait l'oublier ; et il croira toujours que pour assurer l'obéissance aux lois qu'il fait et qu'il impose au pays, la seule garantie c'est de reconnaître et de proclamer avant tout la loi de Dieu lui-même.

Nous devions au cher collège de Lesneven ces quelques lignes ; elles soulageront la conscience des professeurs et des enfants d'alors, aujourd'hui grandis et bientôt arrivés, eux aussi, à l'âge d'homme. Et si jamais M. l'amiral Vallon franchit encore le seuil de cette maison, qu'il dise très haut à tous qu'il s'est trompé à la Chambre, et qu'il était bien dans le vrai, le jour où il parlait si magnifiquement de Dieu et revendiquait ses droits.

Brest-Recouvrance. — « Lundi matin, 7 juillet, à 4 h. 1/2, 600 personnes de Saint-Sauveur de Brest, allaient par mer, en pèlerinage à Rumengol. La mer était calme, les deux bateaux qui contenaient ces nombreux pèlerins, marchaient en face l'un de l'autre, à une légère distance. On chantait avec entrain ; la traversée fut vraiment belle. A l'arrrivée au Faou, on s'est rangé en procession immédiatement, et bravement, on a *enlevé* les trois kilomètres de marche, en continuant les cantiques, en récitant le chapelet.

« Vers 8 h., les pèlerins entraient dans le sanctuaire vénéré, précédés de la croix de Rumengol, venue sur la route à leur rencontre.

« Après lecture et explication des exercices de la journée, messe pendant laquelle ont communié un très grand nombre de pèlerins qui avaient tenu à rester à jeûn ; à 10 h. 1/2, procession à la chapelle du Champ, et vénération des saintes reliques.

« A 1 h. 1/2, chapelet, cantiques ; courte allocution de M. Auffret, vicaire à Saint-Sauveur, pour exhorter les pèlerins à bien prier, à exposer tous leurs besoins à Notre-Dame de tout remède.

« A 2 h. 1/2, vêpres, délicieuse instruction du recteur de Rumengol, M. Le Pape, si bon et si zélé ; puis bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

« L'orgue s'est fait entendre, les plus beaux cantiques ont été chantés. Quelle joie, quel bonheur pour tous les pèlerins ! que de bonnes prières ont été faites, que de douces larmes versées !

« A 3 h. 1/2, adieux à Notre-Dame. A l'église du Faou, tous se sont réunis pour chanter le *magnificat* et réciter les prières du soir ; à 6 h., ils embarquaient contents et heureux, malgré le vent et la pluie qui se mirent alors de la partie.

« De Landévennec à Brest, la mer un peu mauvaise a fait plusieurs malades, mais cela n'a pas empêché les prières et les chants. A 9 h., on débarquait à Brest, sans aucun accident. Notre-Dame de Rumengol a béni et protégé ses enfants ! »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lambézellec. — Le jeudi 10 juillet, la communauté des Filles de la Croix, établie à Lambézellec, était en fête ; elle célébrait la cinquantaine de profession religieuse de sa vénérable supérieure, la Sœur Marie-Hyacinthe. Monseigneur, répondant à l'invitation de la Mère générale des Filles de la Croix, avait bien voulu venir présider la cérémonie.

A huit heures, Sa Grandeur a célébré la messe, assistée de M. Guillard, supérieur de la communauté, et de M. Quéinnec, secrétaire-général de l'évêché. Un nombreux clergé entourait l'autel ; et parmi ces prêtres, dont plusieurs étaient étrangers au diocèse, nous avons surtout remarqué M. l'abbé France, ancien vicaire-général de Saint-Brieuc, aujourd'hui curé de Lannion. M. l'abbé France, bien connu dans notre diocèse où il possède de nombreuses sympathies, a été dès l'origine le dévoué protecteur de l'œuvre entreprise par les Filles de la Croix de Lambézellec. L'assistance était aussi considérable que le permet l'exiguité de la chapelle ; on y voyait, outre les parents de la vénérable jubilaire, des religieuses représentant les diverses maisons de Filles de la Croix établies en Bretagne, et un bon nombre d'amis et d'anciennes élèves du pensionnat.

Avant la messe, Monseigneur a pris la parole, et, dans une courte allocution, dont chaque mot partait du cœur et impressionnait vivement l'auditoire, a commenté ce texte du psalmiste « *Magnificate Dominum mecum* ». Se faisant l'interprète de la vénérable supérieure, Sa Grandeur a invité tous les assistants à s'unir à elle pour remercier Dieu des faveurs sans nombre dont Il avait comblé sa servante, pendant cinquante ans d'une vie tout entière consacrée à l'éducation de l'enfance, tant en France qu'aux Etats-Unis d'Amérique.

Peu de vies assurément ont été mieux remplies et plus fécondes que celle de la Sœur Marie-Hyacinthe. L'une des religieuses avait eu l'heureuse idée d'en réunir les principaux traits dans un récit dialogué, entremêlé de chants, que les élèves du pensionnat ont interprété, avec beaucoup d'entrain et de naturel, dans une charmante séance de l'après-midi. C'est ainsi que nous avons appris, et de la façon la plus agréable du monde, que la Sœur Marie-Hyacinthe, entrée de bonne heure au noviciat des Filles de la Croix de Tréguier, ressentait depuis longtemps déjà un vif désir de se consacrer à l'éducation des enfants dans les pays de mission, lorsque Mgr Martin, premier évêque de *Natchitoches*, état de la Louisiane, vint demander aux religieuses de Tréguier de l'aider à évangéliser le pays qui lui avait été confié. La Sœur Marie-Hyacinthe se rendit aussitôt auprès de sa supérieure, lui fit connaître son généreux dessein, et obtint sans peine l'autorisation de partir avec un petit nombre de compagnes.

C'était en 1855. Les débuts de la mission furent heureux et visiblement bénis par Dieu. Au bout de cinq ans, quatre établissements étaient fondés et regorgeaient d'enfants.

Mais il manquait à l'entreprise de ces saintes filles l'empreinte

divine, qui seule rend les œuvres d'ici-bas fécondes et durables. L'heure de l'épreuve ne tarda pas à sonner pour elles. La guerre de sécession, si désastreuse pour les Etats du Sud, arrêta les heureux débuts de nos missionnaires. Leurs élèves furent dispersées, et la source des vocations tarie ; l'épreuve fut complète.

Que de traits intéressants, recueillis de la bouche de ces enfants, nous aurions à raconter ici, si nous ne craignions d'être trop long ! Un jour, ce sont les soldats ennemis qui font main basse sur toutes les provisions de la communauté ; et la Sœur Marie-Hyacinthe en est réduite à mendier, pour ainsi dire, de village en village pour ne point laisser périr de faim le personnel de la communauté. Une autre fois, elle traverse une rivière de ce pays ; la barque chavire, et ce n'est qu'à grand'peine que la Sœur peut gagner la rive, où elle s'aperçoit qu'elle a laissé au fond de l'eau une bourse contenant la somme d'argent destinée à l'achat d'une nouvelle maison.

Mais avec l'épreuve grandit toujours le dévouement de la Sœur Marie-Hyacinthe et de ses compagnes. La tourmente passée, il fallut songer à réparer les désastres. C'est alors que fut décidée la fondation d'un noviciat en France. Cette œuvre importante fut de nouveau confiée à la Sœur Marie-Hyacinthe, qui reprit la mer et vint jeter les fondements du noviciat aux portes de la ville de Brest, en la paroisse de Lambézellec. Les ressources étaient modiques, les difficultés nombreuses ; et l'on peut croire que la Sœur Marie-Hyacinthe eût échoué dans son entreprise, si la Providence n'avait placé là un de ces hommes d'action, dont le zèle et l'esprit de foi triomphent de tous les obstacles. Nous avons nommé M. Lazou, « *de si douce mémoire* », a dit l'une des petites filles ; on ne pouvait mieux caractériser un prêtre, dont le souvenir est dans tous les cœurs. Grâce au puissant concours de M. Lazou, un vaste établissement était bientôt terminé.

C'est là que, sous les auspices de la Vierge Immaculée et la direction expérimentée de la vénérable sœur Marie-Hyacinthe, les jeunes personnes touchées de l'appel divin se préparent, dans la prière, l'étude et la mortification, à l'apostolat du Nouveau-Monde. En Louisiane, la moisson est immense. Mgr Durier, évêque actuel de *Natchitoches*, et les pieux missionnaires qui partagent ses travaux déclarent, d'une voix unanime, que le concours des religieuses, par l'établissement et la direction des écoles catholiques, est indispensable au plein succès du saint ministère. Ils prient le Seigneur de susciter des vocations religieuses pour la partie de sa vigne confiée à leur sollicitude.

Hâtons-nous d'ajouter que leurs prières sont exaucées. Déjà un bon nombre de religieuses, sorties de la maison de Lambézellec, ont traversé l'Océan pour aller dans le Nouveau-Monde, avec la sainte intrépidité de véritables missionnaires, instruire les jeunes personnes du sexe et les former aux vertus chrétiennes. On nous dit qu'un nouveau départ aura lieu bientôt. Sera-t-il considérable ? Nous l'ignorons. Mais nous savons que si la bonne Mère

Archives diocésaines de Quimper et Léon

générale se rendait au vœu de ses Filles, pas une ne resterait en France, tant elles brûlent de porter là-bas leur zèle et leur dévouement. On sent que ces âmes ont été formées par la Sœur Marie-Hyacinthe, qui leur a communiqué toute son ardeur apostolique.

La chapelle de Notre-Dame de Lorette (Plogonnec). — Il n'est point de siècle qui n'ait ajouté quelque vocable spécial à la longue nomenclature des titres de la Mère de Dieu, mais parmi ces dénominations que la piété catholique se plait à répéter, il en est trois cependant qui chacun en leur temps sont devenus plus promptement populaires : Notre-Dame du Rosaire, Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de Lourdes. Ce qui se produit aujourd'hui pour la diffusion du culte de l'Immaculée apparaissant naguére aux roches Massabielle, s'est produit d'une manière à peu près identique à la fin du XIIIe siècle et dans les années qui suivirent, lorsque le monde chrétien apprit que la puissance divine avait transporté de Nazareth au voisinage de l'Adriatique, l'humble demeure dans laquelle le Verbe s'est fait chair.

Nous n'avons pas à donner ici l'histoire de cette Translation et à faire la preuve de ce fait historique incontestable entre tous ; nous n'avons pas d'avantage à établir comment les Souverains Pontifes montrèrent leur croyance au prodige et leur dévotion pour la sainte maison de Lorette ; nous voulons simplement dire que notre Cornouailles s'émut, qu'elle voulut s'associer de loin à la dévotion excitée par ces murs vénérés.

Aujourd'hui encore le pays de Quimperlé va prier Notre-Dame de Lorette dans l'église de Redéné ; les pêcheurs de Concarneau se rencontrent avec les laboureurs aux pieds de Notre-Dame de Lorette à Lanriec ; c'est encore Notre-Dame de Lorette que les habitants de Châteaulin et des pays d'alentour vont vénérer dans la chapelle de Saint-Sébastien, où des bas-reliefs si curieux retracent les principaux épisodes des différentes Translations de la sainte maison ; enfin, c'est sous ce même vocable que la Vierge attire à l'église de Plouhinec les marins de la baie d'Audierne et les ouvriers de Pont-Croix ; mais si ces différentes églises honorent Notre-Dame de Lorette, elles n'ont pas été construites en son honneur ; saint Pierre, saint Rioc, saint Sébastien, saint Winoc en étaient et en demeurent les titulaires.

Des hauteurs qui forment à la ville de Quimper une si gracieuse ceinture, on voit s'ouvrir le vallon dans lequel coule le Stéïr, or, de ce point là jusqu'à une distance de deux lieues, il offre une frappante ressemblance avec le vallon qui aboutit au sanctuaire de Lorette, en Italie (1).

Est-ce cette similitude constatée par un pèlerin des vieux âges qui fit naître la pensée d'enrichir d'une nouvelle chapelle un pays

(1) Cela nous a été affirmé par un homme très digne de foi, et connaissant parfaitement les deux contrées.

déjà si riche en sanctuaires de la Mère de Dieu ? Ou bien est-il vrai qu'un seigneur de Moëlien, au moment de se noyer dans les eaux du Stéïr, se voua à Notre-Dame de Lorette et promit, s'il échappait au danger, de lui ériger un sanctuaire sur la rive voisine ? Les deux hypothèses sont peut-être vraies en même temps ; toujours est-il qu'au bord de la rivière, dans un des sites les plus pittoresques de toute la contrée, la chapelle s'éleva, et qu'on y vénéra une statue de Notre-Dame, évidemment imitée de la statue si connue de Lorette.

Les pèlerins venaient volontiers prier dans cet endroit paisible où l'on n'entendait avec le bruit du moulin que le murmure des eaux ; aux fêtes de Notre-Dame, ils s'y pressaient nombreux, venant de Douarnenez, de Quimper et de toutes les paroisses voisines. Enfin la chapelle se trouva trop petite ; les routes qui y conduisaient ne servaient plus aux grandes communications ; l'accès du pèlerinage devenait plus difficile ; on songea donc à une reconstruction et à un déplacement ; tout en reconnaissant que c'était chose nécessaire, nous pouvons bien regretter que cette nécessité se soit imposée. Notre maison de Lorette a donc aussi subi sa translation, mais sans que les anges y soient intervenus. Du vallon elle a été transportée sur la colline ; de là elle est visible au loin ; dans leur rapide parcours en chemin de fer, les voyageurs qui circulent entre Quimper et Brest aperçoivent son svelte clocher. Dans quelques jours, le plateau que domine cette petite flèche, non sans élégance, verra se grouper les pèlerins de Notre-Dame de Lorette ; c'est le second dimanche d'août qu'a lieu le pardon annuel, un des plus pieux et des plus fréquentés dans cette partie de la Cornouailles ; on nous a demandé de le rappeler à nos lecteurs, et c'est de grand cœur que nous le faisons. La dévotion à Notre-Dame de Lorette c'est la dévotion au mystère de l'Incarnation, c'est donc un moyen efficace de glorifier Celui qui, pour nous, s'est fait homme et a choisi pour demeure le sein virginal de Marie.

Penmarc'h. — *Bénédiction d'un canot de sauvetage.* — Le dimanche 29 juin, il y avait à Penmarc'h, une grande et belle fête, — plutôt deux fêtes qu'une seule.

Dès les premières lueurs du jour, on voyait arriver de tous côtés, à la grande chapelle de Saint-Pierre, au pied du phare, des voitures et des chars-à-bancs remplis de petits enfants : c'est la fête des petits enfants de Penmarc'h et des environs. Les parents chrétiens savent que saint Pierre a guéri le boiteux qui demandait l'aumône près de la Porte Dorée, à Jérusalem; au jour de la fête du prince des apôtres, ils viennent demander par son intercession, que leurs enfants soient préservés de toute infirmité physique afin qu'ils puissent être de bons cultivateurs et de vaillants marins. Il va sans dire, qu'ils demandent aussi, et du fond du cœur, que leurs enfants suivent toujours et partout, la voie indiquée par saint Pierre et ses

Archives diocésain d Quimper et Léon

successeurs, dépositaires du pouvoir et de la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est par centaines que l'on a pu compter les enfants qui sont venus demander la bénédiction du chef des apôtres, depuis la messe de 6 h. 1/2 jusqu'à la grand'messe, chantée à 10 h. Le bourg de Saint-Pierre était littéralement rempli de voitures. Ordinairement les pèlerins quittent Penmarc'h après la grand'messe ou après les vêpres ; cette année, la plupart d'entre eux sont restés jusqu'au soir. C'est qu'après les vêpres il y avait une deuxième fête, au bourg de Saint-Guénolé, cette fois, bénédiction solennelle d'un nouveau bateau de sauvetage.

Depuis plusieurs jours, les habitants de Saint Guénolé travaillaient à orner la maison d'abri du canot de sauvetage, les alentours et les maisons particulières. Tout le monde disait : « Monseigneur l'évêque viendra lui-même bénir le canot de sauvetage. » Malheureusement, Monseigneur était en tournée de confirmation, et malgré son vif désir, Sa Grandeur n'a pu se rendre à Penmarc'h ; Mgr du Marc'hallac'h, protonotaire apostolique, est venu présider la cérémonie. Les habitants de Penmarc'h sont bien reconnaissants à leur premier pasteur d'avoir bien voulu déléguer Mgr du Marc'hallac'h pour le remplacer.

Vraiment, pour quelques uns, les années ne comptent plus !

La procession devait, après vêpres, partir de Saint-Pierre pour Saint-Guénolé à travers les dunes, les sables, deux kilomètres et demi de parcours ; Mgr du Marc'hallac'h, malgré ses 82 ans, a demandé à la présider. La population ne cachait pas la joie qu'elle éprouvait de voir le vénérable prélat braver la chaleur, le vent, la poussière ; tout le monde s'est mis en procession, les bannières portées par de solides gaillards, ont parfaitement tenu au vent ; on a chanté, on a prié, le tambour a battu aux champs, bref, une procession pieuse et recueillie.

Un grand nombre d'étrangers nous attendaient à l'entrée de Saint-Guénolé. D'abord, M. de Bisemont, inspecteur de la société de sauvetage, M. Pochard, commissaire de la marine, à Quimper, M. de Carné, neveu de Mgr du Marc'hallac'h, M. le Maire de Penmarc'h et d'autres notabilités ont pris rang derrière l'officiant. Transporté sur le chariot qui permet de le manœuvrer à terre, le canot est venu se placer entre la croix et les bannières, puis la procession s'est rendue à la cale. Nous empruntons ici un passage de la « *Bretagne* » qui dépeint fidèlement la cérémonie.

« Le canot, entouré par son équipage en tenue de manœuvre,
« pieds-nus, ceint du corset de liège, est allé prendre la place qui
« lui était assignée. Bannières, étendards et croix en tête, salué
« par le canon porte-amarre et la musique de Pont-l'Abbé, le cor-
« tège nombreux et sympathique a suivi d'abord les quais, se
« rendant pour la bénédiction de la mer à l'extrémité de la jetée.
« Puis, toujours accompagné de sa grande garde d'honneur, le
« bateau de sauvetage est venu prendre place en travers de son
« poste d'abri, face à la mer.

« La Société Centrale de sauvetage était représentée par M. le
« comte de Bisemont, capitaine de frégate, président de la société
« de géographie ; la marine, par M. Pochard, commissaire d'ins-
« cription maritime, à Quimper, le syndic des gens de mer de
« Pont-l'Abbé, le lieutenant des douanes, etc., etc.

« En quelques mots bien sentis, M. le comte de Bisemont a
« rappelé à quelle main généreuse était dû le don du nouveau canot,
« exprimant au nom de l'administration qu'il représente les regrets
« causés par la mort de M. Poydenot, qui a donné 10,000 francs,
« pour doter Saint-Guénolé du poste de sauvetage, inauguré
« aujourd'hui.

« M. le commissaire de la Marine, s'adressant aux marins,
« prend à son tour la parole et intéresse vivement ceux qui étaient
« à portée de l'entendre. Signalant les dangers si fréquents dans
« ces parages, il rappelle à chacun son devoir, indique les postes
« et compte sur tous les dévouements. Puis, après avoir distribué
« aux marins de Penmarc'h, déjà signalés par des actions d'éclat,
« les récompenses décernées à leur belle conduite, il remet entre
« les mains de Mgr du Marhallac'h, une médaille d'argent pour
« Jean Stéphan, de Saint-Guénolé. Et certes, il l'a bien méritée,
« ce marin brave entre les braves. Depuis 20 ans, il a sauvé
« 35 hommes, et, l'un de ses derniers sauvetages était de treize
« naufragés ! »

C'était au tour de M. le recteur de Penmarc'h de prendre la parole. Remarquant les rangs trop pressés des auditeurs, M. le recteur a l'heureuse inspiration de monter dans le nouveau canot, et de cette tribune improvisée, il prononce, d'une voix forte et vibrante, une allocution chaleureuse où le cœur parle le langage de la charité chrétienne, et laisse voir dans les hauteurs de la vie future la récompense due à l'homme qui donne sa vie pour sauver son semblable.

« Personne n'a une plus grande charité que celui qui donne
« sa vie pour ses amis. (Saint Jean, xv. 13).

Celui qui a dit ces paroles a donné sa vie pour ses amis et même pour ses ennemis : il a prié pour eux sur la croix. Jésus, notre Maître et notre Sauveur a parlé et il nous a donné l'exemple... Marins de Penmarc'h, quand la tempête mugit, quand les flots irrités menacent d'engloutir cette frêle embarcation que l'on distingue au loin... Vous êtes tous contents de donner ou au moins d'exposer votre vie pour sauver vos semblables. C'est bien : vous imitez votre maître, N.-S. J.-C.

Votre cœur est grand ; hélas ! votre bateau est petit, il ne pourra résister...

Que ferez-vous pour consoler cette mère éplorée qui est là sur la plage, entourée de ses petits enfants, levant les mains au ciel, priant Dieu, la sainte Vierge, de lui conserver un époux, un frère ?... Courage ! Le canot de sauvetage est là, bien gréé... un bon signe de croix et, en avant !! Les naufragés sont sauvés... Gloire à Dieu et merci à l'excellente société de sauvetage, et, en

Archives diocésaine de Quimper et Léon

particulier, à la famille Poydenot qui devait se trouver ici aujourd'hui... M. Poydenot est mort... Déjà il a reçu au ciel la récompense de sa charité... Nous, habitants de Penmarc'h, nous avons le devoir de prier pour lui et sa famille... C'est ainsi que nous montrons notre reconnaissance...

Ce canot est beau... il sera encore plus beau tout-à-l'heure quand il sera bénit. Oui, nous voulons qu'il soit bénit ! Nous voulons que Jésus soit là avec l'équipage, comme il l'était avec les pêcheurs sur le lac de Génésareth... Jésus aime les marins... il a choisi douze pêcheurs comme apôtres... Jésus commande aux vents et à la mer... *Ego sum, nolite timere...* Et si la tempête se déchaîne avec plus de fureur, une prière, marins, pour réveiller Jésus qui dort, et puis, courage, ne craignez rien...

Ah ! on a accusé nos pères de dépouiller les naufragés et de les faire périr... Si cela a pu être vrai, c'était à l'époque où la lumière de l'Evangile n'avait pas encore lui sur nos plages ; mais aujourd'hui que nous marchons à la suite de la croix, nous voulons donner notre vie pour nos amis, à l'exemple de Celui qui est mort sur la croix, notre drapeau à nous, catholiques et Bretons toujours... Les récompenses qui viennent d'être décernées sont un frappant témoignage de ce que nous affirmons.

L'allocution de M. le Recteur de Penmarc'h a produit la plus vive impression... Nous avons vu couler bien des larmes...

Mgr du Marhallac'h, en mitre et en étole, a solennellement béni le canot *Maman-Poydenot*. La foule recueillie a répondu aux prières faites pour le repos de l'âme de M. Poydenot. Il y avait là de 5 à 6,000 personnes.

Pendant le *Te Deum*, chanté par toute l'assistance, le canon porte-amarres s'est fait souvent entendre ; la musique de Pont-l'Abbé a exécuté plusieurs morceaux très réussis. Dès que les prières sont terminées, le bateau glisse sur le sable, quitte son chariot, flotte et, au loin déjà, bien au-delà des récifs, l'équipage exécute sa première manœuvre.

La procession rentre en bon ordre à la chapelle de Saint-Guénolé.

Grande et belle fête ! Fête religieuse surtout... On a beaucoup prié.

Les assistants n'ont pas perdu leur journée. Nous avons vu là une belle fête, une de ces fêtes où le cœur prend encore plus de part que les yeux, et dont le souvenir reste gravé comme la devise que porte le pavillon des sauveteurs : *Courage et Espérance !*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

VANNES. — Le diocèse de Vannes fera son pèlerinage à N.-D. de Lourdes, du 1er au 6 septembre.

RENNES. — Le diocèse de Rennes, fera son pèlerinage annuel à Sainte-Anne d'Auray, le dimanche 27 juillet, le même jour que le diocèse de Quimper.

SAINT-BRIEUC. — Ordonnance de Mgr Fallières, à l'occasion de l'érection du monument de Saint-Yves à Tréguier (1).

ARTICLE I. — Un Triduum solennel sera célébré dans l'ancienne cathédrale de Tréguier les 7, 8 et 9 septembre prochain, à l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction du monument de saint Yves.

ART. II. — Le 6 septembre, à 6 heures du soir, toutes les cloches de la cathédrale et des chapelles de la ville de Tréguier et de toutes les paroisses et chapelles de notre diocèse, sonneront pour annoncer les solennités du Triduum de saint Yves.

ART. III. — Chacun des jours du Triduum, il y aura dans la cathédrale de Tréguier messe et vêpres pontificales. A l'issue des vêpres et avant la bénédiction du Très Saint-Sacrement, un discours ou panégyrique sera prononcé en l'honneur de saint Yves (2).

ART. IV. — Le troisième et dernier jour, après la messe pontificale et la bénédiction du monument, une procession solennelle aura lieu dans la ville de Tréguier. On y portera l'insigne relique du Saint.

ART. VII. — Les habitants de la ville Tréguier sont invités à décorer les rues et les maisons, principalement sur le parcours de la procession.

ART. VIII. — Une indulgence plénière est accordée par N. S. Père le Pape à tous les fidèles qui visiteront la cathédrale de Tréguier, un des jours du Triduum, et prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques, à Sainte-Anne d'Auray. — Le 15 septembre, s'ouvrira à Sainte-Anne d'Auray, un congrès qui durera cinq jours. Il sera présidé par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Vannes, assisté de Monseigneur Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire du cardinal Pie, et président d'honneur du Bureau central de l'Union.

Bibliothèques circulantes. — Nous extrayons du compte-rendu annuel de l'*Œuvre de Notre-Dame des Bons-Livres de Nantes :*

Le nombre des volumes prêtés en 1889 est de 208,551 ; celui

(1) Ce monument est l'œuvre de M. Devrez, architecte de Notre-Dame de Paris, qui en a confié l'exécution aux meilleurs artistes de la Capitale. Le nouveau tombeau de saint Yves constitue un monument des plus gracieux, des plus originaux et des plus attrayants.

(2) Voici les noms des orateurs : Le premier jour, M. l'Abbé Morelle, vicaire général honoraire, notre secrétaire particulier ; le deuxième jour, Mgr Goumard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Rennes ; le troisième jour, Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

des lecteurs est de 67,050. Ce chiffre est beau. Il porte à quatre millions huit cent soixante mille le nombre des volumes prêtés depuis le commencement de l'Œuvre; comparé aux chiffres de 6.448, 14.280, qui sont ceux des années déjà un peu lointaines de 1850 et 1851, il montre quels progrès ont été accomplis, et combien cette œuvre répond à un besoin.

Librairie BERCHE & TRALIN, 69, rue de Rennes, Paris

VIENNENT DE PARAITRE

CONFÉRENCES APOLOGÉTIQUES

Par M. l'Abbé MICHEL

Vicaire-général de Rennes, ancien professeur de théologie

Rapport de la raison et de la foi. — De l'existence de Dieu

1 beau vol. in-12, *franco*. . . **3 fr. 50.**

LE MARIAGE CHRÉTIEN

ALLOCUTIONS & DISCOURS

Composés ou recueillis par **l'Abbé Lud. BRIAULT**, prêtre du diocèse de Bourges. — 1 vol. in-12, *franco*. . . . **2 fr.**

A Quimper, librairie Salaün.

A VENDRE un Tilbury presque neuf. S'adresser au bureau de la *Semaine*.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LEON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournisseur du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

EMPRUNT DE LA DAÏRA SANIEH 4 %

AU CAPITAL DE 182,484,000 FRANCS

Ayant exclusivement pour but la Conversion ou le Remboursement des titres de la Daïra Sanieh

Le Gouvernement Egyptien s'engage à ne pas rembourser le présent Emprunt avant le 15 octobre 1903, sauf l'amortiss[t] prévu au décret du 6 juin.

Les coupons et les obligations remboursées sont **affranchis de tout impôt**, au profit du Gouvernement Egyptien.

Intérêt 4 %, payable par semestres, les 15 avril et 15 octobre de chaque année.

REMBOURSEMENT

Les porteurs des titres actuels Daïra, qui demanderont à être remboursés, le seront au taux de 85 %. Ils devront le faire savoir au plus tard le **28 Juillet 1890**, en déposant leurs titres à la **Banque de Paris** ; sinon, la conversion aura lieu de plein droit.

Le coupon échéant le **15 octobre 1890** *sera payé sur les titres actuels à raison de* **9[f] 44** *par titre de* 500[f].

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Pour la partie de l'Emprunt non absorbée par la conversion.

PRIX D'ÉMISSION : **500** Francs

JOUISSANCE DU 15 OCTOBRE 1890, PAYABLES :

Fr. **50** en souscrivant
» **200** à la répartition, du 29 juillet au 2 août 1890.
» **250** le 14 août 1890.

Faculté de libération, au moment de la répartition, moyennant bonification de Fr. 0.25.

On souscrit : **Vendredi 18 Juillet**

A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, à Paris, et dans ses succursales de Bruxelles et de Genève, et à Londres, Berlin, Francfort et en Egypte.

La cote officielle sera demandée. — Déclaration faite au timbre le 2 juillet 1890.

PANAMA

La CAISSE CENTRALE à Paris, *15, Chaussée d'Antin*, achète et paye de suite les obligations à lots réguliers :

à 20 fr. les oblig.	60 fr. versés.	à 87 fr. les oblig.	225 fr. versés.
à 32 fr. »	120 fr. »	à 130 fr. »	270 fr. »
à 43 fr. »	188 fr. »	à 170 fr. »	315 fr. »

Achète aussi tous Panama dont coupons égarés.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésain d Quimper et Léon

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

HOTEL MASSILLON, 9, RUE DU VIEUX-COLOMBIER
Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension
HOTEL BONAPARTE, 61, RUE BONAPARTE, — PARIS
Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Etudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

ASTHME & CATARRHE
guéris p'les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

LE GRESHAM
1re Anglaise d'Assurances sur la Vie
fondée en 1848.

Actif: 106 MILLIONS 578,528 fr.
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Compagnie:
30, Rue de Provence
ET CHEZ MM. LES AGENTS DES DÉPARTEMENTS

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 25 Juillet 1890. N° 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray ; La nouvelle église de Trégarantec ; L'affaire des Ursulines de Carhaix.

II. Nouvelles du Monde catholique : Un incident à Rome ; Une fête scolaire à Paris ; L'enseignement neutre ; Le secret de la confession ; Progrès du Catholicisme en Angleterre ; Un ancien modèle ; La Franc-Maçonnerie en Espagne.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 juillet. — 9e Dimanche après la Pentecôte, office du jour, couleur blanche à cause de l'Octave de ste Anne : mémoires : 1° de s. Sainson, 2° de l'octave, 3° de s. Pantaléon, martyr.

Au chœur on fait la solennité de ste Anne à la grand'messe et aux vêpres.

Vêpres du jour, mémoires : 1° de s. Nazaire et de ses compagnons, 2° de l'Octave.

Lundi 28. — S. Nazaire et ses compagnons, martyrs, semi-double, rouge.

Mardi 29. — Ste Marthe, vierge, double-majeur, blanc.

Mercredi 30. — S. Guillaume, évêque, double, blanc.

Jeudi 31. — S. Ignace de Loyola, confesseur, double, blanc.

Vendredi 1er Août. — S. Pierre-aux-Liens, double-majeur, blanc.

Samedi 2. — Octave de ste Anne, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Irvillac	27, 28 et 29 juillet.
Saint-Thurien	30 et 31 juillet.
Ursulines de Carhaix	1 et 2 août.

Archives diocésain de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

A SAINTE-ANNE D'AURAY

LE DIMANCHE 27 JUILLET 1890

Sous la présidence de Monseigneur LAMARCHE

HEURES DES TRAINS DE LANDERNEAU, QUIMPER & ROSPORDEN

ALLER

STATIONS	TRAIN DE LANDERNEAU	TRAIN DE QUIMPER	TRAIN DE ROSPORDEN
Landerneau	Minuit		
Dirinon	12 h. 24 — 12 h. 25		
Daoulas	12 36 — 12 37		
Hanvec	12 51 — 12 54		
Quimerc'h	1 9 — 1 10		
Le Drénit	1 20 — 1 21		
Châteaulin	1 32 — 1 36		
Quéménéven	1 56 — 1 57		
Quimper	2 20 — 2 28	3 h. » *matin.*	
Rosporden	3 » — 3 3	3 37 — 3 h. 39	4 h. » *matin.*
Bannalec	3 18 — » »	3 52 — 3 53	4 13 — 4 14
Quimperlé	3 36 — 3 40	4 10 — 4 13	4 31 — 4 33
Sainte-Anne *(Arr.)*	5 20 *matin.*	5 41 *matin.*	6 » *matin.*

RETOUR

STATION	TRAIN DE LANDERNEAU	TRAIN DE QUIMPER	TRAIN DE ROSPORDEN
Sainte-Anne *(dép.)*	3 h. 10 *soir.*	3 h. 35 *soir.*	4 h. 20 *soir.*

Les guichets des gares sont ouverts pendant toute la journée du 26 et pendant la nuit du 26 au 27, jusqu'aux heures de départ, pour la délivrance des billets. Ne pas attendre au dernier moment pour se les procurer.

Le train de Landerneau n'étant pas au complet pourra prendre son complément à Quimperlé à 3 heures 36 du matin, en recevant 300 pèlerins des paroisses de Clohars, Riec, Moëlan, désireux d'arriver les premiers à Sainte-Anne.

Le train de Quimper, passant à Rosporden à 3 heures 37 du matin, pourra y recueillir 300 personnes ; groupes de Trégunc, Leuhan, Châteauneuf, Melgven et Kernével.

Le train de Rosporden, partant à 4 heures du matin, prendra le reste des voyageurs, et recueillera Bannalec et Quimperlé.

Pendant le trajet, les pèlerins s'occuperont pieusement. Au départ de Landerneau, Quimper, Rosporden, on chantera trois fois l'invocation : *Sancta Anna, ora pro nobis*. On récitera les prières du matin : *Pedennou dious ar mintin*.

On songera aux grâces à demander dans le cours de la journée par l'entremise de sainte Anne.

Vers les 5 heures du matin, après Landévant, on récitera un chapelet.

A Auray, on chantera le cantique : *Santes Anna, hor patronez,* ou *Sainte Anne, ô bonne mère.*

A la gare de Sainte-Anne, on se met en procession : les femmes en tête, les hommes ensuite. Autant que possible, on doit se grouper par paroisse.

Messieurs les Ecclésiastiques auront la bonté de s'occuper de la direction de la procession.

Les personnes qui savent chanter feront bien de se grouper au milieu de la procession, pour former le chœur de cantiques du pèlerinage.

Pendant le trajet, on chantera : le *Magnificat* avec *Pors ar Baradoz a so digor, Guerc'hez, aman evit tud ann Arvor* ; on récitera le chapelet, puis le cantique *Santes Anna, hor patronez* ; au village de Sainte-Anne et en entrant dans la basilique, cantique : *Kristenien da viken.*

A l'arrivée, les prêtres du diocèse de Quimper trouveront à leur disposition les autels qui se trouvent entre l'autel de Sainte-Anne et la sacristie côté sud ; les autels saint Joseph et saint Joachim à l'entrée du chœur, et ceux qui se trouvent au fond de l'église, à droite et à gauche du grand portail. Les ornements seront sur les autels.

Une messe basse sera dite au maître-autel par un des Évêques présents, pendant laquelle on exécutera des chants bretons et on donnera la sainte communion.

Une procession se fera sur les 9 heures, et la messe pontificale commencera à 9 heures 1/2.

Les vêpres, les adieux à sainte Anne, la bénédiction, seront à 1 heure de l'après-midi.

Les pèlerins du train de Landerneau reprendront le chemin de la gare sur les 2 heures ; les autres à 2 heures 1/2 et 3 heures.

Au départ de Sainte-Anne, on chantera trois fois l'invocation *Sancta Anna, ora pro nobis* ; puis le cantique *Santes Anna, hor Patronez*.

Après Landévant, on récitera un chapelet.

Après Lorient, le cantique : *Kristenien da viken.*

Après Quimper, un dernier chapelet et la prière du soir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

TRÉGARANTEC. — Le lundi 14 juillet, la première pierre de l'église a été bénite par M. le chanoine Kervennic, curé-doyen de Lesneven, qui a dit la messe à la place même qu'occupera bientôt le grand autel. Le sermon a été fait par M. le chanoine Cloarec, archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

L'ancienne église avait été brûlée, par suite d'une imprudence commise.

Cette petite paroisse, qui s'impose de grands sacrifices dans sa pauvreté, est digne du plus grand intérêt.

Jugement

Rendu par le Tribunal de Châteaulin en faveur de la communauté des Ursulines de Carhaix contre l'Enregistrement réclamant un impôt sur les intérêts de certains emprunts.

La communauté des Ursulines de Carhaix vient de gagner, devant le Tribunal de Châteaulin, un procès que l'Enregistrement lui avait intenté, en 1887.

Se basant sur l'article 5 de la loi du 29 juin 1872, cette administration prétendait exiger de la dite communauté une taxe de 3 °/₀ sur les intérêts de certains emprunts qu'elle avait contractés, et de plus les amendes de retard encourues.

La communauté a refusé de reconnaître l'exigibilité de la taxe susdite, se fondant sur ce que les congrégations religieuses reconnues n'avaient pas le caractère d'*établissements publics*, mais qu'elles rentraient dans la catégorie des établissements d'*utilité publique* que le législateur de 1872 n'a pas atteints.

Quatre mémoires ont été échangés de part et d'autre, à la suite desquels le Tribunal de Châteaulin a débouté l'Enregistrement de ses prétentions et l'a condamné aux dépens du procès.

C'est un succès qui doit encourager les communautés religieuses à résister aux exigences de la Régie, lorsque ces exigences ne sont pas évidemment justifiées par un texte de loi *précis, formel et sans ambiguïté possible*.

On sait que les procès administratifs de ce genre sont peu coûteux : il n'y a ni avocat, ni avoué à constituer.

Vu son importance et l'intérêt qu'il présente pour toutes les congrégations et les communautés religieuses, nous reproduisons ici l'extrait du jugement rendu, dans l'espèce, par le Tribunal de Châteaulin.

« Entre M. le Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, rue de Rivoli, 192, Paris, poursuites et diligences de M. le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Quimper, demandeur par exploit du 20 août 1887 du ministère de Marseillier, huissier à Carhaix, enregistré,

« Et la Congrégation des Ursulines de Carhaix, en la personne

de Mme Elisa Lamy, en qualité de supérieure de cette communauté, défenderesse au dit exploit.

« Le Tribunal, ouï M. le Juge-Commissaire dans son rapport, M. le Procureur de la République dans ses conclusions, vu les mémoires de l'Administration de l'Enregistrement, signifiés en date des 22 août 1888, 2 mai et 6 septembre 1889, 27 mars 1890, et les mémoires en réponse de la communauté des Ursulines de Carhaix, signifiés en date des 29 novembre 1888, 5 juillet 1889, 22 novembre 1889, 16 mai 1890, et après avoir délibéré :

« Attendu que l'Administration de l'Enregistrement a fait signifier, le 20 août 1887, une contrainte à la Congrégation des Ursulines de Carhaix à fin de paiement d'une taxe de 3 °/₀ sur les intérêts d'emprunts contractés par cette Congrégation et de diverses amendes qu'elle aurait encourues pour le non-paiement de cette taxe aux époques fixées par la loi ;

« Attendu que la Congrégation des Ursulines a formé opposition à cette contrainte, en prétendant que la loi du 29 juin 1872 établissant l'impôt de 3 °/₀ sur les intérêts d'emprunts ne lui était pas applicable ;

« Attendu qu'il est de principe, en matière d'impôts, que le texte de la loi doit être précis, formel, sans ambiguïté possible, pour être opposé aux contribuables ;

« Attendu que la loi du 29 juin 1872 établit, article 1er, § 2, une taxe annuelle et obligatoire sur les arrérages et intérêts annuels des emprunts et obligations des départements, communes et établissements publics, ainsi que des sociétés, compagnies et entreprises quelconques financières, industrielles, commerciales et civiles ;

« Attendu que rien n'indiquant dans les travaux préparatoires de cette loi de finance que le législateur ait eu l'intention de viser les congrégations religieuses, telles que la communauté des Ursulines de Carhaix, il y a lieu de rechercher si la dite communauté peut être comprise dans l'énumération faite par l'article 1er de la loi : établissements publics, sociétés, compagnies, entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles ;

« Attendu que les congrégations religieuses autorisées ne sont pas des établissements publics, ainsi qu'il a été déclaré par l'avis du Conseil d'Etat du 18 janvier 1835, mais des établissements particuliers, créés dans un but d'utilité publique, qu'elles ne constituent pas davantage des sociétés, compagnies ou entreprises financières, industrielles, commerciales ou civiles, dont le but est de réaliser des bénéfices, ce qui n'existe pas ici ;

« Attendu qu'il n'est pas possible d'admettre, surtout en matière fiscale, que l'expression « entreprises quelconques » englobe toute association, quel que soit son but, telles que les communautés religieuses de la nature de la congrégation des Ursulines de Carhaix vouées à l'enseignement ; que le texte précis, formel, qui devait désigner dans la loi les congrégations religieuses, pour leur être applicable, fait totalement défaut, et que rien ne dé-

Archives diocésaines d Quimper et Léon

montre, dès lors, que le législateur de 1872 a voulu viser les congrégations en question ;

« Par ces motifs, statuant par jugement contradictoire et en dernier ressort,

« Dit que la somme de quatre cent trois francs soixante-quatre centimes a été indûment réclamée par l'administration de l'Enregistrement à la congrégation des Ursulines de Carhaix ;

« Dit, en conséquence, qu'il n'y a lieu à donner suite à la contrainte du 19 août 1887, tant en ce qui concerne cette somme qu'en ce qui est relatif aux amendes dont fait mention la dite contrainte ;

« Déboute l'administration de l'Enregistrement de ses conclusions et la condamne aux dépens de l'instance liquidés à... »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain-Pontife a fait quelques pas en dehors du Vatican pour abréger son retour de l'extrémité de ses jardins au palais. Quelques journaux ont cru y voir un commencement de rapprochement entre le Saint-Père et le Roi d'Italie. C'est une erreur. Tout rapprochement est impossible avant la restitution des Etats pontificaux.

Au reste, les personnes qui ne connaissent pas Rome comprendront cette sortie du Pape par une comparaison prise à Quimper même. Sous les murs de ville qui ferment le jardin de l'Evêché, il y avait autrefois un autre jardin, transformé aujourd'hui en square pour les enfants, sur le boulevard de l'Odet. Avant la cession de ce terrain à la ville, les évêques de Quimper pouvaient s'y promener. Ils sortaient du jardin caché par le mur, mais ils étaient encore chez eux dans ce second jardin, naturellement annexé à l'Evêché. De même, le Saint-Père, quoiqu'il ait franchi les murs d'enceinte de ses jardins, est resté sur ses terres, qui sont au dehors, il est vrai, mais nullement livrées au public.

Paris. — Le jour de la fête nationale on a réuni sur le parvis de Notre-Dame un nombre considérable d'enfants des écoles communales et on leur a donné une fête. Parmi les amusements qu'on leur a prodigués, il y en a un qui mérite d'être signalé : on a fait venir d'un méchant théâtre des faubourgs 60 femmes qui ont exécuté un ballet. Exécuter un ballet devant des enfants, à deux pas de Notre-Dame, sous les fenêtres d'un hôpital, c'est à peine croyable ! mais que c'est triste !

Enseignement neutre. — On sait que les laïcisateurs tiennent absolument à épurer les livres confiés aux enfants. Voici

des épurations qui témoignent autant de leur imbécillité que de leur haine sectaire.

ANCIENS	NOUVEAUX
Dieu te voit.	Rien n'est caché.
Dieu veille sur tout.	Prévoyance dans la nature.
Avantages de l'esprit religieux.	Avantages d'un esprit sérieux et réfléchi.
Jour de la 1re Communion.	Scies mécaniques.
Devoir de l'homme envers Dieu.	De la respiration.
Nécessité de la prière.	Un marteau-pilon.
Mort du Sauveur.	Les deux éducations.
La Vierge Marie.	Le patriotisme.
Les Trappistes.	Les impôts.
Nécessité de la religion.	Papiers peints.
Les invalides au pied des autels.	Les invalides.
Hommage à Dieu dans la solitude.	Une nation.
Tout chante la gloire de Dieu.	Fabrication de l'amidon.
Une église est un lieu saint.	Le soleil et les végétaux.
La vie future.	Composition d'une eau potable.
La mort du pécheur.	La terre dans l'espace.
La mort du juste.	Le progrès.

Il y a 44 chapitres ainsi laïcisés. Voici maintenant, dans les chapitres conservés, des passages simplement modifiés :

ANCIENS	NOUVEAUX
p. 14. — Remercions Dieu, mon enfant.	Estime-toi heureux, mon enfant.
p. 15. — Dieu bon et sage a proportionné.....	Nos forces sont proportionnées...
p. 23. — Place agréable à Dieu.	Place de prédilection.
p. 50. — Demain est à Dieu.	Demain n'est pas à nous.
p. 63. — Vous seriez un excellent chrétien.	Vous seriez un excellent enfant.
Nous prions Dieu pour vous.	Nous prions pour vous.
Nous souhaitons votre salut.	Nous souhaitons votre bien.
... de prier le Seigneur.	... de penser à vous.
Supportez la maladie que Dieu vous a envoyée.	Supportez votre maladie.
p. 64. — Le mal que Dieu vous envoie, et soumettez-vous à sa sainte volonté.	Le mal dont vous souffrez, avec de bons soins vous guérirez promptement.
p. 267. — Dieu qui nous aime.	L'auteur de la nature.

Voilà comment Dieu est passé sous silence, dans un livre destiné à former l'esprit et le cœur d'une génération, comment on écarte de malheureux enfants toute idée religieuse, comment aussi, après en avoir obtenu de mauvais chrétiens, on en fera des matérialistes ou tout au moins de malheureux indifférents.

A ceux qui ont la charge de ces âmes de méditer là-dessus.

(La Croix.)

Le secret de la confession. — L'abbé Jean Jean vient d'être condamné à une amende de 5 fr. pour avoir refusé, conformément à son devoir, de révéler ce qui lui avait été confié en confession. Nous voulons espérer encore que le jugement du tribunal de Saint-Etienne sera réformé. En tout cas, les prêtres ne s'y soumettront jamais.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Angleterre. — En 1840 il y avait 457 chapelles catholiques en Angleterre et dans le pays de Galles, 65 en Ecosse.

En 1890, il y en a 1,312 pour l'Angleterre et le pays de Galles, et 329 en Ecosse.

Le nombre des prêtres s'est accru dans les mêmes proportions: au lieu de 551 prêtres que l'on comptait en Angleterre en 1840, il y en a aujourd'hui 2,444, et en Ecosse 329 au lieu de 73.

Il y a 50 ans, il y avait un seul couvent en Ecosse et 19 en Angleterre ; il y a aujourd'hui en Angleterre 195 monastères d'hommes et 400 de femmes, en Ecosse 13 pour les hommes et 34 pour les femmes.

Le district de Londres comptait, en 1840, 4 couvents, 105 prêtres. L'archidiocèse de Westminster à lui seul compte aujourd'hui 353 prêtres, 124 chapelles et 111 maisons religieuses.

Pendant les 25 années qui suivirent le rétablissement de la hiérarchie, le nombre des églises, collèges, écoles et couvents doubla.

En 1847, il n'y avait en Angleterre que 300 écoles primaires, en 1861, il y en avait 700.

En 1888, on évaluait à 280,000 le chiffre des enfants fréquentant les écoles catholiques, et la somme que leur allouait le gouvernement — somme qui est basée sur le nombre de bons points obtenus par les élèves aux examens — s'est élevée, entre 1852 et 1887, de 188,975 à 3,826,325 francs.

Les collèges ecclésiastiques pour l'éducation des classes supérieures se sont aussi multipliés. En 1849, il y en avait 9 en Angleterre et un seul en Ecosse ; aujourd'hui on en compte 35 en Angleterre et 9 en Ecosse. En 1866, on fonda même à Mill-Hill un séminaire pour les missionnaires, qui fournit des apôtres aux nègres des Etats-Unis, aux habitants de Bornéo et des Indes.

Les œuvres charitables ont leur part dans cette magnifique floraison de la vie religieuse. Le diocèse de Westminster, qui, en 1840, ne comptait que sept fondations charitables, hospices ou maisons de refuge, en a aujourd'hui 49.

Quant à la population catholique, elle était, en 1841, de 800,000 habitants, et, à l'heure actuelle, elle varie de 1,600,000 à 2 millions.

Un ancien modèle. — M. Faugier, ancien aumônier de Mgr Caverot, publie dans le dernier numéro de l'*Université catholique* des notes très curieuses sur la vie intime du regretté cardinal. Nous trouvons à la fin de ces notes l'anecdote suivante, racontée par Mgr Caverot, d'abord évêque de Saint-Dié, puis archevêque de Lyon.

La sœur du cardinal, qui allait parfois le voir à Saint-Dié, remarqua à plusieurs reprises, dans la cathédrale, un jeune homme de l'âge de son fils, qui priait avec une édifiante ferveur.

« Mon Dieu, disait souvent cette mère chrétienne, je vous demande pour toute grâce que mon fils ressemble un jour à ce

pieux jeune homme. Je n'aurai pas de plus grand bonheur ici-bas! » Or, le pieux jeune homme de la cathédrale de Saint-Dié, s'est appelé, depuis, l'auteur de l'article 7, M. Jules Ferry. Voilà, qui explique le sens de cette réponse du catéchisme, ajoutait le prélat : « Dieu exauce toujours nos prières quand elles sont bien faites ; mais il les exauce de la manière qu'il sait être le plus utile pour sa gloire et notre salut. »

Espagne. — Fureur franc-maçonnique. — Sur un contrefort des Alpuyarras (Espagne), existe un petit village, Murtas, où des Rédemptoristes prêchaient, dernièrement, une mission qui attirait un grand concours de fidèles.

Un franc-maçon du pays, furieux, réunit une douzaine de chenapans, les gorgea de vins et de victuailles, leur proposa de jouer un bon tour au curé et aux missionnaires. Il ne s'agissait que de pénétrer dans l'église pendant le sermon, tuer les trois prêtres et jeter à bas le Saint-Sacrement qui se trouvait exposé.

Les convives immédiatement désignèrent par le sort les quatre qui devaient entrer les premiers, et se mirent en marche vers l'église. Le sermon venait de commencer. Les quatre conjurés, tous un poignard dissimulé dans la manche gauche et deux pistolets à la ceinture, s'avancèrent vers le milieu de l'église, pénétrèrent dans le chœur, se défirent de leurs vestes et s'emparèrent des trois prêtres en les menaçant de leurs poignards. En même temps, l'un d'eux montait les degrés de l'autel pour prendre l'ostensoir.

On juge de la stupeur de l'assistance ; mais les trois prêtres se défendirent et les fidèles se précipitèrent à leur secours ; un véritable combat s'engagea, pendant lequel plusieurs coups de poignard furent portés et plusieurs coups de pistolet tirés par ces forcenés, notamment par un d'eux sur son propre père qu'il blessa à la joue. Les prêtres furent légèrement blessés.

Force resta aux honnêtes gens, et les quatre bandits furent emmenés en prison avec leur huit camarades qu'on avait pu arrêter.

Dans un premier interrogatoire, le chef a hautement revendiqué la responsabilité de cet attentat sacrilège, et fait l'éloge de la franc-maçonnerie, qui seule peut tirer le monde des ténèbres où il est plongé *(sic)*.

La contrée est sous l'impression de la plus violente indignation, et réclame à grands cris le châtiment des brigands.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Pont-Croix.

Ce qui ressort principalement de ces pièces, c'est l'impopularité profonde dont était l'objet la Constitution dans ce qu'elle avait d'arbitraire et de tyrannique pour les consciences. Les citoyens patriotes de Douarnenez, ou les citoyens constitutionnels comme ils se nommaient eux-mêmes, étaient fort peu rassurés en se voyant si peu nombreux au milieu d'une population de marins si attachée aux vieilles croyances. Le 11 septembre 1791 (1), ils en écrivirent au Département pour lui faire part de leurs inquiétudes :

« Il est sans doute désolant pour de bons citoyens, amis du bien public et sincèrement attachés à leurs concitoyens, de dévoiler l'ingratitude dont ces derniers payent les égards et les services continuels que leur rendent les premiers, de dénoncer des intentions suspectes, des complots, des menaces qu'ils manifestent journellement contre les patriotes. Mais il est des circonstances où l'intérêt général et le salut, peut-être, d'une ville ne permettent plus de temporiser.

« Jamais, Messieurs, nos marins en général n'ont été partisans de la Révolution. Esclaves en naissant, élevés de même, courbés de tout temps sous le poids de leurs chaînes, naturellement brutaux, incapables de réflexion sur l'ignominie de leur avilissement, les nobles et les prêtres sont les seules divinités devant lesquelles ils fléchissent par terreur et qu'ils encensent par ignorance ; aussi, maîtres de cette classe d'hommes qui forme les sept huitièmes de la population, les nobles et les prêtres l'ont d'abord égarée, séduite, et si par eux-mêmes ils n'osent mettre la dernière main à leur corruption et semer ouvertement le trouble et la sédition, des agents secrets redoublent d'efforts.

« Tant que nos marins ne se sont affectés qu'à plaisanter les couleurs nationales; qu'ils ne se sont portés qu'à refuser la cocarde ; tant qu'ils ne se sont opposés qu'à concourir aux gardes établis les dimanches et fêtes, en temps de pêche, pour le maintien de l'ordre ; tant qu'au mépris de notre religion sainte ils n'ont fait qu'abandonner l'office paroissial pour

(1) L. 246.

courir furtivement à la suite du clergé réfractaire, paisibles observateurs de leurs mouvements, nous avons couvert leur égarement, leur sottise, du plus scrupuleux silence ; réduits à un très petit nombre, nous avons fourni au service requis de la totalité des habitants.

« Mais, aujourd'hui que, se jouant de notre complaisance, ils ridiculisent notre attachement à la Constitution, ils interdisent, par la coalition la plus contraire à l'ordre, le droit de voter, l'entrée même des assemblées primaires au reste des citoyens actifs ; qu'ils se déclarent ne recevoir à ces assemblées que les partisans du vieux régime ; qu'ils menacent jusqu'aux Officiers municipaux qui portent la cocarde nationale, nous requérons, Messieurs, qu'ayant égard au danger que coururent une quarantaine de citoyens constitutionnels, seuls dans Douarnenez et entourés de cinq à six cent marins ennemis de la Révolution, vous ayez à statuer sur le parti le plus efficace pour rétablir l'ordre dans Douarnenez. »

Le 27 septembre 1791, un nouveau grief contre les prêtres réfractaires était porté à la connaissance de la Municipalité de Douarnenez :

« ... Entré, le sieur Guiller a dit que dimanche 25 courant, lors du dernier son de la seconde messe à Sainte-Hélène, des personnes de l'ancien régime croyant avoir la messe de M. La Rufie, prêtre non conformiste, venu pour y dire la messe, s'étaient tous rendus avec le peuple dans la dite chapelle, ainsi que le sieur La Rufie ; mais, lorsqu'ils virent M. Auffret, l'un des prêtres constitutionnels, l'aller dire, le sieur La Rufie, sortant avec précipitation de l'église, fut suivi de ces personnes dont l'exemple entraîna dehors une foule de citoyens des deux sexes, et notamment on vit sortir des premiers le sieur Halna, sa dame et toute sa maisonnée. Cette démarche scandaleuse indigna beaucoup de citoyens présents, mais fut imitée par beaucoup d'autres qui affectèrent de rester près de l'église pour attendre que, la messe du sieur Autret finie, M. La Rufie commençât la sienne ; et ils rentrèrent alors en foule dans l'église. Que ce scandale cesse. Le Conseil municipal, vu cette pétition du sieur Guiller, ordonne qu'on la communiquera au District de Pont-Croix. »

Celui-ci, par arrêté du 29 septembre 1791, déclarait que le sieur La Rufie serait tenu de se retirer à quatre lieues de Ploaré. M. La Rufie étant simplement chapelain de la famille du Fretay, on ne pouvait cependant, en bonne justice, lui appliquer l'arrêté du 21 avril, qui ne visait que les prêtres remplacés dans leurs fonctions.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon *(suite)*.

Le joli bourg qui s'est formé à l'endroit même où saint Gouesnou éleva son monastère, est traversé par la route qui va de Brest à Plouguerneau en passant par le Bourg-Blanc et Lannilis, et il n'est qu'à une médiocre distance du grand port de guerre visité par tous les voyageurs qui viennent en Bretagne. Certes, la promenade de Brest à Gouesnou a tenté bien des touristes, et il y en a eu probablement bien peu à revenir mécontents de leur excursion, car l'église de Gouesnou est une des plus belles du pays de Léon. Ses vastes proportions, la beauté de son architecture, l'élégance et le fini des sculptures, surtout dans son admirable portique, montrent suffisamment que la population de ce pays a eu à sa disposition des ressources considérables, et qu'elle a érigé ce sanctuaire non pas seulement comme l'église nécessaire aux besoins religieux de la paroisse, mais comme un centre de dévotion et un but de pèlerinage. L'œuvre entière appartient à la Renaissance et offre un caractère qui se retrouve bien souvent dans l'architecture de cette époque, surtout en Bretagne: les fenêtres en ogive et les tympans à compartiments ou soufflets flamboyants y apparaissent entre des contreforts couronnés de dômes.

Pendant la période qui a suivi la réunion de la Bretagne à la France, le pays put jouir d'une grande prospérité, et jamais peut-être on n'y construisit tant de monuments religieux ; or, parmi les œuvres innombrables de cette époque, il en est peu qui rivaliseraient avec Gouesnou. C'est qu'en effet ce bourg, alors bien solitaire pendant le reste de l'année, voyait affluer les pèlerins le jour de la fête du saint Patron (25 octobre) et le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. Dans sa notice sur l'*Origine de quelques paroisses du Léonnais*, l'abbé Le Guen dit qu'à ces deux pardons les pèlerins venaient par caravanes, mais qu'on en remarque désormais un bien petit nombre parmi les milliers de curieux.

J'avoue que je me défie un peu de ces appréciations pessimistes ; aux yeux de certains, il faut toujours porter un costume campagnard pour être pèlerin, et cependant à Rumengol, à Sainte-Anne la Palue, ailleurs encore, j'ai vu la dévotion se manifester autant chez les personnes venues de Quimper, de Douarnenez, de Châteaulin, de Brest ou d'ailleurs, que chez nos paysans les plus pieux. Mais cependant, il faut bien reconnaître que le pèlerinage en l'honneur de saint Gouesnou a perdu de son importance, quoiqu'il ait gardé sa forme ancienne, au moins dans ce qu'il y a d'essentiel. Le matin de l'Ascension, à six heures, la procession quitte l'église et fait le tour de l'asile ou *Minihi* de saint Gouesnou ;

nous avons dit en quoi consistait ce vaste territoire. Derrière la croix on porte le reliquaire contenant le doigt de saint Gouesnou, puis vient un prêtre qui précède environ cent cinquante pèlerins. On ne porte point de bannière ; la chose serait d'ailleurs difficile, car on s'avance à marche forcée, afin d'être de retour à l'église avant la grand'messe.

Il y a quelques années, l'on fit savoir que la procession se ferait plus lentement, et, pour la première fois, l'on y vit figurer deux cents personnes au lieu de cent cinquante.

Au jour de l'Ascension, il serait difficile de donner à cette fête locale une plus grande solennité : les prêtres sont retenus dans leurs paroisses respectives et ne peuvent quitter leurs fonctions pour venir prendre part à cette procession matinale ; or, dans notre pays, la solennité d'une fête est toujours en proportion avec le concours que lui donne le clergé par sa présence. D'ailleurs, nous n'insisterons pas davantage ; quelles que soient les causes qui ont enlevé de son importance à la *Troménie* de Gouesnou, le fait lui-même est incontestable ; disons cependant que beaucoup de pèlerins, plus libres à d'autres jours, ou peu partisans d'une course précipitée, font leur pèlerinage individuellement ou par groupes.

La liturgie n'a rien consacré d'intéressant à saint Gouesnou ; les bardes populaires l'en ont dédommagé, et M. de Kerdanet a reproduit dans ses notes une grande partie du *gwerz* qui raconte sa vie et ses miracles.

Nous plaçons ici quelques documents relatifs au culte de saint Pol, et qui auraient dû être donnés plus tôt.

La piété de Mgr Sergent pour les Saints de son diocèse ne lui permettait pas de restaurer sa cathédrale de Quimper sans y faire figurer l'image du patron de Léon dans l'église du patron de la Cornouailles ; saint Pol fut donc représenté près de saint Corentin dans le grand vitrail du transept Nord ; mais ce n'était pas assez, et dans une des verrières qui décorent les chapelles latérales de la nef, la légende de saint Pol Aurélien fut reproduite en huit médaillons d'une très heureuse exécution pour la plupart ; il est seulement fâcheux qu'ils soient encadrés dans une mosaïque trop éclatante et de teintes peu harmonieuses. Voici les sujets représentés :

1° Saint Pol et les autres élèves de saint Ildut se joignent à leur maître pour faire reculer la mer ;

2° Miracle des oiseaux ;

3° Conversion du roi Marc ;

4° Un ange ordonne à saint Pol de passer en Armorique ;

5° Saint Pol enchaîne le dragon de l'île de Batz ;

6° Childebert et Judual ordonnent à saint Pol d'accepter l'épiscopat ;

7° Un ange lui annonce sa mort ;

8° Saint Pol mourant fait ses dernières recommandations à ses religieux.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

Lors de la récente restauration de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire (abside de la cathédrale de Quimper), deux panneaux émaillés sur lave furent employés pour la décoration du retable d'autel. L'un de ces panneaux représente les *Sept Saints de Bretagne* ; saint Corentin ouvre la marche ; saint Pol Aurélien occupe la place du milieu, il a été représenté d'après les fresques d'Hippolyte Flandrin à l'église de Saint-Vincent de Paul ; il figure sous les traits que le grand peintre a prêtés à saint Éloi, et le dragon qu'il mène en laisse n'est que la *tarasque* de sainte Marthe, volée à son profit. Je confesse humblement que ce vol a été exécuté d'après mes conseils. Cet aveu pourrait avoir son importance le jour où les habitants de Tarascon, apprenant que saint Pol conduit le monstre dompté par leur sainte patronne, voudraient punir cette usurpation. Les responsabilités étant bien établies, peut-être échappera-t-on à une guerre civile.

La bannière de la cathédrale de Quimper représente à son revers, saint Pol terrassant le dragon.

On sait combien est grande la foi dans l'île d'Ouessant, terre privilégiée qui eut les prémices de l'apostolat de saint Pol en Armorique ; et cependant là même la reconnaissance envers un bienfaiteur si insigne aurait besoin d'être réveillée. Sans doute, dans chaque famille le saint patron de Léon est invoqué tous les jours ; sans doute, la fête patronale est solennisée chaque année le dimanche dans l'octave du 12 mars ; mais ni les confessions ni les communions n'y sont plus nombreuses que pour un dimanche ordinaire.

A l'extrémité Est de l'île, à *Lan-Arlant*, existe une croix encore appelée *Croas-Sant-Paol* ; elle s'élève non loin d'une crique où le Saint aurait embarqué en quittant Ouessant pour la grande terre ; mais ceux-là même (et ils ne sont guère nombreux) qui ont eu connaissance de ce souvenir ne portent à cette croix aucune vénération particulière. Il n'y a pas non plus dans l'île une fontaine à laquelle se soit attaché le nom de saint Pol. *(A suivre.)*

A VENDRE un Tilbury presque neuf. S'adresser au bureau de la *Semaine*.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LEON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES VILLES
Production économique et transmission à longue distance de l'Electricité par le Système de Ferranti, adopté après concours par la VILLE DE PARIS
COMPAGNIE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ
(SYSTÈME DE FERRANTI)
Société Anonyme au Capital de 5,000,000 *de francs.*
La Compagnie nationale d'Electricité est concessionnaire de l'éclairage dans les villes de *Troyes, Sainte-Savine, Nimes, Semur, Mezières, Charleville.*
La Compagnie est en instance de concession dans les villes de *Paris* (Secteur de la rive gauche), *Calais, Boulogne, Dieppe, Caen, Angers, Nantes, Besançon, Chalon-sur-Saône, Marseille, Versailles, Epernay.* Elle a été agréée par le *Ministère de la Marine* pour l'Eclairage des *Forts et Arsenaux.*
ÉMISSION DE 29,200 OBLIGATIONS 5 %
Rapportant 15 fr. d'interet annuel
Payables le 1er Avril et le 1er Octobre et remboursables à 300 fr. en 50 ans, par tirages au sort
Prix d'Émission : 257 fr. 50

PAYABLES COMME SUIT :	en souscrivant.	50 »	257 fr. 50
	à la répartition	50 »	
	le 20 septembre	75 »	
	le 20 novembre	82.50	

Les obligations libérées à la répartition auront droit au coupon d'Octobre 1890, ce qui fait ressortir le prix de l'obligation à 252.50. Ce prix correspond à un *revenu net d'impôt* de 5.58 %, non compris la prime de remboursement.
Le montant de l'émission est exclusivement destiné à la construction d'usines et à l'installation de l'éclairage électrique public et privé.
Le Système de FERRANTI fonctionne :
EN FRANCE : à Paris (Secteur municipal des Halles), Nancy, Le Hâvre, Troyes, Sainte-Savine, Rethel, Melun, Sens, etc.
EN ANGLETERRE : à Londres, Deptford, Glasgow, Rochester, etc.
La Souscription sera ouverte le Mardi 29 Juillet 1890.
A PARIS : à la BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, 23, rue du Quatre-Septembre ; à la COMPAGNIE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ, 29, rue de la Victoire.
Dans les Départements et à l'Étranger : chez les Banquiers et les correspondants de la BANQUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.
On peut souscrire dès à présent par correspondance. — La note officielle sera demandée.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

PANAMA La CAISSE CENTRALE à PARIS, *15, Chaussée d'Antin*, achète et paye de suite les obligations à lots réguliers :

à 20 fr. les oblig.	60 fr. versés.	à 87 fr. les oblig.	225 fr. versés.
à 32 fr. »	120 fr. »	à 130 fr. »	270 fr. »
à 43 fr. »	188 fr. »	à 170 fr. »	315 fr. »

Achète aussi tous Panama dont coupons égarés.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** *(codex medicamentarius)* sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

REGENCE DE TUNIS

Banque tunisienne de Prêts sur biens mobiliers

MONTS-DE-PIÉTÉ ET MAGASINS GÉNÉRAUX

Concession exclusive de S. A. R. le bey de Tunis.

SOUSCRIPTION DE 4.000 ACTIONS DE 500 FR. LIBÉRABLES DU 1/4

Pro humanitate.

A la fin du moyen âge, un simple récollet, Barnabé de Terni, s'éleva vivement contre les Lombards et les Juifs, et ses prédications, en 1462, à Pérouse, provoquèrent l'établissement du premier Mont-de-Piété. Orvieto, Viterbe, Savone, Mantoue, Assise, Ferrare, Bologne, Pavie, Milan, etc., virent bien vite s'installer chez elles cette institution charitable qui reçut la sanction pontificale.

Jules II, puis Léon X, au concile de Latran, se prononcèrent en faveur des Monts-de-Piété ; le concile de Trente, dans sa 17e session, les rangea dans la classe des lieux pies. Paul III, en 1539, sanctionna celui de Rome, dont le saint prélat-cardinal, Charles Borromée corrigea lui-même les statuts en 1584.

Les progrès de cette civilisation n'ont pas encore pénétré partout. Il reste encore beaucoup de bien à faire.

A Tunis la Blanche, on prête encore à 50 et 100 0/0 ; à Sousse, le journal *le Sahel* nous apprend que là le mal sévit dans toute sa hideur. Le 20 juin dernier, *le Sahel* s'écriait, en préconisant les bienfaits de l'institution qui nous occupe :

« On ne sait malheureusement pas tout ! Mais se figure-t-on « que toute une tribu de prêteurs vit et exploite notre ville en « donnant de l'argent au taux d'*un huitième par jour*, de telle sorte « que, le huitième jour, le capital avancé se trouve doublé.

« Et ceux-là sont nombreux. Echelonnés un peu partout, « dans les *Souks* à la Honga, dans les rues étroites, ils prêtent à « la journée, sur des gages d'une valeur deux, trois fois supérieure « à la somme empruntée. Attachés à leur échoppe du matin « soir, ils se tiennent immobiles, attendant leur victime.

« Ce sont des pieuvres à l'affût. Les Monts-de Piété, bien organisés, supprimeront cette plaie sociale. »

La croisade contre l'usure est commencée.

La Société bienfaitrice va être définitivement constituée, et déjà ses bureaux sont ouverts à Tunis, rue d'Italie, où un immense cri de soulagement a été jeté par la presse locale.

4,000 actions de 500 francs, libérées du quart seulement, dont 25 francs en souscrivant et 100 francs à la répartition, sont offertes au public, et l'on évalue dès aujourd'hui que le chiffre minimum des prêts s'élèvera à 20 millions par an, assurant ainsi de 150 à 200 francs de dividende à chaque action.

Œuvre de bienfaisance et de charité chrétienne en même temps que placement de premier ordre toujours garanti par des gages ou dépôts au moins deux fois supérieurs en valeur à la somme prêtée. *Pour souscriptions et renseignements, s'adresser à :*

1° La Banque de l'Epargne nationale, 51, Chaussée-d'Antin, Paris ; 2° La Foncière administrative, 10, rue de Louvois, Paris ; 3° La Banque tunisienne (Monts-de-Piété), rue d'Italie, maison Ferrugia, Tunis. — ON PEUT SOUSCRIRE PAR SIMPLE LETTRE.

5e ANNÉE. Vendredi 1er Août 1890. N° 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre de Mgr l'Evêque de la Martinique ; Mgr Lamarche, chanoine d'honneur ; Collège des RR. PP. Jésuites de Brest ; Ordination du 10 août ; Passage de Mgr de Beauvais à Quimper ; Le diocèse de Quimper à Ste-Anne ; Ploumoguer : mission des îles ; Pèlerinage d'Ergué-Armel au Drennec.

II. Documents historiques (suite).

III. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 août. — 10e Dimanche après la Pentecôte, semi-double, vert. — A la messe, mémoire de l'Invention de S. Étienne.

Vêpres de s. Dominique ; mémoires : 1° du Dimanche, 2° de s. Étienne.

Lundi 4. — S. Dominique, confesseur, double-majeur, blanc.

Mardi 5. — La fête de Notre-Dame des Neiges, double-majeur, blanc.

Mercredi 6. — La Transfiguration de Notre-Seigneur, double-majeur, blanc.

Jeudi 7. — S. Cajetan, confesseur, double, blanc.

Vendredi 8. — S. Cyriaque et ses compagnons, martyrs, semi-double, rouge.

Samedi 9. — S. Germain, évêque d'Auxerre, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ursulines de Morlaix..... 3, 4, 5, 6, 7 et 8 août.
Ursulines de Quimperlé..... 9 août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Office extraordinaire.

Cathédrale de Saint-Corentin. — *Samedi 2 août*, on célèbre à la Cathédrale la fête de Notre-Dame des Anges ou de la Portioncule.

Le matin, à 5 heures 1/2, messe pour les défunts du Tiers-Ordre de Saint-François.

***

Indulgence de la Portioncule. — Jusque dans ces derniers temps, l'indulgence de la Portioncule était accordée à toutes les églises et chapelles de l'ordre de Saint-François.

Un décret de la Congrégation des Indulgences ayant décidé que désormais elle n'appartiendrait qu'aux églises des deux premiers ordres, la chapelle des Tertiaires, c'est-à-dire la chapelle des Ursulines, ne la possède plus.

Pour que les fidèles de la ville de Quimper et des environs ne soient point privés de cette précieuse indulgence, Rome, sur la demande des Tertiaires, a bien voulu l'appliquer pour sept ans à la basilique de Saint-Corentin.

En conséquence, toutes les personnes qui, après s'être confessées et avoir communié visiteront, vendredi après-midi et samedi jusqu'au coucher du soleil, la basilique de Saint-Corentin et y prieront aux intentions du Souverain-Pontife, gagneront, pour elles ou pour les âmes du Purgatoire, l'indulgence plénière dite de la Portioncule. Cette indulgence se gagne aussi souvent qu'on visite la cathédrale.

***

Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 3 Août, 7 heures,* réunion des Dames de la Congrégation. Messe, instruction, bénédiction.

Monseigneur a reçu par la Nonciature la lettre suivante :

SANCTAE ROMANAE ET UNIVERSALIS INQUISITIONIS

EPISTOLA

AD OMNES LOCORUM ORDINARIOS

Cum festum gloriosae Assumptionis B. Mariae Virginis hoc anno in feriam sextam incidat, Sanctissimus D.N. Leo, divina providentia PP. XIII, precibus a plerisque locorum Ordinariis Ei porrectis annuens, omnibus, quotquot sunt in orbe, Christifidelibus indulgere dignatus est, ut carnibus ea die vesci possint, firmo praecepto ieiunii in eiusdem pervigilio. Optat autem Sanctitas Sua ut hanc benignitatem iidem fideles compensare studeant tertia Rosarii parte iuxta Ipsius mentem recitanda. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romae die 25 Iulii 1890.

R. Card. MONACO.

Le Souverain-Pontife permet pour cette année, la fête de l'Assomption tombant un vendredi, l'usage d'aliments gras ce jour-là. Le jeûne de la veille de la fête est maintenu.

Le Saint-Père désire que les fidèles, en retour de cette nouvelle faveur, récitent à son intention un chapelet.

Monseigneur a reçu la lettre suivante.

ÉVÊCHÉ
DE St-PIERRE & FORT-DE-FRANCE
MARTINIQUE

« Saint-Pierre, le 30 Juin 1890.

« MONSEIGNEUR,

« Le dimanche, 22 de ce mois, un incendie d'une violence inouïe réduisait en cendres la belle et opulente ville de Fort-de-France, chef-lieu de notre colonie de la Martinique. Nous ne pouvons mieux vous faire connaître quelle est l'étendue du désastre qu'en vous adressant la lettre que nous avons en toute hâte envoyée au clergé et aux fidèles de Notre Diocèse, à l'occasion de cette horrible catastrophe. Nos maux sont immenses.

« Tous ici, sans aucune exception, ont fait largement leur devoir, et n'ont reculé devant aucun sacrifice pour parer aux premières nécessités d'une malheureuse population qui était exposée tout entière à mourir de faim. Chose à peine croyable ! dans la première visite que Nous Nous sommes empressé de faire à cette portion si cruellement éprouvée de Notre cher troupeau, Nous n'avons pas trouvé un morceau de pain pour Nous même, et Nous avons dû revenir, sans avoir pu prendre le moindre aliment, dans notre ville épiscopale. En présence d'une pareille détresse, un Evêque ne peut que se dépouiller de tout pour venir au secours de ses enfants. C'est ce que Nous avons fait.

« Grâce aux secours en nature qui sont arrivés de toutes les parties de la colonie, et de toutes les autres colonies de l'archipel des Antilles, la subsistance de la population de Fort-de-France est aujourd'hui assurée. Mais la ruine est universelle.

« Si nos frères de la mère-patrie ne Nous tendaient pas une main secourable, Nous n'aurions plus qu'à Nous asseoir tristement pour pleurer sur les ruines de la ville et du sanctuaire.

« Aussi, Monseigneur, c'est les yeux pleins de larmes que nous venons faire appel à votre compassion et à votre charité, et vous supplier au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de venir à Notre secours pour Nous aider à relever les ruines de Notre cathédrale de Fort-de-France. Nous osons vous conjurer de vouloir bien prescrire une quête générale, à cette fin, dans les églises de votre Diocèse.

« Vous pourriez adresser le produit de cette quête au R. P. Peureux, Notre procureur au Séminaire Colonial du Saint-Esprit, rue Lhomond, 30, à Paris, qui Nous ferait parvenir immédiatement les fonds recueillis, par l'intermédiaire du Comptoir National d'Escompte de Paris.

« Daignez agréer, Monseigneur, avec l'expression de ma vive reconnaissance, l'assurance de ma respectueuse et fraternelle affection en N. S.

« J.-F. CARMÉNÉ,

« *Évêque de la Martinique.* »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur, profondément ému de l'immense désastre qui a frappé la population de Fort-de-France, s'adresse avec confiance à la générosité de ses diocésains. Il leur demande d'avoir pitié de l'extrême détresse dans laquelle tant de malheureux sont tombés subitement, et de prélever sur leurs ressources une part — la plus grande possible — en leur faveur. MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers voudront bien centraliser toutes les aumônes qui auraient cette destination, et les faire parvenir, sans retard aucun, à M. le chanoine Quéinnec, secrétaire-général de l'Evêché.

Sainte-Anne d'Auray. — Monseigneur a été nommé chanoine d'honneur des cathédrales de Vannes et de Beauvais.

— Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, par suite d'arrangements intervenus entre Monseigneur et le Révérend Père de Causans, le collège des Pères continuera, comme par le passé, à recevoir les enfants des familles chrétiennes qui lui seront confiés.

Nous espérons que les bruits de désaccord — qui n'ont jamais existé — tomberont devant la réalité des faits.

Quimper. — La retraite d'ordination sera prêchée par le R. P. Le Cain, supérieur de la Résidence de Saint-Joseph.

L'ordination aura lieu comme d'habitude le 10 août, à la cathédrale.

***

Quimper. — Mgr Péronne, évêque de Beauvais, après avoir présidé les fêtes de Sainte-Anne, est venu passer, cette semaine, deux jours à l'Evêché. Sa Grandeur a visité avec le plus grand intérêt la cathédrale et quelques communautés.

Le diocèse de Quimper au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray. — Le dimanche 27 juillet, la pieuse manifestation, à laquelle Monseigneur avait demandé à son diocèse de prendre part, a réussi au-delà de toute espérance. Dès samedi, plus de 1200 pèlerins arrivaient à Sainte-Anne par les trains ordinaires, et venaient le lendemain matin au devant des foules amenées par les trois trains spéciaux, partis de Landerneau, de Quimper et de Rosporden. Chacun de ces trois trains portait au moins mille pèlerins.

Les processions se formèrent autant que le permettaient la fatigue du voyage, la hâte d'arriver à la Basilique et le désordre, qu'apportait sans cesse dans les rangs la foule de voitures, qui se pressaient surchargées de pèlerins.

Les messes commencent ; la sainte communion se distribue : Monseigneur de Vannes dit la messe du pèlerinage, et tient à

donner lui-même la sainte communion pendant un temps très long.

La piété des fidèles, malgré toute la gêne d'une assistance trop nombreuse, ne se dément pas un instant ; les instants sont courts, ils le savent, et on a tant à demander pour soi et les chers absents !

A 9 heures, on se groupe en procession ; les reliques de Sainte-Anne sont portées par deux prêtres du diocèse, et la statue, placée sur son trône, repose sur les épaules de douze de nos pèlerins (1).

NN. SS. les Evêques de Vannes, de Beauvais et de Quimper, suivent la crosse à la main et la mître en tête, bénissant avec effusion la foule recueillie, qui s'augmente sans cesse.

Monseigneur de Quimper chante, à la *Scala*, la messe pontificale, et M. Berthou, recteur de Plougasnou, fait le sermon. Sa voix est forte ; son accent de conviction saisit ; son geste est énergique, et son thème choisi — les grandes choses que Dieu a faites par sainte Anne — reçoit un vigoureux et large développement.

Le sermon trop tôt fini, les trois Evêques donnent ensemble aux assistants qui tombent à genoux leur bénédiction, et le cortège revient à la Basilique, pendant que M. l'abbé Kersimon, aidé de M. l'abbé Cévaër, fait chanter le beau cantique : *D'hor Mam Santez Anna.*

A une heure, Monseigneur chante les petites vêpres de la Sainte-Vierge ; deux mots d'encouragement sont adressés aux pèlerins, et il leur est suggéré de promettre, en chantant à genoux trois fois le refrain *D'hor Mam Santez Anna*, d'être fidèles à jamais à sainte Anne, à Marie et à Jésus.

Monseigneur donne la bénédiction du Saint-Sacrement, et déjà il est temps de courir à la gare sous un soleil de plomb, au milieu d'une poussière persistante et à travers les voitures.

L'embarquement se fait péniblement, la station de Sainte-Anne n'offrant ni le dégagement, ni les ressources nécessaires pour les 4.000 pèlerins qui, entassés sur les quais, ont peur de ne point partir. Dieu soit loué ! Il n'y a pas eu le moindre accident, et c'est une grande grâce de sainte Anne ; enfin tout le monde part satisfait.

Ceux qui ont assisté à ce beau pèlerinage en garderont un bon et durable souvenir.

Ploumoguer, *Mission des Iles.* — Nous sommes heureux de publier cet article, arrivé trop tard pour être inséré dans notre dernier numéro :

« La paroisse de Ploumoguer possède, entre le continent et Molène, un groupe assez considérable d'îles dont cinq sont habi-

(1) Nous reparlerons prochainement de la nouvelle relique de sainte Anne apportée par Mgr Péronne : elle a donné lieu à une très belle fête la veille même de la Sainte-Anne, et elle a été reçue avec le même cérémonial qu'on suivit au XVII[e] siècle dans une circonstance semblable.

Archives diocésain de Quimper et Léon

tées ; ce sont : Benniguet, Kemenez, Triélin, Bannec et Balanec.

« Les insulaires, au nombre de cent vingt environ, ne quittent que bien rarement leurs sombres demeures, à cause des mauvais courants et des récifs qui entourent leurs îles infortunées.

« Aussi, M. Kersimon, dont le zèle est si connu, ému de compassion pour ces brebis perdues au milieu de l'Océan, avait-il, depuis longtemps formé le projet de leur procurer les secours de la religion par les bienfaits d'une mission.

« Monseigneur de Quimper qui, à maintes reprises, avait témoigné un grand intérêt pour ces âmes abandonnées, a daigné, il y a quelques semaines, bénir ce projet.

« Quelqu'un, gracieusement, mit à la disposition de M. Kersimon un bateau à vapeur pour toutes les excursions.

« Après avoir visité, dans deux voyages différents, toutes les maisons de ces îles, en compagnie de ses collaborateurs, MM. Lamour, recteur du Conquet, et Gauthier, recteur de Plougonvelin, après avoir préparé les esprits et les cœurs à recevoir les faveurs du ciel, M. Kersimon, le mercredi 16 courant, réunissait tous les retraitants à Molène, avec l'agrément de M. le Recteur de cette paroisse, qui avait bien voulu mettre son église à notre disposition.

« A notre grand regret, nous n'avons pu leur consacrer que deux jours ; le mercredi, nous les avons confessés le matin, et nous les avons encore entendus le soir, et toute la journée les missionnaires, à tour de rôle, leur ont expliqué les principales vérités de la foi chrétienne, vérités qu'ils ont écoutées avec la plus religieuse attention.

« Le jeudi, ils s'approchaient de la Sainte Table avec une foi, une piété et un recueillement vraiment admirables, et dans le transport de leur joie, ils disaient comme saint Pierre : « Qu'il « est bon d'être ici ; jamais nous n'avons goûté un pareil bon- « heur ; » puis ils ajoutaient : « Mais qu'il sera triste pour nous « de nous retrouver dans nos îles, sans église, sans prêtres, sans « sacrements ! »

« Après la communion, leur bon Recteur les a tous réunis au presbytère, où les attendait un frugal déjeûner ; lui-même, aidé de ses missionnaires, les servait à table et faisait rayonner sur tous les fronts cette gaieté charmante dont il possède le secret et qu'il répand si facilement autour de lui.

« Vers deux heures, on a chanté les vêpres et nous avons entendu les touchants adieux de l'heureux Recteur de Ploumoguer dont la joie et le bonheur ne pouvaient plus se contenir. A 3 heures 1/2, nous quittions l'église de Molène, au son des cloches et suivis de toute la population, qui n'a cessé, pendant ces jours bénis, de nous témoigner, ainsi qu'à nos retraitants, les plus grands égards, la plus grande sympathie ; nous descendions au quai emportant cinq grandes croix de bois de six mètres de haut, qui, aujourd'hui, dominent l'Océan et rappellent aux insulaires ainsi qu'aux navigateurs que Notre-Seigneur règne désormais dans ces îles où le démon avait autrefois ses adorateurs avec les sacrifices humains.

« Sur chaque croix est écrite cette inscription en très gros caractères : Mission des Iles, 1890.

« A 4 heures, nous nous séparions au chant des cantiques : *Ni o salud, stereden vor*, et *D'hor Mam Santes Anna.* »

Ergué-Armel. — On nous écrit :

« Lundi 21 juillet, la paroisse d'Ergué-Armel faisait un pèlerinage à N.-D. du Drennec, située à 11 kilomètres, en Clohars-Fouesnant, pour demander la cessation des pluies qui désolaient nos campagnes. L'origine de la dévotion des habitants d'Ergué-Armel pour cette chapelle est assez curieuse et mérite bien d'être rapportée. D'après une légende universellement admise dans le pays, le patron d'Ergué-Armel, saint Alor, un des premiers successeurs de saint Corentin, avait une très grande dévotion pour la Sainte-Vierge, et il paraît que N.-D. du Drennec était son sanctuaire de prédilection. Marie rendait à son serviteur affection pour affection, et le crédit du saint évêque auprès d'elle devint si grand qu'elle ne savait plus lui rien refuser.

« Les habitants d'Ergué-Armel ont conservé comme un précieux héritage la piété de leur saint patron pour N.-D. du Drennec. Ils considèrent sa chapelle comme la leur, et ils l'ont bien prouvé en contribuant tant à sa dernière restauration. Aussi est-ce avec une confiance entière qu'ils y ont recours à l'époque des grandes calamités publiques, principalement lorsque le temps est défavorable aux fruits de la terre.

« Inutile de dire l'entrain qu'ils mirent lundi à suivre à pied leurs prêtres jusqu'au Drennec. La gravité des circonstances les y portait autant que leur cœur. Les mauvais marcheurs se firent dignement représenter ; plusieurs infirmes, tenant à unir eux-mêmes leurs voix à celles de leurs compatriotes, se firent transporter en voiture jusqu'à la chapelle. Le départ eut lieu à l'église paroissale à 6 heures du matin. La procession s'accrut peu à peu en route : chaque carrefour, chaque route de village apportait son contingent, au point qu'on évalue à près de quinze cents le nombre des pèlerins à la limite de la paroisse.

« On ne cessa de chanter tout le long de la route, excepté pendant la récitation du Rosaire. Les Litanies des Saints s'interrompaient de temps à autre pour faire place aux plus beaux cantiques bretons ; et alors l'enthousiasme nous saisissant, de toute l'ardeur de notre cœur comme de toute la force de nos poumons, nous faisions redire dans la langue de nos ancêtres aux échos d'alentour notre foi en Jésus et notre confiance en Marie. Puis l'on reprenait les Litanies que l'on interrompait de nouveau pour faire monter jusqu'au ciel les gémissements du repentir dans le chant si touchant du *Parce, Domine*. Mais ce qui caractérisait peut-être le plus cette procession, c'est l'attitude vraiment recueillie de tous les pèlerins sans exception. Sur tous les visages était peint un

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mélange de tristesse et de confiance qui montrait combien chacun était vivement pénétré de l'acte qu'il accomplissait.

« Non loin de la chapelle, nous rencontrâmes les habitants de Clohars qui venaient, croix en tête, à notre rencontre. Les deux processions entrèrent ensemble à la chapelle et y furent bientôt suivies par celle de Pleuven qui avait tenu aussi à venir en masse s'unir aux prières des deux autres paroisses.

« M. le Recteur de Pleuven dit alors une messe basse pendant laquelle on récita le chapelet. A la communion, M. le Recteur de Clohars voulut bien prendre la parole et, dans une improvisation bien sentie, fit voir les véritables causes des malheurs qui nous affligent : nos péchés d'un côté, et de l'autre la miséricorde divine qui veut réveiller notre foi endormie en nous menaçant de la privation de notre pain quotidien.

« Enfin la bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement clôtura cette première partie du pèlerinage.

« Après quelques instants de repos, la procession d'Erguë-Armel se remit en marche pour le retour, dans le même ordre, avec le même recueillement que pour l'aller, et aussi une confiance de plus en plus grande en la Vierge bénie. On remarquait cependant çà et là plusieurs jambes qui semblaient vouloir refuser un service plus prolongé, mais, la bonne Mère aidant, elles durent céder devant l'énergie de leurs possesseurs, et on arriva à l'église paroissiale sans accident, mais non sans quelque fatigue. On avait fait plus de vingt kilomètres à pied.

« Après une seconde bénédiction du Saint-Sacrement, M. le Recteur congédia ses chers paroissiens en les félicitant d'une voix émue de l'acte de foi qu'ils venaient d'accomplir ; puis chacun s'en retourna heureux chez soi.

« Il y avait onze ans que pareille procession ne s'était pas faite. Alors N.-D. du Drennec avait tenu à montrer immédiatement sa satisfaction en donnant plusieurs semaines de beaux jours. Cette fois encore, elle semble avoir exaucé nos prières ; depuis lundi, le temps s'est remis au sec ; les foins et les blés, qui auraient été entièrement perdus si la pluie avait continué encore quelques jours, sont sauvés. D'autres verront en ceci une pure coïncidence du hasard ; nous autres, chrétiens d'Erguë-Armel, de Clohars et de Pleuven, nous préférons y voir l'intervention de N.-D. du Drennec. Puisse-t-elle nous conserver toujours sa protection ! »

Nous rappelons que l'**HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN** a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée ; chez M. Salaun, libraire à Quimper, et chez M. Lefournier, libraire à Brest.

L'exemplaire : **3 fr. 50** ; *franco* par la poste : **4 fr.**

Pour les souscripteurs : **2 fr.** ; *franco* par la poste : **2 fr. 50.**

Paris. — Un curieux incident s'est passé au conseil municipal : M. le Secrétaire général de la Préfecture de police a démontré par des faits tout ce qu'il y a de honteux et de préjudiciable aux bonnes mœurs dans les permissions accordées aux entrepreneurs de jeux forains. Rien n'y a fait ; on a passé outre, parce que ces autorisations produisent plus de cent mille francs, qui vont alimenter la caisse des écoles communales !

D'autre part, on n'a pas encore fait rentrer dans les caisses de l'Assistance publique près d'un million, qui sont, aux termes de la loi, prélevés sur les paris autorisés aux courses.

Les pauvres et les malades peuvent attendre ; mais l'œuvre de l'éducation, telle qu'ils la comprennent, passe avant tout.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Pont-croix.

A Landudec, Coroller, le curé intrus, n'obtenait pas plus de considération que ses confrères dans le schisme. Il écrivait, le 24 mai 1791, au Procureur du District (1) :

« J'ai reçu votre lettre du 18 courant. Vous m'y exhortiez à prendre courage, j'en ai autant qu'il m'est possible et je ne puis cependant chasser nos réfractaires. L'arrêté du 21 avril a été notifié au sieur Andro (2), à midy, le 19, qui n'a encore fait aucun semblant. Il avait été cependant dimanche à la maison, car il avait dit la messe au Guilguiffin.

« Raguenez, vicaire, ne m'est pas moins à charge que le sieur Andro, car il me fuit comme la peste. Il administre les sacrements. Si vous n'avez la bonté de lui signifier sa sortie avant la semaine prochaine, je crois qu'il s'en suivra bien du mal. Nous avons les Rogations, et s'il n'est expulsé avant ce temps, il pourrait engager le peuple à ne pas venir à la procession, ou même faire une procession en assemblant le peuple au Guilguiffin. »

Le 31 mai, autre lettre de Coroller qui prévient le District « que le sieur Andro, ci-devant recteur a annoncé qu'au château de Guilguiffin il y aurait demain, jour de l'Ascension, messe à six heures et à dix heures ; c'est l'heure des messes au bourg. »

---

(1) L. 241.

(2) Recteur légitime de Landudec.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

Sur cette dénonciation, le District écrit au Département, le 1er juin (1) :

« Si nous avions eu des forces à notre disposition, nous eussions fait tenir la main à la stricte exécution de votre arrêté, que nous avons fait notifier trois fois, par ménagement et tolérance, au sieur Andro, mais sans aucune obéissance de sa part. De tous côtés, ces ecclésiastiques nous harcèlent, et si l'autorité ne se déploie, les bons citoyens se verront bientôt obligés de lâcher pied ou de se faire égorger pour écarter le mal. »

Le 11 juin, nouvelle lettre (2) du District au Département, qui ne fut pas sans influence sur les arrêtés violents pris par ce dernier le 2 juillet et le 27 novembre 1791 :

« Nous venons d'être instruits que le sieur Le Clerc revient ce soir à Ploaré, le sieur Guenno à Pouldergat et le sieur Andro à Landudec, et nous avons déjà vu le sieur Hervian se rendre à Primelin. Il nous est impossible de douter que ce ne soit dans l'intention d'agiter les esprits. La fermentation est pourtant considérable. Notre vœu exprès est que vous veuillez bien solliciter un décret de l'Assemblée nationale qui porte la peine d'exil, hors le royaume, contre les réfractaires qui seront convaincus d'avoir excité des troubles et formellement désobéi aux lois.

« Nous nous bornons, quant à présent, à vous prier d'envoyer quelques gendarmes pour écarter, ce soir ou dans la nuit, ces rebelles des paroisses où ils sont revenus, et leur défendre d'y retourner sous peine d'être incarcérés comme des vagabonds et des perturbateurs du repos public.

« Nous ne nous décidons à ce parti de rigueur qu'après avoir été témoins de l'abattement des nouveaux curés.

« Le sieur Ollivier, curé de Pouldergat, nous mande que Guillaume Caro refuse de présenter au baptême son enfant, né depuis trois ou quatre jours. Nous sentons bien qu'il faut beaucoup accorder au principe de la liberté religieuse, mais nous croyons qu'il serait du plus dangereux exemple de reconnaître implicitement que tout citoyen catholique peut se borner à constater l'existence de son enfant; ce serait le signal de la défection générale et de la nullité de tous les nouveaux pasteurs. Bientôt le père voudrait baptiser son enfant chez lui, le fils enterrer son père dans son jardin, et ce ressort important, celui de la religion, serait absolument nul pour le bien public. »

(A suivre.)

(1) Registre de correspondance.
(2) Correspondance, fol. 30.

SAINT POL-AURÉLIEN
et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.
Le culte des Apôtres du Léon *(suite)*.

Parmi les Saints dont nous nous sommes occupé, plusieurs figurent dans le plus ancien monument liturgique que possède la Bretagne, le célèbre missel de Saint-Vougay, que l'on croit avoir été écrit vers le milieu du xie siècle. Dans la litanie qui se chantait après l'administration du baptême solennel, la nuit du Samedi-Saint, on invoquait successivement saint Majan (frère de saint Gouesnou), *Sce Mayane*, saint Houardon, *Sce Huardone*, saint Hervé, *Sce Huarnueue*, saint Gouesnou, *Sce Guidnoue*, mais notre saint Pol-Aurélien n'y figure pas, car on ne pourrait prendre comme s'adressant à lui l'invocation *Sce Paulinume*. Elle se rapporte à saint Paulin ou Paulinien, dont nous avons parlé à propos de la translation des reliques de saint Mathieu. Nous ne savons rien sur ce saint évêque de Léon, si ce n'est qu'il écrivit, vers le milieu du ixe siècle, l'histoire de cette translation, opuscule aujourd'hui perdu. La mention de son nom dans la litanie est le seul acte de culte public que nous croyons lui avoir été rendu.

Si le nom de saint Pol-Aurélien ne figure pas dans la litanie dont nous venons de parler, il se lit dans les litanies anglaises du viie siècle éditées par Mabillon. Le culte du saint évêque n'était donc pas resté enfermé dans les bornes de son diocèse ; tous les évêchés de Bretagne et plusieurs grandes abbayes célébraient sa fête ; le martyrologe de France en faisait mention. Mais, comme il convenait, c'était sa ville choisie, la *ville sainte*, qui excellait à célébrer son culte. Elle recevait en cela l'exemple d'une famille à laquelle était échue depuis longtemps la principauté de Léon. Avant de parler de ce que faisait la cité, disons donc comment les vicomtes ou les ducs de Rohan et leurs fils (1) témoignaient de leur spéciale vénération « à Monseigneur saint Paoul de Léon ». L'évêché de Quimper possède en ses archives un registre de vingt-six pages *in-folio* contenant les actes relatifs aux droits des seigneurs de Rohan dans la cathédrale de Saint-Pol, et aux charges qu'ils acceptent en échange. Le premier de ces actes est du 15 septembre 1444, et d'après la teneur, le Chapitre ratifie ce qui a été proposé « par le très haut, puissant et redouté seigneur Monseigneur Allain vicomte de Rohan, comte de Porhoët et seigneur de Léon », pour la fondation de certains anniversaires et services,

(1) Dans cette illustre famille, le chef portait le titre de duc de Rohan, tandis que le fils aîné, jusqu'au jour où il succédait à son père, s'intitulait prince de Léon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

moyennant quoi le vicomte donnait au Chapitre certaines dîmes à lui appartenant en la paroisse de Ploëvenan *(Plouénan)* avec cinq quartiers de froment. Ce n'était pas une donation nouvelle, c'était le rétablissement de ce qui ayant existé autrefois avait été supprimé, le Chapitre ayant cessé de remplir les engagements relatifs aux dites fondations. Nous ne signalerions ni les générosités des seigneurs de Rohan, ni la manière dont le Chapitre de Saint-Pol les reconnaissait, si ces obligations contractées par les deux parties n'étaient la conséquence du lien qui existait entr'elles. Ainsi s'exprime le vicomte Allain dans l'acte de 1444 :

« Le dit Chapitre nous a promis et s'est obligé, et de ce nous a baillé ses lettres, de recevoir en la ditte église, nous et nos successeurs chanoines, ainsy et en la manière qu'est accoutumé des autres seigneurs temporels qui sont chanoines dans les églises en province de Tours, et venir au devant de nous et de nos successeurs chacun en son temps successivement ò (1) croix, bannière et procession solennelle, hors du cimetière de la ditte église, et à la réception de nous, nos successeurs, faire sonnerie solempne pendant la ditte procession, et bailler à nous et à nos dits successeurs, successivement chéchund en son temps, après la ditte réception, douze pains de Chapitre (2) et l'envoyer jusqu'à notre logeis; et quand ils saront le cas du deceis de nous ou de nos dits successeurs feront et seront tenû faire en la ditte église sonnerie solempne et dedans ouict jours apprés service solempne ou plus bel et nottable lieu de la d. église qui sera armoriée de seix escuezons des armes de Rohan et de Léon, et aussy des à présent feront elever en pierre nos armes de Rohan et de Léon en deux lieux par nous leur dessignez. »

Suivent deux grandes pages de texte où sont réglées dans le plus petit détail les fondations de services anniversaires et de plusieurs services annuels.

A la page quatre, lettre par laquelle « François, par la grâce de Dieu Duc de Bretagne, Comte de Monfort et de Richemond, amortit toutes et chechunes les dismes et aultres rentes et revenües transportées par son tres cher et tres amé oncle et féal le vicomte de Rohan au Chapitre de l'Eglise de S[t] Paoul de Leon. »

Cette lettre du duc François I[er] est du 14 octobre de la même année 1444.

Aux trois pages suivantes est le procès-verbal d'installation de Jean, vicomte de Rohan, dans son canonicat, le 6 octobre 1503. Cette pièce est rédigée en latin. Bien que le canonicat des seigneurs de Rohan fut simplement honoraire, les chanoines titulaires témoignaient des égards spéciaux à un collègue d'aussi noble lignage; à ce moment même, le siège épiscopal étant vacant, les chanoines firent savoir à Jean de Rohan qu'ils étaient d'accord

(1) Avec.
(2) Dans presque toutes les cathédrales de Bretagne on distribuait chaque jour aux chanoines un pain spécial.

pour élire Jean de Kermauvan, et le vicomte répondit que cette promotion lui serait très agréable, et qu'il y donnait son consentement dans la mesure où il le pouvait et où la chose l'exigeait.

Le 7 février 1505 : « Acte du Chapitre de Léon portant recognoissance et soumission aux charges attachées à la dite fondation, etc. » Cette pièce est encore rédigée en latin.

Le 1[er] septembre de la même année : « Acte de non-préjudice de Monseigneur de Rohan au sujet du dit canonicat et des honneurs a luy deutz. »

Voici ce qui amena le seigneur de Rohan à faire rédiger cet acte : Anne de Bretagne, reine de France, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame du Folgoat, alla faire la visite de toutes les *bonnes villes* du duché ; le but même d'un semblable voyage imposait à la duchesse-reine l'obligation de n'entrer dans les cités qu'en grand appareil et avec une suite digne de la majesté royale ; la princesse convoqua donc auprès d'elle les plus grands seigneurs du pays, et le seigneur de Rohan en particulier alla, sur son invitation, la rejoindre à Nantes, pour de là l'accompagner dans cette grande chevauchée à travers la province. Quand il entra à la suite d'Anne de Bretagne dans la ville de Saint-Pol, il n'était donc que le suivant de sa souveraine ; or, il n'avait pas encore pris possession de son canonicat et ne s'était pas fait rendre les honneurs qui lui appartenaient dans la cathédrale de Saint-Pol ; voilà pourquoi il faisait rédiger, par les notaires des cours de Lesneven et de Saint-Pol, l'acte qui résumait ses droits et privilèges. J'ignore si son installation eut lieu postérieurement, mais je constate qu'il ne fut pas seul dans sa famille à réclamer des garanties pour le maintien du lien qui unissait les Rohan à l'église de Saint-Pol.

Le 8 août 1641, « Très hautte et très illustre Damoiselle Margaritte, Duchesse de Rohan, Princesse de Léon, etc. » fournit au Roy l'*aveu* portant inféodation des honneurs deutz aux seigneurs de Rohan en la cathédrale de Léon. » Le texte de l'*aveu* fait allusion aux droits des mêmes seigneurs « dans l'église de saint Caourentin en Cornouaille ». La duchesse ne réclama point cependant pour elle-même le canonicat.

En revanche, le 7 mai 1696, Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, Pair de France, produit une nouvelle déclaration des terres, chatteaux, fieffs, juridictions, noblesses, etc., qu'il tient du Roy. A l'occasion de la réformation des domaines du roi, il fait donc valoir ses titres sur les domaines proprement dits, mais il rappelle aussi « ses droits de patronage, barres, tombes, enfeus, sepultures, armoiries et eccusson tant en bosse et relieff, vitres, que plattes peintures, ceintures, lizierres, et notamment dans l'église cathédrale de Saint-Paul-de-Léon le droit d'y estre reçu comme premier chanoine honoraire et hereditaire avec les cérémonies suivantes. »

Avant de citer ce qui en est dit plus loin, disons que la réception de ses ancêtres avait été plus solennelle encore. En effet, ce

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'était pas seulement à la porte de l'église que le vicaire capitulaire (1), le Chapitre et le reste du clergé étaient allés recevoir le vicomte Jean en 1503, mais bien jusqu'à la croix érigée au milieu de la place entre l'église et le Porzmeur ; devant le clergé marchaient non-seulement la croix, mais les bannières de l'église, comme aux jours de grande solennité. *(A suivre.)*

(1) Le siège était vacant en octobre 1503.

Le **Dictionnaire des Dictionnaires** vient d'être honoré de la souscription de S. Em. le *cardinal-vicaire* ; il l'était déjà de celles de S. Em. le cardinal-archevêque de Toulouse, de S. S. le patriarche des Arméniens catholiques, de LL. GG. les archevêques de Bourges et de Bordeaux, des évêques de Madrid, de Troyes, d'Athènes, de Luxembourg, etc., etc., et d'un grand nombre d'autres hauts dignitaires du clergé séculier et régulier, et l'auteur n'a pas reçu moins de *trois mille lettres* de félicitations. Une heureuse et généreuse combinaison permet encore d'acquérir, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire en définitive pour rien, cette œuvre chère aux catholiques, que la presse religieuse et conservatrice a chaleureusement recommandée, cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne dans toutes les professions. Le nombre de ceux qui peuvent profiter de ces avantages est augmenté, et le payement du montant de la souscription est facilité, pour les budgets modestes, par *quatre versements échelonnés*. On trouvera plus loin, aux annonces, de nouveaux détails avec le bulletin de souscription.

D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priés de s'adresser à l'auteur ou à ses représentants autorisés. Leurs propositions recevront le meilleur accueil.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LEON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

DICTIONNAIRE LEXICOGRAPHIQUE & ENCYCLOPÉDIQUE
Le plus complet, le plus exact, le seul chrétien

6 *volumes de* **1,300** *pages*

RÉCEPTION DE TOUT L'OUVRAGE AVANT LES VERSEMENTS
VERSEMENTS ÉCHELONNNÉS
RECONSTITUTION COMPLÈTE DU CAPITAL SOUSCRIT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le tome VI du DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprend 6 volumes de 1,200 à 1,300 pages (on commence à expédier le dernier aux souscripteurs). Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication) a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la bonne œuvre devient en même temps une bonne affaire. Les Imprimeries Réunies, auxquelles je me suis adressé à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente ordinaire de tous les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de trois à cinq mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage terminé. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire, ci-dessous, le bulletin de 180 francs (c'est le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire, et vous les recevrez dans la quinzaine ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la

Archives diocésa es e Quimper et Léon

moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des Imprimeries Réunies. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez de la sorte, pour rien, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi j'aurai, tout de suite, deux mille personnes d'élite et bientôt davantage associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que le 15 octobre, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire si je leur facilitais le payement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril, 15 juillet. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de payement ; les personnes qui sont dans le cas précité peuvent modifier, en conformité, le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
Camérier de Sa Sainteté Léon XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P.-S. — Aux souscriptions excédant deux mille, avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la *deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné,
demeurant
déclare souscrire *part*
de 180 francs, *pour la publication intitulée* le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. Guérin, *et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de* Mgr P. Guérin, *fin octobre 1890.*

Fait à Signature,
le

Prière d'indiquer le nombre d'exemplaires en toutes lettres et de renvoyer le présent bulletin à Mgr GUERIN, avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la Gare qui dessert la localité.

5e Année. Vendredi 8 Août 1890. N° 32.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Apostolat de la prière ; Quimper ; Nécrologie ; Brest ; Lesneven ; Une relique de Sainte-Anne.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Livres à l'index ; Petites-Sœurs des pauvres ; Pèlerinage du diocèse de Saint-Brieuc à Notre-Dame de Lourdes, à ~~Tours~~ ; ~~Paris~~.

III. Documents historiques (suite).

IV. S. Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 août. — 11e Dimanche après la Pentecôte, s. Laurent, martyr, double de 2e classe, rouge. A la messe, mémoire du dimanche. Vêpres de s. Laurent : mémoires 1° du dimanche et des ss. Tiburce et Suzanne.

Lundi 11. — S. Alphonse de Liguori, évêque, docteur, double, blanc.

Mardi 12. — Ste Claire, vierge, double, blanc.

Mercredi 13. — Office de l'Octave de s. Laurent, semi-double, rouge.

Jeudi 14. — Jeûne, office de l'Octave de s. Laurent.

Vendredi 15. — Assomption de la Ste-Vierge, double de 1re classe, blanc.

Vêpres de la fête. Mémoire de s. Roch.

Samedi 16. — S. Roch, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ursulines de Quimperlé.. 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche 10 Août*, à cause de l'ordination, les messes de sept heures, huit heures et neuf heures se disent à l'autel du Sacré-Cœur. La grand'messe ne sera qu'à dix heures trois quarts.

Pour répondre à l'appel de Mgr Carméné, évêque de la Martinique, une quête se fera en faveur des incendiés de Fort-de-France, à la messe de neuf heures, à la grand'messe et aux vêpres.

***

15 Août, Fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge. — *A la chapelle des Ursulines :* à 6 heures 1/2 du matin, réunion de la Congrégation des Demoiselles. Réceptions, consécrations à la Sainte-Vierge, sainte messe, bénédiction.

A la Cathédrale : les messes sont aux heures ordinaires.

La procession du Vœu de Louis XIII se rend à Locmaria le matin. Elle sort de la Basilique à huit heures trois quarts.

Les Congrégations de la Sainte-Vierge de Dames et de Demoiselles y sont convoquées.

Au retour, chant de la grand'messe. Quête pour les Séminaires.

Les vêpres sont à trois heures. A l'issue des vêpres, instruction par M. l'abbé Tanguy, vicaire à Douarnenez, et bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement.

AVIS. — Jeudi 14, veille de l'Assomption, jeûne.

Vendredi 15, en vertu d'un indult du Souverain-Pontife, on peut user d'aliments gras.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Août 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
LES PEUPLES DU NORD DE L'EUROPE.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ces peuples du Nord, autrefois si catholiques, victimes aujourd'hui de l'hérésie, afin qu'ils reprennent leur poste d'honneur dans les rangs de la sainte Église.

QUIMPER. — Le 4 septembre prochain, il sera prêché, à la maison de Retraite de Lesneven, une Retraite pour les hommes qui prennent part aux Œuvres catholiques des Cercles ouvriers, des Patronages de jeunes gens, des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

Cette Retraite sera prêchée par un prêtre choisi par Mgr l'Evêque lui-même.

Elle s'ouvrira le 4 septembre, à 6 heures du soir, et se terminera le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, par un Pèlerinage des Retraitants à N.-D. du Folgoët.

Tous ceux qui désirent prendre part à cette Retraite et qui n'ont pas encore donné leurs noms, sont priés d'écrire à M. Ollivier, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, ou à M. Livinec, professeur au Grand-Séminaire.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Collobert, aumônier de la Marine en retraite.

BREST. — Dimanche dernier a eu lieu au Carmel, une très belle et très émouvante cérémonie : M. le chanoine Cloarec, curé-archiprêtre de Saint Louis, a donné l'habit à deux jeunes filles, Mlles Marguerite et Jeanne Crouan. Le R. P. de Causans a parlé de la vie religieuse avec une hauteur de vues et une onction parfaite, qui ont ravi tous les assistants.

LESNEVEN. — M. Lunven, maire de Lesneven, a eu la grande joie d'annoncer, le jour des prix, l'heureux résultat de ses longues négociations avec M. le Ministre de l'instruction publique pour le maintien, pendant 10 ans, du collège dans les conditions actuelles. Deux modifications ont été seulement apportées au projet de contrat soumis à l'approbation du gouvernement : désormais le professeur d'anglais, qui est prêtre, sera remplacé par un professeur laïque, et la subvention accordée aux traitements des professeurs est réduite de 2,800 francs.

Assurément, ces deux modifications sont regrettables ; mais dans les circonstances présentes, le personnel restant par moitié ecclésiastique, et ayant à sa tête un principal de la valeur de M. l'abbé Roull, il y a lieu de bénir le bon Dieu du résultat obtenu.

Les deux collèges de Lesneven et de Saint-Pol-de-Léon, admirablement dirigés par leurs principaux si dévoués et si habiles, sont devenus trop petits, et chaque année des élèves sont refusés faute de place. L'esprit y est parfait, et les succès aux examens ont placé ces deux établissements communaux, depuis longtemps, au premier rang des collèges et lycées de l'Académie de Rennes.

En même temps que les collèges de Lesneven et de Saint-Pol donnent une solide instruction et rendent au Léon les plus précieux services, le Petit-Séminaire de Pont-Croix, toujours fidèle à sa mission, prépare plus spécialement ses élèves à l'état ecclésiastique : ici encore les résultats d'une vigoureuse impulsion et du dévouement des professeurs sont consolants et merveilleux, tout y est bien : discipline parfaite, études sérieuses, piété solide.

Le nombre des élèves s'accroît chaque année, aussi a-t-il été décidé que l'on exhausserait d'un étage deux ailes, celle de la porte, au-dessus de la cuisine et des réfectoires, et celle du Midi, au-dessus des nouvelles classes. On pourra ainsi avoir cent lits de plus à donner. Les travaux déjà commencés vont être activement poussés pendant les vacances.

Archives diocésa es e Quimper et Léon

Toutes ces nouvelles et ces résultats nous remplissent de joie et de confiance malgré les menaces d'un avenir qui s'assombrit de plus en plus.

Une relique de sainte Anne. — Les fêtes de sainte Anne, célébrées tous les ans à Auray avec tant de piété et un si grand concours de peuple, ont eu cette année un éclat particulier : Mgr l'évêque de Beauvais venait faire don au célèbre sanctuaire d'une précieuse relique de la mère de la T.-S. Vierge.

Satisfaisant aux prières de S. G. l'évêque de Vannes, Mgr Péronne avait bien voulu se faire lui-même solliciteur auprès de M. l'abbé Lavechin, curé d'une paroisse de son diocèse, et, par son entremise, il avait obtenu, de la charité chrétienne des habitants du village de Chiry, une fraction considérable du crâne de sainte Anne.

Chiry est située dans la riche et fertile vallée de l'Oise, entre Noyon et Compiègne, aux pieds d'une colline boisée que domine une tour aux proportions gigantesques.

C'est là que se trouve l'église de Notre-Dame, antique sanctuaire où, depuis la Révolution, se conserve précieusement la partie la plus considérable du crâne de la mère de Marie.

Quelle est l'origine de cette relique ?

Les documents les plus irréfutables établissent que les reliques de sainte Anne furent entourées de vénération pendant plusieurs siècles par les chrétiens d'Orient.

A l'époque où les Musulmans s'emparèrent de la Palestine, elles furent apportées à Constantinople ; et, durant les Croisades, diverses parties du chef furent données à ceux qui soutinrent les empereurs grecs et latins de cette ville, aux Hongrois et aux Bulgares, tant de fois les sauveurs de la chrétienté. C'est ainsi que les églises de Castel Buono et de Bologne, en Italie ; de Duren (diocèse de Cologne dans le duché de Juliers), et d'Ursitz (diocèse de Wurbzbourg) en Allemagne ; d'Apt, de Chartres et de Chiry-Ourscamp en France, possédèrent des fragments de ce chef.

Voici comment l'abbaye d'Ourscamp et plus tard la paroisse de Chiry furent mises en possession d'une partie importante du crâne de sainte Anne.

Le 30 septembre 1396, Sigismond, roi de Hongrie, donna cette insigne relique, que ses ancêtres tenaient, nous l'avons dit, des empereurs de Constantinople, à Mathieu de Roye, en reconnaissance de ce que le père de celui-ci, Jean de Roye, grand chambellan de France, était venu à son secours dans sa guerre contre le sultan Bajazet.

Mathieu garda cet inestimable trésor dans sa chapelle privée, et, par son testament, il ordonna de la transporter dans la chapelle funéraire de sa famille dans l'abbaye d'Ourscamp. Ce ne fut que le 7 avril 1489 que ses héritiers, après de longs débats et un arrêt du Parlement, consentirent à exécuter cette clause du testament.

Placée dans une riche custode par l'évêque de Noyon, en 1492, cette précieuse relique est depuis des siècles l'objet d'une vénération particulière.

Marie Leczinska, reine de France, vient prier sainte Anne à Ourscamp avec toute sa Cour et, pour prix de sa dévotion, elle obtient une parcelle de son chef.

Arrive enfin la Révolution. Le magnifique reliquaire de 1492 ne peut échapper à la sacrilège fureur des sans-culottes étrangers à la contrée, mais la piété courageuse d'un serviteur des moines parvient à préserver la relique même de toute profanation et à conserver au pays cet inestimable trésor.

Cet ancien serviteur attaché à l'abbaye d'Ourscamp, se nommait L. Sézille : après l'expulsion des religieux, il avait été nommé par le district gardien des meubles du monastère. Quand il apprit qu'on allait enlever les reliquaires d'or et d'argent, L. Sézille eut la pieuse pensée d'enlever les ossements de sainte Anne avec les pièces qui garantissaient l'authenticité de cette insigne relique. Ainsi que le rappelle M. l'abbé Lavechin, curé actuel de la paroisse de Chiry, il « les enveloppa dans un linge, les cacha sous ses vêtements, et les déposa sous une meule de foin.

« Les profanateurs, qui ne recherchaient que l'or et l'argent des reliquaires et des vases sacrés, ne s'inquiétèrent nullement de la disparition de la relique de sainte Anne ; et quand ils furent partis avec leur butin sacrilège, L. Sézille s'empressa de reprendre les objets précieux qu'il avait dérobés à leur impiété et les remit avec les authentiques entre les mains de M. Labarre, honorable cultivateur d'Ourscamp, qui garda ce précieux dépôt jusqu'en 1803, avec un grand respect et un soin religieux. »

Depuis 1807, époque de sa translation solennelle dans l'église paroissiale de Chiry, le chef de sainte Anne y est l'objet d'une constante vénération.

C'est donc, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une fraction considérable de cette relique que Mgr Péronne, évêque de Beauvais, a solennellement offerte au sanctuaire d'Auray.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Une dépêche de Rome annonce la mort de S. Ém. le cardinal Palotti, qui a succombé aux suites d'une maladie dont il souffrait depuis quelque temps.

Né à Albano, le 30 mars 1829, Mgr Palotti, après avoir occupé dans la prélature et les congrégations romaines diverses charges qui avaient mis en évidence ses rares qualités d'intelligence et de piété, avait été créé cardinal-diacre le 23 mai 1887, du titre de *Sainte-Marie ad Martyres*.

Il appartenait aux Congrégations des Rites, des Indulgences et des Saintes-Reliques, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Etudes.

Archives diocésa es de Quimper et Léon

Par décret de la S. Congrégation de l'Index ont été condamnés les ouvrages suivants :

Lo Spiritismo in senso cristiano, per Teofilo Coreni. — Presso l'Unione Tipografica Editrice. Roma-Torino-Napoli, 1890. — *Decret. S. Off. Fer. IV. die 16 Aprilis 1890.*

Les Annales de Loigny, paraissant le premier vendredi de chaque mois. — S'adresser à M. Glénard, à Loigny, par Orgères (Eure-et-Loir), secrétaire de l'Œuvre du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent de Loigny. — *Decr. S. Off. Fer. IV, die 11 junii 1890.*

La Vérité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat (Marie-Geneviève du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent), à Loigny, au diocèse de Chartres, *et les partisans de ses révélations.* — Saint-Malo, imp. du Commerce, Y. Billois, 8, rue Robert-Surcouf, 1889. — *Eod Decr.*

La question de Loigny au 28 Février 1890. — Nécessité pour tous d'un appel à Sa Sainteté Léon XIII. — Saint-Malo, imprimerie du Commerce, Y. Billois, rue Robert-Surcouf, 1890. — *Eod. Decr.*

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, tenu nos lecteurs en garde contre ces publications malsaines, et signalé les quêteurs de ces œuvres, condamnées plusieurs fois par Mgr de Chartres.

Petites-Sœurs des Pauvres. — Le R. P. Le Pailleur, le vénérable fondateur de la Congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur général de cette Congrégation.

Aux bruits malveillants répandus par plusieurs journaux, il suffit d'opposer la circulaire que le R. P. Le Pailleur adresse aux *deux cent soixante-quatre* maisons de son Institut :

« Mes petits Enfants,

« J'ai soixante-dix-huit ans, c'est un grand âge ; j'en sens le « poids et il m'avertit de penser à ma fin qui ne peut plus être « éloignée.

« Je considère comme terminée l'œuvre que Dieu m'avait « donnée à accomplir et j'ai l'assurance d'être dans l'ordre de sa « volonté en consacrant ce qu'il lui plaira de m'accorder de vie à « me préparer, dans la retraite et dans la prière, à ma mort et à « mon éternité.

« Je vous dis adieu pour toujours.

« Absent de corps, je conserverai mon affection à la petite « famille.

« Priez beaucoup pour moi, mes petits Enfants, comme je « prierai beaucoup pour vous.

« Je demande à Dieu de vous bénir. « Votre père,

« Le Pailleur, *prêtre.* »

---

auquel lieu Monsieur le Chantre (1) luy aurait présenté l'aumusse (2) et le surplis et de là, tenant ledit aumusse sur le bras, conduit aussy processionnellement au stal cantoral (3) du Cœur de la ditte église ou avec les cérémonies accoûtumées en pareil cas il auroit assisté à la grand'messe y ditte et cellebrée le dit jour, du quel stal le dit Seigneur auroit esté reconduit jusques au dit porctique par les dits sieurs du Chapitre et ont estez presens à la ditte prise de possession Illustrissime et Reverendissime Père en Dieu, Messire François Visdelou, Seigneur Evecque, Comte du dit Leon et plusieurs autres Seigneurs et notables personnages, de tout quoy le dit Seigneur duc de Rohan nous a requis acté, ce que lui rapportons par ces présentes à valloir et servir ainsy qu'il appartiendra... »

Comme on aura pu le remarquer, l'acte qui vient d'être transcrit est de 1677, par conséquent antérieur de 19 ans à l'acte qui précède dans le manuscrit.

Vient maintenant un autre procès-verbal de 1696. Quelques mois avant l'acte par lequel il avait affirmé ses droits sur ses anciens domaines et sur ses privilèges honorifiques, comme nous l'avons établi, le duc Louis de Rohan résigna en faveur de son fils le canonicat qu'il possédait depuis 18 ans ; cette démission fut signée au Chatelet de Paris le 27 septembre 1695. En conséquence la veille de la Fête de Dieu, 20 juin de l'année suivante, Louis-Bretagne Allain de Rohan-Chabot, prince de Léon partit de Landerneau, siége principal de la principauté de Léon, pour se rendre à Saint-Pol ; il était accompagné de son gouverneur, de son sénéchal, du gouverneur de Pontivy et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes. La noblesse du lieu sortit à sa rencontre, et il fut reçu à son entrée par « les sieurs bourgeois et habittans sous les armes.

« Et à son arrivée on fit sonner toutes les cloches jusqu'à ce qu'il eut mis pied à terre et descendu au palais épiscopal, où Illustrissime et Reverendissime père en Dieu Messire Pierre Le Neboux de la Brosse, Evesque et Comte de Léon... l'aiant reçu et fait entrer dans le principal appartement du dit palais, il y a été complimenté par Messieurs les juges, maire et echevins et par les communautés regullieres de la ditte ville ; après quoy mon dit seigneur aurait déclaré qu'il entendait prendre la possession du dit canonicat le jour de demain et a pris son logement au dit palais épiscopal. »

Suivent les formules ordinaires aux notaires du temps, mais j'y remarque cette clause : « Et ont estées les réceptions logemens et honneurs cy devant mentionnés faits par honesteté. » Le lende-

---

(1) Dans les anciens Chapitres, le premier dignitaire était désigné par cette appellation de *Chantre* ou *Grand-Chantre.*

(2) Ornement de fourrure qui dans l'origine servait de coiffure ou de capuchon aux chanoines ; plus tard on le plia pour le porter sur le bras.

(3) C'est-à-dire à la stalle du *Chantre,* la place la plus honorable du chœur après celle de l'évêque.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

écret de la S. Congrégation de l'Index ont été con-
les ouvrages suivants :

iritismo in senso cristiano, per Teofilo Coreni. — Presso
Tipografica Editrice. Roma-Torino-Napoli, 1890. —
. Off. Fer. IV. die 16 Aprilis 1890.

nnales de Loigny, paraissant le premier vendredi de cha-
. — S'adresser à M. Glénard, à Loigny, par Orgères
Loir), secrétaire de l'Œuvre du Sacré-Cœur de Jésus-
de Loigny. — *Décr. S. Off. Fer. IV, die 11 junii 1890.*

rité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat
eneviève du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent), à Loigny, au
e Chartres, *et les partisans de ses révélations.* — Saint-
o. du Commerce, Y. Billois, 8, rue Robert-Surcouf, 1889.
Decr.

estion de Loigny au 28 Février 1890. — Nécessité pour
appel à Sa Sainteté Léon XIII. — Saint-Malo, imprime-
ommerce, Y. Billois, rue Robert-Surcouf, 1890. — *Eod.*

avons déjà, à plusieurs reprises, tenu nos lecteurs
e contre ces publications malsaines, et signalé les
s de ces œuvres, condamnées plusieurs fois par
Chartres.

---

tes-Sœurs des Pauvres. — Le R. P. Le Pailleur, le
e fondateur de la Congrégation des Petites-Sœurs des
vient de se démettre de ses fonctions de supérieur géné-
tte Congrégation.

bruits malveillants répandus par plusieurs journaux, il
pposer la circulaire que le R. P. Le Pailleur adresse aux
soixante-quatre maisons de son Institut :

« Mes petits Enfants,

soixante-dix-huit ans, c'est un grand âge ; j'en sens le
et il m'avertit de penser à ma fin qui ne peut plus être
ée.

considère comme terminée l'œuvre que Dieu m'avait
e à accomplir et j'ai l'assurance d'être dans l'ordre de sa
é en consacrant ce qu'il lui plaira de m'accorder de vie à
réparer, dans la retraite et dans la prière, à ma mort et à
ternité.

vous dis adieu pour toujours.

sent de corps, je conserverai mon affection à la petite
e.

ez beaucoup pour moi, mes petits Enfants, comme je
i beaucoup pour vous.

demande à Dieu de vous bénir. « Votre père,

« Le Pailleur, *prêtre.* »

PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC à Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Martin et à la Sainte-Face de Tours. — Départ de Saint-Brieuc le 1er septembre, à 7 heures du matin. — Parcours par Rennes, Châteaubriand, Angers, Bordeaux — Retour par Tarbes, Bordeaux, Poitiers, Tours, Angers, Châteaubriant, Rennes. — Arrivée à Saint-Brieuc le 6 septembre à 6 heures du soir.

Prix des places : 3e classe : 47 fr. — 2e classe : 70 fr. 50. — 1re classe : 120 fr.

Sur la présentation du billet de pèlerinage, la Compagnie de l'Ouest accordera 40 p. % et la Compagnie d'Orléans 50 p. % de réduction, aller et retour, pour rejoindre le train de pèlerinage. Prière d'indiquer la station de départ en prenant les billets.

S'adresser au Directeur de Notre-Dame d'Espérance pour demande de billets et de renseignements.

Les billets seront délivrés contre versement du prix de la place, et sur indication de tous les noms des pèlerins qui composeront le groupe.

Le voyage se fera avec les voitures de la Compagnie d'Orléans.

Les malades qui voudraient des bains à la piscine, sont priés d'avertir le Directeur du pèlerinage et de venir munis d'un certificat de médecin sur la nature de leur mal. — Les malades pauvres seront admis sur certificat de leurs curés ou recteurs, si des aumônes permettent de les recevoir.

Paris. — Les recettes du *Vœu national* pendant le mois de juin ont été de 280,000 francs. La recette totale à ce jour est de 22 millions 600 mille francs.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Pont-Croix.

Il est à remarquer que dans toutes ces questions de compétitions de juridiction ecclésiastique, les Administrateurs et les prêtres schismatiques eux-mêmes ont rarement recours à l'autorité de l'administration épiscopale. C'est qu'en effet celle-ci, au su et vu de tous, était absolument impuissante. Dans une lettre adressée au District de Pont-Croix, Gomaire, l'un des plus mauvais d'entre les schismatiques composant le presbytère ou conseil de l'Evêque, avoue avec dépit l'insuffisance de l'Eglise constitutionnelle. Le Recteur de Plogastel-Saint-Germain, qui avait refusé le serment, venait d'être atteint d'aliénation mentale. C'était une bonne occasion pour lui donner un successeur constitutionnel ; mais où le trouver?

« Hélas ! écrit Gomaire (1), je suis tout aussi affligé que

(1) L. 246.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Par décret de la S. Congrégation de l'Index ont été condamnés les ouvrages suivants :

Lo Spiritismo in senso cristiano, per Teofilo Coreni. — Presso l'Unione Tipografica Editrice. Roma-Torino-Napoli, 1890. — *Decret. S. Off. Fer. IV. die 16 Aprilis 1890.*

Les Annales de Loigny, paraissant le premier vendredi de chaque mois. — S'adresser à M. Glénard, à Loigny, par Orgères (Eure-et-Loir), secrétaire de l'Œuvre du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent de Loigny. — *Décr. S. Off. Fer. IV, die 11 junii 1890.*

La Vérité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat (Marie-Geneviève du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent), à Loigny, au diocèse de Chartres, *et les partisans de ses révélations.* — Saint-Malo, imp. du Commerce, Y. Billois, 8, rue Robert-Surcouf, 1889. — *Eod Decr.*

La question de Loigny au 28 Février 1890. — Nécessité pour tous d'un appel à Sa Sainteté Léon XIII. — Saint-Malo, imprimerie du Commerce, Y. Billois, rue Robert-Surcouf, 1890. — *Eod. Decr.*

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, tenu nos lecteurs en garde contre ces publications malsaines, et signalé les quêteurs de ces œuvres, condamnées plusieurs fois par Mgr de Chartres.

Petites-Sœurs des Pauvres. — Le R. P. Le Pailleur, le vénérable fondateur de la Congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur général de cette Congrégation.

Aux bruits malveillants répandus par plusieurs journaux, il suffit d'opposer la circulaire que le R. P. Le Pailleur adresse aux *deux cent soixante-quatre* maisons de son Institut :

« Mes petits Enfants,

« J'ai soixante-dix-huit ans, c'est un grand âge ; j'en sens le « poids et il m'avertit de penser à ma fin qui ne peut plus être « éloignée.

« Je considère comme terminée l'œuvre que Dieu m'avait « donnée à accomplir et j'ai l'assurance d'être dans l'ordre de sa « volonté en consacrant ce qu'il lui plaira de m'accorder de vie à « me préparer, dans la retraite et dans la prière, à ma mort et à « mon éternité.

« Je vous dis adieu pour toujours.

« Absent de corps, je conserverai mon affection à la petite « famille.

« Priez beaucoup pour moi, mes petits Enfants, comme je « prierai beaucoup pour vous.

« Je demande à Dieu de vous bénir. « Votre père,

« Le Pailleur, *prêtre.* »

PÈLERINAGE DU DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC à Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Martin et à la Sainte-Face de Tours. — Départ de Saint-Brieuc le 1er septembre, à 7 heures du matin. — Parcours par Rennes, Châteaubriand, Angers, Bordeaux — Retour par Tarbes, Bordeaux, Poitiers, Tours, Angers, Châteaubriant, Rennes. — Arrivée à Saint-Brieuc le 6 septembre à 6 heures du soir.

Prix des places : 3e classe : 47 fr. — 2e classe : 70 fr. 50. — 1re classe : 120 fr.

Sur la présentation du billet de pèlerinage, la Compagnie de l'Ouest accordera 40 p. % et la Compagnie d'Orléans 50 p. % de réduction, aller et retour, pour rejoindre le train de pèlerinage. Prière d'indiquer la station de départ en prenant les billets.

S'adresser au Directeur de Notre-Dame d'Espérance pour demande de billets et de renseignements.

Les billets seront délivrés contre versement du prix de la place, et sur indication de tous les noms des pèlerins qui composeront le groupe.

Le voyage se fera avec les voitures de la Compagnie d'Orléans.

Les malades qui voudraient des bains à la piscine, sont priés d'avertir le Directeur du pèlerinage et de venir munis d'un certificat de médecin sur la nature de leur mal. — Les malades pauvres seront admis sur certificat de leurs curés ou recteurs, si des aumônes permettent de les recevoir.

Paris. — Les recettes du *Vœu national* pendant le mois de juin ont été de 280,000 francs. La recette totale à ce jour est de 22 millions 600 mille francs.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Pont-Croix.

Il est à remarquer que dans toutes ces questions de compétitions de juridiction ecclésiastique, les Administrateurs et les prêtres schismatiques eux-mêmes ont rarement recours à l'autorité de l'administration épiscopale. C'est qu'en effet celle-ci, au su et vu de tous, était absolument impuissante. Dans une lettre adressée au District de Pont-Croix, Gomaire, l'un des plus mauvais d'entre les schismatiques composant le presbytère ou conseil de l'Evêque, avoue avec dépit l'insuffisance de l'Eglise constitutionnelle. Le Recteur de Plogastel-Saint-Germain, qui avait refusé le serment, venait d'être atteint d'aliénation mentale. C'était une bonne occasion pour lui donner un successeur constitutionnel ; mais où le trouver?

« Hélas ! écrit Gomaire (1), je suis tout aussi affligé que

(1) L. 246.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vous de l'état vraiment déplorable de la paroisse de Plogastel; mais comment guérir vos maux et les miens. Impossible que nous créions des prêtres citoyens. Les indignes manœuvres du fanatisme et de l'ambition séduisent partout l'ignorance timide ou entraînent le lâche respect humain. Oh! que Diogène avait raison quand, en plein midi, la lanterne à la main, il cherchait un homme!

« Imaginez encore, Messieurs, qu'une injure pour la nation française, venue de Rome et qualifiée du nom de bulle, en un mot le bref prétendu du Pape, lequel, quand il serait vrai, n'en aurait ni plus de valeur ni plus de mal, ce bref, dis-je, est employé par les ennemis du bien public et de la religion avec un succès qui fait gémir le bon sens et la raison. Il semble que ces hommes ayent perdu les plus simples lumières de la théologie. Mais on crie que le Pape excommunie et on sait bien que le Pape ne peut pas excommunier. Les faibles tremblent, les femmes font tapage, les prêtres s'éloignent.

« En attendant un fonctionnaire ecclésiastique pour Plogastel, nous irons de Quimper y dire la messe le dimanche.

« Il y a ici douze prêtres réfractaires qui pourraient nous être d'un grand secours. Mais ils ont tant de foi, que chez eux il n'y a plus de place pour la charité. Voilà comment on abandonne le principal pour les accessoires. »

Les mesures violentes contre les prêtres fidèles paraissaient donc devoir être employées comme un dernier moyen de vaincre leur résistance. Nous verrons ce dernier moyen échouer comme les autres contre la fidélité inébranlable des prêtres et des peuples à ces principes de la foi catholique dont Gomaire fait si bon marché.

District de Quimper

D'après les documents cités jusqu'ici, le lecteur a pu constater que le département du Finistère était divisé en neuf arrondissements appelés Districts. Chacun d'eux, administré par un Conseil général nommé à l'élection, se réunissait rarement, mais choisissait dans son sein un certain nombre de membres qui, sous le nom de Directoire du District, dirigeaient et expédiaient les affaires dans l'intervalle des sessions du Conseil général.

L'administration centrale du département avait elle-même son Conseil général, qui avait à peu près les mêmes attributions que le Conseil général tel qu'il existe actuellement; mais dans l'intervalle des sessions, l'administration était confiée à quelques membres pris dans le sein du Conseil général du département, et dont les fonctions pouvaient être assimilées aux fonctions préfectorales de nos jours. Ce conseil restreint s'appelait Directoire du département.

Les Directoires du Département et des Districts avaient près d'eux un Procureur-Syndic qui, sans avoir voix délibérative dans les réunions du Directoire, y assistait pour y faire les motions que son zèle de la chose publique lui inspirait. Le Procureur-Syndic près le Directoire du Département s'appelait Procureur-Général.

La ville de Quimper qui, après bien des tergiversations, avait été désignée comme siège, au moins provisoire, de l'administration centrale, possédait donc, outre le Directoire du département, le Directoire du District et, de plus, le Conseil général de la commune. Cette multiplicité d'administrateurs, de juridictions diverses, n'était pas faite pour faciliter l'expédition des affaires, et des conflits devaient naturellement s'en suivre selon les divergences d'opinion et le plus ou moins de patriotisme qui caractérisait chacune de ces administrations.

A Quimper, en 1791, le District représentait, sans contredit, le parti avancé. Le Directoire du Département était relativement modéré, et le Conseil général de la commune ne devait pas tarder à être soupçonné d'incivisme par les Amis de la Constitution. Nous en avons la preuve dans les pièces suivantes.

La première est une lettre du District au Département, pour se plaindre d'une réunion d'ecclésiastiques au Séminaire à l'occasion de la déposition du cœur de Mgr de Saint-Luc dans la chapelle.

« Quimper, le 11 novembre 1790.

« Messieurs, il vient de nous être remis un imprimé portant invitation d'assister, demain 12 du présent mois, à neuf heures, à un service solennel qui doit se faire au Séminaire pour feu M. l'Evêque. Nous ne pouvons qu'approuver cette cérémonie en elle-même; mais, Messieurs, les connaissances locales que nous avons nous font un devoir de vous observer qu'il a toujours été d'usage de faire en pareille occasion le premier service à la cathédrale, et qu'y préférer en ce moment une autre église, ce ne serait qu'égarer de plus en plus un grand nombre de têtes faibles et trop crédules auxquelles on a, assure-t-on, persuadé que la cathédrale a été polluée par l'expulsion du ci-devant Chapitre et la nomination du nouvel Evêque.

« Nous nous croyons encore, Messieurs, obligés de vous prévenir qu'il se fait actuellement une retraite au Séminaire, qu'il s'y trouve des ecclésiastiques de tous les coins du diocèse et que M. Loëdon, recteur de Beuzec, doit être chargé de prononcer en leur présence l'oraison funèbre de M. Conen.

« Il n'est besoin d'aucune réflexion pour vous convaincre, Messieurs, qu'il est du plus grand danger de laisser endoctriner ces ecclésiastiques par les auteurs, fauteurs et signataires du prétendu mandement posthume que vous vous êtes vus dans la nécessité de dénoncer à l'Assemblée et dont l'adroite séduction mérite d'être surveillée. Nous espérons donc,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Messieurs, que si vous ne jugez pas à propos d'ordonner que la cérémonie annoncée au Séminaire se fera à la cathédrale; vous prendrez au moins dans votre sagesse les mesures que vous croirez le plus propre au maintien de la tranquillité publique. »

Le Département répondit, le même jour, 11 novembre, au District :

« Nous répondons, Messieurs, à votre lettre de ce jour, par l'article constitutionnel consigné dans la déclaration des Droits de l'homme : « Nul ne peut être inquiété pour ses opi-« nions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne « trouble point l'ordre établi par la loi. »

« C'est à M. Loëdon à se conformer à ce principe, c'est aux dépositaires de la loi à l'en punir s'il s'en écarte.

« Nous ne croyons pas, Messieurs, que la préférence que Messieurs les ecclésiastiques donnent à l'église du Séminaire sur la cathédrale puisse confirmer l'opinion que l'on a suggérée aux têtes faibles et crédules sur la profanation de la mère église. Nous croyons, au contraire, qu'elles se trouveraient plus scandalisées si on ne les laissait pas libres de prier où elles voudraient. D'ailleurs, la cérémonie de demain n'étant relative qu'à l'enterrement du cœur du défunt Evêque, il est naturel qu'elle n'ait lieu ailleurs... » *(A suivre).*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon *(suite)*.

Mais venons-en au cérémonial simplifié, en usage à la fin du XVII[e] siècle ; voici comment il est exposé par les notaires de la Cour royale de Lesneven et celle des Reguaires de Saint-Pol : « Ce jour 1[er] de septembre 1667, nous aurions esté mandé d'aller trouver très haut et très puissant Seigneur, Monseigneur Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, Pair de France, Prince de Léon, comte de Porhoët, etc. au porticle occidental et entrée principalle de l'église de Saint-Paul, cathédrale dudit Léon, où etant arrivez environ les neuf a dix heures du matin de ce dit jour, le dit Seigneur nous auroit déclaré qu'il alloit prendre possession réelle et personnelle au canonicat honnoraire et hereditaire qu'il a de fondation ancienne faite par les Seigneurs, ses predecesseurs en la ditte église cathédralle de Léon, et incontinent Messieurs du Chapitre, chanoines, les vicaires, choristes et autres suppots de la ditte église seroient venus processionnellement, la croix levée, depuis le cœur jusqu'au dit porticle rencontrer le dit Seigneur duc,

auquel lieu Monsieur le Chantre (1) luy aurait présenté l'aumusse (2) et le surplis et de là, tenant ledit aumusse sur le bras, conduit aussy processionnellement au stal cantoral (3) du Cœur de la ditte église ou avec les cérémonies accoûtumées en pareil cas il auroit assisté à la grand'messe y ditte et cellebrée le dit jour, du quel stal le dit Seigneur auroit esté reconduit jusques au dit porctique par les dits sieurs du Chapitre et ont estez presens à la ditte prise de possession Illustrissime et Reverendissime Père en Dieu, Messire François Visdelou, Seigneur Evecque, Comte du dit Leon et plusieurs autres Seigneurs et notables personnages, de tout quoy le dit Seigneur duc de Rohan nous a requis acte, ce que lui rapportons par ces présentes à valloir et servir ainsy qu'il appartiendra... »

Comme on aura pu le remarquer, l'acte qui vient d'être transcrit est de 1677, par conséquent antérieur de 19 ans à l'acte qui précède dans le manuscrit.

Vient maintenant un autre procès-verbal de 1696. Quelques mois avant l'acte par lequel il avait affirmé ses droits sur ses anciens domaines et sur ses privilèges honorifiques, comme nous l'avons établi, le duc Louis de Rohan résigna en faveur de son fils le canonicat qu'il possédait depuis 18 ans ; cette démission fut signée au Chatelet de Paris le 27 septembre 1695. En conséquence la veille de la Fête de Dieu, 20 juin de l'année suivante, Louis-Bretagne Allain de Rohan-Chabot, prince de Léon partit de Landerneau, siège principal de la principauté de Léon, pour se rendre à Saint-Pol ; il était accompagné de son gouverneur, de son sénéchal, du gouverneur de Pontivy et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes. La noblesse du lieu sortit à sa rencontre, et il fut reçu à son entrée par « les sieurs bourgeois et habitans sous les armes.

« Et à son arrivée on fit sonner toutes les cloches jusqu'à ce qu'il eut mis pied à terre et descendu au palais épiscopal, où Illustrissime et Reverendissime père en Dieu Messire Pierre Le Neboux de la Brosse, Evesque et Comte de Léon... l'aiant reçu et fait entrer dans le principal appartement du dit palais, il y a été complimenté par Messieurs les juges, maire et echevins et par les communautés regullieres de la ditte ville ; après quoy mon dit seigneur aurait déclaré qu'il entendait prendre la possession du dit canonicat le jour de demain et a pris son logement au dit palais épiscopal. »

Suivent les formules ordinaires aux notaires du temps, mais j'y remarque cette clause : « Et ont estées les réceptions logemens et honneurs cy devant mentionnés faits par honesteté. » Le lende-

(1) Dans les anciens Chapitres, le premier dignitaire était désigné par cette appellation de *Chantre* ou *Grand-Chantre*.

(2) Ornement de fourrure qui dans l'origine servait de coiffure ou de capuchon aux chanoines ; plus tard on le plia pour le porter sur le bras.

(3) C'est-à-dire à la stalle du *Chantre*, la place la plus honorable du chœur après celle de l'évêque.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Messieurs, que si vous ne jugez pas à propos d'ordonner que la cérémonie annoncée au Séminaire se fera à la cathédrale; vous prendrez au moins dans votre sagesse les mesures que vous croirez le plus propre au maintien de la tranquillité publique. »

Le Département répondit, le même jour, 11 novembre, au District :

« Nous répondons, Messieurs, à votre lettre de ce jour, par l'article constitutionnel consigné dans la déclaration des Droits de l'homme: « Nul ne peut être inquiété pour ses opi-« nions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne « trouble point l'ordre établi par la loi. »

« C'est à M. Loëdon à se conformer à ce principe, c'est aux dépositaires de la loi à l'en punir s'il s'en écarte.

« Nous ne croyons pas, Messieurs, que la préférence que Messieurs les ecclésiastiques donnent à l'église du Séminaire sur la cathédrale puisse confirmer l'opinion que l'on a suggérée aux têtes faibles et crédules sur la profanation de la mère église. Nous croyons, au contraire, qu'elles se trouveraient plus scandalisées si on ne les laissait pas libres de prier où elles voudraient. D'ailleurs, la cérémonie de demain n'étant relative qu'à l'enterrement du cœur du défunt Evêque, il est naturel qu'elle n'ait lieu ailleurs... » *(A suivre).*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon *(suite)*.

Mais venons-en au cérémonial simplifié, en usage à la fin du XVII[e] siècle; voici comment il est exposé par les notaires de la Cour royale de Lesneven et celle des Reguaires de Saint-Pol : « Ce jour 1[er] de septembre 1667, nous aurions esté mandé d'aller trouver très haut et très puissant Seigneur, Monseigneur Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, Pair de France, Prince de Léon, comte de Porhoët, etc. au porticle occidental et entrée principalle de l'église de Saint-Paul, cathédrale dudit Léon, où etant arrivez environ les neuf a dix heures du matin de ce dit jour, le dit Seigneur nous auroit déclaré qu'il alloit prendre possession réelle et personnelle au canonicat honnoraire et hereditaire qu'il a de fondation ancienne faite par les Seigneurs, ses predecesseurs en la ditte église cathédralle de Léon, et incontinent Messieurs du Chapitre, chanoines, les vicaires, choristes et autres suppots de la ditte église seroient venus processionnellement, la croix levée, depuis le cœur jusqu'au dit porticle rencontrer le dit Seigneur duc,

auquel lieu Monsieur le Chantre (1) luy aurait présenté l'aumusse (2) et le surplis et de là, tenant ledit aumusse sur le bras, conduit aussy processionnellement au stal cantoral (3) du Cœur de la ditte église ou avec les cérémonies accoûtumées en pareil cas il auroit assisté à la grand'messe y ditte et cellebrée le dit jour, du quel stal le dit Seigneur auroit esté reconduit jusques au dit porctique par les dits sieurs du Chapitre et ont estez presens à la ditte prise de possession Illustrissime et Reverendissime Père en Dieu, Messire François Visdelou, Seigneur Evecque, Comte du dit Leon et plusieurs autres Seigneurs et notables personnages, de tout quoy le dit Seigneur duc de Rohan nous a requis acte, ce que lui rapportons par ces présentes à valloir et servir ainsy qu'il appartiendra... »

Comme on aura pu le remarquer, l'acte qui vient d'être transcrit est de 1677, par conséquent antérieur de 19 ans à l'acte qui précède dans le manuscrit.

Vient maintenant un autre procès-verbal de 1696. Quelques mois avant l'acte par lequel il avait affirmé ses droits sur ses anciens domaines et sur ses privilèges honorifiques, comme nous l'avons établi, le duc Louis de Rohan résigna en faveur de son fils le canonicat qu'il possédait depuis 18 ans ; cette démission fut signée au Chatelet de Paris le 27 septembre 1695. En conséquence la veille de la Fête de Dieu, 20 juin de l'année suivante, Louis-Bretagne Allain de Rohan-Chabot, prince de Léon partit de Landerneau, siége principal de la principauté de Léon, pour se rendre à Saint-Pol ; il était accompagné de son gouverneur, de son sénéchal, du gouverneur de Pontivy et de plusieurs autres seigneurs et gentilshommes. La noblesse du lieu sortit à sa rencontre, et il fut reçu à son entrée par « les sieurs bourgeois et habittans sous les armes.

« Et à son arrivée on fit sonner toutes les cloches jusqu'à ce qu'il eut mis pied à terre et descendu au palais épiscopal, où Illustrissime et Reverendissime père en Dieu Messire Pierre Le Neboux de la Brosse, Evesque et Comte de Léon... l'aiant reçu et fait entrer dans le principal appartement du dit palais, il y a été complimenté par Messieurs les juges, maire et echevins et par les communautés regullieres de la ditte ville ; après quoy mon dit seigneur aurait déclaré qu'il entendait prendre la possession du dit canonicat le jour de demain et a pris son logement au dit palais épiscopal. »

Suivent les formules ordinaires aux notaires du temps, mais j'y remarque cette clause : « Et ont estées les réceptions logemens et honneurs cy devant mentionnés faits par honesteté. » Le lende-

(1) Dans les anciens Chapitres, le premier dignitaire était désigné par cette appellation de *Chantre* ou *Grand-Chantre*.

(2) Ornement de fourrure qui dans l'origine servait de coiffure ou de capuchon aux chanoines ; plus tard on le plia pour le porter sur le bras.

(3) C'est-à-dire à la stalle du *Chantre*, la place la plus honorable du chœur après celle de l'évêque.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

main le prince et sa suite se rendoient pour attendre le chapitre, non au portique occidental de l'église, mais près de la croix située sur le cloître, du côté du Porzmeur.

C'était revenir à l'ancienne coutume. Le cérémonial fut à peu près le même qu'il avait été pour le père du prince Louis Bretagne : « Le Chantre apprès avoir complimenté mon dit Seigneur et luy avoir présenté l'eau benite luy a aussi presenté et mis le surplis et l'aumusse sur le bras gauche, et ensuitte a esté antonné le *Te deum laudamus*, en chantant le quel pseaume (1), les cloches et les orgues sonantes, a esté mon dit Seigneur le Prince de Léon conduit au Chœur et mis dans la place d'honneur sçavoir dans le stal cantoral lequel estoit orné et couvert d'un tapis de velour rouge avec les carreaux de même scitué à la main gauche en entrant dans le dit chœur, et de l'autre costé estoit mon dit Seigneur l'Evecque et Comte de Léon avec pareil tapis et carreaux sans aucun day ; auquel stal mon dit Seigneur et prince de Léon a assisté à la Grand'messe, à l'issüe de la quelle il a esté conduit par mon dit sieur le Chantre jusque au maître autel qu'il a baisé et ouvert le Missel et de là reconduit processionnellement hors la porte de la dite Eglise, durant la cellebration de laquelle Grand'messe, mon dit Seigneur le Prince de Léon a eû l'encensement l'Evangile et la Paix à baizer ; et luy ont estés rendus en son logement de la part de mes dits sieurs du Chapitre les douze pains luy deubz... »

Deux jours après cette cérémonie d'installation, le Seigneur de Penhoat, sénéchal de la principauté de Léon, ayant reçu mandement du prince, faisait reconnaître une fois de plus par les notaires royaux les droits honorifiques de la famille de Rohan dans la cathédrale de Saint-Pol, et à sa requête il était reconnu « apparé et adveré que dans le plus haut lieu du portique qui est dans la principalle entrée de la dite église il y a deux ecussons en bosse l'un desquels du costé droit porte les armes de Rohan et l'autre du côté gauche celles de la maison de Léon. » Ceci se passait le 22 juin.

Le lendemain 23, « le Duc de Rohan estant en son hostel en la ville de Landerneau proteste... en ce qu'on n'a donné le day requis à Monseigneur le Prince de Léon ainsy que Monseigneur le Duc l'a eû lorsqu'il fit sa prise de possession au même canonicat en 1667 et ainsy qu'il luy est deub comme premier chanoine de la ditte Eglise, et de plus a pareillement protesté en ce que par les dits actes on a donné à Monseigneur l'Evecque la qualité de Comte de Léon, de quoy il a requis acte à nous nottaires royaux et appostoliques. Lesquelles protestations mon dit Seigneur le Duc de Rohan a déclaré faire comme Pere Garde et Bien veillant de mon dit Seigneur le Prince attendû sa minorité et non encore instruit de ses droits. »

(1) Le *Te Deum* n'est pas un psaume, mais les notaires du XVII[e] siècle faisaient quelquefois des fautes de liturgie et des fautes d'orthographe.

Le 26 août suivant, la protestation fut notifiée à l'évêque ; dans l'acte notarié reviennent les récriminations pour le refus du dais ; ici on voit que Mgr le Neboux de la Brosse en refusant le dais au prince n'avait pas voulu en faire usage pour lui-même. Le prélat refusa de répondre à la notification des notaires et de signer l'acte qu'ils lui présentaient. Le 27 juin 1728, Louis Bretagne Allain revient à Saint-Pol ; il a succédé à son père comme duc de Rohan, et il se fait rendre les honneurs auxquels il a droit comme chanoine. Messieurs du Chapitre vont le prendre et devancer à l'entrée de la cathédrale joignant le palais épiscopal du côté du Couchant ; là il est complimenté par vénérable Messire Pierre Louis Le Sparfel, grand archidiacre, grand vicaire, chanoine théologal de Léon, qui lui présente ensuite l'eau bénite, lui met le surplis, et l'aumusse sur le bras gauche ; les autres cérémonies se font comme en 1696. Le duc prend place dans le *stal cantoral* à gauche ; l'évêque Jean-Louis de la Bourdonaye occupe une stalle semblable à droite ; il n'y eut pas de dais, mais cette fois la chose ne donna pas lieu à un conflit.

Quatre jours après, le duc fit rédiger un nouvel acte notarié relatif à l'existence de ses armoiries, comme cela avait eu lieu trente-deux ans auparavant.

C'est tout ce que nous connaissons sur les rapports de la première famille de Bretagne avec le Chapitre de l'église de Léon. Elle n'a pas cru avoir assez de ses gloires nobiliaires et militaires ; le soin avec lequel ses chefs réclamaient ce qu'ils croyaient leur droit ne peint pas seulement les mœurs d'une longue période historique, il montre aussi en quelle estime et vénération ils tenaient cette église, et cela, comme le disent les premiers actes cités, en raison de la dévotion des Rohan pour saint Pol-Aurélien.

Nous croyons que toutes ces choses entretenaient le souvenir de l'Apôtre du pays dans toutes les classes de la société.

Est-ce à dire que nous regrettons de voir disparu tout ce passé si curieux ? Non certes, ce qui était très bien du XIV[e] au XVIII[e] siècle n'aurait plus de raison d'être dans notre société démocratisée ; mais que chacun dans sa sphère travaille à l'œuvre commune et apporte sa pierre à l'édifice, prêtre, gentilhomme, ouvrier ou paysan ! S'il y a encore des seigneurs et même des seigneurs de Rohan (et plaise à Dieu que ces grandes races ne disparaissent jamais), elles n'ont plus à convoquer les classes populaires pour des fêtes comme celles que nous avons décrites, et cependant nous osons croire que ces solennités se renouvelleront comme aux meilleures époques.

(A suivre).

Nous rappelons que l'HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé THOMAS, aumônier du Lycée ; chez M. SALAUN, libraire à Quimper, et chez M. LEFOURNIER, libraire à Brest.

L'exemplaire : 3 fr. 50 ; *franco* par la poste : 4 fr.

Pour les souscripteurs : 2 fr. ; *franco* par la poste : 2 fr. 50.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LEON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournissr du Grand-Séminaire

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Caques des Vitraux peints* de la cathédrale du **Mans.**.

F. HUCHER, fils, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

Travaux. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

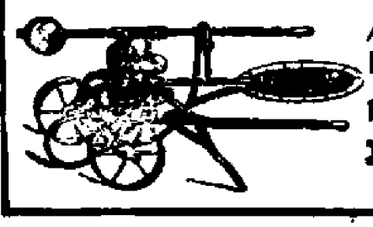
MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 30 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie FINANCE, 5, B^d Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 C/O AUX COMMUNAUTÉS

SPECIALITÉ DES POMPES BROQUET

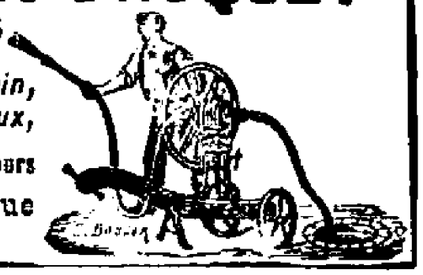
121, Rue Oberkampf, PARIS



Arrosage, Incendie, Purin, Vidange, Elévation d'Eaux, ETC., ETC.

Pour Puits de toutes profondeurs

Demander le Catalogue général illustré.



REGENCE DE TUNIS

Banque tunisienne de Prêts sur biens mobiliers

MONTS-DE-PIÉTÉ ET MAGASINS GÉNÉRAUX

Concession exclusive de S. A. R. le bey de Tunis.

SOUSCRIPTION DE 4.000 ACTIONS DE 500 FR. LIBÉRABLES DU 1/4

Pro humanitate.

A la fin du moyen-âge, un simple récollet, Barnabé de Terni, s'éleva vivement contre les Lombards et les Juifs, et ses prédications, en 1462, à Pérouse, provoquèrent l'établissement du premier Mont-de-Piété. Orvieto, Viterbe, Savone, Mantoue, Assise, Ferrare, Bologne, Pavie, Milan, etc., virent bien vite s'installer chez elles cette institution charitable qui reçut la sanction pontificale.

Jules II, puis Léon X, au concile de Latran, se prononcèrent en faveur des Monts-de-Piété ; le concile de Trente, dans sa 17^e session, les rangea dans la classe des lieux pies. Paul III, en 1539, sanctionna celui de Rome, dont le saint prélat-cardinal, Charles Borromée, corrigea lui-même les statuts en 1584.

Les progrès de cette civilisaion n'ont pas encore pénétré partout. Il reste encore beaucoup de bien à faire.

A Tunis-la-Blanche, on prête encore à 50 et 100 0/0 ; à Sousse, le journal *le Sahel* nous apprend que là le mal sévit dans toute sa hideur. Le 20 juin dernier, *le Sahel* s'écriait, en préconisant les bienfaits de l'institution qui nous occupe :

« On ne sait malheureusement pas tout ! Mais se figure-t-on que « toute une tribu de prêteurs vit et exploite notre ville en donnant de « l'argent au taux d'*un huitième par jour*, de telle sorte que, le huitième jour, le capital avancé se trouve doublé.

« Et ceux-là sont nombreux. Echelonnés un peu partout, dans les « *Souks* à la Honga, dans les rues étroites, ils prêtent à la journée, sur « des gages d'une valeur deux, trois fois supérieure à la somme empruntée. Attachés à leur échoppe du matin au soir, ils se tiennent « immobiles, attendant leur victime.

« Ce sont des pieuvres à l'affût. Les Monts-de-Piété, bien organisés, « supprimeront cette plaie sociale. »

La croisade contre l'usure est commencée.

La Société bienfaitrice va être définitivement constituée, et déjà ses bureaux sont ouverts à Tunis, rue d'Italie, où un immense cri de soulagement a été jeté par la presse locale.

4,000 actions de 500 francs, libérées du quart seulement, dont 25 francs en souscrivant et 100 francs à la répartition, sont offertes au public, et l'on évalue dès aujourd'hui que le chiffre minimum des prêts s'élèvera à 20 millions par an, assurant ainsi de 150 à 200 francs de dividende à chaque action.

Œuvre de bienfaisance et de charité chrétienne en même temps que placement de premier ordre toujours garanti par des gages ou dépôts au moins deux fois supérieurs en valeur à la somme prêtée. *Pour souscriptions et renseignements, s'adresser à :*

1^o **La Banque de l'Epargne nationale, 51**, Chaussée d'Antin, Paris ; 2^o La Foncière administrative, 10, rue de Louvois, Paris ; 3^o **La Banque tunisienne (Monts-de-Piété)**, rue d'Italie, maison Ferrugia, Tunis. — On peut souscrire par simple lettre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Conseil gratuits par correp.

PANAMA La CAISSE CENTRALE à PARIS, *15, Chaussée d'Antin*, achète et paye de suite les obligations à lots réguliers :

à 20 fr.	les oblig.	60 fr. versés.	à 87 fr.	les oblig	225 fr. versés.
à 32 fr.	»	120 fr. »	à 130 fr.	»	270 fr. »
à 43 fr.	»	188 fr. »	à 170 fr.	»	315 fr. »

Achète aussi tous Panama dont coupons égarés.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue France
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

HOTEL MASSILLON, 9, RUE DU VIEUX-COLOMBIER
Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension
HOTEL BONAPARTE, 61, RUE BONAPARTE, — PARIS
Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Etudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

LA NEW-YORK
Compagnie d'Assurances sur la Vie
FONDÉE EN 1845
FONDS DE GARANTIE
544 MILLIONS
entièrement réalisés
RENTES VIAGÈRES
Aux taux de 10, 12, 14, 16, 18 pour cent, suivant l'âge, payables sans frais et au cours dans toute l'Europe.
ASSURANCES
Dotations d'Enfants
Combinaisons nouvelles
ASSURANCES — PLACEMENTS
Direction Générale pour l'Europe
16, Boul. des Italiens, PARIS et Agences dans toutes les villes.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 15 Août 1890. N° 33.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis.

I. Chronique du diocèse : Nominations ; Nécrologie ; Liste des ordinands du 10 août 1890 ; Lambézellec ; Les étudiants et la loi militaire ; Le clergé de France ; Service militaire des séminaristes ; Lois fiscales contre les congrégations religieuses ; Œuvre des Bretons.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le Jubilé de Mgr de Goësbriand à Burlington ; etc.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurélien et ses premiers successeurs, ch. VII, Le culte des Apôtres du Léon.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 août. — 12e dimanche après la Pentecôte. S. Joachim, double de 2e classe, blanc. A la messe, mémoires 1° de l'octave de l'Assomption, 2° de s. Laurent, 3° du dimanche.
Vêpres de s. Joachim, mémoires 1° de s. Hiacynthe, 2° de s. Laurent, 3° du dimanche.
Lundi 18. — S. Hiacynthe, confesseur, double, blanc.
Mardi 19. — Office de l'Octave de l'Assomption, semi-double, blanc.
Mercredi 20. — S. Bernard, abbé, double-blanc.
Jeudi 21. — Ste Jeanne-Françoise, double, blanc.
Vendredi 22. — Octave de l'Assomption, double, blanc.
Samedi 23. — S. Philippe Bénitius, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Retraite de Lesneven..... 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — Le Directeur de la *Semaine* a été prié par famille de faire vendre pendant la retraite ecclésias- e des ornements et des calices ayant appartenu à un re décédé il y a quelques années.
Il sera fait un grand rabais sur tous ces objets, dont la part n'ont jamais servi.
Ils seront exposés dans un des parloirs du Séminaire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — M. Le Maout, vicaire à Pont-l'Abbé, est mé aumônier de l'Hôpital de Landerneau.
M. Pellé, jeune prêtre, est nommé vicaire à Pont-l'Abbé.
M. Stourm est nommé vicaire à Santec.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos eurs M. l'abbé Lallemand, aumônier de la marine en retraite, valier de la Légion-d'honneur.

ste des noms des Ordinands du 10 Août 1890.

PRÊTRES.

MM. Manceaux, Joseph, de Quimper.
Tanguy, Pierre, de Henvic.
Breton, Jean-François, de Saint-Thégonnec.
Bossennec, Joseph, de Douarnenez.
Caroff, Michel, de Saint-Pôl-de-Léon.
Falhun, Alexandre, de Lannilis.
Gourlaouen, Louis, de Douarnenez.
Guillerm, Jean-Marie, de Plougar.
Guillou, Jacques, de Pleyben.
Jaffret, Jean-François, de Saint-Martin-des-Champs.
Le Bras, Jean, de Quéménéven.
Le Sann, Jean-François, de Tréflaouénan.
Maltrait, Joseph-Auguste, d'Irvillac.
Milin, Yves, de Cléder.
Moal, Jacques, de Plouénan.
Monfort, Florimond, de Saint-Pôl-de-Léon.
Monot, Yves, de Guipavas.
Nicolas, Gabriel, de Saint-Thégonnec.
Ollivier, Yves-Marie, de Plouescat.
Pennec, Yves-Marie, de Commana.
Quéméneur, René, d'Esquibien.

MM. Ropars, Jean-François, de Saint-Mathieu de Morlaix.
Duclos, Mathurin, du diocèse de Vannes.

Il y avait en outre 11 diacres, 21 sous-diacres, 33 minorés, 52 tonsurés.

LAMBÉZELLEC. — Le 10 juillet dernier, la communauté des Filles de la Croix, en Lambézellec, célébrait le cinquantième anniversaire de profession de sa vénérable Supérieure. Quelques jours après, le 26, la Supérieure générale retournait en Amérique, à la Maison-Mère, emmenant avec elle six religieuses professes de la communauté de Lambézellec, pour faire de nouvelles fondations dans le diocèse de Natchitoches.

Il y avait trois sœurs de chœur :

Sœur Marie-de-Jésus, nommée dans le monde Madeleine Brillant, de Langoat (Côtes-du-Nord).

Sœur Marie-Stanislas, nommée dans le monde Virginie Balc'h, de Roscanvel (Finistère).

Sœur l'Ange-Gardien, nommée dans le monde Joséphine Le Corre, de Perros-Guirrec (Côtes-du-Nord).

Il y avait aussi trois sœurs converses :

Sœur Tous-les-Saints, nommée dans le monde Marie-Jeanne Guillerme, de Guiclan (Finistère).

Sœur Saint-Paul, nommée dans le monde Françoise Guichevart, de Plounéour-Moëdec (Côtes-du-Nord).

Sœur Saint-Pierre, nommée dans le monde Perrine Guichevart, de Plounéour-Moëdec (Côtes-du-Nord).

Ces âmes d'élite et de dévouement ne sont qu'un faible renfort en comparaison de ce que demande la situation de ce pays et de la Mission. Espérons que Dieu fera bientôt surgir de nouvelles vocations qui permettront d'étendre cette œuvre si belle et si importante pour la Louisiane (Etats-Unis).

On nous prie d'annoncer que les Filles de la Croix, en Lambézellec, en considération de la triste situation que fait au pays la mauvaise récolte, et voulant venir en aide aux familles qui confient leurs enfants aux soins de ces bonnes religieuses, consentent à diminuer le prix de la pension. Jusqu'ici la pension était de 30 fr. ; à partir de la rentrée des classes, le 2 septembre prochain, ce prix ne sera plus que de 25 fr.

De même, les enfants admis à la salle d'asile ne paieront plus que 1 fr. au lieu de 1 fr. 50.

Les étudiants et la loi militaire. — Au moment où les familles se préoccupent de la direction à donner aux études des jeunes gens qui vont conquérir le diplôme de bachelier, il nous paraît utile de leur rappeler, certaines dispositions favorables de la nouvelle loi militaire.

L'article 23 de cette loi dispense, en temps de paix, de deux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — Le Directeur de la *Semaine* a été prié par une famille de faire vendre pendant la retraite ecclésiastique des ornements et des calices ayant appartenu à un prêtre décédé il y a quelques années.

Il sera fait un grand rabais sur tous ces objets, dont la plupart n'ont jamais servi.

Ils seront exposés dans un des parloirs du Séminaire.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — M. Le Maout, vicaire à Pont-l'Abbé, est nommé aumônier de l'Hôpital de Landerneau.

M. Pellé, jeune prêtre, est nommé vicaire à Pont-l'Abbé.

M. Stourm est nommé vicaire à Santec.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Lallemand, aumônier de la marine en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur.

Liste des noms des Ordinands du 10 Août 1890.

PRÊTRES.

MM. Manceaux, Joseph, de Quimper.
Tanguy, Pierre, de Henvic.
Breton, Jean-François, de Saint-Thégonnec.
Bossennec, Joseph, de Douarnenez.
Caroff, Michel, de Saint-Pôl-de-Léon.
Falhun, Alexandre, de Lannilis.
Gourlaouen, Louis, de Douarnenez.
Guillerm, Jean-Marie, de Plougar.
Guillou, Jacques, de Pleyben.
Jaffret, Jean-François, de Saint-Martin-des-Champs.
Le Bras, Jean, de Quéménéven.
Le Sann, Jean-François, de Tréflaouénan.
Maltrait, Joseph-Auguste, d'Irvillac.
Milin, Yves, de Cléder.
Moal, Jacques, de Plouénan.
Monfort, Florimond, de Saint-Pôl-de-Léon.
Monot, Yves, de Guipavas.
Nicolas, Gabriel, de Saint-Thégonnec.
Ollivier, Yves-Marie, de Plouescat.
Pennec, Yves-Marie, de Commana.
Quéméneur, René, d'Esquibien.

MM. Ropars, Jean-François, de Saint-Mathieu de Morlaix.
Duclos, Mathurin, du diocèse de Vannes.

Il y avait en outre 11 diacres, 21 sous-diacres, 33 minorés, 52 tonsurés.

LAMBÉZELLEC. — Le 10 juillet dernier, la communauté des Filles de la Croix, en Lambézellec, célébrait le cinquantième anniversaire de profession de sa vénérable Supérieure. Quelques jours après, le 26, la Supérieure générale retournait en Amérique, à la Maison-Mère, emmenant avec elle six religieuses professes de la communauté de Lambézellec, pour faire de nouvelles fondations dans le diocèse de Natchitoches.

Il y avait trois sœurs de chœur :

Sœur Marie-de-Jésus, nommée dans le monde Madeleine Brillant, de Langoat (Côtes-du-Nord).

Sœur Marie-Stanislas, nommée dans le monde Virginie Balc'h, de Roscanvel (Finistère).

Sœur l'Ange-Gardien, nommée dans le monde Joséphine Le Corre, de Perros-Guirrec (Côtes-du-Nord).

Il y avait aussi trois sœurs converses :

Sœur Tous-les-Saints, nommée dans le monde Marie-Jeanne Guillerme, de Guiclan (Finistère).

Sœur Saint-Paul, nommée dans le monde Françoise Guichevart, de Plounéour-Moëdec (Côtes-du-Nord).

Sœur Saint-Pierre, nommée dans le monde Perrine Guichevart, de Plounéour-Moëdec (Côtes-du-Nord).

Ces âmes d'élite et de dévouement ne sont qu'un faible renfort en comparaison de ce que demande la situation de ce pays et de la Mission. Espérons que Dieu fera bientôt surgir de nouvelles vocations qui permettront d'étendre cette œuvre si belle et si importante pour la Louisiane (Etats-Unis).

On nous prie d'annoncer que les Filles de la Croix, en Lambézellec, en considération de la triste situation que fait au pays la mauvaise récolte, et voulant venir en aide aux familles qui confient leurs enfants aux soins de ces bonnes religieuses, consentent à diminuer le prix de la pension. Jusqu'ici la pension était de 30 fr. ; à partir de la rentrée des classes, le 2 septembre prochain, ce prix ne sera plus que de 25 fr.

De même, les enfants admis à la salle d'asile ne paieront plus que 1 fr. au lieu de 1 fr. 50.

Les étudiants et la loi militaire. — Au moment où les familles se préoccupent de la direction à donner aux études des jeunes gens qui vont conquérir le diplôme de bachelier, il nous paraît utile de leur rappeler, certaines dispositions favorables de la nouvelle loi militaire.

L'article 23 de cette loi dispense, en temps de paix, de deux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

années de présence sous les drapeaux les licenciés ès-lettres, les licenciés ès-sciences, les docteurs en droit et ceux qui poursuivent leurs études pour obtenir ces grades.

Pour jouir du bénéfice de la loi, les nouveaux bacheliers qui vont commencer leurs études de droit devront s'inscrire comme aspirants au doctorat. Cela fait, quand viendra l'heure du service militaire, ils seront sans doute obligés de partir pour leur régiment avec les jeunes gens de leur classe ; mais, à la fin de l'année, ils seront renvoyés dans leurs foyers et y seront maintenus jusqu'au passage dans la réserve, pourvu qu'ils continuent régulièrement leurs études et obtiennent, avant l'âge de vingt-six ans, le diplôme du doctorat.

Les aspirants à la licence ès-lettres ou à la licence ès-sciences, sont également renvoyés dans leurs foyers après une année de service.

Pour tous ces jeunes gens, les formalités à remplir sont de la plus grande simplicité : les uns et les autres doivent présenter, soit au moment de la révision, soit même avant l'incorporation, c'est-à-dire avant le départ, un certificat du doyen de la Faculté constatant leur situation scolaire. Chaque année, jusqu'à l'obtention du diplôme, ils justifient par un certificat semblable qu'ils continuent leurs études.

Il est bon de faire remarquer que la dispense attachée au grade ou à la situation d'étudiant, n'est pas sujette à se perdre comme celle dont bénéficient les aînés d'orphelins, le fils unique ou le fils aîné d'une veuve, etc.

Les jeunes gens ont donc intérêt à s'assurer ce bénéfice, quelle que soit leur situation de famille.

Est-il besoin de rappeler à nos lecteurs que les inscriptions prises aux Facultés libres ont, soit pour les examens, soit pour la dispense du service militaire, la même valeur que celles prises dans les Facultés de l'Etat ? *(Semaine religieuse d'Angers.)*

Le clergé de France. — Voici l'état numérique du clergé séculier en France :

Notre pays compte actuellement 55,385 ecclésiastiques se décomposant ainsi : 87 évêques, — 182 vicaires généraux titulaires, — 751 chanoines, — 130 secrétaires d'évêchés, — 3,397 curés, — 29,752 desservants, — 10,379 vicaires, — 4,617 prêtres auxiliaires, — 2,486 aumôniers, — 703 supérieurs, directeurs et professeurs de grands séminaires, — 3,101 directeurs et professeurs d'écoles secondaires ecclésiastiques, — plus 5,538 élèves de grands séminaires et 2,134 élèves de maisons secondaires ecclésiastiques.

Service militaire des Séminaristes. — En vertu d'une décision prise par le ministre de la guerre, à la date du 16 juillet dernier, les élèves des séminaires, comme tous les jeunes gens de la classe 1889 appelés *pour un an* sous les drapeaux, seront affectés au régiment de la subdivision de région dans laquelle ils auront pris part au tirage au sort.

Lois fiscales contre les Congrégations religieuses. — Plusieurs personnes nous ont dit ne pas bien saisir la portée et le caractère des nouvelles lois fiscales qui frappent les couvents, nous croyons ne pouvoir leur mieux répondre qu'en reproduisant les paroles de M. Keller :

« Les anciennes fondations ont été confisquées par la Révolution, et on les empêche de renaître. Les œuvres qui existent et qui possèdent quelque chose sont traquées de toutes façons par des lois politiques, par des règles administratives, par des rigueurs fiscales qui dépassent tout ce que l'imagination peut rêver de plus monstrueux. Elles vont si loin, que ceux qui les ont imaginées ne savent souvent pas comment ils pourront les appliquer.

« En voici un exemple : c'est l'impôt d'accroissement sur les congrégations religieuses. On avait décidé autrefois qu'elles seraient frappées d'un droit de main-morte, afin de compenser les droits de succession qu'elles ne payaient pas. Aujourd'hui, on prétend réunir les deux charges, et chaque fois qu'un membre de la congrégation meurt, on considère tous les autres comme ses héritiers. Voyez où cela pourrait conduire. Prenons les Filles de la Charité qui sont 30,000, dont 20,000 françaises. Supposez qu'il en meure 500 tous les ans, voilà 500 successions, et pour chacune 20,000 héritières. Cela ferait 10 millions de succession par an.

« Que, pour chacune, le fisc réclame seulement 1 franc de frais ou une feuille de papier timbré de 60 centimes. Quelle somme colossale ! Quelle injustice criante ! Voilà où en est réduite chez nous la liberté d'association et la liberté de fondations. »

Œuvre des Bretons. — La colonie bretonne du quartier de l'Eure, comprenant les paroisses de Saint-Nicolas, de Graville-Sainte-Honorine et de Sainte-Marie, a donné, dimanche dernier, un exemple bien frappant de sa foi vivace, à l'occasion de la bénédiction solennelle des statues de Notre-Dame de Lourdes et de Sainte-Anne, achetées avec le produit de quêtes faites au milieu de ces pauvres émigrants.

Dès le samedi, les statues étaient dressées et parées avec goût dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas, par les soins des bonnes religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qui vraiment dans la circonstance, s'étaient surpassées en les ornant.

Le dimanche, à huit heures et demie, la messe des Bretons est dite par le R. P. Miché, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Pendant la messe, un chœur de jeunes gens chante les vieux cantiques bretons aux airs si doux et si pieux.

A deux heures un quart, commencent les vêpres. M. l'abbé Franque, aumônier des Ursulines, officie. L'église est comble. C'est bien toujours le peuple breton, portant sur ses traits la dou-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ble expression de simplicité et d'allégresse qui l'accompagne dans toutes ses têtes.

Dans son majestueux costume, le R. P. Miché, breton lui aussi, nous fait songer à ces apôtres du Moyen-Age, prêchant à la foule avide d'ouïr la parole de Dieu. Le R. Père est frappé, comme nous, du spectacle qu'il a sous les yeux, et il nous fait connaître ses impressions dans un beau et poétique langage, auquel l'analyse ne saurait conserver son charme. Pendant une demi-heure environ, il tient l'auditoire sous l'attrait d'un discours, tantôt plein d'ardeur et de feu, tantôt vif et incisif, toujours abondant en pensées élégantes et gracieuses sur les devoirs des pères et mères.

Puis, le vénéré curé de Saint-Nicolas procède à la bénédiction des statues. Aussitôt la procession s'organise. La croix est portée par deux vaillants Bretons, qui ne craignent pas d'affirmer leur foi à la face de tous. Des Bretonnes, également, ayant le costume de leur pays, portent les deux statues qui traversent ainsi l'église au milieu de la foule pieusement recueillie.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, M. l'abbé Pichon, aumônier des Bretons du quartier de l'Eure, donne une courte improvisation, remercie, en termes émus, les membres du comité pour leur zèle et leur dévoûment. Il leur dit, qu'en établissant au Hâvre la « Propagation de la foi à l'intérieur », ils ont procuré à ses pauvres compatriotes, le bienfait inestimable, de rester toujours fidèles à la foi de leurs pères, au Christ de leur mères. Grâces à eux, bien des âmes seront préservées et sauvées.

Il termine en priant à toutes ces intentions.

Cette belle fête se clôture par un magnifique cantique à Sainte-Anne, admirablement exécuté et chanté par un groupe de jeunes filles, stylées par les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous gardons de cette cérémonie les plus douces impressions.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Burlington. — Nous sommes heureux de publier cette lettre, qui contient de si intéressants détails sur Mgr de Goësbriand, qui appartient au diocèse par sa naissance.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir les journaux de Burlington qui parlent de la célébration du Jubilé de Sa Grandeur Mgr Louis de Goësbriand. L'anniversaire arrivait le 13 juillet ; mais comme c'était un dimanche, la célébration a été remise au jeudi 17.

« Voici le résumé des quatre colonnes que le journal protestant *The Press Libre* consacre à la description de la fête :

« Hier, 17 juillet, a été pour notre ville un grand jour de fête. On célébrait le Jubilé de Mgr L. de Goësbriand, prêtre depuis le 13 juillet 1840.

« A 6 heures du matin, cinquante coups de fusil ont été tirés et les cloches de la ville ont sonné à toute volée.

« A 9 heures, les délégués de toutes les paroisses du diocèse, au nombre de 134, se sont réunis dans la salle de la Société des Jeunes Gens catholiques et ont reçu les insignes préparés pour eux.

« A 10 heures, messe pontificale. Un trône avait été préparé pour Mgr Willams, archevêque de Boston, en face de celui du célébrant, Mgr de Goësbriand. Au chœur se trouvaient aussi Mgr Healy, évêque de Portland ; Mgr Bradley, évêque de Manchester ; Mgr Mac-Mahon, évêque de Nordford ; Mgr Wadham, évêque d'Ogdensburgh, et Mgr Narkin, évêque de Providence ; M. le Grand-Vicaire de Montréal, et environ 50 prêtres.

« Le sermon, prêché par Mgr Healy, évêque de Portland, a été écouté avec le plus vif intérêt, et les quelques paroles émues, prononcées par Mgr de Goësbriand, ont fait venir les larmes aux yeux de plusieurs.

« Sa Grandeur a reçu de Rome un télégramme envoyé par le Vicaire de la Cathédrale, qui s'y trouvait en ce moment, pour lui annoncer la bénédiction du Pape.

« Après le banquet, servi à une heure, M. le Grand-Vicaire a présenté les félicitations du clergé et l'hommage de leur respectueux dévouement. Mgr Willams, archevêque de Boston, en son nom et au nom de ses suffragants, a exprimé les sentiments d'estime et de vénération que tous éprouvent pour Mgr de Goësbriand, le plus ancien des évêques des Etats-Unis, et un de ceux qui ont le plus travaillé à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

« A 3 heures, les délégués des paroisses, réunis à la Cathédrale, ont remis les présents qu'ils étaient chargés d'offrir.

« De 7 à 8 heures, Monseigneur a reçu dans les salons de l'Évêché la visite d'un très grand nombre de personnes de la ville. Les visiteurs ont pu admirer les ornements magnifiques offerts par les Evêques de la province et les autres présents très riches et très nombreux exposés sur une longue table.

« A 8 heures, il y a eu, selon l'usage américain, une promenade dans les principales rues de la ville.

« Le Comité avait eu soin de faire venir des voitures magnifiques pour Monseigneur et ses hôtes. Six hommes à cheval leur servaient d'escorte. Un policeman s'était offert, plutôt pour la montre que pour maintenir l'ordre, car tous sur le passage, protestants et catholiques, se découvraient avec respect. La musique de la ville jouait ses meilleurs morceaux. Les délégués, les hommes des paroisses voisines, au nombre d'environ 800, portant des flambeaux, marchaient sur deux lignes. Les maisons sur le parcours étaient illuminées, les unes par des lanternes vénitiennes, les autres par de beaux feux de bengale. A chaque instant, on lançait des fusées et d'autres feux d'artifice. Sur quelques grands fanaux que l'on portait, on avait écrit : *1840-1890* ; sur d'autres : ***Nous vous souhaitons encore de nombreuses années*** ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

puis : *1853 : 5 églises, 5,000 catholiques — 1890 : 76 églises, 45,000 catholiques,* etc... Arrivé sur la grande place, on s'est arrêté. Sa Grandeur a remercié la foule qui l'entourait et donné une fois encore sa bénédiction. A son départ, les vivats se sont fait entendre et n'ont cessé qu'à sa rentrée à l'Evêché. »

« Veuillez agréer.... »

Sulpiciens expulsés de Metz. — Ces prêtres vénérables ont été expulsés du sol allemand. Depuis 1866 ils dirigeaient le grand séminaire de Metz ; plus de 400 prêtres sont reçu d'eux cette formation sacerdotale qui est la force du clergé. Leur souvenir sera ineffaçable dans la mémoire du clergé. L'un des expulsés est M. Vassoult ; il avait été supérieur de la Philosophie à Nantes, et ceux qui l'ont connu n'ont jamais oublié sa parole ardente et son cœur si délicat.

Paray-le-Monial. — Le Jubilé accordé par le Saint-Père, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, commencera le 7 septembre pour finir le 1er novembre.

Trois cardinaux, cinq archevêques et trente-deux évêques se sont annoncés pour assister à l'une des solennités du Jubilé.

Alsace-Lorraine. — Monseigneur de Strasbourg vient de succomber à une nouvelle crise de sa maladie de cœur.

Mgr Stumpf, originaire du diocèse dont il avait le gouvernement, était né à Egisheim le 21 septembre 1822.

Nommé coadjuteur, avec future succession, de Mgr Rœss, le 13 mai 1881, il avait été pourvu du titre de l'Eglise de Césarée.

C'est le 17 novembre 1887 qu'il avait succédé à Mgr Rœss.

Birmingham. — Mgr le Cardinal Newman vient de mourir : c'est une grande perte pour l'Angleterre. Il était né protestant et sa conversion date de 1845 : elle fit grand bruit et son exemple décida du retour d'un grand nombre à la vérité.

Pèlerinage breton à la Salette *avec visite à Saint-Martin et la Sainte-Face (Tours), Fourvière, La Grande-Chartreuse, Ars et Paray (Jubilé à Paray, pour le 200e anniversaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite-Marie.)* — Départ de Rennes, le lundi 2 septembre, à 10 h. 50 du matin. — Retour, le samedi 13 septembre, à 3 heures du soir.

Prix des places (aller et retour) : 1re classe, 170 fr. ; 2e classe, 125 fr. ; 3e classe, 95 fr.

Cette somme comprend le prix des chemins de fer et de *toutes les voitures, y compris les pourboires* aux cochers. Quant au trajet de Corps à la Salette (9 kil.), les personnes qui ne désirent pas le faire à pied, doivent se faire inscrire en demandant leur billet de pèlerinage. Prix pour chaque trajet : pour un mulet 3 fr. 50 ; pour une place en voiture 4 fr. 50. On ne paie qu'à la Salette.

La Compagnie de l'Ouest accorde des billets d'aller et retour à 40 % de réduction, valables pendant 15 jours, pour joindre Rennes ou les gares entre Rennes et Le Mans. On peut, du reste, en prévenant d'avance, prendre le train du pèlerinage à l'une des gares entre Rennes et Tours.

Ce pèlerinage a été combiné de manière que sans grande fatigue on passera au moins une matinée à chaque sanctuaire visité, et deux jours sur la Sainte-Montagne.

Envoyer sa demande, avec le prix, à M. Perdrigeon, président du Comité catholique de Vitré, 7, place du Palais, à Rennes. Indiquer exactement sa gare de départ pour pouvoir obtenir, au moment du départ, le billet d'aller et de retour de cette gare à Rennes ou à une autre gare entre Rennes et Le Mans.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Quimper

Le District, mécontent du Département, avait également à se plaindre de la modération du Conseil général de la commune. Pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du clergé, la ville épiscopale ne devait plus former qu'une seule paroisse gouvernée par l'Évêque avec le concours des Vicaires épiscopaux formant le presbytère. A Quimper, les anciennes paroisses desservies à la cathédrale et la paroisse de Saint-Mathieu furent toutes supprimées pour ne plus former qu'une seule paroisse à la cathédrale. Cette mesure ne pouvait s'exécuter sans mécontenter tout particulièrement les paroissiens de Saint-Mathieu ; aussi la Municipalité avait-elle cru bien faire en ne fermant pas complètement l'église de Saint-Mathieu et en laissant au public la libre pratique d'une chapelle attenant alors à l'église, du côté nord, et connue sous le nom de « chapelle du Paradis ». Mais, dans la séance du 28 mai 1791, le sieur Abgrall dénonçait aux membres du District la trop grande complaisance de la Commune :

« Sur ce qu'il se répandait dans le public que la Municipalité de cette ville, chargée en exécution du décret pour la circonscription de la paroisse cathédrale, de fermer les portes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des églises des paroisses supprimées, avait arrêté, sur la pétition de quelques femmes, revêtue de signatures mendiées, de leur rendre les clefs de la chapelle du Paradis, j'écrivis pour m'en assurer à la Municipalité.

« J'ignore, Messieurs, si on lui a demandé les clefs que je savais entre ses mains ; mais je vois, par la délibération du corps municipal, qu'il avait été arrêté de lui ordonner de s'en désaisir à la première réquisition et de les remettre provisoirement à la demoiselle Nézet. Je cherche en vain des raisons pour justifier de cet arrêté, je n'y vois qu'un procédé répréhensible. Les Officiers municipaux n'avaient fermé les portes de la chapelle du Paradis que par délégation ; il ne leur appartenait pas de les faire ouvrir de leur autorité privée. Il aurait fallu en déférer au Directoire.

« Il est donc d'avis que l'arrêté de la Municipalité soit regardé comme non avenu, que les vicaires de la cathédrale soient autorisés à retenir les clefs de l'église ci-devant paroissiale de Saint-Mathieu et de la chapelle du Paradis, avec faculté de les ouvrir les jours qu'ils croiront devoir y célébrer l'office, en s'en rapportant à leur prudence et à leur zèle connu. Ne voyez, Messieurs, en ce que je vous propose aucune rigueur condamnable ; la tolérance ne va pas jusqu'à défendre d'arrêter dans leur source les divisions et les malheurs qui en sont la suite. Les églises de la nation sont ouvertes aux non-conformistes ; qu'ils s'y présentent, ils y seront en pleine sécurité ; s'ils ne veulent pas y aller, ce sont eux les intolérants. »

Le Directoire adopta les conclusions de son Commissaire-Syndic.

La Municipalité fut forcée de céder ; mais, quelques jours après, dans une délibération qu'elle eut le soin de faire imprimer (1), elle essaya d'arrêter les excès provoqués tout spécialement par le club des Amis de la Constitution. Voici le résumé de cette ordonnance :

Le 3 juin 1791, « en l'absence de M. Le Goazre, maire, Calloc'h, premier officier municipal, assisté de MM. Coïc, Gelin, Le Guillou, fils, Germeur, Chevalier, Bonnaire, officiers municipaux, Kergozien, Flamant, cadet et aîné, Poulizac, Riolle, Veillers, Salou et Le Bour, notables. Desnoes, procureur de la Commune, substitué par M. Guermeur... Un membre a déclaré qu'il semble que depuis quelque temps l'esprit de parti ait égaré presque tous nos concitoyens, particulièrement ceux qui, trop jeunes encore pour en prévoir les funestes effets, s'y livrent avec la déplorable indiscrétion de leur âge. On les a vus, divisés en deux factions, se chercher, se provoquer et tourner contre eux des armes qui leur furent confiées pour un plus noble usage.

(1) L. 254.

« D'où vient que des citoyens paisibles, mais rendus odieux sous la dénomination d'aristocrates et de démocrates, ne peuvent plus paraître qu'ils ne soient journellement insultés ? D'où vient que les prêtres fonctionnaires et autres ne peuvent plus paraître qu'ils ne soient journellement insultés presque dans leurs augustes fonctions ?

« Interrogez la voix publique, elle vous dira qu'il faut en imputer la cause à ces motions plus qu'indiscrètes qui se font dans l'assemblée de la Société des Amis de la Constitution... »

Sur ces considérants, le Conseil fait défense de se livrer à des déclamations contre quelqu'individu que ce soit, notamment contre les ecclésiastiques fonctionnaires et autres ;

Défense de se qualifier d'aristocrate et de démocrate ;

Défense de s'attrouper, de porter pistolets, bâtons, cannes à épée, même de s'armer de fusil hors le temps de service.

Les pétitions ne seront admises des Amis de la Constitution et autres que si elles sont souscrites de cent cinquante citoyens actifs et présentées par dix au plus des signataires.

Cette ordonnance, malgré la tournure d'impartialité que la Municipalité avait voulu lui donner, frappait trop directement la Société des Amis de la Constitution pour que celle-ci ne protestât pas énergiquement :

« Le 15 juin (1), cent cinquante citoyens actifs, après en avoir averti la Municipalité, se sont réunis en l'église du Guéaudet, paisiblement et sans armes, pour délibérer sur l'arrêté du Conseil général de la commune du 3 juin, dont lecture étant faite, les citoyens ci-devant dénommés (les cent cinquante noms sont inscrits au procès-verbal) :

« Considérant que depuis la formation du Conseil général, sa conduite n'offre qu'un enchaînement d'actes qui ne laissent voir que le désir de seconder les projets des malveillants ;

« Considérant qu'une cabale dirigée par le sieur Flamant aîné, homme de loi et notable qui, dès le commencement de la Révolution, s'en est fait le détracteur, qui a perpétuellement été l'agent de ceux dont la Constitution contrarie l'égoïsme et la vanité, qui a porté l'impudence au point de retirer ses enfants du collège dès le moment que les professeurs ont fait le serment ;

« Considérant que la cabale dirigée par cet anti-citoyen est composée d'hommes incapables de se guider par eux-mêmes, a obligé, à force de procédés indécents, à se retirer du Conseil les particuliers qui y manifestaient des sentiments civiques ;

« Considérant que si M. Le Goazre, maire, y est encore ce n'est que d'après les sollicitations répétées des amis de la chose publique ;

« Considérant que si leurs concitoyens peuvent encore

(1) L. 254.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leur pardonner de les avoir, par leur arrêté du 3 juin, si indignement calomniés, de les avoir dépeints armés les uns contre les autres, de les avoir accusés d'insulter indistinctement administrateurs, juges et prêtres, tandis que pas un rebelle à la volonté générale ne pourrait même se plaindre d'avoir reçu à Quimper la moindre insulte, quoiqu'il n'y ait pas, peut-être dans le royaume, de ville où les prêtres aient plus manœuvré et manœuvrent encore contre la tranquillité publique ; que s'il est permis enfin aux Quimpérois d'être généreux, leur générosité ne peut aller jusqu'à garder le silence sur un arrêt qui, en présentant les citoyens français comme divisés, ne peut qu'engager les ennemis du dehors à tenter l'invasion dont on nous menace,

« Ont arrêté :

« De dénoncer à l'Assemblée nationale l'arrêté municipal du 3 juin et de la supplier de casser le Conseil général et d'autoriser de procéder à de nouvelles élections. » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

CHAPITRE VII.

Le culte des Apôtres du Léon *(fin)*.

Un *lai* du XIIIe siècle, tiré d'une précieuse collection du duc d'Aumale, et cité par M. de la Villemarqué, nous représente la fête annuelle de Saint-Pol-de-Léon comme le rendez-vous de la plus haute noblesse :

Jadis, à Saint-Paul de Lion,
— Ce nos racontent li Breton, —
Soloient granz genz assembler
Por la feste au saint honorer...

« Plusieurs mois à l'avance, le comte de Léon avait convoqué à la grand'cour et fête solennelle qui devait se tenir chez lui, non-seulement ses vassaux, mais encore tous les barons et nobles de Bretagne, les conseils des bonnes villes et de toutes les cités.

« Le jour venu, on eût vu, dans la cathédrale de Saint-Pol, à part les hommes d'armes appelés par le comte, les invitées de la comtesse de Léon, non moins intéressantes pour elle. » (1)

Les plus nobles et les plus beles
Du païs, dames et puceles
Qui toute estoient el païs ;
N'i avoit dame de nul pris
Qui n'i venist à icel jor ;
Mult estoient de riche ator...
Là estoient tenu li plet,
Et là èrent conté li fet

(1) *Les anciens Poètes du Léon*, par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué.

Des amors et des drueries
Et des nobles chevaleries ;
Ce que l'an estoit avenu
Tot ert oï et retenu :
Lor aventure racontoient :
Et li autre les escoutoient
Tote la meillor retenoient
Et recordoient et disoient :
Sovent ert dite et racontée
Tant que de touz estoit loée ;
Un lai en fesoient entr'eus ;
Ce fu la costume d'iceus..,
Puis estoit li lais maintenuz
Tant que partout estoit séuz ;
Car cil qui savoient de note,
En viele, en harpe et en rote,
Lors de la terre le portoient
Es roiaumes où il aloient.

Ainsi donc, ce n'était pas seulement la fleur de la chevalerie, mais c'étaient aussi les trouvères, gais successeurs des anciens bardes, qui venaient chercher à la fête de saint Pol un aliment pour la poésie, des inspirations pour leurs chants. Dans ces temps de vaillance guerrière, pouvaient-ils en trouver de plus digne que l'histoire du chevalier Nuz, celui que la reconnaissance publique surnomma *Gour-na-dec'h*, et dont le château s'appela *Kergour-na-dec'h !* A la procession solennelle autour des murailles de la ville, « quand paraissait la bannière de cette maison, quand venait à briller l'écusson « échiqueté d'or et de gueule » avec la devise En Dieu est, la foule saluait avec respect, car il était de tradition que, depuis le temps de saint Pol, tous les seigneurs de Kergournadec'h avaient porté l'épée (1).

Et que de nobles bannières à côté de celle-là !

Mais, lorsqu'après tous les représentants des grandes familles du pays s'avançait le clergé, que de trésors pour la piété, que de précieux souvenirs, et quelle étonnante richesse pouvait contempler la foule : une grande croix en vermeil et deux croix d'argent ; l'évangéliaire du comte Withur dans un riche écrin d'argent ; le chef de Mgr saint Edme dans une châsse d'argent ; deux bras d'argent renfermant l'un le bras de saint Pol, l'autre la relique de saint Hervé ; deux châsses d'argent doré, dont l'une contenait la relique de saint Laurent, l'autre le chef de Mgr saint Pol ; la monstrance enfermant le tube de cristal où se conserve la Sainte Epine de la couronne du Sauveur. Les reliques des martyrs sont portées par des diacres en dalmatiques rouges à fleurs d'or ; les reliques de saint Pol et la Sainte Epine sont portées par les dignitaires (2). Les quinze chanoines, le grand chantre, les trois archidiacres de Léon, d'Ack et de Quemenet-Illy, se partagent cet

(1) M. de la Villemarqué observe que Wulson de la Colombière a fait cette remarque d'après une enquête de 1434.

(2) L'orfévrerie de la cathédrale de Léon était splendide ; nous empruntons l'énumération qui précède à un *inventaire* de 1791, préliminaire de la spoliation.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

honneur. Derrière la statue d'argent de saint Pol marchent le Révérendissime abbé du Relecq, de l'ordre de Citeaux, le Révérendissime abbé de Daoulas, de l'ordre de saint Augustin, enfin, le Seigneur évêque bénissant son peuple. Si nous prenons une date moins ancienne, plus de chefs d'abbayes ; Daoulas et le Relecq sont tombés en commende, mais les prêtres de Saint-Lazare, les capucins de Roscoff, les religieux minimes se joignent au clergé de la cathédrale pour glorifier saint Pol-Aurélien.

Les temps changent, les institutions se modifient ou disparaissent, Dieu seul est immuable et son Eglise est immortelle. A ses fils qu'elle a glorifiés, elle donne, même sur la terre, quelque chose de son immortalité. Vivez donc toujours au milieu de nous dans la vénération de vos fils du Léon et aussi de vos serviteurs de la Cornouailles, vivez toujours, ô saint Pol, saint Joëvin, saint Goulven, saint Ténénan, saint Houardon, saint Gouesnou, saint Hervé, saint Tanguy et sainte Haude ! Que vos images demeurent dans nos églises, reparaissent là où elles ont disparu ; que vos noms vénérés soient portés par les petits enfants du pays, et que vos louanges retentissent jusqu'à la fin des temps et dans la langue de l'Eglise et dans la langue de nos pères !

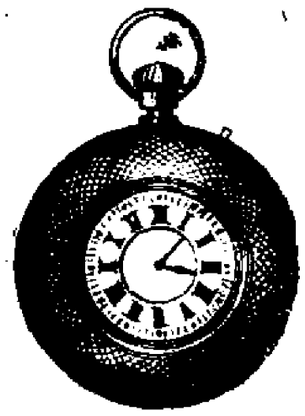
FIN.

Nous rappelons que l'**HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN** a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée ; chez M. Salaun, libraire à Quimper, et chez M. Lefournier, libraire à Brest.

L'exemplaire : 3 fr. 50 ; *franco* par la poste : 4 fr.

Pour les souscripteurs : 2 fr. ; *franco* par la poste : 2 fr. 50.

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3

MAISON RECOMMANDÉE

pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Brouzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

Spécialité d'Orfèvrerie argent massif, d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,

fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : **QUIMPER**, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournisr du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE

Vernis, Brosserie

VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN

25, rue des Boucheries, 25

Quimper

GRAND CHOIX DE BAGUETTES POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MONTS-DE-PIÉTÉ TUNISIENS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que, voulant les faire bénéficier de tous les avantages attachés à la création des Monts-de-Piété, leurs souscriptions seront encore reçues pendant toute la semaine prochaine à la **BANQUE DE L'ÉPARGNE NATIONALE,**

51, Chaussée-d'Antin, PARIS.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par retour.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

PANAMA
La CAISSE CENTRALE à PARIS, *15, Chaussée d'Antin*, achète et paye de suite les obligations à lots réguliers :

à 20 fr. les oblig.	60 fr. versés.	à 87 fr. les oblig.	225 fr. versés.
à 32 fr. »	120 fr. »	à 130 fr. »	270 fr. »
à 43 fr. »	188 fr. »	à 170 fr. »	315 fr. »

Achète aussi tous Panama dont coupons égarés.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 22 Août 1890. N° 34.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Des documents relatifs à l'histoire de Dom Michel Le Nobletz et du vénérable Père Maunoir ; Quimper ; Le Hâvre ; Saint-Brieuc ; Congrès de Sainte-Anne d'Auray.

II. Nouvelles du Monde catholique : Nantes ; Paris : L'église du Sacré-Cœur, état de la caisse ; La plus odieuse des tyrannies ; Les veuves et les orphelins ; Une brique précieuse, etc.

III. Documents historiques (suite).

IV. St Pol-Aurelien et ses premiers successeurs : Appendice.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 Août. — 13e dimanche après la Pentecôte, s. Barthélemy, apôtre, double de 2e classe, rouge. A la messe, mémoires 1° de s. Louis, 2e du dimanch .

Lundi 25. — S. L uis, roi de France, double, blanc.

Mardi 26. — Fête lu Très-Saint Cœur de Marie, dout e-majeur, blanc.

Mercredi 27. — S. Joseph de Calasanzio, double, blanc.

Jeudi 28. — S. Augustin, évêque-docteur, double, blanc.

Vendredi 29. — Décollation de s. Jean-Baptiste, double-majeur, rouge.

Samedi 30. — Ste Rose, vierge, double, blanc.

Ordre de l' doration perpétuelle pendant la semaine

Calvaire d Landerneau..... 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Des documents relatifs à l'histoire de Dom Michel Le Nobletz et du Vénérable Père Maunoir. — Nous avons eu, plusieurs fois déjà, l'occasion d'entretenir de ce sujet les lecteurs de la *Semaine religieuse*. Si nous y revenons encore aujourd'hui, c'est que, d'une part, ces *documents*, ces vieux *parchemins*, ces rares *manuscrits*, ces *livres* anciens, ces *correspondances* du passé, mettraient en pleine lumière la cause des futurs Bienheureux ; de l'autre, l'expérience nous a convaincu qu'il est *possible*, plus *facile* qu'il ne le semble tout d'abord, de découvrir ces précieux mémoires qui, jusqu'ici se dérobent à nos recherches.

Quand on parcourt les récits des écrivains de la Bretagne au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, on n'y lit pas sans édification que les fidèles de ces temps-là se communiquaient, avec une pieuse avidité, les histoires des saints de notre pays. Pour ne parler que de nos deux futurs Bienheureux, le *Manuscrit de Lesneven*, par exemple, si gracieusement mis au service des Postulateurs par Mlles de Kerdanet, ne signale-t-il pas les demeures où se gardaient les saintes *Méditations* composées par Dom Michel Le Nobletz ?

Dans le *Journal latin de ses Missions*, que Rome nous a conservé, le Vénérable Père Maunoir ne dit-il pas à la page 39^e^ que la *Vie manuscrite du P. Pierre Bernard* faisait l'admiration de ses lecteurs, et qu'une fois mise au jour, comme il l'espérait bien, — *cum, ut speramus, favente Deo, in lucem prodibit*, — elle produirait plus de fruits encore ?

C'est un fait acquis à l'histoire, qu'un certain nombre de copies de ces manuscrits dont la *Semaine religieuse* a, plus d'une fois, donné les titres, ont circulé, non-seulement à Quimper, mais dans le Léon, dans la Haute et Basse Cornouaille, en un mot, dans toute la Bretagne.

La Révolution, il est vrai, a passé par là. Plus d'un de ces documents a dû disparaître. Mais tous n'ont certainement pas été détruits, et il paraît inexplicable que les *Mémoires de Dom Michel Le Nobletz*, où étaient consignées les grâces qu'il avait reçues de Dieu, et tant d'autres *manuscrits* ne se puissent retrouver.

Que faut-il donc faire pour découvrir ces glorieuses annales de notre histoire hagiographique de Bretagne ? Notre réponse va peut-être causer quelque surprise ; mais nous la croyons vraie. Il ne faut qu'*un peu de bonne volonté*.

On a, dans un coin de sa demeure, au fond d'une vieille armoire ou d'un vieux coffre, sur des étagères devant lesquelles d'épaisses toiles d'araignées forment rideau, dans un grenier ou quelque lieu moins noble encore peut-être, des papiers de famille,

des manuscrits, des liasses de correspondances, des livres tout recouverts de la poussière d'un demi-siècle, devenus en partie la proie de l'humidité ou même des rongeurs, et l'on ne s'est jamais demandé ce que pouvaient bien renfermer ces amas de paperasses encombrantes.

On les garde, parce qu'on les a gardées. Parfois, pour s'en débarrasser, on les a jetées au feu, voire même au fumier. Hélas ! c'est de l'histoire contemporaine. Parfois, guidé par une curiosité passagère, on s'est résolu à pénétrer du regard ces ténébreuses retraites. Mais bientôt, les flots de poussière soulevés par une main timide, les insuccès d'un premier effort, ont arrêté tout court ces velléités d'un moment.

C'est pourquoi nous disons : *un peu de bonne volonté*. Il y va de l'honneur de nos Saints, des gloires les plus pures de notre chère Bretagne. Qu'on se mette à l'œuvre avec courage, persévérance, jusqu'à ce que la lumière se fasse ! Qu'on invoque, au besoin, le secours de son Recteur, d'un ami, du moins éclairé et fidèle. Que les recherches se multiplient, comme le demandait Mgr l'Evêque de Quimper, dans les archives des presbytères, des communautés religieuses, des maisons communes, des principales familles de chaque paroisse, et le but sera atteint. On verra tout-à-coup reparaître au grand jour, avec le *Journal intime de Dom Michel Le Nobletz*, avec des *correspondances* du plus haut intérêt, la *Vie du P. Pierre Quintin*, par le P. Guillouzou ; la *Vie du P. Pierre Bernard*, par le P. Maunoir ; la *Vie du Vénérable P. Maunoir*, par le P. Paris ou l'abbé de Coëtlogon, et vingt autres documents non moins précieux.

Ce n'est pas une espérance que nous énonçons, mais une vérité que les faits rendront plus éclatante encore.

QUIMPER. — La retraite ecclésiastique n'a jamais été aussi nombreuse : plus de 240 prêtres assistent aux instructions que leur fait le saint évêque de Tarentaise, Mgr Bouvier, avec un admirable talent et une compétence parfaite.

LE HAVRE. — Nous recommandons tout particulièrement aux prières de nos lecteurs la mission que M. l'abbé Pichon a pris l'initiative de faire donner aux Bretons, dont il est chargé dans le quartier de l'Eure.

Elle commencera le 7 septembre pour finir le 21.

M. l'abbé Rospars, supérieur de l'école du Marhallac'h, est agréé comme directeur de la mission. Il sera assisté de MM. Mével, vicaire à Châteauneuf-du-Faou, et Grall, vicaire à Spézet.

SAINT-BRIEUC. — M. l'abbé Dagorne, recteur de Hénon, chanoine honoraire, est nommé supérieur du Grand-Séminaire de Saint-Brieuc.

On se souvient que M. l'abbé Dagorne fut élu député, il y a

Archives diocésaines de Quimper et Léon

quelques années, et qu'il le serait sans doute encore, sans une criante invalidation.

UNION des ASSOCIATIONS OUVRIÈRES CATHOLIQUES de FRANCE (32, rue de Verneuil)

CONGRÈS DE SAINTE ANNE-D'AURAY

(15-19 septembre 1890)

Programme sommaire. — Des écoles chrétiennes libres.

De la persévérance chrétienne des enfants, des jeunes gens et des hommes dans les villes, dans les campagnes. — Patronages. — Orphelinats.

L'ouvrier des campagnes et la sainte Eucharistie. — La communion réparatrice. — L'adoration diurne et nocturne.

Des syndicats industriels, commerciaux, agricoles.

De l'émigration et des œuvres destinées à combattre les mauvais effets qu'elle peut avoir.

De la presse considérée comme œuvre ouvrière.

Des œuvres militaires. — Des œuvres pour les marins.

De l'organisation chrétienne du travail dans la grande industrie, dans les ateliers et les magasins.

De l'action sociale des propriétaires chrétiens.

De la préparation du clergé à l'apostolat par les œuvres au moyen des conférences d'étude dans les grands séminaires.

De la préparation de la jeunesse laïque à la vie sociale chrétienne dans les maisons d'enseignement secondaire ou primaire supérieur.

De l'union des œuvres ouvrières et sociales sous l'autorité diocésaine

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées au Secrétariat général, rue de Verneuil, 32, à Paris.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

NANTES. — Le Conseil d'Arrondissement vient d'émettre le vœu que, dans les Ecoles primaires la morale ne reste pas séparée de la religion ; que l'enseignement des devoirs envers Dieu y soit pris comme base fondamentale et nécessaire de tous les devoirs qui incombent à l'homme ; et qu'à cet effet les lois sur l'instruction publique reçoivent toutes les modifications nécessaires.

PARIS. — *L'Église du Sacré-Cœur.* — Quel beau retentissement des fêtes du Sacré-Cœur à travers le mois de juillet !

Voici des chiffres d'une irrésistible éloquence.

Pendant ce mois, 68 pèlerinages organisés ont amené 14,300 fidèles ; 19,400 pèlerins isolés ont assisté aux offices ordinaires ; 12,500 visiteurs ont pénétré avec des cartes sur le chantier ; 450 vaillants chrétiens ont passé la nuit devant le Saint-Sacrement. On a compté 11,000 communions et 670 messes !

État de la Caisse au 31 Juillet 1890.

Recettes au 30 juin 1890		22,613,692 25
Recettes du mois de juillet 1890		248,440 73
Total		22,862,132 98
Dépenses au 30 juin 1890		21,874,666 89
Dépenses du mois de juillet 1890		220,584 73
Total		22,095,251 62
BALANCE.		
Recettes	22,862,132 98	
Dépenses	22,095,251 62	
En caisse	766,881 36	

PARIS. — Le collège Stanislas occupe, cette année encore, le premier prix au concours général entre tous les lycées de Paris. Il a eu 70 nominations. Le lycée Louis-le-Grand, qui vient ensuite, n'en a eu que 62.

On sait que le collège Stanislas, est le seul des lycées de Paris dont la direction soit confiée à des ecclésiastiques.

— La Maison de la rue des Postes, dirigée par les RR. PP. Jésuites, a, cette année, 96 admissibles à l'école de Saint-Cyr, sur 100 élèves présentés.

La plus odieuse des tyrannies. — Depuis deux ans, dit le *Gaulois,* un millier de détenus sont morts au dépôt de mendicité de Nanterre (Seine), et il n'y a eu qu'*un seul* convoi catholique ; ainsi, de par la volonté du Conseil général de la Seine, il y a eu 999 libres-penseurs sur les 1,000 détenus décédés.

Nous pouvons affirmer que des mourants avaient réclamé d'être enterrés avec les prières de la religion : on les a enfouis comme des chiens.

La maison de détention est bâtie au milieu des champs ; le village de Nanterre en est à quatre kilomètres ; il est impossible au clergé de la paroisse d'assurer le service religieux dans cet établissement.

En l'absence de tout aumônier, M. Testory, chanoine du chapitre de Saint-Denis et ancien aumônier militaire, s'était chargé de visiter les infortunés qui réclamaient l'assistance d'un prêtre, et il avait demandé au préfet de police qu'un local fût mis à sa disposition pour y dire la messe.

On ne daigna pas lui répondre.

M. Testory demanda une audience au préfet de police, pour lui expliquer la situation ; M. Lozé le renvoya au secrétaire général, qui l'envoya à un chef de bureau ; il fut, enfin, reçu par un employé subalterne, qui prit gravement des notes et promit une réponse qui ne fut pas envoyée.

Un hameau de deux à trois cents habitants possède une église

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et un curé, et l'on refuse un aumônier à un établissement qui renferme parfois plus de trois mille individus, ne pouvant sortir pour remplir leurs devoirs religieux.

La plupart ne sont pourtant que de pauvres vagabonds et, sous tous les rapports, on les traite moins bien que les forçats qui expient au bagne leurs forfaits.

(Semaine religieuse d'Annecy.)

Les veuves et les orphelins. — Par l'article 21 de la loi militaire on a imposé aux fils de veuves, aux aînés de sept enfants, de faire un an de service avec toutes les périodes de 28 et de 13 jours, afin de jouer le tour aux séminaristes et de les enfermer, eux aussi, un an à la caserne.

Eh bien ! voici le résultat :

Cet article 21 oblige, cette année, 16 séminaristes du département de la Seine à prendre le sac, 16, ni plus ni moins.

Et, pour arriver à ce chiffre, savez-vous combien on a fait marcher d'orphelins, de fils de veuves et d'aînés de sept ?

21,113 aînés d'orphelins.

1,262 fils de veuves.

72 aînés de sept.

Je ne sais pas si les 21,113 familles d'orphelins privées de leur aîné, si les 1,262 veuves privées de leur fils, si les 72 familles de sept enfants privées de leur aîné seront suffisamment consolées par la vexation imposée aux seize.

Il eût été trop odieux de détruire les vocations si l'on n'eût pas, en même temps, supprimé toutes les dispenses ; c'est donc bien à cause de la mauvaise action d'envoyer seize élèves de séminaires à la caserne qu'on y fourre plus de 22,000 orphelins, lesquels pouvaient en être dispensés sans imposer à d'autres le service. En effet, le budget ne permet pas d'appeler toute la nation, et l'on est très embarrassé du nombre des conscrits. *(La Croix.)*

Une brique précieuse. — On n'a pas oublié l'émotion que causa naguère dans le monde savant la découverte par un égyptologue, M Smith, de briques où était écrite en chaldéen l'histoire du déluge.

Voici maintenant qu'un autre égyptologue, Brugsch Bey, vient de découvrir près de Loucqsor une tablette où il est expliqué comment le Nil cessa, pendant sept ans, d'inonder ses rives, ce qui causa la famine dans le pays.

Brugsch Bey, en calculant la date de cette famine, a découvert qu'elle avait eu lieu en l'an 1,900 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'époque où, selon la Bible, eut lieu la famine qui conduisit les frères de Joseph en Egypte et leur fit retrouver leur frère dans le ministre de Pharaon.

La situation financière des lycées. — La situation financière des lycées n'est pas satisfaisante. Le rapport sur le

budget de l'instruction publique ne laisse subsister aucun doute sur ce point, et les *Débats* la résument en ces termes :

« Les recettes réalisées en 1889, comprenant les frais scolaires, acquittés par les familles et les subventions de l'Etat, ont été de 34,422,392 fr., alors que les dépenses s'élevaient à 35,592,592 fr., soit un déficit de 1,170,200 fr. Deux causes principales ont contribué à ce résultat ; la diminution du nombre des élèves, l'augmentation des dépenses de nourriture. Le premier point mérite surtout de fixer l'attention. En 1887, la population des lycées était de 51,709 élèves, dont 25,609 internes ; en 1888, elle est de 52,388 élèves, dont 25,135 internes ; en 1889, elle est de 51,962 élèves, dont 24,258 internes ; en 1890, elle n'est plus que de 51,102 élèves, dont 23,219 internes.

« On serait tenté de chercher la cause de cette diminution dans le décret de 1887, qui a relevé le tarif des frais d'études ; mais cette augmentation paraît n'avoir exercé qu'une faible influence, puisque, à Paris, où l'accroissement des tarifs a été le plus considérable, la population des lycées a augmenté. La diminution de l'effectif affecte donc exclusivement les établissements de province. Est-ce l'enseignement des collèges ou l'enseignement primaire supérieur qui a détourné des lycées un certain nombre de jeunes gens ?

« Ici encore les chiffres répondent : non, puisque le nombre des élèves suivant les collèges communaux et les écoles primaires supérieures a diminué aussi.

En attendant une explication qu'il ne donne pas, le *Journal des Débats* conclut en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, un fait ressort avec évidence des statistiques officielles, c'est que le moment est venu de mettre un terme à cette manie, aussi coûteuse qu'inutile, de créer de nouveaux lycées, à laquelle l'administration a été en proie pendant de longues années. »

Les secours aux sinistrés. — « Chaque sinistre a sa contre-partie. Un coup de grisou, qui fait cinq cents victimes, fait danser trois mille personnes des deux sexes. Chaque tasse de thé est sucrée avec un orphelin. Les résultats de ces fêtes de charité sont rarement fructueux.

« La recette est de 100,000 francs, les frais généraux de 80,000. Il y a 15,000 francs pour la publicité, 4,000 francs de frais de voitures pour les membres de la commission. Il reste ordinairement une trentaine de francs pour les victimes. Hâtons-nous d'ajouter que, lorsqu'il y a un déficit, on ne leur réclame rien. » *(Le Matin.)*

Sous la plume de M. Aurélien Scholl, l'aveu est bon à retenir. En dehors du caractère odieux de ces fêtes de charité, où il est vrai de dire que l'on danse sur des cadavres, il montre ce qui, matériellement, en revient aux intéressés.

Le *National* ajoute : « Ces fêtes sont l'occasion de toilettes, de déplacements, dont le profit retombe en pluie d'or sur les coutu-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rières et les cochers de fiacre, gens estimables certainement, et nous sommes ravis des aubaines qui peuvent leur échoir ; mais l'enrichissement et le bien-être de ces deux corporations ne sont pas, que je sache, le but des fêtes de bienfaisance ; et alors, à quoi bon ces orgies de gaz, de musiques essoufflées, ces débordements de rafraichissements variés?

« La bienfaisance n'a plus rien à voir là-dedans. Elle n'est plus qu'une étiquette, un prétexte, une hypocrisie!

« Hypocrisie surtout de la part de certains journaux qui ont l'habitude de tirer parti de tout, s'adjugent le monopole de l'eau et du feu, et, avec une verve toujours prête, tapent à leur profit, sur le dos des victimes, le zim-boum-boum d'une réclame effrénée. Noyés, asphyxiés, incendiés, leur sont un égal nanan. Ils n'ont pas de préférence.

« Belles âmes ! leur philanthropie s'exerce sur toutes les catastrophes de la nature. Comme il y a les beaux crimes, ils ont les belles catastrophes, qui sont quelquefois les plus beaux jours de la vie de leurs caissiers.

« Le public, lui, gobe ça comme du bon pain, et s'imagine tout... bêtement que les journaux des gens du monde tiennent haut et ferme le drapeau de la charité en France ; et il est curieux, le bon public, qu'on sache à l'étranger que nous gardons toujours le cœur près de la bourse. Excellent public, qui ne voit pas le besoin de réclame percer sous la charité à tamtam ! Ah ! on s'en soucie bien des victimes d'ici et des calamiteux de là ! La fête ne leur mettra pas deux sous de plus dans la poche, c'est possible ; mais qu'importe, si l'on crie par-dessus tous les toits qu'elle a été brillante, superbe, magnifique! qu'importe si l'on en parle quatre jours ! Que veut-on de plus?

« Outre qu'il n'est pas bienséant de danser sur les morts, sous prétexte de venir en aide à ceux qu'ils laissent après eux, il y a des moyens beaucoup plus calmes et efficaces de les soulager, où la vraie charité seule se montrera. La vraie charité? Oui, celle qui ne dépense pas un louis pour son plaisir, afin de donner vingt sous à de pauvres diables ! Cette charité-là est plus rare, elle ; mais, tout compte fait, elle donnera davantage que l'autre !

« On se sera moins amusé, — et même pas amusé du tout, — mais on aura fait une bonne action plus complète, sans arrière-pensée de saisir une occasion de paraître. On l'aura faite pour elle-même, et non pour le plaisir ; elle comptera double aussi dans la main de ceux qui attendent. »

Lorsque les Evêques disent ces choses, on attribue leurs protestations à une austérité qui n'est plus de notre siècle. On ne saurait opposer la même fin de non-recevoir aux chroniqueurs que nous citons. Ils parlent un autre style, mais ils disent également vrai, et nous souhaitons qu'ils soient entendus.

(Semaine religieuse d'Annecy.)

Lourdes. — Le pèlerinage national est à Lourdes cette semaine. Jamais les pèlerins n'ont été aussi nombreux. La Compagnie d'Orléans a mis à leur disposition treize trains spéciaux.

Douze autres trains spéciaux, venant de différents côtés, sont également attendus cette semaine.

Abbeville. — Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration du monument élevé à l'amiral Courbet.

L'amiral est représenté debout ; il donne un ordre et, le bras étendu, indique au loin l'ennemi.

L'amiral Courbet était un marin consommé : il avait le commandement sûr et rapide. Ses troupes de terre et de mer avaient en lui la plus grande confiance. Son nom restera attaché à la prise de Fou-Tchéou et aux exploits de la rivière Min.

Homme d'un grand cœur et d'une loyauté parfaite, il a laissé des lettres qui montrent ce qu'il a souffert et comment il est mort à la peine.

L'amiral Courbet était profondément chrétien : avant de partir il avait fait le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, et envoyé de l'Extrême-Orient à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre une généreuse offrande.

La fête a été à Abbeville ce qu'elle devait être, très touchante et toute patriotique ; M. le Ministre de la marine a prononcé un bon discours.

M. le chanoine Rogel, du diocèse de Quimper, ancien aumônier du *Bayard* et confesseur de l'amiral, assistait à la cérémonie.

Anvers. — Le Congrès Eucharistique s'est ouvert le 16 août au milieu d'une affluence considérable de fidèles. Huit Evêques sont présents. Mgr le Cardinal de Malines a fait le discours d'ouverture.

Quelques prêtres du diocèse se sont rendus à Anvers pour assister aux réunions du Congrès et aux belles cérémonies qui le clôtureront.

Rodez. — Mgr Costes, ancien évêque démissionnaire de Mende, vient de mourir dans sa famille.

Londres. — *La Conférence de la Tempérance* a été établie par Nos Seigneurs les évêques d'Angleterre : nous donnons les conditions auxquelles les adhérents souscrivent :

1. Offrir la *Messe* et la *Bénédiction* de ce jour pour l'*extirpation de l'ivrognerie*, pour la *persévérance* de ceux qui ont pris l'*engagement* et pour la *propagation* de la vertu de *tempérance*.
2. Réciter une fois par semaine le *rosaire* ou le *chapelet* aux mêmes intentions.
3. Pratiquer habituellement *quelque acte déterminé de mortifi-*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cation dans le boire, sous la direction de l'approbation du confesseur.

4. Ne jamais entrer *dans les cabarets ou autres débits,* pour y prendre des boissons énivrantes.

5. Ne jamais prendre de boisson énivrante *en dehors du temps des repas.*

6. S'abstenir de toute boisson enivrante le *vendredi* et le *samedi,* en l'honneur de la Passion de Jésus et des Douleurs de Marie.

7. S'abstenir complètement de *liqueurs alcooliques.*

8. Prendre l'engagement de l'abstinence totale pour *une année.*

9. Prendre l'engagement de l'abstinence totale pour *la vie.*

A chaque réunion, le prêtre pourra lire les paroles suivantes, que le peuple répétera après lui, à haute voix, ou dans le fond du cœur :

« Je me propose fermement, avec le secours de Dieu, de tenir la résolution que j'ai prise, — pour son honneur et sa gloire, — en réparation des péchés d'intempérance, et pour le salut des âmes ; par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

L'adresse envoyée en conséquence, par les Amis de la Constitution, à l'Assemblée nationale, mérite d'être également citée, car elle donne des renseignements intéressants sur l'attitude de la Municipalité depuis les dernières élections :

« Au mois de novembre 1790, la commune de Quimper s'assembla pour remplacer la moitié des anciens Officiers municipaux et notables ; les projets des ennemis de la chose publique éclatèrent dans la formation des Officiers de la section du collège. On y voit figurer des hommes fameux par leurs sentiments anti-patriotiques. Cette section, dont les fonctions devaient se réduire à l'élection, s'érigea en assemblée délibérante, on y proscrivit un club formé par les Amis de la Constitution, on exigea que le Procureur de la Commune, qui avait montré quelqu'énergie, se démît parce qu'il avait été nommé Secrétaire du District. Enfin, on vit sortir de la section du collège, au grand scandale des patriotes, une foule de Municipaux et notables qui réprouvaient les principes de la Constitution.

« Les ex-Grands-Vicaires du ci-devant Evêque de Quimper

avaient gagné presque tous les ecclésiastiques de cette ville et les avaient détournés du serment prescrit. Messieurs les professeurs du collège étaient presque les seuls qui eussent fait la déclaration de vouloir le prêter. Au jour indiqué, le Conseil général se rend à la cathédrale ; on leur suscite des difficultés dans l'intention, sans doute, de les dégoûter du serment ; on exige qu'ils montent en chaire, quoique le décret ne le prescrivît pas ; on attaque la validité de leur serment, parce que plusieurs de ces Messieurs avaient dit quelques mots dans lesquels ils rendaient hommage à la pureté des intentions et de la doctrine consignée dans la Constitution civile du clergé, comme si le vœu de l'Assemblée nationale avait été autre que de proscrire les préambules qui contiendraient des restrictions.

« Des enfants viennent, dans leurs jeux, à se traiter d'aristocrates et de démocrates, nos graves magistrats en prennent occasion de rendre une ordonnance de police précédée d'un réquisitoire fougueux où le peuple de Quimper, le plus doux de la France, est représenté en insurrection et en proie aux horreurs de la guerre civile, etc... »

Cette dénonciation contre l'attitude modérée de la Municipalité de Quimper nous montre en action cette puissance si longtemps occulte, répandue dans toute la France, s'élevant maintenant comme rivale des pouvoirs réguliers, en attendant le moment de les renverser, s'ils ne voulaient pas capituler.

Expilly, élu à Quimper le 2 novembre 1790, reçut du District de Quimper, comme de la plupart des autres Districts du Département, une lettre de félicitation sur son élection. Il est facile d'y reconnaître la main du Procureur-Syndic, l'abbé Le Coz, qui ne devait pas tarder à recevoir la récompense de son zèle en faveur du schisme.

« Quimper, le 3 novembre 1790.

« *A M. l'abbé Expilly, sur sa nomination à l'Évêché du Finistère* (1).

« Nous étions déjà convaincus, par le raisonnement, qu'un Evêque devait être mieux choisi par le peuple que par des courtisans. Nous venons de l'être encore, par le fait, par la nomination de l'Evêque du Finistère, à laquelle il n'est aucun de nous qui n'applaudisse de tout son cœur.

« Ce choix, Monsieur, nous paraît avoir été dirigé par la divine Providence ; du moins, il eut été bien difficile de nous donner un Evêque plus propre à réunir tous les suffrages.

« Né à Brest, qui vous chérit, pasteur à Morlaix, qui vous révère, pontife à Quimper, qui vous désirait, vous allez être un nouveau point de réunion pour les trois principales villes du département. Vos vertus et vos talents, Monsieur, presse-

(1) Registre de correspondance du District.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ront de plus en plus les nœuds de fraternité qui unissent les citoyens du Finistère, et, nous aimons du moins à le croire, les opinions les plus outrées cèderont à la sagesse et à l'ascendant d'un pasteur aussi zélé pour la prospérité de l'empire que pour la gloire de la religion... »

Le 11 janvier 1791, Expilly demanda l'institution canonique à M. de Girac, archevêque de Rennes, qui refusa dans une lettre pleine de dignité, citée par l'abbé Tresvaux (I, p. 175). Comme cependant la Constitution demandait que l'institution canonique fut donnée par l'Archevêque ou un des Evêques de la province du siège pourvu, et que, d'un autre côté, aucun des Evêques de la province ecclésiastique, telle que l'avait délimitée l'Assemblée nationale, n'avait prêté le serment, l'intrus dut se résigner à demander dispense sur cet article au Directoire du Département du Finistère, qui s'empressa de la lui accorder par l'arrêté qui suit.

« *Séance du Directoire du département du Finistère du 18 février 1791.*

« Vu la lettre à nous adressée, le 14, par Louis-Alexandre Expilly, élu Evêque du Finistère, par laquelle il représente que MM. les Evêques de Rennes, Angers, du Mans, Saint-Brieuc, Vannes et Nantes, ressortissant de la métropole du Nord-Ouest, n'ont point prêté le serment ; que la loi regardant ce refus comme une démission, il est dans l'impossibilité de recevoir la confirmation canonique et la consécration épiscopale ;

« Le Directoire arrête d'envoyer M. Expilly par devant tel Évêque de France qui aurait prêté le serment, pour en recevoir la confirmation et la consécration épiscopale. »

Expilly se faisait sacrer quelques jours après, le 24 février, par le trop fameux Talleyrand.

Le 12 mars, il faisait son entrée à Quimper et en repartait le 30 pour Brest, mais non sans s'être assuré, grâce au concours de ses amis, schismatiques comme lui, que son traitement lui serait compté à partir du jour même de son élection. Le 30 mars, en effet, Le Coz, procureur-syndic, s'exprimait ainsi en séance du Directoire du District :

« Messieurs, Monsieur l'Evêque désire connaître son traitement et l'époque à laquelle il a commencé.

« Voici quelques observations qui pourront vous aider dans cette détermination.

« Dès le moment où Monsieur l'Evêque a eu accepté l'évêché, il est censé par son élection même être mis en possession du temporel. Sa consécration, son installation ne lui confèrent que des droits et pouvoirs spirituels ; il serait donc dû cinq mois de traitement à Monsieur l'Evêque.

« Cette option est encore motivée par les grandes dépenses que, depuis son élection, il a été dans la nécessité de faire :

ports de lettres, courses, achats d'effets dispendieux, voyage de Paris à Quimper et de Quimper dans les autres villes de son diocèse, retour à l'Assemblée nationale. De plus, il n'est pas payé pour l'Assemblée nationale depuis que, pour le bien de son diocèse, il a cru devoir la quitter.

« L'Evêque devant partir ce soir pour Brest, désire connaître votre décision. »

La décision ne se fit pas attendre et le traitement d'Expilly fut voté à compter du jour de son élection.

Le 10 avril suivant, Le Coz, sacré à Paris Evêque métropolitain du Nord-Ouest, pouvait faire valoir les mêmes raisons à son profit, en sa qualité d'Evêque intrus de Rennes.

Le zèle patriotique qu'il avait montré à Quimper comme Procureur-Syndic du District, ne se refroidit pas dans sa nouvelle position.

Il écrivait de Rennes, le 6 juillet 1791, au District de Quimper (1) :

« ... Il est minuit, et demain, à six heures du matin, je pars pour Saint-Malo ; jugez combien les moments me sont précieux. Tout est ici cohue, on ne s'occupe que des préparatifs pour la fédération.

« J'ai, ce soir, été avec quelques-uns de mes vicaires au champ Montmorin et nous y avons, aux grands applaudissements de la jeunesse laborante, manié les pioches et fait voir que nous avions de bons bras... » *(A suivre.)*

SAINT POL-AURÉLIEN

et ses premiers successeurs.

APPENDICE

I

Dans la vie de saint Goulven qui vient d'être publiée par Dom Plaine, on lit ce qui suit : « ....Notre patron saint Paul que le roi très chrétien Childebert réussit, partie par ses prières, partie par une pieuse ruse, à faire ordonner évêque de Léon. »

A cela Dom Plaine ajoute dans une note : « On doit remarquer ici, à l'encontre de ceux qui prétendent que saint Paul-Aurélien a été le premier évêque du siège qu'il occupait, que, si la chose était vraie, l'écrivain n'aurait pas manqué de l'affirmer en toutes lettres. »

Nous ne voulons pas entrer dans le débat ; il serait d'ailleurs trop tard, mais la bonne foi exigeait l'intercalation de ce qui précède

Que les lecteurs, curieux d'élucider ces sortes de questions, fassent leurs investigations eux-mêmes.

II.

Bien souvent l'archéologie a rendu service à l'histoire, c'est ce que tout le monde admet ; ce qui n'est pas moins conforme à la vérité, c'est

(1) L. 264.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que la même science a plus d'une fois aidé à placer parmi les documents historiques ce qui était regardé comme pure légende.

Les débris du passé, tels qu'on les trouve enfouis dans le sol, viennent-ils corroborer nos assertions sur les pérégrinations de saint Pol-Aurélien ?

A cette question nous pouvons sans hésitation répondre affirmativement (1).

Il est parlé de trois voyages de saint Pol sur le continent : le premier du village de Melon (entre Porspoder et Lanildut) au bras de mer qui sépare aujourd'hui Roscoff de l'île de Batz, le second de l'île à Paris, le troisième, mentionné par Albert-le-Grand, nous montre le Saint allant de Brasparts à sa ville épiscopale.

Dans le premier de ces voyages, saint Pol se rendit à Lampol-Ploudalmézeau, à Plouguerneau ; il n'y a pas entre ces deux points de vestiges certains de voies romaines, ou du moins de tronçons bien marqués d'une pareille voie. Cependant des indices assez importants semblent indiquer qu'il en existait une, suivant à peu près la direction du chemin actuel de Ploudalmézeau à Tréglonou. Les restes de tuyaux d'aqueduc qui se trouvent près du manoir de Mesnaot, non loin de la chapelle de Loc-Majan, le trésor de monnaies de bronze et de vases d'argent enfoui dans la lande de Méjou-Radénoc, disent que les Romains ont opéré dans ces parages et y possédaient même un établissement considérable.

Pour traverser la rivière d'Aber-Vrac'h et se rendre à Plouguerneau, saint Pol a passé sur un vieux *gué* romain ou gaulois existant toujours et portant le nom de Pont-Crac'h. C'est tout près de ce pont que se trouve la chapelle de Prat-Paol, avec les trois sources que le Saint fit sourdre en cet endroit.

De Plouguerneau au Folgoët, belle voie romaine. Il est probable que saint Pol la suivit jusqu'à l'établissement très important de Kerilien où se trouvait un embranchement vers Saint-Pol par Lanhouarneau et Berven, car sur ce parcours on trouve des tuiles à rebord à Coat-Merret et à Kermorvan.

Pour le deuxième voyage, ni l'historien anonyme, ni Albert-le-Grand ne nous en indiquant le parcours, nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Reste donc le troisième. Près du pont du Faou, la tradition locale a gardé encore à un point de la rivière le nom de *Toul-ar-Sarpant ;* or on trouve des vestiges romains, des restes de camp et de retranchements, le long du chemin qui part du Faou passant par Hanvec, Saint-Eloy, Sizun, Loc-Mélar, Lampaul-Guimiliau. A 500 mètres de ce dernier bourg est Croas-Paol, à l'embranchement de deux voies romaines. (Nous avons dit quel souvenir rappelle cette croix.) L'une de ces voies va tout droit vers Saint-Pol-de-Léon, en suivant les hauts plateaux sur le terrain de Guiclan, Mespaul et Plouénan. Elle était très fréquentée encore il y a environ cinquante ans, et porte le nom de *Bali-Gastel* (allée de Castel, c'est-à-dire de Saint-Pol). Sur le parcours il y a deux fontaines portant le nom de *Feunteun-Bol*, l'une déjà signalée comme spécialement vénérée à Lampaul, l'autre à Guiclan.

III.

Presque toutes les principales stations de saint Pol dans le pays de Léon ont été marquées par des constructions d'églises et même de monastères. Aujourd'hui tous ces prieurés ont disparu et leurs églises sont devenues paroissiales ; à Mespaul, il a même cessé d'être patron, bien que la localité ait retenu son nom ; le bon saint Eloi a été moins bonnête envers lui qu'il ne le fut jadis à l'égard du bon roi Dagobert. Mais ce que l'on ne saurait trop déplorer, c'est que le lieu consacré par la vie claustrale de saint Pol n'offre plus aujourd'hui que des ruines. Les restes de l'ancienne église abbatiale de l'île de Batz sont encore considérables ; ils sont à une assez grande distance de la principale agglomération, où s'élève l'église paroissiale, et tout à l'opposite des rochers au milieu desquels était le *trou du serpent*.

Sur un autre point du Léon, une autre église de saint Pol a disparu, c'est celle de Lampaul-Plouarzel. Depuis 1760, une chapelle dédiée à saint Sébastien est devenue, en fait, église paroissiale. L'église de saint Pol se trouvait sur des dunes près Porspaol, et par conséquent ne pouvait être centrale ; ce n'était pas l'église du prieuré, puisqu'elle en était éloignée de deux ou trois cents mètres ; elle était assez vaste, mais elle tombait en ruines. Outre que les paroissiens manquaient de ressources pour la reconstruire ou la restaurer, ils n'en avaient guère l'envie à cause de la situation incommode qu'elle occupait. Le prieur du monastère n'était guère plus disposé à prendre pour lui et ses religieux une semblable dépense. Donc, à partir de 1760, moyennant permission de l'évêque, le service paroissial se fit à Saint-Sébastien. En 1771, les habitants régularisèrent la situation, et moyennant la consultation de trois avocats de Rennes auxquels ils avaient fait part de leur inquiétude de voir le sable envahir prochainement la partie Nord de l'église des dunes, ils obtinrent probablement arrêt définitif, car les choses restèrent en l'état.

En 1838, le recteur de Lampaul-Plouarzel fit bâtir une chapelle à la place de l'ancienne église ; mais au lieu de la consacrer à saint Pol, dont le culte était probablement localisé dans le nouveau centre de la paroisse, il la dédia à saint Egarec, qui avait eu autrefois sa chapelle dans le cimetière voisin (1). Le petit clocher de la nouvelle construction paraît plus ancien que le reste de l'édifice. De l'ancienne église il ne reste qu'un pan de mur, mais le prieuré subsiste toujours. Il est la propriété des cultivateurs qui l'habitent.

(1) Étranger à l'étude des antiquités gallo-romaines, j'ai eu recours pour cette note aux connaissances de M. l'abbé Abgrall ; c'est dire que les présentes assertions peuvent être acceptées en toute confiance.

(1) Ce Saint, très peu connu, est honoré aussi dans quelques lieux de la Cornouailles. Il a une statue dans l'église de La Forest-Fouesnant.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques
JODELAIS, Jeune
Quimper — 86, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 30 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que la même science a plus d'une fois aidé à placer parmi les documents historiques ce qui était regardé comme pure légende.

Les débris du passé, tels qu'on les trouve enfouis dans le sol, viennent-ils corroborer nos assertions sur les pérégrinations de saint Pol-Aurélien ?

A cette question nous pouvons sans hésitation répondre affirmativement (1).

Il est parlé de trois voyages de saint Pol sur le continent : le premier du village de Melon (entre Porspoder et Lanildut) au bras de mer qui sépare aujourd'hui Roscoff de l'île de Batz, le second de l'île à Paris, le troisième, mentionné par Albert-le-Grand, nous montre le Saint allant de Brasparts à sa ville épiscopale.

Dans le premier de ces voyages, saint Pol se rendit à Lampol-Ploudalmézeau, à Plouguerneau ; il n'y a pas entre ces deux points de vestiges certains de voies romaines, ou du moins de tronçons bien marqués d'une pareille voie. Cependant des indices assez importants semblent indiquer qu'il en existait une, suivant à peu près la direction du chemin actuel de Ploudalmézeau à Tréglonou. Les restes de tuyaux d'aqueduc qui se trouvent près du manoir de Mesnaot, non loin de la chapelle de Loc-Majan, le trésor de monnaies de bronze et de vases d'argent enfoui dans la lande de Méjou-Radénoc, disent que les Romains ont opéré dans ces parages et y possédaient même un établissement considérable.

Pour traverser la rivière d'Aber-Vrac'h et se rendre à Plouguerneau, saint Pol a passé sur un vieux *gué* romain ou gaulois existant toujours et portant le nom de Pont-Crac'h. C'est tout près de ce pont que se trouve la chapelle de Prat-Paol, avec les trois sources que le Saint fit sourdre en cet endroit.

De Plouguerneau au Folgoët, belle voie romaine. Il est probable que saint Pol la suivit jusqu'à l'établissement très important de Kerilien où se trouvait un embranchement vers Saint-Pol par Lanhouarneau et Berven, car sur ce parcours on trouve des tuiles à rebord à Coat-Merret et à Kermorvan.

Pour le deuxième voyage, ni l'historien anonyme, ni Albert-le-Grand ne nous en indiquant le parcours, nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Reste donc le troisième. Près du pont du Faou, la tradition locale a gardé encore à un point de la rivière le nom de *Toul-ar-Sarpant* ; or on trouve des vestiges romains, des restes de camp et de retranchements, le long du chemin qui part du Faou passant par Hanvec, Saint-Eloy, Sizun, Loc-Mélar, Lampaul-Guimiliau. A 500 mètres de ce dernier bourg est Croas-Paol, à l'embranchement de deux voies romaines. (Nous avons dit quel souvenir rappelle cette croix.) L'une de ces voies va tout droit vers Saint-Pol-de-Léon, en suivant les hauts plateaux sur le terrain de Guiclan, Mespaul et Plouénan. Elle était très fréquentée encore il y a environ cinquante ans, et porte le nom de *Bali-Gastel* (allée de Castel, c'est-à-dire de Saint-Pol). Sur le parcours il y a deux fontaines portant le nom de *Feunteun-Bol*, l'une déjà signalée comme spécialement vénérée à Lampaul, l'autre à Guiclan.

III.

Presque toutes les principales stations de saint Pol dans le pays de Léon ont été marquées par des constructions d'églises et même de monastères. Aujourd'hui tous ces prieurés ont disparu et leurs églises sont devenues paroissiales ; à Mespaul, il a même cessé d'être patron, bien que la localité ait retenu son nom ; le bon saint Eloi a été moins honnête envers lui qu'il ne le fut jadis à l'égard du bon roi Dagobert. Mais ce que l'on ne saurait trop déplorer, c'est que le lieu consacré par la vie claustrale de saint Pol n'offre plus aujourd'hui que des ruines. Les restes de l'ancienne église abbatiale de l'île de Batz sont encore considérables ; ils sont à une assez grande distance de la principale agglomération, où s'élève l'église paroissiale, et tout à l'opposite des rochers au milieu desquels était le *trou du serpent*.

Sur un autre point du Léon, une autre église de saint Pol a disparu, c'est celle de Lampaul-Plouarzel. Depuis 1760, une chapelle dédiée à saint Sébastien est devenue, en fait, église paroissiale. L'église de saint Pol se trouvait sur des dunes près Porspaol, et par conséquent ne pouvait être centrale ; ce n'était pas l'église du prieuré, puisqu'elle en était éloignée de deux ou trois cents mètres ; elle était assez vaste, mais elle tombait en ruines. Outre que les paroissiens manquaient de ressources pour la reconstruire ou la restaurer, ils n'en avaient guère l'envie à cause de la situation incommode qu'elle occupait. Le prieur du monastère n'était guère plus disposé à prendre pour lui et ses religieux une semblable dépense. Donc, à partir de 1760, moyennant permission de l'évêque, le service paroissial se fit à Saint-Sébastien. En 1771, les habitants régularisèrent la situation, et moyennant la consultation de trois avocats de Rennes auxquels ils avaient fait part de leur inquiétude de voir le sable envahir prochainement la partie Nord de l'église des dunes, ils obtinrent probablement arrêt définitif, car les choses restèrent en l'état.

En 1838, le recteur de Lampaul-Plouarzel fit bâtir une chapelle à la place de l'ancienne église ; mais au lieu de la consacrer à saint Pol, dont le culte était probablement localisé dans le nouveau centre de la paroisse, il la dédia à saint Egarec, qui avait eu autrefois sa chapelle dans le cimetière voisin (1). Le petit clocher de la nouvelle construction paraît plus ancien que le reste de l'édifice. De l'ancienne église il ne reste qu'un pan de mur, mais le prieuré subsiste toujours. Il est la propriété des cultivateurs qui l'habitent.

(1) Étranger à l'étude des antiquités gallo-romaines, j'ai eu recours pour cette note aux connaissances de M. l'abbé Abgrall ; c'est dire que les présentes assertions peuvent être acceptées en toute confiance.

(1) Ce Saint, très peu connu, est honoré aussi dans quelques lieux de la Cornouailles. Il a une statue dans l'église de La Forest-Fouesnant.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques
JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans hydrargire ni arsenic du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MONTS-DE-PIÉTÉ TUNISIENS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que, voulant les faire bénéficier de tous les avantages attachés à la création des Monts-de-Piété, leurs souscriptions seront encore reçues pendant toute la semaine prochaine à la BANQUE DE L'EPARGNE NATIONALE,

51, Chaussée-d'Antin, PARIS.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me jour. M. LEBORGNE, Méd^e Sp^ne, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^ne, à Moulins. Consult. gratuites par corresp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue France — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue France
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15 francs.**
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 29 Août 1890. N° 35.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rosat, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse* : La retraite des membres des Cercles catholiques à Lesneven ; Lettre de S. E. le cardinal Rampolla à Mgr l'Évêque de Vannes ; Les fêtes de saint Yves, à Tréguier.

II. Nouvelles du Monde catholique : Lourdes ; La Rochelle ; Anvers ; Les séminaristes à la caserne ; La femme sans religion ; Mgr Newman ; Coup de clairon (poésie) ; Aux prêtres et aux fidèles.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis divers.



OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 31 Août. — 14e dimanche après la Pentecôte, s. Raymond Nonnat, double, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche. — Vêpres de s. Raymond, mémoires 1° du dimanche, 2° de l'office votif, 3° de s. Gilles et des 12 Martyrs.

Lundi 1er Septembre. — Office simple ou office votif.

Mardi 2. — S. Etienne, confesseur, semi-double, blanc.

Mercredi 3. — S. Fiacre, confesseur, semi-double, blanc.

Jeudi 4. — Office du jour ou office votif du Saint-Sacrement.

Vendredi 5. — S. Laurent-Justinien, semi-double, blanc.

Samedi 6. — Office du jour ou office votif de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Calvaire de Landerneau.....	31 Août.
Augustines de Cuburien	1er, 2, 3, 4, 5 et 6 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

AUX MEMBRES ET AUX AMIS

des Œuvres Catholiques
DES CERCLES OUVRIERS, DES PATRONAGES DE JEUNES GENS,
DES CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

MES CHERS AMIS,

Je suis heureux de vous annoncer que nous aurons, cette année, une retraite pour tous les hommes qui se dévouent et veulent se dévouer particulièrement au développement des Œuvres catholiques.

Pourquoi cette retraite ?

Pour nous retremper dans l'esprit de zèle pour notre propre sanctification. *In meditatione mea exardescet ignis* (Ps. 38. 4). Dans ma méditation, un feu s'est embrasé.

Les fortes convictions forment les hommes de caractère ; les fortes convictions se puisent dans la méditation des vérités éternelles, des préceptes et des exemples de Jésus-Christ et de son Evangile. Le recueillement et la solitude de la retraite nous sont nécessaires pour cette méditation.

Pourquoi encore cette retraite ?

Pour nous communiquer, dans une causerie fraternelle, nos lumières, nos observations, les fruits de notre expérience sur les dangers qui menacent notre société actuelle et la conduisent évidemment à la ruine complète, s'ils ne sont pas conjurés.

Pourquoi enfin cette retraite ?

Pour nous compter, pour nous connaître et nous encourager dans notre œuvre de dévouement, en nous appuyant l'un sur l'autre, dans les diverses paroisses du diocèse, et en dirigeant nos efforts vers le même but de régénérer notre société en la ramenant à Jésus-Christ et à l'Eglise.

Venez donc, mes chers Amis, nombreux, généreux et pleins de bonne volonté : la grâce du bon Dieu fera le reste.

La retraite commencera à Lesneven (maison de la Retraite), le 4 septembre, à 6 heures du soir, et se terminera le 8, par un pèlerinage à N.-D. du Folgoët.

Voici l'horaire de la retraite :

A 6 heures : Lever.
A 6 heures 1/2 : Prière. — Instruction. — Sainte **Messe.**
A 8 heures moins 1/4 : Déjeûner.
A 8 heures : Récréation jusqu'à 8 heures 1/2.
A 8 heures 1/2 : Chemin de la Croix. — Temps libre.

A 9 heures 1/2 : Cantique. — Instruction. — Temps libre.
A 11 heures 3/4 : Examen de conscience à la chapelle.
A midi : Dîner, suivi de la Récréation jusqu'à 1 heure 1/2.
A 1 heure 1/2 : Visite au Saint-Sacrement. — Chapelet. — Temps libre.
A 2 heures 1/2 : Causerie sur les Œuvres catholiques.
A 4 heures : Demi-heure de récréation.
A 4 heures 1/2 : Visite au Saint-Sacrement. — Temps libre.
A 6 heures : Cantique. — Instruction. — Bénédiction du Saint-Sacrement.
A 7 heures : Souper.
A 8 heures 1/2 : Prière. — Points de la Méditation du lendemain.

On se retire et l'on se couche en silence.

Le lundi, jour de la clôture, on ira processionnellement au Folgoët, entendre la messe à 8 heures et communier.

Après la messe de communion, retour à Lesneven pour le déjeûner, les adieux et les dernières résolutions.

Le prix de pension est fixé à 5 fr. par jour. On demande un supplément de 5 fr. à chacun des retraitants pour les frais communs et les honoraires du Prédicateur de la retraite.

Ceux qui n'ont pas encore donné leurs noms sont priés d'écrire à M. Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, ou à M. Livinec, professeur au Grand-Séminaire.

Qui adjuvatur à fratre, quasi civitas firma. (PROV. 18. 19). Un frère qui est aidé par son frère est comme une cité imprenable.

F. OLLIVIER,
Supérieur du Grand-Séminaire de Quimper.

Lettre de S. E. le cardinal Rampolla à Mgr l'Évêque de Vannes *en réponse à une adresse adressée au Saint-Père le jour même du Pèlerinage du diocèse de Quimper.*

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Le Saint-Père a appris avec une vive émotion tout ce qui s'est passé dans la catholique Bretagne, à l'occasion du pèlerinage au sanctuaire de Sainte-Anne. Pendant que l'on met tout en œuvre pour ruiner la foi et éloigner le peuple de tout acte religieux, il ne peut que ressentir une sainte joie en voyant que les efforts pour atteindre ce but impie demeurent inutiles et servent même à raviver les sentiments auxquels on fait une guerre si vive et si acharnée. — Et Sa Sainteté, en remerciant dévotement le Seigneur, a béni, avec une paternelle affection, tous ceux qui ont pris part au pèlerinage, et a prié Dieu de répandre sur eux la plénitude des trésors célestes. Elle me charge aussi de vous faire connaître la vive reconnaissance avec laquelle ont été reçues les offrandes qu'ils ont voulu déposer au pied du Trône Pontifical

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme gage de leur soumission à son autorité et de leur filial intérêt pour la détresse où il se trouve réduit.

Après avoir rempli cet ordre auguste, je profite volontiers de cette occasion pour me dire de nouveau, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, le serviteur de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime. M. cardinal RAMPOLLA.

Rome, 2 août 1890.

Les Fêtes de saint Yves à Tréguier. — Les fêtes s'ouvrent le dimanche 7 septembre pour finir le mardi suivant. C'est un Triduum que Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, a voulu célébrer en l'honneur de saint Yves. Il faut avouer que Sa Grandeur ne pouvait mieux satisfaire la piété des Bretons. Son Eminence le Cardinal de Rennes, six évêques et archevêques et de nombreux prélats ont daigné accepter de présider les fêtes dont voici le programme en résumé :

Chacun des jours du Triduum, messe et vêpres pontificales ; panégyrique de saint Yves : le premier jour, par M. l'abbé Morelle, vicaire général honoraire ; le second, par Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste et coadjuteur de Son Eminence le cardinal Place ; le troisième, par Mgr Freppel, évêque d'Angers. Le mardi à 10 h. 1/2, bénédiction du monument ; procession des Reliques insignes de saint Yves, à laquelle sont convoquées toutes les paroisses du diocèse avec leurs bannières. Le même jour, illumination de toute la ville ; feu d'artifice au-dessus des quais.

Mgr Lamarche n'aura pas la joie de se trouver aux fêtes de Tréguier, à cause du sacre de Mgr Hautin, évêque-nommé d'Evreux, fixé au 8 septembre, à Orléans. Les plus intimes et les plus affectueuses relations, datant de plus de quarante ans, unissent ces deux prélats, et Monseigneur n'a pas pu refuser de faire prélat assistant au sacre de son ami.

Mgr du Marhallac'h, vicaire-général, et M. le chanoine Serré, vicaire-général, représenteront le diocèse dans cette mémorable circonstance.

A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Tréguier les 7, 8 et 9 septembre prochain, à propos de l'inauguration du tombeau de saint Yves, la Compagnie de l'Ouest veut bien organiser un train extraordinaire, aller et retour, de Brest à Lannion, pour la journée du 9 septembre.

Ce train, dont les heures exactes seront fixées prochainement, partira de Brest le matin vers 3 heures, et repartira de Lannion le soir vers 6 heures 30.

De plus, la Compagnie fera délivrer, par les gares comprises entre Rennes et Brest et les affluents de cette section, sur Guingamp et Lannion, des billets d'aller et retour à prix très réduits (40 °/₀ environ). Ces billets, délivrés les 6, 7, 8 et 9 septembre, seront acceptés au retour jusqu'au 12 du même mois inclusivement.

Les pèlerins sont priés de demander ces billets aux différentes gares, trois jours à l'avance, s'ils veulent être sûrs d'avoir leur place. *(Semaine religieuse de Saint-Brieuc.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

LOURDES. — Le pèlerinage national a été très beau et très touchant : plusieurs malades auraient été guéris pendant la procession du Saint-Sacrement et aux piscines : une plantation de croix a été faite sur la montagne devant vingt mille personnes, et le Père Marc-Antoine, capucin, a fait un sermon des plus émouvants.

LA ROCHELLE. — M. le président Carnot a inauguré le port de la Pallice, qui sera terminé dans quelques années. Le *Bulletin religieux* de la Rochelle donne le discours de Mgr Ardin et la réponse de M. le Président, et ajoute que c'est avec regret pour « *toutes les âmes croyantes* » que l'on n'a pas permis à l'Evêque de bénir ce grand et beau travail, malgré le consentement exprès de M. Carnot.

ANVERS. — Le Congrès Eucharistique s'est terminé après avoir voté les résolutions les meilleures et plus propres à augmenter parmi les fidèles la dévotion à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour.

Les congressistes se sont rendus à Hoogstracten pour vénérer les linges sur lesquels a coulé le sang de Notre-Seigneur — linges qui ont conservé les traces de ce miracle ; — mais un déraillement, survenu sans aucun accident grave, les a privés du bonheur de donner à cette démonstration et à leur piété tout le temps voulu.

Les Séminaristes à la caserne. — Un séminariste, devenu soldat depuis quelques semaines a écrit à un de ses amis une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« Oh ! si vous saviez quelle vie, quelles conversations immondes, grossières, honteuses, ignobles au dernier degré ; quelles actions infâmes, affreuses ; on dit que c'est un enfer ; oui, c'est bien le mot. Je ne parle pas des blasphèmes, c'est à chaque mot que le saint nom de Dieu est profané.

« Et dire que tous ces pauvres jeunes gens ont fait leur première communion, ont pratiqué leur religion, ont, pour la plupart, des mères chrétiennes, car ils sont à peu près tous des bretons !

« Les pauvres garçons n'ont pas d'énergie ; ils ne sont pas bien mauvais pour la plupart, mais ils ont peur que l'on crie sur eux ; pour se faire remarquer ils font et ils disent des choses abominables. Sans doute les fatigues sont grandes, mais je préférerais l'exercice à la vie de chambrée. Jusqu'ici j'ai été tranquille : j'ai

Archives diocésaines de Quimper et Léon

payé un litre de rhum en arrivant pour ma bienvenue, et on est assez bon pour moi. Mais j'ai eu bien à souffrir, et je souffre encore tous les jours, du caporal qui travaille au bureau.

« C'est un enfant de troupe, protestant et haineux : il a appris par mon livret que j'étais élève ecclésiastique et il me fait toute la misère possible. Dieu merci, j'ai pu jusqu'à présent tout supporter sans répondre un seul mot, et je veux continuer ainsi ; mais le sergent-fourrier de la compagnie prend ma défense et souvent il réprimande le caporal à mon égard. Priez, mon cher ami, faites prier pour que je sorte de ce milieu : oh ! que je vous plains si vous êtes obligé d'y aller ; il faut bien prier la Sainte-Vierge... Il y a dans ma compagnie un sergent nommé X... qui est bien méchant...

« Cher Jules, je ne crois pas que les séminaristes qui viendront à la caserne deviennent méchants et débauchés : c'est si dégoûtant d'entendre et de voir tout cela qu'on se jette à corps perdu dans le sentier de la vertu ; je vois bien maintenant combien on est heureux d'être vertueux ! » *(Semaine religieuse de Luçon.)*

La femme sans religion. — Un écrivain tristement célèbre, Mme George Sand, exhale ainsi dans un de ses ouvrages, les plaintes amères de son âme sans religion et sans Dieu. Ces lignes peuvent nous faire comprendre ce que serait la femme parmi nous, si l'éducation athée venait à s'implanter en France :

« ...L'ennui désole ma vie. L'ennui me tue. Tout s'épuise pour moi, tout s'en va. J'ai vu à peu près la vie sous toutes ses faces, la nature dans toutes ses splendeurs Que verrai-je maintenant ? Quand j'ai réussi à combler l'abîme d'une journée, je me demande avec effroi avec quoi je comblerai celui du lendemain. Il me semble parfois qu'il existe encore des êtres dignes d'estime et des choses capables d'intéresser ; mais avant de les avoir examinés, j'y renonce par découragement et par fatigue. Je sens qu'il ne me reste pas assez de sensibilité pour apprécier les hommes, pas assez d'intelligence pour comprendre les choses. Je me replie sur moi-même avec un calme et sombre désespoir et nul ne sait ce que je souffre. Les hommes qui me connaissent se demandent ce qui me manque à moi dont la richesse a pu atteindre toutes les jouissances, dont la beauté et le luxe ont pu réaliser toutes les ambitions. Parmi tous ces hommes, il n'en est pas un dont l'intelligence soit assez étendue pour comprendre que c'est un grand malheur de n'avoir pu s'attacher à rien et de ne pouvoir plus rien désirer sur la terre...

» Il est des heures dans la nuit où je me sens accablée d'une épouvantable douleur. D'abord c'est une tristesse inexprimable, la nature tout entière pèse sur moi, et je me traîne brisée, fléchissant sous le fardeau de la vie, comme un nain qui serait forcé de porter un géant... Alors l'élan poétique et tendre tourne en moi à l'effroi et en reproche. Je hais l'admirable beauté des étoiles, et

la splendeur des choses qui nourrissent mes contemplations ordinaires ne me paraît plus que l'implacable indifférence de la puissance pour la faiblesse. Je suis en désaccord avec tout et mon âme crie au sein de la création comme une corde qui se brise au milieu des mélodies triomphantes d'un instrument sacré. »

Mgr Newman ; sa conversion. — Le 29 septembre 1845, jour de la Saint-Michel, un des disciples de Newmann, M. Dalgairns, avait abjuré l'anglicanisme dans la chapelle des Pères Passionnistes d'Aston-Hall, près de Stone. Le jeune converti était à peine de retour à Litlemore que, déférant au désir de M. Newmann, il écrivait au supérieur des religieux et le priait de se rendre à Oxford.

Le P. Dominique — c'était le nom du religieux — ne perdit pas un instant. Ancien petit pâtre des Apennins, il s'était senti, un jour, puissamment averti au-dedans de lui-même qu'il était destiné à prêcher l'Evangile sous les cieux du Nord. Après avoir attendu trente ans, il avait enfin reçu mission d'évangéliser l'Angleterre, sans qu'aucun mot eût jamais trahi sa vocation ou révélé ses désirs. Voilà l'homme en présence duquel allait se trouver M. Newmann.

Soupçonnant quelque mystérieux appel, le P. Dominique se mit aussitôt en route et arriva le soir même à Oxford, à dix heures, par une pluie battante, qui, durant cinq heures, l'avait immergé dans un bain d'eau glacée. Il paraît que les diligences anglaises permettaient alors aux voyageurs de jouir de toutes les variations de la température. En descendant du *coach*, le religieux Passionniste trouva deux disciples de Newman : MM. Dalgairns et de Saint-John. La première parole que les deux jeunes gens firent entendre au P. Dominique fut pour lui annoncer la subite résolution de leur maître, de divorcer définitivement avec l'Eglise anglicane. Une pareille nouvelle suffisait pour faire oublier au bon religieux les fatigues du voyage. Sans songer à se sécher, le P. Dominique s'installa dans le véhicule que MM. Dalgairns et de Saint-John avaient amené et prit avec eux le chemin de Litlemore.

« L'eau, écrit un témoin, tombait alors par torrents, entraînant avec elle, en épais tourbillons, les premières feuilles jaunies de l'automne. Le vent, comme un géant épuisé, exhalait en gémissements les efforts expirants de sa fureur équinoxiale. La superstition aurait pu dire que les éléments étaient du côté de l'anglicanisme, tant ils gémissaient d'une façon lamentable sur le prochain départ de son grand défenseur. »

A onze heures, la voiture entra dans le village et se dirigea vers le manoir. Introduit dans le salon, le P. Dominique s'approchait du feu pour se réchauffer, quand M. Newman, ouvrant tout-à-coup la porte, se jeta aux pieds du religieux et lui demanda sa bénédiction. A ce spectacle, des larmes de joie baignèrent les joues de l'ancien petit pâtre de la Sabine. L'ancien *fellow* d'Oxford

Archives diocésaines de Quimper et Léon

priait le prêtre catholique de l'admettre dans l'Eglise de Jésus-Christ. Le P. Dominique, tombant à son tour à genoux, remercia le Ciel qui l'avait porté vers l'Angleterre pour recevoir l'abjuration du plus illustre anglican du XIXe siècle.

M. Newman passa la nuit à faire sa confession générale. Le lendemain matin, le Père supérieur des Passionnistes confessa deux disciples du maître ; il reçut le soir leur profession de foi catholique. Le 10 octobre, les néophytes communièrent de la main du Père Dominicain et eurent la joie de voir se joindre à eux plusieurs habitants de Littlemore, qui, favorisés des leçons de M. Newman, tenaient à suivre jusqu'au bout son exemple.

Le chef du mouvement catholique avait alors quarante-quatre ans. Sa conversion fit l'effet d'un coup de foudre. « Depuis la Réforme — écrivit M. Gladstone à Mme Craven — c'est le plus grand événement qui se soit produit en Angleterre. » John-Henry Newman était l'homme que toute l'Angleterre considérait comme un instrument providentiel destiné à rendre à l'Etablissement protestant le lustre que l'indifférence du dernier siècle lui avait fait perdre. Et voilà que cet « instrument providentiel » désavouait l'Eglise anglicane ! Le *Times*, le *Morning Post*, le *Spectator*, etc., tous les organes de la presse anglaise se désolèrent de cette conversion et comprirent que leur Eglise était mortellement atteinte. C'était vrai.

Sur le conseil de Mgr Wiseman, M. Newman vécut encore un an de la vie monastique à Littlemore ; puis, au mois de septembre 1846, il se rendit à Rome, où il reçut les ordres sacrés. A son retour de la Ville-Eternelle, l'abbé Newman réunit un certain nombre de ses anciens disciples et fonda avec eux la Congrégation anglaise de l'Oratoire. La nouvelle communauté s'établit à Birmingham.

. . . . . .

Aussi modeste que savant, l'illustre fondateur de l'Oratoire de Birmingham hésita longtemps avant d'accepter, en 1879, les honneurs de la pourpre. Léon XIII dut user de son autorité, et, pour ôter tout prétexte aux derniers refus du docteur Newman, le Souverain-Pontife dispensa l'éminent religieux de l'obligation de résider à Rome et lui permit de ne pas se séparer de sa chère communauté d'Edgbaston. Quelques jours après, le 11 mai 1879, le duc de Norfolk convoquait les chefs du parti catholique, le marquis de Ripon, lord Petre, etc., et décidait avec eux « d'ouvrir une souscription pour offrir un présent au docteur Newman comme marque d'affection et de respect ». Les catholiques n'étaient pas les seuls à se féliciter de la promotion du pieux Oratorien à la dignité cardinalice. Les journaux de toute nuance, depuis le *Times* et le *Standard* jusqu'au *Daily News* et à la *Pall Mall Gazette*, se montraient fiers de l'honneur décerné à leur illustre compatriote.

Coup de Clairon.

A LA JEUNESSE DE FRANCE.

I.

Qui vive ?... Dans la nuit, sous l'orage qui passe,
La France est là qui pleure, appelant dans l'espace,
Cherchant à l'horizon le mot du lendemain :
Mais personne n'écoute et ne lui tend la main.
Qui vive ?... dit là-haut, en secouant son aile,
L'ange gardien du temps et de l'humanité.
Qui vive ?... Mais la voix de l'Ange en sentinelle
Se perd au fond des cieux et de l'éternité.
Qui vive ?... dit l'Eglise à la foule indocile
Qui s'en va trébuchant sur un sol qui vacille,
Rebelle à tout devoir, à l'honneur, au remords.
Répondez !... Tous les cœurs généreux sont-ils morts ?
Faut-il désespérer que la France renaisse,
Qu'elle soit un vrai peuple et non plus un troupeau ?
Qui vive ? — Nous. — Qui vous ? — L'avenir, la jeunesse
Frémissante et debout autour de son drapeau ;
Nous, hommes de vingt ans, de dix-huit et de seize,
Fils de race chrétienne et de race française,
Portant notre *Credo* dans un cœur bien vivant,
Toujours prêts au signal, si Dieu dit : « En avant ! »

II.

Soyez prêts ! Dieu par vous, fera de grandes choses ;
Par vous tous qui savez le prix de vos vingt ans ;
A qui l'espoir sourit, comme au printemps les roses :
Nous aurons un été, car... voici le printemps.
Nous aurons un été : qu'importe les orages ?
La tempête affermit le chêne — et les courages :
Marchez, le front levé, sans redouter ses coups,
Le ciel sur votre tête et votre cœur en vous,
Des sages affolés mènent à la déroute
Les peureux, les fuyards, les prudents, les rêveurs :
Mais cette foule est lasse, et se dit, sur la route :
Qui donc nous sauvera ?... — Les voilà, les sauveurs !
Il faut, pour nous sauver, croire, agir, lutter, vivre.
Connaître le Sauveur divin, l'aimer, le suivre,
Courir droit au succès, mais à la peine aussi,
Être jeune, et vouloir... Des sauveurs, en voici !

III.

Restez jeunes, chrétiens : l'Eglise vieillit-elle ?
Non ; à ses pieds la mort jette les nations :
Mais comme Jésus-Christ l'Eglise est immortelle,
Et marche sur les flots des générations.
Un peuple naît, grandit, règne, s'épuise et tombe :
Jeune comme le Christ au sortir de la tombe,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'Eglise lance au temps ses solennels défis :
L'Eglise est toujours jeune, et vous êtes ses fils.
Comme elle, voyez loin, et voyez beau comme elle.
Ah ! lorsqu'elle voit pur, la jeunesse voit beau ;
Hommes d'un jour, voyez la lumière éternelle,
Dont aux sentiers du bien, le vrai tient le flambeau.
Insultez aux vaincus qui fuient les nobles tâches ;
Faites honte aux blasés : les blasés sont des lâches,
Masquant d'un faux orgueil une indigne torpeur ;
Ils ont peur... L'ennemi, l'ennemi, c'est la peur !
La peur, qui donc y songe en vos rangs, à votre âge ?
Un cœur jeune est à l'aise où le danger grandit ;
Il force le respect et fait taire l'outrage...
Qu'un jeune héros passe, et le monde applaudit.
Vous, malgré les tremblеurs, marchez en assurance ;
Parmi les renégats, marchez avec fierté,
L'espoir dans l'âme, au front la joie, au cœur la France ;
C'est au-devant de vous que vient la liberté.
Chrétiens, à votre allure, il faut qu'on reconnaisse
Ces maîtres dont la foi forma votre jeunesse,
Dont le zèle enhardit vos cœurs et les garda,
Dont l'exemple et la voix vous dit : *Sursum corda !*
Jeunes soldats de Dieu, de vos chefs soyez dignes ;
Des chefs vaillants et doux qui, sans épée au flanc,
Endossent pour armure, étalent leurs insignes,
L'humble soutane noire et l'humble rabat blanc.

IV.

Qui vive ! — Nous. — Qui vous ? — La jeunesse chrétienne.
— Quel est votre mot d'ordre ? — « Unis, quoi qu'il advienne. »
— Qui sont vos ennemis ? — La peur, et les blasés.
— Votre drapeau ? — La Croix. — Salut, jeunes Croisés !...
Le combat sera dur, le chemin long. — Qu'importe ?
Quand nous marchons, quelqu'un là-haut compte nos pas ;
Nous luttons, nous vivons, la France n'est pas morte :
Vive Dieu qui vaincra, puisque Dieu ne meurt pas !

P. V. Delaporte, S. J.

Aux prêtres et aux fidèles. — *Les Indulgences, leur nature et leur usage d'après les dernières décisions de la S. Congrégation des Indulgences,* par le R. P. Béringer, S. J., consulteur de la même congrégation. — Traduction par les PP. Abt et A. Feyerstein, S. J. — Cette édition française, aussi bien que l'original, a été approuvée et déclarée authentique par la S. Congrégation des Indulgences. — Salaün, libraire à Quimper.

Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage aux pieux fidèles et aux prêtres qui veulent ne rien ignorer de ce qui concerne l'importante question des Indulgences.

La première partie développe succinctement la doctrine complète des Indulgences.

La deuxième donne le texte des prières indulgenciées avec l'indication des Indulgences qui y sont attachées, et traite des conférences en général et des confréries en particulier.

La troisième renferme le formulaire des bénédictions et supplications relatives aux Indulgences.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

District de Quimper.

Le Pape ne devait pas tarder à protester contre toutes ces usurpations schismatiques. Par son bref du 13 avril 1791, il dénonçait tout spécialement, comme accompli contre toutes les règles canoniques, le sacre d'Expilly, déclarait son élection illégitime, sacrilège et nulle, le déclarait lui-même suspens de toute fonction épiscopale et même sacerdotale, et le menaçait, ainsi que les autres Evêques constitutionnels, de l'excommunication majeure, s'ils ne venaient à résipiscence.

On comprend que les patriotes et prêtres schismatiques eussent tout intérêt à empêcher la publication d'un tel bref. Déjà, la lettre du Souverain-Pontife à Louis XVI, datée du 10 mars, avait mis en émoi le District de Quimper, qui, le 7 avril suivant, en écrivait au Département (1) :

« Messieurs, il paraît certain que l'on fait imprimer à Paris un prétendu bref du Pape. On ne manquera pas de lui donner de la publicité ou du moins de l'essayer. Qu'il soit son ouvrage ou non, peu importe aux gens éclairés ; ils savent qu'il n'est pas infaillible et que jamais en France il n'a été admis comme tel ; mais le peuple n'a pas ces connaissances, il est facile à séduire, on lui dira que le Pape a parlé, qu'il improuve les opérations de l'Assemblée nationale, ce sera pour lui le jugement de Dieu. Nous n'avons, Messieurs, aucun besoin de vous détailler les malheurs qui en pourraient résulter. Il est un moyen très simple de les prévenir. Une bulle du Pape ne peut avoir de force en France qu'autant qu'elle serait revêtue de lettres patentes. Celle qu'on nous annonce ne le sera pas. Rien n'empêche donc de défendre de donner de l'authenticité à cette bulle. On y parviendrait en prescrivant aux Municipalités de s'opposer à toute lecture que leurs prêtres voudraient en faire et en les assujettissant à une amende si elle a lieu dans leurs églises. Nous croyons même qu'on devrait

(1) Correspondance du District de Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

peut-être ordonner aux Municipalités des villes où il y a des bureaux de poste aux lettres, d'y envoyer à l'ouverture deux commissaires qui seraient autorisés à faire ouvrir les envois qui leur sembleraient suspects, et à arrêter tous les exemplaires qu'ils trouveraient de cette bulle, et ce au moins durant la quinzaine de Pâques... »

Si telle fut l'inquiétude des schismatiques à la nouvelle de la lettre du Pape au Roi, elle dut redoubler à l'arrivée du bref du 13 avril, adressé à tous les Evêques de France, dans laquelle l'intrusion de l'Evêque du Finistère était nommément dénoncée.

M. de l'Archantel, malgré la vigilance du District, avait reçu le bref et s'était empressé de le communiquer aux principaux chefs du parti constitutionnel, dans l'intention de les éclairer par cette déclaration du Souverain-Pontife. La lettre de M. de l'Archantel était ainsi conçue (1):

« Quimper, 18 mai 1791.

« Nous venons de recevoir authentiquement le bref du 13 avril dernier que le Souverain-Pontife vient d'adresser à l'Archevêque de Tours, en lui recommandant de le communiquer à tous ses suffragants. Si vous voulez vous en assurer par la lecture des pièces que j'ai entre les mains, je me ferai un plaisir de vous les communiquer chez moi. »

Guillaume, principal du collège, et Le Coz, supérieur du séminaire, ayant reçu cette lettre, au lieu de se rendre à l'invitation de M. de l'Archantel, la communiquèrent au Maire de Quimper qui, en séance du Conseil de la commune, le 20 mai, après avoir dénoncé le fait, ajouta : « Vous savez, Messieurs, qu'aucun bref ne peut avoir d'authenticité en France s'il n'a été accepté par la nation. Cependant, nos concitoyens ignorent que ce consentement est nécessaire, et peut-être que le grand nombre pense encore que le Pape a, par sa seule dignité, quelqu'autorité sur les Français... Il me paraît pressant de prémunir nos concitoyens contre cette erreur, et que le Conseil ordonne d'informer sur le cas du sieur l'Archantel et qu'il soit dénoncé à l'accusateur public comme ayant contrevenu aux lois et jeté le trouble dans les consciences. »

Le Procureur-Syndic du District pressait le sieur Gaillard, accusateur public, d'agir ; mais celui-ci, dont la modération avait déjà en plus d'une occasion exaspéré les patriotes de Quimper, répondit le 23 mai 1791 (2):

« Je ne doute pas de la lettre circulaire de M. l'Archantel ; mais, comme je ne suis saisi d'aucun original et que la Municipalité ne m a pas expressément dénoncé le délit, je ne dois pas hasarder une procédure criminelle... MM. Le Coz et

(1) L. 52.
(2) L. 74.

Guillaume auront-ils conservé leur lettre ? Voilà cependant les preuves du délit, et les preuves manquant, tous trois nous serions exposés aux représailles de l'accusé absous. »

Gomaire, vicaire épiscopal, fut moins gêné pour attaquer le bref du haut de la chaire de la cathédrale. Son attitude déplorable dans cette circonstance nous est révélée par une lettre adressée de Quimper à M. de la Villeneuve, secrétaire de l'Evêché de Léon ; elle est datée du 24 mai 1791 et signée des initiales L. B. D. K. Elle fut arrêtée à la poste par l'administration, qui l'attribuait à un M. Le Borgne de Kermorvan. Elle donne un tableau intéressant de l'état des esprits à Quimper à cette date (1):

« Mon cher ami, il y a bien longtemps que je n'ai eu le plaisir de converser avec vous, ni d'apprendre des nouvelles de votre Anglais (2). Quelqu'un m'a dit qu'il avait écrit qu'il espérait que bientôt il reverrait les dieux pénates. Ainsi soit-il. L'on est partout assommé de vicaires pleins d'inconduite, d'ignorance et de méchanceté. Cela fatigue nos paysans, mais qui se laissent gagner eux-mêmes par le vin. Pour nous, nous sommes ici dans le centre des insurrections et des motions les plus incendiaires.

« L'on a fermé notre paroisse fanatique Saint-Mathieu, l'on en a transporté les calices, ciboires, etc., à Saint-Corentin. Ils se flattent par là que leur cathédrale sera plus fréquentée. Maître Gomaire prêcha contre le bref du Pape, dimanche dernier, et prétendit qu'il était faux, et donna pour axiome que quand même il émanerait directement du Saint-Siège, il ne saurait porter d'excommunication et de suspenses que dans le cas que les parties voulussent bien être excommuniés ou suspens. Cette façon libre de prêcher et cette doctrine toute nouvelle a beaucoup plu ; car il est certain que si on n'encourt un châtiment que quand on le veut, quoique bien mérité, toute personne en faute ne voudra pas se reconnaître coupable, afin que le jugement ne puisse pas être prononcé...

« Notre fameux Département et notre insigne District se distinguent par leurs arrêtés. Notre club est aussi enragé et fait des motions continuelles contre nos prêtres. Vous savez que j'ai fait une tournée de près d'un mois ; mais elle n'a pas été heureuse pour ma santé ni pour ma bourse, car j'ai eu la goutte presque tout le temps et j'ai touché fort peu de chose.

« Tous mes enfants ont eu la petite vérole... Mon frère (3) est en ce moment à la Villeneuve, chez M. de Saint-Alouarn. Voulez-vous bien engager François Hervaut, fermier à Penpoul, de vous payer pour 1790.

« M^lle de Kerennével n'est pas bien.

(1) L. 80.
(2) Mgr de la Marche.
(3) Probablement M. Le Borgne de Kermorvan, chanoine.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Mandez-moi des nouvelles de vos nouveaux Curés. Je voudrais bien savoir s'ils boivent si proprement qu'en ce pays et s'ils s'habillent en arlequin comme ici.

« Il faut espérer que Dieu ne nous a pas encore abandonnés et qu'il a voulu seulement nous châtier violemment.

« Si vous écrivez à votre Anglais, mandez-lui que nous sommes inquiets de sa santé. »

Pour compléter la physionomie de la ville de Quimper pendant les années 1791-1792, nous allons donner quelques documents touchant l'attitude des différentes communautés en face de la nouvelle Constitution ecclésiastique que l'Assemblée nationale avait si inopportunément décrétée. *(A suivre.)*

Le cantique que nous publions aujourd'hui nous a été expédié trop tard pour qu'il fût possible de lui donner sa place dans le volume consacré à l'histoire de saint Pol-Aurélien ; nous le regrettons et nous avons regardé comme un devoir de le faire arriver à la connaissance des fidèles par l'organe de la *Semaine religieuse*. L'auteur ne nous a point fait connaître son nom.

Meuleudi Sant Paôl

KENTA ESKOP HA PATROUN A ESKOPTI LEOUN.

Sant Paol, sant Paol, Patroun hor bro,
Douar Leoun e Breiz-Izel ;
Ni a gân deoc'h hag a gano :
« Bennoz ha gloàr », beleg mervel.

Sant Kaourantin, sant Tugdual,
Ha c'hui sant Paol, ha kalz sent all,
A zougaz deomp anu Aviel,
Deuz a Vro-Zaôz e Breiz-Izel.

C'hui hon Abostol hag hon Tad,
Oh pôe Leoun da labourat ;
Hag her greas, 'vit gloàr Doue
Hag evidomp, tud keiz ive.

Dre goumz Doue, oh purzudou,
Oh skoueriou mad, oh pedennou ;
C'hui d'hon tadou oh peuz desket
Trec'hi ardou ann droug-speret.

Hed oh puez, holl enn Arvor,
Pe dre zouar, pe dre ar mor ;
C'hui peuz merket mad oh roudou
Gat c'houez oh tal hag oh taélou.

A dall Eussa d'ann Enez-Vaz,
Nag hen a oe kavet er plas,
N'oh pe ennhan great da Zoue
Eneou mad da vont d'ann E ?

Enn eun douar leun a strouez,
A zrez, a spern, a draou gouez ;
C'hui lakas bleûn ha frouez mad,
Dous da galoun Doue hon Tad.

Enn amprevan heuzuz ha kriz,
Er spez dragoun, skantek, iskiz,
A reâ, a goz, reuz enn Arvor ;
C'hui her c'hassas da goll er mor.

Dindan ar spount edot gouechal,
Hag e Breiz hag e Bro-C'hall :
Ann droug-speret a yoa neuze,
Ar mestr aman neket Doue.

C'hui den Doue, evel eun tad,
A droaz Breiz var ann hent mad ;
A roaz dizi gras vad Doue,
Peoc'h ar galoun, skeud joà ann E.

C'hui zo anat tenzor hor bro,
Trizec kant vloâz pe dost a zo ;
Rak-se abred oh relegou
'Zo bet miret gat hon tadou.

C'hui garrye kalz oh pugale,
ni oh karrye vel den Doue ;
Enep ar Zaôz hag ann Normant,
Oh tivoallent ha dizamant.

Er brezellyou kriz ho deuz bet
Gat aoun d'oh koll 'vijent nec'het ;
Ha pa n'hellec'h chomm tost dezo,
Oh kassent trist emeaz ar vro.

Kaôn braz 'vije neuze 'nn Arvor :
Du e velet ann aôd, ar mor ;
Gat tud ann Nord hag ho listri,
E tont varnoump evel bleizi.

Stank e teuent 'vel ar brini
Da galargoâu var hon irvi ;
Ha vai ho lerc'h skrij oa gouelet
Ann tân, ar goad pell e redet.

C'hui deuz a bell 'zalc'he e Breiz,
Tud kalounek, tud leun a feiz :
Ha daoust d'ar stourm ha d'ar gounnar
Hon tud jomme mestr d'ho douar.

Goude ar freuz, enn ho zounj vad,
Ho c'halounou 'glaske ho zad,
Gat lod er vreac'h he benn santel
A zizoughent e Breiz-Izel.

Kent ha goude, 'vit gloâr Doue,
Hag oc'h hini, sant Paol ive,
E savent mein meur Iliz
Brudet er bed 'vel e Breiz.

Iliz Leoun ha Kreiskear,
Tost ho zourryou, sounn enn ear,
'Zo er burzud evit ar vro
Goude brezel hirr ha garo.

Hon tadou koz d'ho bugale
Ho deuz lezet ar burzud se ;
Evit deski deomp holl ervad
Karet sant Paôl evel eun tad.

Dre ann Arvor, mor ha douar,
Sant Paôl, hon tad, holl ni oh kâr :
Holl dud Leoun, Baz hag Eussa
Oh kar ataô vel da ghenta.

Ni gar sounjal enn oh puez
Enn oh labour, oh karantez :
Enn er c'houlen vel hon tud koz,
Oh tourn d'hor c'hass d'ar barados.

Nous rappelons que l'HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé THOMAS, aumônier du Lycée ; chez M. SALAUN, libraire à Quimper, et chez M. LEFOURNIER, libraire à Brest.

L'exemplaire : 3 fr. 50 ; *franco* par la poste : 4 fr.

Pour les souscripteurs : 2 fr. ; *franco* par la poste : 2 fr. 50.

AVIS

Messieurs CHRISTOFLE et Cie ont l'honneur de faire connaître aux nombreuses personnes qui savent apprécier la supériorité de leurs couverts et de leur orfèvrerie, que leur seul représentant et dépositaire à Quimper est M. GUIBOURG, horloger-bijoutier, 6, Quai du Parc, en face la Préfecture, et qu'elles trouveront chez lui un bel assortiment de leurs produits.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE **Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,**

fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins DIX MILLIONS. — Siège social : **QUIMPER, place St-Corentin, 28.**

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Keréon — Quimper

Fournisseur du Grand-Séminaire

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 30 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 30 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MONTS-DE-PIÉTÉ TUNISIENS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que, voulant les faire bénéficier de tous les avantages attachés à la création des Monts-de-Piété, leurs souscriptions seront encore reçues pendant toute la semaine prochaine à la BANQUE DE L'ÉPARGNE NATIONALE,

51, Chaussée-d'Antin, PARIS.

BIAIS AINÉ & Cie | **Ornements d'église**
74, rue Bonaparte, PARIS.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd^e Sp^ne, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^res, à **Mo fun**. Consult. gratuites par retour.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Jeudi 5 Septembre 1890. N° 36.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaotion : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; **Nominations** ; Quimper ; Deuxième anniversaire du Couronnement de N.-D. du Folgoat.

II. — Saint Yves ; Les images et les statues de saint Yves : Les fêtes de saint Yves, à Tréguier ; Lettre de Mgr Fallières à son clergé, annonçant la mort de Mgr Bélouino, évêque d'Hiéropolis ; Ste-Anne d'Auray.

III. Nouvelles du Monde catholique : Mgr Pifferi au Mans ; Mauvais catholiques ; Préséance des cardinaux en Angleterre.

IV. Documents historiques (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 septembre. — 15e dimanche après la Pentecôte. Office du jour, semi-double, vert.
Vêpres de la Nativité de la Sainte-Vierge.
Lundi 8. — Nativité de la Sainte-Vierge, double de 2e classe, blanc.
Mardi 9. — Office de l'Octave de la Nativité, semi-double, blanc.
Mercredi 10. — S. Nicolas de Tolentino, double, blanc.
Jeudi 11. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Vendredi 12. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.
Samedi 13. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Augustines de Cuburien	7 et 8 Septembre.
Landévennec.....	9, 10 et 11 Septembre.
Plouescat.....	12, 13 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Dimanche 7 Septembre. — Chapelle de la Retraite, 7 heures, Réunion de la Congrégation des Dames. Messe, instruction, bénédiction.

Nominations. — M. Masson, recteur de Goulven, est nommé recteur d'Audierne.

M. Cocaign, vicaire à Quimerc'h, est nommé recteur a Goulven.

M. Daniélou, jeune prêtre, est nommé vicaire à Quimerc'h.

M. Milin, jeune prêtre, est nommé vicaire à Rumengol.

M. Quéméneur, jeune prêtre, est nommé vicaire à Pouldreuzic.

M. Guégan, recteur d'Audierne, démissionnaire.

M. Besnier, vicaire à Rumengol, démissionnaire.

M. Tandé, vicaire à Pouldreuzic, se retire malade.

Quimper. — Nos lecteurs savent, pour les en avoir déjà entretenus plusieurs fois, qu'à l'occasion du second centenaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite-Marie, le Saint-Père a daigné accorder à la ville de Paray-Le-Monial et à tous les pèlerins qui s'y rendront, la grâce insigne d'un Jubilé, avec les avantages, les grâces et les privilèges des autres grands Jubilés. Il durera du 7 septembre au 1er novembre.

Pour répondre à la piété des fidèles, Mgr Perraud, évêque d'Autun, dans le diocèse de qui se trouve Paray, a publié un Mandement, qui est un véritable monument élevé à la gloire du Sacré-Cœur et à l'honneur de son humble et fidèle servante. Sa Grandeur rappelle les rares vertus de la Bienheureuse Marguerite-Marie et donne le programme des fêtes et des solennités. Chaque semaine est comme une mission entière, prêchée par les plus illustres orateurs de France, aux pèlerins, dans la belle église paroissiale, la chapelle de l'apparition étant beaucoup trop exigue pour les recevoir tous : presque tous Nos Seigneurs les Evêques ont promis d'y assister, une semaine ou une autre, et on compte sur un très grand nombre de pèlerinages.

Mgr de Quimper a depuis longtemps cédé aux instances de Mgr l'évêque d'Autun, et choisi pour son pèlerinage la semaine du 22 au 28 septembre. Sa Grandeur serait bienheureuse si elle y était entourée de quelques prêtres du diocèse, conduisant des groupes de pèlerins.

Si donc quelques ecclésiastiques étaient assez favorisés pour être à même d'entreprendre ce beau pèlerinage avec un certain nombre de leurs paroissiens, nous les prierions de vouloir bien nous avertir, afin de les mettre en relations entre eux, et qu'il soit fait près de la Compagnie d'Orléans le nécessaire pour obtenir une notable réduction sur le prix des places. Nous prendrions la

respectueuse confiance de leur donner pour le voyage et le séjour à Paray — ne devant pas avoir la joie de les y suivre — quelques renseignements utiles.

Voici ce que Mgr Perraud a réglé pour la semaine du 22 au 28 :

« Les sermons à la Basilique et à la Visitation seront prêchés « par M. l'abbé Planus, vicaire-général d'Autun.

« Vendredi 26 septembre — Le matin à la Visitation, messe « de Mgr Boyer, évêque de Clermont. A dix heures, grand'messe « à la Basilique. A une heure et demie, chant du *Magnificat*, « allocution et procession des reliques du Bienheureux dans l'en- « clos de la Visitation, présidée par Mgr Boyer, évêque de Cler- « mont. »

Nous nous plaisons à faire remarquer que les pèlerins auront le bonheur bien rare de visiter le pieux monastère dans lequel, pendant dix-neuf ans, Notre-Seigneur a si souvent apparu à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Cette insigne faveur n'a point été accordée depuis les grandes fêtes nationales, présidées en 1873 par Mgr de Léséleuc, de sainte et illustre mémoire.

Nota. — MM. les Ecclésiastiques qui prendront part aux cérémonies et aux fêtes jubilaires de Paray sont instamment priés d'apporter un surplis.

MM. les chanoines titulaires ou honoraires, à quelque diocèse qu'ils appartiennent, sont autorisés par Mgr d'Autun à porter leur habit de chœur et leurs insignes.

Deuxième Anniversaire du Couronnement de Notre-Dame du Folgoat. — Dimanche 7 septembre, 2 h. 1/2: premières vêpres à l'estrade du champ, sermon breton, procession dite des vœux ou des miracles.

Lundi 8, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, les messes commenceront à 4 heures.

A 8 heures, messe de communion des Cercles catholiques.

10 heures, grand'messe à l'estrade et sermon breton.

2 heures, vêpres, procession et bénédiction du T.-S. Sacrement.

Les paroisses voisines se rendront le lundi en procession pour l'heure de la grand'messe.

Le dimanche et le lundi jusqu'à midi, des prêtres entendront les confessions des pèlerins.

Une indulgence plénière peut être gagnée tous les jours aux conditions ordinaires.

La fête sera présidée par M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire.

Saint Yves. — A l'occasion des fêtes de l'inauguration du tombeau de saint Yves, à Tréguier, nous croyons satisfaire la piété de nos lecteurs en leur mettant ici sous les yeux une courte notice du Saint, une des gloires de l'Eglise de Bretagne.

Saint Yves est né dans l'ancien diocèse de Tréguier, le 17 octo-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bre 1253, d'Elouri de Kermartin, seigneur du lieu qui porte son nom, et d'Azo du Plessis, femme non moins illustre par ses vertus que par sa naissance. Elle avait su, par révélation, la haute sainteté à laquelle son enfant devait un jour parvenir. Aussi s'appliqua-t-elle à la formation de son esprit et de son cœur avec le plus grand soin. Yves fut envoyé, dès l'âge de 14 ans, à Paris, pour y suivre les cours de l'Université, où il étudia, avec une extrême assiduité, la philosophie, la théologie, et surtout le droit canon. Dix ans plus tard il suit, à Orléans, avec succès, les cours du fameux jurisconsulte Pierre de la Chapelle, et se rend à Rennes pour assister aux leçons d'un savant théologien de l'ordre de saint François.

Cet éminent religieux l'engagea à recevoir les saints ordres : ordonné prêtre, Yves se livra à tous les devoirs de son état avec une telle ardeur, que l'archidiacre de Rennes voulut l'avoir pour official, et dans cette charge il s'acquit une telle réputation de justice et de sainteté si grande, que son diocèse natal fit des démarches pour obtenir son retour. Le Saint, cédant à une inspiration divine, rentra dans le diocèse de Tréguier, et l'évêque, Mgr Alain de Bruc, le chargea de son officialité, et lui confia successivement les deux paroisses de Trectrez et de Lohanech, où il demeura jusqu'à sa mort, pratiquant toutes les vertus, et faisant autour de lui le plus grand bien.

Saint Yves était d'une humilité touchante, ne parlant jamais de lui, cédant les honneurs aux autres, et ayant grand soin de ne rien laisser voir des rares qualités et de la science éminente dont il était doué. A son départ de Rennes pour Tréguier, il lui fut donné un cheval pour faire la route, mais, par humilité, le Saint fit le voyage à pied, vendit le cheval et en donna le prix aux pauvres.

Les pauvres ! ils furent l'objet constant de ses préoccupations et de sa sollicitude ; il leur donnait ses vêtements, les nourrissait, les logeait ; et rien ne lui était agréable comme de leur rendre les plus humbles services. Il en fut récompensé : un jour il fit asseoir un pauvre couvert de lèpre à sa table et à la première place : au bout de quelque temps ce prétendu pauvre se transfigura, une clarté céleste remplit l'appartement, et regardant Yves avec bonté, il lui dit : « *le Seigneur est avec vous* », et il disparut. Dans une autre circonstance, pendant une affreuse disette, sous sa main le pain se multiplia, et avec 7 ou 8 sous de pain, il rassasia plus de deux cents pauvres affamés.

Sa mortification était effrayante : depuis l'âge de 24 ans jusqu'à sa mort, il porta toujours un rude cilice ; il jeûnait 9 mois de l'année environ, avec un peu de pain et d'eau ; le reste du temps, à son seul repas, il ajoutait quelques légumes mal apprêtés : aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint, il faisait deux repas, et ces jours-là il mangeait un peu de poisson. Son lit était une claie faite de grosses verges d'osier, et il n'avait point d'autre oreiller que sa bible ou une pierre, passant presque toute la nuit en prières, répétant à chaque instant avec ferveur cette

invocation : « *Jésus-Christ, fils de Dieu, créez en moi un cœur pur* ».

Dieu bénit son ministère, et il réussit à convertir un grand nombre de ses paroissiens et des pécheurs les plus scandaleux du pays : personne ne pouvait résister à son éloquence toute pleine de l'amour de Dieu et d'horreur du péché, et au confessionnal, qu'il ne quitta même pas la veille de sa mort, malgré son extrême faiblesse, ses exhortations étaient des plus touchantes.

En qualité d'official de Tréguier, il dut juger les causes les plus difficiles et les plus délicates ; il le fit toujours avec la plus entière liberté et dans un esprit de justice parfait. Il lui est arrivé souvent, voyant les droits des petits et des faibles lésés, de se faire leur avocat, de leur fournir les moyens de soutenir et de gagner leur procès, et de ne se déclarer satisfait que lorsqu'une sentence équitable avait été rendue. Un jour à Tours, où il était allé pour une affaire de sa charge, il prit en mains les intérêts d'une veuve, victime de poursuites judiciaires de deux voleurs, et les fit condamner.

Saint Yves reçut de Dieu le don des miracles : il chassa le démon du corps d'un possédé en le faisant coucher une nuit près de lui : d'un signe de croix il éteignit un grand incendie, et comme on l'avait accusé près d'un seigneur voisin d'avoir dévasté ses forêts pour réparer son église, il se mit en prières, et subitement sur chacun des troncs des arbres abattus il en fit pousser trois nouveaux.

Plein de mérites devant Dieu et devant les hommes, le saint sentant sa fin approcher demanda, le 18 mai 1303, les derniers sacrements, puis il perdit la parole, et conserva un visage souriant comme s'il eût déjà joui de la vision béatifique, et le lendemain 19, jour où l'Eglise célèbre sa fête, il expira doucement, âgé seulement de 50 ans.

Son corps fut enterré dans la cathédrale de Tréguier ; à son tombeau et par son intercession, de nombreux miracles ont été obtenus et dûment constatés : ainsi, on compte 14 personnes en danger de se noyer sauvées par lui, et 14 paralytiques guéris ; 6 insensés ont recouvré la raison ; 3 aveugles, la vue ; et 9 autres malades, la santé : 14 morts ont été ressuscités, et 3 enfants mort-nés ont reçu l'existence et vécu de longues années.

Saint Yves fut canonisé en 1347 par le Pape Clément VI auquel il était apparu à Avignon pour lui demander de hâter son procès et de rendre le décret attendu. Aussitôt la canonisation décrétée, la piété des fidèles redoubla encore ; ses saintes reliques furent exhumées, son chef et ses mains placés dans des reliquaires précieux ; le reste du corps fut déposé dans un magnifique tombeau élevé par le duc Jean V dans la chapelle qu'il fit construire en son honneur dans la cathédrale. De tous côtés, en Bretagne, on lui bâtit des Eglises et des chapelles ; à Paris, les écoliers Bretons se cotisèrent pour lui élever une église ; à Rome, même, on lui en érigea une, gracieuse et fort riche. Elle a été, dans ces dernières années, restaurée avec beaucoup de soin et de luxe.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les reliques de saint Yves sont assez répandues, mais nous croyons que la plus belle et la plus insigne du diocèse se trouve à la chapelle Saint-Yves dépendant du château de Trémarec, en Landudal, aujourd'hui la propriété de Mme la comtesse de Pompery. Cette relique est depuis plus de deux siècles dans la famille de son oncle, le vénéré et si regretté M. le comte de Kerguelen.

Aucun nom de saint n'est plus répandu que celui de saint Yves en Bretagne, on le retrouve dans tous les dialectes, sous des formes différentes et assez dissemblables parfois : on nous assure qu'il y aurait au moins vingt manières de le dire.

Quoi qu'il en soit, puissions-nous l'invoquer avec la même foi que nos pères, et obtenir par son intercession de ne pas démériter ni de lui ni d'eux-mêmes. Que saint Yves fasse de nos enfants des chrétiens aux convictions solides, et qu'il donne au clergé, menacé dans son recrutement, et éprouvé si cruellement, de marcher sur ses traces, et de déjouer les calculs de ses ennemis, qui sont les ennemis de Dieu et des âmes !

SAINT YVES, PRIEZ POUR NOUS !

Les images et les statues de saint Yves. — Les prochaines fêtes de Tréguier pour l'inauguration du tombeau de saint Yves, l'éclat, le renom qu'elles auront par tout pays, inspireront naturellement à beaucoup de fidèles le désir de posséder l'effigie du saint sous forme d'image ou de statuette.

De ces images, de ces statuettes, il n'en manque pas, mais toutes ne sont pas également bonnes, tant s'en faut.

Ayant longuement étudié ce sujet, je me crois tenu en conscience à donner au public quelques indications pour distinguer aisément, en cette matière, le bon du mauvais.

Voici d'abord une chose évidente : c'est que les statues et images qui donnent à saint Yves un costume qu'il n'a jamais porté, sont en réalité (quelle que soit l'intention de leurs auteurs) de véritables mascarades et ne représentant pas du tout le saint.

Or, beaucoup d'images et de statuettes du saint le représentent, soit en juge ou en conseiller au Parlement, *avec une robe rouge et une toque rouge*, soit en avocat, *avec une robe noire et une toque noire*. Jamais saint Yves n'a eu un costume pareil : c'est donc une mascarade.

D'autres le représentent en prêtre, et il l'était, *mais ils l'habillent à la mode d'aujourd'hui*, qui n'était pas du tout celle de son temps. Il y a, entre autres, une statue de saint Yves assez bien exécutée (par Cachal-Froc, je crois), où il a sur la tête le *bonnet carré* ou *barrette*, le *camail* sur les épaules, enfin le surplis et la *soutane noire*. Rien de plus faux qu'un tel costume appliqué à saint Yves ; il n'était point chanoine et n'avait point de camail ; de son temps, les prêtres ne portaient point de soutane noire, et personne, ni prêtre ni laïque, n'avait la barrette, le bonnet carré ni rien d'analogue. C'est donc encore un véritable déguisement.

Dans les dix ou onze dernières années de sa vie, alors qu'il pratiqua d'une façon surhumaine toutes les vertus, surtout celles d'austérité et de charité, saint Yves fut entièrement vêtu de *laine blanche* : sur une *cotte* ou tunique, serrée autour du corps, descendant au-dessous du mollet et ayant des manches ouvertes et très larges, sur ce vêtement il portait une sorte de grand manteau fendu sur les côtés, appelé *housse*, puis sur les épaules un chaperon à camail, dont le capuchon, destiné à couvrir et à envelopper la tête, se rejetait en arrière et pendait sur le dos quand on voulait rester découvert. — Le tout, nous le répétons, *chaperon, manteau et tunique en étoffe blanche.*

Ce costume était, du reste, le costume habituel des contemporains de saint Yves. Ce qu'il y avait de particulier dans le sien, c'était la couleur, — cette couleur blanche, qu'il avait choisie comme symbole de la pureté et de l'innocence de la vie chrétienne.

Si l'on me demande : « Qui vous a dit que c'était là le costume de saint Yves ? » je réponds : « Ce sont *cinquante* de ses contemporains, *de ses parents, de ses amis*, qui ont vécu avec lui tous les jours et qui ont décrit ce costume comme étant le sien, dans les témoignages qu'ils ont rendus pour sa canonisation : témoignages que nous possédons encore, et que l'on peut lire tout au long dans les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, publiés en 1887 par la maison Prud'homme, à Saint-Brieuc.

Or, pour mettre fin à tous ces déguisements et ces mascarades sous lesquels les images et les statuettes de saint Yves le défigurent journellement, le *Comité* ou *Œuvre de saint Yves*, sous la direction du zélé et intelligent clergé de la cathédrale de Tréguier, a fait exécuter tout récemment une image qui nous montre le saint, avec une physionomie d'apôtre, *dans son grand manteau blanc* se détachant *sur fond rouge semé hermine*, portant dans la main droite *une bourse*, symbole de sa charité, et dans la gauche *son bréviaire* ; les pieds fortement appuyés sur le sol breton, reconnaissable à ses touffes de genêts et de bruyères. *Cette image est excellente et doit être préférée à toute autre.*

De même, l'auteur de la belle statue de saint Yves, placée sur le tombeau de Tréguier, l'excellent sculpteur breton, M. Valentin, a exécuté, à la demande de l'Œuvre de saint Yves, deux statuettes du saint, l'une debout, l'autre couchée, toutes deux reproduisant dans sa belle physionomie et dans son costume parfaitement vrai, parfaitement historique, la grande statue du tombeau, qui a obtenu, on le sait, une mention honorable à l'Exposition de 1889.

Ces statuettes de M. Valentin sont *excellentes* ; comme l'image au manteau blanc dont nous venons de parler, elles représentent à nos yeux saint Yves, avec autant de vérité et d'exactitude qu'il est possible de le faire actuellement. *Cette image et ces statuettes doivent être, nous le répétons, préférées à toutes les autres par ceux qui veulent posséder une fidèle représentation de saint Yves.* Les autres sont de véritables travestissements ; il faut surtout repousser toutes les images et statuettes où le saint est figuré avec un bonnet carré ou une toque de juge, sur la tête ou à la main.

En terminant, nous croyons devoir dire un mot d'une singulière erreur, propagée, à ce qu'il paraît, par quelques personnes dans les environs de Tréguier. Ces personnes prétendent que le tombeau de saint Yves est dans le cimetière du Minihy-Tréguier ; on applique ce nom à un autel en pierre, orné de sculptures XVe siècle, autrefois surmonté d'un édicule gothique, et qui était destiné à recevoir les reliques du saint lors du pardon. Mais il faut une ignorance grossière pour prétendre mettre là le tombeau de saint Yves. Tous les documents de son histoire, tous ceux de l'histoire de Tréguier, démontrent unanimement que saint Yves fut enterré dans la cathédrale de cette ville, au lieu même où se dresse aujourd'hui son nouveau tombeau. L'enquête pour la canonisation du saint le dit à chaque page. Il ne peut y avoir là dessus aucun doute.

ARTHUR DE LA BORDERIE, *de l'Institut.*

A l'occasion des fêtes qui auront lieu à Tréguier les 7, 8 et 9 septembre prochain, à propos de l'inauguration du tombeau de saint Yves, la Compagnie de l'Ouest veut bien organiser un train extraordinaire, aller et retour, de Brest à Lannion, pour la journée du 9 septembre.

Ce train partira de Brest le matin à 3 heures 40, pour arriver à Lannion à 6 heures 30. Et il repartira le soir de Lannion à 9 heures 50 (et non à 6 heures 50, comme la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc l'a inséré par erreur), pour arriver à Brest à 1 heure du matin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Compagnie fera aussi délivrer par les gares comprises entre Rennes et Brest et les affluents de cette section, sur Guingamp et Lannion, des billets d'aller et retour à prix très réduits (40 °/₀ environ). Ces billets, délivrés les 6, 7, 8 et 9 septembre, seront acceptés au retour jusqu'au 12 du même mois inclusivement.

Les pèlerins sont priés de demander leurs billets aux différentes gares, trois jours à l'avance, s'ils veulent être sûrs d'avoir leur place.

Fêtes de saint Yves, à Tréguier. — La Cour de Rome, à l'occasion du Triduum en l'honneur de saint Yves, a bien voulu accorder aux prêtres qui célébreront les saints Mystères, le 7 septembre, dans l'église cathédrale de Tréguier, la faveur de dire la messe de saint Yves.

Saint-Brieuc. — Mgr Bélouino vient de mourir subitement. Sa Grandeur avait bien voulu, pendant la vacance du siège, venir faire une ordination à Quimper. Elle a laissé les meilleurs et les plus doux souvenirs dans le clergé ; aussi nous nous faisons un devoir de publier intégralement la belle lettre de Mgr Fallières pour annoncer ce douloureux évènement :

LETTRE-CIRCULAIRE de Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier au Clergé de son diocèse pour lui annoncer la mort de Monseigneur Léon BÉLOUINO, Évêque d'Hiéropolis, Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, le 25 Août 1890.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Je viens de recevoir une bien douloureuse nouvelle : Monseigneur Bélouino, Evêque d'Hiéropolis, a rendu son âme à Dieu ce matin, à Hillion, au pied de l'autel où il venait de célébrer le saint Sacrifice de la messe.

Mourir en descendant de l'autel et pendant l'action de grâces, n'est-ce pas pour un prêtre et pour un évêque, une mort précieuse et enviable ? *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Et s'il est vrai que l'arbre tombe du côté où il penche, n'est-il pas sensible à tous les yeux que ce vaillant ouvrier s'est endormi dans les bras et sur le cœur de Jésus, pour se réveiller dans son royaume éternel ?

Telle est la pensée qui a changé presque aussitôt ma tristesse en consolation.

Le temps me manque pour retracer, même à grands traits, une existence que vous connaissez d'ailleurs mieux que moi, puisqu'elle s'est écoulée presque tout entière au milieu de vous.

C'est donc à vous de la raconter à vos paroissiens. Ils comprendront, en vous écoutant, ce que Dieu a fait pour conduire un enfant, né à Lamballe le 8 décembre 1824, des bancs du catéchisme à la table sainte, et de la table sainte à l'autel où il fut ordonné prêtre, et de cet autel à celui où il reçut l'onction sacrée des Pontifes, dans cette même église de Lamballe où lui avait été donné le premier enseignement religieux.

Prêtre, Léon Bélouino remplit avec autant de dévouement que de succès les différents ministères qui lui furent confiés par mes vénérés prédécesseurs ; vicaire, professeur, aumônier, recteur et curé, il se fit remarquer partout par sa science, son zèle et ses vertus

Il n'est pas surprenant que le vénérable Archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Guilloux, qui appréciait le mérite du curé de Moncontour, soit venu le prendre dans l'exercice d'un fécond ministère pour en faire son auxiliaire et partager avec lui le poids de la charge épiscopale : pourquoi faut-il que la santé de l'Evêque d'Hiéropolis n'ait pas répondu à son zèle d'apôtre et l'ait obligé, après un an de séjour à Haïti, de traverser de nouveau l'Océan pour retrouver sur les côtes de la Bretagne les forces et la vie qui l'abandonnaient sous le ciel brûlant des Antilles ?

De retour en France, Evêque sans siège, Pasteur sans troupeau, Monseigneur Bélouino n'est pas resté inactif. A l'exemple des évêques régionnaires des premiers siècles, on l'a vu porter le secours de son ministère partout où il était appelé, suppléant les pasteurs des Diocèses, annonçant la parole de Dieu aux peuples, prêchant des retraites ecclésiastiques, accomplissant les fonctions pontificales, se dépensant enfin pour le salut des âmes : *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.*

C'est lui qui, pendant la dernière vacance du siège de Saint-Brieuc, a fait toutes les ordinations ; c'est lui qui a prêché à la Cathédrale la dernière station de Carême : c'est lui qui devait, le 8 septembre prochain, officier pontificalement à Tréguier, car il aimait saint Yves et il se réjouissait de la gloire dont va resplendir son tombeau.

Il n'y a que trois jours, il m'écrivait encore sa joie et m'assurait de sa fraternelle affection,

Il ne dépendra pas de moi, Messieurs et chers Collaborateurs, qu'aucun hommage manque à la mémoire de ce frère vénéré et regretté ; ses obsèques auront lieu avec toute la solennité qui convient aux funérailles d'un Evêque.

Elles seront célébrées solennellement dans la Cathédrale de Saint-Brieuc, jeudi 28, à 10 heures. Le même jour le corps sera transporté à Moncontour, pour y être inhumé.

Je vous invite, Messieurs et chers Coopérateurs, à assister aux obsèques de Monseigneur l'Evêque d'Hiéropolis ; vous unirez vos prières aux miennes, afin qu'il plaise au divin Pasteur de faire entendre sans délai à son ministre fidèle la consolante parole : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.*

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de ma tendre et respectueuse affection.

† PIERRE-MARIE,
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Monseigneur Bélouino, évêque d'Hiéropolis. — Léon-Jules-Marie Bélouino, né à Lamballe le 8 décembre 1824, prêtre du 3 mars 1849, d'abord aumônier des Frères, à Saint-Brieuc, fut nommé vicaire à Quintin le 29 septembre, et transféré à Loudéac, le 5 mai 1852 ; le 15 novembre de la même année, il fut nommé professeur à Saint-Charles ; le 1er mai 1856, chapelain des Filles de la Providence de Saint-Brieuc ; recteur d'Erquy le 15 février 1861, puis transféré à Plénée-Jugon le 28 août 1863 ; il fut nommé curé de Moncontour le 14 janvier 1871 ; chanoine honoraire de la cathédrale le 25 août 1872. Préconisé dans le consistoire du 20 août 1880 comme évêque *in partibus* d'Hiéropolis, et délégué-auxiliaire de Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, il fut sacré le 24 octobre 1880, dans l'église N.-D. de Lamballe.

Sainte-Anne d'Auray. — Les Congrès catholiques se multiplient. En face des réunions anarchiques, l'Eglise ne désarme pas; elle se sert même des moyens employés par ses adversaires, et, si tous les vœux de ses Congrès ne se réalisent pas, il en résulte du moins un mouvement d'opinion fort appréciable. On nous annonce le Congrès de *l'Union des œuvres sociales et ouvrières* pour le 15 Septembre, à Ste Anne d'Auray.

Le célèbre sanctuaire des Bretons va, sans doute, attirer pour cette circonstance nombre de prêtres et d'hommes du monde dési-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La Compagnie fera aussi délivrer par les gares comprises entre Rennes et Brest et les affluents de cette section, sur Guingamp et Lannion, des billets d'aller et retour à prix très réduits (40 °/₀ environ). Ces billets, délivrés les 6, 7, 8 et 9 septembre, seront acceptés au retour jusqu'au 12 du même mois inclusivement.

Les pèlerins sont priés de demander leurs billets aux différentes gares, trois jours à l'avance, s'ils veulent être sûrs d'avoir leur place.

Fêtes de saint Yves, à Tréguier. — La Cour de Rome, à l'occasion du Triduum en l'honneur de saint Yves, a bien voulu accorder aux prêtres qui célébreront les saints Mystères, le 7 septembre, dans l'église cathédrale de Tréguier, la faveur de dire la messe de saint Yves.

Saint-Brieuc. — Mgr Bélouino vient de mourir subitement. Sa Grandeur avait bien voulu, pendant la vacance du siège, venir faire une ordination à Quimper. Elle a laissé les meilleurs et les plus doux souvenirs dans le clergé ; aussi nous nous faisons un devoir de publier intégralement la belle lettre de Mgr Fallières pour annoncer ce douloureux évènement :

LETTRE-CIRCULAIRE de Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier au Clergé de son diocèse pour lui annoncer la mort de Monseigneur Léon BÉLOUINO, Évêque d'Hiéropolis, Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, le 25 Août 1890.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Je viens de recevoir une bien douloureuse nouvelle : Monseigneur Bélouino, Evêque d'Hiéropolis, a rendu son âme à Dieu ce matin, à Illion, au pied de l'autel où il venait de célébrer le saint Sacrifice de la messe.

Mourir en descendant de l'autel et pendant l'action de grâces, n'est-ce pas pour un prêtre et pour un évêque, une mort précieuse et enviable ? *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Et s'il est vrai que l'arbre tombe du côté où il penche, n'est-il pas sensible à tous les yeux que ce vaillant ouvrier s'est endormi dans les bras et sur le cœur de Jésus, pour se réveiller dans son royaume éternel ?

Telle est la pensée qui a changé presque aussitôt ma tristesse en consolation.

Le temps me manque pour retracer, même à grands traits, une existence que vous connaissez d'ailleurs mieux que moi, puisqu'elle s'est écoulée presque tout entière au milieu de vous.

C'est donc à vous de la raconter à vos paroissiens. Ils comprendront, en vous écoutant, ce que Dieu a fait pour conduire un enfant, né à Lamballe le 8 décembre 1824, des bancs du catéchisme à la table sainte, et de la table sainte à l'autel où il fut ordonné prêtre, et de cet autel à celui où il reçut l'onction sacrée des Pontifes, dans cette même église de Lamballe où lui avait été donné le premier enseignement religieux.

Prêtre, Léon Bélouino remplit avec autant de dévouement que de succès les différents ministères qui lui furent confiés par mes vénérés prédécesseurs ; vicaire, professeur, aumônier, recteur et curé, il se fit remarquer partout par sa science, son zèle et ses vertus

Il n'est pas surprenant que le vénérable Archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Guilloux, qui appréciait le mérite du curé de Moncontour, soit venu le prendre dans l'exercice d'un fécond ministère pour en faire son auxiliaire et partager avec lui le poids de la charge épiscopale : pourquoi faut-il que la santé de l'Evêque d'Hiéropolis n'ait pas répondu à son zèle d'apôtre et l'ait obligé, après un an de séjour à Haïti, de traverser de nouveau l'Océan pour retrouver sur les côtes de la Bretagne les forces et la vie qui l'abandonnaient sous le ciel brûlant des Antilles ?

De retour en France, Evêque sans siège, Pasteur sans troupeau, Monseigneur Bélouino n'est pas resté inactif. A l'exemple des évêques régionnaires des premiers siècles, on l'a vu porter le secours de son ministère partout où il était appelé, suppléant les pasteurs des Diocèses, annonçant la parole de Dieu aux peuples, prêchant des retraites ecclésiastiques, accomplissant les fonctions pontificales, se dépensant enfin pour le salut des âmes : *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.*

C'est lui qui, pendant la dernière vacance du siège de Saint-Brieuc, a fait toutes les ordinations ; c'est lui qui a prêché à la Cathédrale la dernière station de Carême ; c'est lui qui devait, le 8 septembre prochain, officier pontificalement à Tréguier, car il aimait saint Yves et il se réjouissait de la gloire dont va resplendir son tombeau.

Il n'y a que trois jours, il m'écrivait encore sa joie et m'assurait de sa fraternelle affection,

Il ne dépendra pas de moi, Messieurs et chers Collaborateurs, qu'aucun hommage manque à la mémoire de ce frère vénéré et regretté ; ses obsèques auront lieu avec toute la solennité qui convient aux funérailles d'un Evêque.

Elles seront célébrées solennellement dans la Cathédrale de Saint-Brieuc, jeudi 28, à 10 heures. Le même jour le corps sera transporté à Moncontour, pour y être inhumé.

Je vous invite, Messieurs et chers Coopérateurs, à assister aux obsèques de Monseigneur l'Evêque d'Hiéropolis ; vous unirez vos prières aux miennes, afin qu'il plaise au divin Pasteur de faire entendre sans délai à son ministre fidèle la consolante parole : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui.*

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de ma tendre et respectueuse affection.

✝ PIERRE-MARIE,
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Monseigneur Bélouino, évêque d'Hiéropolis. — Léon-Jules-Marie Bélouino, né à Lamballe le 8 décembre 1824, prêtre du 3 mars 1849, d'abord aumônier des Frères, à Saint-Brieuc, fut nommé vicaire à Quintin le 29 septembre, et transféré à Loudéac, le 5 mai 1852 ; le 15 novembre de la même année, il fut nommé professeur à Saint-Charles ; le 1er mai 1856, chapelain des Filles de la Providence de Saint-Brieuc ; recteur d'Erquy le 15 février 1861, puis transféré à Plénée-Jugon le 28 août 1863 ; il fut nommé curé de Moncontour le 14 janvier 1871 ; chanoine honoraire de la cathédrale le 25 août 1872. Préconisé dans le consistoire du 20 août 1880 comme évêque *in partibus* d'Hiéropolis, et délégué-auxiliaire de Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, il fut sacré le 21 octobre 1880, dans l'église N.-D. de Lamballe.

Sainte-Anne d'Auray. — Les Congrès catholiques se multiplient. En face des réunions anarchiques, l'Eglise ne désarme pas; elle se sert même des moyens employés par ses adversaires, et, si tous les vœux de ses Congrès ne se réalisent pas, il en résulte du moins un mouvement d'opinion fort appréciable. On nous annonce le Congrès de *l'Union des œuvres sociales et ouvrières* pour le 15 Septembre, à Ste Anne d'Auray.

Le célèbre sanctuaire des Bretons va, sans doute, attirer pour cette circonstance nombre de prêtres et d'hommes du monde dési-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

reux de se concerter pour la lutte sur le terrain des écoles, des confréries, des syndicats, etc.....

Les questions qui ont fait l'objet du Congrès de propriétaires chrétiens, réuni en avril à Paris, seront abordées de nouveau dans cette assemblée.

C'est Mgr l'Evêque de Vannes qui présidera.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La *Revue du diocèse d'Annecy* qualifie à juste titre de « mauvaise action » le fait suivant qu'elle rapporte :

L'un des vendredis du mois de juin dernier, dix-neuf jeunes garçons d'une commune importante de ce département étaient conduits au chef-lieu de canton par les instituteurs de l'école communale, pour y subir les examens du certificat d'études primaires.

Le dîner fut commandé à l'auberge par les instituteurs, et ils firent choix d'aliments gras. Les enfants, en entrant dans la salle à manger, firent observer que ce jour était un vendredi. Les instituteurs les engagèrent à s'asseoir, à prendre leur repas ; ils insistèrent auprès de ceux qui opposèrent une résistance plus sérieuse. L'un d'entre eux leur dit ce mot : « Vous direz, à la « place, un *Notre Père* et un *Je vous salue, Marie*, et voilà tout. » Quelques enfants, cependant, ne touchèrent point à la viande.

Maintenant, lisez ceci : « D'autre part (il est à peine besoin de « formuler cette prescription), le maître devra éviter comme une « mauvaise action tout ce qui, dans son langage et dans son « attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés « à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, « tout ce qui trahirait de sa part, envers une opinion quelconque, « un manque de respect ou de réserve. »

Ce sont les propres termes de l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882, sur la nouvelle organisation des écoles primaires publiques. Cet arrêté est signé : Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.

C'est donc M. Jules Ferry qui se charge de qualifier la manière dont se sont conduits ces instituteurs de la Haute-Savoie.

Encore le ministre ne parlait-il que du *langage*, de l'*attitude*. Il paraissait ne pas croire qu'un instituteur fût capable de commettre un abus d'autorité tel que celui que nous signalons ici aux catholiques.

Monseigneur Pifferi au Mans. — Notre ville vient d'être honorée de la présence d'un vénérable évêque, dont le nom se rattache d'une manière spéciale à Rome et au Saint-Père : Mgr Pifferi, évêque de Porphyre, Sacriste de S. S. Léon XIII, Curé du Vatican, assistant au trône Pontifical.

Le culte de la Madone des Papes, la T.-S. Vierge, invoquée sous le titre de *Notre-Dame du Bon-Conseil*, dont ce saint évêque est le grand Apôtre du Vatican, vient de lui faire entreprendre, pour la troisième fois, et malgré son âge avancé, un long et pénible voyage en France et en Belgique. Son but est d'encourager les catholiques à s'inspirer de plus en plus des conseils de Celle que saint Anselme nomme : « *La Conseillère capable de nous aider dans toutes les nécessités* » et dont il est dit dans les livres saints : « *Son conseil demeure comme une source de vie.* » (Eccl. XXI.) Mgr Pifferi, accompagné de son dévoué secrétaire, M. l'abbé Cadène, parcourt depuis un mois nombre de grandes villes, chargé par S. S. Léon XIII de porter sa bénédiction à tous les membres de la Pieuse-Union de N.-D. du Bon-Conseil. Son Excellence constate avec bonheur que la haute approbation de Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques n'a pas peu contribué à propager le culte de la chère Madone et à multiplier ses autels, partout entourés d'*ex-voto* attestant ses nombreux bienfaits.

Mauvais Catholiques. — Le prince de Naples, fils du roi d'Italie, vient de rentrer dans sa famille, après un voyage en Russie et en Allemagne. L'*Unita cattolica* de Turin relève en ces termes l'un des actes du prince.

« Le 11 Join, a été placée, dans le parc des Invalides à Berlin, la première pierre d'une église luthérienne, dédiée à la mémoire de l'impératrice Augusta. Le prince de Naples, se trouvant à la cour de l'empereur allemand, non seulement a assisté à la cérémonie, mais y a pris part puisque, après l'empereur Guillaume, il a, lui aussi, frappé la pierre de trois coups de marteau. Les journaux libéraux, qui se seraient montrés grandement scandalisés et qui auraient poussé les hauts cris, si le fils du roi Humbert avait assisté à la bénédiction d'une église catholique, n'expriment pas le moindre étonnement de ce que, étant prince catholique, il se mêle avec les luthériens et prend part à leurs rites. Ils savent, d'ailleurs que de semblables transactions avec la conscience catholique ne sont pas chose nouvelle dans la famille du prince savoisien, depuis que l'Allemagne est venue en aide à cette famille pour la spoliation du Pape. En 1881 le roi Humbert, représenté par son frère le duc Amédée, servait de parrain, au baptême du fils du présent empereur Guillaume. En mai 1872, la princesse Marguerite et le prince Humbert, aujourd'hui souverains d'Italie, se rendirent tout exprès à Berlin, pour servir de parrain et de marraine à la princesse luthérienne Sophie-Dorothée, fille de l'empereur Frédéric et sœur de Guillaume II, née le 14 juin 1870. »

Préséance des Cardinaux en Angleterre. — Cette question délicate vient d'être réglée à l'honneur de l'Eglise catholique. Dans une commission où se trouvaient réunies toutes les personnalités les plus marquantes du royaume, l'avis du prince de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Galles fut que le nom du cardinal Manning, prince de l'Eglise, vînt immédiatement après le sien.

Lord Salisbury, premier ministre, fut consulté, et ne formula aucune objection. La Reine signa alors l'ordre de préséance.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Le Séminaire de Quimper.

Le 9 janvier 1669 (1), M. Maurice Picot, bachelier en théologie et recteur de Plouguernével, faisait un don de 24,000 livres « pour la fondation et dotation d'un séminaire dans la ville de Quimper-Corentin et dans la paroisse de Plouguernével ». De plus, pour augmenter le revenu de cette première dotation, M. Picot demanda à Monseigneur et au Chapitre de Cornouaille l'annexion à perpétuité de la paroisse de Plouguernével au Séminaire, en sorte que les directeurs desservant la paroisse en appliqueraient les fruits à l'entretien des séminaristes. Par acte du 24 octobre 1670, le Chapitre acquiesça à cette demande, à condition que le Supérieur paierait tous les ans au Chapitre une somme de 20 livres pour compenser le droit d'annate qu'il perdait.

C'est donc à cette date que nous devons faire remonter l'établissement du Séminaire de Quimper sur la colline d'Eudes ou Creac'heuzen où, en attendant la construction de leur chapelle par les soins de M. de Plœuc, en 1711, la chapelle de Saint-Primel servit aux exercices religieux de la communauté.

Au moment de la Révolution, le Séminaire de Quimper avait pour supérieur M. Liscoat, et comptait comme élèves seize diacres, quatorze sous-diacres, douze acolytes et seize tonsurés, en tout cinquante-huit, dont cinq seulement, quatre diacres et un sous-diacre, se soumirent à l'Evêque intrus. Quant aux directeurs, ils refusèrent tous de prêter serment et, grâce à la juste influence dont ils jouissaient près du clergé, ils réussirent à ouvrir les yeux à un grand nombre sur les séductions par lesquelles le schisme voulait les circonvenir.

Le Séminaire de Quimper était donc surveillé de près par les Administrateurs, qui n'attendaient que l'arrivée d'Expilly

(1) G. 106.

pour en expulser les Directeurs non assermentés. Cependant, on pouvait craindre que le clergé n'allât chercher le mot d'ordre à Plouguernével, dont les directeurs relevaient du supérieur de Quimper et étaient connus pour avoir le même esprit anticonstitutionnel.

Dans sa séance du 13 décembre 1790, nous voyons le Département du Finistère exprimer cette appréhension.

« Un des membres fait part que des avis particuliers annonçaient que plusieurs ecclésiastiques du ci-devant Evêché de Cornouaille, convoqués par lettres circulaires, devaient s'assembler, demain 14, au Séminaire de Plouguernével. Sans ajouter grande foi à cette nouvelle, le Conseil arrête qu'il en sera écrit au District de Rostrenen pour aviser à dissiper cet attroupement... Cette affaire a donné lieu à divers membres de reporter l'attention de l'assemblée sur les protestations séditieuses, les prédications incendiaires de plusieurs ecclésiastiques et sur leurs menées pour fomenter la division dans les esprits.

« ... Le Conseil pense que le meilleur moyen d'arrêter l'effet de ces intrigues c'était de leur opposer une proclamation qui, démasquant leur conduite, mettrait le peuple à l'abri de leur séduction. MM. Morvan et Daniel sont chargés de rédiger cette proclamation. »

Un courrier partit immédiatement pour Rostrenen et y arriva sans perdre de temps, car le lendemain, 14 décembre, Jean-Marie Le Pollotec et Joseph Gueudet, membres de ce District, rapportaient le procès-verbal qui suit (1):

« ... Vu la lettre du Président du Directoire du département du Finistère, en date du 13 décembre, portant que les ecclésiastiques du ci-devant Evêché de Cornouaille sont suspectés de tenir une assemblée inconstitutionnelle au ci-devant Séminaire de Plouguernével, nous nous y sommes transportés. Introduits, nous y avons trouvé MM. Le Coq, Pennec, Rigoleur, Le Louédec, Toulec, Tranouez, curé de Pleyben, et David, curé de Gouézec. Ces Messieurs nous ont témoigné leur surprise du sujet de notre mission; ils ont déclaré n'avoir jamais eu connaissance de la prétendue convocation, que s'il a paru une lettre circulaire à ce sujet, ils n'y ont eu aucune part... Nous avons, dès lors, témoigné à ces Messieurs notre satisfaction de ce que l'assemblée sus-mentionnée n'est autre qu'une pure chimère. »

Le Département du Finistère avait donc été induit en erreur par de faux bruits, mais il ne pouvait y avoir d'erreur sur les sentiments hautement manifestés des professeurs des deux séminaires contre la constitution schismatique du clergé

(1) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

proclamée par l'Assemblée; aussi, dès l'arrivée de l'Evêque, sur le refus constant des professeurs de prêter le serment, le 30 mars 1791, le Département, informé par le District que l'Evêque avait formé son nouveau Séminaire en y désignant des directeurs qui se proposaient d'entrer en fonctions incessamment, prit un arrêté pour ordonner la remise du Séminaire sous la direction de l'Evêque constitutionnel.

Dans sa séance du 13 avril, le District arrêta de se transporter, le 14, à huit heures du matin, au Grand-Séminaire pour y exécuter l'arrêté du Département, et, « considérant que Monsieur l'Evêque veut y faire commencer une retraite d'ordination, le 16 de ce mois, arrête que les directeurs actuels se retireront dans le courant de la journée du 15 avril. »

Le 14, après la descente opérée au Séminaire par le District, le Supérieur et les Directeurs adressèrent une requête au Département pour obtenir un délai. Le 15, le Département répondit à cette demande par un refus :

« Ouï le Procureur-général, le Directoire, persistant dans son arrêté du 30 mars concernant le dit Séminaire, arrête que dans les vingt-quatre heures il aura sa pleine et entière exécution. »

C'est donc le 16 avril que les Directeurs du Séminaire furent expulsés pour faire place aux intrus, qui s'y installèrent le jour même. Ce sont eux qui vont nous l'apprendre dans la requête suivante au District, consignée au procès-verbal de la séance du 29 avril 1791 (1) :

« Ce jour, M. Yves-Marie Ollitrault et Louis-Théophile Sérandour, directeurs du Séminaire, se sont présentés au Directoire à neuf heures du matin. Le sieur Ollitrault a dit qu'il aurait plu à Monsieur l'Evèque du Finistère de nommer pour supérieur du Séminaire M. Le Coz, ci-devant recteur de Châteaulin, et pour directeurs MM. Sérandour, Le Gac et lui dit Ollitrault ; que, d'après la dite nomination et après avoir justifié de la prestation de leur serment, ils auraient été installés et mis en possession du dit Séminaire, circonstances et dépendances et ressaisis des meubles et effets, tant de la dite maison que de la sacristie et église en dépendant au désir de l'inventaire qui en a été fait par Messieurs les Commissaires du District à la sortie de M. Liscoat, supérieur, et autres directeurs, dans le courant du présent mois d'avril ; que la loi du 5 janvier dernier ayant déterminé qu'il serait payé, outre la nourriture et le logement, au vicaire supérieur 1,000 livres et à chacun des vicaires directeurs 800 livres par an ; que le Directoire du Département fixera, au commencement de chaque année, le prix de la pension que devront

(1) L. 74.

payer les élèves qui seront admis au Séminaire, et qu'il sera accordé, sur l'avis du Directoire du Département, une somme annuelle aux séminaristes pour les dépenses communes ; ils venaient, comme députés du Séminaire, représenter au Directoire qu'ils étaient entrés au Séminaire, le 16 présent mois, pour y professer la théologie, donner les retraites d'hommes, disposer les jeunes ecclésiastiques aux ordres sacrés et remplir en général toutes fonctions ordinaires, comme l'ont fait leurs prédécesseurs, et, en conséquence, prient de remettre aux mains du supérieur ou économe une somme quelconque pour frayer à leurs dépenses en attendant un arrangement définitif... »

Le District se montra généreux, vota pour le Séminaire un secours de 3,000 livres et arrêta que deux mois d'avance du traitement des directeurs leur seraient payés à compter du 16 avril. C'était vraiment suffisant, à raison du peu d'élèves qui consentirent à demeurer sous la direction des intrus. M. de Liscoat s'était fixé à Quimper, et un certain nombre de séminaristes, dispersés en ville, continuaient à recevoir ses enseignements, tout en donnant eux-mêmes des répétitions à de jeunes écoliers. *(A suivre).*

Nous rappelons que l'HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé Thomas, aumônier du Lycée ; chez M. Salaun, libraire à Quimper, et chez M. Lefournier, libraire à Brest.

L'exemplaire : 3 fr. 50 ; *franco* par la poste : 4 fr.

Pour les souscripteurs : 2 fr. ; *franco* par la poste : 2 fr. 50.

AVIS

Messieurs CHRISTOFLE et Cie ont l'honneur de faire connaitre aux nombreuses personnes qui savent apprécier la supériorité de leurs couverts et de leur orfèvrerie, que leur seul représentant et dépositaire à Quimper est M. Guibourg, horloger-bijoutier, 6, Quai du Parc, en face la Préfecture, et qu'elles trouveront chez lui un bel assortiment de leurs produits.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ASTHME & CATARRHE

guéris p'les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, *Rue Bonaparte*, 38, *PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

MONTS-DE-PIÉTÉ TUNISIENS

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que, voulant les faire bénéficier de tous les avantages attachés à la création des Monts-de-Piété, leurs souscriptions seront encore reçues pendant toute la semaine prochaine à la BANQUE DE L'ÉPARGNE NATIONALE,
51, Chaussée-d'Antin, PARIS.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 francs.
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 12 Septembre 1890. N° 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Beuzec-Conq ; Vannes ; Luçon ; Tréguier ; Paray-le-Monial ; Clermont ; Horaire et programme du Congrès des Associations ouvrières catholiques à Sainte-Anne d'Auray ; Bibliographie.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le doigt de Dieu ; La Rochelle ; Lourdes ; Jérusalem ; Munich ; Des leçons de la mort.

III. Documents historiques (suite).

IV. — Visite de la Cathédrale de Quimper.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Septembre. — 16me dimanche après la Pentecôte, Exaltation de la sainte Croix, double-majeur, rouge. A la messe, mémoires 1e du dimanche, 2e de l'octave, de la Nativité.
Vêpres de la Sainte-Croix, mémoires 1e du dimanche, 2e de s. Nicodème.
Lundi 15. — Octave de la Nativité, double, blanc.
Mardi 16. — S. Corneille et s. Cyprien, martyrs, semi-double, rouge.
Mercredi 17. — *(Quatre-Temps.)* Les Stigmates de s. François, double, blanc.
Jeudi 18. — S. Joseph de Cupertino, double, blanc.
Vendredi 19. — *(Quatre-Temps.)* S. Janvier et ses compagnons, double, rouge.
Samedi 20. — *(Quatre-Temps.)* S. Eustache et ses compagnons, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouescat.....	14, 15, 16 et 17 Septembre.
Hanvec.....	18, 19, 20 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

BEUZEC-CONQ. — Lundi dernier, a été bénite après les vêpres chantées dans l'église provisoire, la nouvelle école libre qui est due à la générosité de Mme la Princesse de Chauveau-Nariskine. M. l'abbé Nicolas, recteur de Lanriec, a fait une courte et très belle allocution sur les avantages d'une éducation chrétienne.

M. le curé de Concarneau et quelques prêtres des paroisses voisines ont assisté à la cérémonie, ainsi que M. et Mme Prieur, alliés de la Princesse et ses représentants.

L'école confiée aux bons soins des dignes Sœurs du Saint-Esprit, sera certainement remplie aussitôt que, les délais légaux expirés, elle pourra s'ouvrir.

Les bâtiments sont vastes, bien compris et parfaitement exécutés. Ils sont placés sur le bord de la route de Beuzec, dans un beau terrain donné comme tout le reste par Mme la Princesse.

VANNES. — Après Mgr de Saint-Brieuc, dont la lettre à ses séminaristes a fait tant de bruit parce qu'on n'en a généralement cité qu'un passage détaché du reste, Mgr de Vannes a publié une très belle lettre également destinée aux élèves ecclésiastiques de son diocèse qui seront à la caserne dans quelques semaines. Sa Grandeur leur donne avec ses meilleures bénédictions ses plus fortifiants encouragements, et leur trace leurs devoirs envers Dieu, leurs chefs et leurs camarades.

Les journaux ennemis de Dieu, de la religion et des prêtres, s'étonnent que les évêques s'intéressent à ces jeunes gens, l'espoir de l'Eglise de France ! Mais c'est le contraire qui serait inexplicable de leur part. Ils voudraient que le séminariste soldat, n'eût plus aucune relation avec le clergé et fût soustrait à son influence. Cela ne sera pas, cela ne peut pas être. Le séminariste soldat, une fois son service terminé, ira où il voudra, et fera ce qui lui plaira, comme ses camarades vont où ils veulent, et font ce qui leur plaît, et c'est dans ces heures de liberté que nos élèves ecclésiastiques puiseront dans la prière, la réception des sacrements et les sages conseils de prêtres autorisés, la force de rester à la caserne et d'en sortir, comme ils y sont entrés, la grâce de Dieu dans le cœur et la volonté ferme d'être d'excellents prêtres au service de Dieu, et des âmes et pour le bien du pays.

LUÇON. — Le conseil général de la Vendée vient, comme les années précédentes, de voter 5000 francs à Mgr Catteau, malgré la sotte protestation d'un M. Soulard, qui prétendait que le diocèse rapportait à l'évêque bon an mal an 200.000 francs. M. Bourgeois a parfaitement établi ce que du reste savent tous les hommes instruits de bonne foi, que toutes les sommes versées dans les

évêchés ont des affectations spéciales et que la situation matérielle de Nos Seigneurs les Evêques est des plus précaires, et que pour soutenir les œuvres ils sont obligés de s'imposer de grands sacrifices.

TRÉGUIER. — Nous recevons, trop tard pour les publier cette semaine, les détails de l'inauguration du tombeau de Saint-Yves. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

PARAY-LE-MONIAL. — Les pèlerins du diocèse, qui voudraient se trouver aux fêtes de Paray en même temps que Monseigneur, doivent quitter Quimper ou Brest dans la matinée du dimanche 21.

CLERMONT. — Le tribunal de Clermont vient de rendre un jugement dont la portée est considérable. Les Sœurs de la Miséricorde de Billon, qui tiennent un orphelinat, avaient été citées en justice pour refus de laisser assimiler leur maison à un atelier, et pour avoir voulu soustraire leurs salles de travail aux visites et investigations de l'Inspecteur de la loi sur le travail.

Le tribunal se référant aux arrêts de la cour de Cassation (1881), et à ceux de la Cour de Lyon (1884), a donné gain de cause aux Sœurs, et jugé conformément à la raison.

Nos orphelinats du diocèse pourront donc bénéficier de cette décision et ne point admettre chez eux les Inspecteurs, qui se présenteraient, sans craindre leurs procès-verbaux.

UNION DES ASSOCIATIONS OUVRIERES CATHOLIQUES DE FRANCE

32, RUE DE VERNEUIL.

CONGRÈS DES DIRECTEURS et protecteurs des Associations ouvrières catholiques à Sainte-Anne d'Auray (Petit-Séminaire), *du Lundi 15 au Vendredi 19 Septembre inclusivement.* (Assemblée privée avec cartes nominatives).

Présidents du Congrès : S. G. Mgr Bécel, évêque de Vannes, assisté de MM. les vicaires généraux. — *Directeurs des travaux du Congrès :* le R. P. Delaporte, président du Bureau central. — *Vice-Présidents du Congrès :* M. l'Abbé Millaud, curé de Saint-Roch, à Paris, vice-président du Bureau central ; M. Leclerc, supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, vice-président du Bureau central ; M. Dieulangard, supérieur du grand séminaire de Vannes ; M. le chanoine Tupin, directeur du séminaire de Rennes ; M. Ollivier, vicaire général, supérieur du grand séminaire de Quimper.

M. Fresneau, sénateur du Morbihan : M. Roy, curé de Saint-Nicolas à Nantes ; M. le comte V. Guyot de Salins, président de l'Union catholique ; Le marquis de Gouvello, vice-président du Bureau central, président de la Société de patronage des orphelinats agricoles de France ; M. Léon Harmel, secrétaire général adjoint du comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Organisateur diocésain du Congrès : M. l'abbé Le Guen, supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les réunions se tiendront daps les locaux du Petit-Séminaire et à la Basilique.

HORAIRE. — MATIN : 7 *heures*, Messe avec chants et homélie par M. Paguelle de Follenay, chanoine honoraire de Paris, 1er aumônier de la maison-mère des Frères des écoles chrétiennes. — *8 heures*, Déjeûner. — *8 heures 1/2 à 10 heures*, Première commission : *l'Union*. — *10 heures à midi*, Deuxième commission : *les Œuvres*. — Quatrième commission : *les Orphelinats agricoles*. — SOIR : *Midi*, Diner. — *2 heures à 3 heures 1/2*, Cinquième commission : *Ecoles chrétiennes ; Presse* ; Troisième commission : *Grande et petite industrie*. — *3 heures 1/2 à 5 heures*, Deuxième commission : *les Œuvres ;* Sixième commission : *les Propriétaires chrétiens*. — *5 heures*, Réunion sacerdotale. — *6 heures*, Salut du Très-Saint Sacrement. — *6 heures 1/2*, Souper. — *8 heures à 10 heures*, Assemblée générale.

N. B. — Tous les jours, à 1 heure 1/2, réunion du Bureau du Congrès, composé des Présidents et Vice-Présidents du Congrès et des commissions, ainsi que des membres du Bureau central.

PROGRAMME DES TRAVAUX. — Première commission.
L'Union. — *8 heures 1/2 à 10 heures.*

Président : Le R. P. Delaporte. — *Vice-Présidents :* M. Régent, vicaire général de Vannes ; M. Jégouzo, vicaire général de Vannes ; Le R. P. Marquet, S. J., recteur du collège Saint-François-Xavier.

Du rôle et des travaux d'un Bureau diocésain, rapport du comte Yvert, secrétaire général de l'Union. — Monographie de la Conférence pour les Œuvres dans le grand séminaire de Vannes, par le président de la Conférence. — Monographie de la Conférence du grand séminaire de Quimper. — Rapport sur l'utilité des assemblées diocésaines. — Rapport sur l'utilité de faire étudier les œuvres sociales par les élèves de collèges et petits séminaires.

Deuxième commission. — Les œuvres.
10 heures à midi. — 3 heures 1/2 à 5 heures.

Président : Le R. P. Leclerc, vice-président du Bureau central. — *Vice-Présidents :* M. l'abbé Bécel, curé-doyen de Questembert ; M. Le Bail, curé-doyen d'Auray ; M. Havret, président de la Conférence Saint-Vincent de Paul, à Vannes ; M. le docteur Raymond Petit, à Rennes.

Œuvres dans les paroisses rurales. — Patronages à la campagne, jeux de boule, etc., Conférence de Saint-Isidore à Bréhan (Morbihan), œuvres de jeunesse dans les bourgs, dans les villes. Œuvres d'Hennebont, rapport par M. Bourgneuf, vicaire. — Œuvres de Saint-Pol-de-Léon, rapport par M. l'abbé Derrien, vicaire. — L'adoration nocturne à Lorient, rapport de M. Dunebrouck. — Communion du 1er vendredi du mois, rapport de M. Bissonet, vicaire à Plouharnel. — L'émigration et les émigrés, rapport par le R P. Rivalain, S. J. — Œuvres militaires, rapport par M. Guiomar, aumônier à Vannes. — Rapport sur l'œuvre de Quimper par M. Livinec, aumônier. — Œuvres pour les marins et les populations des côtes, monographie du cercle de Billiers. — Retraites pour hommes et jeunes gens de la classe ouvrière.

Troisième commission. — Œuvres protectrices du travail chrétien. — *2 heures à 3 heures 1/2.*

Président : M. l'abbé Garnier, de Caen, missionnaire apostolique. — *Vice-Présidents :* M. l'abbé Guénnégo, curé de Lorient ; Le R. P. Ludovic de Besse, capucin ; M. Léon Harmel, filateur du Val-des-Bois.

Institutions économiques au profit des petits ateliers, rapport du R. P. Ludovic de Besse. — *Les industries maritimes*, rapport de l'amiral Gicquel des Touches. — Œuvres paroissiales fondées en vue des ouvriers, des ouvrières et des enfants qui travaillent dans les usines. Communications de M. l'abbé Allart, curé de Saint-Firmin, à Amiens. — Communications diverses.

Quatrième commission. — Les Orphelinats agricoles.
10 heures à midi.

Président : M. le marquis de Gouvello, ancien député, à Sarzeau. — *Vice-*

président : Le R. P. Guillard, à Langonnet. — *Secrétaires* : MM. le chanoine Nicol, à Vannes ; le comte de Villoutreys, à Paris.

1° Les œuvres dans la presqu'île de Rhuys, par M. le chanoine Nicol ; 2° Monographie de l'établissement de Saint-Michel, par le R. P. Guillard ; 3° La Société de patronage des orphelinats agricoles, par M. le cap. Blanc ; 4° Les Frères ouvriers de Saint-François-Régis, par M. le chanoine Besson ; 5° Monographie de l'orphelinat de Molay de Lacourt, par M. le chanoine de Suyrot ; 6° Les orphelinats agricoles de la Société de Marie dans l'Ouest, par M. Cayzac ; 7° L'œuvre de Saint-Ilan (Côtes-du-Nord), par *** ; 8° Monographie de l'orphelinat de la Ducherais, par M. l'abbé Dabin.

Cinquième commission. — Ecoles chrétiennes et Presse.
2 heures à 3 heures 1/2.

Président : M. Dieulangard, supérieur du grand séminaire de Vannes. — *Vice-président :* M. Ludovic Espivent de la Villeboisnet, château de Treulan (Morbihan). — Rapport de M. Théophile Dubot, docteur en théologie. — Rapport de M. Ludovic de la Villeboisnet, château de Treulan (Morbihan). — L'apostolat par la presse, rapport du R. P. V. de P. Bailly, de l'Assomption, vice-président du Bureau central.

Sixième commission. — Les Propriétaires chrétiens.
3 heures 1/2 à 5 heures.

Président : M. l'abbé Kerdaffrec, curé-doyen de Pontivy. — *Vice-présidents :* M. le comte de Saint-Georges, au château de Kéronic (Morbihan) ; M. de Boisrouvray, château de Coëtcouron.

Le droit de propriété et les conséquences sociales. Rapport de Mgr de Kernaëret, professeur à l'Institut catholique d'Angers. — *Les syndicats agricoles et les propriétaires chrétiens.* Rapport de M. Garnot, secrétaire général du syndicat des agriculteurs de la Manche, Château-sur-Bellevue (Manche). — *Les propriétaires de valeurs mobilières.* Rapport de M. E. Jarriand, docteur en droit, à Paris.

Compte-rendu des travaux des diverses commissions et des assemblées générales (journée par journée).

Rapporteur : M. le chanoine Tournamille, directeur du Cercle Saint-Cyprien, à Toulouse.

ORDRE DE LA SEMAINE. — LUNDI 15 SEPTEMBRE. — Ouverture du Congrès *à 5 h. du soir*, à la basilique, par Mgr l'Evêque de Vannes. — Chant du *Veni Creator*. Salut solennel du Très Saint-Sacrement. — *A 6 heures 1/2*, Souper. — *A 8 heures*, Première Assemblée générale. Présentation des membres du Congrès à S. G. Mgr Bécel par le R. P. Delaporte, président du Bureau central de l'Union, et installation du Bureau d'honneur. Ouverture du Congrès par Mgr l'Evêque. Discours d'ouverture. Rapport du Secrétaire général de l'Union. Rapport désigné par le bureau du Congrès. Prière et Bénédiction épiscopale.

MARDI 16 SEPTEMBRE. — *A 7 heures du matin*, Messe du Saint-Esprit, célébrée par Mgr l'Evêque de Vannes. — *A 8 heures 1/2*, Première réunion des Commissions. — *A 8 heures du soir*, Deuxième Assemblée générale. Lecture de l'Adresse au Saint-Père. Rapports désignés par le Bureau du Congrès.

MERCREDI 17 SEPTEMBRE. — *A 7 heures*, Messe pour toutes les Associations ouvrières catholiques et pour tous les membres agrégés à l'Union. Réunion des diverses commissions. — *A 8 heures du soir*, Troisième Assemblée générale. Rapports désignés par le Bureau du Congrès.

JEUDI 18 SEPTEMBRE. — *A 7 heures*, Messe pour les directeurs, bienfaiteurs et membres défunts des Associations ouvrières catholiques. Réunions des Commissions. — *A 8 heures du soir*. Quatrième Assemblée générale. Rapports désignés par le Bureau du Congrès.

VENDREDI 19 SEPTEMBRE. — *A 7 heures*, messe pour le Souverain Pontife et pour la France. — Une indulgence plénière est accordée aux membres de l'Union, aux conditions ordinaires. Cette indulgence peut être gagnée l'un des jours précédents au choix des congressistes. — *Le matin*, Dernière réunion des Commissions. — *A 2 heures*, Dernière Assemblée générale. — Clôture solennelle du Congrès à la basilique. Salut solennel d'actions de grâces.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

RÈGLEMENT DU CONGRÈS.

I. *Aucune question nouvelle*, non comprise dans le programme du Congrès ne pourra être proposée à l'étude d'une commission. Si cette question rentrait dans le cadre des travaux des Congrès de l'Union, elle pourrait être inscrite au programme de l'année suivante.

Aucune Commission ne pourra se réunir sans une autorisation formelle du Bureau du Congrès

Le temps consacré à la lecture d'un rapport ne doit pas dépasser dix minutes.

II. — *Le Bureau du Congrès* appréciera celles des conclusions adoptées en *commissions* qui devront être transmises au vote des assemblées générales.

III. — L'impression spéciale d'un rapport ne devra pas être votée par le Congrès à la séance où il en aura été donné lecture.

IV. — Il ne sera fait, aux réunions ni dans les locaux du Congrès, aucune distribution d'imprimés, *sans une autorisation formelle du Bureau du Congrès*. (Le Bureau du Congrès se compose de Mgr le président, des présidents, vice-présidents et membres du Bureau central ; des présidents et vice-présidents des diverses Commissions.)

V. — Le prix de la carte des congressistes est fixé à 5 francs. Cette carte devra être présentée à toute réquisition des commissaires. Par exception des cartes pour une seule journée, donnant accès à toutes les réunions, seront délivrées au prix de 2 francs. Des lettres d'invitation à chaque assemblée du soir seront également taxées à 1 franc.

VI. — MM. les ecclésiastiques seront logés à titre gratuit dans les locaux du petit séminaire.

VII. — Les repas se prendront en commun au local du Congrès, au prix de 5 francs par jour, plus 50 cent. pour le service.

MM. les laïcs désireux d'être logés par les soins du Bureau central, soit chez les habitants à titre gratuit, soit dans les hôtels, devront en faire la demande, 32, rue de Verneuil, à Paris, *avant le 10 septembre*.

Pour tous les renseignements relatifs au Congrès, s'adresser au Secrétaire du Bureau Central de l'Union, rue de Verneuil, 32, à Paris.

SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN L'ÉVANGELISTE
DESCLÉE, LEFEBVRE ET Cie
TOURNAI — LILLE — PARIS — ROME

LE ROSAIRE MÉDITÉ AVEC N. S. P. LE PAPE. — Manuel approuvé et béni plusieurs fois par SS. Léon XIII. Traduction de la 28e édition italienne du R. P. Granello, des Frères prêcheurs. — In-32, 50 pages, prix 0 f. 10., avec cadre 0 f. 15
SALAUN, libraire à Quimper.

SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE
DESCLÉE, LEFEBVRE ET Cie
TOURNAI — LILLE — PARIS — ROME

CATECHISMUS ex decreto Concilii Tridentini ad Parochos S. Pii V,. Pontificis Maximi, et deinde CLEMENTIS XIII. Jussu editus nunc ad fidem Manutiani textus juxta editionem quae anno M.DCCC.LXXI. Prodiit ex typis S. Congr. de Propag. Fide necnon alia complura authentica exemplaria iteratis curis castigate impressus.
1 vol. in-8 de XXIII-504 pages. — Prix broché, frs 4-50.
SALAUN, libraire à Quimper.

OU SONT LES RESPONSABILITÉS

RÉPONSE A L'AUTEUR DE LA BROCHURE *DEBOUT !*
Prix : 0 fr. 30 cent.

PARIS : RETAUX-BRAY, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte ; SALAUN, libraire à QUIMPER.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le doigt de Dieu. — On écrit de Soissons à la *Croix :*

« Soissons, le 1er septembre 1890.

« Dans la commune de Pasly, près Soissons (Aisne), Blanchard, manouvrier, âgé de 28 à 30 ans, n'ayant aucune foi, blasphémait toujours contre Dieu, principalement lorsqu'il passait devant un calvaire. Quand il était au cabaret (il avait la passion de boire), sans cesse sa conversation était sur les croix.

« Dimanche, 31 août, étant au cabaret avec plusieurs de ses amis, la conversation vint encore à tomber sur le calvaire, qui est près de la maison du cabaret, où ils étaient tous réunis ; il leur dit : Je vais vous montrer à faire du gymnase avec la croix.

« Ses amis, mieux pensants, veulent l'en empêcher, ils ne peuvent le retenir ; il va vers le calvaire monte, prend les deux bras de la croix pour faire le simulacre du gymnase : au même moment le calvaire se brise ; il tombe sous les débris pour ne plus se relever ; la mort a été instantanée. »

L'exactitude du fait a été soigneusement contrôlée. D'autre part, l'*Argus soissonnais* rapporte que dimanche dernier, vers 10 h. 1/2 du soir, le sieur Bl..., après quelques libations au cabaret, s'était rendu, avec plusieurs camarades, dans l'obscurité de la nuit, à un calvaire élevé sur la place de la commune de Pasly. Se hissant sur le piédestal pour atteindre la croix, il perdit l'équilibre et tomba lourdement sur le sol. Lorsqu'on le releva, il était mort.

LA ROCHELLE. — Par suite de l'explosion d'une cartouche de dynamite, sept hommes ont été tués et quatre autres grièvement blessés au port de la Palice, celui-là même qu'on n'a pas voulu laisser Mgr Ardin bénir, il y a quelques jours.

LOURDES. — *Ancien fief de la Très-Sainte Vierge.* — Quand elle apparut dans les gorges pittoresques de Lourdes, la Vierge-Marie n'a fait que choisir pour pied-à-terre un ancien fief de sa haute souveraineté temporelle d'autrefois. La petite ville de Lourdes était la cité princière du territoire royal de la Mère de Dieu ; une fois l'an, à l'Assomption, ses couleurs sacrées flottaient sur la tour de Lourdes, à la place de l'étendard du roi de Navarre.

Ce fief appartenait à Notre-Dame de France.

En 1266, le roi de Navarre déclara par un traité avec l'évêque du Puy, tenir en fief le château de Lourdes et le comté de Bigorre.

A chaque mutation du fief, la bannière de Notre-Dame du Puy devait être hissée sur la tour de Lourdes pendant un jour et une nuit. De plus, tous les ans, le roi de Navarre devait porter à l'autel

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de Notre-Dame du Puy le tribut de 50 sols, et tous les cinquante ans, cette principauté faisait retour à la Mère de Dieu.

(Tablettes de Velay, t. III, p. 371.)

Le R. P. Carrère, supérieur général des Missionnaires de Lourdes, successeur du R. P. Sempé, est mort à la maison de Lourdes, le 27 août. Il était supérieur depuis un an seulement. Il est mort après de longues souffrances supportées avec une admirable résignation. Une foule de pèlerins assistaient à ses funérailles, le 29 août.

Jérusalem. — Il vient de se former un Comité à Paris pour l'établissement d'une Trappe en Terre-Sainte.

Munich. — M. de Lutz, premier ministre de Bavière depuis 23 ans et persécuteur ardent des catholiques, est mort après avoir demandé pardon de tout le mal qu'il avait fait à la religion, et reçu les sacrements.

Les leçons de la mort. — *Un franc-maçon.* — L'un des hommes qui ont fait le plus de mal à la Belgique catholique, le ministre qui a fait supprimer l'enseignement religieux dans les écoles, comme l'a fait en France M. Jules Ferry, est mort tout dernièrement. Il se nommait Van Humbeeck. C'était un franc-maçon, mais il avait la foi au fond du cœur, et il eut bien voulu mourir chrétiennement. Vingt-quatre heures avant sa mort, M. Van Humbeeck, sentant sa fin proche, et débarrassé enfin du respect humain qui seul l'avait empêché de pratiquer la foi de ses pères, s'est écrié : *Un prêtre ! un prêtre ! de grâce, un prêtre !* Mais les francs-maçons veillaient autour de son lit, et l'on défendit qu'on allât chercher le prêtre. Le malheureux a dû mourir sans sacrements. Terrible exemple qui montre à quel esclavage se condamnent les imprudents qui entrent dans la franc-maçonnerie !

Dom Laurent Janssens a fait au Congrès de Liège une observation très importante :

« Au début de nos travaux, a-t-il dit, notre estimé et éloquent directeur, M. le chanoine Didiot, nous a dit que le but de ces Congrès est surtout de combattre le protestantisme, le jansénisme et le rationalisme. Pour atteindre ce but, il me semble que *nous devons nous garder des nouveautés trop multipliées.*

» *La vie de l'Eglise catholique ne consiste point en dévotions à la mode.*

» Cette tendance ne laisse pas que d'avoir ses périls. »

Dom Laurent a, en conséquence, proposé le vœu suivant : « Le Congrès de 1890, réuni de cœur à la population catholique flamande, désire que le zèle des membres du Congrès s'attache surtout à la conservation et au rétablissement de notre antique

culte envers le Saint-Sacrement. Le Congrès examine le vœu que les propagateurs de cette dévotion s'abstiennent de nouvelles expressions qui seraient peut-être exactes, mais pourraient avoir un sens faux et produiraient certainement dans le peuple plus de mal que de bien. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR À

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Le Séminaire de Quimper.

Les patriotes, rendant M. Liscoat responsable de la désertion du Séminaire, voulurent procéder contre lui à son expulsion de la ville même de Quimper, et c'est pour répondre à ce nouvel attentat et le conjurer dans la mesure du possible, que M. Liscoat écrivit les deux lettres suivantes à un membre de l'Administration. Elles nous donnent des renseignements intéressants sur l'attitude du clergé vis-à-vis de la Constitution civile.

« Quimper, 31 mai 1791 (1).

« Monsieur, depuis plusieurs jours j'entends parler d'un projet d'expulsion pour nous ; ce n'est pas là ce que je crains le plus. *Unum timet Johannes, peccatum.* Grâce à Dieu, je regarde toute la terre comme un lieu d'exil pour moi. Je ne connais d'autre patrie que celle, *ubi sunt vera gaudia*, et ce n'est pas dans ce monde que je trouverai cette félicité.

« Mais, en vous assurant que je ne redoute pas la seconde expulsion dont on nous menace, je crois devoir vous faire quelques observations sur l'affaire dont il s'agit.

« 1° Tandis que nous avons été au Séminaire, on disait souvent et partout que quelques-uns d'entre nous étaient disposés à faire le serment ; et ce bruit, quoique faux, a contribué à l'émission de plusieurs serments. Mais, depuis notre expulsion, qui a *servi à mettre nos sentiments au grand jour*, les serments, au lieu de se multiplier, ont été rétractés par plusieurs ; il semble que notre conduite a été une prédication efficace, quoique muette, et il est à présumer qu'une seconde expulsion pour nous produirait encore plus d'effet sur le clergé, parce qu'elle manifesterait davantage nos sentiments et, assurément, il serait désagréable pour vous de voir que

(1) L. 64.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les moyens employés pour favoriser la propagation de vos opinions, fût un obstacle à cette propagation.

« Au reste, je suis bien éloigné de croire que notre expulsion du Séminaire ait été la principale cause de la cessation des serments ou de leur rétractation. Les réflexions qu'a fait le clergé sur la décision du Pape et sur le décret publié depuis peu, doivent y avoir contribué plus que notre expulsion. Je sais, cependant, qu'on a cité une autre cause de ces rétractations, à savoir la vivacité de nos instances auprès des prêtres assermentés pour les presser de revenir sur leurs pas. Mais on s'est trompé ; aucun de ceux qui ont rétracté ne m'a consulté sur cet objet, ni de vive voix ni par écrit, et je présume qu'ils en ont agi ainsi dans la crainte de me compromettre. On me l'a assuré pour l'un d'eux.

« Mais, cependant, objecte-t-on, vous avez eu des visites multipliées de la part des ecclésiastiques.

« Oui, je l'avoue de bonne foi, que, surtout dans les premiers temps, j'ai eu plusieurs visites, même de la part de laïques que je ne connaissais pas auparavant. Mais, est-ce là un crime pour ces personnes et pour moi ? Il n'est pas étonnant que les prêtres surtout, obligés de voyager, me vinssent voir. Si j'avais perdu quelqu'un de mes proches, j'aurais eu des visites de condoléance, m'était-il défendu d'en recevoir après la perte de mon état ? J'ai toujours désiré de bien vivre avec tout le monde et je ne crois pas avoir jamais eu d'ennemi personnel. Faut-il que j'en aye dans l'adversité ? On ne refuserait pas à un homme condamné aux galères ou à mort la consolation de voir quelqu'un de ses anciens amis, au moins si c'étaient d'honnêtes gens et des gens honnêtes.

« Au surplus, il est possible que, sans le vouloir, j'aye quelques ennemis personnels. Mais si j'en avais et que quelqu'un d'eux me *crevât un œil*, je crois que je le *regarderais affectueusement* de l'autre, pour me servir d'une expression de saint François de Sales.

« 2° On nous attribue tous les vices excepté celui qui est défendu par le sixième commandement. On a été jusqu'à nous dire que nous étions capables d'empoisonner un convive ; mais la calomnie est trop grossière pour que j'entreprenne de la réfuter sérieusement.

« 3° On me reproche d'empêcher les ordinands d'aller au Séminaire. Je ne devrais pas m'excuser sur ce point, ils ne m'en parlent non plus. D'ailleurs, ils sont en très petit nombre ici, et parmi ceux qui sont restés en ville, plusieurs sont étrangers par rapport au diocèse du Finistère. Si on les force à se retirer chez eux, ce sera sans doute un inconvénient pour eux, mais ce sera un plus grand inconvénient encore pour les maisons où ils sont précepteurs, et pour le collège et pour la ville. Leur fuite nuira certainement à l'éducation des enfants dont ils sont chargés et achèvera vraisemblablement la déser-

tion du collège. Il est à craindre qu'il ne restera en ville que les enfants même de la ville, et à qui confiera-t-on leur éducation ? Ah ! Messieurs, qu'il est difficile de trouver de bons précepteurs ! Il ne sera pas impossible, sans doute, d'en trouver qui savent le latin passablement bien ; mais il y en a beaucoup qui, avec cet avantage, ont des défauts essentiels et sont un sujet de scandale dans les maisons où on les admet. Soyez sûr du fait, je ne l'avance pas sans preuves multipliées depuis bien des années.

« Voilà, Monsieur, une lettre bien prolixe ; j'aurais voulu vous épargner la peine de la lire, mais je crains toujours de vous faire perdre du temps chez vous.

« Je suis, avec respect, votre très humble et très dévoué serviteur. »

« 29 juin 1791.

« On débite une foule de nouvelles affligeantes qui se succèdent les unes aux autres sans presqu'aucun intervalle, et dans toutes il se trouve quelque chose contre les ecclésiastiques, qu'on appelle très improprement aristocrates. On suppose toujours qu'ils sont auteurs ou fauteurs des malheurs qui arrivent ou qu'on croit devoir arriver d'un moment à l'autre, tels que la descente des Anglais... Calomnie trop grossière... Je m'offre personnellement pour caution et pour otage ; faites-moi mettre où vous voudrez, même en basse fosse, faites-moi garder à vue, je me soumets à tout d'avance, si quelqu'un de ceux à qui on impute les malheurs actuels ou futurs en est cause.

« Si mon cautionnement ne vous paraissait pas suffisant, je me charge de vous en procurer d'autres qui payeront volontiers *in œre aut in cute* pour tous leurs confrères de ce pays-ci. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

A LA MÉMOIRE
DE MONSEIGNEUR RENÉ-NICOLAS SERGENT,
ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.

PRÉFACE

Depuis 1877, la cathédrale de Quimper possède sa monographie, un vrai chef-d'œuvre de patiente érudition (1). Pour les archéologues, pour les amis des études historiques, peu de livres de ce genre pourraient offrir autant d'intérêt. Sans doute, quelques indications données par M. Le Men ont prêté depuis à la discus-

(1) *Monographie de la Cathédrale de Quimper* (XIII[e] XV[e] siècle) avec un plan, par R.-F Le Men, archiviste du Finistère.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sion ; sans doute, ses appréciations sur l'œuvre des architectes et des orfèvres, sur les verrières et les peintures murales, peuvent paraître à quelques-uns sévères ou même injustes ; je suis loin, pour ma part, de me ranger toujours à son avis, et cependant il me semble qu'il a eu quelque mérite à dire sa pensée ; il eut été facile d'y mettre un peu plus de courtoisie, mais après tout, cette franchise ne vaut-elle pas l'admiration à outrance.

Il est un autre reproche qu'on pourrait faire à M. Le Men, et qui serait peut-être plus fondé : archéologue avant tout, ce qu'il voulait pour la cathédrale c'était la réintégration de ce qu'elle avait été dans le passé. Je n'ai nulle peine à reconnaître qu'il avait raison en principe, mais cette théorie l'a conduit à quelques exagérations ; une église n'est pas un musée ; elle n'est pas seulement un monument historique où des amateurs viennent étudier l'art d'autrefois ; elle est la maison de Dieu et le lieu où l'on honore les saints du ciel ; il en résulte qu'entre ses murs consacrés tout doit être subordonné aux besoins du culte ; si donc des dévotions nouvelles mais légitimes viennent à s'établir, si de nouveaux élus reçoivent les honneurs de la canonisation, ou même si un culte déjà ancien prend une plus grande importance, des modifications extérieures s'imposeront, de nouvelles images apparaîtront, quelquefois au détriment des formes archaïques, mais qu'importe s'il y a bénéfice pour la piété !

Il est évident qu'en ma qualité de prêtre, je ne puis en ces matières penser absolument comme M. Le Men ; mais ce n'est pas cette divergence portant sur un petit nombre de points, qui m'a conduit à livrer au public un nouveau travail sur l'église Saint-Corentin.

Cette étude ne sera nullement une *Monographie de la Cathédrale* ; comme je l'ai dit, ce livre n'est plus à faire ; si quelque savant vient à lire ces lignes qu'il cherche l'ouvrage de M. Le Men, il n'aura pas à le regretter. Quant à moi, je m'adresse uniquement à ceux qui ne se piquent pas d'érudition et qui ne cherchent même pas à en acquérir ; aux personnes pieuses désireuses de comprendre des verrières et des peintures qui jusqu'ici ont été pour elles comme un livre fermé ; aux Quimpérois fiers du plus bel ornement de leur ville, mais quelque peu humiliés de ne pas le mieux connaître ; aux touristes, plus nombreux chaque année dans notre pays et qui ne peuvent songer, pour étudier la cathédrale, à s'imposer une lecture de 400 pages, ou peu s'en faut.

J'espère cependant fournir des indications que M. Le Men n'a pas données, et compléter ainsi la monographie. Je m'étendrai d'avantage sur les sujets des vitraux, je ferai connaître du moins succinctement les saints dont les statues figurent dans les différentes chapelles, et je décrirai les changements accomplis depuis 1877.

Je ne me dissimule pas qu'il y a quelqu'inconvénient à publier cette étude dans la *Semaine Religieuse*.

En dehors de la ville épiscopale, il y a des lecteurs qui s'intéressent peu à une église qu'ils ne connaissent guère. Si ce n'était avoir trop de confiance dans le succès, nous dirions à ceux-là : Quand vous la connaîtrez, vous l'aimerez.

La Semaine Religieuse ayant publié la vie de saint Corentin qui comprend celles du roi Grallon, de saint Guennolé, de saint Guenaël et de saint Conogan, la vie de saint Pol et de ses premiers successeurs, deux opuscules sur saint Ronan et saint Jean Discalcéat, des redites seront inévitables dans la description des vitraux, des peintures, des statues rappelant tous ces saints personnages.

Il n'est que trop vrai : ces répétitions s'imposent ; tout ce que je pourrai faire pour en atténuer l'inconvénient ce sera d'abréger un peu ces récits qui sans cela eussent été donnés d'une façon intégrale ; d'ailleurs, je puis promettre quelque dédommagement à celui qui voudra bien sans trop de crainte aborder cette lecture ; Mgr Sergent dont le respect pour les souvenirs du pays a doté la cathédrale de verrières historiques si nombreuses a été bien inspiré dans ses choix, et je n'ai pas à craindre d'être embarrassé pour mêler à mes répétitions certaines choses vieilles en elles-mêmes, mais nouvelles pour mes lecteurs.

J'ai entendu dire plus d'une fois que les longues études publiées par fragments dans la *Semaine*, gagnaient à n'être lues qu'après leur publication en volume. Tout en partageant cette manière de voir, je puis dire qu'il en sera autrement pour cette *visite de la cathédrale de Quimper* ; en effet, chaque article formera un tout : description d'une verrière, histoire d'une ou de deux chapelles, etc ; on n'aura pas à se rappeler la lecture d'aujourd'hui pour comprendre celle qui suivra.

Je déclare dès maintenant que tout ce qui sera relatif à l'histoire même de la cathédrale, sera emprunté à M. Le Men, tandis que la partie descriptive sera surtout mon œuvre ; je ferai mon possible pour éviter les termes savants et les expressions par trop techniques.

Et maintenant commençons notre visite : nous ferons trois fois le tour de l'église comme les bons pèlerins bretons :

1° A l'intérieur en suivant les bas-côtés, partant des fonts-baptismaux pour arriver à la chapelle du Sépulcre ; nous examinerons les verrières dans les collatéraux, les autels, les statues, les peintures dans les chapelles et le transept ; cet examen sera long.

2° Encore à l'intérieur, mais dans la nef et le chœur, en partant du bas de l'église et en commençant du côté de l'Évangile, nous étudierons surtout les verrières placées au-dessus des galeries, quelques-uns des blasons de la voûte, puis la chaire, et enfin le mobilier du chœur ; cette étude devra être succincte.

3° Sortant par le grand portail, nous ferons le tour extérieur de la cathédrale, et ce sera l'affaire de quelques instants.

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

UNE GRANDE ŒUVRE TERMINÉE

Une excellente occasion d'y participer.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le *dernier* volume du *Dictionnaire des Dictionnaires* a paru, et que depuis trois semaines on l'expédie à tous les souscripteurs, en suivant l'ordre d'inscription. Cette publication, œuvre colossale entreprise et menée à bonne fin par Mgr Guérin, comptera parmi les plus importantes de notre siècle.

Pour nous, catholiques, elle comblera une lacune. Nous ne serons plus les tributaires des Encyclopédies anti-religieuses qu'il nous répugnait de consulter, et qu'il est dangereux de laisser sous les yeux de la jeunesse.

Avec le *Dictionnaire des Dictionnaires*, nous aurons à notre disposition le recueil le plus complet, le plus orthodoxe, appelé à rendre à la société les plus grands services.

Nous engageons vivement nos lecteurs, qui ne l'ont pas fait encore, à souscrire *immédiatement*.

L'auteur, par une combinaison ingénieuse, a trouvé le moyen de faciliter extraordinairement l'acquisition de cet ouvrage indispensable, que les *souscripteurs privilegiés* posséderont, en définitive, *pour rien*.

Le nombre de ceux qui peuvent profiter de ces avantages est augmenté, et le paiement du montant de la souscription est facilité, pour les budgets modestes, par *quatre versements échelonnés*. On trouvera plus loin, aux annonces, de nouveaux détails, avec le bulletin *de souscription*.

AVIS

Messieurs CHRISTOFLE et Cie ont l'honneur de faire connaître aux nombreuses personnes qui savent apprécier la supériorité de leurs couverts et de leur orfèvrerie, que leur seul représentant et dépositaire à Quimper est M. Guibourg, horloger-bijoutier, 6, Quai du Parc, en face la Préfecture, et qu'elles trouveront chez lui un bel assortiment de leurs produits.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE, fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

DICTIONNAIRE LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE

le plus complet, le plus exact, le seul chrétien.

6 volumes de 1,300 pages.

Réception de tout l'ouvrage avant les versements.
Versements échelonnés.
Reconstitution complète du capital souscrit.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le tome V du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra six volumes de 1,200 à 1,300 pages ; (on commence à expédier le dernier aux souscripteurs). Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la *bonne œuvre* devient en même temps une *bonne affaire*. Les *Imprimeries Réunies*, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente *ordinaire de tous* les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage *terminé*. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (c'est le prix du dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez dans la quinzaine ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, et qui seront constatés par les inventaires semestriels de la Société des *Imprimeries Réunies*. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous

Archives diocé ines de Quimper et Léon

aurez, de la sorte, *pour rien*, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite deux mille personnes d'élite et bientôt davantage associées à ma croisade, deux mille propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance puisque vous ne devez verser que le 15 octobre, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire, si je leur facilitais le paiement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril, 15 juillet. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de paiement, et je modifie, en conformité, le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
Camérier de Sa Sainteté Léon XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P. S. — Aux souscriptions excédant deux mille, avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux DEUX PREMIERS MILLE, au moyen de la *deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

Il y aura ainsi une seconde *série de* deux *mille souscripteurs privilégiés : ce qui fera, en tout, quatre mille. Nous voici arrivés au nombre de* trois mille quatre cents ; *il reste donc* six cents *places à prendre, que j'offre de préférence aux abonnés de journaux catholiques, où j'ai trouvé le plus d'appui et de ressources pendant la période laborieuse de mon œuvre.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .....
demeurant .....
déclare souscrire ..... *part de* 180 francs *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr P. GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit : 45 fr. au 15 octobre 1890 ; 45 fr. au 15 janvier 1891 ; 45 fr. au 15 avril ; 45 fr. au 15 juillet.*

Fait à (Signature)
le .....

Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul Guérin, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

5e Année. Vendredi 19 Septembre 1890. N° 38.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER ET LÉON ARCHIVES

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 10 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Congrès des Associations ouvrières catholiques à Sainte-Anne d'Auray; Nécrologie; Quimper ; Lesneven ; Mort du très-cher Frère Juminien, de Brest ; Le Folgoat ; Les fêtes de saint Yves à Trégunier.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le luxe ; Les petits Messieurs de quinze ans ; En Amérique.

III. Documents historiques (suite).

IV. — Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Septembre. — 17me dimanche après la Pentecôte, s. Mathieu, apôtre, double de 2me classe, rouge. — A la messe, mémoire du dimanche.
Vêpres de s. Mathieu, mémoires 1° de s. Thomas de Villeneuve, 2° du dimanche, 3° des ss Martyrs.
Lundi 22. — S. Thomas de Villeneuve, double, blanc.
Mardi 23. — S. Lin, pape-martyr, semi-double, rouge.
Mercredi 24. — Notre-Dame de la Merci, double-majeur, blanc.
Jeudi 25. — Fête du Saint-Nom de Marie, double-majeur, blanc.
Vendredi 26. — Office du jour, ou office votif de la Passion.
Samedi 27. — S. Cosme et s. Damien, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hanvec.....	21 et 22 Septembre.
Lannilis.....	23, 24, 25, 26 et 27 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Congrès des Associations ouvrières catholiques à Sainte-Anne d'Auray. — Nous recevons par dépêche :

« Sainte-Anne d'Auray, 17 septembre 1890.

« Le Congrès est présidé par Mgr l'Evêque de Vannes, assisté de Nos Seigneurs de Séez et du Cap-Haïtien. Il y a 260 prêtres et 30 laïques environ.

« Le Finistère est représenté par 40 prêtres au moins et M. Olivier de Carné.

« Les réunions sont très intéressantes.

« L'abbé Garnier a parlé admirablement sur les questions religieuses. M. Millant curé de Saint-Roch, a fait une très gracieuse conférence aux prêtres seuls.

« Dans la commission des propriétaires chrétiens, Mgr de Kernaëret et M. l'abbé Alfred Leroy ont fait des communications du plus grand intérêt.

« La réunion du soir a été fort belle : on a entendu avec un vrai plaisir le rapport de M. l'abbé Nicol sur des œuvres locales, et les deux prélats assistants, dont les discours ont clos la séance. »

***

« M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire, délégué par Monseigneur, a pris la parole dans la question du bureau diocésain chargé de la direction des Œuvres, avec la plus grande compétence.

« M. l'abbé Cogneau a donné lecture d'un magnifique rapport sur la conférence des Œuvres, établie au Grand-Séminaire. Il a été très applaudi. Monseigneur de Vannes, au nom de toute l'assemblée, l'a hautement félicité. »

Nécrologie. — Monseigneur Coadou, évêque du Mayssour, est décédé dans la nuit du 13 au 14 septembre.

M. Tandé, vicaire à Pouldreuzic, est décédé dans sa famille à Châteauneuf-du-Faou.

QUIMPER. — Dimanche prochain, à 8 heures, Monseigneur ordonnera prêtre, dans sa chapelle, le Père Coubé de Gautran, de la Compagnie de Jésus.

Le Père Coubé appartient à une très honorable famille qui s'est fixée à Quimper depuis quelques années.

QUIMPER. — *Saint-Mathieu.* — Dimanche prochain, fête de saint Mathieu, patron de la paroisse, la grand messe à 10 heures. Les vêpres à 2 heures 1/2, suivies du sermon par M. l'Abbé Le Roy, aumônier du lycée de Brest, et de la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement.

Sa Grandeur Mgr l'Evêque assistera à la fête.

Les reliques de saint Mathieu seront exposées à la vénération des fidèles, dimanche et tous les jours de l'octave.

QUIMPER. — Nous sommes heureux d'annoncer aux personnes qui s'intéressent aux Cercles catholiques d'ouvriers que le Cercle Saint-Corentin doit se rendre en pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, en Pluguffan, le dimanche 28 septembre.

Ceux qui prirent part au dernier pèlerinage ne l'ont certainement pas encore oublié. La fête fut réellement charmante ; vraie fête de famille : mais, dans la famille, la Très-Sainte Vierge avait, ce jour surtout, la première place.

Nous espérons qu'il en sera de même lorsque, le 28 septembre, les mêmes pèlerins et d'autres avec eux auront le bonheur de se rencontrer au sanctuaire de Notre-Dame-de-Grâce.

Voici l'ordre de la journée :

A 9 heures 1/2, rendez-vous général à Kermaduit (embranchement de Pluguffan) ; à 10 heures, grand'messe ; à 3 heures, vêpres.

LESNEVEN. — La retraite ecclésiastique est prêchée par le R. P. Letallec, de la Compagnie de Jésus. 107 prêtres en suivent les exercices, heureux d'entendre une belle et ferme parole.

Le R. P. Letallec est breton, par sa naissance il appartient au Morbihan. Ses études ont été faites au collège de Vannes ; au premier appel de Pie IX, il s'est engagé dans le corps des zouaves pontificaux, qu'il n'a quitté que pour entrer au séminaire français à Rome, et suivre les cours de philosophie et de théologie avec la plus rare distinction. Il était le plus brillant élève du Cardinal Franzelin, qui l'avait préparé à soutenir le *grand Acte* dans l'église du collège romain. Les journaux ont raconté au mois de juillet 1870, ses succès et sa belle argumentation contre Mgr Freppel et plusieurs autres prélats.

Le R. P. s'occupe activement à Paris, et avec le plus grand bonheur, des œuvres de jeunes gens. Nous engageons vivement toutes les personnes qui envoient à Paris leurs enfants ou leurs amis suivre les cours de droit, de médecine, etc., de les lui adresser. Il sera pour eux un guide sûr, un ami fidèle et un père dévoué.

Le R. P. Letallec a un appartement à l'Institut catholique. Tous ceux qui se sont adressés à lui, dès leur arrivée ont reçu les meilleurs avis et les plus précieuses indications, même pour les détails d'une installation sûre dans des familles chrétiennes.

BREST. — Le vénérable Frère Juminien, chevalier de la Légion-d'honneur, vient de mourir à l'âge de 86 ans. Il avait plus de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

60 ans de vie religieuse, toute consacrée à l'enseignement et à l'éducation des pauvres. Depuis la laïcisation de son école, il avait éprouvé un grand chagrin, et sa santé déjà compromise s'était beaucoup altérée.

Il laisse à Brest, où il a passé la plus grande partie de sa vie, les plus grands et sincères regrets dans toutes les classes de la société. On l'aimait pour ses rares vertus de zèle, d'abnégation et de dévouement à toute épreuve ; on l'estimait pour ses talents, la dignité de sa vie, et la facilité avec laquelle il prononçait ses charmants discours de fin d'année, dans lesquels il passait toute son âme de religieux et d'apôtre de l'enfance.

Le Folgoat. — *La Nativité de la Sainte-Vierge.* — Les fêtes du 8 septembre ont dépassé, cette année encore, l'attente générale, et le concours des pèlerins — au moins 12,000 — a été extrêmement édifiant.

La veille, pour la première fois, a eu lieu la *procession des miracles ou des vœux*, suivie par une foule considérable placée sur deux rangs et un cierge à la main. La Vierge couronnée a été portée par 12 jeunes conscrits de la paroisse, et leur attitude pieuse et recueillie a vivement impressionné les assistants.

L'église est restée ouverte toute la nuit aux pèlerins qui, à 10 heures, ont fait l'heure sainte d'adoration avec toute la solennité possible, malgré la fatigue, car plusieurs étaient venus de loin à pied. Il y avait en particulier un groupe nombreux d'Ouessantais ; ils avaient marché depuis le Conquet, et semblaient, à les voir prier et à les entendre chanter nos beaux cantiques bretons, avoir oublié leurs fatigues et leurs privations.

Le matin, il y a eu près de 2,000 communions !

Les jeunes gens des Cercles, qui avaient suivi la retraite du P. Le Tallec, prêchée avec tant de succès, ont grandement édifié tout le monde, quand ils se sont approchés de la Sainte-Table avec une foi et une piété parfaites.

Vers dix heures sont arrivées les processions de Lesneven, Ploudaniel, Trégarantec, Saint-Méen, Plouider, Goulven, Plonéour, Kerlouan, Saint-Frégant, Le Drennec et Plabennec.

M. le chanoine Kervennic, curé-doyen de Lesneven, a officié à l'estrade le dimanche et le lundi, jour de la fête, et M. l'abbé Le Sann, vicaire à Plouider, a prêché le dimanche aux vêpres et rappelé la grâce insigne de guérison accordée à une femme de sa paroisse.

A la grand'messe, à laquelle assistaient 60 prêtres, M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire et vicaire-général, a commenté avec tout son cœur un des textes de l'office du jour : « *Cum jucunditate Nativitatem Beatæ Mariæ Virginis celebremus....* »

Après les vêpres, toutes les paroisses ont défilé en procession ; rien n'était beau et touchant comme ce spectacle de 12 processions,

prenant chacune à un point marqué la route de sa paroisse au milieu des chants.

L'excellente musique de Lannilis, dirigée par M. l'abbé Jézéquel, a prêté un concours précieux et dévoué : on ne saurait trop lui adresser et nos félicitations et nos remerciements.

Trégdier. — Nous extrayons de la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc quelques détails sur les belles fêtes de l'inauguration du monument de saint Yves.

Ce monument est une sorte de magnifique reliquaire gothique placé sur la statue du saint, allongé dans son beau costume, désormais accepté et rendu populaire ; deux anges lui soutiennent le coussin sur lequel repose la tête : à ses pieds est un lion au repos.

Ces fêtes ont été très belles ; plus de 500 prêtres, dont 80 au moins du diocèse de Quimper, ont pu jouir de ce spectacle unique qui a fait dire à quelqu'un : *on se serait cru aux meilleurs jours du moyen-âge.*

Inauguration du Monument de saint Yves, à Tréguier. — *Dimanche matin.* — Mais voilà que les cloches mêlent leurs voix joyeuses au bruit du canon. Les pèlerins affluent de toutes parts. Plusieurs sont venus pieds nus. Nombreuses ont été les communions : elles seront aussi nombreuses les autres jours. Les pieux voyageurs tiennent à gagner l'indulgence du Triduum.

A 9 heures, Mgr Gonindard a célébré la messe, ayant pour assistant M. Le Provost, archidiacre de Tréguier ; pour diacre, M. Limon, doyen du Chapitre, et pour sous-diacre, M. Mando, chanoine de Saint-Brieuc.

A l'issue des vêpres pontificales, M. l'abbé Morelle, vicaire-général de Monseigneur de Saint-Brieuc, a tracé le panégyrique de saint Yves.

Dans un style d'une distinction, d'une élévation, d'une pureté exquise, il a fait luire à nos yeux l'aurore de la vie de saint Yves, les vertus déjà si hautes de son enfance et de sa jeunesse.

Dans la soirée, toute la ville, la place su tout est illuminée. La flèche s'embrase et produit un effet tout féerique. La foule pressée sur la place du Martray, devant la cathédrale, entonne le chant populaire : *Ne neuz ket enn Breiz.*

Le lundi. — Les pèlerins accourent plus nombreux encore que la veille. Mgr l'Evêque de Jéricho chante la grand'messe, ayant pour assistant M. Serré, vicaire-général de Quimper ; pour diacre et sous-diacre, M. Perrault, curé de Notre-Dame de Rennes, et M. Bertho, chanoine de Saint-Brieuc. Après les vêpres, Mgr Gonindard, coadjuteur de l'Archevêque de Rennes, avec ce charme, cette onction épiscopale dont il a le secret, dans un langage plein de facilité et de naturel, nous a montré en saint Yves les vertus du prêtre, le modèle du sacerdoce, et surtout du sacerdoce breton.

La ville peut à peine contenir le flot du peuple qui parcourt en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ce moment ses rues et ses places. Devant la cathédrale, l'affluence est énorme. Et cette foule immense répète jusqu'à 10 et 11 heures le cantique de la veille. Jamais la foi bretonne ne s'est manifestée avec plus d'enthousiasme.

Le mardi. — Dès minuit, les messes commencent à la cathédrale et dans les chapelles de la ville pour se continuer jusqu'à 9 heures. La messe pontificale, célébrée par Son Eminence le Cardinal de Rennes, assisté de M. Richard, vicaire général honoraire, de MM. Gendron et Perrault, chanoines de Rennes, diacres d'honneur, de MM. les chanoines de la Ferrière et Bertho, diacres d'office, a offert à nos regards toutes les splendeurs du culte catholique. Son Eminence, entourée de NN. SS. les Evêques, du T. R. P. Marie Bernard, Abbé de Thymadeuc, de Mgr du Marhallac'h, protonotaire apostolique, de Mgr Maricourt, recteur de l'Université d'Angers, etc., a ensuite béni solennellement le tombeau de saint Yves. Les promesses du chant populaire sont réalisées :

Oll iskibien Breiz gant hon eskop-ni,
War Be sant Ervoan a dei da bedi.

Mais comment dirais-je les splendeurs de la procession qui déploie ses riches bannières autour de la ville ! Comment parlerais-je des décorations, des arcs-de-triomphe de la ville entière ! Et ces foules qui pleurent et qui se prosternent devant le chef de saint Yves, entouré des avocats et des gentils pages du XVe siècle, ne disent-elles pas avec le barde :

Entre tous les saints du pays d'Armor,
Monseigneur saint Yves est plus grand encor.

Mais nous voici sur la place. Le chef du Bienheureux est posé sur un trône, il domine toute la multitude. Une allocution bretonne rappelle au peuple l'histoire du *nouveau tombeau* et l'exhorte à venir, comme ses pères, s'agenouiller et prier près de son glorieux Patron.

Les Evêques ont donné leur bénédiction. Le maire de Tréguier, M. Arthur de la Borderie, au nom du Comité du Tombeau de saint Yves, M. Magloire Dorange, au nom des avocats, sont venus, suivant l'antique usage, offrir des torches, témoignage de leur dévotion et de leur fidélité au glorieux thaumaturge.

En vérité, jamais rien ne s'est vu de plus beau que cette fête sur le sol breton.

Dans la soirée, Mgr Freppel, déployant tous les trésors de sa haute, ferme et vibrante éloquence, de son style incisif et magistral, nous a peint en traits inoubliables le héros incomparable de la charité et de la justice. Les trois orateurs ont donné au nouveau tombeau, à son plan comme à son exécution, les plus grands éloges.

La cathédrale de Tréguier retiendra à jamais le souvenir de cette grande et triple fête de l'éloquence chrétienne.

Cette triomphale journée s'est terminée par un brillant feu d'artifice dont la pièce principale et finale représentait l'apothéose de saint Yves.

Saint-Brieuc. — Les laïcisations d'écoles, tenues par les Frères, ont repris avec une nouvelle intensité ; il y en a, jusqu'à présent, au moins 15 d'annoncées depuis quelques jours, et tout porte à croire qu'il y en aura encore d'autres dans le diocèse.

L'école des Frères à Saint-Brieuc est fermée, on s'y attendait ; mais on est prêt, et à la rentrée prochaine, les bons Frères de la Salle ouvriront une école libre.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Luxe. — M. Jules Simon écrit à propos du luxe :

« Le luxe a fait des progrès dans toutes les classes. Nous mettrons en tête le luxe des millionnaires. Je ne sais pas si celui-là a fait de très grands progrès. Les vieux châteaux, les vieux meubles et les vieux bijoux sont les témoins d'un luxe solide, que nos splendeurs n'égalent pas. Nos millionnaires dépensent leur argent en prodigalité moins durables, je dirai moins excusables, si vous voulez bien convenir avec moi qu'il vaut mieux acheter une belle statue que de payer un feu d'artifice. Je ne suis pas éloigné de regarder un luxe intelligent comme une des vertus d'un millionnaire. Il me semble qu'en enfouissant ses millions, il nous vole, et qu'en les dépensant il nous les rend.

« Le malheur c'est que les sous-millionnaires se croient dans l'obligation d'imiter les chefs d'emploi. Il n'y a plus de classes, tous les gens « d'un certain monde » veulent faire figure, quel que soit l'état de leur caisse. Les femmes sont très ferrées sur cet article, qui fait partie des convenances. Il faut avoir une voiture. Il faut avoir sa loge à l'Opéra. Pourquoi le faut-il ? Il le faut. Tous les « gens d'un certain monde » sont obligés de passer par là. Il faut aussi donner des fêtes, et il faut qu'elles soient aussi belles que les fêtes du voisin.

« Cela descend très bas dans l'échelle sociale. Les petits patrons imitent les gros industriels, et les ouvriers imitent les patrons. Un petit ménage, qui pourrait avoir deux bonnes chambres à coucher, commodes, salubres, agréables, s'entasse dans une chambre qui est un instrument de torture, pour avoir à côté un salon. L'*influence* a gagné nos campagnards. Où est le bon fermier que j'ai connu, portant la blouse, allant au marché sur son bidet, tenant au besoin la queue de la charrue et dînant en famille avec ses valets à la même table ? Celui-là était respecté et aimé ; on savait que son bas de laine était pansu ; on approuvait qu'il se donnât un peu de repos et de bien-être sur le tard. Il aimait mieux paraître ce qu'il était que de se faufiler dans la société des citadins pour y être montré au doigt.

« Notez que tout ce luxe est faux et archi-faux.

« La *demoiselle* du fermier, qui ne soigne plus ses poules, joue d'horrible musique sur un horrible piano. Elle a remplacé la jolie

Archives diocésaines de Quimper et Léon

robe de laine qu'elle faisait elle-même par une robe de soie à la dernière mode, qui lui donne l'air d'une servante portant la défroque de sa maîtresse. Les fils sont bacheliers, mais ils ne sont pas capables d'être autre chose. Les gros enrichis, afin de vaquer aux devoirs du monde, se font remplacer — et voler — par des fondés de pouvoirs ; ils achètent des tableaux qui font rire les artistes ; ils se condamnent à aller à l'Opéra et à donner chez eux des concerts, quoiqu'ils n'aient jamais su distinguer Auber de Wagner. »

Les petits Messieurs de quinze ans [1]. — Quinze ans ! âge ingrat entre tous !

Le lycéen de quinze ans a la maladresse des premiers ans, et les témérités de l'homme fait.....

Une présomptueuse niaiserie a remplacé la candeur ; et, de sa force future, il n'a encore que les audaces sans la puissance.

Type de transition, enfant déformé et homme informe, mélange malheureux de deux âges, l'un effacé, l'autre mal défini, il rappelle assez bien ces jeunes oiseaux qui ont grand bec, grosses pattes, membres disproportionnés, démarche bête et voix discordante...

Cela ne l'empêche pas d'être vaniteux !

C'est même sa note dominante.

L'une de ses grandes satisfactions, est « d'épater » ses parents par sa science.

En causant, et sans en avoir l'air, il « pousse quelque bonne colle, » qui doit les laisser émerveillés et rêveurs.

Dans chaque lycée, dans chaque institution, en effet, il y a de ces traditions : un certain nombre de rébus et de quiproquos savants, de curiosités quintessenciées, de problèmes bizarres qui traînent dans les classes, et que les élèves recueillent avec soin.

Naturellement, le père et la mère restent interdits, et notre jeune homme jouit de leur stupéfaction.

Jugez de son triomphe ! c'est lui qui leur pose des questions. Et comme il rit, plaisante ou raille, quand ils se prêtent à ce petit examen mortifiant !

Si l'enfant est plus rusé, il se contentera d'interroger *sérieusement* ses parents, sous prétexte de s'éclairer lui-même ; mais avec la secrète pensée de leur faire comprendre qu'ils sont arriérés, et que la science de leur temps est singulièrement défraîchie.

C'est que le jeune homme a bien une demi-douzaine de finasseries à sa disposition, et, avec ce bagage, il se trouve largement muni.

La mère, pendant les quelques heures qu'elle l'aura près d'elle, n'entendra que des choses extraordinaires de la bouche de ce petit Monsieur.

« Lundi, j'ai pioché pendant toute la matinée un sale cosinus et

(1) Cette page est extraite d'un livre *Les enfants mal élevés*, par M. Fernand Nicolay, avocat à la cour d'Appel de Paris.

» un stupide logarithme, mais j'ai réussi mon équation. » — Et, feignant de se remémorer une loi algébrique, il dira, avec une conviction recueillie et une volubilité mécanique : « Le coefficient » du second terme, est la somme des seconds termes des facteurs » binômes, ou la somme des racines en signes contraires. »

Puis, continuant son jeu : « Ah ! tu connais bien le petit *** ? » Croirais-tu que, l'autre jour, à la Cosmographie, il a confondu la » Parallaxe avec l'Ecliptique. C'était tordant !!! En rentrant, nous » composerons en sciences : veux-tu parier que nous aurons pour » sujet : la classification des monocotylédones et la description du » pancréas ? Si on m'interroge là-dessus à mon « bachot » je suis » sûr de n'être pas « retoqué. » Je sais ça depuis un siècle..... » D'ailleurs, c'est simple comme bonjour ! Avec dix lignes sur le » canal cholédoque, le duodenum et l'épithélium pavimenteux, le » père X... (le professeur), sera enchanté, ravi ! »

Beaucoup de mères, pénétrées d'admiration, ou, pour être plus vrai, flattées dans leur orgueil, ne manqueront point d'encenser le petit vaniteux.

Vienne une visite, la maman s'écriera : « Vraiment ! on » demande maintenant aux collégiens des choses inouïes ! C'est du » chinois pour moi ! je n'y comprends pas un traître mot ! mais » cela plaît à l'enfant... Il est certain qu'il est doué... Ah ! s'il n'y » avait pas de « chouchoux » dans les classes ! Mais lui n'est pas » de ces élèves qui adulent leur maître ; au contraire ?... Il n'aime » pas les injustices ; et je confesse, il dirait plutôt une insolence » dans un moment de vivacité... Un instant après, il n'y pense » plus. »

Traduction libre : c'est un « cancre » et un impertinent.

Cela n'empêchera pas le papa, qui est heureux de tant de précocité, de dire devant son fils, en frappant sur l'épaule d'un vieil ami : « Décidément, mon cher, nous ne sommes pas de notre » siècle ! à notre âge, on n'est plus à la hauteur... il faut l'avouer : » je nous trouve bien ignorants. »

Et baissant à peine la voix : « Entre nous, à côté de tous ces » gaillards-là, nous paraissons de vieilles perruques. »

... Dira-t-on qu'il n'y a là qu'une simple plaisanterie ?

Nous aimons à le croire.

En Amérique. — En toutes circonstances, les pouvoirs publics témoignent, en Amérique, de leur déférence pour les intérêts religieux. M. William Harris a pu dire :

« Des écrivains inattentifs et superficiels répètent, à chaque instant, que l'Église et l'État sont complètement séparés et divorcés en Amérique. Les personnes qui ont entendu ce langage sont étonnées lorsqu'elles voient, dans la pratique, l'action de l'Église et de l'État étroitement unie, comme la nature des choses l'exige, et comme il convient dans tout pays où existent une religion et un ordre civil. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Qu'il se trouve aux États-Unis, parmi soixante millions d'habitants, des sectaires, des libres-penseurs, des athées même qui poursuivent la ruine de toute croyance, c'est inévitable ; mais ils passent inaperçus dans la masse des chrétiens et sont sans aucune influence sur les mœurs publiques.

On comprend comment le clergé catholique aime et bénit la noble et loyale République américaine, et on ne peut se défendre d'une profonde émotion en entendant Mgr Ireland s'écrier, au nom des Pères du Concile de Baltimore, en 1884 :

« O grande République américaine, reçois aujourd'hui le tribut de mon amour et de ma loyauté ; je suis fier de pouvoir te rendre hommage, et je prie du plus profond de mon cœur pour que ta gloire ne soit jamais ternie : *esto perpetua*. Tu portes aujourd'hui dans tes mains les plus brillantes espérances de la race humaine ; car ta mission providentielle est de montrer aux nations comment l'homme est capable, avec la religion, de la plus entière liberté. Sois donc toujours heureuse et prospère ; et puisse cette liberté dont tu jouis, devenir le partage de tous, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident : *esto perpetua !*

« Mais n'oublie jamais que la religion et la moralité peuvent seules conserver la vraie liberté et la préserver du naufrage. Crois-moi, il n'y a pas de cœurs, de ce côté de l'Océan, pour t'aimer plus ardemment que les cœurs catholiques ! Il n'y a pas de langues pour chanter plus haut tes louanges que les langues catholiques ! Il n'y a pas de mains plus prêtes à se lever et à te défendre, même au prix de notre sang, que les mains catholiques ! Encore et toujours : *esto perpetua !* »

Heureuses les républiques qui méritent de tels dévouements, et bienheureux les évêques, les prêtres et les fidèles qui peuvent rendre aux libres institutions de leur pays un pareil témoignage !

(La Semaine du Fidèle du Mans.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Cette apologie suffisait sans doute pour convaincre quelques Administrateurs modérés de l'inanité des accusations portées contre M. Liscoat et le clergé non assermenté ; mais à Quimper comme ailleurs, à côté du pouvoir légal s'en élevait un autre, la Société des Amis de la Constitution, dont les vœux étaient le plus souvent des ordres.

Cette Société, dans sa séance du 17 juillet 1791, prenait la délibération suivante (1) :

« ... Considérant l'influence qu'a M. Liscoat, prêtre non-assermenté, sur tous les ecclésiastiques du pays qui, comme lui, ne veulent pas reconnaître la loi ;

« Considérant que la maison de Madame Décamp est devenue le repaire de tous ceux qui voudraient saper jusqu'aux fondements de notre Constitution ; qu'enfin, M. Liscoat est d'autant plus dangereux qu'il le paraît moins et qu'il sait mieux se cacher, a arrêté d'envoyer vers le Département pour le prier de donner ordre au susdit réfractaire de se rendre à Brest le plus tôt possible. »

Le District joignit son avis favorable au vœu de la Société des Amis de la Constitution ; mais M. Liscoat quitta Quimper et ne fut pas interné aux Carmes de Brest.

Quant au Séminaire, la présence des intrus l'ayant rendu à peu près désert, on songea à l'employer comme prison pour les prêtres rebelles ; mais ce ne fut pas sans susciter quelques timides objections de la part des nouveaux directeurs. A l'occasion de l'envoi au Séminaire du sieur Gourmelon, prêtre de Landerneau, qui, comme nous l'avons vu, avait parlé fort peu respectueusement d'Expilly lors de son passage dans cette ville, M. Le Coz, vicaire supérieur, écrivit au District de Quimper dans le courant de juillet 1791 (2) :

« Nous vous prions d'ordonner que M. Gourmelon, condamné par sentence du Tribunal de Landerneau à six mois de prison ou de séminaire, sorte le plus tôt possible du Séminaire pour aller où vous jugerez convenable. L'utilité de nos jeunes ordinands et de nos domestiques demande qu'il sorte de chez nous. »

Le District fit droit à cette réclamation et M. Gourmelon entra aux Carmes de Brest le 9 août.

Mais après l'arrêté du Département du 29 novembre 1791, de nouveaux prêtres devinrent prisonniers du Séminaire avant d'être transférés au château de Brest. Aussi, le 7 décembre 1791 (3), Ollitrault, en l'absence du Supérieur, écrivait au Procureur-général : « Quelque désagréable qu'il soit pour nous de voir le Séminaire servir de prison à nos confrères, nous nous ferons toujours un devoir de bien accueillir tous ceux que vous nous enverrez. »

Il devait être, en effet, bien triste pour des directeurs de Séminaire d'être transformés en geôliers ; cet abaissement de la dignité sacerdotale et la vue des confrères prêts à souffrir la prison et l'exil plutôt que d'adhérer au schisme durent

(1) L. 62.
(2) Id.
(3) L. 52.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

faire une certaine impression sur quelques-uns d'entre eux, car, dès le mois d'avril suivant, nous trouvons deux de ces directeurs schismatiques, soit par dégoût, soit par défaut d'élèves ecclésiastiques, s'occuper de l'instruction des enfants de la ville. Nous l'apprenons par une pétition des sieurs J. Le Coz et Le Gac, vicaires de la cathédrale, au Département, datée du 22 août 1792 (1) :

« Depuis le 16 avril, s'est établi dans cette ville une école primaire généralement approuvée de tous les bons citoyens. Vous nous avez désigné provisoirement pour nos classes dans la ci-devant communauté de Saint-François, quatre appartements qui n'ont pu suffire à contenir les nombreux écoliers accourus à cette école de la ville et des différentes parties du département.

« Déjà, la cheminée de la cuisine, où s'assemblaient tous les jours une soixantaine d'enfants, s'est écroulée et dans sa chute elle en eût écrasé une douzaine si elle eût eu lieu pendant l'école.

« Le même écroulement est à craindre dans l'appartement très étroit où l'un de nos confrères fait ses écoles.

« Les Administrateurs du District et de la Municipalité nous ont désigné pour nos écoles la partie du collège qui donne sur Saint-Antoine et dont Madame Penandreff a joui à titre de ferme échue depuis le 15 courant.

« Nous avons examiné cette maison et nous avons trouvé qu'elle offrait toutes les commodités désirables pour les écoles primaires. Samedi, doit avoir lieu l'adjudication de la ferme ; nous vous prions d'autoriser le Directoire du District à affermer cette partie du collège pour les écoles. »

Cette pétition, approuvée par la Municipalité, fut accueillie du Département.

Les écoles primaires avaient plus de succès que le Séminaire, de plus en plus déserté par les étudiants, si bien que, le 25 mars 1793, la Municipalité de Quimper demandait à prendre possession des bâtiments et, par arrêté du 22 avril 1793, le Département, « Vu la lettre du commandant Petiel demandant un bâtiment national pour servir d'hôpital à cinq cents malades, arrête que le Séminaire de Quimper sera mis à la disposition du commissaire des guerres Frollo, parce que les Supérieurs et prêtres de cette maison y resteront jusqu'à ce que le bien du service n'exige leur sortie. Il sera fait mention honorable du patriotisme du citoyen Évêque et des Supérieurs du Séminaire, qui se sont prêtés avec empressement aux vœux de l'Administration, et qui, à l'époque où le bien du service exigera leur sortie du bâtiment qu'ils cèdent, seront établis au collège, où ils continueront l'instruction des jeunes ecclésiastiques. »

(1) L. 54.

Mais les exigences du service de la République n'allaient pas tarder à rendre inutile le zèle patriotique de l'Evêque et de ses Vicaires. A la fin de cette même année 1793, Expilly était emprisonné pour être guillotiné quelques mois après, et la plupart de ses Vicaires trouvaient dans l'apostasie le moyen d'éviter le même sort. *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

Les Chapelles du bas-côté nord de la nef.

A défaut d'autre mot qui puisse rendre la pensée, j'adopte ici cette dénomination de *chapelle* pour indiquer ces parties du collatéral de la nef qui possédaient chacune leur autel autrefois, mais qui n'en ont plus reçu depuis la Révolution.

1° Chapelle des Fonts-Baptismaux.

Les deux chapelles placées sous les tours l'emportent sur les autres par leurs vastes dimensions, leur forme carrée, l'abondance de la lumière venant de deux grandes fenêtres ; ici les vitraux ne sont que des grisailles ; la représentation de sujets historiques y était impossible, la perspective étant coupée par le baldaquin qui surmonte la cuve baptismale.

Comme dans beaucoup d'autres églises, le vieux baptistère en granit a été remplacé par cette cuve de marbre dépourvue de tout caractère artistique. Quant au baldaquin, dessiné et sculpté au moment où l'on reprenait le goût de l'art ogival, c'est une œuvre d'un mérite réel pour l'époque, mais on peut regretter qu'il dissimule une belle fenêtre. Il a été taillé dans la pierre blanche, et s'il offre l'aspect du granit, c'est grâce à l'artifice d'un peintre.

Adossée au mur méridional de la chapelle, se voit une statue en albâtre de saint Jean-Baptiste. Elle paraît remonter au XVe siècle et accuse bien son origine espagnole. Elle provient de l'ancienne église de sainte Thumette à Kérity, où elle resta même après la ruine de cet édifice ; c'est là que Cambry la vit en l'an III (1796) ; mais elle était transportée depuis longtemps dans l'église de Penmarc'h, lorsque Mgr Sergent l'obtint pour sa cathédrale en échange de deux statues de plâtre de dimensions colossales (Notre-Dame et saint Corentin) et de deux piédestaux en pierre de kersanton. On peut affirmer que notre église n'a rien perdu à l'échange. Saint Jean apparaît adossé à un arbre dont les branches viennent déborder de chaque côté. Sur ces rameaux sont des oiseaux et des animaux de toute sorte. Ainsi dans les âges de foi représentait-on saint Jean, purifié du péché dès avant sa naissance, et par cela même en paix avec toute la nature, comme Adam avant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la chute. Aux pieds de saint Jean est agenouillé le chevalier donateur de la statue ; la tête brisée a été remplacée par M. Le Brun, sculpteur à Lorient, qui a rendu le même service au chien accompagnant le chevalier ; ce pauvre chien ne laisse pas que de paraître très étonné en sentant sur son corps si svelte de levrier une tête de parfait bouledogue.

Le dais très ouvragé qui abritait la statue du saint précurseur n'existe plus ; le socle a été converti en retable d'autel et se voit aussi à la cathédrale dans la chapelle des Saints-Anges ; on peut regretter la séparation de ces deux objets qui se complétaient l'un l'autre.

Cambry explique par un naufrage la présence de la statue et de ses accessoires dans l'église de Kerity ; M. Le Men observe avec raison que cette explication tombe d'elle-même ; notre littoral était bien assez riche au XV^e^ et au XVI^e^ siècle pour payer le luxe de ses églises ; or, les sculptures en albâtre sont communes sur toutes les côtes bretonnes qui, en ce temps-là, faisaient grand commerce avec l'Espagne.

En face de la statue de saint Jean se trouve un enfeu voûté sous lequel fut autrefois enseveli l'évêque Raoul Le Moël, à qui l'on doit l'achèvement de cette chapelle. Le tombeau mutilé, lors de la profanation des sépultures épiscopales (12 décembre 1793), a été rétabli, et la statue, heureusement conservée, a repris sa place sur la table de kersanton, où se lit l'inscription suivante :

Cy : gist : feu : vénérable : maistre : Raoul : le : Moël : jadis : évesque : de : Cornouaille : qui : décéda : le : XXXI : jour : de : may : lan : mil : cinq : centz : et : ung :

Raoul Le Moël, dont le nom indique l'origine bretonne, n'appartenait cependant pas d'abord au clergé de notre pays : il était chanoine de Poitiers et aumônier du roi Charles VIII lorsqu'il fut élu évêque de Quimper le 22 novembre 1493. Il fit son entrée solennelle et fut intronisé en grande pompe, le dimanche 16 octobre 1496. Une des pages les plus curieuses dans la *Monographie de la Cathédrale* est celle où est décrite cette cérémonie (p. 148). En 1498, il assista aux obsèques du roi Charles VIII et à l'entrée de Louis XII à Paris. Au mois de janvier de l'année suivante, il signa, avec les évêques de Léon et de Saint-Brieuc (pour la duchesse), et les évêques de Luçon et d'Albi (pour le roi), le contrat de mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. En 1500, le roi le nomma second président de la chambre des comptes de Bretagne. Les armes de Raoul Le Moël sont sculptées et peintes à la clef de voûte au-dessus du baldaquin. Jusqu'à la dernière restauration de la cathédrale, cette chapelle communiquait avec le porche principal par une grande arcade que ferme aujourd'hui un mur plein.

En quittant les fonts baptismaux, nous laissons à notre gauche un portique ouvrant au Nord sur la place Saint-Corentin ; c'est ce que l'on appelait autrefois le *porche du baptême*, parce que l'on y accomplissait les cérémonies préparatoires à l'administration de

ce sacrement ; aussi est-il garni de chaque côté d'un banc de pierre destiné aux personnes qui attendaient l'arrivée du prêtre.

(A suivre.)

AVIS

Messieurs CHRISTOFLE et C^ie^ ont l'honneur de faire connaître aux nombreuses personnes qui savent apprécier la supériorité de leurs couverts et de leur orfévrerie, que leur seul représentant et dépositaire à Quimper est M. GUIBOURG, horloger-bijoutier, 6, Quai du Parc, en face la Préfecture, et qu'elles trouveront chez lui un bel assortiment de leurs produits.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE — Vernis, Brosserie — VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper
GRAND CHOIX DE BAGUETTES POUR ENCADREMENTS
VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr L. LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie^ FINANCE, 5, B^d^ Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



ALAMBIC VALYN
Portatif à tout chauffage, POUVANT FONCTIONNER PARTOUT
POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.
Construit en cuivre rouge étamé
Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc. (*Demander Catalogue illustré*).
BROQUET, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 88, Rue Bonaparte, 88, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIERES

BIAIS AINÉ & Cie | **Ornements d'église**
74, rue Bonaparte, PARIS.

HOTEL MASSILLON, 9, RUE DU VIEUX-COLOMBIER
Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension
HOTEL BONAPARTE, 61, RUE BONAPARTE, — PARIS
Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Étudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 francs.
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 26 Septembre 1890. N° 39.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis aux abonnés.

I. Chronique du diocèse: Offices extraordinaires ; Mutations dans le Clergé ; Riec ; Quimper ; Lesneven ; Rapport sur la retraite des hommes d'Œuvres à Lesneven ; Le Congrès des Associations ouvrières catholiques à Sainte-Anne d'Auray ; Rapport de M. l'abbé Cogneau.

II. — Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 Septembre. — 18me dimanche après la Pentecôte, Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoires : 1° du dimanche, 2° de s. Wenceslas.
Vêpres de s. Michel, mémoire de la Sainte-Vierge.
Lundi 29. — S. Michel, double de 2me classe, blanc.
Mardi 30. — S. Jérôme, docteur, double, blanc.
Mercredi 1er Octobre. — S. Remi, évêque, double, blanc.
Jeudi 2. — Fête des Saints-Anges, double-majeur, blanc.
Vendredi 3. — S. Magloire, martyr, semi-double, rouge.
Samedi 4. — S. François d'Assise, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lannilis	28, 29 et 30 Septembre.
Lanrivoaré	1 et 2 Octobre.
Châteaulin	3 et 4 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Avis aux abonnés. — Les souscripteurs dont l'abonnement est à échéance du 1er octobre 1890 et qui sont dans l'intention de continuer à recevoir la *Semaine*, sont priés de faire parvenir à l'Administration les *6 francs* du renouvellement, à moins qu'ils ne préfèrent que le recouvrement soit effectué par l'entremise de la poste, avec addition de *50 centimes* pour les frais.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Jeudi 2 octobre*, fête des Saints-Anges et fête patronale de la Confrérie de la Doctrine chrétienne, à 9 heures 1/2, messe du Saint-Esprit, allocution par M. l'abbé Fléiter vicaire-général et bénédiction.

On convoque à cette messe, outre les associés, toutes les écoles de la ville et les parents des enfants.

On rappelle aux membres de la Confrérie de la Doctrine Chrétienne, que le moment est venu de solder les cotisations. Les chefs de dizaines sont priés de les recueillir.

***

— Paroisse Saint-Mathieu. — *Lundi 29 septembre*, fête de Saint-Michel, une messe sera dite pour l'Eglise et pour la France, à 8 heures, en l'église Saint-Mathieu.

Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés :

M. Saliou, professeur au Grand-Séminaire de Quimper, recteur de Plouzané, en remplacement de M. Kerlan, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Kerisit, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, professeur au Grand-Séminaire de Quimper, en remplacement de M. Saliou, nommé recteur de Plouzané ;

M. Poulhazan, vicaire à Bodilis, vicaire à Saint-Sauveur de Brest ;

M. Le Gall, vicaire à Guilers, vicaire à Bodilis ;

M. Huet, aumônier de la Retraite à Brest, recteur de Kernoués, en remplacement de M. Nicolas, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Derrien, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, aumônier de la Retraite à Brest ;

M. Le Foll, vicaire au Relecq, vicaire à Saint-Sauveur de Brest ;

M. le Sann, prêtre de la dernière ordination, vicaire au Relecq ;

M. Kergoat, vicaire à Audierne, recteur de Saint-Hernin, en remplacement de M. Péron, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Balanant, précepteur, vicaire à Audierne ;

M. Stéphan, aumônier des Ursulines à Quimperlé, recteur de Guerlesquin, en remplacement de M. Guillet, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Lavanant, vicaire à Crozon, aumônier des Ursulines de Quimperlé ;

M. Mocaër, vicaire à Lennon, vicaire à Crozon ;

M. Monfort, prêtre de la dernière ordination, vicaire à Lennon ;

M. Taridec, vicaire à Rédéné, vicaire à Plouvorn ;

M. Marzin, vicaire à Porspoder, vicaire à Rédéné ;

M. de Roquefeuil, vicaire à Garlan, vicaire à Porspoder ;

M. Le Séac'h, vicaire auxiliaire à Plouzané, vicaire à Garlan ;

M. Berthou, professeur au collège de Lesneven, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix ;

M. Breton, prêtre de la dernière ordination, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix.

Riec. — Nous sommes heureux d'apprendre que la paroisse de Riec va recevoir très prochainement des Frères de Ploërmel pour tenir l'école libre, dûe à l'inépuisable générosité de M. le marquis de Brémond-d'Ars.

Quimper. — Samedi 11 octobre, ouverture de la Retraite bretonne pour les femmes, à Quimper, Lesneven et Quimperlé. M. le Supérieur des Retraites de Quimper, se conformant aux instructions réitérées et pressantes de Monseigneur, adresse un nouvel appel au zèle et à la charité de ses vénérés confrères, afin qu'ils ne négligent aucun des nombreux moyens qui sont en leur pouvoir pour procurer cette faveur à leurs paroissiens.

La *Semaine religieuse*, au moment où elle était sous presse, a annoncé déjà la mort de Mgr Coadou : nous espérons donner dans quelque temps une notice sur ce vénéré et saint prélat, missionnaire depuis 45 ans aux Indes. Nous le recommandons tout particulièrement aux prières de nos lecteurs.

Lesneven. — Nous sommes heureux d'annoncer que la Retraite des *hommes d'Œuvres* aura lieu désormais chaque année dans la première semaine de septembre.

Rapport sur la Retraite des hommes d'Œuvre à Lesneven.

Le jeudi 4 septembre, s'ouvrait à Lesneven, une retraite qui s'adressait d'une manière toute particulière aux hommes de cœur et de dévouement qui s'occupent des Œuvres catholiques diocésaines et s'intéressent à l'étude des questions sociales.

Elle présentait donc une importance exceptionnelle. Car si les retraitants devaient surtout y retremper leur âme et leur courage dans la méditation et la prière, ils devaient aussi, dans des causeries quotidiennes, se rendre compte

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de la marche générale des diverses œuvres dans le diocèse, et se concerter sur les moyens à employer pour en assurer le développement.

Soixante personnes y assistaient, de toutes les classes, de toutes les conditions, unies par le même amour de l'Eglise et de la France.

La retraite était prêchée par le R. P. Le Tallec. N'est-ce pas assez dire qu'elle a eu un plein succès et qu'elle portera de nombreux fruits ?

En effet, un grand nombre de questions sociales actuelles y ont été abordées.

Oh ! certes, le régiment devrait être une école de grandeur d'âme et de noblesse dans les sentiments. Mais, soit esprit du temps, soit défaut de surveillance, il faut convenir que le séjour de la chambrée, grâce aux conversations qui s'y tiennent, aux blasphèmes et aux imprécations qui y ont droit de cité, laisse dans l'âme d'un jeune soldat chrétien de 20 à 25 ans, un malaise indicible, un vide immense que ne remplit pas assez l'image de la Patrie. On ne saurait trop recommander l'Œuvre des cercles militaires, car le soldat y trouve une famille, des distractions honnêtes ; il y trouve son Dieu, et en lui son ange consolateur. Aussi, avant le départ des jeunes recrues, le clergé doit-il se procurer la liste générale des aumôniers militaires des diverses garnisons, afin de pouvoir donner au conscrit qui va partir, tous renseignements nécessaires à cet égard. Dans beaucoup de paroisses, on célèbre la messe du départ et on invoque Notre-Dame des armées. Il est à désirer que cet exemple se généralise.

Notre fin de siècle a vu naître une nouvelle puissance qu'il faut savoir organiser et utiliser : la presse. Si le matérialisme fait des progrès rapides, si les mœurs se dissolvent, à quoi attribuer cette progression du mal sinon à la multiplicité des mauvais livres, à la profusion des lectures ordurières, et à la propagation extraordinaire de feuilles immondes, de journaux athées et de feuilletons immoraux ? Il faut donc organiser la bonne presse, la vulgariser, la répandre. C'est un devoir de conscience et un devoir social.

Un rapport, présenté il y a dix ans par une des sections de la Ligue d'enseignement, constatait que le montant des achats faits pour le compte des bibliothèques civiles, s'élevait déjà à 181.938 fr. 90 ; 11.197 fr. et 12.000 volumes avaient été distribués à 246 bibliothèques populaires ; 21.641 volumes à 165 cercles de la Ligue ; 17.675 fr. et 4.587 volumes, aux bibliothèques militaires. Depuis, le chiffre des dépenses a encore augmenté dans une progression effrayante, de sorte qu'il est peu de communes en France qui ne soient inondées de ces pamphlets qui ont tous la même caractéristique : la haine de l'Eglise et du vieil ordre social.

Nous vivons à une époque de transformation. Il faut que cette transformation soit catholique. Il faut donc lutter sous peine de reculer. Peut-on se reposer quand l'ennemi nous menace, quand il est dans la place ? Organisons donc nos bataillons, soyons des apôtres.

Aussi ne peut-on assez encourager les efforts de ces prêtres zélés, aidés de laïcs dévoués qui s'occupent activement de patronages. C'est de 10 à 15 et 20 ans surtout que l'âme de l'enfant, du jeune homme a besoin d'être cultivée, ornée de l'amour de Dieu et de la vertu. Dans ces patronages, le jeune homme affermira sa foi ; il y puisera l'amour de distractions honnêtes. Grâce aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul, qui sont attachées à la plupart des patronages, il apprendra à aimer le pauvre, à compâtir à la douleur d'autrui.

Il est une œuvre qui mérite d'être vulgarisée, car elle est appelée à rendre d'immenses services. Que de fois en effet, ne voyons nous pas dans nos paroisses des orphelins de père et de mère, abandonnés sans nul appui. On pourrait secourir, gîter et élever beaucoup de ces petits malheureux, si l'on connaissait mieux l'Œuvre de l'adoption. Installée à Paris, sous la présidence d'honneur de son Eminence le Cardinal Richard, et sous la présidence effective de sa Grandeur Mgr Thomas, archevêque de Rouen, cette Œuvre a pour but de recueillir en France, le plus grand nombre possible d'orphelins de père et de mère, de 5 ans commencés à 10 ans accomplis. Ils sont élevés dans leurs familles ou dans les orphelinats les plus rapprochés du lieu où se fait l'adoption, on les forme surtout aux travaux agricoles ; ils restent sous la surveillance de l'Œuvre, les garçons jusqu'à 18 ans, les filles jusqu'à 21 ans. La cotisation annuelle est de 6 fr. 50. Que cette Œuvre germe donc sur notre terre armoricaine, si noble et si généreuse, et puissions-nous entendre de

nombreux orphelins répéter cette parole du Psalmiste : « Mon père et ma mère m'ont délaissé, mais le Seigneur m'a recueilli. »

Réconcilier au nom du Sauveur, l'ouvrier avec son patron, le moraliser, le protéger, rétablir l'harmonie sociale par l'union du capital et du travail, tel est le noble et généreux dessein poursuivi par l'Œuvre des cercles catholiques. C'est une œuvre de régénération sociale, on l'a beaucoup critiquée. Mais que ne critique-t-on pas aujourd'hui ? Il est souvent plus facile de railler que de faire mieux. Si un mouvement catholique a été créé, déterminé dans le pays, si certaines classes de la société ont enfin appris qu'elles ont des devoirs à remplir, si un certain nombre d'ouvriers ont conservé leur foi, si des lois économiques améliorant le sort du faible ont été votées, si enfin dans cette brûlante question sociale l'Eglise rayonne plus que jamais comme pouvant résoudre ce terrible problème, à qui le doit-on ? A l'Œuvre des cercles catholiques, à l'idée corporative et profondément chrétienne qu'elle a mise en circulation.

Il importe aussi d'accorder une attention particulière aux syndicats agricoles. Soit pour le bien, soit pour le mal, grâce à ce faisceau, à cette union d'efforts et de volontés, quand les premiers tâtonnements auront disparu, ces syndicats sont appelés à exercer une grande influence. Il faut donc les pénétrer de l'esprit chrétien, de l'esprit vraiment corporatif. M. l'Abbé Garnier a organisé à Caen des syndicats modèles, affiliés pour la plupart à l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Champs.

Lorsque le présent est plein d'amertume, que l'âme est accablée de douleur et de tristesse, il est doux et parfois consolant de penser à l'avenir. Et l'avenir de la France, n'est-ce pas sa jeunesse ? Il est une jeunesse pleine de sève et de vigueur, aux convictions fortement trempées, pénétrée du sentiment du devoir, qui ne craint pas de porter sur sa poitrine le signe de la Rédemption ; par l'étude, l'action et la prière, elle se tient en éveil et se prépare aux luttes de l'avenir. Tel est le but de l'Association catholique de la Jeunesse Française, représentée dans notre diocèse par la conférence Sainte-Anne. Cette conférence ouvre ses rangs à tout jeune homme vraiment chrétien, ayant une certaine instruction, de 16 à 40 ans, qui aime sa religion et son pays. Les réunions sont trimestrielles. Un aumônier est à sa tête. Elle comprend deux catégories de membres, les membres actifs et les membres honoraires. Ces derniers, sont ceux qui, engagés dans les liens du mariage ou empêchés par leurs occupations, d'assister à toutes les réunions, s'intéressent à l'œuvre et l'aident au besoin, de leurs lumières et de leurs exemples. Nous signalons cette association à la sympathie du clergé.

Mais l'Œuvre par excellence, à laquelle nous ne devons refuser aucun sacrifice, c'est l'Œuvre des écoles. Sur ce terrain, il est impossible de faire la moindre concession. Construisons de nouvelles écoles libres là où la chose est possible ; mais soutenons surtout celles qui existent. Que les membres du clergé rappellent aux fidèles que le denier des écoles est fondé à Quimper, et que c'est pour eux un devoir de conscience que de l'alimenter. Il faut de même rappeler aux parents qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes qu'ils ne peuvent, aux yeux de la conscience, se dispenser de payer, si leurs ressources personnelles le leur permettent.

L'Œuvre des courtages des assurances catholiques, fondée à Paris, par un homme de bien et de cœur, M. Pihoret, est appelée à rendre aux écoles libres d'immenses services. Les bénéfices qu'elle réalise par la suppression des intermédiaires, des agents d'assurances, sont consacrés en moyenne partie à ces établissements. Il importe donc de la faire connaître dans notre diocèse.

Telles sont les questions qui ont été traitées dans le cours de cette retraite.

Avant de se séparer, les retraitants ont voulu mettre sous la protection de la Vierge Marie, les résolutions qu'ils ont prises, et ils se sont rendus processionnellement au Folgoët, en chantant le beau cantique qui exprimait si bien les sentiments de leurs cœurs :

Dieu de Clémence,
O Dieu vainqueur
Sauvez Rome et la France
Au nom du Sacré-Cœur !

Archives diocésa es de Quimper et Léon

Le Congrès des Œuvres à Sainte-Anne-d'Auray. — Nous revenons d'assister à un Congrès pour la première fois, et nous avouons que nous y sommes allé avec quelque défiance et des idées préconçues. Il ne nous coûte pas de dire que nous nous étions trompé. L'institution des Congrès, surtout si l'on voulait les faire régionaux, et peut-être même diocésains et non généraux pour toute la France, est un instrument excellent pour faire un très grand bien par la mise en commun des vues et des appréciations diverses sur les Œuvres, et par l'échange, parfois animé, de divergences d'opinions sur les voies et moyens à prendre pour arrêter le mal, sauver les âmes, sans oublier les intérêts matériels, et travailler au bien du pays.

Sainte-Anne-d'Auray a été choisie cette année pour le lieu du 20e Congrès par le Bureau central établi à Paris et composé de religieux, de prêtres et de laïques de marque ; leurs noms sont connus : le R. P. Delaporte, président ; Le R. P. Leclerc ; M. Lucas-Championnières ; M. Tournamille ; M. le comte Yvert, etc.

Monseigneur de Vannes, assisté de Nos Seigneurs les Evêques de Séez et du Cap-Haïtien, avait accepté de présider les réunions, et Sa Grandeur, avec la plus extrême bonne grâce, a assisté à toutes les séances, dirigeant les discussions pour ne pas les laisser dévier, et ayant, pour ceux qui prenaient la parole ou lisaient un rapport, un mot aimable et gracieux.

Nous n'avons pas l'intention de descendre dans le détail pour le moment ; nous attendrons la publication du compte-rendu qui ne tardera pas. Nous nous bornerons à signaler en quelques mots la part si honorable qu'y a prise le diocèse de Quimper, et nous en sommes justement fier.

Mgr de Kernaëret, à l'une des réunions du soir, a traité avec la plus grande distinction la question difficile et peu connue de la *propriété*, de son *origine* et de ses *devoirs*. Mgr de Kernaëret a le don de la clarté ; son exposition est élégante, facile et limpide. On sent qu'il est maître de son sujet ; il dit ce qu'il veut et chacun de ses mots porte.

M. l'abbé Livinec a lu un rapport charmant et vraiment consolant sur l'Œuvre militaire à Quimper. On sent qu'il l'aime et qu'il s'y consacrerait volontiers tout entier.

M. l'abbé Cogneau, — dont nous donnons plus loin le rapport que nos lecteurs liront avec le même plaisir que nous l'avons entendu, — a fait une petite et gracieuse improvisation pour revendiquer, en faveur du Séminaire de Quimper, la priorité sur celui de Vannes, de l'établissement de la Conférence des Œuvres.

M. l'abbé Derrien, vicaire à Saint-Pol-de-Léon, a lu un rapport parfait sur les Œuvres dirigées par lui, et montré tout ce que l'on peut faire au milieu d'une population resté très chrétienne.

M. l'abbé Ollivier, délégué de Monseigneur, a demandé à différentes reprises la parole sur diverses questions, et ses avis ont été très goûtés ; l'assemblée l'a fortement applaudi.

Enfin, M. l'abbé Le Bail, a fait une conférence sur les Œuvres eucharistiques, leur indispensabilité et les meilleurs moyens de les propager.

Il est arrivé quelquefois que les présidents interrogeaient les membres présents, et semblaient provoquer la contradiction pour en faire sortir plus de lumière. C'est ainsi que M. l'abbé Breton, interpellé par le R. P. Leclerc, s'est trouvé amené à parler des moyens de rapprocher le clergé du peuple des campagnes, par les jeux, et a soulevé par le charme de son improvisation la salle tout entière, qui l'a couvert de ses bravos.

Toutes les questions religieuses et sociales ont été abordées et étudiées. Aucune question politique n'a été posée.

Elles ont donné lieu à des vœux, dont plusieurs intéressent particulièrement le diocèse. Nous ne parlerons aujourd'hui que de deux seuls : le premier, présenté et développé par M. l'Abbé Alfred Leroy, a trait à l'industrie de la sardine, en ce qui concerne le travail du dimanche et le bien à faire aux pauvres marins, qu'on ne peut facilement atteindre dans leur vie errante d'Audierne, à Belle-Ile et aux Sables-d'Olonne. Cette question a été magistralement traitée ; Monseigneur de Vannes, a promis de s'entendre avec Nos Seigneurs les Evêques du littoral, pour l'étudier et prendre les mesures qui paraîtront possibles et convenables.

Le second vœu est de M. le marquis de Gouvello. M. le marquis de Gouvello, consacre une partie considérable de son immense fortune, à la création d'orphelinats agricoles, et il est le président de cette Œuvre en France. Dans la commission dont il a érigé les travaux, et à laquelle nous avons assister scrupuleusement, nous avons appris les choses les plus intéressantes sur ces Œuvres d'orphelins.

Nous ne pouvons pas en dire d'avantage, mais il est temps que le diocèse fasse enfin quelque chose pour les petits garçons orphelins ou abandonnés ; jusqu'ici on ne s'est occupé que des petites filles, et il y a désormais plusieurs Œuvres établies qui répondent fort bien à tous leurs besoins. Et c'est dans cette pensée que nous nous sommes rallié à ceux — et c'était la majorité — qui demandaient dans chaque diocèse, la création d'un comité provoquant les ressources, les centralisant et amenant à un développement suffisant ce qui existe.

Cette grosse question s'impose ; il y a en France plus de 700 orphelinats religieux pour les filles, il y en a à peine 80 pour les garçons ; cette seule comparaison navre le cœur ! Nous croyons savoir que ceux qui ont mission pour conduire et diriger s'en préoccupent vivement.

Le congrès de Sainte-Anne fera du bien, il n'est personne qui n'ait rapporté plus de lumières sur les besoins du temps, les moyens à prendre pour parer à ses grandes misères, et une vive résolution de faire mieux pour Dieu, les âmes et le pays.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Rapport de M. l'abbé Cogneau, lu au Congrès de Sainte-Anne-d'Auray.

MESSIEURS,

Au mois de décembre 1885, la Conférence des Œuvres, fondée au Séminaire de Quimper quelques mois auparavant, recevait l'honneur et les privilèges de l'aggrégation à l'Union des Associations ouvrières catholiques. C'était la première aggrégation de ce genre prononcée sous les auspices de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque d'Anthédon, qui venait d'accepter la présidence de l'Union. Dès lors, on pouvait bien augurer de l'avenir de notre Œuvre ; la bénédiction de l'illustre prélat qui préside le Bureau central, en assurait le développement et le succès. Depuis ce jour, en effet, l'Œuvre n'a cessé de marcher dans la voie qui lui était ouverte : elle a vu chaque année grandir sa prospérité.

Puisque vous voulez bien, Messieurs, porter intérêt à notre Conférence, je vous entretiendrai quelques instants des conditions dans lesquelles elle est établie, des travaux qu'elle entreprend et des résultats qu'elle obtient.

I.

Notre organisation est des plus simples : la Conférence est une Association formée des Séminaristes des deux derniers cours, qui sont admis sur leur demande à en faire partie. Tous donnent leur adhésion au règlement et aux bases de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, et reçoivent le diplôme de membre de cette Œuvre. Les membres sont unis par un lien religieux qui est exactement le même que celui qu'a adopté l'Œuvre des Cercles catholiques. Nous y ajoutons pourtant quelques dispositions supplémentaires : les Séminaristes tenus au bréviaire récitent les vêpres et complies du mercredi à l'intention des travailleurs, et chaque jour une communion est offerte par l'un des membres à la même intention. Notre Œuvre a ainsi un fondement solide ; elle est surnaturelle dans sa base : elle repose sur la prière.

La direction de l'Œuvre appartient à un bureau composé de plusieurs membres. Le Président du bureau est aussi Président de la Conférence ; c'est à lui de recevoir dans l'Œuvre les Séminaristes qui demandent à en faire partie, à lui de tenir les réunions, d'indiquer les travaux à entreprendre, de correspondre au dehors, particulièrement avec le Bureau central de l'Union, à lui, en un mot, d'imprimer le mouvement, d'activer la vie dans ce corps dont il est la tête. Pour l'aider dans cette tâche, on lui adjoint un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un bibliothécaire, que l'on choisit, comme le Président, parmi les Séminaristes du dernier cours qui font déjà partie de l'Œuvre. Le Bureau est complété par deux autres membres, pris dans le troisième cours, qui portent le nom de conseillers. Leur rôle particulier est d'étudier les diverses publications, revues, journaux et brochures, que reçoit la Conférence, et d'en faire le rapport à la réunion hebdomadaire des membres du Bureau. Ils fournissent aussi, après l'expédition des affaires concernant la Conférence, la matière des entretiens à cette réunion. L'un de nos professeurs, M. Livinec, est présent aux séances tenues par le Bureau : il nous fait des communications nombreuses et intéressantes, prend part à nos discussions, nous donne des avis très utiles, et est, en un mot, l'aîné de ces réunions. A la fin de l'année, les membres sortants du Bureau nomment l'un des conseillers Président de l'Œuvre pour l'année suivante ; le second conseiller remplira les fonctions de secrétaire. Par cette heureuse combinaison, la direction de la Conférence passe chaque année en d'autres mains, et pourtant reste constamment identique à elle-même, seul moyen d'imprimer à l'Œuvre une marche régulière et de réaliser quelques progrès.

La Conférence tient ses réunions ordinaires tous les quinze jours l'hiver, et tous les huit jours l'été, pendant une récréation ou une promenade. La plus entière liberté et la plus grande simplicité doivent regner dans ces réunions. M. le Supérieur y assiste ordinairement et y apporte le tribut de ses lumières et de son expérience.

Enfin une séance générale, à laquelle sont admis tous les Séminaristes indistinctement, clôt tous les travaux de l'année. La présidence de cette réunion est offerte à un prêtre du dehors qui doit faire une Conférence sur les Œuvres en général, ou sur celles qu'il dirige lui-même ou sur celles qui

méritent le plus notre attention. Le secrétaire de la Conférence lit un rapport d'ensemble sur les travaux de l'année, et l'on proclame à la fin les noms des membres qui doivent composer le Bureau de l'Œuvre l'année suivante. Cette Assemblée générale fait à tous le plus grand plaisir et le plus grand bien, et nous attire toujours des sympathies que nous essayerions vainement de gagner autrement.

II.

Le programme des travaux de la Conférence est joint à notre règlement. Il comprend deux années d'études correspondant à deux situations diverses du chrétien vis-à-vis de la société. Dans l'une, nous prenons l'homme au berceau et nous le suivons dans les phases successives de la vie, parcourant les œuvres appropriées à ses divers états, l'enfance, l'adolescence, tout le temps qu'il demeure comme membre passif de la société, si j'ose ainsi dire, recevant tout d'elle et ne lui donnant que peu de chose, n'ayant guère d'autre devoir envers la société que l'accomplissement de ses obligations personnelles de chrétien. Dans cette partie du programme rentrent, par exemple, les crèches, les orphelinats, les écoles, les catéchismes, les congrégations, les patronages, etc., etc. — L'homme ensuite entre dans une seconde période : en se mariant, il constitue la famille, il acquiert alors surtout les droits civils du citoyen, il se fait une position qui lui crée des devoirs particuliers vis-à-vis de ses semblables ; en un mot, il joue dans la société domestique, civile et religieuse, un rôle actif dont le bon ou mauvais accomplissement influera nécessairement sur les destinées du corps social. Cette seconde partie comprend donc des œuvres telles que celles-ci : mères chrétiennes, pères de famille, œuvre de saint François Régis, corporations, syndicats... Enfin il est quelques œuvres mixtes comme les confréries pieuses, l'Adoration nocturne, l'Apostolat de la Prière, la Propagation de la Foi, etc., que l'on a classées de préférence dans la deuxième partie du programme, afin d'obtenir une division plus égale.

Mais il est évident, Messieurs, qu'un tel programme est bien trop étendu pour que l'on puisse en parcourir tous les points dans le court espace de deux ans. Il faut se souvenir, en effet, que l'étude des Œuvres dans les Séminaires ne peut ni ne doit être l'occupation principale des séminaristes. Nous sentons trop le besoin de fortes études théologiques pour être disposés à faire passer l'accessoire avant le principal, pour subordonner la fin aux moyens et donner aveuglément dans une illusion qui nous serait funeste. Force est donc de n'accorder à l'étude des Œuvres que les moments de loisir. Aussi, dans l'impossibilité où il se trouve de mettre à l'étude tous les sujets indiqués dans le programme, le Président se voit-il obligé de faire un choix des Œuvres qui lui semblent le plus importantes ou le plus en rapport avec les circonstances. Chaque sujet est confié à l'un des membres de la Conférence, à charge pour lui de l'étudier et d'en faire un rapport à la réunion suivante. A la fin de chaque conférence, le Président indique le point qui sera traité dans la suivante ; chacun peut dans l'intervalle l'étudier en son particulier, afin d'être plus à même de discuter le rapport qui doit en être fait. Ce rapport, pour lequel les formes les plus simples sont rigoureusement prescrites, est discuté à volonté dans la Conférence, résumé en quelques mots par le Président, corroboré des observations précieuses de Monsieur le Supérieur, analysé enfin par le Secrétaire dans la réunion suivante. Eprouvé par toutes ces critiques et toutes ces objections, ce rapport fournit à tous une connaissance claire et suffisante de l'Œuvre qui en était l'objet, connaissance qu'ils n'auraient pu acquérir autrement qu'au prix de longues et difficiles recherches. Enfin, comme la Conférence prend ses membres parmi les séminaristes de deux cours, il se fait que chacun parcourt ainsi le cycle complet des œuvres mises à l'étude suivant les indications du programme.

Diverses causes, dont la principale a été l'interruption des études occasionnée par l'épidémie qui a sévi au mois de janvier dernier, nous ont empêché d'étudier comme nous l'aurions voulu la seconde partie de notre programme. Mais, grâce au zèle et à l'activité de notre Président, les travaux, pour être moins nombreux que de coutume, n'ont été ni moins bien conduits, ni moins fructueux. Nous avons abordé de préférence les Œuvres paroissiales, l'Apostolat de la Prière, les Confréries du Saint-Sacrement, du Saint-Rosaire, etc. Nous avons recherché avec soin les moyens les plus propres à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

entretenir et développer encore dans nos paroisses bretonnes les Œuvres déjà si florissantes de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, Œuvres si favorables au maintien de la foi chez les fidèles eux-mêmes, par l'apostolat qu'elles leur font exercer. Je ne puis entrer dans le détail de tous les travaux qui ont rempli l'année. Si le temps nous l'eût permis, nous aurions peut-être touché un peu aux grandes questions sociales aujourd'hui si agitées. Nous l'avouons cependant, ce que nous recherchons avant tout, c'est le résultat pratique, aussi immédiat que possible. Nous étudions les Œuvres que chacun de nous aura à entreprendre ou à diriger à sa sortie du Séminaire. Or, les Œuvres paroissiales sont très généralement les seules possibles et désirables dans notre diocèse : les grandes industries y font défaut, les agglomérations d'ouvriers sont très rares, la famille vit encore à l'ombre du clocher, sous la surveillance du pasteur, dans les conditions normales que l'on veut ailleurs ressusciter, nulle part on ne la trouve complètement absorbée et détruite par la vie toute matérielle de l'usine.

Le Bureau de la Conférence, grâce à ses réunions plus nombreuses, peut se livrer à des travaux particuliers. Les circonstances du moment, plutôt qu'un ordre du jour tracé d'avance, déterminent l'objet de ces études spéciales. Cette année, la question qui nous touchait de plus près, c'était évidemment la nouvelle situation faite aux séminaristes par la loi néfaste qui les enrôle sous les drapeaux. Admirablement conduits en cette matière par M. Livinec, qui a fondé et dirigé longtemps le Cercle militaire de Quimper, nous avons recherché soigneusement les moyens qu'auront à employer les séminaristes soldats pour persévérer dans le bien et conserver leur sublime vocation, nous avons applaudi à l'établissement de nouveaux Cercles militaires en France, et décidé que la Conférence s'appliquerait, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la prière surtout et la correspondance épistolaire, à paralyser autant que possible les funestes effets que les auteurs de cette loi entendent lui faire produire.

Plus facilement que la Conférence, le Bureau a pu s'arrêter un peu à ces questions sociales dont je parlais tout à l'heure. L'amélioration du sort des ouvriers, la reconstitution de la famille, la christianisation de l'usine, les rapports entre patrons et ouvriers, la législation du travail, etc., tout cela a donné matière à d'excellents entretiens pleins de vie et à des discussions fort animées. Les enseignements de Notre Saint-Père le Pape, les principales publications faites sur ce sujet, les événements qui se sont produits cette année et qui rentrent dans cet ordre d'idées, par exemple, le pèlerinage des ouvriers français à Rome, le congrès de Berlin, toutes ces choses ont attiré notre attention et occupé nos réunions. Ainsi, nous ne sommes pas restés complètement étrangers à ce grand mouvement d'idées qui emporte aujourd'hui le monde entier, et nous avons salué et applaudi de grand cœur ces vaillants apôtres qui, comme M. l'abbé Garnier, M. le comte de Mun, M. Léon Harmel, travaillent à faire triompher partout les grands et salutaires principes de l'Evangile de Jésus-Christ.

III.

A présent, Messieurs, si je me reporte un peu en arrière, je cherche en vain pareil courant d'idées dans l'esprit des séminaristes. Il est vrai que les œuvres chrétiennes, si florissantes dans les âges de foi, viennent à peine de renaître sous l'impulsion généreuse des prélats et des grands chrétiens à qui nous rendons tous hommage. Mais ce n'est pas à l'heure où les œuvres s'établissent et progressent merveilleusement de tous côtés, alors qu'il n'est personne qui n'en sente le besoin pour ramener les peuples à la vie chrétienne, ce n'est pas à cette heure qu'il convient de dire au prêtre de se désintéresser complètement de ces moyens de salut pour son troupeau. Tout le monde reconnait, au contraire, qu'au prêtre doit appartenir la direction de ces efforts, qu'il doit être à la tête de ce mouvement, s'il a vraiment à cœur le bonheur de son peuple et la gloire de Dieu. Mais, alors, qui donc oserait dire que le prêtre n'a besoin d'aucune préparation à cette partie de son ministère ? La Conférence des Œuvres lui fournit justement cette préparation. Et c'est là le résultat que nous voulons obtenir. Le but immédiat de la Conférence n'est pas de faire surgir partout et instantanément les Œuvres les plus variées et les plus fécondes. On ne peut l'exiger de nous : nous sommes des écoliers, non des hommes engagés dans l'action ; nous sommes des séminaristes, non des pasteurs chargés du soin des âmes et du salut du troupeau. Nous n'avons d'autre ambition que de préparer la fondation d'œuvres nouvelles, la conservation et le développement des Œuvres existantes ; d'y arriver en prenant à nos Conférences une idée des diverses industries auxquelles il faudra plus tard donner nos soins, en étudiant l'organisation la meilleure, les conditions les plus favorables pour le bon fonctionnement et la réussite de ces œuvres. C'est là une fin immédiate qui, nécessairement, doit conduire à un autre résultat : la réalisation dans la pratique des idées ainsi acquises, la mise en œuvre des résolutions, l'exécution des desseins inspirés par ces études. Ainsi, pour ne parler que de ce que nous voyons au Séminaire, le développement progressif de l'Apostolat de la Prière, de l'Œuvre des Prêtres Adorateurs, l'établissement du Cercle Militaire sont des résultats positifs et bien appréciables que personne ne saurait contester. Et du jour où s'établiront ces relations que l'Union des Œuvres s'étudie à susciter entre la Conférence et les prêtres qui en ont fait partie, nul doute que ces résultats pratiques, cachés pour la plupart aujourd'hui, apparaissant tout d'un coup en pleine lumière, ne frappent les esprits les plus prévenus, et ne les obligent à confesser l'importance et l'utilité des Conférences d'Œuvres dans les Grands-Séminaires.

Méthodes du Rosaire à propager.

FEUILLES. — *Offrande des mystères du Rosaire*, d'après le V. Montfort ; 4 p. in-32 ; la douzaine, 25 c ; le cent 1 fr. 50.

Cette méthode, la plus courte et une des plus pieuses, devrait être connue de tous les fidèles et gravée dans la mémoire de tous les enfants.

Chants du Rosaire, notés en musique, 8 pages in-18. L'exempl., 5 c. ; la douzaine 50 c. ; le cent 3 fr.

Ces chants, très faciles et très harmonieux, donnent à l'exercice du Rosaire en commun un charme qui y retient et attire les fidèles.

OPUSCULES. — *Exposé des mystères du Rosaire*, selon la méthode de S. Dominique, avec vignettes, précédé du Petit Catéchisme du Rosaire ; 36 p. in-18, 10 c. Ce petit ouvrage nous donne l'idée la plus exacte de la dévotion du Rosaire.

Le Rosaire médité et récité selon la méthode de S. Dominique, contenant 40 formules variées, adaptées aux diverses conditions du chrétien et aux principales circonstances de sa vie ; broché, 2 fr. Chaque formule séparée 5 c.

SALAUN, Libraire, *à Quimper*.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

2e Chapelle des Trois-Gouttes-de-Sang.

Jusqu'à l'épiscopat de Mgr Sergent, cette chapelle renfermait les fonts baptismaux ; il en était ainsi depuis le XVe siècle, c'est-à-dire depuis l'époque où fut supprimée l'église qui, conformément à l'usage le plus ancien, servait spécialement à l'administration du baptême, et qui existait certainement encore en 1440. Lors de sa démolition, les fonts furent placés contre le pilier séparant la chapelle des *Trois-Gouttes-de-Sang* du porche qui lui est contigu : à une époque que l'on ne connait point, il furent établis dans l'intérieur de la chapelle, en face d'un autel que l'on sup-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prima vers 1840 ; c'est à cette époque que fut fait le baldaquin dont j'ai déjà parlé et qui figura d'abord ici ; il n'a été transféré à sa place actuelle qu'après 1867. En même temps que le baldaquin furent exécutées deux grandes statues, aujourd'hui transférées à l'île d'Ouessant ; l'une représentait saint Jean-Baptiste, l'autre sainte Marguerite, autrefois très honorée dans la paroisse Saint-Corentin, comme elle continue de l'être à Saint-Mathieu. Le baldaquin et les statues étaient l'œuvre de M. Rossi.

La chapelle qui nous occupe s'est appelée chapelle *de Saint-Sauveur* de 1465 à 1581 et chapelle de la *Croix* en 1770. Aujourd'hui elle est invariablement désignée sous le nom de chapelle des *Trois-Gouttes-de-Sang* ; d'après une tradition vraiment ancienne, le miracle qui lui a donné son nom y aurait eu précisément lieu. On peut admettre que le prodige fut opéré à cette place, mais non dans la chapelle actuelle qui ne fut construite qu'après 1424 ; or la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix* se célébrait dans la cathédrale au moins dès le siècle précédent. Pour exposer le miracle, nous ne pouvons mieux faire que de traduire ici le récit inséré au *propre* du bréviaire, c'est-à-dire le texte officiel dont se sert chaque année le clergé de la cathédrale, le mercredi après la sexagésime.

« Ce qui a donné lieu à la solennité d'aujourd'hui, c'est un miracle éclatant que la tradition dit s'être autrefois accompli dans l'église de Quimper. Un habitant de la ville, homme honnête et très riche, allant partir pour la Terre-Sainte, confia à un ami la garde de sa famille et l'administration de valeurs très considérables, et cela sans appeler personne en témoignage. Il consacra plusieurs années à ce pèlerinage, mais quand il fut enfin de retour il réclama de son ami le dépôt qu'il lui avait confié ; celui-ci déclara qu'il n'avait rien reçu. Le pèlerin frustré le traduisit en justice, mais ne pouvant, faute de témoins, prouver la culpabilité, il demanda que les deux intéressés fussent admis à prêter un serment solennel devant le Crucifix, admettant que cette épreuve terminerait l'affaire.

« Ils se rendirent donc tous deux à la cathédrale, et là, au moment même où le dépositaire ajoutait le parjure à son premier crime, les pieds du Crucifix de bois, attachés par un seul clou se séparèrent et répandirent trois gouttes d'un sang miraculeux. La réalité du prodige ayant été bien établie, il fut réglé que pour en perpétuer la mémoire, la fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix* se célébrerait chaque année le mercredi avant les Cendres. Les trois gouttes de sang sont encore conservées très religieusement avec l'image du crucifix dans la cathédrale de Quimper. »

Voilà ce qu'il y a de vrai, de certain dans l'histoire des *Trois-Gouttes-de-Sang*. Les autres détails que l'on y ajoute, l'histoire de la canne brisée, empruntée aux aventures de Sancho Pança dans l'île de Barataria, sont simplement à écarter comme produit de l'imagination populaire.

Quant au riche habitant de Quimper, dont les intérêts furent

sauvés par un miracle, était-il un gentilhomme, un seigneur croisé, ou simplement un bon bourgeois de la cité faisant un pieux pèlerinage ? Le mot latin *civis* rendrait plus plausible cette dernière hypothèse, mais il ne me semble pas suffisant pour faire passer condamnation sur l'opinion contraire ; les traditions orales qui se conservent encore à Quimper ne permettent pas de trancher la question ; on prétend que le pèlerin de Terre-Sainte appartenait à la famille Bougeant, d'où était issu le célèbre jésuite Guillaume-Hyacinthe Bougeant, né à Quimper, le 4 novembre 1690, mort à Paris le 7 janvier 1743. Il est certain que cette famille est bien quimpéroise : en 1618, maître Guillaume Bougeant est autorisé à graver ses armes et celles de sa femme, Marie Nédellec, sur la tombe de cette dernière, tombe qui, jusque-là, portait les armes de Lescoetz ; en 1624, Marguerite Bougeant y était inhumée (cette tombe était dans la chapelle des *Trépassés*) ; en 1681, noble homme Guy Bougeant, sieur de Kernevenou, demeurant en la ville close de Quimper-Corentin, était gouverneur de la chapelle du Pinity ; mais tout cela ne prouve pas que les Bougeant étaient déjà anoblis au XIII^e^ siècle et que leur ascendant dont il s'agit ait figuré aux croisades ; il pouvait être simplement un bourgeois notable de la ville : *civis honestus ac prædives*. La tradition dit encore que l'homme qui, après un passé tout d'honneur et de probité, se rendit coupable de spoliation et de parjure était de la famille Furic, une des plus considérables et des plus justement estimées de Quimper. Les Furic possédèrent plusieurs seigneuries, entr'autres celles du Run, de Kergourant, de Kerongar et de Keramaner ; le château de ce nom est voisin de la chapelle de la *Mère-de-Dieu*, aussi les Furic de Keramaner contribuèrent-ils à son érection et à sa décoration ; leurs armes : *d'azur à trois croisettes au pied haussé d'or*, se voient à l'intérieur et au bas de la chapelle ; leur nom est souvent mêlé à l'histoire de la cathédrale depuis le XV^e^ siècle.

Je me suis longuement étendu sur ce sujet parce que je n'ignore pas combien il intéresse les Quimpérois.

Un beau vitrail représente le miracle des *Trois-Gouttes-de-Sang*. M. Le Men a reproché au peintre d'y avoir donné libre carrière à sa fantaisie : « Nous pouvons, dit-il, nous faire une idée assez exacte de l'aspect que présentait au moyen-âge l'auditoire d'un juge d'église, par ce qui se passe de nos jours dans un prétoire de justice de paix. Que viennent donc faire dans le vitrail ce seigneur avec sa bannière, et cet évêque crossé et mitré, dont rien n'explique la présence. Il y avait dans ce sujet tous les éléments d'un tableau plein de simplicité et de mouvement. M. Hirsch en a fait une composition théâtrale, en dehors de la tradition du pays, et dont il lui serait difficile de justifier les exagérations. »

D'après ce que j'ai déjà dit sur les divergences dans cette tradition elle-même, on peut conclure qu'entre deux versions différentes, le peintre verrier pouvait choisir comme il l'a fait.

J'avoue que j'admire sans réserve la manière saisissante et

Archives diocésaines de Quimper et Léon

noble dont M. Hirsch a rendu ce fait de notre histoire locale.

Le souvenir d'un prodige si éclatant ne s'est pas conservé seulement par l'institution d'une fête particulière, mais aussi par la vénération qui a toujours entouré le Crucifix miraculeux et surtout les *Trois-Gouttes-de-Sang*. Il y avait autrefois deux autels dans le sanctuaire ; l'un à peu près à la place qu'occupe le maître-autel actuel, l'autre entre les deux colonnes qui forment le fond du chœur : celui-ci était dominé par le Crucifix, tandis que l'autre était surmonté d'une colonne portant une châsse en vermeil ; dans cette châsse, exécutée en 1219 par les soins de l'évêque Rainaud, et que décoraient les figures des douze apôtres, étaient conservées les reliques de saint Ronan. A l'ouverture qui en fut faite le 22 avril 1687, on y reconnut quatorze ossements du saint émigré d'Irlande. Après l'énumération détaillée de ces précieuses reliques, François de Coëtlogon, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, ajoute : « Dans l'autre bout du reliquaire estoit un grand paquet de linges, sur lequel nous avons trouvé un parchemin cousu avec du fil blanc où estoit escrit : *Hic est sanguis dominicus effusus in corporali et nappis altaris*, dans lequel paquet nous avons trouvé trois nappes d'autel, dont une est rayée aux deux bouts de trois filets bleufs, dans lesquelles estoient plusieurs linges, corporaux et autres de différentes grandeurs, les uns blancs et les autres plus ou moins salis ; et un autre petit paquet entouré d'un parchemin sur lequel est escrit : *Hic cecidit stilla sanguinis Christi*, dans lequel il y a plusieurs linges, quelques morceaux de parchemin et quelques lambeaux de soye. » Le 15 décembre de la même année, la nouvelle châsse reçut le double dépôt qu'avait contenu l'ancienne, et Mgr de Plœuc l'y trouva intact, lors d'une nouvelle ouverture, le 26 mars 1711.

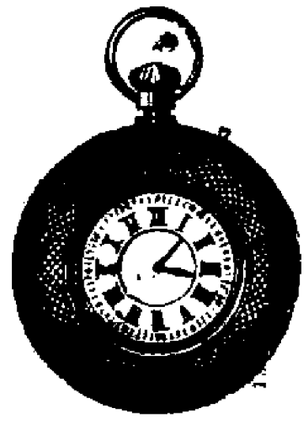
En raison même de l'événement qui donna lieu à l'effusion des *Trois Gouttes de Sang*, c'est sur la châsse qui les contenait que se prêtaient les serments juridiques. *(A suivre.)*

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : **QUIMPER, place St-Corentin, 28.**

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON QUIMPER RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique | Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Églises. — Objets religieux.
SPÉCIALITÉ D'ORFÉVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.
Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

SOCIÉTÉ ANONYME UNIVERSELLE DES
ALCOOLS ET LIQUEURS PURS
(SYSTÈME ET BREVETS BANG ET RUFFIN)
Société Anonyme au capital de **13,750,000** francs
Constituée par acte du 25 Août 1889
SIÈGE SOCIAL : **A BRUXELLES,** *13, rue des Cultes*

La SOCIÉTÉ ANONYME UNIVERSELLE DES ALCOOLS ET LIQUEURS PURS *est propriétaire exclusive des Brevets* BANG et RUFFIN *pour l'épuration des alcools dans les pays suivants : Angleterre, Allemagne, Autriche, Russie, Danemark, Espagne, Portugal, Turquie, Etats-Unis d'Amérique, Brésil, Mexique, Australie, Canada, Indes, Ceylan, Cap, Congo, Guyanes, Antilles, Amérique centle, Luxembourg, Norvège, San Salvador, etc.*
Une Usine importante érigée par la Société française des Alcools purs fonctionne déjà par les procédés BANG et RUFFIN *à Epinay, près Paris, et vend ses produits avec une prime de 20 à 25 fr. sur les Alcools ordinaires.*

Souscription publique à **16,000 obligations 5 %** de **300 francs**
JOUISSANCE 1er OCTOBRE 1890
RAPPORTANT ANNUELLEMENT 15 FRANCS D'INTÉRÊT (net de tous impôts)

Prix d'Émission : 266 fr. 25

Les Obligations libérées à la Répartition sont émises à 265 fr. jouissance 1er Octobre 1890
Le revenu des Obligations, y compris la prime de remboursement, est de 6,82 o/o

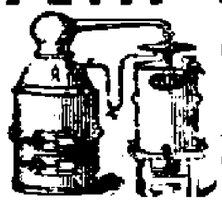
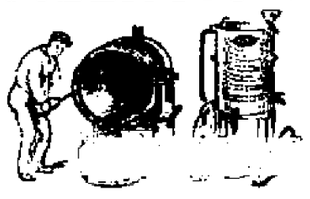
La Souscription publique sera ouverte le **LUNDI 29** et le **MARDI 30 SEPTEMBRE**
A PARIS : chez MM. DANSAERT et LOEWENSTEIN, Banquiers, rue Laffite, 11 ;
Au Siège de la Succursale de la Société, place Vendôme 12
A BRUXELLES : Au Siège social, rue des Cultes, 13.
Chez MM. DANSAERT et LOEWENSTEIN, rue Neuve, 48.
L'admission à la cote officielle des Bourses de Paris et Bruxelles sera demandée

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, *Rue Bonaparte*, 38, *PARIS* — Catalogue France
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

PETIT MANUEL DE DISTILLATION

du Cognac et des Eaux-de-Vie
de Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits, etc.
ET TARIF ILLUSTRÉ
d'APPAREILS de DISTILLERIES
Envoyés gratis
par DERCY FILS [illegible] Fabricant,
73,75,77, rue [illegible] Paris

MÉDAILLE OR, Expos. Univ., Paris 1889.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Pie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

locésa[illegible]e de Quimper et Léon

5e ANNÉE. Vendredi 3 Octobre 1890. N° 40.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Le mois du Rosaire ; Dimanche, fête du Saint-Rosaire ; Nomination ; Apostolat de la prière ; Hanvec ; Saint-Brieuc ; Le Hâvre.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Bourges ; Troyes ; Castres ; Rome ; Espagne ; Belgique ; Domestiques et Ouvriers le Dimanche ; Le droit de tout lire. — Une Sœur de charité bretonne. — Bibliographie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 Octobre. — 19me dimanche après la Pentecôte. La fête du Saint-Rosaire, double de 2e classe, blanc. — A la messe, mémoires 1° du dimanche, 2° de s. Maurice, 3° de s. Placide et de ses compagnons martyrs.
Vêpres du Saint-Rosaire, mémoires 1° de s. Bruno, 2° du dimanche, 3° de s. Maurice.
Lundi 6. — S. Bruno, double, blanc.
Mardi 7. — Office simple, ou office votif des ss. Apôtres.
Mercredi 8. — Ste Brigitte, veuve, double, blanc.
Jeudi 9. — S. Denis et ses Compagnons martyrs, double, rouge.
Vendredi 10. — S. François de Borgia, semi-double, blanc.
Samedi 11. — Office du jour, ou office votif de l'Immaculée-Conception.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Châteaulin	5, 6 et 7 Octobre.
Locquénolé	8 et 9 Octobre.
Saint-Yougay	10 et 11 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Dimanche 5 Octobre.* — CHAPELLE DE LA RETRAITE. — Réunion de la Congrégation des Dames. 7 heures, messe, instruction, bénédiction.

Le mois du Rosaire. — Cette sainte pratique ayant été établie périodique et annuelle par le Saint-Père, l'Administration diocésaine n'a pas cru devoir faire une circulaire spéciale pour rappeler à Messieurs les Curés, Recteurs et Aumôniers les dispositions recommandées pour les années précédentes. Elles demeurent obligatoires jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement. Au reste, au moment où tant de tristesses frappent les cœurs chrétiens, la prière est une nécessité ; on a besoin de se réfugier en Dieu, plein de confiance en lui seul.

Dans un mois, 34 séminaristes et 50 religieux environ du diocèse seront soldats. Prions pour eux !

Voici les indulgences que l'on peut gagner :

1° Sept ans et sept quarantaines d'indulgence à tous les fidèles, chaque fois que, pendant le temps indiqué, ils assisteront à la récitation publique du chapelet et des litanies et y prieront aux intentions du Souverain Pontife. Mêmes indulgences accordées aux personnes qui, ne pouvant assister à l'exercice public, feront ce même exercice en particulier ;

2° En outre, sept ans et sept quarantaines d'indulgence, pour chaque fois, à ceux qui réciteront dévotement la prière à saint Joseph : *Nous recourons à vous...* ;

3° Indulgence plénière à tous ceux qui auront assisté dix fois aux exercices publics ou qui, légitimement empêchés, les auront accomplis en leur particulier, pourvu qu'ils y ajoutent la confession et la communion ;

4° Indulgence plénière le jour de la fête du Saint Rosaire, ou l'un des jours dans l'octave, à la condition de se confesser, de communier et de prier Dieu et la Très-Sainte Vierge, dans une église ou chapelle publique, aux intentions du Souverain Pontife.

Dimanche, fête du saint Rosaire.

Extrait du Catalogue approuvé par la Sacrée Congrégation des Indulgences : En la fête du Très-Saint Rosaire : 1er dimanche d'Octobre : *Indulgence plénière* pour les confrères qui, contrits et confessés, communient en mémoire de la grande victoire que les armées chrétiennes remportèrent sur les Turcs, par l'intercession de la Très-Sainte Vierge, s'ils visitent dévotement la chapelle du Rosaire depuis les premières vêpres de la Vigile jusqu'au coucher du soleil le jour de la fête, et s'ils y prient pour

le triomphe de l'Eglise, pour l'extirpation des hérésies, etc. Cette Indulgence peut être gagnée *toties quoties*, c'est-à-dire AUTANT DE FOIS que, dans les dispositions mentionnées, on réitère la visite *(toties... quoties id fecerint)*. — *Summ., Cap. VI. n. 4 et 7 ; S. Pii V; Const. Salvatoris, 5 martii 1572.* — La même Indulgence a été étendue à tous les fidèles. *Cap. VI, n. 3, et in citata Const. S. Pii V.*

REMARQUES.

1° On peut gagner l'indulgence plénière *toties quoties* dans *toute église* où la Confrérie du Rosaire a été érigée *canoniquement*, c'est-à-dire par l'autorité du Maître Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et avec la permission de l'Evêque diocésain.

2° On peut commencer à gagner cette Indulgence dans les églises susdites, le *samedi* qui précède le 1er dimanche d'octobre, à partir des premières Vêpres de la Fête.

3° La communion peut être faite le samedi et dans une église autre que que celle de la Confrérie.

4° Les visites, conformément à la teneur de la concession, doivent être faites à la *chapelle* (ou à l'autel) *du Rosaire*. Mais, d'après un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences (25 janvier 1866), il suffit de prier devant la statue de Notre-Dame du Rosaire, exposée à la vénération publique, dans quelques églises, en dehors de la chapelle.

5° Les visites doivent être réellement distinctes ; mais il suffit de sortir de l'église, ne fût-ce qu'un instant.

6° A chaque visite, on doit prier vocalement pendant *quelque temps*, selon les intentions du Souverain-Pontife. Le choix et la *longueur* des prières ne sont pas déterminés par l'Eglise.

7° L'Indulgence étant accordée à *tous les fidèles*, il n'est pas nécessaire d'être membre de la Confrérie du Rosaire pour la gagner.

8° L'Indulgence *toties quoties* de la fête du Rosaire (comme toutes les autres Indulgences du Rosaire) est applicable aux âmes du Purgatoire.

9° Dans les diocèses où la fête du saint Rosaire est transférée, par l'autorité du Saint-Siège, au second dimanche d'Octobre, l'Indulgence est également transférée (S. Congr. Indulg. 12 juillet 1847.)

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. l'abbé Grall, vicaire à Scaër, est nommé précepteur chez M. Andrieux, en Pleyber-Christ.

Apostolat de la prière. — Intention du mois d'octobre : *Les églises du Nord de l'Europe.*

HANVEC. — Du 18 au 22 septembre avaient lieu à Hanvec les exercices de l'Adoration. M. le recteur a voulu profiter de cette occasion pour donner à ses paroissiens une petite retraite. Cette retraite s'est ouverte le 16 et a été prêchée par deux Pères bénédictins du monastère de Kerbénéat, le Père Corentin et le Père Félix. Les résultats obtenus ont été très consolants. Le nombre des communions a été de dix-huit cents à deux mille. Comme gage de leur sincère attachement à Notre-Seigneur, bon nombre de retraitants sont venus se faire inscrire dans la Confrérie du Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la prière.

SAINT-BRIEUC. — Mgr Fallières vient d'établir, avec l'Œuvre du sou des écoles, un Comité de résistance aux effets désastreux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

des laïcisations répétées, dont son diocèse vient d'être victime. On est plein d'espoir de voir bientôt s'ouvrir autant d'écoles libres congréganistes qu'on en a fermées.

Le Havre. — La mission bretonne, présidée par M. l'abbé Rospars, a donné des résultats consolants. Il y a eu 800 communions ; 200 retours d'hommes environ, 7 mariages revalidés, 5 légitimés, 4 premières communions de jeunes gens de 16 et 19 ans, et 17 jeunes filles arrachées au vice et placées en lieu sûr.

Ces résultats sont consolants, mais que sont-ils en réalité, quand on pense qu'il y a au Hâvre 12,000 Bretons !

Au Congrès de Sainte-Anne d'Auray, le R. P. Rivalain a fait des révélations lamentables sur les malheureux Bretons émigrés dans les grandes villes.

Nous croyons devoir insister sur ces faits, et conjurer tous ceux qui ont quelque autorité d'arrêter ces émigrations désastreuses à tous les points de vue, et de bien persuader à ceux qui voudraient quitter leur sol natal qu'en partant ils s'exposent à tout perdre, santé, honneur, religion, et ils sont sûrs de tomber dans la misère noire, horrible.

Espérons que cette mission du Hâvre, dont M. l'abbé Pichon a pris l'initiative, facilitera aux Aumôniers Bretons leur tâche si pénible.

MM. les Missionnaires ont trouvé près de Mgr l'Archevêque le meilleur accueil, et Sa Grandeur les a reçus à sa table.

***

Nous apprenons la mort de M. Franque, fondateur de l'Œuvre des Bretons au Hâvre. Il leur portait le plus vif intérêt.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Mgr le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, a présidé à Saint-Sulpice, la semaine dernière, le Congrès anti-esclavagiste. Il a parlé avec une grande éloquence du rôle de la France et des nations chrétiennes, et après lui M. Keller a montré les moyens à prendre pour civiliser, par la religion, ces malheureuses populations.

Mgr Livinhac, qui revient de l'Ouganda, accompagné de 14 jeunes noirs, dont plusieurs ont, comme lui, souffert les plus cruels supplices pour la foi, a raconté les résultats immenses obtenus par les missionnaires. Ils ont réussi à grouper plus de dix mille chrétiens, tous très fervents.

Mgr Lavigerie et Mgr Livinhac ont été reçus à Fontainebleau par M. le président Carnot, qui les a retenus à déjeûner.

Bourges. — Mgr Marchal, archevêque de Bourges, est très malade : on le considère comme perdu.

Troyes. — Mgr Cortet est rétabli : il est rentré dans son diocèse depuis quelques jours.

Castres. — M. Roch, maire de Castres, vient de donner sa démission pour protester contre la laïcisation de l'école congréganiste, cette laïcisation ne devant, aux termes mêmes de la loi, s'effectuer qu'en 91.

Rome. — Une décision en date du 30 juillet de la Sacrée-Congrégation autorise le mélange de 12 pour cent d'alcool dans la fabrication des vins de messe, à la double condition que cet alcool soit tiré de la vigne, et que le mélange ait lieu quand le vin est tout-à-fait nouveau.

Espagne. — Deux prêtres sont incarcérés depuis deux ans, pour avoir prêché les enseignements de l'Eglise sur le libéralisme, et donné les conseils les plus sages à l'occasion des élections.

Pauvre Espagne !

La démoralisation grandissant, plusieurs maires, en particulier celui de Liquetio, ont pris de sages arrêtés contre les cabarets et les bals publics. Le choléra qui sévit toujours, ouvre les yeux d'un grand nombre et les ramène à Dieu.

La fille du ministre de la guerre, Ascaraga y Fesser, s'est faite religieuse dans la Congrégation du Sacré-Cœur.

Péral, l'inventeur du navire sous-marin, est devenu le point de mire de beaucoup de journaux, depuis qu'on a connu ses sentiments religieux.

Le R. P. Mortara, dont le nom seul rappelle une des grandes luttes soutenues par Pie IX, a manqué mourir d'une piqûre d'abeille, pendant qu'il célébrait la sainte messe.

Belgique. — Le ministre de l'intérieur vient de supprimer, à partir du 1er octobre, toutes les bibliothèques des chemins de fer, à cause des mauvais livres qui s'y vendaient.

C'est un bon exemple qui ne sera pas suivi.

Domestiques et ouvriers, le dimanche. — Parlons un peu des domestiques. Que leur demande-t-on le dimanche ? Un peu plus de travail souvent que les autres jours. On fait des nettoyages le matin, et puis on a du monde quelquefois à déjeuner, presque toujours à dîner. Dans les grandes villes, les cochers et les gens d'écurie préparent toute la matinée la sortie pour les courses ou la promenade ; au château, c'est de même, en vue du pique-nique sur l'herbe ou du rallye-paper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Et le service de la cuisine, comment se fait-il le dimanche ? Plus la maison est opulente, moins les serviteurs ont le temps d'aller aux offices religieux. Une bonne à tout faire va à la messe, ses maîtres s'arrangent pour cela. Une grande cuisinière, un chef, n'ont pas le temps de passer une demi-heure à l'église. Bien rares sont les maisons où on leur en fait une obligation, en s'arrangeant de manière à ce qu'ils puissent la remplir.

Les acquisitions de table pourraient être exécutées en partie le samedi, les balayages aussi, le ratissage des jardins également. Mais non. Pendant que les riches vont à une messe aussi courte que possible, toute la domesticité est en l'air pour le premier déjeuner, la sortie, les rangements et l'ordonnance du logis.

Une brave cuisinière disait dernièrement, les larmes aux yeux : « C'est beau de faire sa religion, mais il faut avoir de quoi. »

Par le temps qui court, il y a des maisons opulentes qui se croient chrétiennes, et où les domestiques n'ont littéralement pas le temps d'entendre la messe le dimanche...

S'imaginent-ils sanctifier le dimanche lorsqu'ils ne se gênent en rien pour que les braves gens, qui ont besoin du salaire qu'ils leur payent, ne soient pas privés par leur faute d'accomplir un devoir sacré ? Il faut à celui-ci un chapeau neuf, commandé la veille du dimanche chez le bon faiseur. On le lui apporte à midi. Juste à temps pour l'effet voulu. A celle-là certain vêtement est indispensable, a-t-elle dit. Les ouvrières ont veillé toute la nuit du samedi, et la matinée du dimanche y a passé, afin de livrer l'objet à l'heure dite. Que voulez-vous ? y manquer, c'eût été perdre une cliente, et peut-être d'autres avec elle.

Le mal est tellement entré dans nos mœurs qu'on n'aurait pas l'attention d'écrire moins de lettres le samedi soir, de se passer de gazette scandaleuse le dimanche à son réveil. Tout un monde manque la messe pour cela, mais on se console vite en réfléchissant que s'abstenir n'empêcherait pas le facteur de faire sa tournée, les plieuses d'être à l'ouvrage avant l'aube, les compositeurs et les imprimeurs de travailler la nuit à cet indispensable journal, qu'on serait si malheureux de ne pas parcourir pour y chercher des idées, et quelles idées ! des histoires de ruisseau, de ruelle ou de cour d'assise.

« Sans doute, ce serait mieux autrement, mais qu'y faire ? »

Voilà ce qui se dit pour colorer une faiblesse qui ressemble fort à une lâcheté. Le mot n'est pas trop fort. Il y a donc à faire, beaucoup à faire. Où cela, chez nous-mêmes, et sans autre difficulté qu'un peu de caractère et de persévérance.

(Le Propriétaire chrétien.)

Le droit de tout lire. — *A-t-on le droit de tout lire ?* se demande le regretté M. Heinrich, ancien doyen de la Faculté des lettres, dans son livre *De la Persévérance après la première communion*, et il répond :

« *La grande erreur* des gens du monde et celle que les jeunes gens adoptent le plus volontiers, parce qu'elle les flatte, *c'est de croire qu'à un certain âge on peut tout lire* sans inconvénient. Ce « certain âge » ne saurait d'abord être celui de l'adolescence, mais sois assuré, mon cher enfant, qu'au point de vue non seulement du christianisme, mais de la saine raison, ce « certain âge » n'existe dans aucune des périodes de la vie. Les passions n'ont pas d'âge, dit un vieux proverbe. A quoi j'ajoute volontiers que l'ignorance n'en a pas non plus.

« La prétendue maturité de l'âge ne donne pas le droit de s'exposer témérairement, sans motifs sérieux, à la perte de sa foi, en lisant un livre hostile, contre les assertions duquel les études spéciales n'auraient pas prémuni. Un vieillard peut demeurer un enfant dans un certain ordre d'idées, il a le devoir de ne point exposer ses croyances à l'influence délétère d'objections auxquelles il ne saurait répondre. Tout danger volontairement cherché est, à tout âge, une présomption coupable qui est souvent punie. »

Une Sœur de charité bretonne.

Le seize Août ! Jour fatal où la France envahie
Voyait à Rezonville, aux feux de l'incendie,
Tomber ses fiers enfants....
Et le canon tonnait, et le torrent qui roule
Emportait les blessés, jetant dans cette foule
Leurs sourds gémissements.

Vous étiez avec nous, vaillante Trinitaire....
Sous votre voile noir, pauvre Sœur Sainte-Claire,
Oui, je vous aperçois
Soutenant nos soldats épuisés par la fièvre,
Les consolant encor, le souris sur la lèvre,
Des larmes dans la voix.

Et sa voix leur parlait de tout ce qui soulage....
De leur mère, de Dieu, de la croix du village,
D'un frère ou d'une sœur,
Tandis que ses deux mains, douces et caressantes,
Pansaient avec amour les blessures béantes
Qui la laissaient sans peur.

« De l'eau, de l'eau, par grâce ! Une goutte ou j'expire.... »
Criaient-ils à la fois dans leur ardent délire,
L'œil farouche, hagard....
Mais pour leur obéir, mouiller leurs lèvres pâles,
Il fallait affronter les obus et les balles
Pleuvant de toute part.

Qu'importe au dévoûment ! A travers la bataille,
En dépit du canon vomissant sa mitraille,
Cette femme au cœur d'or
Allait chercher un peu de cette eau précieuse,
L'apportait au bivac et, sereine et joyeuse,
Recommençait encor.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le nombre a triomphé.... Notre vaillante armée,
Si belle aux premiers jours, maintenant décimée,
Est en marche pour Metz ;
Et sur la paille humide et de sang déjà teinte
Se pressent les blessés dont la bouche à la plainte
Ne se ferme jamais.

Dieu, nous devons courber le front sous tes vengeances !
Que de cris déchirants, que d'horribles souffrances
Le long de ce chemin !
Et l'intrépide sœur se prodiguait sans cesse,
Prenant ce qu'elle avait dans l'âme de tendresse
Pour ces douleurs sans fin.

Sainte Claire appuyait les uns sur sa poitrine,
Soutenait de ses mains sa tête qui s'incline
Dans un dernier effort,
Et les autres avaient une douce parole,
Un de ces mots aimants qui touche et qui console
Au moment de la mort.

Chaque visage est sombre, et le cortège immense
Au milieu des canons avec lenteur s'avance....
Le chef est anxieux....
Sainte Claire ranime un malade qui râle,
— Ah ! Je tressaille encor — quand soudain une balle
La renverse à mes yeux.

Ce sont les Prussiens qui creuseront la terre
Où vous devez hélas ! jusqu'à l'heure dernière,
Ma sœur, dormir en paix,
O vous du dévoûment pure et noble victime,
Vous que nul ici-bas, héroïne sublime,
Ne connaîtra jamais.

Reposez ignorée au fond de la Lorraine,
Dans ce sol généreux que foule aux pieds la haine
D'un insolent vainqueur !
Mais nous sommes Français, les fils de cette race
Qui saura conserver toujours, quoi que l'on fasse,
La mémoire du cœur.

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

FLEURS DE MONSEIGNEUR DE SÉGUR. — PENSÉES ET TRAITS LES PLUS TOUCHANTS DE SA VIE, par son frère, le Marquis A. de Ségur, in-16 raisin tiré avec luxe. Encadrement en deux teintes, **3,50** ; les mêmes, édit. in-32, **1,25**.

Paris : librairie J. LEDAY et Cie, 10, rue de Mézières ; Quimper : librairie SALAUN.

Opuscules extraits des Œuvres de Mgr Ch. Gay, évêque d'Anthédon :

De la douleur chrétienne, 1 fr. — Le Ciel, le Purgatoire, la Terre, 1 fr. — De l'abandon à Dieu, 0 fr. 75 c. — De l'Espérance Chrétienne (sous presse). — De la Foi (sous presse). — Conférence du Jeudi saint (sous presse). — De la Tentation (sous presse). — De l'Humilité (sous presse). — De la Charité envers Dieu (sous presse). — De la Charité envers le prochain (sous presse). — De la Crainte de Dieu (sous presse).

Jolis volumes in-32 long, de **75** cent. à **1** fr. — Paris : J. LEDAY et Cie, éditeurs, 10, rue de Mézières ; — Quimper : SALAUN, libraire.

Manuel complet du Soldat Français, d'après les nouvelles lois et instructions militaires, par un Officier supérieur de réserve du service d'Etat-Major, publié avec les encouragements de Son Eminence le Cardinal RICHARD, Archevêque de Paris, et de NN. SS. les Evêques de Nantes, Vannes, Blois, Tulle, etc.

Ce manuel comprend : 1° Les Devoirs du Soldat envers le Pays ; 2° Ses Droits et ses Devoirs en temps de paix ; 3° Le Soldat en Campagne ; 4° Devoirs envers sa Famille, ses Camarades, les autres Citoyens et lui-même ; Hygiène ; 5° Le Soldat rentre dans ses Foyers ; 6° Devoirs du Soldat envers Dieu ; 7° Chants Militaires (paroles et musique).

Un volume in-32 d'environ 400 pages, avec reliure pleine toile très soignée, tranche rouge ; prix : *75 c.* ; par la poste : *1 fr.* — Remarque : Ce manuel diffère de tous les manuels parus jusqu'à ce jour en ce qu'il renferme, outre la partie religieuse, tout ce qui touche à l'instruction militaire du Soldat.

S'adresser à la Librairie LIBAROS, place du Change, Nantes ; librairie Salaun, à Quimper.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Expulsion des Hospitalières de Sainte-Catherine.

Pour compléter et préciser les détails donnés par M. Boissière et publiés par M. l'abbé Téphany (1), touchant l'expulsion des communautés religieuses de la ville de Quimper, nous allons reproduire ici quelques pièces inédites extraites des Archives départementales et dont les dates précises permettront de classer les faits en leur ordre chronologique.

Le 25 octobre 1790, le Conseil municipal de Quimper demandait la translation des Dames Hospitalières à la maison des Dames de la Retraite, lesquelles seraient mises en possession du couvent des Capucins ; on offrirait à ces derniers un logement provisoire aux Cordeliers.

Le 9 novembre, le Directoire du District, délibérant sur cette proposition, chargeait MM. Le Breton et Vinoc, médecins, de voir lequel de ces locaux serait le plus convenable pour recevoir des malades.

Le 22 novembre 1790, d'après le rapport des médecins, le Directoire « est d'avis que les Dames de la Retraite demeurent où elles sont (2), que les Capucins aillent aux Cordeliers et que l'Hôpital soit transféré aux Capucins. »

Ce transfert des malades n'eut pas lieu en ce moment, mais seulement en juillet 1791. Quant aux religieuses Hospitalières, elles demeurèrent à Sainte-Catherine jusqu'en 1792, et c'est là

(1) *Histoire de la Persécution.*
(2) Elles y demeurèrent, en effet, jusqu'à leur expulsion en juillet 1791.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

que, le 10 février 1791, la Municipalité de Quimper vint les inviter à se constituer, c'est-à-dire à faire élection d'une supérieure et d'une économe, suivant les décrets des 8 et 9 septembre 1790.

Nous donnons ici le procès-verbal dressé à cette occasion, et la protestation énergique de toutes les religieuses de la communauté.

« 10 février 1791 (1).

« Nous Jacques-Félix Calloc'h et René Coïc, officiers municipaux de Quimper, rapportons que ce jour, 10 février 1791, à neuf heures du matin, nous nous sommes transportés, à la requête de Jean-Vincent-Guillaume Desnos, procureur de la commune, jusqu'à la communauté des dames de Sainte-Catherine, où nous avons mandé au parloir Madame la Supérieure. Nous lui avons annoncé que, conformément à l'avis que nous lui avons donné le 8 de ce mois, nous venions faire exécuter l'article 26 du titre II du décret des 8, 9 et jours suivants de septembre 1790. Nous avons été introduits dans la chambre ordinaire des assemblées de la communauté, où se sont trouvées Mesdames

de Kervazégant,	*supérieure.*
de Kervazégant,	de Sainte-Véronique, *assistante.*
de la Boixière,	de Sainte-Rose.
Morvan,	de Saint-Augustin.
Larbre de l'Epine,	de Sainte-Agathe.
de Keroulas,	de Sainte-Marie-Madeleine.
de Rospiec,	de Sainte-Eulalie, *hospitalière en chef.*
Penguilly,	de Sainte-Scholastique, *dépositaire.*
Jégou,	de Sainte-Marie.
Kerincuff,	de Ste-Hyacinthe, *maîtr^sse des novices.*
Creven de Kerverson,	de Sainte-Pélagie.
Descamps,	de l'Ange-Gardien, *pharmacienne.*
Éven,	de Sainte-Anastasie.
du Parc,	de tous les Saints.
Brehier,	de Marie-Céleste.
Mellez,	de Marie-Victoire.
Célard,	de Sainte-Rosalie.
Dumoulin,	de Marie-des-Anges.
Treffry,	de Marie-Constance.
de Chernay,	de Marie-Angèle.
Marie Fouler,	de Sainte-Elizabeth.
Gillard de Larchantel,	de Sainte-Euphrasie.
Courtin,	de Sainte-Renée.

Sœurs converses.

Marie Molle,	de Sainte-Suzanne.

(1) L. 64.

Jeanne Godo,	de Saint-Pierre.
Jeanne Mingam,	de Saint-Joachim.
Marie Muhan,	de Sainte-Claire.
Marie Sénecque,	de Sainte-Marthe.
Jeanne-Cat^ne Chevalier,	de Sainte-Marguerite.
Jeanne Le Deuf,	de Sainte-Monique.

« Nous avons fait part à ces dames de l'objet de notre mission. Nous les avons interpellées de nous déclarer chacune en particulier si elles entendent abandonner la communauté. Elles nous ont répondu qu'elles préfèrent la vie commune. Nous les avons ensuite interpellées d'élire une supérieure et une économe, aux termes de l'article 26 du décret susmentionné.

« Elles nous ont répondu que les constitutions de leur communauté ne leur permettaient pas de procéder à ces élections, et nous ont donné les motifs de leur détermination dans un acte signé d'elles dont elles ont requis l'insertion au présent ; mais sur notre déclaration de ne pouvoir point insérer un acte qui nous a semblé porter les caractères d'une protestation, elles nous ont requis de le joindre au présent, ce que nous avons fait à telle fin que de raison.

« Nous avons invité de rechef les dites dames de remplir le vœu de la loi, et nous leur avons fait entrevoir les inconvénients attachés à cette contravention à la loi ; mais elles ont persisté dans leur refus. En conséquence, nous avons clos notre procès-verbal. Et ont signé... »

Protestation jointe et signée des mêmes religieuses :

« Messieurs, notre institut, approuvé par l'Eglise et le Saint-Siège apostolique, nous prescrit des devoirs dont nous avons juré l'observation entière aux pieds des autels. Fidèles aux vœux que nous avons faits à Dieu par choix et librement, nous sommes désormais liées et dirigées par eux dans la manière de nous conduire. Nos constitutions, qui sont aussi revêtues de lettres patentes de Sa Majesté, veulent que l'élection d'une supérieure soit triennale, et nous défendent d'en avancer ou reculer le temps ni d'introduire aucune personne laïque à nos scrutins. Nous déclarons donc ne pouvoir ni ne vouloir consentir à un aucun changement à cet égard, qu'il n'ait été préalablement autorisé par le Saint-Siège, auquel nous devons une obéissance spéciale, sans préjudice néanmoins du respect sans bornes que nous avons toujours pour les lois de l'État en tout ce qui n'est pas contraire à nos engagements sacrés et au repos de nos consciences. Nous nous réputerions même indignes de notre vocation et de l'estime de nos concitoyens, si nous nous permettions de violer des engagements qui subsistent encore, et qui ne peuvent se rompre que par la même autorité apostolique qui les a formés. C'est dans ces sentiments, que rien au monde ne saurait nous arracher du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fond du cœur, que nous déclarons vouloir persévérer jusqu'à la mort dans la profession religieuse où nous vivons, en suivre exactement les règles et porter l'habit dont il a plu à l'Eglise de nous revêtir en nous consacrant à Dieu. *(Signatures.)*

Devant cette résistance, le District, délibérant le 15 février 1791, demande l'expulsion dans la huitaine.

« Vu le procès-verbal rapporté le 10 février à la communauté de Sainte-Catherine, par la Municipalité, et l'acte de désobéissance du même jour souscrit par les religieuses de cette maison ;

« Considérant que ces dames au moins sont aussi répréhensibles que celles de Kerlot et, réfractaires aux mêmes lois, doivent subir la même peine ;

« Faute à elles de se soumettre en huitaine, pour tout délai, elles demeurent déchues de tout traitement ; permis à la Municipalité de les expulser et de choisir d'autres personnes pour le service de l'Hôtel-Dieu. »

Le District dépassait ici toute mesure, et la loi n'autorisait pas encore les expulsions des religieuses. Aussi, dans sa séance du 19 février 1791, le Directoire du Département, sur la proposition du Procureur-général-Syndic, prenait un arrêté par lequel, en s'appuyant sur les lois existantes, il espérait arriver au but tant désiré par le District, la sortie des religieuses de la communauté. La loi n'autorisait pas encore à employer la violence pour les chasser ; mais elle autorisait à les laisser mourir de faim si elles ne sortaient pas.

Le 19 février 1791 (1), en séance du Directoire du Département, le Procureur-général a la parole. Après avoir rappelé que, le 10 de ce mois, la Municipalité s'est présentée chez les Dames Hospitalières pour l'exécution de la loi, que ces dames ont refusé de s'y soumettre et ont remis une protestation, il ajoute :

« Vous jugerez, sans doute, Messieurs, que cette protestation n'est pas de leur fait et qu'elle leur a été dictée par des personnes qui ont de l'empire sur ces esprits faibles et faciles à égarer.

« Le District de Quimper, par sa délibération du 16, estime que dans la huitaine elles soient expulsées si elles ne s'y conforment.

« Quel parti prendre? Adopterez-vous, Messieurs, l'avis du District? Je pense que vous ne pouvez en ordonner l'exécution, au moins dans son entier. En effet, il serait contre toute raison de mettre sur les rues ces dames. D'un autre côté, ce serait contrevenir au décret du 13 février 1790, qui porte, article 14, que les religieuses pourront rester dans leurs maisons, les exceptant expressément de l'article qui oblige les religieuses de réunir plusieurs maisons dans une seule. Aucun décret ne porte la peine de l'expulsion contre les religieuses qui refuseraient de se constituer, et une pareille loi, qui ne pourrait manquer de vous paraître dure envers des religieuses, vous la trouveriez des plus révoltantes, même barbare vis-à-vis d'un sexe qui mérite tous vos égards.

(1) L. 64.

« Mais, Messieurs, quoi qu'il en soit, il faut que la loi du 14 octobre s'exécute. Il serait un moyen de ramener les Dames de Sainte-Catherine qui, sûrement, ne sont qu'égarées par des insinuations étrangères et perfides ; ce moyen serait d'user à leur égard comme vous en avez usé vis-à-vis des Dames de Kerlot. Les circonstances sont les mêmes. Le Receveur du District ne peut avoir de quittance valable que d'une supérieure ou économe légalement élue. Or, tandis que les Dames de Sainte-Catherine n'en auront pas, vous êtes fondés à défendre de leur rien payer. Par là, elles se soumettront à la loi sans que vous soyez nécessités à user d'aucune peine soit corporelle ou de bannissement, qui, d'ailleurs, contrarieraient la sagesse de nos lois nouvelles.

« La Municipalité de Quimper opine à ne plus leur confier le soin de ses pauvres et malades, comme ayant manifesté des opinions tout à fait opposées à la loi. Elle fera en cela sagement ; mais, aux termes des décrets, elles ont droit de continuer à habiter leur maison jusqu'à leur extinction, sauf à elles à se procurer les moyens de subsistance par leur travail et industrie. »

Il conclut à ce que la supérieure et l'économe actuelles ne soient pas reconnues par le receveur du District. Les Dames Hospitalières ne recevront donc pas de traitement. Et il sera permis à la Municipalité de retirer ses malades et d'en confier le soin à tous autres. *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

2e Chapelle des Trois-Gouttes-de-Sang *(suite)*.

En 1790, l'argenterie des églises fut confisquée au profit de la nation, c'est-à-dire au bénéfice des aimables spoliateurs qui avaient la prétention de représenter la France ; le reliquaire de saint Ronan et des *Trois-Gouttes-de-Sang* subit le sort commun et s'en alla à *la monnaie*... ou ailleurs ; mais la relique fut sauvée par le menuisier Daniel Sergent, cachée dans la sacristie d'Erguë-Armel, gardée par le vénérable maire de cette commune, M. Loë-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

don, et restituée par le même Daniel Sergent, probablement à la même époque que le Bras de saint Corentin, c'est-à-dire à la fin de 1795. Il fit pour le Sang du Crucifix ce qu'il avait fait pour la relique du Patron de la Cathédrale, « une cassette de bois colorée en gris, moulure et sculpture rouges et bleues » ; les deux cassettes restèrent exposées à l'entrée du chœur depuis lors jusqu'en 1825, « à droite la Nappe des Trois Gouttes de Sang, à gauche le Bras de saint Corentin » (1). En 1825, les *Trois-Gouttes-de-Sang* ont quitté leur place, à cause des travaux de restauration qui s'opérent ; elles sont probablement déposées à la sacristie. Le 23 décembre 1829, le Chapitre délibère et décrète « que la relique ne peut être plus longtemps soustraite à la dévotion des fidèles, qu'elle sera replacée dans la chapelle des fonts où s'opéra le miracle. » C'est à cette occasion que fut fait un nouveau reliquaire en forme d'édicule dont chaque face est une glace biseautée encadrée dans un travail d'ébénisterie d'une exécution très soignée.

Le 13 décembre 1793, les profanateurs de la cathédrale s'étaient particulièrement acharnés sur le Crucifix miraculeux, placé, comme je l'ai dit, au fond du chœur ; des mains pieuses en avaient pu sauver la tête détachée à coups de hache. Lorsque le nouveau reliquaire prit sa place dans la chapelle où étaient les fonts baptismaux en 1829, on le posa sur une sorte de tabernacle vitré, dans lequel cette tête fut placée. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la suppression de l'autel de cette chapelle, suppression exigée par l'érection du baldaquin. Depuis 1840, ou à peu près, la relique des *Trois-Gouttes-de-Sang*, ne reparut guère dans la cathédrale que le mercredi avant les *Cendres* et quelquefois pour la fête des Saintes Reliques ; on l'exposa dans la chapelle du Sacré-Cœur ; quand le baldaquin eut été transféré à sa place actuelle et que Mgr Sergent eut rétabli un autel des *Trois-Gouttes-de-Sang*, que son successeur devait consacrer, la châsse vitrée fut exposée à sa place naturelle, mais seulement pour les deux fêtes déjà mentionnées.

Le samedi 27 janvier 1883, Mgr Nouvel voulut vérifier la relique ; Mgr de Plœuc l'avait bien trouvée intacte en 1711, mais il n'avait pas rompu les sceaux de Mgr de Coëtlogon, apposés en 1687, il s'était donc écoulé 203 ans depuis le dernier examen des *Trois-Gouttes-de-Sang* ; les trois nappes enveloppées dans un linge formaient un paquet assez volumineux sur lequel était la première inscription déjà mentionnée ; la seconde, en caractère bien nets du XIII[e] siècle, se trouvait dans un paquet plus petit dissimulé sous la même enveloppe ; c'étaient des linges ressemblant à des corporaux, d'autres débris de tissus qui semblaient avoir servi à laver ou à purifier, car ils étaient usés par le frottement, enfin deux petites parcelles de toile portant les traces très visibles d'effusion sanglante. Ce petit paquet, fut reconstitué dans son état antérieur, enveloppé dans du taffetas rouge, et placé sur les nappes

(1) Inventaires ordonnés le 12 janvier 1818 et le 3 septembre 1821.

qui furent à leur tour recouvertes de taffetas blanc, elles forment à la partie supérieure de ce second paquet une petite protubérance. Les nappes ont été lacérées en quelques endroits ; il eut été intéressant de rapprocher de ces coupures les parties séparées qui portent les traces du miracle.

Si mes souvenirs sont bien fidèles, comme je le crois, il n'y avait que *deux gouttes de sang* au lieu de trois ; cela s'expliquerait facilement, car des inventaires de 1273 et de 1361, signalent « du sang qui coula du Crucifix, dans un vase de cristal. » Ceci a fait supposer à M. Le Men, que ce vase contenait tous les linges consacrés par le prodige ; je considère comme plus probable qu'une des gouttes de sang a été mise à part et enfermée dans ce vase de cristal où on la voyait librement ; ce reliquaire et son contenu ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils ont pu devenir.

Le mercredi suivant, 31 janvier, fête de l'*Effusion du Sang du Crucifix*, Mgr Nouvel consacra l'autel des *Trois-Gouttes-de-Sang*.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M[me] v[e] Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

Travaux. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — 38, Rue Bonaparte, 38, PARIS — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
• Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Ass. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS



ALAMBIC VALYN
Portatif à tout chauffage, POUVANT FONCTIONNER PARTOUT
POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.
Construit en cuivre rouge étamé
Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc. (*Demander Catalogue illustré*).
BROQUET, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 10 Octobre 1890. N° 41.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — Avis aux abonnés. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; Les peintures de la cathédrale ; La messe du départ ; Pleyben.

II. Nouvelles du Monde catholique : Armée ; Paris ; Saint-Brieuc ; Lyon ; Soumission de trois égarées ; Le Puy ; Poitiers ; Saint-Dié ; Dijon ; Un curé décoré ; Rome ; Pelerinage ouvrier à Rome en 1891 ; Belgique ; Jérusalem ; Le Dahomey ; La religion et l'armée en Russie.

III. La spoliation des congrégations religieuses en France ;

IV. Documents historiques (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 Octobre. — 20e dimanche après la Pentecôte, fête de la Maternité de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche.

Vêpres de la Maternité, mémoires 1° de s. Édouard, 2° du dimanche.

Lundi 13. — S. Édouard, confesseur, semi-double, blanc.

Mardi 14. — S. Calixte, pape et martyr, double, rouge.

Mercredi 15. — Ste Thérèse, vierge, double, blanc.

Jeudi 16. — S. Conogan, évêque, double, blanc.

Vendredi 17. — La Bienheureuse Marguerite Marie, vierge, double, blanc.

Samedi 18. — S. Luc, évangéliste, double de 2e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Vougay	12 Octobre.
Mellac	13, 14 et 15 Octobre.
Logonna-Daoulas	16 et 17 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — Les abonnés de l'échéance d'octobre, qui n'auraient pas encore versé le prix de leur abonnement à la *Semaine*, recevront incessamment par la poste une traite augmentée des frais de recouvrement.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Saint-Mathieu. — ***Jeudi 16 Octobre,*** à 8 heures, messe pour l'Eglise et pour la France.

Quimper. — Monseigneur a bien voulu accepter de dire la sainte messe dans la chapelle des Petites-Sœurs des Pauvres à Brest, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de leur Congrégation.

Cette messe d'actions de grâces sera dite à 9 heures, et à 11 heures, Sa Grandeur bénira les nouvelles constructions.

Dans l'après-midi, M. le chanoine Fléiter, vicaire-général et supérieur de la Communauté, doit faire le sermon, après lequel Monseigneur donnera la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement.

***

Le 18 octobre, Monseigneur consacrera l'église de Plounéour-Trez.

***

Le 19, Sa Grandeur bénira les cloches de Plongastel-Daoulas.

Quimper. — Sur notre demande, M. Yan d'Argent a bien voulu rédiger la note suivante, qui rend compte de ses derniers travaux à la cathédrale :

« Vos peintures de Quimper vont être détruites par l'humidité. » — « La cathédrale est très humide. — Certains de vos tableaux ont déjà disparu », etc. etc...

Tels étaient les rapports des personnes qui avaient visité la cathédrale, et moi-même, lors de mon passage à Quimper, il y a environ un an, je constatai avec chagrin que tous ces dires avaient leur raison d'être et je partis convaincu que toutes mes peintures marchaient rapidement à une décomposition absolue produite (je le croyais) par les secrétions de la chaux de l'enduit. Toutefois, avant de partir, je fis part de mes craintes à l'Evêché et à la Cure, et demandai une légère allocation, pour faire une restauration et donner à mes peintures une durée plus grande.

Cette allocation me fut accordée, et je commençai la restauration ; j'y procédai d'abord par un lavage à l'éponge humide. A mon grand étonnement, ce simple lavage suffit pour faire renaître mes peintures dans leur éclat primitif. Une seule chapelle, celle de saint Frédéric, ne revint pas ; au contraire, le lavage accentua davantage les détériorations de la peinture qui avait disparu presque entièrement sous des taches noires et visqueuses. J'ai cru d'abord que ces taches étaient produites par des filtrations d'eaux pluviales. J'expliquerai tout à l'heure que c'était une erreur de ma part. Pour toutes les chapelles, sauf pour celle de saint Frédéric, les détériorations n'étaient heureusement que superficielles ; elles étaient le produit des poussières déposées par les balayages, pendant dix à vingt ans, sur les surfaces peintes, et agglutinées par les buées qui se forment partout, lors des brusques changements atmosphériques du froid au chaud. Un simple lavage fait avec soin à l'éponge humide a suffi pour les enlever.

Quant à la chapelle Saint-Frédéric, ses altérations réelles proviennent d'un mâtage des peintures, fait en mon absence et à mon insu. Ce mâtage a été exécuté par un ouvrier sans expérience et avec des ingrédients très inférieurs (sans doute de la cire très commune et un siccatif violent et noir), sans lavage préalable, de sorte que la couche de poussière y est entrée et a tout noirci.

Ces taches, après un lavage à la potasse qui en a fait disparaître une partie, sont aujourd'hui sous une nouvelle peinture exécutée à pleine pâte, et, comme elles n'ont rien qui puisse préjudicier à la couche de peinture qui les recouvre, on peut être assuré que cette chapelle est dans les mêmes conditions de durée que les autres.

Il résulte de ce qui précède qu'il n'y a d'autre humidité dans la cathédrale que celle des buées dont nous avons parlé. Or, les peintures sont désormais à l'abri des atteintes de ces buées par l'application d'un collyre absolument conservateur (depuis vingt ans environ qu'existent les peintures les buées en question n'ont pu produire aucune altération).

Il n'y a d'autre altération à craindre désormais que celle, superficielle, qui a eu lieu par les buées et la poussière agglomérée pendant de longues années ; et un simple lavage — périodique — tous les deux ans, par exemple, maintiendra les peintures dans leur éclat actuel. Enfin, il n'y a pas de raison, je le crois fermement, pour que ces peintures ne restent désormais indéfiniment dans l'état où les voilà à présent. Suivant moi, elles peuvent durer autant que les pierres qui les supportent.

Les peintures de la cathédrale reposent sur un enduit ou stucage merveilleusement solide, appliqué sur la pierre même.

Yan d'Argent.

Outre la restauration complète de Saint-Frédéric, nous constatons des rectifications heureuses au point de vue artistique, notamment dans les chapelles Saint-Joseph, Sainte-Anne, Saint-Roch, etc. La restauration ne s'est pas bornée seulement à donner

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un éclat nouveau et de la solidité aux peintures de la cathédrale, elle a porté sur des rectifications très heureuses au point de vue de l'art, et l'on ne saurait trop remercier M. Yan d'Argent d'avoir entrepris avec un admirable désintéressement, et conduit avec tant de succès cet important travail. Après l'essai qui vient d'être fait, on voit comment on pourra, dans vingt ans, rendre à ces belles fresques l'éclat et la pureté du coloris.

Il y aurait encore, après la refection des tableaux de la chapelles des *Gouttes de Sang,* un beau travail à entreprendre dans le transept. Ces grands murs attendent une riche décoration ; souhaitons que, les temps, devenus meilleurs, permettent d'y peindre quelques belles scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Quimper. — *La Messe du départ.* — Le départ de la classe devant avoir lieu dans les premiers jours de novembre, la messe du départ, désormais établie dans toutes les paroisses, aura cette année, à cause de l'enrôlement des élèves ecclésiastiques et des religieux, quelque chose de plus poignant et de plus important.

Nous ne doutons pas que cette fête de famille, dans chaque paroisse, ne donnât lieu à des manifestations religieuses des plus touchantes.

L'aumônerie militaire fonctionne presque partout avec une grande régularité, et il sera très important que chaque conscrit emporte avec lui l'adresse du prêtre spécialement chargé des soldats, La *Semaine religieuse* en donnera la liste dans son prochain numéro.

Messieurs les élèves ecclésiastiques recevront des instructions spéciales pour leur année de grande et rude épreuve.

Dieu soit avec eux tous !

Pleyben. — La paroisse de Pleyben vient de faire une perte immense dans la personne du cher Frère Gildard-Marie, directeur de l'Ecole chrétienne, fondée par les soins de M. le chanoine Rosec, curé-doyen, et confiée aux dignes Frères de Ploërmel.

Le bon Frère est mort le 30 septembre, à l'âge de 60 ans : c'était un excellent religieux et un directeur zélé ; il avait su se concilier l'affection des enfants qui le vénéraient, et l'estime des parents qui appréciaient ses grandes qualités d'esprit et de cœur.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Armée. — M. le Ministre de la guerre vient de faire paraître une circulaire, aux termes de laquelle les infirmiers seront tous choisis parmi les soldats appelés à rester trois ans sous les drapeaux. Cette décision exclut les élèves ecclésiastiques du service qu'ils doivent remplir en temps de guerre.

Cette anomalie aura pour conséquence de mettre dans les hôpitaux, pendant la guerre, des jeunes gens pleins de bonne volonté mais inexpérimentés, et de verser dans les rangs des soldats non exercés au maniement des armes.

Paris. — Mgr Richard, assisté de Mgr de Langres et du Vicaire apostolique du Kiang-Si, a sacré deux évêques missionnaires : Mgr Kleiner et Mgr Mutel. Mgr Kleiner, évêque de Mysore, remplace Mgr Coadou, frère du vénéré chanoine titulaire de Quimper.

Paris. — La nef principale de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, est entièrement voûtée. On peut, dès à présent, en mesurer les proportions. Elle a la longueur de la Madeleine, 100 mètres, 30 mètres de moins que Notre-Dame, 50 de largeur, 45 de hauteur sous clefs ; les voûtes des bas-côtés ont 22 mètres ; celles de la crypte, 9 mètres 70. Le pavé de l'église est au niveau de la lanterne du Panthéon, et la base du dôme à la hauteur de la seconde plate-forme de la tour Eiffel. Ce qui frappe autant que l'ampleur de la conception, c'est la beauté de cette pierre de Souppes, dure comme le granit et qui se polit comme le marbre.

Saint-Brieuc. — Le nombre d'écoles communales laïcisées n'est pas quinze, comme nous l'avions dit, mais bien dix-sept.

Lyon. — Un grand nombre d'écoles communales sont laïcisées ; le seul Institut des Frères de la Salle en a eu onze de laïcisées.

Notre excellent confrère de Digne publie cette communication de l'évêché, dont la reproduction peut n'être pas sans utilité :

« Nous recommandons expressément à MM. les membres du clergé et aux fidèles de notre diocèse de n'avoir aucune relation avec l'*Œuvre des Statues du Sacré-Cœur,* qui est dirigée à Lyon par M. Sestier, et de ne prendre aucun des engagements demandés en des circulaires signées de ce nom.

« Cette *Œuvre,* qui a été l'objet d'une note de désapprobation insérée, par ordre du cardinal Foulon, dans la *Revue* de son diocèse, n'est pas seulement une affaire plus qu'une *Œuvre,* mais nous sommes informés qu'elle est affiliée à la secte schismatique de la prétendue voyante de Loigny, frappée dernièrement par les condamnations de Mgr l'Evêque de Chartres et du Saint-Office. »

Soumission de trois égarées. — M. le curé de Loigny (Eure-et-Loir) écrivait à Mgr l'évêque de Chartres, le 2 septembre :

« Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Grandeur une nouvelle qui sera pour elle des plus consolantes.

« Ce matin même, trois sœurs du prétendu couvent, éclairées

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sans doute et convaincues de leur erreur par la logique serrée de la lettre pastorale dont elles ont entendu la lecture, ont déposé en même temps leur soi-disant habit religieux et ont quitté la communauté... Ce triple départ réduit à six, y compris la voyante et sa supérieure, le nombre des personnes habitant la susdite communauté. C'est un commencement de dissolution qui, il faut l'espérer, ne s'arrêtera pas là... »

Le Puy. — Sept écoles communales, tenues par les Frères, sont laïcisées.

Poitiers. — Le Saint-Père vient d'ériger en vicariat apostolique la mission d'Oubanghi, au Congo, et de nommer le R. P. Augouard vicaire apostolique avec caractère épiscopal.

Le R. P. Augouard est du diocèse de Poitiers. Après avoir servi comme zouave de Charette et assisté à la bataille de Patay, il est entré au séminaire, et, depuis treize ans, il était missionnaire au Gabon.

Saint-Dié. — M. Méline, à propos des subventions accordées par l'Etat pour la construction d'un clocher à Guliérupt a prononcé les paroles suivantes dans une nombreuse réunion :

« Vous teniez à un clocher, vous sentiez comme tout le monde qu'une commune n'est vraiment complète que lorsqu'elle réunit trois édifices : la mairie, l'école et le clocher. Le clocher n'est pas seulement l'expression du sentiment religieux dans ce qu'il a de plus pur, de l'élan instinctif de l'âme vers le ciel, c'est aussi l'incarnation extérieure et comme le phare de la commune elle-même.

« C'est autour du clocher que les habitants se groupent, c'est à lui qu'ils songent lorsqu'ils sont éloignés du pays natal. C'est lui qui fait battre leur cœur quand ils le revoient. Ne raillons donc pas l'esprit du clocher, car c'est un des éléments mêmes de l'idée de la patrie. »

On voit que l'ancien confrère de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul perce quelquefois malgré lui.

Dijon. — La Cour de Dijon vient de confirmer l'arrêt du tribunal de Bar-sur-Seine condamnant cette ville à restituer aux héritiers Rousselot un immeuble servant d'école. Le testament portait que l'école serait congréganiste, mais ayant été laïcisée, elle devait faire retour aux Rousselot, c'est ce que la Cour a décidé.

Un Curé tourangeau décoré. — Sous ce titre : « Un curé tourangeau décoré », les journaux d'Indre-et-Loire, républicains et conservateurs, sans distinction de partis, enregistrent avec les éloges les plus flatteurs la récente nomination de M. Renou, curé-archiprêtre d'Amboise, comme chevalier de la Légion-d'honneur.

Le décret, en date du 17 juillet 1890, est ainsi formulé :

« Est nommé :

« Au grade de chevalier de la Légion-d'honneur, M. l'abbé « Renou, curé-archiprêtre ; vingt-deux ans de ministère paroissial, services distingués, pendant la guerre de 1870-1871, « comme aumônier du régiment des mobiles d'Indre-et-Loire. »

La *Semaine religieuse* de Tours, sous la signature de M. Williez, vicaire général, fait suivre la publication de ce décret de ces réflexions :

« Cette croix peut être assurée qu'elle va reposer sur un cœur « vaillant et dévoué. Le clergé de la Touraine n'aura qu'une « voix pour féliciter ce sympathique confrère, et les mobiles « d'Indre-et-Loire, qui ont fait avec lui la campagne de 1870, « applaudiront à une distinction que réclamait le souvenir tou« jours vivant de leur brave aumônier. » (19 juillet 1890.) »

Voici un trait qui peint son caractère. Sur un champ de bataille de l'Orléanais, au moment le plus terrible de l'action, un de ses principaux officiers lui crie : « Assez, monsieur l'aumônier, assez » ; mais il ne s'arrête point. Et dans une de ces retraites malheureuses qui suivaient souvent nos combats, cette parole lui fut dite : « Aumônier, vous méritez la croix, vous l'aurez. — Non, répond humblement l'abbé Renou : voici un soldat que j'emporte, il est blessé, je ne le suis pas. Il mérite mieux que moi cet honneur. Donnez-la lui, je n'en veux pas. »

Ajoutons qu'à plusieurs reprises M. l'abbé Renou a été proposé pour un évêché et qu'il a cru devoir refuser l'offre qui lui a été faite.

Annecy. — Mgr Tissot, évêque de Vizagapatam (Indes anglaises), vient de mourir : dans ce diocèse et dans le diocèse voisin de Nagpour, évêques, prêtres et religieuses, sont tous originaires du diocèse d'Annecy.

Rome. — S. Em. le cardinal Hergenrœther, préfet des Archives apostoliques, du titre diaconal de Sainte-Marie *in via lata*, vient de mourir subitement d'une attaque d'apoplexie, à l'abbaye Cistercienne de Mehereau, sur le lac de Constance.

Ce docte et pieux cardinal est né, le 15 septembre 1824, à Wurzbourg.

Pèlerinage ouvrier à Rome en 1891. — M. Léon Harmel vient d'adresser à Nosseigneurs les Evêques communication d'une lettre du cardinal Jacobini relative à un pèlerinage ouvrier à Rome en 1891.

Voici un extrait de cette lettre :

« Nous avons l'honneur de remettre à Votre Grandeur la copie d'une lettre de Mgr Jacobini. Le vénérable prélat nous communique les sentiments de Sa Sainteté au sujet d'un nouveau Pèle-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rinage du Travail, qui aurait lieu du 20 septembre à fin octobre de l'année prochaine.

« Son Eminence Mgr le cardinal Langénieux veut bien encore une fois conduire les ouvriers français aux pieds de Léon XIII.

« Le Pèlerinage de l'année dernière a été une douce consolation pour le cœur paternel du Souverain Pontife, un hommage pour l'Eglise, une gloire pour la France qui reste toujours la Fille ainée de l'Eglise, malgré tant de défaillances.

« Comme l'année dernière, nous voulons convoquer spécialement les patrons et ouvriers des villes et des campagnes, afin de conserver à notre démonstration son caractère propre. »

Belgique. — Les instituteurs laïcs réclamaient, il y a quelque temps, la suppression des concours. On se demandait la raison de cette décision. Le palmarès de l'Université nous donne le mot de l'énigme. Dans le seul ressort de Namur, sur *vingt-cinq lauréats* du dernier concours, ne figure le nom d'aucun élève des établissements gouvernementaux ; tous les lauréats appartiennent aux collèges catholiques.

Jérusalem. — L'*Hôtellerie de Notre-Dame de France* à Jérusalem vient de recevoir une faveur des plus difficiles à obtenir, c'est le firman du Sultan qui reconnait son existence officielle, lui assure divers privilèges et le droit de posséder comme institution et surtout le droit d'ouvrir une église publique.

Ce sera une heureuse nouvelle pour tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre capitale, aux intérêts catholiques de la France en Terre-Sainte.

Nous souhaitons à toutes les œuvres françaises, qui attendent là-bas le même firman, une prompte réussite.

Le Dahomey. — La paix est conclue avec le roi Badazin aux conditions les plus honorables pour la France, grâce à l'énergie de l'amiral de Cuverville, excellent marin et chrétien parfait, et à la sagesse du P. Dorgère, ambassadeur improvisé mais prudent et capable.

La religion et l'armée en Russie. — Ce qui suit est raconté par le *Gaulois :*

« C'était le 8 août dernier ; le czar et la czarine arrivèrent au crépuscule au camp de Tskarkoé-Solo ; 60,000 hommes de troupes étaient rangés sans armes. Alors commença, présidée par Leurs Majestés, la prière du soir.

« La prière terminée, l'empereur a fait le salut militaire et, au moment de rentrer dans la tente impériale, il s'est écrié d'une voix vibrante, s'adressant à ses hommes :

« — Bonsoir, mes amis...

« Les soldats ont alors répondu en chœur à ce souhait, scandant chaque mot :

« — Petit père, que Dieu te protège et te donne le bonheur ! »

Quelle grandeur dans cette simple action, et que serait-ce si le souverain, catholique, donnait pareil exemple à des soldats catholiques ?

Les journaux du département du Nord ont fait cette remarque : Pendant les grandes manœuvres du mois dernier, plusieurs jours de repos ont été accordés aux troupes : le dimanche n'a jamais été choisi comme jour de repos. Ainsi travail commandé, sans aucune nécessité, le jour où la loi de Dieu prescrit que l'on s'abstienne du travail !

Autre remarque : M. de Freycinet, ministre de la guerre, donne un grand dîner : il choisit le mercredi des Quatre-Temps.

(Semaine d'Annecy.)

La Spoliation des Congrégations religieuses en France. — M. Henri Brisson, qui se dit ami de la liberté, voit cependant avec dépit que les congrégations religieuses existent encore en France. Dans deux lettres écrites sur un ton assez impératif à M. Rouvier, ministre des finances, dont il convoite, dit-on le portefeuille, il demande une application plus rigoureuse des lois fiscales contre les communautés.

Nous invitons à cette occasion nos lecteurs à lire attentivement l'article suivant, publié par la *Défense*, car il est vraiment regrettable de voir combien peu de personnes, même parmi les honnêtes gens et les catholiques, se mettent au courant de cette question et, par là même, peuvent se rendre compte de l'*iniquité* qui se commet aujourd'hui en France.

Les communautés reconnues étaient jusqu'ici assujetties :
1° Aux contributions mobilières et à la cote personnelle ;
2° Aux contributions immobilières ;
3° Au droit de main-morte établi par la loi de février 1849 ;
4° Au droit de 3 °/. sur le revenu, établi par les lois de décembre 1880 et de décembre 1884.

Lorsque, enfin, comme si le fardeau déjà n'eût pas été très lourd, comme si le droit de main-morte n'eût pas existé, on inventa un droit d'*accroissement*.

Si l'on additionne tous ces droits superposés et si l'on saisit surtout l'iniquité réelle du droit d'accroissement, avec son mode d'application plus inique encore, on comprend enfin qu'on se trouve en face d'une véritable confiscation (1).

1° Que les communautés paient les contributions ordinaires de toute nuance qui pèsent sur tout citoyen français, c'est justice. Si parfois le poids est lourd, c'est au moins le poids de tous ; et ce ne sont pas les catholiques, ce ne sont pas les congrégations surtout, qui se plaindront les premiers.

2° Qu'à ces contributions régulières s'ajoute pour les communautés reconnues un droit de main-morte, c'est justice encore. Les droits de transmission entre vifs et par décès n'existant que dans ces communautés, il est juste que l'Etat se dédommage chaque année par une taxe. Chaque année donc, les communautés reçoivent, imprimé, un « avertissement pour l'acquit de la taxe annuelle des droits de transmission entre vifs et par décès. » Cette taxe

(1) Le mot est emprunté au *Journal de l'Enregistrement.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

est fixée à 70 centimes pour franc de la contribution foncière, sans compter les deux décimes 1/2 en sus, ce qui double à peu près la contribution foncière.

3° A ces divers impôts, la loi du 28 décembre 1880 ajouta un impôt de 3 0/0 sur le revenu net des communautés. Mais comme ces communautés, n'ayant le plus souvent aucun bénéfice, n'en pouvaient accuser aucun, l'Etat imagina un moyen de les pressurer, et la loi de décembre 1884 statua que désormais l'impôt de 3 0/0 se prélèverait, non plus sur le revenu net ou le boni de fin d'année, mais sur la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés ou même simplement occupés par les communautés.

En deux mots : telle congrégation possède des meubles et immeubles estimés 60,000 francs. Ces 60,000 francs sont *supposés* rapporter 5 0/0 à la communauté, c'est-à-dire 3,000 francs par an. L'État prélève donc un impôt de 3 0/0 sur ce prétendu revenu de 3,000 francs, c'est-à-dire 90 francs. Ce chiffre de 90 francs est ici l'impôt sur le revenu.

Le fisc n'examine pas si les immeubles en question sont productifs ou non, si les biens occupés le sont à titre gratuit ou onéreux. Dès lors qu'une communauté loue une maison de 60,000 francs pour y faire l'école, cette maison est censée rapporter à la communauté 5 0/0 de sa valeur brute, c'est-à-dire 3,000 francs, et l'Etat prélève sur ce revenu fictif ses 90 francs d'impôt.

On ne sait pas à quelles vexations de détail se voient journellement livrées nos malheureuses congrégations pour la détermination et la perception de cet impôt. Si elles ont quelques meubles, une commode ou un buffet, dans une école appartenant à un comité libre et régie totalement par ce comité libre, cette école est un bien occupé, il faut payer le 3 0/0. Si, insuffisamment nourries par un comité pauvre ou une fondatrice peu fortunée, les sœurs reçoivent 50 francs de la maison-mère pour compléter leur nourriture, les sœurs, en raison de ces 50 francs, sont censées occuper la maison, et il faut payer le 3 0/0.

Qu'on veuille bien croire que nous n'inventons pas. Tout est textuel. Et pourtant nous ne sommes pas au bout. Nous arrivons maintenant au fameux *impôt d'accroissement*.

A première vue, on a le droit d'être surpris de voir apparaître un impôt de nouvelle nature, après les impôts multiples que nous venons d'énumérer.

On conçoit qu'une société civile, qu'une communauté non reconnue, constituée en société civile avec faculté de s'adjoindre de nouveaux membres, subisse un impôt d'accroissement à la mort de chacun de ses membres. En effet, la part du défunt restant à la société dont il faisait partie, la société doit payer pour cet accroissement, d'autant plus que ladite société n'est grevée d'aucun droit de mainmorte.

Mais une communauté reconnue se trouve, par cela même qu'elle est reconnue, dans une situation toute particulière, et devient, comme s'exprimait, le 18 mars 1887, le tribunal de la Seine, un être moral *sui generis*, pour lequel il ne peut être question de droit d'accroissement puisque l'accroissement n'existe pas. Chaque membre, en effet, de ladite congrégation n'est point distributivement co-propriétaire desdits biens. S'il meurt, il ne laisse rien, puisqu'il n'a rien ; sa part n'accroît pas, puisqu'il n'a pas pris de part dans un bien de mainmorte. La loi établit que si une communauté reconnue se dissout et meurt ses biens existant au moment de la dissolution ne seront nullement partagés entre les derniers membres suivants, mais reviendront moitié aux établissements ecclésiastiques et moitié aux hospices. Preuve nouvelle que les dits membres n'étaient pas co-propriétaires, et que dès lors leur retraite ou décès ne peut opérer aucun accroissement (1).

Et du reste, s'il y a accroissement, faites payer l'accroissement, mais supprimez la mainmorte. On le voit donc, le droit d'accroissement fait ici double emploi, et jette à bon droit les communautés dans une véritable consternation.

Malheureusement ce n'est pas tout. Si le droit d'accroissement est ici une iniquité, le mode d'application de ce droit devient une monstruosité, surtout

(1) Loi de 1825.

pour les communautés à maison-mère, fractionnées en petites succursales de peu d'importance.

En effet, le fisc voulant à chaque décès appliquer aux communautés le mode de perception des droits de succession après décès, se refuse à percevoir lesdits droits en masse au bureau de la maison mère, et prétend les percevoir séparément, centimes par centimes, aux divers bureaux des petites succursales où se trouvent disséminées les parcelles mobilières et immobilières de la prétendue succession.

Et comme le fisc ne perçoit que par 20 francs à la fois, vous aurez à payer pour 20 centimes, pour 10 centimes, pour 2 centimes comme pour 20 francs ; et si vos parcelles sont réparties dans cent cantons divers, vous recommencerez cent fois à payer sur le pied de 20 francs une petite succession de 20 centimes, ce qui amène à des proportions fabuleuses.

Donnons un exemple :

Une communauté de province possède un personnel de 454 sœurs avec une fortune totale de 170,000 francs ; ce qui donne à chaque Sœur, d'après la fiction de la loi, une quote-part de 374 fr. 45.

Or, pour ces 374 fr. 45 qui sont censés appartenir à chaque sœur mourante, la communauté, dont les succursales sont disséminées dans 75 cantons, se voit contrainte à payer à chaque décès une somme de 300 fr. 10.

En admettant quinze décès par an, c'est une somme de 4,501 fr. 50 que cette communauté devra payer, et seulement comme impôt d'accroissement.

Ajoutez les contributions mobilières et immobilières.

Ajoutez le droit de mainmorte.

Ajoutez le 3 % sur le revenu prétendu, et jugez si nous avons exagéré en disant que nous nous trouvions en face d'une véritable confiscation.

Avouons pourtant qu'il y aurait un mode plus adouci d'appliquer cette loi fiscale, ce serait de permettre à chaque communauté de payer non plus séparément, par bureaux, et pour des fractions minimes qui grossissent démesurément en comptant chaque fois jusqu'à 20 francs ; mais en masse, au seul bureau de la maison mère. Car alors l'écart énorme signalé tout à l'heure disparaît en grande partie.

Ainsi pour la communauté que nous venons de citer, au lieu d'une somme de 300 fr. 10 par décès, ce ne serait plus que 43 fr. 60, c'est trop ; mais enfin, le poids n'est plus aussi écrasant.

Voilà le minimum de réduction, le minimum de justice que réclame aujourd'hui la conscience publique, l'équité française pour nos pauvres communautés ; si c'est un droit pour elles de gémir et de résister à la confiscation, c'est un devoir pour nous, c'est un devoir pour tous d'entendre leur plainte, de plaider leur cause, et d'éclairer enfin nos législateurs et notre magistrature, qui évidemment n'ont pu vouloir, et qui de fait n'ont pas voulu commettre en France une telle injustice. *(Semaine du Mans.)*

UN ECCLÉSIASTIQUE, étranger au diocèse, demande un préceptorat. — *S'adresser au bureau du journal.*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Expulsion des Hospitalières de Sainte-Catherine.

Comptant sur la charité publique, qui ne leur fit pas dé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

faut, les Dames Augustines ne furent pas ébranlées par les différentes mesures prises pour les réduire ; elles continuèrent à refuser de se constituer, et ce ne fut même que plusieurs mois après, en juillet 1791, au lendemain de l'expulsion des Dames de la Retraite, que leurs malades leur furent enlevés. Pour elles, malgré les tracasseries dont elles furent l'objet, elles continuèrent à demeurer à Sainte-Catherine jusqu'au jour de leur expulsion violente et définitive, le 21 janvier 1792. Nous n'avons pas trouvé le procès-verbal de cette exécution, mais voici la lettre qu'elles adressèrent au Département, en réponse à la dernière sommation de sortir de leur communauté :

« Hôtel-Dieu de Quimper, 21 janvier 1792.

« Messieurs, vous exposent et remontrent les religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, rue Sainte-Catherine.

« Ce jour, 21 janvier, avant midi, les Commissaires de la Municipalité de Quimper sont entrés dans notre maison pour nous sommer d'en sortir. Nous avons répondu que la loi du 13 février 1790 nous assurait une garantie pour y rester dans la pratique de la vie religieuse, que nous avons embrassée. Nous joignons ici copie de cette réponse. (N'est pas jointe.)

« Cependant, Messieurs les Commissaires nous ont déclaré que nous serions expulsées de force à deux heures après midi de ce même jour. Nous ne pouvons pas nous persuader qu'une telle menace s'exécute ; nous espérons que vous voudrez bien donner les ordres suffisants pour en empêcher l'effet, réservant de vous instruire plus amplement et de particulariser nos justes plaintes, après qu'on nous aura munies d'une copie du procès-verbal.

« DE KERVASÉGANT, de St-Michel, *sup^re*,
DE KERVASÉGANT, de Ste-Véronique,
LARBRE DE L'EPINE, de Ste-Agathe,
PENGUILLY, de Ste-Scholastique,
KERINCUFF, de St-Hyacinthe. »

Malgré leurs instances, l'expulsion eut lieu à l'heure dite. Recueillies dans diverses communautés et maisons particulières de la ville, plusieurs d'entr'elles ayant appris que la maison de leurs Sœurs de Vannes n'avait pas subi l'expulsion, s'y retirèrent. En voici les noms, suivant un état fourni aux Administrateurs du Finistère par les *Frères et Amis* de Vannes, le 13 octobre 1792.

État des religieuses Hospitalières de Sainte-Catherine, à leur sortie de la communauté, le 21 janvier 1792.

		Entrée en religion.	Entrée à la commun de Vannes.
Marguer^te Morvan,	de St-Augustin, 71 ans,	11 sept. 1744,	3 août 1792.
Louise-Scholast^que de Kervaségant,	de St-Michel, 58 ans,	29 juin 1757,	9 août.
Marie-Céleste Penguilly,	de Ste-Scholq^ue, 50 ans,	24 juill^t 1762,	4 juin.
M^le-J^ne Délamys,	de l'Ange-G^n, 31 ans,	5 mai 1779,	9 août.
M^le-Thérèse Even,	de Ste-Anast^sie, 34 ans,	27 oct. 1779,	4 juin.
M^le-Nocle Mellez,	de M^le-Victoire, 31 ans,	1783,	23 mai.
Marie Célard,	de Ste-Rosalie, 35 ans,	10 mai 1783,	10 mai.
Rad^de-M^le Treffry,	de M^le-Const^oe, 25 ans,	29 avril 1785,	4 juin.

Converses.

J^ne-M^le Mingant,	de St-Joachim, 28 ans,	9 janv. 1786,	3 août.
Marie-Franç^se Mao,	de Ste-Claire, 28 ans,	29 mai 1786,	3 août.
Marie Senec,	de Ste-Marthe, 27 ans,	23 juin 1786,	3 août.

La lettre qui accompagnait cet état nous apprend qu'elles devaient subir une dernière expulsion.

« Vannes, 17 octobre 1792.

« Frères et amis, persuadés que c'est leur fanatisme qui les a mises dans le cas de quitter leur demeure, nous leur avons notifié qu'elles aient à quitter le couvent de Vannes. Elles ont réclamé leur traitement. Leur est-il dû ? »

Le 21 novembre 1809, les religieuses Hospitalières étaient de nouveau rappelées à Quimper, à la tête de l'Hôtel-Dieu, dans les bâtiments de l'ancien Séminaire. Le 29 septembre 1831, elles quittaient cet établissement pour fonder celui de Cuburien, près Morlaix.

Communauté de Notre-Dame du Kerlot.

Les religieuses Cisterciennes de cette maison, gouvernées par une abbesse nommée par le Roi et par le Souverain-Pontife, étaient plus que toutes autres dans l'impossibilité d'obéir au décret qui obligeait les communautés de femmes à procéder à l'élection d'une supérieure et d'une économe devant la Municipalité.

Ce fut le 8 février 1791, qu'elles furent invitées à se conformer à cette loi, et voici le procès-verbal dressé à cette occasion :

« 8 février 1791 (1).

« Nous, Bernard-Marie Gélin et Jean-Antoine Guermeur, officiers municipaux, rapportons que, le 8 février 1791, nous nous sommes transportés, à la requête et compagnie de Jean-Vincent-Guillaume Desnos, procureur de la Commune, jusqu'à la communauté de Kerlot, où nous avons été introduits dans la salle de l'abbatiale. Nous y avons trouvé Mesdames

de Kergu,	*ci-devant abbesse.*
Le Hec,	*prieure.*
Heusaff (d'Oncourt),	*sous-prieure.*

(1) L. 64.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Billoart (de Pennarun).
Le Bastard (de Kernizon).
Collin (des Graviers).
Thomé (de Kerydec).
André (de Kermorial).
Keroullas (de Cohars).
du Breil de Rays, *procureuse.*
toutes *religieuses de chœur.*
Jacquette Touliou, de Saint-Ambroise, *converse.*
Anne Portier, de Sainte-Anne, *id.*
Françoise-L^se-Gab^lle Goaziou, de Marie-Gabrielle, *id.*
Anne Mahé, de Marie-Josèphe, *id.*
Marguerite Le Clech, *novice converse.*
Anne Pinet, *sœur donnée.*

« Nous avons donné lecture aux dites Dames du titre II de la loi concernant les religieux, etc., des 8, 9 et autres jours de septembre 1790. Nous avons annoncé que nous allions prendre la déclaration de chacune d'elles en particulier, si elles entendent sortir de leur maison, ou si elles préfèrent la vie commune.

« A laquelle interpellation les dites Dames ont refusé de répondre en particulier; mais elles ont dit en général qu'elles ne veulent pas abandonner leur maison.

« Nous avons ensuite interpellé ces Dames de nommer entr'elles, au scrutin (article 26), une supérieure et une économe, dont les fonctions dureront deux ans.

« Les dites religieuses, professes et converses, s'y sont refusé; les premières ont motivé leur refus par une déclaration signée d'elles et datée de ce jour (dont elles ont requis dépôt et acte).

« Madame de Kergu, ci-devant abbesse, a fait le même refus, et nous a remis également une déclaration d'elle, souscrite et datée aussi de ce jour, portant une opposition à l'élection, de la remise de laquelle elle a aussi requis acte.

« Nous avons sommé de nouveau les dites Dames de remplir le vœu de l'article 26, en leur faisant entrevoir les inconvénients attachés à ces contraventions à la loi; elles s'y sont constamment refusées. En conséquence, nous avons arrêté le présent procès-verbal, à valoir ainsi qu'il appartiendra. Et elles ont signé avec nous. »

La protestation de l'abbesse était conçue en ces termes :

« 8 février 1791.

« Messieurs, je déclare: que je regarderais comme un crime et une apostasie la seule pensée d'abjurer les vœux que j'ai faits et de quitter mon habit religieux, que j'y tiendrai jusqu'au dernier soupir;

« Que je dois à Dieu, au Roi et au Pape ma qualité

d'abbesse, et que je ne cesserai pas d'en remplir les fonctions, à moins qu'une violence absolue ne m'y contraigne ou que l'Eglise ne l'ordonne; que même, suivant les décrets, on ne doit élire ni supérieure ni économe dans les abbayes, puisque l'article 22 de celui qui concerne les religieux reconnaît la perpétuité et l'inamovibilité des abbesses qui, de droit, sont seules supérieures de leurs maisons;

« Que les abbesses reconnues par ce décret perpétuelles et inamovibles ont seules le droit de nommer des économes et autres officiers dans leur maison; que les règles des maisons religieuses, faites ou confirmées par l'Eglise, ne peuvent être changées que par elle ou avec son approbation;

« En conséquence, je déclare m'opposer formellement à toute élection, à toute mutation que voudrait faire ou commander en cette abbaye toute autorité séculière.

« Kerlot, ce 8 février 1791.

« DE KERGU, *abbesse.* »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^me v^e Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENGADREMENTS

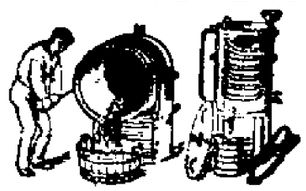
VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

PETIT MANUEL DE DISTILLATION



du Cognac et des Eaux-de-Vie
de Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits, etc.
ET TARIF ILLUSTRÉ
d'APPAREILS de DISTILLERIES
Envoyés gratis
par DEROY FILS AINÉ, Constructeur,
73,75,77, rue du Théâtre (Grenelle) Paris
MÉDAILLE OR, EXPOS^on UNIV^le, PARIS 1889.



Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : 15 *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

BIAIS AINÉ & Cie | **Ornements d'église**
74, rue Bonaparte, PARIS.

ORGUES
d'ALEXANDRE Père & Fils
108, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855 — Médaille d'or 1889
ORGUES-HARMONIUMS
pour Eglises, Salons, Ecoles
depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.
Nouveaux modèles d'Orgues
A ANCHES DOUBLÉES
et d'Orgues mixtes à tuyaux et anches libres
Vente avec facilité de payement
CATALOGUE ILLUSTRÉ, franco sur demande

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Medr Spr, Asse Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

HOTEL MASSILLON, 9, RUE DU VIEUX-COLOMBIER
Restaurant à la Carte et à Prix-Fixe. — Pension
HOTEL BONAPARTE, 61, RUE BONAPARTE, — PARIS
Recommandés à MM. les Ecclésiastiques, aux Familles et aux Etudiants catholiques. L. SANSON, propriétaire.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 17 Octobre 1890. N° 42.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Rentrée des abbés au Grand-Séminaire ... les Petites-Sœurs des Pauvres à Brest.

II. Nouvelles du Monde catholique : Congrès des Jurisconsultes à Angers ; Paris ; Solesmes ; Naples ; Dahomey ; Nouvelle-Calédonie ; Des hommes de caractère.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 Octobre. — 21e dimanche après la Pentecôte, fête de la Pureté de la Très-Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoire : 1° de s. Pierre d'Alcantara, 2° du dimanche.
Vêpres de la Sainte-Vierge, mémoires : 1° de s. Jean, 2° de s. Pierre, 3° du dimanche.
Lundi 20. — S. Jean de Kent, double, blanc.
Mardi 21. — Ste Ursule et ses compagnes, martyres, double, rouge.
Mercredi 22. — Ste Hedwige, veuve, semi-double, blanc.
Jeudi 23. — Fête du Saint-Rédempteur, double-majeur, blanc.
Vendredi 24. — S. Raphaël, double-majeur, blanc.
Samedi 25. — S. Gouesnou, évêque, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lampaul-Guimiliau ..... 19, 20, 21 et 22 Octobre.
Lanriec ..... 23, 24 et 25 Octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — La rentrée du Grand-Séminaire a lieu lundi prochain 21 octobre. Tous les Séminaristes, même ceux qui doivent être soumis cette année au service militaire, doivent rentrer au Séminaire ce jour-là.

BREST. — Le cinquantenaire des Petites-Sœurs des Pauvres a été célébré, mercredi dernier, avec tout l'éclat que comportait cette belle fête de famille. Monseigneur a bien voulu se rendre à Brest exprès pour la circonstance, et présider toutes les cérémonies de cette journée, dont le souvenir restera toujours cher et agréable dans la mémoire du cœur des *bons vieux* et des chères Petites-Sœurs.

A 9 heures, avant de commencer la sainte messe dans la chapelle bien ornée, Monseigneur a bien voulu adresser une touchante et paternelle allocution aux bienfaiteurs qui remplissaient presque toute la chapelle, et aux vieillards qui avaient trouvé place à la tribune. Sa Grandeur a dit tout le bien que cette Œuvre, née, grâces à Dieu, sur le sol breton, avait fait aux petits et aux pauvres qui ont trouvé un asile et des soins tout maternels, et aux riches qui ont, par leurs générosités et leur précieux concours, souvent retrouvé la foi, et toujours joui du bonheur si grand de faire le bien par des mains sûres.

A 11 heures, a eu lieu la bénédiction du vaste bâtiment neuf, solidement construit et admirablement adapté aux besoins de l'Œuvre.

Monseigneur était assisté de MM. les chanoines Fléiter, Guillard, Cloarec, curé de Saint-Louis, Arhan, curé de Saint-Martin, Marzin et Bourchis, aumôniers, et de plusieurs prêtres, heureux de témoigner tout leur intérêt à la maison.

A midi, Monseigneur a dit le *Benedicite* dans les réfectoires ; les tables étaient dressées avec une propreté exquise, et chaque convive avait devant lui un grand et un petit verre ; la fête sera donc complète. En effet, une heure après, Monseigneur est revenu. Alors les Dames de Brest, qui aiment tant et apprécient si bien les Petites-Sœurs, ont servi le café, et leurs jeunes filles, avec l'aisance et la grâce qu'elles y mettent dans leurs salons, ont offert à chacun de ces pensionnaires de la charité un verre de bon cognac ; même elles ont poussé la sollicitude — car tout a été prévu — jusqu'au fin cigare pour les amateurs, et le petit cornet de tabac pour les habitués de la tabatière.

En retour de tant de prévenances, tous *les enfants* des Petites-Sœurs se sont réunis dans le grand réfectoire, et là ils ont chanté à Monseigneur, aux Dames leurs bienfaitrices, à nous tous, quatre

charmants couplets. Nous ne croyons pas que l'auteur mérite pour sa composition un siége à l'Académie, mais le cœur y est, et là où est le cœur, tout est bien et tout est bon. Le chant, lui aussi, est quelque peu en délicatesse avec le Conservatoire, mais il va au cœur. Comment ne pas être attendri, quand on entend les voix d'hommes et de femmes qui ont connu toutes les vicissitudes de la vie et tous les gros temps de la misère, mêlées aux voix pures et virginales des Sœurs, qui semblent des Anges, inconscients de la beauté de leur vie et de la sublimité de leur vocation, tant il leur paraît naturel et simple de se dévouer et de faire le bien ! Donc, les chants ont plu beaucoup, et à la chapelle comme au réfectoire, ils sortaient du cœur, et cela suffit.

A 3 heures, M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, est monté en chaire ; pendant un temps qui a paru trop court, il a captivé, enthousiasmé, enlevé son auditoire. La chapelle était encore plus pleine que le matin, et nous avons — sans surprise — reconnu dans la foule nombre d'anciens paroissiens des Carmes. Nous aurions été heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs ce beau discours ; peut-être serons-nous assez heureux pour l'obtenir bientôt.

Les deux idées principales, développées avec un art infini par l'orateur, ont été celles-ci : l'Œuvre des Petites-Sœurs des Pauvres est l'Œuvre de la toute-puissance de Dieu ; au bout de cinquante ans, elle montre au monde surpris 4,300 religieuses vivant de la vie qu'on sait, 262 maisons en pleine prospérité, 36,400 vieillards reçus, nourris et soignés, et elle a déjà donné au ciel plus de 100,000 déshérités de la terre !

Elle est l'Œuvre de l'amour ! Comment expliquer cette existence, et quel mobile en fait la grandeur et en assure l'avenir, si ce n'est pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, que les Petites-Sœurs voient, nourrissent et chérissent dans leurs pauvres ? Là est le secret de leur zèle, de leurs sacrifices, de leur dévouement !

De même, Notre-Seigneur est aussi la raison dernière, le seul but, le terme voulu et seul aimé de tous ceux qui aident les Petites-Sœurs, et c'est bien une des plus pures gloires de Brest que d'avoir su comprendre, soutenir et développer cette Œuvre.

La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a terminé cette fête. Nous le disions en commençant, le souvenir de ces heures charmantes restera. On revient chez soi meilleur, plus disposé à la reconnaissance pour la bonne Providence, et surtout plus certain que l'on n'est rien et que l'on ne fait rien auprès de ce que font, sans même s'en douter, ces admirables Petites-Sœurs, simples, modestes, gaies, et si en dehors des règles de la prudence humaine, bien assurées que le bon Dieu leur sera toujours bon, que son bras n'est pas raccourci, et que le pain quotidien ne manquera jamais à ceux qui ne comptent que sur lui.

Bénissons Dieu que cette Œuvre, une des plus grandes, une des plus belles, une des plus surprenantes de ce siècle, ait pris naissance et racine sur le sol breton ; et en même temps que nous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

entourerons ces vénérées Petites-Sœurs des témoignages de notre sympathie, accueillons-les avec générosité : leurs besoins sont immenses, ils sont de tous les jours ; en retour le bon Dieu nous bénira : le riche a surtout besoin de bénédictions et de pardons.

La maison de Brest a près de 150 vieillards, le nombre va s'accroître encore. Dieu y pourvoira !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ANGERS. — Le Congrès des jurisconsultes vient de clore ses intéressantes réunions : Mgr Freppel a daigné, pendant trois jours, les présider toutes, après avoir adressé aux membres présents un magnifique discours sur la question ouvrière, si délicate, si difficile à traiter. Il lui a donné de larges et intéressants développements, et apporté dans les débats les lumières de son esprit si supérieur.

Nous donnons ici les conclusions :

3me JOURNÉE. — *Conclusions débattues dans un Comité en assemblée générale, adoptées enfin dans la réunion publique du Congrès sur le socialisme d'État.*

1° L'Etat n'a pas le droit d'intervenir directement dans les relations résultant du louage d'industrie, pour imposer ce qui lui paraitrait le plus avantageux aux parties et à l'une d'elles.

Ainsi, l'État ne saurait légitimement calculer le temps qu'un ouvrier doit raisonnablement consacrer au repos, à sa famille, à sa vie intellectuelle, ou, s'il s'agit d'une femme, à son ménage, pour en déduire le nombre d'heures au delà duquel la loi interdira à l'ouvrier de travailler. Il ne saurait interdire le travail de nuit parce qu'il est plus sage de travailler de jour, ou imposer à titre d'acte de bonne administration l'assurance contre les différents risques que court l'individu.

En effet, l'intérêt des citoyens est abandonné à leur libre appréciation.

L'intervention de l'État dans les affaires privées devient légitime au cas seulement où le droit de quelqu'un est violé, ou se trouve en péril grave et manifeste ; comme si la moralité du travailleur était mise en danger, notamment dans un travail de nuit exécuté dans certaines conditions, si sa vie était menacée par les agissements d'un tiers, s'il était incité à violer la loi divine, si des ouvriers se trouvaient forcés de travailler un nombre d'heures manifestement supérieur à celui que librement ils eussent accepté, si d'ailleurs ils n'ont pas dans l'exercice du droit d'association le moyen de défendre leurs intérêts.

Le droit d'intervention ci-dessus indiqué n'est point spécial au louage d'industrie, il est général et forme la base de toutes les lois qui ont pour objet de prévenir ou de réprimer la violation du droit d'autrui.

2° Il ne faut pas confondre avec l'absence de liberté qui vicie le consentement, et les causes impulsives, quelque puissantes soient-elles, qui portent ordinairement un homme à contracter, et dire qu'un ouvrier ne contracte pas librement par le seul fait qu'il a besoin de travailler pour vivre.

3° Le patron, en vertu d'un contrat de louage d'industrie, est tenu uniquement à l'exécution du contrat.

Cependant, le contrat étant de sa nature commutatif, la justice exige que chaque partie reçoive l'équivalent de ce qu'elle donne, soit, pour l'ouvrier, le juste salaire.

Dans les relations d'un patron et d'un ouvrier, le salaire doit se mesurer au travail fait et non au besoin du travailleur.

En conséquence le salaire est juste lorsqu'il correspond au travail fait.

La valeur d'un travail déterminé s'apprécie d'après l'usage de la région à l'époque de son exécution.

Mais, d'une part, le juste salaire ainsi défini est généralement atteint ; de l'autre, l'appréciation commune varie incessamment suivant les industries, les lieux et les époques, et se trouve même dans certains cas grandement influencée par la valeur individuelle de chaque travailleur.

Il est donc impossible de fixer par voie législative ou réglementaire une chose aussi variable que le juste salaire.

4° Le patron enfin doit à son ouvrier la charité que tout homme doit à son semblable. Il la lui doit comme à son prochain. S'il est obligé plus strictement à la charité envers son ouvrier qu'envers un étranger, c'est que la charité doit s'exercer d'abord envers ceux qui nous sont les plus proches, ce qui est le cas de l'ouvrier comparé à l'étranger.

Le devoir de charité ne correspond à aucun droit chez un tiers, rien ne justifierait l'intervention de l'État pour en imposer l'accomplissement.

5° La question sociale est avant tout une question religieuse et morale qui ne peut être pleinement résolue que par l'intervention de l'Église.

Le rôle de l'État pour aider à la résoudre consiste donc : 1° à assurer à l'Église la pleine liberté d'action à laquelle elle a droit ; 2° à prévenir ou à réprimer les violations du droit ; 3° à rendre possibles par sa législation la création et le fonctionnement d'institutions libres, telles que, associations, caisses d'assurance, de secours, de retraite et autres œuvres destinées à venir en aide au travailleur ; 4° à assurer par sa politique générale la prospérité du pays.

PARIS. — Monseigneur le Cardinal de Paris a établi, 13, avenue de Ségur, une maison de missionnaires diocésains ; ils devront se consacrer principalement aux missions des paroisses pauvres de la banlieue, et ne rien demander ni accepter pour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

leurs honoraires. Des souscriptions volontaires très abondantes assurent l'existence de cette Œuvre.

Solesmes. — La santé du R. P. Dom Couturier, abbé de Solesmes, inspire depuis quelque temps les plus vives inquiétudes. Tout espoir de le conserver semble même perdu. Il a reçu dimanche dernier les derniers sacrements avec une piété et une foi qui ont fait l'édification de ses religieux. Que Dieu adoucisse ses derniers moments qui seront, du reste, ceux de toute sa vie : le courage dans la souffrance et la résignation à sa sainte volonté !

Naples. — Le cardinal San Felice a protesté avec la dernière énergie contre le préfet de Naples et ses agents, qui n'ont pas craint de pénétrer dans deux couvents cloîtrés, d'y faire les plus odieuses perquisitions, et même de soulever de force le voile des religieuses, et cela sous le prétexte stupide que le bruit courait qu'on y avait enfermé et laissé mourir de faim quelques jeunes personnes de la ville. Naturellement, on n'a rien trouvé.

Dahomey. — Le R. P. Dorgère, missionnaire au Dahomey, emprisonné par le roi Badazin, puis délivré, et enfin ambassadeur de l'amiral de Cuverville près de ce chef barbare, vient d'être décoré pour ses immenses services rendus dans la négociation du traité de paix.

Le R. P. Dorgère est Breton, du diocèse de Nantes.

Nouvelle-Calédonie. — La *Semaine religieuse* de Nouméa nous apporte un bon mot d'une religieuse de Saint-Joseph de Cluny, qui vient de mourir à la Nouvelle-Calédonie :

« Fatiguée par les brouillards qui, à certains jours, environnent d'un épais nuage la maison des Sœurs, la digne religieuse sentit peu à peu sa vue se fatiguer et elle en vint à perdre un œil.

« Un fonctionnaire, ému, faisait les plus aimables instances pour engager la digne religieuse à laisser la conduite de sa classe entre des mains plus jeunes ; l'intérêt même de ses élèves, ajoutait-il, pouvait l'exiger.

« Comment, Monsieur, repartit sœur Agnès, on dit qu'avec un « seul œil Gambetta gouverne la France entière, et moi je ne « pourrais pas également, avec l'œil qui me reste, diriger une « classe de trente élèves ! »

« Cette saillie valut encore quelques mois de répit à l'humble fille de Saint-Joseph, mais il n'en fallut pas moins un ordre de ses supérieures pour l'arracher à sa pauvre école. »

Des hommes de caractère. — A propos des *Coulisses du Boulangisme*, la *Semaine du Mans* écrit les réflexions suivantes, très judicieuses et très profondes :

« De toutes ces révélations successives, il résulte net et clair que, sauf de très rares exceptions, ceux qui ont trempé dans cette affaire ont été horriblement petits et le sont encore. Qui nous donnera des hommes de caractère ? des hommes capables de laisser lire dans leur vie et tout en même temps de marcher le front haut ! En s'éloignant de Dieu, les hommes perdent peu à peu tout ce qui leur donnait quelque grandeur, même au point de vue de la dignité humaine ; et alors on ne répugne à aucun compromis, à aucune fausseté, à aucune volte-face.

« Même parmi nous, catholiques, il manque aussi des hommes de caractère. Il n'y a pas la petitesse sans scrupule des âmes irréligieuses, mais il n'y a pas non plus assez souvent la noble élévation, la sainte indépendance de celles qui vivent pleinement à la lumière de Dieu. Il n'y a pas ces trois choses qui font le caractère : un seul but nettement et attentivement considéré ; une seule parole toujours fidèlement tenue ; une seule ligne de conduite toujours fermement suivie, en coûtât-il des souffrances, en coûtât-il du sang ! Et pourtant il faudrait des hommes de caractère, d'autant plus que, nous le disions à l'instant, cette influence amollissante d'une persécution hypocrite nous engourdit.

« La lutte ouverte réveille, et c'est peut-être à elle que les catholiques allemands, par exemple, doivent la vigueur de leur résistance. Si la lutte cachée est pour nous un danger de plus, soyons plus forts, toujours en éveil, toujours militants ; c'est le moyen de déjouer la ruse et la perfidie. Les caractères bas n'aiment pas à sentir en face d'eux quelque chose de digne et de grand. Voyez comme les hommes de ce niveau se trouvaient gênés devant un cardinal Pie, un général de Sonis. Pourquoi ? C'étaient des hommes de caractère ; Dieu les a relevés de leurs fonctions. Il y en a d'autres, c'est vrai, mais pas assez. Or, il en faut, pour l'Eglise et pour la France. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Communauté de Notre-Dame de Kerlot.

Le Procureur de la Commune, devant cette résistance, pour éviter toute mesure extrême, proposa de prendre pour élec-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tion d'une supérieure ce que disaient les religieuses dans leur protestation, à savoir que si elles avaient à procéder à une élection, leur choix tomberait sur l'abbesse et l'économe présentement en fonctions ; et c'est sans doute à ce bon vouloir de la Municipalité que rendent hommage les religieuses, dans leur lettre du 22 février 1791 (1) citée par M. l'abbé Téphany.

Mais le District n'admettait pas de compromis, et, toujours plus rigoureux que la loi elle-même, dans sa séance du 9 février 1791, il réclamait la dispersion immédiate des religieuses de Kerlot.

« 9 février 1791.

« Le District, vu le procès-verbal du 8 février de la Municipalité à l'abbaye de Kerlot, les déclarations et protestations des Dames :

« Considérant que l'article 22 du titre II de la loi du 14 octobre ne présente aucune disposition qui autorise la prétention d'une ci-devant abbesse qui voudrait continuer ses anciennes fonctions ; qu'il ne lui accorde d'autre droit que d'exiger un plus fort traitement que ses Sœurs ; que l'article 26 impose à toutes les religieuses sans distinction de se choisir une supérieure et une économe ;

« Considérant que la Dame Kergu et les autres religieuses manifestent la désobéissance la plus formelle à la loi ;

« Le Directoire estime qu'il convient de s'occuper incessamment de disperser en diverses communautés les religieuses de Kerlot. »

Le Département lui-même, dans sa séance du 12 février 1791, ordonnait « que ces Dames eussent à se conformer dans huitaine à choisir une supérieure et une économe, et que jusqu'à ce qu'elles l'aient fait, elles seraient privées de traitement. »

M. Le Coz ayant essayé de vaincre la résistance de ces Dames, reçut de Mme de Rays la réponse suivante (2), datée du 15 février 1791 :

« Monsieur l'abbé, je ne puis qu'être reconnaissante de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui nous touche ; mais vous me permettrez de disculper nos Dames de l'accusation de *déclamer violemment* contre les décrets de l'Assemblée. Les déclamations violentes ne sont pas plus de leur caractère que de leur état ; il est possible que les malheurs de l'Eglise et ceux de l'état religieux leur ont arraché quelques gémissements, ce serait le comble de la tyrannie de les noter comme des crimes. Vous promettez, Monsieur l'abbé, de faire que nous ayons à nous louer des décrets ; nous sommes sensibles à votre bonne volonté ; mais il nous paraît au-dessus d'un pouvoir humain de faire que nous ayons à nous louer de décrets ravisseurs de nos biens, de notre repos, de notre état. On peut les endurer avec résignation, mais on ne saurait s'en louer que comme d'une tribulation que le Ciel nous envoie, et ce n'est pas de cette sorte de louange que vous entendez parler. Quoique nous ne puissions ignorer que tous les citoyens doivent obéir à la loi des hommes quand elle ne heurte point celle du Souverain Législateur, nous savons aussi que, même dans le doute, c'est celle-ci qu'il faut suivre, et nous savons surtout que c'est aux premiers pasteurs de l'Église et non pas aux administrateurs temporels de régler notre croyance en matière de religion ; que c'est aux Evêques et au Pape de prononcer sur le dogme et la discipline, et de décider quand l'un ou l'autre est offensé ; et nous ne craignons pas d'errer en nous conformant à la décision du Souverain-Pontife et à celle du corps épiscopal.

« Notre soumission, déterminée par ce seul motif, ne peut qu'être confirmée par la conduite des Séminaires de France, qui, de tous temps, ont été la gloire de son clergé, et où sont plus particulièrement concentrées la lumière et la piété, qui vaut mieux, et qui les épure. La fermeté des Chapitres et du corps pastoral, si digne de nos respects, nous a donné un exemple que nous nous serions fait un crime de ne pas imiter. Nous n'entendons pas condamner ceux qui font autrement, nous leur supposons des motifs respectables, nous les croyons dans l'erreur de bonne foi.

« Nous ne pensons pas que Messieurs les Administrateurs nous condamnent à mourir de faim parce que nous ne résistons pas à la voix impérieuse de notre conscience ; nous subirions l'arrêt plutôt que de la trahir.

« Mais la loi n'ôtant pas la vie aux séculiers ou réguliers qui ont une conscience et qui en suivent les mouvements, les Administrateurs qui exécutent la loi ne nous laisseront pas mourir d'inanition, ou demander l'aumône après qu'on nous a dépouillées de tous nos biens.

« Vous trouverez ci-incluses, Monsieur l'abbé, les pièces que vous m'avez demandées.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« F. du Breil de Rays,
procureuse. »

De son côté, le District, dans sa séance du 25 février, souscrivait au réquisitoire de son Procureur-syndic, Le Coz, le futur archevêque métropolitain de l'Ouest, dont les tentatives de séduction avaient si mal réussi.

« 25 février 1791.

« Vu l'adresse des religieuses des Dames de Kerlot à Messieurs du Département ;

(1) *Histoire de la Persécution*, p. 319.
(2) H. 195.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Ouï le procureur-syndic Le Coz, qui dit :

« Messieurs, j'ai pris connaissance de l'adresse des Dames de Kerlot à Messieurs du Département. Cette pièce est le chef-d'œuvre d'un art insidieux et méchant pour entraîner ces bonnes religieuses dans un fanatisme qui ne serait que ridicule s'il ne renfermait un coupable mépris de la loi.

« On fait croire à ces religieuses que leur abbesse a, comme les Evêques, un caractère ineffaçable, absurdité impie qu'il suffit d'observer.

« On leur fait confondre les serments ou vœux de chasteté et de pauvreté qu'elles peuvent et doivent observer en tout lieu, avec le vœu d'obéissance qui ne peut être que conditionnel et relatif à des circonstances et à des personnes sujettes à des changements inévitables.

« En vertu de l'obéissance qu'elles prétendent avoir jurée au Pape et à l'abbé de Citeaux, elles feignent de méconnaître les lois civiles et même religieuses du royaume, lesquelles ont toujours proscrit tout vœu de soumission à un souverain étranger, et commandé à tout français régnicole de ne reconnaître à cet égard que les Evêques de l'Empire reconnus et secondés par son souverain légitime.

« En vertu de cette obéissance aveugle, elles placent le Pape, comme souverain, au-dessus du souverain français et, ce qui est le comble de l'absurdité, elles donnent la même prérogative à l'abbé de Citeaux, et s'en font un bouclier inviolable contre la sainte autorité de la nation, elles subordonnent les décrets de celle-ci à l'approbation du Pape et de leur ci-devant abbé.

« Elles vont plus loin : entraînées par les insinuations mensongères et criminelles de leurs perfides conseils, elles annoncent une réprobation formelle lancée par le Pape contre la Constitution civile du clergé, calomnie qui, si elle était produite par des personnes d'un crédit plus important, exigerait une punition prompte et exemplaire, et pour l'honneur du Pape et pour la tranquillité de la Nation.

« Enfin, elles osent qualifier de défection criminelle l'élection d'une supérieure et d'une économe que leur commande l'article 26 du titre II de la loi du 14 octobre 1790, et elles s'aveuglent au point de croire qu'en procédant à cette élection elles s'arrogeraient elles-mêmes un droit, tandis qu'elles ne feraient que céder au droit national ; elles se créent des fantômes de remords qui ne sont à craindre que pour des rebelles à la loi ; elles menacent de se laisser mourir de faim, dernier comble de fanatisme dans lequel des hommes aussi ennemis de leur bonheur que de la religion les a conduites.

« D'après ces preuves de leur égarement étrange, qui pourraient avoir des suites si funestes pour leur tranquillité et si déplorable pour la vraie piété, je conclus que Messieurs du Département soient priés d'envoyer deux ou trois d'entre

eux conférer avec ces Dames, d'approcher la vraie lumière de leurs esprits circonvenus, de leur expliquer les décrets, de leur faire enfin les charitables instructions dont il est évident qu'elles ont besoin.

« Des Commissaires du Roi à Colmar ont su ramener des professeurs de théologie égarés, des Commissaires du Gouvernement à Quimper ne pourraient-ils pas convertir des religieuses séduites ? »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

2e Chapelle des Trois-Gouttes-de-Sang *(suite)*.

Aussitôt que la cérémonie de la consécration fut terminée, le nouveau reliquaire fut ouvert. Il n'est point de matière précieuse comme l'ancienne châsse d'argent, mais il ne laisse pas que d'avoir un réel mérite en raison de l'heureuse disposition qu'il a permis de donner aux reliques. Les linges dans leur enveloppe de soie blanche sont placés entre les pieds d'une petite table servant de support à deux anges agenouillés. Rien de plus gracieux que ces deux anges soutenant dans l'attitude de l'adoration la tête du Crucifix miraculeux. Sur l'enveloppe des nappes se lit en lettres d'or la reproduction de la vieille inscription sur parchemin : *Hic cecidit stilla Sanguinis Christi* ; le même texte figure aussi sur le panneau mobile qui sert à fermer le reliquaire. Ce panneau s'enlève le jour de la fête des Trois-Gouttes-de-Sang, tous les vendredis de Carême, à la fête du précieux Sang de Notre-Seigneur (1er dimanche de juillet), et pour la fête des saintes reliques. L'exposition des Trois-Gouttes-de-Sang attire toujours le concours des fidèles, et la vieille dévotion quimpéroise pour ce précieux dépôt s'est bien réveillée depuis 1883. De chaque côte de l'autel sont des reliquaires de même style que le reliquaire principal ; ceux-ci renferment différentes reliques de la Passion, des parcelles d'ossements de plusieurs des saints Apôtres, d'une vingtaine de Saints Bretons, et de beaucoup d'autres bienheureux très illustres. Les noms de tous ces Saints sont indiqués dans la formule de litanies qu'on peut lire à l'entrée de la chapelle.

Au-dessus de l'autel est une grande peinture murale du célèbre artiste Breton M. Yan' Dargent auquel on doit la décoration des chapelles de la cathédrale. Ici le peintre a représenté le Sauveur naissant adoré par sa Mère et par les anges ; saint Joseph parait prosterné, le front sur le sol de l'étable ; la scène est illuminée par la lumière qui rayonne du corps de l'Enfant-Jésus, en sorte que le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

visage de la Vierge et celui de la plupart des anges sont éclairés par en bas, ce qui est d'un effet fantastique.

La peinture qui fait face à celle-ci représente l'adoration des Mages.

Au-dessous de la verrière qui décore la chapelle et que j'ai déjà décrite s'ouvrent deux enfeus qui après avoir appartenu à différentes maisons nobles servirent en dernier lieu à l'inhumation des membres de la famille de Trohanet : le 3 mai 1774, y fut inhumé un enfant de deux ans, Magloire, fils de Jean-Marie Tréouret de Kerstrat ; dix ans après, sa mère, Julie-Charlotte-Marie-Thérèse du Bot du Grégo, était déposée près de lui. Postérieurement à la Révolution, les statues couchées des évêques Bertrand de Rosmadec et Raoul Le Moël ont occupé ces enfeus ; on les a remises à leurs places naturelles lors du rétablissement des tombeaux de ces deux évêques.

3e Chapelle de saint Guennolé et de saint Ronan.

Jusqu'à la Révolution, c'était la chapelle de saint Pierre.

Dans son état actuel, cette travée du collatéral n'offre d'autre décoration qu'une verrière exécutée par M. Hirsch sous l'épiscopat de Mgr Nouvel.

Pour quiconque veut se rendre compte des sujets d'un vitrail à médaillon, il faut d'ordinaire en commencer l'examen par le bas et de gauche à droite (1). Dans la verrière qu'il me faut expliquer ici, se présente une disposition qui n'a été adoptée pour aucune autre fenêtre de la cathédrale ; la baie centrale est occupée par deux figures superposées : saint Guennolé habillé tout de blanc, suivant l'étymologie de son nom breton, et saint Ronan vêtu en ermite. Les deux baies de gauche reproduisent en huit médaillons la légende de saint Guennolé, les deux baies de droite la vie de saint Ronan.

Je donne ici, en l'abrégeant parfois, le récit d'Albert-le-Grand :

1° « Le comte saint Fragan mena son fils à un saint hermite nommé Corentin (2), qui vivoit en sainteté sous une montagne nommée Menez-Cosun. Arrivé en l'hermitage, Guennolé se prosterna humblement aux pieds de saint Corentin qui le releva et l'embrassa, et dist à son père et aux assistans que Dieu se serviroit de ce jeune enfant pour sa gloire et le bien du royaume. »

2° Saint Guénolé, en priant et en élevant les mains au ciel, comme autrefois Moïse, obtient pour son père une éclatante victoire sur les pirates danois. Saint Guénolé, encore écolier à cette époque, prenait dans sa famille quelques jours de repos, quand l'arrivée des barbares vint le surprendre. La bataille ainsi gagnée

(1) J'entends par là : de la gauche à la droite du spectateur, et nullement de la gauche à la droite de l'objet à examiner ; le lecteur ne devra pas perdre de vue cette remarque dans les descriptions qui suivront.

(2) D'après le cartulaire de Landévennec, c'est à saint Budoc que Fragan aurait confié son fils.

grâce à lui, fut appelée bataille de *Mil-Guern* ou des *mille mâts*. En reconnaissance du succès obtenu, saint Fragan construisit le monastère de Loc-Christ-an-Isel-Vez sur le champ du combat ; il y consacra le butin pris aux pirates.

3° En même temps qu'il s'établissait un évêché à Quimper, le roi Grallon voulut fonder trois abbayes, il fit choix de trois saints religieux pour les gouverner : Guennolé, son frère Jacut et Tudy, et comme saint Corentin avait à se rendre à Tours pour y recevoir de saint Martin la consécration épiscopale, les trois saints moines durent l'y accompagner.

« Saint Corentin et ses trois compagnons logèrent au monastère de Marmoutier tout le temps qu'ils furent à Tours. Le jour assigné estant venu, saint Martin consacra solennellement saint Corentin ; mais pour Guennolé, Tudi et Jacut, il ne les voulut bénir, disant que saint Corentin estant sacré evesque, c'estoit désormais à luy à benir les abbez de son diocèse. Les Saints ayant remercié saint Martin, s'en retournèrent en Bretagne et furent solemnellement receus du Roy et de toute la Noblesse. Saint Corentin fit son entrée en son Eglise, chanta la messe pontificalement, puis benit saint Guennolé et le désigna Abbé du nouveau monastère de Land-Tevennec ou Landevennec, que le Roy avait fait bastir sur le bord de la rivière de Aone et Castellin, là où elle se sépare du bras qui va au Faou, lieu fort retiré, et néanmoins d'agréable situation. »

4° « Estant allé à Kemper visiter son maistre saint Corentin, comme il passait une rüe, un jeune enfant de maison, nommé Wennaël (ou Guenaël, *ange blanc*) joüant sur le pavé avec quelques autres enfants, quittant ses jeux puérils, s'en courut vers le saint abbé, et, l'empoignant fermement par son froc, se mist à genoux et luy demanda sa bénédiction. Saint Guennolé, lisant en son visage quelque signe de future sainteté, luy dit : « Eh bien ! « mon fils, voulez-vous venir quant et nous pour servir Dieu dans « notre monastère ? — Ouy, mon Père, répondit l'enfant ; je vous « promets dès à présent que je veux passer toute ma vie au ser- « vice de Dieu sous vostre règle et discipline. » Et disant cela, il quitta tous ses compagnons et suivit le saint abbé, lequel, pour éprouver sa persévérance, luy dit : « Mon fils, retournez-vous-en « chez votre père, le chemin est long d'icy au monastère, vous « ne sçauriez nous suivre. » Mais le saint enfant persistant toujours, le Saint, admirant sa persévérance, le conduisit chez ses père et mère et de leur consentement l'emmena et prit luy-mesme le soin de son instruction. Ce fut la septiesme année de son âge qu'il vint à Land-Tevenec et y passa trois années en habit séculier, comme pensionnaire, en grande impatience de recevoir l'habit, dont il faisoit continuellement instance à saint Guennolé et aux autres religieux, lesquels, enfin, luy accordèrent sa requeste. Il couloit la dixieme année de son âge, quand il fut vestu, en présence du roi Salomon, Ier du nom, et de toute sa cour, qui fondoit en larmes, voyant un jeune seigneur, en un âge si tendre,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

fouler généreusement aux pieds les vanitez du monde et embrasser courageusement la Croix. »

Le médaillon qui représente la rencontre du saint abbé de Landévénec et de l'enfant appelé à lui succéder est tout ce qui rappelle dans la cathédrale le souvenir si gracieux de saint Guenaël ; Vannes l'honore beaucoup plus que Quimper ; encore eût-il fallu qu'ici le peintre-verrier comprit mieux son sujet et ne représentât pas un enfant de sept ans comme égalant la taille de saint Guennolé lui-même.

5° « Estant une fois dans la ferveur de ses contemplations et extases, saint Guennolé désira faire un voyage en Irlande, pour voir ce grand saint Patrice, apostre d'Hybernie, et apprendre de luy le chemin de la vraye perfection ; mais Dieu le délivra de ce voyage long et pénible ; car la nuit suivante, après matines, les religieux s'estans retirez au dortoir, luy persistant en oraison devant le S. Sacrement, à son accoustumée, saint Patrice luy apparut, entouré d'une resplendissante clarté, ayant une mitre d'or en teste, qui luy dit : « Guennolé, serviteur de Dieu, je suis « Patrice, lequel tu desires si ardemment voir ; mais pour ne « priver tes religieux de ta présence à eux tant profitable, et ne « l'obliger à un voyage si long et si penible, Dieu m'a envoyé « vers toy. » Le reste de la matinée jusques à l'heure de prime, saint Guennolé jouït de l'entretien familier de saint Patrice ; lequel, luy ayant donné plusieurs bons avis touchant la direction de son monastère, disparut. »

6° « Le bon roy Grallon, déjà cassé de vieillesse et riche de mérites, passa paisiblement de cette vie à une meilleure. Saint Guennolé l'assista en sa maladie mortelle et l'ayda à bien mourir. Son corps fut porté à Land-Tevennec, ainsi qu'il l'avoit ordonné. »

7° « Il y avoit au pays de Cornouailles une damoiselle fort dévote et vertueuse, laquelle devint aveugle. Une nuit qu'elle estoit au fort de son oraison, un ange s'apparut à elle et luy commanda d'aller le lendemain à Land-Tevennec, vers saint Guennolé qui luy rendroit la vue. La damoiselle s'y fit mener, et s'estant mise à genoux, le saint abbé luy toucha la prunelle des yeux, disant : « O Seigneur, qui illuminez tout homme venant « en ce monde, vous plaise rendre la vue à cette vostre ser- « vante ! » Puis luy imprima le signe de la sainte Croix sur les yeux, et incontinent elle receut la vue. »

L'auteur de la *Monographie* a vu dans ce dernier médaillon la représentation de la guérison de sainte Clervie, sœur de saint Guennolé ; il est évident que le peintre s'est inspiré du texte d'Albert-le-Grand, et si l'on suit l'ordre donné par l'agiographe, on doit voir ici la guérison de la « dévote et vertueuse damoiselle. »

8° « S'estant fait mener en l'église et s'estant assis en sa chaire abbatiale, il vit les escadrons angeliques, à milliers, descendre dans le chœur. Cette vision luy donna nouvelles forces, de sorte qu'il celebra pontificalement la messe, communia tous ses religieux, leur donna sa dernière benediction, et, ayant receu l'extrême-onction par les mains de son successeur saint Wennaël, sans aucune demonstration de douleur, deceda à l'autel, entre les mains de ses freres, le samedy de la premiere semaine de caresme, troisième jour de mars, la 64e année de son âge et la 38e de sa profession. »

(A suivre.)

Nous rappelons que l'HISTOIRE DE SAINT POL-AURÉLIEN a paru en volume (in-8°, 300 pages). Cet ouvrage se trouve : chez l'auteur, M. l'abbé THOMAS, aumônier du Lycée ; chez M. SALAUN, libraire à Quimper, et chez M. LEFOURNIER, libraire à Brest.

L'exemplaire : 3 fr. 50 ; *franco* par la poste : 4 fr.

UN ECCLÉSIASTIQUE, étranger au diocèse, demande un préceptorat. — *S'adresser au bureau du journal.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins DIX MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15 francs.**
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consul. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisant. Dépôt à la Phie FINANCE 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 2000 AUX COMMUNAUTÉS



ALAMBIC VALYN
Portatif à tout chauffage, POUVANT FONCTIONNER PARTOUT
POUR TOUTES DISTILLATIONS ÉCONOMIQUES ET DOMESTIQUES.
Construit en cuivre rouge étamé
Distillation à feu nu ou au bain-marie à volonté des fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc. (*Demander Catalogue illustré*).
BROQUET, seul Concessionnaire, 121, Rue Oberkampf, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. **Vendredi 24 Octobre 1890.** N° 43.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES
L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Mutations dans le professorat du Grand-Séminaire ; Nominations dans le Clergé ; Lettre du P. Abgrall, missionnaire au Tonkin; Notre-Dame des Armées ; Une heure d'adoration.
II. Nouvelles du Monde catholique : Eglise du Sacré-Cœur; Rome; Naples; Tours; Va[illegible] Nouveaux offices de saints ; Laïcisations.
III. Documents historiques (suite).
IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).
V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 Octobre. — 22e dimanche après la Pentecôte, s. Alor, évêque, double, blanc. — A la messe, mémoires : 1° du dimanche, 2° de s. Alain, 3° de s. Evariste.
Vêpres de s. Alor, mémoires : 1° de s. Magloire, 2° du dimanche.
Lundi 27. — S. Mar[illegible]oire, évêque, semi-double, blanc
Mardi 28. — S. Simon et s. Jude, apôtres, double de 2e classe, rouge.
Mercredi 29. — Office votif de s. Joseph, ou office du jour.
Jeudi 30. — Office du jour, ou office du Saint-Sacrement.
Vendredi 31. — Office du jour, ou office de la Passion.
Samedi 1er Novembre. — Fête de Tous les Saints, double de 1re classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Tréouergat	26, 27 et 28 Octobre.
Pouldreuzic	29, 30 et 31 Octobre.
Ploumoguer	1er Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Paroisse de Saint-Mathieu. — *Samedi, fête de la Toussaint* : les messes aux mêmes heures que les dimanches. Les Vêpres, à 2 heures 1/2, suivies du sermon et de la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement.

Dimanche, 2 novembre. — Après les vêpres du jour, chant des vêpres des Morts. Le soir, à 7 heures 1/2, sermon breton, procession à l'intérieur de l'église et chant du *Libera*.

Lundi, Fête des Morts. — L'office à 8 heures, suivi de la procession au cimetière.

Par décision de Monseigneur, M. le chanoine Gadon, professeur de morale, est nommé professeur d'Écriture Sainte.

M. l'abbé Treussier, professeur de philosophie, est nommé professeur de morale.

M. l'abbé Duval, professeur suppléant, est nommé professeur de philosophie.

M. l'abbé Kérisit, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, est nommé professeur suppléant.

Quimper. — La retraite de rentrée au Grand-Séminaire est prêchée par M. l'abbé Brettes, chanoine prébendé de Paris.

M. Brettes est un prédicateur éminent ; il est le fondateur de l'Académie de Droit canonique établie sous le nom de Saint-Raymond de Pennafort.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Guével, recteur de Pleuven, est nommé recteur de Loc-Mélar.

M. Le Porz, vicaire à Plougonven, est nommé recteur de Pleuven.

M. Caroff, vicaire à Roscanvel, est nommé vicaire à Plougonven.

M. Maltrait, jeune prêtre, est nommé vicaire à Roscanvel.

M. Caroff, jeune prêtre, est nommé vicaire à Camaret.

Nécrologie. — Locmélard. — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. l'abbé Abernot, recteur de Locmélard ; nous le recommandons aux prières de nos lecteurs, ainsi que sa vieille mère, pour qui sa mort est un coup affreux.

Quimper. — Une personne parfaitement élevée et très capable désire se placer comme gouvernante ou demoiselle de compagnie dans une bonne maison.

S'adresser au Directeur de la *Semaine*.

Lettre du P. Abgrall, missionnaire au Tonkin.

Vink, le 25 août 1890, fête de Saint-Louis, sergent de Dieu.

Bien chers parents,

J'ai manqué le dernier courrier par suite de la besogne que m'a donnée la fête de l'Assomption : beaucoup de confessions, belle grand'messe, procession de la Sainte-Vierge, bénédiction du Saint-Sacrement. Aujourd'hui je prends mon plus grand format de papier, car j'ai une longue histoire à vous raconter.

Le 18 courant, je suis allé à Donha où sont mes nouveaux chrétiens ; c'est à trois heures d'ici. Le 19 j'y disais la messe, la première messe, depuis la création du monde, dans ces parages ; le 21 et le 22 je devais y baptiser les catéchumènes les plus instruits, près de soixante : le diable ne pouvait rester tranquille. Le mercredi, 20, je venais de finir la sainte messe quand on vint me dire que le village païen d'à côté était en train d'arracher et de jeter à l'eau la palissade limitant le terrain que j'avais acquis pour mes nouveaux chrétiens : il y avait bien 200 hommes. Immédiatement on parle de frapper le tambour afin que tous, catéchumènes et païens, se réunissent pour se battre contre les envahisseurs. Il y aurait eu de grands malheurs ; j'ai voulu les éviter et me suis rendu sur le terrain n'ayant avec moi que deux serviteurs. Je pris sur moi mon fusil et mon révolver, croyant que cela suffirait pour faire fuir les païens de *Ngù Loi*, qui n'arrachaient la palissade que pour reprendre un terrain qu'ils avaient accaparé sans aucun droit depuis plusieurs années et que les autorités annamites m'avaient cédé pour mes nouveaux chrétiens.

Je tirai un coup de fusil en l'air : il y eut un moment d'émotion ; je rendis alors mon fusil à l'un des deux chrétiens qui me suivaient et je m'avançai pour parlementer avec celui que je reconnaissais pour être le chef de la bande. Mais, je vis bientôt qu'il n'y avait pas à lui faire entendre raison, d'ailleurs on ne me laissa guère le temps de faire de l'éloquence ; dès qu'on vit que je ne voulais pas me servir de mes armes, voilà immédiatement cette foule de se précipiter sur nous avec des cris furieux et en agitant de grandes triques dont ils s'étaient armés. On se jette sur mes deux suivants, on les abîme de coups, on enlève à l'un d'eux mon fusil qu'il portait. En même temps toutes les triques se soulevèrent au dessus de ma tête, je reçus un grand soufflet qui m'étourdit un instant. Voyant que je ne pouvais calmer ces forcenés que les chefs du village avaient remplis de vin pour faire un mauvais coup, et d'un autre côté ne voulant pas tuer du monde — j'avais mon révolver sur moi — je me mis à fuir, mais au bout d'une centaine de mètres mes forces me trahirent et je tombai à la renverse.

Aussitôt, voilà la bande de se jeter sur moi, on met mes habits en lambeaux, on m'enlève mon révolver, mon chapeau, mon mouchoir, mes savates ; puis on me prit par les pieds et l'on me traîna sur une longueur d'une trentaine de mètres, pendant que d'autres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

me frappaient des deux côtés. Le soleil mortel de l'Annam me donnait en plein dans la figure, la poussière que soulevait cette foule me suffoquait, et puis les coups pleuvaient ; à un moment donné je sentis la vie m'abandonner, je fis mon acte de contrition et je me préparai à la mort : ma foi ! pas grand regret de la vie.

Enfin le *train* s'arrêta quand j'y pensais le moins, et me voilà debout. Plus de coups, mais des injures. Je me contente de leur dire : « Tas de farceurs, vous avez fait une folie ; ce sont les chefs du village qui sont les plus coupables, mais vous êtes leurs dupes et c'est sur vous qu'on tombera. »

Je demande à être conduit chez le Résident ; on me répond : « Rendez-nous vos titres de propriété de ce terrain, ce n'est qu'à cette condition qu'on vous rendra la liberté ». Je réplique : « Tuez-moi, si vous voulez, mais, je ne céderai jamais devant vos intimidations. Pendant deux heures je restai au milieu de cette bande de forcenés, sous le soleil le plus ardent, sans pouvoir avoir la moindre communication avec mes chrétiens.

Au bout d'une heure, ils étaient là en foule, mais séparés par une rivière. Un gros village chrétien du voisinage était accouru, des batailleurs de première classe ; ils étaient bien décidés à se battre et auraient anéanti le village païen bien vite ; fort heureusement qu'en criant de toutes mes forces je pus me faire entendre et leur défendre de se battre.

Au bout de deux heures un vieillard chrétien put enfin pénétrer jusqu'à moi, il m'apportait du papier et un crayon ; j'écrivis un mot au Résident pour dire ma position et demander du secours. Quand on sut que j'avais écrit à la Résidence, les plus insolents eux-mêmes sentirent le besoin de s'esquiver ; il ne resta pour me garder que quatre ou cinq hommes qui avaient office pour cela de par le village.

J'ai bien souffert de la chaleur qui était horrible, et je me demande comment je n'ai pas eu une insolation : je suis resté là en plein soleil, depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Vers 6 heures, arrivèrent trente miliciens de la Résidence, presque tous chrétiens. Comme les braves insolents du matin, qui se tenaient encore en face, mais à une assez grande distance, s'esquivèrent bien vite ! On put prendre les chefs de village qui s'étaient oubliés à faire ripaille dans leur pagode ; enfin on passa de mon côté et me voilà délivré.

Aussitôt, la foule des chrétiens d'accourir ; tous pleuraient ; ils étaient venus en masse de tous les côtés à quatre et cinq lieues à la ronde. Les miens étaient là presque tous ; pendant ce temps les femmes et les enfants remplissaient l'église, priant et pleurant : on avait dit que j'étais à moitié mort.

La nuit, je pus me remettre un peu. Le lendemain c'était une vraie procession toute la journée pour me voir : jamais je n'ai reçu pareil témoignage de respect et de sympathie.

Maintenant, l'affaire est entre les mains de la justice ; je ne demande pas que les pauvres païens qui m'ont tant maltraité soient

punis, je désire seulement que l'affaire tourne à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

J'étais déjà un peu fatigué avant cette aventure ; je venais d'avoir deux forts accès de fièvre, depuis j'ai eu encore deux accès ; mais, j'ai commencé hier à prendre de la quinine et je crois la fièvre coupée, car c'est une fièvre tierce ; je devais régulièrement l'avoir aujourd'hui, et je ne la sens point venir.

Je me propose de remonter ce soir à Donha pour faire les baptêmes remis par suite de l'incident. Priez bien pour que j'aie de nombreuses conversions de ce côté.

J.-F. ABGRALL,
Missionnaire apostolique.

Notre-Dame des Armées. — Tout le monde connaît la brochure du P. Gueusset : *Notre-Dame des Armées* ; plusieurs prêtres ont exprimé à l'auteur le désir d'en voir faire une traduction bretonne, on pourrait la donner plus facilement à nos conscrits. Le P. Gueusset y consentirait volontiers, s'il trouvait un nombre suffisant de souscripteurs.

On peut adresser les demandes à M. l'abbé Livinec, professeur au Séminaire, directeur de l'Œuvre paroissiale militaire de Quimper.

Une heure d'Adoration.

J'ai retrouvé mon Dieu, sa voix s'est fait entendre ;
C'était la voix d'un père, au regard doux et tendre.
Il m'a dit, cher enfant, pourquoi si tard venir ?
A l'instant, tu le sais, tes jours peuvent finir.

J'ai répondu contrit : Descendu dans l'abîme,
Il me fallait lontemps pour monter à la cime
D'où l'on peut contempler, sans crainte, ni terreur,
Avec l'Espérance, les traits d'un Christ Sauveur.

Il m'a dit, souriant :
« Si tu veux, mon enfant,
Je suis au Tabernacle,
Plus bas est mon Cénacle :
Tu sauras de mon Ciel
Les plaisirs purs, sans fiel,
La céleste harmonie
Que goûtent à l'envi
Les Anges et les Saints.
Viens reposer tes mains,
A la Table, où se range
La nombreuse phalange
Des élus.

A ta communion,
Au jour de la première,
Le pacte d'union
Dans ta foi bien sincère,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Se fit.... Tu m'as quitté
Pour chercher dans le monde
Qui n'est que vanité,
Cette joie inféconde
Des déçus.

Le sceau de ton baptême,
Imprimé sur ton front,
Fait que toujours je t'aime.
Ne laisse pas au fond
De ton esprit le doute
Pénétrer... C'est l'erreur
Qui fait changer la route,
Et cause le malheur
Des perdus. »

J'ai retrouvé le Temple, et j'ai vu le Seigneur,
De sa divine main, qui me montrait son cœur.
La plaie, ouverte encor, s'est faite pour le monde :
D'elle sort la grâce qui parfois nous inonde.

J'étais comme la fleur que l'abeille a sucée
Et qu'un méchant soleil, en un jour, a séchée :
J'ai remonté le fleuve, et j'ai bu sans frayeur
A la source même, dans la main du Sauveur.

Mon âme rafraîchie, au bonheur ranimée,
Va prendre son essor pour aller jusqu'au ciel.
Des festins de la terre, elle s'est écartée :
Mon Dieu, faites-lui place au banquet éternel.

1er octobre 1890. Dr S.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Eglise du Sacré-Cœur, à Montmartre. — Etat de la Caisse au 30 septembre 1890 :

Recettes au 31 août 1890.	22.993.462 23
Recettes du mois de septembre 1890 .	89.856 05
Total	23.083.318 28
Dépenses au 31 août 1890	22.237.108 22
Dépenses du mois de septembre 1890 .	14.723 97
Total.	22.251.832 19

Balance.

Recettes.	23.083.318 28
Dépenses.	22.251.832 19
En caisse . .	831.486 09

Rome. — On croit que la béatification de Christophe Colomb aura lieu le 12 octobre 1892.

Rome. — Le Saint-Père écrit aux évêques d'Italie une lettre dans laquelle il se plaint très fortement des persécutions dont il est l'objet et réclame tous les droits et immunités du Pontificat romain.

Naples. — Les *Sepolte Vive* viennent d'être expulsées ; leur couvent servira de lycée de filles. Les Clarisses sont également mises sur la rue et leur monastère confisqué.

Tours. — L'Église de Tours doit célébrer cette année une double fête : la cinquantième année du sacerdoce de son archevêque et la vingt-cinquième année de son épiscopat. Ce double jubilé sera célébré pendant la période des fêtes de saint Martin.

Ces fêtes jubilaires, toujours touchantes, feront époque dans l'histoire du diocèse. Déjà douze évêques et un cardinal ont annoncé leur présence.

Vannes. — Le Tribunal ayant refusé de demander la messe du Saint-Esprit pour sa rentrée, les avocats et avoués de la ville ont tenu à en faire dire une, à laquelle ils ont presque tous assisté.

Sienne. — Le feu a été mis à la toiture de la magnifique cathédrale par l'imprudence des plombiers. Grâce aux secours venus même de Florence, l'incendie a été arrêté, avant que les œuvres vives de l'édifice n'aient été atteintes, et ainsi l'intérieur avec ses inappréciables richesses a pu être préservé.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 19 août dernier, étend à l'Eglise universelle la fête de trois Saints, déjà inscrits au martyrologe : de S. Jean Damascène, le grand adversaire des Iconoclastes, qui est désormais élevé au rang des docteurs de l'Eglise ; de S. Silvestre, abbé, fondateur de la Congrégation silvestrine de l'ordre de saint Benoit ; et de S. Jean de Capistran, de l'ordre de saint François, illustre par la sainteté de sa vie et par son zèle pour la défense de la foi ; par ses prières il obtint à Belgrade la défaite d'une nombreuse armée de Turcs.

La fête de S. Jean Damascène, confesseur et docteur, se célébrera le 27 mars, sous le *rite double,* celle de S. Sylvestre, abbé, le 26 novembre, sous le *même rite ;* enfin celle de S. Jean de Capistran, confesseur, le 28 mars, sous le *rite semi-double.*

Les messes et offices respectifs des fêtes de ces Saints seront obligatoires à partir de 1892.

De plus, à la sixième leçon de l'office du Sacré-Cœur de Jésus, dont la fête a été élevée par Sa Sainteté au rite *double de première classe*, on ajoutera une conclusion, dans laquelle il est fait mention de l'établissement de la fête du Sacré-Cœur, de son extension à toute l'Eglise, et de l'élévation de son rite au degré de première classe.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Finistère. — En 1889, dans le Finistère, le nombre des naissances s'est élevé à 23,805, celui des décès à 16,903: excédent des naissances sur les décès : 6,902.

Si tous les départements présentaient de tels résultats, on ne parlerait plus de la dépopulation de la France.

Cela revient à dire : si tous les départements étaient aussi chrétiens que le Finistère.

Donc les hommes qui s'appliquent a détruire peu à peu la religion dans notre pays sont vraiment les ennemis de la France.

(Semaine religieuse d'Angers.)

Rome. — A propos de M. Crispi, le *Don Chisciotte*, journal radical de Rome, raconte que l'on était très étonné au Vatican de le voir très au courant de tous les faits et gestes du Pape. Un hasard vient de tout dévoiler.

Il y a quelques jours mourait un des porteurs du Pape. On envoya au logis du défunt un officier du Vatican. Quel ne fut pas son étonnement de voir, établi auprès du cadavre, le factotum de M. Crispi, son Achille Lanti ; c'était le cousin du défunt.

C'était le pot aux roses et voilà M. Crispi sevré.

Les laïcisations d'écoles dans le diocèse de Rennes. — Parmi les écoles communales récemment laïcisées, nous avons cité l'école de Cesson.

L'école laïque s'est ouverte. Pas un seul élève ne s'y est présenté, dit le *Journal de Rennes*.

En revanche, l'école libre des Frères s'est ouverte, après les délais légaux. Elle a reçu, le premier jour, 132 élèves, c'est-à-dire tous les enfants de la commune, sans exception.

Au Minihic-sur-Rance, l'école des Frères a été également laïcisée.

L'école libre s'est ouverte. Les Frères ont 78 élèves.

L'instituteur laïque en a 12.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Communauté de Notre-Dame de Kerlot.

Une quinzaine de jours après cet appel du procureur Le Coz, Expilly entrait à Quimper, et essayait « de convertir ces religieuses séduites ». On sait comment il fut reçu. Dès lors,

la communauté ne pouvant encore être prise à force ouverte, on exécuta le projet d'en réduire les habitants par la famine.

Le 11 avril 1791, Mme du Breil de Rays, procureuse, fait entendre au Département ce cri de détresse (1):

« Plus de quarante fois nous avons envoyé au District et au Département pour demander de quoi vivre.

« Vous savez, Messieurs, que vendredi dernier le boucher refusa de la viande pour nos malades, disant que c'était de la part du District. Le lendemain il en a donné, touché d'un sentiment de commisération pour notre maison. Mais cet homme ne peut pas se consumer en avances perpétuelles.

« Ce matin, nous avons encore envoyé solliciter le District de donner son avis sur notre affaire. Il a été dit à notre tourière que nous n'aurions rien.

« Nous sommes sûres que le Département ne voudra pas être complice de cette barbarie; nous le supplions instamment de se hâter, s'il ne veut pas avoir la douleur d'apprendre, un de ces jours, que nous sommes toutes mortes de faim, et d'excuser la vivacité de nos plaintes, que le District ne prend que trop de plaisir à légitimer. »

Le Département prit sans doute en pitié la triste situation de ces pauvres religieuses, et leur fit verser 1500 livres, qui leur étaient dues pour arriéré de pension en 1790. Mais la menace de ne plus leur solder de pension si elles ne se soumettaient pas à la loi subsistait toujours. Aussi adressèrent-elles un nouveau mémoire au Département le 18 juin 1791 (2):

« Au mois d'avril vous avez bien voulu nous faire compter 1500 livres pour solde de 1790; tout à l'heure il va nous être dû trois quartiers de 1791. Nous avons épuisé la bonne volonté des amis de notre maison, nous sommes accablées de besoins et de dettes.

« On nous objectera peut-être le défaut d'élection; mais presque toutes les maisons religieuses sont dans le même cas, et on ne les laisse pas périr dans les tourments de l'inanition.

« Puisqu'on donne aux Recteurs qui se refusent au serment les moyens d'exister, il semble qu'on ne peut les refuser à une maison religieuse à laquelle on a pris en fonds au-delà de ce que les décrets lui destinent en usufruit.

« Aucune loi n'a prononcé peine de mort contre les religieuses qui croiraient que leur conscience ne leur permet pas les élections. Il faudrait, cependant, si votre humanité, Messieurs, ne venait pas à notre secours expirer ici de faim, car nous ne pouvons pas plus violer le vœu de clôture que le vœu d'obéissance.

---

(1) L. 251.
(2) L. 48.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Vous ne voudriez pas, Messieurs, nous réduire à la triste et insuffisante ressource de l'aumône.

« Etrangères au monde, nous devrions peut-être n'être pas enveloppées dans les orages qui l'agitent, quand notre conduite serait le fruit de l'erreur et du schisme même ou de l'hérésie ; on n'a jamais dû fermer aux hérétiques les portes de la vie.

« Notre traitement, Messieurs, vous le savez, est bien exigu ; veuillez donc bien ordonner qu'il nous soit délivré. On peut se reposer sur nous du soin de veiller à la décence du culte et à l'honnête subsistance de notre Aumônier.

« Quimper, le 18 juin 1791.

« Marie-Céleste DE KERGU, *abbesse*.
Marie-Claude ANDRÉ (de Le Hec), *prieure*, 50 ans.
Jeanne-Rob^t^ HEUSSAFF (d'Ouessant), *s^r^-prieure*, 53 ans.
Marie-Françoise BILLOART (de Pennanrun), 70 ans.
Elizabeth-Corentine LE BASTARD (de Kernizan), 66 ans.
Jeanne-Gab^lle^ THOMÉ (de Keridec), *cellérière*, 39 ans.
Perrine-Josèphe ANDRÉ (de Kermorial), 41 ans.
Marie-Magdeleine KEROULLAS (de Cohars), 53 ans.
Louise-Fr^se^ DU BREIL DE RAYS, *procureuse*, 30 ans. »

A cette nouvelle demande, le District répondit encore par une fin de non recevoir.

« 9 juillet 1791.

« Vu la requête des Dames de Kerlot et de Locmaria :

« Considérant que puisque les prêtres réfractaires reçoivent un traitement, il serait à désirer qu'on accordât quelques secours aux religieuses qui refusent de se soumettre à la loi ;

« Mais, considérant que l'article 11 du titre II de la loi du 14 octobre 1790 dispose qu'il ne leur sera fait de paiement que sur les quittances de l'économe,

« Estime que les dites religieuses doivent être déboutées de leurs demandes, jusqu'à ce qu'elles se soient conformées à l'arrêté du Département du 17 mars, en se constituant légalement. »

Cependant une note du 12 septembre dit qu'il sera accordé, à titre de secours, à l'abbesse de Kerlot 650 livres, 417 livres à chaque mère de chœur et 208 livres à chaque sœur.

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE I^er^.

3° Chapelle de saint Guennolé et de saint Ronan (suite).

Venons aux deux baies de droite pour suivre la légende de saint Ronan.

1° « Dieu luy ayant fait connoistre la superstition du paganisme, luy fit naistre dans l'ame un ardent desir de chercher la vraye religion (1). A cette fin, Ronan passa en l'isle de la Grande-Bretagne, où, ayant conversé parmy les chrestiens et s'estant enquis de leur religion, il reconneut que c'estoit l'unique, laquelle conduisoit au salut éternel ; il se resolut de l'embrasser, se fit catechiser et receut le saint baptesme. »

2° « Quittant tout pour l'amour de Celuy qui lui avoit tout donné, il monta sur mer et aborda heureusement à la coste de Léon, où ayant trouvé un lieu désert il y bastit un petit hermitage. »

Quand saint Ronan quitta l'Irlande, il était évêque ; Albert-le-Grand omet de signaler ce fait important, et c'est évidemment pour cela que nulle part ici le peintre verrier n'a représenté le Saint avec les attributs épiscopaux.

3° « Quelques pauvres malades estans venus à son hermitage chercher l'aumosne, le Saint ne leur donna ny or ny argent, mais la santé. »

4° Sa solitude étant troublée par d'innombrables visiteurs atteints de tous les genres d'infirmités et que le bruit de ses premiers miracles avait attirés vers luy, il songea à s'éloigner. Par une lumière intérieure, il connut que son désir était conforme à la divine volonté. « Il se mit en chemin à travers ce pays à luy inconnu ; mais un ange lui servit de guide. Il entra en Cornouaille, jusques en la forest de Nevet, à trois lieuës de Kemper-Corentin, où s'estant arresté, il jugea le lieu propre à son dessein. »

5° Les prédications de saint Ronan opérèrent beaucoup de conversions ; de là une irritation profonde chez quelques impies, qui montèrent une cabale contre le Saint. A la tête des mécontents était une méchante femme nommée *Kébon* (prononcez *Kébenn*) ; elle enferma dans un coffre sa petite fille, qui avait de quatre à cinq ans, et vint à Quimper se plaindre au roi Gratlon de ce que Ronan, adonné aux pratiques magiques, avait fait mourir son enfant par sortilège. Ronan fut fait prisonnier et mené devant le roi, qui le croyait coupable.

6° Il se justifia par un miracle, fit savoir où était l'enfant qu'on l'accusait d'avoir fait mourir et qu'on trouva privée de vie ; quand on l'eut apportée dans le coffre où elle avait péri faute d'air, saint Ronan la ressuscita.

7° « Un jour, lisant un livre, à la porte de sa cellule, il apperçeut un loup qui entroit dans la forest, portant une brebis en sa gueule : saint Ronan l'appella et luy commanda de rendre la brebis ; ce qu'il fit à l'instant, la mettant à ses pieds ; et le Saint la rendit à son maistre. Mesme miracle fit-il plusieurs autres fois. »

Avec saint Corentin et saint Jean Discalcéat, les deux Saints les plus populaires à Quimper sont saint Corentin et saint Guen-

(1) Dom Plaine pense au contraire que saint Ronan naquit de parents chrétiens et fut dès l'enfance baptisé en Irlande.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nolé. Dans une cathédrale où les verrières sont si nombreuses, il n'était pas difficile d'en consacrer une toute entière à chacun de ces deux Saints, d'autant plus que l'histoire de l'un est étrangère à celle de l'autre. Si l'on voulait à tout prix faire ici un partage, il aurait fallu associer à saint Guennolé non pas saint Ronan mais son disciple et son successeur saint Guennaël. Grâce à cette malencontreuse économie on a dû laisser de côté des scènes très intéressantes et de nature à inspirer un artiste : les prédications de saint Guennolé aux habitants d'Is, la ruine de la ville coupable, etc.

4° Chapelle de saint Pol-Aurélien.

C'était autrefois la chapelle de saint Adrien.

Derrière le confessionnal se trouve une porte toujours visible à l'extérieur ; elle communiquait avec une construction qu'on appelait *la sacristie d'en-bas*, probablement une chambre de décharge. En raison de l élévation de la porte, la verrière qui la surmonte descend moins bas et offre un champ moins vaste que les fenêtres voisines ; on n'a pu y consacrer que huit médaillons à la légende du premier évêque de Léon.

1° « La classe où saint Hiltut (maître de saint Pol Aurélien), faisoit ses leçons estoit si proche du rivage de la mer, qu'aux hautes marées l'eau y entroit. Saint Paul et ses condisciples (saint David, saint Samson, saint Gildas, saint Magloire), prièrent leur maistre qu'il fist en sorte que Dieu les délivrast de l'importunité de cet élément. Tous ensemble marchèrent contre la mer, le saint abbé tenant un bâton en sa main, laquelle à mesure qu'ils avançaient s'enfuyoit devant eux, laissant à sec une grande campagne. »

2° « En cette campagne, l'abbé sema du bled, lequel estant parvenu à maturité, il fallut le faire garder, à cause que les oyseaux maritimes le gastoient : saint Hiltut en commit la garde à ses écoliers. Une nuit que saint Paul estoit en faction, il s'endormit, et pendant son sommeil, les oyseaux gastèrent tout le bled, de quoy il fut si honteux que, de deux jours, il n'osa se présenter devant son maître. Le troisième jour, voila venir les mêmes oyseaux à leur picorée ordinaire : saint Paul les voyant fondre sur le champ dit à ses condisciples : « Mes frères, prions Nostre-Seigneur qu'il nous fasse raison de ces oyseaux, qui nous ont porté si grand dommage. » Les enfans se mirent à genoux et firent leur prière ; puis environnans le champ, les amassèrent en une bande et les menèrent au monastere, comme un troupeau de brebis, et entrant dans la cour du monastère où l'abbé saint Hiltut se promenait, saint Paul luy dit : « Mon maistre, voicy les larrons qui ont gasté vostre bled ; j'ay prié Dieu qu'il m'en fist raison, et voicy que je vous les présente, afin que vous les punissiez comme bon vous semblera. » Le saint abbé, tout estonné de ce miracle, leur donna sa benediction, et ainsi s'envolerent vers la mer. »

3° Saint Pol avait depuis quelque temps déjà quitté son bon maître saint Iltut ; il était prêtre et gouvernait un petit monastère

où douze autres prêtres vivaient sous sa discipline. Un roi de l'île (il s'appelait Marc), ayant entendu parler de sa sainteté le supplia de venir à sa cour avec ses compagnons. Les instances du prince finirent par vaincre ses répugnances ; sa prédication convertit les chefs bretons qui embrassèrent sérieusement la vie chrétienne, mais il n'avait pas à les amener à la foi et au baptême ; Albert-le-Grand s'est trompé sur ce point et le peintre verrier à sa suite, car il a représenté saint Pol baptisant le roi Marc.

4° « Le Roy le voulut faire sacrer evesque ; mais il n'y voulut consentir et commença à penser à sa retraite, et, en ayant conféré avec Dieu, un ange lui apparut et commanda de s'embarquer avec ses confreres, et qu'il seroit guidé de Dieu en un pays où il feroit un grand fruit aux âmes. »

5° Le comte Withur, qui gouvernait le pays de Léon sous l'autorité de Childebert, roi des Francs, et qui se trouvait être le parent de saint Pol-Aurélien, l'avait reçu avec la plus grande cordialité à son arrivée dans l'île de Batz. « Voyant les miracles que Dieu faisoit par ses merites, il le supplia de délivrer cette isle de l'importunité d'un horrible dragon, lequel sortoit souvent de sa caverne, et, se ruant sur les prochains villages, devoroit hommes, femmes et bestiaux indifferemment. Le matin, saint Paul dist la messe et se mist en chemin vers la caverne du dragon, avec ses ornements sacerdotaux ; le comte et le peuple le suivirent jusqu'à un endroit d'où ils luy montrerent la caverne du dragon et n'oserent passer outre. Il se trouva un jeune gentil-homme de Cleder, lequel s'offrit d'accompagner saint Paul et jamais ne le quitter ; le Saint accepta son offre, et, ayant beny son epee, marcherent contre le dragon, auquel le Saint commanda de sortir de sa taniere, ce qu'il fist, roulant les yeux, en sa teste, froissant la terre de ses ecailles et sifflant si horriblement, qu'il faisoit retentir les rivages circonvoisins. Le Saint s'approcha de luy, et, luy ayant jetté et lié son estolle au col, le bailla à conduire à son gentil-homme, qui le mena comme un chien en lesse, saint Paul le frappant de son baston ; et, arrivez en l'extremité de l'isle, vers le nord, il luy osta son estolle et luy commanda de se precipiter dans la mer : ce qu'il fist. »

6° Le peuple de Léon demandait l'érection d'un évêché et désirait que saint Pol en fut le titulaire ; c'était aussi le vœu du comte Withur, mais ce pieux prince, ne pouvant triompher des résistances du saint religieux, son ami et son parent, le chargea d'aller à Paris remettre au roi Childebert une lettre importante. A l'insu de saint Pol, cette lettre ne renfermait qu'une supplique : qu'il plût au roi des Francs de déterminer saint Pol à accepter l'épiscopat. Cette démarche eut un plein succès. Judual, roi de Bretagne, alors exilé à la cour du roi des Francs, est représenté ici à côté de Childebert, et les deux princes remettent à l'élu du clergé et du peuple de Léon une crosse d'ivoire.

7° « Une nuit, après matines, comme il se fust jetté sur son pauvre grabat pour prendre quelque repos, un ange entra dans sa

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cellule, laquelle fut incontinent remplie d'une grande clarté, et luy dist : « O Paul, tu as puissamment combattu et tu as heureusement courru la carrière de cette vie mortelle ; c'est pourquoy tiens toy prest et appareillé à dimanche prochain, que tu entreras en la gloire de ton Seigneur. »

8° Wormonoc, qui écrivit la vie de saint Pol Aurélien au IX^e^ siècle, raconte ainsi ses derniers moments : « Lorsqu'il eut donné à ses moines et à ses clercs ses derniers avis et ses dernières consolations, il reçut le sacrement du Corps et du Sang du Sauveur, puis il éleva la main pour bénir tous ses fils, et quand tous eurent répondu *Amen*, Pol-Aurélien, sans aucune douleur corporelle, rendit son âme à vous, Seigneur Jésus, qui la lui aviez donnée ; il vous la rendit sous les regards de ses enfants spirituels, au milieu des concerts des anges et des saints, visibles à ses yeux ; il vous la rendit sans que jamais une souillure charnelle en eut terni l'éclat. C'est le quatrième jour avant les ides de mars que s'endormit dans la paix du Seigneur et se réveilla dans la gloire et la joie du ciel Pol, pontife parfait, homme vénérable, orné des mérites du confesseur et de la couronne que Dieu réserve à la pureté virginale. »

(A suivre.)

Librairie SALAUN, Quimper.

MÉDITATIONS à l'usage des élèves des Grands-Séminaires et des Prêtres, par L. BRANCHEREAU, supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans, 4 beaux volumes in-12 de 500 pages, *12 francs*.
Librairie VIC et AMAT, 11, rue Cassette, Paris.

LE TRÉSOR DU PIEUX FIDÈLE ou Recueil d'Instructions et de Prières pour les dimanches et fêtes de l'année, pour les jours du Carême et les principales fêtes des Saints, avec approbation de Mgr Pie, évêque de Poitiers, par le R. P. LÉONARD GOFFINÉ. Nouvelle édition. Prix : *3 francs*.
LETHIELLEUX, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

LES ANGES, par le R. P. LAVY, des Frères prêcheurs. Prix : *2 francs*.
LETHIELLEUX, 10, rue Cassette, Paris.

LE CANTIQUE DES CANTIQUES, ou **l'amour réciproque de Jésus-Christ et de l'Eglise**, par l'abbé P. BREVET, curé de Tlemcen, chanoine honoraire d'Oran, chevalier de la Légion-d'honneur. Prix : *2 francs*.
LETHIELLEUX, 10, rue Cassette, Paris.

Le livre si impatiemment attendu du R. P. Didon, *Jésus-Christ*, vient de paraitre à la librairie Plon, et est en vente dans toutes les librairies. 2 beaux vol. in-8° avec cartes. Prix : 16 fr.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

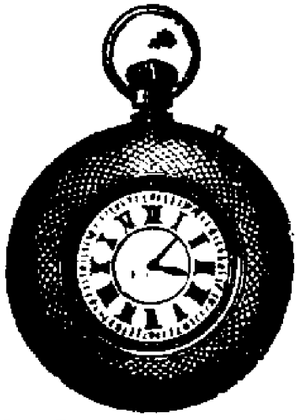
VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^ie^ anonyme, au capital social d'au moins DIX MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU
3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfèvrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique
Orfèvrerie A. Frénais Couverts argentés à 100^e^ sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfèvrerie d'Eglises. — Objets religieux.
SPÉCIALITÉ D'ORFÈVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.
Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL : 65,000,000 DE FR.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la **Banque d'Escompte de Paris** ont PAR PRIVILÈGE et JUSQU'AU 25 OCTOBRE COURANT le droit d'acquérir *au pair* les actions de la **Compagnie nationale des Chemins de fer à voie étroite**. Les Statuts de cette Société et tous les renseignements complémentaires leur sont envoyés sur demande adressée à la **Banque d'Escompte de Paris**, place Ventadour.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15 francs.**

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

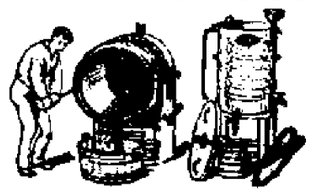
GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

PETIT MANUEL DE DISTILLATION



du Cognac et des Eaux-de-Vie
de Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits, etc.
ET TARIF ILLUSTRÉ
d'APPAREILS de DISTILLERIES
Envoyés gratis.
par **DEROY FILS AINÉ**, Constructeur,
73,75,77, rue du Théâtre (Grenelle) Paris
MÉDAILLE OR, EXPOS. UNIV., PARIS 1889.



L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 31 Octobre 1890. N° 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kerèon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre encyclique de Sa Sté Léon XIII aux Évêques, au clergé et au peuple d'Italie ; Lettre de Monseigneur l'Évêque de Quimper au clergé du diocèse ; Quimper, nouvelles diverses.

II. Nouvelles du Monde catholique : Beauvais ; Lourdes ; États-Unis ; Le tombeau du cardinal A. de Richelieu.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 Novembre. — 23e dimanche après la Pentecôte, la fête des saintes Reliques, double-majeur, rouge. — A la messe, mémoires : 1° du dimanche, 2° de l'octave de la Toussaint.
Vêpres des saintes Reliques, mémoires : 1° de saint Guinal, 2° du dimanche, 3° de l'octave.
Lundi 3. — Office de saint Guinal, semi-double, blanc. — Fête des Morts, double, noir.
Mardi 4. — Saint Charles Borromée, double, blanc.
Mercredi 5. — Sainte Françoise d'Amboise, double blanc.
Jeudi 6. — Saint Hiltut, abbé, semi-double, blanc.
Vendredi 7. — Office de l'octave de la Toussaint, semi-double, blanc.
Samedi 8. — Office de l'Octave de la Toussaint, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ploumoguer ..... 2, 3 et 4 novembre.
Sizun ..... 5, 6, 7 et 8 novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Samedi, 1er Novembre, fête de la Toussaint :* A toutes les messes et offices de la journée, on fera une quête recommandée par Monseigneur, et destinée à couvrir les dépenses à faire pour mener à bonne fin la cause du pieux missionnaire Michel Le Nobletz.

Les vêpres se chantent à 2 heures 1/2. A l'issue des vêpres, instruction par M. Thomas, aumônier. Clôture des prières ordonnées par le Souverain-Pontife. Exposition du Très-Saint Sacrement. Récitation du chapelet, prière à saint Joseph, chant des litanies de la Sainte-Vierge, bénédiction solennelle.

***

Dimanche, 2 novembre, fete des Saintes Reliques : Les vêpres sont à 2 heures 1/2. A la bénédiction, Vêpres des Morts et quête pour les trépassés.

Le soir, à 7 heures 1/2, réunion bretonne ; Instruction par M. Le Gall, recteur d'Ergué-Armel ; Vêpres des Morts et quête.

***

Lundi 3 novembre, Fête des Trépassés : Il n'y a pas de messe à 9 heures. L'office paroissial commence à 8 heures. L'office capitulaire se chante à 10 heures.

***

Samedi 8 novembre : On aura à la cathédrale, à 7 heures 1/2 du matin, la *Messe du Départ* pour les jeunes soldats.

On y invite les jeunes conscrits ainsi que les membres de leurs familles.

Une allocution sera faite, après l'Evangile, par M l'abbé Respars, directeur de l'Ecole du Marhallac'h. A l'issue de la messe, bénédiction du Très-Saint Sacrement.

N. B. — Par un rescrit du 15 novembre 1879, le Souverain-Pontife accorde une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines aux fidèles qui assistent à la *messe du départ.*

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON
Par la Divine Providence PAPE XIII
AUX ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE D'ITALIE

AUX ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE D'ITALIE

LÉON PP. XIII

Vénérables Frères, chers Fils,
Salut et bénédiction apostolique.

Des hauteurs de ce Siége apostolique, où la divine Providence Nous a placé pour veiller au salut de tous les peuples, Notre regard s'arrête souvent sur l'Italie, au milieu de laquelle Dieu, par un acte de singulière prédilection, a fixé la chaire de son Vicaire, et de laquelle néanmoins Nous arrivent présentement de nombreuses et très sensibles amertumes. Ce ne sont pas les offenses personnelles qui Nous attristent, ni les privations et les sacrifices que Nous impose la condition actuelle des choses, non plus que les injures et les mépris qu'une presse insolente a toute licence de déverser sur Nous chaque jour. S'il s'agissait de Notre seule personne, et non point de la ruine vers laquelle Nous voyons se précipiter l'Italie menacée dans sa foi, Nous supporterions les outrages en silence, heureux de pouvoir dire à Notre tour ce que disait de lui-même un de Nos plus illustres prédécesseurs : « Si ma captivité sur cette terre ne s'aggravait du poids des sollicitudes quotidiennes, je garderais volontiers le silence sur les mépris et les moqueries dont je suis l'objet ». Mais, sans parler de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siège, il s'agit encore de la religion et du salut de toute une nation, et, disons-le, d'une nation qui dès les premiers temps ouvrit son cœur à la foi catholique et la conserva toujours depuis avec un soin jaloux. Cela semble incroyable, et pourtant cela est vrai : nous en sommes à ce point en Italie d'avoir à redouter la perte même de la foi. A plusieurs reprises, Nous avons donné l'alarme, afin qu'on avisât au danger, et cependant Nous ne croyons pas avoir encore assez fait. En présence d'attaques incessantes et de plus en plus vives, Nous entendons retentir plus puissante la voix du devoir qui Nous presse de vous parler de nouveau, à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple italien. Puisque l'ennemi ne se donne aucune relâche, le silence et l'inaction ne sauraient non plus nous convenir, ni à Nous, ni à vous, qui par la divine miséricorde avons été constitués les gardiens et les vengeurs de la religion des peuples confiés à nos soins, les pasteurs et les sentinelles vigilantes du troupeau du Christ, pour lequel nous devons être prêts, s'il le faut, à sacrifier tout, même la vie.

Nous ne dirons point de choses nouvelles, car les faits tels qu'ils se sont produits sont toujours les mêmes, et déjà, du reste, Nous avons dû en parler d'autres fois, à mesure que l'occasion s'en présentait. Mais ici Nous Nous proposons de récapituler ces faits, de les réunir comme en un seul tableau, et d'en tirer, pour l'instruction commune, les conséquences qui en dérivent. Ce sont des faits incontestables, qui se sont produits en plein soleil : faits non isolés, mais connexes entre eux, de manière que dans leur ensemble ils révèlent avec évidence tout un système, dont ils ne sont que l'application et le développement. Le système n'est point nouveau ; mais ce qui est nouveau, c'est l'audace, l'acharnement, la rapidité avec laquelle maintenant on l'applique. C'est le plan même des sectes qui se déroule actuellement en Italie, spécialement en ce qui touche de plus près à l'Eglise et à la religion catholique, plan dont le but final et notoire est de réduire, si cela était possible, la religion même à néant. Il serait superflu de faire le procès des sectes dites maçonniques, la cause est jugée : leur but, leurs moyens, leur doctrine et leurs actes sont connus avec une indiscutable certitude. Animées de l'esprit de Satan, dont elles sont l'instrument, elles s'inspirent d'une haine mortelle, implacable, contre Jésus-Christ et contre son œuvre, qu'elles s'efforcent par tous les moyens de détruire ou d'enchaîner. Cette guerre, en ce moment, se livre plus que partout ailleurs en Italie, où la religion catholique a jeté de plus profondes racines, et surtout à Rome, où est le centre de l'unité catholique et le siege du Pasteur et Docteur universel de l'Eglise.

Il convient de retracer dès l'origine les différentes phases de cette guerre. On commença, sous prétexte de politique, par renverser le principat civil des Papes ; mais dans la pensée des véritables chefs — pensée tenue d'abord secrète et déclarée ouvertement depuis — ce renversement devait servir de moyen pour arriver à détruire ou du moins enchaîner le suprême pouvoir spirituel des Pontifes Romains. Et pour qu'il ne restât aucun doute sur le but réel qu'on visait, on en vint aussitôt à la suppression des ordres religieux, ce qui réduisait de beaucoup le nombre des ouvriers évangéliques, tant pour l'assistance des fidèles et le saint ministère que pour la propagation de la foi chez les nations infidèles. Plus tard, on ajouta l'obligation du service militaire pour les clercs, ce qui entraînait nécessairement comme conséquence de graves et nombreux obstacles au recrutement et à la formation convenable du clergé même séculier. Puis on mit la main sur le patrimoine ecclésiastique, soit en le confisquant absolument, soit en le grevant d'impôts énormes, afin d'appauvrir le clergé et l'Eglise et de lui arracher des mains les moyens nécessaires en ce monde pour subsister et pour promouvoir les institutions et les œuvres qui secondent son apostolat divin. Les sectaires l'ont eux-mêmes déclaré ouvertement : « Pour diminuer l'influence du clergé et des associations cléricales, il n'y a qu'un moyen efficace à employer : les dépouiller de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tous leurs biens et les réduire à une pauvreté complète. » D'autre part, l'action de l'Etat est de soi et tout entière dirigée à faire disparaître de la nation tout cachet religieux et chrétien. Des lois et de tout ce qui constitue la vie officielle on exclut systématiquement toute inspiration et toute idée religieuse, quand on n'en vient pas aux attaques directes ; les manifestations publiques de la foi et de la piété catholique, ou sont prohibées, ou sont entravées sous de vains prétextes par des obstacles sans nombre ; à la famille on a enlevé sa base et sa constitution religieuse, en proclamant ce que l'on appelle le mariage civil ; et, grâce à l'instruction que l'on veut exclusivement laïque, depuis les premiers éléments jusqu'à l'enseignement supérieur des universités, les nouvelles générations, autant que cela dépend de l'Etat, sont comme contraintes de grandir en dehors de toute idée religieuse et dans une ignorance complète des premières et des plus essentielles notions de leurs devoirs envers Dieu. C'est là mettre la cognée à la racine de l'arbre, et l'on ne saurait imaginer un moyen plus universel et plus efficace pour soustraire à l'influence de l'Eglise et de la foi la société, la famille et les individus. « Saper par tous les moyens le cléricalisme dans ses fondements et aux sources mêmes de la vie, c'est-à-dire à l'école et dans la famille », tel est le mot d'ordre des écrivains francs-maçons.

On répondra que cela ne se passe point seulement en Italie, mais que c'est un système de gouvernement auquel les Etats se conforment d'une manière générale.

Cette observation ne contredit pas, mais confirme tout ce que nous disons des projets et de l'action de la franc-maçonnerie en Italie Oui, ce système est adopté et mis en pratique partout où la franc-maçonnerie exerce son action impie, et comme cette secte est très répandue, de là vient que le système anti-chrétien, lui aussi, est très largement appliqué. Mais cette application est plus rapide et plus générale, elle est poussée beaucoup plus loin dans les pays où les gouvernements sont plus soumis à l'action de la secte et savent mieux en promouvoir les intérêts. Or, par malheur, au nombre de ces pays il faut placer présentement la nouvelle Italie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est sujette à l'influence impie, malfaisante des sociétés secrètes ; mais, depuis quelque temps, celles-ci, devenues toutes puissantes et absolument dominatrices, la tyrannisent à plaisir.

En Italie, la direction de la chose publique, en ce qui concerne la religion, est totalement en harmonie avec les aspirations des sectes, qui trouvent, pour mettre leurs idées à exécution, dans les dépositaires du pouvoir public des fauteurs déclarés et de dociles instruments. Les lois contraires à l'Eglise, les mesures directement agressives sont tout d'abord proposées, résolues, décrétées dans les réunions des sectes. Il suffit qu'une chose paraisse de près ou de loin devoir causer à l'Eglise quelque affront ou quelque dommage, pour qu'elle soit incontinent favorisée et encouragée. Parmi les faits les plus récents, nous rappellerons l'approbation donnée au nouveau code pénal, dans lequel ce qu'on a voulu avec le plus de ténacité et en dépit de toutes les raisons contraires, c'était d'adopter les articles dirigés contre le clergé, articles qui sont comme une loi d'exception et tendent à considérer comme délictueux certains actes qui sont des devoirs sacrés du ministère ecclésiastique. La loi sur les Œuvres Pies, qui soustrait à toute action, à toute ingérence de l'Eglise le patrimoine accumulé par la piété et la religion de nos aïeux à l'ombre et sous la tutelle de l'Eglise, cette loi avait été depuis bien des années résolue dans les assemblées de la secte, précisément parce qu'elle devait affliger à l'Eglise une offense nouvelle, diminuer son influence sociale et supprimer d'un trait une grande quantité de legs destinés au culte divin. Il faut joindre à cela une œuvre éminemment maçonnique, l'érection du monument au fameux apostat de Nola, résolue, décrétée, exécutée, avec l'aide et la faveur des gouvernants, par la franc-maçonnerie, qui, par la bouche des interprètes les plus autorisés de sa pensée, n'a pas craint d'avouer le but de son œuvre et d'en déclarer la signification : le but, c'était d'outrager la papauté ; la signification, c'était qu'on entend désormais substituer à la foi catholique la liberté d'examen la plus absolue, la liberté de critique et de pensée, la liberté de conscience ; or, on sait ce que signifie un tel langage dans la bouche des sectaires, et comme pour mettre le sceau à toute cette entreprise, sont venues ensuite les déclarations les plus explicites, faites

par celui-là même qui est à la tête du gouvernement. Elles ont le sens que voici : La lutte vraie et réelle, que le gouvernement a le mérite d'avoir comprise, c'est la lutte entre la foi et l'Eglise d'une part, le libre examen et la raison de l'autre ; que l'Eglise cherche à réagir, à enchaîner de nouveau la raison et la liberté de penser et de vaincre. Quant au gouvernement, il se déclare dans cette lutte ouvertement en faveur de la raison contre la foi et se donne la mission de faire en sorte que l'Etat italien soit l'expression évidente de cette raison et de cette liberté, triste mission que Nous avons récemment, dans une occasion analogue, entendu affirmer de nouveau avec audace.

(A suivre.)

Quimper, le 21 octobre 1890.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Depuis plusieurs années, le clergé du diocèse avait manifesté le désir de voir introduire la cause de Michel Le Nobletz. Ce vœu ne pouvait manquer d'être bien accueilli par Nous. Longtemps, en effet, avant d'arriver à Quimper, Nous avions lu la vie de ce grand serviteur de Dieu, et dès lors Nous restâmes pénétré de la plus grande vénération pour le saint Missionnaire breton que Nous regardions comme le modèle du prêtre zélé et dévoué à l'instruction et au salut des âmes. Aussi, lors de notre première visite au tombeau des SS. Apôtres, Nous avons été heureux de soumettre ce projet au Souverain-Pontife et d'entendre de sa bouche les exhortations les plus pressantes pour hâter l'introduction d'une cause qui lui semblait trop longtemps différée.

Le tribunal que Nous avions nommé en conséquence, sur les instances du regretté Père Le Jeune, s'est transporté sur les lieux où Dom Michel a vécu, et il a pu constater la réputation de sainteté et la confiance dont jouit encore dans les paroisses qu'ils a évangélisées autrefois, celui que le Vénérable Père Maunoir, son disciple et son historien, appelle le second saint Yves de la Bretagne. Les actes et documents du procès informatif sont déjà prêts, et nous aurons à désigner bientôt le prêtre chargé de les porter à la Congrégation des Rites.

Mais, vous n'ignorez pas que la poursuite de ces sortes d'affaires entraîne des frais considérables. Aussi, malgré les charges dont vous êtes accablés déjà, Nous venons faire appel à votre générosité et à celle de vos fidèles pour Nous aider à mener à bonne fin cette cause qui sera la première de ce genre entreprise par les deux diocèses de Quimper et de Léon.

Une souscription va donc être ouverte dans la *Semaine Religieuse* à cet effet. Nous vous prions de la faire con-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

naitre à vos paroissiens en leur demandant d'y contribuer, soit par des cotisations particulières que vous recueillerez, soit par une quête que Nous vous autorisons à faire le jour de la fête de tous les Saints ou un des dimanches suivants.

Le chiffre de ces cotisations particulières et celui des quêtes de chaque paroisse devront être adressés à l'Evêché, au plus tard avant le 1er décembre, pour être inscrits vers cette époque dans la *Semaine Religieuse*. Quant aux sommes, elles pourront être jointes à l'envoi des recettes diocésaines par l'entremise de Messieurs les Curés.

Les communautés et maisons religieuses du diocèse voudront bien aussi prendre part à cette belle œuvre, et Messieurs les Aumôniers auront la bonté de leur communiquer cette lettre et de Nous faire parvenir les offrandes.

Nous espérons que vous comprendrez l'importance de cette affaire que Nous avons prise à cœur et dont le succès sera un honneur pour le clergé et les nombreuses familles qui se font une gloire d'avoir des alliances avec les descendants de la maison Le Nobletz, une grande joie pour fidèles et une source de bénédictions pour tout le diocèse.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de Nos sentiments affectueux et dévoués.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Nota. — Conformément au désir de Monseigneur, la *Semaine religieuse* publiera en total général pour chaque paroisse, et non par souscripteurs particuliers, le chiffre des souscriptions et des quêtes recueillies dans le diocèse.

Quimper. — Jeudi, 6 novembre, Monseigneur dira au Grand-Séminaire la sainte messe pour les jeunes séminaristes qui vont partir pour la caserne.

Vendredi 7, aura lieu le grand service pour Nosseigneurs les Evêques défunts. Monseigneur présidera lui-même la cérémonie.

Plain-Chant. — Nous avons reçu le nouveau livre de chant qui sera désormais, par décision de Monseigneur, le livre officiel et seul autorisé dans le diocèse.

Les expéditions ont été faites à un assez grand nombre de souscripteurs par M. Salaun, libraire à Quimper ; et c'est à lui que les nouvelles demandes devront être adressées.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre livre a été apprécié très favorablement par les juges mêmes dont nous pouvions redouter la critique. Plusieurs lettres de félicitation nous assurent

que nous avons vraiment fait une *bonne œuvre conduisant directement à la restauration, aujourd'hui tant désirée, du chant liturgique.*

Ces approbations, dont les auteurs ont une autorité incontestée en pareille matière, nous sont extrêmement précieuses ; cette première édition est accueillie avec un tel succès que nous pouvons dès maintenant en prévoir une seconde, et elle sera faite avec les quelques rares améliorations que nous avons reconnues nécessaires.

VIENT DE PARAITRE

A LA LIBRAIRIE **SALAUN**, RUE KÉRÉON, 56, QUIMPER

OFFICES DE L'ÉGLISE

AVEC LES MÉLODIES LITURGIQUES

EN USAGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

RÉTABLIES

D'APRÈS LES LOIS DU RYTHME GRÉGORIEN

Un vol. in-12 de XXXII-1018 pages, reliure élégante pleine toile, tranche rouge, prix net : **6** francs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Beauvais. — Monseigneur de Quimper a prié Mgr Péronne, évêque de Beauvais, d'agréer le titre de chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper.

Lourdes. — Le château qui domine si gracieusement la ville est mis en vente ; nous croyons savoir que l'Œuvre des Orphelins de France est décidée à l'acheter.

États-Unis. — On a réuni plus de 7 millions de signatures au bas de pétitions demandant qu'une loi rendît obligatoire le repos du dimanche.

Cette loi, nommée du nom de son rédacteur *blair-bill*, va passer incessamment ; voici son titre :

Loi ayant pour but d'assurer au peuple la jouissance, comme jour de repos, du premier jour de la semaine communément appelé le jour du Seigneur, *et aussi de faciliter l'observation dudit jour comme jour de culte religieux.*

Le Tombeau du Cardinal A. de Richelieu, archevêque de Lyon. — Au cours des travaux de réparation que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Administration des hospices a entrepris dans l'église de la Charité, à Lyon, on vient de mettre à jour le cercueil du cardinal de Richelieu, frère du grand cardinal.

Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu naquit à Paris en 1582 et mourut à Lyon, en 1653.

Nommé évêque de Luçon à vingt-deux ans, il se démit, en 1605, de ce siège en faveur de son frère Armand ; l'année suivante, il fit profession à la Grande-Chartreuse et y vécut pendant vingt ans dans la plus grande austérité.

Son frère, devenu le tout-puissant cardinal, le tira, malgré lui, du cloître pour le faire archevêque d'Aix.

C'est deux ans plus tard qu'il fut transféré à Lyon, où il reçut, en 1627, le chapeau de cardinal ; c'était par dérogation au décret de Sixte-Quint, qui statuait que deux frères ne devaient jamais porter la pourpre en même temps.

Il devint ensuite grand aumônier de France en 1635; il s'acquitta avec succès d'une mission auprès de la cour de Rome et assista, en 1644, au conclave qui élut Innocent X. L'année suivante, il présida l'assemblée du clergé de France.

La Bibliothèque nationale possède, de ce prélat, un recueil de *Lettres* qu'il avait écrites à Louis XIV et aux plus illustres personnages de la cour.

Le cardinal Alphonse de Richelieu était fort connu et très aimé à Lyon et dans son diocèse : en 1638, à l'époque de la peste qui ravageait Lyon, appelé à Paris, en sa qualité de grand aumônier de France, pour la cérémonie du baptême du Dauphin, il refusa de s'y rendre afin de n'avoir pas à quitter un seul instant la ville pestiférée. On cite à ce propos, ces paroles du cardinal :

« Je sais que je risque de mourir, mais je ne dois pas quitter mes ouailles. »

Dans une autre circonstance de danger public, il était malade à la campagne. Prévenu, il se leva aussitôt pour rentrer à Lyon et pourvoir aux évènements. Il mourut des suites de cette démarche et fut réellement victime de son dévouement.

Aussi ses funérailles eurent-elles lieu au milieu d'un grand concours de population.

Il fut enseveli, suivant son désir, dans l'église de la Charité, à la place où son cercueil vient d'être découvert.

Une plaque de marbre, dont l'inscription est aujourd'hui difficilement déchiffrable, indiquait les titres du cardinal.

L'épitaphe mérite d'être citée : *Pauper natus sum, paupertatem novi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.*

(Je suis né pauvre, j'ai connu la pauvreté, je meurs pauvre, je veux être enseveli parmi les pauvres).

Le cercueil est en plomb ; mais par suite des inondations, croit-on, le couvercle avait été descellé, et les ossements qu'il renferme disposés sans ordre. Aussitôt les réparations de l'église terminées, le cercueil sera scellé à nouveau et remis en place.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

3e Chapelle de saint Guennolé et de saint Ronan (suite).

J'ai omis, dans le dernier article, d'indiquer le sujet du dernier médaillon qui clot la légende de saint Ronan ; je dois combler ici cette lacune ;

8° Saint Ronan étant mort à Hilion (à quelques lieues de Saint-Brieuc), son corps est transporté à Locronan, en Cornouailles, et enseveli dans son second ermitage ou Penity.

4e Chapelle de saint Yves.

Cette chapelle était anciennement dédiée aux saints frères martyrs Crépin et Crépinien, et l'on y desservait la confrérie des cordonniers qui, comme on le sait, avait ces deux Saints pour patrons.

C'était en même temps la chapelle du manoir de Poulguinan. A ce titre, les familles Calvez, Le Gluydic et Le Vestle y exercèrent et firent valoir successivement leurs droits ; les armes de ces trois familles ont été rétablies dans le tympan de la verrière qui, depuis 1874 décore cette chapelle ; elles y figurent soit pleines soit en alliance; on y a joint les armes de Mgr de Plœuc, évêque de Quimper de 1707 à 1739, et dont le cénotaphe se voit dans l'enfeu que surmonte la fenêtre.

La verrière représente la vie de saint Yves en douze médaillons.

Il ne nous coûte nullement d'avouer qu'à notre avis cette verrière n'a pas été suffisamment étudiée par le peintre à qui en a été confiée l'exécution. Elle est d'un bel effet décoratif et plusieurs des médaillons sont bien conçus, mais les costumes prêtés au Saint y sont vraiment trop fantaisistes ; par exemple, là où il figure en chasuble, il porte cet ornement sacerdotal sur la dalmatique, ce qui au XIIIme siècle était réservé aux évêques tout comme maintenant ; à la table où il reçoit les pauvres il est vêtu d'une robe bleue ornée d'un riche orfroi, etc., etc.

Sans condamner les artistes à une exactitude historique absolument rigoureuse, ne pourrait-on leur demander ou de viser à cette exactitude lorsque c'est possible, ou de ne pas s'écarter des traditions reçues : exactitude et tradition sont quelquefois deux choses bien distinctes.

Dans son numéro du 5 septembre dernier, la *Semaine religieuse* reproduisait un article de M. Arthur de la Boderie, membre de l'Institut, article qui avait pour titre : *Les images et les statues de saint Yves.* L'auteur y soutient qu'il n'y a qu'une manière de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

représenter saint Yves, et la voici : « Sur une *cotte* ou tunique serrée autour du corps, descendant au-dessous du mollet et ayant des manches ouvertes et très larges, il portait une sorte de grand manteau fendu sur les côtés, appelé *housse*, puis sur les épaules un chaperon à camail, dont le capuchon, destiné à couvrir et à envelopper la tête, se rejetait en arrière et pendait sur le dos quand on voulait rester découvert : le tout en étoffe blanche. » Personne ne conteste que tel ait été le costume de saint Yves pendant les trois dernières années de sa vie ; donc les peintres et les sculpteurs qui voudront s'inspirer de la précédente description pour représenter saint Yves, feront fort bien, et nul ne sera autorisé à les critiquer ; mais cela donne-t-il le droit de condamner absolument tout ce qui s'écarterait de ce modèle ? — Pour ma part je ne le croirai jamais. D'abord le Saint a porté pendant longtemps un autre costume ; mais surtout, disons qu'on ne refait pas d'un trait de plume toute l'iconographie d'un Saint populaire. Saint Yves a été représenté des milliers de fois, et peut-être, jusqu'à ce qu'on eut fait la statue du tombeau conformément aux indications de M. de la Borderie, n'avait-on jamais reproduit la *cotte*, la *housse* et le *chaperon*. Dans les vitraux du XV^me^ siècle, saint Yves est souvent revêtu d'un manteau blanc, semé d'hermines et rappelant la forme du surplis aujourd'hui usité ; on pourrait citer comme exemple les débris d'un tympan de verrière à l'église Saint-Mathieu de Quimper. Dans les statues si nombreuses qui sont venues décorer nos églises en Tréguier, en Cornouaille, en Léon, depuis le XVII^me^ siècle, saint Yves porte invariablement la barette, le rochet et la mozette à peu près comme les chanoines d'aujourd'hui ; on peut même dire que ces insignes canoniaux sont devenus comme la caractéristique de saint Yves. Ne pourrait-on les conserver à bon droit comme on conserve la tiare pour les papes et la mitre pour les évêques dès premiers siècles, bien que ces deux attributs n'existassent pas encore. Qu'on reconnaisse là des anachronismes ! rien de mieux. Qu'on les appelle « déguisements, travestissements » ! c'est peut-être un peu fort déjà ; mais que trois fois dans une page on qualifie de « mascarade » des représentations qui ne trompent personne et qui n'ont rien de grotesque, cela ne semble-t-il pas dépasser les bornes ? Puissions-nous ne jamais tomber dans des hérésies pires que celles qui consistent à prêter à notre Saint les insignes des chanoines ou des avocats, et le costume vrai ou faux des juges ecclésiastiques. Gardons nos vieux vitraux et même nos statues modernes du saint avocat des pauvres.

La *Semaine religieuse* n'étant pas faite pour les discussions, je crois devoir laisser ici de côté tout ce qui a été dit sur le portrait de saint Yves, et même sur une question très-intéressante, à savoir si le Saint a été tertiaire de Saint-François, comme le soutient l'Ordre Séraphique en s'appuyant sur des documents fort anciens, ou si le silence des témoins au procès de canonisation suffit pour faire écarter ce point d'histoire, ainsi que conclut M. de La Borderie. Et maintenant venons-en à notre vitrail.

1° « L'heureux saint Yves, miroir des ecclésiastiques, ornement de son siècle, advocat et pere des pauvres veuves et orphelins, patron universel de la Bretagne-Armorique, reçoit sa premiere éducation de sa mere Azo du Kenquis, dame fort pieuse, laquelle avoit eu speciale revelation de sa future sainteté. »

2° Après avoir reçu d'abord dans la maison paternelle les leçons de Jean de la Vieux-Ville, il étudia à Paris, puis à Orléans. « Ayant achevé ses cours en droit civil, il vint en Bretagne et s'arresta en la ville de Rennes, où il frequenta les escolles d'un docte et pieux religieux de l'ordre de saint François, et par la familière frequentation qu'il avoit avec ce Pere Cordelier qui estoit tenu en reputation de sainteté, il se resolut de quitter tout à fait le monde et de se ranger au service de Dieu et de l'Eglise. »

3° « Il print les ordres de rang jusqu'à la prestrise inclusivement. »

4° « Il menoit une vie si sainte et si edifiante, que l'archidiacre de Rennes, en estant informé, l'apella près de soy et le fist son Official, charge qu'il exerça avec reputation de grande integrité. » Ayant résigné ses fonctions entre les mains de l'archidiacre, celui-ci « luy donna un cheval pour le porter au pays ; mais il le vendit dès Rennes et en donna l'argent aux pauvres. »

5° « Il ne fut gueres au pays que Messire Alain de Bruc, evesque de Treguer, jugeant que Dieu le luy envoyait pour le service de son eglise, le fist official de Treguer et recteur de la paroisse de Tre-Trez, lequel benefice il posseda huit ans. Il se comporta en cet office de juge ecclesiastique avec si grande integrité, qu'il ravissoit tout le monde en admiration de sa vertu, et remarquat'on que jamais il ne prononça sentence, qu'on ne luy vist les larmes couler le long des jouës, faisant reflection sur soy-mesme et considerant qu'un jour il devoit luy-mesme estre jugé. »

6° Albert-le-Grand s'est trop étendu sur le fait ici représenté pour qu'il soit possible de donner intégralement son récit ; à mon grand regret, j'abrège son intéressante narration. — Saint Yves étant venu plaider à Tours, logea chez une hôtesse qui, grâce à lui, échappa à un piége très habilement tendu par deux marchands. Ils avaient confié à cette femme une *bougette* ou valise de cuir très volumineuse et fermant à clef, et lui avaient fait promettre qu'elle ne la livrerait ni à l'un ni à l'autre séparément, mais à tous les deux réunis. L'un d'eux cependant vint quelque temps après réclamer la valise, sous prétexte d'un paiement très urgent à faire, et elle lui fut remise. Le soir même, le second escroc vint demander à l'hôtesse si elle n'avait pas vu son compagnon ; il apprit que la valise lui avait été livrée, et cita immédiatement la veuve devant le bailli de Touraine, affirmant que la valise contenait douze cents pièces d'or et quelques lettres et cédules de conséquence.

Or, saint Yves, arrivant prendre logement chez l'hôtesse, apprit tout ce qui s'était passé et sut que la sentence devait être prononcée le lendemain. Il alla à l'audience avec cette femme ; quand

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le cas fut exposé, il dit que grâces aux recherches de la personne intéressée, la valise avait été trouvée, qu'elle serait exhibée dès qu'il plairait au juge ; et comme l'avocat du marchand demandait que cette exhibition se fît immédiatement, saint Yves objecta que d'après les conventions la valise ne pouvait être ouverte que devant les deux marchands réunis ; que le marchand fît donc comparaître son compagnon. L'accusateur alors palit tellement et trembla si fort, que le juge le soupçonnant, le fit aussitôt conduire en prison, et on le retourna tant et si bien qu'il fit des aveux complets. La valise ne renfermait que de vieilles ferrailles.

7° « Ayant trouvé à sa porte Jésus-Christ en forme d'un pauvre tout poury de lèpre, il le fist monter en sa chambre, luy bailla à laver, le fist seoir à table et luy servit bien à disner, puis s'asseit auprès de luy pour disner aussi ; mais sur le milieu du disner, ce pauvre parust si resplendissant que toute la chambre en fust éclairée, et, regardant fixément saint Yves, il luy dist : « Dieu soit avec vous ! » et disparut, laissant le Saint comblé de joye et de consolation spirituelle. »

8° « Un pauvre estant arrivé tard à Kermartin et n'osant frapper à la porte, se coucha auprès et y passa la nuit : saint Yves sortant de bon matin, le trouvant là, le fist entrer, le revestit de ses propres habits, luy donna bien à disner et à souper, alla se coucher où il l'avoit trouvé, et y passa la nuit. »

9° « Il disoit tous les jours fort devotieusement son service et celebroit la sainte messe, et à la prise de l'Hostie il versoit de ses yeux un ruisseau de larmes. Une fois lorsqu'il tenoit le Corps de Notre-Seigneur, il apparut un globe de feu lequel, ayant fait le tour du calice, disparut incontinent. »

10° « Il ensevelissoit de ses propres mains les corps des pauvres qui decedoient tant à l'hospital que chez luy et ès maisons particulières, les enveloppant en des suaires siens, les portoit à la sepulture, aydé de quelques autres pieuses personnes. »

11° Saint Yves s'était voué à reconstruire la cathédrale de Tréguier, et il finit par obtenir, pour l'exécution de cette œuvre, le concours de l'évêque, des princes, de la noblesse et du peuple. Le seigneur Pierre de Rostrenen lui accorda de choisir dans sa forêt autant d'arbres qu'il lui en faudrait ; mais à peine saint Yves avait-il fait abattre les arbres dont il avait besoin, que quelques flatteurs firent revenir le prince Pierre sur sa décision en lui insinuant que saint Yves avait eu recours à sa générosité uniquement dans des vues d'intérêt personnel, et en outre, avait coupé le double de ce qu'exigerait la construction de l'église, saint Yves s'excusa avec douceur, et le lendemain ayant conduit Pierre de Rostrenen à la forêt, il lui fit voir qu'il n'avait pris que le nécessaire, et que sur le tronc de chaque arbre coupé la veille, avaient poussé pendant la nuit trois arbres plus beaux que ceux qui avaient été abattus.

12° « Le samedy, dix-huitiesme jour de may, il fust mis en extrême-onction ; il repondoit et aydoit au prestre qui l'oignoit,

ayant la veuë portée sur le Crucifix. Après il s'affoiblit fort et perdit la parole, et, ayant passé le reste de ce jour et toute la nuit suivante en veilles, prières et contemplations, le lendemain, dimanche après l'Ascension, dix-neufviesme de may, au crepuscule, cette sainte âme s'envolla au ciel, où elle jouit de Celuy à qui elle avoit si fidellement servy en ce monde. Il decéda le cinquantième an de son âge, cinq mois moins, et de Notre-Seigneur l'an 1303, le dix-huitième du règne de Jean II du nom, duc de Bretagne. »

Un souvenir particulier rattache saint Yves à notre ville : « Il fut une fois à Kemper et fut prié de prescher en la cathédrale, ce qu'il fist avec grande édification et satisfaction de l'evesque de Cornouaille et de toute la ville. » Il est fâcheux qu'on n'ait pas consacré un des médaillons du vitrail à rappeler ce fait.

(A suivre.)

LIBRAIRIE SALAUN.

VIENT DE PARAITRE :

INAUGURATION ET BÉNÉDICTION
DU TOMBEAU DE SAINT YVES
A TRÉGUIER
LES 7, 8 ET 9 SEPTEMBRE 1890

Cette brochure contient : Un compte-rendu des Fêtes ; — La lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Fallières annonçant et ordonnant dans son diocèse les Fêtes de saint Yves ; — Les Panégyriques du Saint prononcés dans la Cathédrale de Tréguier, par M. l'abbé Morelle, vicaire général honoraire, secrétaire particulier de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc ; par Sa Grandeur Mgr Gouindard, archevêque de Sébaste et coadjuteur de Rennes, et par Sa Grandeur Mgr Freppel, évêque d'Angers ; — Le discours breton (avec traduction française), de M. le chanoine Le Pon ; — Les acclamations à saint Yves ; — Enfin les différents toasts et discours portés et prononcés au banquet qui a clôturé les fêtes.

La réunion de tous ces documents forme un intéressant volume de près de 200 pages que voudront se procurer aussi bien ceux qui ont assisté aux fêtes de Tréguier, que tous ceux qui, en ayant été privés, voudront s'en faire une idée exacte et complète.

Adresser les demandes à M. René Prud'homme, imprimeur-libraire à Saint-Brieuc.

Prix du volume 1 fr. 50, franco poste 1 fr. 70.

Il a été imprimé quelques exemplaires sur beau papier, au prix de 1 fr. 75.

Les Dernières Étapes.

Pour lire pendant les Fêtes des Morts.

Un chef-d'œuvre idéalement écrit et pensé, qui sera avant peu entre les mains de tous ceux qui ont besoin d'être consolés de la mort des leurs, ou

Archives diocésaines de Quimper et Léon

encouragés devant la perspective de leur propre fin, c'est le livre de l'abbé Henri Bolo, intitulé : *Les Dernières Etapes de la Vie.*

L'abbé Henri Bolo, du diocèse de Marseille, théologien profond, orateur brillant et applaudi, lettré on ne peut plus moderne et délicat, est, quoique jeune, sur la voie de la grande célébrité. *L'Echo de Notre-Dame-de-la-Garde* de Marseille fait un éloge complet de ce livre et de ce style « enchanteur, vif, nerveux, imagé, très moderne », qu'il trouve digne d'être comparé aux meilleures productions des grands écrivains religieux.

Les Dernières Etapes de la Vie, par l'abbé Henri Bolo, un vol. in-18 Paris, René Haton, 35, rue Bonaparte. — Marseille, chez l'auteur, rue Jaubert, 16. Prix : 2 fr. ; franco : 2 fr. 25.

UNE GRANDE ŒUVRE NÉCESSAIRE

Une excellente occasion d'y participer.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le *dernier* volume du *Dictionnaire des Dictionnaires* a paru et que, depuis trois semaines, on l'expédie à tous les souscripteurs, en suivant l'ordre d'inscription. Cette publication, œuvre colossale et menée à bonne fin par Mgr Guérin, comptera parmi les plus importantes de notre siècle.

Pour nous, catholiques, elle comblera une lacune. Nous ne serons plus les tributaires des Encyclopédies antireligieuses qu'il nous répugnait de consulter, et qu'il est dangereux de laisser sous les yeux de la jeunesse.

Avec le *Dictionnaire des Dictionnaires*, nous aurons à notre disposition le recueil le plus complet, le plus orthodoxe, appelé à rendre à la société les plus grands services.

Nous engageons vivement nos lecteurs qui ne l'ont pas fait encore à souscrire *immédiatement.*

L'auteur, par une combinaison ingénieuse, a trouvé le moyen de faciliter extraordinairement l'acquisition de cet ouvrage indispensable, que les *souscripteurs privilégiés* posséderont, en définitive, *pour rien.*

Le nombre de ceux qui peuvent profiter de ces avantages est augmenté, et le payement du montant de la souscription est facilité, pour les budgets modestes, par *quatre versements échelonnés.* — On trouvera plus loin, aux annonces, de nouveaux détails, avec le *bulletin de souscription.*

AROME DES BRUYÈRES & LANDES BRETONNES

Excellent petit fromage Saint-Fiacre

Une caisse de 12 fromages, franco de port et d'emballage à domicile, par retour du courrier, contre un mandat-poste de 4 fr.

31 Médailles !!!

LALLOUR, Saint-Renan (Finistère).

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE

le plus complet, le plus exact, le seul chrétien.

6 volumes grand in-4° à trois colonnes, de 1,300 pages.

Réception de tout l'ouvrage avant les versements.
Versements échelonnés.
Reconstitution complète du capital souscrit.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra six volumes de 1,200 à 1,300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la *bonne œuvre* devient en même temps une *bonne affaire.* Les *Imprimeries Réunies*, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente *ordinaire de tous* les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage *terminé.* Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (le prix du dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez dans la quinzaine ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne pour être répartie entre 2,000 souscripteurs. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, *pour rien*, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite plusieurs milliers de personnes d'élite associées à ma

Archives diocésaines de Quimper et Léon

croisade, une armée de propagateurs pour une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que du 15 janvier au 15 octobre 1891, et qu'à ce moment, après avoir été remboursé en volumes, vous ne serez pas loin de commencer à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire, si je leur facilitais le paiement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre 1891. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de paiement, et je modifie, en conformité, le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
Camérier de Sa Sainteté Léon XIII,
Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P. S. — Aux souscriptions excédant 2,000, avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux *deux premiers mille*, au moyen de la *deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

Il y aura ainsi une **seconde** *série de* **2,000** *souscripteurs privilégiés ; ce qui fera en tout 4,000. Nous voici arrivés au nombre de* **3,500** *; il reste donc* **500** *places à prendre, que j'offre de préférence aux abonnés des journaux catholiques, où j'ai trouvé le plus d'appui et de ressources pendant la période laborieuse de mon œuvre.*

D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil. Des avantages, d'un autre genre, sont accordés aux souscriptions ordinaires (non privilégiées), dont le nombre dépasse déjà 2,000, ce qui fait en tout environ 6,000 souscripteurs de divers genres.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .....
demeurant .....
déclare souscrire ..... *part*
de 180 francs *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr P. GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit : 45 fr. au 15 janvier 1891 ; 45 fr. au 15 avril ; 45 fr. au 15 juillet ; 15 fr. au 15 octobre 1891.*

Fait à .....
le .....

(Signature)

Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul Guérin, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

5e Année. Vendredi 7 Novembre 1890. N° 45.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Lettre encyclique de Sa S. Léon XIII aux Evêques, au clergé et au peuple d'Italie (suite) ; Apostolat de la Prière ; Nominations ; Nécrologie ; Messe du départ des séminaristes-soldats ; Quimper ; Le Plain-Chant.

II. Nouvelles du Monde catholique : Chartres ; Solesmes ; mort du R. P. Dom Couturier ; L'éducation religieuse.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis divers

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 9 Novembre. — 24e dimanche après la Pentecôte, fête de la Dédicace de toutes les Eglises, double de 1re classe, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche.

Vêpres de la fête, mémoires : 1° de saint André, 2e du dimanche.

Lundi 10. — Saint André d'Avellino, double, blanc.

Mardi 11. — Saint Martin de Tours, double blanc.

Mercredi 12. — Saint Martin, pape et martyr, semi-double, rouge.

Jeudi 13. — Saint Stanislas Kostka, double, blanc.

Vendredi 14, — S. Josaphat, évêque martyr, double, rouge.

Samedi 15. — Sainte Gertrude, vierge, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sizun ..... 9 et 10 novembre.
Pont-Croix..... 11, 12, 13, 14 et 15 novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON

Par la Divine Providence PAPE XIII

AUX ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE D'ITALIE

(SUITE)

A la lumière de tels faits et de telles déclarations, il est plus que jamais évident que l'idée maîtresse qui préside à la marche de la chose publique en Italie est, en ce qui concerne la religion, la mise à exécution du programme maçonnique. On voit quelle partie du programme a déjà été réalisée, on sait ce qui reste à exécuter, et l'on peut prévoir avec certitude que, tant que l'Italie sera aux mains de gouvernants sectaires ou dépendant des sectes, on en poursuivra la réalisation plus ou moins rapidement, selon les circonstances, jusqu'à son plus complet développement. L'action des sociétés secrètes tend actuellement à réaliser les desseins suivants, conformément aux vœux et aux résolutions pris dans leurs assemblées les plus autorisées, vœux et résolutions tous inspirés par une haine à mort contre l'Eglise : « Abolition dans les écoles de toute instruction religieuse ; fondation d'établissements dans lesquels la jeunesse féminine elle-même ne soit soumise à aucune influence cléricale, quelle qu'elle soit, puisque l'Etat, qui doit être absolument athée, a le droit et le devoir inaliénable de former le cœur et l'esprit des citoyens, et qu'aucune école ne doit être soustraite à son inspiration ni à sa surveillance ; application rigoureuse de toutes les lois en vigueur qui ont pour but d'assurer l'indépendance absolue de la société civile vis-à-vis des influences cléricales ; observation stricte des lois qui suppriment les corporations religieuses, et emploi de tous les moyens capables d'assurer leur efficacité ; remaniement de tout le patrimoine ecclésiastique, en partant du principe que la propriété appartient d'elle-même à l'Etat et l'administration des biens aux pouvoirs civils ; exclusion de tout élément catholique ou clérical de toutes les administrations publiques, des œuvres pies, des hôpitaux, des écoles, des conseils ou se préparent les destinées de la patrie, des académies, des cercles, des associations, des comités, des familles ; exclusion en tout, partout, toujours Au contraire, l'influence maçonnique doit se faire sentir dans toutes les circonstances de la vie sociale et devenir maîtresse et arbitre de tout. C'est ainsi qu'on aplanira la voie à l'abolition de la Papauté, ainsi que l'Italie sera délivrée de son implacable et mortelle ennemie ; et Rome, qui fut dans le passé le centre de la théocratie universelle, sera à l'avenir le centre de la sécularisation universelle, où doit être proclamée à la face du monde entier la grande charte de la liberté humaine. » Ce sont là autant de déclarations, de vœux et de résolutions authentiques des francs-maçons ou de leurs assemblées.

Sans rien exagérer, tel est bien aussi l'état actuel de la religion en Italie, et tel est l'avenir qu'on peut prévoir pour elle. Dissimuler la gravité de la situation serait une erreur funeste ; la reconnaître telle qu'elle est, et lui faire face avec la prudence et la force évangéliques, en déduire les devoirs qu'elle impose à tous les catholiques et à Nous spécialement, qui, comme pasteurs, devons veiller sur les fidèles et les conduire au salut, c'est entrer dans les vues de la Providence, c'est faire œuvre de sagesse et de zèle pastoral. En ce qui Nous concerne, Notre devoir apostolique Nous impose de protester hautement de nouveau contre tout ce qui s'est fait, qui continue à se faire et se trame en Italie contre la religion. Défenseur et protecteur des droits sacrés de l'Eglise et du Pontificat, Nous repoussons ouvertement et Nous dénonçons

au monde catholique les outrages que l'Eglise et la Papauté ne cessent de recevoir spécialement à Rome, et qui rendent le gouvernement de la catholicité plus difficile, et Nous font une condition plus grave et plus indigne. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous faisons appel à votre zèle et à votre amour des âmes, afin que, pénétrés de la gravité du danger où elles sont de se perdre à jamais, vous avisiez aux remèdes, vous vous employiez tout entiers à conjurer le péril. Aucun moyen en votre pouvoir ne doit être négligé ; toutes les ressources de la parole, toutes les industries de l'action, tout l'immense trésor de secours et de grâces que l'Eglise place entre nos mains, sont à employer pour la formation d'un clergé instruit et pleinement animé de l'esprit de Jésus-Christ, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, l'extirpation des mauvaises doctrines, la défense des vérités catholiques, la conservation du caractère et de l'esprit chrétien dans les familles. Quant au peuple catholique, il est nécessaire avant tout qu'il soit instruit de l'état vrai des choses en Italie au sujet de la religion, du caractère essentiellement religieux qu'a pris la lutte contre le Souverain Pontife, du but véritable auquel on tend constamment, afin qu'il voie à la lumière des faits de combien de manières on lui tend des embûches au point de vue religieux, et qu'il se persuade des dangers qu'il court d'être dépouillé du trésor inestimable de la foi. L'esprit convaincu de cette vérité, et sûr d'ailleurs que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu et de se sauver, les fidèles comprendront qu'il s'agit du plus grand, pour ne pas dire de l'unique intérêt que chacun a le devoir ici-bas de garantir, de mettre avant tout en sûreté, au prix de n'importe quel sacrifice, sous peine d'encourir un malheur éternel. Ils comprendront en outre facilement que, puisque ce temps est un temps de lutte acharnée et à ciel ouvert, ce serait une honte de déserter le champ de bataille et de se cacher. Le devoir est de rester au poste et de s'y montrer à visage découvert, par la foi et par les œuvres de véritables catholiques, et cela tant pour honorer la foi qu'ils professent et glorifier celui dont ils suivent les étendards, que pour ne pas encourir la souveraine disgrâce d'être désavoués au dernier jour et de n'être pas reconnus pour siens par le Juge suprême qui a déclaré que qui n'est pas avec lui est contre lui. Sans ostentation, comme sans timidité, qu'ils donnent des preuves de ce vrai courage qui naît de la conscience que l'on remplit un devoir sacré devant Dieu et devant les hommes.

A cette franche profession de foi, les catholiques doivent unir la plus grande docilité et l'amour le plus filial pour l'Eglise, la soumission la plus sincère aux évêques, un dévouement et une obéissance absolue au Pontife Romain. Enfin, qu'ils reconnaissent combien il est indispensable qu'ils s'éloignent de tout ce qui est l'œuvre des sectes, ou reçoit d'elles protection et impulsion, comme étant souillé par le souffle antichrétien qui les anime ; qu'ils s'adonnent au contraire avec activité, courage et constance aux œuvres catholiques, aux associations et institutions bénies par l'Eglise, encouragées et soutenues par les Evêques et le Pontife Romain.

Et comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il faut que les catholiques opposent la bonne presse à la mauvaise pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Eglise. Et de même que c'est la tâche de la presse catholique de mettre à nu les perfides desseins des sectes, d'aider et de seconder l'action des pasteurs, de défendre et de promouvoir les œuvres catholiques ; ainsi c'est le devoir des fidèles de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer : en quoi Nous croyons que jusqu'à présent en Italie on n'a pas fait assez. Enfin, les enseignements par Nous adressés à tous les catholiques, et spécialement ceux qui sont contenus dans l'encyclique *Humanum genus* et dans l'encyclique *Sapientiæ Christianæ* doivent être particulièrement appliqués et inculqués aux catholiques d'Italie. Que si, pour rester fidèles à ces devoirs, ils ont quelque chose à souffrir, quelque sacrifice à faire, ils se rappelleront que le royaume des cieux souffre violence et qu'on ne le peut conquérir qu'en se faisant violence ; ils se rappelleront que celui qui s'aime lui-même ou qui aime ses biens plus que Jésus-Christ n'est pas digne de Lui. L'exemple de tant d'invincibles héros qui dans tous les temps ont tout sacrifié généreusement pour la foi, l'assistance singulière de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la grâce qui rend doux le joug de Jésus-Christ et léger son fardeau, leur seront d'un puissant secours pour retremper leur courage et les soutenir dans ce glorieux combat.

Nous n'avons considéré jusqu'ici, dans l'état présent des choses en Italie, que le côté religieux, comme étant celui qui pour Nous est le principal et qui Nous concerne en propre à raison de Notre charge apostolique. Mais il est à propos de considérer aussi le côté social et politique, afin que les Italiens voient que ce n'est pas seulement l'amour de la religion, mais bien encore le plus sincère et le plus noble amour de la patrie qui doit les déterminer à s'opposer aux efforts impies des sectes. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer quel avenir préparent à l'Italie, dans l'ordre social et politique, des gens qui ont pour but — ils ne le cachent pas — de faire une guerre sans trêve au catholicisme et à la Papauté.

Le passé Nous en a donné déjà des preuves bien éloquentes par elles-mêmes. Ce qu'est devenue l'Italie dans cette première période de sa vie nouvelle, sous le rapport de la moralité publique et privée, de la sécurité, de l'ordre et de la tranquilité intérieure, de la prospérité et de la richesse nationale, les faits l'ont mieux démontré que ne le sauraient faire Nos paroles. Ceux-là mêmes qui auraient intérêt à le cacher, sont contraints par la vérité d'en faire l'aveu. Nous dirons seulement que dans les conditions actuelles, par une triste mais véritable nécessité, les choses ne sauraient aller autrement. La secte maçonnique, bien qu'elle fasse parade d'un certain esprit de bienfaisance et de philanthropie, ne peut exercer qu'une influence funeste, et cela précisément parce qu'elle combat et tente de détruire la religion de Jésus-Christ, la véritable bienfaitrice de l'humanité.

Tous savent avec quelle force et par combien de moyens la religion exerce sur la société une influence salutaire. Il est incontestable que la saine morale tant publique que privée fait l'honneur et la force des Etats, mais il est incontestable également que sans religion il n'y a point de bonne morale ni publique ni privée.

De la famille solidement établie sur ses bases naturelles la société tire sa vie, son accroissement et sa force. Or, sans religion et sans moralité, la société domestique n'a aucune stabilité, et les biens de famille eux-mêmes s'affaiblissent et se dissolvent.

La prospérité des peuples et des nations vient de Dieu et de sa bénédiction. Si un peuple, loin de reconnaître cette vérité, va jusqu'à se soulever contre Dieu, et dans l'orgueil de son esprit lui dit tacitement qu'il n'a pas besoin de lui, la prospérité de ce peuple n'est qu'un fantôme destiné à s'évanouir sitôt qu'il plaira au Seigneur de confondre l'orgueilleuse audace de ses ennemis. C'est la religion qui, pénétrant jusqu'au fond de la conscience de chaque individu, lui fait sentir la force du devoir et l'anime à le remplir. De même aussi, c'est la religion qui donne aux princes les sentiments de justice et d'amour à l'égard de leurs sujets, qui fait les sujets à leur tour fidèles et sincèrement dévoués à leurs princes, les législateurs droits et honnêtes, les magistrats justes et incorruptibles, les soldats valeureux jusqu'à l'héroïsme, les administrateurs consciencieux et diligents ; c'est la religion qui fait régner la concorde et l'affection entre les époux, l'amour et le respect entre parents et enfants ; c'est la religion qui inspire aux pauvres le respect pour la propriété d'autrui, aux riches le bon usage de leurs richesses. De cette fidélité aux devoirs et de ce respect des droits d'autrui naissent l'ordre, la tranquilité, la paix, qui occupent une si large place dans la prospérité d'un peuple et d'un Etat. Otez la religion, et avec elles disparaîtront de la société tous ces biens infiniment précieux. Pour l'Italie, la perte en sera encore plus sensible. Ses gloires et ses grandeurs plus insignes, qui lui donnèrent durant longtemps le premier rang parmi les nations les plus cultivées, sont inséparables de la religion, qui les a produites ou inspirées ou à tout le moins favorisées, secondées, développées.

Qu'il en soit ainsi, le témoignent quant aux libertés publiques, les annales des communes ; quant aux gloires militaires, tant d'entreprises mémorables contre les ennemis déclarés du nom chrétien ; quant aux sciences, les universités qui, fondées, favorisées, enrichies de privilèges par l'Eglise, en furent l'asile et le théâtre ; quant aux arts, les innombrables monuments de tout genre semés à profusion sur tout le sol de l'Italie ; quant aux œuvres de

bienfaisance en faveur des malheureux, des déshérités, des ouvriers, tant de fondations inspirées par la charité chrétienne, tant d'asiles ouverts à toutes sortes de misères et d'infortunes, les associations et les corporations qui se sont développées sous l'égide de la religion. La vertu et la force de la religion sont immortelles, parce qu'elle vient de Dieu ; elle a des trésors de secours, elle possède les remèdes les plus efficaces pour les besoins de tous les temps, de toutes les époques, auxquelles elle sait admirablement les adapter. Ce qu'elle a su et pu faire en d'autres temps, elle peut le faire encore aujourd'hui, grâce à la vertu toujours nouvelle et toujours puissante qu'elle possède. Au contraire, enlever à l'Italie sa religion, c'est tarir d'un seul coup la source la plus féconde de trésors et de secours inestimables.

(A suivre.)

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Novembre 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII :

LE CULTE DES SAINTS PATRONS.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que le culte des saints Patrons soit partout remis en grand honneur, afin que l'édifice de la patrie chrétienne, dont il est la base, s'affermisse de jour en jour et monte vers le ciel.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Le Borgne, ancien vicaire de Santec, est nommé recteur de Tréméoc.

M. Kerivel, recteur de Tréméoc, est nommé recteur de Quimerc'h, en remplacement de M. Kérivel, démissionnaire pour cause de santé.

M. Queynec, aumônier des Ursulines de Carhaix, est nommé recteur de Santec, en remplacement de M. Le Goff, démissionnaire pour cause de santé.

M. Lequerré, missionnaire apostolique, est nommé aumônier des Ursulines de Carhaix.

M. Kervennic, vicaire à Lesneven, entre dans la Compagnie de Jésus.

M. Kerivin, vicaire à Brélès, est nommé vicaire à Lennon.

M. Tanguy, jeune prêtre, de Henvic, est nommé vicaire à Brélès.

M. Le Roy, vicaire à Laz, est nommé vicaire à Beuzec-Cap-Sizun.

M. Ollivier, jeune prêtre, de Plouescat, est nommé vicaire à Laz.

***

Nécrologie. — M. l'abbé Armand Larc'hant, élève de philosophie au Grand-Séminaire, vient de mourir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper. — **La messe du départ au Grand-Séminaire.** — Jeudi, Monseigneur s'est rendu au Grand-Séminaire pour adresser quelques paroles d'encouragement aux jeunes abbés qui vont, d'ici huit jours, rentrer à la caserne et revêtir l'habit militaire.

Sa Grandeur, assistée de Messieurs les chanoines Ollivier, supérieur et vicaire-général, et Nicol, économe, a pris pour texte de sa paternelle allocution ces paroles de saint Paul : *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli* (1).

Nous avons le très-profond regret de ne pouvoir donner ici qu'une courte et sèche analyse de cette belle instruction.

L'Apôtre s'adresse à tous les chrétiens, car il n'en est pas un seul pour qui la vie ne soit un combat, et cette parole de Job : *militia est*... reçoit sa pleine vérification, aujourd'hui surtout, pour ceux qui sont appelés à connaître les dangers d'un milieu si différent de celui du Séminaire.

Ces dangers, quels sont-ils ? Ce n'est pas le lieu de les rappeler. Il vaut mieux se laisser aller à la confiance, car si le danger est grand, la grâce sera plus grande encore ; si le combat est plus pénible, la victoire sera plus glorieuse.

Pour aller au-devant de l'ennemi, *adversus principes tenebrarum,* et c'est Dieu qui vous envoie, il faut des armes spéciales.

Ces armes, l'Apôtre les énumère : ce sont le casque, la cuirasse, la ceinture, le glaive, des chaussures particulières et le bouclier.

Le casque protège la tête et sauve de la mort, *galeam salutis.*

La cuirasse, *lorica justitiæ,* est le symbole de la justice qui garantit toute la personne du chrétien, et notamment le cœur, siège de la vie.

La ceinture indique l'honneur inviolé de la pureté, *succincti lumbos vestros in veritate : le ceinturon* assure et facilite la marche du soldat ; la ceinture de la chasteté raffermit et grandit le chrétien dans ses luttes de chaque jour : combien cela est plus vrai et bien plus indispensable encore pour le séminariste-soldat !

Les chaussures, *calceati pedes in preparatione Evangelii pacis.* Le séminariste à la caserne sera l'homme de la paix, de la mansuétude et du support mutuel : cela rentre dans sa vocation, il s'y exercera chaque jour.

Le bouclier, *scutum fidei,* parera les traits méchants lancés contre sa foi, son esprit et son cœur : de la main gauche il tiendra le bouclier pour se défendre, et de l'autre le glaive, *gladius verbum Dei.* L'attitude du combattant n'est point passive ; il ne suffit pas de recevoir des traits, il faut se défendre, et sa grande défense sera la parole même de Dieu.

« Courage donc, mes chers fils, Dieu vous envoie au-devant du danger, il vous donnera sa grâce : vous prierez et vous veillerez, *orantes et vigilantes,* pourquoi ? *ut non intretis in tentationem.*

(1) S. Paul aux Éphésiens, VI. 11.

Soyez confiants. Notre-Seigneur nous le dit : *Ego vici mundum.* Vous appartenez à une grande armée, qui est l'Eglise, elle combat toujours, elle n'est jamais vaincue ».

Monseigneur termine par la pensée que nos chers partants auront près d'eux leur bon Ange qui, comme autrefois pour Tobie, les conduira et les ramènera tous, forts et généreux, reprendre leur place dans le sanctuaire, où ils seront plus tard de saints prêtres.

L'instruction terminée, Monseigneur dit la messe pour ces jeunes séminaristes, l'espoir de l'Eglise de Quimper ; ils vont être l'objet de la sollicitude de tous pendant cette année.

Que de prières, de messes, de communions, de sacrifices et de mortifications vont être offerts à Dieu pour eux ! Assistés de tant de secours spirituels, soutenus de tous côtés, encouragés sans cesse, ils nous reviendront, à la grande joie des chrétiens fidèles qui ont mis leur confiance en Dieu seul.

***

Monseigneur a reçu dans ses appartements les trente séminaristes-soldats ; il leur a dit de bonnes paroles bien consolantes et tout-à-fait paternelles, et donné pour patron, pendant leur année de service, saint Théodore. A leur retour, ils feront tous à sa chapelle un pèlerinage d'actions de grâces.

Sur les trente séminaristes qui entrent à la caserne le 11, quinze restent à Brest, onze à Quimper et quatre vont à Saint-Denis.

Quimper. — Le 16, Mgr l'Archevêque de Tours célébrera ses noces d'or de prêtrise et ses noces d'argent d'épiscopat, en présence de Mgr le Cardinal de Reims et de douze évêques qui se sont annoncés.

Monseigneur de Quimper s'y rendra également, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

Sa Grandeur doit ensuite assister à la réunion annuelle des Evêques pour l'Institut catholique, à Paris.

***

Mercredi, à 9 heures, un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Coadou, évêque de Mysoor, a été célébré à la cathédrale. Tout le clergé de la ville y assistait. Monseigneur a donné l'absoute.

La malle des Indes, qui nous porte tous les détails de la vie apostolique de ce saint Evêque, n'est point encore arrivée.

Plain-Chant. — La *Semaine Religieuse,* dans son dernier numéro, annonçait le nouveau livre de chant qui vient de paraître ; et, après avoir mentionné les approbations dont notre œuvre a été honorée, elle ajoutait que les nombreuses demandes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

déjà reçues font prévoir, dès maintenant, une seconde édition qui sera faite avec *certaines améliorations*.

Cette seconde édition est, en effet, en préparation ; mais l'amélioration que nous avions voulu signaler comme *possible*, et dont l'utilité même est contestée, se rapporte à la partie purement matérielle du volume ; elle n'affecte aucunement le texte musical qui est définitivement arrêté dans la première édition. Nous corrigerons seulement les quelques fautes typographiques qui auraient pu nous échapper.

Nous publions aujourd'hui cette petite rectification pour expliquer notre pensée incomplètement traduite par *La Rédaction*, et dissiper toute crainte au sujet de l'entière conformité des deux tirages. Nous ne pouvons, en effet, songer à publier une seconde édition différente de la première : ce serait retomber dans le mal que nous avons voulu éviter en travaillant à établir l'unité du chant liturgique dans le diocèse.

La Commission.

Pèlerinage à la chapelle de N.-D. de Lourdes, à Leuhan. — Dimanche dernier, 27 octobre, la religieuse et sympathique population de Tourc'h nous a donné un beau témoignage de sa foi et de son grand amour pour la Vierge immaculée. Malgré le mauvais temps, environ quatre cents pèlerins, hommes, femmes et enfants, croix et bannières en tête, n'ont pas craint de faire douze kilomètres à pied, pour venir s'agenouiller et prier dans le sanctuaire récemment construit dans la paroisse de Leuhan en l'honneur de N.-D. de Lourdes. La chapelle assez vaste s'élève sur un plat site, d'où se déroule devant les yeux un panorama qui rappelle beaucoup Lourdes des Pyrénées.

MM. les Recteurs de Leuhan et de Tourc'h n'avaient rien négligé pour donner à cette manifestation de foi vraiment bretonne tout l'éclat qu'elle méritait. A 10 heures et demie, une messe solennelle a été chantée devant ces 400 pèlerins recueillis, auxquels étaient venus se joindre la grande majorité de la population de Leuhan, ainsi que quelques pèlerins des paroisses voisines. Pendant cette messe, M. le Recteur de Leuhan, dans une allocution bien sentie, et avec cette voix qui sait captiver les cœurs, a dit à un auditoire suspendu à ses lèvres, ce qu'il y avait de beau, ce qu'il y avait de consolant dans ces manifestations religieuses, qu'on appelle en Bretagne pèlerinages ou pardons.

Les vêpres, pendant lesquelles l'enthousiasme était à son comble, ont été chantées à 2 heures. Le temps qui avait été si mauvais dans la matinée, a semblé, dans l'après-midi, s'être mis de la partie et a permis à l'issue des vêpres d'organiser une procession autour de la chapelle, et pendant laquelle les chants bretons si souvent entendus à Lourdes des Pyrénées ont été répétés par 100 pèlerins environ. La fête a été close par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. Les pèlerins se sont retirés heureux et contents et se promettent de retourner l'année prochaine. Nos

remerciements les plus sincères aux bons paroissiens de Tourc'h. La Sainte-Vierge leur saura gré du bon exemple qu'ils viennent de donner. Les paroisses voisines de Leuhan se promettent de l'imiter sans trop tarder.

Un témoin.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Chartres. — Nous croyons, pour la quatrième fois, devoir mettre en garde nos lecteurs contre deux nouveaux imprimés partis de Loigny et répandus partout à profusion dans le moment.

Le premier est un *Message au Souverain-Pontife*, le deuxième est une *seconde et dernière lettre* de la soi-disante Marie-Geneviève du Sacré-Cœur à Mgr de Chartres.

Les malheureux de Loigny ont été condamnés par Mgr Lagrange, sur l'invitation même du Saint-Père : ce sont des révoltés auxquels il n'est permis d'ajouter aucune créance.

Solesmes. — **Le R. P. dom Couturier.** — Nous apprenons la grave nouvelle de la mort du R^me^ Père dom Couturier, abbé de Solesmes, décédé le 30 octobre, dans sa 74^e^ année. Ses funérailles ont eu lieu à Solesmes, mardi 4 novembre dernier.

Le R^me^ P. Couturier était né à Chemillé (Indre-et-Loire), le 12 mai 1817. Incorporé au diocèse d'Angers le 25 octobre 1833, il entra au Grand-Séminaire de cette ville et fut tonsuré le 24 mai 1834. Le 13 juin 1835, il recevait les ordres mineurs. En 1836, il est nommé « régent » au collège de Combrée. Sous-diacre le 31 avril 1839, diacre le 4 avril 1840, il fut ordonné prêtre le 12 mars 1842. Il était alors professeur de troisième, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1848. De 1848 à la fin de 1854, il fut chargé de la classe spéciale d'histoire. Entré à Solesmes comme postulant à la fin de 1854 (il avait alors 37 ans), il fit profession en 1856 et fut appelé, en 1875, après la mort de dom Guéranger, à recueillir l'héritage du premier abbé général des nouveaux bénédictins de France.

L'éducation religieuse. — *Ni Dieu ni Maître* est une pièce en quatre actes, écrite d'une main vigoureuse et savante d'où se dégage, d'une façon saisissante, la nécessité de l'idée religieuse dans l'éducation (1). Nous ne songeons pas à analyser l'œuvre ; on nous permettra du moins de citer quelques-uns des passages les plus saillants.

Le docteur Nogaret, qui ne croit pas en Dieu, s'est grisé de la science. Il a fait élever ses enfants d'après ses idées, sans religion.

---

(1) L'auteur est Georges Duruy. Elle a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un jour vient où il reconnaît que la science n'a fait d'eux que des égoïstes ; et les enfants eux-mêmes, alors que le malheur a passé sur eux, comprennent qu'ils ont été mal élevés. Voici comment le fils parle à sa sœur :

« Moi, d'abord, si j'ai fait des bêtises, c'est papa qui en est cause. Il n'avait qu'à m'envoyer à confesse quand j'étais gamin... Ça m'aurait retenu, peut-être, quand j'ai commencé à me sentir vivre !... Si je parviens à décrocher un de ces jours la grosse dot que je cherche, tout en vérifiant mes mémoires de maçon, et si j'ai des enfants, tu verras un peu si je ne leur en fourre pas, de la religion... C'est une sauvegarde, en somme, une sauvegarde comme une autre pour les jeunes gens... Encore, je n'ai pas trop à me plaindre, moi, j'ai eu de la chance... Mais il y en a de mon âge qui sont déjà aux trois quarts démolis et qui ont dans leur sac tout ce qu'il leur faut pour crever à quarante ans... C'est la fête !... Eh bien ! si j'en étais de ceux-là, franchement, est-ce que je n'aurais pas le droit de lui faire des reproches, à papa ? Je n'en suis pas, c'est vrai, mais j'ai perdu mon temps au lieu de travailler, je n'ai pas de situation... Tu disais tout à l'heure que c'est la faute de papa si tu es en train de coiffer sainte Catherine. C'est bien un peu sa faute aussi, ma chère, si je ne suis pas bon à autre chose... *(montrant le portefeuille)* qu'à faire ce métier-là... Ah ! il nous a richement élevés, avec ses manies de mangeur de prêtres !... Ça n'est pas gentil pour ce pauvre père... c'est même, au fond, un peu canaille, tout ce que je dis là... évidemment... Qu'est-ce que tu veux ? J'ai grandi, je ne sais pas comment, personne ne m'a jamais dit ce qui est bien ni ce qui est mal... et je ne sais pas le trouver tout seul, moi !... Papa me faisait faire des sciences et ne s'occupait que de savoir si j'avais bien appris mes théories... Il faut croire que ça ne suffit pas d'en avoir appris... et de les avoir oubliées, d'ailleurs..., car il y a des moments où je sens que je ne vaux pas le diable, des moments où je me dégoûte moi-même... Tiens, nous y sommes, dans un de ces moments-là... C'est ignoble, ma parole, tout ce que nous venons de dire. »

Le docteur a entendu ces paroles. Elles lui fendent le cœur ; mais la lumière se fait de plus en plus dans son esprit, et les bontés d'une épouse chrétienne achèvent de le convertir. Il finira par se confesser ; les ricanements d'une libre-penseuse ne l'en détourneront pas.

« J'ai souffert, dit-il, et de par la souffrance seule, toute ma conception de la vie a changé. J'ai douté de ce qui me semblait démontré, je me suis mis à croire des choses que j'avais niées !... En même temps que le froid de la mort commençait à monter dans mes membres, dans ces jambes glacées que la sensibilité abandonne, l'idée de Dieu, obscure d'abord, puis plus claire, commençait à poindre dans mon esprit...

« J'ai regardé autour de moi, et j'ai trouvé ceux qui croyaient

plus vaillants, plus sûrs et meilleurs que les autres... Mon fils et ma fille n'ont pas pu supporter les mauvais jours, l'adversité les a aigris, détachés de moi. Ils m'accusent, ils me maudissent presque... Si je leur avais autrefois enseigné les commandements de Dieu, les malheureux n'oseraient pas traiter ainsi leur père...

« J'ai passé ma vie à combattre l'idée religieuse : elle s'est vengée en me montrant ce qu'elle donne de vigueur morale à ceux qui la prennent pour règle de leur conduite, et ce qu'elle en enlève à ceux qui la rejettent. Je n'avais plus qu'à m'incliner devant cette démonstration ; c'est ce que j'ai fait. L'idée religieuse aide à vivre, et c'est déjà beau. Mais elle aide à mourir. Si vous étiez à ma place, vous comprendriez mieux le prix d'un semblable bienfait. »

En un temps où l'on chasse Dieu de l'école, et où l'on prétend former sans principes religieux la génération qui grandit, des pages comme celle-là ont une grande portée. C'est une condamnation fortement motivée du système adopté par nos aveugles législateurs. Puissent-elles, ces pages courageuses, contribuer à éclairer les esprits ! Le mal est déjà grand ; il n'est que temps d'en supprimer les causes. *(Semaine du Mans.)*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Communauté de Notre-Dame de Kerlot.

Le 5 juillet 1791, il était procédé à l'inventaire des effets mobiliers de ces Dames, et, le 9 novembre 1791, le District prenait l'arrêté suivant :

« Vu l'inventaire fait à Kerlot par la Municipalité de Quimper, les 5 et jours suivants de juillet 1791 ;

« Considérant que le décret du 3 mars enjoint aux Districts d'envoyer à la Monnaie l'argenterie des communautés religieuses, inutile au culte ;

« Considérant qu'à la communauté de Kerlot il y a une crosse servant à la ci-devant abbesse et devenue aujourd'hui inutile ; que les Dames qui y habitent n'ayant besoin que d'une messe au moins à la fois, on peut encore regarder comme inutiles deux calices et deux paires d'orceaux ;

« Arrête que la crosse, un des calices et une des paires d'orceaux seront envoyés à la Monnaie incessamment. »

Mme du Breil de Rays, procureuse, réclama immédiatement près du Département contre cette spoliation. Le même jour,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

9 novembre 1791 (1), elle faisait observer que la crosse appartenait en propre à l'abbesse, et qu'elles ne possédaient rien de trop pour la desserte du culte. Elle terminait sa lettre en disant : « Je réclame votre justice contre cette nouvelle vexationdu District. »

— L'Évêché de Quimper possède une crosse provenant, dit-on, de l'abbaye de Kerlot ; ce ne serait pas, dans ce cas, celle qui faisait l'objet des convoitises du District en 1791, car elle est simplement en bois doré, ce qui ne l'empêche pas d'être un travail curieux de sculpture du commencement du XVIIIe siècle. On y remarque figurées les trois personnes divines, le Fils sous les traits du bon pasteur, les vertus théologales et cardinales et les sept sacrements.

Voici le procès-verbal d'expulsion de ces Dames, que nous avons trouvé aux Archives départementales, série H, 195 :

« Nous soussignés, Jean-Nicolas Dérédec, officier municipal, Augustin-Bernard-François Le Goazre et Louis-Marie Charuel, Jean-Marie Guillard, notables, rapportons que ce jour, 24 février 1792, neuf heures du matin, nous nous sommes réunis en la maison commune, et de là rendus à la ci-devant maison abbatiale de Kerlot, pour y provoquer, en exécution de l'article 5 de l'arrêté du Conseil général du Département, du 26 novembre 1791, la sortie des ci-devant religieuses qui y sont restées sans s'être constituées de la manière prescrite par la loi du 14 octobre 1790, où étant, M. le Procureur de la Commune a représenté l'arrêté du Département susdit, et déclaré aux religieuses, réunies au parloir, que les délais accordés sont écoulés, qu'il faut, par conséquent, qu'elles se décident à quitter la maison, et qu'en cas de résistance de leur part, les Officiers municipaux et Commissaires adjoints seront contraints d'user par toutes les voies, même celles de rigueur, s'il en est besoin.

« A l'instant, ces religieuses nous ont fait remettre par M. Coroller, homme de loi, la lettre qui suit :

« Messieurs, la Constitution nous apprend que l'Administration intérieure est divisée entre les Départements, Districts et Municipalités ; que chacun de ces corps a une administration qui lui est propre ; que l'exécution de l'arrêté du 26 novembre 1791 n'est pas et ne peut pas être comprise dans les pouvoirs propres aux Municipalités ; qu'elle ne peut le mettre à exécution que par une délégation du Directoire du Département. Vous devez donc, Messieurs, et nous vous sommons de nous représenter ce pouvoir, faute de quoi nous protestons contre les violences que vous nous faites de votre seule volonté et sans autorisation, nous vous rendons responsables personnellement des suites de cet ordre arbitraire et de l'infraction des lois. Et ont signé. »

(1) L. 92.

« La transcription des signatures ci-dessus faite, nous avons répondu que les Officiers municipaux sont tenus d'obéir passivement aux ordres qui leur viennent des corps administratifs, et que ne dépendant pas de nous de suspendre l'exécution de l'arrêté du Conseil général du Département, nous y procèderons sans différer.

« Ensuite, ces Dames nous ont déposé un autre écrit, signé d'elles individuellement, que MM. Dérédec et Procureur de la Commune ont chiffré en leur présence pour demeurer d'attache au présent verbal et déposé au secrétariat.

(Nous transcrivons ici le dit écrit.)

« Messieurs, nous n'avons pas pu reconnaître dans l'arrêté « du Département du 26 novembre 1791, le caractère d'une « loi, parce qu'il ne contient qu'un vœu contraire aux lois ; « nous n'avons jamais dû nous attendre à le voir exécuter, « parce que le Département n'ayant aucun caractère de « représentation ne peut ni faire des lois, ni déroger, ni étendre, ni interpréter les lois.

« Nous étions même persuadées que le Directoire du « Département et les autres corps administratifs constitués « qui ont juré de maintenir la Constitution ne se porteraient « pas à exécuter un arrêté directement opposé à la lettre de « la loi du 19 février 1790 et à l'esprit de la loi du 14 octobre « suivant, parce que l'article 7 des Droits de l'Homme défend « de solliciter et exécuter tous ordres arbitraires ; cependant, « le bruit public nous répétant tous les jours que le vœu du « Conseil général du Département aurait son exécution, nous « avons cru devoir nous adresser au chef suprême de l'Administration. Nous avons adressé à Sa Majesté notre pétition « le 2 de ce mois ; nous lui avons répété notre intention « formelle de continuer la vie commune et la pratique des « règles prescrites par notre mère la sainte Église, dans notre « maison de Kerlot, conformément à l'article 3 de la loi du « 19 février 1790 ; et nous avons, en conséquence, supplié le « Roi d'annuler l'arrêté du Département du 27 novembre 1791.

« Il est notoire à Quimper que le Ministre de l'Intérieur a « demandé au Département les motifs qui avaient pu le « déterminer à porter cet arrêté.

« En conséquence, Messieurs, nous vous répétons que notre « intention formelle est de continuer la vie commune et l'observation de notre règle dans notre maison de Kerlot, que « la force seule peut nous arracher de cet asile qui nous est « garanti par la loi du 19 février 1790, que vous avez juré de « maintenir.

« Et si, au préjudice des lois, vous employez la force pour « nous en chasser,

« Nous déclarons que nous vous rendons personnellement « et tous les corps administratifs dont vous exécutez les « ordres, responsables :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« 1° Envers Dieu, dont les lois sont obligatoires pour tous « les hommes sans distinction, de la violation causée par « votre seul fait, des vœux que nous avons faits à Dieu et « que nous désirons maintenir de tout notre cœur et de tout « notre pouvoir ;

« 2° Envers les hommes, dont les lois ne sont obligatoires « qu'autant qu'elles sont conformes à la loi de Dieu ;

« De l'infraction manifeste que vous prétendez faire à la « loi du 19 février 1790 ;

« De l'attentat que vous portez aux droits de l'hommeet « du citoyen, que vous avez juré de maintenir, et qui disent, « article 7 : *Tous ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou « font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis*, et « article 8 : *Nul ne doit être puni qu'en vertu d'une loi établie « et promulguée antérieurement au délit, légalement appliquée ;*

« De l'attentat à l'humanité, qui s'oppose à ce que, contre « la volonté des lois, sans jugement préalable, vous chassiez « de leur maison pour mettre sur les pavés, en une saison « rigoureuse, un grand nombre de filles qui n'ont commis « aucun crime et qui, néanmoins, vont se trouver sans ressour- « ces et sans asile, dont plusieurs sont caduques, malades, « infirmes, sans parents qui puissent leur porter secours.

« Nous demandons aussi, Messieurs, que vous insériez dans « votre procès-verbal notre présente réclamation, dont vous « nous délivrerez copie sur le champ, afin que nous puissions « justifier que nous avons réclamé l'exécution des lois que « vous avez juré de maintenir ; que la violence seule, sans le « concours d'aucune loi, nous a dispersées ; que nous avons « employé tous des moyens possibles pour demeurer fidèles « à nos vœux et à nos serments, et vous empêcher de porter « atteinte aux lois, et nous vous remettons une copie de notre « pétition au Roi, dont nous vous prions de nous donner un « reçu.

« A Kerlot, ce 24 janvier 1792.

« Et ont signé... »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Société S. Jean l'Évangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie,
Tournai — Lille — Paris — Rome.

Vient de paraître **LE PAROISSIEN ROMAIN selon le Missel et le Bréviaire**, quatre volumes selon les quatre saisons de l'année, contenant les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes du Calendrier romain. In-32 allongé, 144-79 m/m, d'environ 700 pages à chaque volume, avec encadrement rouge, papier de luxe. — Cinquante-cinq gravures sur bois d'une page et nombreuses têtes de pages appropriées au texte. (Edition approuvée par l'autorité diocésaine.) — *Librairie Salaun, Quimper*.

Téqui, *libraire-éditeur, 85, rue de Rennes, Paris.*

LA MISSION DE BIRMANIE, par Mgr Bigandet, évêque de Ramatha, vicaire apostolique de la Birmanie méridionale, traduit de l'anglais et augmenté d'une introduction sur le pays et les habitants, par Adrien Launay, de la Société des Missions Etrangères. Orné de 20 gravures, 1 vol. in-8°, prix franco : **2** fr. — *Librairie Salaun, Quimper.*

Téqui, *libraire-éditeur, 85, rue de Rennes, Paris.*

Vient de paraître **CHRÉTIENS ET HOMMES CÉLÈBRES DU XIXme SIÈCLE,** 1 gros vol. in-12 de 420 pages illustré, prix franco : **3** fr. *Librairie Salaun, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS
VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisr du Grand-Séminaire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ATELIERS FROC ROBERT

Catalogue Franco — 38, *Rue Bonaparte*, 38, *PARIS* — Catalogue France

STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL

(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

PETIT MANUEL DE DISTILLATION



du Cognac et des Eaux-de-Vie

de Vins, Cidres, Piquettes, Lies, Marcs, Fruits, etc.

ET TARIF ILLUSTRÉ

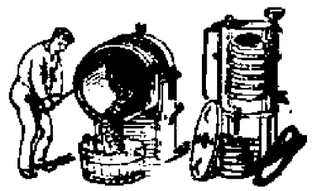
d'APPAREILS de DISTILLERIES

Encoués gratis.

par DEROY FILS AINÉ, Constructeur,

73,75,77, rue du Théâtre (Grenelle) Paris

MEDAILLE OR, EXPOS. UNIVLE, PARIS 1889.



MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 30 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 14 Novembre 1890. N° 46.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Indulgences du mois de novembre ; Nos soldats ; Quimper ; Morlaix ; Plounévez-Lochrist ; Fouesnant.

II. Nouvelles du Monde catholique : Congrès des catholiques de l'Ouest ; Les fruits de l'école neutre ; Paris : Angleterre ; Solesmes ; Hollande ; Rome.

III. Bibliographie.

IV. Documents historiques (suite).

V. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 16 Novembre. — 25e dimanche après la Pentecôte, Octave de la Dédicace des Églises, double, blanc — A la messe, mémoires : 1° du dimanche, 2° de saint Melaine.

Vêpres de l'octave de la Dédicace, mémoires : 1° de saint Grégoire, 2° du dimanche, 3° de saint Melaine.

Lundi 17. — Saint Grégoire Thaumaturge, semi-double, blanc.

Mardi 18. — La Dédicace de la Basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, double, blanc.

Mercredi 19. — Sainte Elisabeth, veuve, double, blanc.

Jeudi 20. — Saint Félix de Valois, double, blanc.

Vendredi 21. — La Présentation de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc.

Samedi 22. — Sainte Cécile, vierge martyre, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Rosporden.....	16, 17, 18 et 19 novembre.
Plouyé.....	20, 21 et 22 novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

L'abondance des matières oblige à remettre au prochain numéro la Lettre encyclique du Saint-Père Léon XIII aux Evêques, au clergé et au peuple d'Italie.

I. Indulgences du mois de novembre. — Par un rescrit du 17 janvier 1888, N. S.-P. le Pape accorde à tous les fidèles qui, pendant le mois de novembre, auront fait chaque jour un exercice en faveur des âmes du Purgatoire, soit en public, soit en particulier, les indulgences suivantes :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour chaque jour ; 2° Une indulgence plénière à gagner un des jours du mois au choix des fidèles. Aux conditions ordinaires est ajoutée la visite d'une église ou d'une chapelle publique. Ces deux indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

Penmarc'h	40 f.	» c.
Gouézec	32	»
Ploudaniel	80	»
Landunvez	50	»
Tréogat	10	»
Hôpital de Quimper	20	»
Saint-Frégant	10	»
M. Urbain, chanoine honoraire de Quimper	20	»
Le Tréhou	40	»
Tréouergat	21	»
Ile Molène	15	»
Sizun	40	»
Châteaulin	129	50

(A suivre.)

QUIMPER.

« Je prie pour les défunts, afin que lorsqu'ils seront dans l'éternelle gloire, ils ne négligent pas de prier pour moi »
(S[t] AUGUSTIN).

Nous faisons un pressant appel à tous les abonnés, bienfaiteurs et amis du journal *La Croix*, pour les engager à assister à la grand'messe de dimanche prochain, 16 novembre, en l'église paroissiale de Saint-Mathieu.

Cette messe sera dite avec une *intention spéciale* pour les membres défunts de leur famille.

L'instruction prônale aura pour objet : *La bonne et la mauvaise presse.*

LE COMITÉ DE QUIMPER.

Nos soldats. — Nous avons eu le plaisir d'envoyer, la semaine dernière, à MM. les curés et recteurs du diocèse, la liste de tous les aumôniers militaires de France. Arrivée avant le départ de la classe 1889, elle a permis à MM. les curés et recteurs de recommander leurs conscrits. C'est une bonne chose de s'occuper des jeunes soldats, mais il ne faut pas oublier les anciens. A ce propos nous croyons bon de publier la lettre suivante que nous avons reçue il y a quelques jours.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens vous signaler un petit fait et vous proposer une bonne œuvre. J'ai appris de source certaine que le 115e et le 130e de ligne, en garnison à la caserne de Reuilly, fourmillent de Bretons. Je ne sais trop comment les atteindre, parce que je ne les connais pas encore. La *Semaine Religieuse* pourrait-elle en avertir MM. les Recteurs, et les engager à m'envoyer le nom et l'adresse de ceux de leurs paroissiens placés dans cette garnison ? Notre maison d'Œuvres, Sainte-Anne, est située 42, rue Planchat, — Charonne, Paris, — à un quart d'heure de la caserne.

« Grâce à ces indications, je pourrais commencer une bonne campagne d'hiver. Ces régiments arrivent de Nogent-le-Rotrou et de Mamers.

« H. LUCAS-CHAMPIONNIÈRE,

« *Prêtre des FF. de S. Vincent-de-Paul,*
« *42, rue Planchat.* »

QUIMPER. — Avant d'annoncer la perte si considérable que fait à Brest l'excellent journal l'*Océan* dans la personne de son directeur, M. Chavanon, la *Semaine Religieuse* a voulu attendre que la presse du département, catholique ou non, eût parlé de cet homme si estimable et porté un jugement sur son œuvre.

Nous devons le dire à la louange de tous ceux qui ont annoncé cette mort, il n'y a pas eu une note discordante dans le jugement porté sur cet homme de bien. Tous ont reconnu en lui le chrétien convaincu, ferme sur ses principes, mais bon pour tout le monde, sans malice ni dureté pour personne. M. Chavanon avait des adversaires, il n'avait pas un ennemi, et ses adversaires étaient les adversaires mêmes de Dieu et de sa loi, qu'il voulait défendre et protéger.

Pour nous, qui l'avons connu, estimé et aimé, nous rendons pleine justice à ses brillantes qualités, à ses loyales intentions et à son seul et unique désir de faire le bien. Il avait reçu de Léon XIII la plus belle récompense qu'un défenseur de l'Eglise puisse obtenir du Vicaire de Jésus-Christ, il avait été fait commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, grâce à la puissante protection de l'illustre Evêque d'Angers, qui l'appréciait tant ! Au moment où il nous montrait, dans sa légitime fierté, cette croix si bien gagnée, nous lui disions en riant : « Ce sont des arrhes pour le ciel », nous ne pensions pas que bientôt la maladie et la mort arrête-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

raient ce noble et généreux lutteur des causes grandes et saintes et l'enlèveraient au diocèse, où il semblait appelé à rendre encore d'éminents services.

Dieu en a jugé autrement ! Que sa volonté soit faite !

Nous recommandons aux meilleures prières de nos lecteurs l'âme de ce vaillant entre les vaillants, de cet écrivain catholique, plein de talents et de vertus, et nous prenons la respectueuse confiance d'offrir à sa famille si cruellement éprouvée nos compliments de douloureuse condoléance.

Morlaix. — On nous écrit :

Morlaix vient d'être le théâtre d'une de ces manifestations chrétiennes qui consolent à l'heure présente et montrent combien vivant, quoi qu'on en dise, est resté parmi nous le sentiment religieux.

Déjà connue dans le diocèse tout entier par les sacrifices qu'elle s'est imposés pour la construction des écoles libres, la population morlaisienne, si dévouée, s'est acquis un nouveau titre à l'estime de tous par le triomphe incomparable qu'elle vient de décerner à la croix du Sauveur.

La grande croix qui, dans l'ancien cimetière de Saint-Mathieu, avait été érigée après la mission de 1826 menaçait ruine.

M. le Curé, connaissant les sentiments de ses paroissiens pour cette croix vénérée, n'hésita pas à la renouveler, et la bénédiction fut fixée à la fête de la Toussaint, jour qui voyait se terminer l'adoration du Très-Saint Sacrement.

M. Cueff, curé-doyen de Plouigneau, dont le talent et le zèle sont si connus, donnait, après la première messe, des conférences bretonnes qui attiraient à l'église de Saint-Mathieu une foule de fidèles tous les jours plus nombreux, malgré le mauvais temps et l'heure matinale. Le R. P. Arthur, supérieur des Franciscains de Saint-Brieuc, donnait les instructions françaises.

Le diocèse de Quimper a su déjà depuis longtemps aimer et apprécier le R. P. Arthur, et la population chrétienne de Brest n'oubliera pas l'orateur à la parole ardente qui a groupé autour de la chaire chrétienne des milliers d'hommes avides d'entendre la doctrine chrétienne si admirablement prêchée par le fils de saint François d'Assise.

Dès les premiers jours, l'église de Saint-Mathieu était trop petite pour contenir les fidèles accourus pour écouter la parole de Dieu, et le vénéré pasteur de cette paroisse si chrétienne a dû bien remercier Dieu des consolations si douces et si nombreuses qu'éprouvait son cœur de père en voyant ses enfants répondre si généreusement à l'appel qu'il leur avait fait. Mais aussi quel recueillement et quelle piété ! Ah ! certes, Notre-Seigneur, exposé pendant ces huit jours de bénédictions à l'adoration des fidèles, a été consolé des outrages sans nombre qu'il reçoit tous les jours dans l'adorable sacrement de son amour.

Les préparatifs pour la procession étaient déjà terminées depuis la veille. Le Christ, qui devait être porté triomphalement à travers les rues de la ville, était placé sur une estrade en forme de croix au milieu de la grande nef. Les décorations de l'immense brancard font honneur aux dames de Saint-Mathieu, toujours disposées à prêter le concours de leur bon goût et de leur bonne volonté à l'ornementation de leur église paroissiale.

A deux heures, la procession se met en marche. Messieurs les chanoines de Kermenguy et Dulong de Rosnay, M. Saout, aumônier de la marine, M. Biltant, recteur de Saint-Melaine, M. Dourver, recteur de Saint-Martin, les aumôniers des communautés religieuses et tout le clergé de Morlaix avaient tenu à honneur de rehausser par leur présence la magnifique cérémonie de la bénédiction de la croix.

En tête de la procession marchaient les petites filles des catéchismes des écoles libres de N.-D. du Mur et de N.-D. de Lourdes, avec leurs drapeaux et leurs oriflammes, puis le patronage des jeunes filles, l'orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les diverses congrégations de la ville, les enfants de l'école des Frères et du catéchisme de M. Corvez, enfin le Christ porté par 250 hommes se succédant par escouades.

Le brancard, décoré de velours rouge, disparaissait sous le nombre des couronnes ; devant lui marchaient, sur deux files, cinquante enfants portant les couronnes qui n'avaient pu trouver place autour du Christ.

Toutes les corporations ouvrières, le cercle catholique en tête, avaient tenu à affirmer leur foi en faisant escorte à ce Christ qui a son histoire dans la ville de Morlaix ; et la corporation des bouchers tout entière, fière de porter cette image bénie que leurs pères, au péril de leur vie, avaient défendu dans un moment de trouble et d'effervescence populaire, montrait à toute une ville que sa foi n'a pas dégénéré. Qu'il était beau de voir tous ces hommes, la poitrine décorée d'une croix qui leur avait été distribuée avant la procession, suivant, le cœur joyeux, le Christ que leurs camades portaient fièrement sur leurs robustes épaules ! La procession, d'une longueur interminable, se dirigea vers le cimetière de N.-D. du Mur où la nouvelle croix, encore entourée d'échaffaudages, attendait l'image vénérée du Christ.

Pendant tout le parcours, l'excellente musique que M. l'abbé Havas dirige avec tant de dévouement faisait entendre des morceaux choisis et préparés avec soin pour la cérémonie.

On évalue à 8,000 environ le nombre des personnes qui avaient tenu à suivre le Christ jusqu'au cimetière de N.-D. du Mur.

M. le chanoine Dulong de Rosnay fait solennellement la bénédiction de la croix, et le R. P. Arthur, dans un discours plein d'actualité, montre le règne du Christ s'étendant par tous les siècles : *Christus regnat, Christus imperat, Christus vincit.*

M. le curé de Saint-Mathieu monte à son tour sur les marches de la croix, et en termes émus, remercie sa bonne population de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Mathieu et tous les hommes présents « ses fils en Jésus-Christ », des consolations dont son cœur est inondé, et du triomphe qu'ils ont décerné à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Alors le Christ est élevé au chant du beau cantique : « Je suis chrétien », et au cri mille fois répété de : Vive le Christ !

Cette cérémonie si touchante laissera dans les cœurs des morlaisiens un souvenir ineffaçable. Espérons qu'elle sera pour plusieurs une cause de conversion et de salut.

Plounévez-Lochrist. — On nous écrit :

Le samedi 8 novembre, se disait à Plounévez-Lochrist, à 7 heures du matin, la messe du départ des conscrits. Ils n'étaient que trente, les dix autres, ayant pris rang dans les cadres de la marine depuis déjà six mois, étaient partis en bon chrétiens.

Nos trente conscrits, sortant des confessionnaux, étaient là rangés sur deux lignes, en face du maître-autel et de N.-D. des Armées entourée de lumières. La messe commence et avec elle le chant vigoureusement accentué du cantique guerrier : *Soudardet christen Breiz-Izel*. Après l'Evangile, M. le Recteur s'adressant à ses enfants de prédilection, laisse parler son cœur et adresse ses avis qui sont écoutés, accueillis avec une religieuse et docile attention. Le départ, le voyage, l'arrivée à la caserne, le choix des camarades, la visite prochaine à M. l'aumônier militaire, les relations avec lui, avec les chefs, avec les parents par lettres, les moyens de persévérance, les conditions de fidélité et de victoire, tout cela leur est tracé simplement, énergiquement, avec quelques traits à l'appui, tirés des annales de l'Archiconfrérie de Versailles.

Au moment de la communion, les trente conscrits recueillis, tout pénétrés de l'importante action qu'ils vont accomplir se présentent à la Sainte-Table. Bientôt, tournés vers l'image bénie de Notre-Dame des Armées qui semble sourire à ses enfants, tous s'unissent de cœur à l'acte solennel de consécration à Marie, que l'un d'entre eux lit à haute et intelligible voix. C'est la traduction bretonne de l'acte magnifique de consécration que le R. P. Geusset a fait prononcer par les soldats rassemblés dans la chapelle de N.-D. des Armées, à Versailles, le 4 novembre dernier. En ce moment là, au sein de la nombreuse assistance, bien des larmes coulaient, et les hommes eux-mêmes cachaient mal leur émotion.

Aussitôt après cette messe commença le service solennel pour tous les défunts de la confrérie de N.-D. des Armées. Ne convenait-il pas que les chers trépassés eussent leur part de la fête ? Inutile de dire que tous les conscrits se sont fait un devoir de rester à l'office. Alors ils sont venus à la sacristie où M. le recteur leur a distribué des lettres de recommandation pour les aumôniers militaires des diverses garnisons suivant la liste qu'il tenait en main, puis des scapulaires, des médailles et photographies de N.-D. des Armées. Les conscrits sortirent pleins d'entrain et d'espérance. Mais voici qu'au bout de peu d'instants ils reviennent tous de nouveau dans

la sacristie priant M. le recteur de vouloir bien déposer aux pieds de N.-D. des Armées un beau bouquet artificiel artistement travaillé. Déjà cette statue est entourée de nombreux médaillons.

Il est difficile de peindre la joie du bon recteur et de ses vicaires, heureux témoins de cet élan de piété, de cette démarche toute spontanée. « Merci, merci mes chers enfants leur dit M. le recteur : maintenant partez contents, pleins de confiance : N.-D. des Armées se croira dans vos dettes ! Elle vous protégera, vous délivrera de tous les dangers et vous reconduira au pied son autel sains et saufs, fidèles comme à votre départ. »

Fouesnant. — On nous écrit :

Jeudi 6 novembre a eu lieu à Sainte-Anne de Fouesnant la messe de départ. Dès 7 heures, tous les jeunes conscrits du canton étaient là avec de nombreux parents ; tous ont communié à la messe dite par M. le curé. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, les jeunes gens sont allés prendre un léger déjeûner dans la sacristie haute, et recevoir de leurs prêtres, venus à cette sympathique réunion, une lettre de recommandation pour l'aumônier.

AVIS. — La Loterie autorisée au profit des Orphelines de l'Adoration Providence (Quimper), sera tirée mardi 25 novembre 1890, à midi précis.

Les Lots seront exposés depuis le samedi 22 courant, de 9 heures à 4 heures.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Congrès des Catholiques de l'Ouest. — Les Catholiques de la Bretagne, de la Vendée et de l'Anjou répondent avec empressement à l'appel qui leur a été fait. Le Congrès qui se tiendra à Nantes, du 25 au 30 novembre, a, en effet, recueilli dès maintenant un nombre considérable d'adhésions. Des membres éminents du clergé de plusieurs diocèses ont promis d'importants travaux. Nous aurons le bonheur d'entendre Monseigneur l'Evêque d'Angers, les RR. PP. Ludovic de Besse, Marin de Boylesve et Tesnières, MM. Chesnelong, Lamarzelle, Calla, Harmel, Lerolle, Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, etc.

On annonce aussi que Mgr d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris, honorera le Congrès de sa présence.

Nous en avons l'assurance, les Catholiques de la ville et du diocèse de Nantes sauront apprécier l'importance de cette assemblée ; ils s'y intéresseront efficacement par leurs travaux et viendront en grand nombre aux différentes réunions.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les fruits de l'école neutre. — Le compte-rendu général de la justice criminelle en France, atteste une progression lamentable dans les crimes et délits commis par les *enfants* et les jeunes gens. « Près de vingt-neuf mille ont été traduits devant les tribunaux, pendant la seule année 1887 », la dernière dont les résultats aient été publiés.

Les suicides d'*enfants* et d'adolescents, naguère presque inconnus parmi nous, se sont multipliés à tel point, depuis plusieurs années, qu'ils ont atteint le chiffre effrayant « de quatre cent quarante-trois pour la même année 1887. »

PARIS. — Mgr Zaleski, auditeur de la Nonciature à Paris, est rappelé à Rome. Le Pape le charge d'une importante mission dans les Indes Orientales, où ce prélat a déjà accompagné Mgr Agliardi, à l'époque du rétablissement de la hiérarchie catholique dans ce pays. Cette grave affaire avait été facilitée surtout grâce à la médiation de Mgr Coadou de sainte mémoire.

Angleterre. — Mgr Vaughan, évêque de Salford, a, au Congrès eucharistique d'Anvers, parlé de la conversion de l'Angleterre. « Ce pays, s'est écrié l'éminent prélat, marche à grands pas vers une conversion générale ».

« L'œuvre de conversion s'est développée parmi le clergé protestant, les grandes familles et les principales professions.

Des centaines de ministres viennent à nous... »

Depuis cinquante ans, 350 ministres protestants, des milliers d'hommes de toutes professions, dont 250 avocats, 100 amiraux, généraux, chefs d'état-major, des hommes, des femmes de toute classe, des savants de tout genre ont fait les plus grands sacrifices, sont venus à nous et ont abandonné les plus belles positions pour rentrer dans l'Eglise catholique.

SOLESMES. — Mgr l'Evêque d'Angers fera, le 23 décembre, l'oraison funèbre du T. R. Père Dom Couturier.

Hollande. — En Hollande, le budget scolaire de 1891 porte 1,600,000 francs *(un million six cents mille francs)* aux écoles *libres*. Le gouvernement a, comme le nôtre, des écoles publiques; mais il comprend qu'il *n'a pas le droit de prendre pour ses écoles tout l'argent des contribuables, puisqu'il y a des contribuables qui ne vont pas à ses écoles.* *(Semaine de Luçon).*

ROME. — Le Saint-Père vient de conférer à M. Keller le titre de comte romain à titre héréditaire. C'est une juste récompense pour les grands *services qu'il a rendus à la cause de l'Eglise.*

Le Père Monsabré prêchera l'Avent dans l'église de Saint-André *della valle.*

VIENT DE PARAITRE

A LA LIBRAIRIE **SALAUN**, RUE KÉRÉON, 56, QUIMPER

OFFICES DE L'ÉGLISE

AVEC LES MÉLODIES LITURGIQUES

EN USAGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

RÉTABLIES

D'APRÈS LES LOIS DU RYTHME GRÉGORIEN

Un vol. in-12 de XXXII-1018 pages, reliure élégante pleine toile, tranche rouge, prix net : **6** francs.

M. SALAUN s'occupe activement de satisfaire aux demandes. Il a été impossible de faire tous les envois dès le premier jour ; mais bientôt ils seront terminés.

Librairie Salaün, Quimper.

MÉDITATIONS à l'usage des Élèves des Grands-Séminaires et des Prêtres, par L. BRANCHEREAU, supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans. — *Paris,* Vic et Amat, editeurs, 11, rue Cassette.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES PENDANT LA COMMUNE (1871), par BARGÈS, prix *3 fr.* — *Paris,* Lecoffre, libraire, 90, rue Bonaparte.

Société de S. Jean l'Evangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie, Tournai, — Lille, — Paris, — Rome.

Vient de paraître : **LE CHANT GRÉGORIEN, sa genèse et son développement,** conférence donnée à la Société d'art et d'histoire de Liège, par Dom Laurent JANSSENS, bénédictin de l'abbaye de Maredsous Brochure in-8° de 32 pages. *Prix, 0 fr. 60.* — *Quimper,* librairie Salaün.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Communauté de Notre-Dame de Kerlot.

« Cet écrit apprenant la démarche faite par les Dames, déclarant se rendre soumissionnaires à l'effet de devenir acquéreur de leur maison, à laquelle fin elles ont présenté une pétition expresse aux corps administratifs, nous avons pensé pouvoir encore, par honnêteté, obtempérer jusqu'après avoir reçu un dernier avis du Directoire du Département, auquel nous avons, en conséquence, écrit.

« Quelques minutes après, M. Lécluse Longraye, fils du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ci-devant juge au présidial de Quimper, chargé par les Dames de Kerlot de présenter au Directoire du District leur soumission afin d'acquérir, est venu faire rapport que ce Directoire avait donné un avis favorable, que cet avis était rendu au Directoire du Département, porté par lui-même.

« Aussitôt, nous est parvenue la réponse à notre lettre ci-dessus. Nous en avons donné lecture aux dites religieuses, et cette réponse apprenant que le Directoire du Département a trouvé qu'il n'y avait lieu à délibérer, nous avons de nouveau dit à ces dames qu'il n'était pas en notre pouvoir de différer l'exécution de l'arrêté.

« Ces Dames nous ayant encore observé que la lettre dont nous leur avons donné lecture ne faisant aucune mention de leur soumission afin d'acquérir, elles pouvaient croire que le Directoire du Département n'en avait pas eu connaissance; nous les avons priées de réfléchir que nous n'avions pas oublié en écrivant au Département de lui parler de leur soumission; qu'elles pouvaient, dès lors, considérer comme certain que cette décision ne faisait plus aucun doute. Cependant, ces Dames nous ont priés de supercéder encore, et de permettre que M. de Longraye se rendît de nouveau vers le Directoire du Département. Il était déjà onze heures, et malgré le retard que ces diffuges mettaient à l'exécution dont nous sommes chargés, nous avons consenti à attendre.

« M. Longraye, de retour une demi-heure après, nous a fait rapport que le Département allait prendre un arrêté. En conséquence, nous avons encore supercédé.

« L'heure de midi survenue dans cet état de stagnation, nous avons requis l'officier commandant le piquet de la garde nationale, requis pour le maintien de l'ordre, de se retirer successivement pour aller dîner, de façon cependant qu'il y eût toujours vingt-cinq hommes de garde.

« Vers les une heure de l'après-midi, informés que nous étions que le Directoire du Département avait fait parvenir un arrêté définitif au Directoire du District, nous avons envoyé prier les membres de cette administration de se réunir le plus tôt possible pour nous envoyer une expédition de cet arrêté.

« En l'endroit, M. le Procureur de la Commune a observé à ces Dames qu'une lettre, qu'elles ont elles-mêmes reçue du Directoire du Département et dont elles ont donné lecture, étant relative au retard qu'éprouve l'exécution de l'arrêté, il devient nécessaire qu'elle soit jointe au procès-verbal. La dame du Breil de Rays a répondu qu'elle désire garder l'original, mais qu'elle en donnera copie au besoin.

« Aux trois heures de l'après-midi, M. Vignac, officier municipal, est venu donner connaissance officielle à nous et à ces Dames de l'arrêté définitif du Département, portant:

« Le Directoire arrête que l'arrêté du Conseil général du

« Département du 26 novembre 1791 sortira de son plein « entier effet et, qu'au surplus, il n'y a lieu de délibérer sur « la prétendue soumission des dites religieuses; fait défense « à la dite supérieure de prendre dorénavant le titre d'ab- « besse, sous les peines portées par la loi du 16 octobre 1791. »

« Les Dames ayant requis une ampliation du dit arrêté, il le leur a été sur le champ délivré par le sieur Vinoc.

« M. le Procureur de la Commune ayant ensuite requis que ces Dames eussent à ouvrir leur porte, elles s'y sont obstinément refusées et, sur les mêmes réquisitions, nous avons fait mander des ouvriers pour faire l'ouverture des portes.

« Nicolas Douérin, serrurier venu à nos ordres, ces Dames ne voulant pas se rendre aux invitations réitérées, nous avons fait faire ouverture de la porte qui communique de l'extérieur du parloir à l'intérieur de la maison.

« Avant de pénétrer dans l'intérieur de la maison, ces Dames ayant témoigné le désir de faire entrer MM. Guymard, Coroller et Lécluse Longraye, les commissaires ont consenti à l'introduction de ces Messieurs; et après avoir posé des gardes de sûreté, tant à la porte ouverte réellement qu'à toutes autres extérieures et intérieures, ils ont entré par la porte du parloir et ont procédé comme suit à l'apposition des scellés en présence de Mme du Breil, ci-devant procureuse de la maison:

« Au premier dortoir:

« Sur la chambre de Mme Le Hec, n° 1;

« Sur celle de Mme Keridec, n° 2;

« Celle de Mme Kermorial, n° 3, est restée sans scellés, cette dame étant trop incommodée pour être en état de sortir;

il a été procédé à l'exécution de l'article 26, titre II de la loi dn 14 octobre 1790, à la nomination de deux scrutatrices, puis d'une supérieure et d'une économe. Seize Dames de chœur et six Sœurs converses prennent part au vote: Mme de Kerdavid est nommée supérieure par vingt et un suffrages; Mme de Kerguélen est nommée économe par vingt et un suffrages. »

L'accomplissement de cette formalité allait assurer pour quelques mois encore une existence fort précaire à la communauté des Dames Bénédictines de Locmaria. A la fin de septembre 1792, elles devaient être dispersées, en même temps que les Bénédictines du Calvaire. *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

6e Chapelle des Trépassés.

Nous sommes arrivés au transept ou à la chapelle formant le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bras de la croix. Jusqu'à la Révolution, cette partie de la cathédrale présentait un aspect très différent de celui d'aujourd'hui. Dans le grand mur auquel s'adosse actuellement l'autel, s'ouvrait une porte qui est toujours visible à l'extérieur ; à côté de cette porte était un enfeu où Albert-le-Grand place la tombe de l'évêque Jean de Lespervez. M. Le Men est d'avis qu'elle aurait existé plutôt dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Au lieu d'un seul autel, il y en avait deux très rapprochés l'un de l'autre et placés sur la même ligne ; ils s'adossaient au mur qui regarde le Levant et avaient, par conséquent, la même orientation que les autres autels du chœur et des chapelles latérales. Celui qui était placé plus au fond du transept était dédié à Notre-Dame de la Chandeleur, et appartenait à la paroisse de ce nom ; l'autre était dédié à Notre-Dame de Pitié, et l'on y desservait la confrérie des Trépassés.

Sous la Restauration, les deux chapelles du transept furent ornementées dans le goût du temps, séparées des bas-côtés par des grilles et pourvues d'immenses autels avec retables à frontons triangulaires portés sur des colonnes grecques. Ici le genre funéraire et païen avait atteint les dernières limites du mauvais goût : urnes cinéraires en forme de sucriers, tibias et fémurs en sautoir, sabliers pourvus de deux ailes, etc. etc. ; et, des deux côtés de l'autel, 1° l'ange de la mort avec une faux, 2° un ange tirant une âme des flammes, le tout a vous faire rêver du Styx et de l'Achéron, tant on voyait que le sculpteur s'était inspiré dans la mythologie avant de produire ces chefs-d'œuvre, admirables sujets de vers latins. Mgr Sergent a fait écrouler cette grande masse qui déshonorait une église chrétienne, mais il a épargné la destruction à un groupe représentant Notre-Dame de Pitié et qui occupait le centre du retable ; c'est une œuvre exécutée au XVII^e^ siècle par un sculpteur du pays et qui n'est pas sans mérite ; (on peut voir aujourd'hui ce groupe dans la chapelle des Ursulines.)

La première pensée de Mgr Sergent fut de rétablir dans la chapelle des *Trépassés* la disposition primitive, et ce projet reçut même un commencement d'exécution. Un petit autel provisoire fut placé au-dessous de la niche où est actuellement la statue de saint Conogan ; le groupe de Notre-Dame de Pitié occupa l'enfeu qui avait été mis à découvert. Une disposition analogue avait été prise pour la chapelle du Sacré-Cœur où fut placée, sous une arcade, l'autel transféré maintenant à quelques pas, dans la chapelle de saint Joseph ; au bout de quelques mois tout fut modifié ; de grandes cloisons de briques furent élevées le long des murs formant les extrémités des croisillons, deux baldaquins semblables furent placés de manière à abriter deux nouveaux autels orientés l'un vers le Nord et l'autre vers le Midi. M. Le Men a blâmé sévèrement le retour à cette disposition qui est une faute contre l'archéologie, et peut-être contre la liturgie, mais il n'avait pas égard aux nécessités du service paroissial. La chapelle des *Trépassés* sert naturellement aux cérémonies funèbres, et doit,

par conséquent, recevoir quelquefois un clergé nombreux ; les messes solennelles n'auraient pu se célébrer que difficilement à un autel très petit et placé sur un seul degré. On a donc rendu un réel service et pourvu à la dignité du culte en plaçant au fond de la chapelle un autel assez grand, et en transférant ici une partie des anciennes stalles du chœur.

Le nouvel autel fut dédié à la Sainte-Croix, et pour ce motif même un Crucifix d'assez grande dimension fut placé sur le tabernacle ; l'autel, le retable et la cloison récemment élevée furent peints par M. Icard, ornemaniste distingué, qui décora également l'autre branche du transept et les chapelles latérales. M. Le Men a dit de ce travail : « Cette décoration s'harmonisait très bien, par la vivacité tempérée de ses couleurs et par la légèreté de ses détails, avec l'architecture et les vitraux des chapelles. » Il parlait au *passé* parce que les peintures des chapelles étaient déjà remplacées par les grandes compositions de M. Yan' Dargent.

Il y a des personnes qui ne comprennent rien à la beauté d'une peinture purement décorative, mais quelqu'opinion qu'on ait sur ce genre de travail, il faut bien convenir qu'à la cathédrale de Quimper, les deux chapelles du transept sont généralement admirées pour leur beauté d'ensemble. Que les puristes reprochent au peintre d'avoir adopté des motifs de décoration du XIII^e^ siècle pour une chapelle du XV^e^ siècle ; que l'on vienne dire, avec l'auteur d'un article récent du *Finistère*, reproduit par la *Bretagne*, que les baldaquins ne sont pas dans le style de la cathédrale (opinion bien contestable), peu importe ; on continuera à s'arrêter avec plaisir dans ces deux parties de l'église, même quand on ne remarquera nullement que cette beauté ne saurait exister sans les peintures de M. Icard et sans ces pauvres baldaquins auxquels les journalistes en veulent tant.

Dans les deux murs qui forment les côtés de la chapelle sont creusées deux niches avec dais et culs de lampe en granit ; l'une abrite la statue de saint Guennolé, l'autre celle de saint Conogan ; toutes deux sont fort bien faites. Par une coïncidence assez singulière, puisque les deux artistes ne se sont pas consultés, M. Froc-Robert, de Paris, a prêté ici à saint Guennolé la même physionomie qu'on peut lui voir dans le principal vitrail de Rumengol, œuvre de M. Lobin, de Tours. La statue de saint Conogan le représente avec une sorte de couronne qui n'est qu'une ancienne forme de la mitre épiscopale. J'ai déjà parlé de saint Guennolé en décrivant sa verrière ; saint Conogan fut le successeur de saint Corentin sur le siège de Quimper ; le résumé que je vais donner de sa vie est emprunté au récit d'Albert-le-Grand.

Saint Conogan naquit au manoir de la Palue, près de la ville de Landerneau ; il était de la famille qui prit plus tard le nom de cette demeure seigneuriale et le rendit illustre. Ses parents avaient quelque parenté avec Guyomac'h, vicomte de Léon. A l'âge de sept ans, Conogan vint au collège établi à Quimper par le roi Grallon ; il y resta six ans étudiant les lettres, consacra deux ans

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à la philosophie et se rendit à Landévennec où il passa quatre ans dans l'étude des sciences sacrées. Entre toutes ses autres vertus, sa modestie faisait l'édification des moines. Ses études théologiques étant terminées, le jeune seigneur rentra dans le monde, non sans une grande répugnance, et pour obéir à la volonté de son père et de sa mère, il se rendit à la cour du vicomte de Léon. Une certaine civilisation existait alors dans toute l'Armorique qui, pour avoir repoussé le joug des Romains, n'en avait pas moins adopté les mœurs polies des conquérants ; il n'y a donc pas à s'étonner de voir les princes bretons s'entourer de leur noblesse et se constituer une sorte de Cour. Saint Conogan vécut cinq ans à la Cour de son parent « sans s'entacher aucunement des vices des courtisans, et dans peu de temps il la reforma de telle sorte qu'elle semblait plus tost un monastere bien réglé que la Cour d'un prince séculier. » Cela ne pouvait cependant lui suffire ; il revint donc au manoir paternel et obtint, non sans peine, de ses parents la faculté de recevoir les ordres sacrés et le sacerdoce. Il occupa pendant quelque temps une charge ecclésiastique, mais il s'en désista à la mort de son père et vint vivre près de sa mère dont il fut en quelque sorte le chapelain. Quand il lui eut fermé les yeux, il se rendit auprès de saint Guennolé et se mit absolument sous sa direction. Demeura-t-il à Landévennec près de son ancien maître, ou fonda-t-il d'après ses conseils ou sous son autorité le monastère de Lanloesoc (en Ploudaniel) ? Cette dernière hypothèse parait plus probable ; du moins, l'insistance avec laquelle Albert-le-Grand parle de son humilité, de sa charité, de sa patience, de sa mansuétude, de son austérité et de son ardeur pour la contemplation des choses célestes montre bien que s'il ne continua pas à jouir de la présence de son père spirituel, il en garda fidèlement l'esprit. D'après le légendaire, c'est encore à saint Guennolé que le diocèse de Quimper doit d'avoir eu saint Conogan pour évêque, car ce fut lui qui vainquit les répugnances de son humble disciple lorsque les députés du clergé et du peuple de Quimper vinrent le supplier d'occuper le siège laissé vacant par la mort de saint Corentin. Le Saint dut être bientôt cher à son peuple en raison même de la bonté qui était comme sa vertu dominante, ce qui fut d'ailleurs le caractère de tous les disciples de saint Guennolé. Dieu l'honora du don des miracles : un pauvre homme, aveugle depuis longtemps, recouvra la vue en se lavant les yeux dans l'eau dont le saint prélat s'était lavé à la messe. Quand saint Conogan sentit que sa fin était proche il songea à mourir comme son bon maître Guennolé ; ayant reçu le soir le sacrement d'extrême-onction, il se rendit à l'église le lendemain matin et voulut célébrer les saints mystères, mais il n'en eut pas la force et dut se faire remplacer par un de ses prêtres qui lui donna le saint viatique. Il était tout revêtu de ses ornements pontificaux quand on le transporta dans sa demeure où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir au milieu des prêtres et des fidèles qui l'avaient suivi. Ce fut le 15 octobre ; l'église de Quimper n'honore sa mémoire que le lendemain.

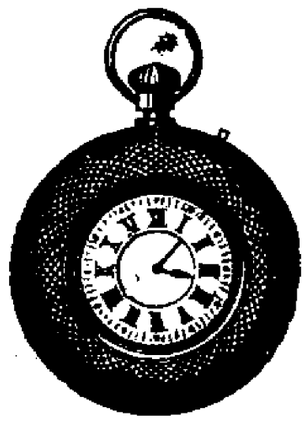
On prie saint Conogan surtout pour être délivré de la fièvre ; la dévotion à ce saint évêque était encore très répandue, il y a peu d'années, mais elle a sensiblement décru. *(A suivre.)*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3

MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfèvrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique | **Orfèvrerie A. Frénais Couverts argentés à 100% sur métal blanc**

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfèvrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFÈVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

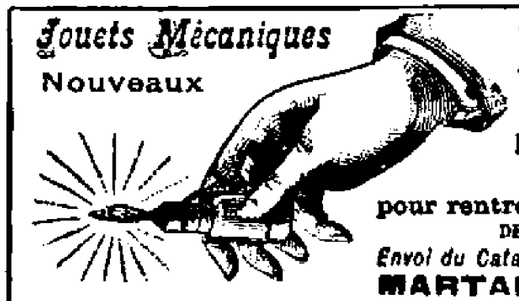
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

Jouets Mécaniques Nouveaux



PETITES LAMPES de POCHE
ET **LANTERNES DE POCHE**
INDISPENSABLES *au Clergé, Communautés Religieuses, Couvents, etc.*
pour rentrer chez soi le soir, sorties, offices, etc.
DEPUIS 1 FR. 95 LA BOITE COMPLÈTE
Envoi du Catalogue illustré des nouvelles inventions fco *poste.*
MARTAIN, 19, Rue d'Enghien, PARIS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La SOCIÉTÉ des SOURCES de S^t-LOUIS de VICHY-S^t-YORRE

Informe MM. les Ecclésiastiques et Supérieurs des Ctés religieuses, qu'à titre philantropique, elle leur offre la caisse de 50 bles au prix réduit de 17 f. 50 la caisse des deux sources au lieu de 20 et 30 f., prise en gare de St-Yorre. Elles sont approuvées par l'ACADEMIE de MEDECINE, admises dans les HOPITAUX et prescrites par tout le Corps Médical. Elles sont, du reste, souveraines dans les AFFECTIONS de l'ESTOMAC, EPUISEMENT de l'ORGANISME, GRAVELLE, GOUTTE, DIABETE, ALBUMINURIE, AFFECTIONS du FOIE et des REINS. Adresser les demandes à M. le Dr de la Société des Sources St-Louis-Vichy-St-Yorre, **27, Bd des Italiens, Paris.**

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd^e Sp^te, Anc^e Aide-Major des Hôpitaux M^res, à Reims. Consult. gratuites par retour.

ORGUES
d'ALEXANDRE Père & Fils
106, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855 — Médaille d'or 1889
ORGUES-HARMONIUMS
pour Églises, Salons, Écoles
depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.
Nouveaux modèles d'Orgues
A MAINS DOUBLÉES
et d'Orgues mixtes à tuyaux et anches libres
Vente avec facilité de payement
CATALOGUE ILLUSTRÉ, franco sur demande

COMPAGNIE NATIONALE DES CHEMINS DE FER
à Voie étroite

Plus de 2,200 porteurs de titres du Comptoir national d'Escompte et de la Banque d'Escompte de Paris ont profité du droit qui leur était réservé d'acquérir, au pair, les actions de la Compagnie. Le nombre de titres demandés a dépassé de beaucoup celui mis à la disposition de leurs actionnaires par ces deux Etablissements.

Dans ces conditions, il a été impossible de délivrer plus d'une action de la **Compagnie nationale des Chemins de fer à voie étroite** par titre du **Comptoir national d'Escompte** ou de la **Banque d'Escompte** de Paris présenté. — En outre, les demandes dépassant cent titres ont dû subir une large réduction.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Kéréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 12.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 21 Novembre 1890. N° 47.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Encyclique du Saint-Père (fin) ; Mutation dans le Clergé ; Souscription pour Dom Michel Le Nobletz ; Œuvre de Notre-Dame de Salut ; Nouvelles de Brest, Pont-Croix, Sizun ; Les Séminaristes soldats ; Mgr Coadou, évêque de Misoor.

II. Nouvelles du Monde catholique : Un triduum à Saint-Brieuc ; Décès de M. le chanoine Brune, à Rennes ; Les fêtes religieuses de Tours ; Maintien des Religieuses à Marseille ; Laïcisation d'un orphelinat à Fontainebleau, etc.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 23 Novembre. — Dernier dimanche après la Pentecôte, Patronage de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoires : 1° de saint Clément, 2° du dimanche, 3° de sainte Félicité.
Vêpres de la Sainte-Vierge, mémoires : 1° de saint Clément, 2° du dimanche, 3° de saint Chrysogone.

Lundi 24. — Saint Jean de la Croix, double, blanc.

Mardi 25. — Sainte Catherine, vierge martyre, double, rouge.

Mercredi 26. — Saint Didace, semi-double, blanc.

Jeudi 27. — Office du jour ou office votif.

Vendredi 28. — Office du jour ou office votif.

Samedi 29. — Saint Houardon, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouyé..... 23 et 24 novembre.
Retraite de Quimper.. 25, 26, 27, 28 et 29 novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON

Par la Divine Providence PAPE XIII

AUX ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE D'ITALIE

(FIN)

En outre, un des plus grands et des plus formidables périls que court la société actuelle, ce sont les agitations des socialistes qui menacent de l'ébranler jusque dans ses fondements. L'Italie n'est pas exempte d'un aussi grand danger ; et bien que d'autres nations soient plus qu'elle infestées de cet esprit de subversion et de désordre, il n'en est pas moins vrai que, sur son sol aussi, cet esprit se répand de plus en plus, prend chaque jour de nouvelles forces. Et telle est la perversité de sa nature, telle la puissance de son organisation, l'audace de ses projets, qu'il est nécessaire de réunir toutes les forces conservatrices pour en arrêter les progrès, en empêcher efficacement le triomphe. Or, entre ces forces, la première, la principale de toutes, c'est celle que peuvent donner la religion et l'Eglise ; sans elle, les lois les plus sévères, les rigueurs des tribunaux, la force armée elle-même resteront vaines et insuffisantes. De même que, dans le passé, contre les hordes barbares nulle force matérielle n'a pu prévaloir, mais bien au contraire la vertu de la religion chrétienne, qui, en pénétrant leurs esprits, fit disparaître leur férocité, adoucit leurs mœurs et les rendit dociles à la voix de la vérité et de la loi évangélique ; ainsi, contre la fureur de multitudes effrénées, il ne saurait y avoir de rempart assuré sans la vertu salutaire de la religion, laquelle, répandant dans les esprits la lumière de la vérité, insinuant dans les cœurs les préceptes sacrés de la morale de Jésus-Christ, leur fera entendre la voix de la conscience et du devoir, et mettra un frein aux convoitises avant même que d'en mettre à l'action, et amortira l'impétuosité des mauvaises passions. Au contraire, attaquer la religion, c'est priver l'Italie de l'auxiliaire le plus puissant pour combattre un ennemi qui devient de jour en jour plus formidable et plus menaçant.

Mais ce n'est pas tout. De même que dans l'ordre social la guerre faite à la religion est très funeste et souverainement meurtrière pour l'Italie, ainsi dans l'ordre politique l'hostilité avec le Saint-Siège et le Pontife Romain est pour l'Italie une source de très grands malheurs. Ici encore, la démonstration n'est plus à faire ; il suffit, pour compléter Notre pensée, d'en résumer en quelques mots les conclusions. La guerre faite au Pape veut dire pour l'Italie, à l'intérieur, division profonde entre l'Italie officielle et la grande partie des Italiens vraiment catholiques ; — or, toute division est faiblesse : — cela veut dire encore privation pour le pays de la faveur et du concours de la portion le plus franchement conservatrice ; cela veut dire enfin prolongation indéfinie, au sein même de la nation, d'un conflit religieux qui jamais ne profita au bien public, mais porte au contraire toujours en lui les germes funestes des malheurs et des châtiments les plus graves. A l'extérieur, le conflit avec le Saint-Siège, outre qu'il prive l'Italie du prestige et de l'éclat qui lui viendraient infailliblement de rapports pacifiques avec le Pontificat, lui aliène les catholiques du monde entier, est pour elle une cause d'immenses sacrifices et peut à chaque instant fournir à ses ennemis une arme contre elle.

Voilà donc la prospérité et la grandeur que préparent à l'Italie ceux qui, ayant son sort entre les mains, font tout ce qu'ils peuvent pour détruire, conformément aux aspirations des sectes, la religion catholique et la Papauté.

Supposons au contraire que, rompant toute solidarité et toute connivence avec les sectes, on laisse à la religion et à l'Eglise, comme à la plus grande des forces sociales, une vraie liberté et le plein exercice de ses droits ; quels heureux changements ne s'ensuivraient pas pour les destinées de l'Italie ! Les calamités et les dangers que Nous déplorions tout à l'heure comme le fruit de la guerre à la religion et à l'Eglise, cesseraient avec la lutte ; bien plus, sur le sol privilégié de l'Italie catholique, on verrait fleurir encore les grandeurs et les gloires dont la religion et l'Eglise furent toujours les sources fécondes. Sous l'influence de leur vertu divine germerait naturellement la réforme des mœurs publiques et privées ; les liens de la famille reprendraient leur vigueur ; les citoyens de tous les ordres, grâce à l'action religieuse, sentiraient s'éveiller plus vives en eux les inspirations du devoir et de la fidélité à l'accomplir. Les questions sociales, qui à cette heure préoccupent tant les esprits, s'achemineraient vers la meilleure et la plus complète des solutions, grâce à l'application pratique des préceptes de charité et de justice évangéliques ; les libertés publiques, préservées de tout danger de dégénérer en licence, serviraient uniquement au bien et deviendraient vraiment dignes de l'homme ; les sciences par cette vérité dont l'Eglise a le magistère, les arts par cette inspiration puissante que la religion tient d'en haut et qu'elle a le secret de communiquer aux âmes, prendraient rapidement un nouvel essor. La paix faite avec l'Eglise, l'unité religieuse, la concorde civile en seraient bien plus fortement cimentées ; on verrait cesser la division entre les catholiques fidèles à l'Eglise et à l'Italie, laquelle acquerrait ainsi un élément puissant d'ordre et de conservation. Une fois satisfaction donnée aux justes demandes du Pontife Romain, ses droits reconnus, et lui-même replacé dans une condition de vraie et effective indépendance, les catholiques des autres pays qui aujourd'hui mus, non point par une impulsion étrangère, ou sans se rendre compte de ce qu'ils veulent, mais bien par un sentiment de foi et par la conviction d'un devoir à remplir, élèvent ensemble la voix pour faire entendre leurs revendications en faveur de la dignité et de la liberté du Pasteur suprême de leurs âmes, ces mêmes catholiques n'auraient plus de motif pour considérer l'Italie comme l'ennemie de leur Père commun.

Alors, tout au contraire, l'Italie verrait son prestige et sa considération grandir auprès des autres peuples à raison de la bonne harmonie qu'elle entretiendrait avec ce Siège Apostolique. De même, en effet, que ce Siège a fait expérimenter tout particulièrement aux Italiens le bienfait de sa présence au milieu d'eux, ainsi, grâce aux trésors de foi qui se sont toujours répandus de ce centre de bénédictions et de salut, il a propagé le nom italien chez toutes les nations et lui a conquis leur estime et leur respect. L'Italie réconciliée avec le Pape, fidèle à sa religion, serait en état de rivaliser de grandeur avec les meilleurs temps de son histoire, et tout ce qui appartient au véritable progrès de notre époque ne pourrait que l'aider puissamment à poursuivre sa glorieuse carrière. Rome, cité catholique par excellence, prédestinée de Dieu pour être le centre de la religion du Christ et le siège de son Vicaire, et pour cela même toujours stable et toujours grande à travers tant de périodes et de vicissitudes, Rome replacée sous l'autorité pacifique et le sceptre paternel du Pontife Romain, redeviendrait ce que l'avaient faite la Providence et les siècles, non plus rapetissée au rôle de capitale d'un royaume particulier, non pas divisée entre deux pouvoirs divers et souverains — — dualisme contraire à toute son histoire — mais capitale digne du monde catholique, grande de toute la majesté de la religion et du souverain sacerdoce, maîtresse et modèle de moralité et de civilisation pour les peuples.

Ce ne sont pas là, Vénérables Frères, de vaines illusions, mais bien des espérances appuyées sur un vrai et solide fondement.

L'assertion sans cesse renouvelée que les catholiques et le Souverain-Pontife sont les ennemis de l'Italie et comme les alliés des partis subversifs, n'est qu'une injure gratuite et une calomnie éhontée répandue à dessein par les sectes pour couvrir leurs desseins criminels et écarter tout obstacle à leur entreprise exécrable de décatholiciser l'Italie. La vérité qui ressort clairement de ce que Nous avons dit jusqu'à présent, c'est que les catholiques sont en réalité les meilleurs amis de leur pays et qu'ils donnent une preuve de vrai et solide amour, non seulement envers la religion et leurs ancêtres, mais encore envers leur patrie, quand ils s'écartent entièrement des sectes, en abhorrant leur esprit et leurs œuvres, en faisant tous leurs efforts pour que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Italie, loin de perdre la foi, la conserve toujours vigoureuse, pour qu'elle évite de combattre l'Eglise, soit toujours sa fidèle enfant, ne se montre point hostile à la Papauté, mais se réconcilie avec elle. Employez-vous tout entiers, Vénérables Frères, à ce grand but, afin que la lumière de la vérité se fasse jour au milieu des multitudes, et que celles-ci enfin comprennent où se trouvent leur bien et leur véritable intérêt, afin qu'elles se persuadent que c'est de la fidélité à la religion, de la paix avec l'Eglise et le Pontife Romain, que l'on peut seul espérer pour l'Italie un avenir digne de son glorieux passé.

A cette grande chose Nous voudrions que réfléchissent, Nous ne dirons pas les affiliés des sectes, qui de propos délibéré ne songent qu'à fonder sur les ruines de la religion le nouveau régime de la Péninsule, mais ceux qui, sans donner accès à ces infâmes projets, en favorisent l'exécution en en soutenant la politique, plus particulièrement, Nous adressons notre invitation aux jeunes gens que leur inexpérience et la prédomination du sentiment rend si faciles à laisser induire en erreur. Nous voudrions que chacun se persuade que la voie où l'on se trouve engagé ne peut qu'être fatale à l'Italie : et si une fois de plus Nous signalons le péril, Nous ne sommes mû que par la conscience de Notre devoir et l'amour de Notre patrie.

Cependant, pour éclairer les esprits et rendre Nos efforts efficaces, il est besoin par dessus tout d'invoquer le secours d'En-Haut. C'est pourquoi, Vénérables Frères, que Notre action commune soit accompagnée de la prière, et que cette prière soit générale, constante, fervente, telle qu'il la faut pour faire une douce violence au cœur de Dieu et le rendre propice à Notre Italie, et qu'elle en éloigne tout malheur, notamment le plus terrible de tous qui serait la perte de la foi. — Interposons comme médiatrice auprès de Dieu la très glorieuse Vierge Marie, la Reine victorieuse du Rosaire, qui a tant d'empire sur les puissances infernales et qui en tant de circonstances a fait sentir à l'Italie les effets de ses maternelles dilections. — Ayons enfin avec confiance recours aux saints apôtres Pierre et Paul, qui ont conquis à la foi cette terre bénie et l'ont sanctifiée par leurs fatigues et arrosée de leur sang.

En attendant, comme gage des secours que Nous demandons au ciel et en témoignage de Notre très particulière affection, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons du plus profond de Notre cœur, à Vous, Vénérables Frères, à votre clergé et au peuple italien.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 octobre 1890, la treizième année de Notre Pontificat.

Nomination. — Par décision de Monseigneur :

M. Querrec, vicaire à Esquibien, est nommé vicaire à Gouesnac'h.

M. Floc'h, vicaire à Gouesnac'h, se retire pour cause de santé.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Ploéven	18 f.	» c.
Saint-Vougay	17	»
Saint-Sauveur	33	25
Locmaria-Plouzané	80	»
Kernilis	23	50
Ile-Tudy	15	»
Plouguerneau	260	»
M. Gaston de Carné	100	»

M. de la Nouë, député des Côt[s]-du-N[d].	100 f.	»
M. le marquis de Lescoat	40	»
Anonyme de Landivisiau	50	»
Id.	13	»
Id.	10	»
Id. de Pleyber-Christ	20	»
Id. de Rumengol	50	»
Hospice de Plougastel-Daoulas	50	»
Adoration de Brest	20	»
Plonéour-Lanvern	84	»
Landudec	35	»
Sacré-Cœur de Quimper	50	»
Frères de Châteaulin	21	05
Brélès	78	»
Refuge de Brest	40	»
Plomodiern	45	30
Plobannalec	50	90
Cast	60	»
Plouégat-Guerrand	14	50
Commana	40	»
Lesneven	128	»
Kernouès	30	»
Plomelin	100	20
Telgruc	25	»
Châteauneuf	100	»
Spézet	45	»
Lanvéoc	30	»
Lanildut	55	»
Saint-Jean-Trolimon	12	»
Kerfeunteun	53	80
Plounévez-Lochrist	85	»
Pluguffan	38	65
Guipronvel	18	50
Saint-Marc	56	»
Loqueffret	39	80
Gouesnac'h	17	»
Saint-Nic	35	»
Peumerit	15	»
Gouesnou	135	»
Saint-Méen	31	»
Gourlizon	15	»
Nizon	24	30
Mellac	50	»

Œuvre de Notre-Dame de Salut. — M. Ollivier, vicaire-général, Directeur de l'œuvre, invite les associés et les fidèles qui voudront s'unir à leurs prières, à assister à la messe trimestrielle qui sera dite à la chapelle des Ursulines, dimanche prochain 23

Archives diocésaines de Quimper et Léon

novembre à 7 heures, et sera suivie d'une instruction et de la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Brest. — Mardi, 25 novembre, à 8 heures 1/2, Mgr bénira la nouvelle chapelle de la Retraite, et en consacrera l'autel.

Pont-Croix. — On nous écrit :

« L'Adoration du Très-Saint Sacrement a eu lieu la semaine dernière dans la paroisse de N. D. de Roscudon de Pont-Croix. Elle était présidée par M. le Duc, chanoine honoraire, curé-doyen de Douarnenez, dont on connaît le zèle et le tact dans ces circonstances. Six autres prêtres dévoués y travaillaient aussi.

« Le jeudi et le samedi, jours fixés pour les communions générales, on a communié au moins 1700 fidèles. A chaque sermon toutes les chaises étaient prises longtemps d'avance.

« Cet empressement des paroissiens de Pont-Croix à suivre les différents exercices de l'Adoration, a été pour M. le curé une grande consolation, et un encouragement à poursuivre les travaux d'embellissement de cette magnifique église, une des plus belles de la Cornouaille et du Léon.

Sizun. — On nous écrit :

« La semaine dernière la paroisse de Sizun était tout entière aux douces et grandes émotions religieuses. Les Révérends Pères Ch. Le Moigne et G. Mahé étaient annoncés pour prêcher l'Adoration perpétuelle six jours durant. Les bons Pères n'ont point eu à prêcher dans le désert : église comble dès le sermon d'ouverture, malgré l'inclémence du temps et les difficultés d'un long parcours pour plusieurs. Dès le début la parole sainte fit son œuvre, l'église ne cessa d'être remplie de 5 heures du matin à 6 heures du soir.

Ce grand succès s'explique : quelle onction parfois, quelle hardiesse sacrée souvent, quelle simplicité évangélique toujours ! Vraiment ces bons Pères sont les vrais imitateurs du grand modèle : de Jésus dont ils portent le nom.

« Inutile de dire que pendant ces jours bénis, pas le moindre désordre, pas un cri à l'extérieur dans cette agglomération du bourg pourtant si considérable : on accourait non pour se récréer mais pour se recueillir : pour rester de longues heures le front courbé devant le Saint-Sacrement exposé.

« Pour Sizun voilà certes de grands fruits de salut.

« Mais la grande part au mérite revient au vénéré pasteur qui avait si bien préparé les âmes à venir écouter la parole de Dieu. Sur la recommandation de M. le curé, depuis un mois on faisait tous les jours des prières tant publiques à l'église que privées dans les familles en vue du succès de la retraite qui allait s'ouvrir. Du reste, M. le curé n'en est pas à son coup d'essai : ses heureux

paroissiens savent fort bien que c'est pour la cinquième fois qu'il leur procure les bienfaits de la mission dans leur antique et belle église, et à chaque fois cela a été comme un reflet de retraite, donnée par Michel Le Nobletz, de sainte mémoire : même affluence, même enthousiasme religieux.

« Si les prières ont été recueillies, longues et ardentes, les chants de louanges au Très-Haut n'ont pas été négligés. Intelligemment dirigés par M. l'abbé Havas, vicaire à Morlaix, et M. l'abbé Jan, vicaire de la paroisse, comme un écho de Lourdes, ils ont fait élever vers le ciel de palpitantes aspirations, des flammes de pur amour.

« Personne n'a été oublié. Dans sa sollicitude toute paternelle, M. le curé après avoir procuré les trésors divins aux grandes personnes de la paroisse, a appelé les petits enfants de 7 à 10 ans et les voilà aussitôt, en brebis déjà bien dociles, d'écouter la voix de leur pasteur aimé et d'encombrer les confessionnaux. Quel tableau ! Qui aurait pu ne pas se sentir attendri en pensant que c'étaient là les anges de la terre, la portion chérie du troupeau de N.S. : « Laissez venir à moi les petits enfants... »

« Après les émotions religieuses, les émotions patriotiques. Le lendemain même de la clôture de l'Adoration, messe de départ des jeunes conscrits au nombre de 17. Tous avaient communié la veille, et tous en ce jour venaient implorer l'assistance du Dieu des armées. Fasse le ciel qu'ils se souviennent toujours pendant leur séjour dans la caserne des bons conseils de leur père spirituel ! Fasse le ciel qu'ils retournent à leur foyer bons et pieux, tels enfin qu'ils en sortent !

« Heureuses les paroisses qui ont de tels pasteurs !

« *Un des ouvriers de la retraite.*

« Ab. G. »

Les Séminaristes soldats. — Le général de Négrier, commandant le 7e corps, vient de marquer sa sollicitude toute spéciale en faveur des séminaristes qui vont entrer à la caserne, en interdisant sévèrement toute brimade.

Nous croyons savoir que le général Villain, commandant, à Tours, le 9e corps, a pris aussi les mêmes mesures et pour les mêmes motifs.

Nos séminaristes du diocèse de Quimper ont trouvé près de toutes les autorités militaires les meilleurs encouragements et un accueil parfait.

Quimper. — On ne lira pas sans une émotion profonde la lettre suivante que M. le chanoine Coadou veut bien nous communiquer. Son saint frère, Monseigneur de Mysoor, après avoir vécu pendant plus de quarante ans de la vie des Apôtres, sans jamais revenir en Europe, est décédé en prédestiné, les mains pleines de mérites, et souriant à la mort.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« S'-Josephs College-Bangalare, 21 Septembre 1890.

« Monsieur le Chanoine,

« Comme vous avez dû l'apprendre de Paris, nous avons perdu notre cher et vénérable évêque, Mgr Coadou, et vous, un frère qui n'a cessé de penser à tous ceux qu'il laissait au pays de Bretagne. Nous allons nous occuper de recueillir tous les renseignements possibles sur sa carrière apostolique, et nous nous ferons un devoir de vous les communiquer, aussitôt que ce travail sera terminé. En attendant, nous avons pensé que ce vous serait une consolation d'avoir quelques détails immédiatement, surtout sur sa dernière maladie et sa mort. Ce m'est un grand plaisir d'avoir été chargé de ce devoir : il me semble rendre un dernier service à celui que nous pleurons tous, mais qui, je n'en ai pas le moindre doute, prie pour nous au paradis.

« L'année dernière, vers le mois d'Octobre, la santé de Sa Grandeur commença à nous donner de grandes inquiétudes. Ses mains commençaient à enfler, et lorsque, sur notre avis unanime, Monseigneur consulta les docteurs, leur verdict fut qu'il ne lui restait plus que quelques mois à vivre. Toutefois, ils conseillèrent un changement de climat : « Allez à la montagne, dirent-ils, et « restez-y le plus longtemps possible. » Nous joignîmes tous nos instances aux leurs ; mais ce fut en vain. Sa Grandeur ne put jamais se résoudre à laisser son cher Mayssour et à prendre un repos qui s'harmonisait mal avec son zèle. Ce fut même à grand'-peine que nous pûmes parvenir à lui faire passer un mois à notre orphelinat de Lilooveipoorats, situé à une dizaine de milles de Bangalare. Là il put se reposer un peu ; mais le changement n'était pas assez radical ni le repos assez grand. Néanmoins, quelques forces revinrent à Monseigneur, et nous commençâmes à espérer que les prédictions des docteurs ne se réaliseraient pas. Que pensait Sa Grandeur ? Nul ne le savait ; mais il est à croire qu'Elle avait la pensée de la mort présente à son esprit, car ce fut pendant son séjour à l'Orphelinat qu'Elle nous demanda de lui élire un coadjuteur. « Il est à peu près certain, disait-Elle, que « quoi qu'il arrive, je serai désormais incapable de remplir les « devoirs de ma charge. »

« Monseigneur rentra à sa résidence vers la fin du mois de Janvier et se remit à son train de vie habituel. Tout danger prochain semblait passé, lorsque, le second dimanche de carême, en sortant de la bénédiction du Très-Saint Sacrement, il nous dit : « Je crois que c'est fini ; je n'ai plus de forces, et un dégoût com- « plet de tout commence à m'envahir. »

« La cause de ce changement, personne ne mit longtemps à la trouver. La semaine des Quatre-Temps, Sa Grandeur avait passé de longues heures au confessionnal, et le second dimanche de Carême Elle avait donné la confirmation dans une des églises de Bangalare, et prêché en *tamane* pendant plus d'une heure. C'était

trop. Nous fûmes d'avis que Monseigneur devait aller se remettre entre les mains des docteurs et des Sœurs du Bon-Pasteur, à l'hôpital Sainte-Marthe. Là, pendant deux mois, il reçut tous les soins que réclamait son état. De la part des bonnes Sœurs, le soigner n'était que payer une dette de gratitude. Pendant plus de vingt ans, en effet, le P. Coadou avait été l'aumônier du couvent du Bon-Pasteur, et l'hôpital Sainte-Marthe lui-même avait pour ainsi dire grandi par lui. Chaque nuit, un prêtre, couchant dans la chambre voisine, donnait la sainte communion à Sa Grandeur. De maladie il n'y en avait pas; disaient les docteurs, le tout était une affaire d'épuisement. Tout-à-coup, vers la fin de mars, la nouvelle se répandit que la fin approchait. Une maladie de cœur venait de se déclarer, et, dans une crise on crut prudent de donner au vénéré malade les derniers sacrements. Ce n'était pourtant qu'une fausse alerte. Peu-à-peu Monseigneur sembla recouvrer ses forces et vers la fin d'avril, sur l'avis des médecins, il fut résolu d'essayer d'un changement complet de climat.

« Sa Grandeur me demanda de l'accompagner à la montagne des Thevarays, située dans la Mission de Pondichéry, à quelques cent lieues de Bangalare. Le choix que mon bien-aimé Père voulut bien faire de moi me fut une grande consolation. Toutefois, je ne me dissimulais pas le danger : les battements de cœur pouvaient revenir dans un si long voyage, et alors tout était fini. Nous partîmes cependant, Monseigneur plein d'espoir, et moi recommandant l'heureuse issue de notre voyage à la bonne Mère du Ciel. Contre l'attente générale, tout se passa à merveille. La chaleur de la plaine était accablante ; mais à mesure que nous montions la montagne, je pouvais voir le changement produit par l'air pur que nous respirions à pleins poumons. Nous étions en palanquin, et, bien que jeune, je me sentais fatigué après un si long voyage. Monseigneur, lui, se laissait aller à l'admiration, à mesure que le plus beau panorama se déroulait devant nos yeux. La santé revenait de minute en minute, et quand, après une ascension de plus de trois heures, nous arrivâmes au sommet de la montagne, à mon grand ébahissement, Sa Grandeur descendit Elle-même du palanquin, et monta Elle-même les marches qui conduisent à la maison des prêtres de Yercand. Nous avions encore quelques milles à faire sur le plateau de la montagne. Ce fut l'affaire de quelques heures, et quand nous arrivâmes chez le bon P. Desaint, Monseigneur nous dit : « Eh bien ! je suis guéri ! je n'ai plus qu'à « reprendre des forces. » Et c'était vrai. Petit à petit les forces revinrent. Chaque jour nous faisions une promenade plus longue que celle de la veille. L'appétit, aiguisé par l'air frais des montagnes, revenait à vue d'œil. Quel plaisir c'était pour moi de suivre ainsi pas à pas ce retour inespéré à la santé ! et quelle fierté lorsque, le jour du Patronage de Saint-Joseph, Monseigneur put monter au saint autel pour la première fois depuis plus de trois mois ! Nous avions dressé un autel dans la chambre même du malade, et c'était mon privilège de l'orner chaque jour de fleurs et d'assister

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sa Grandeur chaque matin à la sainte messe. Monseigneur voulait reprendre tout de suite le chemin de Bangalare ; mais nous parvînmes à modérer son ardeur, et il consentit à rester près de trois mois dans le petit paradis de Balmadrès, entouré des soins les plus assidus du P. Desaint, un de ses anciens compagnons d'armes au temps jadis.

« Quand Monseigneur revint à Bangalare, tout le monde cria au miracle. Lui qu'on avait vu partir quelques mois auparavant en se demandant s'il arriverait en vie à Yercand, revenait plein de vie, semblait-il, et personne certes ne se doutait que ce serait si-tôt fini.

« Le mieux ne fut cependant pas de longue durée. Quelques jours suffirent pour tout défaire, et la semaine qui suivit son retour, Sa Grandeur dut reprendre le chemin de l'hôpital. Bientôt il devint évident qu'Elle n'en sortirait pas en vie. Nous recommençâmes à aller passer les nuits à son chevet. La situation s'aggravant, on passa les jours aussi, et à la fin nous étions toujours deux, nuit et jour, près du cher et vénéré malade.

« Alors commença dans l'âme de Sa Grandeur ce que j'appellerais la consommation de la sainteté. Chaque jour de souffrance et de défaillance semblait laisser une marque de purification. La piété, l'esprit de foi du malade croissait chaque jour davantage pour atteindre son dernier degré dans les derniers jours et même les derniers moments de sa maladie. Sa vie n'était plus que souffrance et prière alliées dans les proportions qui font les saints. « Mon Jésus, mon Sauveur, » répétait-il sans cesse à haute voix, « ayez pitié de moi ! » Les docteurs étaient dans l'admiration : « C'est un saint qui s'en va en paradis, » disait-on. Un jour, en ma présence, le médecin lui demandait : « Eh bien ! vous êtes-« vous un peu reposé la nuit dernière? » — « Reposé ! reposé ! il « n'y a plus pour moi de repos que dans le sein de Dieu. » Un autre jour, la Mère Supérieure, au moment d'une crise, lui disait : « Courage, Monseigneur, souffrir maintenant, mais après... » — « Oh ! la bonne parole ! oh ! la bonne parole ! mais après, mais « après, le ciel !... » Et Monseigneur ne se lassait pas de répéter : « Oh ! la bonne parole ! »

« Quelle patience, je dirai même quelle douce joie au milieu de toutes ses souffrances ! Il n'y avait qu'une opinion : Comme c'est facile de soigner Monseigneur ! Vous lui présentiez un peu de lait, aussitôt qu'il l'avait pris il se tournait vers vous avec un « merci » qui allait au cœur. Si chacun a fait son possible, il faut avouer que nous avons bien été récompensés par la gratitude que notre Père se plaisait à nous exprimer.

« Cependant la fin approchait. On donna de nouveau les derniers sacrements, que Sa Grandeur reçut avec des sentiments de piété admirable. La pensée de la mort ne l'effrayait pas et personne ne cherchait à lui cacher la vérité. « Eh bien ! docteur, « comment me trouvez-vous ? » — « Mal, Monseigneur, vous

« pourriez nous quitter à tout moment. » — « Oh ! quelle conso-« lation de mourir ainsi sans perdre connaissance ! »

« Bien souvent il parlait de vous, de toute sa famille. La nouvelle de la maladie de votre sœur lui fut presqu'une consolation : « Nous ne serons pas longtemps sans nous voir au paradis », dit-il. Chaque semaine, le jour que les lettres d'Europe étaient attendues, il s'informait s'il y en avait de son frère, et c'était pour lui une grande joie quand on lui en remettait une des vôtres.

« La vie se prolongeait toujours, contre l'attente des médecins, et Monseigneur lui-même s'étonnait de ne pas mourir. Trois jours avant la fin, il nous dit : « Il me semble impossible que cela con-« tinue longtemps encore. Donnez-moi l'indulgence *in articulo* « *mortis* et toutes les indulgences attachées aux différents scapu-« laires que je porte. » J'eus la consolation de lui donner la dernière, celle du Tiers-Ordre de Saint-François.

« Le 13 septembre, dans la soirée, je voulus aller dire un dernier adieu au Père qui s'en allait. Il était à l'agonie, mais avait encore toute sa connaissance, et de fait il ne l'a pas perdue. Il a suivi jusqu'au dernier moment les aspirations pieuses que lui suggérait son confesseur, et on ne s'est aperçu qu'il était mort, seulement lorsque ses yeux ont cessé de suivre le crucifix qu'on lui présentait. Il était un peu moins de trois heures du matin, le 14 septembre 1890, en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

« A cinq heures, le glas funèbre de tous les clochers de Bangalare annonça à tous les catholiques que leur évêque n'était plus, et dès ce matin-là même, toutes les messes furent offertes pour le repos de cette âme qui venait d'aller chercher son repos « dans le sein de Dieu. »

« Le corps fut porté à la cathédrale et exposé revêtu des habits pontificaux. Toute la journée, Européens et indigènes se pressèrent pour dire un dernier adieu à leur Pasteur et Père. Vers les cinq heures du soir, tous les prêtres se réunirent autour du cercueil pour réciter l'office des morts. A sept heures, nous mimes le corps dans la bière, et je remercierai toujours le bon Dieu de m'avoir permis de rendre ce dernier service à celui qui avait bien voulu me traiter toujours comme son enfant.

« Le lendemain, aux funérailles, la foule était immense. On ne se ressouvenait pas d'en avoir jamais vu une pareille dans la cathédrale ou aux environs, car l'église ne pouvait contenir tout le monde. Les archevêques de Madras et de Pondichéry, ne pouvant venir eux-mêmes, s'étaient fait représenter. Nous étions en tout de vingt à vingt-cinq prêtres. Monseigneur Coadou repose dans un caveau creusé au pied du maître-autel dans le chœur de la cathédrale. Cet honneur lui était dû en qualité de premier évêque de Mayssour.

« Tous les journaux, dont la plupart sont protestants, se sont fait un devoir de consacrer un long et élogieux article au prélat défunt.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Je n'ai plus maintenant qu'à me recommander à vos bonnes prières et à me dire, Monsieur le Chanoine,

« Votre tout respectueux en N.-S.,

« Ant. M. Tabard,

« Mis. ap. au Mayssour. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Saint-Brieuc. — Un triduum solennel à l'occasion de la Béatification de Pierre-Louis-Marie Chanel, prêtre de la Société de Marie, a été célébré à la cathédrale.

Rennes. — M. le chanoine Brune, doyen du chapitre métropolitain vient de mourir à l'âge de 84 ans.

M. Brune était un architecte distingué qui a fait de grands travaux dans le diocèse de Quimper, notamment au Calvaire de Landerneau et à la communauté des Augustines de Pont-L'abbé.

Tours. — Les fêtes de Tours ont été très belles : la première, celle de St-Martin, a été précédée par un triduum de prières, et de prédications faites avec un grand talent par Mgr Rozier, missionnaire apostolique : la seconde, à l'occasion des noces d'or sacerdotales et des noces d'argent épiscopales de Mgr Meignan archevêque, a réuni 19 prélats : un cardinal Mgr Langénieux, trois archevêques et 15 évêques.

La cathédrale était admirablement tendue, et Mgr Gonindard coadjuteur de Mgr le cardinal de Rennes, a fait à la grand'messe, chantée par Mgr Meignan, un très beau discours. Aux vêpres, Mgr Pagis a prêché le panégyrique de S. Martin avec une grande éloquence; puis Nosseigneurs les évêques ont donné ensemble leur bénédiction à toute cette foule immense qui avait de bonne heure envahi la cathédrale, dix fois trop petite pour la circonstance.

La municipalité avait interdit les processions ; aussi voyait-on des groupes nombreux se rendre, en silence et priant, au tombeau de S. Martin, et, quand les prélats ont fait leur pélerinage, des milliers de fervents catholiques se sont joints à eux pour leur faire du moins une escorte d'honneur.

Marseille. — Le maintien des Religieuses dans les hôpitaux a été voté à l'unanimité par le bureau de bienfaisance, à la grande joie des malades.

Fontainebleau. — Un orphelinat admirablement tenu par les Sœurs de St-Vincent de Paul dans des bâtiments communaux, est mis sur la rue : on devra chercher un local ailleurs, mais où aller en attendant avec un personnel de plus de 40 enfants recueillies par charité, et cela au commencement de l'hiver ?

Cette mesure a produit une déplorable impression.

Solesmes. — Le R. P. Delatte, prieur de l'abbaye, a été nommé abbé de la Congrégation des Bénédictins de France. Cette nomination devra être confirmée par le Saint-Père.

Le R. P. Dom Delatte est encore jeune, et ce choix est un hommage rendu à ses vertus et à ses rares talents.

Londres. — M. Vaughan a rendu son arrêt dans l'affaire des dessins obscènes exposés à Londres, sous prétexte de donner l'édition de Rabelais, illustrée par Garnier. Le juge condamne à la destruction presque tous les dessins, et proscrit les autres.

C'est un bon exemple à suivre.

Église du Sacré-Cœur à Montmartre. — *État de la Caisse au 31 octobre 1890 :*

Recettes au 30 septembre 1890.....	23,083,318 f.	28 c.
Recettes du mois d'octobre 1890.....	93,053	30
Total.....	23,176,371	58
Dépenses au 30 septembre 1890.....	22,251,832 f.	19 c.
Dépenses du mois d'octobre 1890.....	163,764	17
Total.....	22,415,596 f.	36 c.

BALANCE.

Recettes.....	23,176,371 f.	58 c.
Dépenses.....	22,415,596	96
En caisse..	760,774 f.	62 c.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTÉRAIRES revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Novembre 1890.

I. Le Père François Desjacques. Nécrologie. — II. Le Miracle au XIXe siècle : Lourdes devant la science, P. Hie Martin. — III. Les Malfaiteurs littéraires : Les Journalistes, P. Et. Cornut. — IV. Progrès et Tradition dans l'apologie biblique. P. Jos. Brucker. — V. Les Chartreux et leurs *Annales*, P. H. Chérot. — VI Etudes d'art chinois Le Dessin en Chine (suite), P. L. Gaillard. — VII. Marins et Missionnaires : La campagne du *Phoque* : occupation de la Nouvelle-Calédonie, P. A. de Salinis. — VIII. Mélange : L'Assemblée électorale de Paris (1790-1791), P. J. Burnichon ; Poésie de septuagénaire, P.V. Delaporte ; M. Anatole France et son dernier roman, P.P. Brucker.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

IX. Bibliographie. — X. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. Et. Cornut.

Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, et chez tous les Libraires catholiques.

MANUEL D'ARBORICULTURE FRUITIÈRE, par l'abbé Ouvray, Curé de Saint-Ouen, près Vendôme (Loir-et-Cher), professeur d'Arboriculture au Grand-Séminaire de Blois — Deuxième édition. Prix, **2 fr. 50 c.**

Ouvrage très-bien fait et instamment recommandé par M. Louis Hervé, directeur de la *Gazette des Campagnes*. — *Quimper, librairie Salaun.*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Communauté de Notre-Dame du Kerlot *(suite)*

(1) « Au premier dortoir :
« Sur la chambre de Mme Le Hec, n° 1 ;
« Sur celle de Mme Keridec, n° 2 ;
« Celle de Mme Kermorial, n° 3, est restée sans scellés, cette dame étant trop incommodée pour être en état de sortir ;
« Sur celle de Mme des Graviers, n° 4 ;
« Id. de Mme Kernizan, n° 6 ;
« Id. de Mme Penanrun, n° 5 ;
« Id. d'une pensionnaire, n° 7 ;
« Id. de Mme de Rays, n° 8.
« Au second dortoir :
« Sur l'infirmerie, n° 9 ;
« Sur une armoire, n° 10 ;
« Sur une autre, n° 11 ;
« Sur une autre, n° 12 ;
« Sur la chambre de Mme Cohars, n° 13 ;
« Sur celle de deux Sœurs, n° 14 ;
« Sur celle de Mme d'Oixant, n° 15 ;
« Sur celle de deux autres Sœurs, n° 16 ;
« Sur le cabinet du linge, n° 17 ;
« Sur la sacristie, n° 18 ;
« Sur une armoire, n° 19 ;
« Sur la cave, n° 20.
« Et les Dames sont sorties, à l'exception de Mme Kermo-

(1) Une erreur de mise en pages s'est glissée dans le dernier numéro : les onze dernières lignes des *Documents* n'y sont pas à leur place. Nous reprenons la fin de l'article, en le rectifiant.

rial et de l'infirmière laissée pour avoir soin d'elle. Avons renvoyé à demain, neuf heures, pour faire délivrer à ces Dames les effets à leur usage. »

(A suivre.)

TARRIDEC, PÈRE, ancien contre-maître de Mme veuve Illy, **Couvreur,** travaille désormais à son compte, *Rue de Brest, 39, à Quimper.*

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,

fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

GOUTTE, RHUMATISMES, ETC. *Une découverte médicale.*

M. G. VIEILLARD, 30, rue Trévise, Paris, envoie **Gratis** et **Franco** aux personnes atteintes de *Goutte, Rhumatismes, Gravelle, Sciatique, Asthme,* une brochure indiquant un traitement infaillible. **(GUÉRISON ASSURÉE** même dans les cas les plus invétérés).

Ce traitement n'offre aucun danger.

Les malades guéris sont priés dans l'intérêt de leurs semblables et en gage de reconnaissance, d'adresser à M. G. VIEILLARD l'attestation de leur Guérison.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Très bonne occasion. GRAND ORGUE de 32 jeux, à 3 claviers.
S'adresser à M. Louis DEBIERRE, rue Saint-André, 9, Nantes.

LES PÈLERINAGES FRANÇAIS
DE LA TRÈS SAINTE-VIERGE

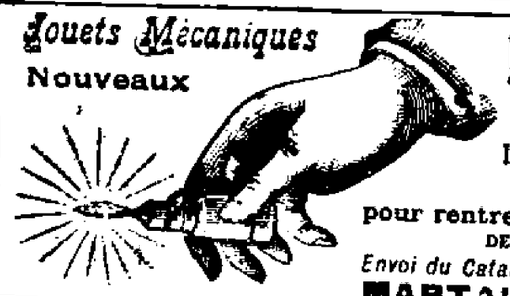
Un irrésistible courant de piété pousse chaque année la foule des pèlerins au pied des autels spécialement consacrés à la Sainte-Vierge. Un des religieux de la congrégation que Dieu semble avoir mise à la tête de ces saintes croisades, le R. P. Jean-Emmanuel Drochon, a entrepris de nous retracer l'*Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte-Vierge*, en un magnifique volume de 1,280 pages, illustré, par M. Hubert Clerget, de 150 gravures inédites, et contenant les monographies de plus de quatorze cents sanctuaires, groupés par provinces et par diocèses. On peut sans crainte prédire un grand succès à ce livre qui, par son importance, son intérêt et son caractère artistique, s'adresse à tout le grand public catholique de France. L'ouvrage, luxueusement édité par la librairie Plon, coûte, broché, 20 francs ; mais, afin de mettre cette œuvre éminemment populaire à la portée de tous, les éditeurs ont décidé qu'elle serait également publiée en 40 livraisons hebdomadaires à 50 centimes. La première livraison a paru cette semaine ; elle nous donne le commencement des Pèlerinages de l'Ile de France avec une carte de cette province. *(En vente partout.)*

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites **incurables**. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

ESSERP
Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10,000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, *(près la Bourse) Paris.*
Expériences Publiques - Envoi des Spécimens France.

Jouets Mécaniques
Nouveaux



PETITES LAMPES de POCHE
ET LANTERNES DE POCHE
INDISPENSABLES au *Clergé, Communautés Religieuses, Couvents, etc.*
pour rentrer chez soi le soir, sorties, offices, etc.
DEPUIS 1 FR. 95 LA BOITE COMPLÈTE
Envoi du Catalogue illustré des nouvelles inventions fco poste.
MARTAIN, 19, Rue d'Enghien, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. **Vendredi 28 Novembre 1890.** N° 48.

LA SEMAINE RELIGIEUSE
DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO **10 CENTIMES** | PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an** | LA LIGNE D'ANNONCE **40 CENTIMES**

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Avis ; L'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement à la cathédrale de Saint-Corentin, à Quimper ; Souscription pour Dom Michel Le Nobletz (suite) ; L'Œuvre de Notre-Dame du Salut ; Mort du Père Galéron ; La fête du Grand-Séminaire de Quimper.

II. Documents historiques (suite).

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Bibliographie.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 30 Novembre. — 1er Dimanche de l'Avent, 1re classe, semi-double, violet.
Vêpres de saint Tugdual, mémoire du dimanche.
Lundi 1er Décembre. — S. Tugdual, évêque, double-majeur, blanc.
Mardi 2. — Ste Bibiane, vierge-martyre, semi-double, rouge.
Mercredi 3. — S. François-Xavier, double, blanc.
Jeudi 4. — S. Pierre-Chrysologue, double, blanc.
Vendredi 5. — S. André, apôtre, double de 2e classe, rouge.
Samedi 6. — S. Nicolas, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Retraite de Quimperlé....	30 novembre.
Cathédrale de Quimper...	1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques qui auraient relevé quelqu'erreur dans l'état du Personnel publié par l'*Ordo* diocésain, sont priés d'en aviser le Secrétariat de l'Evêché le plus tôt possible, l'*Ordo* de 1891 étant en préparation.

Plain-Chant. — On nous demande de divers côtés un petit livre renfermant l'*Office des Morts* et l'*Ordre des Funérailles*. Nous serons bientôt en mesure de répondre à ce désir, car nous préparons en ce moment un tirage spécial, entièrement conforme à la notation des *Offices*, et complété par quelques *motets* choisis.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — **ADORATION PERPÉTUELLE DU TRÈS SAINT-SACREMENT,** du 1er au 10 Décembre 1890. — *Dimanche 30 Novembre*, à l'issue des Vêpres, qui se chantent à 2 heures 1/2, ouverture de l'Adoration. Chant du *Veni Creator*, discours du R. P. Arthur, franciscain, gardien du couvent de Saint-Brieuc. Après l'instruction, pendant le Salut, quête en faveur des pauvres et des malades secourus par l'Association de charité des Dames de St-Vincent-de-Paul

Le soir, à 7 heures 1/2, chant du *Veni Creator*, ouverture de l'Adoration bretonne, par M. Madec, curé-doyen de Pont-l'Abbé, instruction, prières, bénédiction.

Lundi, *mardi* et *mercredi*, à 5 heures 1/2 du matin, chant de la prière, instruction bretonne, exposition du Très Saint-Sacrement, sainte messe. — A 7 heures 1/2 du soir, instruction bretonne, chant de la prière, bénédiction.

Mercredi, de 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2, Heure-Sainte pour les Bretons.

Jeudi matin, à 5 heures 1/2, chant de la prière, communion générale, clôture de l'Adoration bretonne, instruction et bénédiction.

Mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures 1/4 du matin et à 4 heures 1/4 du soir, réunion à la cathédrale des enfants des catéchismes, instruction. — A 7 heures 1/2, messe de communion pour les enfants et heure d'adoration.

Jeudi 4 Décembre, à 7 heures 1/2 du soir, instruction française, par le P. Arthur.

Vendredi, *samedi*, *dimanche*, *lundi*, *mardi* et *mercredi*, à 5 heures 1/2 du matin, prières, instruction, exposition du Tres Saint-Sacrement, sainte messe. — Le soir, à 7 heures 1/2, chapelet, instruction, bénediction solennelle.

Dimanche 7 Décembre, le matin, première communion générale. — Le soir, à 7 heures 1/2, à l'issue de l'instruction, quête demandée par Monseigneur pour aider à la construction d'une église dans les nouveaux quartiers de Rome. On voudrait l'offrir au Pape à l'occasion de son Jubilé épiscopal. Elle serait érigée sous le vocable de saint Joachim, principal patron de Léon XIII, et deviendrait le siège et le centre de l'Œuvre de l'Adoration Réparatrice des Nations Catholiques.

Lundi 8 Décembre, fête de l'Immaculée-Conception. Les offices et messes sont aux heures ordinaires. — Le soir, à l'issue de l'instruction de 7 h. 1/2, procession aux flambeaux, station devant le trône de N.-D. de Lourdes. Tous les paroissiens sont invités à y prendre part avec cierges, et plus particulièrement les membres des Congrégations de la Sainte-Vierge.

Mercredi 10 Décembre, le matin, dernière communion générale. — Le soir, à 7 heures 1/2, Heure-Sainte, clôture de l'Adoration, illumination, quête pour couvrir les frais de l'Adoration, Salut solennel.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Rumengol	28 f.	50 c.
Trégunc	121	50
Douarnenez	557	75
Kerlaz	20	»
Fouesnant	110	»
Guimaëc	26	50
Plourin-Ploudalmézeau	50	»
Cast	60	»
Pouldreuzic	10	»
Adoration perpétuelle (Quimper)	20	»
Milizac	59	»
Saint-Pabu	43	»
Trébabu	29	»
Plonévez-Porzay	102	»
Lampaul-Guimiliau	75	»
Poullan	45	»
Pères Jésuites (Brest)	50	»
Pères Jésuites (Quimper)	50	»
Le Juch	41	»
Langolen	30	»
Saint-Hernin	22	50
Saint-Mathieu (Quimper)	82	40
Lanrivoaré	20	»
Saint-Derrien	22	»
Le Trévoux	40	»
La Norgard	30	»
Plougastel-Daoulas	200	»
Loperhet	45	»
Carantec	30	»
Daoulas	31	50
Clohars-Fouesnant	8	»
Ergué-Gabéric	40	»
Beuzec-Cap-Sizun	58	50
Kergloff	16	05
Plabennec	155	»
Plouvien	98	»
Le Bourg-Blanc	112	50
Saint-Thégonnec	131	»
Saint-Cadou	10	»
Lampaul-Plouarzel	33	»
Goulven	31	»
Ursulines (Quimper)	20	»
Bodilis	64	30
Plogastel-Saint-Germain	44	30
Plovan	25	»

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Locronan	20 f.	» c.
Pleyben	100	»
Le Cloître-Pleyben	20	»
Plouzévédé	27	25
Locquirec	27	20
Lanhouarneau	31	»
Plounéour-Ménez	48	»
Trémaouézan	14	»
Pleyber-Christ	80	50
N.-D. de l'Assomption (Quimperlé)	75	»
Combrit	62	»
Pouldavid	40	»
Quéménéven	35	»
Querrien	70	»
Port-Launay	63	»
Penhars	16	»
Goulien	18	»
Rédéné	32	»
Névez	41	»
Cléden-Poher	32	50
Le Faou	40	»
Rosnoën	65	»
Lopérec	60	»
Quimerc'h	41	60
Logonna-Quimerc'h	10	»
Abbaye de Langonet et paroisses voisines (Morbihan)	417	75
Plouvorn	79	»
La Forêt-Landerneau	28	»
Audierne	78	»
Le Folgoët	40	»
Guerlesquin	20	«
Tréglonou	20	»
Plonéis	50	»
Lampaul-Ploudalmézeau	15	»
Esquibien	18	50

QUIMPER. — l'Œuvre de Notre Dame du Salut. — Dimanche dernier un très grand nombre d'associés se sont réunis à la chapelle des Ursulines pour assister à la première messe trimestrielle, qui leur a été dite par leur vénéré et zélé Directeur, M. le chanoine Ollivier vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire.

M. le Directeur, dans la solide instruction qu'il a bien voulu faire, s'est réjoui de voir déjà si considérablement augmenté le nombre des chrétiens participant à l'œuvre, et comprenant son utilité.

D'autres diocèses peuvent en compter un plus grand nombre

peut-être, mais la bénédiction de Mgr a déja porté ses fruits, et avant peu cette œuvre nouvelle, qui s'impose de plus en plus, aura recueilli les adhésions de tous ceux qui savent qu'il n'y a plus d'espoir qu'en Dieu, et que le secours ne peut venir que de lui seul.

Pour arriver au but, la régénération sociale, et le salut des intérêts spirituels du pays, deux moyens sont tout indiqués : la prière et un léger sacrifice d'argent.

La prière est toujours efficace, et sa toute puissance s'affirme à l'heure de Dieu : donc il faut prier, et ne se lasser jamais de demander le retour du règne du Christ dans la société. Le Christ ne doit plus être simplement toléré, encore moins proscrit parmi nous, il doit réguer : c'est la demande toute naturelle et profondément sage du *Pater*.

De plus chacun devra s'imposer quelques légers sacrifices. L'Œuvre a déjà centralisé et reversé dans toute la France plus de 600,000 francs, fournissant à tous les besoins des secours que l'on voudrait rendre plus grands, et encourageant par ses ressources toutes les autres œuvres à leur début.

Il y a beaucoup à faire ; que chaque chrétien se le dise, et qu'il prélève sur son superflu, et même s'il a un grand cœur, sur son nécessaire, la part de Dieu, des pauvres et des œuvres catholiques et françaises. Le jour, où cette générosité et cette confiance en Dieu auront pénétré dans les masses chrétiennes, le salut de la France catholique et le triomphe de la sainte Eglise sont assurés.

La bénédiction de Saint-Sacrement a terminé cette réunion, qu'on peut appeler réunion de famille chrétienne, tant sont communs à tous ces grands et chers intérêts !

QUIMPER — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le Père Alain Galéron, de la Congrégation du Saint Cœur de Marie, mort tout récemment dans une des missions de l'Afrique orientale.

Le Père Galéron était né à Plougastel-Daoulas et n'avait que quelques années de vie religieuse

Sa famille, qu'on pourrait appeler patriarcale, a actuellement quatre de ses membres dans l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne.

Tous ceux qui ont connu le Père Galéron se rappellent sa conversation aimable et sa piété exemplaire.

Nous espérons que sa sainte vie et sa belle mort seront un adoucissement à la douleur de son excellent père et de ses dignes sœurs

Le Père Galéron a voulu que son père apprit directement sa mort. « Mon père a assez d'esprit de foi, disait-il à celui qui le soignait pendant sa dernière maladie, pour offrir encore ce sacrifice au bon Dieu. »

Le bon religieux est mort en offrant sa vie pour la conversion des noirs qu'il évangélisait.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper. — La fête du Grand-Séminaire a été très belle le 21, jour de la Présentation de la Sainte-Vierge. M. le chanoine Toulemont a chanté la messe, et avant la rénovation des promesses cléricales, faite devant le Saint-Sacrement exposé, M. le chanoine Serré, vicaire-général, a prononcé sur les paroles mêmes de la rénovation une très touchante allocution.

Mgr du Marhallac'h, paré des ornements de sa prélature, et mitre en tête, a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

Beaucoup de chanoines et de prêtres se sont fait un devoir d'assister à cette cérémonie toujours très émouvante.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Bénédictines de Locmaria.

La communauté de femmes établie à Locmaria depuis le XIe siècle, dépendait de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. La supérieure prenait le titre de prieure du prieuré ducal et royal du Grand-Locmaria et du Quilliou.

Le 16 février 1791, la Municipalité de Locmaria venait inviter ces Dames à se choisir une supérieure et une économe, suivant les décrets d'octobre 1790. Toutes les religieuses signèrent le procès-verbal de cette opération constatant leur refus formel de se conformer à ces décrets. Voici le nom des vingt-deux membres composant la communauté :

Marie-Anne Le Rouge du Guerdavid, *prieure.*
Marie-Anne Demizit, *sous-prieure.*
Louise de Kerguélen.
Thérèse-Jeanne Guillemin de la Pallue.
Elizabeth-Marie de Portzamparc de Kermarchar.
Ursule Le Dall de Tromelin.
Renée-Louise Duconëdic.
Renée-Louise de Pennanier Kervazégan.
Thérèse de Kerbiquet.
Marie-Josèphe Ulfien Duval.
Marie-Renée Dumarnay Guillier.
Catherine Prévost de la Croix.
Marie-Catherine Hamon Kerdaniel.
Jacquette Le Baillif de Kerbleuzec.
Françoise-Elizabeth Le Baillif de Kerbleuzec.
Marie-Corentine La Ruffie.

Marie-Corentine de Keratry.
Louise Thomas.
Madeleine Thomas.
Louise Paugam.
Marie-Perrine Le Nivez.
Marie-Anne Kervella.

Le 29 mars 1791 (1), les signataires de ce procès-verbal écrivaient au Département pour expliquer le sens de leur refus :

« Messieurs, la réponse que nous avons faite à M. Le Bras, maire de la Municipalité de Locmaria, étant dictée par notre conscience, il est impossible d'y rien changer. Quelques membres de vos illustres corps, qui ont eu la bonté de se mêler des affaires de cette communauté, avant et depuis la nouvelle Constitution, sont à même de rendre témoignage que nous avons été des premières à nous soumettre à tous les édits et décrets, quelqu'onéreux qu'ils fussent, lorsqu'ils n'ont concerné que les intérêts temporels ; aujourd'hui qu'on nous propose une loi qui détruit nos engagements sacrés, qui lui sont antérieurs, nous sommes dans une obligation indispensable de tout sacrifier pour l'observation de nos vœux et règles, qui nous lient à Mme Guerdavid, notre prieure, et à Mme l'abbesse de Saint-Sulpice, et dont l'autorité de l'Eglise seule peut nous délier.

« Votre déclaration, Messieurs, étant plus sévère que celle de l'Assemblée nationale elle-même, nous donne lieu de penser que vous avez voulu éprouver si notre protestation était dictée par le caprice et la désobéissance ou par un vrai motif de conscience, et nous avons lieu d'espérer qu'après avoir reconnu que le devoir seul nous inspire la fermeté que la fidélité à Dieu demande de nous, votre équité et votre religion vous forceront à nous donner une approbation que mérite la préférence du devoir à toute autre considération. »

Les Administrateurs ne se laissèrent pas attendrir par cette supplique, et les Dames de Locmaria furent traitées comme celles de Kerlot et de Sainte-Catherine ; on leur refusa leur pension tant qu'elles refuseraient de se constituer.

Le 22 juin 1791, elles essaient de faire revenir les Administrateurs sur une mesure aussi cruelle (2).

« *Mme de Guerdavid, au Directoire du Département.*

« Vous avez en horreur les despotes, et vous laissez vingt-deux religieuses mourir de faim et de misère. Vous nous devez un traitement ; devez-vous, sous quelque prétexte, nous le refuser ? La liberté d'opinion a été établie sans aucune restric-

(1) L. 250.
(2) L. 48.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tion ; nous devons pouvoir suivre dans la pratique les principes religieux que nous avons adoptés... »

Le 21 janvier 1792, les Hospitalières de Sainte-Catherine étaient expulsées. Le 24 du même mois, les Dames de Kerlot étaient chassées de leur monastère. Les religieuses de Locmaria ne devaient pas tarder à être menacées d'un pareil sort. Voici le procès-verbal dressé à cette occasion par les commissaires députés par la Municipalité de Quimper (1) :

« Nous, Nicolas Dérédec et Antoine-Joseph-Jean de la Hubaudière, officiers municipaux de la commune de Quimper, rapportons que ce jour, 8 février 1792, nous nous sommes rendus en la maison des Dames de Locmaria, en présence de M. Le Goazre, procureur de la Commune. Nous avons annoncé à la dame de Guerdavid Le Rouge, ci-devant prieure, que nous venions, en exécution de l'arrêté du Département du 7, présider leur assemblée pour l'élection d'une supérieure et d'une économe.

« Mme Guerdavid nous a déclaré qu'elle et sa communauté désiraient que cette élection se fasse au grand parloir, où ces Dames se rendront à la grille. Nous lui avons représenté que la loi exigeait que l'assemblée soit présidée par les commissaires de la Municipalité, il était indispensable qu'ils se trouvent dans le même appartement, sans séparation.

« Mme du Guerdavid nous a représenté de nouveau qu'elle désirait au moins avoir l'avis de ses Sœurs, et, sur leur invitation, nous nous sommes rendus au grand parloir, où ces Dames se sont réunies.

« Elles ont persisté dans la résolution que nous avait annoncée Mme du Guerdavid, et, malgré nos vives représentations, elles ont refusé de se constituer, à moins que leur assemblée ne se tienne au grand parloir, en dedans, et que les commissaires n'acceptent de les voir qu'à travers les grilles. Nous avons proposé à ces Dames de former l'assemblée dans leur réfectoire, dans leur chœur et, si elles aimaient mieux, dans leur église extérieure, ce qui devait entrer dans leurs vues, parce que les portes de leur maison resteraient closes ; croyant enfin les déterminer, nous leur avons cité l'exemple des Dames Ursulines ; elles nous ont répondu négativement et ont ajouté ne vouloir les imiter en rien.

« Nous leur avons encore observé que cette élection doit se faire avec une liberté entière de suffrage, qui ne peut exister à moins que chacune d'elles ne soit bien persuadée qu'au moment où le scrutin commence il n'y a plus de supérieure reconnue et, qu'au surplus, les commissaires municipaux doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que ces dispositions ne soient éludées par un vain simulacre, et, persuadés que la loi exige que les Officiers municipaux président, et qu'un président ne peut être hors de l'assemblée dont il dirige les opérations, nous nous sommes retirés... »

(1) L. 251.

Pour éviter un plus grand mal, après avoir résisté pendant une année entière, après avoir vu l'expulsion violente des religieuses Hospitalières de Sainte-Catherine et des Dames de Kerlot, les Bénédictines de Locmaria, sur l'avis de leurs supérieurs ecclésiastiques, crurent pouvoir se soumettre à la loi d'octobre 1790, comme l'avaient fait déjà quelques communautés religieuses, et notamment les Bénédictines du Calvaire de Quimper, très attachées, du reste, aux bons principes. Il leur répugnait cependant encore de procéder à l'élection d'une supérieure, réunies dans un même local avec les commissaires de la Municipalité. Ayant toutefois pris conseil, elles revinrent sur leur première décision, et, le 9 février, elles écrivaient à la Municipalité :

« Messieurs, ne connaissant pas la loi, nous venons de prier le Département de nous l'apprendre ; déférant à notre prière, il nous a répondu que nous devions l'ouverture de notre monastère.

« Nous sommes à présent décidées à vous accorder ce que vous avez exigé. Vous pouvez donc venir quand vous le jugerez à propos. »

Le même jour, les commissaires revinrent.

« Nous nous sommes rendus ce jour, à dix heures du matin. Les religieuses réunies dans la grande chambre de la maison, il a été procédé à l'exécution de l'article 26, titre II de la loi du 14 octobre 1790, à la nomination de deux scrutatrices, puis d'une supérieure et d'une économe. Seize Dames de chœur et six Sœurs converses prennent part au vote : Mme de Kerdavid est nommée supérieure par vingt et un suffrages ; Mme de Kerguélen est nommée économe par vingt et un suffrages. »

L'accomplissement de cette formalité allait assurer pour quelques mois encore une existence fort précaire à la communauté des Dames Bénédictines de Locmaria. A la fin de septembre 1792, elles devaient être dispersées, en même temps que les Bénédictines du Calvaire.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7e Chapelle de saint Pierre

De 1466 à 1790, cette chapelle était dédiée à saint Jean-Bap-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tiste. Après la Révolution, la cathédrale étant dépourvue des objets les plus essentiels dans le mobilier liturgique, prit à la chapelle du Collège, dont elle jouissait comme de *chapelle de secours*, deux autels à retable et un certain nombre de confessionnaux en chêne sculpté, œuvres d'une valeur réelle (1). Un des deux autels fut placé ici et dédié à saint Pierre ; on y adossa d'abord une statue qui avait occupé autrefois une niche à l'entrée du chœur ; elle représente le Prince des Apôtres coiffé de la tiare, portant la triple croix et une clef gigantesque ; on peut la voir actuellement près de la porte de la sacristie dans l'église de Loc-Maria. Vers 1840, cette statue fut enlevée, et pendant longtemps l'espace qui, dans le retable de l'autel, avait encadré cette statue, mais qui avait été évidemment destiné à recevoir un tableau, présentait au regard une pièce de drap rouge ; aucune image de saint Pierre n'était venue remplacer l'ancienne. Adossée au pilier qui séparait la chapelle de saint Pierre de la chapelle suivante, on voyait une statue de saint Mathurin. Devant cette image brûlaient souvent des cierges que les personnes pieuses allumaient surtout pendant l'agonie particulièrement longue ou pénible d'un ami ou d'un parent Cette statue est aujourd'hui dans le chœur de l'église de Pleuven, et l'on dirait qu'elle a emporté de Quimper la vieille dévotion à saint Mathurin, toujours si populaire dans quantité d'autres paroisses.

Sous l'épiscopat de Mgr Graveran (1840-1855), un homme qui n'appartenait cependant pas à la religion catholique mais qui aimait les arts, donna deux tableaux pour remplacer le drap rouge des retables de saint Pierre et de sainte Anne (2). Le premier représente la tradition des clefs : c'est une bonne copie.

A peu près à l'époque où furent placés ces tableaux, le pavé de la place Saint-Corentin fut refait, et à cette occasion le sol fut fouillé jusqu'à une certaine profondeur ; des quantités d'ossements en furent retirés et inhumés sous les enfeus de la chapelle de saint Pierre ; les débris du tombeau de Raoul Le Moël servirent à établir un mausolée sur ces restes. Lorsqu'en 1855, on choisit la même place pour y déposer les restes de Mgr Graveran, les pierres de ce petit monument disparurent, sauf la table qui fut transformée en socle pour la statue de l'évêque défunt ; singulière économie, il faut bien l'avouer.

La statue de Mgr Graveran le représente à demi-couché, le bras gauche appuyé sur un coussin qui porte le plan des flèches de la cathédrale ; la main droite est placée sur la poitrine. Cette statue en pierre calcaire, œuvre de M. Ménard, de Nantes, présente une certaine lourdeur d'autant plus désagréable à l'œil qu'elle

(1) Remplacés par des confessionnaux qui sont loin de les valoir, mais qui encombrent moins et sont dans le style de la cathédrale, les anciens ont été donnés à différentes églises ; celui qui est à la chapelle des Ursulines de Quimper peut en donner une idée.

(2) Ils sont maintenant dans la grande salle de la sacristie.

fait ressortir le vide de l'enfeu voisin. A la clef de voûte se voient les armes du même évêque : *d'or à la croix de sinople.*

Peu après la mort de Mgr Graveran, Mme de Rivière légua par testament une somme importante destinée à faire exécuter deux verrières dans les chapelles de Saint-Pierre et de Sainte-Anne. Il y avait quelques années qu'un élève de M. Ingres, M. Lobin, avait fondé à Tours un atelier de peintre verrier d'où étaient sorties des œuvres remarquables à plus d'un titre. Dans un art où l'imitation du Moyen-Age s'impose comme condition absolue, on en était encore à la période des tâtonnements, car l'on ne connaissait pas encore comme aujourd'hui les traditions artistiques du passé ; néanmoins M. Lobin produisit pour la chapelle de Saint-Pierre une composition qui mérite de fixer l'attention. Le vitrail donne trop peu de lumière, et les teintes jaune et rouge y dominent plus qu'il ne faudrait ; mais les personnages sont vraiment très nobles : Mgr Graveran est présenté par son patron saint Joseph à Notre-Dame et à saint Corentin à qui il offre les flèches de la cathédrale.

L'état de conservation de ce vitrail est tel, après trente-cinq ans, qu'on peut lui prédire l'impossibilité de toute altération dans le coloris. La maison Lobin fait aujourd'hui des choses plus artistiques, mais au point de vue industriel elle n'a guère dû progresser, parce que c'était impossible.

Au coin de la chapelle de Saint-Pierre se voit, sur un cul-de-lampe remarquablement laid, une charmante réduction d'une des flèches de la cathédrale ; c'est un modèle fait par M. Rossi, et destiné à guider l'entrepreneur dans l'exécution de son œuvre. La place de ce modèle était bien le voisinage du tombeau de celui qui acheva la cathédrale à l'extérieur, comme Mgr Sergent la compléta à l'intérieur.

A l'autel en bois, emprunté d'abord, puis restitué à la chapelle du Collège, a été substitué un autel en onyx et en bronze émaillé et doré ; dans le petit retable, les émaux représentent : au milieu, Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre ; à droite, saint Pierre marchant sur les eaux ; à gauche, Notre-Seigneur confiant à saint Pierre les agneaux et les brebis ; sur l'autel même figurent la colombe au-dessus de la tiare, symbole de l'assistance et de l'infaillibilité que le Saint-Esprit communique à la Papauté ; en regard sont les clefs de saint Pierre surmontées d'une main bénissante.

Cette œuvre excellente d'orfévrerie sort des ateliers de M. Poussielgue.

Au-dessus, une grande peinture murale représente Notre-Seigneur bénissant saint Pierre après lui avoir remis les clefs ; on peut remarquer, sur le premier plan, un apôtre posé de face et s'appuyant sur un bâton ; c'est un portrait de Mgr Sergent. Dans le tympan, l'on voit saint Pierre pleurant son triple reniement au moment où le coq chante ; dans le lointain l'on aperçoit Notre-Seigneur qui regarde saint Pierre.

A cause de la rareté de la lumière dans cette chapelle, M. Yan'

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dargent a donné ici à ses peintures un coloris particulièrement riche.

La chapelle de saint Pierre n'a pas encore de statues.

8° Chapelle de Saint-Frédéric.

A la différence des chapelles qui longent la nef, celles qui entourent le chœur sont toutes pourvues d'autels. Jusqu'à l'épiscopat de Mgr Sergent, cela n'existait que pour les chapelles de Saint-Pierre et de Sainte-Anne, les deux premières après le transept, et pour les extrémités des bas-côtés ; ailleurs ce n'était pas seulement la nudité, c'était la pauvreté la plus absolue : au-dessus des fenêtres garnies de verres jadis blancs, les grands confessionnaux cachaient les enfeus et les piscines pratiquées dans les murs ; leurs dômes bien travaillés, mais d'un aspect fort lourd dissimulaient le bas des misérables verrières, de vieux bancs à dossiers s'appuyaient aux murs, à la place où sont les autels ; d'autres leur faisaient vis-à-vis ; quelques tableaux aujourd'hui conservés à la sacristie laissaient deviner, sous une épaisse couche de poussière, des peintures qui n'étaient pas sans mérite ; mais dont l'effet décoratif était nul. La chapelle qui nous occupe offrait une particularité : privée de confessionnal elle possédait, en revanche, un affreux tambour se terminant par une toiture pointue ; on appelait ce monument *le petit porche*, et l'on y arrivait par un passage pratiqué dans une maison particulière. Il en fut ainsi de 1790 à 1866. Nous parlerons plus tard des maisons qui formaient à l'église une ceinture très maussade ; disons dès maintenant que leur voisinage assombrissait singulièrement tout le côté Nord de la cathédrale.

La chapelle dont nous avons à nous occuper fut terminée avant 1280, car en cette année y fut inhumé Yves Cabellic, évêque de Quimper depuis 1267. Rien ne rappelle la sépulture de cet évêque ni celle de son neveu Olivier de Conq, archidiacre de Poher, mort vers 1323, qui, de ses deniers, fit construire cette chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Nicolas. Avec le grand thaumaturge d'Orient on y honora encore comme patrons sainte Catherine, saint Eutrope et saint Mathurin. Lors de sa restauration, cette chapelle fut placée sous un nouveau vocable (il en fut d'ailleurs ainsi de presque toutes les autres) ; ici cependant on a conservé par l'érection d'une statue le souvenir du dernier titulaire, saint Mathurin. Une inscription en lettres dorées se lit au-dessous de la fenêtre et indique le motif pour lequel saint Frédéric est ici substitué aux patrons d'autrefois :

In. memoriam.
Frederici. Bonnemaison.
Medici. Doctoris.
Ludovica. Conjux.
erexit. altare.
Fenestram. posuit.
sacellum. pie. decoravit.
A.D. M.DCCCLXIX.

C'est saint Frédéric, patron de M. le docteur Bonnemaison, que sa veuve a voulu faire honorer dans cette partie de la cathédrale.

L'explication des seize médaillons du vitrail (1) dira ce que fut cet évêque martyr, dont la vie n'est guère connue en Bretagne, bien que son nom soit désormais fort répandu.

1. Saint Frédéric, né dans la Frise, d'une famille d'origine royale, eut une enfance tout angélique, et se plut dès ses premières années à converser avec les personnes de piété. Les premières teintures des lettres lui furent données par des religieux à qui sa mère le recommanda.

2. Il fut mis, grâce à une révélation divine, sous la conduite de saint Ricfrid, évêque d'Utrecht, qui en prit un soin tout particulier, d'autant plus que Dieu lui fit connaître qu'il l'avait destiné pour gouverner son église après lui.

3. Il prenait le soin d'instruire les enfants et ceux qui devaient recevoir le baptême.

4. Lorsqu'il fut sous-diacre, il en vint à se refuser les soulagements les plus légitimes, afin d'avoir encore plus à donner aux pauvres auxquels il distribua presque tout son revenu.

5. Saint Ricfrid, réalisant le désir des fidèles, promut saint Frédéric au sacerdoce, lui donna autorité sur tout son clergé et lui confia les affaires les plus importantes de son diocèse.

6. Saint Frédéric, qui avait déjà énergiquement protesté avant de recevoir les ordres sacrés, opposa des refus encore plus énergiques quand, après la mort de saint Ricfrid, le clergé et le peuple proclamèrent qu'ils ne voulaient pas d'autre évêque que lui. Il ne négligea rien pour prouver qu'il était incapable de remplir cette charge.

7. Louis-le-Débonnaire, qui avait déjà écrit à l'Eglise d'Utrech pour lui faire savoir combien cette élection lui serait agréable, manda près de lui saint Frédéric avec les plus anciens de la ville ; l'évêque élu supplia l'empereur de prendre son parti contre l'Eglise d'Utrech.

8. Louis-le-Débonnaire fut inflexible et le fit sacrer en sa présence.

9. Le saint évêque se rendit à son Eglise, où il fut reçu avec grande joie.

10. Il prêchait assidûment son peuple, et ses prédications furent si efficaces qu'elles déracinèrent l'idolâtrie.

11. Saint Frédéric ne craignit pas d'adresser les plus vifs reproches à l'impératrice Judith, épouse de Louis-le-Débonnaire ; il ne la reprit pas seulement de ses scandales, mais aussi de ses intrigues qui bouleversaient l'Etat et qui causaient de si grands maux.

12. Louis-le-Débonnaire avait recommandé à saint Frédéric d'aller combattre le paganisme et la dissolution des mœurs dans l'île de Walacrie, à l'embouchure du Rhin ; ce fut donc par là

(1) D'après les *Petits Bollandistes*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'il commença la visite de son diocèse. Il rencontra de puissants obstacles, mais réussit enfin dans son entreprise et laissa dans cette île quelques prêtres zélés pour y confirmer ce qu'il avait établi.

13. Les peuples de la Frise s'étant laissés corrompre par quelques séducteurs, conçurent des sentiments peu orthodoxes sur le mystère de la T. S. Trinité, les uns suivant les erreurs d'Arius, les autres celles de Sabellius. Ses efforts furent vains jusqu'à l'arrivée de son pieux ami saint Odulphe. Tous deux se mirent à parcourir les villes, les bourgs et les villages du pays des Frisons, et leurs travaux furent alors si efficaces que les pauvres égarés revinrent à la pureté de la foi catholique.

14. Quelques années après, deux inconnus vinrent le demander lorsqu'il était à l'église et se disposait à dire la messe. Dieu lui fit connaître que c'étaient deux émissaires venus pour l'assassiner; il fit répondre qu'il leur parlerait après la messe. Il célébra les saints mystères avec une ardente dévotion, monta en chaire après l'évangile et prédit sa mort, mais en termes couverts.

15. Quand sa messe fut achevée, il congédia tout le monde excepté un chapelain avec lequel il se retira dans la chapelle de saint Jean-Baptiste, où il avait fait préparer son tombeau. (Il convenait que celui qui avait encouru la haine d'une nouvelle Hérodiade, en lui reprochant ses désordres, et qui mourut martyr de son zèle pour la chasteté, mourut ainsi sous la sauvegarde du saint Précurseur qu'il avait si fidèlement imité.) Là il versa beaucoup de larmes sur ses péchés, s'offrit en sacrifice à Dieu, pria son chapelain de s'éloigner et appela les émissaires de Judith, qui disaient avoir à lui parler d'affaires importantes. Aussitôt en sa présence, ils le frappèrent de plusieurs coups de poignard ; il ne poussa ni un cri ni une plainte, mais de ses deux mains il pressa ses plaies pour les dissimuler et arrêter le sang jusqu'à ce que les meurtriers eussent eu le temps de se sauver. Le chapelain étant rentré, il le pria d'aller voir si les messagers avaient passé le Rhin. A son retour, il fut obligé de lui avouer qu'il était blessé à mort. Les cris du pauvre prêtre attirèrent toute la ville, et saint Odulphe fut bientôt près de son ami avec tout le clergé. Alors le saint évêque s'étendit lui-même dans le tombeau en prononçant les paroles du psaume et de la sainte liturgie : *Placebo Domino in regione vivorum*, et rendit son âme à Celui dont il avait si courageusement prêché la pure doctrine et défendu le décalogue sacré.

16. En punition des désordres d'un clerc auquel était confiée la garde de l'église et des reliques de saint Frédéric, le feu prit à l'endroit qu'habitait le coupable, et celui-ci périt dans les flammes. Le corps de saint Frédéric, soustrait à l'incendie, fut aussi transporté solennellement dans l'église de Saint-Sauveur d'Utrecht.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Les 14e, 15e et 16e mille du bel ouvrage *Jesus-Christ*, par le P. Didon, de l'ordre des Frères Prêcheurs, viennent d'être mis en vente à la librairie Plon. Ces exemplaires contiennent la lettre que S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, a adressée à l'auteur, au nom de Sa Sainteté Léon XIII.

La première livraison de l'*Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, publiée sous le patronage des RR. PP. de l'Assomption, par le R. P. J.-E. Drochon, a été partout accueillie avec la plus grande faveur. La deuxième livraison, qui paraît cette semaine à la librairie Plon, contient la suite des Pèlerinages de l'Ile-de-France. Prix de la livraison, 50 centimes. *(En vente partout.)*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infaillible, à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Moisan. Consult. gratuites par retour.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

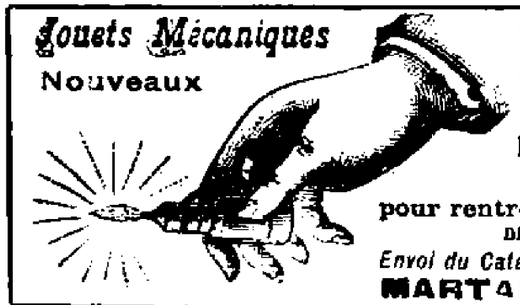
30 o/o de Revenu **MINE D'OR** A 48 HEURES de Paris

Obligations hypothéc. de **100** francs. — *Dividendes 30 %.* payés même après remboursement. — *Garantie :* **600 hectares de terrains aurifères** plus riches que ceux du Transwal et que les Placers de la Haute-Italie. Valeur plus d'*Un Milliard* (35 grammes d'or à la tonne de minerai).
CHAQUE TITRE POURRA ÊTRE UNE PETITE FORTUNE. — COURS DE 500 FR. A PRÉVOIR.
Circulaire Gratuite. **BANQUE de l'EST,** 14, RUE DE LA BANQUE, PARIS.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.
GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS
A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Keréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 18.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**
92, Rue de Richelieu, Paris.

Jouets Mécaniques Nouveaux



PETITES LAMPES de POCHE
ET **LANTERNES DE POCHE**
INDISPENSABLES *au Clergé, Communautés Religieuses, Couvents, etc.*
pour rentrer chez soi le soir, sorties, offices, etc.
DEPUIS 1 FR. 95 LA BOITE COMPLÈTE
Envoi du Catalogue illustré des nouvelles inventions fco poste.
MARTAIN, 19, Rue d'Enghien, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 5 Décembre 1890. N° 49.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires à la cathédrale ; Apostolat de la Prière ; Mutations dans le Clergé ; Nécrologie : M. l'abbé Paulian ; Souscription pour Dom Michel Le Nobletz (suite) ; L'Adoration à Rosporden ; Le départ des jeunes soldats à Morlaix.

II. Nouvelles du Monde catholique : Nantes ; Loigny ; Tarbes ; Paris ; Rome ; Séminaristes à la caserne ; Une lettre de Mgr Goux.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 Décembre. — 2me Dimanche de l'Avent, 2me classe, semi-double, violet.
Vêpres de l'Immaculée-Conception, mémoire du Dimanche.
Lundi 8. — Fête de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge, double de 1re classe, blanc.
Mardi 9. — Saint Ambroise, évêque-docteur, double, blanc.
Mercredi 10. — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.
Jeudi 11. — Saint Damase, pape, semi-double, blanc.
Vendredi 12. — Saint Corentin, patron du diocèse, double de 1re classe, blanc.
Samedi 13. — Sainte Lucie, vierge-martyre, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Cathédrale de Quimper..... 7, 8, 9 et 10 décembre.
Collège de Saint-Pol-de-Léon..... 11, 12 et 13 décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — *Vendredi 12*, on célèbre la fête de Saint-Corentin, premier patron du diocèse.

Le matin : à 8 heures, messe pour les paroissiens et les malades de la ville. Des chants seront exécutés pendant cette messe, à l'issue de laquelle on présentera à la vénération des fidèles l'*Ostentum* de Saint-Corentin.

Le soir : à 7 heures 1/2, triduum en l'honneur du saint Patron. Il sera prêché les 12, 13 et 14 par le R. Père Arthur.

Dimanche 14 décembre. — Solennité de la Saint-Corentin : à 5 heures 1/4, réunion bretonne, chant de la prière; Instruction par M. Madec, curé-doyen du Pont-l'Abbé ; — à 8 heures, messe avec chant du Cercle ouvrier. Office solennel toute la journée. Monseigneur officie pontificalement. A toutes les messes et offices, quête pour les besoins de la cathédrale. Les vêpres sont à 2 heures 1/2.

Le soir : à 7 heures 1/2, réunion du Cercle ouvrier de Saint-Corentin. Panégyrique par le R. P. Arthur. Des places sont réservées aux hommes. Procession du Très-Saint Sacrement. Illumination et bénédiction.

Quimper. — *Dimanche 7 Décembre*, chapelle de la Retraite, à 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Décembre 1890, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
Les Chrétientés du Japon.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ces chrétientés du Japon, fécondées à l'origine par le sang de tant de martyrs, et dont, après trois siècles, tout semble annoncer le réveil.

Par décision de Monseigneur : M. Cocaign a été nommé vicaire à Landudal.

M. Rousvoal, vicaire à Landudal, démissionnaire pour cause de santé.

***

Nécrologie. — M. l'abbé Paulian, chanoine de Quimper, premier vicaire de la paroisse Sainte-Marie-des-Batignolles, vient de mourir.

M. le chanoine Paulian était un prêtre excellent, pieux et zélé, que Mgr de Quimper, son ancien curé, aimait et estimait beaucoup.

Sa Grandeur lui avait même confié la charge honorable de porter ses bulles au Vénérable Chapitre de Quimper.

M. le chanoine Paulian laissera des regrets profonds chez tous ceux qui l'ont connu parmi nous.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Le Conquet	337 f.	» c.
L'Ile-d'Ouessant	130	»
Plouigneau	46	75
Plouégat-Moysan	18	»
Landévennec	30	»
La Forêt-Fouesnant	45	»
Loc-Brévalaire	17	»
Roscoff	71	»
Pont-Croix	77	25
Saint-Thurien	21	15
Landivisiau	146	»
Plounéventer	40	»
Kerlouan	58	»
Tréflez	20	»
Botmeur	12	»
Plozévet	40	»
Saint-Jean-du-Doigt	20	»
Kernével	30	50
Saint-Ségal	40	»
Coatméal	22	»
Logonna-Daoulas	42	50
Clohars-Fouesnant (2e envoi)	10	»
La Feuillée	30	»
Loc-Maria (Quimper)	32	»
Saint-Mathieu (Morlaix)	190	»
Ursulines (Morlaix)	55	»
Hospice (Morlaix)	55	»
Collège (Morlaix, aumônier)	5	»
Loc-Eguiner-Ploudiry	11	80
Sibiril	15	»
Plonénan	35	»
Taulé	95	50
Le Relecq	73	25
Lanmeur	50	»
Plogoff	45	»
Plogonnec	52	45
Lanneufret	13	15
Pont-Aven	33	10
Tréméoc	11	»
Dinéault	50	50
Trégarvan	11	20
Plouézoc'h	22	50

Archives diocésaines de Quimper et Léon

	f.	c.
Plouguer	31	»
Guiclan	107	50
Henvic	6	50
Tréboul	73	50
Saint-Coulitz	20	»
Ergué-Armel	50	90
Guimiliau	28	»
Melgven	54	»
Scaër	144	40
Clohars-Carnoët	80	»
Plonévez-du-Faou	110	60
Lannilis	154	»
Primelin	10	»
Supérieure des Sœurs blanches (Saint-Brieuc)	60	»
Plougourvest	40	50
Tréflaouénan	21	»
Pont-l'Abbé	130	»
Augustines de Pont-l'Abbé	15	»
Guilvinec	29	»
Treffiagat	25	»
Loctudy	40	»
Tréguennec	10	50
Poullaouen	30	»
Argol	28	25
Laroche-Maurice	41	50
Saint-Sauveur de Brest	130	»
Petit-Séminaire de Pont-Croix	160	35
Anonyme de Plomelin	1	»
Guilligomarc'h	26	»
Elliant	90	»
Saint-Evarzec	33	»
Saint-Thonan	12	»
Saint-Thois	25	»
Pensionnat Sainte-Marie (Quimper)	50	»
Lennon	50	50
Lannilis (2e envoi)	15	»
Ploujean	106	50
Plouescat	86	50
Kersaint-Plabennec	50	60
Guengat	25	»
Plougonvelin	81	20
Saint-Renan	116	»
Lanriec	50	»
Sainte-Croix (Quimperlé)	115	»
Carhaix	165	45
Ploudalmézeau	135	»
Plouarzel	100	»

Rosporden. — On nous écrit :

« L'Adoration qui a eu lieu à Rosporden, au mois de novembre dernier, a été donnée sous forme de retraite, et elle a parfaitement réussi. Les paroissiens, partagés en deux bandes, sont venus assidument écouter les conférences données, avec tant de talent, par M. l'abbé Nicolas, recteur de Lanriec, et les grandes vérités prêchées avec tant de force par M. l'abbé Cévaër, recteur de Kernével, et M. l'abbé Duédal, vicaire à Concarneau. A sept heures du soir, il y avait aussi, tous les jours, une instruction française pour la population bourgeoise de la localité. Monsieur l'abbé Berthou, recteur de Plougasnou, véritable orateur, a su électriser son auditoire par ses magnifiques discours sur le salut, l'enfer, le respect humain et l'Eucharistie. En résumé, le meilleur éloge que l'on puisse faire de cette retraite, c'est de dire qu'elle a fait approcher de la sainte table onze cent quarante-six (1146) communiants, entre les deux bandes. Gloire à Dieu ! Cela prouve que la foi n'est pas encore morte au milieu de nous. »

Morlaix. — Nous extrayons du beau discours de M. le chanoine Dulong de Rosnay aux soldats qui partaient, le passage suivant :

Après leur avoir donné les conseils que comporte leur nouvelle situation, l'éminent orateur termine ainsi :

« Il faut croire à un Dieu principe d'autorité, présidant à la conscience, juge suprême des poltrons et des braves, des égoïstes et des héros, à un Dieu montrant par delà la tombe une vie meilleure et une gloire qui ne périt pas.

« Ah ! vous avez cédé aux mauvais conseils, vous avez consenti à vous laisser arracher vos croyances religieuses, cette force et ce suprême espoir de la vie, vous ne ressentez plus rien que cette misérable jouissance de vivre, je vous comprends alors, pourquoi le sacrifice ? où sera la compensation ? comment ne pas se tourner vers l'homme qui commande de mourir en lui jetant ce cri que j'entendis un jour sur un champ de bataille : « Ecoute, je crois qu'il n'y a plus rien ensuite, fais-toi tuer le premier ! »

« Pour vous, mes chers amis, vous avez été élevés à une autre école.

« Le premier objet qui a frappé vos yeux a été un signe, un drapeau renfermant dans ses plis l'enseignement du sacrifice et l'inspiration surhumaine qui fait y courir avec l'entrain et l'amour de la passion.

« Rappelez-vous le Crucifix qui préside au foyer de la famille, cet Homme-Dieu, les bras en croix, le cœur largement ouvert, mourant pour sauver l'homme et la cause de Dieu. La cause qui se détache de cette grande figure n'est ni longue ni compliquée : Je vous ai donné l'exemple, faites comme moi !

« Depuis, quiconque meurt au service de son pays, au service de l'homme et au service de Dieu, devient un être sacré, il est transfiguré, il est Christ.

« Quand jadis je revenais le soir sur un de nos derniers champs de bataille, et que, dans l'obscurité, mes pieds s'embarrassaient dans un haillon, une tunique déchirée, sanglante, je me rappellerai toujours avec quelle émotion religieuse je la relevais, et quelquefois je la touchais de mes lèvres comme si elle avait été la relique d'un martyr.

« C'est que, dans notre foi et nos espérances chrétiennes, l'homme qui souffre et meurt dans l'exercice du devoir, participe aux mérites et à la gloire du Divin Crucifié.

« Partez avec confiance, mes chers amis, gardant précieusement votre foi, et gardés puissamment par elle. Partez sous la protection de la Vierge de votre pays, Notre-Dame du Mur. Elle est la reine de nos bataillons, parce que la France est son royaume. Son vieux nom ici même a quelque chose de guerrier, s'il est vrai qu'il vient des vieux murs de défense qui entouraient notre ville et qu'elle dominait de sa puissance et de son culte.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Vos aînés ont voulu le reconnaître en attachant à son autel le drapeau teint de leur sang qui couronne son image.

« Un blessé à Sedan, plutôt que de rendre le drapeau de la France, le mit en pièces. Et de ses lambeaux, fruits amers de son désespoir, il voulut panser ses blessures. Devenu libre, il put le découvrir. Il l'avait sauvé du déshonneur et de la captivité, et service pour service, le drapeau avait bandé ses plaies en retenant son sang et sa vie.

« La religion est le premier des drapeaux ; il faut le sauver à tout prix. Mais à son tour, retenez-le, il guérit toutes les blessures, il garde la vie de l'âme avec l'espérance et l'honneur. Vous reviendrez, protégés par lui ; vous reviendrez meilleurs, plus intrépides chrétiens, fidèles à la haute discipline du devoir, et méprisant la mort, en croyant fermement aux récompenses promises et à l'immortalité.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

NANTES. — Le Congrès catholique, commencé mardi soir, sous la présidence de M. de Cazenove de Pradines, s'est terminé dimanche, à la cathédrale, par un magnifique discours de Mgr Freppel, que l'on pourrait ainsi résumer : « Tous debout, et à l'œuvre, pour Dieu et pour la France ! »

Chaque jour les commissions se réunissaient séparément, et discutaient avec une grande vigueur, pleine de courtoisie, les sujets donnés à l'étude et la rédaction des résolutions et des vœux. Le soir, dans la belle salle des Enfants Nantais, se tenait la réunion plénière sous la présidence d'honneur de Mgr Lecoq. La dernière a été présidée par Mgr Catteau, évêque de Luçon.

Les orateurs les plus illustres, Mgr d'Hulst, MM. Chesnelong, Léon Harmel, le P. Ludovic de Besse, l'abbé Garnier, etc., ont contribué par leur éloquence et la vigueur de leur esprit pratique, à faire réussir ces travaux et à trouver des solutions dont l'importance sociale est évidente.

Chaque soir, plus de 1,700 personnes se pressaient pour assister à ces réunions, où il y avait pour toutes charme et profit.

Avant de se séparer, les Congressistes ont signé une belle adresse au Saint-Père.

LOIGNY. — Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille, auteur de la si belle vie du général de Sonis, vient d'acheter le petit champ sur lequel le général tomba blessé et passa toute la nuit, relevant le courage des zouaves pontificaux grièvement blessés à côté de lui, et les préparant à la mort. Mgr Baunard se propose d'y élever un modeste monument qui rappelle ces lieux tristes et à la fois consolants.

TARBES. — Une tempête sur le lac de Côme a failli, le mois dernier, engloutir un petit bateau à vapeur italien avec un bataillon alpin qu'il avait à son bord. Dans leur épouvante, officiers et soldats tombèrent à genoux en priant de tout leur cœur. A peine descendus à terre, ils se rendirent tous à l'église, s'y approchèrent des sacrements et s'empressèrent d'envoyer un ex-voto à Notre-Dame de Lourdes pour la remercier de les avoir sauvés.

PARIS. — Du rapport sur les prix de vertu lu dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 20 novembre 1890 par M. Léon Say, directeur de l'Académie française, nous nous faisons un devoir d'extraire le passage suivant.

« Le Mat est, depuis 1875, patron de la station de sauvetage de Roscoff, mais dès 1864 il n'a cessé de montrer le dévouement le plus courageux et de contribuer à de nombreux sauvetages. Un jour, matelot à bord d'une chaloupe de pêche, il sauva Alphonse Knée, embarqué avec trois autres sur la *Florence*, et celui qu'il a sauvé est le seul survivant de l'équipage. Quinze jours plus tard, se trouvant à terre et passant près du port de Roscoff, il entend crier au secours. Un enfant est tombé dans le bassin ; Le Mat se jette à l'eau tout habillé, nage, plonge et ramène qui ?... la petite fille de celui qu'il avait sauvé du naufrage de la *Florence*. Nous avons dans notre dossier quatorze récits plus émouvants les uns que les autres des sauvetages du patron Le Mat. Ce brave marin a marié dernièrement deux de ses enfants et, à la fin du repas de noce, au moment où on allait entonner les chansons bretonnes, il se lève, et pour chanson il dit à ceux qui l'entouraient : « Mes enfants, nous sommes tous ici dans la joie, n'oublions pas les naufragés ; je vais faire une quête pour la Société centrale des naufragés. » Et les gros sous de pleuvoir dans son chapeau.

« Nous n'oublions pas non plus les naufragés, car nous avons pensé à celui qui pense toujours à eux et nous avons conscience d'avoir bien placé, en le décernant à Le Mat, le prix fondé par une personne anonyme pour récompenser les actes de vertu, de dévouement et de courage. »

« Nous n'ajouterons qu'un mot : le premier prix Montyon a été décerné à M. l'abbé Béraud, âgé de 84 ans, ancien curé de plusieurs paroisses dans lesquelles on ne compte plus ses preuves d'héroïque charité et de dévouement incomparable, et fondateur de deux orphelinats qu'il soutient seul, et auxquels il a voué tous les efforts de sa verte vieillesse.

ROME. — Le Saint-Père vient de fonder, à la prière de Mgr Fava, évêque de Grenoble, un nouvel ordre de décoration, l'ordre des *Serviteurs de Saint-Pierre* : la croix à six branches est fort belle et elle porte les clefs de saint Pierre.

Séminaristes à la caserne. — L'arrivée des séminaristes à la caserne est un fait accompli. Ils sont venus, ils ont répondu à l'appel, ils ont pris rang au régiment, après avoir effacé de leur tête le signe de cléricature et échangé la soutane pour la capote.

L'incorporation du clergé dans l'armée est un triomphe pour la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Révolution. C'est l'attentat le plus grave qui ait été commis contre l'Eglise.

Le Concordat repose, en effet, sur ce principe que l'Eglise est une société indépendante, complète, ayant son droit et sa vie propres et devant avoir sa place dans l'Etat.

L'assujettissement des séminaristes et des prêtres au service militaire implique la négation absolue du droit propre de l'Eglise. C'eut été aller contre l'idée même du Concordat que d'y insérer une clause incompatible avec les principes qu'il consacre.

L'avenir démontrera que cette loi est non seulement une grande injustice, mais encore une grande erreur sociale.

Les nouvelles qui arrivent des différents diocèses constatent que presque partout les séminaristes font leurs prières à genoux, et partout recueillent la sympathie et le respect de leurs camarades. A. T., quelques moqueurs s'étaient mis à insulter un séminariste en prière : « Silence, dit le caporal, il n'est pas si bête que vous ! » Si en quelques endroits, des séminaristes ont cru plus sage de prier Dieu en secret, leurs camarades et leurs chefs s'en étonnent et en sont presque scandalisés : la loyauté du soldat exige qu'on paraisse ce qu'on est.

Un soir, trois soldats étonnés de voir un séminariste à genoux faisant sa prière, se mirent à prononcer des mots grossiers. Survient un soldat qui s'avance vers les trois hommes, et leur dit : « Vous n'êtes pas du monde, vous ! Comment : c'est vous qui parlez ainsi, vous qui êtes entrés à la caserne avec des scapulaires grands comme des bidons ! Votre père ne coupe pas un morceau de pain sans faire dessus le signe de la croix.... » Puis se tournant du côté du séminariste à genoux, et lui mettant la main sur l'épaule : « A la bonne heure, lui dit-il, vous êtes un homme, vous ! » Nous tenons le fait du séminariste lui-même.

(La semaine du Fidèle du Mans.)

Une lettre de Mgr Goux. — *L'Océan* avait raison lorsqu'il prédisait un succès rapide et durable à *l'Ex-Voto à N.-D. de Lourdes*, de notre confrère Th. de Caër : (Paris, Palmé, Edit. — Brest, chez Tourmen, libraire.) En peu de temps, en effet, trois éditions de *l'Ex-Voto* ont été épuisées et la 4e est prête. La lettre, que Mgr Goux, évêque de Versailles, a daigné adresser à l'auteur, explique, avec autant de bienveillance que d'autorité, cette incontestable réussite. Nous citons :

ÉVÊCHÉ DE VERSAILLES

« Monsieur et cher diocésain,

« Jai lu avec un vrai plaisir votre histoire *d'Un Ex-Voto à N.-D. de Lourdes*. Elle est écrite avec un sens très-exact des choses chrétiennes, on y trouve des scènes charmantes et l'intérêt qu'elle excite est d'autant plus vif qu'on se sent en présence d'une histoire vraie. Ce n'est pas une œuvre d'imagination, c'est une confidence.

Dans notre siècle sceptique et railleur, il y a quelque mérite à oser l'écrire. Vous déclarez y avoir été poussé par le désir de prêter l'appui de la parole écrite à la reconnaissance de votre héros envers sa divine bienfaitrice, et aussi par l'espérance de faire connaître combien sont estimables et douces, même dans l'épreuve, les unions sincèrement chrétiennes. Ce sont de nobles mobiles ; ils avaient autrefois inspiré le *journal* d'Eugénie de Guérin et le *Récit d'une sœur*. Votre livre est du même genre que ces deux ouvrages si intéressants et si lus : je lui souhaite la même fortune.

« Veuillez agréer, cher Monsieur, avec mes remercîments et mes félicitations, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en N. S. J.-C.

« † Paul, *évêque de Versailles.* »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Bénédictines du Calvaire.

Ces religieuses furent fondées par Mme de Kerharo, prieure du Calvaire de Rennes, en 1634, et s'établirent au manoir de la Palue, où se trouve, depuis 1817, le Grand-Séminaire.

Voici l'état du personnel de la maison à l'époque de la Révolution (1) :

Catherine de Penfentenyo,	Marie-Catherine de St-François, *prieure* en 1791.
Céleste Jouanne de Lorière,	Céleste de Ste-Pélagie, *économe* (ancienne prieure, 1790).
Corentine Kergoz.	
Louise Kermorvan,	Louise de St-Pierre.
Michelle Le Pélennec,	Anne-Michelle de Ste-Julie.
Marie-Jeanne Trézurien,	Marie-Jeanne de Ste-Thérèse.
Françoise Chauveaux,	Françoise de St-Xavier.
Marie-Jeanne Hyroë,	Jeanne du Cœur-de-Marie.
Marie-Jeanne Le Goff,	Marie-Jne-Félicité de Ste-Marie.
Guillemette Glémarec,	Jeanne-Marie d'Augustin.
Marguerite Clorennec,	Yvonne-Marguerite de St-Michel.
Thérèse Trémaria.	
Marie Bréhier,	Marie de St-Etienne.
Anastase Moreau,	Marie-Anastse-Julie de Ste-Reine.

(1) L. 78.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Julie Le Vilain, Julie de Ste-Scholastique.
Françoise Longraye, Françoise de St-Joseph.

En 1790, Charlotte-Alexis de Penfentenyo (Cœur-de-Jésus), Bénédictine du Calvaire de la maison de Paris, se fixa à Quimper.

On comptait comme Sœurs converses :
Mathurine Le Moël.
Louise Kerneuzet.
Jeanne Tanguy.
Anne Lharidon.
Louise Guillou.
Marguerite Le Bihan.
Clémence Le Bour.

Au mois de novembre 1790, Mme de Jouanne de Lorière était prieure ; mais l'époque de son remplacement allait bientôt arriver, et c'est ce qui décida sans doute ces Dames à profiter de cette circonstance pour manifester au District leur intention de procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure.

Dans sa séance du 19 janvier 1791, le District déclare, en effet, que « Vu la déclaration des Dames du Calvaire d'être dans l'intention de continuer la vie commune et de se conformer sans restriction aux décrets des 4, 6 et 8 octobre 1790, leur pension leur sera comptée pour 1791... »

Et, peu après, le procès-verbal des élections « faites chez les Dames du Calvaire » était adressé à la Municipalité par M. Le Siner (1).

L'ancienne prieure, qui, suivant la règle de la communauté, n'était pas éligible, fut nommée économe. La nouvelle prieure élue fut Mme Catherine de Penfentenyo ; et c'est ainsi que l'époque de la réélection de la prieure coïncidant avec l'application de la loi, les Bénédictines du Calvaire de Quimper purent retarder le moment de leur expulsion et être à même de recueillir les religieuses de la Retraite, lorsqu'en juillet 1791, ces dernières furent chassées de leur maison.

Le 17 février 1791, dans une lettre signée de toute la communauté, en tête de laquelle figure la nouvelle prieure, Marie-Catherine de Saint-François (Mme de Penfentenyo), la réclamation suivante est adressée au Département (2) :

« Quelqu'affligeante qu'ait été pour nous la vente de la plus grande partie de nos biens, nous n'avons pas osé réclamer, ni vous prier de nous laisser jouir d'aucun de ceux qu'on nous a ôtés, et quoique nous ayons toujours cru que nous pouvions le faire avec justice, nous nous sommes contentées de nous plaindre en silence, dans la persuasion qu'on ne nous priverait pas de ceux dont la jouissance est nécessaire pour subvenir aux besoins de la vie.

(1) L. 250.
(2) L. 64.

« Depuis que nous avons appris qu'on va mettre en vente les garennes où nous faisions paître notre bétail, nous sommes en grande désolation, parce que nous nous voyons à la veille d'être privées de notre subsistance. Vous ne devez pas ignorer que nous faisons toujours maigre, et il nous faut une grande provision de beurre qui, comme vous le savez, est bien cher ; de plus, durant huit mois de l'année, nous n'avons que du laitage tous les soirs. Si vous consentez qu'on enlève nos garennes, nous ne pourrons plus avoir de bestiaux, parce que notre enclos ne fournit pas de pâturages.

« Nous n'avons pas d'autre eau dans notre enclos que celle qui vient de la fontaine qui est dans les garennes, les tuyaux, étant de terre, manquant très souvent, et pour les raccommoder il faut toujours ouvrir les garennes ; celui qui les achèterait n'y consentirait pas, et nous serions privées d'eau, de lande, de beurre et de lait entièrement... »

Après avoir donné l'hospitalité aux Dames de la Retraite, les Bénédictines du Calvaire accueillirent encore les religieuses de Kerlot, quand elles furent expulsées au mois de janvier 1792. Elles-mêmes ne devaient pas passer cette année sans se voir obligées de quitter leur monastère ; leur sortie eut lieu le 14 septembre 1792, et comme on voulait les contraindre à quitter leur costume religieux, Mme de Penfentenyo, au nom de ses Sœurs, écrivait au District, le 4 octobre 1792 (1) :

« Les citoyennes de la ci-devant communauté du Calvaire me chargent de vous exposer qu'il leur est impossible de changer de costume, qu'elles n'ayent reçu le traitement qui eût dû leur être payé, aux termes de la loi du 16 août, au moment de leur expulsion. Elles demandent à être payées, car plusieurs d'entre elles sont chez des personnes hors d'état de les alimenter. »

Au dos de cette supplique est écrit, sous la date du 5 octobre :

« Le District est d'avis que les femmes non citoyennes sorties du Calvaire soient payées de leur traitement aussitôt que le trésorier aura des fonds à cet effet ; mais il ne peut permettre à ces Dames de conserver leur costume ; elles obtiendront des personnes en grand nombre qui s'intéressent à elles, les avances nécessaires au changement prescrit par la loi du 18 août, article 9, publié à Quimper dès les premiers jours de cette semaine. »

Un an après leur expulsion, nous retrouvons un certain nombre des religieuses du Calvaire vivant dispersées par groupe chez divers particuliers, mais toujours l'objet des tracasseries de l'Administration. C'est ce que nous apprend la

(1) L. 75.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

supplique suivante, adressée au District de Quimper, le 30 octobre 1793 (1) :

« Expose la citoyenne Hyroë, faisant tant pour elle que pour Marie-Catherine de Penfentenyo, Céleste Lorière, Charlotte de Penfentenyo, Yvonne Bréhier, Jeanne Tarquis, Marguerite Le Bian, les autres absentes, disent qu'ayant eu ordre de sortir du couvent du Calvaire, on nous donna le pouvoir d'emporter les meubles à notre usage ; et comme dans nos cellules nous n'avions, conformément à notre règle, que des couches et paillasses, les commissaires nous firent délivrer, outre les effets de notre cellule, un supplément en armoires, tables, lits, qui nous ont été remis à chacune de nous par les commissaires présents à notre sortie, qui a été le 14 septembre 1792.

« Ces effets furent déposés chez le citoyen Haas, qui nous afferma des appartements pour les y enfermer.

« La majeure partie de nous autres est encore logée chez les mêmes particuliers où nous nous sommes retirées du premier moment, et nous n'avons pu reprendre nos effets ; d'autres sont absentes de Quimper, soit chez leurs parents, soit chez leurs amis et n'ont pu les reprendre également.

« Notre surprise a été grande quand, le 28 de ce mois d'octobre, on nous a requis d'être présentes à l'inventaire qui s'est fait chez le citoyen Haas.

« La citoyenne Hiroë s'est présentée et a observé que ces effets nous appartenaient ; en conséquence, nous demandons main-levée des effets inventoriés chez le citoyen Haas. »

Le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), le District de Quimper déclarait être d'avis « que main-levée soit accordée à la dite Hyroë, en justifiant préalablement, par témoins, que ces effets sont ceux qui lui ont été livrés à sa sortie du cloître, ainsi qu'aux autres dénommées dans la pétition. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

8° Chapelle de Saint-Frédéric *(suite)*.

M. Yan 'Dargent a peint dans cette chapelle les deux scènes qui caractérisent le mieux l'indépendance et l'énergie épiscopales de saint Frédéric.

Au-dessus du confessionnal se voit une grande composition dans laquelle figurent trois personnages : le Saint, l'impératrice

(1) L. 258.

Judith et l'empereur Louis le Débonnaire. C'est que le peintre s'est inspiré d'une ancienne vie de saint Frédéric, reproduite par les Bollandistes. D'après ce récit, l'évêque d'Utrecht reprochait à l'empereur son mariage avec Judith, comme contraire aux lois de l'Eglise, pour motif de parenté ; il le proclamait nul et sommait le prince d'avoir à se séparer de cette femme. Il serait trop long et en dehors de notre sujet de dire ici pourquoi nous n'acceptons pas cette accusation contre un prince d'une éminente piété et auquel on ne peut qu'adresser un reproche : d'avoir été bon jusqu'à la faiblesse. Les *Petits Bollandistes* nous semblent dans le vrai quand ils rejettent cette calomnie allemande, nous montrent saint Frédéric reprenant l'impératrice de ses désordres, et n'accusant qu'elle seule.

La peinture au-dessus de l'autel montre saint Frédéric étendu sur les marches de l'autel, au moment où ses meurtriers vont prendre la fuite. Le corps du Saint, magnifiquement drapé dans sa grande chasuble, présente une très curieuse étude de raccourci, car il paraît être de grandeur naturelle et ne mesure pas cependant un mètre. Une vue intérieure de vieille cathédrale qui forme fond de tableau mérite bien que le regard s'y arrête.

L'autel de saint Frédéric est encore un des plus beaux parmi ceux que possède la cathédrale ; s'il est d'une matière moins précieuse que celui de saint Pierre, et s'il n'est pas enrichi d'émaux, il n'en est pas moins remarquable par son excellent style et l'heureuse alliance du marbre et du bronze doré.

Dans le support de la croix est un petit reliquaire trop peu remarqué et que je signale ici à la dévotion des fidèles : il renferme des reliques de sainte Anne, de saint Louis, roi de France, et de saint Frédéric.

La statue de saint Frédéric représente l'évêque d'Utrecht montrant ce texte qui, dans les œuvres de saint Augustin, s'applique à saint Jean-Baptiste, mais qui convient à l'évêque-martyr tout comme au saint Précurseur : « En disant la vérité, il s'est attiré la haine ; on n'a pu supporter sans colère les avertissements de l'homme de Dieu. »

Vis-à-vis de la statue de saint Frédéric, se trouve, comme je l'ai dit, la statue de saint Mathurin. Cette statue le représente avec des chaînes brisées dans les mains. C'est un symbole de la puissante intervention qu'on lui attribue pour la délivrance des âmes du purgatoire ; on dit que par ses prières il en retira son père, et c'est pour cela que ses images le montrent d'ordinaire accompagné d'un buste d'homme enchaîné.

Saint Mathurin naquit au diocèse de Sens ; ses parents étaient païens et son père était même chargé de poursuivre et d'exterminer les chrétiens ; mais Mathurin, âgé de douze ans, fût instruit par saint Polycarpe, évêque de Sens, qui le baptisa. Voyant en lui d'admirables vertus, quand il n'avait encore que vingt ans, il l'ordonna prêtre. Dès lors la vie de saint Mathurin ne fut plus qu'une série de prédications continuelles auxquelles son éloquence, ses

Archives diocésaines de Quimper et Léon

miracles, et particulièrement ses guérisons des possédés, donnaient une grande efficacité. Malgré la fureur des persécutions, il mourut d'une mort paisible.

Ce Saint, honoré en Bretagne dans une foule d'églises et de chapelles, attire surtout les pèlerins dans l'église de Moncontour, où l'on conserve de lui une insigne relique, la seule qui subsiste désormais. *(A suivre.)*

LE CHANT GRÉGORIEN, sa Genèse, son développement, conférence donnée à la Société d'Art et d'Histoire de Liège, par Dom Laurent JANSSENS, Bénédictin de l'abbaye de Maredsous.

Tournai (Belgique), Desclee et Lefebvre, éditeurs, — Quimper, librairie Salaun.

L'ANNÉE LITURGIQUE par DOM GUÉRANGER. Commentaire le plus élevé et le plus complet du calendrier sacré, 12 volumes in-12 ou in-32 format de poche, chaque volume 3 fr. 75. (Paris, J. Leday et Cie, 10, rue de Mézières.)

L'Avent. — Ce premier volume de la collection s'ouvre par une longue et magistrale préface où Dom Guéranger, en quelques pages superbes, nous révèle la dignité et la valeur de la prière liturgique et sociale. Il explique dans le volume les mystères du temps de l'Avent, il en donne l'historique et la pratique, commente les fêtes religieuses et suit l'office pas à pas, jour par jour, depuis le 30 novembre jusqu'à la vigile de Noël.

Quimper, librairie Salaun.

LA VIE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA

Saint Ignace, le grand patriarche de la vie religieuse depuis le moyen âge, l'héroïque soldat de l'Eglise, le propagateur de la foi chez les infidèles, le fondateur de la Compagnie de Jésus, fut un génie de droite raison, de sagesse profonde, un prêtre austère qui ne fit rien que pour la plus grande gloire de Dieu. Le P. Clair restitue exactement, dans tous ses détails, cette figure chevaleresque, cet esprit si vaste et si courageux, en publiant la *Vie de saint Ignace de Loyola* d'après l'admirable biographie de Pierre Ribadeneira, un chef-d'œuvre à peu près inconnu en France. Ce livre, qui paraît à la librairie Plon, illustré d'une série de planches gravées d'après l'œuvre des maîtres tels que Rubens, Mignard, Alonzo Cano, etc., est un véritable monument littéraire et artistique, digne de l'apôtre héroïque auquel il est consacré.

Prix : broché, 20 fr.; richement cartonné, 24 fr. Chez tous les libraires.

La troisième livraison de l'*Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très-Sainte Vierge,* par le R. P. J.-E. Drochon, des Augustins de l'Assomption, qui paraît cette semaine à la librairie Plon, contient la fin des pèlerinages de l'Ile-de-France et le commencement des pèlerinages de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie. Prix de la livraison, 0 fr. 50. *(En vente partout.)*

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL
G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS
VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS Ecclésiastiques
JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisr du Grand-Séminaire

GOUTTE, RHUMATISMES, ETC. *Une découverte médicale.*
M. G. VIEILLARD, 30, rue Trévise, Paris, envoie **Gratis** et **Franco** aux personnes atteintes de *Goutte, Rhumatismes, Gravelle, Sciatique, Asthme,* une brochure indiquant un traitement infaillible. **(GUÉRISON ASSURÉE** même dans les cas les plus invétérés).
Ce traitement n'offre aucun danger.
Les malades guéris sont priés dans l'intérêt de leurs semblables et en gage de reconnaissance, d'adresser à M. G. VIEILLARD l'attestation de leur Guérison.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *38, Rue Bonaparte, 38, PARIS* — Catalogue France
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'EGLISE EN TOUTES MATIERES

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par retour.

ORGUES
d'ALEXANDRE Père & Fils
166, rue Richelieu, Paris
Médaille d'honneur 1855 — Médaille d'or 1889
ORGUES-HARMONIUMS
pour Eglises, Salons, Ecoles
depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.
Nouveaux modèles d'Orgues
A MAINS DOUBLÉES
et d'Orgues mixtes à tuyaux et anches libres
Vente avec facilité de payement
CATALOGUE ILLUSTRÉ, franco sur demande

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les CIGARETTES ESPIC. 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

ESSERP
Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10,000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, (près la Bourse) Paris.
Expériences Publiques - Envoi des Spécimens France.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Jouets Mécaniques
Nouveaux

PETITES LAMPES de POCHE
ET LANTERNES DE POCHE
INDISPENSABLES au Clergé, Communautés Religieuses, Couvents, etc.
pour rentrer chez soi le soir, sorties, offices, etc.
DEPUIS 1 FR. 95 LA BOITE COMPLÈTE
Envoi du Catalogue illustré des nouvelles inventions fco poste.
MARTAIN, 19, Rue d'Enghien, PARIS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 12 Décembre 1890. N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossr, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre du Cardinal Rampolla ; Souscription pour Dom Michel Le Nobletz ; Nouvelles de Brest et de Pont-Croix ; La flèche de Kréis-Ker.

II. Nouvelles du Monde catholique : La messe du départ à Vincennes ; Nouvelles de Rome.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Décembre. — 3me Dimanche de l'Avent, 2me classe, semi-double, violet.
Au chœur on célèbre la fête de saint Corentin, à la messe et aux vêpres.
Lundi 15. — Octave de l'Immaculée-Conception, double, blanc.
Mardi 16. — Saint Eusèbe, évêque-martyr, semi-double, rouge.
Mercredi 17. — Saint Judicaël, confesseur, double, blanc.
Jeudi 18. — Quatre-Temps. Fête de l'Expectation de la Sainte-Vierge, double majeur, blanc.
Vendredi 19. — Quatre-Temps. Office du jour, violet.
Samedi 20. — Quatre-Temps. Office du jour, violet.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hopital de Landerneau	14 et 15 décembre.
Providence de Brest	16 et 17 décembre.
Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper et Saint-Mathieu de Morlaix	18, 19 et 20 décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper — *Dimanche 14 Décembre.* — Solennité de la Saint-Corentin : à 5 heures 1/4, réunion bretonne, chant de la prière, instruction par M. Madec, curé-doyen du Pont-l'Abbé ; — à 8 heures, messe avec chant du Cercle ouvrier. Office solennel toute la journée. Monseigneur officie pontificalement. A toutes les messes et offices, quête pour les besoins de la cathédrale. Les vêpres sont à 2 heures 1/2.

Le soir : à 7 heures 1/2, réunion du Cercle ouvrier de Saint-Corentin. Panégyrique par le R. P. Arthur. Des places sont réservées aux hommes. Procession du Très-Saint Sacrement. Illumination et bénédiction.

Quimper. — *Dimanche 14 Décembre,* chapelle de la Retraite, à 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames.

Nous reproduisons dans son entier l'admirable lettre que vient d'écrire à un Evêque français S. E. le Cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de N. S. Père le Pape.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

On m'a remis la lettre qui m'avait été adressée par Votre Grandeur, le 19 novembre, et dans laquelle il était fait mention d'un dissentiment récemment soulevé en France sur une très grave affaire, dissentiment qu'il était d'autant plus important d'écarter que l'accord parfait des esprits est plus nécessaire entre tous les catholiques.

Il est facile de connaître la pensée et le sentiment du Saint-Siège sur cette question, d'après la doctrine exposée dans les actes publiés à ce sujet.

Il appert de ces actes que l'Eglise catholique, dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien, ni dans sa constitution ni dans ses doctrines, qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut offrir et maintenir une excellente condition de société, si l'on en use avec justice et avec prudence.

En effet, l'Eglise, s'élevant au-dessus des formes changeantes de gouvernement aussi bien que des querelles et des rivalités des partis, s'attache avant tout aux progrès de la religion, au maintien et au développement de laquelle elle doit s'appliquer à donner tout son zèle et tous ses soins.

S'inspirant de ces pensées et de ces considérations, le Siège Apostolique, fidèle à suivre la tradition de tous les temps, non-seulement respecte les pouvoirs civils (que l'Etat soit gouverné par un seul ou par plusieurs), mais aussi entretient des relations avec eux, en envoyant et en recevant des ambassadeurs et des légats, engage des négociations pour le règlement des affaires et la solution des questions qui intéressent les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

L'accomplissement de ce ministère, dont l'importance dépasse les choses humaines, ne préjudicie rien quant aux droits qui peuvent appartenir à des tiers, ainsi que l'a sagement déclaré le Pape Grégoire XVI de sainte mémoire, en suivant les traces de ses prédécesseurs, dans la lettre apostolique du 7 août 1831, qui commence par ces mots : *Sollicitudo...*

C'est pourquoi, le même souci du bien de la religion qui guide le Saint-Siège dans les négociations qu'il engage et les relations mutuelles qu'il entretient avec les chefs d'Etats doit être aussi la règle des fidèles dans les actes non-seulement de la vie privée, mais aussi de la vie publique. En conséquence, lorsque les intérêts de la religion l'exigent et lorsqu'aucune raison juste et particulière ne s'y oppose, il convient que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin que par leur zèle et leur autorité, les institutions et les lois se modèlent sur les règles de la justice, et que l'esprit et la salutaire influence de la religion s'exercent pour le bien général de l'Etat.

Maintenant, pour ce qui regarde les catholiques de France, il n'est plus douteux qu'ils ne fassent œuvre utile et salutaire si, en considération de l'état dans lequel se trouve depuis longtemps leur pays, ils veulent suivre la voie qui les conduira le plus promptement et le plus efficacement à ce noble but que j'ai indiqué.

Pour obtenir ce résultat on peut beaucoup attendre de l'action sage et concordante des évêques, beaucoup de la prudence des fidèles eux-mêmes et plus encore, pour finir, de la force même et de l'action du temps.

Cependant comme la nécessité de défendre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre social fait converger vers elle toutes les sollicitudes de tous ceux qui ont à cœur le salut de la société humaine, il importe souverainement que les catholiques de France s'accordent entre eux et prennent le rôle dans lequel ils pourront le mieux exercer l'activité de leurs forces et la grandeur de leur zèle.

Ceux qui, mettant en œuvre les querelles suscitées par les rivalités des partis, voudraient engager l'Eglise et les forces catholiques dans un combat plus étroit, ceux-là écarteraient leur pensée des biens suprêmes vers lesquels il faut faire converger leurs forces ; à agir de la sorte ils épuiseraient en vain ces forces sans aucun fruit de salut ou de gloire, et finalement ils causeraient un grand dommage à l'illustre nation française, en laissant s'amoindrir en elle ces principes souverains du juste et du vrai, ces œuvres excellentes et ces traditions catholiques qui, formant comme le trésor commun de la nation, lui ont toujours procuré de grandes forces et une gloire insigne.

Au reste, j'ai le ferme espoir que les catholiques de France, dont on connaît le zèle admirable pour la religion et le remarquable amour pour la patrie, comprendront parfaitement quels sont les devoirs qui leur sont imposés par la nécessité des temps et que, dociles à la voix de leurs pasteurs, ils travailleront avec une parfaite entente des esprits et avec cette union des forces qui, seule, peut amener au but désiré

Fort de cette confiance, je me réjouis de vous exprimer les sentiments de particulière estime avec lesquels je suis, au fond du cœur, de Votre Grandeur, etc

Signé : Card. RAMPOLLA.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Locunolé	50 f.	» c.
Bénédictins de Kerbéneat	50	»
Saint-Eloy	10	»
Saint-Pôl-de-Léon	211	50
L'Ile-de-Sein	67	»
Le Drennec	50	»
Porspoder	46	»
Moëlan	86	80
Santec	25	»
Camaret	43	»
Mespaul	13	30
Saint-Pôl-de-Léon (anonyme)	5	»
Bannalec	40	»
Pouldergat	80	»
Plouhinec	66	»
Trégourez	10	45
Commana (2e envoi)	6	»
Logonna-Daoulas (2e envoi)	5	»

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Plomeur	45	»
Arzano	68	50
Landrévarzec	25	»
Saint-Louis, de Brest.	306	»
Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes (Quimper)	30	»
Botshorel.	30	»
Saint-Urbain.	30	»
Cléden-Cap-Sizun	35	»
Saint-Corentin (Quimper).	404	60
Tréméven	24	50
Landéda.	78	»
Plougar	35	50
Landerneau.	180	»
Le Calvaire de Landerneau.	90	»
Le Pensionnat des Frères de Landerneau	50	»
Pencran	82	»
Plouédern	25	»
Saint-Martin de Morlaix.	171	»
Locquénolé	51	35
Trégarantec.	44	50
Brasparts.	57	15

Quimper. — La semaine prochaine, après la fête de saint Corentin, nous rendrons compte de l'Adoration qui se termine à Saint-Corentin avec tant de succès et de talent de la part des orateurs, et tant de profit de la part des foules si compactes et si recueillies, qui, matin et soir, envahissent la cathédrale.

Brest. — Le lycée de Brest a présenté 17 élèves au concours des apprentis mécaniciens, 7 ont été reçus ; les Frères en ont présenté 18, 15 ont été reçus.

Pont-Croix. — Le service du bout de l'an du vénéré chanoine Yvenat, curé-doyen de Pont-Croix, sera chanté mercredi 17, à 10 heures.

La flèche de Kréis-Ker.

Salut à la flèche légère
S'élançant comme la prière
Qui brûle de monter à Dieu !
Salut, salut à la merveille
Qui n'aura jamais sa pareille,
Sa pareille sous le ciel bleu !

Ah ! petits et faibles nous sommes,
Et ce n'est pas la main des hommes
Qui posa la flèche si haut.....
Non, non ! c'est le Diable lui-même
Qui sait, au milieu d'un blasphème,
Travailler pour Dieu quand il faut.

A l'Enfer pour nourrir ses flammes
Le Léon n'envoyait plus d'âmes,
Et se moquait du Tentateur ;
Et le Diable, gonflé de rage,
Voulait, pour punir cet outrage,
Emmener Paul, le bon pasteur.

Que d'églises, de monastères !...
Partout des chants et des prières....
On se croirait en Paradis.
Hélas ! ô monde, que tu changes !...
Malédictions pour louanges
A moi qu'on adorait jadis !

Evêque de la Ville sainte,
Pénétrés d'amour et de crainte,
Enfin nous voici devant toi !
Pour nous bien longue fut la route,
Mais Dieu nous conduisait sans doute,
Dieu qui récompense ta foi.

Ta flèche bientôt va paraître....
Mais trois jours — tu vas le promettre —
En croix demeureront tes bras....
Autrement, malheur à ton âme !
Car dès lors Satan la réclame,
Et tu sais qu'on ne revient pas.

« Eh bien ! j'y consens.... Qu'on apporte,
Ordonne Paul d'une voix forte,
Une feuille de papier blanc ! »
Mais tout mot — étrange mystère —
Tombant de la plume en colère,
Devient rouge comme du sang.

« Il est à moi, pensait le Diable,
Et bientôt ma haine implacable
Saura lui déchirer le cœur.... »
Un jour, puis un autre se passe....
Les bras n'ont pas changé de place....
Oui, Paul sera,... Paul est vainqueur !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Et le Diable hurla de rage....
Allons ! vite, vite à l'ouvr..ge !
Il a pris son sifflet de feu
Aux notes stridentes, aigües,
Et sur le champ sont accourues
Ses légions maudissant Dieu.

Et leur troupe bondit, s'élève,
Se précipite sur la grève,
Docile au menaçant appel....
Et les marteaux frappent sans cesse,
Et l'amas de granit se dresse
Plus haut que le mont Saint-Michel.

Alors éclate le tonnerre,
Et des entrailles de la terre
On voit soudain des chars surgir,
Et des chevaux couleur de braise,
Oui des chevaux que rien n'apaise
Et qui voudraient toujours courir.

Déjà le regard en extase
Voit monter et monter la base....
Puis se perdre dans les hauteurs,
Si gracieuses et si belles,
Ensemble les quatre tourelles,
Qui seraient des clochers ailleurs.

— « Allons, l'œuvre maudite, avance....
Et maintenant, vous tous, silence !
A hurlé le chef des démons.
La flèche à bâtir reste encore....
Il faut pour demain, dès l'aurore,
Qu'elle soit debout, compagnons ! »

C'est alors une ronde immense
Où, frappant le sol en cadence,
Ils se jettent des mots nouveaux....
Et le granit qu'on ensorcelle
Se polit, s'unit, se cisèle,
Sans le secours de leurs marteaux.

— « Ici trente des plus habiles !
J'ai besoin de leurs bras agiles.... »
Et les trente, front contre front,
Soulèvent la flèche sans peine,
Et puis dans la hauteur sereine
Disparaissent tous d'un seul bond.

Quand ils sont entre ciel et terre,
Satan s'écrie avec colère :
— « Assez, assez, arrêtez-vous !.... »
Et sur la base déjà prête
Leur fureur se concerte et jette
La flèche,... notre flèche à nous !

L'âme à son aspect est ravie....
Quelle grâce et quelle harmonie !
Sous le soleil, à l'horizon,
Qu'elle brille, qu'elle étincelle !
Ah ! l'on dirait une dentelle
Courant autour du kersanton.

Salut à la flèche légère
S'élançant comme la prière
Qui brûle de monter à Dieu !
Salut, salut à la merveille
Qui n'aura jamais sa pareille,
Sa pareille sous le ciel bleu !

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La Messe du départ. — A ceux qui accusent le clergé *d'être l'ennemi*, nous sommes heureux de présenter, après tant d'autres exhortations faites par Nos Seigneurs les Evêques, quelques extraits de l'allocution entraînante et chaleureuse adressée à des jeunes recrues par un chanoine de Quimper, l'abbé Duhamel, curé de Vincennes :

. . . . . .

« .....Et quand vous reviendrez avec la décoration d'un grade, d'une médaille ou d'une blessure, vous aurez décuplé, centuplé en vous un sentiment qui dort au fond de vos cœurs et dont l'amour du clocher n'était qu'une ébauche, je veux dire le patriotisme.

« Ah ! malheur à ces colporteurs cosmopolites qui se font un Dieu de l'argent ou du plaisir et qui osent répéter l'adage égoïste : « La Patrie est là où l'on vit bien, où l'on s'enrichit ! » Gens sans âme ! ils ne goûteront jamais les mâles jouissances que portent au cœur le travail, le dévouement, le sacrifice pour la cause commune.

« Sachez bien, jeunes Français, au départ, et appréciez mieux encore, sous les armes, ce que c'est que la Patrie, et combien est vrai, profond, enivrant ce chant de guerre qui a ému notre jeunesse :

Mourir pour la Patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« .....Ah ! oui, dans quelque garnison que vous soyez appelés, du Nord au Midi, vous éprouverez ce battement de cœur dont on est saisi partout où l'on retrouve l'unité de lois, de langage, d'origine, le même sang, le même baptême, les mêmes traditions glorieuses, les mêmes frontières à défendre ou à reconquérir. Partout vous sentirez le même souffle d'indépendance nationale, l'amour du même drapeau, vous ne ferez, en un mot, qu'un cœur et qu'une âme, ressentant, aux jours des victoires ou des revers, les mêmes joies ou les mêmes douleurs.

« Allez donc, heureux et fiers, jeunes soldats, à la station militaire qui vous sera désignée ; allez occuper nos villes maritimes ou nos places de guerre, allez garder les remparts des Alpes, ou la trouée de Belfort, ou la citadelle de Toul, ou le plateau de Langres, ou les camps retranchés de Verdun, de Lille, de Paris, ou les défilés de l'Argonne, partout vous serez chez vous, vous soutiendrez la même cause, car partout vous retrouverez le drapeau qui symbolise l'honneur de notre grande et chère Patrie française. »

Nice. — M. Gambetta, père, vient de faire une mort très chrétienne.

Rome. — Le R. P. Monsabré est à Rome : l'illustre orateur prêche l'Avent à l'église de Saint-André della Valle.

La Sacrée Congrégation des Rites a fait publier le catalogue et l'état des causes de béatification et de canonisation qui étaient pendantes au 1er novembre. Ces causes s'élèvent au chiffre de 166. Sur ce nombre, 42 sont des causes de Serviteurs de Dieu, dont les procès ont été présentés sans que les causes soient encore introduites. Il y en a ensuite 110 de Vénérables, dont on poursuit la béatification, et 12 de Bienheureux, dont le procès de canonisation est introduit.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

Dans le District de Quimper, plusieurs paroisses manifestèrent énergiquement leur attachement à leurs anciens prêtres. Mais tout spécialement à Concarneau, l'attitude de la Municipalité préoccupa le Directoire du District de Quimper. Dans sa séance du 26 mai 1791, le Commissaire-Syndic exposait :

« Que par délibération du 15 mai, le Conseil général de Beuzec donne avis que l'ex-Curé de cette paroisse s'opiniâtrait à demeurer à Concarneau. Instruits, de plus, par la voix publique, que le sieur Quélennec, son vicaire, était dans le même cas, et que ce dernier, tenant par les liens du sang à la majeure partie des matelots de cette ville, faisait particulièrement craindre aux ecclésiastiques qui y ont remplacé les rebelles à la loi, que sa personne n'y occasionnât des troubles, vous vous déterminâtes à presser la Municipalité de Concarneau de mettre à exécution la proclamation du Département du 21 avril et vous lui écrivîtes à cette fin, le 23 de ce mois.

« Au lieu de vous répondre qu'on a obéi à cet arrêté, M. le Maire vous adresse une pétition du corps municipal tendante à ce qu'on lui laisse ses anciens prêtres, dont la conduite l'*édifie*. Je ne veux pas examiner comment il l'entend, comment des individus qui ne veulent pas se soumettre à la loi lui paraissent édifiants.

« Il me semble qu'autoriser le procédé de la Municipalité de Concarneau, ce serait désorganiser toute la machine administrative. Je crois que vous ne pouvez obtempérer à cette pétition.

« Le District, considérant qu'on ne peut trop hâter l'éloignement des Curés et Vicaires réfractaires des lieux de leur ancienne demeure,

« Estime que des ordres exprès soient transmis à la Municipalité de Concarneau pour qu'elle obtempère à l'exécution de l'arrêté du 21 avril. »

Ces ordres exprès émurent fort peu le Maire de Concarneau, comme le constate le Commissaire-Syndic du District de Quimper, dans la séance du 30 mai 1791 :

« En envoyant deux cavaliers de la maréchaussée porter au Maire de Concarneau les ordres pressants pour l'exécution de l'arrêté du 21 avril, vous donnâtes avis à M. le Maire que la Société des Amis de la Constitution vous avait adressé une pétition à l'effet de faire aller à Concarneau un détachement du 68e régiment, pour le maintien de l'ordre au moment d'être troublé par la présence des prêtres réfractaires, vous le priâtes de vous informer si les motifs de cette demande étaient fondés.

« A tout cela il a seulement répondu par un simple reçu des paquets dont étaient chargés les cavaliers.

« En attendant une réponse plus précise, il me paraît indispensable de délibérer sur la pétition de la Société des Amis de la Constitution. Son objet me semble très délicat : ne pas envoyer des troupes à Concarneau, si la tranquillité des citoyens est compromise, ce serait leur donner un droit bien réel de se plaindre ; si on y envoie *(sic)*, elles seront aux ordres de la Municipalité. Voyez, Messieurs, ce qui vous paraîtra préférable.

« Le Directoire, considérant que la force envoyée pour prévenir les troubles qui menacent, serait à la disposition du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Maire, qui ne paraît pas dans les principes de la Constitution, et des Officiers municipaux, tenant la plupart par les liens du sang aux prêtres réfractaires,

« Arrête d'envoyer la pétition des Amis de la Constitution à Messieurs du Département, qui aviseront. »

Le 4 juin, le Département, saisi de cette affaire, nommait deux commissaires, MM. du Haffond et Abgrall, pour se rendre à Concarneau et s'informer de l'état des esprits. Ces deux Messieurs rendirent compte en ces termes de leur commission, le 7 juin, en séance du District :

« En conséquence de l'arrêté du Département du 4 de ce mois, nous nous sommes rendus le 5 à Concarneau.

« Vous pensez, sans doute, comme nous, que les reproches les plus graves faits à la Municipalité, et notamment à M. le Maire, étaient d'avoir distribué les armes sans l'avoir annoncé qu'au moment qu'il le fit, de les avoir distribuées pendant la grand'messe, d'en avoir refusé aux citoyens les plus zélés et les plus dévoués à la chose publique, pour en avoir une plus grande quantité à donner à des marins dispensés du service de terre, qui n'ont pas le temps de s'en occuper.

« Tous ces faits sont reconnus vrais par le sieur Diraison lui-même, maire.

« Quels ont été les motifs d'une pareille conduite ? Nous n'avons à vous offrir à cet égard que des probabilités ; cependant, lorsque la Municipalité de Concarneau a armé les marins, elle ne pouvait ignorer qu'on la priait de les contenir, qu'elle savait qu'on avait demandé pour cet effet de la troupe. On est contraint de se dire que s'il n'y a pas eu de scènes affligeantes, on ne le doit pas à la prudence des Officiers municipaux ou plutôt de M. le Maire ; car c'est lui qui nous a paru tout diriger.

« Sur les observations des commissaires du Département, les Officiers municipaux ont fait rendre les fusils à la Mairie. On pourra les distribuer aux citoyens qui se sont les premiers offerts pour le service de la garde nationale.

« Le Maire, M. Diraison, avoué à Quimper, étant tenu à résidence, a été mis en demeure d'opter pour l'une ou l'autre de ces fonctions ; il a opté pour la place d'avoué. On procèdera donc à la nomination d'un nouveau Maire. »

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

9e Chapelle de saint Roch.

La partie de la place Saint-Corentin, qui se trouve rapprochée de la sacristie et de l'entrée de la rue du Frout, formait autrefois,

derrière le cimetière de Saint-Corentin, une petite place où se tenait le marché au blé, et la chapelle aujourd'hui dédiée a saint Roch étant alors sous le vocable de la Très-Sainte Vierge, s'appelait en raison du voisinage, la chapelle de Notre-Dame du *Marché au Bled*, mais on l'appelait aussi : de Notre-Dame de Grâce, et enfin de saint Joachim et sainte Anne. Trois écussons ornent l'enfeu de cette chapelle : celui du milieu porte les armes pleines de la seigneurie de Lanros : *d'or à une molette de gueules ;* les autres les présentent en alliance : 1° avec celles de Rosmadec *palle d'argent et d'azur de six pièces,* 2° avec celles des Liziard, seigneurs de Kergonan, *d'or à trois croissants de gueules.* La présence des armes de Rosmadec sur cet enfeu est due à ce que Guillaume de Lanros avait épousé Catherine, sœur du grand évêque Bertrand de Rosmadec. Les mêmes armoiries étaient reproduites dans l'ancien vitrail qui surmonte l'enfeu, et le seigneur et la dame de Lanros y étaient représentés avec leurs saints patrons. A la plus haute rose du tympan était l'écusson de Bretagne.

Vers la fin du XVIIe siècle, le nom des Lanros avait disparu, et la propriété du château avec ses belles dépendances sur la rivière d'Odet avait passé dans la descendance féminine de cette famille. Marie de Coëtnempren, héritière de sa grand'mère Marie-Anne d'Acigné, vendit la terre de Lanros ; en conséquence, le 18 mai 1684, haute et puissante dame Marie de Rabutin Chantal, veuve de messire Henry, marquis de Sévigné, ayant acheté ladite terre, en fit prendre possession par procureur, ainsi que des droits honorifiques que les seigneurs de Lanros possédaient dans la chapelle de saint Joachim et sainte Anne.

Combien de personnes savent, à Quimper, que le souvenir de la marquise de Sévigné se rattache à notre chapelle de saint Roch ? Puisse cette indication faire le bonheur de ceux qui gardent le culte de la prude janséniste. Rien n'indique qu'elle soit venue prendre possession, en personne, de sa nouvelle acquisition et de ses droits seigneuriaux ; elle était trop occupée à voir pendre à Rennes les gentilshommes bretons victimes du duc de Chaulnes.

Du château de Lanros, il ne reste plus rien que quelques débris de murs sortant à peine de terre.

Il y avait autrefois au bas de la cathédrale, dans la chapelle où est maintenant le Saint-Sépulcre, une statue ancienne de saint Roch ; elle était fort laide mais assez originale ; lors d'une épidémie de choléra, on la transporta dans un endroit où il était plus facile de l'honorer convenablement, contre un pilier à l'entrée de la chapelle du Sacré-Cœur (là où on vénère aujourd'hui la Sainte-Face). La dévotion envers saint Roch s'accrut dès lors beaucoup dans la paroisse Saint-Corentin, en sorte que la désignation d'une chapelle à lui consacrée s'imposait, ou peu s'en faut.

Le vitrail qui représente la vie du Saint se compose de seize médaillons (1).

---

(1) J'emprunte encore cette explication aux *Petits Bollandistes.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

1° Saint Roch naquit de parents nobles et très considérés, qui habitaient Montpellier ; on a même dit que son père était gouverneur de la ville au nom du roi de Majorque. Sa femme et lui avaient perdu tout espoir de postérité quand le Ciel leur inspira de demander par l'intercession de Notre-Dame la naissance d'un fils. Saint Roch leur fut donné ; il vint au monde doué d'une beauté singulière et portant sur la poitrine la marque très visible d'une croix.

2° Saint Roch prend l'habit du tiers-ordre de saint François. On ne sait pas avec certitude à quelle époque il prit la livrée franciscaine, mais on pourrait croire que ce fut quand il avait douze ans, car dès lors il pratiqua le détachement complet et distribua aux pauvres tout ce dont il pouvait disposer. Saint Roch avait encore en ce moment son père et sa mère, mais le seigneur Jean mourut bientôt, après avoir donné à son fils des conseils qui devaient le conduire à la perfection la plus élevée. Peu après, le chagrin de cette mort conduisit au tombeau la dame Libérie elle-même.

3° Saint Roch, n'ayant plus ses parents, vendit de ses biens tout ce qu'il pouvait aliéner, en distribua le prix aux pauvres, et confia à son oncle paternel l'administration de ce qu'il avait dû garder ; puis il partit tout seul, à pied et en habit de pèlerin, pour prendre le chemin de Rome.

4° Rendu à Acquapendente, il trouva cette ville ravagée par la peste. Il s'offrit à Vincent, administrateur de l'hôpital, pour l'assister dans le service des malades. Celui-ci, frappé de sa jeunesse, de sa beauté et de sa distinction, le crut trop délicat pour supporter tant de fatigue et surtout l'odeur infecte de l'hôpital ; mais il fut enfin vaincu par les instances de saint Roch qui, aussitôt, touchant les malades de la main droite et faisant sur eux le signe de la croix, les rendit à la santé sans qu'un seul fut privé de cette grâce.

5° Ayant ainsi guéri tous les pestiférés de l'hôpital, il en fit autant à tous ceux de la ville ; puis il se rendit en Lombardie, où il guérit de la même manière tous les malades de la ville de Césène. Il délivra également de la contagion la ville de Rome, où il séjourna trois ans, puis d'autres villes du voisinage, et enfin différentes cités du Piémont, des duchés de Milan, de Mantoue, de Modène, de Parme, du marquisat de Montferrat et d'autres villes d'Italie.

6° Ayant su que la ville de Plaisance était affligée de la peste, il s'y rendit et s'enferma dans l'hôpital pour panser les malades. S'étant endormi de fatigue, il entendit une voix qui lui disait : « Roch, vous avez accompli jusqu'à présent de très grands travaux pour l'amour de moi ; il faut maintenant que vous souffriez aussi d'extrêmes douleurs en vue de celles que j'ai endurées pour vous. » Il s'éveilla consumé d'une fièvre ardente, accompagnée d'une douleur presque insupportable. Tout en remerciant Notre-Seigneur de cette épreuve, il ne pouvait s'empêcher de jeter des cris.

S'accusant donc d'incommoder les autres malades, il sortit de l'hôpital et se coucha sur la terre nue près de la porte ; on voulut le faire rentrer, mais il s'y refusa, toujours pour le même motif de charité et de discrétion.

7° Ces refus furent taxés de folie, de frénésie ; il fut donc chassé de la ville, et s'appuyant sur un bâton, il se traîna du mieux qu'il put jusqu'à la forêt voisine ; après s'être un peu reposé sous un cornouiller, il se retira dans une petite cabane. C'est probablement en ce temps-là qu'un ange vint du ciel panser et guérir l'ulcère que la contagion lui avait fait venir à la cuisse. Dieu lui accorda encore une autre faveur : une source jaillit près de la cabane, et lui offrit de quoi boire et se laver pour calmer les douleurs dont il était tourmenté.

8° Près de la forêt était un grand village où s'élevaient plusieurs maisons de campagne ; c'est là que s'étaient retirés les principaux habitants de Plaisance, fuyant le fléau de la peste. Parmi eux était Gothard, seigneur fort riche, qui, se trouvant à table et tenant un pain à la main, vit un de ses chiens de chasse venir à lui, prendre ce pain et partir en l'emportant dans sa gueule ; la même chose se passa le lendemain aux repas de midi et du soir. Gothard crut que ses serviteurs ne nourrissaient pas suffisamment les chiens de sa meute ; mais les valets dissipèrent facilement ce soupçon. Cependant, le chien renouvelant son larcin, Gothard le suivit jusqu'à la forêt, puis près d'une misérable cabane, où il vit le chien présenter le pain à saint Roch ; le pauvre animal baissait la tête et le bon Saint le bénissait.

9. Gothard, surpris de ce qu'il venait de voir, pénétra dans la cabane ; y ayant trouvé le Saint couché à terre et tout languissant, il l'interrogea sur sa condition et sur sa maladie. Saint Roch lui déclara qu'il était atteint de la peste et le supplia de se retirer, ce qu'il fit à l'instant ; mais bientôt il fit de sérieuses réflexions, se reprochant de n'avoir même pas éprouvé autant de compassion que son chien en avait pour les affligés.

10. Oubliant le danger de la contagion, il retourna donc près de saint Roch, et lui déclara qu'il ne le quitterait qu'après l'avoir vu entièrement guéri. Comme le chien ne venait plus porter le repas du jour, Gothard prit l'habit de pèlerin de saint Roch et s'en alla mendier dans la ville de Plaisance où il était connu de tous ; mais on le prit pour un fou ou pour un dissipateur qui avait prodigué tout son bien, et il ne put obtenir que deux petits pains. C'est ainsi qu'il débuta dans la vie de perfection où il marcha courageusement depuis, continuant à vivre en solitaire dans cette forêt.

11. Une voix du ciel ayant annoncé à saint Roch sa guérison, lui ordonna de retourner dans son pays et d'y mener la même vie de pénitence qu'il avait pratiquée en Italie. Il resta néanmoins quelque temps encore près de Gothard pour l'affermir dans ses résolutions, puis il s'en retourna en France et se dirigea vers Montpellier. Comme le pays était alors désolé par de grandes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

guerres, on y vivait dans des craintes continuelles. Le Saint, vêtu de son habit de pèlerin étant entré dans un bourg de son ancien domaine, fut pris pour un espion, arrêté, conduit à Montpellier et traduit devant le gouverneur. Ce magistrat était cet oncle même auquel il avait confié son bien.

12. Saint Roch s'abstint de se faire reconnaître et fut conduit en prison.

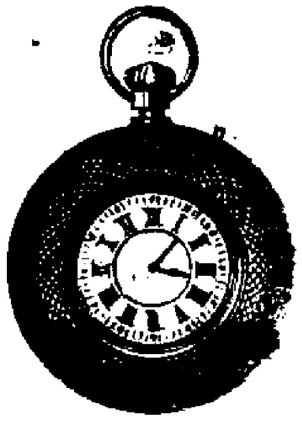
13. Le cachot dans lequel saint Roch fut enfermé était malpropre, humide, infect et hanté par les scorpions. Comme si cela ne pouvait suffire, le prisonnier ajoutait encore à ces tourments d'affreuses austérités. Il demeura cinq ans en cet état, sans que personne lui témoignât de pitié ou pensât à sa délivrance.

14. Au bout de ce temps, Dieu lui ayant fait connaître que sa fin approchait, il pria le geôlier de lui faire venir un prêtre. On lui en amena un qui, entrant dans le cachot où aucune ouverture ne laissait passer le jour, le trouva tout éclairé d'une lumière céleste, et vit des rayons de gloire qui semblaient venir des yeux du prisonnier. Le Saint se confessa et demanda la communion. Au sortir du cachot, le prêtre se rendit auprès du gouverneur et non-seulement lui déclara l'innocence, mais proclama l'éminente sainteté du prisonnier. Le bruit de tout ceci s'étant répandu dans la ville, les habitants vinrent en foule voir le Saint.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3

MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique	Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100f sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFÉVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

L'*Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte-Vierge*, publiée sous le patronage des RR. PP. Augustins de l'Assomption, par le R. P. J.-E. Drochon, religieux de la même congrégation, et illustrée de nombreux dessins inédits par M. Hubert Clerget, renferme les monographies de plus de 1,400 pèlerinages divisés par provinces et par diocèses ; jusqu'aux plus modestes et aux plus récents, tous y sont mentionnés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la liste ci-jointe des pèlerinages de notre diocèse de Quimper :

« N.-D. de Rumengol ou de Tout-Remède.— N.-D. du Folgoët, près Lesneven. — N.-D. du Creisker, à Saint-Pôl-de-Léon. — N.-D. du Bout-du-Monde, au Conquet. — N.-D. de Recouvrance, à Brest. — N.-D. de Kernitroun, à Landeur. — N.-D. de Clarté, à Querrien. — N.-D. de Bonne-Espérance, Ile-d'Ouessant. — N.-D. du Penity, Ile-de-Batz. — N.-D. du Bon-Secours, Ile-de-Batz. — N.-D. du Guéodet, à Quimper.

L'ouvrage, luxueusement édité par la librairie Plon (10, rue Garancière), cousu, broché, *franco*, 20 fr. ; mais afin de mettre cette œuvre éminemment populaire à la portée de tous, les éditeurs ont décidé qu'elle serait également publiée en 40 livraisons hebdomadaires à 50 centimes. Les quatre premières livraisons sont déjà en vente. *(Chez tous les libraires.)*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

---

30 o/o de Revenu **MINE D'OR** A 48 HEURES de Paris

Obligations hypothéc. de 100 francs. — *Dividendes 30 %* payés même après remboursement. — *Garantie :* **600 hectares de terrains aurifères** plus riches que ceux du Transwal et que les Placers de la Haute-Italie. Valeur plus d'*Un Milliard* (35 grammes d'or à la tonne de minerai). CHAQUE TITRE POURRA ÊTRE UNE PETITE FORTUNE. — COURS DE 500 FR. A PRÉVOIR. *Circulaire Gratuite.* **BANQUE de l'EST,** 14, RUE DE LA BANQUE, PARIS.

C^IE N^LE DES CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

On sait l'excellent accueil fait par le public à la nouvelle entreprise des Chemins de fer à voie étroite. 17,000 kilomètres de chemins de fer ont été déjà réclamés par divers conseils généraux, et il est évident qu'on ne s'en tiendra pas là. Le revenu de l'action est fixé à 25 francs., soit 5 0/0. Une plus-value considérable des cours est à prévoir.

Le **Comptoir d'Escompte** et la **Banque d'Escompte** ont contribué au succès de cette émission, dont les titres font prime sur le marché.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Kéréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 18.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 19 Décembre 1890. N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Avis ; Offices extraordinaires ; Nominations ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Les fêtes de l'Adoration à Quimper ; Une journée à l'Œuvre paroissiale militaire de Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Lettre du R. P. Erhardt, missionnaire de l'Afrique occidentale.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Décembre. — 1er Dimanche de l'Avent, 2de classe, semi-double, violet. — Vêpres de saint Thomas, mémoire de la Férie.

Lundi 22. — Saint Thomas, apôtre, double de 2e classe, rouge.

Mardi 23. — Office du jour, violet.

Mercredi 24. — Vigile de la Nativité, violet.

Jeudi 25. — Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, double, de 1re classe, blanc. — Vêpres de la fête, mémoires de saint Etienne et des saints Martyrs.

Vendredi 26. — Saint Etienne, 1er martyr, double de 2e classe, rouge.

Samedi 27. — Saint Jean Evangéliste, double de 2e classe, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison de l'Adoration perpétuelle de Quimper et Saint-Mathieu de Morlaix.....	21, 22, 23, 24 et 25 décembre.
Hôpital de la Marine, à Brest	26 et 27 décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS.— Nos lecteurs, dont l'abonnement finit le 1er janvier 1891, et qui voudraient se réabonner à la *Semaine*, sont instamment priés de nous en expédier, sans retard, le prix par un mandat sur la poste, pour éviter à l'Administration de leur adresser une traite postale, dès les premiers jours du mois prochain.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche 21 Décembre :* Un Triduum de prières et de prédications a lieu à la cathédrale, pour les hommes seuls, les *21, 22 et 23 Décembre*, à sept heures trois-quarts. Il sera prêché par le R. P. Arthur.

Mercredi soir, l'office commence à dix heures. A minuit, grand'messe suivie de deux messes basses. La communion se donne au grand chœur.

Jeudi, les messes et offices sont aux heures ordinaires, excepté la dernière messe basse : elle se dit à 8 heures 1/2.

La grand'messe est précédée du chant de *Tierce*. Monseigneur officie toute la journée. A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires. A l'issue de la grand'messe, bénédiction papale. Indulgence plénière aux conditions ordinaires pour toutes les personnes présentes.

Après les vêpres qui se chantent à 2 heures 1/2, clôture du Triduum et bénédiction solennelle.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Cloastre, Eugène, vicaire à Kersaint-Plabennec, est nommé aumônier des Bretons au Hâvre.

M. Guillou, jeune prêtre, est nommé vicaire à Kersaint-Plabennec.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Plougasnou	53 f.	» c.
Concarneau	62	»
Rosporden	50	»
Ploumoguer	94	»
Dames de la Retraite, de Saint-Jacques, de Plougasnou et de Mespaul	100	»
Asile de Poul-ar-Bachet	15	»
Plouzané	112	50
Tourc'h	25	»
Ponthou	10	»
Scrignac	75	»
Huelgoat	18	»
Loc-Maria-Berrien	10	»
Berrien	36	»
Plouyé	46	30

Bolazec	3	75
Grand-Séminaire	139	50
Mahalon	33	40
Saint-Melaine, Morlaix	200	»
Carmel de Morlaix	25	»
Plourin-Morlaix	40	»
Meilars	25	»
Le Cloître-Plourin	13	»
Briec	65	»

Quimper. — Samedi prochain, Monseigneur fera une ordination à la cathédrale.

La retraite préparatoire des ordinands est prêchée par le bon et si zélé Père Montjarret, de la Compagnie de Jésus, en résidence à Quimper.

Quimper. — L'Adoration et les Fêtes de saint Corentin ont été très belles et très suivies à la cathédrale. L'orateur breton, M. l'abbé Madec, curé-doyen de Pont-l'Abbé, malgré l'heure matinale de la première instruction, a groupé autour de la chaire, dès les premiers jours, un nombre considérable d'auditeurs, charmés par son éloquence si pleine de cœur, et le choix des sujets. Après avoir fait un appel chaleureux à toutes ces foules au nom de Notre-Seigneur, il a, partageant les âmes en trois classes bien distinctes, les coupables, les tièdes et les ferventes, montré dans une série de sermons comment la sainte Eucharistie guérit les unes, embrase les autres d'amour divin, et soutient dans la voie de la perfection celles qui n'ont pas craint de s'y engager.

Entraînés par les accents de cette voix d'apôtre, et subjugués par la grâce, les Bretons ont été admirables de piété et de recueillement pendant ces jours de salut ; mais leur attitude si parfaitement chrétienne a surtout vivement impressionné tous ceux qui en ont été les heureux témoins pendant l'*Heure-sainte*, qu'on a eu la bonne pensée de leur faire faire.

L'Adoration bretonne a donc donné les plus consolants résultats pour l'assistance aux instructions, la piété des fidèles et le nombre des communions.

Ce même auditoire s'est retrouvé Dimanche matin pour entendre le sermon de la fête de saint Corentin : cette fois encore M. l'abbé Madec a puisé dans ce beau sujet les meilleurs enseignements, et dit à ces chers Bretons comment ils resteront dignes des Saints, leurs pères dans la Foi.

Le R. P. Arthur, franciscain, prieur du couvent de Saint-Brieuc, avait bien voulu accepter de prêcher l'Adoration française. Le R. Père appartient au diocèse par sa naissance et ses relations de famille. Son nom est connu. Cette année, il a donné à Saint-Mathieu le mois de Marie avec un rare talent, et son retour parmi nous était une joie et une bonne fortune. Aussi avons-nous vu rarement la cathédrale remplie comme aux sermons du soir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Père avait pris pour thème l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vaste et beau sujet bien digne de tenter un orateur de cette taille, et duquel il a tiré de saisissantes et de fortes leçons, en particulier dans ses instructions sur la sensualité et l'éducation. Ces leçons tombaient juste, car autour de la chaire ou dissimulés dans l'ombre, beaucoup d'hommes qu'on voit rarement à l'église, étaient venus entendre cette parole simple, éloquente et distinguée, et nous savons qu'ils l'écoutaient avec respect, subissant la double influence du talent et de la vertu, et se courbant, comme malgré eux, devant la vérité.

Rien, du reste, n'avait été épargné par M. le curé. Le maître-autel, entouré de verdure artistement disposée et étincelant de lumières, les processions si pieuses qui avaient tant de peine à se frayer un passage à travers la foule, les chants parfaitement exécutés par des voix tant de fois applaudies ailleurs, tout cela rehaussait l'éclat de ces réunions du soir ; et en rentrant chez soi chacun se trouvait plus heureux et se surprenait meilleur.

Comme l'Adoration bretonne, l'Adoration française a donc bien réussi, et par les deux instructions du matin et du soir, toutes les classes de la société ont été atteintes.

Le jour de la fête de saint Corentin, la grand'messe a été chantée par M. le chanoine Serré, vicaire-général, Monseigneur assistant au trône.

Le soir, longtemps avant l'heure du sermon, les bonnes places étaient occupées, et la cathédrale pleine. Le P. Arthur a fait le panégyrique complet de saint Corentin, tel qu'on pouvait l'attendre de lui. Puis a commencé la procession du Saint-Sacrement porté par Monseigneur au milieu de la foule recueillie : le retour au grand autel était superbe. Notre vieille cathédrale encombrée, avec ses cordons de feu et les illuminations des petits autels latéraux, produisait une impression profonde et douce, dont personne ne songeait à se défendre. En vérité, rien n'est beau comme nos fêtes chrétiennes !

Le R. P. Arthur doit prêcher ces jours-ci une retraite à la Congrégation des Demoiselles de la ville, et avant Noël, un triduum aux hommes, pour les préparer à cette grande solennité.

QUIMPER. — Un jeune soldat a écrit à sa famille ses impressions ; on veut bien nous les communiquer, et nous sommes heureux de publier ce gracieux récit en entier. Nous l'intitulons :

Une journée à l'Œuvre paroissiale militaire. — ... Parler des ennuis de la vie de caserne et des dangers qu'elle présente à l'âme chrétienne, c'est, de nos jours, tomber dans le lieu commun. Personne ne le conteste. Et pourtant, parmi tous ceux qui déplorent ce malheur, combien sont rares ceux qui s'efforcent, dans la mesure du possible, d'y soustraire le soldat! Le militaire lui-même est très souvent le premier ennemi de son plaisir et de ses bonnes mœurs. Combien n'en

voyons-nous pas, tous les jours, qui se plaignent de ne savoir où se réfugier durant leurs moments de loisir, et qui n'auraient que quelques pas à faire pour trouver les distractions et le plaisir honnête et peu coûteux, dont ils déplorent l'absence. Dans notre beau régiment, ces hommes ne manquent malheureusement pas. Mais, du moins, le plus grand nombre des jeunes gens chrétiens ne suivent pas leur exemple, ainsi qu'on peut s'en convaincre en assistant, un jour de fête, aux réunions de l'Œuvre paroissiale militaire.

Tous les dimanches, de huit heures à huit heures et demie, on peut remarquer de nombreux groupes de soldats sortir de la caserne et se diriger vers la place Saint-Mathieu. Ils n'y stationnent guère. Tous semblent avoir hâte d'aller se prosterner dans l'église qui s'élève au milieu de la place. C'est ainsi que le premier dimanche de l'Avent, à l'heure où le prêtre montait à l'autel, une soixantaine de militaires se trouvaient rassemblés dans un des bas-côtés de cette église. Durant tout le temps du saint sacrifice, le recueillement le plus complet régna dans ce groupe de vaillants chrétiens. Plusieurs d'entre eux avaient déjà reçu, ce jour même, dans la chapelle du Séminaire, le Dieu des forts et des braves, et venaient lui rendre grâce de sa bonté. Tous, ils priaient avec ferveur, et lorsque le saint sacrifice fut terminé, ils se retirèrent heureux d'avoir accompli leur devoir, et de sentir en eux des forces nouvelles pour combattre le bon combat et surmonter les dangers inséparables de la vie du soldat.

Une journée si saintement commencée ne pouvait se terminer dans les estaminets enfumés, où trop de nos camarades, hélas ! dépensent leur argent et leurs forces. Deux heures plus tard, nous nous retrouvions, accompagnés de nombreux amis que le service avait retenus au quartier le matin, au Séminaire, dans une grande salle magnifiquement ornée. C'est notre salle de jeux, la salle Saint-Martin. La statue de N.-D. des Armées domine toutes les tables du haut de son trophée, et la bonne Vierge semble présider à la réunion de ses enfants. De chaque côté, des écus nous rappellent notre belle devise : « Dieu et Patrie. » Sous les regards de notre bonne Mère, les jeux s'organisent : les deux beaux billards sont entourés d'amateurs ; les cartes, les dominos, les damiers couvrent une partie des tables. L'étude n'est pas négligée : ici un jeune gradé repasse sa théorie ou parcourt une des belles pages de notre histoire nationale ; à ses côtés, un jeune engagé renoue connaissance avec ses auteurs de prédilection. Là-bas, courbées sur la table, quelques jeunes recrues retracent, dans leurs lettres naïves, les regrets que leur laisse le foyer absent et la consolation offerte par l'Œuvre militaire, qui doit désormais le remplacer.

Mais voici qu'un mouvement extraordinaire se produit dans la salle : les jeux cessent ; les livres sont fermés et rapi-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dement remis à leur place ; les lettres restent inachevées. On réunit les tables dans un coin de la salle : on a ainsi un petit théâtre, improvisé en une minute, et trois acteurs, revêtus de l'uniforme de l'infanterie, y paraissent, salués par les applaudissements de tous les spectateurs. Entre eux s'engage un dialogue vif, plein de reparties gauloises qui, selon la remarque d'un jeune soldat, « ferait rire un colonel. » Nous autres, qui n'avions pas à craindre de compromettre la dignité de nos sardines rouges ou blanches, n'avions garde de nous ennuyer. L'enthousiasme fut à son comble lorsque, la charge terminée, un caporal nous débita deux ou trois monologues plus burlesques les uns que les autres, et nous électrisa par ses chansons patriotiques et guerrières.

Cependant l'attention de nos camarades est bientôt attirée sur un autre objet. On organise la loterie. Chaque soldat présent reçoit des mains de M. l'Aumônier quelques numéros ; on apporte ensuite l'urne et les lots aussi variés qu'utiles : mouchoirs, brosses, porte-monnaie, agenda, couteaux, porte-plumes, glaces, etc... On applaudit les heureux, et nul ne peut découvrir, sur les visages des moins favorisés, le plus léger signe d'envie. Ne formons-nous pas ici une seule famille !

La loterie tirée, nous nous rendons tous à la chapelle de l'Œuvre. Qu'elle nous paraît belle sous la nouvelle robe dont on vient de la vêtir, avec ses jolies vitres à carreaux où se jouent gaiement les rayons du soleil, son charmant autel qui ne serait pas déplacé dans une petite chapelle de cathédrale ! Nos regards remercient M. l'Aumônier de nous avoir doté de ce bijou. Cependant tout est préparé pour les vêpres, elles sont chantées en chœur par une centaine de soldats, dont l'Eternel aura, nous l'espérons, exaucé les prières.

Après le chant du *Magnificat*, M. l'Aumônier nous parle d'une récente acquisition de l'Œuvre qui, bien des fois, tout-à-l'heure, avait attiré nos regards dans la belle salle de l'Œuvre : c'est une bannière du Sacré-Cœur, reproduction de celle des Zouaves de Charette. En quelques phrases simples et partant du cœur, M. l'Aumônier nous retrace l'histoire de ce drapeau, son origine, son apparition glorieuse sur le champ de bataille en 70 ; puis il ajoute : « Si la Patrie nous appelle un jour aussi à son secours ; s'il nous faut paraître sur un champ de bataille, eh ! bien, cette bannière, avec le drapeau de la France, nous accompagnera, elle nous guidera, nous montrera le chemin de l'honneur comme aux héros de Patay; tous nous combattrons autour d'elle, et tous nous vaincrons ou tous nous mourrons, à l'ombre du Sacré-Cœur, pour Dieu et pour la France. »

Des larmes d'enthousiasme ont coulé de bien des yeux pendant cette petite allocution. Puis on entendit, avec un plaisir extrême, la lecture d'une page de la vie du général de

Sonis, racontant les exploits des héros de Patay. Les paroles que nous venions d'entendre vibraient encore au fond de notre cœur. Aussi promîmes-nous tous spontanément à M. l'Aumônier de revenir à l'Œuvre, après le repas du soir.

Personne ne manqua au rendez-vous. A six heures et demie, la salle présentait la même animation qu'à midi. Durant une heure encore, on joua, on lut, on écrivit. Puis la voix de notre Aumônier nous appela à la chapelle. Nous nous rendîmes cette fois dans la chapelle des séminaristes ; nous prenons place dans les stalles des abbés. La bannière du Sacré-Cœur paraît ; elle est en deuil : un crêpe noir, gracieusement disposé, flotte autour du Sacré-Cœur. Son apparition semble communiquer à tous les assistants une secousse électrique et chacun se rappelle les paroles enthousiastes que nous avait adressées M. l'Aumônier à la fin des vêpres. Cependant M. l'Aumônier, revêtu des ornements de deuil, prend place auprès d'un catafalque dont le suaire disparaît sous une capote de soldat, un képi et un ceinturon. Le chant grave de l'Office des morts commence. L'harmonium, tenu par un soldat, mêle ses notes aux voix des assistants. Quel spectacle éloquent que celui de cette centaine de jeunes gens pleins de santé et d'espérance dans l'avenir, chantant, devant ce symbole de la mort, le néant de la vie humaine, l'inanité des efforts de l'homme, la nécessité du secours du Tout-Puissant ! Jeunes lévites, ne reconnaissez-vous pas vos frères dans ceux qui occupent aujourd'hui vos places devant le saint Tabernacle ? Regardez leur recueillement, écoutez leur voix enthousiastes ! N'est-ce pas ainsi, dites-le-moi, que vous invoquez Celui qui est à la fois le Dieu de l'Eucharistie et des Armées ? Ils l'invoquent pour leurs frères d'armes que la mort a fauchés au sein de leurs familles ou sous le glorieux drapeau aux trois couleurs ; ils prient pour tous ceux qui soutiennent de leur bourse et de leurs prières l'Œuvre militaire qui leur est si chère...

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Afrique Occidentale. — Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette charmante lettre, écrite par un jeune missionnaire, ancien élève de Pont-Croix, aujourd'hui Père du Saint-Esprit. Son honorable et si chrétienne famille habite Quimper, où lui-même a passé un mois de vacances avant son départ.

Conakry, le 29 Octobre 1890.

Mon bien cher Monsieur l'Abbé,

Je ressens un grand plaisir de venir m'entretenir quelques instants avec vous, afin de vous transmettre la relation de mon voyage de Marseille à Conakry. La traversée s'est effectuée sans difficulté. Nous n'avons pas eu

Archives diocésaines de Quimper et Léon

grandement à souffrir du mal de mer, le temps demeura toujours très beau : la Reine des Flots nous protégeait visiblement. Nous avons été mis en quarantaine à Dakar, parce que nous avions communiqué avec les habitants de *Las Palmas*, aux îles Canaries. Nous n'avons donc pu descendre pour nous entretenir avec nos chers confrères qui nous attendaient. Mgr Barthet, vicaire apostolique du Sénégal, se trouvait aussi à cette époque à Dakar : il désirait vivement nous voir ; mais la consigne était là, et nous ne pouvions correspondre à son attente.

De Dakar à Conakry, la mer fut très calme ; une brise légère tempérait les ardeurs du soleil. Pendant les nuits, la chaleur était accablante sur les ponts et surtout dans les cabines ; le thermomètre marquait 40 degrés à l'ombre, à notre sortie du port de Dakar.

Le 24 au matin, vers les dix heures, nous aperçûmes les îles de *Los*, possessions anglaises ; nous ressentions une agréable impression en considérant ces îles : des collines couvertes de palmiers, des cases çà et là ; les sites sont très pittoresques : ils me rappelaient un peu les coteaux de Bretagne. Les îles de *Los* sont au nombre de sept. Les Anglais y ont des factoreries : leur commerce paraît y être florissant. Ils recueillent les esclaves fugitifs venus de l'intérieur de l'Afrique et les libèrent. Ils agissent ainsi par esprit de philantropie sans doute, mais aussi afin de fonder des colonies dans leurs îles. La plupart des habitants de ces îles sont païens, sauf les Anglais qui sont protestants ainsi que quelques noirs venus de Sierra-Leone.

Nous continuons à avancer et nous distinguons enfin l'île de Conakry, qui va devenir ma seconde patrie. Nous jetons tous un cri d'admiration en considérant cette terre verdoyante, couverte de palmiers, de manguiers, d'ananas ; le gazouillement des oiseaux arrive jusqu'à nous.

Notre vaisseau *Le Stamboul* annonce son arrivée ; aussitôt nous voyons arriver le pilote noir de Conakry : il vient indiquer au commandant du bord l'endroit où il faudra jeter les ancres. Bientôt les embarcations et des chaloupes de tous genres pleines de noirs, à la tête rasée, se dirigent vers *Le Stamboul*. Nous considérons attentivement les nouveaux venus. Ces noirs nous impressionnent très bien. Ils ont la tête rasée en tout ou en partie, les yeux vifs et curieux ; ils portent des colliers au cou et des bracelets aux bras ; un léger pagne leur couvre le corps. Ils ne paraissent pas s'inquiéter des ardeurs du soleil qui leur darde ses rayons pour ainsi dire à pic sur le crâne. Leur visage respire la bonté ; ils nous font quelques signes d'amitié avec les mains, en disant à chacun de nous : « *I mama* », c'est-à-dire : « Bonjour, je te salue ! »

Pendant que nous faisions mille réflexions sérieuses ou plaisantes au sujet de ces pauvres descendants de Cham, nous remarquons une grande chaloupe blanche, couverte d'une large tente et se dirigeant vers nous. A notre grand contentement, nous y distinguons tout d'abord le vénéré Père Raimbault, supérieur et fondateur de la Mission de Conakry. Quelques Messieurs des factoreries françaises l'accompagnent. Des noirs vigoureux font marcher les rames avec une dextérité sans pareille.

Nous recevons le R. Père Raimbault avec tout le bonheur que l'on ressent en revoyant, après une longue absence, un père et un ami. Nous lui donnons des nouvelles de France ; il nous remercie de le réjouir ainsi par nos agréables annonces et nous acceptons avec joie son invitation d'aller visiter la Mission.

Nous descendons à terre ; nous rencontrons les Messieurs de la Compagnie française ; ils nous témoignent la plus vive satisfaction de nous voir visiter l'île. Ils prennent part au bonheur du Père Supérieur, qui ne se trouvera plus isolé à Conakry, puisque je dois désormais devenir le compagnon de ses labeurs et de ses sacrifices. Nous passons près d'un arbre chargé de nids ; les oiseaux font entendre un ramage impossible à décrire. Le plumage de ces petits oiseaux est jaune ; ils chantent jour et nuit.

Une grande allée nous conduit au palais du gouverneur ; nous passons devant le palais : deux soldats indigènes, le sabre au côté et le fusil sur l'épaule, gardent les avenues. Le drapeau français flotte sur le balcon. On se croirait encore en France, si l'on ne rencontrait de temps à autre des visages cuivrés. Enfin nous arrivons à la Mission. Elle comprend une maison assez vaste pour contenir un bon nombre d'enfants.

Les classes et le réfectoire sont au rez-de-chaussée ; les cartes d'Europe, d'Afrique, ornent les murs. Les enfants sont au nombre de 24 ; il y a de plus 15 externes. Ils ont tous bon esprit ; mais ils ont, paraît-il, le caractère un peu indolent, flasque, et il faut les exciter au travail pour obtenir d'heureux résultats. Ils apprennent la langue française, étudient les ouvrages français de Lhomond, suivent des cours réguliers d'arithmétique et d'histoire de France. L'instituteur est un jeune mulâtre du nom de Jean-Baptiste Aïssa ; il est très pieux et fort intelligent : il a d'ailleurs été formé par le Père Supérieur. Les enfants ont un dortoir commun ; ils dorment sur des nattes ; l'instituteur prend son repos près d'eux et les surveille. Leur nourriture principale est le riz couvert d'huile de palme. Leur santé est bonne. Quelques-uns ont des plaies : les chiques leur entrent dans les pieds, et s'ils ne s'appliquent à les arracher aussitôt, la chair se pourrit bientôt à l'endroit où a eu lieu la piqûre ; nous les soignons au moyen d'ammoniaque et d'eau phéniquee : ces remèdes sont efficaces mais font un peu crier nos enfants ; en les voyant ainsi larmoyants après les opérations, on est porté à les croire *criards* de leur nature.

Nous visitons l'île, accompagnés du Père Supérieur. Les habitants nous montrent beaucoup de sympathie : ils sortent de leurs cases pour nous serrer la main ; en serrant la main, ils font un petit saut, ce qui paraît risible pour les nouveaux venus Les uns parlent français couramment, d'autres anglais ; enfin le plus grand nombre parlent la langue du pays, le *Soso*. La langue *Soso*, comme nous l'a dit le Père Raimbault, qui, d'ailleurs, a composé une grammaire, un dictionnaire et un catéchisme en cette langue, la langue *Soso*, dis-je, est d'origine mandingue ou malinké. Elle est actuellement parlée depuis le Rio-Nunez jusqu'aux environs de Sierra-Leone. Elle est connue de quatre peuples différents : les *Landoumas*, les *Nalos*, les *Bagas* et les *Sosos* proprement dits Ces derniers se divisent en sept ou huit tribus et sont de beaucoup les plus nombreux.

L'île de Conakry a 600 hectares environ de superficie. La plus grande partie du terrain reste encore à défricher. Le gouverneur fait défricher le terrain par des noirs pris en flagrant délit de vol : leur punition est de deux à trois jours de travaux forcés : il y en a tous les jours appliqués à ces travaux ; il paraît que le gouvernement va expédier un millier d'annamites condamnés aux travaux forcés, vers notre île de Conakry pour défricher le terrain. Les habitants sont au nombre de 1,200. On compte 25 à 30 Européens, la plupart français. Ils sont en général peu fervents catholiques, c'est-à-dire indifférents. Ils agissent avec beaucoup de civilité à notre égard, mais ils en restent là ; nous disons la messe le dimanche à des heures où ils pourraient venir, mais ils s'abstiennent.

Nous prenons notre réfection, et nous conduisons les Pères et les Frères au Stamboul : on se fait les adieux sur la plage.

Je m'en retourne à la mission avec le Père Raimbault. Le Père Supérieur me met au courant de la situation du pays, des usages, du climat, des manières de procéder pour étudier la langue. Le climat de l'île de Konakry est sain : on n'y ressent pas généralement beaucoup la fièvre : la chaleur y est assez forte surtout au mois de mars Durant ce mois le thermomètre marque constamment 28 degrés à l'ombre. On ne peut s'exposer au soleil sans chapeau à larges bords et sans parasol. Il n'est pas prudent de sortir de la maison de midi à 3 heures, en raison de la force de la chaleur; ce serait s'exposer à recevoir une insolation. Quelques Européens ont déjà été pris : la conséquence de l'insolation c'est la fièvre, puis le manque d'appétit, la faiblesse, enfin la mort peut facilement s'en suivre si les soins n'arrivent pas assez à temps pour arrêter le mal.

Le terrain de l'île est rougeâtre, ce qui dénote une origine volcanique. Les pierres, elles aussi, sont rouges, picotées de trous, mais très solides et de forme arrondie. En général, l'île renferme beaucoup de pierres : elles servent très utilement aux constructions, car les termites attaquent le bois, de telle sorte que les habitations doivent toujours, pour être bien solides et préservées contre les termites, avoir une base en pierre. Les animaux venimeux ne sont pas nombreux dans l'île. On ne rencontre pas de moustiques : la brise de la mer les chasse : on trouve de grands lézards inoffensifs, puis des reptiles, entre autres le serpent *crucheur*. Ce serpent a bien 70 centimètres

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de long. Quand il aperçoit un individu, il lui fixe les yeux, et même à deux mètres de distance, il lui crache sa salive dans le visage pour l'aveugler. On parvient à s'en défaire en lui assénant un coup de gourdin sur l'épine dorsale. Les cas de piqûre de cet animal sont rares, fort heureusement. Chaque jour, pour ainsi dire, on entend les grondements du tonnerre : l'atmosphère se charge, pendant les nuits, de gros nuages : les pluies sont quelquefois abondantes : les terrains fructifient par suite de ces irrigations.

Nous avons un petit jardin devant notre maison. Le Père supérieur a semé des navets, des haricots, des choux, du céleri, etc. Nous avons aussi quelques plants d'orangers : nous aurons bientôt des plants de caféier. Les indigènes cultivent aussi le riz qui forme leur nourriture quotidienne. La plupart d'entre eux sont païens : ils n'ont pas de religion proprement dite : à ce qu'il paraît ils adorent les Esprits supérieurs. Ils ont des cases spéciales dans lesquelles ils font des sacrifices à leurs dieux : ces sacrifices consistent en offrandes de riz ou de fruits pour attirer sur les familles les bonnes grâces des dieux. Parmi ces indigènes quelques-uns sont musulmans. En général, les indigènes ne paraissent pas polygames : quelques blancs, venus de France se sont mariés ici à des négresses. J'ai fait, dimanche dernier, le baptême d'une petite négresse âgée de deux à trois mois : je lui ai donnée le nom de *Marie*. La marraine était une jeune mulâtresse du nom de Marie Offret ; le parrain était un jeune enfant de la Mission du nom de François.

Ma santé se soutient assez bien malgré la chaleur. Je m'applique maintenant particulièrement à l'étude de la langue *Soso*, afin de rendre faciles mes rapports avec les indigènes. Le Père Supérieur m'a présenté à toutes les autorités françaises de l'endroit : nous avons reçu partout le meilleur accueil. Le gouverneur, le docteur Ballay, paraît très bien intentionné à notre endroit. Il nous donne 10 francs par mois pour chaque enfant. Nous obtiendrons, nous a-t-on dit, une subvention pour l'année prochaine. L'emplacement pour la future maison des *Sœurs* est déjà tracé : mais on ne peut commencer les travaux, par suite du manque de ressources. Notre modique chapelle consiste en une chambre renfermant un autel surmonté de la croix de missionnaire du Père Raimbault ; puis sur les murs quelques images et banderolles. Nous n'avons ni tabernacle, ni ciboire. Nous n'avons donc pas le bonheur de voir Notre-Seigneur résider au milieu de nous dans le sacrement de son amour.

Nous recevrions avec gratitude des objets pour le culte : des cierges, des nappes d'autel, un ciboire, un tabernacle, des ornements, des surplis pour nous et pour les enfants de chœur, quelques livres de liturgie et de piété. Nous sommes bien dépourvus comme vous pouvez bien le penser. Nous comptons beaucoup sur la charité de nos amis. Nous savons que les âmes généreuses se laisseront attendrir en prenant connaissance de nos suppliques. Ne savons-nous pas que ceux qui aident l'apôtre, auront la récompense de l'apôtre ? Cette pensée, j'en suis sûr, engagera bien de pieuses personnes à nous aider de leurs deniers pour l'évangélisation de nos chers noirs.

Le bien à produire dans cette île est immense : les indigènes ne font aucune difficulté sérieuse pour recevoir nos enseignements : nous sommes obligés de nous restreindre à un certain nombre d'enfants, vu la modicité de nos ressources. Dans un avenir prochain, nous l'espérons, grâce aux secours qui nous arriveront de France, nous pourrons donner une plus large part à l'extension du bien près des âmes.

Un nouvel obstacle vient de surgir : un ministre protestant noir est arrivé ici des îles de *Los*. Il a obtenu du gouvernement la permission de construire un temple protestant. Le temple est déjà bien avancé : mais nous avons confiance en Dieu. Nous parviendrons à dérouter encore une fois les menées du prince des ténèbres et Dieu sera glorifié.

Le bon Père Supérieur a vécu neuf mois dans l'isolement ; pas un Père, pas un Frère avec lui ; il est devenu, par suite des circonstances, architecte, médecin, jardinier, photographe ; de plus, il possède parfaitement la langue anglaise et le *Soso*.

Je vais être chargé du ministère intérieur de la maison, c'est-à-dire des enfants, du culte, de l'instruction publique. Chaque dimanche nous faisons tour à tour une instruction aux enfants, quelques Européens y assistent. La plupart de nos enfants ne sont pas encore baptisés ; chacun d'eux cependant a reçu le nom d'un saint comme marque de distinction.

Le Père Supérieur va s'occuper principalement du ministère extérieur, se rendre dans les cases pour secouer la torpeur des indigènes, leur faire comprendre les vérités de la foi : tâche ardue, nous n'en doutons pas. Après bien des sueurs et des fatigues, on n'est pas encore sûr d'avoir obtenu des résultats suffisants. Enfin, nous sommes les coopérateurs de Dieu ; il demande de nous la ferveur, la charité et le sacrifice pour le salut des âmes ; il ne nous demande pas le succès. Nous agissons dans la mesure de nos moyens.

La construction de notre maison a causé bien des dépenses qui sont loin d'être éliminées ; nous nous en remettons pour cela, comme pour tout le reste, à la Providence divine.

EUG. ERHARDT,
Missionnaire apostolique.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

9e Chapelle de saint Roch (suite).

15. La maladie ne l'avait pas encore atteint, mais elle vint aussitôt après, et dans son sommeil il entendit une voix qui lui disait ces mots : « Roch, mon bien-aimé, voici le temps où je dois porter votre âme dans le sein de mon Père ; demandez au plus tôt pour vous ou pour les autres la faveur que vous voudrez, et elle vous sera accordée. » Il rendit grâces et demanda que ceux qui imploreraient son assistance fussent préservés ou délivrés de la peste. Ayant fait cette prière, il rendit son âme à Dieu. Aussitôt une vive lumière se fit voir à travers les fentes de la cellule ; le geôlier, épouvanté, ouvrit la porte du cachot, et à côté du cadavre étendu à terre dans cette lueur éclatante, il vit écrit ces mots : « Ceux qui auront été frappés de la peste en seront délivrés par l'intercession de Roch. » Le gouverneur, instruit de ces prodiges, en parla à sa mère, c'est-à-dire à l'aïeule même de saint Roch ; cette pieuse femme vit immédiatement toute la vérité et indiqua un moyen infaillible de constater l'identité du prisonnier. Son fils lui obéit et il put contempler de ses yeux la croix miraculeuse que l'on avait vue autrefois sur la poitrine du petit enfant de Jean, gouverneur de Montpellier, et de Libérie, sa femme.

16. L'oncle de saint Roch, couvert de confusion et déplorant la cruauté dont il avait fait preuve, tacha de la réparer par la magnificence des funérailles qu'il fit célébrer. Le corps du pauvre pèlerin fut visité par tous les habitants de la ville ; ses pieds furent couverts de leurs baisers et arrosés de leurs larmes. On l'enterra d'abord dans la principale église de Montpellier (qui n'était pas encore cathédrale) ; plus tard son oncle ayant construit la première église dédiée à saint Roch, y fit transporter les restes du Saint.

La peinture murale, au-dessus de l'autel, représente saint Roch parcourant les rues d'une de ces villes italiennes où il opéra des guérisons en si grand nombre. Le Saint présente à la vénération des malheureux pestiférés la croix rayonnante du Sauveur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La peinture qui fait face montre saint Roch dans la forêt de Plaisance au moment où le chien lui présente le pain de chaque jour. La chaumière du Saint, pauvre cabane de branchage, apparait dans un paysage splendide ; au fond d'un ravin se voit le seigneur Gothard arrivant à cheval et observant de loin toute la scène.

L'autel de saint Roch est en pierre calcaire décorée de peintures polychromes.

La statue de saint Roch a pour vis-à-vis celle de saint François-d'Assise, au tiers-ordre duquel il appartenait. La vie de saint François est trop connue pour qu'il soit utile d'en donner ici un abrégé.

Lors de la restauration de cette chapelle, c'est le patronage de saint Raphael qui y avait été associé à celui de saint Roch ; l'*ange médecin*, comme il est appelé dans son office, était bien là, près du saint qu'on invoque dans les épidémies ; mais depuis l'on a jugé, non sans raison, que la statue de l'Archange serait encore mieux placée près de l'autel dédié aux saints Anges ; c'est là que nous la trouverons faisant face à celle de saint Michel.

10e Chapelle de Saint-Corentin.

Autrefois placée sous le vocable du Crucifix et appelée *du Crucifix autour du chœur* (1), puis de sainte Marthe et de saint Hyacinthe, cette chapelle appartenait dans l'origine aux barons de Névet. Dans le milieu du xvie siècle, Jacques de Névet, gouverneur de la ville de Quimper et lieutenant du roi, embrassa la religion prétendue réformée, et perdit par cela même tous ses droits seigneuriaux dans la cathédrale. A sa mort, son fils René abjura le protestantisme, mais il ne laissa point d'enfants, et le chef de cette illustre famille devait être encore un huguenot en 1596, car le 4 octobre de cette année, Jean du Marc'hallac'h, chanoine de Cornouaille, recteur de Plonéis et de Plozévet, prit possession de cette chapelle, et y fit mettre ses armes, qui sont : *d'or à trois orceaux de gueule*, dans la vitre et dans l'arcade de l'enfeu, à la place de celles des seigneurs de Névet. Une action intentée contre lui à ce sujet par Jean de Névet, ne fut suivie d'aucun effet.

Jean du Marc'hallac'h n'avait pas seulement fait mettre ses armes à l'arcade de l'enfeu, mais un acte de fondation du 25 mai 1648 dit « que la voulte et arche estante dans ladicte chapelle a esté faicte à ses frais. » Il fut enseveli dans la tombe qu'il s'était ainsi préparée, et lorsqu'on y a inhumé Mgr Nouvel en 1887, les os de Jean du Marc'hallac'h ont été trouvés sous une grande pierre armoiriée à ses armes. Une grande quantité d'ossements épars entouraient ces restes (2). On a respecté les armes du Marc'hallac'h à la voûte de l'enfeu, mais il est à regretter qu'on ne les ait pas rétablies dans le tympan du vitrail avec toutes les autres qui

(1) Pour la distinguer de l'autel place au fond du chœur, et sur lequel se voyait le *Crucifix des trois gouttes de sang*.

(2) Ces débris ont été remis dans la même tombe.

figuraient autrefois dans la fenêtre de cette chapelle : armoiries des barons de Névet, des barons du Pont (Pont-l'Abbé), des seigneurs de Lescoulouarn et de Lesnarvor.

Avant la Révolution, il y avait dans la cathédrale, outre le maître-autel, deux autres autels dédiés à saint Corentin : l'un à l'entrée du chœur, l'autre à la place qu'occupe aujourd'hui l'autel de saint Paul, apôtre. Le premier n'était pas à rétablir ; la statue du saint patron suffit pour attacher à cet endroit le souvenir de la dévotion traditionnelle ; on a choisi pour la dédier à saint Corentin la chapelle la plus rapprochée de la sacristie. C'est là que s'est, en quelque sorte localisée la dévotion au saint patron du pays. Mgr Sergent y fit placer un petit autel en pierre calcaire (1) et poser un vitrail que j'aurai bientôt à décrire. En 1870 et 1871, M. Yan' Dargent substitua aux peintures décoratives de M. Icard, les peintures historiques que tout le monde connait ; un peu plus tard les statues de saint Corentin et de saint Primel prirent place à chaque côté de l'autel ; en 1886 l'autel érigé et consacré par Mgr Sergent dut disparaître parce qu'il ne présentait pas assez de développement pour recevoir la niche où serait conservé et exposé désormais le reliquaire du Bras de saint Corentin. On le remplaça par un autel de granit dissimulé par un revêtement de bois sculpté, richement peint et doré. La face antérieure de l'autel présente un bas-relief dont la valeur artistique est incontestable. On y voit : « Comment le Révérend Père en Dieu, J. Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, octroya le Bras de saint Corentin à l'Illustrissime et Révérendissime Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles. »

Pour reconnaître chacun des personnages, il faudrait commencer par l'extrémité la plus rapprochée du fond de la chapelle.

On trouvera ainsi :

1° G. de Loynes, scribe de l'abbaye de Marmoutiers ; il tient la boîte où va être déposée la Relique.

2° Louis Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan, à Douarnenez.

3° R. Guedien, prévost de Blaslay, chanoine de Saint-Martin de Tours (ce chanoine est un peu caché par L. Odespung).

4° Julien Le Texier, chanoine de Cornouailles (il est reconnaissable à l'aumusse, ancienne coiffure du Chapitre de Quimper).

5° Moine portant la crosse de G. Le Prestre.

6° G. Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouailles.

7° François Durand, secrétaire du prieuré de Saint-Martin de Laval, (il est à genoux et tient le Bras de saint Corentin posé sur une étoffe de couleur verte).

8° J. Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers, (il indique par le geste qu'il fait donation de la Relique).

9° Louis Blanchard (ou Blanche), prieur de Saint-Martin de Laval, (il est placé derrière le grand prieur de Marmoutiers ; c'est

(1) C'est actuellement l'autel des saints Anges.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lui qui, avec F. Durand, son secrétaire, avait été chargé de prendre ou *lever* le Bras de saint Corentin).

10° Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo.
11° Guillaume Joar, chanoine de Saint-Malo.
12° Symon, chanoine de Rennes.
13° Thomas Hary, chanoine de Vannes.

Tous ces personnages ont été témoins de la donation, et signataires de l'attestation d'authenticité du Bras de saint Corentin.

Le reliquaire du Bras de saint Corentin est l'œuvre du grand orfèvre qui a exécuté le maître-autel de la cathédrale.

C'est, non pas une copie, mais une imitation très heureuse d'un des plus curieux et des plus gracieux modèles que nous ait légués le moyen-âge.

Quatre personnages portent une châsse formée d'un cylindre de cristal terminé à chaque extrémité par un beau fronton de bronze doré, orné de fines ciselures et de rosaces émaillées.

Le Bras de saint Corentin posé sur le taffetas vert dans lequel il est venu de Marmoutiers, et dont il n'a jamais demeuré séparé depuis 1623, est donc parfaitement visible au regard.

Les personnages qui portent la châsse représentent : 1° Salvator de St-Malo ; 2° Guillaume Le Prestre de Lézonnet ; 3° Jacques Dhuisseau, grand prieur de Marmoutiers ; 4° Mgr Dom Anselme Nouvel.

Deux personnages sont placés entre les porteurs, l'un à droite et l'autre à gauche : ce sont les statuettes de Mgr du Marhallac'h, présentant les sceaux imprimés sur le couvercle de l'ancienne cassette, et M. de Penfentenyo.

Le reliquaire est donc lui-même comme un résumé de l'histoire du Bras qu'il renferme.

Au-dessous de chacune des six statuettes est un blason reproduisant les armes du personnage qu'elle représente, avec cette particularité que pour Salvator, qui vivait avant qu'il ne fut question de blason, au lieu d'armoiries, on trouve cette inscription ; *Anno Domini 966*. Les six blasons sont posés sur le bord d'un magnifique plateau de bronze doré d'un dessin très riche, dans lequel s'encadrent les noms correspondant aux armoiries. Le bord lui-même est orné d'une belle bande émaillée.

Au haut des frontons, se trouvent les armes de la Ville à une extrémité, et à l'autre, les armes du Chapitre. *(A suivre.)*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ATELIERS FROC ROBERT
Catalogue Franco — *55, Rue Bonaparte, 55, PARIS* — Catalogue Franco
STATUES RELIGIEUSES & MOBILIER D'ÉGLISE EN TOUTES MATIÈRES

GOUTTE, RHUMATISMES, ETC. *Une découverte médicale.*
M. G. VIEILLARD, 30, rue Trévise, Paris, envoie **Gratis** et **Franco** aux personnes atteintes de *Goutte, Rhumatismes, Gravelle, Sciatique, Asthme*, une brochure indiquant un traitement infaillible, **(GUÉRISON ASSURÉE** même dans les cas les plus invétérés).
Ce traitement n'offre aucun danger.
Les malades guéris sont priés dans l'intérêt de leurs semblables et en gage de reconnaissance, d'adresser à M. G. VIEILLARD l'attestation de leur Guérison.

ESSER
Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10.000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, *(près la Bourse)* Paris.
Expériences Publiques - Envoi des Spécimens Franco.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

PHTISIE **BRONCHITES, TOUX, CATARRHES** Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A. ROGER & F. CHERNOVIZ, Éditeurs
PARIS — 7, Rue des Grands-Augustins, 7 — PARIS
et chez tous les Libraires du Diocèse.

Etrennes Pieuses 1891 *Vient de Paraître*

ABBÉS GLAIRE & VIGOUROUX

LA SAINTE BIBLE

TRADUITE AVEC NOTES, PAR M. L'ABBÉ GLAIRE

Seule Approuvée à Rome

par une Commission d'examen nommée par le **Souverain Pontife.**

NOUVELLE EDITION

AVEC INTRODUCTIONS, NOTES COMPLEMENTAIRES ET APPENDICES

Par M. F. VIGOUROUX

Prêtre de Saint-Sulpice, Professeur à l'Institut Catholique de Paris.

4 volumes in-8, gros caractères, franco en gare..... 26 fr.
Le Même, papier teinté avec 1 chromo et 23 gravures sur acier d'après les maîtres 40 fr.
SÉPARÉMENT : *Le Nouveau Testament*, 6f ; *l'Ancien Testament*, 20f.
Reliure 1/2 chagrin, les 4 vol..... 8 fr. | Reliure amateur, les 4 vol..... 28 fr.
Texte latin très correct, 1 in-8°, 6 francs. *Pour les acquéreurs de la Bible*, 3 francs.

Les récents arrêts de la S. Congrégation de l'Index frappant d'interdiction diverses traductions des Livres Saints, qui semblaient autorisées, [illegible] le nouveau ressortir toute la valeur qui s'attache à la Bible de l'abbé Glaire, *la* [illegible] *approuvée* à Rome.

Elle vient d'être enrichie des précieuses notes de [illegible]oux, le maître éminent dont les travaux d'apologétique sont l'honneur de [illegible]que.

30 o/o de Revenu **MINE D'OR** A 48 HEURES de Paris

Obligations hypothéc. de **100** francs. — *Dividendes 30 %* payés même après remboursement. — *Garantie :* **600 hectares de terrains aurifères** plus riches que ceux du Transwal et que les Placers de la Haute-Italie. Valeur plus d'*Un Milliard* (35 grammes d'or à la tonne de minerai).
CHAQUE TITRE POURRA ÊTRE UNE PETITE FORTUNE. — COURS DE 500 FR. A PRÉVOIR.
Circulaire Gratuite. **BANQUE de l'EST,** 14, RUE DE LA BANQUE, PARIS.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

5e ANNÉE. Vendredi 26 Décembre 1890. N° 52.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Avis ; Offices extraordinaires ; Souscription pour Michel le Nobletz (suite) ; Apostolat de la Prière ; Ordination.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le service militaire imposé aux prêtres; Paris ; Besançon ; Sénat ; *Salomon*, par Mgr Meignan ; Reims ; Une rectification : Les Franciscains de Terre-Sainte ; *Histoire et examen de l'Empir[illegible] philosophique* ; [illegible] changés ; *Etudes religieuses* (sommaire).

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 Décembre. — Fête des Ss Innocents, double de 2e classe, rouge. — A la messe, mémoires des 3 Octaves : de la Nativité, de saint Etienne et de saint Jean. Vêpres de la Nativité, à capitule des Saints Innocents, Mémoires de saint Thomas et des 3 octaves.

Lundi 29. — Saint Thomas, évêque et martyr, semi-double, rouge.

Mardi 30. — Office du Dimanche dans l'Octave, semi-double, blanc.

Mercredi 31. — Saint Sylvestre, pape, double, blanc.

Jeudi 1er Janvier 1891. — Circoncision de N.-S. Jésus-Christ, double de 2me classe, blanc. — Vêpres de la fête, mémoire de s. Etienne.

Vendredi 2. — Octave de saint Etienne, 1er martyr, double, rouge.

Samedi 3. — Octave de saint Jean, apôtre, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de la Marine, à Brest	28 Décembre.
Lambert.....	29, 30 et 31 Décembre.
La Forêt-Fouesnant.....	1er, 2 et 3 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS.—Nos lecteurs, dont l'abonnement finit le 1er janvier 1891, et qui voudraient se réabonner à la *Semaine*, sont instamment priés de nous en expédier, sans retard, le prix par un mandat sur la poste, pour éviter à l'Administration de leur adresser une traite postale, dès les premiers jours du mois prochain.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Le 1er Janvier, fête de la Circoncision de Notre-Seigneur :* les offices ont lieu aux mêmes heures que le Dimanche.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(suite)

Cléder	48 fr.	50 c.
Crozon	200	00
Père Talabardon (Eudiste)	5	00
Saint-Yvi	20	15
Hanvec	32	00
Guipavas	87	00
Carhaix (2e envoi)	2	00

Apostolat de la Prière.

Ligue du Cœur de Jésus.

Intention générale pour Janvier 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII :
La dévotion à saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que la jeunesse catholique, ranimée dans sa dévotion à l'angélique Louis de Gonzague, se fasse honneur de prendre pour modèle celui qui lui fut donné pour patron.

Résolution Apostolique :

Promouvoir le 3e centenaire de saint Louis de Gonzague.

Ce 3e centenaire du glorieux patron de la jeunesse, qui fut un ardent ami du Sacré-Cœur, couronnera de la façon la plus opportune les précédents anniversaires. Efforçons-nous donc, durant

toute l'année 1891, de promouvoir le culte de l'aimable saint et de généraliser, en les préparant avec zèle sous son patronage, les consécrations de la jeunesse au Divin Cœur.

Ordination. — Samedi, Mgr Lamarche a ordonné prêtres, dans la cathédrale de Saint-Corentin :

MM. Labat (Louis-Alfred), de Saint-Sauveur de Brest;
Pallier (Jean-Baptiste), de Saint-Renan ;
Ollivier (Paul), du Cloître-Plourin ;
Floc'h (François), de Lampaul-Guimiliau.

Sa Grandeur a conféré les ordres majeurs à 23 diacres et 12 sous-diacres, et les ordres mineurs à 2 minorés et 1 tonsuré.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le service militaire imposé aux Prêtres. — Le Conseil d'Etat vient d'aggraver encore la *loi militaire*, déjà si vexatoire pour l'Eglise catholique en France.

On sait que cette loi — qui envoie les séminaristes à la caserne — dispense en temps de paix des périodes d'exercices (*28 jours et 13 jours*) les « ministres d'un des cultes reconnus par l'Etat chargés du service paroissial. »

Le Conseil d'Etat a décidé que cette catégorie comprenait seulement les : curés, desservants, pasteurs, rabbins, et les vicaires rétribués sur les fonds de l'Etat.

Il en résulte que les *chanoines*, les *vicaires rétribués par les Fabriques*, les *aumôniers de communautés*, les *professeurs de collèges libres*, les *prêtres habitués*, les *religieux* de tous ordres seront astreints aux périodes d'exercices militaires.

C'est la désorganisation de tout le service religieux, dans notre pays.

Le service imposé aux séminaristes est une mesure vexatoire.

Le service imposé aux *prêtres* serait la violation même du Concordat. *(Semaine religieuse de Rennes.)*

Paris. — Le débat sur l'impôt d'accroissement a donné ce qu'on pouvait en attendre : la condamnation des Congrégations et la confiscation à bref délai de leurs biens.

Ni l'amendement de M. Piou, qui a prouvé avec tant de force l'iniquité de cet impôt au moins pour les congrégations autorisées, ni celui de M. Flourens qui s'est ému du sort des congrégations au point de vue de nos relations extérieures, ni ceux de M. Coussergues et de Mgr Freppel qui ont prouvé avec chiffres indiscutables que telle et telle congrégation payerait en *impôts* vingt-trois fois le montant du *capital* imposé, aucune considération n'a trouvé grâce

Archives diocésaines de Quimper et Léon

devant la haine sectaire de la Chambre. Encore une fois, on s'y attendait. Les catholiques ont démontré aux Juifs et aux francs-maçons que cet impôt était la ruine des congrégations. Au fond du cœur, Juifs et francs-maçons ont accueilli avec bonheur cette démonstration : c'est justement ce qu'ils voulaient. Il faut avouer que cette confiscation, déguisée sous le nom d'impôt, est pour eux une heureuse trouvaille. Le gouvernement a promis d'appliquer la loi, mais comme les chiffres cités par les orateurs catholiques l'embarrassaient, il a prétendu qu'il ne savait pas, qu'il aviserait, qu'on s'arrangerait, et finalement il a annoncé une loi sur la liberté des associations.

Ce que nous avons remarqué de plus navrant dans le cours de ce débat, c'est l'attitude des modérés, de ces républicains qui se posent volontiers comme les amis de la religion, et qui convient les catholiques à grossir leurs rangs. Ils avaient là une excellente occasion de se montrer, car il ne s'agissait pas d'une question politique, de monarchie ou de république, ni même d'opposition gouvernementale. Il s'agissait uniquement d'une question de justice et de liberté, et ils n'ignoraient pas qu'en votant avec les radicaux ils votaient contre la religion, ils frappaient les religieux auxquels ils confient leurs enfants et les religieuses qu'ils appellent au chevet de leurs malades. A part de rares exceptions, comme le *Journal des Débats*, leur presse n'a pas su trouver un mot de blâme à l'adresse des persécuteurs.

(Semaine religieuse de Nantes.)

Besançon. — Les Frères des Ecoles chrétiennes ont reçu par voie d'huissier l'ordre de payer au fisc près de cinq mille francs pour le droit d'accroissement. Ils s'y sont refusés.

Paris. — *Sénat.* — M. Rouvier a promis que dans quelques semaines il étudierait un nouveau mode de perception du droit d'accroissement, moins inique. Quel que soit ce nouveau mode, la loi de 1884 étant une loi de confiscation *(Journal de l'Enregistrement)*, jamais on n'arrivera à rendre juste et supportable ce qui ne l'est à aucun titre.

Salomon, *par Mgr. Meignan.* — Le nouvel ouvrage de Mgr Meignan se divise très naturellement en deux parties : La vie et les actes de Salomon, — les écrits de Salomon.

La Bible est très sobre de détails sur la vie et le règne de Salomon. Quelques pages suffisent à l'écrivain sacré pour raconter cette grande période de l'histoire d'Israël. Ces pages, Mgr Meignan les a commentées et développées en s'aidant de toutes les ressources que la science des antiquités égyptiennes et assyriennes mettent aujourd'hui à la disposition de l'exégèse. Les antiques civilisations de l'Egypte et de l'Assyrie, aujourd'hui connues par les travaux

persévérants de quelques laborieux savants, sont comme un phare dont la lumière retrouvée se projette sur la civilisation d'Israël : c'est à cette lumière que Mgr Meignan examine l'histoire du peuple de Dieu à l'époque de Salomon et les actes de Salomon lui-même. On lira avec le plus grand intérêt les chapitres consacrés à l'administration et à la cour de Salomon, à la contruction du temple, au palais du grand roi, à ses finances, au commerce d'Israël, avec l'Egypte et avec l'Inde, etc. — Tout cela est plein de détails nouveaux qui mettent en plein relief la figure du grand roi et jettent un rayon de lumière inattendu sur sa vie et sur son époque.

Reims. — Au conseil municipal, M. Ch. Arnould a demandé en vain la laïcisation de l'hôpital. M le maire a répondu qu'il ne se prêterait jamais à cette mesure désastreuse à tous les points de vue. Actuellement les cent religieuses hospitalières reçoivent chacune 90 francs par an, et elles doivent pourvoir à leur vêtement. Aucune infirmière laïque ne voudrait ni ne pourrait se contenter de 90 francs : si la laïcisation se faisait, il y aurait au moins une augmentation de cent mille francs sur les seuls traitements.

Et ce n'est qu'un seul petit côté de la question !

Monsieur Gérin, Directeur du *National,*

On me communique à l'instant une correspondance datée de Rennes, le 30 Octobre dernier, signée *Un lecteur du National* et que vous avez admise dans votre numéro du 4 ou du 5 Novembre. Cette correspondance malmène fort les Franciscains de Terre-Sainte qui sont accusés :

1° De laisser occuper par les Grecs et les Arméniens les Lieux-Saints dont ils ont la garde ;

2° D'être avant tout Italiens et de saisir toutes les occasions de se montrer hostiles à la France ;

3° De puiser à pleines mains, pour combattre l'influence française en Orient, dans les sept millions donnés chaque année par l'univers catholique pour la Propagation de la Foi et les Lieux-Saints.

Franciscain moi-même et attaché au service de la Custodie Franciscaine de Terre-Sainte en qualité de Vice-Commissaire, je crois de mon devoir, en l'absence de Monseigneur Potron, Commissaire-Général, de relever les erreurs contenues dans la lettre que vous avez reçue et d'y répondre.

D'abord, est-il vrai que les Franciscains laissent prendre par les Schismatiques les sanctuaires dont ils ont la garde ?

Voilà sept cents ans que ces Religieux sont préposés à la garde des Saints-Lieux. Depuis lors on les voit sans cesse sur la brèche. Attentifs à étendre le domaine catholique, ils ne reculent devant aucun sacrifice dès qu'il s'agit d'acquérir un sanctuaire ou d'en défendre la possession. Qu'on lise leur histoire et l'on verra qu'elle

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'est autre chose qu'un long martyrologe. Quatre mille d'entre eux ont trouvé dans cette lutte héroïque et sept fois séculaire une mort violente et, si, comme au S. Cénacle, au tombeau de la T. S. Vierge, au berceau de Jérémie, l'infidélité ou le schisme sont entrés en vainqueurs, ce n'est qu'en passant sur le corps des Franciscains, tous tués sur les lieux plutôt que d'abandonner la place. Sans remonter bien haut dans l'histoire, l'an dernier ils repoussaient heureusement les essais d'empiètement tentés par les Arméniens à Bethléem ; quant aux Grecs, voyez ce qui s'est passé l'été dernier à Gethsémani. Les disciples de Photius avaient préparé un attentat ; leur prétention était d'élever un mur sur la propriété des Franciscains. Tous alors se massent sans distinction de nationalité, ayant à leur tête le T. R. Père Jérome, de Sijean (Aude), Vicaire Custodial français. Ils demeurent là jour et nuit sur le terrain contesté, prêts à vaincre ou à mourir, et s'ils se retirent, ce n'est que contraints par le Consul intérimaire de France qui veut éviter l'effusion du sang. Or, la troupe résolue à se laisser massacrer jusqu'au dernier homme (et qui de fait l'a été plusieurs fois) sur le champ de bataille, mérite-t-elle la note infamante, si elle ne triomphe pas, de lâche et de déserteur ?

Votre correspondant dit ensuite que les Franciscains sont avant tout Italiens et pour preuve il affirme qu'ils ont refusé au Consul de France à Damas les honneurs qui lui étaient dus.

L'exemple choisi est malheureux. Le Couvent de Terre-Sainte à Damas appartient à l'Espagne : tous les religieux en sont Espagnols. *Il ne s'y trouve pas et il ne s'y est jamais trouvé aucun Italien.* Comment donc les Italiens y auraient-ils refusé au Consul de France les honneurs auxquels il avait droit ?

Un certain parti affecte de donner aux Franciscains de Terre-Sainte le nom de Congrégation Italienne. C'est une grave erreur. La Custodie Franciscaine de Terre-Sainte est et prétend demeurer sous le protectorat de la France ; puis les Sanctuaires de la Palestine sont le patrimoine de l'Eglise universelle. Dès lors il convenait que toutes les puissances catholiques y fussent représentées. Or, l'Ordre de Saint-François, qui compte des membres dans l'univers entier, était mieux que tout autre à même de remplir ce mandat et, de fait, loin d'y envoyer des sujets exclusivement Italiens, il y entretient des Religieux de *vingt-trois* nations différentes Tous s'emploient au ministère qui leur est confié, sans esprit de parti, sans immixtion d'aucune sorte dans le domaine de la politique.

Vient ensuite la fable des sept millions donnés aux Franciscains de Terre-Sainte, somme dans laquelle la France entrerait pour cinq millions.

Plût à Dieu que les nations catholiques fûssent aussi zélées pour l'entretien des Lieux-Saints ! Plût à Dieu que les hommes de foi en France pûssent disposer de sommes si importantes ! Malheureusement les œuvres locales absorbent leurs ressources et ce qui reste pour les augustes sanctuaires de la Palestine est fort peu de

chose. Chargé de centraliser les fonds recueillis en France pour les Lieux-Saints, mieux que personne je suis à même de connaître les chiffres. Eh bien, les dons annuels de la France pour les Saints-Lieux, ne s'élèvent guère qu'à une centaine de mille francs, faible denier pour soutenir tant d'œuvres ! Que nous sommes loin des cinq millions ! Quant aux fonds de la Propagation de la Foi, il n'en est jamais entré un rouge liard dans notre caisse de Terre-Sainte.

Votre bonne foi, Monsieur le Rédacteur, a été surprise, ainsi que celle de votre correspondant. Je compte sur votre loyauté et sur votre impartialité pour insérer cette rectification dans votre prochain numéro et, vous adressant mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer mes civilités respectueuses.

FR. VICTOR BERNARDIN, DE ROUEN,
V. Cre DE T. S.

Histoire et examen de l'Empirisme philosophique.

Dans quelques jours, la librairie René Prud'homme, de Saint-Brieuc, va mettre en vente un ouvrage intitulé : *Histoire et Examen de l'Empirisme philosophique.* Cet ouvrage, qui forme un volume in-12, très compact, d'environ 600 pages, est dû à la plume de M. l'abbé Boixière, ancien secrétaire de l'Evêché, actuellement directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse. On pourra se procurer l'ouvrage, dont le prix est fixé à 4 francs (franco 4 fr.60), soit chez M. René Prud'homme, soit chez les principaux libraires du département. Une réduction sera accordée aux établissements ecclésiastiques qui en demanderont un certain nombre d'exemplaires.

Sa Grandeur, Monseigneur Fallieres a bien voulu adresser à l'auteur la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ DE S^t-BRIEUC ET TRÉGUIER

Saint-Brieuc, le 26 novembre 1890.

MON CHER CHANOINE,

J'ai parcouru avec un égal intérêt les deux parties de votre ouvrage intitulé : *Histoire et Examen de l'Empirisme philosophique.*

La première est une véritable galerie de portraits. On y passe successivement en revue les *Empiristes* de tous les temps et de tous les pays. Plagiaires ou héritiers les uns des autres, ils conservent tous, quoi qu'ils aient fait pour le perdre, je ne sais quel air de famille qui les décèle et les trahit. Tous, en effet, s'accordent à refuser toute certitude à ce qui dépasse les limites de la pure expérience. Après les avoir, grâce à vous, embrassés d'un coup d'œil d'ensemble, on ne peut s'empêcher de redire avec les Livres Saints qu'*il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* et qu'en philosophie les Empiristes, tout en paraissant progresser, ne font que tourner dans le cercle infranchissable qui les emprisonne : *In circuitu impii ambulant* (Ps. 11, 9).

Dans la seconde partie de votre travail, vous passez à la discussion des systèmes empiriques dont vous avez ainsi montré, par leur simple rapprochement, les traits de ressemblance et les liens de parenté ; et, comme on ne rejette pas tout de bon que ce qu'on remplace avantageusement, vous remettez en honneur la philosophie de saint Thomas et le système scolastique tel que l'a interprété et professé un auteur contemporain, trop peu connu, le judicieux Sun-Severino.

Quant à l'importance et à l'opportunité de la publication que vous avez courageusement entreprise et menée à bonne fin, mon cher Chanoine, elles seront reconnues de quiconque sait observer et réfléchir : — l'importance,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

car c'est toujours dans la métaphysique qu'il faut chercher et atteindre la source des erreurs qui corrompent les sociétés : — l'opportuuité, car jamais l'esprit humain ne fut plus absorbé que de nos jours dans les sens et dans la matière.

Ancien professeur de rhétorique, vous avez non-seulement visé à la sobriété de style et à la clarté requises par votre sujet, mais encore écarté de votre plan et de votre œuvre tout appareil d'érudition. Vos anciens élèves vous en sauront gré, ainsi que les jeunes rhétoriciens qui recevront votre ouvrage, comme c'est notre désir, au nombre de leurs prix, et à qui vous servirez par là d'introducteur au seuil de leurs études philosophiques. Vous leur apprendrez, par votre propre exemple que, même dans la maladie, la pensée ne s'affaiblit pas avec la vie organique, et qu'avec la grâce de Dieu, l'âme peut rester toujours maîtresse du corps qu'elle anime.

Ce qui m'a particulièrement touché dans la préface de votre ouvrage, mon cher Chanoine, c'est le sentiment vif et profond auquel vous avez cédé en le comopsant et en le publiant. A la vue de la génération contemporaine, adoratrice plus ou moins inconsciente des seules forces naturelles et créées, vous avez ressenti dans votre cœur de prêtre quelque chose de ce douloureux frémissement qu'éprouvait saint Paul dans la ville d'Athènes, à la vue de l'idolâtrie : *Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idolotatriæ deditam civitatem.* (Act. XVII, 16).

Ce sentiment vous honore grandement, mon cher Chanoine. Comment n'y verrais-je pas un présage de succes pour la belle et bonne œuvre qu'il vous a inspirée ?

Agréez, mon cher Chanoine, avec mes félicitations, mon affectueux dévouement en N. S.

† PIERRE-MARIE,
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Rôles changés. — Monseigneur l'Évêque de Dijon vient de s'attacher, comme vicaire-général, M. Quentin, un vénérable octogénaire qui gouvernait depuis de longues années la paroisse de La Ferté-Bernard (Sarthe). M. Quentin est compatriote du nouveau Pasteur de l'église de Dijon. Un lien, plus intime peut-être, les attache l'un à l'autre. L'Évêque a été le vicaire du curé de La Ferté-Bernard ; il a gardé le meilleur souvenir de ces premières années de ministère, et depuis, dans tout ce qu'il a entrepris d'important, il a continué fidèlement à prendre les avis de M. Quentin. Quoi d'étonnant qu'élevé à une dignité qui entraîne de si redoutables responsabilités, il veuille encore l'avoir pour Mentor et pour Père ! *(Semaine d'Aire et Dax.)*

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Décembre 1890.

I. La Dépopulation de la France et la Société d'anthropologie de Paris, P. J. Burnichon. — II. Progrès et Tradition dans l'apologie biblique (Fin), P. Jos. Brucker. — III. Le Mont Saint-Michel en 1890, P. V. Delaporte. — IV. Le Miracle au dix-neuvième siècle : Lourdes devant la science. (Suite), P. Hte Martin. — V. Le Projet de loi pour la répression du duel, J. Pra. — VI. Berryer, orateur politique et judiciaire (1790-1868), G. Sortais. — VII. Mélanges : Bitume et Pétrole, T. Pepin. — VIII. Bibliographie. — IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois, V. D. — X. Table du Tome LI.

Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris. — Salaun, Quimper.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

A Ergué-Gabéric, le 1er février 1791, la Municipalité insistait près des Administrateurs pour conserver ses prêtres (1) :

« Instruits qu'aucun prêtre de cette paroisse n'avait prêté le serment, pour n'être pas privé des secours spirituels, les Conseillers municipaux prient Messieurs les prêtres de vouloir bien continuer leurs fonctions en l'avenir comme au passé. »

Cette délibération, adressée au Département, ne fut pas approuvée, et, comme nous l'avons dit précédemment, le 28 mars 1791, le sieur Yven, vicaire à Kerfeunteun, fut élu curé constitutionnel d'Ergué-Gabéric.

Dès que M. Dumoulin, le digne recteur de cette paroisse, eut connaissance de cette nomination, craignant d'être violemment expulsé de la paroisse, il prit ses précautions pour assurer à ses paroissiens les secours religieux de quelque prêtre fidèle. Il écrivit, vers le commencement d'avril, la lettre suivante à M. Philippe, curé de Landudal (2) :

« Monsieur et cher Confrère,

« Le bruit public vous aura, sans doute, informé que ma paroisse va être possédée par un intrus, contre la volonté expresse du Pape et du clergé de France. Cet intrus, comme vous le savez, ne peut pas validement absoudre les fidèles qui auraient le malheur de s'adresser à lui. Il faut donc, avant d'être tout à fait expulsé, que je nomme mes *grands-vicaires*, de peur que ce loup n'égare mes brebis. Je vous prie, Monsieur, et vous supplie d'avoir soin de tous ceux et celles de ma paroisse qui s'adresseront à vous pour la confession et toutes autres choses. Le sieur Yven ne pouvant validement les absoudre, j'ai averti plusieurs de Saint-André d'avoir recours à vous. Regardez-les comme des brebis qui ont perdu leur propre pasteur. Vous pouvez les diriger dans la Pâque comme dans un autre temps. Vous resterez toujours à Landudal, que vous soyez curé ou non, peu importe, aidez mes paroissiens ; soyez leur père pendant que j'en serai éloigné. Vous avez assez

---

(1) L. 64.
(2) L. 250.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

d'amitié pour moi pour me rendre ce service dans les âmes que je chéris véritablement. »

M. Dumoulin, malgré la prise de possession de sa paroisse par l'intrus, malgré l'arrêté du Département du 21 avril 1791, qui obligeait les anciens Recteurs à s'éloigner de quatre lieues de leur ancienne paroisse, se maintenait à Ergué-Gabéric et gênait singulièrement le sieur Yven qui, le 17 juin 1791, se décida à écrire à M. Dumoulin la lettre suivante (1) :

« Ne trouvez pas mauvais que je vous avertisse charitablement de quitter ma paroisse le plus tôt possible, même ce soir ; car demain j'irai à Quimper et je vous dénoncerai si vous ne me faites pas savoir, par le porteur de ce billet, que vous partez ce soir pour vous écarter à quatre lieues, comme vous le devez. J'ai je ne sais combien de témoins contre vous, ce qui prouve que vous êtes allé contre votre parole. Vous êtes très-incendiaire. N'y revenez plus, où il vous arrivera comme il est arrivé à M. Herviant. De plus, j'empêcherai de dire la messe sur ma paroisse à quiconque la troublera, ou, si je ne puis le faire, je le dénoncerai.

« M. Dumoulin, encore une fois, parlons sur les toits, ne nous cachons pas : pourquoi courez-vous les villages ? Pourquoi ? etc. Voulez-vous me faire assassiner ? Vous auriez tort ; plaignez-vous à la loi.

« Je n'ai aucune foi à ajouter à la bulle de Royou. M. Denis est bien content, je le vois, d'un fier sac qu'il a reçu, au District de Quimper, de M. Gomaire, qui prêche sur les toits l'Evangile et le Catéchisme en main, que tout le monde peut lire ; nous ne cherchons donc pas à tromper personne, l'Evangile et le Catéchisme ne sont pas traduits par M. Royou. »

Le même jour, M. Dumoulin répondait :

« Il est impossible, Monsieur, de rien comprendre à l'épître que vous m'avez écrite ce matin. Une chose m'étonne : vous avancez gratuitement que je veux vous faire assassiner. Je conserverai précieusement votre lettre, elle servira dans le temps pour déposer contre vous. Vous prouverez, je l'espère, ce que vous avancez.

« Si vous essayez une seconde fois de me dénoncer, à coup sûr, à la même heure, j'ai plusieurs griefs contre vous ; mais le plus fort c'est votre lettre. Quant à l'éloignement de quatre lieues arrêté par le Directoire du Département, je sais à quoi m'en tenir, j'en ai consulté plusieurs membres et j'ai passé par leur avis.

« Pour ce qui regarde l'histoire de M. Herviant et de M. Denis, j'en sais plus que vous. Je connais le mérite de M. Denis, je fais de M. Gomaire tout le cas qu'il mérite.

(1) Id.

« Ne parlez pas de la bulle de Royou, vous n'y entendez goutte. »

Cette lettre fut adressée par le sieur Yven au District, qui s'empressa, le 21 juin, de sommer M. Dumoulin de quitter Ergué-Gabéric.

« *A M. Dumoulin, ci-devant recteur d'Ergué-Gabéric* (1).

« Chacun doit faire son devoir ; le mien m'impose l'obligation de vous dire que vous manquez au vôtre. Je suis instruit que, non content de vous refuser à l'exécution de l'arrêté du Département du 21 avril dernier, qui vous enjoignait de vous retirer à quatre lieues d'Ergué-Gabéric, vous parcourez journellement cette paroisse pour y semer l'erreur et porter le trouble dans les consciences trop peu éclairées pour connaître les vrais motifs de vos démarches. Ce serait, Monsieur, partager vos torts que de les permettre, pouvant les faire cesser, et je regarde comme certain que je le puis, quoique vous prétendiez savoir à quoi vous tenir sur la façon de penser de plusieurs membres du Département, de la proclamation du 21 avril. Je ne doute pas que cette assertion ne soit plus que hasardée ; mais ce n'est pas la peine de s'en occuper. Le fait est que la proclamation existe ; je suis chargé de la faire exécuter, et vous vous y conformerez de manière ou d'autre ; s'il faut vous y forcer, j'en prendrai les moyens. »

(1) Registre de correspondance du District.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

10e Chapelle de Saint-Corentin (suite).

Le visiteur peut voir, à l'entrée de la chapelle où nous sommes, un petit tableau imprimé qui le renseignera sur l'histoire du Bras de saint Corentin, à supposer qu'il l'ignore, et sur les jours où l'on fait l'exposition de la Relique.

Le nouvel autel de saint Corentin a été consacré le 12 décembre 1889, par Mgr Lamarche. Une ouverture, pratiquée dans la maçonnerie, a reçu la caisse faite par Daniel Sergent et offerte par lui, en 1795, pour servir de reliquaire à la Relique qu'il avait sauvée. L'autre caisse, plus petite, venue de Marmoutiers, et qui a contenu le même précieux dépôt, depuis 1623 jusqu'en 1886, a été déposée dans le retable de l'autel, au-dessous du nouveau reliquaire.

Comme il a déjà été dit, Mgr dom Anselme Nouvel, qui a rendu à la vénération le Bras de saint Corentin, a été inhumé dans l'en-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

feu de cette chapelle. Sa statue de marbre blanc le représente dans son habit bénédictin, mais le sculpteur chargé de l'exécution de cette œuvre ignorait, sans doute, que le costume de chœur dans l'ordre de Saint-Benoit consiste en un manteau à larges plis, auquel les évêques joignent la mozette. Comme s'il ne lui avait pas suffi de dépouiller Mgr Nouvel de ces insignes, il a transformé en un véritable suaire son froc monastique ; enfin, au lieu de lui mettre la mitre sur la tête, il l'a posée à ses pieds, ce qui eut été admissible dans le style de la Renaissance, mais ne peut se tolérer dans un essai d'imitation du Moyen-Age.

Le vitrail qui reproduit en seize médaillons la légende de saint Corentin, occupe une fenêtre dont les meneaux ont été refaits environ deux siècles après la construction de la chapelle, aussi le tympan offre-t-il un dessin très différent de celui qui a été adopté dans les trois chapelles déjà décrites.

Pour décrire la verrière qui nous occupe, j'ai principalement recours au texte d'Albert-le-Grand.

1. Saint Corentin construit son ermitage.

Né sur le sol de la Cornouaille, mais de parents venus de la Grande-Bretagne, il avait, grâce à eux et à de pieux précepteurs, fait de grands progrès dans la vie spirituelle ; jeune encore il avait été promu au sacerdoce, mais il ne lui suffisait pas de remplir strictement les devoirs de son état. « Pour faire un perpétuel divorce avec le monde, il se retira en une solitude dans une forest, en la paroisse de Plou-Vodiern (Plomodiern), au pied de la montagne de saint Cosme (Méné-C'hom), où il bastit un petit hermitage près d'une fontaine. »

2. « En ce lieu il passoit les nuits et les jours en prières et oraisons, inconnu et retiré de toute conversation humaine, mais chéry et consolé de Dieu qui, jamais, n'oublie ceux qui, pour son amour, oublient toutes choses, et fortifié de sa grâce contre les attaques et tentations de ses ennemis, et comblé de ses célestes et divines caresses. »

Pour caractériser cette vie de *prières et oraisons*, le peintre-verrier a représenté le jeune prêtre solitaire agenouillé devant une croix qui surmonte un menhir.

3. « En mesme temps, vivoit un saint prestre solitaire, nommé Primaël ou Primel, lequel menoit une vie fort sainte dans une forest en Cornouailles (1) ; saint Corentin l'alla visiter, pour recevoir de luy quelques salutaires instructions ; saint Primel le recueillit gracieusement, et passerent les deux saints le reste de la journée en saints propos et colloques spirituels, et la nuit suivante en prières et oraisons. »

4. « Le matin, saint Corentin désira dire la messe en l'oratoire de saint Primaël, qui, luy ayant disposé tout ce qui estoit requis et nécessaire, s'en alla querir de l'eau à une fontaine assez éloi-

(1) Non loin de l'endroit où s'élève actuellement le bourg de Saint-Thois, aux environs de Châteauneuf.

gnée de son hermitage : saint Corentin l'ayant longtemps attendu, sortit de la chapelle, et vid venir le saint vieillard tout doucement et à petits pas, tant pour sa lassitude et que la fontaine estoit loin de là, que parce qu'il estoit boëteux. »

5. « Saint Corentin le voyant tout hors d'haleine en prit pitié, et supplia Notre-Seigneur de lui octroyer de l'eau plus près de son hermitage, puis dit la messe, pendant laquelle il réïtéra son oraison ; Dieu exauça sa prière : car au lieu mesme où il mit son baston en terre, après la messe, il rejaillit une source d'eau, dont les deux Saints rendirent grâce à Dieu. »

6. « La réputation de sa sainteté retentit par toute la Bretagne, de sorte que deux personnages de grande sainteté le vinrent visiter en son hermitage (1) ; saint Corentin les receut fort humainement, et pour les festoyer, leur dressa des crêpes à la mode du pays qu'il accommoda de quelque peu de farine qu'on luy avoit donnée ès villages prochains. »

7. « Saint Corentin estant allé puiser de l'eau à la fontaine, la trouva pleine de belles et grosses anguilles, dont il en prit autant qu'il luy fut nécessaire pour festoïer ses hostes, lesquels se retirèrent loüans Dieu qui, par des miracles si signalez, témoignoit la sainteté de son serviteur. »

8. « En ce temps là, le Roy Grallon se tenoit avec toute sa Cour, en la ville de Kemper-Odetz. Un jour, estant allé à la chasse, il donna jusques dans la forest de Névet, et ayant chassé tout le jour, il s'égara, et enfin sur le soir se trouva près l'hermitage de saint Corentin, avec une partie de ses gens. »

9. « Ayans tous bon appetit, ils descendirent et s'adresserent au saint hermite, luy demandans s'il ne les pourroit pas assister de quelques vivres. « Ouy, répondit-il, attendez-moi un petit, et je « vous en vays querir. » Il s'en alla à sa fontaine où son petit poisson se representa à luy, duquel il en coupa une piece de dessus le dos et la donna au maistre d'hostel du Roy, luy disant qu'il l'apprestat pour son maistre et les seigneurs de sa suite ; le maistre d'hostel se prit à rire et se mocquer du Saint, disant que cent fois autant ne suffiroit pour le train du Roy. Neanmoins contraint par la nécessité, il prit ce morceau de poisson, lequel se multiplia de telle sorte que le Roy et toute sa suite en furent rassasiez. »

10. « Le Roy ayant veu ce grand miracle, voulut voir le poisson duquel le Saint avoit coupé ce morceau et alla à la fontaine, où il le vid, sans aucune blessure, dans l'eau. »

11. « Le roy Grallon, ravi de ces merveilles, se prosterna aux pieds du saint hermite et luy donna toute sa forest et une maison de plaisance qu'il avait en la paroisse de Plovodiern ; puis, s'estant recommandé à ses prières, il se retira à Kemper-Odetz. Saint Corentin convertit cette maison que le Roy luy avait donnée en un monastère, où, ayant amassé nombre de saints religieux, il

(1) Ces deux saints personnages seraient saint Patern, évêque de Vannes, et saint Malo, premier évêque de la ville qui porte son nom.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vivoit en grande sainteté et austérité. Le Saint sçachant combien il importait au bien de la république (1) que les enfants des seigneurs fussent de bonne heure élevez et dressez à la vertu, prenoit le soin de les instruire ; et à cette fin il avoit un nombre de pensionnaires en son monastère, entre lesquels les plus signalez Wennolé (Guennolé), Tugdin (Tudy) et Jacut, lesquels, depuis, furent abbez en trois celebres monastères. »

12. « Quelque temps après, le roy Grallon fut supplié par les seigneurs et tout le peuple de procurer l'érection d'un évesché à Quimper-Odetz, pour le comté de Cornouaille : le Roy s'y accorda, et, ayant fait toutes les dépesches requises, nomma saint Corentin à ce nouveau évesché, et l'ayant mandé, l'envoya à Tours vers saint Martin, archevesque du dit lieu, pour estre par luy sacré, luy donnant pour compagnons Wennolé et Tugdin, pour estre bénits abbez de deux monastères qu'il vouloit édifier. Il furent gracieusement receus du saint archevesque, lequel, au desir des lettres du Roy, consacra saint Corentin, mais ne voulut benir les deux autres, disant que c'estoit à faire à luy à bénir les abbez de son diocèse. »

13. « Les Saints ayant achevé leur légation, s'en retournèrent à Kemper-Odetz, où le Roy avec toute sa cour les receut, et fut dressé une entrée épiscopale et solennelle à saint Corentin, qui prit possession de son siège. Le Roy offrit à Dieu et au saint prélat son palais qu'il avoit dans Kemper et grand nombre de terres et possessions : les princes et seigneurs de sa cour, à son exemple, en firent de même. »

14. « Le lendemain, saint Corentin bénit solennellement ses deux saints disciples, Abbez, destinant Wennolé pour le monastère de Land-Tevennec que le Roy fonda quelque temps après. »

15. « Saint Corentin ayant saintement gouverné son troupeau, Dieu le voulut recompenser de ses travaux et luy envoya une maladie qui l'affaiblit tellement que, prévoyant l'heure tant désirée s'approcher, il fit venir tous ses prêtres et religieux, et, les ayant exhortez à l'amour de Dieu et persévérance en leur vocation, il receut en leur presence ses sacrements ; puis leur ayant donné sa bénédiction, il rendit son âme bénite ès mains de son Créateur, le 12 décembre. »

16. « Son corps fut revestu de ses ornements pontificaux et porté dans son église cathédrale, et son décez estant sceu par le pays circonvoisin, il se rendit une si grande affluence de peuple à Kemper-Odetz pour voir son saint corps et le baiser, qu'on ne le put si tost enterrer qu'on s'estoit proposé. Les malades y alloient et estoient guéris ; les muets, sourds, boëteux, aveugles y receurent l'usage de leurs membres ; les demoniacles y furent delivrez, et plusieurs autres miracles s'y firent en témoignage de sa sainteté. Il fut ensevely dans le chœur de sa cathédrale devant le grand autel. »

(1) Ici ce mot veut dire évidemment « au bien général ».

La peinture murale qui se voit au-dessus de l'autel représente saint Corentin porté par les anges pendant que le ciel se découvre à ses regards. Au bas du tableau paraît la ville de Quimper dans cette brume légère qui donne à nos paysages bretons un caractère si particulier.

En face de cette peinture, M. Yan' Dargent a représenté le jeune ermite de Plomodiern s'entretenant des choses célestes avec le vieillard solitaire saint Primel. Inutile de signaler au lecteur la beauté du paysage qui encadre le groupe des deux saints amis.

(A suivre.)

L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE, par un ancien diplomate. — *Un fort volume in-12 jésus, de 500 pages, avec Carte speciale :* Prix, 3 fr. 50. Letouzey et Ané, Editeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. — Quimper, librairie Salaun.

LA RÉVOLUTION, LE CONCORDAT ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, par le R. P. dom Chamard, bénédictin. — *Joli volume in-12 :* Prix : 3 fr. 50 ; éditeurs, Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris. — Quimper, librairie Salaun.

La septième livraison de l'*Histoire illustrée des Pèlerinages français de la Très Sainte Vierge*, par le R. P. J.-E Drochon, des Augustins de l'Assomption, qui paraît cette semaine à la librairie Plon, contient la suite des pèlerinages de la Bretagne, (diocèses de Saint-Brieuc, de Quimper et de Vannes) avec une carte générale de cette province. Prix de la livraison 0 fr. 50. *(En vente partout.)*

UN CADEAU A NOS LECTEURS

On est souvent embarrassé pour trouver un cadeau pouvant être *offert et convenir à tout le monde*, grandes personnes ou enfants des deux sexes. L'on voudrait naturellement joindre l'utile à l'agréable... et au bon marché. C'est dans ces conditions que nous signalons et recommandons à nos lecteurs le superbe album intitulé *Pages d'autrefois*, retrouvées par Henri Pille, le dessinateur bien connu, et racontées par Roger-Milès. Préface de François Coppée, de l'Académie française.

Cet album, véritable chef-d'œuvre d'élégance typographique tiré sur fort papier imitation japon avec une couverture artistique en plusieurs couleurs, comprend quarante-quatre grands dessins tirés en couleur et cinquante-six autres dessins plus petits, en tout *cent dessins*. C'est un véritable service que nous rendons à nos lecteurs en leur signalant cet album que nous avons feuilleté et admiré en détail. Grâce à l'entente intervenue entre l'éditeur et nous, cet album sera envoyé franco à nos lecteurs contre 6 francs timbres ou mandat-poste. S'adresser à M. Roques, 14, rue Séguier, à Paris, adresse en laquelle on peut aller voir et apprécier la valeur de l'album en question.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LEMORMAND**, Mat. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

30 o/o de Revenu **MINE D'OR** A 48 HEURES de Paris

Obligations hypothéc. de **100** francs. — *Dividendes 50 %* payés même après remboursement. — *Garantie :* **600 hectares de terrains aurifères** plus riches que ceux du Transwal et que les **Placers** de la Haute-Italie. Valeur plus d'*Un Milliard* (35 grammes d'or à la tonne de minerai). CHAQUE TITRE POURRA ÊTRE UNE PETITE FORTUNE. — COURS DE 500 FR. A PRÉVOIR. *Circulaire Gratuite.* **BANQUE de l'EST**, 14, RUE DE LA BANQUE, PARIS.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.